

JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1825.



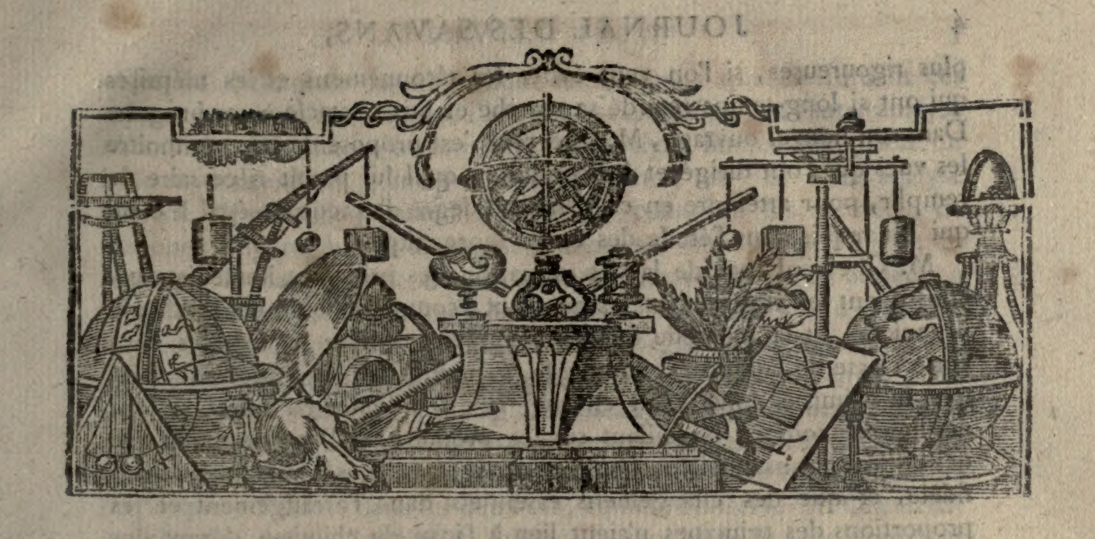
A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1825.

Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications; par M. E. Chevreul. Paris, Levrault, 1824, *in-8.°* de xxj et 256 pages.

Lorsque nous avons rendu compte, dans ce Journal (mars 1824), du travail de M. Chevreul sur les corps gras d'origine animale, nous avons eu occasion de remarquer que l'auteur devoit en grande partie la certitude et la précision de ses résultats à l'attention qu'il avoit eue d'étudier l'instrument même de ses recherches, c'est-à-dire, l'analyse des corps organiques. En effet, les difficultés particulières de cette branche de la chimie exigent, non-seulement des procédés plus délicats et des soins plus minutieux, mais l'observation constante de méthodes

plus rigoureuses, si l'on veut éviter les tâtonnemens et les méprises qui ont si long-temps retardé sa marche et mis obstacle à ses progrès. Dans son nouvel ouvrage, M. Chevreul s'est proposé de faire connoître les vues qui l'ont dirigé et les conditions qu'il lui paroît nécessaire de remplir, pour atteindre en ce genre un degré d'exactitude égal à celui qui est requis dans l'étude des corps inorganiques.

M. Chevreul regarde la détermination des principes immédiats qui constituent les végétaux et les animaux, comme la base de la chimie organique, et la méthode qui peut conduire à fixer les espèces dans cette classe de composés, comme le premier et le plus important objet que le chimiste doive avoir en vue. Il est difficile, en effet, si l'on néglige ce soin en travaillant sur les produits de l'organisation, que des combinaisons aussi compliquées n'échappent pas à une analyse peu fidèle, et que des changemens essentiels dans l'arrangement et les proportions des principes n'aient lieu à l'insu du chimiste, durant des opérations dont il ne peut se rendre un compte scrupuleux.

On sait que les élémens dont les corps organisés sont formés, se réduisent, en dernière analyse, à seize ou dix-sept corps simples, qui s'y trouvent en combinaisons multipliées et dans des proportions extrêmement variées. Ces matériaux primitifs se réunissent deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, cinq à cinq, pour former des composés binaires, ternaires, quaternaires, quintenaires, &c. De ces composés, les uns sont nommés *inorganiques*, parce qu'ils se trouvent aussi-bien dans le règne minéral que dans les végétaux et les animaux; tels sont l'eau, plusieurs acides, les bases salifiables, l'ammoniaque : les autres sont appelés *organiques*, parce qu'ils ne se trouvent pas dans le règne inorganique, et qu'ils semblent ne pouvoir être produits que sous l'influence de la vie d'un être organisé, animal ou végétal; tels sont les huiles, les sucres, l'albumine. Cette seconde dénomination a encore été étendue à toutes les substances qui, provenant des composés organiques altérés ou décomposés, n'ont pas d'analogues dans le règne inorganique, mais qui sont, à proprement parler, le produit de l'art. Enfin les composés binaires ou ternaires sont très souvent unis les uns avec les autres, et forment ensemble des mélanges qui ne sont point assujettis, comme les élémens qui les constituent, à des proportions définies.

On peut conclure de ces faits que deux sortes d'opérations sont nécessaires pour s'assurer de la véritable nature des composés organiques. La première est celle qui consiste à séparer les uns des autres ceux qui se trouvent à l'état de combinaison ; la seconde a pour

objet de déterminer la proportion des élémens qui constituent ces mêmes composés : on nomme l'une analyse *immédiate*, et l'autre analyse *élémentaire*. Par exemple, on fait une analyse immédiate quand on isole un sucre de la gomme à laquelle il étoit uni, et cette analyse devient élémentaire, quand il s'agit de connoître les quantités de carbone, d'hydrogène et d'oxigène qui entrent dans la composition du sucre ou de la gomme. L'analyse immédiate portée à sa perfection feroit connoître avec exactitude le nombre des combinaisons d'élémens, formées naturellement sous l'influence de l'organisation. L'autre ajoute à cette connoissance celle des matériaux mêmes qui concourent à les former. Ainsi, d'une part, il s'agit de distinguer les unes des autres les différentes espèces de composés organiques; de l'autre, il faut caractériser chaque espèce en en pénétrant la structure intime. Le but de l'analyse organique est donc, dans les deux cas, comme l'observe M. Chevreul, la détermination de *l'espèce*, en prenant ce mot dans le sens particulier que comportent les recherches chimiques appliquées aux produits de l'organisation.

M. Chevreul avoit déjà fait remarquer (1) que les différentes branches des sciences naturelles, en employant toutes le mot *espèce*, lui donnoient diverses applications, selon la nature des faits qu'on rassemble et des procédés qui servent à les étudier. L'auteur revient encore ici sur ces considérations, qui lui paroissent d'une haute importance pour la philosophie chimique. En botanique, en zoologie, on étudie des individus doués d'un ensemble de propriétés inséparables de leur existence. Il faut que ces individus soient distingués et décrits de manière qu'on puisse toujours remonter de la description aux individus de la nature : de là l'emploi raisonné qu'on fait, dans ces sciences, des mots *espèce*, *genre*, *variété*. En géologie, les mêmes mots sont mis en usage; mais, quoique se rapportant à des individus, ils indiquent simplement les manières d'être ou la position relative et le rôle présumé de ces individus. La notion de *l'espèce* a un degré de précision de plus en minéralogie : d'après la définition d'Haüy, elle désigne une collection de corps dont les molécules intégrantes sont semblables par leurs formes, et qui sont composés des mêmes principes unis entre eux dans le même rapport. Pour le chimiste, l'espèce est une collection d'êtres identiques par les propriétés, et par ce qu'on connoît de leur nature intime, c'est-à-dire que, pour appartenir à une même espèce, ils doivent être également simples, ou être composés d'élémens semblables unis

(1) *Recherches sur les corps gras*, p. 4.

dans les mêmes proportions et avec le même arrangement. En partant de l'idée de l'espèce ainsi définie d'une manière générale, et en l'appliquant aux corps organisés, il faut considérer, 1.° des composés dont on ne peut séparer plusieurs sortes de matières sans en altérer évidemment la nature : ce sont ceux qu'on nomme *principes immédiats ;* 2.° des composés de deux ou de plusieurs principes immédiats unis en proportion définie. Quant aux composés formés par la réunion en proportion indéfinie, soit de principes immédiats, soit de combinaisons définies de ces mêmes principes, il est évident que le nom d'*espèce* ne leur convient pas : ce sont des mélanges, des aggrégations, et l'analyse immédiate est imparfaite tant qu'elle n'est pas parvenue à les réduire à leurs véritables élémens, soit simples, soit composés.

On voit que, relativement à l'emploi du mot *espèce,* M. Chevreul s'écarte des physiologistes, en ce que ces derniers considèrent moins la nature des substances auxquelles ils l'appliquent, que la position de ces substances eu égard à des genres déterminés, ou encore le rôle qu'ils leur attribuent dans les fonctions de la vie. Par exemple, ils donnent le nom de sang à un liquide qui circule dans un système de vaisseaux, et qui porte quelque matière à toutes les parties de l'animal qui doivent être nourries ; et en instituant cette espèce, ils n'ont aucun égard à la nature chimique du liquide : car ils y comprennent le sang blanc de plusieurs animaux invertébrés, aussi-bien que celui des mammifères, et ils n'ont en vue que la propriété de nourrir, qui est pour eux caractéristique du sang. Au contraire, le chimiste établira les espèces d'après la composition des corps, sans s'arrêter à leur usage. Le but qu'on se propose dans chaque science est ce qui fonde les distinctions qu'on y introduit.

M. Chevreul établit six groupes de caractères dont l'examen doit constituer l'histoire chimique de chaque espèce ; savoir, la composition, les propriétés physiques, les propriétés chimiques qu'on observe tant que l'espèce n'éprouve pas de changement sensible dans sa composition ; les propriétés chimiques qu'on observe lorsque l'espèce éprouve, dans sa composition, un changement qui ne va pas jusqu'à l'empêcher de reprendre sa composition première ; les propriétés chimiques qu'on observe, lorsque l'espèce éprouve un changement qui va jusqu'à l'empêcher de reprendre sa composition, et enfin les propriétés *organoleptiques.* Par ce dernier mot, qui a besoin d'explication, l'auteur entend les propriétés que l'espèce manifeste lorsqu'elle est mise en contact avec nos organes.

Ne pouvant suivre M. Chevreul dans toutes les considérations aux-

quelles il se livre au sujet de ces six classes de caractères, nous nous contenterons d'indiquer quelques observations qui ont rapport à la sixième, c'est-à-dire, à l'impression que font les corps sur le toucher et sur le tact, sur l'odorat, et sur le goût. M. Chevreul paroît avoir étudié avec une attention particulière et soumis à une subtile analyse, les effets que plusieurs corps produisent sur les organes des sens, et notamment les odeurs et les saveurs. Une précaution qu'on néglige assez ordinairement l'a mis en état de distinguer, dans ce genre de phénomènes, des nuances qui ont échappé jusqu'ici aux meilleurs observateurs. Cette précaution consiste à isoler l'action du sens de l'odorat, de celle du goût, en comprimant les narines, quand on introduit dans la bouche une substance à-la-fois sapide et odorante. De cette manière, l'air qui s'est chargé dans la bouche des parties odorantes émanées de la substance, ne pouvant plus être expiré par le nez, cessera de porter à la membrane pituitaire les molécules qui produisent la sensation de l'odeur. En étudiant l'action des corps sur le goût d'après cette observation, M. Chevreul a reconnu des différences extrêmes entre les sensations qu'on perçoit, suivant que le passage de l'air expiré par le nez est libre ou interrompu. Il ramène ces sensations à quatre chefs principaux : il y a des corps qui n'agissent que sur le tact de la langue ; comme le cristal de roche, le saphir, la glace. Il y en a qui n'agissent que sur le tact de la langue et sur l'odorat. De ce nombre est l'étain ; quand on le met dans la bouche, on perçoit l'odeur du métal ; en se pressant les narines, cette sensation disparoît entièrement, et l'on éprouve seulement une sensation de tact. Certaines substances agissent sur le tact de la langue et sur le goût : tels sont le sucre et le chlorure de sodium (sel commun). Les sensations qu'ils causent ne sont point modifiées dans le cas où l'on presse les narines : enfin les huiles volatiles et les substances qui en contiennent, comme les pastilles de menthe ou de chocolat, agissent sur le tact de la langue, sur le goût et sur l'odorat. On n'en perçoit que la saveur en se pressant les narines, et l'odeur en redevient sensible lorsque l'air est expiré par le nez. M. Chevreul ajoute plusieurs remarques curieuses, parmi lesquelles nous n'en citerons qu'une. La saveur urineuse qu'on attribue aux alcalis fixes, n'appartient point à ces substances, mais bien à l'ammoniaque qui est mise en liberté par la réaction des bases alcalines fixes sur les sels ammoniacaux contenus dans la salive. Cette sensation disparoît lorsque les narines sont pressées, et on la retrouve dans un mélange de salive fraîche et d'alcali, opéré à l'extérieur.

Après avoir exposé, dans un chapitre séparé, les difficultés parti-

culières de l'analyse immédiate des corps organisés, M. Chevreul examine successivement quelle est l'influence qu'exercent en ces corps la chaleur sèche, l'oxigène atmosphérique, les dissolvans, et les réactifs de divers genres. Il s'occupe de rechercher les moyens de distinguer les espèces qui constituent une matière organique soumise à l'analyse, et de déterminer si cette matière doit ou ne doit pas être considérée comme une espèce. Sept chapitres destinés à ces divers objets sont remplis de vues saines et d'observations judicieuses; mais il seroit difficile de les faire connoître sans entrer dans des détails que la nature de ce Journal nous oblige d'abréger. Un résumé très-exact termine la première partie, et les vingt pages qu'il occupe nous paroissent dignes d'être méditées par toutes les personnes qui se livrent à des recherches sur la chimie organique.

La seconde partie est celle où M. Chevreul traite des applications de l'analyse organique immédiate: c'est un sujet intéressant, dont tous les lecteurs peuvent, par eux-mêmes, apprécier l'utilité, et sur lequel il doit être permis de s'arrêter de préférence, dans un recueil qui n'est pas exclusivement consacré à la science chimique. Le premier genre d'application exposé par l'auteur, est celui qu'il croit devoir faire à la chimie organique elle-même, des idées qu'il vient de présenter. Après avoir rappelé plusieurs principes qui ont été établis dans la premiere partie, il s'attache à éliminer plusieurs corps composés qui ont été à tort compris parmi les espèces organiques. Il en exclut d'abord les huiles et les graisses, qui sont formées de deux ou de plusieurs principes immédiats, unis en proportion indéfinie; le gluten, qui est composé, suivant M. Taddey, de glayadine et de zimome; la gomme adragant, réduite en deux substances par Bucholz; l'extractif, matiere mal définie, mal caractérisée, et dans laquelle trois ou quatre substances au moins se trouvent réunies; le tannin, la sarcocolle, la quassine de M. Thomson, la caoutchouc, et plusieurs autres. M. Chevreul montre ensuite le peu de fondement de quelques distributions, en apparence méthodiques, où l'on a réuni, sous les noms de genres, les sucres, les principes amers, les matières colorantes, les gommes, le genre muqueux, la cérasine, les baumes, les résines, et plusieurs autres groupes établis par Fourcroy et par M. Thomson, et qui ne sauroient recevoir le nom de genre, puisque la plupart des substances qu'ils renferment doivent être rejetées du catalogue des especes. M. Chevreul a posé des principes rigoureux, et il s'y attache avec une sévérité qui fait honneur à sa logique.

Les applications qu'on peut faire d'un travail chimique sont ordi-

nairement ce qui frappe le plus le commun des lecteurs, plus touchés de ce qui est immédiatement utile, que de l'avancement de la science et des avantages qu'elle en doit recueillir un jour. M. Chevreul indique ici, avec beaucoup de précision, le rapport sous lequel les progrès de la chimie organique ont droit d'exciter l'attention des hommes mêmes qui sont peu disposés à concevoir la fécondité des idées théoriques. Si l'on se rappeloit que les applications raisonnées de la chimie minérale n'ont pu être faites qu'après qu'on a eu défini les espèces inorganiques, et fixé la proportion des élémens dans les oxides métalliques, les acides, les sels, on sentiroit que les services que les arts ont droit d'attendre de la chimie organique sont précisément du même ordre, et doivent être obtenus par les mêmes moyens. Si l'on veut savoir le bénéfice que donnera la préparation d'un principe immédiat organique, ou celle d'un produit quelconque fabriqué avec des matières organiques, un des premiers élémens de la question est sans doute la connoissance de la proportion du principe extrait à la matière qui l'a fourni, ou la proportion du produit fabriqué aux matières avec lesquelles on peut le fabriquer. Cette proportion, rigoureusement déterminée par des procédés méthodiques, sera un terme absolu pour connoître le bénéfice, en tenant compte ensuite du déchet occasionné par la différence qu'il y a toujours entre la précision d'une préparation en petit et celle d'une préparation en grand. C'est là que réside la question la plus intéressante pour les manufacturiers, et l'on en a vu la preuve en France lorsqu'il s'est agi de suppléer aux produits des colonies par des produits indigènes. On a démontré l'identité du sucre de canne avec le sucre de betterave, et l'identité de l'indigo avec le bleu du pastel. Mais l'extraction de ce dernier produit n'a pas encore été reconnue assez avantageuse, pour que la fabrication en fût généralement adoptée, comme l'a été celle du sucre de betterave.

L'utilité de la chimie organique dans la pharmacologie et la médecine légale auroit à peine besoin d'être rappelée, si quelques questions qui se présentent à ce sujet ne réclamoient une discussion. M. Chevreul y est entré dans un chapitre particulier. Plusieurs des médicamens les plus importans pour l'art de guérir, tels que l'extrait d'opium, les écorces de quinquina, les racines d'ipécacuanha, contiennent des proportions inconnues de principes très-actifs. Les travaux qui tendent à isoler ces principes, tournent au profit de la science médicale, puisque, s'il est jamais important de se rendre un compte exact des actions qu'on veut produire, c'est quand on les exerce sur des êtres vivans. La découverte de la morphine, du principe vésicant des cantharides,

de la picrotoxine, de la cinchonine, de la quinine, de l'émétine, de la strychnine, a livré au médecin des substances dont les propriétés constantes et faciles à apprécier ne lui laissent d'autre embarras que d'en faire varier l'intensité suivant l'âge, le tempérament des malades ou l'état des organes. Si l'on objecte que l'activité excessive de ces substances oblige habituellement à les tempérer par l'addition d'une substance inerte, et par conséquent à recomposer pour ainsi dire un mélange analogue à celui que la nature nous avoit offert tout fait, il est aisé de répondre que ce mélange produit par l'art a sur l'autre un avantage incontestable; c'est qu'au moins les élémens peuvent en être exactement connus, et les effets calculés d'avance.

Quant à la médecine légale, ses besoins les plus urgens, et les secours qu'elle réclame avec le plus d'instance, donnent un haut prix aux lumières qu'elle peut recevoir de l'analyse organique. M. Chevreul expose ici, avec ce soin minutieux que la gravité du sujet exige et justifie, un plan de recherches dont l'objet est de constater l'action des poisons végétaux et animaux. Les altérations spéciales des tissus, et les propriétés particulières des espèces organiques qui sont la base de ces poisons, fournissent un appui solide à ces considérations, et réduisent à sa juste valeur cette opinion trop répandue, et qui très-heureusement n'est qu'une erreur, qu'il existe des poisons dont les traces échappent aux recherches les plus attentives et les mieux dirigées.

Enfin l'auteur traite, en plusieurs articles, des applications qu'on peut faire des connoissances fournies par la chimie organique à l'anatomie, à la physiologie, à la thérapeutique et à la zoologie proprement dite. Pousser la distinction des tissus organiques au-delà des bornes où l'analyse mécanique la plus subtile est forcée de s'arrêter; étudier les transformations pathologiques que ces tissus peuvent éprouver, et les altérations des liquides, que l'école des solidistes a beaucoup trop négligées; en un mot, joindre à l'étude des formes et de la structure extérieure des organes, celle de leur composition intime et de leur nature chimique : voilà ce qu'on ne peut faire qu'avec le secours d'une analyse perfectionnée et rendue de plus en plus scrupuleuse et délicate.

M. Chevreul termine le résumé qu'il offre lui-même de ces considérations par l'exposition de vues très-élevées sur les causes prochaines de la vie. Également en garde contre les prétentions de ces savans qui veulent expliquer les phénomènes de l'organisation par les forces qui régissent la matière brute, et contre les allégations mystérieuses de ceux qui se bornent à invoquer une ou plusieurs forces qu'ils nomment *vitales*, pour ne pas les appeler occultes, il fait la part de ce que chacune

de ces opinions a de raisonnable ou de probable, et montre que la connoissance des sciences physico-chimiques est aussi indispensable aux partisans du vitalisme qu'à ceux qui ont embrassé les hypothèses contraires : « car, dit-il, puisqu'ils reconnoissent que les forces vitales » sont en lutte perpétuelle avec les forces qui régissent la nature » inorganique, ils admettent nécessairement que celles-ci neutralisent » une portion des premières, que conséquemment elles agissent; dès-» lors, pour apprécier rigoureusement les effets produits par les pre-» mières, il faut déterminer les effets qui seroient produits par les » forces de la nature inorganique, si les forces vitales n'agissoient » point. C'est le seul moyen scientifique d'établir l'existence des forces » vitales comme distinctes des autres, en faisant voir ce qui leur » appartient réellement dans les phénomènes de la vie. »

Un traité du genre de celui que nous venons d'analyser, doit trouver moins d'appréciateurs éclairés qu'un ouvrage exclusivement rempli de résultats directs et d'expériences positives. Mais c'est un de ces cas où un petit nombre de suffrages peut suffire au succès d'un livre. La philosophie d'une science n'en est jamais la partie la plus répandue, ni même la plus généralement goûtée; mais les travaux qui l'établissent méritent d'occuper un rang distingué quand ils peuvent servir à diriger les recherches ultérieures, et à amener des découvertes importantes. Pour montrer que son ouvrage est propre à produire cet heureux effet, M. Chevreul n'a besoin que de mettre lui-même en pratique la théorie qu'il y expose, avec la certitude de contribuer puissamment aux progrès de cette branche de la chimie à laquelle il a déjà rendu de si éminens services. On est en droit d'offrir des préceptes, quand on a donné de pareils exemples.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, *espagnol, italien, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais-royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

NEUVIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE ANGLAIS* (suite).

Dans le précédent article, j'ai exprimé mes regrets sur ce que les pièces que l'éditeur de cette collection nous donne pour les chefs-d'œuvre du théâtre anglais, n'ont pas été classées d'après l'ordre des temps où elles parurent sur la scène. Cette négligence, qui peut-

être ne mériteroit pas d'être relevée, s'il ne s'agissoit que de tragédies, devient l'objet d'une très-juste critique, lorsqu'il s'agit de comédies. En les distribuant selon l'ordre des temps, en avertissant de l'époque précise à laquelle elles furent jouées et applaudies, on eût mis le lecteur à portée de comparer les productions de la scène comique avec l'histoire des mœurs, de juger à quels faits, à quels événemens peuvent se rapporter divers détails ; enfin on eût fourni d'utiles matériaux pour étudier facilement l'histoire de la société dans le pays dont on importoit les richesses dramatiques.

Au contraire, l'éditeur de cette collection a non-seulement interverti entièrement l'ordre des temps, en plaçant une pièce de BEN JONSON, *Chacun dans son caractère*, parmi celles qui composent le cinquième et dernier volume, et une pièce de JOHN TOBIN, *la Lune de miel*, dans le premier; mais il est assez rare qu'il ne manque dans les notices, ou l'indication de l'année de la représentation, ou le titre anglais de l'ouvrage.

Je crois donc convenable d'intervertir moi-même l'ordre des volumes, et de rendre compte des diverses pièces, en les classant selon l'ordre chronologique de leurs représentations, que j'aurai soin d'indiquer pour chacune, en y joignant le titre qu'elle porte en anglais.

BEN JONSON.

Every man in his humour. — *Chacun dans son caractère.* Représentée en 1598, imprimée en 1601.

Cette pièce méritoit d'ouvrir la collection des comédies anglaises. Il seroit trop long d'en donner une analyse qui rendît compte des nombreux détails et des divers caractères : il suffira de dire que chaque personnage agit d'après un caractère donné, et que parmi les rôles, qui sont nombreux, on en distingue plus particulièrement deux :

1.° Celui de Kitali, commerçant, mari d'une femme honnête, laquelle excite constamment sa jalousie, sans qu'il ose la faire éclater. Cette jalousie est peinte avec une vérité et une énergie comiques que n'auraient point désavouées Shakespear ni Molière. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette pièce de Ben Jonson, la première sans doute où la jalousie ait été mise aussi heureusement en scène sur les théâtres modernes, est antérieure de vingt-quatre ans à l'Othello, qui ne fut joué qu'en 1622.

2.° Le rôle d'un certain Brain-worm, qui, à la faveur de nombreux déguisemens, joue plusieurs personnages dans la pièce.

Lors des premières représentations de cette comédie, l'action se

passoit à Florence et les personnages avoient des noms italiens. L'édition de 1601, *in-4.°*, est conforme au premier travail de l'auteur; ce n'est que plus tard qu'il corrigea sa pièce, en plaçant l'action à Londres, et en donnant des noms anglais aux divers personnages dont il accommoda les rôles aux mœurs du pays.

Le traducteur a travaillé d'après l'édition corrigée par Garrick.

Ben Jonson, après le succès de sa pièce, *Chacun dans son caractère*, fit jouer, l'année suivante, une comédie faisant suite ou du moins pendant à l'autre, et qui est intitulée EVERY MAN OUT OF HIS HUMOR, *Chacun hors de son caractère*. Puisque le traducteur, qui a donné sur Ben Jonson une notice qu'on peut accuser d'être trop courte, parce qu'elle est écrite avec goût, n'a pas parlé de cette dernière comédie, je me bornerai à rappeler une singularité théâtrale qui la distingua, et qui a été ensuite renouvelée dans quelques pièces d'un bas comique. Des personnages qui ne paroissent que de simples spectateurs, prennent part au dialogue, et contribuent ainsi à l'amusement et à la gaieté des spectateurs véritables.

BEAUMONT ET FLETCHER.

Rule a wife and have a wife. — *L'École des épouseurs.* Jouée au commencement du XVII.e siècle, et imprimée en 1640 (1).

Quoiqu'on ne trouve pas la date de la représentation de cette pièce, qu'on a même attribuée au seul Fletcher, il est évident qu'elle fut composée et jouée au commencement du XVII.e siècle, puisque Beaumont, qui passe pour y avoir travaillé, mourut en 1615, et Fletcher en 1625.

Si l'on compare les mœurs peintes dans cet ouvrage, et le ton et le langage des personnages, aux mœurs et au langage de la pièce précédente, on sera surpris de trouver dans Beaumont et Fletcher une indécence dans les mœurs et dans les expressions, une immoralité dans les principaux personnages, enfin un ensemble licencieux, qui ne peuvent donner une idée avantageuse du public anglais qui applaudissoit de telles pièces, aujourd'hui tolérées encore, parce qu'elles sont, depuis long-temps, en possession de la scène.

Cependant il faut avouer que cette pièce anglaise, quoique écrite d'un ton leste et quelquefois grossier, offre souvent des situations et

---

(1) L'auteur de l'excellente notice sur Beaumont et Fletcher, placée en tête de la traduction de l'*École des épouseurs*, auroit pu citer l'ouvrage de J. Monck Watson, publié en 1798, 1 vol. *in-8.°*, contenant des commentaires sur les pièces de Beaumont et de Fletcher.

des détails comiques. Les plus mauvaises mœurs y sont peintes avec une verve et une gaieté qui désarment presque la sévérité de la critique.

Margarita, riche et galante, veut se marier pour couvrir son inconduite, et cherche à épouser quelque imbécille qui puisse être sa dupe. Elle trouve un beau garçon, qui feint d'être niais et simple, et, sur l'invitation d'Altéa, sa femme de compagnie, elle se donne ce mari, qui s'appelle Léon, après avoir fait toutes les conditions que sa position et ses projets exigeoient.

Tandis que ce marché se conclut à la campagne, Estifanie, servante de Margarita, habite à la ville la magnifique maison où sa maîtresse tient sa cour: parvenant à se faire croire propriétaire de ce beau logement et des richesses qui y sont renfermées, Estifanie réussit à séduire un officier nommé Valdez, lequel espère faire une grande fortune en l'épousant.

Quand elle apprend que sa maîtresse revient à la ville plutôt qu'elle ne l'attendoit, elle annonce à Valdez qu'une cousine arrive chez eux pour se marier, et que, pour faciliter cet établissement, la maison et tout ce qui s'y trouve doivent être confiés à cette cousine et passer pour sa propriété; mais qu'après le mariage et les noces ils rentreront en possession: son mari, qu'elle présente à la prétendue cousine, y consent, et ils délogent.

C'est Margarita qui est revenue à la ville avec Léon; elle s'applaudit d'avoir trouvé un benêt de mari qui lui sert de manteau. Tout-à-coup Léon commence à tenir des propos alarmans: bientôt, et au moment où sa femme est entourée d'une nombreuse et brillante compagnie, il éclate, et il déclare qu'il veut être maître dans la maison. Le duc de Médina essaie de le gourmander et va jusqu'à le menacer; mais Léon ne refuse pas de mettre l'épée à la main contre le duc. Cette énergie déconcerte Margarita, qui veut le renvoyer aux champs et qui parle de divorce.

D'autre part, Perez est dans un grenier, en attendant de rentrer dans la superbe maison qu'il suppose toujours appartenir à sa femme; il s'impatiente, et bientôt il apprend que la maison ne lui appartient pas, qu'elle n'est qu'une malheureuse fille qui l'a trompé; il vient dans la maison même de Margarita. Les éclaircissemens qu'il sollicite lui prouvent la supercherie de sa femme; il la retrouve, il est furieux: mais, par ses adroits mensonges, par son manége décevant, elle parvient à l'apaiser; elle a excité des doutes dans son esprit, de manière qu'il espère encore.

Elle rencontre un riche usurier à qui elle emprunte ou, pour mieux dire, elle escroque, au nom de sa maîtresse Margarita, une somme

considérable, parce qu'il se laisse facilement gagner, ayant des prétentions sur elle.

Cependant le duc de Médina, pour écarter Léon, lui a fait parvenir un faux brevet de colonel. Celui-ci déclare qu'il veut partir, fait tout emballer jusqu'aux habits de sa femme, et il exige qu'elle parte avec lui. Margarita fait semblant d'obéir et demande seulement un mois de délai; Léon s'aperçoit de la feinte. Tout-à-coup on entend un bruit d'armes; on annonce que le duc a été attaqué dans la rue, qu'il est blessé, mourant; on l'amène dans la maison pour lui donner les premiers soins. Léon reconnoît encore que ce n'est qu'une ruse de sa femme, il s'emporte: enfin, lasse du rôle qu'elle joue, elle s'amende, ou fait semblant de s'amender; et quand le duc la fait approcher du lit où il est couché, elle résiste aux agressions du duc, et appelle à haute voix. Alors son mari arrive avec d'autres personnes; le duc se trouve dans un grand embarras, et tout se termine amiablement. Margarita apprend qu'Altéa, sa dame de compagnie, est la sœur de Léon, et reconnoît qu'elle a été dupe d'une intrigue ourdie contre elle par la sœur et le frère; elle consent cependant de traiter désormais Altéa en sœur et en amie; elle promet d'être toute entière à son mari. « Je ne » suis plus, dit-elle, la coquette Margarita, mais la chaste épouse de » Léon. » Pérez et sa femme, qui a l'argent du financier, promettent aussi de vivre honnêtement: Margarita donne encore de l'argent à Estifanie dans une bourse, en lui disant: « Prenez, elle vous appartient » comme une récompense de vos services; faites-en un plus noble » usage que celui qui l'a donnée. »

Je terminerai cette analyse par l'opinion du traducteur, qui s'explique en ces termes: « Ce singulier ouvrage, dans lequel la raison est » souvent outragée et toutes les bienséances continuellement violées; » et j'ajouterai avec lui; « mais où il y a de la chaleur d'imagination, » une certaine verve de gaieté et une sorte de force comique. »

W. VICHERLEY.

The Plain-dealer. — *L'Homme franc.* 1676.

Le traducteur a soin d'avertir que la pièce de l'Homme franc, par Vicherley, est une imitation évidente du Misanthrope de Molière, soit dans la conception de l'ouvrage et la peinture du caractère, soit dans quelques scènes et diverses parties du dialogue.

Sans doute c'est une imitation; mais il me semble qu'elle n'est pas heureuse, et sur-tout qu'elle n'a pas été faite avec art.

Le Misanthrope français est brusque, mais n'est pas grossier; Molière,

pour faire ressortir le caractère, a choisi un homme de la cour, et il l'a placé au milieu de personnes dont les mœurs, l'éducation et la politesse devoient contraster davantage avec sa misanthropie; et il est sans doute de l'essence comique de ce rôle, que le personnage, forcé de conserver la politesse de la cour et d'observer les convenances de son rang, énonce toujours ses opinions avec une franchise impétueuse qui divertit le spectateur. Au contraire, Manly, personnage anglais, est un marin brusque, qui n'a, pour ainsi dire, que les habitudes et la franchise de sa profession.

Veut-on comparer la manière différente des deux auteurs, il me suffira d'indiquer dans Molière la scène si vraie, si comique, du sonnet:

Alceste. Mais un jour, à quelqu'un dont je tairai le nom, &c.

jusqu'au vers:

Franchement il est bon à mettre au cabinet.

Voici l'imitation de l'auteur anglais:

Freeman. « N'êtes-vous pas l'auteur de ce monologue en vers blancs » qui fut inséré l'autre jour dans les papiers publics!

Oldfox. » Quoi! une adresse au bureau du transport des poissons!

Freeman. » Oui.

Oldfox. » Comment la trouvez-vous!

Freeman. » C'est aussi beau que Milton.

Oldfox. » . . . . C'est moi qui suis l'auteur de cet écrit; mais motus! » c'est entre nous.

Manly. » Ecoutez, vieux major: vous vous êtes imaginé que vous » pouviez écrire et que vous étiez devenu auteur; permettez-moi de » vous dire ce que je disois un jour à une personne de ma connois- » sance qui étoit possédée de la même inconcevable fantaisie.

Oldfox. » Eh bien, monsieur!

Manly. » Eh bien, monsieur, je lui dis franchement qu'il devenoit » bête comme un âne. »

Une des beautés qui distinguent le Misanthrope, c'est l'extrême simplicité de l'action, simplicité qui, toutes les fois qu'elle est soutenue par le talent, prête si heureusement au développement des caractères.

On pense bien que Vicherley ne l'a pas imitée; au contraire, il a beaucoup compliqué l'action de la pièce.

Il y a une scène très-habile et très-comique dans Vicherley. La coquette, aimée par l'homme franc, s'est mariée pendant son absence; et quand il a reparu, elle lui a annoncé qu'elle avoit cru devoir prendre un mari, mais que ce mari étoit absent, et l'homme franc en ignoroit le nom. Il rencontre ce mari sans le connoître, et lui fait avec fran-

chise certaines confidences qui affectent désagréablement ce mari; et, d'éclaircissemens en éclaircissemens, celui-ci reste convaincu qu'il a éprouvé le malheur que Molière désignoit par son nom vulgaire, et que Vicherley nomme pareillement. Cette scène est bien préparée, bien filée, et d'un bel effet; elle paroît d'autant meilleure, qu'elle appartient essentiellement à cette composition dramatique dont le rôle principal consiste à s'abandonner à une extrême et imprudente franchise.

FARQUHAR.

Recruiting Officer. — *L'Officier en recrutement.* 1705.

Cette pièce offre le tableau des ruses et des fourberies qu'on employoit alors en Angleterre pour forcer les gens du peuple à prendre le parti des armes; et l'auteur n'a pas manqué de peindre les mœurs grossièrement licencieuses des militaires chargés du recrutement. Pour en faire juger, il suffira de dire que, dans le premier acte, l'officier est averti qu'une jeune personne qu'il avoit séduite vient d'accoucher; il propose à son sergent de l'épouser, et celui-ci, quoique marié, accepte; et, comme il le dit lui-même, il a femme et enfant en moins d'une demi-heure. Le même officier s'exprime ainsi au sujet d'une autre jeune personne qu'il a voulu épouser: « Il est vrai que Silvie et moi nous » étions convenus de tout, si nous avions pu nous entendre sur les » préliminaires; mais elle vouloit que la cérémonie du mariage pré- » cédât la consommation, et moi je voulois commencer par la consom- » mation; ainsi nous ne pûmes nous arranger. »

Ce langage, ces mœurs, sont constamment ceux de tous les divers personnages; et ils auroient pu être beaucoup adoucis, sans que la pièce eût rien perdu de son comique, qui consiste sur-tout dans les manœuvres adroites des recruteurs; et, à cet égard, on ne peut que rendre entière justice au talent de l'auteur. On distingue sur-tout une situation très-dramatique: c'est celle où l'officier arrive, tandis que son sergent prétend avoir enrôlé deux jeunes gens qui nient d'avoir donné leur consentement, mais auxquels il avoit fait accepter de l'argent sous divers prétextes en buvant avec eux. L'officier gronde ou feint de gronder le sergent, écoute avec bonté les réclamations, les trouve justes, et parvient ensuite, par des caresses franches et des cajoleries aimables, à enrôler lui-même ces jeunes gens.

ROBERT DODSLEY.

The Toyshop. — *Le Magasin des curiosités.* 1733.

Cette petite comédie n'est composée que de scènes épisodiques. Le marchand de curiosités assaisonne toujours de quelque trait de satire

morale, les diverses réponses, qu'il fait à ceux qui marchandent ses miroirs, balances, lunettes, &c. Ce cadre n'est ni ingénieux ni neuf; mais comme la pièce est courte et qu'on sourit à la plupart des bons mots, on n'a pas le temps de s'apercevoir de l'uniformité et de la monotonie.

Le traducteur a donné une notice intéressante sur Robert Dodsley, qui, étant domestique à Londres chez mistriss Lowther, publia son ouvrage THE MUSE IN LIVERY, *la Muse en livrée*, et mérita l'estime et l'amitié de Pope et d'autres personnes distinguées. Il prit l'état de libraire, l'exerça avec succès, et publia divers autres ouvrages, parmi lesquels on doit remarquer *le Roi et le Fermier de Mansfield*, d'après lequel Sedaine et Collé ont composé, l'un, *le Roi et le Fermier*, et l'autre, *la Partie de chasse de Henri IV*, en avouant l'un et l'autre l'emprunt fait à l'auteur anglais.

Je dois dire que cette comédie avoit déjà été publiée en français dans un petit recueil de traductions de pièces anglaises en 2 vol. *in-12.*

ISAAC BICKERSTAFF.

Padlock. — *Le Cadenas.* 1768.

Il est difficile de concevoir à quel titre cet opéra figure dans une collection de chefs-d'œuvre.

Un vieillard veut épouser une jeune personne qu'on lui a confiée, et, l'environnant de grilles, de cadenas, il établit une sévère surveillance. Un amant escalade les murs du jardin; le vieillard, qui avoit quitté un instant la maison, trouve à son retour ce jeune homme, apprend qu'il est aimé, reconnoît que ses précautions sont inutiles, et consent au bonheur des jeunes gens.

RICHARD CUMBERLAN.

West-Indian. — *L'Américain.* 1771.

Le traducteur avoit déjà publié et embelli cette pièce, insérée dans la collection de ses œuvres, sous le titre du CRÉOLE; cependant il paroît qu'il a retouché son travail pour rendre la version plus littérale.

Le sujet de cette comédie n'est pas neuf, mais il est intéressant et comique.

Un riche négociant de Londres reçoit chez lui un fils, né en Amérique, et qui, ignorant que ce négociant est son père, ne voit en lui qu'un correspondant, un ami. Le père profite de cette circonstance, et suit avec intérêt et sagesse les projets, les démarches, les écarts auxquels le séjour d'une grande ville entraîne un jeune homme riche et dans l'âge des passions. Après diverses aventures et de nombreuses situations, où le père, devenu le confident des étourderies de son fils,

est occupé à en prévenir les suites ou à en réparer le malheur, il se fait connoître, et marie son fils à une jeune personne dont il avoit été épris à la première vue, et qui cependant se trouve digne de faire le bonheur du père et du fils.

Je me plais à rapporter ici ce que le traducteur avoit dit dans l'avertissement qui précède sa pièce du CRÉOLE : « M. le comte François » de Neufchâteau, mon confrère à l'académie, m'a appris que Gresset » avoit eu l'idée d'une pièce à-peu-près semblable à celle-ci; il avoit » intitulé la sienne, *l'Espion à la mode ou les Américains.* C'étoit au » milieu du XVIII.e siècle, dans un temps où des créoles fort riches » venoient en France se faire remarquer par leur luxe et leurs dépenses » excessives. Il paroît que, dans la pièce de Gresset, c'étoit le père » qui arrivoit des colonies sans être connu de son fils, lequel avoit été » envoyé à Paris encore enfant. M. de Neufchâteau ne sait pas si » Gresset avoit achevé cette comédie; mais il en a vu des vers tout-à- » fait dignes de l'auteur du *Méchant.*

OLIVIER GOLDSMITH.

She Stoops to conquer, or the Mistakes of a night.— *Les Méprises d'une nuit.* 1772.

Cette pièce offre une double action, c'est-à-dire, une intrigue et une sous-intrigue. Un jeune homme, croyant être dans une auberge, se trouve dans la maison d'une demoiselle à laquelle il est destiné. Timide, quand il croit parler à des dames polies et d'une condition élevée, il est hardi et entreprenant, quand il croit s'adresser à des femmes d'un rang inférieur. Il ne sait rien dire d'aimable à la demoiselle de la maison. Celle-ci, instruite de la cause de l'embarras de son prétendu, se prête à une mystification, s'habille en demoiselle du comptoir, et, sous ce déguisement, reçoit les hommages les plus empressés, les déclarations les plus affectueuses, et s'assure qu'elle a su plaire. Le jeune homme, qui agit comme s'il étoit dans une auberge, parle à son futur beau-père d'une manière très-leste. Quand enfin il est détrompé sur son erreur au sujet du lieu, il faut le détromper encore au sujet des personnes; et l'on ménage le moyen de lui faire reconnoître, dans la fille du comptoir, cette même demoiselle, sa prétendue, qu'il vouloit sacrifier à l'amour qu'elle lui avoit inspiré sous son déguisement.

La sous-intrigue présente un amant et une amante qui projettent une fuite, un enlèvement. Ils rencontrent des obstacles; ils sont découverts; la maîtresse de la maison veut écarter l'amante, et l'emmène pendant la nuit. Une voiture doit les conduire au loin; mais le conducteur, qui se refusoit à cet éloignement, fait sans cesse circuler et

cahoter la voiture autour de la campagne, et l'on se retrouve enfin au point d'où l'on étoit parti. Des explications, des rapprochemens, amènent les parties intéressées à la conclusion du mariage.

Les deux intrigues sont bien liées l'une à l'autre; elles se mêlent avec art sans se nuire. Il faut sans doute beaucoup de concessions de la part du spectateur pour tolérer de nombreuses invraisemblances; mais, quand on a fait ces concessions, la pièce amuse; les situations sont souvent plaisantes. Il faut dire, à l'honneur de Goldsmith, que la pièce est écrite d'un ton très-décent, et qu'elle prouve que les autres auteurs dramatiques anglais auroient pu se passer du langage licencieux que j'ai eu occasion de leur reprocher.

SHERIDAN.

The Scool for scandal. — *L'École de la médisance.* 1776.

Cette comédie offre principalement le contraste des caractères de deux frères, dont l'aîné est un hypocrite de mœurs, et le cadet un dissipateur. Leur oncle, qu'ils ne connoissent point, parce qu'il est absent depuis longues années, revient en Angleterre et veut les observer et les juger. Cette situation, qui n'est pas neuve au théâtre, ne laisse pas d'être comique, et elle excite toujours un vif intérêt.

Cet ouvrage, qui introduisit sur la scène anglaise le ton de la bonne société, est empreint d'un talent très-remarquable, sur-tout dans la scène où le neveu dissipateur vend à son oncle, qui s'est présenté comme un prêteur sur gages, les divers portraits de famille, et s'obstine cependant à ne pas vouloir se défaire de celui de cet oncle, pour lequel il conserve du respect et de l'affection; scène d'autant plus heureuse, qu'elle prépare habilement le dénouement de la pièce.

On reconnoît dans cette pièce deux imitations du Tartuffe: l'une est la scène où Peter Tealze, brouillé avec sa femme, se raccommode avec elle, après une querelle; bientôt cette querelle recommence encore plus violente, parce qu'il a dit à sa femme, comme l'amant dans le Tartuffe,

Oh çà! n'ai-je pas lieu &c.

Mais cette scène devient en quelque sorte originale dans la pièce anglaise, par les développemens que l'auteur a su y ajouter, et sur-tout parce que les époux se quittent sans se réconcilier de nouveau.

L'autre imitation de Molière est la scène où le neveu hypocrite cherche à séduire la femme de son ami; elle est obligée de se cacher derrière un paravant, parce que son mari entre. Il fait au séducteur la confidence des soupçons qu'il a formés contre sa femme; la situa-

tion théâtrale est d'un très-bel effet, et le devient bien davantage lorsque le mari, caché à son tour, pour ne pas se trouver avec l'autre frère qui arrive, entend celui-ci reprocher à son aîné qu'il aime cette femme, et lorsqu'enfin elle est découverte par la chute du paravant.

Avant que M. Chéron eût fait jouer sur la scène française sa comédie du *Tartuffe de mœurs*, une première imitation de la pièce anglaise avoit été jouée, à la comédie italienne, sous le titre de l'*Homme à sentiment*, mais sans succès, en mars 1789.

JOHN BURGOYGNE.

The Heiress. — *L'Héritière*, 1786.

Cette pièce, qui ne peint que des travers locaux et étrangers, des mœurs de convention ou qui n'existent que dans quelques sociétés anglaises, ne pouvoit que perdre beaucoup dans une traduction faite pour un pays où l'on ne peut ni appliquer ni reconnoître la satire de ces travers et de ces mœurs; mais il y a une situation qui mérite de réussir sur tous les théâtres (1).

L'héritière, miss Alscrip, fille d'un enrichi, est destinée à lord Gayville, qui ne se soucie pas beaucoup d'elle, parce qu'il est épris d'une jeune personne dont il voudroit se faire aimer, et auprès de laquelle il a fait de vaines démarches, en cachant son nom sous celui d'Heastly. Elle s'appelle *Alton;* des circonstances malheureuses l'ont amenée à Londres et la réduisent à chercher condition ; elle est admise chez miss Alscrip en qualité de dame de compagnie. On annonce que lord Gayville vient rendre visite à sa future ; celle-ci, qui ne manque d'aucun des ridicules qui caractérisent les personnes parvenues, quand elles veulent se donner de grands airs, s'imagine de confier à sa dame de compagnie le soin de recevoir le lord en attendant qu'elle se présente elle-même. Quand le lord et miss Alton se reconnoissent, il s'engage une explication dans laquelle il proteste de la sincérité de son amour. Miss Alscrip paroît, et, sans être vue, écoute leur conversation, et ne l'interrompt que quand le lord tombe aux genoux de miss Alton. Le lord confus la justifie sur la singularité de la rencontre, donne quelques explications; mais miss Alscrip s'emporte et miss Alton se défend avec dignité.

Après quelques scènes de qui pro quo, qui peuvent donner lieu à suspecter la vertu de miss Alton, elle est conduite par Clifford dans sa

(1) Les Anglais eux-mêmes conviennent que le *Père de famille* de Diderot a été imité par Burgoygne.

maison. Clifford, ami de Gayville, est obligé d'accepter de sa part un duel au sujet de miss Alton : mais, au moment où ils tirent l'épée, une explication a lieu, et Gayville apprend que miss Alton est la sœur de son ami.

Le père de miss Alscrip, qui avoit été procureur, a produit, pour préparer le contrat de mariage de sa fille avec le lord Gaynville, des titres dont l'examen a prouvé qu'une terre considérable, assignée pour cette dot, appartient à la famille Clifford, et sur-tout à la sœur, qui avoit pris le nom de miss Alton. Diverses explications amènent son mariage avec lord Gayville. Clifford épouse lady Émily, qui avoit joué un rôle dans la pièce, et l'héritière est abandonnée à son père, qui va reprendre son ancien état.

JOHN TOBIN.

The Honey moon. — *La Lune de miel.* 1805.

Cet ouvrage est le plus moderne de tous ceux qui ont été admis dans la collection. John Tobin, son auteur, mourut très-jeune, et il faut le plaindre de ce qu'il ne put jouir de son succès, sa pièce n'ayant été jouée qu'après sa mort; et le plaindre d'autant plus, qu'il n'avoit qu'éprouvé des revers littéraires pendant sa vie.

Le sujet est plus piquant par le choix que par l'exécution; le titre de Lune de miel annonce le premier mois du mariage.

La pièce est gaie; elle offre des situations plaisantes: mais elle n'a guère d'autre mérite que ce comique qu'amènent des antécédens forcés; on peut regretter de n'y point rencontrer ces développemens de caractères qui distinguent les bonnes comédies.

La scène se passe en Espagne. Le riche duc d'Aranza, épris d'une jeune personne qui a un caractère altier et exigeant, l'obtient en mariage. Il s'est montré amant soumis, et son épouse ne l'a accepté que comme une victime future de ses caprices et de son orgueil: mais le duc a eu l'espoir et a formé le projet de corriger son épouse; et, à cet effet, après la noce, il la conduit dans une chaumière propre, munie de ce qui est nécessaire à ceux qui l'habitent; et là il lui déclare qu'il n'est pas duc, qu'il n'est pas propriétaire de beaux châteaux et de vastes domaines, ni possesseur d'une grande fortune, comme elle a pu le croire, et qu'ainsi il faut que celle que l'hymen associe à son sort se soumette et consente à vivre en femme de propriétaire qui a seulement de l'aisance et qui place toutes ses jouissances dans le bonheur domestique. On juge du désespoir de la duchesse; elle ignore même en quel pays elle se trouve : cependant, quoique surveillée, elle parvient à faire passer une lettre à son père. . . . . .

Depuis le second acte jusqu'à la fin du quatrième, son mari la fait successivement passer par diverses épreuves, durant lesquelles elle conserve son caractère hautain et s'abandonne à ses regrets. En ouvrant le cinquième, elle paroît résignée à son sort : son père arrive, après avoir été malade en route, et avoir cherché long-temps sa demeure, pour la délivrer et la venger; mais elle lui déclare qu'elle est actuellement contente et heureuse. Le père insiste, et fait citer le mari devant le duc dont le nom a servi à la fraude. On se rend chez le duc d'Aranza : quel étonnement de chacun, quand le mari, terminant son rôle, paroît en costume de duc et déclare qu'il a assuré le bonheur de son épouse, en corrigeant son caractère ! Elle en convient, et tous espèrent un avenir heureux.

A cette action principale sont jointes deux sous-intrigues. Une sœur de la duchesse éprouve son amant d'une manière différente; et l'autre, déguisée en page, triomphe des froideurs d'un autre amant qui avoit juré haine à toutes les femmes.

Cette comédie, quoique amusante, est loin de mériter d'être placée au rang des chefs-d'œuvre. Les épreuves auxquelles le duc assujettit son épouse auroient pu fournir des situations plus comiques, et même devenir intéressantes; mais l'auteur a manqué d'art, en cela même qu'il a voulu rapprocher et réunir tous les détails que le sujet pouvoit fournir, en s'affranchissant des règles.

Si le mariage avoit précédé depuis quelque temps l'action de cette comédie, il eût été facile de graduer, d'une manière plus franche et sur-tout plus vraisemblable, les épreuves successives et l'amandement de la femme, dont le caractère et la situation n'offrent pas assez de nuances pour ne pas surprendre le spectateur, quand elle déclare être heureuse de son sort.

Je ne crois pas inutile de citer ici un bon mot sur les médecins, qui se trouve dans la *Lune de miel*.

Le père est retenu dans une auberge par un mauvais médecin qui, pour gagner un plus grand salaire, déclare que le malade ne peut se mettre en route sans péril pour sa santé; et ce médecin dit : « Guérir » les hommes est peut-être au-dessus de notre science; mais il seroit » désolant de ne pouvoir pas du moins les tenir malades. »

Cette saillie plaisante, ce mot piquant auroit pu venir à Molière; mais il ne l'auroit pas mis dans la bouche du médecin lui-même : on se moque d'autant plus de ceux qu'il met en scène, qu'eux-mêmes ne se moquent pas de leur art.

Tels sont les ouvrages comiques choisis et publiés par l'éditeur des

Chefs-d'œuvre du théâtre anglais. On aura remarqué qu'il n'a admis aucun ouvrage de Dryden, de Congrève, ni autres auteurs aussi renommés que quelques-uns de ceux qui grossissent le recueil.

Mais ce qui manque sur-tout, c'est un discours sur l'origine, les progrès et l'état de l'art dramatique en Angleterre, considéré dans ses rapports successifs avec les mœurs, le gouvernement et la littérature du pays, et où l'on eût caractérisé l'influence que Shakespear a exercée sur cet art parmi ses compatriotes.

RAYNOUARD.

Motenebbi, der grösste arabische dichter zum ersten mahle ganz übersetzt von Joseph von Hammer. — *Moténebbi, le plus grand des poëtes arabes, traduit pour la première fois en entier, par M.* Joseph de Hammer, *&c.* Vienne, 1824, lvj et 427 pages *in-8.°*

Commentatio de Motenabbio, poeta arabum celeberrimo, ejusque carminibus, auctore Petro à Bohlen. Bonnæ, 1824, x et 136 pages *in-8.°*

Jusqu'ici l'Europe savante n'avoit connu, si l'on en excepte un très-petit nombre d'orientalistes de profession, que quelques morceaux choisis des poésies de Moténabbi, ou, comme préfère écrire M. de Hammer, *Moténebbi*, et par conséquent n'avoit pu juger en parfaite connoissance de cause entre les admirateurs de ce poëte, et les critiques qui, sans méconnoître ses talens et son mérite, sont cependant bien éloignés de lui accorder le premier rang entre les Arabes qui se sont rendus célèbres par la culture de la poésie. Aujourd'hui, grâces à la traduction complète du recueil de ses poëmes que vient de publier M. de Hammer, et à la notice historique et philologique de ces mêmes poëmes, par laquelle un jeune élève de l'université de Bonn, M. Pierre de Bohlen, vient de signaler son entrée dans la carrière des lettres orientales, chacun pourra se faire une opinion des beautés et des défauts sur lesquels se fondent les admirateurs et les censeurs de Moténabbi, pourvu toutefois que la traduction de M. de Hammer soit faite de manière à donner une idée juste de l'original. Cela ne suffit pas, il est vrai, pour déterminer le rang que doit assigner à Moténabbi, parmi les poëtes arabes, une critique impartiale, parce que ceux auxquels il

faudroit le comparer, n'ont pas, comme lui, l'avantage d'avoir été traduits en entier. Mais du moins on pourra juger si, pour la noblesse des sentimens, la justesse et l'élévation des pensées, la force et l'élégance du style, la richesse de l'imagination, la vérité et la grandeur des images, il mérite d'être préféré aux auteurs des Moallakas, et à ces poëtes contemporains de Mahomet, dont quelques ouvrages nous sont connus, tels que *Schanfara, Nabéga Dhobyani, Taabbata-scharran, Ascha, Caab ben-Zoheïr,* ou même aux poëtes plus modernes, tels que *Bokhtori, Abou'lola, Ebn-Doreïd, Tograï, Bousiri, Omar ben-Faredh, &c.* M. de Hammer n'hésite point à décider cette question en faveur de Moténabbi; et le titre qu'il a donné à sa traduction n'est point une exagération due au desir de prévenir les lecteurs en faveur d'un travail qui lui a coûté beaucoup de peine; c'est l'expression simple et exacte d'une forte conviction, le résumé d'un jugement dont les motifs sont exposés fort au long dans la préface de sa traduction; et nous nous plaisons à convenir que la grande érudition de M. de Hammer donne beaucoup de poids à son jugement. On se tromperoit si l'on pensoit que M. de Bohlen, en appelant Moténabbi *poëte arabe très-célèbre [poeta Arabum celeberrimo]*, ait partagé l'enthousiasme de M. de Hammer, et exprimé le même jugement que lui: au contraire, obligé, par la nature même de son travail, à comparer souvent les pensées, les expressions, les images de Moténabbi, avec celles de beaucoup de poëtes arabes, et à séparer ce qui lui appartient en propre des emprunts fréquens qu'il a faits à ceux qui l'avoient précédé dans la même carrière, il se place bien plutôt dans les rangs des censeurs de Moténabbi, qu'au nombre de ceux qui lui décernent le sceptre de la poésie arabe. M. de Bohlen, il est vrai, n'a pas encore acquis le droit de faire prévaloir son opinion, par l'autorité de son nom et par des services rendus à la littérature orientale; mais il marche accompagné d'un cortége de preuves que chacun peut apprécier, et auxquelles il est, ce nous semble, bien difficile de ne pas se rendre. En vain, pour inspirer ici plus de confiance aux lecteurs, voudrions-nous dissimuler notre propre opinion. Déjà plus d'une fois nous avons eu occasion, soit dans ce journal, soit ailleurs, de nous prononcer sur le genre de mérite des poésies de Moténabbi, et sur la place assez inférieure qu'il nous paroît occuper parmi les poëtes arabes, bien loin de Schanfara, de Lébid, d'Antara et de leurs contemporains, mais incontestablement au-dessus d'Omar ben-Faredh et de toute la classe des poëtes mystiques. Toutefois les critiques qui voudront juger par eux-mêmes en cette matière, doivent se familiariser d'abord avec les idées, le génie et le

style de la poésie orientale; ils ne doivent pas condamner légèrement et soumettre à un anathême commun tout ce qui répugne à notre goût, uniquement formé sur les modèles d'Athènes et de Rome, et nous desirons qu'ils se rappellent les observations générales que nous avons consignées dans ce journal (1), en rendant compte de l'édition donnée par M. Mesnil, de la Moallaka d'Antara. Ils ne doivent pas oublier, d'un autre côté, que la traduction la plus fidèle des poëtes arabes, et nous croyons en avoir déjà fait plusieurs fois l'observation, n'est et ne peut être souvent qu'une paraphrase longue et fastidieuse, sous le poids de laquelle disparoissent la précision, la force, la finesse, la grâce de l'original, avec tous les charmes du parallélisme, du rhythme et de toutes les figures qui appartiennent exclusivement au langage.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient de dire un mot de Moténabbi et du recueil de ses poésies.

Je ne veux point raconter ici la vie de Moténabbi. M. de Hammer a donné en allemand, à la suite de sa préface, la biographie de ce poëte, traduite de l'Histoire des hommes illustres d'Ebn-Khilcan, et M. P. de Bohlen a ajouté, à ce que disent de notre poëte ce biographe et Abou'lféda, beaucoup de particularités tirées de ses poésies et des écrivains qui les ont commentées. Il me suffira de dire que, né dans un faubourg de Coufa, nommé *Kenda,* en l'an 303 de l'hégire (915 de J. C.), il vint jeune en Syrie, et qu'il étudia à Damas. Il paroît que cette ville fut sa résidence la plus ordinaire, et que cependant il habita tantôt Alep, tantôt Laodicée ou Antioche. Ayant voulu jouer le rôle de prophète, ce qui, suivant l'opinion la plus vraisemblable, quoi qu'en disent quelques-uns de ses commentateurs, lui a valu le surnom de *Moténabbi* sous lequel il est généralement connu, il fut mis en prison. Ce fut après cette aventure qu'il s'attacha, en l'année 337, à Seïf-eddaula, à la cour duquel il fut comblé d'honneurs et de présens, mais où il devint l'objet de l'envie, et où il se fit des ennemis redoutables par son orgueil démesuré. Mécontent du prince qui ne le protégeoit pas autant qu'il croyoit le mériter, contre ses rivaux et ses envieux, il le quitta en 346, et vint en Égypte vendre ses adulations à un esclave noir, nommé *Cafour,* qui exerçoit l'autorité souveraine au nom d'un jeune prince, héritier du pouvoir de la famille d'Ikhschid. Il ne tarda pas à se brouiller avec son nouveau protecteur, duquel il avoit espéré obtenir un gouvernement, et aux flatteries les plus basses succédèrent des satires amères. Cafour ne s'en vengea, à

(1) *Journal des Savans,* cahier de mars 1827.

ce qu'il paroît, qu'en le faisant surveiller pour qu'il ne pût pas quitter l'Égypte et porter ailleurs le tribut de ses vers. Toutefois il parvint, en 350, à tromper sa surveillance, et s'enfuit de l'Égypte. Pendant qu'il habitoit ce pays, il y avoit trouvé un bienfaiteur dans Abou-Schodja Fatik, Grec de naissance, esclave, puis affranchi d'Ikhschid, et homme de beaucoup de talent, que la jalousie de Cafour avoit obligé à se retirer dans le Fayyoum; Moténabbi chanta Fatik de son vivant et après sa mort. Lorsqu'il eut quitté l'Égypte, il s'attacha à Ebn-Alamid, vizir d'Adhad-eddaula, et qui résidoit à Ardjan, puis enfin à Adhad-eddaula lui-même, qui avoit sa cour à Schiraz : il se rendit auprès de ce prince en l'année 350. En 354, il voulut aller à Coufa, mais il fut rencontré par un parti d'Arabes, ennemis de la tribu à laquelle il appartenoit, et dont le chef vouloit venger l'honneur d'une femme que Moténabbi avoit insultée. D'autres disent que ce fut un guet-apens dont Adhad-eddaula étoit l'auteur. Quoi qu'il en soit, Moténabbi périt en cette rencontre dans l'Irak-arabi, près de Deïr-alakoul, en 354.

Ce court aperçu de la vie de Moténabbi suffit pour indiquer la manière dont est divisé le recueil de ses poésies; elles forment en tout deux cent quatre-vingt-neuf pièces, dont plusieurs ne se composent que d'un très-petit nombre de vers. Ce recueil, qui contient cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze *beïts* ou distiques, est divisé en six parties, dont la première, sous le nom de شاميات, c'est-à-dire, *écrites en Syrie*, contient toutes les pièces composées avant que le poëte se fût attaché à Seïf-eddaula; elles sont au nombre de cent soixante. Les cinq autres parties prennent leurs noms des personnages auxquels sont consacrées les poésies qu'elles renferment, je veux dire de Seïf-eddaula, Cafour, Fatik, Ebn-Alamid et Adhad-eddaula. M. de Bohlen a cru pouvoir diviser toutes les poésies de Moténabbi en trois classes, sous les dénominations de *juvenilia*, *virilia* et *senilia*, et il comprend dans la troisième classe les quatre dernières parties; mais la dénomination qu'il donne à cette troisième classe, *senilia*, ne sauroit convenir à l'âge de notre poëte, qui est mort à cinquante-un ans, et n'en avoit que quarante-trois quand il commença à chanter Cafour.

M. de Bohlen, qui a divisé son travail en trois parties, a consacré la première à la vie de Moténabbi, et à l'examen des qualités morales de ce poëte, dont il porte en général un jugement peu avantageux. Il lui reproche des sentimens peu religieux, une adulation portée au dernier excès, une ambition et un amour de l'argent sans bornes, un amour-propre et une estime de lui-même poussés jusqu'à l'impudence, un naturel querelleur, ingrat, et toujours disposé à se plaindre; la

seule bonne qualité qu'il ne lui refuse pas, c'est la bravoure et le mépris de la mort. C'est dans les poésies mêmes de Moténabbi que M. de Bohlen prend toutes les preuves de ses assertions, et il seroit difficile de ne pas convenir qu'il n'est aucun de ces reproches auxquels notre poëte n'ait donné lieu. Ses commentateurs mêmes et ses admirateurs n'ont pu se le dissimuler. Toutefois M. de Bohlen nous paroît souvent avoir pris trop sérieusement des expressions qu'il conviendroit de traiter d'exagération plutôt que d'impiété. C'est ainsi, par exemple, que Moténabbi a pu, sans manquer de respect au dogme de l'unité de Dieu, ou à celui de l'infaillibilité des décrets divins, dire que *les baisers des belles avoient plus de douceur pour ses lèvres que la profession de foi de la doctrine unitaire*, et que *son héros étoit, dans l'exécution de ses projets, plus assuré du succès que le destin.* Peut-on voir autre chose qu'une hyperbole excessive dans cette manière de peindre la bravoure irrésistible, la libéralité sans bornes, et la noblesse des traits d'un prince: *Si la tête de Lazare eût été atteinte de son glaive au jour de la mêlée, Jésus n'auroit pu l'arracher à la mort; si les abîmes de la mer Rouge eussent été aussi vastes que sa main droite, ils ne se seroient pas entrouverts pour livrer le passage à Moïse; si les feux des pyrées eussent eu l'éclat de son front, le genre humain tout entier eût fait profession du magisme!* Enfin, peut-être Moténabbi ne mérite-t-il pas même le reproche d'avoir abusé de l'hyperbole, pour avoir dit de Seïf-eddaula, vainqueur des Grecs ennemis de l'islamisme: *Ton triomphe ne fut point celui d'un roi qui fait prendre la fuite à son semblable; non, c'étoit plutôt la religion unitaire mettant en fuite le polythéisme.*

Ce que je viens de dire du reproche d'impiété peut s'appliquer aussi, jusqu'à un certain point, à ceux d'intérêt, d'ingratitude, d'ambition, et d'amour-propre, et particulièrement à ce dernier; car il est permis à un homme d'un talent supérieur, et sur-tout à un poëte qui a la conscience de son mérite, de devancer le jugement de la postérité; et ce sentiment, s'il est exprimé avec noblesse et avec une sorte de simplicité qui porte le caractère d'une véritable conviction, est loin de choquer les vrais appréciateurs du mérite littéraire. Ainsi, on pourroit excuser sous ce point de vue les vers suivans qui, d'ailleurs, trouveront difficilement grâce auprès des hommes d'un goût délicat.

« Si les vers que j'ai chantés à ta louange viennent à être mis par » écrit, peut-être par leur éclat l'encre même deviendra blanche; comme » si les pensées qu'ils expriment, revêtues de toutes les grâces de » l'éloquence, étoient les étoiles des pléiades, ou tes brillantes qualités. »

J'ai cité ce passage préférablement à d'autres, pour corriger une

erreur de M. de Bohlen, qui n'a pas bien entendu les derniers mots او خلائقك الزهر, qu'il a traduits ainsi, *aut indoles tuæ stella veneris.* Sans doute il n'a pas vu qu'il falloit prononcer الزُّهْر, et que ce mot, qui est le pluriel de ازهر, étoit ici l'adjectif de خلائق. Le commentateur Wahidi dit avec raison : « Moténabbi veut dire que ses vers, aussi » excellens par la beauté des expressions que par la justesse des pensées, » ne sont pas moins connus de tout le monde que les pléiades, et » que les qualités brillantes d'Ali, fils d'Ahmed, d'Antioche, à qui ce » poëme est adressé. »

Dans la seconde partie de sa dissertation, M. de Bohlen considère Moténabbi uniquement comme poëte ; il fait connoître la marche ordinaire de ses poëmes, les diverses parties dont ils se composent, et en quoi Moténabbi se rapproche ou s'éloigne, dans ses poësies, de l'usage adopté par les anciens poëtes arabes. Il donne pour exemple une *kasida* ou élégie, composée de quarante-deux distiques, et y joint un commentaire philologique, destiné principalement à rapprocher de chaque vers les passages analogues tirés des autres poëmes de Moténabbi. C'est sur-tout dans les descriptions des combats que Moténabbi montre son talent, et il paroît, par le témoignage de ses commentateurs, qu'à cet égard il a peu de rivaux. M. de Bohlen passe ensuite en revue les principales images qui font l'ornement des poésies de Moténabbi ; il montre que le plus souvent il n'a fait que s'emparer des idées des poëtes qui l'avoient précédé, et est plus d'une fois resté au-dessous de ceux qu'il imitoit : il ne lui refuse point toutefois le mérite d'avoir enrichi la langue poétique de quelques images nouvelles, ce dont il nous est pourtant bien difficile de juger, puisque nous ne connoissons qu'une très-foible partie des anciennes poésies arabes. Enfin il observe avec raison que, parmi les images dont Moténabbi fait usage, il en est beaucoup qui sont peu naturelles, ou qui perdent toute leur grâce et finissent par devenir ridicules, soit à cause que le poëte leur a donné trop de développemens, soit à raison de l'excès de ses hyperboles. Un autre défaut de ce poëte, c'est qu'il ne fait aucune difficulté de revenir souvent aux mêmes images, et de présenter les mêmes idées sous des formes presque identiques. Les pensées philosophiques dont il orne assez souvent ses compositions, et qui l'ont fait comparer par Reiske à Euripide, sont un mérite dont il faut lui tenir compte, quoiqu'en cela même il ait plus d'une fois imité ses devanciers. M. de Bohlen a observé avec beaucoup de justesse qu'en jugeant des images et des comparaisons dont les poëtes de l'orient font usage, il

faut, pour être juste, se transporter par l'imagination hors de la sphère ordinaire de nos idées, sous le ciel qui a inspiré ces poëtes et au milieu des objets dont ils étoient environnés. Il ajoute que, dans bien des cas, les images qu'ils emploient ne nous semblent manquer de justesse que parce que le point de vue sous lequel ils ont envisagé les objets nous échappe, et que leur style elliptique ne nous laisse pas voir clairement l'aspect sous lequel les objets comparés se ressemblent effectivement. Je ne conteste point la vérité de cette observation ; mais je dois dire qu'il n'en résulte de difficulté réelle pour l'intelligence des poëtes arabes, que lorsqu'on est privé de tout commentaire. Il en est autrement quand il s'agit de les traduire ; la difficulté alors subsiste dans son entier, et la traduction, pour être intelligible, dégénère en paraphrase, et, au lieu d'une poésie vive, hardie, sublime, on n'a plus qu'une prose languissante, timide, et insipide.

Je me contente de cette analyse de la seconde partie de la dissertation de M. de Bohlen : ce n'est qu'en lisant l'ouvrage même et les exemples dont chaque proposition est appuyée, qu'on peut en porter un jugement. Je dirai seulement qu'en général l'auteur me paroît avoir bien apprécié le mérite et les défauts de Moténabbi, que sa critique est loin d'une rigueur excessive et d'une injuste prévention, et que, dans cette partie principalement de sa dissertation, il montre beaucoup d'érudition, et une connoissance solide de la langue arabe.

La troisième partie est presque entièrement technique ; elle a pour objet les divers genres de poëmes usités chez les Arabes, la prosodie en général, les mètres dont Moténabbi a fait usage, la rime, les jeux de mots dont les poëtes usent et abusent sans scrupule ; enfin les licences poétiques. Cette matière a été trop négligée jusqu'ici, et les étudians pourront retirer beaucoup d'utilité de ce petit traité abrégé de prosodie arabe, quoiqu'il soit incomplet. M. de Bohlen fait voir que c'est pour avoir ignoré la prosodie et l'art métrique des Arabes, que Reiske, malgré sa profonde connoissance de la langue, est tombé dans des méprises assez fréquentes en traduisant les poëtes. C'est peut-être par égard pour moi que M. de Bohlen n'a pas relevé de pareilles erreurs, assez nombreuses dans ma Chrestomathie arabe, et qui disparoîtront dans la seconde édition, qui est actuellement sous presse. Je ne ferai sur cette troisième partie qu'une seule observation, et qui a pour objet de réformer une méprise assez grave échappée à M. de Bohlen, au sujet de la rime.

Il enseigne d'abord que la dernière consonne de la *kafia* القافية, lettre que les Arabes nomment روى et qui joue le principal rôle dans

la rime, doit être la même dans tout le poëme; mais il ajoute qu'on peut cependant faire rimer ensemble des consonnes différentes, pourvu que ce soient des lettres du même organe. Voici ses propres termes : *Ultima litera consonans in rhythmo vocatur* روى, *quæ litera semper sibi debet constare, nisi literas unius organi sumas ut* غيات *et* لباس. . . *Literis tamen planè diversis uti, vitio habetur, quod* اكفا *appellatur.* Je ne me rappelle point avoir vu d'exemples d'une pareille licence, et M. de Bohlen n'en donne aucun. Je suppose que, si elle a lieu quelquefois, c'est seulement chez les poëtes persans, et à l'égard de certaines lettres arabes, que les Persans confondent entièrement dans la prononciation, comme sont les lettres ث et س; ض et ظ. Mais ce que M. de Bohlen ajoute me paroît absolument inadmissible, et les exemples qu'il en donne sont faux. Je transcrirai ses expressions. *Commutationem* CAF *et* LAM, *in Persicis haud insuetam* (1), *in rhythmo etiam arabico posse locum habere, exemplum docet Motenabbii, p. 1099, ubi in carmine lamiato rhythmus* هلاكا *ponitur, et p. 962, ubi carmen incipit cum* شكوك *et* طويل. Je n'ai point eu de peine à vérifier le second exemple allégué par M. de Bohlen, et, au lieu de شكوك, j'ai trouvé dans les manuscrits شكول. Wahidi explique ce mot par متشابهة; il observe que c'est le pluriel de شكل, et ne fait mention d'aucune variante. Il m'a été un peu plus difficile de retrouver le poëme duquel est tiré le second exemple, M. de Bohlen ne l'ayant indiqué que par la page du manuscrit dont il a fait usage. Toutefois j'ose assurer qu'au lieu de هلاكا, il faut lire هلالا : car il n'y a, dans tout le recueil de Moténabbi, que deux poëmes dont il puisse être ici question. Le premier, composé en l'honneur d'Abou'lhasan Bedr, fils d'Ammar, commence par ce vers :

بقائى شآء ليس هم ارتحالا وحُسْنَ الصبر زمّوا لا الجمالا

Le second est un des poëmes adressés à Seïf-eddaula ; il commence ainsi :

ذى المعالى فليعلون من تعالى هكذا هكذا والاّ فلا لا

Dans chacun de ces poëmes il y a un vers qui a pour rime le mot هلالا, ce qui donne un sens très-satisfaisant, tandis que le mot هلاكا ne donneroit aucun sens. Voici le vers du premier de ces poëmes :

الى البدر ابن عمّار الذى لم يكن فى غرة الشهر الهلالا

« (Je pousse mon coursier) vers le fils d'Ammar, vers cette pleine

---

(1) M. de Bohlen renvoie ici à sa dissertation intitulée *Symbol. ad interpr. S. Cod. ex ling. pers.* p. 115. Mais la permutation du ل et du ک en persan ne me paroît point du tout prouvée par les exemples qu'il donne.

» lune qui n'a point commencé par être, dans les premiers jours du
» mois, un foible croissant. »

C'est un jeu de mots sur le nom du prince *Bedr, fils d'Ammar;* car *bedr*, en arabe, veut dire pleine lune.

Dans le second poëme, Moténabbi dit :

ما لمن ينصب الحبائل فى الارض ومرجاه ان يصيد الهلالا

« De quels succès peut se flatter celui qui tend ses filets sur la terre,
» et qui prétend faire sa proie du croissant! »

La dissertation de M. de Bohlen est terminée par trois poëmes de Moténabbi, avec une traduction latine et quelques notes. De ces trois poëmes, le premier est fait en l'honneur d'un prince arabe, nommé *Abou'lhasan Moghith, fils d'Ali, fils de Bischr, de la tribu d'Idjl* ابو الحسن المغيث بن على بن بشر العجلى, et contient en même temps une satire des habitans d'une ville ou d'un district de la Syrie, peut-être d'Antioche. Ce poëme doit être de la jeunesse de Moténabbi, et est antérieur à son séjour à la cour de Seïf-eddaula. Le second poëme fait partie de ceux qu'il a composés en l'honneur de ce prince, et est remarquable par la hardiesse avec laquelle le poëte se plaint de ne pas être traité de lui comme il le mérite, et de se voir préférer des rivaux sans talens : il n'épargne pas ceux-ci, dont le principal et le plus dangereux étoit un poëte nommé *Abou-Féras.* Moténabbi, en mêlant adroitement les éloges les plus flatteurs aux reproches et aux plaintes, regagna complètement la faveur de Seïf-eddaula. Le troisième est une satire amère contre l'eunuque Cafour, dans laquelle ce poëte raconte sa fuite de l'Égypte.

Déjà, dans la seconde partie de sa dissertation, M. de Bohlen avoit donné en entier un poëme de la jeunesse de Moténabbi, composé en l'honneur d'un descendant d'Ali, Mohammed, fils d'Obeïd-allah, et qui se rapproche plus que les trois autres de l'ancienne forme des *kasidas* ou élégies des Arabes. Cette élégie est accompagnée, comme les autres, d'une version latine et de notes. Ces divers morceaux sont choisis de manière à donner une idée assez juste du talent de Moténabbi, et sont même plus propres à mettre en évidence ses beautés réelles que ses défauts.

Dans toutes ces traductions, on reconnoît que M. de Bohlen, à l'aide du commentaire de Wahidi, a en général très-bien saisi le sens de l'original, et elles ne m'ont paru susceptibles que d'un petit nombre d'observations critiques. Peut-être paroîtront-elles souvent obscures aux personnes qui ne pourront pas les rapprocher du texte, ce qui est

presque inévitable, quand on ne veut pas tomber dans la paraphrase. Je ne saurois au surplus entrer ici dans l'examen critique de ces traductions, et je me bornerai à proposer mes doutes sur un vers où le sens du poëte me paroît avoir également échappé à MM. de Hammer et de Bohlen, et au commentateur arabe Wahidi. Ce vers se trouve dans l'élégie où Moténabbi se plaint de la froideur de Seïf-eddaula, et lui reproche de combler de faveurs ses rivaux.

Moténabbi venoit d'exalter la puissance de ses vers et les effets merveilleux de son talent, qui n'échappoient pas même, dit-il, aux yeux des aveugles et aux oreilles des sourds, comme s'ils eussent recouvré par enchantement l'usage de leurs organes; puis il ajoute :

انام ملأ جفوني عن شواردها ويسهر الخلق جرّاها ويختصم

ce que M. de Bohlen traduit ainsi : *Dormio dum oculi mei impleti sunt carminibus, eaque emittunt; illi vero vigilant, eaque magno opere ad se attrahunt.* Suivant M. de Hammer, le poëte a voulu dire que, même en dormant, il lui échappe des vers, tandis que les autres en font à peine à force de veilles et de fatigues. Mais comment imaginer que Moténabbi ait dit que *ses yeux sont pleins de vers qui lui échappent durant son sommeil!* Les choliaste Wahidi favorise un peu cette singulière interprétation; toutefois il a bien vu que عن شواردها dépend de انام, et non de ملأ جفوني. *Dormir de la plénitude des paupières*, c'est, en arabe, dormir d'un profond sommeil. (Voyez mon édition de Hariri, séance XXVII, p. 283.) Quant au verbe نام avec la préposition عن, il signifie *ne pas s'apercevoir d'une chose, parce qu'on dort :* le verbe نام renferme alors, pour m'exprimer à la manière des grammairiens arabes, le sens du verbe غفل. Le poëte veut donc dire, « Je dors d'un profond sommeil, ne songeant plus aux vers qui ont coulé de ma plume, tandis » que les autres hommes veillent et se donnent bien du tourment, » soit pour en saisir le sens, soit pour les imiter.

Le sens que je donne ici au verbe نام suivi de عن, est suffisamment justifié par un vers de la pièce suivante (p. 120), où le poëte, voulant dire qu'il a trompé la vigilance de Cafour, et s'est enfui de l'Égypte durant la nuit, sans que cet eunuque s'en aperçût, s'exprime en ces temes : ونام الخويدم عن ليلنا.

Le mot شوارد signifie proprement *des animaux fugitifs.* Les poëtes appellent ainsi leurs vers, parce qu'une fois échappés de leur plume, ils parcourent le monde : cette idée est familière à Moténabbi, et l'on en trouvera des exemples dans la dissertation de M. de Bohlen, p. 26 et 27.

J'abandonne maintenant M. de Bohlen et Moténabbi, pour dire quelque chose de la traduction de M. de Hammer.

Persuadé que la poésie ne peut être traduite qu'en vers, M. de Hammer a voulu faire pour Moténabbi ce qu'il avoit fait précédemment pour le poëte persan Hafiz. Il a donc traduit en vers toutes les pièces dont se compose le recueil de Moténabbi. Tantôt il s'est assujetti au joug de la rime, tantôt il s'en est affranchi. Comme si une pareille entreprise n'offroit pas déjà assez de difficultés, il s'est encore imposé la loi que, dans sa traduction, chaque distique répondît exactement à un distique de l'original; et ce n'est que rarement qu'il s'est permis d'intervertir l'ordre des idées, et de placer dans le premier vers d'un distique ce qui, dans le texte, est rejeté au second vers. Dans le choix des mètres, il a eu égard à la nature du sujet. Son premier soin, assure-t-il, a été de bien rendre le sens, en adoptant pour guide à cet égard le commentateur Wahidi, qui écrivoit cent ans après la mort de Moténabbi, et qui, dans son commentaire, cite souvent plusieurs des scholiastes qui l'avoient précédé, et souvent aussi leur reproche de n'avoir pas bien compris les pensées du poëte. M. de Hammer observe avec raison qu'il y auroit de la témérité à un étranger de penser qu'il puisse bien comprendre Moténabbi sans l'aide d'un commentaire, puisque les savans mêmes d'entre les Arabes ne sauroient se passer de ce secours. Nous adoptons volontiers cette observation; mais nous ne pensons pas tout-à-fait, avec M. de Hammer, qu'à force de se familiariser avec les idées favorites et le style de Moténabbi, on ne puisse pas acquérir plus de facilité pour percer l'obscurité dont il s'enveloppe trop souvent. Notre propre expérience nous a convaincus que, comme il se répète fréquemment, il peut, en bien des occasions, se servir à lui-même de commentaire, et que, lorsqu'on a saisi le sens de plusieurs de ses hyperboles, on parvient assez aisément à en deviner d'autres qui plutôt auroient paru inintelligibles. Mais pour cela il faut en quelque sorte s'identifier avec le poëte, et savoir franchir toutes les bornes du bon goût, et souvent même celles du bon sens.

Je n'entreprendrai point de juger la traduction de M. de Hammer sous le point de vue du mérite de ses vers allemands; j'avoue que je n'ai point assez le sentiment de la poésie allemande, pour hasarder aucun jugement à cet égard: mais je ne crains point d'affirmer que le traducteur a souvent méconnu le sens de l'original, et que, s'il n'assuroit pas positivement avoir pris pour guide le commentaire de Wahidi, qui est précisément le même que j'ai habituellement sous les yeux, j'aurois cru qu'il avoit fait usage d'un texte fort différent de

celui de mes manuscrits, ou qu'il avoit été induit en erreur par un scholiaste à moi inconnu. Je ne veux pas parler des libertés que le traducteur a dû prendre nécessairement, par suite de la loi qu'il s'étoit imposée de rendre distique pour distique. On sent bien qu'il s'est vu obligé souvent à sacrifier une partie des idées du poëte, et à tronquer ses images pour éviter la paraphrase, et pourtant rester intelligible à ses lecteurs. J'entends qu'il est tombé parfois dans des contre-sens formels, que le texte n'admet point et dont le commentaire de Wahidi auroit dû le préserver.

Il étoit naturel que je prisse d'abord, pour m'assurer de la fidélité de la traduction de M. de Hammer, les pièces que j'avois traduites moi-même dans ma Chrestomathie arabe. Je n'ai pas été très-surpris que M. de Hammer critiquât plusieurs endroits de ma traduction; d'abord, parce que je n'avois, lorsque je fis ces traductions, que des scholies assez incomplètes et fort inférieures au commentaire de Wahidi; et en second lieu, parce que je n'étois pas alors familiarisé avec le style de Moténabbi. J'ai donc eu recours aux notes et aux scholies de Wahidi, et je m'attendois à trouver la critique de M. de Hammer bien fondée: mais, à mon grand étonnement, j'ai reconnu que ma traduction, quelquefois un peu paraphrastique, rendoit exactement le sens de l'original et étoit conforme au commentaire, et qu'il m'étoit impossible d'adopter aucune des observations de M. de Hammer. J'en donnerai la preuve dans la seconde édition de ma Chrestomathie arabe, dont le premier volume ne tardera pas à paroître. J'ai examiné ensuite la traduction de plusieurs autres poëmes, et notamment de ceux que M. de Bohlen a publiés et traduits en latin dans sa dissertation sur Moténabbi, et il n'en est aucun où je n'aie trouvé de semblables erreurs. Je ne puis me dispenser de prouver ce que j'avance, par un petit nombre d'exemples.

Je citerai d'abord un poëme composé en l'honneur de Seïf-eddaula, qui étoit entré, en 339 de l'hégire, sur le territoire des Grecs, et s'étoit avancé jusqu'à un lieu nommé *Samandou*, et en grec Τζαμανδὸς, sans avoir rencontré les Grecs que commandoit le Domestique, Nicéphore, fils de Bardas Phocas. Moténabbi, qui accompagnoit le prince dans cette expédition, l'ayant vu à la tête de ses troupes, improvisa le poëme qui se termine par ces deux vers:

رضينا والدمستق غير راض بما حكم القواضب والوشيج
فان يقدم وقد زرنا سمندو وان يحجم فموعدنا الخليج

« Nous sommes contens du jugement qu'ont rendu les sabres et les » lances; mais le Domestique n'en est pas satisfait. S'il s'avance à notre

» rencontre, déjà nous sommes venus jusqu'à Samandou; s'il recule, » notre rendez-vous est au canal (de Constantinople). »

M. de Hammer traduit ainsi :

« Le Domestique est-il satisfait de la décision de nos épées et de nos » lances ! Si Samandou vient, nous irons au-devant de lui, quand même » il faudroit pénétrer jusqu'au Bosphore. »

Il observe en note qu'il est incertain si Samandou est le Domestique lui-même, nommé par Elmacin *Léon, fils de Bardas*, ou un autre personnage. On ne conçoit pas comment le traducteur a pu tomber dans une pareille méprise, le texte n'offrant ici aucune difficulté.

Dans un poëme de la jeunesse de Moténabbi, ce poëte fait une censure sévère des hommes au milieu desquels il vit, et dont les vices contrastent avec l'excellence de la contrée qu'ils habitent; il voudroit que cette terre eût les défauts de ses habitans, et que ceux-ci eussent les qualités de la contrée où ils font leur demeure; et cette idée lui sert de transition pour passer à l'éloge du prince arabe auquel ce poëme est adressé, *Abou'lhasan Moghith Idjli* ابو الحسن المغيث العجلى, et de sa générosité. Il dit donc, avec son style hyperbolique :

بها الجبلان من فخر وصخر انافا ذا المغيث وذا اللكام

وليست من مواطنه ولكن يمرّ بها كما مرّ الغمام

ce qui signifie à la lettre :

« Dans cette contrée s'élèvent deux montagnes, l'une de gloire, » l'autre de roche; (le prince) Moghith, et (le mont) Locam : mais » aussi cette contrée n'est point le lieu de sa résidence ordinaire; il ne » fait qu'y passer comme un nuage. »

Le poëte fait cette dernière remarque, pour qu'on n'oublie pas que la censure qu'il a faite des habitans de ce pays, ne tombe point sur Moghith. M. de Hammer traduit ainsi :

« Plût à Dieu que les habitans fussent bons, et que les défauts ne » tombassent que sur la contrée, *cette contrée où nous reposons, le Locam* » *comme une double montagne, et moi comme un nuage; car, lorsque* » *j'habite cette contrée, c'est comme des nuages qui passent.*

Et cependant le texte n'offre point d'obscurité, et le commentaire développe bien la pensée du poëte.

Dans le poëme dont j'ai déjà parlé, où Moténabbi reproche à Seïf-eddaula qu'il ne rend pas justice à son mérite, il veut lui faire entendre qu'il ne met aucun prix à des bienfaits qui tombent également sur lui et sur ses rivaux, poëtes sans talens et indignes d'entrer en comparaison avec lui, et il s'exprime ainsi avec une grande hardiesse :

شرّ البلاد مكان لا صديق به   وشرّ ما يكسب الانسان ما يصم
وشرّ ما قنصته راحتى قنص   شهب البزاة سوآء فيه والرخم

« Le pays le plus mauvais est celui où il n'y a point d'ami, et le gain » le plus odieux pour l'homme, c'est ce qui entache son honneur. La » proie que ma main déteste le plus, c'est celle qui tombe également » dans les serres du faucon gris et dans celles du vautour.

Ces exemples suffisent pour justifier ce que j'ai dit de la traduction de M. de Hammer. Il seroit à desirer qu'il pût la revoir à loisir, et la confronter par-tout avec le texte et avec le commentaire. Il n'est pas étonnant que, dans un travail aussi considérable et environné de tant de difficultés, il lui soit arrivé souvent de se laisser aller à quelque négligence : mais ne seroit-il pas préférable de faire un choix dans un écrivain tel que Moténabbi, propre sans doute à exercer ceux qui veulent acquérir une connoissance approfondie de la littérature arabe, mais qui ne semble pas fait, comme M. de Hammer en convient lui-même, pour offrir au commun des littérateurs une lecture agréable et d'un intérêt soutenu !

SILVESTRE DE SACY.

Bhagavad-Guîtâ, id est ΘΕΣΠΕΣΙΟΝ ΜΕΛΟΣ, *sive almi Krishnæ et Arjunæ Colloquium de rebus divinis, Bharateæ episodium; textum recensuit, adnotationes criticas et interpretationem latinam adjecit* Augustus Guilelmus à Schlegel. In Academia Borussica Rhenana typis regiis, MDCCCXXIII, xxvj et 189 pag. in-8.° magno.

L'ANTIQUITÉ nous a laissé peu de monumens littéraires aussi précieux que ce petit ouvrage, qu'on peut regarder comme un extrait ou abrégé des principaux systèmes de métaphysique et de morale enseignés chez l'un des peuples les plus anciennement civilisés du monde, et dont les idées, selon toute apparence, se sont répandues plus tard dans la Grèce et l'Italie, et ont donné naissance aux différentes sectes philosophiques qui, dans ces régions à jamais célèbres, ont si puissamment contribué à faire prendre à l'esprit humain le plus sublime essor.

Comme dans tous les traités de cette nature, il règne souvent dans cet ouvrage beaucoup d'obscurité : mais à travers ces ténèbres, nées en

partie du manque d'une définition exacte des termes, qu'une étude plus approfondie pourra faire disparoître par la suite, quels éclairs brillent par intervalle à nos regards étonnés !

Quelle force, quelle magnificence dans ce tableau où le poëte inspiré nous représente la divinité se manifestant à son disciple favori dans tout l'appareil de sa grandeur! C'est un éclat semblable à celui de mille soleils qui se leveroient tout-à-coup à l'orient; être incommensurable, sans commencement, sans milieu, sans fin, il illumine, il remplit l'immensité de l'espace; c'est l'univers lui-même tout entier; c'est le temps développant une bouche énorme dans laquelle, comme dans un gouffre, toutes les générations viennent s'engloutir avec la rapidité des torrens qui se précipitent dans les abîmes de l'océan, semblables à des nuées d'insectes qui élancent leur vol vers la flamme dévorante! . . . . . O grand Dieu, s'écrie Ardjouna atterré, tempère, je t'en conjure, cet éclat que je ne puis supporter; reprends cette forme plus douce sous laquelle seule je puis t'envisager, sous laquelle j'osois t'appeler mon ami. Pardonne, j'étois dans l'ignorance; pardonne-moi comme un père pardonne à son fils, un ami à son ami, un amant à sa maîtresse. . . .

Dans quel autre livre du paganisme le dogme de l'immortalité de l'ame est-il développé en termes plus admirables, en admettant toutefois le système de la métempsycose! . . .

De même que l'homme rejette ses vêtemens usés pour en prendre de nouveaux, de même l'ame abandonne le corps décrépit (qui lui sert d'enveloppe) pour en animer un nouveau. Le fer ne peut la diviser, le feu ne peut la brûler, l'eau la mouiller, l'air la dessécher : elle est indivisible, incombustible, imperméable, *indessiccable;* elle est impérissable (sans fin), universelle, impassible, permanente, éternelle (sans commencement, en tant qu'une émanation de la divinité selon la doctrine indienne); elle est imperceptible, inconcevable, immuable. . .

Où la fermeté stoïque est-elle mieux décrite que dans ce caractère du *Mouni,* tracé par Krichna!

Le vrai sage est celui qui renonce à tous les desirs qui s'élèvent dans son ame, qui sait trouver le bonheur et le calme au dedans de lui-même. Dans le malheur, il reste imperturbable; dans la prospérité, il jouit avec modération; il est inaccessible à l'amour, à la crainte, à la colère. . . Il est le même dans le chaud et dans le froid, dans la douleur et dans le plaisir, dans les honneurs et dans la disgrace : il voit d'un même œil l'or, l'argent et une motte de terre : c'est une lampe solitaire, brûlant paisiblement à l'abri de toute agitation de l'air. . . .

Où trouver enfin, sinon dans l'Évangile, une morale aussi sublime et aussi pure, une charité plus dégagée de tous motifs humains ?

« Celui, dit Krichna, qui, remplissant ses devoirs sans aucun motif d'intérêt, n'a d'autre vue que *Brahma*, n'est point souillé par le péché; semblable à la feuille du lotus, qui brille pure au milieu des eaux.

» Combien est estimable celui dont la conduite est la même, soit envers ses amis, soit envers ses ennemis, envers l'homme vertueux et le pécheur !

» J'accepte favorablement, continue Krichna, la simple offrande d'une ame humble qui, dans son adoration, me présente des feuilles, des fleurs, des fruits et de l'eau. Je suis le même pour tous les êtres; ni l'amour ni la haine ne me dirigent à leur égard ; mais ceux qui m'adorent sincèrement, je suis en eux, et ils sont en moi : le pécheur lui-même revient-il à moi de bonne foi, je ne fais plus de distinction entre lui et le juste, et je le juge digne du bonheur éternel.

» Celui-là sera réuni à moi, dont les œuvres n'ont que moi pour objet, qui me regarde comme l'Être suprême, qui me sert uniquement, qui renonce à tout intérêt personnel, et qui vit sans haine parmi les hommes.

» Ceux qui se réjouissant du bonheur de toute la nature, me servent sous une forme incorruptible, ineffable, invisible, présent par-tout, incompréhensible, tout-puissant, fixe, immuable; qui en même temps subjuguent leurs passions, soumettent leur entendement, et sont les mêmes en toutes choses; ceux-là seront aussi un jour réunis à moi. Ceux dont l'esprit est attaché à ma nature invisible, ont à surmonter les travaux les plus rudes, parce qu'un sentier invisible est difficile à trouver pour des êtres matériels. Ceux encore qui, me préférant à tout, abandonnent tout pour me suivre ; qui, libres de tous les autres cultes, n'adorent, ne contemplent et ne servent que moi, dès à présent je les élève au-dessus de l'océan de cette région de mortalité. . . . . . »

Certes un peuple qui s'est élevé à cette hauteur en philosophie et en morale, a dû être profondément civilisé; et si cet ouvrage remonte effectivement à l'époque de l'*avatara* de Krichna, ainsi que le prétendent les Indiens, il faudroit lui attribuer trois mille ans au moins d'antiquité, puisque, dans l'ordre des temps, cet avatara a précédé l'apparition de Bouddha, ou, si on l'aime mieux, la secte philosophique qui se l'est attribué pour fondateur. . . . .

Une chose qui nous paroît aussi singulièrement remarquable, c'est la prédilection des Indiens, ou du moins des classes instruites parmi

ce peuple, pour la métaphysique et autres connoissances de cette nature.

Dans la plupart de leurs ouvrages, et dans leurs grands poëmes surtout, ils se plaisent à revenir sur ces matières, qui y sont presque toujours traitées incidemment par forme de dialogue entre quelque saint personnage ou la divinité elle-même, et de jeunes élèves qui cherchent à s'instruire des mystères de la religion et des règles de la morale.

C'est ainsi que le *Bhagavad-Guîtâ* n'est qu'un épisode du *Mahâbhârata*, grand poëme épique dans lequel sont décrites les aventures et les guerres des Kourous et des Pândous, deux branches collatérales d'une même famille, descendues en ligne directe au second degré de Vitchitravirya, leur ancètre commun, par leurs pères respectifs Dhritarâchtra et Pandou, et devenues ennemies irréconciliables par l'ambition de Douryodana, le chef des Kourous, qui, à force d'intrigues et d'artifices, fit bannir d'Hastinapoura, alors capitale de l'Hindoustan, les Pândous par leur propre oncle, Dhritarâchtra, qui, privé de la vue et peu capable de régner, se laissoit gouverner par son fils.

De là une foule d'aventures auxquelles donne lieu leur exil, et qui fournissent au poëte la matière d'un grand nombre d'épisodes dont quelques-uns présentent un grand intérêt: tel est entre autres celui de *Nala*, que nous a fait connoître M. Bopp, travail dans lequel cet habile professeur a fait preuve d'un véritable talent.

Cependant Krichna, ou la divinité incarnée dans ce personnage, prend parti pour les exilés et affectionne particulièrement Ardjouna, le troisième frère des cinq qui formoient la branche des Pândous. Dans le dernier combat, qui doit définitivement décider du sort de l'empire et en livrer la possession au vainqueur, Krichna monte sur le char même de son élève, ne dédaigne pas de prendre les rênes de ses mains divines, et dirige les coursiers sur le champ de bataille.

Déjà les conques guerrières retentissent de toute part; les chevaux hennissans frappent la terre de leurs pieds impatiens; mille traits placés sur les arcs frémissans, tendus par des bras pleins de nerf et de vigueur, vont siffler dans les airs, lorsque Ardjouna, jetant au loin ses regards sur les troupes ennemies, et ne voyant dans les chefs qui les commandent que des parens, des cousins, des alliés, se sent foiblir; son courage l'abandonne, son arc immense, *gândîva*, s'échappe de sa main: O Krichna, s'écrie-t-il, non je ne puis me résoudre à répandre un sang aussi précieux!... Éloigne, éloigne mon char de ce champ funeste, et que jamais je ne me rende coupable d'un crime aussi exécrable! Rien qu'à cette idée, mon cœur se trouble, mes cheveux se hérissent, je

me sens frissonner d'horreur ! Hélas, après la perte d'êtres si chers, immolés par mes propres mains, quel bonheur pourrois-je jamais goûter!. . . Non, je ne veux pas de la victoire; je renonce à l'empire. Et quelle seroit cette vaine gloire achetée à ce prix! Que me feroit le sceptre, que me feroient les délices de la vie, la vie elle-même, quand ceux pour qui seuls je veux vivre ne seroient plus! Plutôt mille fois périr sous les coups des injustes enfans de Dhritarâchtra ! . . .

Krichna, le voyant tombé dans cet abattement, cherche à relever son courage en lui faisant sur-tout sentir qu'étant de la caste des *Kchatriyas*, son devoir est de combattre; et que même si, entraîné par un sentiment de compassion, il évitoit le combat, cet acte, que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la lâcheté, terniroit sa réputation jusque dans les siècles à venir; genre de supplice mille fois plus redoutable pour un héros que la mort elle-même. Et là-dessus il avance que le corps, pure enveloppe matérielle, n'est rien; que la crainte de sa destruction ne doit pas nous arrêter dans l'accomplissement de nos devoirs; que c'est l'ame qui constitue *l'être*, qu'elle est immortelle: et c'est à prouver à son disciple cette vérité, les rapports de l'ame avec la divinité, et à établir la règle des devoirs moraux, qu'il emploie un long raisonnement, coupé, par forme de dialogue, en dix-huit chapitres ou *lectures* qui constituent le Bhagavad-Guîtâ.

C'est en 1785 que le célèbre Wilkins fit connoître le premier en Europe cet ouvrage remarquable par l'excellente traduction anglaise qu'il en donna à cette époque. Peu de temps après, M. Parraud la reproduisit en français, mais défigurée par une foule de contre-sens. Cependant le texte même de l'ouvrage n'a été publié que depuis quelques années à Calcutta; et, malgré le soin apporté par le *Pandit* chargé d'en surveiller l'impression, il s'y est glissé un grand nombre de fautes; fautes, au reste, que la plus légère confrontation avec de bons manuscrits fait aisément reconnoître, et qu'ainsi il est facile de corriger. Aussi ces fautes ont-elles disparu dans la nouvelle publication du texte, fort soignée, donnée, sur la fin de l'année dernière, par M. de Schlegel, et que ce savant a accompagnée d'une traduction latine, aussi élégante qu'ont pu le lui permettre les entraves qu'il s'est données de se tenir le plus près possible du texte, et de remarques dont la plupart se distinguent par une sagacité peu commune. Cependant si, dans son interprétation nouvelle, l'habile professeur a heureusement corrigé M. Wilkins en quelques endroits, il nous semble que, dans d'autres, c'est à tort qu'il s'éloigne du sens adopté par ce grand indianiste; et si une étude approfondie et soutenue de cet ouvrage, nécessitée par

l'explication que nous en avons faite, il y a déjà plusieurs années, à notre cours, nous donne quelque droit d'émettre un jugement sur cette matière, nous nous hasarderons à proposer à M. de Schlegel nos doutes sur la manière dont il a entendu quelques passages, en nous bornant à un petit nombre d'observations; un plus grand détail devenant superflu après la critique étendue qu'un de nos élèves les plus distingués, M. Langlois, a fait paroître de ce travail dans le Journal asiatique; et d'abord :

IIe LECTURE, *distique 34*. M. de Schlegel a rendu ce vers de l'original,

Sambhâvitasya tchâkîrtir maranâd ati-ritchyaté,

par cette phrase latine : *Generosorum autem infamia ultra obitum porrigitur;* tandis que le sens est, *et l'infamie, pour un homme de cœur, est bien au-dessus de la mort,* c'est-à-dire, *est pire que la mort.* C'est ainsi que nous l'avions compris; et le commentaire, en expliquant *ati-ritchyaté* par *adhikâ bhavati*, ne permet pas le moindre doute à cet égard. M. Wilkins est tombé dans la même erreur; mais il en a en outre commis une autre par inadvertance, en ne faisant pas attention à l'*a* privatif de *akîrtir*, en sorte qu'il a traduit, *the fame of one who hath been respected in the world, is extended beyond the dissolution of the body.*

Nous pouvons même citer encore à l'appui de notre opinion un fort joli distique de Bartrihari, qui nous revient à l'instant même à la mémoire :

Tâvad èvâmritamayî yâvallotchana-gotcharâ
Tchakchouh pathâd apagatâ vichâd apyati-ritchyaté.

« Tant qu'une maîtresse est présente à nos regards, elle est pour nous » une source d'ambroisie; mais est-elle hors de notre vue, elle nous » est plus funeste que le poison; » (c'est-à-dire, le chagrin que nous éprouvons alors est pire que le poison).

Ve LECT. *distiq. 2.* Dans une note relative à ce distique, M. de Schlegel prétend que la particule *nir* doit toujours avoir force d'exclusion, de privation, et jamais d'affirmation; et il reproche à Wilson de lui avoir attribué ces deux sens. Mais mainte fois nous avons rencontré cette particule avec ces deux sens opposés, de même que *vi;* et le savant Wilson n'a fait que suivre en cela le sentiment d'Amara-Sinha, qui fait autorité, et dans lequel on trouve cette particule *nir* interprétée par les mots *affirmation, négation,* de cette manière: *NIR [nishtchayanichedhayoh].*

Ve LECT. *distiq. 22.*

Yé hi samsparshadjâ bhogâ douhkha-yonaya éva té
Âdyantavantah Kauntéya na téchou ramaté boudhah.

M. de Schlegel traduit : *Quæ verò à contactibus prodeunt deliciæ, cæ utique è doloris utero pariuntur ; initium habent et finem, Kuntidis nate : hisce non gaudet prudens ;* et dans une note relative à ce passage, il reproche à M. Wilkins d'avoir mal traduit le premier vers : « The » enjoyments which proceed from the feelings, are as the wombs of » future pain. » Et il ajoute : *imo pariuntur hæ voluptates è dolore, non dolorem pariunt ;* ce qui est tout-à-fait insoutenable, et est effectivement tout l'opposé du sens de l'auteur, si bien éclairci dans le commentaire par cette glose : *douhkhasyêivayonayah kârana-bhoûtâh ; les plaisirs des sens sont les matrices de la douleur,* c'est-à-dire, *sont faits, deviennent cause de douleur.* Puis le traducteur continue sur un ton peut-être un peu trop magistral : *Operæ pretium est tollere hunc errorem, ne latiùs gliscat. Cuncta hujusce modi composita in* yoni *desinentia ita sunt intelligenda, ut vocabulum præcedens pro utero hujus rei habeatur de quâ agitur. Sic infrà* BH. G. IX, 32, a : pâpa-yonayah *sunt homines in peccati quasi utero concepti . . . . .* Pour ce dernier mot, il n'y a aucun doute dans son interprétation ; le commentaire et M. Wilkins sont unanimes sur ce point : mais le sens de *douhkha-yonayah* n'en est pas moins certain aussi. D'où nous devons conclure que la règle générale établie par M. de Schlegel n'est point admissible, et que les mots composés, dans lesquels *yoni* entre comme dernier membre, sont susceptibles, selon les circonstances, de deux significations, l'une dans un sens actif, l'autre dans un sens passif, et que c'est au jugement à en faire la différence.

VIIe LECT. *distiq. 11, vers 2.*

Dharmâvirouddho bhoûtéchou kâmo' smi Bharatarchabha.

M. de Schlegel a traduit, *Nullâ lege refrenata in animalibus libido sum, Bharatidarum princeps ;* tandis que Krichna dit tout le contraire, *Je suis dans les êtres le desir retenu dans les bornes du devoir,* c'est-à-dire, *l'amour chaste ;* ce que M. Wilkins a parfaitement rendu dans les mots suivans : « And in animals I am desire regulated by moral fitness ; » ce qui est mis hors de doute par le commentaire, qui interprète ainsi ce passage : *Swadârechou poutrotpattimâtropayogîkâmo' ham.*

Nous pensons que l'erreur de M. de Schlegel vient de ce qu'il aura attribué le prolongement de la voyelle finale de *dharmā* à la présence de *ă* privatif, tandis qu'il est dû à la fusion de la préposition *ā*.

VIIIe LECT. *stance 10.* Dans une note relative à cette stance (je dis ici stance et non distique, parce que, dans cette espèce de mètre, chaque hémistiche doit être considéré comme un vers complet, ordinairement uniforme et régulier, ainsi que l'enseignent les traités de

prosodie sanskrite), M. de Schlegel a parfaitement bien observé que le quatrième vers,

> Sa tam param pouroucham oupéiti divyam,

blessoit le mètre, étant de douze syllabes, tandis que tous les autres vers analogues n'en renferment que onze; et quoique sans connoître parfaitement les lois de la prosodie indienne, ainsi qu'il le dit lui-même avec modestie dans sa préface, ce savant a pensé avec beaucoup de sagacité que la syllabe à retrancher pourroit bien être la préposition qui accompagne le verbe et dont l'absence ne nuiroit en rien au sens. En effet, en la supprimant, on obtient un vers de onze syllabes, ainsi scandé :

> Sa tam param pouroucham éti divyam,

de la nature du mètre *tristoubh*, dont il pourroit fort bien être une variété, quoiqu'elle ne fasse pas partie de celles qui sont ordinairement indiquées dans les tables métriques; et un léger changement même dans la syllabe *pŏu*, qu'on feroit longue *pōu* (changement permis, puisqu'on peut écrire indifféremment *pŏurŏuchă* et *pōurŏuchă*, ainsi que l'indique le dictionnaire, et qu'on en trouve un exemple dans la III.ᵉ lecture, distique 36), en feroit un vers parfait de l'espèce nommée *oupendra-vadjrâ*, qui consiste en un antibacchique placé entre deux amphibraques et un spondée pour dernier pied.

En général, tous les vers de onze syllabes, disséminés dans quelques *lectures* de ce poëme, et qui constituent presque en totalité la onzième, sont de cette dernière espèce, mêlée le plus souvent à une autre analogue, *indra-vadjrâ*, dans laquelle toute la différence consiste dans le premier pied du vers, qui est formé d'un antibacchique, au lieu de l'être par un amphibraque. Mais il s'y rencontre aussi d'autres espèces analogues mêlées entre elles; mélange permis et employé par les meilleurs poëtes, et indiqué en prosodie sous la dénomination générique de *oupadjati*. Celles que nous avons remarquées, outre les deux dont nous avons déjà parlé, savoir : l'*oupendra-vadjrâ*. ⏑–⏑|––⏑|⏑–⏑|––
et l'*indra-vadjrâ*... ––⏑|––⏑|⏑–⏑|––
sont l'espèce nommée *sâlinî*.......... –––|––⏑|––⏑|––
et celle qui porte le nom de *vatormî*........ –––|–⏑⏑|––⏑|––
outre quelques variétés de ces deux dernières, faciles à reconnoître.

De plus longs détails sur la prosodie seroient déplacés ici; et même, si nous les avons un peu prolongés, ce n'est que pour nous conformer

au desir que M. de Schlegel a témoigné, dans sa préface, d'avoir quelques renseignemens sur cet objet.

IXe LECT. *distiq. 8.*

Prakritim swâm avachtabhya visridjâmi pounah pounah
Bhoûta-grâmam imam kritsnam avasham prakriter vashât

Traduction de M. de Schlegel : *Naturam meam complexus emitto iterùm iterùmque elementorum compagem hanc totam, ultrò, naturâ volente.* Un mot du commentaire, qui n'est rien moins que clair lui-même en cet endroit, m'a, je crois, fourni la véritable interprétation de ce vers extrêmement obscur; je veux parler du sens qu'il attache au mot *swâm*, qu'il rend par *swâdhînâm* [libre, indépendante]. J'ai reconnu par-là que ce mot ne devoit point être pris pour un pronom réfléchi se rapportant à Krichna, mais bien pour un adjectif en concordance avec le mot *prakritim* [nature]; et ce qui, je crois, confirme admirablement cette conjecture, c'est l'opposition qui, dans le second vers, doit se trouver entre *avasham* et *vashât;* le premier de ces mots devant être rendu par *necessariò* [involontairement], et non par *ultrò*, comme l'a fait le traducteur.

Je pense donc que Krichna veut dire qu'ayant établi, constitué, dès l'origine, la nature douée de certaines facultés, telles que les trois *gounas*, &c., et indépendante de l'intervention subséquente de la divinité, il la laisse agir dans la production des êtres. Ces vers, au reste, pourront recevoir quelque éclaircissement du distique 14, *lect. V*, où je crois voir le libre arbitre énoncé, et du distique 3, *lect. VIII.*

La traduction de M. Wilkins est loin d'éclaircir la difficulté : « I plant » myself on my own nature, and create again and again, this assemblage » of beings, the whole, from the power of nature, without power. »

Xe LECT. *distiq. 4.* Krichna, dans l'énumération des qualités inhérentes aux êtres animés, ou des accidens auxquels ils sont naturellement assujettis, cite le bonheur et le malheur, la naissance et la mort, la crainte et le courage; ce que Wilkins a très-bien rendu de cette manière, *pleasure and pain, birth and death, fear and courage*, conformément au texte :

Soukham douhkham bhavo' bhâvo bhayam tchâbhayam eva tcha.

Nous ignorons pourquoi M. de Schlegel a traduit ce vers par *conditio voluptatis dolorisve capax, timor ac securitas etiam;* où nous ne voyons aucune trace de ces deux mots *bhavo' bhâvo* [la naissance et la mort].

Le traducteur auroit-il pris *soukham douhkham bhavo* pour un mot composé, et ne se seroit-il pas aperçu de l'existence de l'*ă* privatif de

abhâvo, qui doit être remplacé par le signe de l'apostrophe! Quant à l'*ā* long de *abhâvo*, il ne doit lui faire aucune peine, ce mot pouvant également s'écrire avec un *a* bref; mais le poëte ayant adopté l'*ā* long, pour la mesure du *shloka* régulier qui demandoit à cette place un bacchique.

Commentaire : *bhava oudbhavah | abhâvastadviparîtah.*

Xe LECT. *distiq. 42.*

> Athavâ bahounéitena kim djnânéna tavârdjouna
> Vichtabhyâham idam kritsnam ekânshéna sthito djagat.

M. de Schlegel traduit: *Et quid tibi tandem cum multiplici ista doctrina, o Arjuna! Stabilito ego hoc universo mundo singulâ mei portione, requievi.*

Que signifie ce *requievi!* N'est-il pas d'une foiblesse extrême! Non, ce n'est point par ce trait que le Dieu doit finir pour donner d'un seul mot la plus haute idée de sa puissance:

« Mais qu'est-il besoin, o Ardjouna, s'écrie-t-il, d'accumuler tant de » preuves de ma puissance! . . . Un seul atome émané de moi a produit » l'univers, et je suis encore moi tout entier! » mot sublime, confirmé par le commentaire : *aham éva sthitah | na mad vyatiriktam kintchidasti.*

M. Wilkins n'a pas non plus compris toute la force de l'expression *sthito : I planted this whole universe with a single portion and stood still.*

XIe LECT. *stance 27, vers 4.* Nous ne pouvons nous imaginer pourquoi M. de Schlegel a rendu par *membris extremis* le mot composé au troisième cas du pluriel, *outtamângéih [capitibus]*, à la lettre *optimis membris.* Ce mot composé *outtamângam* se trouve dans Wilson, interprété par *the head,* et le commentaire lui donne pour synonyme *shiras* [tête], le même mot que سر en persan.

M. Wilkins l'a traduit aussi d'une manière inexacte, par *with their bodies.*

XVIe LECT. *distiq. 9.*

> Étâm drichtim avachtabhya nachtâtmâno' lpabouddhayah,
> Prabhavantyougra-Karmânah kchayâya djagato' hitâh.

Après avoir traduit de la sorte ces deux vers : *In hac opinione defixi, mente pessumdatâ, parùm intelligentes, ruunt vehementer in actus, in mundi perniciem intenti;* M. de Schlegel ajoute, dans une note, au sujet des trois derniers mots *kchayâha djagato' hitâh*, en tançant un peu vertement le malheureux *Pandit* qui a surveillé l'édition de Calcutta: « Ed. Calc. *Aphæresis notam toties neglectam male præponit ultimæ voci,* » *quasi esset :* ahitâh; *sed* hita *significat* intentus. *Verte :* in mundi per- » niciem intenti.»

Mais ce n'est pas le Pandit qui est dans l'erreur, car l'apostrophe est parfaitement bien placée pour indiquer la suppression de l'*a* privatif de *ahitâh*, synonyme de *véirinah* [ennemis, sous-entendu *bhoûtwâ*], nominatif pluriel isolé, de même que *ougra-karmânah* [malfaiteurs] : *kchayâya* étant le complément du verbe *prabhavanti*, et non de *hitâh [intenti]; ils sont, ils existent pour la perte, le malheur du monde.* Telle est donc la construction logique de la phrase : *ougra-karmânah, ahitâh, prabhavanti kchayâya djagatah.* « Malfaiteurs, d'un esprit hostile, ils » existent pour le malheur du monde. »

Écoutons le commentaire : *ougram, himsram karma yéchâm té | ahitâ véirino bhoûtwâ djagatah kchayâya bhavantîtyartah.*

M. Wilkins s'est aussi écarté du vrai sens dans son interprétation, où l'on voit qu'il a pris le mot composé *ougra-karmânah* pour un cinquième cas singulier, au lieu d'un nominatif pluriel; la forme de ces deux cas étant la même. Voici sa traduction :

« These lost souls, and men of little understandings, having fixed » upon this vision, are born of dreadful and inhuman deeds, for the » destruction of the world. »

Quant à la construction du verbe *prabhavati* ou *bhavati*, avec un nom au quatrième cas ou datif, Bartrihari nous en fournira une nouvelle preuve dans ce charmant distique, plein de finesse et vraiment digne d'Anacréon :

Shroutâ, bhavati tâpâya; drichtâ, tchonmâda-varddhinî:
Sprichtâ, bhavati mohâya; sâ, nâma! dayitâ katham!....

« Au seul son de sa voix, vous brûlez; à sa vue, vous délirez; à son » toucher, vous vous sentez mourir; et cet être dangereux, vous lui » donnez le nom d'amie! .... »

Telles sont les taches principales que nous avons cru devoir relever dans le travail de M. de Schlegel, taches rachetées d'ailleurs par de grandes beautés, et que nous croyons devoir attribuer en grande partie au desir qu'il a eu de faire trop tôt peut-être l'emploi du caractère dévanagari gravé d'après son dessin et sous sa direction.

Un peu moins d'impatience de sa part et quelque légère étude de plus les lui eussent fait éviter, du moins si nous en jugeons par la sagacité qu'il a déployée dans l'interprétation de certains passages fort difficiles, et qui n'avoient pas été entendus par le célèbre Wilkins, à l'époque reculée où ce patriarche des indianistes a fait jouir le monde savant d'un ouvrage qui a passé alors et qui passera à jamais pour un des phénomènes littéraires les plus dignes d'admiration.

Nous pouvons donc espérer que M. de Schlegel s'acquittera plus

heureusement encore de la nouvelle tâche qu'il s'est imposée. Nous voulons parler du texte complet du *Râmâyana*, et d'une traduction latine de ce poëme, accompagnée de notes tant historiques que géographiques, critiques et philologiques ; et sa gloire en sera d'autant plus grande, que, pour conduire à fin une semblable entreprise, en Europe sur-tout, il ne seroit pas trop des dix têtes de *Râvana*.

CHÉZY.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE RAPHAËL, ornée d'un portrait, par M. Quatremère de Quincy*; avec cette épigraphe :*

> *Soleva dire Rafaello che il pittore ha obbligo di fare le cose non come le fa la natura, ma come ella le dovrebbe fare.* (Fed. Zuccharo, *Lett. pitt.* t. VI, p. 213.)

1 vol. *in-8.°*, xvj et 480 pages. Paris, librairie de Charles Gosselin.

SECOND ARTICLE.

NOUS avons laissé Raphaël (1) à cette époque importante de sa vie, où, privé de la protection de son parent Bramante, mais désormais appuyé sur sa propre renommée, et assuré du concours de nombreux disciples, ce grand peintre vit s'ouvrir une carrière nouvelle de travaux et de gloire, où nous n'aurons nous-mêmes que la peine de le suivre, sur les pas de son exact et habile historien.

Chargé, comme héritier de Bramante, de continuer l'élévation de la cour du Vatican, nommée la *cour des loges*, dont celui-ci n'avoit pu jeter que les fondations, Raphaël eut à déployer des talens, non pas absolument nouveaux pour lui, mais encore inconnus à la plupart de ses contemporains. Ce fut d'abord comme architecte qu'il se produisit dans cet important ouvrage, et comme architecte digne d'associer ses travaux à ceux de Bramante. La cour du Vatican, avec ses galeries ou *loges*, ouvertes en portiques et en colonnes circulant tout à l'entour, s'éleva sur un modèle en bois exécuté par lui-même. Nous retrouverons plus d'une fois encore, dans la vie de Raphaël, le grand architecte trop facilement oublié pour le grand peintre ; et nous y reviendrons toujours avec de nouveaux motifs d'admirer ce génie souple

---

(1) Voyez le *Journal des Savans*, octobre, 614-621.

et fécond, autant que noble et élevé, qui sut créer des modèles dans tous les arts du dessin, et dans tous les genres que ces arts ont pu produire. C'est ainsi que la décoration des loges du Vatican lui fournit une occasion de perfectionner, en le renouvelant, un autre genre de peinture, celui qu'on nomme improprement *arabesque*, qui fut connu des anciens et assez souvent gâté ou mal employé par les modernes. La découverte, alors toute récente, des peintures des Thermes de Titus, suggéra sans doute à Raphaël l'idée d'en appliquer à la décoration de ses loges du Vatican, non pas les ornemens eux-mêmes, ce qui n'eût pu se faire que par un plagiat manifeste, ou par une dégradation coupable, mais l'esprit et le goût, ce qu'il est toujours permis de faire en toute chose. M. Quatremère s'attache ici à montrer à quoi se réduisent les emprunts que Raphaël put se permettre à cet égard, et les allégations, beaucoup plus graves, mais heureusement beaucoup moins fondées encore, d'après lesquelles on pourroit croire que Raphaël détruisit une partie de ces peintures antiques, pour s'attribuer l'invention de celles qu'il fit exécuter par ses élèves ou qu'il exécuta lui-même. Il prouve que les idées morales répandues par Raphaël dans ces jeux brillans et capricieux de son pinceau, et le principe unique qui y domine, dans l'emploi d'une ingénieuse allégorie, assurent à son auteur le mérite d'une originalité incontestable. Il expose enfin par quel heureux concours de circonstances Raphaël put employer à des travaux si divers, mais tous empreints d'un même goût, et comme produits sous l'influence d'une seule pensée, une foule de talens également variés, que le charme de son caractère moral, non moins que le légitime ascendant de sa supériorité, rassembloit autour de sa personne.

Cette époque où Raphaël se voyoit environné des premiers talens de son siècle, heureux et fiers de rendre hommage à son génie, est aussi celle qui signale, dans l'histoire de ses travaux, le plus haut degré de ce qu'on appelle sa seconde manière; et dans cette manière, le premier rang est dû au tableau de la Ste Cécile, suivant notre auteur, qui recherche ici, avec beaucoup de soin et d'intérêt, jusqu'aux moindres particularités relatives à la composition et à l'exécution de ce tableau célèbre. Il en coûta la vie, seulement pour l'avoir envisagé en ouvrant la caisse qui le renfermoit, à un peintre renommé de ce temps-là, qui se nommoit *Francia*, et à qui Raphaël l'avoit lui-même adressé. M. Quatremère rapporte à ce sujet les opinions opposées de deux historiens de l'art, Vasari et Malvasia; et il incline à penser que c'est dans l'histoire du cœur humain qu'il faut chercher la solution des doutes

que peut faire naître cette singulière anecdote. Nous imiterons la réserve de notre auteur, et nous poursuivrons, à son exemple, l'énumération des travaux de Raphaël qui appartiennent à sa seconde manière, ou qui s'en rapprochent le plus immédiatement.

Dans cette classe, M. Quatremère range la plupart de ces tableaux de *madonnes*, qui ne peuvent sans doute, eu égard à leur grand nombre, avoir été exécutés à une seule époque, mais qui portent le caractère d'une pensée commune. Vasari cite plus de *vingt* de ces tableaux; encore omet-il le plus important de tous, la grande Sainte Famille exécutée pour François I.er, ce qui fait présumer qu'il a pu en oublier beaucoup d'autres. Notre auteur, qui ne s'est pas proposé simplement, comme Vasari, de décrire et de compter des tableaux, mais de décrire et de comparer la marche du génie qui les a créés, expose d'abord l'idée générale qu'on doit se faire de ces nombreux tableaux de *madonnes*, si divers par leur composition, si semblables par le caractère de beauté qui y domine, et dont Raphaël a bien certainement fixé l'idéal, beauté qui n'est pourtant pas celle des Vierges du Guide, et idéal qui n'est pas non plus celui d'une Vénus, ou d'une Junon, ou d'une Minerve antiques. L'impression qui résulte de l'examen des Vierges de Raphaël, est celle d'un mélange de divinité et d'humanité, de noblesse et de modestie, de candeur virginale et d'affection maternelle. C'est un genre de beauté et d'idéal dont les anciens n'avoient pu lui fournir le modèle, pas plus qu'il n'a été possible aux modernes de le reproduire; c'est, en un mot, un type aussi neuf dans les arts du dessin, que l'est, dans un autre ordre d'idées, le fond même des croyances religieuses, auxquelles il étoit emprunté. Après cette observation générale, M. Quatremère passe à la description des tableaux de Raphaël rangés sous le titre commun de *madonnes*, et qu'il distingue en trois classes: la première, comprenant les tableaux où la Vierge est seule avec l'Enfant Jésus, et quelquefois avec le petit S. Jean; la seconde, ceux qui s'appellent proprement *saintes-familles*, où se trouvent ordinairement réunis la Vierge avec l'Enfant Jésus, S.te Élizabeth et le petit S. Jean, S. Joseph et S.te Anne; la troisième, enfin, les compositions où la S.te Vierge, avec son divin enfant, se montre comme apparoissant, soit dans un nuage, soit sur un trône, à de simples mortels.

La seule énumération des tableaux de Raphaël feroit un livre considérable, et ne seroit pourtant qu'un catalogue incomplet, puisqu'il manqueroit toujours à un pareil livre l'indication, même succincte, des idées morales et des principes de goût qui se rattachent aux moindres

œuvres de Raphaël. Aussi, M. Quatremère s'applique-t-il à bien décrire quelques-uns de ces tableaux, sur-tout de ceux qui, comme les madonnes et les saintes-familles, appartiennent à une classe commune, plutôt qu'à les énumérer tous avec une égale attention, ce qui ne seroit qu'une égale indifférence. Dans la première classe de ses *madonnes*, les tableaux que notre auteur cite de préférence, pour en faire ressortir le mérite et l'originalité, sont la Vierge du palais Tempi à Florence, la *Madonna della seggiola*, ou la *Vierge à la chaise*, aussi à Florence; la *Vierge au linge*, *la Jardinière*, et deux autres Vierges qui ont passé en Angleterre, et dont l'une a été gravée récemment par M. Desnoyers. Dans tous ces tableaux, d'une composition toute différente, et d'une exécution tout aussi variée, le mérite que M. Quatremère s'attache principalement à signaler, c'est de n'avoir jamais excédé les bornes d'aucune des bienséances que comportoient ces scènes religieuses; c'est d'avoir exprimé, d'une manière sensible à-la-fois pour l'œil et pour la raison, l'idée mystique d'un dieu enfant et d'une vierge mère, et non pas l'image vulgaire et banale d'une simple mère avec son enfant; c'est, en un mot, de n'être jamais, dans un sujet qui touchoit de si près aux affections de l'humanité, descendu jusqu'à la familiarité d'une scène domestique : admirable délicatesse du génie le plus sublime, constamment dirigé par le goût le plus sûr!

Pour les madonnes de la seconde classe, ou les saintes-familles, compositions plus importantes, dont quelques-unes réunissent jusqu'à cinq, six ou sept figures, notre auteur suit la même méthode d'indiquer seulement les principales de ces compositions, en insistant beaucoup sur les observations qui en révèlent le goût et le génie. M. Quatremère cite, sous ce double rapport, la Vierge *au berceau*, du musée royal de Paris; la Vierge *à la longue cuisse*, du musée de Naples, et la Vierge *au rideau*, du palais Pitti, à Florence. Quant aux deux plus célèbres de toutes les *saintes-familles*, celle d'Espagne, qu'on nomme *la perle*, et celle de Paris, exécutée pour François I.er, une mention plus détaillée et plus conforme à la place que ces beaux ouvrages occupent dans l'histoire de Raphaël et dans celle de l'art, leur est réservée dans un autre endroit de cet ouvrage. Mais, en attendant, voici de quelle manière M. Quatremère apprécie et juge les compositions de Raphaël que nous venons de citer :

« Dans toutes ces compositions, Raphaël, sans s'écarter d'une cer-
» taine grâce, à laquelle le sujet ne sauroit se refuser, s'est toujours
» tenu fort loin de ce qu'on pourroit appeler le simple naturel, ou,
» si l'on veut, le genre vulgaire d'une scène purement domestique. Il

» n'en est peut-être pas une où ne se fasse plus ou moins sentir l'ins-
» piration religieuse, où ne brille un rayon de cette vertu céleste qui,
» répandu sur tous les personnages, élève l'aspect des objets au-dessus
» des idées et des affections terrestres. Sans parler de celles où les anges,
» en mêlant leurs hommages à ceux des assistans, apprennent aux
» spectateurs qu'un lien surnaturel unit cette scène, en apparence hu-
» maine, aux mystères du ciel, il règne dans toutes un sentiment de
» noblesse et de sainteté dont on ne sauroit méconnoître le principe. »

En suivant, de degré en degré, la manière plus ou moins idéale de représenter la Vierge, M. Quatremère arrive ainsi à la troisième classe des Vierges de Raphaël, à celle où la Vierge, avec l'Enfant Jésus, se montre, non plus comme habitante de la terre, mais comme apparoissant aux mortels dans tout l'appareil qui convient aux personnages célestes, ou comme reine des anges, et devenue un objet d'adoration pour les saints eux-mêmes. En première ligne de ces Vierges, et en rentrant dans l'ordre chronologique des productions de Raphaël, notre auteur rencontre la célèbre Vierge dite *au poisson*, dont nous avons dû tout récemment une magnifique estampe au burin de M. Desnoyers. C'est, au jugement de M. Quatremère, une des plus aimables compositions de Raphaël, une de celles qui paroissent avoir été le plus complétement exécutées par lui, et qui, formant la nuance entre sa seconde et sa troisième manière, méritent en conséquence de fixer à plus de titres l'attention des appréciateurs de son talent.

Ici encore Raphaël se présente sous un nouvel aspect à son historien et à ses admirateurs. Ce n'étoit pas assez d'avoir fourni, par ses tableaux presque innombrables, une occupation presque infinie aux graveurs de tous les temps; il étoit réservé à ce grand homme de produire le premier graveur du sien, et, en quelque sorte, la gravure elle-même, par la direction toute nouvelle qu'il fit prendre à cet art tout nouveau, et par l'aliment inépuisable qu'il lui offrit. Marc-Antoine Raimondi, appelé auprès de Raphaël par la voix de la renommée et par l'instinct de son propre génie, à cette époque de leur vie où l'un et l'autre pouvoient se rendre de mutuels services, devint le graveur en titre du peintre d'Urbin, c'est-à-dire, le confident de ses conceptions les plus secrètes et l'interprète de ses plus ingénieuses pensées. On ne connoît pas assez Raphaël, quand on ne le connoît pas dans ses dessins; et cependant, qui pourroit se flatter de posséder dans sa mémoire et de décrire la série entière de ces compositions fugitives, délassemens de ses grands travaux, et jeux faciles d'une vie si occupée, qui auroient suffi pour en remplir et pour en immortaliser une autre; de ces dessins

que son crayon et sa plume infatigables se plurent à produire, et qui trouvèrent dans Marc-Antoine un burin aussi fécond, aussi infatigable que son crayon et que sa plume! Les observations où M. Quatremère entre à ce sujet, sont pleines d'intérêt et de goût; elles jettent un jour tout nouveau sur le caractère de la gravure à cette époque, sur le talent de Marc-Antoine, et sur la part immense que prit Raphaël aux progrès de l'un et aux succès de l'autre. M. Quatremère cite quelques-uns des plus beaux dessins de Raphaël, et, entre autres, les deux où il imagina de faire revivre, au moyen des descriptions que Lucien en a faites, deux des plus ingénieuses compositions de la peinture antique, le *Mariage de Roxane*, dû au pinceau d'Ætion, et le *Danger de la délation*, tableau allégorique d'Apelles. Mais la plus grande partie des dessins de Raphaël fut de ceux qu'il destina lui-même à être gravés par Marc-Antoine; et dans ce nombre, encore très-considérable, M. Quatremère ne cite que deux des principaux, le *Jugement de Pâris* et le *Massacre des innocens*, qui lui semblent les plus propres à donner tout-à-la-fois une idée et de l'état de la gravure du XVI.[e] siècle, et du talent du graveur lui-même. Leur principal mérite, à l'un et à l'autre, est sans doute d'avoir fixé et perpétué des pensées de Raphaël, qui, sans cela, seroient peut-être restées à jamais ensevelies dans ses porte-feuilles. Mais ce que, depuis plus de trois siècles, et malgré les progrès de cet art, on admire encore dans les belles planches de Marc-Antoine, c'est une hardiesse et une sûreté de burin, une science de trait, une correction de formes, une force d'expression, qui n'ont jamais été égalées; et le sentiment de tant de beautés s'augmente encore, s'il est possible, en les considérant comme une émanation et presque comme une œuvre du génie de Raphaël.

Désormais, ce grand homme s'étoit mis, par l'éclat de ses talens, hors de pair avec ses contemporains: mais ce qui valoit mieux pour l'art et pour lui-même, que d'écraser ses rivaux de tout le poids de sa supériorité, c'étoit, en les attachant à ses travaux, de les associer à sa renommée. Dès-lors, en effet, Raphaël étoit devenu le vrai point de centre d'où partoient et où aboutissoient tous les projets d'art exécutés à Rome sous le pontificat de Léon X; et son historien le prouve, en reprenant, suivant l'ordre des temps, celui des peintures dont il décora les salles du Vatican. Des deux premières de ces salles, dont il a été fait mention (1), la première de toutes, ou celle *della Segnatura*, n'offre bien évidemment que l'œuvre d'une seule main; la sui-

(1) Voyez le *Journal des Savans*, octobre, p. 620-622.

vante, celle de l'*Héliodore*, ne trahit que dans quelques parties des fresques qui s'y trouvent, l'action de plusieurs collaborateurs et l'emploi de manières différentes, ramenées toutes cependant à une direction commune, et comme à un principe unique : mais la troisième salle, dite de *Torre Borgia*, et exécutée vers l'époque où nous sommes arrivés, vers 1517, présente, dans trois des grandes peintures à fresque dont elle est ornée, plus de raisons encore de croire que Raphaël, chargé de si nombreux travaux et entouré de si nombreux disciples, se sera reposé sur plusieurs peintres de son école, tout au moins du soin de leur exécution. Dans ces trois compositions, empruntées à l'histoire des papes qui portèrent le nom de Léon, par allusion au pontificat de Léon X, et qui représentent, l'une, la *Victoire de Léon IV sur les Sarrasins;* l'autre, la *Justification de Léon III devant Charlemagne*, et la troisième, le *Couronnement de Charlemagne par ce même Léon III*, M. Quatremère ne trouve à louer que le mérite d'une belle et sage ordonnance dans la composition, mérite qui appartient bien incontestablement à Raphaël; et, dans l'exécution, celui d'une pratique habile qu'il faut attribuer à ses disciples. Mais il n'en est pas de même du quatrième tableau, l'*incendie del Borgo vecchio*, ou *du vieux bourg*, événement qui se rapporte au pontificat de S. Léon IV. Ce tableau paroît tout entier de la main de Raphaël; ce qu'établit son historien, en montrant que, dans plusieurs figures de cette vaste composition, Raphaël a fait réellement preuve d'un nouvel agrandissement de manière et de dessin. Ce qui rend encore cet ouvrage plus recommandable sous le rapport de l'art, c'est qu'entre toutes les peintures de Raphaël, c'est celle qui renferme le plus de figures nues, et qu'à ce titre il est devenu, pour les jeunes artistes, un sujet particulier d'études, comme il a été, entre les critiques, le principal sujet du débat excité pour la prééminence de Raphaël et de Michel-Ange. A cette occasion aussi, M. Quatremère revient encore une fois sur l'objet de cette controverse célèbre, et il y revient pour montrer, par l'analyse des beautés de dessin qu'offre le tableau de l'*incendie du bourg*, quelles furent, en ce genre, les qualités exclusivement propres à Raphaël, et en quoi ces qualités différoient essentiellement du style et de la manière de Michel-Ange. Toute cette discussion, que nous ne pouvons qu'indiquer à nos lecteurs, est une des plus importantes du livre de M. Quatremère, par la justesse et la solidité des vues, par l'abondance et la nouveauté des notions qui y sont exposées.

La date de l'année 1517, qui vit terminer la quatrième et la dernière des salles du Vatican, celle *des douze apôtres*, dont il ne reste plus

maintenant, après les dégradations et sur-tout après les restaurations qu'elle a subies, de véritable souvenir que dans les traits du burin de Marc-Antoine; cette date, disons-nous, est aussi celle du célèbre portrait de Léon X, chef-d'œuvre de son auteur dans un genre secondaire, où Raphaël fut encore le premier de tous les peintres. M. Quatremère part de là, pour envisager, dans un article particulier, le talent prodigieux que montra Raphaël dans l'art du portrait proprement dit. Il rappelle d'abord les beaux et nombreux portraits semés dans plusieurs de ses premières compositions, *la Dispute du Saint-Sacrement, l'École d'Athènes, le Parnasse* et *l'Héliodore*, et il montre comment, à mesure que le talent de Raphaël se développe et s'élève dans ses compositions historiques, sa manière de concevoir et de rendre le portrait offre un accroissement de plus en plus sensible de style et d'idéal. Mais où le talent de Raphaël en ce genre brille dans tout son éclat, c'est dans le portrait de Jules II, et sur-tout dans celui de Léon X, qui fut postérieur de quatre ou cinq ans, et dans lequel la puissance du ton, la magie de la ressemblance, la justesse et la profondeur de l'expression, la vigueur du coloris, le relief des formes, l'exécution précieuse et achevée de tous les accessoires, sont portés à un degré de perfection que l'art ne sauroit sans doute surpasser, et qu'aucun artiste n'a jamais égalé. M. Quatremère rapporte et éclaircit plusieurs anecdotes curieuses au sujet de ce portrait célèbre, qui se trouve aujourd'hui à Florence, et dont une des nombreuses et excellentes copies qui en furent faites, trompa Jules-Romain lui-même, qui la prit pour l'original auquel il avoit travaillé sous Raphaël. Des vingt-sept portraits à l'huile qu'un historien de Raphaël, Comolli, attribue à ce grand homme, et qui étoient ceux des personnages les plus célèbres de son temps, tels que Laurent et Julien de Médicis, Bembo, Jean della Casa, Balthasar Castiglione, Carondelet, Inghirami, Baldo, Bartolo, Bindo Altoviti, Jeanne d'Aragon, M. Quatremère passe à son tour en revue les plus remarquables, en commençant par celui de Jeanne d'Aragon, qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornemens du musée royal de Paris, et qui à la plus belle conservation unit le double mérite et d'être de la troisième manière de Raphaël, et d'être de sa propre main. Un semblable mérite recommande un autre portrait où, de l'aveu de tous les connoisseurs, Raphaël s'étoit élevé au plus haut point comme coloriste; c'est à savoir le portrait de Bindo Altoviti, qui fut cru long-temps, d'après une mauvaise interprétation du texte de Vasari, le portrait de Raphaël lui même, et qui, dédaigné de la maison Altoviti de Florence, du moment qu'au lieu d'un portrait de famille,

elle n'y vit plus que l'image de Raphaël, a été récemment acquis, pour la somme de cent soixante mille francs, par le roi de Bavière, moins délicat que les Altoviti.

Nous voilà arrivés, sur les pas de M. Quatremère, à la troisième manière, c'est-à-dire, au plus haut degré du talent et de l'activité de Raphaël. Mais l'espace nous manque pour présenter l'analyse sommaire des travaux qui remplirent le reste d'une vie si courte, et néanmoins si pleine. Nous sommes donc obligés de renvoyer à un troisième article, cette analyse, que nous terminerons, comme M. Quatremère lui-même termine son Histoire de Raphaël, par les importantes considérations qui se rattachent à un sujet si grave et à un génie si élevé.

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a perdu l'un des membres de sa section d'architecture, M. Poyet, dont les funérailles ont eu lieu le 9 décembre. M. Vaudoyer y a prononcé un discours dont voici quelques extraits. « M. Poyet (Bernard), né à Dijon, le 3 mai 1742, contemporain des Peyre et Chalgrin, fit, comme eux, de grands progrès, tant sous la direction de M. de Wailly, leur maître, que pendant son séjour en Italie, comme pensionnaire du Roi. C'est à cette époque que M. Poyet, quoique très-jeune encore, fut chargé, par M. l'ambassadeur de France à Naples, de la direction de fêtes importantes, que cet artiste y exécuta de la manière la plus ingénieuse. De retour en France, M. Poyet, d'un génie actif et laborieux, ne tarda pas à être employé comme il le méritoit. Il fut successivement architecte de la ville, membre de l'académie d'architecture, membre du conseil des bâtimens civils, architecte de S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, de plusieurs ministres, de l'archevêché, de l'université, de la chambre des députés, et enfin membre de l'académie royale des beaux-arts de l'Institut.... Nous avons sous les yeux, et nous admirons tous les jours, cette gracieuse fontaine de Jean Goujon, que son génie a su transporter, et si élégamment ajuster, au milieu du marché des Innocens. C'est à son bon goût et à sa persévérance qu'on doit l'assainissement et l'un des plus utiles ornemens de cette ville, la démolition de toutes les maisons construites sur les ponts. Les écuries d'Orléans, bâties par lui, rappellent l'heureuse application qu'il a faite, en ce monument, de la mâle architecture florentine. Mais ce qui met le sceau à la réputation de cet artiste, c'est le superbe frontispice dodécastyle, d'ordre corinthien, qui, à la tête d'un pont, décore (avec toute la richesse et le caractère convenables) la chambre des députés »

Le 10 décembre, l'académie royale des sciences a assisté aux funérailles de M. Deschamps, l'un de ses membres (section de médecine et chirurgie).

Le discours prononcé par M. Percy contient les détails suivans. « Joseph-François-Louis Deschamps étoit né à Chartres, le 14 mars 1740. Son enfance fut si débile, qu'un médecin d'un grand nom n'avoit pas hésité d'annoncer aux parens qu'il ne passeroit pas quinze ans; prédiction qu'il a démentie par sa longévité, comme Fontenelle en trompa une toute semblable par sa vie séculaire. Après quelques études classiques, il se crut appelé au culte des autels; mais un sage ecclésiastique l'en détourna, en lui traçant le tableau des vertus difficiles et presque surnaturelles qu'exige cet état; et, entraîné par l'amour de ses semblables et le besoin de leur faire du bien, il se dévoua à la médecine, autre sacerdoce qui réclame aussi de grandes vertus. A dix-neuf ans, il se rendit à Paris; et ayant quelquefois assisté aux visites et aux opérations du fameux Moreau, il se consacra tout entier à l'art qui avoit tant illustré ce chirurgien, et pour les progrès et la gloire duquel la munificence de Louis XV et la générosité de Lapeyronie, son premier chirurgien, venoient de fonder de si utiles et de si brillantes institutions. Il aimoit à raconter qu'étant un matin sous le portique de l'Hôtel-Dieu, avec quelques-uns de ses condisciples, il s'étoit tout-à-coup écrié, d'un ton prophétique: « Il faut » absolument que je devienne chirurgien en chef de cette maison; » présage vague, comparable à celui de Félix Peretti, relativement à la tiare, et qui fut sur le point de se réaliser de même, lorsque, en 1785, le célèbre Desault, dans un concours mémorable, n'emporta la place que d'une voix, mais d'une voix partie de très-haut. Plein de son inspiration, Deschamps fit les efforts les plus persévérans pour se rendre digne, à tout événement, d'une place dont le prestige et la supériorité n'avaient rien d'effrayant pour lui.... Depuis long-temps, M. Deschamps amassoit des matériaux pour un ouvrage qu'il avoit à cœur de publier sur l'opération de la taille, qui lui étoit très-familière, et pour laquelle l'hôpital de la Charité avoit été, depuis Tolet jusqu'à Louis, une école d'essai et de perfectionnement. Cet ouvrage parut en 1796... C'est ce qu'on a écrit de plus instructif et de plus complet sur la lithotomie. L'exposé chronologique de cette opération, dont l'un des plus anciens procédés (celui de Celse) vient d'être rajeuni, et, sans doute, utilement modifié; ses développemens, ses améliorations successives, y sont rapportés avec précision; et cette production, qui a coûté plus de trente ans de travail à son auteur, en a rendu le nom à jamais recommandable parmi les chirurgiens équitables et éclairés. A la suite du quatrième volume du traité historique et dogmatique de la taille, se trouve un recueil d'observations sur la ligature des artères principales des extrémités, et spécialement dans l'anévrisme de la poplitée, selon la méthode de John Hunter, que M. Deschamps pratiqua le premier en France, et qu'il avoit cherché à perfectionner. Ces observations, qui avoient déjà été publiées en 1793 dans le journal dit de Fourcroy, sont loin de déparer l'ouvrage où elles reparurent trois ans après, avec deux nouveaux faits des plus intéressans. Logé dans l'intérieur de l'hôpital et au milieu des misères humaines, quand il avoit opposé à celles-ci ses soins, sa sagacité, il venoit enseigner, dans de solides écrits, à leur appliquer les puissantes ressources d'un art dans lequel il avoit acquis toute l'autorité du talent, de l'âge et de l'expérience.... Il avoit remplacé à l'Institut le savant et vénérable Sabatier; et comme il le disoit lui-même, c'étoit une compensation si belle et si glorieuse, qu'elle devoit

étouffer toutes plaintes et tous regrets de sa part. Des privations de plus d'une espèce, des peines domestiques, vinrent tout-à-coup l'assaillir, et troubler sa vieillesse, jusque-là si heureuse et si paisible. Sa douce hilarité fit place à une tristesse inquiète, son jugement s'obscurcit, ses idées s'égarèrent, et il tomba dans une situation physique et morale qui ne permit plus de former aucun vœu pour la durée d'une vie dont le terme ne pouvoit arriver assez tôt pour lui. Il est mort le 8 de ce mois, âgé de quatre-vingt-quatre ans et huit mois, laissant un fils qui est docteur de la faculté de médecine de Paris, et qui s'est fait connaître par un traité sur les maladies des fosses nasales, et par la traduction de plusieurs ouvrages écrits en anglais. »

Le 13 décembre, l'académie royale des beaux-arts s'est réunie pour assister aux funérailles de M. Girodet-Trioson. « En moins de cinq jours, a dit M. Garnier, président de cette académie, on aura vu trois fois l'Institut royal de France, au milieu de ces tombeaux, rendre les derniers honneurs dus à chacun de ses membres... La carrière longue et honorable fournie par les deux premiers, beaucoup plus qu'octogénaires, pourroit, en quelque sorte, compenser l'amertume des regrets, puisqu'il est donné à si peu d'hommes d'atteindre à ce degré de longévité. Mais un trait imprévu de l'impitoyable mort nous ramène aujourd'hui à la suite d'une troisième victime qu'elle semble avoir choisie pour nous faire sentir plus vivement sa fatale puissance, en l'arrêtant au milieu de la plus brillante carrière, dans cette précieuse époque de la vie où l'homme de génie jouit du développement et de la plénitude de ses moyens, de toute la maturité de son talent, affermi par de nombreux succès... M. Girodet, cet artiste si recommandable et si cher à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connoître, nous est enlevé dans sa cinquante-septième année. Il étoit né à Montargis, au mois de janvier 1767. Son imagination ardente, son esprit vif et pénétrant, le firent initier de bonne heure à l'étude des lettres, où il puisa une connoissance familière des bons auteurs. L'activité de son génie le détermina à se livrer à la peinture. Il en reçut les premiers principes dans cette école justement renommée, qui a si puissamment contribué à ramener les arts vers les sources du vrai beau, dans cette école d'où sont sortis presque en même temps ces élèves célèbres, ses dignes émules, dont s'enorgueillit aujourd'hui l'école française, en les comptant parmi les grands maîtres qui l'ont illustrée. Ses premiers pas dans la carrière des arts furent autant de succès; il obtint rapidement toutes les palmes académiques. Nommé pensionnaire du Roi à l'académie de France à Rome, il y arriva vers la fin de 1789. J'avois eu, un an avant, l'avantage de l'y précéder; une amitié franche, née au milieu même des concours, s'étoit établie entre nous, et s'est depuis toujours maintenue sans altération. C'est pendant son séjour dans cette antique capitale du monde, que, pour première preuve de ses études dans la terre classique des arts, il fit ce bel Endymion que semble presser avec tant de charmes une vapeur mystérieuse. Il recueillit dès-lors les applaudissemens des artistes et des amateurs de tous les pays, en exposant à Rome cet ouvrage si parfaitement beau, qui obtient encore chaque jour les mêmes suffrages. La reconnoissance lui fit traiter l'année suivante le sujet du désintéressement d'Hippocrate. Il faisoit ce tableau pour M. Trioson, médecin, qui avoit été son tuteur, et qui depuis le déclara son fils d'adoption... Ce seroit méconnoître ce que nous devons en ces cruels et derniers instans, que d'entreprendre

ici l'énumération de ses autres ouvrages, tous si bien connus, et que la postérité recueillera avec un respectueux empressement : leur auteur ne mourra pas tout entier; son nom ne périra jamais. . . . »

M. Raoul-Rochette a prononcé aussi un discours aux mêmes funérailles. « Laissons, a-t-il dit, laissons au temps, qui, s'il dévore les talens, fixe du moins leur place dans l'estime et dans le souvenir des hommes; laissons à la postérité, à laquelle appartient déjà le nom de M. Girodet, le soin d'apprécier dignement son génie et ses travaux: attendons, pour des éloges légitimes, un temps et un lieu propices. Mais avant de nous séparer d'un collègue et d'un ami, disons ici tout ce que son ame renfermoit de nobles sentimens, et son cœur de pensées généreuses. Doué de cette conscience du talent qui vaut souvent mieux que le talent même, amant passionné de la gloire, en homme qui se sentoit fait pour elle, il la rechercha par tous les moyens, comme il eût pu la trouver par toutes les routes; il s'y montra sensible dans ses propres succès, autant qu'il s'en montra digne dans les succès d'autrui. Je l'ai vu tout récemment, et qu'il me soit permis de citer mon propre témoignage, puisque c'est à-la-fois un hommage à sa mémoire et un soulagement à ma douleur; je l'ai vu applaudir au peintre de Sainte-Geneviève, avec cette conviction d'un esprit éclairé, avec cette chaleur d'une ame ardente, qui doubloient le prix de son suffrage; et je sais aussi tout ce qu'il y eut en lui d'estime pour le peintre de Henri IV. . . . »

La société de géographie a tenu sa séance générale à l'hôtel de ville, le 26 novembre dernier. Elle étoit présidée par M. le vicomte de Châteaubriand. « Après la lecture du procès-verbal de la séance générale du mois d'avril, M. Malte-Brun, secrétaire général de la commission centrale, a rendu compte des travaux de la société pendant l'année écoulée. On a remarqué avec un vif intérêt combien ses relations se sont étendues, l'importance des communications qui lui ont été faites, et le nombre assez grand de voyageurs dont elle dirige les recherches. M. Jomard, président de la commission centrale, a présenté à l'assemblée le premier volume du *Recueil de voyages, relations et mémoires* qu'elle publie, recueil dont M. de Férussac, secrétaire de la société, a fait sentir l'intérêt par la lecture de l'avant-propos de M. Malte-Brun. Le premier recueil des questions adressées par la société aux voyageurs et aux savans dans tous les points du globe, et dont les diverses parties formeront un précieux *desiderata* pour les lacunes que présente la science, a été également offert à la société, ainsi qu'une carte des paschaliks de Bagdad, d'Alep et d'Orfa, dressée par M. Rousseau, consul général de France à Bagdad, et publiée aux frais de la société. Plusieurs ouvrages ont attiré son attention, entre autres un mémoire sur la Guiane hollandaise, par M. Leschenaut de la Tour, et publié à Caïenne par ce voyageur, et le dictionnaire français-wolof et français-bambara, par M. Dard, ancien directeur de l'école de Saint-Louis du Sénégal. Quinze nouveaux membres ont été admis dans la société, parmi lesquels on a remarqué des noms célèbres dans les sciences et l'administration. On a entendu ensuite le compte rendu de l'emploi et de l'état des fonds, et la société a vu avec une grande satisfaction leur situation prospère. La séance a été terminée par la lecture d'un morceau plein de faits importans sur l'état actuel des découvertes modernes en Afrique, par M. Jomard. Enfin l'annonce d'un prix de 1,000 francs fait à la société par M. le comte Orloff,

sénateur de l'empire de Russie, pour être employé de la manière la plus utile à la science, a été reçue avec reconnoissance. . . .

« Un anonyme vient de faire un don de mille francs à la Société de géographie, pour être joint au don récemment fait par M. le comte Orloff, sénateur de l'empire de Russie, pour l'encouragement des découvertes, et aux autres dons semblables, et être offert en récompense au premier voyageur qui aura pénétré jusqu'à la ville de Tombouctou, par la voie du Sénégal, et qui aura procuré, 1.° des observations positives et exactes sur la position de cette ville, le cours des rivières qui coulent dans son voisinage et le commerce dont elle est le centre; 2.° les renseignemens les plus satisfaisans sur les pays compris entre Tombouctou et le lac Tsaad, ainsi que sur la direction et la hauteur des montagnes qui forment le bassin du Soudan. Il seroit à desirer que cet exemple excitât le zèle généreux des amis de la science géographique et de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des découvertes. On souscrit au secrétariat de la Société, rue Taranne, n.° 12. »

LIVRES NOUVEAUX,

FRANCE.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. M. J. Hurtaut, architecte du Roi, inspecteur général des bâtimens civils, et membre de l'Institut royal de France, dont la vente aura lieu le mercredi 12 janvier 1825, et jours suivans, six heures de relevée, en sa maison rue Richepanse, n.° 4. Paris, impr. de M.me Huzard, chez Merlin, *in-8.°* de 170 pages avec portrait. Prix, 2 fr. 50 cent. Cette bibliothèque est sur-tout riche en livres d'architecture; on y trouve tout ce qui a été publié d'important sur cet art et sur ceux qui s'y rattachent.

La Clef des étymologies pour toutes les langues en général, et pour la langue française en particulier, par M. Fontanier, auteur du Manuel des tropes. A Paris, chez Brunot-Labbe, libraire de l'université royale, quai des Augustins, n.° 33, 1825, *in-12*, viij et 346 pages. Prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. par la poste.

Archéologie française, ou Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne, par Ch. Pougens, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de M.me veuve Desoër, 1825, 2 vol. *in-8.°* Prix, 14 fr. Le premier volume a paru en 1821, et nous en avons rendu compte dans le cahier de mars 1822, pages 180-185 : nous ferons pareillement connoître le tome II.

Oraison funèbre de Louis XIII, prononcée par Godeau, évêque de Grasse, dans son église cathédrale; deuxième édition, publiée par A. M. H. B. C. (M. Boulard). Paris, de Beausseaux, 1824, *in-8.°*, iv et 36 pages. La première édition est de 1644.

Discours sur la vie et les ouvrages du président Jacques-Auguste de Thou, par M. B. Guérard, attaché à la section des manuscrits de la bibliothèque du Roi. Ce discours a obtenu la première mention honorable à l'académie française. Paris, impr. de Firm. Didot, librairie de Lheureux, 1824, *in-8.°* de 3 feuilles.

Théodora ou la Famille chrétienne (roman historique), par M. Camille Paganel. Paris, 1825, impr. de Marchand du Breuil, chez Ladvocat, *in-12* de viij et 148 pages. Prix, 2 fr.

Scènes de la nature sous les tropiques, et de leur influence sur la poésie; suivies de *Camoens* et *Jozéjudio*, par Ferdinand Denis. Paris, impr. de Marchand du Breuil, chez Louis Janet, *in-8.°* de 526 pages, avec une gravure. Prix, 7 fr. « Mon ouvrage, dit l'auteur, a deux buts : celui de rappeler » l'influence de la nature sur l'imagination des hommes qui vivent dans les » pays chauds, et celui de faire connoître aux Européens le parti qu'ils peuvent » tirer des grandes scènes dont ils n'ont souvent qu'une idée imparfaite. Je me » suis efforcé en même temps, pour donner plus d'utilité à mon travail, de » présenter dans les épisodes un tableau exact des mœurs de plusieurs tribus » sauvages. » M. F. Denis, dans la nouvelle qui termine son livre, s'est appliqué à jeter sur la vie de Camoens des lumières puisées dans les œuvres de ce grand maître.

De Tibulli vitâ et carminibus disseruit Philippus Amatus de Golbery. Parisiis, excudebat Dondey-Dupré, *in-8.°* 78 pag. I. De anno Tibulli natalitio (U. C. varroniano 710, ante ær. ch. 44). — II. De Puellis quas amavit Tibullus, Deliâ et Nemesi, quibus immeritò annumerantur Neræa et Glycera, ficta nomina, et Sulpitia, non à Tibullo, sed à quodam ejus amico adamata. — III. De Lygdamo (an vana umbra sit, an verus autor quorumdam carminum Tibullo adscriptorum!) — IV. De Maratho et aliis qui in Tibulli carminibus memorantur. — V. De carmine in Messalam. = Sequitur Albii Tibulli vitæ synopsis chronologica usque ad annum U. C. varronianum 736 (ante ær. ch. 18), quo poeta obiit annos natus 27.

Satires de D. J. Juvénal, traduites en vers français par V. Fabre de Narbonne, professeur à l'institution de Sainte-Barbe; 3 vol. *in-8.°*, avec le texte en regard, pour lesquels on souscrit chez Théophile Berquet, quai des Augustins, n.° 29, à raison de 18 fr. Le prix sera de 21 fr. pour les non-souscripteurs.

Œuvres complètes de Boileau Despréaux, avec des préliminaires et des notes, par M. Daunou; édition publiée par P. Dupont, hôtel des Fermes, 4 vol. *in-8.°*, dont le premier paroîtra à la fin de janvier 1825. Prix de chaque vol., 5 fr. 50 cent.

Œuvres dramatiques et lyriques de M. Moratin (en espagnol), 3 vol. *in-8.°*, pour lesquels on souscrit chez Bobée, imprimeur, rue de la Tabletterie, n.° 9. Prix de souscription, 24 fr.

ΠΑΡΕΡΓΩΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗΣ ΤΟΜΟΣ ΕΚΤΟΣ, &c. *Tome VI.e des Appendices de la Bibliothèque grecque* publiée par M. Coray. Ce volume contient des traités politiques de Plutarque, dont les principaux sont ceux qui ont pour titres : Si l'administration convient au vieillard; Préceptes d'administration; De la monarchie, de la démocratie et de l'oligarchie. L'éditeur y a joint des préliminaires (un dialogue sur les intérêts de la Grèce), et des notes. Paris, Firmin Didot, 1824; 181 et 185 pages *in-8.°*

Œuvres complètes de Cabanis, tomes III et IV. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Bossange frères, 2 vol. *in-8.°*, 500 et 587 pages.

Opinions littéraires, philosophiques et industrielles, avec cette épigraphe: » L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est » devant nous. » Paris, impr. de Lachevardière fils, librairie de Bossange père, *in-8.°* de 400 pages. Prix, 5 fr. papier vélin. Un dialogue entre un artiste, un savant et un industriel, placé à la fin de l'ouvrage, en résume toutes les opinions. Les auteurs promettent de publier incessamment un nouveau volume.

Séance littéraire annuelle de l'institution maison de Sainte-Barbe, dirigée par M. de Lanneau fils. Paris, Gratiot, 1824, *in-8.°*, 33 pages. Morceaux composés par les élèves, en prose française, en prose latine, et en vers latins.

Dictionnaire géographique universel, contenant la description de tous les lieux du globe intéressans sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, &c.; par une société de géographes: tome II, Bea—Cafrerie propre. Paris, impr. de Didot jeune, libr. de A. J. Kilian, *in-8.°* de 25 feuilles. Prix de chaque volume, 7 fr.

Histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'établissement de l'empire; par Auguste Poirson, professeur d'histoire au collége de Henri IV: tome I.er, contenant l'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. Paris, imp. de Fain, libr. de L. Colas, *in-8.°* de 38 feuilles.

Notice sur la vie de Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, par M. Reinaud, employé au cabinet des mss. de la Biblioth. du Roi. Paris, Dondey-Dupré, 1824, 41 pages *in-8.°* Cette notice, rédigée avec beaucoup de précision, paroît puisée dans les meilleures sources.

Le Duc de Guise à Naples, ou Mémoires sur les révolutions de ce royaume en 1647 et 1648. Paris, impr. de J. Didot aîné, libr. de Ladvocat, *in-8.°* de 20 feuilles un quart.

Histoire politique et statistique de l'Aquitaine, ou des pays compris entre la Loire et les Pyrénées, l'Océan et les Cévènes; par M. de Verneilh-Puiraseau: tome II. Paris, impr. et libr. de Guyot.

Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre; par F. A. J. Mazure, inspecteur général des études. Paris, impr. de F. Didot, libr. de Ch. Gosselin, 3 vol. *in-8.°*; ensemble de 91 feuilles.

Papyrus égyptiens historiques, annoncés dans les lettres de M. Champollion le jeune, écrites de Turin le 30 octobre et le 6 novembre 1824; 8 pages *in-8.°*, extraites du Bulletin universel des sciences et de l'industrie.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 23 juillet, par M. Raoul-Rochette, au nom de sa commission des antiquités nationales, sur les mémoires envoyés au concours pour les trois médailles d'or accordées par S. Exc. le ministre de l'intérieur aux auteurs des trois meilleurs mémoires relatifs à nos antiquités. Paris, impr. de F. Didot, *in-4.°* de 12 pages.

Mémorial pratique du chimiste manufacturier, ou Recueil de procédés d'arts et de manufactures: traduit de l'anglais sur la troisième édition de l'ouvrage de M. Colin Mackensie, intitulé *One thousand experiments in chemistry*, revu et considérablement augmenté par le traducteur. Paris, impr. de F. Didot, librairie de Barrois l'aîné, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 59 feuilles et demie. Pr. 12 fr.

Cours pratique et théorique d'arithmétique, d'après les principes de Pestalozzi, avec des modifications; contenant des exercices de calcul de tête pour tous les âges, un grand nombre d'applications, des questions théoriques sur les diverses parties de l'arithmétique, une table de la réduction des monnoies, une théorie des logarithmes, &c. &c.; ouvrage également propre aux instituteurs et aux mères de famille, &c.; par H. L. D. Rivail, disciple de Pestalozzi; ouvrage agréé pour S. A. R. M.gr le duc de Bordeaux. Paris, chez Pillet aîné, rue Christine, n.° 5, 2 vol. *in-12*, avec pl. et figures. Pr. 6 fr.

Connoissance des temps, ou des mouvemens célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 1827; publiée par le bureau des longitudes. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, *in-8.°* de 27 feuilles, avec une planche. Prix, 6 fr.

Rapport sur les produits de l'industrie française, présenté au nom du jury central, à son excellence M. le comte Corbière, ministre secrétaire d'état de l'intérieur, approuvé par M. le duc de Doudeauville, rédigé par M. le vicomte Héricart de Thury, conseiller d'état, et par M. Migneron, ingénieur en chef au corps royal des mines. Paris, impr. royale, *in-8.°* de 33 feuilles et demie.

Traité zoologique et physiologique sur les vers intestinaux de l'homme, par M. Bremser; traduit de l'allemand par M. Grundler, revu et augmenté de notes par M. de Blainville. Paris, impr. et librairie de Panckoucke, *in-8.°* de 37 feuilles et demie, plus un atlas *in-4.°* Prix, 12 fr.

Les cinq Codes français, complétés conformément à l'ordonnance du 17 juillet 1816, par l'addition des lois postérieures, des ordonnances royales, des décrets, des avis du conseil d'état, des instructions ministérielles, et généralement de tous les actes de l'autorité publique qui les étendent, les modifient, les développent, les interprètent, et en règlent l'application; expliqués, savoir, les Codes, par la conférence avec le texte, sans morcellement et au moyen de simples notes indicatives, 1.° des procès-verbaux du conseil d'état contenant la discussion du Code civil, qui sont en partie inédits; 2.° des procès-verbaux, entièrement inédits, de la discussion du Code de commerce, du Code de procédure civile, du Code d'instruction criminelle, et du Code pénal; 3.° des procès-verbaux, également inédits, des sections du tribunat, contenant leurs observations sur le Code civil, sur le Code de commerce, sur le Code d'instruction criminelle, et sur le Code pénal; 4.° des exposés de motifs, rapports et discours, de même inédits ou peu connus, auxquels la confection des Codes a donné lieu;... le tout précédé de prolégomènes, par le baron Locré, ancien secrétaire général du conseil d'état, auteur de l'Esprit du Code civil, de l'Esprit du Code de commerce, de l'Esprit du Code de procédure, &c. &c.; 20 vol. *in-8.°*, qui seront publiés par souscription, à raison de 7 fr. par vol., chez MM. Treuttel et Würtz.

Code administratif des hôpitaux, hospices et secours à domicile de la ville de Paris. Paris, impr. de M.me Huzard, 2 vol. *in-4.°* ensemble de 162 feuilles.

Archives historiques et statistiques du département du Rhône, novembre 1824. Lyon, impr. et libr. de J. M Barret. C'est le premier numéro d'un recueil qui paroîtra chaque mois par cahier de cinq feuilles *in-8.°* « Chaque cahier commencera par un article de statistique proprement dite, concernant le département du Rhône, ou même les départemens limitrophes qui ont avec ce dernier quelques relations immédiates: l'histoire, la biographie, la bibliographie, la littérature, considérées aussi dans leurs rapports avec la localité, et qui, sous ce point de vue, sont des dépendances de la statistique, occuperont la seconde place. En un mot, de toutes les sciences. la politique seule sera bannie de ces *Archives*. » On souscrit à Lyon, chez Barret; à Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins.

Revue encyclopédique, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature et les beaux-arts;

par une réunion de membres de l'Institut, et d'autres hommes de lettres; 12 cahiers *in-8.°* par an. Prix, 46 fr. pour Paris; 53 fr. pour les départemens. On souscrit, à Paris, au bureau central, rue d'Enfer-Saint-Michel, n.° 18; à Strasbourg et à Londres, chez Treuttel et Würtz. Ce recueil, fondé en 1819 par M. A. Julien, de Paris, a reçu, depuis cette époque, des améliorations successives. Chaque cahier se compose aujourd'hui de 250 pages et se divise en trois sections. I. Mémoires, notices et mélanges. II. Analyses d'ouvrages. III. Bulletin bibliographique. Cette dernière section, la plus étendue des trois, est aussi la plus importante; elle présente, de mois en mois, l'état des publications scientifiques et littéraires, non-seulement de l'Europe, mais du reste du globe: les rédacteurs s'appliquent à y tracer un tableau comparé des progrès de l'instruction ou même de la civilisation chez tous les peuples modernes. La seconde section offre un examen plus détaillé des principaux ouvrages qui se publient en France, et l'on peut regretter qu'elle n'embrasse point les meilleurs livres étrangers. Entre les articles compris dans cette seconde partie, nous citerons particulièrement ceux de M. Andrieux, sur le Théâtre des Grecs, publié par M. Raoul-Rochette. Chaque cahier de la Revue commence par des mémoires originaux, où la nouveauté des aperçus, l'importance des sujets et la précision du style, fixent l'attention des lecteurs. Tels sont sur-tout, dans les numéros de cette année, le mémoire de M. de Montgéry sur la navigation sous-marine, la discussion de MM. de Sismondi et Say sur *la balance des consommations avec les productions;* plusieurs morceaux de M. Lémontey, &c.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications; par M. E. Chevreul. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ Pag. 3.
Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, *espagnol, italien, &c.* (*Neuvième article de M.* Raynouard.).......... 11.
Moténabbi, traduit par M. Joseph de Hammer. — Commentatio de Motenabbio ejusque carminibus, auctore Petro à Bohlen. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)................................ 24.
Bhagavad-Guîtâ, sive almi Krishnæ et Arjunæ Colloquium, de rebus divinis, Bharateæ episodium, &c. (*Article de M.* Chézy.)..... 37.
Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, ornée d'un portrait; par M. Quatremère de Quincy. (*Article de M.* Raoul-Rochette.). 48.
Nouvelles littéraires.. 56.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de décembre 1824: on a omis le mot *pour* entre le dernier mot de la page 745 et le premier de la page 746.

JOURNAL
DES SAVANS.

FÉVRIER 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION *de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans*, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

FÉVRIER 1825.

A MEMOIR OF CENTRAL INDIA, including Malwa and adjoining provinces; with the history, and copious illustrations, of the past and present condition of that country; by Major general sir John Malcolm, *G. C. B. K. L. S. — Mémoire sur l'Inde centrale, comprenant Malwa et les provinces voisines; avec l'histoire et de nombreux tableaux de l'état passé et présent de cette contrée, par sir* J. Malcolm, *major général, &c.* Londres, 1823, 2 vol. *in-8.°*

LA contrée nommée, dans les actes officiels du gouvernement anglais dans l'Inde, *Inde centrale*, comprend du 21.e au 25.e degré de latitude nord, et du 73.e au 80.e degré de longitude est. Elle s'étend, dans sa plus grande dimension, du nord au sud, de Tchitore à la

rivière Tapti, et de l'ouest à l'est, des frontières du Guzarate jusqu'à la limite orientale de la contrée de Bundelcund, et renferme non-seulement tout ce qui, sous les Mogols, formoit le soubah de Malwa, mais encore quelques portions des gouvernemens limitrophes. Ces dénominations sont peu d'accord avec celles qui existoient dans l'Inde de temps immémorial, avant la conquête des Mogols, et dont les indigènes conservent encore le souvenir; et les noms anciens sont appliqués avec plus ou moins d'extension, suivant les diverses époques historiques, aux divisions politiques adoptées par les conquérans étrangers. Sous le nom de *Malwa* étoient comprises, par les Mogols, outre le Malwa proprement dit, les provinces de Harrôti au nord, de Nemâr au sud, et les contrées montueuses de Rath, Bangar, Kantal, et une partie du Méwar, à l'ouest et au nord-ouest. C'est de cette étendue de pays que sir John Malcolm entreprend de faire connoître l'histoire et les révolutions, depuis l'époque des premières incursions des Mahrattes, jusqu'à celle où l'intervention des Anglais a fait cesser un système d'anarchie qui menaçoit de changer ces contrées en une vaste solitude, abandonnée aux animaux sauvages, moins féroces que les tyrans qui s'en disputoient les lambeaux.

L'auteur de cet ouvrage fut placé, en 1818, par le marquis Hastings, à la tête de l'administration civile et militaire de l'Inde centrale, et, pendant quatre ans d'exercice de ces importantes fonctions, tous ses soins, comme ceux des officiers et des fonctionnaires employés sous ses ordres, furent constamment appliqués à recueillir les renseignemens de toute sorte qui pouvoient contribuer à jeter du jour sur l'état passé et présent de ces contrées. Des données qu'il parvint ainsi à rassembler, il forma un rapport qu'il transmit à Calcutta, où ce rapport fut imprimé par ordre du gouvernement. Quelques exemplaires passèrent en Angleterre, et il en parut des extraits dans divers ouvrages périodiques. Sir John étoit peu satisfait de ce premier travail, et desiroit en corriger les imperfections. C'est ce qui a donné lieu à cette nouvelle publication, à laquelle le précédent rapport a servi de base, mais qui a été enrichie de beaucoup d'observations nouvelles, dont les unes sont personnelles à l'auteur, et les autres lui ont été fournies par un grand nombre de fonctionnaires du gouvernement, distingués par leur activité, leur zèle et leurs talens. Sir John a eu soin de faire connoître leurs noms, les fonctions qu'ils exerçoient, les renseignemens dont il est redevable à chacun d'eux, et les sources où ils les ont puisés; et rien n'étoit plus propre à garantir l'authenticité des faits qu'il raconte, et à lui assurer l'entière confiance des lecteurs.

Quoique les contrées dont sir John s'occupe, soient considérées dans son ouvrage principalement sous le point de vue de la politique et des révolutions dont elles ont été le théâtre depuis l'invasion des Mahrattes, c'est-à-dire, depuis le milieu du XVII.e siècle, il n'a point négligé de donner une idée succincte de leur histoire antérieurement à cette époque. Il a eu aussi presque à chaque page l'occasion de faire connoître quelque trait du caractère, des mœurs, des préjugés des habitans de ces régions; et, de ces traits disséminés, il est facile de former un tableau moral des diverses peuplades indigènes ou étrangères qui occupent l'Inde centrale. L'auteur, pour ne point trop grossir son ouvrage, a laissé au lecteur le soin de comparer les naturels de cette partie de l'Inde, à l'égard de leurs habitudes, de leur condition et des priviléges dont ils jouissent, avec ceux qui habitent les autres parties de cette vaste péninsule.

Entre les personnes auxquelles sir John et les lecteurs de son intéressant mémoire doivent beaucoup de reconnoissance, il faut sur-tout distinguer M. W. Hamilton, auteur de l'*East India Gazetteer*. Une carte fort détaillée de tous les pays compris sous le nom d'*Inde centrale*, est jointe à cet ouvrage. Elle a été dressée d'après des matériaux officiels et authentiques, tels que des routes mesurées et des reconnoissances militaires, par le lieutenant Gibbings, qui avoit rédigé un mémoire explicatif de la construction de cette carte; malheureusement ce mémoire, ayant été égaré, n'a pu être publié avec la carte.

Le mémoire sur l'Inde centrale est divisé en seize chapitres, dont les douze premiers forment le premier volume. Les quatre derniers occupent plus de la moitié du second volume, dont le reste est rempli par des pièces justificatives, des tableaux relatifs à la météorologie, à l'agronomie, aux revenus publics, à la population, au commerce d'importation et d'exportation, au taux des assurances, aux monnoies, aux poids et aux mesures; des traités et autres documens diplomatiques, des instructions aux fonctionnaires et employés du gouvernement en exercice dans l'Inde centrale, enfin une table géographique dressée par M. W. Hamilton. Une table générale des matières, renfermant l'explication de quelques termes particuliers à l'Inde, termine tout l'ouvrage. Nous allons donner, aussi succinctement qu'il sera possible, une idée du contenu de chaque chapitre.

Le premier chapitre est consacré uniquement à des observations sur la géographie, le sol, le climat et les productions de l'Inde centrale; mais le dernier article reçoit beaucoup plus de développemens dans le treizième chapitre, à l'occasion des différens genres de revenus, et de

leur administration. Dans le premier chapitre, l'auteur considère séparement la province de Malwa proprement dite, qui a pour capitale Oudjeïn, ville très-ancienne, et où l'on compte, en outre d'Oudjeïn, près de trente villes plus ou moins considérables, notamment Dhar, Indore, Mandissor, Serondje, Bhilsah, Déwass, Bhopal, Dohud et Mandou; la petite province de Nemâr, que traverse dans toute sa longueur la rivière de Nerbudda, et dont la seule ville ancienne et de quelque importance est Mhaïsir; les districts montueux qui séparent la province de Malwa proprement dite du Guzarate et du Méwar, et qui sont du sud au nord, Rath, Bagar et Kantal; la province de Harrôti, qui touche à l'extrémité nord-est du Malwa, et en est séparée par des montagnes, et où se trouvent les villes de Kotah, Pattan ou Djalrapattan et Bundi; enfin le pays montueux qui, à l'est, forme la limite du Malwa et le sépare du Bundelcund, comme il l'est à l'ouest du Guzarate par les districts de Rath et de Bagar. Cette extrémité orientale de l'Inde centrale contient les petites provinces de Tchanderri, Kitchewarra et Ahirwarra.

L'histoire du Malwa, antérieurement à l'invasion des Mahrattes, est l'objet du second chapitre. Cette contrée, dont la capitale, Oudjeïn, est incontestablement une ville d'une très-haute antiquité, paroît avoir été, plusieurs siècles avant J. C., une des premières de l'Inde où les bouddhistes avoient prévalu sur les brahmines. Ceux-ci furent, dit-on, rétablis dans tous leurs droits, huit cent cinquante ans avant notre ère, par un prince nommé *Dundji*, dont la famille s'éteignit après avoir régné trois cent quatre-vingt-sept ans. Un radjpoute, nommé *Adut-Puar*, occupa le trône; et sa postérité, sous le nom de *Puar*, le conserva pendant plus de mille cinquante-huit ans. C'est à cette dynastie qu'appartient le célèbre Vicramaditya ou Vicramadjit, auteur de l'ère qui porte son nom et qui commence 56 ans avant J. C. Un de ses successeurs, Radja Bhodj, célèbre dans les traditions indiennes, transporta la résidence royale d'Oudjeïn à Dhar. Dhar a conservé l'honneur d'être le chef-lieu du royaume de Malwa, jusqu'à la conquête des Mahométans, qui ont transporté le siége du gouvernement à Mandou. Le prince, fils et successeur de Bhodj, étant mort sans enfans, et aucun membre de la famille de Puar n'étant capable de lui succéder, le trône fut occupé par un autre radjpoute nommé *Djitpâl*, dont la dynastie, connue sous le nom de *Towar*, qui étoit celui de la tribu à laquelle appartenoit Djitpâl, dura cent quarante-deux ans. A celle-ci succéda, pendant cent soixante-sept ans, une autre dynastie de radjpoutes appelés *Tchouan*, dont le premier prince se nommoit *Djagdeo*. En la

personne de Maldéo, dernier des Tchouans, finit la suite des souverains indiens du Malwa, ce pays ayant été conquis par les Mahométans. La soumission de cette région ne fut pas cependant si complète, que quelques parties du Malwa ne reconnussent encore de temps à autre pour souverains des princes indigènes, jusqu'à l'an 1387, où le Malwa fut entièrement soumis par les armes de Béhadur-schah. Schah-eddin (1), qui occupoit le trône de Delhy, après avoir fait mettre à mort Béhadur-schah, nomma gouverneur de la province de Malwa, Dilawer-khan Ghauri. Celui-ci, à la faveur des troubles qu'avoit occasionnés l'invasion de Timour dans l'Inde, et de la fuite de Mohammed Thoghluk, se déclara souverain indépendant du Malwa, et fit bâtir dans Dhar, sa capitale, des palais et des mosquées. Son fils Housching-schah transporta sa résidence à Mandou : il construisit aussi, sur la rive gauche de la Nerbudda, une ville qu'il appela de son nom *Housching-abad.*

J'abandonne ici la suite de l'histoire des souverains particuliers du Malwa. Cette province, réunie en 1567, sous le règne d'Acbar, à l'empire des Mogols, cessa dès-lors de former une principauté distincte. Toutefois il paroît que la soumission des radjpoutes du Malwa aux empereurs mogols, n'abattit point l'esprit militaire de cette race de soldats; et si quelques-uns, séduits par les faveurs des princes de la famille de Timour, oublièrent jusqu'à leur religion, beaucoup d'autres conservèrent toujours le souvenir de leur noble origine, et ne demeurèrent fidèles à leurs nouveaux maîtres que parce qu'ils en furent traités avec beaucoup d'égards et de ménagemens politiques. Plusieurs obtinrent des concessions de territoire et des gouvernemens qu'ils transmirent à leurs descendans. De là l'origine de ces familles indiennes qui, lors de l'invasion des Mahrattes, étoient possessionnées dans l'Inde centrale, et qui se maintinrent dans leurs petites souverainetés sous ces nombreux conquérans. Suivant sir John, ce furent la fausse politique d'Aurengzeb, et son intolérance aussi, qui détachèrent les familles radjpoutes les plus puissantes, de la postérité de Timour, et les portèrent à appeler de leurs vœux l'ennemi qui menaçoit de la détruire, et à favoriser ses progrès, sinon en se joignant ouvertement à lui, du moins en ne lui opposant aucune résistance dans les provinces dont la défense leur étoit confiée.

Dans le troisième chapitre, l'auteur raconte l'histoire de l'invasion du Malwa par les Mahrattes, leur établissement dans cette province, et les

(1) Aucun prince n'a pu porter un tel nom; peut-être M. Malcolm a-t-il voulu dire *Schéhab-eddin*, ou, comme écrit M. Dow, *Shab ul dien;* mais Schéab-eddin régnoit en 1316.

revolutions que leur gouvernement a éprouvées jusqu'en 1743. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de tracer exactement l'histoire des diverses incursions des Mahrattes dans le Malwa, parce que les Mahrattes eux-mêmes n'ont aucun document historique exact de cette époque de leur histoire, et que les historiens musulmans de l'empire des Mogols ont passé légèrement sur des faits peu honorables pour les princes dont ils écrivoient l'histoire. Si les Mahrattes eussent eu des historiens, ils auroient trouvé une ample matière à flatter l'orgueil de leur nation dans les exploits du fondateur de leur empire, le fameux Séwadji, qui leva l'étendard de la révolte en 1646, se déclara définitivement indépendant en 1674, et avoit déjà soumis à ses lois la plus grande partie du Concan, lors de sa mort arrivée en 1682, et dans ceux de ses successeurs pendant près d'un siècle, jusqu'à la bataille de Paniput, qui, en 1761, porta un coup mortel à leur empire. Après cette époque, leur histoire offre encore des personnages dignes du burin de l'histoire, dans Mulhar Rao, chef de la famille de Holkar, Madhaji Sindia, et Nana Farnawèse; et il est d'autant plus étonnant qu'il ne se soit trouvé parmi cette nation aucun historien, qu'ils ont conservé avec le plus grand soin dans les archives de Pouna tous les documens relatifs à l'administration financière.

Il paroît que les incursions des Mahrattes dans l'Inde centrale datent de l'an 1690, et qu'elles se renouvelèrent souvent, à des intervalles plus ou moins longs, jusque vers l'année 1725. A cette époque, le paischwa ou chef de la confédération mahratte traitoit déjà le Malwa comme une contrée soumise; il y levoit des contributions annuelles, et y donnoit des fonds de terre à ceux qu'il vouloit favoriser. Cependant la province appartenoit encore à l'empereur mogol, qui en nommoit les gouverneurs, et elle ne subit entièrement le joug des Mahrattes qu'en 1732, après que Balladji Badjerao, paischwa, eut défait les troupes qui la défendoient. Non content de cette conquête, il dévasta les provinces d'Agra et d'Allahabad, et il inspira tant de crainte à l'empereur mogol, que le foible Mohammed-schah se laissa persuader, pour arrêter les progrès des Mahrattes, de légitimer leur usurpation, en accordant à Badjerao la soubahdarie de Malwa. Balladji Badjerao avoit succédé en 1740 à son père Badjerao Ballal (1), et c'étoit lui qui, sous

(1) Badjerao Ballal étoit fils du premier paischwah, Balladji Bischwanat. Celui-ci avoit été élevé à cette dignité en 1714, et mourut en 1720. Badjerao Ballal avoit attiré à lui toute l'autorité; et le petit-fils de Sewadji, Sahou-radja, n'avoit plus que le nom de souverain. Suivant d'autres écrivains, cette usur-

le nom de paischwa, en feignant de reconnoître encore l'autorité de Sahou-radja, petit-fils de Séwadji, exerçoit effectivement la souveraineté sur les Mahrattes. Plusieurs documens officiels produits par M. Malcolm font connoître les intrigues par lesquelles Balladji parvint à obtenir, en 1743, le titre de soubahdar du Malwa. Notre auteur ne suit pas au-delà de cette époque l'histoire des Mahrattes : mais, avant d'aller plus loin, je dois faire connaître un fait remarquable qui termine ce chapitre, et qui sert de transition aux objets traités dans les chapitres suivans. Je laisserai parler M. Malcolm.

« Balladji, dit-il, avoit un si vif desir d'obtenir la possession du » Malwa, qu'il eut recours à une mesure dont nous avons déjà fait » mention, et qui consistoit à faire garantir sa sincérité et sa bonne foi » par ses généraux en chef. Le document suivant fut donc remis entre » les mains de Mohammed-schah, comme une sûreté contre toute » infraction future, de la part de Balladji, des engagemens par lui » contractés : *Nous, Ranodji Sindia, Melhardji Holkar, Djeswant Rao* » *Puar et Pilladji Djadhou, promettons par le présent, muni de nos* » *signatures, que, dans le cas où Balladji Rao Moukh Pardhan* (1), *qui a* » *pris l'engagement de servir sa majesté, voudroit par la suite manquer à son* » *devoir, nous ferions tous nos efforts pour l'en détourner par nos représenta-* » *tions, et que si, malgré nos efforts, il persistoit à renoncer à ses obliga-* » *tions, nous quitterions son service : en foi de quoi nous avons écrit le* » *présent acte.* Ce document prend un caractère encore plus extraor- » dinaire, si l'on se reporte à une époque antérieure de quelques années » à sa date. Ranodji avoit gardé les pantoufles du père de ce même » Balladji dont en ce moment il cautionnoit la bonne conduite, et » Melhar Rao Holkar, quelques années auparavant, gardoit un troupeau » de chèvres dans le village du Dékan où il avoit vu le jour. Mais » c'étoit un temps de révolution, et ces mêmes hommes étoient devenus » de grands commandans militaires, qui non-seulement possédoient » des armées en propre, mais encore avoient, principalement au nord » de la Nerbudda, des intérêts tout-à-fait distincts de ceux du paischwa....

---

pation n'eut lieu que sous Ram-radja, fils de Sahou-radja ; mais M. Malcolm me paroît avoir eu plus de moyens de bien connoître la vérité. Aujourd'hui le descendant de Séwadji, souverain de nom des Mahrattes, demeure enfermé dans le fort de Sattarah, l'une des premières conquêtes de Séwadji, tandis que l'autorité ou plutôt le fantôme de l'autorité est entre les mains des paischwas qui ont su rendre leur office héréditaire.

(1) *Moukh Pardhan*, ou, comme écrit M. Ed. Scott Waring, dans son Histoire des Mahrattes, *Moukhya Pradhan*, est le titre officiel du paischwa.

» Il est donc nécessaire, pour jeter du jour sur l'histoire de l'Inde centrale, » de tracer briévement celle des familles mahrattes de Puar, Sindia et » Holkar, dont les ancêtres contribuèrent à la réduction de cette pro- » vince, et à qui, plus tard, elle fut soumise. »

En conséquence de ce qui est dit ici, M. Malcolm traite, dans le chapitre IV, des Puars de Dhar et de Déwass, dans le chapitre V, de la famille de Sindia, et dans le chapitre VI, de celle de Holkar. Les Puars, comme on l'a déjà vu, sont une ancienne famille de radjpoutes, établie de temps immémorial dans le Malwa, et dont une branche avoit passé dans le Dékan. Ceux-ci ayant puissamment contribué aux succès des Mahrattes dans le Malwa, l'un d'eux, nommé *Anand Rao*, reçut de Sahou-radja, petit-fils de Séwadji, la principauté de Dhar, où avoient régné autrefois ses ancêtres, et celle des provinces adjacentes. Le radja lui abandonna aussi les contributions dues par quelques chefs radjpoutes du voisinage, et cet apanage devoit fournir à son entretien et à celui de ses troupes. Anand Rao Puar mourut en 1749, et eut pour successeur son fils Djeswant Rao Puar, qui fut tué à la bataille de Paniput, et qui a laissé une grande réputation parmi les Mahrattes. Depuis cette époque, cette principauté, enviée par de puissans voisins, et demeurée entre les mains d'une femme veuve et de souverains encore dans l'enfance, avoit presque été anéantie, et il ne restoit guère aux descendans d'Anand Rao que la seule ville de Dhar, lorsque cette famille trouva en 1817 un appui dans la puissance des Anglais, qui maintinrent les droits du jeune prince Ramtchander Rao, et lui firent restituer une partie de ses anciens domaines.

Une autre branche des Puars avoit aussi obtenu des Mahrattes, dans le Malwa, un établissement dont la ville de Déwass étoit le chef-lieu, et des possessions dans la province de Bundelcund et dans l'Hindoustan proprement dit. Cette famille est réduite aujourd'hui à ses domaines dans le Malwa; et, après avoir été le jouet de la fortune pendant les trente années de troubles et de révolutions qui ont précédé l'entrée des armées anglaises dans le Malwa, elle jouit tranquillement de son domaine de Déwass, et d'une considération égale à celle des Puars de Dhar.

La famille de Sindia appartient à la caste des soudras et à la tribu des koumbis ou cultivateurs. Nous avons déjà dit quelles étoient primitivement à la cour des paischwas Balladji-Bischwanath et Badjerao Ballal, les humbles fonctions de Ranodji, fondateur de la puissance de la famille de Sindia. Ses talens et son courage l'élevèrent au rang des premiers généraux des Mahrattes, et, dans le temps de sa haute fortune, il se lia étroitement avec Melhar Rao Holkar, dont nous parle-

rons dans peu. Il laissa cinq enfans mâles, dont le dernier, Madhadji Sindia, fut reconnu, sans doute à cause de ses rares talens, pour le chef de la famille. Blessé et fait prisonnier en 1761 à la bataille de Paniput, il fut abandonné par l'afgan qui l'avoit pris. Quelques années après, les Mahrattes ayant réparé leurs pertes et repris possession du Malwa, Madhadji Sindia rentra en jouissance des domaines qui avoient été assignés à son père; et quoiqu'il conservât encore l'apparence de la soumission envers le paischwa, il marchoit rapidement, à l'aide d'une armée nombreuse, à l'indépendance et à l'agrandissement de son territoire. « Madhadji, dit sir John, étoit de nom l'esclave, mais, dans » la réalité, le maître rigide du malheureux empereur de Delhy, » Schah-âlem; l'ami prétendu, et pourtant le secret rival de la maison » de Holkar; toujours prêt, en matière de formes, à se reconnoître » inférieur aux princes radjpoutes de l'Inde centrale, mais, dans le » fait, leur supérieur et leur oppresseur; enfin le soldat avoué, et en » effet le spoliateur actuel de la famille du paischwa. »

Je n'entrerai point dans le détail des succès prodigieux de Madhadji, et des plans de son ambition; mais je pense qu'on lira avec plaisir un trait caractéristique de sa vie, qui prouve jusqu'à quel point il savoit porter la souplesse et le déguisement, quand les apparences extérieures du respect et de la soumission pouvoient servir utilement son ambition.

Madhou Rao, second du nom, occupoit la place de paischwa, lorsque Madhadji fit un voyage à Pouna, résidence de ce chef de l'empire mahratte. « Lors donc, dit M. Malcolm, que le souverain de fait de » l'Hindoustan, depuis le fleuve Satledje jusqu'à Agra, le conquérant » qui avoit soumis tous les princes de la province de Radjpoutana, le » chef d'une armée qui comptoit seize bataillons d'infanterie de ligne, » cinq cents pièces de canon et cent mille chevaux; le possesseur des » deux tiers du Malwa et de quelques-unes des plus belles provinces du » Dékan, vint offrir son hommage à un jeune homme qui occupoit » alors l'office de paischwa; il descendit de son éléphant aux portes » de Pouna, et se plaça dans la salle d'audience au-dessous de tous » les mankarries ou nobles héréditaires de l'état. Quand le paischwa, » entré dans la salle, l'invita à s'asseoir avec les autres, il s'en dé» fendit, alléguant qu'il n'étoit pas digne d'un tel honneur, et, dénouant » un paquet qu'il tenoit sous son bras, il en tira une paire de pan» toufles qu'il plaça devant Madhou Rao, en disant, *Ce sont là mes* » *fonctions: c'étoient celles de mon père*. Madhadji, en disant ces mots, » prit les vieilles pantoufles du paischwa, les enveloppa avec soin, et » continua à les tenir sous son bras; après quoi il consentit, non sans

» beaucoup de démonstrations de résistance, à céder aux instances qu'on » lui fit et à s'asseoir. » Les successeurs de Madhadji Sindia ont toujours, dit-on, conservé avec soin ces pantoufles.

Madhadji mourut en 1794 sans laisser d'enfans; mais il avoit adopté et reconnu pour son héritier Daulet Rao Sindia, l'un des petits-fils de son frère Takadji. Ce prince, dont le règne a été fort agité et marqué par de grands succès et par de grands revers, s'est vu enfin obligé de céder, en 1818, à la supériorité des Anglais, et de concourir avec eux aux mesures qui avoient pour but de faire cesser le système d'anarchie et de brigandage dont l'Inde centrale avoit été le théâtre pendant une trentaine d'années.

La famille de Holkar, originaire du Dékan, appartenoit à la tribu des dhoungars ou bergers, et Melhar Rao, à qui elle doit son illustration et qui naquit dans les dernières années du XVII.e siècle, garda lui-même, dans son enfance, les brebis de Naraïndji, son oncle maternel, auprès duquel sa mère s'étoit retirée, et qui habitoit la province de Candeisch. Il embrassa ensuite la profession de soldat. La réputation qu'il y acquit attira sur lui, au bout de quelques années, l'attention du paischwa Badjerao, qui lui confia le commandement de cinq cents chevaux. Sa bonne conduite et ses succès dans les guerres où il fut employé, le portèrent en peu de temps aux plus hauts grades militaires. Les premières concessions de territoire qu'il obtint au nord de la Nerbudda, remontent à l'année 1727; il en reçut de nouvelles en 1731, et fut dès-lors employé en chef à recueillir les contributions de la province de Malwa. On a vu qu'en 1743 il fut un des généraux qui cautionnèrent la fidélité de Balladjiao Badjer et la future soumission de ce chef mahratte à l'empereur mogol. Les services de Melhar Rao et la faveur du paischwa lui valurent plusieurs augmentations de territoire et des concessions, soit du chef mahratte, soit de l'empereur mogol. A la fameuse journée de Panipat, il pourvut de bonne heure à sa sûreté. Cette circonstance a donné lieu à des soupçons contre sa conduite; mais il paroît que cette bataille fut livrée contre son avis, qu'il en avoit prévu l'issue, et que, quand il vit que l'événement justifioit ses craintes, il se retira seul en bon ordre avec ses troupes. Après cette journée, fatale à la puissance des Mahrattes, Holkar se retira dans l'Inde centrale, où il s'occupa à assurer et à régler l'administration de ses domaines, qu'il avoit su augmenter en profitant habilement de toutes les circonstances favorables.

Melhar Rao Holkar étoit âgé de soixante-seize ans quand il mourut. Égal en talens militaires à Madhadji Sindia, il lui étoit supérieur par

les qualités du cœur, et il a laissé une réputation d'honneur et de générosité non contestée. Il avoit eu un fils nommé Kandi Rao, tué à la guerre en 1754; et ce prince avoit laissé, en mourant, un fils nommé Malli Rao, qu'il avoit eu d'Aliya Bhaye (le mot *Bhaye* signifie princesse, comme *Rao* veut dire prince), dont la famille portoit aussi le nom de Sindia. Malli Rao, reconnu sans difficulté pour son successeur, ne lui survécut que neuf mois. Après sa mort, en 1767, sa mère Aliya sut si bien faire valoir les droits que lui donnoit, au défaut d'hoirs mâles, la double qualité de veuve du fils de Holkar et de mère de Malli Rao, que, triomphant de tous les obstacles, elle fut reconnue pour le représentant légitime de la famille de Holkar. Elle choisit, pour commander les armées et remplir celles des fonctions du gouvernement qui ne convenoient pas à son sexe, Takadji Holkar, qui, malgré la ressemblance du nom, n'appartenoit point à la famille de Melhar Rao. Ce choix fut complétement justifié par le bonheur dont jouirent constamment les habitans des domaines de Holkar, tant que dura l'administration d'Aliya et de Takadji. Cette princesse, dont la mémoire est en bénédiction dans la contrée qu'elle gouverna pendant vingt-huit ans avec autant de bonheur que de sagesse, mourut à l'âge de soixante ans, en 1795. Takadji lui survécut deux ans, pendant lesquels les domaines de la famille de Holkar jouirent encore de la paix et de la prospérité. Aliya et Takadji avoient disposé de la succession en faveur de Casi Rao et Melhar Rao, tous deux fils légitimes de Takadji ; mais comme Casi Rao, l'aîné des deux, par la foiblesse de sa constitution et par son intelligence bornée, étoit peu propre aux fonctions actives de la royauté, il devoit, d'après leurs dispositions, résider à Mhaïsir, tandis que son frère commanderoit les armées. Melhar étoit trop entreprenant et top ambitieux pour qu'un pareil partage de la souveraineté fût de longue durée. Les deux frères cherchèrent de l'appui dans les étrangers; Casi Rao eut recours à Daulet Rao, et Melhar Rao à Nana Farnawèse, qui dominoit alors à Pouna. Takadji avoit aussi laissé deux fils naturels, dont l'aîné, Djeswant Rao, étoit d'un caractère actif et impétueux. Tels furent les divers élémens des quels naquit une suite de désordres et de révolutions dont le tableau le plus abrégé m'entraîneroit trop loin, et dont les effets furent le meurtre de Melhar Rao, et plus tard ceux de Kandi Rao, son fils, et de Casi Rao; l'élévation de Djeswant Rao, la désolation des domaines des maisons de Sindia et de Holkar, et la ruine d'une grande partie de l'Inde centrale, traversée à tout instant et en tout sens par des armées qui ne subsistoient que de brigandages, et qui sans cesse se mutinoient contre

leurs propres chefs. Pour surcroît de malheur, Djeswant Rao tomba dans un état d'aliénation mentale, qui finit par le priver de toutes ses facultés, et il mourut en 1811, après avoir été plus d'un an en enfance.

Les événemens qui se passèrent pendant que Djeswant Rao conservoit encore le nom de souverain et après sa mort, jusqu'au traité de Mandissor qui rétablit son fils Melhar Rao dans la jouissance des droits qu'il tenoit de son père, c'est-à-dire, pendant un espace de onze années, sont l'objet du septième chapitre. Le personnage qui y joue le principal rôle, est Toullah Bhaye, la maîtresse de Djeswant Rao, femme dans laquelle se trouvoient réunis tous les vices. Elle avoit adopté, peu de temps avant la mort de son amant, Melhar Rao Holkar, fils de Djeswant Rao par une autre femme; et dès que Djeswant fut mort, elle fit reconnoître ce jeune prince pour son successeur, et exerça l'autorité sous son nom. Détestée de tout le monde, elle expia par une mort violente, le 20 décembre 1817, les crimes sans nombre dont elle s'étoit souillée. L'histoire de cette femme semble faite exprès pour former un contraste complet avec celle de la sage et vertueuse Aliya Bhaye, et on peut lui appliquer l'expression énergique de Salluste, peignant Aurelia Orestilla par ce seul mot, *cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit.* Au moment où la vengeance publique s'exerçoit contre Toullah, l'armée de Holkar étoit en présence de celle des Anglais, sur la rivière Sipra, près de Mahidpour, et le lendemain on en vint aux mains. Les généraux de Holkar ayant éprouvé une défaite complète, Tantia Djogh, à qui Kaïserah Bhaye, mère du jeune prince Melhar Rao, reconnue alors, à cause de la minorité de son fils, pour le chef du gouvernement, venoit de remettre tous les intérêts de l'état, se hâta d'entrer en négociation avec le général Malcolm. Le résultat de ces négociations fut un traité signé le 6 janvier 1818, à Mandissor, où étoit l'armée anglaise, traité qui coûta de grands sacrifices à la famille de Holkar, mais la sauva d'une ruine inévitable. Ce traité, avec plusieurs autres, se trouve dans l'*appendix* de cet ouvrage.

Le huitième chapitre contient l'histoire d'un aventurier mahométan nommé *Amir-khan*, qui, à l'âge de vingt ans, quittant, avec une suite de dix personnes, la province de Moradabad, où il étoit né, parvint successivement, en vendant ses services au plus offrant et en profitant des troubles qui agitoient les divers états de l'Inde centrale, à avoir sous ses ordres une armée aussi formidable par le nombre que par l'esprit de pillage qui l'animoit, et dont l'insubordination inspiroit souvent autant de craintes à ceux qui l'avoient appelée à leur aide, et à son chef lui-même, qu'aux ennemis contre lesquels on avoit réclamé son

secours. Amir-khan passoit pour avoir formé le projet de rétablir dans l'Inde centrale la puissance mahométane; mais son caractère personnel le rendoit peu propre à réaliser une entreprise aussi difficile; et M. Malcolm pense qu'il n'a jamais nourri cet espoir : il joue un grand rôle dans les événemens tragiques qui furent la suite de la rivalité des radjas de Djeypour et de Djoudpour. Ces deux princes aspiroient également à la main de la belle Kischen-Kowar, fille du rana d'Odeypour; et l'histoire de cette rivalité, qui pensa ruiner totalement leurs états, et qui se termina par l'empoisonnement de la jeune princesse, sacrifiée à l'amour-propre de sa famille, pourroit fournir le sujet d'une nouvelle Iliade. Amir-khan, devenu le fléau de l'Inde centrale et particulièrement de la province de Radjpoutana, fut obligé, en 1817, de céder à la puissance anglaise, employée à détruire le système d'anarchie et de brigandage dont il étoit un des principaux acteurs. Sa soumission lui a valu la conservation des domaines qu'il avoit reçus de la famille de Holkar, à laquelle il avoit été long-temps attaché du temps de Djeswant Rao; mais il a été obligé de congédier la plus grande partie de ses troupes, et de livrer son artillerie. Les conventions arrêtées avec lui, le 15 novembre 1817, font partie des pièces contenues dans l'*appendix*.

Je m'arrête ici : dans un second article, je ferai connoître le surplus de cet important ouvrage.

SILVESTRE DE SACY.

子孟講西 *MENG-TSEU vel Mencium, inter sinenses philosophos ingenio, doctrinâ, nominisque claritate Confucio proximum, edidit, latinâ interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensitâ, et perpetuo commentario è sinicis deprompto illustravit* Stanislaus Julien *(Societatis asiaticæ et* C. de Lasteyrie *impensis)*. Lutetiæ Parisiorum, Dondey-Dupré, 1824, gr. *in-8.°* en deux parties; xxxj et 132 pages de traduction latine, et 64 pages de texte chinois lithographié.

Il est resté peu de traces de cet usage singulier que les premiers missionnaires avoient introduit, en écrivant sur l'histoire et la littérature des Chinois, d'ajouter des terminaisons latines aux noms des empereurs

et des hommes célèbres, pour indiquer les rapports grammaticaux qui lioient ces noms aux autres parties des phrases où on les faisoit entrer. Une réforme presque complète a eu lieu à cet égard, et l'on s'est accoutumé à écrire les mots chinois à-peu-près comme on les prononce dans le pays. Deux noms seuls ont conservé la forme européenne qu'on leur avoit donnée d'abord; ce sont ceux de deux philosophes anciens, *Confucius* et *Mencius.* Ce genre particulier de distinction qui leur a été accordé, est comme un signe de la célébrité plus grande qu'ils ont obtenue dans l'occident, et peut même être considéré comme le sceau d'une sorte de popularité.

Confucius n'est pas seulement regardé à la Chine comme un grand philosophe et un excellent écrivain; on lui donne encore des épithètes qui expriment le plus haut degré de perfection morale, et qu'on ne peut guère rendre convenablement que par les mots de *saint* et de *divin*: dans ce pays, où la philosophie et la politique sont inséparables, et où les honneurs de l'apothéose se réduisent à des formalités purement civiles, le patriarche de la littérature a été élevé à la dignité impériale, et le culte qu'on lui rend n'est autre chose, en réalité, que la continuation des cérémonies par lesquelles se manifeste habituellement le respect profond que les Chinois de toutes les conditions doivent à celui qui occupe le rang suprême.

Sous tous ces différens rapports, Mencius est mis par les savans de la Chine à la place qui suit immédiatement celle qu'ils ont assignée à Confucius. Il a reçu le nom de *Ya-ching*, qu'on peut traduire par *saint du second ordre.* Son style, moins sublime et moins majestueux que celui du prince des lettres, est peut-être aussi pur, et bien certainement plus élégant et plus varié. Son livre a été joint aux trois autres ouvrages où l'on a recueilli les apophthègmes de Confucius, et forme avec eux ce *tetrabiblion* si connu de tous ceux qui ont quelque teinture de la littérature chinoise. Enfin, on a voulu rendre hommage au sage et au pays qui l'avoit vu naître, en lui décernant le titre de *saint prince de Thsou ;* et l'espèce de culte qu'il reçoit en cette qualité ne le cède qu'à celui qui est dû, parmi les rois, aux ancêtres de la dynastie régnante, et, parmi les philosophes, au seul Confucius.

On voit que, sous aucun point de vue, Mencius n'étoit indigne de l'honneur qu'il obtient en ce moment, de voir son texte reproduit en Europe dans une édition élégante et correcte, et ses pensées sur l'administration des états, rendues généralement accessibles dans une traduction exacte et fidèle. Les livres de Confucius ont été plusieurs fois publiés en latin; deux de ces livres, sur trois, ont été imprimés en

chinois, avec des versions littérales, l'un à Sirampour et l'autre à Paris. Le livre de Mencius, traduit une seule fois par le P. Noël, étoit le plus difficile à publier des quatre, parce qu'il est à lui seul plus étendu que les trois autres réunis, et, quoique plus facile, moins obscur, plus agréable à lire, il continuoit à être peu connu. L'ouvrage destiné à réparer cet oubli ne doit donc pas seulement être utile aux personnes qui se livrent à l'étude du chinois, et dont le nombre va croissant chaque année ; il se recommande également à l'attention des hommes éclairés qui, pour prendre une idée juste et complète de l'ancienne philosophie chinoise, aimeront à lire et à comparer les écrits des deux maîtres qui l'ont fondée.

La traduction latine du P. Noël n'étoit capable de satisfaire ni l'une ni l'autre de ces deux classes de lecteurs. Cette traduction, verbeuse, prolixe et obscure, exige, de la part de ceux qui veulent la lire, une patience et une attention qui s'exerceroient avec plus de fruit, soit sur les formes du texte, soit sur le fond des idées philosophiques. De Paw en compare le style au latin des mauvais prédicateurs, et ce jugement n'est pas trop sévère; il ajoute qu'il n'y avoit pas de son temps trois personnes en Europe qui eussent lu jusqu'au bout le P. Noël, et ce nombre ne s'est pas beaucoup accru depuis. Ainsi, comme on l'a dit ailleurs, l'auteur chinois qui peut-être étoit le plus fait pour plaire à des lecteurs européens, est un de ceux qui ont été le moins lus et le moins goûtés. L'élégance, la vivacité, la concision, l'énergie, sont les qualités les plus marquantes du style de Mencius, et l'on ne craint pas d'affirmer qu'elles ont complétement disparu dans le travail de son premier traducteur. Il est, à la vérité, très-difficile de les conserver dans une version latine ou française, sans déroger en quelque chose à cette fidélité qu'on exige en premier lieu des interprètes des livres chinois. Il faut, pour ainsi dire, opter entre deux genres de mérite qui se repoussent et qui s'excluent mutuellement ; et une traduction française de Mencius où l'on s'attacheroit à représenter les mouvemens rapides et le langage animé de cet auteur, n'offriroit pas aux étudians tout ce qui leur est nécessaire pour résoudre les difficultés du texte.

C'est principalement ce dernier objet que M. Stanislas Julien a eu en vue. La version latine qu'il a rédigée ne ressemble en rien à celle du P. Noël ; car elle est simple, précise, et perpétuellement en rapport avec l'original. Si son plan lui eût permis d'y mettre de l'élégance, jamais contraste n'eût été mieux marqué : mais il a préféré, et avec beaucoup de raison, l'avantage des commençans à toute autre considération; et c'est aux savans à lui tenir compte de ce qu'il a fait

pour que son travail eût, sous ce rapport, toute l'utilité dont il étoit susceptible.

En premier lieu, il s'est livré à une lecture assidue du texte de Mencius ; il a étudié le style de cet auteur, et s'est pénétré de tout ce que son langage offre de particulier. Une comparaison répétée de tous les passages qui contiennent quelques difficultés dans un même écrivain, suffiroit souvent pour donner la clef du plus grand nombre ; c'est ce qui arrive en chinois comme dans les autres langues. En conséquence, M. Julien n'a commencé à écrire sa traduction qu'après avoir lu plusieurs fois attentivement, et, pour ainsi dire, appris par cœur Mencius en entier, depuis le commencement jusqu'à la fin ; et ce soin préparatoire, dont il s'est acquitté avec le zèle le plus louable, étoit une avance considérable pour parvenir à une pleine et entière intelligence du texte.

Depuis que les Mandchous sont maîtres de la Chine, ils se sont montrés attentifs à tout ce qui peut faciliter l'étude des livres classiques ; et les traductions qu'ils en ont fait faire, se distinguent par le mérite d'une exactitude qui va souvent jusqu'à la servilité. Une double version tartare de Mencius se trouvoit à la Bibliothèque du Roi. M. Julien l'a soigneusement conférée avec le texte ; et comme la grammaire mandchoue s'éloigne en plusieurs points essentiels de la grammaire chinoise, il n'a rencontré que rarement des passages qui offrissent une obscurité pareille dans l'original et dans les deux traductions. Ce secours, dont le P. Noël n'avoit pas usé, donne à M. Julien, sur ce savant missionnaire, un avantage incontestable.

Comme tous les ouvrages qui jouissent d'une grande célébrité, les livres de l'école de Confucius ont été de bonne heure examinés et commentés ; tous les points obscurs qu'on y remarque ont été fréquemment repris et soumis à une discussion approfondie ; les gloses, les notes, les scholies, sur le texte de ces livres, se sont multipliées presque à l'infini ; on n'y releveroit peut-être pas une phrase qui n'ait donné naissance à plusieurs volumes. Il y a des commentaires où l'on s'attache à faire connoître avec exactitude la signification particulière, et jusqu'aux variations les plus minutieuses de la prononciation de chaque caractère ; il y en a d'autres où l'on développe le sens moral ou philosophique des principaux passages, et d'autres encore où l'on expose en détail les allusions aux mœurs, aux opinions, aux usages de l'antiquité, ou aux traits de l'histoire publique ou particulière. On prendra une idée de l'immensité de ces travaux d'exégèse, en apprenant qu'un biblio-

graphe chinois du XIII.e siècle (1) comptoit déjà vingt-une éditions critiques du livre de Mencius, et qu'il ne comprenoit dans ce nombre ni les réimpressions qu'on fait chaque jour dans les provinces, ni les publications successives d'une même édition, qui ont souvent lieu à la Chine, sans qu'on ait changé autre chose que le titre, la préface et le nom de l'éditeur. Une fois qu'on sait la langue, on n'est plus embarrassé que du choix, pour puiser à des sources authentiques tous les éclaircissemens dont on peut avoir besoin. M. Julien, qui a trouvé rassemblées dans la Bibliothèque du Roi et dans celle de *Monsieur* les plus célèbres éditions de Mencius, en a principalement distingué dix, qui représentoient pour lui le travail de quatorze interprètes des plus estimés, lesquels citent habituellement trente ou quarante auteurs plus anciens qu'eux. Il les a toutes lues et comparées phrase par phrase; et comme il arrive quelquefois aux commentateurs chinois de ne pas s'accorder sur le sens de passages intéressans, il s'est abstenu de prononcer entre de si graves autorités, et il a rapporté, en les désignant par les dix premières lettres de l'alphabet, les opinions diverses des plus doctes lettrés. A ces formes empruntées des usages de la philologie classique, on reconnoît les résultats de recherches actives et d'une laborieuse érudition. On y voit aussi avec plaisir un signe des progrès qu'a faits en peu d'années une littérature où l'on peut dès à présent imiter, dans l'intérêt des étudians, les procédés des Heyne, des Wesseling et des Walckenaer.

Toujours occupé du soin de guider, dans leurs premiers essais, les personnes livrées à l'étude de la langue chinoise, M. Julien a voulu que sa version eût les avantages d'une traduction interlinéaire. Il eût même pu lui donner cette disposition, si les embarras d'une impression à-la-fois typographique et lithographique ne s'y fussent opposés; mais l'interprétation n'a rien perdu de sa fidélité, pour être placée sur des pages séparées de celles du texte. Le jeune et savant traducteur a observé avec scrupule l'ordre de la construction chinoise, et, pour le dire en passant, une pareille entreprise n'étoit praticable qu'en adoptant la langue latine, dont les inversions et les désinences peuvent seules rendre intelligible une version littérale. Les particules ont été indiquées par des signes spéciaux, et il y en a eu pareillement d'affectés au cas où des mots chinois polysyllabiques n'ont pu être rendus que par un terme latin univoque, et à celui où plusieurs mots latins ont été indispensables pour exprimer le sens d'un seul caractère chinois.

(1) *Wen hian thoung khao*, l. CLXXXIV, p. 17 et suivantes.

Grâce à toutes ces précautions, on peut, sans savoir le chinois, suivre pas à pas le texte original, reconnoître la valeur de chaque expression isolée, et prendre une notion précise de la construction de chaque phrase. Des notes, qu'on n'accusera pas d'être trop ménagées, suppléent encore à chaque instant à ce qui peut rester à desirer dans l'exposition du sens.

Le texte a été calqué sur une bonne édition chinoise, et le perfectionnement des procédés lithographiques a permis de le reproduire d'une manière satisfaisante. Un frontispice chinois, encore plus soigné que le reste du livre, offre, à la manière du pays, les indications bibliographiques qui peuvent caractériser cette édition européenne d'un livre classique à la Chine : on pourroit le croire composé à Nanking, et tombé du pinceau de quelque lettré de *la Colline d'or* (1). Si le reste du livre eût pu être porté à ce point de perfection, on n'auroit rien à envier aux belles éditions du Taï-hio et du Tchoung-young, que M. le baron de Schilling a fait exécuter à Pétersbourg.

Aux détails bibliographiques qui étoient nécessaires pour qu'on pût apprécier son travail, M. Julien a voulu joindre quelques particularités sur la vie de Mencius et le caractère de ses ouvrages, et il a traduit en latin une vie de son auteur qui avoit été précédemment écrite en français. Nous nous croyons d'autant plus dispensés d'analyser ce morceau, qu'il se trouve dans un ouvrage qui est entre les mains de tout le monde (2). La seule chose que nous voudrions y prendre, seroit la citation d'un passage qui prouveroit que, quand M. Julien n'a pas été contenu par les entraves que lui imposoit son desir de composer une version rigoureusement littérale, il a su s'élever, dans sa latinité, à un certain degré de correction et d'éloquence. Ce fragment auroit encore l'avantage de donner une idée juste de la dialectique de Mencius, de ce ton d'ironie avec lequel il poursuivoit les vices de son temps, jusque chez les personnages les plus élevés en dignité, de cette hardiesse de pensée et de cette liberté d'expression qui peuvent parfois sembler excessives, et que peu de personnes s'attendent à trouver dans un écrivain d'un pays qui passe pour être gouverné despotiquement. Mais, sans être obligé de répéter ce qui se trouve déjà ailleurs, il sera facile de prendre au hasard, dans le même Mencius, une autre citation qui fera juger son esprit et cette manière

---

(1) Bourgade célèbre par le grand nombre d'hommes savans auxquels elle a donné naissance. Elle est maintenant enfermée dans les murs de Nanking. — (2) *La Biographie universelle*, tom. XXVIII, p. 322.

toute socratique d'argumenter dans ses entretiens philosophiques, et de contraindre ses adversaires à reconnoître d'eux-mêmes leurs erreurs.

Un des petits princes dont les prétentions ambitieuses et les querelles continuelles désoloient la Chine au temps de Mencius, vouloit, par des discours adroits, amener le philosophe à lui prêter l'appui de sa popularité. « Celui qui saura véritablement aimer son peuple, » avoit dit Mencius, pourra rétablir l'ordre et régner sur tout l'em- » pire. — Croyez-vous, demanda le roi, que j'aie en moi ce qu'il faut » pour aimer mon peuple! — Vous l'avez, répondit Mencius. — Com- » ment le savez-vous ! — J'ai appris d'un de vos ministres qu'étant un » jour assis dans votre palais, vous vîtes des hommes traînant un bœuf » déjà garrotté qui passoient jusqu'au pied de votre trône. Vous deman- » dâtes où l'on conduisoit cet animal, et l'on vous répondit qu'on » alloit l'immoler pour enduire de son sang une cloche neuve. Lâchez- » le, reprites-vous; ses terreurs, ce tremblement pareil à celui d'un » innocent que l'on conduit au supplice, m'ont ému et attendri: » lâchez cet animal. — Mais, sire, dirent ceux qui le conduisoient, » nous manquerons donc à l'usage d'enduire la cloche de sang ! — » Pourquoi y manqueriez-vous (1) ! dit votre majesté; prenez une brebis » à la place du bœuf. La chose, sire, s'est-elle passée de cette manière ! » — Précisément, dit le roi. — Le mouvement que vous avez éprouvé » suffit pour montrer que vous êtes digne de régner. Il est vrai que » vos sujets ont supposé que vous aviez agi ainsi par avarice; mais » moi, je suis persuadé que vous avez cédé à un mouvement de sensi- » bilité... Ne vous étonnez pas toutefois que le peuple vous ait » soupçonné d'avarice; car en vous voyant mettre un moindre animal » à la place d'un plus grand, comment pouvoit-il deviner votre motif! » Si vous aviez été touché de l'innocence du bœuf, quel crime avoit » fait la brebis pour la substituer à l'animal qui alloit périr!... Mais » c'est là une sorte de subterfuge d'humanité. L'un des animaux étoit » sous vos yeux; vous ne voyiez pas l'autre. Le sage ne peut voir » égorger les animaux qu'il a vus vivans. Quand il a entendu leurs » cris lamentables, il ne peut se nourrir de leur chair. C'est pour » cela que le sage relègue les cuisines en un lieu éloigné de sa » demeure.

(1) Il y a ici une légère inexactitude dans la traduction de M. Julien; il rend la phrase chinoise par ces mots, *numquid hic ritus potest omitti!* Les Chinois, comme les Écossais, répondent presque toujours à une question par une autre question.

» Le roi très-satisfait s'écria : Il y a dans le livre des vers un passage » qui dit : *Ce qu'un autre avoit dans la pensée, j'ai pu le deviner.* Maître, » vous venez d'exprimer une chose dont j'avois peine à me rendre » compte. Mais, dites-moi, cette sensibilité dont j'ai ressenti l'influence, » est-elle effectivement propre à me faire régner ! — Si, reprit Mencius, » il existoit un homme qui vînt dire à votre majesté : Je puis soutenir » un poids de trois milliers, et je ne puis soulever une plume; mes » yeux aperçoivent la pointe du duvet autumnal, et je ne puis dis- » tinguer un char rempli de bois à brûler; ajouteriez-vous quelque » foi à ses discours! — En aucune façon, répliqua le roi. — Et cepen- » dant, dit le philosophe, votre humanité s'étend aux animaux, et elle » ne s'arrête pas sur vos sujets. Comme cet homme qui ne pourroit » soutenir une plume légère, ou distinguer un char de bois à brûler, » vous avez en vous ce qu'il faut pour régner, mais vous n'en faites » pas usage. »

Mencius poursuit avec véhémence cette argumentation que j'ai considérablement abrégée, et que j'aurois dû, peut-être, abréger davantage. Son livre, écrit le plus souvent sous la forme du dialogue, offre en beaucoup d'endroits un mélange piquant de finesse et de vigueur, des discussions animées, des apostrophes hardies, d'élégantes similitudes et des paraboles ingénieuses. Il n'y avoit donc point d'auteur qu'il pût être plus convenable de choisir, pour le mettre entre les mains des amateurs de la langue chinoise, ni qui fût aussi propre à les récompenser de la peine qu'ils prendront pour l'entendre.

Nous nous reprocherions de passer sous silence les circonstances honorables pour M. Julien qui ont préparé et rendu facile la publication de son édition de Mencius. Sa traduction n'étoit d'abord qu'un de ces essais que les personnes qui étudient les langues orientales doivent faire pour s'accoutumer au style des bons auteurs. Mais M. Julien avoit à peine suivi six mois les leçons du Collége royal, qu'il s'étoit mis en état d'entendre les livres mêmes qui n'avoient jamais été traduits; et, tout en avouant qu'un tel résultat tient sur-tout aux dispositions vraiment étonnantes que M. Julien avoit apportées à l'étude du chinois, il doit être permis d'y voir aussi un éclatant démenti donné à ces idées autrefois si généralement répandues, et qui commencent seulement à se rectifier, sur les prétendues difficultés de la langue et de l'écriture des Chinois. Des personnes qui prennent un grand intérêt à ce genre de littérature, et qui avoient été témoins des progrès rapides de l'auteur, l'ayant encouragé à entreprendre une traduction complète du livre du philosophe chinois, parlèrent de ce travail au conseil de la société

asiatique; et cette compagnie, persuadée de l'utilité d'une version critique de Mencius, voulut publier celle-ci à ses frais. En outre, M. le comte de Lasteyrie, avec cet empressement qu'on lui connoît pour tout ce qui peut être avantageux aux lettres et aux sciences, s'est chargé de son côté de faire lithographier le texte, et c'est par cet heureux concours d'intentions bienveillantes que M. Julien s'est trouvé en état de publier le fruit de ses veilles. Il y aura en tout quatre livraisons, dont la première, texte et traduction, est déjà entre les mains du public. Il faut remarquer que le Mencius est le premier ouvrage qui ait paru sous les auspices de la société asiatique. C'est le second livre chinois qui ait vu le jour en France avec une traduction littérale; et si, comme on doit l'espérer, le jeune et laborieux éditeur met à achever son entreprise autant de zèle et de talens qu'il en a montré d'abord, son livre pourra, sans contestation, être mis à côté de tout ce que les différentes branches de la littérature orientale ont produit jusqu'ici de plus solide et de plus estimable.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Les Poëtes français, depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, avec une notice historique et littéraire sur chaque poëte; tomes III, IV, V et VI, *in-8.o*, Paris, imprimerie de Crapelet, 1824.

DEUXIÈME ET DERNIER EXTRAIT.

Dans le journal de juillet 1824 (1), j'ai rendu compte des deux premiers volumes qui commençoient cette importante collection. Les quatre que j'annonce aujourd'hui la complètent : ainsi l'éditeur a rassemblé en six volumes le choix des poésies qu'il a jugées dignes de faire connoître l'état et les progrès de cette partie de notre littérature, et il y a joint les notices relatives aux poëtes français depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe.

Ils sont au nombre d'environ deux cents; mais je dois dire que le terme auquel l'éditeur a dû s'arrêter, en le désignant par ces mots *jusqu'à Malherbe*, n'a pas été fixé rigoureusement. Malherbe est mort en octobre 1628, et cependant l'éditeur a inséré des pièces de Maynard, mort en 1646, de Malleville, mort en 1649, de Racan, mort en 1670,

(1) *Pag. 406 et suiv.*

de Desbarreaux, mort en 1673, tandis qu'on ne trouve rien de Rotrou, mort en 1650, et dont quelques vers, tirés du petit recueil intitulé *Œuvres diverses*, n'auroient pas déparé la collection. Au reste, je fais ici une observation plutôt qu'une critique, car il y a telle pièce de ces poëtes qu'on seroit fâché de ne pas y trouver.

Le troisième volume contient plusieurs pièces de Clément Marot; elles sont trop connues pour en rien citer: mais on lira avec plaisir diverses poésies de ce roi chevalier, justement surnommé le père des lettres, qui aida aux succès de la langue française, lorsque, par son ordonnance de 1539, il exigea que « tous arrêts fussent prononcés, » enregistrés et délivrés aux parties, *en langage paternel françois et non » aultrement.* »

Les vers suivans sont dignes de l'auteur des épitaphes de la belle Laure et d'Agnès Sorel :

CHANSON.

Ores que l'ai sous ma loy,
Plus je regne aymant que roy.
C'est fortune qui guerdonne
Du sceptre, empire et couronne;
Mais le cœur d'elle est le trône
Où veut s'asseoir mon amour;
Adieu visages de cour:
Pour cœurs faulx sont les faulx biens;
En elle sont tous les miens.
Ores que l'ai sous ma loy,
Plus je regne aymant que roy.

Parmi les ouvrages de François I.er publiés dans cette collection, il en est un qui, à certains égards, mérite une distinction particulière. Le recueil des annales poétiques contient diverses pièces de ce prince, mais ne rapporte rien de l'épître à M.lle d'Heilli, depuis duchesse d'Étampes; et ce qui est plus surprenant, c'est que M. Gaillard, qui, dans son Histoire de François I.er, en sept volumes, a eu soin d'indiquer et de juger ses poésies, ne parle point de cette épître. C'est cependant la pièce la plus considérable de ce prince: elle contient environ cinq cents vers, plus intéressans toutefois par le récit des faits, par les sentimens, que par l'expression.

Comme l'éditeur n'indique pas l'ouvrage manuscrit ou imprimé d'où elle est tirée, j'ai fait les recherches convenables pour m'assurer qu'elle est véritablement de ce prince (1).

(1) Il existe à la Bibliothèque du Roi deux manuscrits où cette épître se

Écrite après la bataille de Pavie, cette épître en rapporte diverses circonstances. Voici des passages qui expriment honorablement les sentimens chevaleresques du Roi.

VARIANTES *du manuscrit 34.*

Bien monstrasmes, et chacun le peult veoir,
Que peu prysons la vye pour (*) devoir.... (*) le

Après divers détails, il continue ainsi :

Autour de moy en regardant ne veiz
Que peu de gens nostres, à mon advis;
Et à ceulx-là confortai sans doubtance
De demourer plustost en espérance
D'honneste mort ou de prise en effect,
Qu'envers honneur de nous riens fust forfaict;
Dont combatans furent tous morts ou pris,
Ce peu de gens qui méritent grant pris.
Et la je fus longuement combatu
Et mon cheval mort sus moi abbatu.

J'ai précédemment annoncé que l'épître est adressée à la demoiselle d'Heilli :

Assez souvent si me fut demandée
La myenne foy qu'à toy seulle ay donnée.
Mais nul ne peult se vanter de l'avoir.
En te gardant d'amitié le devoir,
Encore (*) que nul salut espérasse, (*) encores
Et de ma vye en tout désespérasse;
Je te promets que j'eus bien la puissance
D'esvertuer ma debile (*) deffense.... (*) debille

---

trouve parmi les pièces attribuées à François I.er : 1.° un vol. *in-8.°* vélin, fonds de Cangé, sans numéro, coté 34 de la Bibliothèque du Roi, intitulé, *les Œuvres de François, premier de ce nom. Il y en a aussi de la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre, sa sœur, et les pièces les plus considérables de ce recueil regardent ce prince, Louise de Savoie sa mère et la duchesse d'Alençon sa sœur.* La première pièce est celle qui, dans la collection, est intitulée *Épître à M.lle d'Heilli, &c.;* mais il n'y a dans le manuscrit aucune indication de la personne à qui ce prince l'adresse. 2.° Un vol. *in-4.°*, vélin, n.° 370 des manuscrits de Baluze, contient, entre autres, diverses pièces de François I.er Cette épître s'y trouve; mais il y manque les trente-cinq premiers vers. Elle a été imprimée d'après ce manuscrit, pag. 337 de l'*Histoire justifiée contre les romans*, par l'abbé Lenglet du Fresnoy, 1735, *in-12.* Il m'a paru que c'est d'après le manuscrit n.° 34 que l'éditeur de la collection a publié cette épître. J'ai indiqué quelques légères variantes.

De toutes parz lors despouillé (*) je fuz ; (*) despoillé
Rien n'y servit deffense ni refuz,
Et la manche, de moy tant estimée,
Par pouvre main fut toute despécée.
Las! quel regret en mon cœur fut boutté
Quant sans deffense ainsi me fut osté
L'heureux présent par lequel te promis
Point ne fouyr devant mes ennemis!........
Las! que diray! Cela ne veulx nyer;
Vaincu je fuz et rendu prisonnier.
Parmy le camp en tous lieux fuz mené
Pour me monstrer çà et là pourmené.
O quel regret je soutins à cette (*) heure (*) celle
Quant je congnus (*) plus ne faire demeure (*) cognuz
Avecques moy la tant doulce espérance
De mes amys retourner veoir en France!
Trop fort doubtant que l'amour de ma mère
Ne peust souffrir ceste nouvelle amère.

Il parle ensuite de son amour :

Mais si le temps quelque jour veult permettre
Qu'en liberté me puisse veoir remettre.....
Alors sera converti la couleur (*) (*) coulleur
De nostre mal en plaisir pour doulleur,
Alors verrons triomphant le plaisir,
Tant achepté par tourmenté desir,
Et nostre foy esprouvée en absence
Lors recevra le fruict de récompense.

Pierre Fabry, poëte de l'époque, avait composé l'*Art de pleine rhétorique, ouvrage nécessaire à toutes gens qui desirent à bien élégantement parler et écrire tant en prose qu'en rime.* Il est remarquable qu'il réclamoit alors en faveur de certains mots que le temps avoit modifiés. Si je rapporte quelque chose de ce poëte, c'est pour donner une idée des vers qu'on appeloit *équivoqués.* Les exemples suivans feront mieux connoître ce genre bizarre que la définition que je pourrois en faire :

Ceste rime vers vous *maintien*,
Estre équivoque par exemple.
Je te donne ce qu'en MAIN TIEN.
Autre exemple par *excellence*,
Dans clercs, nobles, et le *commun*,

L'estat de noblesse EXCELLE EN CE
Qu'elle deffend chascun COMME UN, &c. &c.

Parmi plusieurs auteurs qu'il me faut passer sous silence, j'indiquerai deux ballades d'Eustorge de Beaulieu, qui sont dans le goût malin et piquant des vaudevilles des bons maîtres.

Le refrain de la première est: *Chacun porte honneur aux habits.*

Si Dieu ressuscitoit saint Paul
Qui n'avoit onc robe honorable,
On le chasseroit comme un fol
Et ne seroit point agreable.
Aujourd'hui pour estre acceptable,
Faut porter saphyrs et rubis,
Et braguer comme un connétable.
Chacun porte honneur aux habits.

Voici le premier couplet de la seconde:

On ne voit plus un tas de saintes gens
Par les déserts, comme au temps ancien,
Ni départir les biens aux indigens,
Comme jadis faisoient les gens de bien.
Aucun pasteur, si non courtisien,
On ne voit plus, ni qui presche en la chaire;
Ains presche au peuple, un moine, ou gardien,
Qui vit du pain de ceux qui lui font bien.
Et les prélats, que font-ils! Grosse chère.

Ce dernier vers est le refrain de la ballade.

Une épigramme de Bérenger de la Tour sur les cheveux de Louise, a été imitée sans doute de Martial, comme celle qui fut faite plus tard contre l'abbé de Roquette au sujet de ses sermons:

Le poil doré, cler et luisant,
Qui fait un front beau et plaisant
A Louise, est sien comme on dit;
Ce qu'est vrai, car j'estois présent
Quand le marchant les lui vendit.

François Habert, auteur de divers ouvrages en vers publiés au milieu du XVI.[e] siècle, a laissé un recueil de fables. L'éditeur en a admis trois, dont les sujets ont été traités aussi par la Fontaine. Celle du *Coq et du Renard*, une *de l'Araignée, de la Guespe et de la Mouche*, que je me borne à indiquer, et celle *du Lion, du Loup et de l'Asne*, intitulée dans la Fontaine, *les Animaux malades de la peste.*

Le lion fait sa confession ; le loup lui répond :

Puisque tu es sur toutes bestes roi. . . . .
Il est loisible à un prince de faire
Ce qui lui plait, sans contradiction.

Le loup s'accuse à son tour, et le lion l'absout en disant :

Ceci n'est pas grand cas.
Ta coutume est d'ainsi faire, est-ce pas!
Puis, à cela t'a contraint la famine.

Quand le tour de l'âne vient, il avoue qu'étant très-mal nourri par son maître, qui l'avoit mené à la foire et l'avoit laissé à jeun, il trouva

Ses deux souliers remplis de bonne paille.
Je la mangeai sans rien dire à mon maître,
Et ce faisant, l'offensai grandement,
Dont je requiers pardon très-humblement,
N'espérant plus telle faute commettre.
O quel forfait! o la fausse pratique!
Ce dit le loup fin et malicieux,
Au monde n'est rien plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.
Comment! la paille au soulier demeurée
De son seigneur, manger à belles dents!
Et si le pied eust été là-dedans,
La tendre chair eust été dévorée!

Cette idée de condamner l'âne comme voleur domestique pour quelques brins de paille restés dans les souliers de son maître, offre un genre de subtilité dans l'application des lois, qui est encore relevée par la considération, *et si le pied eût été dedans.*

Il y a de la grâce et de la délicatesse dans les vers par lesquels Antoine du Saix, à l'imitation d'un troubadour et d'autres poëtes, a voulu expliquer le mystère de l'immaculée conception :

Comme en la fleur descend doulce rosée,
Dont fruit procède et vient en la saison;
Comme au miroir entre face opposée,
Et doulcement comme plule en toison;
Comme une voix pénètre en la maison
Sans ouverture, et au cœur la pensée;
Soleil en vitre, et par ce n'est percée;
Ainsi Jésus, pour prendre humanité,
Vint en Marie, et n'en fut onc blessée,

Mais demeura mère en virginité.

Molière n'est pas le premier qui ait prêché aux jaloux que

Les verroux et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.

La Borderie, auteur de *l'Amye de court*, avoit dit :

Mais pensent-ils que les gardes soigneuses,
Les preschements des vieilles ennuyeuses,
Les grosses tours, les menaces infames
Puissent garder la volonté des femmes!
La femme doit par sa seule nature
Estre gardée, et non par prison dure.
Enfermez-la quelque part que voudrez,
Il est bien vrai que le corps vous tiendrez;
Mais son esprit en liberté vivra
Et malgré vous son naturel suivra.

Le tome IV, qui s'ouvre par quelques vers de Henri II, offre des noms déjà recommandables et connus, tels que ceux de Joachim du Bellay, Ronsard, Remi Belleau, Étienne Pasquier, Robert Étienne, Jean-Antoine de Beuf, Jodelle, Jean Passerat, &c.

Si l'on veut lire un petit ouvrage qui seul eût suffi pour servir de modèle à la Fontaine pour la grâce, la naïveté, la finesse et le piquant de ses écrits, j'indiquerai la pièce de Passerat intitulée *la Métamorphose d'un homme en coucou*. Ce coucou

Fut un homme de Corinthe
Fort ombrageux, et sujet à la quinte,
Puissant d'amis, père aux écus comptans,
Mais qui avoit passé son meilleur temps.
Il épousa une femme gentille,
Belle, en sa fleur, fine, acorte et subtile,
Dont Cupidon le sçut tant enflammer
Qu'il aima trop, si l'on peut trop aimer.

Après quelque temps de mariage,

De mari donc il devint sermonneur,
Qui ne preschoit que vertu et qu'honneur,
Que bon renom: c'étoit tout son langage,
Qu'il faut garder la foi en mariage,
Que du logis femme ne doit sortir
Sans son mari. Il l'eut pu convertir,
A ce qu'on dit, si l'archerot qui vole

Se contentoit seulement de parole,
Ce qu'il ne fait.

Le mari devint soupçonneux : atteint d'

Un certain mal qu'on nomme jalousie,
Veilloit après, ne cessoit d'épier :
A son œil même il n'osoit se fier.
Mal est gardé ce que garde la crainte;
Le corps étoit au logis par contrainte,
L'esprit dehors, à ce seul but tendoit
De faire en bref ce qu'on lui défendoit.
C'est la coutume. Il se pique et s'offense
Plus aigrement de plus aigre défense.

La femme qui se décide à l'abandonner,

Part un matin avec un jeune ami,
Sans dire adieu au bonhomme endormi.
A son réveil, qu'il se trouve sans elle,
Saute du lit, ses valets il appelle,
Puis ses voisins, leur conte son malheur;
S'écrie au feu, au meurtre et au voleur.
Chacun y court. La nouvelle entendue
Que ce n'étoit qu'une femme perdue,
Quelque gausseur, de rire s'éclatant,
Va dire : « O dieux ! qu'il m'en arrive autant ! »

Le mari s'abandonne à sa douleur et est changé en coucou, qui

Se souvenant qu'on vint pondre chez lui,
Venge ce tort, et pond au nid d'autrui :
Voilà comment sa douleur il allége.
Heureux ceux-là qui ont ce privilége !

Je le répète; voilà, cent ans avant la Fontaine, un poëte dont les récits offrent toute la perfection du genre. Je sais que cette observation a été faite avant moi ; mais si j'ai insisté pour en prouver la justesse, c'est que je puis en induire le mérite et l'avantage d'un recueil qui, réunissant les meilleures pièces des poëtes français, fournit ainsi l'occasion de constater facilement, dans les divers genres et aux diverses époques, l'état de notre littérature.

Jean-Antoine de Baïf est un des poëtes qui ont, à mon avis, heureusement contribué par leurs exemples à fixer les règles de notre versification. Les pièces que l'éditeur a choisies dans les ouvrages de ce poëte, présentent assez d'exactitude dans le mélange et le retour alternatif

des rimes masculines et féminines. Sa fable du *Geai*, dont la Fontaine a reproduit le sujet sous le titre du *Geai paré des plumes du paon*, est très-poétiquement narrée.

Baïf suppose que les oiseaux furent d'avis de décerner la couronne à celui que Jupiter jugeroit le plus beau.

Ains que venir au lieu de l'assemblée,
Tous les oiseaux vont, à l'eau non troublée
Des ruisselets, se mirer et baigner,
Et leur pennage agencer et peigner.

En ce moment le chucas

Va cauteleux loin à val des ruisseaux
Sur qui flottoient maintes plumes d'oiseaux
Qui au-dessus voguoient, et par malice
Il s'embellit d'un nouvel artifice.
En lieu secret, dans un vallon ombreux,
Dans le courant qui n'étoit guère creux,
Sur un caillou s'assied, et au passage
Guette et retient le plus beau du pennage
De tous oiseaux qui plus haut se lavoient
Près de l'endroit d'où les eaux dérivoient;
Prend le plus beau, plume à plume le trie,
Avec le bec ouvrier s'en approprie,
Le joint, l'ordonne et l'accoustre si bien
Que d'arrivée il semble de tout sien.

Il se présente: il est sur le point d'être reconnu roi; mais la fraude est découverte.

Chacun y vient, sa plume reconnoist
Du bec la tire, et le chucas devest.

Dans le tome V on distingue sur-tout les noms suivans, Robert Garnier, Nicolas Rapin, Scévole de Sainte-Marthe, Vauquelin de la Fresnaye, Amadis Jamin, du Bartas, Philippe Desportes, Bertaut.

Dans la notice sur du Bartas, l'éditeur prouve que, même du temps de ce poëte, des littérateurs estimables l'avoient jugé comme l'a jugé ensuite la postérité, et il rapporte l'opinion du cardinal du Perron qui le qualifioit de très-méchant poëte.

« Pour l'invention, disoit-il, chacun sait qu'il ne l'a pas, qu'il n'a » rien à lui, et qu'il ne sait que raconter une histoire, &c.; pour la dis- » position, il ne l'a pas non plus, car il va son chemin et ne suit aucune » des règles établies, &c. Son élocution est aussi très-mauvaise, im-

» propre en ses façons de parler, impertinente en ses métaphores, &c.

J'ai rapporté ce passage de la notice sur du Bartas, parce qu'il est rare que l'éditeur nous fasse connoître les jugemens contemporains sur les poëtes dont il publie des pièces, et que je pense qu'il auroit donné un plus grand prix à sa collection en nous rapportant plus souvent les critiques et les éloges de l'époque.

A mesure que j'approche de la fin de la collection, je crois moins nécessaire d'employer des citations pour faire apprécier le talent des auteurs, parce que ceux-ci sont plus généralement connus.

Le tome VI présente entre autres le nom de Henri IV, Malherbe, Duperron, Requier, Gombaud, Maynard, Racan, Malleville.

On pense bien que l'éditeur n'a pas manqué de faire entrer dans cette collection les vers du bon Henri. Je ne dirai rien de la chanson *charmante Gabrielle*, qui est si connue; mais en voici une qui l'est beaucoup moins, et que je rapporterai en entier, parce qu'elle mérite d'être l'objet d'une discussion littéraire :

Viens, Aurore,
Je t'implore;
Je suis gay quand je te voi.
La bergère
Qui m'est chère
Est vermeille comme toi.

De rosée
Arrosée
La rose a moins de fraîcheur,
Une hermine
Est moins fine,
Le lait a moins de blancheur.

Pour entendre
Sa voix tendre
On déserte le hameau;
Et Tityre
Qui soupire
Fait taire son chalumeau.

Elle est blonde,
Sans seconde;
Elle a la taille à la main;
Sa prunelle
Étincelle
Comme l'astre du matin.

D'ambroisie
Bien choisie
Hébé la nourrit à part;
Et sa bouche,
Quand j'y touche,
Me parfume de nectar.

L'éditeur, en faisant entrer parmi les pièces de Henri IV cette chanson, que les auteurs des divers recueils ne lui ont jamais attribuée, auroit dû indiquer ses autorités; et j'avoue avec regret qu'il lui seroit difficile d'en citer de bonnes. Un journal la publia, il y a quelques années, en prétendant qu'elle étoit de Henri IV. Lorsque M. Laujon inséra cette pièce dans un morceau littéraire sur la chanson, il s'exprima en ces termes : « Je crois devoir mettre à la tête des chansons érotiques la

» chanson suivante qui, par la délicatesse des pensées, et par le style » voluptueux, nous désigne le mieux le genre érotique. Elle est attri- » buée à Henri IV ; mais il suffit d'avoir lu son poëme de l'Amour phi » losophe, relatif à ses amours avec la duchesse de Beauvilliers, abbess » de Montmartre, pour reconnoître la touche naïve, harmonieuse et » facile de l'auteur de la romance de la belle Gabrielle, &c.

Malgré cette opinion de M. Laujon, je n'ai rencontré aucun littérateur habile qui ait cru que cette pièce soit de Henri IV. Je puis attester qu'entre autres M. de Fontanes jugeoit que la finesse des pensées et la perfection des vers n'appartenoient pas à l'époque ; quand l'éditeur l'a attribuée à ce prince, il auroit dû citer ses autorités.

Si le succès de ce recueil engageoit le libraire à entreprendre une nouvelle édition, il seroit à desirer qu'on indiquât les manuscrits ou les imprimés d'où les diverses pièces ont été tirées (1), ainsi que les jugemens des contemporains sur les divers poëtes, et qu'en rejetant avec soin les pièces qui ne seroient pas reconnues appartenir à des auteurs admis dans la collection, on donnât à la fin de chaque volume une place aux ouvrages anonymes.

RAYNOUARD.

NOUVEL EXAMEN critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco ; considérée dans ses rapports avec la propagation de la langue grecque et l'introduction du christianisme parmi les nations de la Nubie et de l'Abyssinie.

DE toutes les inscriptions grecques que l'habile architecte, M. Gau, a recueillies dans son important voyage en Nubie, la plus longue et la plus remarquable est sans contredit celle qu'un roi nubien, inconnu jusqu'ici, a fait graver dans un temple égyptien de l'ancienne *Talmis*, pour conserver le souvenir de ses victoires contre les Blémyes.

Cette inscription, publiée pour la première fois sur la copie de M. Gau (2), et commentée par M. B. G. Niebuhr (3), est déjà célèbre parmi les savans, moins peut-être à cause de son utilité historique, qui

(1) Ainsi la fable qui a fourni à Lafontaine le sujet des *Animaux malades de la peste*, n'auroit pas été attribuée à François Habert, mais à Guillaume Gueroult, comme l'a prouvé M. Walckenaër dans la dernière édition de son *Essai sur la fable, &c.* — (2) *Antiq. de la Nubie,* Inscr. pl. 1, n. 1. — (3) *Inscriptiones Nubienses,* Romæ, 1820.

avoit paru d'assez peu d'importance, que parce qu'étant écrite en grec, comme les fameuses inscriptions trouvées à Adulis (1) par le moine Cosmas, et à Axum par M. Salt, elle a paru se rattacher par ce caractère à ces monumens remarquables.

Lorsque j'ai rendu un compte très-sommaire, dans ce Journal (2), du savant mémoire de M. Niebuhr, je ne dissimulai point que son explication me paroissoit incomplète, et qu'il me sembloit avoir assigné une époque trop ancienne à l'inscription de Silco. En l'examinant d'une manière plus attentive, j'y ai découvert depuis des indications qui modifient beaucoup les idées qu'on s'étoit faites de ce monument, et les conséquences qu'on en avoit tirées. Une autre copie que M. Cailliaud a prise depuis sur les lieux, et qui, sans être aussi exacte que celle de M. Gau, contient cependant quelques bonnes variantes, m'a confirmé dans mon opinion; et, comme je vois que tous les résultats du travail de M. Niebuhr sont adoptés sans restriction par les géographes et les littérateurs qui ont occasion de citer l'inscription de Silco (3), j'ai cru qu'il pouvoit être de quelque utilité de faire connoître l'explication nouvelle à laquelle j'ai été conduit par une analyse plus exacte et plus complète des données que présente ce curieux monument.

Mon Mémoire se compose de deux parties, l'une *critique*, où j'examine le texte en lui-même; l'autre, *historique*, où j'applique les résultats de l'interprétation du texte aux diverses circonstances historiques et géographiques qui s'y rattachent.

EXAMEN CRITIQUE DE L'INSCRIPTION.

Je commencerai par reproduire le texte qui résulte de la copie de M. Gau (4), comparée à celle de M. Baillie, dont M Niebuhr a donné les variantes; et je placerai en renvoi les variantes de la copie de M. Cailliaud.

ЄΓωCIΑΚωΒΑCΙΛΙCΚΟCΝΟΥΒΑΔωΝΚΑΙΟΛωΝΤωΝ

ΑΙΘΙΟΠωΝΗΛΘΟΝЄΙCΤΑΛΜΙΝΚΑΙΤΑΦΙΝΑΠΑΞΔΥΟЄΠΟ

---

(1) Je ne parle ici que de la *seconde* inscription d'Adulis, qui est séparée de la *première*, comme l'a si bien prouvé M. Salt (*Travels in Abyssin.* p. 192 et suiv. = *Cf.* Silvestre de Sacy, dans les *Annales des voyages*, XII, 330-355). J'y reviendrai dans le cours de mon travail. — (2) *Année 1821, p. 397-401.* — (3) Notamment M. Ritter (*Erdkunde, &c.* tom. I, p. 602, 603, 2.ᵉ éd.); = M. Schoell (*Hist. de la littér. grecque,* VI, 34); = M. Toelken, dans le *Voyage à l'Oasis d'Ammon* du général Minutoli (Berlin, 1824), p. 389.

ΛΕΜΗCΑΜΕΤΑΤωΝΒΛΕΜΥωΝΚΑΙΟΘΕΟCΕΔωΚΕΝΜΟΙΤΟ
(1)
ΝΙΚΗΜΑΜΕΤΑΤωΝΤΡΙωΝΑΠΑΞ · ΕΝΙΚΗCΑΠΑΛΙΝΚΑΙΕΚΡΑ
ΤΗCΑΤΑCΠΟΛΕΙCΑΥΤωΝΕΚΑΘΕCΘΗΝΜΕΤΑΤωΝ
ΟΧΛωΝΜΟΥΤΟΜΕΝΠΡωΤΟΝΑΠΑΞ · ΕΝΙΚΗCΑΑΥΤωΝ
ΟΙ
ΚΑΙΑΥΤΟΙΗΞΙωCΑΝΜΕΕΠωΗCΑΕΙΡΗΝΗΝΜΕΤΑΥΤωΝ
ΚΑΙωΜΟΣΑΝΜΟΙΤΑΕΙΔωΛΑΑΥΤωΝΚΑΙΕΠΙCΤΕΥCΑΤΟΝ
ΟΡΚΟΝΑΥΤωΝωCΚΑΛΟΙΕΙCΙΝΑΝΘΡωΠΟΙΑΝΑΧωΡΗΘΗΝ
ΕΙCΤΑΑΝωΜΕΡΗΜΟΥΟΤΕΕΓΕΓΟΝΕΜΗΝΒΑCΙΛΙCΚΟC
(2) (3)
ΟΥΚΓΑΠΗΛΘΟΝΟΛωCCΟΠΙCωΤωΝΑΛΛωΝΒΑCΙΛΕωΝ
ΑΛΛΑΚΜΗΝΕΜΠΡΟCΘΕΝΑΥΤωΝ
ΙΝ (4)
ΟΙΓΑΡΦΙΛΟΝΙΚΟΥCωΜΕΤΕΜΟΥΟΥΚΑΦωΑΥΤΟΥCΚΑCΕΖ · ·
(5)
ΝΟΙΕΙCΧωΡΑΝΑΥΤωΝΕΙΜΗΚΑΤΗΞΙωCΑΝΜΕ · Κ ··· Ρ · Λ · ΚΑΛΟΥCΙΝ
(6)
ΕΓωΓΑΡΕΙCΚΑΤωΜΕΡΗΛΕωΝΕΙΜΙΚΑΙΕΙCΑΝωΜΕΡΗΑΡΞΕΙΜΙ
(7)
ΕΠΟΛΕΜΗCΑΜΕΤΑΤωΝΒΛΕΜΥωΝΑΓΟΠΡΙΜΙΕωCΤΕΛΜΕωC
(8)
ΕΝΑΠΑΞ · ΚΑΙΟΙΑΛΛΟΙΝΟΥΒΑΔωΝΑΝωΤΕΡωΕΠΟΡΘΗCΑΤΑC
(9)
ΧωΡΑCΑΥΤωΝΕΠΕΙΔΗΕΦΙΛΟΝΕΙΚΗ · · ΤΥCΙΝΜΕΤΕΜΟΥ
ΟΙΔΕCΠΟΤΤωΝΑΛΛωΝΕΘΝωΝΟΙΦΙΛΟΝΕΙΚΟΥCΙΝΜΕΤΕΜΟΥ
(10)
ΟΥΚΑΦωΑΥΤΟΥCΚΑΘΕCΘΗΝΑΙΕΙCΤΗΝCΚΙΑΝΕΙΜΗΥΠΟΗΛΙΟΥ · · ·
(11)
· · ΙΙΚΑΙΟΥΚΕΠωΚΑΝΝΗΡΟΝΕCωΕΙCΤΗΝΟΙΚΙΑΝΑΥΤωΝΟΙΓΑΡ
(12) (13)
· · · ΤΙΞΙΚΟΙΜΟΥΑΡΠΑΖωΤωΝΓΥΝΑΙΚωΝΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑΥΤωΝ · ·

Variantes de la copie de M. Cailliaud. (1) ΠΙωΝ. — (2) ΟΥΚΙ. — (3) CCΟΠΙCω. — (4) ΚΑΘΕΖΟ · · Ο. — (5) ΚΑΙ ΠΑΡΑΚΑΛΟΥCΙΝ. — (6) ΑΡΞ. — (7) ΠΡΙΜ'. — (8) ΕΝΑΠΑΞ. — (9) ΦΙΛΟΝΙΚΗ · ΦΥCΙΝ. — (10) ΥΠΟΗΛΙΟΥ. — (11) ΜC. — (12) ΑΠΑΚΟΙ. — (13) ΑΥΤωΝ Ν.

M. Niebuhr a fixé l'époque de cette inscription au temps de Dioclétien et de Maximien, sous le règne desquels les Blémyes furent, dit-il, écrasés par les Nubiens. Il pense que cette guerre est celle dont il est question dans l'inscription de Silco : *hoc igitur tempus atque hoc bellum spectari, probabile est* (1). M. Niebuhr, sans doute, a en vue le passage de Mamertin sur la guerre des Blémyes contre les Nubiens (2); mais on doit observer que cet auteur en parle très-vaguement, et ne dit rien de l'issue qu'elle a dû avoir à l'égard des Blémyes, ce qui affoiblit beaucoup la conséquence qu'on a tirée de ce rapprochement. Dans tous les cas, les guerres entre les Nubiens et les Blémyes ont été trop fréquentes, pour qu'une indication de ce genre puisse servir à déterminer une époque.

D'un autre côté, à ne considérer que le style de l'inscription, il étoit difficile de ne la point juger plus moderne. Celle d'Axum, qui est du milieu du IV.ᵉ siècle, et la deuxième partie de celle d'Adulis, qui n'est pas beaucoup plus ancienne, nous offrent l'idiome alexandrin presque pur, sauf le mélange du mot latin grécisé ἀννῶνα et du verbe ἀννωνεύεσθαι, qui en a été formé; mais on n'y trouve aucun des nombreux barbarismes et solécismes qui défigurent l'inscription de Silco. A la rigueur, ces fautes ne suffiroient pas pour décéler une époque récente, puisqu'on trouve d'énormes solécismes dans d'autres inscriptions grecques de Nubie qui sont du temps de Caracalla; mais, comme il s'y joint des locutions qui appartiennent à la basse grécité et au grec moderne, on ne peut guère douter qu'elle ne soit postérieure à celle d'Axum, et conséquemment au règne de Constance.

Ce premier aperçu est confirmé par un fait que je crois hors de doute, c'est que Silco étoit chrétien.

Ce fait paroîtra en contradiction formelle avec deux passages où Silco, dans le texte de M. Niebuhr, se fait appeler le *dieu Mars*, ce qui sembloit d'autant plus naturel, que, dans les deux inscriptions d'Axum et d'Adulis, le roi d'Abyssinie prend le titre de *fils de Mars*. Aussi le savant Ritter, dans sa Description de l'Afrique, a-t-il cité cette inscription comme se rapportant, ainsi que les deux autres, à l'époque où la Nubie et l'Abyssinie n'étoient point encore chrétiennes (3). Je vais

---

(1) *Inscr. Nub.* p. 20, 21. — (2) *Panegyr. genethl. Maxim.* XVII, 4. = *Non istæ modo, aliæque gentes, viribus armisque terribiles, fiducia instructæ ad perniciem immanitatis utuntur, sed etiam Blemyes illi, ut audio, levibus modo adsueti sagittis, adversus Æthiopas quærunt arma, quæ non habent, et pene nudis odiis prælia internecina committunt.* — (3) Carl Ritter, *die Erdkunde, &c.* tom. I, p. 602, 2.ᵉ éd.

donc commencer par prouver que l'original ne porte nulle part le nom de Mars.

On a cru le trouver deux fois dans une même phrase (l. 12-14), où Silco, selon le texte de M. Niebuhr, dit : « Je ne leur permets pas » (à mes ennemis) de se reposer chez eux, à moins qu'ils ne m'im- » plorent et ne m'appellent *Mars ;* car je suis un *lion* pour des pays bas, » et *Mars* pour des pays hauts : Εἰ μὴ κατηξίωσάν με καὶ ἌΡΗΝ καλοῦσιν· » ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη ἌΡΗΣ εἰμί. »

1.° Dans le premier endroit (καὶ Ἄρην καλοῦσιν), le mot Ἄρην est une correction de M. Niebuhr. La copie de M. Gau, entre ΜЄ et ΚΑΛΟΥCΙΝ, offre une lacune d'environ sept lettres, desquelles on n'aperçoit plus que Κ...Ρ..Α. Mais celle de M. Cailliaud donne distinctement ΚΑΙΠΑΡΑΚΑΛΟΥCΙΝ, ce qui fait évanouir le nom du dieu *Mars.* Le sens est, « s'ils ne m'implorent et ne me demandent pardon. »

2.° L'autre membre, *je suis un LION pour des contrées basses, et MARS pour des contrées hautes* (1), renferme une sorte de *non-sens ;* on ne conçoit pas cette opposition d'un *animal* et d'un *dieu ;* il devroit y avoir, dans les deux membres, soit le nom de deux *divinités,* soit le nom de deux *animaux.* M. Niebuhr l'a parfaitement senti, puisqu'il propose cette autre version, *car je suis un lion par le bas du corps et Mars par le haut* (2), c'est-à-dire, un *androsphinx ;* mais il s'arrête au premier sens, qui lui paroît encore le moins invraisemblable (3). Ces deux conjectures reposent également sur une fausse leçon. Les deux copies de M. Gau et de M. Cailliaud ne donnent point ΑΡΗC ; on n'y trouve que les trois lettres ΑΡΞ, sauf un point sur le Ρ placé dans la dernière de ces copies, et qui annonce que la lettre est douteuse ; les deux lettres Α et Ξ sont certaines, et le Ξ n'a jamais pu être confondu avec un sigma de la forme du C ; il est donc impossible de voir ici le mot ΑΡΗC. L'accord des deux copies ne permet pas de lire autrement que ΑΙΞ une *chèvre.* La métaphore est alors bien liée, et la pensée paraphrasée revient à ceci : « J'attaque mes ennemis dans la plaine avec » l'impétuosité du *lion,* et je les poursuis dans les montagnes avec la » légèreté de la *chèvre.* (4). »

---

(1) Ici παρακαλεῖν a le sens que définit S. Grégoire de Nysse : παρακαλεῖν διὰ τῶν ἱκετικῶν ῥημάτων, ὑπὲρ ἄν τινος δεόμενοι τύχωμεν, εἰς συμπάθειαν αὐτὸν ἐπάγειν, tom. II, p. 486 ; *ap.* Suicer. *Thes. eccles.* II, col. 581, ed. 1682. — (2) *Inscr. Nub.* p. 22. = C'est même ce dernier sens que paroît préférer M. Ritter, *die Erdkunde, &c.* tom. I, p. 602, 2.ᵉ éd. — (3) C'est celui qu'adopte M. Toelken, dans ses notes sur le Voyage du général Minutoli, p. 339. — (4) On peut trouver que la *chèvre,* n'étant point un animal féroce, ne devoit pas être opposée

Après avoir fait disparoître toute trace de paganisme dans l'inscription, je viens aux indices certains de christianisme, qu'on n'y a point aperçus.

Silco dit, « J'ai fait la guerre avec les Blémyes, et *Dieu* m'a donné » la victoire. » καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα. Sans doute on trouve, dans le style philosophique des anciens, les mots ὁ θεὸς, τὸ θεῖον, employés ainsi absolument pour désigner la divinité en général Mais je ne pense pas qu'on en trouve d'exemple dans les monumens qui tiennent à la religion positive, ou au culte spécial de telle ou telle divinité; et, par exemple, dans les inscriptions païennes de l'Égypte, les mots ὁ θεὸς sont toujours accompagnés du nom de la divinité Ἄμμων, Σάραπις, Ερμῆς ou tout autre, à moins que, par ce qui précede ou ce qui suit, on ne voie clairement qu'ils se rapportent à la divinité particulière du temple. Ὁ θεὸς, pris absolument et sans désignation quelconque, ne se trouve que dans des inscriptions chrétiennes.

Le second passage est beaucoup plus formel, sur-tout par son rapprochement avec le premier. Silco, après avoir dit que *Dieu* lui a donné la victoire, ajoute: « J'ai fait la paix avec eux, et ils *m'ont juré par leurs* » *idoles*.... » καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτων. Il est de toute évidence que l'expression *leurs idoles* est d'un chrétien (1). Dans toute l'antiquité grecque, avant le christianisme, il n'y a que les Septante qui emploient le mot εἴδωλον dans le sens que les chrétiens donnent au mot *idole*, et c'est pour opposer les images des faux dieux à Jéhovah; en effet, une pareille acception d'εἴδωλον ne peut appartenir qu'à un juif ou à un chrétien. Silco oppose clairement aux idoles, objet de l'adoration vaine de ses ennemis, le dieu souverain qui lui a donné la victoire.

Le fait, maintenant certain, que Silco avoit embrassé le christianisme, nous fournit le moyen de déterminer une époque au-delà de laquelle il est impossible de faire remonter la date de l'inscription; et cette époque nous expliquera, je l'espère, le caractère de la grécité que nous offre ce monument. Nous allons d'abord tâcher de nous faire une idée juste de ce que le roi nubien a voulu dire, ce qui n'est pas toujours très-facile: on sait qu'il n'y a rien de plus embarrassant que le style de ceux qui écrivent dans une langue qu'ils savent mal, parce qu'on n'est jamais sûr d'avoir saisi le vrai sens qu'ils ont prétendu donner aux mots, ni

---

au *lion*; mais le rédacteur s'est arrêté à l'idée principale, celle de *légèreté* et de facilité à gravir les défilés des montagnes, où les ennemis pouvoient espérer d'échapper à Silco. Il ne faut pas chercher ici une rhétorique bien exacte.

(1) Voyez à ce sujet une note érudite de Gibbon, *Hist. de la décad. de l'Emp. rom.* IV, p. 282, éd. de M. Guizot.

le vrai rapport qu'ils ont établi entre les diverses parties de la proposition. Le lecteur me pardonnera sans doute les détails un peu minutieux dans lesquels je vais entrer, s'il veut bien remarquer qu'ici l'analyse grammaticale est la base de la discussion historique.

L. 1. [Βασιλίσκος τῶν Νουβάδων] καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων, pour καὶ τῶν συμπάντων, est du grec moderne; les Grecs du Bas-Empire ont connu cette locution (1).

L. 2. Le passage suivant est le plus difficile : ἦλθον εἰς Τάλμιν καὶ Τάφιν ἍΠΑΞ ΔΎΟ ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμμύων, καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν ΤΡΊΩΝ ἅπαξ. Il est clair d'abord que δύο, *deux*, est pour δὶς, *deux fois*. Cet emploi du nombre cardinal pour l'ordinal, qui est grammaticalement fautif, pourroit se justifier par des exemples analogues tirés des inscriptions d'un assez bon temps. Ainsi, dans une inscription de Patara en Lycie (2), on trouve πολιτευσάμενος δέκα ἐν ταῖς κατὰ Λυκίαν πόλεσι (*ayant été dix fois décurion dans les villes de Lycie*), où δέκα est pour δεκάκις. Si je ne me trompe, il y a un autre exemple de l'emploi de δέκα pour l'ordinal δεκάκις dans cette inscription fruste du temps des Lagides, que M. Cailliaud a trouvée sur une colonne du petit temple situé dans le désert à l'est d'Éléthyïa, et dédié à la divinité égyptienne dont les Grecs ont traduit le nom par celui de Pan :

ΗΛΟΟΙΗΔ. ΚΑΕΓΩΠΡΟΣ ΣΕΙΙΑΝΟΙΙΙ ΟΝΑΙ.
ΑΟΝΝΙΩΝΟΣ ΕΚΓΟΝΟΣ ΠΟΣFΙΔΝ.

Je crois y reconnoître un hommage au dieu Pan, exprimé en deux vers iambiques trimètres, que je restitue ainsi :

Ἦλθον δέκα ἐγὼ πρός σε, Πᾶν, οἶμον ἀνύσας (3),
Ἀθηνίωνος ἔκγονος. Ποσείδιος.

---

(1) Schol. Aristoph. *ad Plut.* p. 454, ed. Schaef. — (2) Dans *Walpole's Travels*, II, 541. Une autre inscription de Patara (*n.° VIII, p. 545*) porte ΔΕΚΑΠΙ...ΕΥΣΑΝΤΑ ; M. Walpole propose de lire ΔΕΚΑΠΟΛΙΤΕΥΣΑΝΤΑ ; mais, comme la voix moyenne πολιτεύεσθαι est seule d'usage pour exprimer la fonction des magistrats municipaux, il faut lire ΔΕΚΑΠΡΩΤΕΥΣΑΝΤΑ, en un seul mot δεκαπρωτεύσαντα (Peyssonn. *Voyage à Thyatire*, p. 245, 284, 292. — Leake's *Journal of a tour, &c.* p. 339, 340) : c'est le verbe formé du mot δεκάπρωτοι, magistrats des villes grecques (Pocock. *Inscr. ant.* 29, 7 ; Walpole, II, 548), que les Latins appellent *decemprimi* (Noris *ad Cenotaph. Pisan.* p. 40, 41). Il y avoit dans d'autres villes des *quinqueprimi*, *sexprimi*, *quindecimprimi*, et même des *vigintiprimi* ; car je vois dans une inscription fruste de Phasélis (Beauford, dans les *Nouv. Annal. des voy.* V, 56) les lettres ΕΙΚΟΣΑΠΡΩΤΕΥ ΣΑΝ, qui sont le commencement du mot εἰκοσαπρωτεύσαντα. Ces mots manquent aux lexiques. — (3) Je crois certaine cette restitution des lettres ΟΙΙΙ ΟΝΑΙ. Dans une inscription métrique de Dekkeh en Nubie (Gau, *pl. XIII, 1*), se

« Posidius (1), fils (2) d'Athénion, a fait dix fois la route, ô Pan,
» pour venir te rendre hommage. »

Au premier abord, on peut hésiter à rapporter ἅπαξ δύο ἃ ἦλθον ; mais il ne me semble pas qu'il y ait de doute à cet égard : ἅπαξ δύο ou ἅπαξ δὶς n'est autre chose que la locution alexandrine ou biblique ἅπαξ καὶ δὶς, en latin *semel atque iterum*, signifiant *deux fois* (3), altérée par la suppression de καὶ, dont le rédacteur s'est passé bien souvent, et par l'emploi de δύο pour δίς. Cela se rapporte donc aux deux expéditions que Silco a faites dans le pays des Blémyes. Il est parlé de la seconde plus bas, l. 16.

Le verbe ἐπολέμησα signifie non *j'ai fait la guerre*, mais *je me suis battu, j'ai livré bataille*, signification très-ordinaire dans les écrivains du Bas-Empire (4). Πολεμεῖν μετὰ Βλεμύων, pour ἐπὶ ou πρὸς Βλέμυας, est du style des Septante : ἐπολέμησα μετὰ Ἰσραὴλ (5). On remarquera que deux fois le nom des *Blémyes* est écrit par un seul M. Cette orthographe est probablement la véritable (6).

Vient ensuite la phrase ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν τρίων ἅπαξ. Ces quatre derniers mots sont difficiles ; le mot ΤΡΙωΝ se lit distinctement dans les copies de MM. Gau et Baillie ; et la leçon ΠΙωΝ, que donne la copie de M. Cailliaud (7), revient à cette leçon.

---

trouve cette ligne ΤΡΙϹΜΑΚΑΡЄΡΜЄΙΑωΜΟΝΓΡΙΓΑΓΗΝΑΝΥϹΑϹϹΟΙ, qui doit se lire τρίσμακαρ Ἑρμεία οἶμον τριγάτην ἀνύσας σοι.

(1) Il est vraisemblable que les noms Ποσείδιος et Ἀθηνίων, qui ne peuvent, sans une synérèse assez dure, entrer dans un hexamètre ou un pentamètre, ont déterminé le choix du mètre iambique, au lieu de l'élégiaque qu'on employoit le plus souvent dans les inscriptions de ce genre. L'auteur d'une inscription, copiée par Paul Lucas, a adopté le même mètre pour y faire entrer le même nom propre (Ἀθηνίωνι γλυκυτάτῳ καὶ φιλτάτῳ, Jacobs *Anth. Palat. app.* 331). La même raison a dû souvent déterminer le choix du mètre (*Cf.* Jacobs *in Anthol. græc.* tom. XII, 271, 286). Si, par exemple, Arcésilas, dans son épigramme sur Ménodore (*ap.* Laërt. *IV, 31*), a fait alterner un iambique et un hexamètre, c'est sans doute parce que le nom Μηνόδωρος ne pouvoit entrer dans le mètre élégiaque. Ainsi Damostratia termine par un vers iambique (Δαμοστρατίας ταῦτα τῆς φιλανδρίας) l'inscription funéraire de son mari, en vers hexamètres, dans lesquels le mot Δαμοστρατία ne pouvoit entrer (Jacobs, *Adesp.* 724 ; = *Anth. Palat. app.* 313). — (2) Je traduis ἔκγονος par *fils* et non par *petit-fils*. On peut voir à ce sujet d'Orville, *ad Chariton.* p. 327, Lips. = et dans les *Observ. miscell.* tom. VII, p. 57. — (3) Schleusn. *Nov. Thes. Vet. Test.* 1, 331 ; = *Lexic. Nov. Test.* 1, 258, 259. — (4) Du Cange, *Gloss.* 1. 1193, D. — (5) *Judic.* XI, 5, 20. — (6) *Cf.* Arntzein, *ad Panegyr. vet.* p. 163 ; = Tzchucke, *ad Mel.* 1, 4, 4. — (7) J'avois d'abord eu l'idée de conserver la leçon ΠΙωΝ et d'y voir un mot latin grécisé, comme il y en a tant dans le grec de cette époque. D'après cette hypothèse, μετὰ τῶν πίων auroit été la même chose que

M. Niebuhr a présumé qu'ici devoit se trouver un mot signifiant *ennemi;* mais, outre que ce mot ne conviendroit nullement avec *ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα*, on n'en peut trouver les élémens dans ces cinq lettres : il n'y faut rien changer, je crois, et l'on peut entendre, *Dieu m'a donné la victoire une fois en outre des trois*, c'est-à-dire, *quatre fois.* Le sens est donc : « Étant venu deux fois jusqu'à Talmis et Taphis, » je me suis battu avec les Blémyes, et Dieu m'a donné la victoire » quatre fois. » Μετὰ, avec le génitif, a souvent la signification de *en outre*, dans le grec de ce temps. Ainsi, dans S. Jean Chrysostome : *ἔστι δέ τι μετὰ τῶν εἰρημένων καὶ ἕτερον* (1) ; ailleurs, *ἔστι δὲ καὶ ἑτέραν αἰτίαν εἰπεῖν μετὰ τῶν εἰρημένων* (2). Le mot *τὸ νίκημα*, pour *νίκη*, est du style hellénistique ; ainsi Plutarque : *παρέδωκε τὸ νίκημα τοῖς πολεμίοις* (3) ; l'auteur du Tableau de Cébès, dont le style est aussi récent que la doctrine, *ὡς καλὸν τὸ νίκημα λέγεις* (4). Nous trouvons dans Esdras : *αὐτῷ δοθήσεται τὸ νίκημα* (5) ; dans Diodore de Sicile, *οἱ δ' Ἀθηναῖοι ταῖς ἰδίαις ἀνδραγαθίαις τὸ νίκημα περιπεποιημένοι* (6) ; et *τὸ νίκημα ἐπέδωκεν Ἡρακλεῖ* (7) ; enfin *τῆς ὑπὸ τὸ νίκημα περιθείσης Ἀδράστῳ* (8) ; mais le mot *νίκημα* n'a peut-être, dans ces deux derniers exemples, que le sens de *prix de la victoire.*

L. 4. Ἐκράτησα τὰς πόλεις, pour *τῶν πόλεων*, est du style de la Bible, dans lequel *κρατεῖν τι* signifie *s'emparer de, mettre la main sur* (9), *avoir l'empire sur.* Ce verbe, en grec moderne, a toujours son complément à l'accusatif.

L. 5. Ἐκαθέσθην μετὰ τῶν ὄχλων μου. Ce membre de phrase n'est pas clair (10) ; je pense qu'il se rapporte aux villes dont le nom précède, et équivaut à *ἐκαθέσθην ἐπὶ ταύταις ταῖς πόλεσι* (ou bien, pour parler comme le rédacteur de l'inscription, *εἰς ταύτας τὰς πόλεις*) *μετὰ τῶν ὄχλων*

μετὰ τῶν εὐσεβῶν, et *ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν πίων*, auroit signifié Dieu m'a *donné la victoire par les mains, par l'aide des pieux*, c'est-à-dire, *des fidèles ; μετὰ*, avec le génitif, signifiant souvent, dans le style hellénique, *par le moyen de* (Raphel. *Annot. in sacr. Script.* I, p. 357). Cette interprétation pouvoit s'appuyer d'Hésychius (Πίος (*lis.* Πῖος) εὐσεβής), et d'une inscription qui désigne par les mots Πῖοι ἀγῶνες, les jeux qu'Antonin le Pieux institua en l'honneur d'Adrien *(ap.* Reines. *II, 60)*; mais, comme on n'a aucune preuve que Πῖος ait été employé en grec autrement que comme *nom propre*, il est peu vraisemblable que les chrétiens de Nubie, qui ont reçu le christianisme des Grecs, aient employé, pour désigner les *fidèles*, le mot *πῖοι* dont ceux-ci ne se sont jamais servis, au lieu de *εὐσεβεῖς, πιστοί*, qu'on trouve exclusivement dans les livres sacrés.

(1) *Comment. in Nov. Test.* I, 27, E, ed. 1636. — (2) *Ib.* p. 613, A. — (3) Plut. *in Marcell.* §. 25. — (4) *Pag. 47, ed. Gron.* — (5) Esdras, I, 1, 9. — (6) Diod. Sic. *XI, 74.* — (7) *Id. IV, 33.* — (8) *Id. IV, 65.* — (9) Schleusn. *Lex. Nov. Test.* I, 1316. — (10) *Liquido non assequor.* Niebuhr, *p.* 22.

μου. Il signifie donc, « je me suis établi [dans ces villes] avec mes » troupes. » Dans le style hellénistique le verbe καθίζειν, ou καθίζεσθαι, a souvent le sens de *demeurer, s'établir, aller habiter* dans un lieu (1) : nous lisons à la fin de la deuxième inscription d'Adulis, ἐπὶ τούτῳ τῷ τόπῳ καθίσας, *m'étant établi dans ce lieu.* Aux lignes 12 et 19 de notre inscription, on lit καθεσθῆναι εἰς χώραν et εἰς σκιὰν, dans le même sens; locution poétique qui a passé de bonne heure dans la prose ; ainsi : καθίσας εἰς τὸν θρόνον de Diogène de Laërte et de Plutarque (2) ; εἰς τὸ ἱερὸν καθεζόμενος de Démosthène (3) ; εἰς τὸ πρόσθεν τῶν ὅπλων ἐκαθέζοντο, de Xénophon (4). On trouve plus tard, ἅγιοι γέροντες καθεζόμενοι εἰς τὸ Κλύσμα (5). L'emploi du pronom μοῦ, avec un verbe à la première personne, comme plus bas (lig. 10), est encore hellénistique, καθελῶ μου τὰς ἀποθήκας (6), et a passé dans le grec moderne. Je rapporte à ἐκαθέσθην les mots τὸ μὲν πρῶτον ἅπαξ. Le τὸ μὲν πρῶτον me paroît s'entendre de la première des deux expéditions dans la Nubie inférieure, et Silco veut dire qu'il s'étoit établi dans le pays des Blémyes lors de sa première expédition. Il me paroît difficile que ἅπαξ signifie *une fois*, après τὸ πρῶτον; je suppose que cet adverbe a le sens qu'il a souvent dans le style hellénistique (7), de ὅλως, ὁλοσχερῶς. D'après cette hypothèse, je traduis : « et, lors de ma » première expédition, je m'y suis complétement établi. »

L. 6 et 7. Ἐνίκησα αὐτῶν : faute, pour αὐτούς. Ἠξίωσάν με, *ils m'ont imploré, ou prié de leur faire grâce*, appartient au style hellénistique : dans les Septante, ἀξιόω signifie souvent *implorare, deprecari* (8).

L. 7 et 8. On reconnoît encore le grec moderne dans les locutions ἐποίησα τὴν εἰρήνην pour ἐποιησάμην ; ὤμνυσα τὸν ὅρκον, pour τῷ ὅρκῳ ou εἰς τὸν ὅρκον ; καλοὶ ἄνθρωποι, de *braves gens*, pour χρηστοὶ, σπουδαῖοι, καλοὶ κἀγαθοί ; enfin τὰ μέρη μου, *mon pays*, pour ἡ χώρα, locution qui appartient aussi à la grécité du bas empire, et dont on trouve l'origine dans le grec de la Bible.

L. 9. Ἀναχωρήθην pour ἀνεχώρησα, est un double barbarisme; une faute analogue se retrouve dans ἐγεγονέμην de la ligne suivante. De deux choses l'une, ou le rédacteur a mis une terminaison passive ἐγεγονέμην (ou ἐγεγονήμην), au plusqueparfait moyen ἐγεγόνειν ; ou bien, il a donné la forme passive au verbe γεγωνεῖν ou γεγώνειν, dont le sens propre est *altâ et clarâ*

(1) Schleusn. *Nov. Thes. Vet. Testam.* III, 143. = *Lexic. Nov. Test.* I, 1143. — (2) Diog. Laert. *I, 57.* = Plutarch. *Politic.* p. 44, ed. Coray. — (3) *Contr. Androt.* p. 586, 23, Reisk. — (4) *Anab.* I, 3, 12. — (5) *In Biblioth. Coislinian.*, p. 399. — (6) Luc. *XII, 18.* — (7) Schleusn. *Lexic. Nov. Test.* I, 259. — (8) Schleusn. *Nov. Thes. Vet. Test.* I, 317. = *Cf.* Coray *ad* Plut. *Politic.* p. 145.

voce clamare (1), ce qui signifie aussi *dire, déclarer à haute voix, proclamer* (2); de là le rédacteur a pris le passif γιγωνεῖσθαι ou γιγώνεσθαι, *être proclamé*, et ἐγιγονέμην, imparfait (pour ἐγιγωνεόμην ou ἐγιγωνόμην) (3); en sorte que ὅτε ἐγιγονέμην βασιλίσκος signifieroit, « *depuis que* (4) *j'ai été proclamé βασιλίσκος*, » ce qui se lie naturellement avec la suite, οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων, « je n'ai marché nullement à la suite des » autres rois. » Le sens est le même, à-peu-près, dans les deux cas.

Ces fautes nous conduisent à une explication assez naturelle du mot βασιλίσκος, *regulus*. On s'est étonné, avec raison, de ce que Silco, qui, dans cette phrase, se met *avant tous les rois*, se contente cependant du titre de βασιλίσκος. Je ne suis pas satisfait des raisons qu'on a données de cette singularité. Silco, qui *se met avant tous les rois*, n'a certainement pas eu l'intention de rabaisser l'idée de sa puissance, en se donnant le titre de βασιλίσκος [roitelet] τῶν Νουβάδων καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων : à coup sûr, il a voulu et cru se donner un titre pompeux. Je ne puis donc voir ici qu'une erreur de langage. Le rédacteur se sera imaginé que le mot βασιλίσκος, étant plus long, disoit plus que βασιλεὺς, et étoit plus propre à rendre l'expression nubienne qui, probablement augmentative, signifioit *grand roi, roi puissant*, selon l'usage du protocole pompeux de tous ces princes barbares. Il me semble donc que notre rédacteur aura pris un diminutif pour un augmentatif.

L. 11. Οὐκὶ ἀπῆλθον κ. τ. λ., on remarquera οὐκὶ et non οὐχί ; les deux copies s'accordent sur ce point. Cette orthographe provient sans doute de ce que les Nubiens, prononçant mal le Χ, l'ont confondu avec le Κ, à moins qu'on n'aime mieux voir encore ici une de ces formes poétiques qui s'étoient conservées dans la langue vulgaire; de même que la forme ἐσοπίσω (l. 11), qui se tire évidemment des deux copies, au lieu de εἰς τοὐπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω (5), ou bien simplement ὀπίσω qu'on employoit en prose. Au reste, la locution οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων, *je n'ai marché nullement à la suite des autres rois*, est encore empruntée au Nouveau Testament, où se rencontre souvent l'expression ἔρχεσθαι, πορεύεσθαι ὀπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω τινὸς, avec un sens

(1) Hering. *Observat.* p. 64, 65. = D'Orvill. *Critic. vann.* p. 150. = Bergler *ad Alciphron.* III, 48. = Reiz *ad* Lucian. *Gall.* §. 1. = Reimar. *ad Dion. Cass.* p. 817, 45. = Boissonad. *ad* Philostr. *Heroïc.* p. 378, &c. — (2) Monk *ad* Euripid. *Hippol.* 583. — (3) Dans les mss. on trouve aussi quelquefois l'*oméga* des dérivés de γιγωνεῖν changé en *omicron*. — (4) Hesych. Ὅτε, ἐπειδή. — (5) Rhian. *epigr. 8, in* Jacobs *Anthol.* I, 232. = *Anthol. Palat.* §. VI, 34, καὶ εἰς ὀπίσω Πολύαινον; peut-être εἰσοπίσω comme εἰσάπαξ.

analogue, et que Vorst croyoit un hébraïsme (1). Ici ἀπῆλθον paroît être pris dans le même sens que le simple ἦλθον; c'est peut-être une imitation maladroite de ces phrases de S. Jean: ἀπῆλθον εἰς τὰ ὀπίσω (2) et ὁ κόσμος ὀπίσω αὐτοῦ ἀπῆλθον (3), où le verbe ἀπῆλθον a du moins le sens qu'il doit avoir.

Il paroît que l'orgueil de Silco n'a pas été satisfait de la phrase, *je n'ai marché nullement à la suite des autres rois*, il a fait ajouter *après coup*, dans l'interligne, une autre phrase qui lui a paru propre à rehausser l'idée de sa puissance; *mais bien plus (j'ai marché) devant eux*, ou *ce sont eux qui ont été à ma suite*, ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπροσθεν αὐτων (4). Le mot ἀκμὴν (pour κατ' ἀκμὴν) a ici le sens de ἔτι que lui donnent Suidas, Thomas Magister, Hésychius (ἀκμὴν, ἔτι), sens que ce mot a conservé dans l'idiome moderne, sous la forme de ἀκόμη, qui est la prononciation adoucie de ἀκμή. Une glose dans Ducange (5) donne Ἀκόμι, ἀκομή; il faut, je crois, lire Ἀκόμη, ἀκμή; ce dernier mot doit être donné comme indiquant la signification du premier. Ce sens de ἀκμὴν, qui appartient sur-tout au style hellénistique (6), ne paroît pas avoir été inconnu aux auteurs attiques (7). La pensée de Silco est donc: « . . . Non-seulement » je n'ai pas marché à la suite des autres rois, mais *encore* j'ai marché » devant eux (8). »

L. 13. La phrase suivante, Οἱ γὰρ φιλονεικοῦσιν . . . οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς . . ., contient un nominatif absolu dont il y a des exemples dans les écrivains de ce temps. On diroit également bien en latin, *eas qui contendunt mecum, non sino . . .*, et *qui contendunt mecum, eos non sino*. Mais plus bas: καὶ οἱ ἄλλοι Νουβάδων ἀνώτερω ἐπόρθησα τὰς πόλεις αὐτῶν, et οἱ

(1) Vitringa n'a réussi qu'imparfaitement à prouver que cette locution n'est point étrangère aux Attiques (*Specim. animadv. ad* Vorst. *de Hebraism. N. Test. comment. ad calcem* Lamb. Bos. *Observ. misc.* p. 247. — (2) Johann. *XVIII, 6.* — (3) *Id. XII, 19.* — (4) M. Cailliaud n'a point aperçu cette addition écrite en plus petits caractères. — (5) *Gloss. græc.* col. 41. — (6) Je le retrouve dans le second vers de cette inscription du musée de Vérone (Maff. *Mus. Ver.* p. 375; = Jacobs *Adesp.* 695, b. = *Anth. Palat. Append.* n.° 189.)

Ζήσας ὡς δεῖ ζῆν, ἀγαθὸς δ' ἐν ἅπασι νομισθεὶς
ἠδ' ἀκμὴν νέος ὢν ᾤχετ' ἐς ἡμιθέους,

c'est-à-dire, « Ayant vécu comme il faut vivre, jugé bon aux yeux de tous, et » *encore* jeune, il est allé dans le séjour des demi-dieux. » Ἀκμὴν ayant aussi le sens de *valdè, admodum* (Schleusn. *L. N. T.* I, 100), on pourroit traduire, *et dans sa première jeunesse*; mais d'après le premier vers, l'autre sens est préférable. — (7) Thom. Magister et Mœris, *voc.* ἀκμήν; *cf.* Pauw *ad Phrynich.* p. 48. = Fischer, *ad Mœr.* p. 7. = Alberti, *Observ. N. T.* p. 106, et sur-tout Coray, *ad Isocrat.* p. 3 et 312. — (8) M. Schoell, en parlant de notre inscription (*Hist. de la littér. grecque*, VI, 35), traduit ἀκμὴν par *son lustre*, ce qui est, comme on voit, très-loin du sens.

ἀπήκοοί μου ἁρπάζω . . . τὰ παιδία αὐτων, sont des locutions très-vicieuses. C'est peut-être un idiotisme de la langue que parloit Silco. Après *οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς*, M. Niebuhr a lu ΚΑΘΕϹΘΗΝΑΙ; mais les deux copies portent distinctement ΚΑΘΕΖΟ. . .ΝΟΙ, dont il paroît impossible de faire autre chose que *καθεζόμενοι*, faute grossière : au moins faudroit-il *καθεζομένους*; mais le rédacteur n'y regardoit pas de si près. Observons de plus la forme poétique (*v.* plus bas, l. 19) *ἀφῶ*, aoriste du subjonctif employé pour le présent *ἀφίημι*, ou peut-être pour le futur *ἀφήσω*; usage qui se retrouve dans la grécité du bas empire (1).

On remarquera aussi comme un exemple de la confusion des temps, le présent *παρακαλοῦσιν* après l'aoriste *κατηξίωσαν*; c'est ce qu'on trouvera encore dans des écrivains du bas empire qui savoient cependant le grec un peu mieux que notre Nubien (2).

L. 15. Ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων ἀπὸ Πρίμεως κ. τ. λ. Il s'agit ici de la seconde expédition contre les Blémyes. Je crois qu'il y a une abréviation dans ΠΡΙΜ', comme porte la copie de M. Cailliaud, et qu'il ne faut pas lire ΠΡΙΜΙ, ainsi que l'a fait M. Niebuhr, mais Πρίμεως. La leçon Τέλμεως prouve qu'on disoit indifféremment Τέλμις et Τάλμις. Après Τέλμεως, les deux copies donnent ΕΝΑΠΑΞ; M. Cailliaud a mis un point de doute sur le Ν; je suppose qu'il y a dans l'original ΕΤΙ ΑΠΑΞ, *encore une fois*. Le sens est alors tel qu'il doit être, *j'ai combattu encore une fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis.*

L. 17. *Et j'ai ravagé le pays des autres peuples qui habitent au-dessus des Nubiens*, c'est-à-dire, *au midi*. Il s'agit sans doute des peuples de la haute Nubie vers le Sennaar et le Fazoql, avec lesquels Silco a fait la guerre ; il en donne la raison : *parce qu'ils ont voulu se mesurer avec moi.* M. Niebuhr a lu *ἐφιλονεικήθησαν*; mais les deux leçons combinées ne permettent de lire que *ἐφιλονικήσουσιν*, autre barbarisme ; observez que le rédacteur a mis l'augment au futur *φιλονεικήσουσιν*, pour lui donner le sens du passé.

A l'avant-dernière ligne, après *οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιὰν*, on lit ΕΙΜΗΥΠΟΗΛΙΟΥ. M. Niebuhr supplée *φλογί*; mais il est lui-même peu content de cette restitution, qui ne présente pas de sens. En rapprochant la phrase semblable qui est plus haut, *οὐκ ἀφῶ αὐτοῦς καθεζομένους εἰς χώραν αὐτων εἰ μὴ . . . παρακαλοῦσίν με*, on voit que c'est un verbe qui manque après *εἰ μή* : la ligne suivante commence par ΜϹ dans la copie de M. Cailliaud ; par une lacune suivie d'un Ι, dans celle de M. Gau ;

---

(1) Hase, *ad Leon. Diacon.* p. XII, et *Ind. rer.* p. 291, voce *Conjunctivus* — (2) Timarion, dans les *Not. des Manuscr.* tom. IX, p. 171.

et de ces deux lettres, on tire MOI, régime du verbe présumé. Je remarque qu'au dessus de l'iota, dans ΥΠΟΗΑΙΟΥ, M. Cailliaud a marqué un Λ, lettre oubliée par le graveur; ce doit être un N, et je lis ΥΠΟΚΑΙΝΟΥCΙΝ; εἰ μὴ ὑποκλίνουσίν μοι, *s'ils ne se soumettent à moi*, comme plus haut, εἰ μὴ παρακαλοῦσίν με.

L. 20. On lit immédiatement après, ΚΑΙΟΥΚΕΠωΚΑΝΝΗΡΟΝΕCω ΕΙC ΤΗΝ ΟΙΚΙΑΝ ΑΥΤωΝ. Les lettres ΚΑΙΟΥΚΕΠωΚΑΝΝΗΡΟΝ se trouvent, sans aucune variante, dans les trois copies, et il n'est pas possible d'y rien changer. M. Niebuhr pense que personne ne pourra comprendre ces mots, *quod nemo, ut equidem arbitror, expediet, quanquam perspicuum est in* ΕΠω *personam primam præsentis, in reliquis accusativum substantivi delitescere.* Ce qui a trompé cet habile critique, c'est qu'il a voulu faire un mot de ΕΠω. On n'a qu'à y joindre les trois lettres KAN, pour avoir le mot ἔπωκαν, et ce passage se lira tout naturellement, sans altérer une seule lettre, οὐκ ἔπωκαν νηρὸν, *non biberunt aquam.* Ἔπωκαν est une faute au lieu de ἔπωσαν, ou pour πεπώκασιν, à moins qu'on n'y voie l'aoriste de l'inusité πῶμι. Quant au mot νηρὸν, *aquam*, il appartient à la grécité du bas empire et au grec moderne. C'est l'ancien adjectif poétique νηρὸς, doriquement ναρὸς, qui désigne tout ce qui est *humide:* de là le nom de *Nérée* et des *Néréides*. Cet ancien adjectif, conservé dans l'idiome populaire, est devenu, chez les écrivains du bas empire, un substantif synonyme de ὕδωρ. Constantin Porphyrogénète l'emploie comme un terme usuel (1), et, plus anciennement, les auteurs du grand Étymologique le donnent pour un mot de la langue vulgaire (2). Il faut observer toutefois que les Byzantins, de même que les Grecs modernes, écrivent νερὸν par ε; et remarquons, en passant, que ce changement de l'H en E, qui a eu lieu dans plusieurs autres mots, tels que βωλερὸν pour βωληρὸν, ξερὸν pour ξηρὸν, νοσερὸν pour νοσηρὸν, &c. (3), ne peut provenir que de ce que l'H, dans ces mots, avoit le son de l'E et non pas de l'I. La forme νηρὸν se trouve dans un traité de l'art vétérinaire, καὶ ποτιζόμενος τὸ νίτρον σὺν τῷ νηρῷ (4): c'est la plus ancienne, et les monumens où elle se rencontre sont nécessairement antérieurs à la rédaction de l'*Etymologicum magnum*. Après οὐκ ἔπωκαν on lit ἔσω εἰς τὴν οἰκίαν pour ἔσω τῆς οἰκίας. Cette locution est tirée du grec de l'évangile de S. Marc: ἠκολούθησεν αὐτῷ ἔσω εἰς τὴν αὐλὴν (5), avec cette différence que ἀκολουθεῖν est du moins un verbe de mouvement. On trouve de même

(1) Cang. *Lex. med. et inf. græc.* h. v. — (2) *Etymol. magn.* p. 597, l. 43. — (3) Salmas. *ad Hist. Aug.* p. 140, A. — (4) *Ap.* Salmas. *Exercit. Plin.* p. 916, col. 1, D. — (5) *XIV*, 53.

dans Palladius Δημήτρειον (ἀπεσάλησαν) ἔσω εἰς Ὄασιν (1). Cosmas emploie une locution analogue : ἕως Γαδείρων ἔξω εἰς τὸν Ὠκεανόν (2).

Ἔπωκαν, comme κατηξίωσαν, doit avoir la signification du présent. Le sens du passage est donc : « A moins que mes ennemis ne se soumettent à moi, » je ne les laisse pas se reposer à l'ombre, et ils ne peuvent se désaltérer » avec de l'eau dans leurs maisons. » Si je ne me trompe, ce sont encore les livres saints qui ont fourni cette image. A chaque instant elle se présente aux écrivains sacrés, et dans des circonstances analogues. Ainsi le roi d'Assyrie dit aux Juifs : *Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me ; et comedet unusquisque de vineâ suâ, et de ficu suâ, et bibetis aquas de cisternis vestris* (3) ; dans le livre des Proverbes, *Bibe aquam de cisternâ tuâ* (4) ; ailleurs *si sitierit* (inimicus tuus), *da ei aquam bibere* (5). Dans Jérémie : *Aquam nostram pecuniâ bibimus* (6) ; dans Ezéchiel : *Aquam nostram in desolatione bibent* (7).

Le premier mot de la dernière ligne est incertain ; dans la copie de M. Gau, on ne distingue que les lettres IKOI, précédées d'un Π ; M. Niebuhr lit ΦΙΛΟΝЄΙΚΟΙ, mot très-bon pour le sens, mais trop long pour la place. La copie de M. Cailliaud donne ΑΠΑΚΟΙ ; il pourroit bien y avoir eu ἀπήκοοι ; il est possible que le second O ait été placé par oubli dans l'interligne, et n'ait pas été vu par les voyageurs. Le mot ἀπήκοοι est dans Hésychius (8), qui l'interprète par μὴ ὑπήκοοι. Les mots ἀπήκοοί μου signifieroient *ceux qui se révoltent contre moi*, ou qui ne veulent point se soumettre à moi. Ἁρπάζω τῶν γυναικῶν καὶ τὰ παιδία αὐτῶν : M. Niebuhr entend, *je leur enlève les enfans de leurs femmes.* Cette idée ne me paroît pas naturelle ; le καὶ me fait croire que τῶν γυναικῶν est une faute pour τὰς γυναῖκας ; et je traduis, *je leur enlève leurs femmes et leurs enfans.* Ce mélange de cas existe dans des inscriptions de Gartas en Nubie qui sont du temps d'Antonin Caracalla. Ainsi Τὸ προσκύνημα... καὶ τῇ συμβίῳ καὶ τῶν τέκνων (9), et vingt autres exemples de ce genre de fautes (10). Au reste, l'inscription ne se terminoit pas là. La copie de M. Cailliaud indique des lettres après αὐτῶν.

Je vais donc, d'après les observations précédentes, donner le texte de l'inscription telle qu'elle a dû exister dans l'original, et une traduction littérale aussi exacte qu'il m'est possible de la faire, d'après l'incertitude que la barbarie du langage répand sur le sens de plusieurs phrases.

---

(1) *Dialog. de vit. S. J. Chrysost. in* Chrysost. *Opp.* tom. XIII, p. 77, A. — (2) Cosm. Indicopl. *in Biblioth. nov. Patr.* II, p. 138, C. — (3) *4 Reg.* XVIII, 31. — (4) *Prov.* V, 15. — (5) *Proverb.* XXV, 22. — (6) *Thren.* V, 4. — (7) Ezech. *XII, 19.* — (8) *Tom. I, p. 449.* — (9) Gau, *Inscript. de la Nubie*, Gartas, n.° 48. — (10) Niebuhr *dans* Gau, *Antiq. de la Nubie*, p. 28.

Ἐγὼ Σιλκὼ βασιλίσκος Νȣβάδων ϗ ὅλων τῶν
Αἰθιόπων ἦλθον εἰς Τάλμιν ϗ Τάφιν ἅπαξ δύο· ἐπο
λέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων, ϗ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι το
νίκημα μετὰ τῶν τρίων ἅπαξ· ἐνίκησα πάλιν ϗ ἐκρά
τησα τὰς πόλεις αὐτῶν· ἐκαθέσθην μετὰ τῶν
ὄχλων μου τὸ μὲν πρῶτον, ἅπαξ· ἐνίκησα αὐτῶν
καὶ αὐτοὶ ἠξίωσάν με: ἐποίησα εἰρήνην μετ' αὐτῶν,
καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτῶν, καὶ ἐπίστευσα τὸν
ὅρκον αὐτῶν ὡς καλοί εἰσιν ἄνθρωποι· ἀναχωρήθην
εἰς τὰ ἄνω μέρη μου. Ὅτε ἐγεγονέμην βασιλίσκος,
οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων,
ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπροσθεν αὐτῶν·
οἱ γὰρ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ, ȣ̓κ ἀφῶ αὐτȣ̀ς καθεζόμε
νοι εἰς χώραν αὐτων, εἰ μὴ κατηξίωσάν με ϗ παρακαλȣ̑σιν·
ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, ϗ εἰς ἄνω μέρη αἴξ εἰμι.
Ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων ἀπὸ Πρίμεως ἕως Τέλμεως
ἐν ἅπαξ. Καὶ οἱ ἄλλοι, Νȣβάδων ἀνωτέρω, ἐπόρθησα τὰς
χώρας αὐτῶν, ἐπειδὴ ἐφιλονεικήσουσιν μετ' ἐμοῦ.
Οἱ δεσπόται τῶν ἄλλων ἐθνῶν οἱ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ
οὐκ ἀφῶ αὐτȣ̀ς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιὰν, εἰ μὴ ὑποκλίνȣ[σίν
μοι], καὶ ȣ̓κ ἔπωκαν νηρὸν ἔσω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτῶν· οἱ γὰρ
ἀπηκοοί μου ἁρπάζω τῶν γυναικῶν ϗ τὰ παιδία αὐτῶν.....

« Moi Silco, roi puissant des Nobades et de tous les Éthiopiens, je suis » venu deux fois jusqu'à Talmis et à Taphis; j'ai combattu contre les Blé» myes, et Dieu m'a donné la victoire une fois avec trois autres. J'ai vaincu » de nouveau [les Blémyes], et je me suis rendu maître de leurs villes; je » m'y suis complètement établi la première fois avec mes troupes.

» Je les ai vaincus et ils m'ont imploré; j'ai fait la paix avec eux, et ils m'ont » juré par leurs idoles qu'ils sont gens honnêtes, et j'ai cru à leur serment (1). » Je m'en suis retourné dans la partie supérieure de mes états. Depuis que j'ai » été proclamé (ou que je suis) roi puissant, non-seulement je ne vais point à » la suite des autres rois, mais encore je marche devant eux; et ceux qui veulent » lutter avec moi, je ne leur permetts pas de rester tranquilles chez eux, à moins » qu'ils ne me demandent pardon; car je suis un lion pour les pays de plaine, » et une chèvre pour lès pays de montagne.

» J'ai fait la guerre une seconde fois contre les Blémyes, depuis Primis

---

(1) Ou bien, « ils m'ont juré par leurs idoles [d'observer la paix], et j'ai cru » à leur serment, parce qu'ils sont gens honnêtes. »

» jusqu'à Talmis; j'ai ravagé les terres des peuples qui habitent au dessus des » Nubiens, parce qu'ils m'ont cherché querelle.

» Quant aux chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, je ne » leur permets pas de se reposer à l'ombre et ils ne peuvent se désaltérer dans » l'intérieur de leurs maisons, à moins qu'ils ne se soumettent à moi; car ceux » qui se révoltent contre moi, j'enlève leurs femmes et leurs enfans, et.... »

D'après les observations précédentes sur le style de l'inscription de Silco, on doit y reconnoître, 1.° des imitations évidentes des livres saints 2.° des fautes grossières qui prouvent que le rédacteur savoit très-mal le grec; 3.° des manières de parler propres à la grécité du bas empire et au grec moderne : ce dernier caractère annonce que l'inscription a été rédigée à une époque où les étrangers qui apprenoient le grec, n'apprenoient plus qu'une langue dégénérée. Il nous reste maintenant à faire ressortir les détails historiques et géographiques qui se rattachent à ce monument, à en déterminer, par ce moyen, l'époque approximative, et à rechercher comment il se fait que les altérations successives que le grec a éprouvées à Constantinople et dans la Grèce, se sont transmises au fond de la Nubie. C'est l'objet de la seconde partie de notre travail; on la trouvera dans l'un des prochains cahiers.

LETRONNE.

ESSAI sur les Constructions rurales économiques, contenant leurs plans, coupes, élévations, détails et devis, établis aux plus bas prix possibles; par M. le vicomte de Morel-Vindé, *pair de France, correspondant de l'Académie royale des sciences, membre du Conseil royal et de plusieurs sociétés d'agriculture. Les détails des constructions et devis ont été faits, avec l'approbation de l'auteur, par M.* Lusson, *architecte. In-fol.*, 31 pages de texte et 36 planches. A Paris, chez A. L. Lusson, architecte, éditeur, rue de Seine-Saint-Germain, n.° 79; M.me Huzard, libraire; Bance, M.d d'estampes, rue Saint-Denis, n.° 217, et Carillan-Gœury, libraire.

L'AVERTISSEMENT qui est à la tête de l'ouvrage que nous allons faire connoître, indique le temps et les motifs qui ont déterminé à

l'entreprendre, et le mode employé pour qu'il atteigne le but que s'est proposé l'auteur. A une époque qui n'est pas encore bien éloignée, un conseil d'agriculture fut formé près du ministre de l'intérieur, par une ordonnance de Louis XVIII. Ce conseil, composé d'hommes dont le zèle et le désintéressement n'étoient pas équivoques, pouvoit être d'une grande utilité : dans les premiers temps, il s'occupa des moyens de défricher les immenses landes qui couvrent encore plusieurs parties de notre sol. Il jugea qu'on y parviendroit par des colonisations, comme on en avoit fait en Hollande. Entre autres choses, il falloit des constructions promptes et économiques de logemens pour les hommes, pour le bétail et pour les récoltes. M. de Morel-Vindé, un des membres de ce conseil, et qui, d'après ces principes, avoit établi dans ses possessions des bâtimens analogues à ceux qu'on pouvoit desirer, s'étoit chargé de cette partie du travail qui se partageoit entre tous les coopérateurs. Ce qu'il présente aujourd'hui au public est l'exécution de son engagement.

Il n'a pas eu l'intention de faire un traité complet sur les bâtimens ruraux, mais seulement de développer un seul système de constructions, qu'il a appliqué à toutes ces sortes de bâtimens. « Un traité complet » de constructions rurales, dit-il avec raison, me paroît impossible à » faire, à cause de l'excessive diversité des convenances *locales* et » *individuelles*. Les personnes qui se sont essayées sur ce sujet, n'ont » jamais pu satisfaire qu'à quelques-unes des convenances, et toujours » en s'écartant de toutes les autres. Mon opinion est que l'on doit se » borner à exposer clairement les meilleures conditions communes à » chacun de ces bâtimens, sans prétendre leur donner, sous les autres » rapports, des modèles que presque personne n'a les moyens d'imiter. » En effet, beaucoup d'ouvrages ont paru sur cette matière, tant en France que chez les étrangers; mais les plans qu'ils offrent, bien conçus d'ailleurs, ne sont pas d'une construction à la portée de beaucoup de propriétaires de biens ruraux, parce qu'ils exigent trop de dépense.

Partant du principe qu'il faut faire *le mieux possible*, et au *meilleur marché possible*, M. de Morel-Vindé propose d'employer préférablement des *bois pris dans leurs moindres dimensions*. Il croit que cette sorte de matériaux se trouve par-tout, ne coûte pas plus que du bois à brûler, se lie et se sépare facilement, et se répare presque sans frais. Du bois de onze pieds de long sur six pouces d'écarrissage, lui paroît ce qu'il y a de mieux. Citant ensuite pour exemple sa bergerie de la Celle-Saint-Cloud, il fait voir, d'après sa construction, qu'elle peut se

retrécir et s'étendre sans rien déranger de l'ensemble ; il ne s'agiroit que de retrancher ou d'ajouter des travées.

Quant aux prix des travaux, il les a établis sur ceux de Paris, qu'il croit les plus élevés du royaume ; il ne doute pas qu'ils ne soient bien moins chers par-tout ailleurs. Il y a des pays où la différence seroit de moitié, et même de plus de moitié, savoir, ceux où le bois est presque sans valeur : en prenant, selon lui, pour prix moyen, les trois cinquièmes de celui de Paris, on se tromperoit fort peu. Il convient que ces données n'excluent pas l'avantage qu'il pourroit y avoir d'employer des moellons ou autres matériaux, s'ils offroient plus d'économie que le petit bois.

Il est vrai de dire, et M. de Morel-Vindé en avertit, que les devis ont été faits dans la supposition la plus favorable, quant à la nature du sol et à la bonté des matériaux. Il est évident que si le sol étoit mauvais et les matériaux défectueux, les prix augmenteroient à proportion ; il en seroit de même dans le cas où les dimensions des bois employés se trouveroient plus grandes.

M. de Morel-Vindé, afin de diminuer les frais de son livre, se borne à publier les résultats des devis par nature de travaux, au lieu d'y placer les détails, dont il consentiroit à communiquer les minutes à ceux qui desireroient les consulter.

Son livre est divisé en dix chapitres, sous les titres suivans :

1.° Habitation du journalier sans propriété ni tenure, deux planches.

2.° Habitation du petit propriétaire, tenancier ou métayer, deux planches.

3.° Dépendances de l'habitation détaillée dans le chapitre précédent, deux planches.

Les besoins de la famille à laquelle l'habitation du n.° 2 est destinée, sont presque tous les mêmes que ceux d'une grande exploitation ; il n'y a de différence que dans leur étendue : car il faut au petit propriétaire tenancier ou métayer, étable, écurie, grange, fénière, vinée en pays de vignoble, et hangar ou magasin, s'il fait un commerce.

4.° Habitation pour le propriétaire ou le fermier d'une exploitation considérable, cinq planches.

5.° Grande grange, écurie, vacherie, neuf planches.

5.° *bis.* Les mulotins, ou petites meules, deux planches.

6.° Greniers à grains, hangars, fénières, cinq planches.

7.° Bergerie, quatre planches.

8.° Plan général de la ferme, une planche.

9.° Notes sur les vacheries et écuries, et dessins d'une bricole pour les vaches, et d'une brouette normande, deux planches. Ces articles pourroient paroître hors d'œuvre, mais ils se rattachent à la ferme, savoir, la bricole, parce qu'elle empêche (dans ce pays) les vaches de nuire aux pommiers et de s'exposer à périr en avalant des pommes : la brouette, employée particulièrement dans le pays de Caux, a de grands avantages pour les transports de fourrages.

10.° Plan du gerbier sur poteaux, exécuté à la Celle-Saint-Cloud, département de Seine-et-Oise, deux planches.

Nous ne chercherons point à décrire ici chacun de ces bâtimens; ce n'est que dans l'ouvrage qu'on peut en prendre une juste idée, à l'aide de l'exposé qu'en a fait l'auteur, des plans et des devis qui l'accompagnent. Nous nous bornerons à dire, à l'égard du n.° 1.er, qui traite de l'habitation du journalier sans propriété ni tenure, objet principal de l'ouvrage, que M. de Morel-Vindé s'est astreint, comme il le devoit, à la plus stricte économie: c'étoit bien à quoi il falloit qu'on s'attachât, si le projet de colonisation eût pu avoir lieu. Il a dû traiter plus largement les logemens destinés à des exploitations, et cependant sans s'écarter de l'économie; car il ne faut pas imiter les entrepreneurs de fabriques qui mettent de la superfluité et du luxe dans les bâtimens qu'ils construisent. M. de Morel-Vindé n'a pas négligé la *salubrité* pour le logement du journalier, et il a eu raison : dans les campagnes, une grande partie des habitations sont comme jetées au hasard, sans qu'on ait eu égard à l'élévation du sol sur lequel elles sont assises, à leur exposition relative au soleil, aux vents, et à l'état de l'air qui les environne; l'humidité est sur-tout ce qui les rend plus incommodes et plus malsaines. Les mêmes inconvéniens doivent aussi être évités dans les constructions des logemens de bestiaux, comme nous l'avons dit dans un ouvrage publié il y a quarante-deux ans (1).

M. de Morel-Vindé élève de trois pieds huit pouces au-dessus du sol, le rez-de-chaussée de l'habitation du journalier, qu'il compose de deux pièces, dont une peut servir de cellier; il lui donne en outre une petite vacherie, une laiterie, des cases à lapins, qu'il regarde comme d'un grand intérêt pour une famille : il place ces bâtimens accessoires sous deux appentis, un de chaque côté de la maison.

---

(1) Observations sur plusieurs maladies de bestiaux, telles que la maladie rouge, la maladie du sang, qui attaquent les bêtes à laine, et celles que causent aux bêtes à cornes et aux chevaux les constructions vicieuses des étables et des écuries, avec le plan d'une étable et celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de fermes, de postes, &c. A Paris, 1782.

Nous nous arrêterons ici, croyant en avoir assez dit pour faire connoître l'ouvrage de M. de Morel-Vindé, qui, comme tous ceux qu'il a publiés, ont le cachet de l'utilité. On peut tirer un grand parti de ses observations, et des plans parfaitement faits, soit pour bien construire des habitations simples pour la classe ouvrière des campagnes, soit pour bâtir des fermes entières ou quelques-uns des locaux qui en font partie.

TESSIER.

Archéologie française, ou Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne, par Charles Pougens, *de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, &c.*; tome II (M-Z). Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot, librairie de la veuve Desoer, 1825, *in-8.°*, 15 et 316 pages.

En rendant compte du premier volume de ce dictionnaire (1), nous avons fait observer que M. Pougens ayant eu spécialement en vue les vieux mots qui pouvaient être restitués au langage moderne, on ne devoit point s'attendre à trouver dans son Archéologie un inventaire complet de tous les mots français qui, employés depuis le commencement du XII.ᵉ siècle, sont tombés en désuétude après le XVI.ᵉ Mais les articles qu'il a choisis comme les plus convenables au but particulier qu'il se proposoit, jettent déjà beaucoup de lumière sur le tableau des vicissitudes que le vocabulaire français a éprouvées; et cet ouvrage est à compter parmi ceux qui peuvent le mieux servir à l'histoire de notre langue.

Pour retracer la méthode de M. Pougens, nous commencerons par transcrire l'un des articles du tome II de son dictionnaire.

« Péleriner, v. n. Aller en pélerinage, voyager en pays étranger.

» Gueres n'y sert péleriner,
» Toujours les douleurs s'entretiennent, &c.

(L'Amant rendu cordelier.)

» On a dit aussi *pérégriner* : de là le substantif *pérégrination*, qui se » trouve dans le Dictionnaire de l'académie, édition de 1762.

---

(1) *Journal des Savans*, mars 1822, p. 180-185.

» Les jours de la *pérégrination* de ma vie sont cent trente ans de petit » et de mal, et ils ne parvindrent pas desques as jours de mes peres » esqueus ils ont *pérégriné.* (*Anc. trad. de la Bible; Gen.* chap. 47, v. 9.)

» Ulysse *peregrinet* d'un pays en un autre, mais encore arrestet-il » quelquefois en une place. (H. Estienne, *Lang. franç.* dial. 1, p. 224).

» Au rebours, je *pérégrine*, très-saoul de nos façons, non pour » chercher des Gascons en Sicile; j'en ay assez laissé au pays. (Montaigne, » *Essais*, liv. III, chap. 9).

» Latin *peregrinari. Ita latè longèque peregrinatur*, &c. Cic.

» Italien *peregrinare, pellegrinare*... Espagnol *peregrinar.* »

En rapprochant de cet article celui qui concerne les mots *pérégrinité* et *pérégrin*, on a une série chronologique d'exemples de l'emploi qui a été fait en français de tous ces mots originairement latins, et qui se sont mieux conservés dans les langues italienne, espagnole et anglaise, que dans la nôtre.

Mais à la suite de chaque lettre, M. Pougens a réuni, sous le titre d'*appendice*, des articles plus succincts, où il se borne à de simples renvois sans transcrire les textes. Par exemple: « *Occurrir*, v. n., courir à » la rencontre, venir au devant, rencontrer, se présenter avec empresse- » ment; acte de 1297, rapporté par Martène (*Collect.* tom. I, col. » 1401; *Trad. de la Bible*, *Jug.* chap. 11, v. 34). Latin *occurrere*...; » italien, *occorrere*...; espagnol, *ocurrir*...; anglais, *to occur*... »

Maintenant, si nous examinons jusqu'à quel point l'on pourroit tenter de faire un nouvel usage de ces anciens mots, nous observerons d'abord qu'il s'en rencontre quelques-uns, dans le dictionnaire de M. Pougens, qui n'ont réellement pas cessé d'être usités, ou qui se sont rétablis dans notre vocabulaire commun. Tels sont *mal-appris* (1), *maréchallerie*, *ménestrel*, *météorologie*, *obséquieux*, *ombrelle*, *populeux*, *se prélasser*, *r'apprendre*, *réintégration*, *reparler*, *reperdre*; *ressaisir*, *revoler* (2), *rixe*, *scintiller*, *sicaire*, *stimuler*, *textuel*, *urgence*, *&c.* L'usage de ces mots est pleinement autorisé aujourd'hui.

Il en est d'autres qui, bien que moins employés, nous semblent réclamés par l'analogie, et qui manqueroient trop au langage si l'on persistoit à les interdire. Faudra-t-il, pour ne pas dire *malfaitrice*, recourir à une périphrase; et en renonçant au terme de *malfaicteresse*, qui se lit dans nos anciens codes coutumiers, sera-t-il défendu de former plus

---

(1) On se moque d'elle comme d'une folle très-*mal apprise.* M.[me] de Sévigné, lettre du 11 nov. 1671. — (2) Le corbeau donc vole et *revole.* La Fontaine, *l. XII, fab.*

convenablement le féminin de malfaiteur! Amyot et ses contemporains disoient *matricide*, et ils exprimoient ainsi une idée particulière ; ils nommoient un crime plus affreux que le parricide même. Chapelain, dit-on, a décidé que *fratricide* étoit français et que *matricide* ne l'étoit point (1). N'est-il aucun moyen d'appeler de cette sentence ! et faut-il renoncer à traduire en français, avec précision, les mots *matricida* et *matricidium* employés par Cicéron!

Mais, après avoir fait les exceptions que nous venons d'indiquer, si l'on examine avec quelque attention la plupart des vieux mots tombés chez nous en désuétude, nous croyons qu'on s'apercevra que ce n'est point sans raison qu'ils ont été exclus du langage. Les uns, comme *murmurement*, *nobiliter*, *pondéreux*, *postrème*, ont été avantageusement remplacés et seroient au moins superflus. Les autres auroient le double défaut de manquer d'harmonie, et de rester isolés dans notre langue, de n'y tenir, en quelque sorte, à aucune famille : à notre avis, voilà pourquoi le mot *œstre*, traduction du grec οἶστρος, n'a pas fait fortune, quoique employé après Rabelais par J. J. Rousseau (2). Les termes qui ne s'expliquent par aucun autre, conservent toujours une apparence étrangère, et ne sont jamais pleinement entendus. Les langues, comme les nations, ne se composent que de familles, ne s'étendent que par des alliances ; et les individus qui restent sans parenté, ont peine à se soutenir.

Cependant, par une vicissitude toute contraire, il y a des familles de mots qui se décomposent, qui vont se réduisant peu à peu à un très-petit nombre d'individus : c'est ainsi que de *ord* et *orde*, *ordir*, *enordir*, *ordier*, *ordoyer*, *ordement*, &c., il ne nous est guère resté qu'*ordure*, peut-être parce que la langue, en s'épurant, a rejeté les expressions trop immédiates d'idées ignobles, et s'est bornée, en ce genre, au plus strict nécessaire. Nous ajouterons que l'état des mœurs a pu influer de bien d'autres manières sur le sort des mots : *parâtre* étoit aussi bien établi que *marâtre* dans les lois, dans les romans, dans les poëmes ; mais lorsque ces deux termes n'ont plus été pris qu'en mauvaise part, le premier a disparu, apparemment parce que l'espèce d'injustice ou de malveillance qu'ils exprimoient l'un et l'autre, aura semblé moins fréquente ou moins active dans les beaux-pères que dans les belles-mères. On ne peut s'étonner non plus de l'abolition des mots dont le sens étoit trop vague, ni espérer le rétablissement de ceux qui ne s'entendroient plus qu'à l'aide d'un commentaire, comme *râpeux*, c'est-à-dire, ayant les aspérités d'une râpe.

---

(1) Voy. *Notes sur Vaugelas*, tom. II, p. 533. — (2) Là me livrant à tout l'œstre poétique et musical, je composai rapidement. *Confess.* l. VII.

Il nous seroit plus difficile d'expliquer comment plusieurs termes positifs, long-temps usités, ne se retrouvent plus que dans les négatifs ou privatifs qu'ils servent à composer, *placable* dans *implacable*, *exorable* dans *inexorable*, *prisable* dans *méprisable*, *quiet* dans *inquiet*, *monde* dans *immonde*. Sur ce dernier exemple, nous pourrions dire que *monde* étant devenu fort usité pour désigner l'univers, l'habitude a dû se perdre de s'en servir dans un autre sens, excepté quand le rapprochement de son contraire le rendoit immédiatement intelligible, comme dans l'expression *animaux mondes et immondes*. A l'égard des autres, il est arrivé peut-être que les privatifs ayant été, on ne sait trop pourquoi, beaucoup plus fréquemment employés, les positifs ont fini par n'en paroître que des démembremens, et ont déplu comme tronqués et informes. C'étoit là sans doute les voir sous un très-faux aspect; mais beaucoup d'illusions pareilles ont contribué aux révolutions du langage. Quoi qu'il en soit, Voltaire, Marmontel et d'autres écrivains ont fait, durant le dernier siècle, d'inutiles réclamations en faveur de ces positifs, qu'en effet nous ne remplaçons que par des périphrases.

Il est permis de regretter, par la même raison, mais aussi sans espoir, quelques anciens mots précis ou pittoresques, naïfs ou énergique, tels que *obnubiler*, *ombreux*, *ombratile*, *orphanité*, *paucité*, *postposer*, *préceller*, *procérité*, *profusément*, *juvénile*, *sénile*, *vagir*, et un petit nombre d'autres.

Nous ne comprenons point dans cette liste le verbe *odorer*, parce qu'il étoit équivoque: il avoit les deux sens d'exhaler et de sentir des odeurs; c'est dans le premier de ces deux sens que l'adjectif *odorant* reparoît encore quelquefois.

M. Pougens s'est arrêté assez long-temps au mot *vénusté* (quelquefois *venusteté*), dont Seyssel, Charron, Guillaume du Vair, ont fait usage, et qui a été l'objet d'une discussion assez vive entre Ménage, auquel il plaisoit fort, et le P. Bouhours, qui n'en vouloit point. On a plus unanimement écarté l'adjectif *venuste*, quoique recommandé par l'usage que Marot en avoit fait. Le substantif même *vénusté* paroît à M. Pougens fort difficile à réintégrer dans notre langue. Il a été néanmoins employé plusieurs fois dans le cours du XVIII.[e] siècle; et si un jour l'on y attachoit un sens bien déterminé, s'il devenoit bien distinct de *beauté*, s'il servoit, par exemple, de nom abstrait à notre adjectif *joli*, qui n'en a point, il rempliroit une lacune dans notre vocabulaire.

Du reste, il ne faut jamais oublier que notre langue, telle que les grands écrivains des deux derniers siècles l'ont faite, est l'une des plus belles qui aient jamais existé; qu'elle a exprimé avec la plus élégante

précision, et, quand il l'a fallu, avec la plus vive énergie, toutes les idées justes et délicates, tous les sentimens profonds et nobles; qu'il est, par conséquent, très-périlleux de vouloir la modifier ou l'étendre, et qu'on risque plus de la défigurer que de l'enrichir, en grossissant son vocabulaire général. Nous ne parlons point des vocabulaires qui sont propres aux sciences et aux arts, et que chaque nouveau progrès appelle à se rectifier et à se compléter par des emprunts aux anciennes langues. Il n'est ici question que des mots qui représentent les notions communes, les habitudes, les besoins, les intérêts, les affections et les passions de la vie sociale, domestique ou civile. Or, on ne s'aperçoit jamais, en lisant nos livres classiques, qu'aucun de ce smots nous manque; il est fort douteux que ceux que nous y avons ajoutés depuis un demi-siècle en les dérobant à des idiomes étrangers, aient réellement agrandi le nôtre. Peut-être n'y ont-ils introduit que des dissonnances et de l'obscurité. Il est plus raisonnable et moins dangereux de rechercher, comme le fait M. Pougens, s'il n'y a pas moyen de recouvrer des expressions que nous avons perdues : de toutes les manières de perfectionner, ce seroit celle qui ressembleroit le plus à la pure et simple conservation. Mais, il le faut avouer, jusqu'ici les tentatives de ce genre faites par Voltaire, par Buffon, par J. J. Rousseau, par Delille, ont obtenu peu de succès. Si désormais il en arrive de plus heureuses, M. Pougens y aura contribué; et dès ce moment, son travail est d'une utilité positive et incontestable, par les matériaux précieux qu'il fournit à l'histoire de la langue française.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a élu, dans sa séance du 24 février, M. Casimir Delavigne pour remplir la place vacante par le décès de M. le comte Ferrand.

L'Académie royale des sciences vient de perdre M. de Percy; la mort de M. Deschamps avoit laissé vacante, dans la section de médecine, une autre place à laquelle M. Boyer a été appelé, le 21 février, par les suffrages de l'Académie.

L'Académie royale des beaux-arts a élu, pour succéder à M. Girodet-Trioson, M. Thévenin, directeur de l'école française des arts à Rome.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la littérature grecque profane, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, suivie d'un précis de l'histoire de la transplantation de la littérature grecque en occident; seconde édition, entièrement refondue sur un nouveau plan, et enrichie de la partie lithographique, par M. Schœll; tome VII. Paris, impr. de Gratiot, chez Gide, *in-8.°* de 28 feuilles 7/8. Prix. 7 fr. *Voyez* un article sur cet ouvrage dans notre cahier de novembre 1824, pag. 678-687.

Catalogue des livres imprimés sur vélin, qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières, pour servir de suite au *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi* (par M. V. P.). Paris, impr. de Crapelet, libr. de Debure frères, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 56 feuilles 3/8. Prix, 30 fr. *Voyez* notre cahier de juin 1823, page 382.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. L. M. Langlès, membre de l'Institut; dont la vente se fera le jeudi 24 mars 1825, et jours suivans, six heures de relevée, maison Silvestre, rue des Bons-Enfans, n.° 30. Paris, impr. de Firm. Didot, chez Merlin, *in-8.°*, xxiij et 558 pages. Prix, 3 fr. Ce catalogue, l'un des plus riches qu'on ait publiés depuis long-temps, présente 4,364 articles. Les principales parties de cette collection sont celles qui tiennent aux langues, à la littérature et à l'histoire des nations orientales. — La série des voyages commence au n.° 1949, et ne finit qu'au n.° 2558.

Études grecques sur Virgile, ou Recueil de tous les passages des poëtes grecs imités dans les Bucoliques, les Géorgiques et l'Énéide, avec le texte latin et des rapprochemens littéraires; par M. Eichhoff, professeur de belles-lettres, instituteur à l'institution Massin; 1.re livraison (les six premiers livres de l'Enéide). Paris, Delalain, Treuttel et Würtz, 1825, *in-8.°*, 448 pages. Les 48 premières pages contiennent des considérations sur l'origine de l'épopée et sur chacun des grands ouvrages anciens et modernes qui appartiennent à ce genre. Quoique le principal objet du travail de M. Eichhoff soit de réunir les textes grecs imités par Virgile, on trouve aussi dans ce volume les emprunts qui ont été faits aux six premiers livres de l'Énéide par les poëtes épiques, grecs et latins, postérieurs à Virgile, et par ceux qui ont écrit en langues modernes. La prochaine livraison comprendra les six derniers livres de l'Énéide; et la troisième, qui sera le tome I.er de l'ouvrage, concernera les Bucoliques et les Géorgiques. Nous reviendrons sur ce travail, qui nous paroît digne de l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès des études classiques.

Œuvres complètes de M. T. Cicéron, publiées en français, avec le texte en regard, par Jos.-Vict. le Clerc, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres (académie de Paris). Cette seconde édition, revue et corrigée, des Œuvres complètes de Cicéron, traduites en français, avec le texte en regard, formera trente-sept volumes grand *in-18*, imprimés chez M. Crapelet, sur papier grand raisin. La publication aura lieu par livraisons de deux volumes; douze tomes sont déjà en vente. Les autres livraisons se succéderont de six semaines en six semaines. — Les discours de Cicéron sont traduits par MM. Naudet, Burnouf, Gueroult, et par l'éditeur. — Le prix de chaque volume est de 3 fr.

75 cent. — On souscrit, sans rien payer d'avance, chez E. A. Lequien libraire, rue des Noyers, n.° 45.

Abrégé du cours complet de rhétorique et de belles-lettres de Hugues Blair : traduit sur la sixième édition de Londres, par S. P. H. (Hortode), colonel &c. Paris, impr. de Rignoux, librairie d'Alexandre Johanneau, 1825, *in-18*, xx et 363 pages. Cet abrégé, destiné aux jeunes étudians, est précédé d'une notice instructive, quoique succincte, sur la vie et les travaux de l'auteur anglais, par le traducteur.

Notice sur la vie et les écrits de Robert Wace, poëte normand du XII.e siècle, suivie de citations extraites de ses ouvrages, pour servir à l'histoire de Normandie, par Fr. Pluquet. Rouen, 1825, impr. et librairie de Frère, grand *in-8.°*, de 70 pages. Prix, 5 fr.

Voyage en Perse, fait en 1812 et 1813, par Gaspard Drouville, colonel de cavalerie au service de sa majesté l'empereur de toutes les Russies; seconde édition. Paris, impr. et librairie de Mac-Carthy, 2 vol. *in-8.°*, avec figures.

Voyage à l'Ile-de-France, dans l'Inde et en Angleterre, suivi de mémoires sur les Indiens, sur les vents des mers de l'Inde, et d'une notice sur la vie du général B. Deboigne, commandant de l'armée maratte sous Scindia; par P. Brunet, de Nantes, D. M. Paris, impr. de Fain, libr. de Mongie aîné, *in-8.°* de 25 feuilles. Pr. 6 fr.

Voyage au Chili, au Pérou et au Mexique, pendant les années 1820, 1821 et 1822, par le capitaine B. Hall, officier de la marine royale, entrepris par ordre du gouvernement anglais, orné de la carte de ce pays, Paris, impr. de Lachevardière, libr. de Bertrand, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 49 feuilles, avec une carte.

Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du XIII.e au XVI.e siècle, avec notes et éclaircissemens, par J. A. Buchon; tomes VIII et IX (Chroniques de Froissart, tomes VII et VIII). Toul, impr. de Carez, à Paris, libr. de Verdière, 2 vol. *in-8.°*, 480 et 472 pages. Pr. 12 fr. pour les souscripteurs. Voyez notre cahier de septembre 1824, p. 538.

Satire Ménippée, de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris; augmentée de notes tirées des éditions de Dupuy et de Leduchat, par V. Verger; et d'un commentaire historique, littéraire et philologique, par Ch. Nodier, bibliothécaire de S. A. R. Monsieur; tome I.er Paris, impr. de J. Didot aîné, chez Delangle, éditeur rue de la Michodière, n.° 14, *in-8.°*, cxcj et 192 pages, avec un cahier de 5 planches. Pr. 15 fr. L'édition aura 2 volumes.

Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, depuis M.me Surville, poëte français du XV.e siècle ; nouvelle édition, publiée par M. Ch. Vanderbourg, ornée de gravures dans le genre gothique, d'après les dessins de Colin, élève de M. Girodet. Paris, impr. de Pinard, *in-8.°* de 27 feuilles, avec planches, et 4 pages de musique, chez Nepveu. Pr. 15 fr.

Suite des chants héroïques et populaires des soldats et matelots grecs, traduits en vers frauçais, par M. Népomucène L. Lemercier. Paris, impr. de Rignoux, libr. d'Urbain Canel, 1825, *in-8.°* de 135 pages.

Le dernier Écrit de Condorcet, ou Conseils à sa fille, précédé d'une notice sur ses derniers momens, par M. Suard. Paris, chez Brière; brochure *in-8.°* Pr. 1 fr. 25 cent.

Marie, ou la pauvre Fille, drame en trois actes et en prose, par M.me Sophie Gay; représenté sur le premier Théâtre français le 9 novembre 1824. Paris, impr. de Gaultier-Laguionie, libr. de Ponthieu, *in-8.°* Pr. 2 fr.

Les Études littéraires et poétiques d'un vieillard, ou Recueil de divers écrits en vers et en prose, par M. le comte Boissy d'Anglas. Coulomiers, impr. de Brodard, et à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, n.° 12; six volumes *in-12*, ensemble de 102 feuilles, avec le portrait de l'auteur. Pr. 25 fr.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes; ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savans; tomes XXXIX et XL (ROS-SAX). Paris, impr. d'Éverat, libr. de L. C. Michaud, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 76 feuilles 3/8. Pr. 14 fr.

Histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'établissement de l'empire; par Aug. Poirson, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV; tome I.er, contenant l'histoire de Rome jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. Paris, impr. de Fain, libr. de Louis Colas, 1825, *in-8.°*, xl et 564 pages. Le second et dernier volume paroîtra incessamment. « Au temps de cette seconde publication, dit l'auteur dans sa préface, M. Caïx, mon collègue et mon ami, fera paroître l'*Histoire des empereurs*, et complétera ainsi les annales d'un peuple qui, se survivant à lui-même, ne nous a pas permis de nous soustraire entièrement à son influence, depuis quatorze siècles que sa domination est détruite, et dont nous conservons en grande partie la jurisprudence dans notre législation, et la langue dans nos idiomes modernes. »

Pensées de Louis XIV, ou Maximes de Gouvernement, et réflexions sur le métier de roi, extraites des mémoires écrits par ce prince pour son fils le grand Dauphin, ouvrage présenté au Roi. Paris, impr. et libr. de Trouvé, 1 vol. *in-8.°* Pr. 4 fr.

The History of Paris, &c.; Histoire de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour. Paris, impr. de Smith, libr. de A. W. Galignani, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 98 feuilles 3/8.

Antiquités anglo-normandes de Ducarel; traduites de l'anglais par A. L. Léchaudé d'Anisy; première livraison. Caen, impr. et libr. de Mancel, *in-8.°* de 100 pages; l'ouvrage aura 4 livraisons. Pr. 20 fr. pour les souscripteurs.

Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal, depuis l'invasion de ces peuples jusqu'à leur expulsion définitive, rédigée sur l'histoire traduite de l'arabe en espagnol par M. Joseph Conde, bibliothécaire de l'Escurial: l'auteur de l'ouvrage français est M. de Marles. Paris, impr. de Cosson, libr. de A. Eymery, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 90 feuilles 1/2.

Musée de Naples (PROSPECTUS). « Le Musée de Naples est aussi riche en chefs-d'œuvre que les plus célèbres musées de l'Europe, et seul il a l'avantage de posséder cette foule de monumens que le Vésuve ensevelit et conserva pendant dix-huit siècles.... M. le chevalier Niccolini, directeur de l'Institut royal des beaux-arts, connu également comme peintre et comme sculpteur, préside à l'entreprise d'une nouvelle description de ce musée; et c'est aussi sous sa direction que se publie l'édition française. Les explications succinctes qui accompagnent les dessins des monumens, sont l'ouvrage de plusieurs savans... L'ouvrage est conçu de manière à présenter un vaste tableau des trois

arts, chez les anciens, au moyen âge, à l'époque de leur renaissance, et à celle de leur perfectionnement. Pour l'architecture, outre les monumens que possède le Musée et ceux qui proviennent d'Herculanum et de Pompéi, l'ouvrage comprendra quelques édifices publics appartenant au style gothique; mais on se bornera à ceux qui, sous le rapport du sujet, de l'exécution ou de l'époque, ont un caractère remarquable, et peuvent remplir quelque lacune dans l'histoire de cet art. Quant à la peinture et à la sculpture, le Musée présente une suite d'ouvrages qui embrasse sans interruption plus de vingt siècles, et se divise en quatre grandes époques, deux de perfectionnement, une de décadence et une de renaissance. Ainsi, en peinture, les vases grecs ornés de figures et les fresques de Pompéi signalent la première époque; les peintures chrétiennes du III.e et du IV.e siècle et celle des Grecs du Bas-Empire attestent la décadence, jusqu'à l'école de Giotto, où commence l'ère de la renaissance, qui se prolonge pendant le XIV.e siècle, et vient se lier avec la seconde époque de perfectionnement dans le beau siècle de Léon X. Enfin, pour tout ce qui se rapporte à la vie privée des anciens, à leurs mœurs, à leurs usages, à leurs habitudes domestiques, le Musée de Naples est sans contredit le plus riche du monde. Pompéi, qui doit en quelque sorte en être considéré comme le principal monument, sera l'objet des premières publications.... On a choisi la gravure au simple trait, comme la plus exacte, la plus expéditive, et la moins coûteuse. Néanmoins quand il sera nécessaire, sur-tout dans les perspectives, d'exprimer des particularités que le simple contour ne peut rendre, les planches seront gravées au clair obscur. Le Musée de Naples sera publié par livraisons, dont chacune contiendra seize planches et cinquante pages environ de texte. Les planches doubles et celles gravées au clair obscur seront comptées pour deux. Quatre livraisons formeront un volume. Avec chaque quatrième livraison, on publiera la relation des fouilles qui auront eu lieu à Pompéi. A cette relation seront jointes deux planches, qui seront données *gratis*, en sorte que le volume contiendra soixante-six planches, outre le frontispice. A la fin de chaque volume il y aura une table par ordre de matières, divisée ainsi qu'il suit : I. *Architecture.* — II. *Peinture.* — III. *Sculpture.* — IV. *Pierres antiques et médailles.* — V. *Vases dits étrusques.* — VI. *Armes, ustensiles, meubles, &c.* L'ouvrage entier formera dix-huit volumes, imprimés par Lachevardière, dont les deux derniers seront consacrés à un catalogue méthodique des objets que renferme le Musée. Pour que ce catalogue soit complet, on y comprendra les morceaux qui n'auront pas été jugés assez importans pour être dessinés et publiés. Il servira, en même temps, de table générale de l'ouvrage. Le prix de chaque livraison est de 12 fr. On souscrit à Paris, au bureau de l'éditeur français, rue Neuve-Saint-Augustin, n.° 10, et à la galerie de Bossange père, rue de Richelieu, n.° 60. La quatrième livraison sera publiée la première, comme plus propre à donner une idée exacte de l'ouvrage en général que les trois premières, qui ont pour objet spécial les villes d'Herculanum et de Pompéi. Elle paroîtra le 20 février. Les livraisons se suivront régulièrement de six semaines en six semaines.

Mémoire sur l'instruction des sourds-muets, premier mémoire qui a été lu dans la séance publique de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen, le jeudi 27 avril 1820, par M. l'abbé Jamet; 2.e édition, *in-8.°* de 6 feuilles. Caen, 1825, impr. de Poisson.

Essai philosophique sur les probabilités, par M. le marquis de la Place, pair de France, des académies française et des sciences; 5.e édition, revue et augmentée par l'auteur. Paris, impr. de Huzard-Courcier, libr. de Bachelier, *in-8.°*, iv et 276 pages.

Mémoires sur l'Électro-puncture, considérée comme un moyen nouveau de traiter efficacement la goutte, les rhumatismes et les affections nerveuses, et sur l'usage du moxa japonais en France; suivi d'un *Traité de l'acupuncture et du moxa*, principaux moyens curatifs chez les peuples de la Chine, de la Corée et du Japon; ornés de figures japonaises : par le chevalier Sarlandière, docteur en médecine. Paris, impr. de Lachevardière, chez l'auteur, rue Richelieu, n.° 60, *in-8.°* de 2 feuilles, plus 2 planches. Il sera rendu compte de cet ouvrage et des autres mémoires relatifs à l'acupuncture, dans un des prochains cahiers du Journal des Savans.

Tableau de l'intérieur des prisons, ou Études sur la situation et les souffrances morales et physiques de toutes les classes de prisonniers ou détenus, par J. F. J. Ginouvier. Paris, 1824, impr. de Tastu, libr. de Baudouin frères, *in-8.°* de 320 pages. Pr. 4 fr. 50 cent.

La Bastonnade et la Flagellation pénales, considérées chez les peuples anciens et les modernes, par M. le comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut. Paris, impr. de Fain, libr. de Baudouin, *in-18* de viij et 73 pages. Il vient d'en paroître une seconde édition.

Recueil général des lois et arrêts concernant les émigrés, déportés, condamnés, leurs héritiers, créanciers et ayans-cause, depuis 1791 jusqu'en 1825, par MM. Taillandier et Mongalvy, avocats au conseil du Roi et à la cour de cassation; tome I.er Paris, impr. de Tilliard, librairie de N. Pichard, *in-8.°* de xxxiv et 567 pages. Pr. 7 fr. Le second et dernier volume paroîtra dans deux mois.

Dictionnaire du droit civil, commercial, criminel, et de procédure civile et criminelle, ou Glossaire des termes employés dans le langage particulier des lois, de ceux du droit fraçais et de ceux usités dans la pratique judiciaire; contenant leur étymologie, leur définition et leur explication, accompagnées d'une courte notice des principes et des dispositions législatives, avec l'indication des articles des cinq codes et des autres lois du royaume de France; par J. L. Crivelli, avocat à la cour royale de Paris. Paris, 1825, impr. de Crapelet, libr. d'Antoine Bavoux, *in-8.°*, viij et 816 pages. Pr. 8 fr.

Journal asiatique, ou Recueil de mémoires, d'extraits et de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux sciences, à la littérature et aux langues des peuples orientaux; rédigé par MM. Chézy, Coquebert de Montbret, Degérando, Fauriel, Garcin de Tassy, Grangeret de Lagrange, Hase, Klaproth, Raoul-Rochette, Abel-Rémusat, Saint-Martin, Silvestre de Sacy et autres académiciens et professeurs français et étrangers, et publié par la Société asiatique : trente-unième cahier, septième de la troisième année. Paris, impr. et libr. de Dondey-Dupré, *in-8.°* de 64 pages, avec une planche lithographiée. Le prix de l'abonnement pour l'année, ou pour douze cahiers de quatre feuilles chacun, est de 20 fr.

Journal des voyages, découvertes et navigations modernes, ou Archives géographiques du XIX.e siècle; contenant cinq sections : I. Mémoires et Notices, originaux ou traduits; II. Extraits et Analyses d'ouvrages nouveaux ;

III. Événemens mémorables; IV. Variétés et Mélanges; V. Gazette géographique. Chaque cahier est accompagné de cartes et de gravures. Ce recueil périodique, publié par les soins de MM. D. Frick et N. Devilleneuve, membres de la Société de géographie, est soutenu et secondé par les relations, correspondances ou travaux de MM. Barbié du Bocage, de l'Institut, président de la commission centrale de la Société de géographie; Brué, géographe du Roi; Caillaud, auteur du voyage à Méroé, membre de la Société de géographie; Cirbied, professeur d'arménien; Descourtilz, Montémont, de Pongerville, Sueur-Merlin, Verneur, &c. &c. &c. Septième année, soixante-quinzième cahier, janvier 1825. A Paris, impr. de Goetschy; au bureau du journal, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 67, *in-8.°* de 136 pages, avec une planche. Ce journal paroît le 1.er de chaque mois, depuis novembre 1818, par cahiers de 128 à 144 pages *in-8.°*, grande justification. Le prix d'abonnement est, à Paris, de 30 fr. pour 12 cahiers ou un an, et de 16 fr. pour 6 cahiers ou 6 mois; dans les départemens, 33 fr. pour 12 cahiers et 17 fr. 50 c. pour six, francs de port. Les collections des six premières années, comprenant les cahiers 1 à 72, se vendent avec une remise de 6 fr. par année.

ITALIE.

Sopra la Lingua toscana; sur la Langue toscane: lettres du docteur Ulivo Bucchi. Santa-Croce, 1824, *in-18.*

Il Tesoretto e il Favoletto di ser Brunetto Latini, ridotti a miglior lezione col soccorso dei codici, e illustrati dall' abbate Gio. Batista Zannoni, accademico residente della Crusca, e segretario della medesima. Firenze, presso Giuseppe Molini, 1824, *in-8.°*

Due sonetti del Dante Alighieri; Deux sonnets du Dante Alighieri. Perugia, impr. et librairie de Costantini, 1824, *in-16.* Ces deux sonnets sont tirés d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Perugia; mais il n'est pas certain qu'ils soient du Dante.

Saggi sul Petrarca; Essais sur Pétrarque, publiés en anglais par Ugo Foscolo, et traduits en italien. Lugano, impr. de Vanelli, 1824, *in-8.°* de 256 pages.

Elogio del cardinale Ercole Consalvi; Éloge du cardinal E. Consalvi, écrit par Louis Cardinali. Pesaro, chez Nobili, 1824, *in-4.°*

Della morte di Giulietta e Romeo; De la mort de Giulietta et de Romeo, lettre critique de Filippo Scolari. Venise, impr. d'Alvisopoli, 1824, *in-8.°*

De la certitude de la science des antiquités, dissertation de M. I. Labus. Milan, chez Giegler, *in-4.°*

Opuscoli del marchese Hauss spettanti alle belle arti; Opuscules du marquis Hauss concernant les beaux-arts. Palerme, impr. royale, 1823, *in-8.°*

Geografia moderna universale &c.; Géographie moderne universelle, ou Description physique, statistique, &c., par G. R. Pagonzzi, XIV.e livraison (seconde partie du VIII.e volume, Russie et Pologne). Prix de chaque livraison, 4 fr.

Delle scienze, lettere ed arti dei Romani; Des sciences, lettres et arts des Romains, depuis la fondation de Rome jusqu'à Auguste, par le chevalier Federigo Cavriani. Mantova, 1822 et 1823, impr. de Caranenti, 2 vol. *in-8.°*

Cenni sulla storia politica e litteraria degli Italiani; Essais sur l'histoire politique et littéraire des Italiens (par Crivelli). Vérone, chez Bisesti, 1824, *in-8.°*

Annali d'Italia compilati da A. Coppi; Annales d'Italie rassemblées par A. Coppi; tome I.er, de 1750 à 1796; tome II, de 1796 à 1800. Rome, chez de Romanis, 1824, 2 vol. *in-8.°*

Discorso del conte Napione intorno ad alcune principali regole di critica, relativamente alle sue dissertazioni sulla patria di Colombo; Discours du comte Napione sur quelques principales règles de critique, relativement à ses dissertations sur la patrie de Colomb. Turin, 1824, *in-8.°*

Memorie storiche dell' antico e moderno Telamone, &c.; Mémoires historiques sur l'antique et moderne Télamon, recueillis et publiés par Ferdinando Carchidio; tome I.er Florence, Ciardetti, 1822, *in-8.°*, figures.

Consigli di madama Fabre d'Olivet, &c.; Conseils de M.me Fabre d'Olivet à une amie, sur l'éducation physique et morale des enfans. Florence, chez Batelli, 1824, *in-16*, figures.

Discorso proemiale, &c.; Discours prononcé par le professeur Medici à l'ouverture de son cours de physiologie. Bologne, impr. de Turchi, 1824, *in-4.°* Le but de ce discours est de prouver qu'une bonne éducation doit être réglée sur les lois prescrites par la nature aux opérations des organes du corps humain.

Elogio storico, &c.; Éloge historique d'Antonio Gagini, sculpteur et architecte de Palerme, écrit par Agostino Gallo. Palerme, 1824, impr. royale, *in-4.°*

Dei principali trattati di pace; Des principaux traités de paix; ouvrage du comte Giuseppe Gatti. Rome, chez Bourlié, 1824, 2 vol. *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Mémoire sur l'Inde centrale, comprenant Malwa et les provinces voisines, par sir J. Malcolm. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.). Pag. 67.

Meng-tseu vel Mencium, inter sinenses philosophos ingenio, doctrinâ, nominisque claritate Confucio proximum, edidit, latinâ interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensitâ et perpetuo commentario è sinicis deprompto illustravit Stanislaus Julien. (*Art. de M.* Abel-Rémusat.)........ 79.

Les poëtes français, depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, tomes III, IV, V et VI. (*Second article de M.* Raynouard.)....... 87.

Nouvel Examen critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco. (*Article de M.* Letronne.)........ 97.

Essai sur les constructions rurales économiques, par M. le comte de Morel-Vindé. (*Article de M.* Tessier.)........ 113.

Archéologie française, ou Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne, par Charles Pougens. (*Article de M.* Daunou.)........ 117.

Nouvelles littéraires........ 121.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an ; et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17 ; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1825.

DICTIONNAIRE des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs; accompagné de notes historiques et critiques, par M. Barbier, *&c.; seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée:* tomes I, II et III. Paris, chez Barrois l'aîné, libraire, rue de Seine, n.° 10, 1822, 1823, 1824, *in-8.°*

De toutes les parties de la science philologique, la moins attrayante peut-être est celle qui consiste à employer des soins persévérans et une heureuse sagacité pour nous révéler les noms des auteurs qui ont

gardé l'anonyme, ou qui, se cachant sous des dénominations et des qualités fausses, ont voulu tromper les lecteurs, et quelquefois se dérober seulement à leur curiosité. Les philologues, les bibliographes qui nous font connoître par leurs recherches, à-la-fois pénibles et habiles, les noms des écrivains anonymes et pseudonymes, rendent un vrai service, parce que le nom connu des auteurs de certains ouvrages éclaire souvent sur le degré de confiance qu'ils peuvent plus ou moins mériter, et sert ordinairement à expliquer bien des difficultés.

M. Barbier, savant bibliographe, philologue exercé, publie la seconde édition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, dont la première avoit été accueillie avec faveur, parce qu'il avoit su jeter quelque agrément dans la composition d'un dictionnaire non-seulement utile, mais même nécessaire à notre littérature; il a fait pour cette nouvelle édition beaucoup de corrections et d'augmentations. Un tel ouvrage est toujours susceptible d'améliorations, puisqu'on fait sans cesse de nouvelles découvertes dans la science de la bibliographie, qui autrefois a été trop négligée, sur-tout en France.

Les étrangers avoient composé, sur les anonymes et les pseudonymes, des traités spéciaux. Vincent Placcius, professeur à Hambourg, avoit publié en 1674, *in-4.°*, son *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*, dont une seconde édition parut en 1708, *in-fol.*

Decker publia aussi un petit volume *de Scriptis adespotis*.

Si l'on excepte l'ouvrage de Baillet, intitulé *Recueil des auteurs déguisés*, qui parut en 1690, on peut dire que, parmi nous, la science à laquelle M. Barbier a consacré ses soins ne date guère que du milieu du XVIII.[e] siècle; et même, si plusieurs bibliographes ont eu le soin de rechercher et d'indiquer les noms des auteurs qui se déroboient à la connoissance du public, ces notions éparses dans des catalogues ou dans des ouvrages de bibliographie ne composoient pas encore des traités spéciaux: il existoit sans doute des matériaux nombreux; mais il falloit les réunir, les coordonner, pour manifester le mérite et l'utilité de la science; il falloit sur-tout beaucoup de corrections, d'augmentations, de vérifications. C'est ce que M. Barbier a entrepris et exécuté avec zèle, persévérance et succès.

Diverses circonstances que M. Barbier explique avec une franchise modeste, ont aidé et favorisé ses recherches, ont aplani plusieurs obstacles. Il explique de même les travaux considérables auxquels il s'est livré avant la composition de son dictionnaire, et les motifs qui l'ont porté à le publier; enfin il nomme avec reconnoissance les diverses

-niens, nommé par les grec

la cause première ; s'il s'a

nommée VOUS conçue et en

elle-même ~~les formes représ~~ idées les formes des

la idée ; ~~si~~ ~~disje~~, s'ils se p

de la Dieu, ~~et~~ de cette int.

rejettent bien loin tout ce
s'ils s'efforcent de nous ~~le~~ p
~~plus ou moins a de ima~~

~~nous donner quelque faib~~

que la pensée humaine

langage ne saurait défin

à parler de ce Dieu sublime

se borne à dire que tout

pour nous il est incompréhe

que le soleil qui brille en d

comparaison lui ouvre en quel

de notre nature, et inaccessible à notre imaginat
de ce que nous pourrions inventer ne saurait le
-venir.

---

le passage de macrobe est curieux. on y tr
gune de notre trinité : l'ἀγαθον est Dieu le père,
et l'intelligence, ἰδέαι le St esprit.
ce Dogme était répandu dans l'orient bien long
et Pythagore, qui disait reconnaissait pour princ
toute chose la matière, l'intelligence et le mouv
ce passage de macrobe montre pourquoi l'Égli
ne reconnait point le St esprit comme une
sième personne

personnes qui lui ont donné des instructions, des renseignemens dont il a profité.

Il rend compte aussi de la méthode qu'il a suivie généralement; et j'avoue que je la préfère à toute autre, parce qu'elle est plus simple, plus exacte, et qu'elle rend les recherches plus sûres et plus faciles. Elle consiste à transcrire scrupuleusement, par ordre alphabétique, les premiers mots de chaque titre.

Pour faire apprécier l'importance et l'utilité du travail de M. Barbier, il suffira d'indiquer quelques articles qui prouveront que les renseignemens que ce dictionnaire renferme sont souvent agréables, ou nécessaires, ou même indispensables à connoître : car il faut dire que ce dictionnaire ne contient pas une simple et sèche nomenclature de titres de livres et de noms d'auteurs; il s'y trouve plusieurs articles qui sont de véritables dissertations philologiques ou littéraires. Parfois des anecdotes piquantes relèvent la gravité du sujet, et sous ce rapport on ne peut qu'applaudir aux efforts et au goût de M. Barbier, qui est parvenu à répandre de l'intérêt dans un genre d'ouvrage qui en paroît peu susceptible.

Je citerai quelques détails sur les ouvrages anonymes; mais je m'attacherai, sur-tout aux pseudonymes qui composent la partie, sinon la plus grande, du moins la plus importante et la plus curieuse de ce dictionnaire.

L'*Éloge de Michel de l'Hospital* (sujet d'éloquence proposé par l'académie française, et dont le prix fut décerné en 1777), *qui a obtenu le second accessit,* fut publié anonyme. M. Barbier fait, à l'occasion de cet ouvrage, un raisonnement qui prouve qu'il doit être attribué au vertueux magistrat dont le nom se rattachera désormais à des institutions de bienfaisance, de morale et d'utilité publique, le baron de Montyon.

Citant ensuite l'éloge historique de l'Hospital, qui porte l'épigraphe, *ce n'est point aux esclaves à louer les grands hommes*, 1777, *in-8.°*, publié aussi anonyme, et attribué avec raison à M. de Guibert, dans les œuvres duquel il se trouve aujourd'hui, M. Barbier raconte le fait suivant. M. de Guibert, soupçonné d'être l'auteur de cet éloge, alla trouver M. de Maurepas pour désavouer les bruits répandus à ce sujet; le ministre, qui aimoit toujours à plaisanter, lui répondit : « Tant mieux pour vous et pour votre tranquillité, si vous n'en êtes » pas l'auteur; mais tant pis pour votre gloire. »

Deux articles relatifs à des ouvrages de Montesquieu méritent d'être connus.

Les *Lettres persanes* furent publiées anonymes en 1721. Dans la lettre datée de Paris le 20 de la lune de chahban 1720, il y a diverses recettes de médecine. On y trouve : PURGATIF PLUS VIOLENT. Prenez dix A** du C*** concernant la B** et la C** des I**; faites-les distiller au bain-marie, &c. VOMITIF... ENCORE PLUS PUISSANT. Prenez une feuille de papier marbré qui ait servi à couvrir un recueil des pièces des J** F** ; faites-la infuser, &c.

J'ai vérifié que, dans des éditions postérieures, faites du vivant de Montesquieu, ces passages ne contenoient que ces lettres initiales. Il paroît que, depuis la mort de l'auteur, on a voulu les expliquer et écrire tout au long les noms qu'elles devoient indiquer à la malice du lecteur, et j'ai trouvé dans les plus belles éditions : *Arrêts* du *Conseil* concernant la *Bulle* et la *Constitution* des *Jésuites*, et ensuite recueil des pièces des *Jésuites Français.*

M. Barbier n'a pas de peine à prouver que c'est là une fausse interprétation, et qu'il faut rendre la pensée de Montesquieu par ces mots : *Arrêts* du *Conseil* concernant la *Banque* et la *Compagnie* des *Indes ;* et ailleurs, recueil des pièces des *Jeux Floraux.*

Cette méprise singulière a été tellement répétée, qu'il étoit convenable de la signaler ici.

Un ouvrage qui porte en titre, *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé l'Esprit des lois*, 1755, 2 vol., et dont il n'existe qu'un seul exemplaire, donne lieu à une explication assez curieuse.

M. Dupin, fermier général, auteur de cet ouvrage, n'en fit tirer que six exemplaires pour les communiquer à ses amis, et recevoir leurs observations ; cinq rendirent leurs exemplaires, que l'auteur détruisit. Le sixième, confié à M. le marquis d'Argenson, resta dans ses mains, et il est vraisemblablement unique. M. le marquis de Paulmy, son fils, écrivit, sur la page blanche qui précède le frontispice du premier volume, une note que rapporte M. Barbier, et qui prouve que, dans le temps, quelques personnes regardoient comme une grande témérité le courage de combattre Montesquieu, et que l'opinion publique étoit défavorable à ceux qui l'osoient attaquer; aussi cet ouvrage de M. Dupin ne fut pas publié.

Un autre ouvrage du même auteur, intitulé *Observations sur l'Esprit des lois*, trois petits volumes *in-18*, tout différent de celui des *Réflexions &c.*, fut imprimé en 1757 et 1758, et M. Dupin fut aidé par les PP. Blesse et Berthier, jésuites ; mais, après la distribution d'une trentaine d'exemplaires, le reste de l'édition fut supprimé d'après

le desir de la marquise de Pompadour, qui déclara prendre sous sa protection et Montesquieu et l'Esprit des lois.

Les *Considérations sur les mœurs*, par Duclos, furent publiées anonymes en 1751, sans indication de lieu. Dans une vente de livres qui venoient de la bibliothèque de M. de Bréquigny, se trouva un exemplaire de cette édition, sur le frontispice duquel il avoit écrit, *voyez* le chapitre VI *bis* DES MAGISTRATS, qui est joint à cet exemplaire, page 170. Le catalogue de la vente portoit cette note :

« L'auteur, n'ayant probablement pas obtenu l'approbation du » censeur, fut obligé de supprimer ce chapitre, lors de l'impression » de son ouvrage, et en fit ensuite imprimer quelques exemplaires. On ne le trouve dans aucune des éditions postérieures.

L'exemplaire ainsi annoncé fut vendu assez cher.

Ce chapitre VI *bis* commence par ces mots, *Le même principe qui a détruit les grands seigneurs*, et finit par ceux-ci, *trois causes qui concourent à l'avilissement de la magistrature.*

M. Barbier explique pourquoi ce chapitre ne se trouve dans aucune des éditions postérieures ; c'est qu'il n'est pas de Duclos, et il nous apprend à quelle occasion et par qui il fut composé.

Le marquis de Maleteste, ancien conseiller au parlement de Dijon, raconte, page 6.ᵉ de la préface de ses œuvres, intitulées *Œuvres diverses d'un ancien magistrat*, Londres, 1784, *in-8.°*, comment il composa lui-même ce chapitre.

« Lorsque les *Considérations sur les mœurs de ce siècle* parurent, on » les lut avec empressement ; c'étoit, dans les premiers momens, le » sujet de la conversation générale ; l'auteur alloit souvent dans une » maison où se rencontroient beaucoup de gens de mérite, de tous les » rangs et de tous les états : la maîtresse de la maison me demanda ce » que j'en pensois ; j'en dis beaucoup de bien, parce qu'effectivement » j'en pensais beaucoup, et j'ajoutai qu'il y avoit peut-être quelque » chose à desirer dans un petit nombre de passages, soit pour la netteté » des idées, soit pour la clarté des expressions. On ne me pardonna pas » cette modération dans mes éloges, et l'on me dit, en me la reprochant, que le plus mauvais chapitre du livre suffiroit pour m'illustrer. » Je ne sais si je fus piqué du propos ; je ne crus pas l'être : mais » cependant trente-six heures après je rapportai dans la même maison » un chapitre sur les MAGISTRATS. »

Une partie très-importante de l'ouvrage de M. Barbier est, comme je l'ai annoncé, celle qui concerne les pseudonymes ; il est souvent d'un grand intérêt pour la mémoire des personnes auxquelles les ouvrages

ont été imputés, que le public soit détrompé, et quelquefois il est nécessaire que le public même sache qu'un bon ouvrage n'appartient pas véritablement à l'auteur auquel le titre l'attribue.

L'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, imprimé d'abord anonyme, porte sur son titre le nom de Fréret, 1766, *in-8.°*; et il a été compris dans des collections des œuvres de ce savant académicien, quoiqu'il ne soit pas de lui.

M. Barbier a fait sur cette supposition d'auteur un travail très-remarquable, qui est plutôt une dissertation qu'un simple article de dictionnaire. Il avance que des personnes très-versées dans l'histoire littéraire et philosophique du dernier siècle, regardent l'*Examen critique* comme la production de M. Lévesque de Burigny; M. Barbier lui-même pense que M. de Burigny en étoit l'auteur; et pour le prouver, il établit,

1.° Que l'ouvrage a été composé de 1724 à 1732 ou 1733, circonstance qu'il me paroît mettre hors de doute, soit par des témoignages littéraires, soit par des passages de l'*Examen critique &c.*, qui démontrent qu'il a été écrit antérieurement à des ouvrages publiés depuis cette époque;

2.° Qu'il existe, entre la *Théologie païenne*, qui est certainement de M. de Burigny, et l'*Examen critique*, une grande conformité dans le style, dans les réflexions, dans les citations. M. Barbier rapporte à cet égard quelques exemples, tels que les bornes d'un article de dictionnaire le lui ont permis, et il annonce qu'il auroit pu en fournir plusieurs autres.

Je ne pense pas que, d'une sorte d'identité de quelques réflexions ou citations, et de quelques passages de la rédaction, on puisse induire autre chose sinon que l'auteur d'un ouvrage a copié, a imité l'autre. Il est certain que l'auteur de l'*Examen critique* n'a pas voulu se faire connoître; et il a si bien réussi, que, presque après un siècle depuis la composition de l'ouvrage, on ne sait pas encore à quoi s'en tenir: or, est-il probable que M. de Burigny eût copié et imité des passages d'un ouvrage qu'il avouoit, et n'eût pas craint de s'exposer à être reconnu!

Ce seroit plutôt dans la hardiesse ou la singularité des mêmes opinions, exprimées différemment, dans les tournures et formes particulières du langage, sur-tout dans les fautes d'élocution, quelquefois répétées, qu'on pourroit chercher la preuve que deux ouvrages sont d'un seul auteur. J'invite M. Barbier à relire attentivement, et sous ce point de vue, les nombreux ouvrages de M. de Burigny, de les comparer avec l'*Examen critique*, et j'ose croire qu'il se formera des doutes.

3.° Il invoque le témoignage des personnes qui ont dit que l'ouvrage étoit de M. de Burigny. mais M. Barbier ne cite guère qu'une lettre où on lit que Mme de Houdetot avoit assuré que M. de Burigny lui avoit confié être l'auteur de l'*Examen critique.*

A ce témoignage on peut opposer celui de M. Dacier, confrère de M. de Burigny; M. Dacier avoit vécu beaucoup avec cet académicien et avec ses amis, et il a déclaré, avec connoissance de cause, que M. de Burigny n'étoit pas l'auteur de l'*Examen critique.*

Ainsi le seul point que M. Barbier ait complétement prouvé, c'est que l'ouvrage fut composé de 1724 à 1733; mais ce n'est pas une raison de l'attribuer à M. de Burigny : je crois donc que les assertions de M. Barbier doivent être réduites à de simples conjectures, et que l'histoire littéraire n'est pas suffisamment autorisée à imputer l'ouvrage à M. de Burigny, à moins que le manuscrit écrit de sa main, et dont M. Barbier parle vaguement, ne soit enfin représenté.

Mais la circonstance de la composition de l'ouvrage de 1724 à 1733 sert parfaitement M. Barbier, quand il réfute ensuite l'opinion des personnes qui, d'après l'énoncé de la Harpe, que l'auteur de l'*Examen critique* étoit encore vivant lorsqu'il écrivoit, ont cru ou feint de croire que l'abbé Morellet, désigné par la Harpe, en étoit le véritable auteur. M. Morellet avoit attesté à M. Barbier lui-même qu'il ne l'étoit pas, il l'a déclaré à d'autres personnes ; ce qui suffiroit pour la conviction de ceux qui ont connu particulièrement l'abbé Morellet, qu'on a toujours regardé et que j'ai eu occasion de reconnoître comme essentiellement honnête homme.

J'ajouterai que l'abbé Morellet avoit, quelque temps avant sa mort, mis un grand ordre dans ses manuscrits et fait l'arrangement de la collection de ses ouvrages ; il la montroit à tous les gens de lettres qui avoient l'avantage d'être admis dans sa familiarité. J'ai, ainsi que plusieurs de mes confrères à l'académie française, eu occasion non-seulement de voir cette collection, mais encore d'entendre l'abbé Morellet en expliquer les parties, et jamais il n'a été question de l'*Examen critique*, dont il n'a pas existé le moindre indice dans ses nombreux manuscrits.

En 1805, on a publié deux volumes dont le titre étoit, *Correspondance de Louis XVI, avec des notes, par Mlle Williams*, Paris, Debray, *in-8.°*

Le plus grand nombre des lettres de cette prétendue correspondance, dit l'auteur du dictionnaire, ont été composées par M. Babié, en société avec M. de la Platière. M. Babié en a fait l'aveu à diverses personnes ; et d'ailleurs les preuves de la supposition sont évidentes ;

elles ont été consignées dans l'opuscule de M. Eckart, Paris, 1819, *in-8.°*, intitulé, *une Lettre sur l'éducation du Dauphin est-elle authentique! et Observations sur les recueils des lettres publiées en 1803 et en 1817 sous le nom de ce prince.*

Cependant cette fausse correspondance a été citée comme authentique dans la chambre des députés en 1817; des gens de lettres s'en sont autorisés dans leurs ouvrages; et, s'il m'est permis de parler d'une erreur qui m'est personnelle, quand je trouvai dans une histoire du procès de Louis XVI, tome II, page 458, dans une notice rédigée par M. Lavaux, ci-devant avocat aux conseils, qui avoit offert à la convention de partager avec Malesherbes les fonctions de défenseur de Louis XVI, et dans plusieurs autres écrits, une lettre attribuée à ce prince infortuné, par laquelle il remercioit Malesherbes de son dévouement, je crus pouvoir citer cette lettre, que rendoit digne de l'auguste personnage la noblesse des sentimens qui y sont exprimés, et j'en plaçai un passage dans un avertissement qui précède l'ode que je consacrai à la mémoire de Malesherbes (1). A peine les imprimés *in-4.°* de cette ode étoient-ils distribués, qu'examinant en critique quand et comment cette lettre avoit pu être écrite par Louis XVI, envoyée à Malesherbes et passer dans les mains de l'éditeur, j'éprouvai sur son authenticité quelques doutes, dont je me savois mauvais gré comme poëte et comme Français. Une explication avec M. Barbier acheva de détruire mon illusion; il me fournit les preuves de la supposition, et je réparai l'erreur de ma citation dans la très-grande partie du tirage des *in-8.°* Je ne puis mieux faire sentir l'utilité de l'ouvrage de M. Barbier, qu'en le remerciant publiquement de m'avoir procuré le moyen de reconnoître et de réparer mon erreur.

Il y a une espèce d'ouvrages pseudonymes qui doivent être facilement excusés, parce qu'ils sont sans aucune fâcheuse conséquence, et qu'ils fournissent quelquefois des lectures agréables; c'est lorsqu'un écrivain publie des lettres qu'il attribue à des personnages connus, pour avoir occasion de peindre les mœurs, les usages du temps où ils ont vécu. Ce cadre, qui n'est ni nouveau ni ingénieux, a servi aux auteurs de divers ouvrages qui ont obtenu du succès, par cela même qu'on savoit que la correspondance étoit supposée.

Tel est le recueil intitulé *Lettres de la marquise de Pompadour depuis 1746 jusqu'en 1762.*

---

(1) Lue dans la séance publique des quatre académies de l'Institut royal du 24 avril 1822. Paris, chez Firmin Didot père et fils, 1822, *in-8.°*

« Ces lettres, dit M. Barbier, ont eu une grande vogue. On les » attribua dans le temps à Crébillon le fils : c'étoit lui faire trop » d'honneur, car ces lettres sont pleines de décence, et semées d'anec- » dotes très-piquantes. Elles renferment en outre des vues politiques » supérieures à celles dont l'auteur de *Tanzaï* et du *Sopha* a dû être » animé. On regarde ces lettres, avec bien plus de raison, comme » l'ouvrage de la jeunesse d'un de nos magistrats les plus distingués, » M. le marquis de Barbé-Marbois. »

M. Barbier présente ensuite des détails bibliographiques sur les diverses éditions que le succès soutenu de cet ouvrage a donné occasion de faire successivement.

Enfin un titre d'ouvrage qui participe de l'anonyme et du pseudonyme, est celui où les seules initiales des noms et des qualifications indiquant l'auteur, permettent de les appliquer à des noms très-connus, de manière que le public s'y méprenne.

A l'article des *Réflexions sur les différens caractères des hommes*, par M. E. F. évêque de N.; Maestricht, chez Jacques Delessart, 1714, *in-8.°*, qu'on a regardées comme l'ouvrage d'*Esprit Fléchier*, évêque de *Nîmes*, M. Barbier réfute l'opinion qui a pu lui attribuer ces *Réflexions &c.*, dont le style ne lui paroît pas digne du talent de ce prélat. Il a d'autant plus de raison de se récrier contre la supposition, que l'abbé Fléchier, neveu de l'évêque de Nîmes, inséra ces *Réflexions &c.* à la fin du second volume des lettres de son oncle, qu'il publia en 1715, et en fit l'éloge.

M. Barbier démontre que le libraire Delessart n'avoit fait que reproduire, sous un titre un peu différent, l'ouvrage de l'abbé Goussault, conseiller au parlement, intitulé *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes et sur leurs bonnes qualités.*

Aux diverses preuves que fournit M. Barbier pour ne pas attribuer cet ouvrage à Fléchier, j'ajouterai que ce prélat étant mort à Nîmes en 1710, il eût été bien extraordinaire qu'en 1714, un libraire de Maestricht eût possédé et imprimé le manuscrit des *Réflexions &c.*, sans indiquer de qui il le tenoit, et sur-tout sans mettre en toutes lettres, au frontispice du livre, le nom de l'illustre auteur, nom qui eût été plus favorable au débit que de simples lettres initiales.

Il étoit d'autant plus important de faire connoître l'erreur des personnes qui attribuent cet ouvrage à Fléchier, qu'elle sera plus difficile à déraciner, puisque les dictionnaires historiques et biographiques l'ont répétée et accréditée.

J'ai vérifié que l'édition complète des œuvres de Fléchier, publiée

à Nîmes en dix volumes *in-8.°*, 1782, ne comprend pas cet ouvrage; mais j'ai regretté que l'éditeur n'ait pas averti que le neveu de Fléchier l'avoit inséré mal à propos à la suite des lettres de son oncle. Je regarde comme une règle de critique, à laquelle doit se soumettre un éditeur, d'indiquer scrupuleusement les ouvrages qui ont été faussement attribués à l'auteur dont il publie la collection, et les raisons qui ont dû l'en faire rejeter.

Une partie très-curieuse du travail de M. Barbier est celle qui concerne les différens journaux et leurs rédacteurs, qui presque toujours sont anonymes, et souvent peuvent être rangés dans la classe des pseudonymes, à cause des fausses lettres initiales dont ils signent leurs articles.

Il y auroit une sorte d'ingratitude à ne pas dire que l'article consacré au Journal des Savans est un des plus soignés et des plus détaillés; M. Barbier a donné les noms de toutes les personnes qui, depuis 1665 jusqu'à ce moment, ont coopéré et coopèrent encore à sa rédaction.

Dans son discours préliminaire, M. Barbier s'est exprimé en ces termes :

« Malgré l'étendue de mes recherches et l'abondance des secours » que j'ai reçus, je crains encore que cet ouvrage ne paraisse rempli » d'imperfections et d'omissions. Les personnes qui s'intéressent au » perfectionnement de l'histoire littéraire, m'obligeront beaucoup si » elles veulent bien me faire connoître les unes et les autres; je » profiterai de leurs observations, et leur exprimerai la même recon- » noissance dont ceux qui m'ont aidé de leurs lumières trouvent ici » le témoignage. »

C'est en faisant de pareilles communications que les gens de lettres prouveront à M. Barbier l'intérêt qu'ils prennent à l'avancement de la science et au succès de son ouvrage. Je n'ai pas voulu surcharger cet article de quelques observations sur des *titres de livres* qui peuvent être admis dans ce dictionnaire. Je lui adresserai directement mes notes comme un tribut que j'offre à son zèle pour la science et à ses connoissances bibliographiques.

RAYNOUARD.

Lettre à M. Dacier, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens pour écrire sur leurs

monumens les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains; par M. Champollion le jeune. Paris, 1822, *in-8.°*

Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, ou Recherches sur les élémens premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons, et sur le rapport de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes; par M. Champollion le jeune, *avec un volume de planches.* Paris, 1824, *in-8.°*

An Account of some recent discoveries in hieroglyphical literature and egyptian antiquities, including the autor's original alphabet, as extended by M. Champollion, *with a traduction of five unpublished greek and egyptian manuscripts; by* Thomas Young, *M. D. P. F. S., fellow of the royal college of physicians. — Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, où se trouve l'alphabet original de l'auteur, augmenté par M.* Champollion, *avec cinq manuscrits grecs et égyptiens inédits; par M.* Thomas Young, *&c.* Londres, 1823, *in-8.°*

La lettre à M. Dacier n'est, sous une autre forme, que le mémoire lu par M. Champollion le jeune, devant l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, le 17 septembre 1822, et dont il a été donné, par l'auteur lui-même, une analyse détaillée dans le Journal des Savans, du mois d'octobre de la même année. Je ne la rappelle donc ici que parce que les découvertes qu'elle contient, et qui, avant même sa publication, étoient venues à la connoissance de M. Th. Young, ont donné lieu, de la part de ce savant, à une réclamation qu'on peut considérer comme le principal objet du volume intitulé, *Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique.* M. Champollion a répondu à cette réclamation dans le premier chapitre de son *Précis du système hiéroglyphique des Égyptiens,* et il a, à mon avis, complétement démontré que, malgré quelques légers points de contact entre les résultats des conjectures de M. le docteur Young et ceux qu'il a d'abord obtenus de la découverte dont l'honneur lui est dû, leurs manières de procéder sont essentiellement différentes l'une de l'autre, et qu'en adoptant pour base du déchiffrement de l'écriture

hiéroglyphique des Égyptiens, les idées fondamentales du travail de M. Young, on se seroit égaré dans une fausse direction, et on n'eût fait qu'augmenter le nombre des conjectures hasardées dont les hiéroglyphes ont été l'objet. Nous croyons que ce jugement sera confirmé par tous les savans, de quelque nation que ce soit, qui examineront avec impartialité les droits respectifs de M. Young et de M. Champollion, à l'honneur d'avoir découvert la route qui peut conduire à l'intelligence des anciens monumens écrits de l'Égypte. Nous ne nions point que les travaux du savant anglais n'aient pu contribuer à suggérer à notre compatriote quelqu'une des idées qui, après bien des tâtonnemens, l'ont enfin amené à adopter certains principes féconds en heureux résultats; mais on sait qu'un bon esprit peut puiser quelques lumières dans les erreurs mêmes de ceux qui l'ont précédé dans la carrière qu'il embrasse. Je n'en dirai pas davantage sur cette réclamation, qui d'ailleurs semble être déjà oubliée.

Les lecteurs de ce Journal connoissent déjà, par l'analyse du mémoire de M. Champollion, insérée dans le cahier d'octobre 1822, la marche par laquelle ce savant est parvenu à reconnoître dans l'écriture égyptienne, l'emploi vraiment alphabétique de certains caractères originairement hiéroglyphiques, qui perdent accidentellement leur valeur idéographique pour devenir des signes de sons ou d'articulations, et auxquels, à raison de cet emploi, notre auteur a donné le nom d'*hiéroglyphes phonétiques*. L'emploi des hiéroglyphes phonétiques n'avoit d'abord été reconnu que dans des mots d'origine étrangère, je veux dire grecs ou latins; et en effet, supposé même que les anciens Égyptiens n'eussent point eu d'autre système d'écriture que le système idéographique pur et sans aucun mélange, on pourroit conjecturer *à priori* qu'ils avoient dû être amenés nécessairement, comme les Chinois, à dépouiller quelquefois leurs caractères hiéroglyphiques de leur valeur idéographique, pour les réduire à la simple fonction de signes des sons et des articulations. Autrement ils eussent été constamment dans l'impossibilité d'exprimer un nom propre étranger, et le son d'un mot appartenant à tout autre idiome qu'à leur propre langue. On pouvoit encore, par le seul raisonnement et sans invoquer le témoignage d'aucun fait, imaginer que, supposé la priorité du système d'écriture hiéroglyphique sur toute autre méthode graphique, cette conversion des signes idéographiques en signes purement phonétiques, avoit été le premier germe de toute écriture alphabétique.

L'usage des hiéroglyphes phonétiques eût-il été rigoureusement borné à la transcription des noms étrangers à la langue égyptienne, la décou-

verte de M. Champollion auroit déjà offert un grand intérêt historique, puisqu'elle donnoit un moyen sûr de reconnoître l'âge d'un grand nombre de monumens de l'Égypte, et de substituer des dates certaines à des suppositions fantastiques adoptées beaucoup trop légèrement, mais dont la fausseté ne pouvoit être établie que d'une manière indirecte. Mais M. Champollion, faisant à chaque instant quelques découvertes nouvelles qui augmentoient le prix de l'instrument qu'il s'étoit formé pour le déchiffrement d'une partie de l'écriture égyptienne, en même temps qu'elles confirmoient la vérité des premiers résultats obtenus, ne craignit point de dire, à la fin de sa lettre à M. Dacier, qu'il pouvoit avancer, « avec quelque certitude, que l'usage » d'une écriture auxiliaire, destinée à représenter les sons et les articu- » lations de certains mots, précéda, en Égypte, la domination des » Grecs et des Romains, quoique, ajoute-t il, il semble très-naturel » d'attribuer l'introduction de l'écriture sémi-alphabétique égyptienne » à l'influence de ces deux nations européennes, qui se servoient depuis » long-temps d'un alphabet proprement dit. » Et ce qu'il semble énoncer dans ce passage, avec quelque réserve, il le dit bientôt d'un ton plus affirmatif, quoiqu'il n'en apporre encore, pour le moment, aucune preuve. « J'ai la certitude (ce sont ses propres termes) que les mêmes » signes *hiéroglyphiques phonétiques*, employés pour représenter les sons » des noms propres grecs et romains, sont employés aussi dans des » textes idéographiques gravés fort antérieurement à l'arrivée des Grecs » en Égypte, et qu'ils ont déjà, dans certaines occasions, la même » valeur représentative des sons ou des articulations, que dans les car- » touches gravés sous les Grecs et sous les Romains. . . Je pense donc » que l'écriture phonétique exista en Égypte à une époque fort reculée; » qu'elle étoit d'abord une partie nécessaire de l'écriture idéographique, » et qu'on l'employoit aussi alors, comme on le fit après Cambyse, à » transcrire (grossièrement, il est vrai) dans les textes idéographiques, » les noms propres des peuples, des pays, des villes, des souverains » et des individus étrangers dont il importoit de rappeler le souvenir » dans les textes historiques ou dans les inscriptions monumentales. »

Il est évident qu'au moment où M. Champollion écrivoit cela, il ne regardoit encore l'emploi des hiéroglyphes phonétiques que comme un auxiliaire du système d'écriture idéographique, comme une exception au principe général de l'écriture égyptienne, exception à laquelle on n'avoit recours que lorsqu'on ne pouvoit pas s'en dispenser. On va voir que de nouveaux faits en grand nombre ont considérablement modifié sur ce point sa manière de voir.

C'est en effet ce que M. Champollion annonce dès les premières pages de son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens.* Ce n'est plus seulement comme moyen auxiliaire et non indispensable du système hiéroglyphique égyptien qu'il doit considerer l'écriture phonétique, ce n'est plus même comme une écriture qui s'appliquoit, déjà avant Cambyse, à la seule transcription des noms propres de pays, de peuples ou d'individus étrangers à l'Égypte, l'écriture idéographique demeurant seule en possession d'exprimer les idées et les noms nationaux ; les nouveaux aperçus que lui offre chaque jour l'application de son alphabet phonétique, lui ont appris à voir dorénavant dans l'écriture phonétique une partie essentielle, nécessaire et inséparable de l'écriture hiéroglyphique, en un mot à l'envisager comme *l'ame même de ce système.* L'auteur auroit desiré réserver ces nouveaux résultats de ses études pour en faire l'objet d'un grand ouvrage où ils pussent être offerts aux lecteurs dans toute l'étendue de leurs applications et de leurs conséquences ; mais de puissantes considérations l'ont déterminé à présenter au public, dont l'attention avoit été éveillée et la curiosité fortement excitée par la publication de ses premières découvertes, cette nouvelle série de faits et de déductions, d'une manière très-sommaire, mais pourtant suffisante pour leur conserver toute leur certitude, et tout l'intérêt auquel ils ont droit.

Le but principal de ce nouvel ouvrage est de démontrer, par les faits, les quatre propositions suivantes :

1.° L'alphabet hiéroglyphique découvert par l'auteur, s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques ;

2.° La découverte de l'alphabet phonétique des hiéroglyphes, est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique;

3.° Les anciens Égyptiens l'employèrent à toutes les époques, pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée ;

4.° Toutes les inscriptions hiéroglyphiques sont, en très-grande partie, composées de signes purement alphabétiques, et tels qu'ils ont été déterminés par l'auteur.

Après avoir établi ces propositions sur des faits nombreux, et avoir cherché à connoître la nature des diverses sortes de caractères qui sont employés simultanément dans les textes hiéroglyphiques, l'auteur en déduit une théorie qui n'est plus que l'énoncé des mêmes faits sous forme de propositions abstraites et générales. « Cette théorie, dit » M. Champollion, sera tout-à-fait neuve, et certaine, j'ose le dire, » puisqu'elle résultera des faits. Elle nous conduira d'abord à reconnoître

» le sujet et le contenu souvent tout entier d'un assez grand nombre » d'inscriptions hiéroglyphiques, et par des travaux successifs qu'elle » rend désormais possibles, conçus toutefois et dirigés par ses principes, » elle nous donnera bientôt l'intelligence pleine et entière de tous les » textes hiéroglyphiques. »

Peut-être est-il permis encore de douter que l'espoir conçu par M. Champollion et exprimé dans ces derniers mots, se réalise en entier. Peut-être y a-t-il encore dans le système graphique des Égyptiens quelque procédé qui s'est dérobé jusqu'ici et se dérobera encore long-temps aux efforts de notre auteur et de ceux qui marcheront dans la route que le premier il a ouverte; peut-être enfin, faute de connoître dans toute son étendue l'ancienne langue des Égyptiens, et les changemens qui ont pu s'introduire pendant une longue suite de siècles, soit dans sa structure grammaticale, soit dans sa nomenclature, enfin les divers dialectes qui ont pu être en usage simultanément en diverses parties de l'empire des Pharaons, serons-nous réduits à deviner le sens de plus d'un mot dont nous aurons bien reconnu les élémens et la prononciation. Mais, par bonheur, un succès complet n'est pas absolument nécessaire pour que la découverte de M. Champollion reçoive de l'Europe savante l'accueil qu'elle mérite; et les nombreux rayons de lumière qu'elle a jetés, dans un court espace de temps, sur l'histoire, la chronologie et les monumens de l'Égypte, en la confirmant et lui assurant une place parmi les vérités les mieux démontrées, pourroient suffire pour garantir à son auteur la reconnoissance de tous les amateurs de l'antiquité.

L'ouvrage de M. Champollion, comme on a déjà dû le pressentir par ce que j'en ai dit, se divise naturellement en deux parties, l'une analytique et l'autre synthétique: cette dernière étant déduite de la première, a dû aussi être rejetée à la fin de l'ouvrage. C'est ce que l'auteur lui-même exprime dans son introduction, en disant: « Les » conséquences ne devant venir qu'après l'énonciation des faits, forment » donc le sujet du huitième (c'est une faute, il falloit dire *du dixième*) » chapitre de mon ouvrage, que plus d'un lecteur peut-être sera tenté » de regarder comme le premier; mais il ne pourra me savoir mauvais » gré d'avoir plutôt cherché à le convaincre par des faits seuls, qu'à » lui inspirer mes opinions qu'il n'auroit pu adopter que de confiance. » Toutefois, nous à qui il seroit impossible de suivre M. Champollion dans l'exposé et la discussion des faits qui servent de base à sa théorie, et qui d'ailleurs pourrions à peine nous faire comprendre sans le secours des planches et des tableaux qui forment une partie essentielle de son

ouvrage, nous croyons devoir nous borner à la partie synthétique de son travail, c'est-à-dire, à l'exposition de sa théorie, au moins dans ses propositions fondamentales. Les lecteurs voudront bien supposer que tous les faits sur lesquels repose cette théorie, nous ont paru solidement établis; et si quelque partie de cette même théorie nous semble aller au-delà de ce qui résulte rigoureusement des faits, nous en ferons l'objet de nos observations. Pour les personnes qui voudront juger par elles-mêmes, et en pleine connoissance de cause, la découverte de M. Champollion, elles devront recourir à son ouvrage, et nous ne croyons pas que leur jugement diffère essentiellement de celui que nous en portons.

Le système graphique des Égyptiens se composoit de trois espèces d'écriture auxquelles M. Champollion donne les noms d'*hiéroglyphique* ou *sacrée*, *hiératique* ou *sacerdotale*, *démotique* ou *populaire*. Dans l'écriture hiéroglyphique, on employoit simultanément trois espèces bien distinctes de signes, savoir, 1.° des caractères représentant l'objet même qu'ils servoient à exprimer, ou une partie principale et caractéristique de cet objet; 2.° des caractères exprimant une idée par l'image d'un objet physique qui avoit une analogie vraie ou fausse, directe ou indirecte, prochaine ou éloignée, avec cette idée; 3.° des caractères exprimant les sons et les articulations de la langue parlée, mais toujours au moyen d'images et d'objets physiques. Notre auteur appelle les caractères de la première espèce, *hiéroglyphes figuratifs*, et ceux de la seconde, *hiéroglyphes symboliques*, *tropiques* ou *énigmatiques*; ceux de la troisième espèce sont nommés par lui *hiéroglyphes phonétiques*. La seconde espèce de caractères se compose, tantôt de symboles faciles à deviner et qu'on pourroit appeler *naturels*, comme sont un *roseau* et une *palette* pour l'*écriture*, une *cassolette* et des *grains d'encens* pour l'adoration, tantôt de symboles plus subtils et qu'on pourroit nommer *métaphoriques*, tels que les *parties antérieures d'un lion*, pour la *force*; le *vol d'un épervier* pour le *vent*; tantôt enfin de symboles de pure convention, qu'il est presque impossible de deviner *à priori*, parce qu'ils tiennent à des idées ou à des préjugés particuliers à la nation qui en faisoit usage: on peut appliquer à ceux-ci la dénomination d'*énigmatiques*. C'est ainsi que le *scarabée* étoit le symbole de *la nature mâle*, ou de la *paternité*, et le *vautour*, celui de la *nature femelle*, ou de la *maternité*.

Les hiéroglyphes figuratifs et les hiéroglyphes symboliques sont employés toujours en moindre proportion que les hiéroglyphes phonétiques. Peut-être cette proposition, tout-à-fait contraire à ce qu'on

seroit tenté de supposer, n'est-elle pas jusqu'ici complètement démontrée.

Quant aux hiéroglyphes phonétiques, ce sont de véritables signes alphabétiques qui se combinent entre eux pour former des mots, comme les lettres de tout autre alphabet, de telle sorte cependant que dans cette écriture, comme dans les écritures hébraïque, phénicienne, syriaque et arabe, les voyelles médiales des mots sont très-souvent supprimées. Il faut encore observer que les hiéroglyphes phonétiques, au lieu de s'écrire parallèlement sur des lignes horizontales, comme les caractères de ces autres écritures, se superposent souvent, et d'une manière variée, soit en colonnes perpendiculaires, soit en lignes horizontales, suivant la disposition du texte, ce qui en rend la lecture un peu compliquée. Tout hiéroglyphe phonétique est l'image d'un objet physique dont le nom, dans la langue égyptienne parlée, commençoit par le son voyelle ou par l'articulation que le signe phonétique est destiné à exprimer. Ainsi une *main* exprime la consonne *T*, et une *bouche* la consonne *R*, parce qu'en égyptien le mot *TOT* exprime la main, et le mot *RÔ la bouche.* Ceci, pour le dire en passant, semble prouver l'antériorité de l'écriture hiéroglyphique proprement dite, sur l'écriture alphabétique. Par suite du procédé par lequel les hiéroglyphes figuratifs sont devenus des caractères alphabétiques, il est arrivé tout naturellement que chaque son et chaque articulation ont pu être et ont été effectivement représentés par plusieurs signes différens, employés équivalemment; ces divers hiéroglyphes phonétiques sont alors respectivement *homophones.* J'ai dit *employés équivalemment* et non pas *indifféremment*, parce que celui qui traçoit les caractères a pu être guidé dans son choix entre divers hiéroglyphes homophones, par l'intention d'attacher à la chose dont il écrivoit le nom, des idées de respect ou de mépris, d'amour ou de haine, de joie ou de tristesse. Cette espèce de poésie de l'écriture est pratiquée par les Chinois, et elle a pu l'être par les Égyptiens. Cette partie de la théorie de M. Champollion pourroit sembler la partie foible de son système, d'autant plus que les caractères homophones qu'il offre sur son tableau, sont déjà très-nombreux, et que les homophones paroissent devoir encore se multiplier, à mesure qu'on pénétrera plus avant dans la connoissance de l'écriture égyptienne. Mais les faits nous semblent parler trop clairement en faveur de cette proposition, pour qu'on puisse encore la révoquer en doute.

L'usage des caractères phonétiques n'est point particulier aux monumens égyptiens d'une certaine époque, ou renfermé dans certaines

limites chronologiques; au contraire, on reconnoît l'emploi simultané des trois sortes de signes, dans toutes les inscriptions hiéroglyphiques tracées sur des monumens du style égyptien; et, pour copier ici les propres expressions de M. Champollion, « il est prouvé, par une » série de monumens publics, que l'écriture sacrée, tout-à-la-fois figura- » tive, symbolique et phonétique, fut en usage, sans interruption, en » Égypte, depuis le XIX.ᵉ siècle avant l'ère vulgaire jusqu'à la con- » version totale des Égyptiens au christianisme, sous la domination » romaine, époque à laquelle toutes les écritures égyptiennes furent » remplacées par l'écriture copte, c'est-à-dire, par l'alphabet grec, » accru d'un certain nombre de signes d'articulations, tirés de l'an- » cienne écriture démotique égyptienne. » En reportant la date des plus anciens monumens où notre auteur a reconnu l'emploi simultané des trois sortes de caractères hiéroglyphiques, au XIX.ᵉ siècle, M. Champollion suppose prouvé le système de chronologie égyptienne fondé sur Manéthon et sur les monumens eux-mêmes qui ont été l'objet de ses études. La démonstration de la concordance de ces deux autorités, et une chronologie des souverains de l'Égypte établie sur leur comparaison, devront, je pense, devenir l'objet d'un travail spécial; mais on sent que M. Champollion a dû, dans cet ouvrage, se contenter de quelques aperçus, qui toutefois semblent ne devoir pas être sujets à de grandes erreurs.

Deux nouveaux systèmes d'écriture, dérivés de l'écriture hiéroglyphique ou sacrée, furent inventés, plus tard sans doute, et vraisemblablement dans la vue de rendre l'art d'écrire d'une exécution plus rapide et plus usuelle. De ces deux nouveaux systèmes, le premier est l'écriture *hiératique* ou *sacerdotale*, qui dérive immédiatement de l'écriture sacrée, et n'en est qu'une sorte de tachygraphie. Dans l'écriture hiératique, la forme des signes est considérablement abrégée; du reste elle se compose, comme l'écriture sacrée, de signes figuratifs, de signes symboliques et de signes phonétiques: mais les deux premiers ordres de signes sont souvent remplacés, soit par des signes formés, ce semble, arbitrairement, et dont on n'aperçoit point le rapport avec le signe qui leur correspond dans l'écriture hiéroglyphique, soit par des groupes de caractères phonétiques. M. Champollion conjecture que l'emploi de l'écriture hiératique a été limité à la transcription des inscriptions religieuses et des textes qui avoient pour objet des choses sacrées, et il affirme que tous les manuscrits hiératiques connus, soit qu'ils remontent à l'époque des Pharaons, soit qu'ils aient été écrits du temps de la domination grecque ou romaine, appartiennent à un seul et

même système d'écriture, quelle que soit d'ailleurs la différence qu'on croit apercevoir au premier coup d'œil dans le tracé des caractères.

La dernière espèce d'écriture à laquelle M. Champollion donne les noms de *démotique*, d'*épistolographique* ou d'*enchoriale*, dérive de l'écriture hiératique. Elle se compose, pour la très-grande partie, de caractères phonétiques, exclut presque entièrement les signes figuratifs, et n'admet les caractères symboliques qu'en petit nombre, et seulement quand il s'agit d'exprimer des idées essentiellement liées au système religieux. Les caractères dont se forme ce dernier système d'écriture, sont beaucoup moins nombreux que ceux des écritures hiéroglyphique et hiératique. Les voyelles médiales y sont très-souvent omises; elle a aussi, pour chaque son ou articulation, plusieurs signes homophones, en moindre nombre cependant que ceux des autres écritures.

Les trois systèmes d'écriture hiéroglyphique, hiératique et démotique, ont été simultanément en usage en Égypte et dans toute l'étendue de ce pays, pendant une longue série de siècles; mais chacun d'eux avoit sa destination particulière, et ici je vais laisser parler M. Champollion. « On couvroit, dit-il, les édifices publics et religieux d'inscriptions en » hiéroglyphes purs (c'est-à-dire, parfaitement formés et souvent même » coloriés) : on traçoit des manuscrits en hiéroglyphes linéaires (c'est- » à-dire, au trait seulement), en même temps que les prêtres écrivoient » en caractères hiératiques les rituels sacrés, les rituels funéraires, des » traités sur la religion et sur les sciences, des hymnes en l'honneur » des dieux ou les louanges des rois, et que toutes les classes de la » nation employoient l'écriture démotique à leur correspondance privée » et à la rédaction des actes publics et privés qui régloient les intérêts » des familles. On découvre journellement, en effet, dans les cata- » combes de l'Égypte, des rouleaux de papyrus purement hiérogly- » phiques, et d'autres conçus dans leur entier en caractères hiératiques : » il en est enfin qui sont totalement démotiques; mais ces derniers » n'ont aucun rapport bien direct aux choses sacrées. Enfin, nous pos- » sédons des manuscrits qui prouvent la simultanéité de l'emploi des » trois sortes d'écritures : les uns sont à-la-fois hiéroglyphiques et hié- » ratiques, et d'autres contiennent, dans diverses parties, des légendes » hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques. »

Dans l'endroit même d'où nous avons tiré ce passage, l'auteur fait voir qu'on s'est fait une fausse idée de l'influence que dut exercer sur le développement moral et intellectuel de la nation égyptienne, la nature de l'écriture qu'elle employoit, et que des trois systèmes graphiques qu'elle possédoit simultanément, le plus compliqué même,

c'est-à-dire, le système sacré ou hiéroglyphique, dut être étudié et compris par la partie la plus distinguée de toutes les castes de la nation, « loin d'être, comme on l'a dit si souvent, une écriture mysté-» rieuse, secrète, et dont la caste sacerdotale se réservoit la connois-» sance, pour la communiquer seulement à un très-petit nombre » d'initiés. » Toutefois M. Champollion ne croit point devoir révoquer en doute ce que d'anciens écrivains grecs ou romains nous disent d'une sorte d'écriture qui ne dut être connue que des prêtres et de ceux qu'ils initioient à leurs mystères. Mais cette écriture, qui est plutôt une sculpture ou peinture symbolique, ne fait point, à proprement parler, suivant notre auteur, partie du système graphique. Il lui applique exclusivement le nom d'*anaglyphes*, qu'il emprunte de Clément d'Alexandrie. Cette distinction entre les hiéroglyphes et les anaglyphes, est trop importante dans la théorie de M. Champollion, pour que nous ne la mettions pas sous les yeux des lecteurs, et que nous ne l'exposions pas dans les propres termes dont il s'est servi.

« Le premier pas à faire, dit-il (pag. 256), dans l'étude raisonnée » du système d'écriture dont ces caractères (les hiéroglyphes) sont les » élémens, étoit sans contredit de distinguer d'abord les hiéroglyphes » proprement dits, de toutes les autres représentations qui couvrent » les anciens monumens du travail égyptien... La première distinc-» tion, si importante et si fondamentale, ayant été négligée, on prit » pendant long-temps les figures et les divers objets reproduits dans des » peintures et des bas-reliefs égyptiens qui représentoient simplement » des scènes allégoriques, religieuses, civiles ou militaires, pour de » véritables hiéroglyphes, et l'on s'épuisa en vaines conjectures sur le » sens de ces tableaux, n'exprimant, pour la plupart, que ce qu'ils » montroient réellement aux yeux; mais on s'obstinoit à vouloir y » reconnoître un sens obscur et profond, à y voir, sous des apparences » prétendues allégoriques, les plus secrètes spéculations de la philosophie » égyptienne. »

Je remarque, en passant, que M. Champollion n'auroit pas dû appeler lui-même ces sortes de tableaux, *des scènes allégoriques*, en même temps qu'il accuse d'erreur et d'obstination ceux qui y reconnoissant des *apparences allégoriques*, s'efforçoient d'en découvrir le sens secret. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit douter que la plupart des monumens égyptiens n'offrent à côté des inscriptions hiéroglyphiques, des tableaux tout à-fait étrangers au système graphique; et c'est un fait dont on est convaincu au premier coup d'œil: ce qui n'empêche pas que ces tableaux ne puissent être des allégories.

Ce qui suit rendra plus sensible la distinction établie par M. Champollion entre les hiéroglyphes et les anaglyphes.

« Les notions les plus étendues, dit-il (pag. 299), que l'antiquité » nous ait transmises sur les caractères tropiques des Égyptiens, sont » renfermées dans le célèbre ouvrage d'Horapollon, intitulé ἱερογλύφικα... » On a jusqu'ici considéré cet ouvrage comme devant jeter une grande » lumière sur la marche et les principes de l'écriture hiéroglyphique » proprement dite; et cependant l'étude de cet auteur n'a donné nais» sance qu'à de vaines théories, et l'examen des inscriptions égyptiennes, » son livre à la main, n'a produit que de bien foibles résultats. Cela » ne prouveroit-il point que la plupart des signes décrits et expliqués » par Horapollon, ne faisoient point réellement partie de ce que nous » appelons *l'écriture hiéroglyphique*, et tenoient primordialement à un » tout autre système de représentation de la pensée! Je n'ai reconnu, » en effet, jusqu'ici, dans les textes hiéroglyphiques, que trente seule» ment des soixante-dix objets physiques indiqués par Horapollon, dans » son livre premier, comme signes symboliques de certaines idées; et » sur ces trente caractères, il en est treize seulement, savoir, *le croissant* » *de la lune renversé, le scarabée, le vautour, &c....*, qui paroissent » réellement avoir dans ces textes le sens qu'Horapollon leur attribue. » Mais la plupart des images symboliques indiquées dans tout le livre » premier d'Horapollon, et dans la partie du deuxième qui semble la » plus authentique, se retrouvent dans des tableaux sculptés ou peints, » soit sur les murs des temples et des palais, sur les parois des tombeaux, » soit dans les manuscrits, sur les enveloppes et cercueils des momies, » sur les amulettes, &c., peintures et tableaux sculptés qui ne retracent » point des scènes de la vie publique ou privée, ni des cérémonies » religieuses, mais qui sont des compositions extraordinaires, où des » êtres fantastiques, soit même des êtres réels qui n'ont entre eux » aucune relation dans la nature, sont cependant unis, rapprochés et » mis en scène. Ces bas-reliefs, purement allégoriques ou symboliques, » abondent sur les constructions égyptiennes, et furent particulièrement » désignés par les anciens sous le nom d'*anaglyphes*, que nous adopterons » désormais. »

M. Champollion ne cite d'autre autorité en faveur de la définition qu'il adopte des *anaglyphes*, que le célèbre passage des Stromates de Clément d'Alexandrie; mais il me semble bien difficile de lui accorder que le terme *anaglyphes* employé par cet écrivain, désigne là une chose étrangère à l'écriture. Je conviens avec M. Letronne, qui a fourni à M. Champollion une traduction littérale, et une discussion très-

lumineuse de ce texte de l'écrivain ecclésiastique, que cette partie du passage, *τοὺς γοῦν τῶν βασιλέων ἐπαίνους θεολογουμένοις μύθοις παραδιδόντες, ἀναγράφουσι διὰ τῶν ἀναγλυφῶν*, est fort obscure : mais toutefois il me paroît certain que les *anaglyphes* de l'auteur grec sont une partie du système graphique. Aussi M. Letronne dit-il : « Il paroît que les » *anaglyphes* ou bas-reliefs allégoriques étoient, en certains cas, con- » sidérés comme une sorte d'écriture symbolique, en ce sens qu'ils » exprimoient des idées par des actions. » Mais n'est-ce pas un peu abuser des termes de Clément d'Alexandrie, que de substituer au mot *anaglyphes*, comme un équivalent, celui de *bas-reliefs allégoriques*, et de supposer que ce n'étoit qu'accidentellement et par une sorte d'exception, que les anaglyphes étoient admis dans le système d'écriture! Et si ces doutes ne sont pas sans fondement, M. Champollion ne s'est-il pas un peu hasardé en posant dans sa théorie du système graphique des Égyptiens, les deux principes suivans, comme démontrés par les faits!

« Certains bas-reliefs égyptiens ou peintures composées d'images » d'êtres physiques, et sur-tout de figures monstrueuses groupées » et mises en rapport, n'appartiennent point à *l'écriture hiéroglyphique;* » ce sont des scènes purement allégoriques ou symboliques, et que » les anciens ont distinguées sous la dénomination d'*anaglyphes*, nom » que nous devons leur conserver.

» Un certain nombre d'images étoient communes à *l'écriture hiéro-* » *glyphique* proprement dite, et au système de peinture, ou, si l'on veut » même, d'écriture, qui produisoit les *anaglyphes.* »

Et, je le demande, si l'on admet ces principes, quelle règle nous donnera-t-on pour discerner parmi ces anaglyphes ceux qui pouvoient, par une faveur toute particulière, être admis dans l'écriture hiéroglyphique, comme signes symboliques, tropiques ou énigmatiques, et ceux qui en étoient rigoureusement exclus!

J'ai trop sincèrement applaudi à la découverte de M. Champollion, pour qu'on me soupçonne de vouloir, par ces observations critiques, en diminuer ou en obscurcir le mérite.

Puisque j'ai parlé des résultats importans déjà obtenus des travaux de M. Champollion, je ne saurois mieux terminer cet article qu'en donnant un court aperçu des fruits qu'avoit produits, à l'époque de la publication de l'ouvrage dont je viens de rendre compte, la découverte de l'alphabet phonétique des Égyptiens, et je ne me ferai aucun scrupule d'employer ici les propres termes de l'auteur, en les abrégeant, parce que je n'y trouve rien qui ne me paroisse conforme à l'exacte vérité.

Après avoir réduit en théorie générale les faits établis dans ce volume, il s'exprime ainsi :

« Les applications nombreuses que j'ai eu occasion de faire de ces » principes fondamentaux à des textes appartenant aux trois espèces » d'écritures égyptiennes, ont déjà acquis aux études historiques des » faits nouveaux, des données qui ne sont point sans importance, et » des moyens dont on peut facilement apprécier l'étendue.

» La grande question de l'antiquité plus ou moins reculée des monu- » mens de l'Égypte, soit temples, soit palais, tombeaux, obélisques ou » colosses, a été irrévocablement décidée par la découverte de l'alphabet » des hiéroglyphes phonétiques, et par la lecture de soixante-dix-huit » cartouches, faisant partie des légendes hiéroglyphiques de rois lagides » ou d'empereurs romains; et c'est au temps de ces derniers que se » rapportent les zodiaques d'Esné et ceux de Dendéra.

» La lecture des noms propres et la traduction des légendes royales » des anciens Pharaons, données dans le présent ouvrage, nous font » connoître la chronologie relative, non-seulement des temples et des » palais, mais celle même de chaque partie de ces constructions, ouvrages » des rois du pays, et véritables preuves et témoins de l'antique civili- » sation égyptienne. . . .

» L'histoire nationale de l'Égypte en a déjà recueilli de nombreuses » certitudes ; j'ai reconnu les noms de ses plus grands princes, inscrits » sur des monumens élevés sous leurs règnes. Les exploits des plus » fameux de ces rois, *Misphrathouthmosis*, *Thouthmosis*, *Aménophis II*, » *Ramsès-Meiamoun*, *Ramsès le Grand*, *Sésonchis*, *&c.*, personnages » dont la critique moderne, trop prévenue contre les témoignages des » écrivains grecs et latins, contestoit déjà l'existence, rentrent enfin » dans le domaine de l'histoire, l'agrandissent, et en reculent les » limites jusqu'ici trop rétrécies. . . .

» Appliquée enfin aux monumens de tous les genres, ma théorie du » système hiéroglyphique nous apprend déjà leur destination réelle, » les noms des princes ou des simples particuliers qui les firent exécuter, » soit pour honorer les dieux ou les souverains de l'Égypte, soit pour » perpétuer la mémoire des parens auxquels ils avoient survécu. Par » mon alphabet encore, j'ai distingué sur ces monumens les divinités » égyptiennes mentionnées dans les auteurs grecs, et celles bien plus » nombreuses dont ils n'ont point parlé; j'ai retrouvé dans les textes » hiéroglyphiques leur hiérarchie donnée par l'ordre même de leur » filiation ; ailleurs, des généalogies des races royales, et plus souvent » celles des familles particulières; il m'a été possible enfin de réunir

» une foule de détails curieux sur divers sujets, et dont nous ne trouvons » aucune trace dans les écrits des Grecs et des Latins qui ont parlé des » Égyptiens.

» Mais ce n'est point à l'histoire seule de l'Égypte proprement dite » que les études hiéroglyphiques peuvent fournir de précieuses lumières ; » elles nous montrent déjà la Nubie comme ayant, aux époques les » plus reculées, participé à tous les avantages de la civilisation » égyptienne ; l'importance, le nombre et sur-tout l'antiquité des » monumens qu'on y admire, édifices contemporains de tout ce que » la plaine de Thèbes offre de plus ancien, sont déjà, pour l'historien, » des faits capitaux qui l'arrêtent, en ébranlant les bases du système » adopté jusqu'ici sur l'origine du peuple égyptien.... Les monumens » de la Nubie sont couverts d'hiéroglyphes parfaitement semblables, et » dans leurs formes, et dans leurs dispositions, à ceux que portent les » édifices de Thèbes : on y retrouve les mêmes élémens, les mêmes » formules, les mêmes mots, la même langue ; et les noms des rois » qui élevèrent les plus anciens d'entre eux, sont ceux mêmes des » princes qui construisirent les plus anciennes parties du palais de » Karnac à Thèbes. »

Je m'arrête ici, de crainte de trop alonger le compte que j'avois à rendre d'un des plus importans ouvrages qui aient paru depuis longtemps ; et je finis en souhaitant que de nouveaux résultats viennent, non pas confirmer la découverte de M. Champollion, mais accroître les fruits que le monde savant en a déjà recueillis.

SILVESTRE DE SACY.

ICONOGRAPHIE ANCIENNE, ou Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité.

ICONOGRAPHIE ROMAINE, tome II, par le chevalier Mongez, *membre de l'Institut royal de France;* avec cette épigraphe : *Magnorum virorum imagines, incitamenta animi.* (Senec. *Epist. 64.*) 1 vol. *in-4.°* de 334 pages, avec un atlas de 35 planches.

L'*ICONOGRAPHIE ANCIENNE* est un ouvrage dont le plan et l'exécution sont trop généralement connus, pour que nous croyions nécessaire d'en faire ressortir l'utilité et le mérite. Son illustre auteur, Visconti, après avoir complété l'Iconographie grecque, faisoit, de la

continuation de ce bel ouvrage, l'occupation des derniers temps de sa vie; mais il n'a pu donner que le premier volume de l'Iconographie romaine; la mort est venue l'enlever au milieu de ses travaux, et priver le monde savant des lumières qu'un tel homme pouvoit encore répandre sur les diverses branches de l'antiquité.

Il paroît qu'excepté une liste des monumens qui devoient entrer dans la suite de l'Iconographie romaine, Visconti n'a rien laissé qui pût guider son continuateur. Doué d'une mémoire prodigieuse, familiarisé dès son enfance avec tous les sujets relatifs à l'antiquité, Visconti n'avoit pas pris l'habitude, parce qu'il n'en éprouvoit pas le besoin, de s'entourer de recherches préparatoires; il étoit sûr que les idées et les faits viendroient à point nommé se ranger sous sa plume. Tout étoit dans sa tête; et l'on ne sauroit penser, sans éprouver les plus vifs regrets, au trésor de connoissances acquises qui s'est perdu avec lui.

Il étoit donc nécessaire que l'antiquaire chargé de la tâche difficile et honorable de terminer l'œuvre du maître, s'y fût préparé de longue main par une étude approfondie de l'histoire et des monumens. A cet égard, on auroit eu peine à trouver un plus digne continuateur de Visconti que M. Mongez, qui, depuis l'époque où le cabinet de Sainte-Geneviève fut placé sous sa direction, il y a près d'un demi-siècle, n'a cessé de s'occuper de l'antiquité, sous le rapport de l'histoire, de l'art et de la technologie, et qui s'est acquis, par des travaux nombreux, une réputation méritée.

Pour qu'on puisse apprécier ce qui lui restoit à faire, nous commencerons par rappeler ici la matière du premier volume de l'Iconographie romaine. Il comprend quatre chapitres, dont le premier est consacré aux *personnages illustres appartenant aux époques les plus anciennes de l'histoire romaine*, et contient quatre notices et quatre portraits (Romulus, Tatius, Numa et Ancus Martius); dans le second, qui est consacré aux *hommes d'état et de guerre qui appartiennent aux différentes époques du gouvernement républicain*, on trouve vingt-huit portraits, dont le dernier est celui du triumvir *Lepidus*; le troisième traite des *hommes d'état et de guerre sous les empereurs*, et ne contient que les trois portraits d'Agrippa, de Corbulon et d'Ursus Servianus; le quatrième traite des *personnages illustres dans l'histoire littéraire des Romains*, et renferme des portraits de Térence, de Quintus Hortensius, de Cicéron, de Salluste, de Virgile, d'Horace, d'Atius, de Mécène, de Sénèque, de Junius Rusticus, d'Apulée; le cinquième enfin comprend quelques *personnages illustres dans les municipes*, et dont on a trouvé des portraits

authentiques; tels sont ceux de la famille de Nonius Balbus, de Marcus Calatorius et de Lucius Mammius Maximus, découverts à Herculanum et à Pompéi.

Il restoit donc à rédiger toute la partie relative à l'iconographie des empereurs, et l'on peut dire que, pour l'importance comme pour le nombre des monumens, cette partie est de beaucoup la plus considérable. Un seul volume a suffi pour toute la période des rois et de la république, et pour les divers personnages qui se sont rendus célèbres dans la politique, la guerre ou les lettres, jusqu'à Apulée; et toute la diligence et le savoir de Visconti n'ont pu lui faire découvrir, pour remplir ce vaste intervalle, que quatre-vingt-douze monumens de tous genres (dont la plus grande partie consiste en médailles), donnant des portraits authentiques. Mais le second volume, que nous annonçons maintenant, ne comprend que les douze Césars et leurs familles, dont les portraits ont été conservés par plus de cent monumens, parmi lesquels il en est de la plus grande importance, tels que les fameux camées de Vienne et de la Sainte-Chapelle, et un grand nombre d'autres, exécutés avec une perfection qu'il paroît impossible de surpasser. Ce simple aperçu donne une idée de la richesse de ce second volume, sous le rapport iconographique.

La première loi que doit s'imposer le continuateur d'un ouvrage, c'est d'entrer le plus possible dans la manière de son prédécesseur, et de se pénétrer de sa méthode, pour conserver de l'unité à l'ensemble du livre : cette loi est plus impérieuse, quoique d'une exécution plus difficile, quand on succède à un homme tel que Visconti. Nous devons dire que M. Mongez a fait tous ses efforts pour suivre de près son prédécesseur. On sait que les notices de Visconti, sur chacun des personnages de l'Iconographie, sont des espèces d'articles biographiques, où les faits ont été choisis et présentés avec goût et discernement; ce profond érudit a su rajeunir des sujets souvent très-connus, au moyen de particularités curieuses et neuves, de détails intéressans pour l'art, la numismatique, la chronologie et l'histoire. Visconti est, sans doute, l'homme qui a possédé le mieux le talent de ne dire que ce qu'il faut, dans des sujets où il est si facile et si ordinaire de s'étendre outre mesure: mais nulle part il n'a porté ce talent plus loin que dans l'Iconographie; toutes les parties de cet ouvrage, sans être exemptes d'erreur, portent ce cachet de clarté, de précision, de sobriété dans la science, qui, en tout genre, annonce l'homme dont l'esprit est supérieur à son propre ouvrage. « Conformément au plan tracé par Visconti, dit » M. Mongez, je me suis efforcé de réduire à une juste proportion

» les notices qui accompagnent la description des portraits de chaque » empereur. Cette proportion étant fort resserrée, je me suis attaché à » retracer de préférence leurs mœurs et leurs manières de vivre. Les » guerres et les combats ont exercé la plume de tant d'historiens, que, » pour donner un intérêt particulier à ces notices, j'ai borné mon » travail aux traits principaux du caractère de chaque empereur, et » j'ai rappelé les exploits militaires dans le cas seulement où ils étoient » nécessaires pour achever le tableau. Quant aux médailles, comme cet » ouvrage n'est point un traité de numismatique, on ne doit pas y » trouver les médailles impériales les plus précieuses par leur rareté. » C'est un recueil des portraits des empereurs, et l'on a choisi dans » les médailles celles qui représentent le mieux les principaux traits de » leur physionomie, comme on l'a fait dans l'Iconographie grecque » et dans la première partie de l'Iconographie romaine. » Et ici, M. Mongez a consigné cette note de M. Visconti sur les médailles de bronze impériales. « En commençant, dit ce grand antiquaire, par les » médailles de bronze frappées en l'honneur d'Auguste sous le règne » de Tibère, les monnoies de bronze de coin romain offrent, jusqu'à » l'empire de Caracalla, des portraits si finis, si ressemblans, et d'un » art si parfait, que les plus beaux camées en approchent à peine. Les » portraits connus par ces médailles doivent être les mieux constatés » de toute l'iconographie ancienne. » Après ces renseignemens donnés par l'auteur lui-même, il nous reste à donner une analyse de la matière de cet important volume.

La notice sur Jules César, qui le commence, est une de celles qu'il étoit le plus difficile de rédiger d'une manière à-la-fois neuve et intéressante. M. Mongez a vaincu la difficulté, en faisant un choix très-judicieux entre les diverses circonstances de la vie de ce grand capitaine. La partie iconographique se compose de cinq monumens. « Il n'existe point de médailles (dit Visconti) avec la tête de César, » qui soit d'un beau travail; ordinairement celles qui présentent son » portrait, paroissent avoir été frappées dans les provinces. Cependant, comparées entre elles, elles offrent un ensemble assez décidé » pour faire reconnoître le portrait de ce dictateur sur des marbres » antiques. » En conséquence, Visconti avoit admis dans sa collection des portraits de César, deux médailles d'argent du cabinet du Roi; elles y sont rapprochées de deux dessins du buste colossal qui appartient au roi de Naples; on l'y voit de face et de profil : après ce buste, on doit citer la tête d'une statue colossale du musée du Capitole, gravée n.° 3; et enfin un buste de basalte noir conservé dans la bibliothèque

du château royal de Saint-Cloud. M. Mongez l'a fait graver de face et de profil. César y paroît avec les traits d'un homme dont la vieillesse commence à sillonner le visage. Ce buste a dû être fait peu de temps avant sa mort. M. Mongez termine la notice par cette observation : « La manière dont les cheveux sont ramenés sur le front de ces trois » bustes, et l'égalité avec laquelle ils sont coupés, rappellent l'expression » de Suétone, *ut tonderetur diligenter*, beaucoup mieux que je n'ai pu » le faire en disant, *il faisoit couper ses cheveux symétriquement.* On la » retrouve sur les têtes de la famille d'Auguste. »

A l'article d'Auguste, M. Mongez expose avec goût et clarté l'histoire de l'agrandissement d'Octave ; et, parvenu à cette époque de flatterie outrée qui ne manque jamais d'arriver pour les princes à qui tout réussit, il peint fort bien la bassesse des éloges et des honneurs dont il fut l'objet : « Un tribun du peuple, Pacuvius, proposa un » genre de flatterie inconnu jusqu'alors aux Romains, et pratiqué seule- » ment chez les barbares, Celtibères et Gaulois. Il vouloit se dévouer, » se consacrer à lui, pour exécuter tous ses ordres, même aux dépens » de sa vie. Cet exemple trouva, chez une nation asservie, de nom- » breux imitateurs ; mais Auguste, avec sa dissimulation accoutumée, » feignit de s'y opposer, et cependant il récompensa Pacuvius. D'ail- » leurs, il permit qu'on le représentât de la même manière que les » dieux ; que les Grecs de Pergame et de Nicomédie lui consacrassent » des temples après la bataille d'Actium, et que les rois alliés se réu- » nissent pour élever à Athènes un temple consacré à son génie et à » sa fortune. » M. Mongez auroit pu ajouter qu'Auguste fut assimilé aux dieux de l'Égypte, sous le nom de *Jupiter libérateur*, comme le prouvent l'inscription du propylon de Dendéra (1), et une autre de Philæ, dont j'ai restitué les premières lignes dans ce journal (2).

Les monumens qui nous ont conservé les traits de ce prince sont nombreux, et quelques-uns d'une très-belle exécution. M. Mongez a fait choix de deux médailles de bronze du Cabinet du Roi. L'une d'elles a, au revers, le fameux autel de Lyon entre deux autels : on trouve ensuite la face et le profil d'un buste de marbre pentélique du Musée royal ; ce buste est remarquable par la beauté du travail et la finesse avec laquelle sont exécutées la couronne de chêne et les bandelettes dont elle est ornée. Un beau camée, de la collection du Vatican, nous présente Auguste jeune : l'absence de la couronne donne lieu à

---

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.* p. 162. — (2) Année 1821, novembre, pages 657-673.

M. Mongez de conjecturer qu'il a été représenté pendant le triumvirat. Auguste jeune est encore représenté sur une pâte antique, conservée au Cabinet du Roi; mais le morceau capital est un admirable camée qui appartient à M. Laturbie de Turin : le nom de l'auteur, ΑΔΜΩΝ, est écrit à côté de la tête. La finesse du travail est au-dessus de tout éloge. Le crayon pur et correct de M. Bouillon et le burin de M. Beisson ont reproduit avec un grand succès tout le mérite de ce beau camée.

La notice suivante est consacrée à Livie, femme d'Auguste, que Caligula surnommoit *Ulysse sous les habits de femme.* On ne pourroit se former une idée complète de sa physionomie, dont les historiens s'accordent à vanter la beauté, d'après les médailles grossièrement travaillées dans les colonies d'Espagne, d'Afrique, et même dans quelques villes grecques. Des médailles ont été frappées à Rome, sous Tibère, mais sans nom inscrit, présentant quelquefois une belle tête, que des antiquaires soupçonnoient être celle de Livie : mais on ne fut certain de posséder son portrait que lorsqu'on découvrit, sous Pie VI, dans les fouilles d'Otricoli, une statue de femme en costume de prêtresse, qui faisoit le pendant d'une statue d'Auguste en costume de pontife. La ressemblance de son profil avec celui de la tête qu'on voit sur des médailles de Tibère, de moyen bronze, portant la légende *SALUS AUGUSTA*, prouva qu'il falloit y reconnoître l'épouse d'Auguste. Avant la découverte faite à Otricoli, M. Visconti avoit déjà reconnu Livie dans une belle statue de la Villa Pinciana, aujourd'hui au Musée royal, n.° 323; la face et le profil sont parfaitement gravés dans les n.os 1 et 2 de la planche XIX; les n.os 3 et 4 présentent deux beaux camées de Livie; l'un tiré du cabinet du major général Hitrof, à Saint-Pétersbourg; l'autre, du cabinet de M. Drée.

« L'écrivain, dit M. Mongez, qui trace l'iconographie de la famille » de César, seroit à plaindre, si, faute de monumens, il étoit forcé de » passer sous silence deux personnages recommandables par leurs vertus, » tels qu'Octavie, sœur d'Auguste, et son fils Marcellus. » Une médaille unique présente un portrait de femme avec le nom d'Octavie; M. Mongez s'excuse presque d'en donner le dessin, parce qu'il la croit plus que douteuse. Peut-être auroit-il dû insister sur les motifs de son opinion; car Eckhell ne doute pas de son authenticité (1); et il est d'autant plus important de se fixer à cet égard, que cette médaille

(1) Il en parle en ces termes : *Ex peregrinis insignis præstantiæ est sequens.* Et plus bas : *Certum igitur hujus feminæ caput habemus in nummo unico musæi Cæsarei, quem recitavi.* (*Doctr. numm.* VI, 161.)

est le seul monument qui donne les traits d'Octavie. Les numismatistes, en effet, refusent de reconnoître son portrait dans la tête de femme qu'on voit réunie à celle d'Antoine sur des cistophores, sur des médailles frappées par les commandans de la flotte de ce triumvir, et sur une médaille de Sinope, dans la Paphlagonie. Les premières représentent Cléopâtre, et la dernière, les têtes des Césars Caïus et Lucius.

Quant au jeune Marcellus, sa tête n'existe que sur des médailles démontrées fausses; mais un autre monument l'a fait connoître, du moins d'après une simple hypothèse très-vraisemblable. Avec les deux statues d'Auguste et de Livie, on trouva, dans les fouilles d'Otricoli, la statue d'un jeune homme vêtu de la toge, ayant la chaussure des patriciens, et portant la bulle d'or des enfans de cet ordre suspendue par une bandelette. Ce fut Visconti qui la publia le premier (1), sous le nom de Marcellus, quoiqu'on ne possédât aucune médaille ni aucune inscription qui pût prouver l'identité; mais les motifs qu'il donne pour appuyer son hypothèse, n'en ont pas moins une extrême vraisemblance.

On s'étonneroit de la rareté des monumens destinés à reproduire les traits de Marcellus, de ce fils chéri d'Octavie, si ce fait singulier n'etoit expliqué jusqu'à un certain point par ce texte de Sénèque: « Octavie ne voulut avoir aucun portrait de ce fils tendrement aimé, » ni qu'on en parlât devant elle. » *Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem* (2). Sénèque ajoute un peu plus bas: « Sans égards pour son frère, elle rejeta les vers com» posés pour consacrer la mémoire de Marcellus, et les autres honneurs » que les gens de lettres vouloient lui rendre, et elle ferma l'oreille » à toute espèce de consolation. » M. Mongez, s'appuyant de ce passage, rejette le récit de Tiberius Claudius Donatus sur l'évanouissement d'Octavie à la lecture du fameux passage de l'Énéide relatif à Marcellus. Ce récit, qui a inspiré les peintres et les sculpteurs, ne se trouve, dit-il, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans Velléius Paterculus, ni dans Dion. Donatus en parle le premier: il est bien singulier que Sénèque l'ait ignoré; et s'il l'avoit connu, sans doute il ne se seroit pas exprimé comme il l'a fait. Les raisons que donne M. Mongez sont certainement très-frappantes; mais peut-être n'est-il pas impossible de conserver à l'histoire un fait intéressant, honorable à-la-fois pour Octavie et pour Virgile. Ne pourroit-on pas répondre que les historiens cités par M. Mongez sont bien loin de tout dire; et puisque chacun d'eux a oublié plus d'un détail important, il est possible que

(1) *Museo Pio Clement.* III, tav. XXIV. — (2) *Consol. ad Martian.* II, 4.

le fait en question leur ait échappé à tous. Sénèque lui-même, dont l'unique objet est de fournir à Marcia, dans le spectacle des infortunes d'autrui, des moyens de se consoler de sa propre infortune, devoit se borner à lui faire sentir l'étendue de la perte d'Octavie, peindre par des traits généraux toute l'amertume de ses douleurs, et n'avoit nul besoin de rapporter cette anecdote; de ce qu'il n'en a point parlé, peut-être ne doit-on pas conclure qu'il n'en ait pas eu connoissance. Les mots, *carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita aliosque studiorum honores rejecit*, peuvent signifier simplement qu'Octavie ne voulut point qu'on lui adressât de vers à la mémoire de son fils, et qu'elle rejeta les hommages dont il étoit l'objet: mais il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pu assister à la lecture de l'Énéide, ignorant que le poëte y avoit introduit un passage relatif à Marcellus, et Virgile a pu croire que la proscription des vers dont Marcellus étoit le sujet ne s'étendoit pas jusqu'à une simple tirade épisodique fondue dans l'ensemble de son poëme. Qui sait même si la défense d'Octavie ne fut pas postérieure à la lecture de l'Énéide, et ne fut pas la suite de l'impression profonde que ce fameux passage avoit faite sur cette princesse, en réveillant toutes ses douleurs !

Sur la même planche que la statue de Marcellus, est la gravure du célèbre camée du musée impérial à Vienne. Cette gravure, commencée par l'habile graveur Girardet, n'a malheureusement pu être terminée par lui; il en auroit fait un chef-d'œuvre, comme de celle du camée de la Sainte-Chapelle, dont nous parlerons plus bas; l'extrême finesse du burin de Girardet rend sa manière fort difficile à imiter: aussi l'exécution, sous le rapport du modelé et de l'effet, nous a paru laisser à desirer; elle est cependant infiniment inférieure à celle qu'Eckhell a insérée dans son recueil des *pierres gravées du cabinet de Vienne*. Ce beau monument, que Philippe le Bel tenoit des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fut enlevé par un soldat pendant les guerres civiles du XVI.ᵉ siècle, et vendu à l'empereur Rodolphe II pour la somme de 12,000 ducats d'or, qui vaudroient aujourd'hui environ 360,000 fr.

M. Mongez expose sommairement l'explication que Peireisc donna de ce camée, et celle d'Albert Rubens, adoptée depuis par Montfaucon et Eckhell; ces trois antiquaires se sont accordés à reconnoître Tibère en costume de triomphateur, et ont rapporté le monument au triomphe accordé à ce prince l'an 10 de l'ère vulgaire (quarantième année du règne d'Auguste), à cause de ses victoires sur les Pannoniens, triomphe que la défaite de Varus fit différer. M. Mongez n'est pas satisfait de cette explication; il se demande « si un retard aussi triste, causé

» par un événement dont Auguste fut si douloureusement affecté, a pu » exercer les talens d'un habile artiste : ce seroit donc un monument satirique. » Notre savant antiquaire pense que ce camée représente une circonstance du triomphe de Tibère sur les Germains, qui eut lieu l'an 12 de l'ère chrétienne, 42.ᵉ du règne d'Auguste « Alors, dit Suétone, il » célébra le triomphe qu'il avoit différé, suivi des lieutenans auxquels il » avoit fait accorder les ornemens triomphaux. Avant de monter au capitole, il descendit de son char de triomphe et se prosterna aux pieds de » son père, qui présidoit à la pompe triomphale. » C'est ce témoignage de piété filiale que le camée représente. M. Mongez avoue « qu'après » avoir composé son explication, il a découvert que Cuper l'avoit prévenu » et avoit fait la même interprétation que lui du passage de Suétone, » dans sa dissertation sur un camée jointe à celle qui explique les mo» numens d'Harpocrate (1). » Mais Cuper n'a dit qu'un mot à ce sujet : M. Mongez donne, dans cette hypothèse, une explication complète et satisfaisante de tous les personnages et de tous les détails du camée, sans oublier le signe du capricorne, placé au-dessus de la tête d'Auguste, pour exprimer que ce prince avoit été conçu sous ce signe. Je suis surpris toutefois que notre savant antiquaire n'ait absolument rien dit d'un autre détail du même genre; c'est le signe du scorpion, qui se voit dans le champ d'un des boucliers formant le trophée qu'élèvent des soldats romains dans la scène inférieure du camée. L'analogie porteroit à supposer que ce signe se rapporte à la nativité du second des deux principaux personnages, c'est-à-dire de Tibère; et en effet ce prince étoit né le 17 novembre, conséquemment sous le signe du scorpion; à moins qu'on n'aime mieux y voir un symbole relatif à Mars; car on trouve également le scorpion sur un bouclier de la mosaïque de Palestine, sur un autre qui fait partie d'un trophée dans la Villa Albani, et sur les mentonnières de quelques casques antiques (2). Or, dans la doctrine astrologique des anciens, le scorpion étoit le domicile de Mars (3). Malgré la coïncidence que j'ai remarquée plus haut, cette dernière explication me paroît la véritable.

« Plût à Dieu que j'eusse vécu sans épouse et que je dusse mourir » sans enfans ! » Ce mot d'Auguste, parodie d'un vers d'Homère, sert à M. Mongez de transition naturelle pour parler de Julie, la fille de ce prince. Après avoir représenté le tableau des chagrins qu'elle causa

---

(1) Il y a ici une légère inadvertance; la dissertation citée est à la suite de l'*Apotheosis Homeri*, p. 203-220. — (2) Winckelmann, *Monum. inediti*, p. 146, 147. — (3) Voyez mes *Observations sur les représentations zodiacales*, p. 92, 93.

à son père, il passe aux monumens qui nous ont conservé l'image de sa beauté, dont elle fit un usage si coupable. M. Visconti, s'appuyant sur les médailles peu nombreuses où se trouve le portrait de cette princesse, l'a reconnue dans une statue de Cérès du Musée royal (n.° 58 et 77 du nouveau catalogue), dont la tête, pleine de finesse et de grâce, a été rendue avec le plus grand succès par le dessinateur M. Laguiche et le graveur M. Corot.

Nous terminerons, dans un second article, l'analyse de ce volume qui continue dignement l'œuvre de Visconti.

LETRONNE.

HISTOIRE des Marais et des Maladies causées par les émanations des eaux stagnantes; ouvrage couronné par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; par J. B. Montfalcon, *docteur en médecine, membre correspondant de la Société royale académique des sciences de Paris, des Académies et Sociétés royales des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, Rouen, &c.; correspondant de plusieurs sociétés savantes étrangères.* 1 vol. *in-8.°* de 530 pages. A Paris, chez Bechet jeune, libraire, place de l'Ecole de médecine, n.° 4, 1824.

L'AUTEUR, dans une introduction, déplore le sort des hommes qui habitent aux environs des eaux stagnantes; il peint en général leur situation depuis la naissance jusqu'à la mort; enfin leur état physiologique, si utile à connoître pour des médecins. A cet exposé succède une courte description de divers pays fangeux et marécageux, qui souillent des espaces immenses dans les deux mondes, et dont il existe en France, à ce qu'il assure, dix-huit mille arpens. Il regrette, et il a cela de commun avec beaucoup de personnes, qu'on ne se soit pas occupé à les rendre productifs. « Une partie des forces et des richesses de la » France, dit-il, a été absorbée par des colonisations; cependant elle » avoit chez elle ce qu'elle alloit chercher inutilement au loin. Ses » trésors et ses armées ne pouvoient lui conserver la possession d'une île » de troisième ordre; et peu de bras, peu d'or, auroient fertilisé dans » ses provinces d'immenses terrains, envahis par d'arides bruyères ou

» par des eaux infectes. Nos landes à féconder, nos sables à trans-
» former en forêts, nos marais à dessécher, de vastes pays d'étangs
» qu'il faudroit assainir: voilà nos véritables colonies. La conquête de
» ces contrées incultes, au profit de l'agriculture, ne seroit-elle pas
» préférable à celle de la plus riche des Antilles! »

L'auteur déclare qu'il n'adopte, pour ses explications, point de systèmes, parce qu'ils sont sujets à se détruire les uns les autres; il ne veut que présenter des faits, et convertir en inductions des observations authentiques.

Il est à remarquer que, dans le cours d'un demi-siècle, onze fois des prix ont été proposés sur l'action pathologique des émanations marécageuses, et que la couronne a presque toujours été décernée; ce qui nous prouve que ce sujet, sans doute très-intéressant, n'a jamais été suffisamment traité.

M. Montfalcon, en terminant son introduction, a voulu définir ce qu'il entend par les mots d'*effluves*, de *miasmes*, d'*émanations*, d'*exhalaisons*, souvent employés et pris les uns pour les autres. Ces mots ne lui paroissent pas synonymes.

Les émanations marécageuses exercent, suivant l'auteur, sur les organes, une influence qui se manifeste, 1.° par une modification profonde de l'économie animale, qui donne une constitution spéciale; 2.° par le développement plus ou moins prompt de maladies à exaspération périodique, de fièvres d'accès, qui attaquent les indigènes, même les étrangers. L'action de ces causes agit plus fortement et habituellement sur les individus des contrées inondées qui ont d'autres causes puissantes de maladies, telles que l'usage d'eaux insalubres, l'indigence, un travail excessif, &c.; choses particulières aux habitans de la Sologne et de la Bresse.

Après cette introduction, l'auteur entre en matière, et divise son ouvrage en quatre parties, composées chacune de plusieurs chapitres.

Il décrit d'abord la manière dont se forment les marais, la nature des terrains sur lesquels ils reposent, les genres et espèces de plantes qui y croissent, les animaux qu'on y trouve, soit ceux qui y vivent ordinairement, soit ceux qui ne font qu'y passer; c'est à-la-fois donner la géologie, la flore et la zoologie de ces lieux. Dans un autre chapitre, il traite des étangs, des rivières, et des endroits où l'on fait rouir le chanvre.

Les marais, comme l'on sait, se divisent en marais salés et en marais d'eau douce, suivant qu'ils sont fournis par la mer, ou par les rivières et par les pluies. Les eaux des premiers se corrompent plus aisément,

peut-être parce qu'elles contiennent plus de matières organiques en dissolution.

M. Montfalcon, voulant établir une classification géographique et médicale des marais, la fait précéder d'observations qui nous ont paru judicieuses. Il pense que les émanations marécageuses ne produisent pas les mêmes effets dans tous les climats : elles enfantent des maladies dont le siége, la physionomie et les degrés d'intensité sont divers, suivant que l'action combinée de l'air, des eaux et des lieux, a produit tel ou tel tempérament, et suivant la constitution des individus, qui n'est pas la même dans un Hollandais, par exemple, que dans un indigène du midi de l'Amérique. Les émanations sont plus redoutables et ont une action plus rapide et plus intense dans les pays chauds que dans les climats froids. « Si nous examinons les affections endémiques » dans les principales contrées marécageuses, nous verrons en Hol- » lande des fièvres quartes, tierces et quotidiennes, atteindre un grand » nombre de sujets, mais présenter une marche lente et laisser au » médecin le temps de les combattre. En Hongrie, ces maladies sont » déjà plus fréquemment rémittentes, et la dysenterie, dite *putride*, » y affecte une plus grande partie d'individus. En Italie, les fièvres » produites par le voisinage des marais Pontins, sont accompagnées » d'apyrexies très-courtes, et les symptômes dits *ataxiques* les com- » pliquent plus souvent. En Espagne, les accidens les plus graves, » tels que les vomissemens de matières noires, la couleur jaune de » la peau, la violence du délire, &c., rapprochent les maladies de cette » contrée de celles des côtes d'Afrique et de l'Amérique; enfin, dans » ces deux dernières parties du monde, les mêmes affections fébriles » s'observent, mais accompagnées des symptômes les plus violens, et » presque toujours ou rémittentes ou continues. »

L'auteur fait ensuite une énumération des marais, d'abord de ceux des pays chauds, dont une grande partie est située en Amérique : il a pour autorités les voyageurs. L'Asie lui paroît en contenir moins; mais il y en a beaucoup en Afrique, sur-tout depuis la rivière du Sénégal jusqu'au pays des Cafres et dans la basse Égypte. On en trouve plusieurs en Corse : la Sardaigne en a de jour en jour un plus grand nombre, à cause de la décadence de son agriculture. Plusieurs contrées d'Italie sont remplies d'eaux stagnantes, particulièrement le Mantouan et le territoire Pontin, espace d'environ huit lieues de longueur sur deux de largeur, situé dans la Campagne de Rome, le long de la mer; l'Espagne n'en a que dans l'Andalousie. « Mêmes » causes, mêmes effets. On a observé des maladies analogues à

» Caïenne, aux Antilles, à la Vera-Cruz, à Pensacola, à la » Havane, à la Martinique, dans l'île de Saint-Vincent, à Aca-» pulco, par-tout enfin où des villes et des ports sont situés sous » un ciel brûlant, et environnés d'eaux stagnantes. »

Les marais des pays froids et humides sont ceux du Danemarck et des environs de la Baltique, de la plupart des pays appartenant à la Russie, de la Pologne, de l'Angleterre. Ils sont peu considérables dans ce dernier royaume, parce que son agriculture, portée à un haut degré, en a diminué la quantité. La Hollande, conquise sur la mer, ne seroit, comme on sait, qu'un vaste marais, sans les travaux immenses qui ont été exécutés et qui sont entretenus avec soin pour contenir les flots de l'Océan, élevés presque à son niveau; cependant il en subsiste encore, tant les inondations y sont fréquentes et communes, sans qu'il en résulte une influence délétère, ce qui peut dépendre de l'extrême propreté qui règne dans les habitations, et de la manière dont les hommes s'y vêtent et s'y nourrissent. L'île de Walcheren, plus basse que la mer, est moins saine que la Hollande. En Suisse, il existe de grandes masses d'eau, peu de marais, quelques étangs et de vastes lacs, qui quelquefois ont été dangereux. Marie Thérèse a fait disparoître la plus grande partie des marécages de l'Autriche.

La France étant sous un climat tempéré, ce sont ses marais que l'auteur s'attache à décrire en troisième lieu : ils doivent sans doute occuper une place plus étendue dans son ouvrage. C'est en en faisant connoître les inconvéniens, qu'on pourra donner l'idée d'y remédier. L'auteur prétend que les marais de France, s'ils étoient mis en valeur, donneroient annuellement un produit de sept millions, et nourriroient plus d'un million d'hommes : cette évaluation n'est pas exagérée. Outre cet avantage, il en résulteroit la conservation de l'espèce humaine. Ce projet très-important a déjà été conçu il y a long-temps ; on a même tenté de l'exécuter. Nous ne le savons que trop, les choses les plus utiles ne sont pas toujours celles dont l'entreprise se poursuit.

La Bresse, regardée comme très-insalubre, ne l'est pas à beaucoup près entièrement. Une partie de sa surface est non-seulement très-fertile, mais habitée par une population nombreuse. M. Montfalcon indique les endroits où sont les eaux stagnantes qui nuisent à la santé des hommes. Bourg, capitale du pays, étoit dans ce cas; mais cette ville, très-agréable maintenant, doit sa salubrité au comblement de ses fossés. Nous connoissons des exemples semblables.

La Brenne, plus malheureuse que la Bresse, est une contrée du département de l'Indre (Bas-Berry); on y compte quatre cents étangs,

que la nature de son sol y a formés et entretient. Le fond est un mélange de débris organiques, de sable fin et d'argile : c'est là que se rassemblent les eaux pluviales, qui ne peuvent s'infiltrer dans une terre imperméable; des digues en empêchent l'écoulement. L'atmosphère se trouve chargée de brouillards épais, qui contribuent à des orages plus fréquens et plus funestes qu'ailleurs. Voici l'idée que l'auteur donne de la population. « L'habitant de ces tristes lieux, dit-il, souffre dès sa naissance, » et montre pendant les premiers jours de sa vie la profonde empreinte » de l'insalubrité du climat. A peine a-t-il quitté la mamelle, qu'il » languit et maigrit; une couleur jaune teint sa peau et ses yeux; ses » viscères s'engorgent; il meurt souvent avant d'avoir atteint sa sep- » tième année. A-t-il franchi ce terme, il ne vit pas, il végète; il » reste cacochyme, boursouflé, hydropique, sujet à des fièvres pu- » trides malignes, à des fièvres d'automne interminables, à des hé- » morrhagies, à des ulcères aux jambes, qui guérissent difficilement. » Se défendant à peine contre ces maladies, qui l'assiégent souvent » toutes à-la-fois et qui font de sa vie une longue agonie, l'habitant » de la Brenne parvient à sa vingtième ou à sa trentième année. Déjà » la nature rétrograde, les facultés s'affaissent, et communément l'âge » de cinquante ans est le dernier terme de sa vie : ainsi passent » rapidement plusieurs générations. Cependant la population conserve » à-peu près le même équilibre; on s'y marie de bonne heure et le veu- » vage n'y est pas long; il n'est pas rare de voir des femmes de trente » à quarante ans mariées pour la quatrième fois. On cite trois frères » qui ont épousé quinze femmes. La certitude de trouver des logemens » vacans et des terres à exploiter, attire dans cette misérable contrée » des familles étrangères, qui s'y marient et s'y fixent; et c'est ainsi » que se résout le problème : Comment une terre aussi inhospitalière » n'est-elle pas dépeuplée ! »

L'auteur ne présente pas sous un plus heureux aspect les habitans de la Sologne, pays de deux cent cinquante lieues carrées ou d'un million d'arpens d'étendue : il occupe une partie considérable des départemens du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher; il est presque situé au milieu de la France. Le sol en est humide et ingrat; ce qui peut en être cultivé ne produit que du seigle d'automne et de printemps, et du sarrasin, qui font la nourriture ordinaire des hommes et n'y sont ni abondans ni bien nutritifs. Une grande partie de la contrée est couverte de marais et d'étangs, sur-tout dans les environs de Romorantin et d'Orléans. Les hommes sont d'une constitution semblable à celle des habitans de la Brenne : une petite stature, une démarche lente, des

yeux ternes, le ventre gros, le teint jaune; voilà ce qui les fait reconnoître. Les animaux y sont chétifs, ainsi que les végétaux qui y croissent. Les hommes ne pouvant se procurer une bonne nourriture et respirant des émanations des eaux stagnantes qui les environnent, sont plus disposés à contracter des maladies: c'est à ces circonstances que nous avons cru pouvoir attribuer les effets funestes de la gangrène sèche, que produisoit sur eux une altération du seigle, appelée *ergot*, ainsi que nous l'avons constaté (1).

M. Montfalcon cite encore la plaine de Montbrison et celle du Forez, placées entre des montagnes. Des eaux stagnantes les rendent malsaines, comme le manifeste l'état de santé des habitans, comparé avec celui des montagnards qui en sont voisins: l'insalubrité de la ville de Montbrison a été corrigée, comme celle de Bourg, dont nous avons parlé.

L'auteur rapporte les différens systèmes qu'on a établis sur la nature des émanations marécageuses, tels que ceux des animalcules, des vapeurs sulfureuses, des gaz: parmi ceux-ci, on distingue l'opinion de M. Chevreul, qui regarde le gaz inflammable des mines de charbon de terre comme analogue au gaz hydrogène carburé des marais. En général, M. Montfalcon ne paroît pas faire cas des travaux et des recherches de la chimie pour donner des explications et avancer la physiologie: nous ne pouvons être de son avis; on a des preuves du contraire, et nous pensons que c'est par cette science qu'on parviendra à découvrir les principes qui constituent réellement les émanations des marais, et peut-être leur manière d'agir sur le corps animal.

M. de Veze, qui a écrit sur la fièvre jaune, prétend que les émanations marécageuses de divers climats sont identiques; M. Montfalcon réfute cette assertion, par le motif que les matières qui les forment ne sont pas les mêmes, non plus que les maladies qu'elles occasionnent.

Le dégagement des émanations marécageuses du sein des eaux stagnantes, et leur dispersion dans l'atmosphère, présentent plusieurs circonstances que développe M. Montfalcon. Ces émanations, à la faveur d'un fluide aqueux qui leur sert de véhicule, s'élèvent, comme on sait, aux heures où il y a de la chaleur, descendent aux approches de la nuit, à mesure que la chaleur diminue, et se condensent à la surface du sol: c'est alors qu'elles sont plus dangereuses; des exemples nombreux l'attestent. Elles se répandent à une grande distance; en hauteur, dit M. Montfalcon, jusqu'à cinq cents mètres, et horizontalement,

(1) Voyez le *Traité des maladies des grains*, que nous avons publié en 1783.

jusqu'à sept ou huit cents mètres. Des vaisseaux, aux Indes occidentales, en ont éprouvé les effets à cette distance.

Les lieux élevés ne sont pas toujours les plus sains. Ceux qui sont au-dessus d'eaux stagnantes, souvent en souffrent davantage, et même les premiers; une expérience bien faite auprès de Bourg, et rapportée par M. Montfalcon, en donne une preuve convaincante.

Si l'action délétère des émanations marécageuses n'est pas douteuse, ainsi qu'il est constaté par des faits, il n'est pas aussi facile de dire comment elles agissent sur l'économie animale. S'introduisent-elles par la voie de l'estomac ou des poumons, ou affectent-elles directement le système nerveux? M. Montfalcon n'hésite pas à croire qu'elles pénètrent le plus souvent dans l'estomac et les poumons, et que rarement elles agissent directement sur le système nerveux. Mais, introduites dans le corps humain, comment s'y comportent-elles, combien de temps y restent-elles sans agir? Si l'on en croit Lind, ce poison, car c'en est un, peut être quelque temps inerte, ce que M. Montfalcon a peine à croire, et ce qu'il ne nous paroîtroit guère possible d'expliquer. Ce poison est-il, de sa nature, stupéfiant ou irritant? C'est encore une chose que personne, à ce qu'il nous semble, ne peut décider: aussi M. Montfalcon ne prononce-t-il pas.

Il passe de là à l'examen de l'action des émanations marécageuses sur l'organisme. Elle consiste dans les modifications que cet organisme reçoit de l'influence habituelle des particules délétères; d'où naît une manière d'être spéciale des habitans des pays où il y a beaucoup d'eaux stagnantes; elle imprime profondément son caractère sur la constitution physique de l'homme et des animaux. M. Montfalcon cite les sources où il a puisé ce qui concerne l'homme dans les pays marécageux; savoir, entre autres, les écrits de Delorme, Groffier, Pacoud, de Bossi, Foderé, sur la Bresse; de Gilbert Blanc, sur la Zélande; de Froberville, Bigot de Morogue, sur la Sologne; des auteurs de la Statistique du département de l'Indre, sur la Brenne; de Prony, Orlandi et autres, sur les marais Pontins; ouvrage d'un grand intérêt, que M. Letronne, notre collègue, a fait connoître dans ce journal, il y a peu de temps (1).

---

(1) Il y a beaucoup de renseignemens sur cet objet dans les topographies médicales insérées dans les Mémoires de l'ancienne Société royale de médecine, qui a publié 10 volumes *in-4.°* très-estimés. Nous avons nous-mêmes donné un mémoire spécial et détaillé sur la Sologne, qui se trouve dans le premier volume de ce recueil, année 1779.

Les effets qui résultent de la manière d'agir des émanations marécageuses des marais Pontins, sont des enzooties et des épizooties. On sait que la médecine vétérinaire reconnoît les mêmes lois que la médecine relative à l'homme, puisque, à part quelques modifications de formes et la différence des espèces, on trouve la plus grande analogie dans la structure anatomique des uns et des autres. Aussi en tire-t-on la conséquence que là où les hommes exposés à des émanations marécageuses contractent des fièvres intermittentes qui produisent des altérations bien déterminées, les animaux sont atteints de maladies inflammatoires continues.

Quarante-quatre pages sont consacrées au récit d'épidémies et d'endémies causées par l'action pathologique des émanations marécageuses. Les détails sur ce sujet sont faits pour intéresser les médecins. Les fièvres intermittentes et rémittentes des marais sont très-communes : la plupart ont un caractère propre ; c'est l'affection plus ou moins exprimée des organes digestifs et du système nerveux. Mais que de variétés dans leur manière d'être ! que de modifications de ces maladies, depuis les pyrexies rémittentes de la Sologne jusqu'à la fièvre jaune des Antilles et à la peste de la basse Égypte ! M. Montfalcon donne des exemples généraux et spéciaux de ces variétés et complications, même dans nos climats.

Jusqu'ici il n'a été question que théoriquement des émanations des marais, de leur manière d'agir sur le corps animal, et des explications qu'on en peut donner : la troisième partie classe les maladies ou les effets pathologiques de ces émanations, qui donnent lieu à des fièvres rémittentes et intermittentes simples et pernicieuses, à des obstructions, des hydropisies, au scorbut. L'auteur décide que les fièvres occasionnées par les émanations des marais ne sont point contagieuses, parce qu'un homme attaqué d'une maladie qui provient de cette cause, s'il passe d'un lieu marécageux dans un endroit sain, ne la communique à personne. Nous n'entrerons point dans les détails qu'il donne sur ces fièvres ; c'est aux médecins qu'il appartient de les apprécier. Nous croyons qu'en les lisant dans l'ouvrage, ils y trouveront des développemens intéressans.

Dans la dernière partie, M. Montfalcon indique les moyens de fortifier l'économie animale contre l'action pathologique des émanations marécageuses, les précautions hygiéniques nécessaires aux vaisseaux et aux armées qui sont exposés aux actions de ces émanations. Il met au nombre des préservatifs la salubrité des habitations, les soins de propreté, les alimens de bonne qualité.

L'ouvrage est terminé par une bibliographie de l'histoire des marais, contenant l'indication des principaux ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet, et des remarques critiques sur la plupart de ces productions.

TESSIER.

Extrait d'un Mémoire lu dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, du 30 juillet 1824, sur l'histoire du coton; par M. Mongez.

Dans quatre parties du monde, les vêtemens des habitans sont de coton. J'ai pu croire d'après cela que des recherches sur l'histoire du cotonnier auroient, dans cet instant, quelque intérêt: voici l'extrait de ce travail. Jean-Reinold Forster, qui avoit accompagné Cook dans son second voyage, a composé, il y a un demi-siècle, une dissertation sur le même objet; mais la publication de plusieurs écrivains grecs, et la découverte de plusieurs espèces et variétés de cotonniers, faites depuis lors, m'ont enhardi à traiter le même sujet que ce savant botaniste.

Il en a été du coton comme de tous les objets de commerce qui sont apportés des contrées fort éloignées. La soif du gain fait couvrir leur origine de voiles épais, ou, ce qui est pis encore, les fait envelopper des fables les plus bizarres. N'a-t-on pas cru long-temps que les oiseaux de paradis n'avoient point de pieds, qu'ils voloient toujours sans se reposer, ou que, du moins pour dormir, ils se suspendoient aux branches des arbres avec les filets qui sont placés près de leurs ailes, parce que ceux qui les transportoient en Europe leur coupoient les pieds pour en augmenter le prix, en considération de cette prétendue merveille! On ignore encore les noms et les caractères de la plupart des bois de teinture et de senteur qui sont apportés des pays étrangers. Le bois de rose en particulier a été appelé *bois de Rhodes* et *bois de Chypre*, pour en déguiser l'origine, jusqu'en 1781, où un botaniste anglais, Masson, le découvrit dans les îles Canaries.

Si à ces causes d'ignorance on joint encore celle qui provient de l'imperfection dans laquelle a langui si long-temps la botanique chez les anciens, on sentira combien il est difficile de tirer de leurs écrits quelque notion positive sur le coton. Ils classoient les végétaux d'après leur port, d'après le lieu de leur habitation, d'après leur grandeur; et ceux qui venoient des contrées étrangères, d'après leur ressemblance

vague avec les plantes de leur patrie, sans tenir compte des parties de la fructification, base essentielle de toute bonne classification. On doit ajouter enfin que les variétés n'étant pas constantes comme les espèces, il n'est pas certain que celles qui ont été décrites par les anciens subsistent encore. Il est donc sage, en traduisant leurs écrits, de se borner aux espèces.

Pendant plusieurs siècles, les Grecs et les Romains ne désignèrent les végétaux qui produisoient le coton que par l'épithète de *porte-laine*, parce qu'ils croyoient qu'il formoit une espèce de duvet fixé sur l'écorce. Pour rentrer dans le chemin de la vérité, j'ai distingué et décrit soigneusement le cotonnier-arbre *bombax* ou fromager, et le cotonnier-herbacé ou arbuste, *gossypium*. Les principaux caractères qui les distinguent sont la forme de la capsule qui renferme les graines avec le duvet, et le nombre de ses valves. La capsule du *bombax* est orbiculaire, alongée, et elle s'ouvre en cinq valves; celle du cotonnier n'a que trois ou quatre valves, et elle est ronde. Enfin le *bombax* est un arbre, et le cotonnier est annuel ou bisannuel; on en connoît cependant des espèces vivaces.

Hérodote, qui écrivoit dans le cinquième siècle avant l'ère vulgaire, et qui avoit voyagé en Égypte, est le plus ancien écrivain qui ait parlé du coton. Ce qu'il en dit s'applique au *bombax*, qu'il avoit pu voir dans la haute Égypte. Il pouvoit aussi avoir reçu ces notions des Perses, qui fournissoient dès-lors aux Grecs les produits de l'Inde. Du moins voyons-nous dans Aristophane, écrivain de la même époque, que les Perses apportoient à Athènes des manteaux de laine si précieux, qu'on les vendoit environ cinq mille francs de notre monnoie. Un prix aussi élevé m'a fait penser qu'ils étoient fabriqués avec la toison des chèvres du nord et de l'orient de l'Inde, et qu'ils étoient de l'espèce des cachemires. On sait combien les asiatiques ont toujours montré de constance dans leurs goûts; d'après cela, mon assertion ne sera pas regardée comme un paradoxe.

Alexandre s'occupa, au milieu de ses conquêtes, des intérêts du commerce de l'Asie avec l'Europe et l'Afrique. A la vérité, ses victoires, en renversant le trône de Darius, empêchèrent le commerce de suivre son ancienne route à travers la Bactriane (aujourd'hui la Boukarie, située à l'est de la mer Caspienne) et la Perse; mais le héros macédonien fonda Alexandrie d'Égypte, et ouvrit au commerce de l'Asie centrale et de l'Inde une nouvelle route à travers la mer Rouge et l'Égypte. Il avoit envoyé Néarque avec une flotte pour reconnoître la mer de l'Inde, depuis les bouches de l'*Indus* jusqu'au fond du golfe

Persique. C'est probablement d'après les récits de ce hardi navigateur que Théophraste, qui ne paroît pas avoir voyagé dans l'Inde ni dans l'Arabie, a décrit très-exactement dans un endroit le *bombax* avec sa feuille lobée, comme celle de certains mûriers; et dans une autre, le *gossypium*, avec sa capsule sphérique comme une pomme. Strabon nous apprend que, dans la Babylonie, les Macédoniens firent des matelas et des housses pour les chevaux, au lieu de bourre, avec le duvet de l'arbre porte-laine. Il s'agit ici du *bombax*, dont le coton est encore employé à faire des coussins, des matelas et des oreillers par les habitans des îles de la Sonde et par ceux du Brésil. On donne dans le commerce le nom de *capuk* à cette espèce de coton, qui est très-fin, doux comme de la soie, mais si court qu'on ne peut pas le filer. Je n'ai pas employé le mot *selle* en parlant des cavaliers macédoniens, parce qu'il est douteux qu'avant l'ère vulgaire on se soit servi de selles proprement dites. La statue équestre de Marc-Aurèle est le plus ancien des monumens parvenus jusqu'à nous qui présente des panneaux, de même que la colonne théodosienne pour les arçons. De-là vint qu'on employa si tard les étriers, parce qu'il n'y avoit point de partie solide à laquelle on pût les suspendre.

Ici finit la série des auteurs qui ont parlé du coton avant l'ère vulgaire, c'est-à-dire, avant que les Romains eussent réuni l'Égypte à leur vaste empire; réunion qui leur fit acquérir des connoissances plus positives sur les produits de l'Inde.

Quoique les Hébreux aient toujours fui la société et le commerce des autres nations, ils ont cependant reçu d'elles les objets de luxe dont ils ornoient le temple de Jérusalem.

Le texte hébreu des livres sacrés parle souvent d'un tissu précieux qu'il appelle *schesch*, traduit par βύσσος dans la version des Septante, et par *byssus* dans la Vulgate: il est très-vraisemblable qu'il est ici question du coton. On peut dire que les Septante lui ont donné le nom qu'il portoit en Égypte dès le troisième siècle avant l'ère vulgaire, époque à laquelle ils écrivoient à Alexandrie; comme on le voit encore dans l'inscription de Rosette, où l'on apprend que Ptolémée Épiphane levoit un impôt en nature sur le coton en laine et sur les cotonnades fabriquées dans ses états. Les Grecs ne donnoient encore au coton que le nom de végétal porte-laine.

Virgile est le premier des écrivains, soit grecs, soit latins, qui (dans ses Géorgiques), ait parlé du coton; mais il en parle encore comme d'une laine que les *Sères* cueilloient sur les feuilles de certains arbres. Le nom de ce peuple forme ici une équivoque qu'il faut cher-

cher à détruire : on a voulu reconnoître les Chinois et la soie qu'ils appellent *ser.* Il est vrai que, depuis le siècle d'Alexandre jusqu'au regne de Justinien, la soie, qui se vendoit au poids de l'argent et quelquefois au poids de l'or; la soie, qu'on regardoit en Europe comme le produit d'animaux qui habitoient sur des arbres, arriva, dans l'Asie occidentale, par la même voie que le coton. Ces fils précieux étoient apportés par des caravanes qui, après avoir reçu la soie des *Sères* proprement dits (c'est-à-dire des Chinois), la transportoient à travers les contrées situées au nord de l'Inde, dont une (la Bactriane) étoit aussi connue sous le nom de *Sérique*, et qui la déposoient sur les bords orientaux de la mer Caspienne, d'où elle arrivoit sur ceux de la mer Noire. Des caravanes russes, qui vont en Chine ou dans l'Indoustan, suivent encore la même route et traversent la Boukarie, la Bactriane des anciens.

On ne sauroit douter que le coton n'ait été aussi appelé *sérique*, comme la soie, parce qu'il arrivoit en Europe par la même voie. Arrien, ou l'auteur du Voyage de la mer Rouge dans l'Inde, qui lui est attribué, et qui écrivoit dans le second siècle de l'ère vulgaire, fait l'énumération des marchandises que l'on importoit de l'Inde et de l'Arabie en Égypte, et de celles que, de l'Égypte, on portoit en échange dans ces contrées. Or, cet écrivain désigne par l'adjectif *sériques*, même des peaux apportées des régions orientales. Ce sont celles qu'on apprêtoit avec la noix de galle dans l'Orient, et que nous avons appelées *maroquin du Levant*, jusqu'à la fin du dernier siècle, où la France les a vu préparer dans ses ateliers. La double acception de l'épithète *sérique*, que j'ai établie, et qui a jeté un grand jour sur mes recherches, est encore fondée sur le passage suivant de Pline *(34, cap. 41)* : « Le meilleur fer, dit-il, est » celui de la *Sérique* ; il nous vient des *Sères*, avec leurs tissus et leurs » peaux. » Le fer, ou plutôt l'acier de l'Inde [wootz], est encore aujourd'hui célèbre et recherché pour certains ouvrages.

Pline et Solin profitèrent des notions sur le coton qui avoient été recueillies par les Macédoniens sur les bords de l'*Indus*, et par les Romains dans la province d'Égypte. Il est très-vraisemblable que les Égyptiens n'avoient cultivé que le *bombax* avant les Ptolémées ; aussi Hérodote, qui avoit visité l'Égypte peu de temps avant cette époque, n'a-t-il parlé que du cotonnier-arbre : mais Pline dit expressément qu'on cultivoit de son temps (le premier siècle de l'ère vulgaire) dans la haute Égypte, vis-à-vis de l'Arabie, un arbrisseau appelé *gossypion* et *xylon* ; que ce petit arbrisseau portoit un fruit semblable à une noix remplie de laine, laine qu'on filoit (c'est le premier des auteurs par-

venus jusqu'à nous qui ait employé le mot *gossypium*). Pline nous apprend aussi que les Arabes cultivoient un cotonnier à fruits longs comme des courges. Voilà le cotonnier-arbre et le cotonnier-arbuste parfaitement connus et cultivés en Égypte. L'inscription de Rosette, déjà citée, ainsi que les nombreuses bandelettes qui enveloppent les momies (on en a trouvé jusqu'à deux cents aunes autour d'une seule), prouvent qu'il y avoit, dans la vallée du Nil, beaucoup de manufactures de coton, indépendamment de celles de lin.

Avec ces notions précises, Pline, Solin et Ammien Marcellin, qui n'écrivit que quatre siècles après, en rapportent une fort extraordinaire; ils disent tous les trois qu'on arrosoit fréquemment les feuilles et les branches des cotonniers. C'étoit peut-être une de ces pratiques suivies par la routine dans plusieurs pays; ou plutôt, c'étoit dans ces écrivains une allusion exagérée à l'usage où l'on étoit probablement alors, et où l'on est aujourd'hui en Sicile, à Malte et dans la Calabre, d'arroser abondamment la terre sur laquelle on doit semer la graine de coton qu'on a aussi imbibée d'eau. De même, dans l'île de Chypre, on obtient de plus abondantes récoltes des cotonniers plantés sur les bords des ruisseaux et des rivières, que de ceux qu'on a semés sur les côteaux. Au reste, en dépouillant ces récits du merveilleux qui les accompagne, il peut s'agir ici du tissage des mousselines (ainsi nommées de *Mosul*, ville située sur le Tigre près des ruines de Ninive), sous la chaîne desquelles les Indiens placent des jarres remplies d'eau, pour conserver au fil la souplesse nécessaire. C'est ainsi, et pour la même raison, qu'on place les métiers des batistes et des linons dans des caves, ou du moins dans des locaux à moitié souterrains. On reconnoît ces tissus légers, lorsqu'on entend Pline et Juvénal déclamer contre l'usage que faisoient à Rome de vêtemens transparens, non-seulement les femmes, mais encore les hommes, et même ceux qui, malgré la philosophie sévère qu'ils affectoient, osoient paroître en public à demi nus.

Enfin, dans le second siècle de notre ère, le cotonnier fut cultivé en Europe, dans l'Élide (la Morée occidentale). Pausanias y avoit vu semer, comme il l'atteste, le *byssus*, avec le chanvre, le lin, et il le distingue parfaitement de la soie, qu'il dit être le produit de quelques insectes. On voit dans Pollux, écrivain contemporain, qu'il établit la même distinction entre la soie et le coton. C'est même du cotonnier-herbacé, et non du *bombax*, qu'il a voulu parler; car il dit que la capsule qui le renferme ressemble à une noix et s'ouvre en trois valves. Les Arabes le transportoient de l'Inde par la mer Rouge, non-seulement

tissu et coloré, mais encore en laine, comme nous l'apprend l'auteur du Périple de la mer Érythrée.

L'Égypte, qui, après l'Asie, paroît avoir la première pratiqué les arts mécaniques, fournissoit dès-lors à l'Europe, comme l'Inde, des toiles de coton colorées. Les Égyptiens faisoient même usage des mordans, qui supposent des connoissances en teinture, au moins pratiques, très-avancées. Mais si les tissus de coton colorés dans l'Inde se faisoient remarquer par la vivacité des couleurs, ils excitoient la surprise par la bizarrerie des dessins; ainsi que le font encore ces toiles que nous appelons si improprement *perses*. Le poëte Claudien nous a laissé de ces dessins une description, exagérée peut-être, mais du moins très-curieuse. Il veut peindre l'étonnement dont furent saisis les Grecs et les Romains, en apprenant l'élévation de l'eunuque Eutrope au consulat sous le règne d'Arcadius (*in Eutrop.* 1, 350)...... « Alors, dit-il, un personnage recommandable par la gravité de ses » mœurs, s'écria : Si l'on ajoute foi à de pareils bruits, et si le mensonge » crée des monstruosités qui passent toute croyance, alors la tortue vole, » le vautour a des cornes; les fleuves coulent sur les collines; les Caramaniens apprendront que le soleil se lève aux Colonnes d'Hercule; » je verrai la mer couverte de moissons, le dauphin pêché dans les » forêts, des hommes devenus à moitié coquillages; enfin toutes les » folies qu'on débite sur l'Inde, et qu'elle peint sur ses toiles. » On reconnoît ici le genre de peinture appelé *arabesque*, dont Raphaël a fait au Vatican un emploi si ingénieux.

Deux siècles avant les croisades, on apporta en Europe des manuscrits sur toile de coton, et l'on y fit usage, pour écrire, de ce papier, remplacé bientôt par celui de chiffons, c'est-à-dire, par celui qui est fait avec les débris des toiles de lin et de chanvre. A cette époque seulement on fabriqua des toiles avec le chanvre, comme je l'ai fait voir ailleurs; quoique, dès le temps d'Hérodote, cinq siècles avant l'ère vulgaire, on eût employé sa filasse pour faire de l'étoupe, des cordes; et sa graine, pour se procurer, par des fumigations peu coûteuses, une ivresse semblable à celle que produit l'opium. Le despotisme du Croissant avoit détruit ou laissé périr en Égypte les manufactures de *papyrus*, si célèbres depuis les Ptolémées, de sorte que ce papier manquoit absolument en Europe, ou s'y vendoit à un prix exorbitant. Il en étoit de même du parchemin [*pergamenum*], heureuse invention d'Attale, roi de Pergame, destiné à remplacer le végétal égyptien. Les moines, dont une partie des journées étoit employée à copier les anciens auteurs, sur-tout les livres sacrés et les légendaires, étoient trop

pauvres pour acquérir la matière nécessaire à leurs travaux. Ils raclèrent les manuscrits, ou en effacèrent l'écriture, pour y substituer des commentaires sur la Bible et des légendes. Heureusement ils le firent quelquefois avec tant de négligence, que les savans bénédictins français découvrirent, dans l'avant-dernier siècle, à l'aide d'une foible transparence, et sous l'écriture moderne, des vers et des passages d'anciens auteurs profanes! Notre savant correspondant, M. Angelo Mai, a perfectionné dans ce siècle leur méthode, et a reproduit des textes nombreux de Cicéron, de Fronton et d'autres écrivains célèbres. Si l'on n'eût pas fait usage du papier de coton, et si l'on n'eût pas inventé celui de chiffons, qui sait où se seroit arrêtée la barbarie, et si les poëmes d'Homère ou de Virgile, et les autres chefs-d'œuvre de l'antiquité, seroient parvenus jusqu'à nous!

Jacques de Vitry, mort en 1244, qui étoit allé en Palestine pendant les croisades, est le premier des écrivains occidentaux qui ait employé le mot *coton*. « Il y a, dit-il (*Hist. orient.* lib. I, cap. 85), dans » l'Orient, des arbrisseaux venus de semence, qui produisent le *bombax*, » appelé par les Français *coton*, qui tient le milieu entre la laine et le » lin, et avec lequel on tisse des vêtemens légers. » Le coton est encore désigné par les mots *bombagia* et *bombazo* à Milan et en Sicile, île où les occidentaux le cultivèrent et le travaillèrent pour la première fois. Les Arabes, qui s'occupèrent, même avant notre ère, de sa culture, l'appellent *q'hotton;* et l'on peut conjecturer, avec un de nos savans géographes, que ce nom étoit venu de *Cottonara* (aujourd'hui *Canara*), contrée de la côte de Malabar, d'où les navires des Arabes et ceux des Ptolémées le transportoient dans l'Arabie par le golfe Persique, et dans l'Égypte par la mer Rouge.

Au reste, j'ai pensé que le nom primitif d'une production de l'Inde devoit se trouver dans la langue primitive de cette presqu'île, dans le samscrit, langue mère de tant d'autres. Ceux de mes confrères qui la possèdent m'ont appris que le nom du *coton* dans cette langue est *KARPÂSAM*, ainsi que celui d'une étoffe de coton : cette recherche m'a fait retrouver l'origine de κάρπασος, qui désigne dans Arrien le végétal « avec lequel, dit-il, on fabrique dans l'Inde des toiles communes. » Le latin *carbasus*, employé par Lucrèce pour désigner les toiles étendues sur les théâtres, afin de garantir les spectateurs des ardeurs du soleil, a la même origine.

Je terminerai cet extrait en avertissant ceux qui s'intéressent aux recherches qu'il contient, que les mots *lin, laine* et *bombyx* sont employés souvent par extension, dans les anciens auteurs, pour désigner

toute matière qu'on peut filer et tisser. Il en est de même dans notre langue, où les mots *fil* et *linge* ont des acceptions très-vagues. C'est à la sagacité du lecteur à déterminer, en s'aidant des circonstances, le véritable sens de ces mots divers. C'est ainsi qu'en parlant de l'Inde, où l'on n'a point cultivé le *lin*, les anciens auteurs l'ont nommé souvent pour désigner le coton.

MONGEZ.

DISCIPLINA CLERICALIS, auctore Petro Alphonsi *ex judæo hispano. Discipline de clergie, traduction de l'ouvrage de* Pierre Alphonse; 1.re partie. — *Le Chastoiement d'un père à son fils, traduction en vers français de l'ouvrage de* Pierre Alphonse; 2.e partie. SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS. Paris, de l'imprimerie de Rignoux, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n.° 8, 1824, 2 vol. *in-12.*

DANS une note que j'eus occasion de placer à la page 18 du texte roman du poëme sur Boèce, dont je publiai le manuscrit (1), voulant expliquer le mot CHASTIAMENT, que je traduisois par *enseignement*, je dis que l'ancienne langue française employoit CASTOIEMENT dans le sens d'*instruction*, et j'indiquai en exemple l'ouvrage intitulé *Castoiement d'un père à son fils*, « ouvrage, ajoutais-je, d'un auteur arabe, » traduit en latin par le juif Pierre Alphonse, au commencement du » XII.e siècle, sous le titre de *DISCIPLINA CLERICALIS*, que les » trouvères traduisirent en français dans le siècle suivant. »

C'est cette *DISCIPLINA CLERICALIS* qui est aujourd'hui publiée avec le texte latin, une version en prose française, et une seconde version en vers français, autre que celle que M. Barbazan et ensuite M. Méon avoient fait imprimer.

Depuis quelques années, l'étude de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature s'est ranimée avec succès; l'impression des ouvrages des troubadours et des trouvères l'a facilitée et propagée dans la France et chez l'étranger, et il est permis d'espérer qu'à mesure qu'on en connoîtra les avantages, on s'y attachera encore plus.

---

(1) Tome II du Choix des poésies originales des troubadours.

On a vu, par le titre de l'ouvrage dont j'ai à rendre compte, que la publication en est due à la *Société des bibliophiles français.* En divers temps et en divers pays, depuis l'invention de l'imprimerie, il s'est formé des associations d'amateurs zélés des lettres et des livres, pour faire en commun les frais de plusieurs éditions d'ouvrages rares ou remarquables, tirées à un très-petit nombre d'exemplaires, qui devenoient à-la-fois un objet de prix et de curiosité.

Une pareille société existe depuis quelque temps en Angleterre; il s'en est formé aussi une à Paris : elle a fait réimprimer divers petits ouvrages qui étoient devenus extrêmement rares, et elle en a publié quelques-uns qui étoient inédits : mais on ne les a tirés qu'au nombre nécessaire pour fournir à chaque associé son exemplaire, et jusqu'à présent la société n'a pas été composée de plus de vingt-cinq personnes.

Si les bibliophiles français s'étoient bornés à se procurer exclusivement l'exemplaire de quelques ouvrages rares ou curieux, on devroit leur savoir gré même de ce goût exclusif, puisque les ouvrages ainsi reproduits sont conservés à la langue et à la littérature, et qu'ils doivent rentrer tôt ou tard dans le commerce public, ou faciliter de nouvelles éditions; mais, dans la circonstance présente, cette intéressante société a jugé convenable de faire jouir tous les littérateurs nationaux et étrangers de l'avantage de connoître la *DISCIPLINA CLERICALIS* et les deux traductions inédites qui y sont jointes.

Nos bibliophiles en ont fait mettre en vente une édition soignée et élégante. Il est vrai que, pour satisfaire la délicatesse accoutumée de leur goût bibliographique, et s'arroger quelque chose d'exclusif dans leurs jouissances, ils ont ordonné en même temps, pour eux seuls, une autre édition plus belle encore, où se trouveront quelques notes de plus; et ainsi les exemplaires tirés seulement au nombre de vingt-cinq, auront toujours à leurs yeux un mérite particulier.

M. Méon, qui, par la publication de plusieurs ouvrages des trouvères, a rendu déjà tant d'utiles services aux amateurs de l'ancienne littérature française, avoit préparé une édition de la *Disciplina clericalis* et des deux traductions dont j'ai déjà parlé. La Société des bibliophiles a adopté le travail de M. Méon, et s'est chargé du soin et des dépenses qu'exigeoit l'édition.

Avant de faire connoître ces divers ouvrages, je parlerai de l'auteur de la *Disciplina clericalis.*

Rabbi Moïse Séphadi, né en 1062 d'une famille juive à Huesca, ville du royaume d'Aragon, fut élevé dans la religion de ses pères.

Il se livra avec ardeur à l'étude, et il acquit beaucoup de connoissances; il apprit plusieurs langues, et particulièrement la langue arabe. Établi à Huesca, et âgé de quarante-quatre ans, lorsque Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, qualifié d'empereur, s'y trouvoit, Moïse embrassa le christianisme et fut baptisé dans cette même ville par l'évêque Étienne, le jour de la fête de S. Pierre, 1144 de l'ère d'Espagne (1), revenant à l'an 1106 de l'ère chrétienne; il reçut le nom de Pierre, et il y ajouta celui d'Alphonse, en mémoire de ce que le roi avoit été son parrain. Ce prince lui donna la charge de médecin dans son palais.

Chrétien nouveau converti, Pierre Alphonse voulut justifier sa conduite et sa vocation, et faire connoître et apprécier les sincères motifs qui l'avoient déterminé à changer de religion. Il publia un dialogue latin en douze titres; les interlocuteurs sont un juif et un chrétien. Dans cet ouvrage, le juif Moïse, nom que Pierre Alphonse portoit avant son baptême, propose les difficultés, et le chrétien, Pierre Alphonse, nom qu'il reçut au baptême, répond victorieusement.

Dans une notice très-bien faite, qui précède la *Discipline de clergie*, M. J. de Labouderie, vicaire général d'Avignon, un des bibliophiles français, donne l'analyse de ces dialogues, publiés à Cologne en 1636, *in-8.°*, insérés dans la Bibliothèque des Pères, édition de Lyon, et qui ont pour titre : *Dialogi lectu dignissimi in quibus impiæ judæorum opiniones. . . . confutantur, quædamque prophetarum abstrusiora loca explicantur.* Plusieurs philologues et critiques sacrés en ont parlé avec éloge.

On a attribué à Pierre Alphonse, mais sans fondement, divers autres ouvrages.

Celui qu'on ne peut pas lui disputer, c'est la *DISCIPLINA CLERICALIS*, que le traducteur en prose appelle DISCIPLINE DE CLERGIE, *parce qu'il rend le clerc bien doctriné*, ou autrement LE CHASTOIEMENT.

Le cadre de cet ouvrage est très-simple. Un père fait à son fils divers contes pour l'endoctriner; mais la morale qui résulte de ces enseignemens n'est pas toujours sévère. Le jeune homme apprend divers bons tours que des femmes ont joués à leurs maris.

J'avois dit, en parlant de cet ouvrage, qu'il avoit été traduit de l'arabe; Pierre Alphonse l'annonce lui-même dans une sorte de pro-

(1) Quatre ans après la mort de Jules César, le partage fait entre Octave et Antoine et Lépide ayant placé l'Espagne dans la portion d'Octave, ce fut à cette époque que commença l'ère d'Espagne.

logue dont je traduirai le passage suivant, parce que la traduction en prose n'est pas exacte, et que les traductions en vers le sont encore moins.

« C'est pourquoi, dit-il, j'ai compilé ce petit livre, partie des » proverbes des philosophes et des enseignemens, fables et poésies » des Arabes, partie des similitudes des animaux et des oiseaux.... » Que dieu daigne m'aider dans cet opuscule, lui qui m'inspira de » composer ce livre et de le traduire en latin (1)!

Le texte latin, qui n'avoit jamais été imprimé, a été revu par M. Méon sur plusieurs manuscrits, mais il y reste des fautes que l'éditeur n'avoit pas le droit de corriger.

Je dirai peu de chose de la traduction en prose française : elle est placée en regard du texte latin. Le style m'a paru être celui du XV.ᵉ siècle, et même de la fin de ce siècle. Les règles qui, dans l'ancien françois, distinguent les sujets des régimes, soit au singulier, soit au pluriel, n'y sont plus observées.

Quant à la traduction en vers nouvellement publiée, non-seulement le poëte français a fait des changemens considérables, soit en omettant des passages, soit en insérant des détails que l'original n'indiquoit pas, mais il a même omis des contes qu'il a remplacés par d'autres.

Il n'a pas toujours eu le soin de conserver les couleurs locales. Ainsi dans le conte II.ᵉ, dont la scène est à Bagdad, au lieu de dire, comme l'auteur original et comme l'auteur de la traduction déjà publiée,

« Templum *verò quoddam intravit.* »

Vers le *temple* s'en vet fuiant,

Il a traduit maladroitement :

Entré soi est en un MOSTIER.

Il a rendu *duo viri* par DEUX VASSALS, et *judices* par PRÉVOST.

Je fais ces observations afin qu'on n'attribue pas ces fautes à Pierre Alphonse lui-même.

J'ai dit que ce traducteur ne se pique pas d'imiter la concision de l'original; en voici un exemple frappant. Pierre Alphonse fait une simple allusion à la fable de la fourmi qui amasse en été pour ses besoins de l'hiver : *Fili, ne sit formica sapientior te, quæ congregat in*

---

(1) *Propterea libellum compegi, partim ex proverbiis philosophorum, et suis castigationibus arabicis et fabulis et versibus, partim ex animalium et volucrum similitudinibus..... Deus igitur in hoc opusculo mihi sit in auxilium, qui me librum hunc componere et in latinum transferre compulit.*

æstate undè vivat in hyeme. Le poëte français en prend occasion pour composer la fable de la cigale et de la fourmi :

Je la rapporterai ici pour donner une idée du style et de la manière du traducteur :

Filz, esgarde com li formiz
Porchace son vivre en esté,
Que (*) en hiver en ait planté (**): (*) afin que. (**) abondance.
Soies sages et garnis tei,
Si com li formiz garnist si;
Que (*) il ne t'avienge autresi (*) afin que.
Com au crequet (*), qui au formi (*) cigale.
Par besoing en hiver ala
Et de son blé li demanda.
Dist li formi ; ce est abet (*): (*) moquerie, fraude.
Or me dites, sire crequet,
Dont (*) vos serviez en esté (*) où.
Qant je porchaceie le blé!
Ce dist le crequet, je chantoue
Sor ma fosse et me delitoue;
N'avoie garde ne porpens
Que jamais fausist (*) ce bel tens. (*) manquât.
Sire crequet, dit li formiz,
Vos entendiez ces déduiz,
Au chanter, à l'esbanoier (*) (*) prendre des amusemens.
Et je au forment porchacier,
Dont je vivrai or ça dedenz,
Et vos en auriez fain as denz.
Gart or chescun ce que il a.
Bien sai que qui me loera
Que me desgarnisse por vos,
N'est pas de mon bien trop gelos.

J'ai choisi cette citation parce qu'elle peut fournir le moyen de comparer l'auteur à Marie de France qui a fait la même fable.

J'ai dit que le poëte français avoit substitué trois contes différens à trois de l'original latin. En effet, il a omis les n.os 26, 27 et 30 du recueil de Pierre Alphonse, et il a inséré entre autres le conte *d'un prodom qui dona tot son avoir à ses deux filles.*

Un homme riche maria ses deux filles et leur partagea toute sa fortune, et il ne lui resta que sa maison, et dans cette maison qu'une

caisse et son lit. Il étoit convenu, avec ses filles et ses gendres, qu'il logeroit, selon son plaisir, avec l'une ou avec l'autre, et qu'elles pourvoiroient à tous ses besoins. D'abord il fut bien traité, bientôt on se refroidit envers lui, enfin on en vint aux mauvaises manières. La sœur qui l'avoit gardé chez elle jusqu'alors, se plaignit d'avoir seule cette charge. Il alla chez l'autre et ne s'y trouva pas mieux, et il se souvint du

Proverbe à vilein:
Tant as, tant vauz et je tant t'ęin (*). (*) t'aime.

Il s'imagina de faire construire un grand coffre, avec de doubles serrures et fortes gardes

Un mail (*) mist enz, et enz el chief (**) (*) arme qui étoit terminée par un marteau. (**) au bout.
Lia estreitement un brief (*). (*) une lettre.

Il fit en sorte qu'on imagina que ce coffre étoit plein d'argent; alors les deux sœurs s'empressèrent de lui rendre des soins; il ne manqua plus de rien. Quand le vieillard fut à sa dernière heure, il les appela auprès de lui, leur dit d'ouvrir le coffre après son décès. Il mourut en effet; les obsèques furent magnifiques; après on ouvrit le coffre. Quel fut l'étonnement de n'y trouver que le mail et la lettre! Elle contenoit:

Que la créature est maldite
Qui por effant se deserite....
Mout l'en deit l'en contralier
Et les piez et les poinz lier
Et doner li d'un mail el chief.

Ce conte a été vraisemblablement emprunté par l'auteur aux dialogues de Césarius, où il se trouve (1); c'est le sujet de Conaxa.

J'ai remarqué dans ce conte le mot d'AOST dans le sens de *moisson;* et le glossaire de M. Méon l'a expliqué dans ce sens:

N'avoit pas blé jusqu'à AOST.

Je crois que cet ouvrage est le plus ancien de ceux que nous connoissons où cette expression ait été employée. On lit toutefois dans les Miracles de Notre Dame, livre II:

Quand ils vendengent et OUSTENT.

Il est bien évident que les mots d'*AUGUSTARE*, d'*AUGUSTATICUM*, AOUSTER, AOST, pour *moissonner*, *moisson*, n'ont pu être ainsi détournés de la signification primitive que dans un pays où l'on récoltoit

(1) Mort au commencement du XIII.[e] siècle; le conte ne se trouve que dans la première édition.

le blé au mois d'août. Aussi ne suis-je pas surpris de trouver ces expressions dans les auteurs et dans le langage du nord de la France; mais comment expliquer la circonstance qu'elles se trouvent dans la langue espagnole et la langue portugaise, et même en locutions proverbiales ?

On dit en espagnol :

Agosto y vendemia no es cada dia;
Moisson et vendange n'est pas chaque jour.

Et en portugais, avec le seul changement des formes grammaticales qui lui sont propres.

Agosto e vindima não he cada dia.

N'est-il pas permis de conjecturer que des peuples du nord ont porté cette expression dans la péninsule ?

J'avois, dans un des derniers cahiers, fait remarquer une expression de la langue des troubadours restée dans celle des trouvères, et je la retrouve encore dans le *Chastoiement :*

Mes enceis li dist : ci t'ESTA.

Dans ESTA la terminaison *a* est tout-à-fait du roman primitif, à la seconde personne de l'infinitif.

Je remarque une note placée au bas de la page 27, au sujet de ce passage :

Chier filz, NE T'ACCOMPAGNER mie
A home de malvese vie.

Elle porte : « On trouve souvent, chez nos anciens poëtes, l'infi-
» nitif mis au lieu de l'impératif, et l'on en trouve plusieurs exemples
» dans cet ouvrage. »

Cette note a besoin d'une explication. Dans la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine avec celle des troubadours*, page 302, j'ai prouvé que le présent de l'infinitif, précédé de la négation, tenoit parfois lieu de l'impératif; que cette forme se retrouvoit dans l'ancien français ainsi que dans l'italien; mais il faut nécessairement que le verbe soit précédé de la négation, comme le verbe l'est ici, NE *t'accompagner* MIE. Je ne crois pas que le principe puisse être admis sans cette restriction.

Le Chastoiement est suivi d'un glossaire des mots hors d'usage, que M. Méon a inséré, selon sa coutume, pour l'intelligence des mots difficiles. Ce travail peu brillant, mais très utile, est fait avec un soin et une intelligence que peuvent seules apprécier les personnes qui ont étudié nos anciens monumens littéraires.

Puisse le succès de la publication de cet ouvrage inédit satisfaire et honorer la société des bibliophiles français, et les engager à faire aussi imprimer quelques-uns de nos vieux romans de chevalerie! Puisse le gouvernement lui-même protéger de pareilles entreprises, qui favoriseroient si heureusement l'étude de l'histoire et des mœurs du moyen âge en France!

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

M. Schoell a publié le tome VIII et dernier de la seconde édition de son Histoire de la littérature grecque profane. Paris, impr. de Gratiot, librairie de Gide fils, 1825, *in-8.°*, xx et 519 pages. Les vingt pages préliminaires contiennent des corrections aux sept premiers volumes; les pages 1-457, une *table synthétique et chronologique;* les pages 459-519, une table alphabétique des matières. La table dite *synthétique et chronologique* est disposée de telle sorte que les *verso* offrent la suite des événemens politiques depuis l'an 2760 avant J. C. jusqu'à l'an 1527 de l'ère vulgaire; et les *recto*, en regard, les noms des auteurs et quelques faits littéraires des époques correspondantes.

Discours d'introduction au cours de littérature grecque moderne, prononcé à l'Athénée royal de Paris, dans sa séance du 9 février 1825, par M. G. A. de Mano. Paris, impr. de Fain, libr. de P. Mongie aîné, *in-8.°* de 27 pages.

Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du *Dictionnaire wolof-français*, par M. J. Dard. Paris, 1825, impr. royale, 1 vol. *in-8.°* de xxxij et 300 pages. Le wolof est parlé dans toute la Sénégambie.

Essai littéraire sur le génie poétique au XIX.e siècle, lu à l'ouverture des cours de l'Athénée, le 2 décembre 1824, par M. Artaud. Paris, impr. de Rignoux, *in-8.°* d'une feuille et demie.

Satires de A. J. Juvénal, traduites en vers français, avec le texte en regard et accompagné de notes explicatives, par V. Fabre de Narbonne, professeur à l'institution de Sainte-Barbe; tome I.er Paris, impr. de Belin, libr. de Berquet, 1825, *in-8.°*

Les Lusiades, ou les Portugais, poëme de Camoëns, en dix chants; traduction nouvelle, avec des notes, par J. B. J. Millié. Paris, 1825, impr. et librairie de Firmin Didot, 2 vol. *in-8.°* de 400 et 414 pages. Le tome I contient une dédicace à M. de Souza, une préface de M. Millié, une vie de Camoëns, et les six premiers chants du poëme, avec des notes historiques et littéraires à la fin de chaque chant. On trouve dans le tome II les six derniers chants, pareillement traduits et commentés; les jugemens portés sur l'ouvrage

par divers auteurs (le P. Rapin, Voltaire, la Harpe, Delille, M. de Châteaubriant, M.me de Staël, M. Le Mercier, &c.), et la traduction de la notice sur Camoëns de M. de Souza. — Il sera rendu compte de ces deux volumes dans l'un de nos prochains cahiers: en attendant, nous ne croyons pas nous hasarder en annonçant cette traduction comme préférable, sous tous les rapports, à celles de Duperron de Castéra et de la Harpe.

Œuvres complètes de Boileau Despréaux, avec des préliminaires et un commentaire revus et augmentés, par M. Daunou, membre de l'Institut; tome I. Paris, impr. de Gaultier-Laguionie, chez Dupont, hôtel des Fermes, 1825, *in-8.°*, cxxviij et 300 pages. (Avertissement, discours préliminaire; vie de Boileau et histoire de ses ouvrages; préfaces de Boileau; son discours en vers au roi; son discours en prose sur la satire; ses douze satires avec des notes et des pièces accessoires).

Œuvres de Voltaire; tome XIII (la Henriade), édition de Dalibon et Delangle, de l'imprimerie de Jules Didot, 1825, *in-8.°*, xij et 547 pages, papier vélin. Ce volume contient des observations préliminaires par M. Daunou, les dix chants de la Henriade, les écrits de Voltaire relatifs à ce poëme, les notes qu'il y a jointes, les variantes, les imitations ou emprunts; des remarques critiques sur plusieurs détails de chaque chant; des considérations générales sur l'ouvrage, par Marmontel, la Harpe et d'autres littérateurs du XVIII.e siècle; l'Essai de Voltaire sur la poésie épique.

Roman à vendre ou *les deux Libraires*, comédie en trois actes et en vers, par M. Bayard; représentée sur le second Théâtre français, le 10 février 1825. Paris, impr. de Tastu, lib. de Barba, *in-8.°* de 7 feuilles. Prix, 2 fr. 50 cent.

Jeanne d'Arc, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Alexandre Soumet. de l'académie française; représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 14 mars 1825. Paris, impr. de Fain, librairie de Barba, *in-8.°* de 5 feuilles 1/2. Prix, 4 fr.

Racine et Shakspeare, n.° II, ou Réponse au manifeste contre le romantisme; par M. de Stendhall. Paris, chez les marchands de nouveautés, viij et 104 pages *in-8.°*, imprimées chez Fournier. En annonçant (cahier de mars 1823, pag. 185) le n.° 1, publié sous ce même titre par M. de Stendhall, nous disions qu'il y défendoit avec beaucoup d'esprit et de grâce une cause qui ne nous sembloit pas bonne. Il paroît qu'aujourd'hui il désespère tout-à-fait de cette cause; car il ne la soutient guère plus que par des traits satiriques fort injustes, et qui ne jettent aucune lumière sur la théorie littéraire qu'il prétend établir. Il définit du moins, non pas encore le genre romantique généralement considéré, mais la tragédie romantique: « c'est une tragédie écrite en prose; » la succession des événemens y dure plusieurs mois, et ils se passent en des » lieux différens. »

Mémoires de Lekain, précédés de réflexions sur cet acteur et sur l'art théâtral, par M. Talma. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Ponthieu, 1825, *in-8.°* de 28 feuilles. Pr. 6 fr.

Mémoires de Molé, précédés d'une notice sur cet acteur, par M. Étienne; suivis du Comédien, par M. Rémond de Sainte-Albine. Paris, imprim. de Crapelet, libr. de Ponthieu, 1825, *in-8.°* de 25 feuilles 1/4. Pr. 6 f.

Dictionnaire classique et universel de géographie moderne, contenant la description succincte des pays et principaux lieux du globe, d'après un nouveau

plan pour les généralités ou grands articles décrits sous les deux grandes divisions de la géographie physique et politique, avec leurs subdivisions par ordre de matières; extrait et traduit, à l'exception de la France, des principales langues de l'Europe; le tout rédigé et mis en ordre par Hyacinthe Langlois; précédé d'une introduction très-étendue, dans laquelle on donne un précis de géographie astronomique et mathématique, un coup d'œil sur le globe, et un vocabulaire des termes techniques de la géographie, &c.; accompagné de deux atlas, dont l'un de 20 cartes, et l'autre de 40, conformes aux nouvelles divisions de l'Europe et des autres parties du monde, par Arrowsmith pour la géographie moderne, et par d'Anville pour la partie ancienne. Ce nouveau dictionnaire géographique, imprimé à deux colonnes et avec le caractère petit-texte polyamatype de H. Didot, formera deux forts volumes *in-8.°* de 120 feuilles; environ 60 feuilles ou 1,000 pages par tome, en deux parties chacune de 500 pages. On a adopté pour les généralités ou grands articles décrits par ordre de matières, un caractère plus gros, la gaillarde gros œil, afin qu'on puisse les lire facilement. L'ouvrage étant satiné, pourra se relier en un volume. La première partie ou livraison, contenant les lettres A, B, C, et l'introduction (plus du quart de ce dictionnaire), paroîtra dans le courant de mai prochain. Les autres livraisons seront publiées de quatre mois en quatre mois. Le prix de la souscription, fixé à 8 francs par partie ou demi-volume de 500 pages, sera irrévocablement porté à 10 fr. pour les non-souscripteurs, à la publication de la première partie. On a tiré un petit nombre d'exemplaires *in-4.°*, papier vélin, dont le prix est double. On souscrit, sans rien payer d'avance, à Paris, chez Hyacinthe Langlois, géographe et libraire, rue de Seine-Saint-Germain, n.° 12, hôtel de la Rochefoucauld.

Atlas géographique et géologique des quatre parties du monde et de la France en particulier; précédé d'un essai sur la géographie naturelle et physique du globe, notamment de la France, d'après les excellens ouvrages de MM. Cuvier, Brongniart et autres savans les plus distingués de l'époque, par M. Augustin Legrand. Paris, impr. de Dondey-Dupré, chez l'auteur, rue Hautefeuille, n.° 20, gr. *in-fol.*, composé de 16 pages de texte et de 24 cartes, dont seize sont coloriées, et huit, dites *muettes*, pour l'étude. On peut se procurer une ou deux cartes séparément.

Les Vies des hommes illustres, traduites du grec de Plutarque par Jacques Amyot; nouvelle édition, précédée d'une notice sur Plutarque, par M. Coray. Il y aura 10 volumes *in-8.°* Le premier doit paroître sous peu de jours chez P. Dupont, de l'imprimerie de Gaultier la Guionie.

Histoire des Cantabres, ou des premiers colons de toute l'Europe, avec celle des Basques, leurs descendans directs, qui existent encore, et leur langue asiatique-basque, traduite et réduite aux principes de la langue française, par l'abbé d'Iharce de Bidassouet; tome I.er Paris, impr. et librairie de Jules Didot aîné, *in-8.°* de 27 feuilles 1/8. L'ouvrage aura deux volumes.

Chroniques neustriennes, ou Précis de l'histoire de Normandie, ses ducs, ses héros, ses grands hommes, influence des Normands sur la civilisation, la littérature, les sciences et les arts; productions du sol et de l'industrie, commerce, caractère et mœurs des habitans, depuis le IX.e siècle jusqu'à nos jours; suivi de chants neustriens; par M. Marie Dumesnil, membre de

plusieurs académies. Paris, impr. de Boucher, librairie de Renard; et à Caen, chez Mancel, *in-8.°*, de 27 feuilles et 1/2. Prix, 6 fr. 50 cent.

Histoire de l'expédition de Russie, par M. de Chambray, colonel d'artillerie; trois vol. *in-8.°*, avec trois vignettes et un atlas séparé: seconde édition. Prix, papier superfin des Vosges, 30 fr.; papier grand-raisin vélin, 60 fr. A Paris, chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5, et chez Ancelin et Pochard, libraires, rue Dauphine, n.° 9.

Cérémonies qui doivent avoir lieu au sacre de S. M. Charles X, d'après la relation de celles qui ont été observées au sacre de Louis XVI, par F. G. Paris, impr. d'Éverat, 1825, *in-8.°*, 31 pages. « Louis XVI, dit l'auteur » dans un court avertissement, étant le dernier des Rois qui furent sacrés à » Reims; la relation des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de son sacre » peut être considérée comme le programme des cérémonies qui doivent avoir » lieu au sacre de S. M. Charles X. » Cet ouvrage se trouve chez Mongie, boulevart des Italiens, n.° 10. Pr. 1 fr. 50 cent.

Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et d'une partie de la province de Mondovi, formant l'ancien département de Montenotte, par M. le comte de Chabrol de Volvic, conseiller d'état et préfet de la Seine. Paris, 1824, impr. de Jules Didot aîné, 2 vol. *in-4.°*, ensemble de 112 feuilles 1/2, avec des planches.

Restitution de deux frontons du temple de Minerve à Athènes, ou Dissertation pour servir à l'explication des sujets que la sculpture y avoit représentés, ainsi qu'à la réfutation de l'opinion des anciens voyageurs et de quelques critiques modernes sur le sujet du fronton occidental et sur la face antérieure du temple; par M. Quatremère de Quincy, de l'Institut royal de France. Paris, imprimerie de Rignoux, *in-4.°* de 8 feuilles 1/2, plus trois planches. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Dictionnaire de l'administration départementale et municipale, à l'usage de MM. les préfets, sous-préfets, &c., par Péchart, sous-chef au ministère de l'intérieur; seconde édition. Paris, impr. de Cosson; chez l'auteur, rue du Bac, n.° 106, *in-4.°* de 148 feuilles 1/4. Prix, 15 fr.

Lettres sur la physique, par Alex. Bertrand, docteur de la faculté de médecine de Paris. Paris, impr. de Lachevardière, libr. de Bossange frères, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 68 feuilles, avec deux planches, Prix, 14 fr.

Traité théorique et pratique des opérations secondaires de la guerre; par A. Lallemand, chef de bataillon. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Treuttel et Würtz, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 56 feuilles, avec un atlas *in-4.°* de 24 feuilles et de 41 planches.

Traité spécial de la coupe des pierres; par J. P. Douliot, professeur d'architecture et de construction à l'école royale gratuite de mathématiques et de dessin, en faveur des arts mécaniques; première livraison. Paris, impr. de Richomme, chez l'auteur, rue Saint-Jacques, n.° 67, *in-4.°* de 31 feuilles, plus 49 planches. Pr. 18 fr.

La Médecine sans médecin, ou Manuel de santé, ouvrage destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques sans le secours d'une main étrangère; par Audin Rouvière, médecin consultant, ancien professeur d'hygiène au Lycée de Paris, &c.; troisième édition,

entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, 1825, chez l'auteur, rue d'Antin, n.° 10. Pr. 6 fr.

Hygiène physiologique de la femme; ou la Femme considérée dans son système physique et moral, sous le rapport de son éducation et des soins que réclame sa santé à toutes les époques de la vie; par C. Lachaine, D. M. Paris, 1825, chez Méquignon-Marvis, *in-8.°* de 436 pages. Pr. 6 fr.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Cambrai, janvier 1825, impr. et libr. de Bertoud, 1825; 466 pages avec des planches lithographiées. Dans la partie consacrée aux belles-lettres, on remarque une *Épître à Suzanne*, de feue M.me Dufrénoy, et une notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly, par M. A. Dinaux, ouvrage couronné. Parmi les travaux scientifiques, on distingue les analyses des cendres noires et des cendres de houille, par M. Feneuile; et des observations sur la germination du blé, par M. Lecoq.

Année française, ou Mémorial des sciences, des arts et des lettres, comprenant les inventions et découvertes récentes, les événemens politiques importans, &c. &c.; des tablettes bibliographiques, et généralement tout ce qui a paru de plus remarquable dans le cours de l'année 1824; par une société de gens de lettres; publié par Ch. Ad. et D. B., ancien bibliothécaire: première année. Paris, impr. de Crapelet, au bureau, rue des Saints-Pères, n.° 18, *in-8.°* de 42 feuilles et demi. Pr. 9 fr.

La deuxième année de la souscription aux *Annales de la Société linnéenne* a commencé le 1.er mars 1825; le prix est de 18 fr. pour les membres de la société qui demeurent à Paris; 22 fr. pour les correspondans dans les départemens; 26 pour les correspondans étrangers. Les souscripteurs qui ne sont pas de la société reçoivent les six cahiers, francs de port, au prix de 20 fr. à Paris, 24 fr. dans les départemens, 30 fr. hors du royaume. — La Société linnéenne a publié le compte rendu de ses travaux, pendant les années 1823 et 1824, rédigé par M. Arsène Thiébaut de Berneaud. Paris, impr. de Lebel, libr. de Desbeausseaux, et au secrétariat de la Société, rue des Saints-Pères, n.° 46, 1825, 122 pages *in-8.°* Nous insérerons dans notre prochain cahier le programme des prix proposés par cette Société.

Dans l'extrait relatif à la version latine de Mencius, par M. Stanislas Julien (*voyez* notre cahier de février), on n'a compté qu'une seule traduction des œuvres de ce philosophe chinois, celle du P. Noël. On n'a pas cru devoir citer la version française de Pluquet, laquelle fait partie de la collection des moralistes, parce qu'elle ne contient qu'une reproduction fidèle de la première, sans que l'auteur ait pu la revoir sur l'original, ni corriger l'excessive prolixité et les autres défauts qu'on a relevés dans le travail du P. Noël.

Sculpture égyptienne. Une seconde collection d'antiquités égyptiennes a été rassemblée par les soins de M. Drovetti. Soixante monumens en pierre dure sont déjà arrivés dans nos ports. L'un de ces monumens, pesant 25 milliers, a été chargé sur deux voitures; il est entré à Paris le 14 de ce mois. C'est un *sarcophage* de granit intact, avec son couvercle, enrichis l'un et l'autre, en dedans et en dehors, d'une multitude de figures et d'hiéroglyphes. Le travail en est très-soigné et très-fini. La longueur est d'environ 8 pieds 8 pouces; et la hauteur, avec le couvercle, de 5 pieds 7 pouces. Ce monument a été trouvé au fond d'un tombeau souterrain, dépendant de la ville de Memphis. Il a

fallu trois mois pour l'en tirer. La forme du couvercle a cela de particulier, que la surface supérieure est celle d'un cône, tandis que le bout du côté de la tête est cylindrique.... L'époque à laquelle il remonte, sans être très-reculée (le VII.e siècle avant J. C.), est d'une haute importance pour l'histoire : c'est celle de *Psammétique*, le premier Pharaon sous lequel les Grecs ont pénétré et se sont établis en Égypte.... On lit le nom de Psammétique fréquemment répété sur le sarcophage et sur le couvercle. La place de ce monument semble marquée à côté du *temple monolithe* qui vient d'arriver à Toulon sur un bâtiment du Roi, et dont la matière est aussi de granit: ce temple est orné d'hiéroglyphes, et pèse 25 milliers: son exc. le ministre de la maison du Roi a décidé qu'une salle du Louvre seroit consacrée à le recevoir. Nous tirons ces détails d'une note qui vient d'être publiée par M. Jomard.

ITALIE.

Orazioni civili e criminali dell' avvocato Lorenzo Colini; Plaidoyers civils et criminels de l'avocat L. Colini, Florentin. Florence, 1824, chez Niccolo Conti, 3 vol. *in-8.°*

Versi d' Antonio Nuti; Poésies d'Ant. Nuti; tome I.er Florence, 1824, *in-12.*

Versi di Teresa Albarelli Vordoni; Poésies de Th. Alb. Vordoni. Padoue, 1824, *in-8.°*, avec portrait.

Bondelmonte, tragedia; Bondelmonte, tragédie; par Carlo Tebaldi-Fores. Cremone, 1824, Bellini, *in-12.*

Storia cronologica de' Romani; Histoire chronologique des Romains, avec des observations recueillies par le docteur Francesco Crivelli. Vérone, 1823 et 1824, des presses de la société typographique, 3 vol. *in-8.°*

Lezioni archeologiche, &c.; Lectures archéologiques sur quelques monumens du musée égyptien de Turin, par Giulio di S. Quintino. Turin, 1824, impr. royale, *in-8.°* 83 pages.

Nuova maniera di fabbricare il vino, &c.; Nouvelle méthode de fabriquer le vin, au moyen d'une cuve couverte, sans l'emploi d'aucune machine; par le docteur Ag. Bassi. Lodi, 1824, chez Orcesi, *in-8.°*

Notizie della sculptura degli antichi, &c.; Notice sur la scuplture des anciens et leurs différens styles, par l'abbé L. Lanzi, 2.e édition, corrigée et augmentée par l'auteur. Milan, 1824, *in-8.°*, avec planches.

ALLEMAGNE.

Ueber die aussprache des griechischen &c. Sur la prononciation du grec et la valeur des accens grecs, avec un appendice sur les accens latins, relativement à la différence des siècles et des pays, par Sal. Liskovius. Leipsic, 1825, Barth., *in-8.°* Prix, 4 gr.

Die Schule der Alten; L'École des Vieillards, comédie en cinq actes, par M. Casimir Delavigne, traduite en vers par J. F. Mosel. Vienne, 1824, *in-8.°*

Denkmale nordischer sprache and kunst; Monumens de la langue et des antiquités du nord, par Dorow; tome I.er Bonn, 1824, *in-8.°*, avec planches.

Versuch eines systematischen verzeichnisses aller bücher uber kriegswissenschaften, &c.; Essai d'un catalogue systématique et chronologique de tous les ouvrages qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie, et dans les langues

européennes, sur les sciences militaires, par F. Rumpf. Berlin, 1824, Reimer, 1 vol. *in-8.°* Prix, 12 gr.

L'Art de la fortification, appliqué à la defense des places de guerre d'un diamètre de six cents toises et au-dessus, par lequel on donne les moyens d'augmenter considérablement la force de résistance et de diminuer les frais de construction des grandes forteresses, par le prince d'Arenberg. Vienne, 1824, *in-4.°* avec planches. Prix, 18 fl. Cet ouvrage est écrit en français.

DANEMARCK. *Philosophiske og historiske afhandlinger, &c.; Mémoires philosophiques et historiques de la société royale des sciences.* Copenhague, impr. de Popp; tome I.er, *in-4.°*, lxxxviij et 386 pages, avec quatre gravures. Dans les mémoires de la société royale de Copenhague, publiés depuis 1743, les articles d'histoire et de philosophie étoient mêlés à ceux qui concernoient les sciences physiques et mathématiques. Depuis que cette compagnie a étendu ses travaux, elle s'est déterminée à publier séparément ses mémoires relatifs à la géographie, aux antiquités, aux annales anciennes et modernes, aux sciences morales et politiques. Les lxxxviij pages préliminaires contiennent un exposé général des travaux de la société de Copenhague depuis 1814, par son secrétaire perpétuel, M. Oersted.

ANGLETERRE.

Typographia, or the printer's Instructor; Typographie, ou l'Instructeur de l'imprimeur, renfermant un essai sur l'origine de l'imprimerie, par J. Johnson. Londres, 1824, *in-8.°*, avec gravures. Pr. 1 l. 10 s.

Memoirs of painting; Mémoires sur la peinture, par W. Buch. esq., contenant l'histoire chronologique de l'importation des tableaux des grands maîtres dans la Grande-Bretagne, depuis l'époque de la révolution française. Londres, 1824, 2 vol. *in-8.°* Pr. 26 sh.

Novum Lexicon græcum, etymologicum et reale, auctore C. T. Damm; de novo instructum curâ J. M. Duncan. Londini, 1824, 2 vol. *in-8.°* 3 l. s.

A tour in Germany, &c.; Voyage en Allemagne et en quelques provinces méridionales de l'Autriche, dans les années 1820, 1821 et 1822. Edinbourg, 1824, 2 vol. *in-12.*

Journal of a voyage to Brezil, &c.; Journal d'un vogage au Brésil, et d'une résidence dans ce pays, par Marie Graham, pendant les années 1821, 1822 et 1823. Londres, 1824, *in-4.°*

Notitia historica, containing tables, calendars, &c.; Notices historiques, contenant des tables, des calendriers et autres matériaux à l'usage des historiens, des antiquaires, &c.; par N. Nicholas. Londres, 1824, *in-8.°* Pr. 12 sh.

Memoirs, &c.; Mémoires sur les affaires de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht, par lord John Russel. Londres, 1825, *in-4.°*, de 572 pages. Prix, 2 l. 10 sh.

Original letters, illustrative of english history; Lettres originales relatives à l'histoire d'Angleterre, contenant un grand nombre de lettres royales, tirées des autographes du muséum britannique, et d'une ou deux autres collections, avec des notes, par Henry Ellis, conservateur des manuscrits du muséum britannique. Londres, 1824, 3 vol. *in-8.°* avec portraits et *fac-simile.* Prix, 1 l. st. 16 sh.

A statistical and commercial history of the kingdom of Guatimala, &c.;

Histoire statistique et commerciale du royaume de Guatimala dans l'Amérique espagnole; contenant d'importantes particularités relatives à ses productions, manufactures, &c.; avec un précis sur sa conquête par les Espagnols, et le récit des principaux événemens récemment arrivés; ouvrage composé sur des pièces originales; par don Domingo Juarros, natif de la Nouvelle-Guatimala; traduit par J. Baily. Londres, 1825, *in-8.°*; avec carte. Prix, 16 sh.

Letters written from Colombia; Lettres écrites de Colombie, durant un voyage de Caraccas à Bogota, et ensuite à Santa-Martha, en 1823. Londres, 1825, *in-8.°*, avec une carte de Colombie. Prix; 8 sh.

Principles of warming, &c.; Principes de l'art de réchauffer et d'aérer les édifices publics, les maisons des particuliers, les ateliers, les hospices, les serres, &c., et de construire les divers foyers, les chaudières, les appareils à chauffer par la vapeur, les étuves; avec des éclaircissemens théoriques et pratiques appuyés de l'expérience, auxquels on a joint des observations sur la nature de la chaleur, et plusieurs tables utiles, par Thomas Tredgold, ingénieur. Londres, 1824, Taylor, *in-8.°*, avec planches.

TABLE.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin, par M. Barbier. (*Article de M.* Raynouard.) .... Pag. 131.

Lettre à M. Dacier, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens pour écrire sur leurs monumens les titres, &c. — Precis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, &c. — Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, &c.; par M. Champollion le jeune. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)... 140.

Iconographie ancienne, &c. — Iconographie romaine, tome II, par M. Mongez. (*Article de M.* Letronne.) .... 154.

Histoire des marais et des maladies causées par les émanations des eaux stagnantes, par M. J. B. Montfalcon. (*Article de M.* Tessier.).. 163.

Extrait d'un mémoire lu dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 30 juillet 1824, sur l'histoire du coton. (*Article de M.* Mongez.) .... 171.

Discipline de clergie, traduction de l'ouvrage de Pierre Alphonse, 1.re partie. — Le Chastoiement d'un père à son fils, traduction en vers français du même ouvrage. (*Article de M.* Raynouard.).... 178.

Nouvelles littéraires.. 185.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et à *Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1825.

A Memoir of central India, including Malwa and adjoining provinces; with the history and copious illustrations of the past and present condition of that country; by Major general sir John Malcolm, *G. C. B. K. L. S. — Mémoire sur l'Inde centrale, comprenant Malwa et les provinces voisines; avec l'histoire et de nombreux tableaux de l'état passé et présent de cette contrée, par sir* J. Malcolm, *major général, &c.* Londres, 1823, 2 vol. *in-8.°*

SECOND ARTICLE.

Après avoir traité, dans les huit premiers chapitres de son ouvrage, des états les plus importans de l'Inde centrale, M. Malcolm, pour compléter le tableau de cette province, avoit encore à parler des

nababs de Bhopal ; des Pindarris, réunion de brigands de toute sorte de nations qui ont été les principaux instrumens de la dévastation de cette contrée ; des chefs radjpoutes, dont les uns ont été détruits par les Mahrattes, et les autres ont survécu à leur domination ; et enfin de diverses tribus à demi sauvages qui ont acquis de l'importance pendant la longue anarchie dont ce pays n'est sorti que par les efforts des Anglais, et qui ont joué un rôle plus ou moins actif dans ce système inouï de déprédations et de brigandages. Le chapitre IX est consacré aux nababs de Bhopal, le X.e aux Pindarris et à leurs chefs, le XI.e aux radjpoutes et aux chefs de ces hordes de brigands dont j'ai parlé en dernier lieu. Aucun de ces détails ne pouvoit être omis par sir John, parce que son ouvrage devoit éclairer le gouvernement anglais sur tous les élémens de prospérité ou de malheur, d'ordre ou d'anarchie, de tranquillité future ou de révolution, que renferme cette province, et dont une sage administration doit ou favoriser et hâter le développement, ou contenir et neutraliser les funestes effets. Mais comme nous envisageons ici le même sujet, plutôt sous le rapport historique que sous le point de vue de la politique et des intérêts de la compagnie souveraine dont le sort est si étroitement lié avec celui de la Grande-Bretagne, nous nous bornerons à donner une idée des IX.e et X.e chapitres, dont il est plus facile d'offrir aux lecteurs une analyse raccourcie.

Bhopal est une ville qui a communiqué son nom à une principauté située dans la partie orientale de la province de Malwa. Cette principauté est possédée par une famille mahométane, sortie du pays des Afghans, et dont l'auteur, Dost Mohammed, entra au service de l'empereur mogol Aurengzeb. Employé dans le Malwa, il y reçut un modique apanage, qu'il sut bientôt agrandir par l'intrigue, la perfidie et la violence, autant que par son courage et ses talens. Une insigne trahison l'ayant rendu maître du petit état de Bhopal, dont le chef indien avoit contribué puissamment à son avancement, il construisit une citadelle qu'il joignit à la ville de Bhopal, entoura cette ville de murs, et en fit la capitale de sa domination.

Dost Mohammed mourut en 1723, âgé de soixante-six ans. Il avoit pris le titre de nabab, après la mort d'Aurengzeb. On a cherché à pallier les crimes auxquels l'entraîna son ambition, en les couvrant du voile d'un zèle ardent pour les intérêts de l'islamisme, dont il faisoit profession ; mais il est plus vraisemblable que ce zèle affecté n'étoit lui-même qu'un des moyens dont son ambition se servit avec succès. A la mort de Dost Mohammed, ceux qui dirigeoient les affaires

de ce petit état, lui donnèrent pour successeur son second fils, Sultan Mohammed-khan, âgé seulement de sept ou huit ans, au préjudice de l'aîné Yar Mohammed-khan : celui-ci étoit alors comme otage auprès de Nizam-almulc, qui régnoit souverainement depuis plusieurs années sur toutes les anciennes possessions des Mogols dans le Dékan. Nizam-almulc ayant embrassé les intérêts de Yar Mohammed, l'envoya, avec un corps de cavalerie, dans les états de Dost Mohammed, pour faire valoir ses droits; et son frère, qui n'étoit pas en état de résister à la puissance de Nizam-almulc, fut contraint d'abdiquer et de lui abandonner le trône.

Yar Mohammed agrandit ses domaines par les mêmes moyens odieux dont son père lui avoit donné l'exemple. A sa mort, son fils aîné, Faïz Mohammed-khan, âgé de onze ans, fut reconnu pour son successeur. Il eut à combattre les prétentions de son oncle, Sultan Mohammed-khan; mais après des succès divers, cette guerre se termina par la cession faite à Sultan Mohammed-khan, pour lui et ses descendans, de la forteresse de Rhatgar et de ses dépendances.

Il est digne de remarque que le nom de *Mohammed,* ou, comme écrit sir John, *Mahomed,* est commun à tous les princes de cette famille, sans exception, et je m'étonne que M. Malcolm n'en ait pas fait l'observation. C'est sans doute une conséquence du zèle que Dost Mohammed et ses descendans affectoient pour la propagation de l'islamisme.

A peine la paix étoit-elle rétablie par l'arrangement fait avec Sultan Mohammed-khan, que le petit état de Bhopal fut menacé d'une destruction totale. Badjerao, qui venoit d'arracher à la foiblesse et à la timidité de l'empereur mogol le titre de soubahdar de Malwa, demanda à Faïz Mohammed-khan et à Baïdjiram, qui gouvernoit en son nom, la restitution de tout ce que Dost Mohammed et ses successeurs avoient usurpé. La famille de Bhopal n'échappa à ce danger que par le sacrifice de la moitié de ses possessions. Faïz Mohammed-khan, livré tout entier aux pratiques de la dévotion, avoit abandonné toute l'autorité à son ministre Baïdjiram. Celui-ci mourut en 1158 de l'hégire (1745 de J. C.), et eut pour successeur son fils Gassy Ram, qui avoit à peine exercé pendant un an ses fonctions, quand il périt victime de la vengeance de Hayat Mohammed-khan et Yasseïn Mohammed-khan, tous deux frères du nabab. Un Patan, appelé *Ghairet-khat*, le remplaça, et périt six ans après par le poison; il eut pour successeur un Hindou nommé *Radja Keisori,* homme d'un rare talent, qui avoit été l'un des commis de Baïdjiram, et qui

gouverna pendant quatorze ans avec succès l'état de Bhopal. Une intrigue dont les causes sont peu certaines, mais qui vraisemblablement fut dirigée par les frères de l'indolent nabab, coûta la vie à Keisori, et Yasseïn Mohammed-khan, frère de Faïz, s'empara du ministère. Faïz mourut peu après cet événement, et Yasseïn ne lui survécut que quelques jours. Le trône passa alors à Hayat Mohammed-khan, frère de Faïz et de Yasseïn, et qui, comme Faïz, abandonna toute l'autorité à son ministre, pour ne s'occuper que d'exercices de religion. Aussi l'histoire de cet état jusqu'à l'époqueoù finit l'ouvrage dont nous rendons compte, n'est-elle plus que celle des ministres qui ont gouverné au nom de Hayat, et ensuite au nom de son fils Ghous Mohammed, qui lui a succédé dans le titre de nabab en 1807 ou 1808. Parmi les scènes multipliées de trouble et de désordre, paroissent quelques personnages remarquables par leurs talens et la sagesse de leur conduite. Aucun n'a plus contribué à la conservation de cet état qu'un descendant de Dost Mohammed, nommé *Vizir Mohammed.* Celui-ci, renfermé dans la ville de Bhopal, soutint en 1812 et 1813 un siége qui dura plus d'un an, contre les forces combinées de Daulet Rao Sindia et du radja de Nagpour, et triompha de tous leurs efforts. Il gouverna pendant neuf ans, sans avoir jamais joui d'un instant de tranquillité, et mourut en 1816, laissant pour successeur son fils Nazer Mohammed, prince d'une très-grande espérance et qui avoit épousé la fille du nabab Ghous Mohammed. Nazer ayant péri par accident en 1818, sans laisser d'enfant mâle, le gouvernement passa entre les mains de Monir Mohammed-khan, fils du frère aîné de Nazer, Amir Mohammed-khan, et qui doit avoir épousé la fille de Nazer. Vizir Mohammed et sa famille ont cultivé avec soin l'amitié des Anglais; et par un traité fait au mois de février 1818, entre les plénipotentiaires du gouverneur général et ceux de Nazer Mohammed-khan, les Anglais ont garanti au nabab de Bhopal et à ses successeurs la propriété et la souveraineté des domaines qu'il possédoit, et de quelques nouveaux districts qui lui ont été cédés par le même traité. Il est bon de faire observer que dans ce traité il n'est pas même fait mention de Ghous Mohammed-khan, souverain de nom de l'état de Bhopal, et que les plénipotentiaires de cet état n'agissent qu'au nom de Nazer, dont ils s'engagent de fournir dans deux jours la ratification.

Les Pindarris jouent un grand rôle dans l'histoire de l'Inde centrale pendant les dernières années du XVIIIe siècle et les vingt premières de celui-ci; et c'est pour délivrer cette contrée de leur brigandage, qui pouvoit devenir funeste aux possessions de la compagnie, que la

puissance britannique dans l'Inde s'est vue contrainte à intervenir dans les affaires politiques de cette partie de l'ancien empire des Mogols. Les Pindarris ne sauroient être considérés comme une nation; et ce que l'on entend par ce nom est un ramas de flibustiers ou de brigands, qui, sans patrie, sans propriétés à défendre, sans aucun projet de conquêtes solides et d'établissemens durables, portoient leurs armes par-tout où ils espéroient pouvoir faire quelque butin, prodiguoient en débauches le fruit de leurs rapines, et recommençoient leurs courses dès que le produit de leurs précédens brigandages étoit consommé. Retirés dans des montagnes inaccessibles qui leur servoient de repaire, ils paroissoient et disparoissoient comme l'éclair, sans que les villages ou les caravanes qu'ils vouloient attaquer eussent le temps de se mettre en garde, ou que les troupes qu'on envoyoit à leur poursuite pussent les atteindre. Composés d'hommes qui ne connoissoient aucun lien de famille, de patrie ou de religion, ils n'étoient réunis que par un goût commun pour le vol et le pillage, et par l'obéissance aux chefs dont l'audace et l'intrépidité avoient mérité leur confiance. Sir John remarque que la plus ancienne mention qu'on trouve de leur nom, remonte à l'an 1689, mais qu'ils n'ont commencé à acquérir de l'importance que lorsque les différentes puissances de race mahratte les ont employés dans leurs querelles comme d'utiles auxiliaires. Alors seulement ils obtinrent des concessions en terres, ou en contributions avouées par les gouvernemens qui recherchoient leur secours: ils commencèrent à avoir une sorte d'organisation régulière; leurs chefs acquirent de la réputation, devinrent propriétaires, si j'ose m'exprimer ainsi, des compagnies ou corps qui combattoient sous leurs ordres, et transmirent leurs droits à leurs descendans. Ces chefs ont, dans cet état de choses, quelque analogie avec les *condottieri* de l'Italie, et, comme eux, ils louoient leurs services au plus offrant, attaquoient aujourd'hui celui pour lequel ils avoient pris les armes la veille, et étoient presque aussi redoutables au territoire de leurs amis qu'à celui de leurs ennemis. A mesure que les Pindarris acquirent plus d'importance, leurs diverses troupes s'unirent davantage, et ils commencèrent à former une sorte de confédération qui, en augmentant leur force, en fit plus que jamais le fléau destructeur de toute industrie, de toute culture, en un mot de toute civilisation.

L'origine du nom de *Pindarris* qu'on leur donne, est incertaine. L'opinion la plus généralement reçue est qu'il dérive de *pinda*, nom d'une boisson enivrante, et qu'il leur a été donné parce que, par une conséquence de leur vie licencieuse et de leur penchant à la débauche,

ils fréquentoient assidument les lieux où l'on vend cette liqueur. Cette étymologie a été confirmée par l'assentiment de plusieurs Pindarris eux-mêmes, interrogés à ce sujet.

« On a, dit M. Malcolm, comparé les Pindarris aux premiers » Mahrattes; mais quoiqu'il y ait entre eux de l'analogie sous le » point de vue du caractère et des habitudes, ils diffèrent essentiellement » à plusieurs égards. Les adhérens de Séwadji et de ses successeurs » étoient unis et animés par les liens de la fraternité, et les préjugés de » la religion; ils appartenoient tous à une même tribu, et étoient » presque tous habitans d'une même province; ils ne recevoient pas » leur impulsion uniquement de l'amour du pillage, ou de l'ambition » d'un chef martial; ils avoient les motifs les plus légitimes, et consé- » quemment les plus durables, d'attachement pour leur sol natal, et pour » la religion de leurs pères, et cela même leur inspiroit un profond » ressentiment contre le gouvernement intolérant et oppresseur par » qui ils étoient attaqués. Ces causes, il est vrai, s'opposoient à ce que » leur nombre s'accrût beaucoup; mais, d'un autre côté, elles produisoient » chez eux une union d'intérêt et d'action, inconnue aux Pindarris. Un » des plus grands maux toutefois que produisoit le nombre toujours » croissant de ces derniers, c'est que, bien que divisés, et ne pouvant » être réunis que par l'existence d'un principe commun d'activité, la » foiblesse même du lien qui les unissoit, servoit d'attrait pour amasser » autour d'eux, comme autour d'un noyau, tout ce qui ne tenoit à la » société générale que foiblement, et qui flottoit, pour ainsi dire, dans » son sein: de là se formoit et se présentoit à chaque instant une » masse de matériaux qu'un chef habile et insinuant pouvoit employer » à la destruction des autres et à son propre agrandissement. »

Ajoutons à cela que, toutes les fois qu'une contrée avoit été ravagée par ces brigands, qui ne laissoient après eux aucun moyen d'existence, une grande partie de la population n'avoit d'autre ressource que de s'associer à leurs brigandages, et contractoit bientôt, pour cette vie tumultueuse mais indépendante, un goût trop vif pour pouvoir revenir aux habitudes paisibles de l'agriculture et de l'industrie.

Ce sont les Mahrattes qui ont introduit les Pindarris dans l'Inde centrale; le premier Badjerao en avoit pris à son service un corps de partisans, commandé par un chef nommé *Gazi-eddin.* Ce chef étant mort à Oudjeïn, laissa deux fils, Gardi-khan et Schahbaz-khan. Le premier succéda au commandement du corps qu'avoit laissé son père, et gagna si bien les bonnes grâces de Melhar-Rao Holkar, que ce prince lui fit présent d'un drapeau d'or. Il n'en fallut pas davantage pour lui donner de la

considération, et attirer près de lui un grand nombre d'aventuriers. De ce moment sa troupe forma un corps particulier qui avoit son camp séparé, et qui n'étoit jamais employé que comme une légion de partisans, pour piller le territoire ennemi. Quoique Gardi-khan fût connu sous le nom de Touraï, qui étoit celui de sa tribu, le corps qu'il commandoit fut appelé collectivement de celui de *Pindarris*, que déjà, depuis un siècle, on donnoit, dans cette partie de l'Inde, aux aventuriers flibustiers.

Ce corps de Pindarris, qui ne monta jamais à plus de quatre ou cinq mille, demeura toujours attaché à la famille de Holkar. Lors de l'expédition entreprise, par l'ordre du marquis Hastings, pour la destruction du système de brigandage dont les Pindarris étoient le principal instrument, les chefs de ce corps se virent forcés à la soumission, et furent contraints à souffrir la dissolution et le licenciement de leurs troupes : ils reçurent pour eux personnellement quelques domaines qui fournissent aujourd'hui à leur subsistance.

Le frère de Gardi-khan, Schahbaz-khan, s'étoit mis aussi à la tête d'un corps de Pindarris, dont ses descendans héritèrent; ceux-ci furent le plus souvent attachés au service de la maison de Sindia. Ce corps redoutable étoit divisé, en 1817 et 1818, en deux camps ou *durrahs* (c'est le nom que leur donnent les Pindarris). L'un de ces camps, dont le chef se nommoit *Wasil Mohammed,* ayant été détruit, le chef fut livré aux Anglais par Daulet-Rao Sindia, auprès duquel il avoit espéré trouver un refuge. Malgré les égards qu'on eut pour lui, son caractère indépendant et indomptable le porta à former le projet de s'évader. Voyant son projet découvert, il s'empoisonna et mourut en 1819.

Le second camp ou *durrah* des descendans de Schahbaz-khan étoit passé dans des mains étrangères à cette famille. Il avoit alors pour chef un homme appelé *Radjoun ;* mais son autorité n'étoit guère que nominale, et le pouvoir étoit exercé par un aventurier appelé *Tchétou,* natif des environs de Delhi, et qui avoit commencé par être esclave. Tchétou, à qui aucun crime ne coûtoit, pour peu qu'il lui fût utile, parvint à se rendre tellement redoutable à Daulet-Rao Sindia qu'il avoit d'abord servi, que ce dernier fut obligé, vers 1816, à racheter ses états du pillage, en abandonnant divers districts à Tchétou et à plusieurs chefs Pindarris. Tchétou étoit, parmi les chefs de ces brigands, un de ceux que la voix publique dénonçoit comme l'un des principaux auteurs de la dévastation et de la dépopulation de l'Inde centrale. Aussi fut-il poursuivi avec acharnement par les forces britanniques. Il n'osa pas leur tenir tête, et eut recours à la fuite. Ses troupes furent dispersées

et détruites; pour lui, repoussé de tous ceux auprès desquels il chercha un asile, et traqué comme une bête féroce, il fut réduit à se cacher dans l'épaisseur d'une forêt, où il devint la proie d'un tigre. Son cheval, ses armes et sa tête furent retrouvés dans la forêt. Son fils, qui avoit été fait prisonnier, fut remis en liberté, et renvoyé dans les états de Holkar, de qui Tchétou avoit reçu la concession de quelques domaines.

Un autre chef de Pindarris, nommé *Kérim-khan*, qui avoit d'abord été attaché au service de Madhadji Sindia, et qui jouit, à une époque de sa vie, de plus de pouvoir et d'indépendance qu'aucun de ses rivaux, fut aussi forcé, en 1817, à se remettre lui-même entre les mains de M. Malcolm, et reçut des terres pour assurer son existence et celle de sa famille, dans la province de Gorakpour. « Il pourroit encore, » dit sir John, y vivre heureux, s'il savoit oublier les rêves d'une haute » fortune dont il s'est si long-temps bercé, et apprendre à être sage » par le souvenir des étranges vicissitudes du sort qu'il a éprouvées. » En effet, élevé au rang de nabab par Daulet-Rao Sindia, marié à une princesse de la famille de Bhopal, son ambition, qui ne connoissoit point de bornes, l'aveuglant, il tomba dans les piéges que lui tendoit Daulet-Rao, et fut mis en prison. Au bout de quatre ans, Daulet-Rao, séduit par les promesses de Namdar-khan, neveu de Kérim, et espérant mettre ses états à l'abri des dévastations des Pindarris, lui rendit la liberté. Kérim n'en profita que pour se venger sur les domaines de Sindia, où il commit, d'accord avec Tchétou, toutes sortes de ravages. Abandonné ensuite de Tchétou, il éprouva une grande défaite, et se mit sous la protection du Sultan Amir-khan. Celui-ci étoit alors dans les intérêts de Holkar; il remit donc Kérim à Gaffour-khan, qui commandoit les troupes de Holkar. Kérim fut retenu trois ans dans le camp de Holkar; il s'en échappa quelques mois avant l'entrée des troupes anglaises dans le Malwa, et s'engagea à faire cause commune contre elles avec Daulet-Rao Sindia. Abandonné de Sindia, qui redoutoit les forces britanniques, il s'en vengea d'abord en pillant ses domaines; mais bientôt il n'eut plus de ressources que dans la fuite. Kérim s'enferma dans la ville de Djawad, qui, peu de jours après, fut prise par les Anglais. Son corps de Pindarris, commandé par son neveu Namdar, fut complètement battu, et n'échappa à une destruction totale que par une prompte soumission, et par l'intercession du nabab de Bhopal.

M. Malcolm, en terminant ce chapitre, s'exprime ainsi : « Des » conjonctures fâcheuses pourront produire d'autres brigands; mais » les Pindarris, considérés comme un corps, sont si réellement

» anéantis, que leur nom même est déjà presque oublié, quoiqu'il » répandît, il n'y a pas encore cinq ans, la terreur et la consternation » dans toute l'Inde. »

Les chapitres XII et XIII sont consacrés à faire connoître le système de gouvernement des états de l'Inde centrale, sous les divers points de vue de l'administration générale, de la justice et des finances. Ce dernier objet occupe à lui seul les cent cinq premières pages du second volume.

Dans le chapitre XIV, l'auteur passe en revue les différentes nations ou tribus dont se compose la population de l'Inde centrale, et trace le tableau de leurs caractères respectifs et de leurs habitudes; il s'attache spécialement à faire remarquer, parmi les usages, ceux qui sont communs à la totalité ou à la plus grande partie de la population; enfin il termine ce chapitre par une classification qui apprend à distinguer les tribus qui se livrent aux occupations de la paix, de celles qui considèrent encore les armes comme leur unique profession.

Le changement qui s'est opéré dans l'Inde centrale depuis la destruction des Pindarris et le rétablissement de la paix en 1817, jusqu'en 1821, forme l'objet du quinzième chapitre, et l'on trouve dans l'*appendix*, outre les traités et la substance des principales transactions politiques qui ont réglé les prétentions et les droits des diverses puissances et de tous les princes possessionnés, un grand nombre de tableaux au moyen desquels on peut voir d'un coup-d'œil ce que cette vaste contrée a gagné au rétablissement d'un système régulier de gouvernement, et à la destruction de l'anarchie qui l'avoit ravagée pendant près de trente années.

Enfin le chapitre XVI et dernier contient des considérations sur la situation actuelle de la puissance anglaise dans l'Inde centrale, sur les principes qui doivent en diriger l'administration, les dangers auxquels elle est exposée, et les ménagemens dont elle doit user dans l'intérêt des indigènes, et dans celui même de la compagnie.

Il n'est aucun de ces chapitres qui ne pût être l'objet d'un extrait assez étendu. L'administration des revenus sur-tout, et particulièrement la manière de les percevoir, offrent un grand intérêt. On ne lit pas avec un moindre intérêt ce qui concerne les *pendjayets* ou cours de justice, dont la constitution offre quelque analogie avec les jurys. Mais si je voulois entrer dans ces détails, je devrois encore faire deux articles pour le moins aussi longs que ceux que j'ai donnés. Je me borne donc à indiquer ces divers objets à la curiosité des lecteurs, et je finis en observant que la lecture de ces deux volumes a laissé dans

mon esprit l'intime conviction que le gouvernement anglais dans l'Inde ne pouvoit pas confier la pacification du Malwa à un administrateur plus digne de sa confiance, et plus propre à concilier les intérêts de l'humanité avec ceux de la compagnie, que l'auteur de ce mémoire, où respirent par-tout les sentimens les plus honorables joints à une grande instruction et à la sagesse de l'homme d'état.

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES sur la structure intime des animaux et des végétaux, et sur leur motilité; par M. Dutrochet, *docteur en médecine, correspondant de l'Institut de France, membre associé de l'Académie royale de médecine, des Sociétés philomathique, linnéenne et médicale d'émulation de Paris, des Académies de Rouen, de Lyon, de Toulouse, &c.;* avec deux planches. A Paris, chez J. B. Baillière, libraire, rue de l'École de médecine, n.° 14, *in-8.°* de 332 pages, 1824.

L'ANATOMIE des végétaux, comme celle des animaux, est indispensable pour l'intelligence de la nature et des fonctions de ces êtres vivans. Ce qui a rapport aux premiers présente plus de difficultés, parce que les tissus dont ils sont formés se trouvent plus serrés, et semblent presque se refuser à l'action mécanique de plusieurs moyens qu'on voudroit employer pour les décomposer. Aussi le nombre des physiciens qui s'en sont occupés est-il moins considérable. M. Dutrochet nous paroît avoir si bien connu qu'il entroit dans une carrière pleine d'obstacles, qu'il donne à son ouvrage le titre modeste de *recherches* au lieu de celui de *traité*, qui supposeroit beaucoup de démonstrations.

Dans l'introduction qui est à la tête, il désapprouve l'usage où sont la plupart des physiologistes d'appliquer le nom de *sensibilité* à la faculté, à la propriété vitale en vertu de laquelle a lieu l'influence des causes extérieures sur l'être vivant. « Ce que, selon lui, nous appelons » sentir, ne se peut guère définir : chacun sait ce que c'est par sa » propre expérience. Ce sont nos sensations qui nous donnent la » conscience de l'existence, qui font que nous avons un *moi.* Toutes » les fois que nous observerons dans un être vivant des preuves

» bien certaines qu'il possède la conscience de l'existence, nous » pourrons affirmer par cela même qu'il possède la sensibilité; nous » serons autorisés à lui refuser cette faculté, lorsque au contraire il » nous sera bien démontré qu'il ne possède pas la conscience de son » existence individuelle. » Les végétaux sont dans ce dernier cas : personne ne sera tenté de leur accorder un *moi*, et par conséquent des sensations. Cependant ils manifestent souvent, par les mouvemens qu'ils exécutent à l'occasion de certaines causes extérieures, qu'il se passe chez eux un phénomène analogue à celui qu'on appelle *sensation* chez les animaux.

Bichat établit deux vies, l'une animale et l'autre organique, dans les animaux; il attribue à chacune une sensibilité particulière : la sensibilité animale est la seule qui soit une source de sensations; la sensibilité organique n'en procure aucune; elle est bornée : ou, si l'on prétend que, dans l'exercice de la sensibilité organique, la sensation soit bornée à la partie sur laquelle agit la cause qui la met en jeu, on est conduit par cela même à admettre dans cette partie des sensations individuelles et un moi particulier: de cette manière le corps de l'animal seroit un assemblage d'êtres qui ont tous leurs sensations, leurs appétences, leur aversions particulières. M. Dutrochet regarde avec raison cette hypothèse comme inadmissible. Il conclut de tout cela que c'est à tort qu'on se sert en physiologie du mot *sensibilité*, qui d'ailleurs ne réveille que des idées morales; qu'il faut le remplacer par d'autres expressions, par celles de *nervimotion*, qui exprime la sensation; de *nervimotilité*, vertu par laquelle elle s'opère; et de *nervimoteurs*, agens qui l'occasionnent. Ces mots se trouvent souvent répétés dans le cours de l'ouvrage; voilà pourquoi nous y avons insisté.

De cinq sections dont il est composé, la première a pour objet l'anatomie des végétaux, et spécialement celle de la sensitive, *mimosa pudica*, Linn. C'est particulièrement le desir de connoître et de bien faire connoître cette plante, qui a engagé l'auteur dans des recherches qu'il a étendues à d'autres. Pour l'étudier comme il convenoit, M. Dutrochet, après avoir employé plusieurs moyens, outre le microscope, s'est arrêté à l'acide nitrique. Dans une petite phiole qui en contenoit, il plaçoit un fragment du végétal et la plongeoit dans l'eau bouillante. Par cette opération, les parties du tissu perdoient leur agrégation, devenoient transparentes et étoient plus faciles à observer. En même temps les trachées et autres vaisseaux du végétal se remplissent d'un fluide aériforme, qui leur donne au microscope un aspect tout

particulier. Il ne faut pas pousser trop loin l'opération, c'est-à-dire qu'on doit peu prolonger l'ébullition et ne pas laisser trop le fragment dans l'acide nitrique, pour ne pas désorganiser le tissu, de manière qu'il ne soit pas détruit, et qu'au sortir de la phiole on puisse le bien juger à l'aide du microscope: c'est à l'observateur à y faire attention.

M. Dutrochet examine d'abord la moelle de la sensitive; elle est, comme celle de tous les végétaux, entièrement composée de tissu cellulaire; les cellules offrent une forme hexagonale assez régulière en quelques endroits; en général elles sont disposées en séries longitudinales. Grew a comparé le tissu cellulaire à l'écume d'une liqueur en fermentation: M. Dutrochet croit devoir rejeter cette comparaison. Selon lui, le tissu cellulaire de la moelle de la sensitive est formé de cellules globuleuses, remplies d'un fluide concrescible par les acides, et soluble dans les alcalis.

L'étui médullaire est composé d'une assez grande quantité de petites trachées qui, dans l'état naturel, ne se déroulent pas. Elles ne se déroulent que lorsqu'on a fait bouillir long-temps une tige dans de l'acide nitrique; alors elles se remplissent d'air. Ces trachées sont des tubes, d'une longueur considérable; la manière dont elles se terminent n'a pas encore été observée. Il paroît qu'elles ont un rapport nécessaire avec les feuilles, puisqu'on ne les trouve que dans les feuilles et dans l'étui médullaire, parties qui, dans les jeunes tiges, ont une correspondance intime et immédiate.

« Les fonctions des feuilles, dit l'auteur, ne sont pas encore bien » connues: il est certain cependant que la lumière exerce spécialement » sur elles une action *vivifiante*, soit par elle-même, soit en déter-» minant certaines combinaisons chimiques dans les fluides que con-» tiennent leurs vaisseaux. Ceci est un objet important de physiologie » végétale, qui n'est point encore suffisamment éclairci, malgré les » recherches d'Ingenhouz et de Sénebier, malgré les travaux encore » plus étendus de M. Théodore de Saussure. Quoi qu'il en soit, » ajoute M. Dutrochet, il me paroît probable qne les trachées sont » destinées à transmettre dans le corps du végétal un liquide modifié » dans les feuilles par les agens du dehors et propre à propager l'action » *vivifiante.* »

Dans les articles qui précèdent, et même dans une partie de ceux qui suivent, on voit que très-souvent l'auteur n'est pas d'accord avec M. Mirbel, qui, comme on sait, a publié un ouvrage très-estimé sur la physiologie végétale, et dont nous avons rendu compte dans ce journal. M. Dutrochet le combat en plusieurs endroits, et toujours avec

les armes de l'expérience. Cette dissidence entre deux hommes de mérite, vient sans doute de ce qu'ils n'ont pas observé de la même manière, ou de ce qu'ils n'ont pas employé les mêmes instrumens. Au reste, les questions qu'ils traitent sont très-difficiles.

Après les organes qui composent l'étui médullaire, l'auteur arrive à l'examen de la couche ligneuse qui le recouvre. En effet, la sensitive, plante frutiqueuse, possède des fibres ligneuses semblables à celles du bois des arbres. M. Dutrochet ne voudroit pas qu'on se servît de l'expression *fibres ligneuses*, qui, selon lui, n'offre aucune idée exacte; il préfère le mot de *clostre*, qui veut dire *fuseau*, parce que le bois est composé en majeure partie de tubes renflés au milieu et pointus aux extrémités. La désunion s'en opère facilement par l'acide nitrique. Ces clostres se joignent par leurs parties renflées, et l'intervalle entre les pointes est rempli par d'autres clostres. Plusieurs, dans la sensitive, sont divisés par une ou deux cloisons transversales. Ces clostres sont les réservoirs d'un suc susceptible de se concréter, qui acquiert toujours en vieillissant une couleur plus ou moins foncée et une plus grande dureté. C'est ainsi que s'opère le changement de l'*aubier* en bois de *cœur*.

M. Dutrochet croit pouvoir expliquer l'accroissement en diamètre du végétal, des racines, et la formation des bourgeons, par le mouvement de la sève élaborée dans les clostres, qu'il ne faut pas confondre avec les vaisseaux propres; ceux-ci sont des organes sécréteurs: telle est la résine pure que contiennent les conifères. Il convient cependant que cette partie a encore besoin de recherches.

Le système cortical de la sensitive, *mimosa pudica*, se compose de clostres beaucoup plus alongés que ceux qui existent dans le système central; leur diamètre est également plus grand; ils sont les uns et les autres privés de corpuscules nerveux.

La feuille de la sensitive est portée sur un long pétiole, à la base duquel existe une partie renflée, que M. Dutrochet appelle *bourrelet;* il y a de semblables renflemens, mais plus petits, à l'insertion des folioles pinnules; c'est en eux que réside le principe des mouvemens qu'exécutent les feuilles de la plante. Le bourrelet, qui est à la base du pétiole, est le seul assez gros pour qu'il soit possible d'en observer la structure intérieure. En le fendant longitudinalement et en l'examinant à la loupe, on voit qu'il est principalement formé par un développement considérable du parenchyme cortical; le centre est occupé par des tubes, qui établissent la communication vasculaire de la feuille avec la tige; on peut s'en convaincre en enlevant d'abord

l'épiderme, puis une tranche du parenchyme plongée dans l'eau, pour la soumettre au microscope. Ce parenchyme, bien examiné, présente une grande quantité de cellules globuleuses et diaphanes, dont les parois sont couvertes de cellules nerveuses, dans les intervalles desquelles il y a un tissu cellulaire délicat.

Les bourrelets situés à l'insertion des pinnules, sur le sommet du pétiole, ont la même organisation que celui qui est situé à sa base; seulement leurs cellules globuleuses sont plus petites.

Le pétiole de la feuille de la sensitive offre à sa partie extérieure une grande quantité de clostres très-alongés; il forme pour ainsi dire l'écorce du pétiole; dans son intérieur, on trouve le tissu cellulaire articulé, et au centre des trachées à spires.

Les folioles contiennent une grande quantité de corpuscules nerveux.

Le tissu cellulaire articulé est disposé en rayons médullaires dans les grosses racines, et en filets longitudinaux dans les radicules; les racines n'ont ni moelle, ni étui médullaire, ni trachées. MM. Link et Treviranus croient avoir trouvé des trachées dont M. Dutrochet nie l'existence. Les divers organes décrits, c'est-à-dire, les cellules, les trachées, les tubes membraneux, n'ont entre eux que des rapports de contiguité ; il n'y a pas de communication entre leurs cavités : les fluides, pour passer d'un de ces organes à l'autre, ont besoin de traverser leurs deux parois.

La deuxième section de l'ouvrage de M. Dutrochet contient des observations sur les mouvemens de la sensitive, phénomène végétal qui a toujours excité la curiosité et qu'on ne cesse d'admirer. Des physiciens habiles, tels que Duhamel, Dufay, et beaucoup d'autres, ont cherché à l'expliquer par des expériences; mais ils n'ont pas tout éclairci. « On ignore, dit l'auteur, quel est le tissu organique auquel » appartient la faculté nommée *irritabilité végétale*, faculté que les » physiciens n'ont point encore distinguée de la *sensibilité* dans les » végétaux. Pour parler le langage que j'ai adopté, je dirai que l'on » ignore si la nervimotilité et la *locomotilité* ont une existence à part » chez la sensitive. On ignore si des organes, si des tissus particuliers, » sont affectés à l'exercice de chacune de ces deux facultés de mouve- » ment; on ignore enfin quelle est la nature de ce mouvement orga- » nique et intérieur, auquel est due la locomotion végétale. » Ce n'est que par l'anatomie seule qu'il est possible de parvenir à la solution de ces problèmes. M. Dutrochet espère les résoudre à l'aide de cette science et d'après les détails dans lesquels nous sommes entrés. Il a tenté de faire voir que les appareils nerveux, très-développés dans les

feuilles et dans les bourrelets, sont le siége et de la nervimotilité et de la locomotilité. Pour arriver à ce but, il a fait beaucoup d'expériences, dirigées avec une grande sagacité, comme on peut s'en convaincre en lisant son livre: la section qui précède lui avoit préparé les voies et servi de guide dans les recherches que renferme la seconde.

L'auteur observe avec raison que « le déplacement qu'offrent les » parties des végétaux ne s'exécute pas exactement comme les » mouvemens de déplacement des membres des animaux articulés, » parce que les végétaux n'ont point d'articulations mobiles, et que » leur locomotion s'opère toujours au moyen d'inflexion des parties » douées d'une souplesse et d'une mollesse remarquables. Les organes » du mouvement sont dans le lieu même où la flexion s'opère. Le tissu » organique éprouve dans cet endroit un mouvement intérieur qui » détermine la flexion et le redressement de la partie. »

Il expose ensuite tout le mécanisme du mouvement qu'on peut imprimer à la sensitive, et comment ses feuilles s'abaissent et se redressent; dans quelles circonstances ces deux mouvemens se font plus facilement; quelles portions des organes y ont le plus de part.

M. Dutrochet rapporte à M. Desfontaines, un de nos botanistes les plus distingués, une remarque qu'il a eu occasion de vérifier lui-même: c'est que les racines de la sensitive sont aussi nervimobiles; en sorte que les tiges, les feuilles et les racines, sont douées de la même propriété.

Cette plante n'est pas la seule qui soit susceptible de mouvement; l'auteur en cite quelques autres. Quand on observe bien, on en trouve une assez grande quantité, dont, il est vrai, la nervimotilité a des degrés différens et se manifeste plus rarement et avec moins de facilité.

Il conclut de tout ce qu'il a écrit dans la deuxième section, « que » la motilité de la sensitive dépend de trois conditions principales: » 1.° de l'existence d'une température plus élevée que le septième » degré au-dessus de zéro, thermomètre de Réaumur; 2.° de l'influence » de la lumière; 3.° de la présence d'une sève abondante. L'absence » d'une de ces conditions suffit pour anéantir complétement la motilité » de cette plante. »

Il s'agit, dans la troisième section, des directions spéciales qu'affectent diverses parties des végétaux. On voit les plantes et les arbres élever leurs tiges dans l'atmosphère et enfoncer leurs racines dans la terre. Comment et pourquoi les choses se passent-elles ainsi? Voilà ce qu'il

est bien difficile d'expliquer. Peut-être pourroit-on croire que les racines tendent vers la terre en vertu des lois communes de la pesanteur. Mais que penser de la cause de l'ascension des tiges, qui est en opposition avec cette loi! Si l'on sème des graines à contre-sens, la radicule et la plumule se retournent, l'une pour se porter en bas et l'autre en haut: on sait que la plumule est le principe de la tige.

Pour rendre raison de ce phénomene, Dodart a supposé que la racine est composée de parties qui se contractent par l'effet de l'humidité, et que les parties de la tige, au contraire, se contractent par l'effet de la sécheresse; « d'où il résulteroit que, dans la graine » semée à contre-sens, la radicule tournée vers le ciel se contracteroit » et s'inclineroit vers la terre, siége de l'humidité, tandis que la plumule, » au contraire, se contracte et se tourne du côté du ciel, ou plutôt » de l'atmosphère, milieu plus sec ou moins humide que la terre. »

Duhamel du Monceau, qui a si bien mérité de l'économie rurale, et qui a donné un des meilleurs ouvrages sur la physique végétale, a fait beaucoup d'expériences pour contraindre des graines à pousser leurs radicules en haut et leurs plumules en bas, et cela en les enfermant dans des tubes; la radicule et la plumule ne pouvant obéir à leur tendance naturelle, elles se contournèrent en spirale: cela prouve que leurs tendances ne peuvent être interverties, mais ne nous tire pas de l'ignorance où nous sommes de leurs causes. Nous ne connoissons pas davantage celles du retournement des feuilles, à laquelle Bonnet, physicien célèbre de Genève, dans ses Recherches sur l'usage des feuilles, applique l'explication de Dodart avec aussi peu de fondement: faute de mieux, les physiologistes se bornent à dire que les directions spéciales des végétaux sont des phénomènes vitaux, ce qui avance peu l'explication. Ces doutes et ces embarras ont engagé M. Dutrochet à faire quelques expériences qui lui ont prouvé que ce n'est point en raison de leur tendance vers l'humidité que les racines s'enfoncent dans la terre.

Tous les végétaux ne plongent pas leurs racines dans la terre; ceux qu'on appelle *parasites* les enfoncent dans les substances d'autres végétaux; par exemple le *gui*: quelque place qu'occupe sa graine sur la branche d'un arbre, l'embryon dirige constamment sa radicule vers le centre de cette branche; en sorte que, suivant la position de la graine, cette radicule est tantôt descendante, tantôt ascendante, tantôt horizontale. Ce n'est pas vers un milieu propre à sa nutrition que l'embryon du gui dirige sa radicule; mais celle-ci obéit à l'attraction des corps sur lesquels la graine est fixée, quelle que soit leur nature.

Ainsi les radicules des végétaux terrestres obéissent à l'attraction de la terre, tandis que celle du gui parasite obéit à l'attraction particulière des corps. Les tiges des végétaux terrestres se dirigent dans le sens opposé à celui de l'attraction du globe, et s'élèvent au-dessus du sol, auquel elles deviennent perpendiculaires. La tige du gui affecte toujours une direction perpendiculaire à celle de la branche sur laquelle elle est implantée, en sorte que l'embryon du gui se comporte, par rapport à la branche qui le nourrit, comme les embryons terrestres, par rapport à la terre. La tendance des racines et des tiges, celles-ci dans un sens, celles-là dans un autre, ne se remarque que dans l'axe du végétal considéré dans son entier; car les productions latérales, c'est-à-dire, les branches, prennent une direction plus ou moins différente. Plusieurs causes influent sur la direction quelquefois parfaitement horizontale qu'elles prennent. M. Dutrochet les développe, et conclut, en s'appuyant de faits, que les mouvemens visibles des végétaux sont tous des mouvemens spontanés, exécutés à l'occasion de l'influence d'un agent extérieur et non d'un mouvement imprimé par cet agent.

La lumière est, pour les végétaux, une cause de direction spéciale assez énergique, qui concourt avec celle de la gravitation. Tout le monde sait les rapports de la lumière avec les plantes. Bonnet, Duhamel et Maesse ont fait des expériences pour connoître la cause du penchant qu'elles ont à s'en approcher, et de leur étiolement, quand elles en sont privées. Nous avons personnellement fait voir que ces savans se sont arrêtés trop tôt dans leurs recherches, et qu'ils ne les ont pas poussées aussi loin qu'ils auroient pu faire. On peut trouver, dans un des volumes de l'académie des sciences, année 1823, une suite de faits, parmi lesquels les degrés d'inclinaison sont calculés suivant les plantes, et où nous avons prouvé jusqu'à quel point la lumière, différemment modifiée, pouvoit influer sur l'étiolement.

Il existe un phénomène de direction qui a beaucoup occupé les physiciens: c'est celle de la face supérieure des feuilles vers le ciel, et de la face inférieure vers la terre. Lorsqu'on retourne une feuille et qu'on tient la face inférieure dirigée vers le ciel, il se fait une torsion telle, que la face inférieure est ramenée vers la terre, et *vice versâ*. Bonnet a prétendu expliquer ce phénomène en disant que la face inférieure se porte vers l'humidité qui s'élève de la terre. M. Dutrochet réfute cette explication : il observe que le retournement a lieu dans l'eau comme dans l'air ; c'est ce qu'il déduit d'une expérience de Bonnet lui-même, qui n'a pas vu qu'elle renversoit son système. M. Dutrochet croit que le phénomène dont il s'agit dépend de ce

qu'il y a une différence sensible d'organisation dans les deux faces de la feuille.

Les pétales des fleurs suivent les mêmes lois que les feuilles pour la direction des faces. On les voit tendre, comme elles, à se retourner, si on dirige leur face supérieure vers la terre.

Le dernier phénomène remarquable de la direction spéciale des plantes est leur *sommeil.* Personne n'ignore qu'aux approches de la nuit, les feuilles et les fleurs de beaucoup de végétaux affectent des positions différentes de celles qu'elles ont pendant le jour; Bonnet croit encore que cela est dû à l'humidité qui s'élève le soir de la terre. M. Decandole l'attribue exclusivement à l'absence et à la présence de la lumière; et M. Dutrochet se persuade que ce sommeil doit résulter d'une diminution considérable et rapide des conditions de la nervimotilité, qui s'observe dans la sensitive.

La quatrième section traite de l'influence du mouvement de rotation sur les directions spéciales qui affectent les diverses parties des végétaux. Cette section est consacrée à des expériences ingénieuses : les résultats indiquent qu'il y a une nervimotilité, principe d'obéissance, et un principe de réaction, ce qui fait admettre à l'auteur un phénomène analogue à ce que l'on nomme en physique *polarisation.* La nervimotilité, ajoute M. Dutrochet, ou plutôt son agent inconnu, offre véritablement deux poles chez les végétaux. Les racines sont le siége du pole *obéissant*, et les tiges celui du pole *réagissant.* Ces mêmes poles sont placés sur les deux faces opposées des feuilles; l'obéissant sur celle qui se dirige vers la terre, et le réagissant sur celle qui se dirige vers le ciel.

M. Dutrochet, dans la cinquième section, fait des observations sur la structure intime des systèmes nerveux et musculaire, et sur le mécanisme de la contraction chez les animaux. Ce travail a tant de rapport avec ce qui précède, qu'il n'est pas étonnant que l'auteur s'y soit livré. Il reproche à ceux qui ont étudié la science des animaux, d'avoir négligé la physiologie animale. « La science de la vie, dit il, ne peut » que perdre à cet isolement de deux sciences qui n'en font qu'une et » qui doivent mutuellement se fournir des lumières et se prêter des » secours; car il est des problèmes de physiologie animale dont on » ne peut trouver la solution que dans l'étude des végétaux, et *vice* » *versâ.* » Nous nous bornerons à cette réflexion juste de M. Dutrochet, d'autant plus que les résultats généraux des observations contenues dans cette dernière section ont déjà été communiqués à la Société philomatique en décembre 1823.

L'ouvrage est accompagné de deux planches et d'un tableau

synoptique des diverses modifications de l'incurvation organique dans les règnes animal et végétal. Il nous paroît propre à intéresser les botanistes et toutes les personnes qui font cas de la physiologie. Si toute la manière d'être des végétaux pendant qu'ils existent n'est pas aussi complétement expliquée qu'on le desireroit, c'est que la tâche est très-difficile, et qu'on est forcé quelquefois de se livrer à un esprit de système bien pardonnable en pareille circonstance, sur-tout lorsque, comme M. Dutrochet, on fait faire d'ailleurs tant de progrès à la science.

TESSIER.

Les Héroïdes d'Ovide, traduction nouvelle en vers français, pour servir de suite et de complément aux Œuvres d'Ovide, traduites en vers par F. de Saint-Ange. Paris, chez L. G. Michaud, libraire, place des Victoires, n.° 3, 1824, *in-12.*

M. de Saint-Ange consacra entièrement sa vie et son talent poétique à traduire en vers les principaux ouvrages d'Ovide.

Dès 1771, époque où M. de Saint-Ange débuta dans le monde littéraire, il s'étoit occupé de la traduction des *Métamorphoses*. Les diverses parties de son travail parurent successivement; et enfin, en 1800, elles furent réunies dans une édition complète, avec le texte en regard.

Trois éditions postérieures, faites en 1803 et 1808, attestèrent le succès de cette hardie entreprise. Une de ces éditions fut imprimée chez Crapelet, avec un grand luxe typographique, gravures au burin, &c.

Encouragé par le public, et sur-tout par les suffrages des gens de lettres, M. de Saint-Ange avoit donné en 1804 la traduction en vers des *Fastes*. Elle fut réimprimée en 1809.

Il avoit publié en 1808 la traduction de *l'Art d'aimer*.

Et enfin, en 1811, c'est-à-dire dans l'année même de sa mort, il fit paroître la traduction du *Remède d'amour*, suivie d'un choix d'*Héroïdes* et d'*Élégies* d'Ovide.

J'ai cru convenable d'indiquer les diverses éditions des traductions de M. de Saint-Ange. Cet écrivain, qui mérita et obtint un succès distingué comme fidèle, habile et élégant traducteur, fut récompensé de son talent, de son zèle et de sa constance, par l'empressement du public à accueillir son travail, par les honneurs littéraires auxquels

il parvint, peut-être trop tard, et par l'estime des personnes qui attendoient et exigeoient du traducteur d'Ovide un talent assez flexible et assez varié pour reproduire, du moins en partie, ce style brillant, cette diversité abondante, cet esprit ingénieux que le poëte latin prodigue, et presque toujours avec tant de succès, pour peindre et colorer de rians ou majestueux tableaux, et exprimer des sentimens nobles, tendres et passionnés.

M. L. G. Michaud, publiant une édition complète des diverses traductions d'Ovide par M. de Saint-Ange, M Amar y a consacré quelques soins. Il a revu le texte latin des Fastes et des Héroïdes, y a joint des explications précises, des variantes utiles; il a abrégé et modifié heureusement les notes de M. de Saint-Ange. Ce travail philologique donnera un prix particulier à cette édition (1).

Mais M. de Saint-Ange n'avoit traduit qu'une seule héroïde, et l'éditeur a cru faire un présent à notre littérature, en rendant publique une traduction en vers des Héroïdes, que feu M. de Boisgelin, l'un des quarante, et alors archevêque d'Aix, avoit fait imprimer en 1786 à un très-petit nombre d'exemplaires.

On lit dans la Biographie universelle que l'abbé Garnier, continuateur de l'histoire de France, en fut l'éditeur, et qu'on n'en tira que douze exemplaires *in-8.°* Philadelphie, 1786. Cependant M. Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, assure qu'il existe deux éditions, dont l'une avec le texte, *in-8.°*, me paroît celle qui a été ci-dessus indiquée, et l'autre, sans le texte, sortie des belles presses de Pierres, ne fut tirée qu'à douze exemplaires.

Quoi qu'il en soit, le public jouira aujourd'hui de cette traduction, dont le mérite m'a paru digne d'être comparé et de rivaliser heureusement avec celui des traductions de M. de Saint-Ange.

Avant d'examiner le travail de M. de Boisgelin, j'ajouterai que l'éditeur des traductions de M. de Saint-Ange y a joint pareillement une traduction nouvelle des élégies d'Ovide, intitulées *les Amours*, par M. Pérault des Chaumes, qui, variant les formes de sa versification, a tour-à-tour employé des vers libres, ou de grands vers, en croisant les rimes. Le style des élégies d'Ovide est moins élevé que celui de ses autres ouvrages, et le traducteur l'a rendu en général avec simplicité et élégance.

---

(1) L'édition est en onze volumes *in-12*, chez L. G. Michaud. Le premier volume contient les poésies diverses de M. de Saint-Ange, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, de discours et de discussions académiques,

Ovide passe pour l'inventeur du genre de l'héroïde; il paroît qu'il avoit intitulé *epistolæ* ces sortes d'ouvrages, qui furent ensuite désignés par le nom d'*héroïdes* que Priscien leur donna, de même que plusieurs commentateurs. Je ne rechercherai point si toutes les héroïdes traduites par M. de Boisgelin sont véritablement d'Ovide; c'est le travail de cet académicien, ce sont ses vers, que j'examine en ce moment.

Si j'avois à définir l'héroïde, je dirois que ce poëme est un drame dans lequel le poëte, avec un seul personnage, et par le seul moyen du monologue, doit exposer le sujet, indiquer la situation, former le nœud, amener la péripétie et le dénouement, et parfois rendre comme présente la mort du héros qui écrit encore.

Il n'est pas besoin de dire combien de ressources manquent au poëte, de combien de moyens il est privé, de quels obstacles il est entouré dans l'exécution d'un tel ouvrage, ni quelle langueur jettent dans ces longs monologues les détails historiques, les faits particuliers dont le récit est nécessaire pour faire entrer le lecteur dans tout l'intérêt de la situation.

Sans doute il est des sujets qui sont moins malheureusement choisis que les autres. Ariane, Didon, Médée, Sapho, délaissées, trahies par leurs amans, peuvent fournir au poëte des sentimens touchans, passionnés, des tirades très-poétiques, des vers beaux d'image ou de pensée, mais non ces réparties énergiques et sublimes, ces beaux et subits mouvemens du cœur qui sont amenés et excités par la vérité, la vivacité et les dévéloppemens d'un dialogue animé. On ne trouvera point dans les héroïdes ni le MOI de Médée, ni le QUI TE L'A DIT! d'Hermione, ni tous ces traits qui sont une inspiration du génie, ou plutôt les accens de la passion, d'autant plus sublimes qu'ils sont plus vrais et plus naturels.

Aussi on cite peu d'héroïdes comme ouvrages parfaits en leur genre. Si, dans la littérature anglaise et dans la littérature française, l'héroïde d'Héloïse à Abailard a obtenu et conservé un succès mérité, c'est que Pope et Colardeau n'ont pas eu à travailler d'après leur seule imagination, mais se sont presque bornés à embellir, des formes et des grâces de la poésie, les sentimens réels qui avoient inspiré les lettres qu'Héloïse elle-même avoit écrites.

Sans doute Ovide a jeté beaucoup de poésie dans ses héroïdes, toutes les fois que les circonstances du récit lui permettoient de s'abandonner à des descriptions brillantes; mais souvent leur effet nuit au développement des sentimens passionnés qui sont l'essence de l'héroïde.

M. de Boisgelin a souvent réussi à rendre en vers élégans ou pittoresques les endroits où Ovide a eu l'occasion de prodiguer plus particulièrement son talent poétique.

Voici la traduction du passage de l'héroïde d'Ariane à Thésée, quand, en s'éveillant, cette amante malheureuse s'aperçoit qu'elle a été délaissée.

Des vapeurs du matin la terre étoit mouillée;
Les oiseaux murmuroient, cachés sous la feuillée;
Dans la molle langueur d'un premier mouvement,
J'étends un foible bras qui cherche mon amant.
D'un long tâtonnement la vague inquiétude
Vainement de mon lit parcourt la solitude;
Je m'éveille, me lève, et, pleine de terreur,
Du vide de ce lit j'envisage l'horreur.....!
Je cours de tout côté, sans ordre, sans idée,
Par un sable mouvant ma course est retardée;
Je demande Thésée à *tout ce que je vois*,
L'écho des antres creux répond seul à ma voix;
Et ces lieux, redisant le nom de l'infidèle,
Semblent joindre leur voix à ma voix qui l'appelle (1).

Le passage suivant donnera une idée du talent du traducteur pour la poésie descriptive.

Pâris, dans son épître à Hélène, parle de la construction des navires qui furent préparés pour son voyage à Lacédémone:

La hache sous ses coups fait tomber l'arbre utile
Qui croît, pour naviguer sur l'élément mobile.
Des forêts du Gargare on dépouille les monts;
Ida change en longs mâts les bois de ses vallons.

---

(1) *Tempus erat vitreâ quo primùm terra pruinâ*
Spargitur, et tectæ fronde queruntur aves.
Incertum vigilans an somno languida, movi
Thesea pressuras semisupina manus.
Nullus erat. Referoque manus, iterùmque retento
Perque torum moveo brachia: nullus erat.
Excussere metus somnum; conterrita surgo.
Membraque sunt viduo præcipitata toro....
Nunc huc, nunc illuc, et utròque, sine ordine, curro.
Alta puellares tardat arena pedes.
Intereà toto clamanti littore, Theseu!
Reddebant nomen concava saxa tuum.

En vaisseaux recourbés les sapins s'arrondissent;
De leurs membres unis les deux flancs s'élargissent.
Déjà la voile enflée agite les vaisseaux;
Chaque poupe a son dieu qui règne sur les eaux.
De Vénus, de son fils, la mienne offre l'image;
Des biens qu'elle a promis Vénus même est le gage (1).

Je joindrai à ces fragmens de la traduction de M. de Boisgelin, quelques vers détachés, qui m'ont paru plus particulièrement mériter d'être comparés avec l'original, et qui peuvent donner lieu à quelques réflexions.

Pénélope écrit à Ulysse :

Non ego deserto jacuissem frigida lecto;
Nec quererer tardos ire relicta dies.

M. de Boisgelin a dit peut-être plus élégamment :

Je n'aurois pas connu, veuve dans l'hyménée,
Ces froides nuits que suit une longue journée.

Dans l'héroïde de Phyllis à Démophoon, le vers qui exprime cette sentence,

Quæcumque ex merito spes venit, æqua venit,

a fourni au traducteur celui-ci :

On a droit d'espérer le bonheur qu'on mérite.

En parlant des hardiesses de l'amour, le poëte latin met ce vers dans l'héroïde d'Hélène à Pâris :

Utilis interdum est ipsis injuria passis.

Le traducteur a accommodé cette pensée au goût moderne en disant :

Et la pudeur pardonne au bonheur qui l'outrage.

Les trois vers suivans de l'héroïde de Léandre à Héro :

Et madidam siccas æquoris imbre comam;
Cætera nox et nos et turris conscia novit,

---

(1) *Troïa cæduntur Phrygiâ pineta securi,*
Quæque erat æquoreis utilis arbor aquis.
Ardua proceris spoliantur Gargara silvis;
Innumerasque mihi longa dat Ida trabes.
Fundatura citas flectuntur robora naves:
Texitur et costis panda carina suis.
Addimus antennas, et vela sequentia malos:
Accipit et pictos puppis adunca deos.
Quâ tamen ipse vehor, concitata Cupidine parvo
Sponsor conjugii stat dea picta sui.

Quodque mihi lumen per vada monstrat iter,

ont conservé dans la traduction l'élégance de l'original, et le traducteur les a relevés par une tournure plus piquante :

Tu sèches mes cheveux que les eaux ont mouillés.
Le fanal nous conduit à la tour solitaire. . .
Entre la nuit et nous le reste est un mystère.

Pâris écrit à Hélène :

Aut faciem mutes aut sis non dura, necesse est.

Le traducteur français exprime ainsi cette pensée :

Cesse d'être sévère, ou cesse d'être belle.

Enfin si Ovide a mis dans l'épître d'Hélène à Pâris,

Sic meus hinc vir adest, ut me custodiat absens.
An nescis longas regibus esse manus !

le traducteur a changé cette dernière image, en disant, sans altérer l'original :

Il laisse autour de nous les soupçons menaçans;
Les époux et les rois ne sont jamais absens.

A l'époque où M. de Boisgelin travailloit à sa traduction, on commençoit à rechercher ces expressions hardies qu'on nommoit *créées*, ces alliances de mots qui rendent le style neuf et piquant, lorsqu'elles sont heureuses, et qui le déparent tant lorsqu'elles sont impropres.

Parce qu'on admiroit dans Boileau les vers :

Et de sa ROBE, en vain de pièces rajeunie,
A pied, dans les ruisseaux traînant l'IGNOMINIE,

les poëtes s'évertuoient à transporter de pareilles figures dans notre langue ; et M. de Fontanes lui-même, dont le goût a toujours été si pur, avoit mis dans la première édition de sa traduction de Pope ce vers qu'il corrigea depuis :

De l'orgueil d'un surplis le prêtre s'environne.

Faut-il s'étonner si l'on trouve dans M. de Boisgelin des traces de ces formes prétentieuses ! Il dit dans la traduction de l'héroïde de Cydippe à Aconce :

De la *pourpre* à longs plis traîner l'*ignominie*,

quoique le latin porte seulement,

Et trahitur multo splendida palla croco.

De même dans l'héroïde de Léandre à Héro il a traduit :

Et, jaloux en nageant de briller à tes yeux,
J'étale de mes bras le *luxe ambitieux*.

Ce *luxe ambitieux* n'appartient pas à Ovide, qui a dit seulement :

> *Tunc etiam nando dominæ placuisse laboro,*
> *Atque oculis jacto brachia nostra tuis.*

En général la traduction de M. de Boisgelin est fidèle, exacte, et il a semblé affecter d'être plus précis que son original; mais quelquefois aussi il s'est permis des latinismes que notre langue repoussoit. Je n'en citerai qu'un seul exemple, tiré de l'héroïde de Phyllis à Démophoon :

> *At tu lentus abes, nec te jurata reducunt*
> *Numina, nec nostro motus amore venis.*

Le traducteur a rendu ainsi ces vers :

> C'en est trop! et ton cœur, sans songer au retour,
> Insulte aux dieux jurés, et rit de mon amour.

Ces vers ne sont pas heureux; mais le latinisme *dieux jurés*, pour *dieux qui ont reçu les sermens*, est une sorte de barbarisme en français ; il est vrai qu'à cette époque Roucher traduisoit le *longumque bibebat amorem* de Virgile, par ce vers :

> Les yeux demi-fermés, il *boit un long amour.*

On demandera peut-être pourquoi on ne diroit pas en français *boire l'amour*, puisqu'on dit *s'enivrer d'amour;* je répondrai que l'art de distinguer ces nuances dans une langue est l'instinct du talent, le secret du goût.

Le besoin de la rime a entraîné deux fois le traducteur à commettre une faute de grammaire que je crois utile de relever ; il a supprimé la finale S de la seconde personne du singulier au présent de l'indicatif.

Dans l'héroïde de Léandre à Héro :

> N'en crois pas mes discours; regarde, tu la voi....
> Je te remets tes dons, Dieu puissant qui m'inspire.

Il falloit nécessairement S après *voi* et *inspire.*

A l'occasion de ces fautes, je présenterai une observation sur ce qu'on est convenu d'appeler, dans notre versification, des licences poétiques.

Il ne faut pas croire que notre langue ait abandonné au caprice des poëtes le droit de supprimer ou de changer des lettres finales des mots, selon le besoin du vers. Ce droit existe dans plusieurs autres littératures, mais chez nous il en est autrement. Quand nos poëtes ont retranché la lettre finale S de la première personne du singulier au présent de l'indicatif, *voi, croi,* &c., c'est qu'anciennement la première personne ne prenoit pas cette finale (1) ; et quand l'usage

(1) Voyez *la Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, p. 230.

l'admit, les poëtes conservèrent le droit d'employer l'ancienne forme : mais comme on a toujours écrit la seconde personne avec S à la fin, rien n'a jamais autorisé les poëtes à supprimer cette lettre ; une pareille licence est une faute grossière contre les règles de notre versification.

J'avois le dessein de comparer la traduction de M. de Boisgelin avec celle de M. de Saint-Ange, qui a traduit l'héroïde de Sapho à Phaon ; mais je me bornerai aux passages suivans.

Sapho parle des Siciliennes qui reçoivent les hommages de Phaon (1).

Version de M. de Saint-Ange :

Tu chéris aujourd'hui les belles de Sicile ;
Lesbos ne m'est plus rien, Lesbos est dans ton île.
Vous qu'il flatte aujourd'hui, n'écoutez point sa voix ;
Ce qu'il jure, Phaon me l'a juré cent fois.

Version de M. de Boisgelin :

Si la seule Sicile a des charmes pour toi,
Je quitterai Lesbos, Lesbos n'est rien pour moi.
Mères, filles, beautés, par mon exemple instruites,
Renvoyez-moi l'ingrat dont l'art vous a séduites.
Craignez (il m'en a dit peut-être plus qu'à vous)
De ses discours flatteurs le charme aimable et doux.

Les deux traducteurs ont négligé le trait remarquable de l'original, *Sicelides , NOVA PRÆDA , puellæ.*

On doit savoir gré à M. de Saint-Ange d'avoir rendu en quatre vers les six vers d'Ovide ; mais on trouvera sans doute que M. de Boisgelin est plus exact dans les six vers qu'il emploie à rendre le même nombre de l'original.

Il y a dans cette héroïde un vers dicté par ce sentiment délicat que Racine a souvent exprimé si heureusement dans ses tragédies :

Non ut ames oro, verùm ut amare sinas.

La traduction de M. de Boisgelin qui dit,

Et si tu n'aimes pas, souffre au moins d'être aimé,

me semble plus fidèle et mieux tournée que celle de M. de Saint-Ange :

N'aime pas si tu veux, mais souffre d'être aimé.

---

(1) *Nunc tibi Sicelides veniunt, nova præda, puellæ.*
Quid mihi cum Lesbo ! Sicelis esse volo.
At vos errorem tellure remittite nostrum,
Nisiades matres, Nisiadesque nurus.
Neu vos decipiant blandæ mendacia linguæ ;
Quæ dixit vobis dixerat ante mihi.

On doit savoir gré à l'éditeur du recueil des traductions d'Ovide par M. de Saint-Ange, d'y avoir joint la traduction des héroïdes par M. de Boisgelin ; elle étoit si peu connue, que, dans les discours qui furent prononcés à la séance publique où M. Dureau de la Malle fut reçu, comme successeur de M. de Boisgelin, à la place de membre de la classe de langue et littérature françaises, ni ce récipiendaire ni M. François de Neufchâteau qui présidoit, ne parlèrent de lui comme traducteur des héroïdes d'Ovide, quoique les deux éditions qui en avoient été faites fussent indiquées dans le dictionnaire de M. Barbier : mais elles avoient été tirées à un si petit nombre d'exemplaires, qu'après les événemens de la révolution il ne restoit plus de souvenir de ce titre littéraire de l'académicien défunt.

RAYNOUARD.

Nouvel Examen critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco ; considérée dans ses rapports avec la propagation de la langue grecque et l'introduction du christianisme parmi les peuples de la Nubie et de l'Abyssinie.

SECOND ARTICLE (1). — *PARTIE HISTORIQUE.*

Il suffiroit des caractères que nous avons remarqués dans le style de l'inscription du roi chrétien Silco, pour établir qu'elle ne peut être antérieure au règne de Justinien. Nous allons essayer maintenant d'en déterminer la date, d'après les données historiques et géographiques qui s'y rattachent, considérées dans leur rapport avec l'époque où le christianisme s'est introduit parmi les peuples du bassin supérieur du Nil.

Cette époque n'est jusqu'ici parfaitement connue que pour la partie nord-est de l'Abyssinie. La conversion de ce pays par S. Frumentius, sous le règne de Constantin, est un fait avéré, d'après les récits détaillés et concordans de Socrate, de Sozomène, confirmés en même temps par la lettre de Constance aux princes d'Axum, que nous a conservée S. Athanase ; il est même certain qu'avant cette conversion générale, les fréquentes relations maritimes et commerciales de l'Égypte avec les côtes de l'Yémen et de la Troglodytique avoient

(1) Voyez le cahier de février; corrigez-y quelques fautes. Pag. 102, l. 14, lis. Ὁ θεός. = Pag. 103, l. 11, lis. *l'adjectif pour l'adverbe ;* l. 17, lis. *pour l'adverbe.* = Pag. 107, l. 1, lis. *et qui ;* l. 3, lis. ἐγιγαντεόμην. = Pag. 109, l. 1, lis. ἁρπάζω. = Pag. 112, l. 16, lis. ἅπαξ.

déja conduit, dans ces régions, des chrétiens qui s'y étoient établis (1): ils aidèrent S. Frumentius à opérer quelques conversions parmi les naturels; mais la conversion totale des Axumites ne fut consommée qu'après que S. Frumentius, qui étoit allé trouver S. Athanase à Alexandrie, eut été renvoyé à Axum par ce patriarche, en qualité d'évêque, vers l'an 330 (2).

Du vivant même de S. Frumentius, le christianisme passa du pays des Axumites dans d'autres parties de l'Abyssinie; c'est ce que prouve un passage de la lettre de l'empereur Constance (3) aux princes Aeizana et Saeizana, pour les engager à chasser cet évêque, ennemi déclaré de l'arianisme, comme S. Athanase. Il est certain que la religion chrétienne se répandit aussi parmi plusieurs des peuples soumis au roi d'Axum: on en verra la preuve tout à l'heure. Pénétra-t-il dès-lors en Nubie! voilà le point qu'il nous importe de déterminer pour fixer la date de l'inscription. Mais la discordance des témoignages rend la question compliquée et difficile. On ne peut espérer de l'éclaircir sans discuter en même temps les diverses circonstances géographiques qui se rattachent à ce monument, et toucher à plusieurs points obscurs de l'histoire de cette époque.

L'inscription de Silco ne fait mention que de deux peuples, les *Nobades* ou *Nubiens*, et les *Blémyes*; les premiers déjà chrétiens, les les seconds encore idolâtres. Nous allons suivre l'une après l'autre ces deux indications, en commençant par les Blémyes.

§. I.er *DES BLÉMYES. — Leur établissement dans la vallée inférieure de la Nubie. — Emploi systématique de leur nom. — Mis au nombre des Indiens. — L'Éthiopie appelée Inde. — Introduction du christianisme chez les Blémyes.*

La position que ce peuple occupoit lors de l'expédition de Silco est bien déterminée dans l'inscription. Silco a poursuivi les Blémyes depuis *Primis* jusqu'à *Talmis;* il a pris *leurs* villes; il s'est établi dans *leur* pays; puis il s'est retiré dans le *sien:* d'où il résulte clairement que les Blémyes étoient les maîtres de la vallée inférieure de la Nubie depuis *Primis* (Ibrim) jusqu'à la frontière de l'Égypte.

Cest à la même situation que se rapportent les textes des auteurs les plus récens qui nous ont parlé de ce peuple, tels que Claudien (4), Ammien Marcellin (5), Sulpice Sévère (6), les auteurs de l'*Etymo-*

(1) Socrat. *Hist. eccles.* I, 19. = Sozomen. *II, 24.* — (2) Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.* VII, p. 287. — (3) *Ap.* S. Athanas. *Opp.* I, 316, B. — (4) *Carmen de Nilo*, v. 19. — (5) *XIV, p. 8, ed. Vales.* — (6) *Dialog.* I, 15. = *Cf.* Et. Quatrem. *Mém. geograph.* II, 130.

logicum magnum (1), qui s'accordent à placer les Blémyes au-dessus de Syène et des Cataractes. Il en est de même de Palladius, qui, en parlant des évêques bannis en 406 par suite de leur attachement à S. Jean Chrysostome, fait mention de l'exil de l'évêque Palladius à Syène, dans le voisinage des Blémyes et des Éthiopiens (2). Un témoignage plus précis et plus détaillé est celui d'Olympiodore, qui, vers la même époque (407-425), visita le pays des Blémyes. Cet auteur raconte que les Blémyes habitoient la vallée du Nil, depuis Syène jusqu'à *Primis*, qui étoit la dernière ville de leur domination (3). Olympiodore nomme quatre autres de leurs villes, *Phœnicon* et *Chiris* (4), lieux maintenant inconnus (sans doute parce qu'ils étoient situés au-delà du point où finissent les itinéraires romains, qui s'arrêtent à *Hiéro-Sycaminon*), *Thapis*, la Taphis de l'itinéraire d'Antonin et de notre inscription, et *Talmis*, qui est Khalapscheh. Le récit d'Olympiodore se coordonne très-bien avec celui de Priscus, qui se rapporte à l'an 452, et dont je parlerai plus bas. Tous ces textes nous représentent le même état de choses que nous trouvons exprimé dans l'inscription de Silco. Ainsi l'on doit reconnoître comme un fait certain, qu'au V.[e] siècle les Blémyes avoient formé un établissement fixe dans la vallée inférieure de la Nubie. Je pense qu'il devoit dater du règne de Dioclétien, qui, selon Procope, retira définitivement les garnisons des villes de la Nubie, et s'engagea à payer aux Nubiens et aux Blémyes, afin qu'ils cessassent de faire des incursions dans la haute Égypte, un tribut qu'ils recevoient encore au temps de l'historien (5).

Au reste cet établissement fixe n'empêchoit pas qu'ils ne fussent encore répandus dans le désert, à l'ouest et à l'est de la frontière de l'Égypte, d'où ils faisoient des incursions sur cette contrée, comme on le voit dans l'histoire. D'une part, des hordes de ces peuples, vers l'époque

---

(1) *Voce* Βλέμυες, *p. 180, 40, ed. Sturz.* — (2) Παλλάδιον δὲ Βλεμμύων ἢ Αἰθιόπων ἐκ γειτόνων φρουρεῖσθαι, Συήνη (*lis.* Συήνην, dépendant de εἰς, sous-entendu ἀπὸ κοινοῦ) καλούμενον τὸ χωρίον. Pallad. *de Vit. S. Joh. Chrysost. dialog. in Corp. opp. S. J. Chr.* XIII, 77, A. = Baronius a mal compris ce passage: il a rapporté le génitif Βλεμμύων au mot ἐπίσκοπος sous-entendu, tandis qu'il dépend de ἐκ γειτόνων. Plusieurs savans, trompés par sa version fautive, ont fait de Palladius un *évêque des Blémyes;* erreur qui n'est pas sans importance historique, puisqu'il en résulteroit que le christianisme avoit déjà pénétré chez ces peuples en 406. — (3) Olymp. *ap. Phot.* p. 193, ed. Rot.; p. 62, ed. Bekk. — (4) Je soupçonne que *Chiris* est le lieu appelé maintenant *Chérab*, un peu au-dessous de Derry: il s'y trouve des ruines antiques. *Phœnicon*, dont le nom provenoit de plantations de palmiers, étoit peut-être sur l'emplacement de Derry. — (5) Procop. *Bell. Pers.* I, 19, p. 59.

de l'ère chrétienne, s'étoient répandues dans le grand désert, puisque Pomponius Méla (1) et Pline (2), suivis par l'anonyme de Ravenne (3), placent des Blémyes du côté des Garamantes, des Atlantes et des Augiles; et il est très-vraisemblable (4) que de leur nom s'est formé celui de *Bilmah*, pays habité par les Tibbos, au nord du Bournou, et au sud des Augiles, selon les anciens. D'une autre part, le nom des Blémyes semble avoir été appliqué, dans le Bas-Empire, aux peuplades répandues dans le désert, à l'est de l'Égypte, entre le Nil et la mer Rouge; car on lit dans les Actes des martyrs de Raïthe (5), près du mont Sinaï, que les Blémyes s'embarquèrent sur un vaisseau d'Ailah, qu'ils avoient saisi sur la côte d'Éthiopie.

Il n'est pas sûr néanmoins que, dans ce dernier cas, le nom de *Blémyes* fût celui que portoient réellement les peuplades errantes dans le désert à l'est : du moins on a la preuve que les auteurs de ce temps l'appliquoient à des peuples qui eux-mêmes s'en donnoient un autre; et c'est peut-être le moyen d'expliquer les contradictions qu'on a remarquées chez les divers auteurs qui ont parlé des Blémyes : on les a attribuées à ce que les Blémyes, étant un peuple nomade, ont dû changer d'habitation selon le temps. Cette explication est sans doute vraie en grande partie, et elle le seroit de tout point, si l'on ne trouvoit ces contradictions dans des écrivains de même époque; ce qui oblige de leur chercher une autre cause, et, par exemple, de les attribuer à cet usage, que les anciens avoient, d'étendre le nom particulier d'un peuple à une multitude d'autres peuples dont ils ignoroient le vrai nom, mais qui leur paroissoient avoir les mêmes mœurs et les mêmes habitudes. Tout fait présumer qu'il en a été ainsi des Blémyes.

Un passage d'Ératosthène nous montre que ce géographe donnoit en général le nom de *Blémyes* aux peuples qui habitoient le désert entre le Nil et les Troglodytes sur la mer Rouge, depuis l'Égypte jusque vers Méroé (6); Théocrite, à-peu-près dans le même temps, les étendoit jusqu'aux sources du Nil, c'est-à-dire, jusqu'en Abyssinie (7); la même opinion se retrouve dans le vers que leur a consacré Denys Périégète, dont l'ouvrage n'est qu'un abrégé en vers homériques de la géographie d'Ératosthène (8).

---

(1) *I, 4, 34; 8, 63.* — (2) *V, 8, p. 252, l. 11, 19.* — (3) *III, 3, p. 109.* — (4) Maltebrun, *Nouv. Annal. des voyages*, ann. 1820, tom. V, p. 368. = Walckenaer, *Rech. sur l'Afrique*, p. 370. — (5) Cités par M. Ét. Quatremère, dans les *Mém. géogr. sur l'Égypte*, II, p. 130. — (6) Strab. *XVII, p. 786.* — (7) Theocrit. *Idyll.* VII, 114. — (8) Dionys. Perieg. *v. 218.*

Les classifications souvent artificielles et purement scientifiques des géographes alexandrins se sont perpétuées fort tard, et ont été confondues avec les notions de la géographie positive. Ainsi, l'influence des idées d'Ératosthène se retrouve dans Ptolémée, qui place encore les Blémyes entre l'Astaboras et Adulis (1), et dans Procope, qui, après nous avoir montré les Blémyes aux environs de Syène et des Cataractes, semble les reporter ensuite dans l'intérieur jusqu'à Axum (2); ce qui nous explique le passage où le scoliaste de Théocrite dit que les Blémyes sont les mêmes que les Troglodytes (3), les deux textes de Vopiscus, qui joint ensemble les Axumites et les Blémyes comme peuples limitrophes (4), et enfin ce que nous dit Cosmas du commerce de l'or que les Blémyes faisoient avec les Axumites et les Abyssins (5). On voit que, conformément aux idées d'Ératosthène, admises par Ptolémée, on continua, au moins jusqu'au VIe siècle de notre ère, d'employer quelquefois le nom de *Blémyes* comme désignation générique de toutes les peuplades répandues dans la vaste région située entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'au pays d'Adulis.

Si l'on pouvoit douter que cette application du nom des Blémyes fût purement systématique, on en auroit la preuve en examinant les dénominations qui se trouvent dans les deux inscriptions d'Adulis et d'Axum. La première contient l'énumération de tous les peuples que le roi d'Axum avoit conquis; il n'y est fait nulle mention des Blémyes; et cependant ce nom devroit s'y rencontrer, puisque ces conquêtes se sont étendues dans tout l'intervalle qui sépare Axum de l'Égypte (6). Au lieu du nom des Blémyes, on trouve celui des *Tangaïtes*, dont le territoire s'étendoit jusqu'aux frontières de l'Égypte (7), c'est-à-dire, précisément où les auteurs grecs du temps ont placé les Blémyes. Ces Tangaïtes ont laissé leur nom au fertile pays de *Taka*, entre

(1) *Geograph.* IV, 8, p. 114, Merc. — (2) Procop. *Bell. Persic.* I, 19, p. 59. — (3) *Ad Idyll.* VII, v. 114. C'est peut-être au même fait que se rapporte un passage fort obscur de S. Épiphane, qui semble mettre le pays des Blémyes [*Blemenia*] à côté de celui des Axumites (*in Ancorat.* II, p. 60, E). — Dans son utile et savant recueil intitulé *Mémoires sur l'Arménie* (II, p. 298, 299), M. Saint-Martin a inséré un fragment arménien sur les *quatre fleuves du Paradis*. Ce fragment n'est autre chose que la traduction du passage de S. Epiphane, à partir des mots Φεισὼν μὲν ἐστιν ὁ Γάγγης. — (4) Vopisc. *in Aurelian.* §. 33, 41. — (5) Cosm. Indicopl. *in Biblioth. nov. Par.* tom. II, p. 339, A. — (6) C'est sans doute dans une de ces incursions jusque sur les limites de l'Égypte que furent pris les Axumites qui ornèrent le triomphe d'Aurélien (Vopisc. *l. l.*). — (7) *Ταγγαΐτας τοὺς μέχρι τῶν τῆς Αἰγύπτου ὁρίων οἰκοῦντας ὑπέταξα*, *Inscr. adulit.* ap. Chish. *in Antiq. As.* p. 80.

l'Atbara et Souakem (1). L'inscription d'Axum a pour objet de rappeler les victoires du roi sur la nation des *Bugaïtes;* on en reconnoît le nom dans celui de *Bedja* ou *Bodja*, dont le Taka fait partie (2). Ces Bugaïtes formoient six peuplades, ayant chacune des chefs particuliers, que l'inscription nomme *βασιλίσκοι*, *reguli*. Dans tout cela, le nom de Blémyes ne paroît nullement, quoiqu'il s'agisse des mêmes contrées que les auteurs grecs leur assignent; d'où nous pouvons conclure avec quelque assurance que ce nom de Blémyes n'étoit pas celui que ces peuples se donnoient eux-mêmes, et n'étoit qu'une de ces dénominations systématiques connues seulement des géographes et des historiens.

C'est par suite de cette même opinion systématique, que les *Blémyes* ont été comptés au nombre des peuples indiens. Je me contenterai de citer, à ce sujet, un passage du commentaire anonyme sur le Tétrabiblos de Ptolémée (3) : « Les Assyriens adorent la lune; il en est de même » de la plupart des Indiens, de ceux qu'on nomme *Blémyes.* » Ce passage et tous ceux du même genre ne doivent offrir aucune difficulté, quand on fait attention que l'ancienne Troglodytique (ou pays des *Blémyes*) a été souvent désignée par la dénomination d'*Inde* (4). Si je ne me trompe, cette confusion des mots Inde et Éthiopie est un vestige de la géographie homérique; elle remonte, en dernière analyse, à la fameuse division qu'Homère a donnée des Éthiopiens en orientaux et occidentaux, division dont on retrouve plus tard une application dans le système d'Éphore, et une trace évidente dans Hérodote (5). Les premiers poëtes tragiques lièrent à cette idée les notions confuses qu'ils avoient sur les fleuves de l'Inde, et s'imaginèrent que le Nil y prenoit sa source : voilà, je pense, l'explication du passage tant controversé, où Prométhée, dans Eschyle, dit que « le fleuve éthiopien prend naissance chez un » peuple noir qui habite *près des sources du jour* (6) ; » et c'est peut-être à l'ascendant de ces idées poétiques qu'il faut attribuer la méprise d'Alexandre, sans doute bien singulière, après les saines notions qu'Hérodote avoit données sur l'embouchure de l'Indus (7). On sait, en effet, que ce conquérant, arrivé sur les bords de l'Indus, le prit pour le Nil (8).

---

(1) Burckard's *Travels in Nubia*, p. 348 sq. — (2) *Id. l. l.* — (3) Τὴν σελήνην σέβουσιν Ἀσύριοι (*l.* Ἀσσύριοι)· σέβουσι δὲ καὶ τῶν Ἰνδῶν οἱ πλεῖστον (*l.* πλεῖστοι)· Βλεμμύας τε ὀνομάζονται. *In* Claud. Ptolem. *Quadripat. enarrat.* p. 61. Basil. 1559. — (4) Voyez sur-tout Cuper, *Observat.* IV, 7. — (5) Herodot. *VII*, *70.* — (6) Æschyl. *Prometh.* v. 808. — (7) Herod. *IV, 44.* — (8) Arrian. *Anab.* VI, 1.

Il semble que les grammairiens d'Alexandrie, par leurs extravagans commentaires du passage d'Homère (1), contribuèrent à ramener la confusion des noms d'*Éthiopie* et d'*Inde;* les poëtes sur-tout s'en emparèrent, et les auteurs des poëmes dionysiaques fondèrent sur cette confusion même quelques-unes des fictions qu'ils rattachèrent aux expéditions de Bacchus : aussi nous en apercevons des traces dès l'époque du siècle d'Auguste, dans Tibulle (2), Virgile (3) et Josèphe (4). Mais c'est sur-tout depuis le III.ᵉ siècle qu'on voit se répandre l'usage de donner le nom de l'Inde à l'Éthiopie; et ce qui me paroît y avoir contribué, c'est que les chrétiens ayant eu besoin, pour leurs systèmes sur les quatre fleuves du Paradis, d'identifier avec le Nil le Gihon, dont les uns faisoient l'Indus et les autres le Gange (5), ont été presque forcés de s'appuyer sur cette erreur géographique que les poëtes alexandrins avoient accréditée. Nous voyons, par exemple Philostorge exposer comme un fait très-probable que le Nil, né dans l'Inde, passe par-dessous la mer Indienne et la mer Rouge sans se mêler avec leurs eaux, pénètre dans le continent d'Afrique, et vient ressortir par les montagnes de la Lune, pour arroser l'Éthiopie et l'Égypte (6). Il me semble que telle est à-peu-près l'histoire de cette confusion géographique; toujours est-il certain qu'elle a été admise par les écrivains des IV.ᵉ et VI.ᵉ siècles de notre ère. Cuper en a déjà donné beaucoup d'exemples. On peut ajouter que Procope fait venir le Nil de l'Inde, et qu'ailleurs il prend le nom d'*Indien*, pour synonyme de celui d'*Éthiopien* (7) : mais ce sont les écrivains ecclésiastiques sur-tout qui emploient cette dénomination; car ils désignent constamment sous le nom d'*Inde* et d'*Inde intérieure* toutes les côtes de l'Arabie et de la Troglodytique.

---

(1) Strab. *I, p. 103.* = *Trad. franç.* tom. I, p. 293, et la note de M. Gossellin. — (2) *Eleg.* III, 55; *ibique* Wunderlich. — (3) *Georg.* III, 116; IV, 293; *ibiq. annotat.* = *Cf.* Voss, *Comment. sur les Géorgiques*, p. 306. — (4) *Bell. Jud.* II, 16, 4. = Je pense que la même confusion existe dans le passage où Plutarque dit que Cléopâtre avoit envoyé son fils Césarion dans l'Inde par l'Éthiopie... ἐξέπεμψε... εἰς τὴν Ἰνδικὴν δι' Αἰθιοπίας (Plutarq. *in Anton.* §. 89). Il est assez difficile de croire que cette princesse ait voulu envoyer son fils aussi loin; je présume en conséquence que Ἰνδικὴ ne signifie que les pays d'Adulis et d'Axum, où Césarion devoit se rendre par la voie de terre, δι' Αἰθιοπίας. — (5) Cosmas Indicopl. *in Bibl. nov. Patr.* II, 149, C. = Acacius Cæsar. ap. H. Vales. *in Philostorg.* III, 10. = S. Epiph. *in Ancorat.* II, p. 60, E. — (6) Philost. *III, 10....* Τὴν Ἰνδικὴν θάλατταν ὑπελθὼν... καὶ ὑπὸ πᾶσαν τὴν ἐν μέσῳ γῆν ἐκχυθεὶς μέχρι τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, καὶ ταύτην ὑποδραμὼν ἐπὶ θάτερον αὐτῆς ἐκδίδοται μέρος ὑπὸ (*f.* ἀπὸ) τῆς σελήνης καλούμενον. — (7) Procop. *Bell. Pers.* I, 19, p. 58, C. D. = *Ædific.* V, 1, p. 109, B.

Voilà comment les *Blémyes* ont pu être compris parmi les *Indiens*; et cette observation peut éclaircir plusieurs difficultés dans les auteurs de cette époque, ou donner la clef de certaines fictions inventées par les poëtes: j'en pourrois citer plusieurs exemples. Nonnus, dans les Dionysiaques, donne l'origine des *Blémyes*; il tire leur nom d'un héros nommé *Blémys*, roi des *Indiens*, qui, après avoir résisté à Bacchus lors de son expédition dans l'*Inde*, fit un traité avec ce dieu (1). Dans cette fiction poétique, nous voyons l'usage systématique de la dénomination de *Blémyes* mêlé avec l'attribution du nom de l'*Inde* à cette même contrée. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les anciens compilateurs parlent de ce héros Blémys comme d'un personnage historique, et donnent gravement cette fiction pour un fait (2). Si elle n'étoit pas une invention récente des poëtes dionysiaques, nous verrions probablement Blemys figurer, dans les anciennes compilations de généalogie, à côté de *Nilus* et de sa fille *Memphis*, mère de *Libye*; d'*Égyptus* et de sa femme *Arabie*; des héros *Arménius*, *Médus*, *Perses*, *Cilix*, et de tant d'autres qui, selon toute apparence, ne sont aussi que des dénominations géographiques que les poëtes ont personnifiées.

En résumant ces diverses observations, je dirai que le peuple qui *se donna* le nom de *Blémyes* habita principalement dans la vallée inférieure de la Nubie, sur les confins de l'Égypte, où le placent Olympiodore et l'inscription de Silco; et que les peuples au sud-est, entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'à Adulis et Axum, auxquels les historiens et les géographes ont appliqué, en général, la même dénomination, s'en donnoient certainement un autre.

Il étoit nécessaire d'établir une distinction, sans laquelle la fixation de l'époque du monument qui nous occupe, auroit été embarrassée de plusieurs difficultés. Ainsi, par exemple, il est clair que lorsque Eusèbe nous dit que, dès le règne de Constantin, le christianisme avoit pénétré chez les Éthiopiens et les *Blémyes* (3), ces noms désignent seulement les habitans de l'Abyssinie et de la Troglodytique, qui embrassèrent la religion chrétienne au temps de Frumentius, et non pas les *Blémyes* de la vallée du Nil dont parle l'inscription de Silco.

Ceux-ci, au contraire, étoient encore idolâtres à l'époque de ce roi nubien. Olympiodore, au commencement du V.e siècle, les avoit trouvés païens; il paroît, d'après les expressions dont il se sert, que

---

(1) Nonn. *Dionysiac.* XVII, v. 394 sq. — (2) Steph. Byzant. *voce* Βλέμυες. = *Etymolog. mag.* voce ead. = Eustath. *ad Dionys. Perieg.* v. 226. — (3) Euseb. *Vit. Constantini*, I, 8.

Talmis étoit leur chef-lieu religieux. Cela nous explique pourquoi Silco a choisi le temple de cette ville pour y consigner le souvenir de son expédition; c'est dans le sanctuaire même des faux dieux de ses ennemis que le roi chrétien a voulu déposer son hommage au vrai Dieu qui lui avoit donné la victoire. Je remarque qu'avant l'arrivée des Blémyes, Talmis, sous la domination romaine, paroît avoir joui d'une sorte de prééminence religieuse. C'est, du moins, ce qui semble résulter du titre de *bourg sacré* qui lui est donné dans un édit du stratége d'Ombos, que M. Niebuhr a placé au règne de Caracalla (1), mais qui est certainement du règne des Philippes (2), et du 11 décembre de l'an 248 de notre ère (3). L'historien Priscus (4) rapporte en détail toutes les circonstances d'un traité de paix conclu, l'an 452 de notre ère (5), entre les chefs des Blémyes et des Nubiens, et Maximin, général de l'empereur: Priscus se trouvoit alors en Égypte; il étoit ami de Maximin; ainsi son témoignage est ici du plus grand poids. Or on voit qu'une des clauses du traité à laquelle les Barbares tenoient par dessus tout, fut qu'il leur seroit permis, selon l'usage antique, de se rendre à Philæ, au temple d'Isis, et d'y prendre la statue de la déesse, pour la rapporter ensuite après un temps donné. Ce passage remarquable prouve à-la-fois que les Blémyes n'avoient pas abandonné le paganisme, et que le culte d'Isis subsistoit encore à Philæ. Il en étoit de même à l'époque où Marinus écrivoit la vie de Proclus, après l'an 486 de notre ère, puisque cet historien dit expressément qu'Isis étoit encore adorée à Philæ (6). Le culte païen ne fut détruit définitivement dans cette île qu'environ cinquante ans après, sous le règne de Justinien, comme on le voit dans Procope (7). De ces rapprochemens il faut conclure que les résultats de l'édit de Théodose, relatif à l'abolition du paganisme, n'eurent pas, du moins pour la haute Égypte, toute l'étendue que lui ont attribuée les historiens, puisque le culte d'Isis à Philæ subsista encore un siècle et demi, et qu'environ soixante ans après la destruction du temple de Sérapis à Alexandrie, nous voyons, d'une part, les Nubiens et les Blémyes stipuler, dans un traité de paix, qu'il leur sera permis de venir faire leurs dévotions accoutumées dans l'île d'Isis; et de l'autre, un général

---

(1) *Inscript. Nub.* p. 12. — (2) Voyez mes *Recherches pour servir à l'hist. de l'Égypte, &c.* p. 487. — (3) Cette date résulte du sens que je donne à un passage de l'édit. — (4) *Excerpt. legat. in* Labbe *Protrept.* p. 40-41. — (5) Hanke, *de Hist. Byzant.* I, 2, 13. — (6) Marin. *Vit. Procli*, p. 16; *ibiq.* Boisson. p. 109. — (7) Procop. *Bell. Pers.* I, 19, p. 60, A.

romain choisir cette île de préférence pour la signature du traité, afin que la vénération des barbares envers ce lieu saint fût une garantie plus forte de la sincérité de leurs sermens.

Ajoutons que ces observations servent encore à établir que les inscriptions chrétiennes découvertes et copiées à Philæ par M. Gau et d'autres voyageurs, ne peuvent être antérieures au VIe siècle de notre ère.

D'après la citation que nous avons faite ci-dessus du passage de Procope, on ne s'étonnera pas que cet auteur nous représente les Blémyes comme étant encore païens de son temps, et adorateurs d'Isis et d'Osiris : il nous dit même qu'ils *sacrifioient des hommes au soleil.* Sans garantir cette circonstance, je ferai remarquer une coïncidence assez frappante ; c'est que le temple de Talmis, chef-lieu religieux des Blémyes, étoit en effet consacré au soleil, qu'on y adoroit sous le nom de *Mandoulis*, comme le prouvent les inscriptions qui y ont été recueillies (1). Ce rapprochement prouve du moins qu'au temps de Procope, le temple de Talmis appartenoit encore au culte égyptien.

On a la certitude que ce temple fut, dans la suite, converti en église et approprié au culte chrétien, de même que ceux de Dekké (2), de Tefah (3), d'Essaboua (4), d'Amadon (5), d'Ibsamboul (6), et en général de presque tous les temples anciens de la Nubie ; mais il doit paroître clair maintenant que ce changement n'a pu avoir lieu avant le règne de Justinien ; ce qui fixe la limite au-delà de laquelle on ne peut faire remonter les vestiges du christianisme qui existent dans cette contrée. C'est ce qu'achevera d'établir la discussion des faits qui se rapportent aux Nubiens dans l'inscription de Silco.

§. II. *Des Nobades ou Nubiens, et de leur conversion au christianisme.*

Nous avons vu que le territoire des Nubiens ne dépassoit pas la ville de *Primis* ou Ibrim, vers le nord. A Ibrim commençoit le territoire des Blémyes, peuple qui paroît avoir été indépendant des premiers, dont il étoit l'allié naturel, d'après sa situation entre la Nubie et l'Égypte : aussi nous voyons presque toujours ces deux peuples ligués entre eux dans leurs incursions sur la haute Egypte, et dans

---

(1) Voyez mes *Recherches pour servir à l'hist. de l'Égypte, &c.* p. 479. — (2) Burckard's *Travels in Nubia*, p. 117. = Senkousky, dans les *Nouv. Annales des voyages*, XVI, 295. — (3) Voyez mon *Mémoire sur la Table horaire de Tefah*, dans les *Nouv. Ann. des voy.* XVII, p. 357. — (4) Gau, *Antiq. de la Nubie*, pl. 45, A. — (5) Le même, *pl. 48, 49.* — (6) Senkousky, *endroit cité.*

les guerres avec les Romains, qui en étoient ordinairement la suite. D'ailleurs l'identité de leur culte religieux, les cérémonies qu'ils alloient faire en commun au temple de Philæ, devoient entretenir la bonne harmonie entre les deux peuples.

Mais jusqu'où les Nubiens s'étendoient-ils au midi! on l'ignore. Silco dit vaguement qu'il s'est retiré dans la *partie supérieure* de ses états, qui est probablement le pays de Dongola; et il parle de ses guerres avec les autres peuples situés *au-dessus des Nubiens*, qui ont voulu se mesurer avec lui: ce sont peut-être les peuples du côté de Méroé, du Sennaar et du Fazokl, jusqu'aux frontières orientales du pays d'Axum.

On se fait une idée de ce que pouvoit être ce royaume de Nubie, par un passage de la vie de Michaël, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit à Cyriaque, roi de Nubie, en 737, pour le détourner de faire une expédition en Égypte (1). L'auteur de cette vie rapporte que la puissance de Cyriaque s'étendoit sur treize *rois*, dont le plus puissant étoit Elkera, prince jacobite; un autre étendoit sa domination jusqu'aux contrées les plus australes. Ce sont probablement des rois de ce genre que l'inscription d'Axum appelle βασιλίσκοι, et que celle de Silco nomme les *despotes des autres nations soumises à ce prince.*

Dans l'ivresse de sa puissance, Silco prend le titre de *roi de tous les Éthiopiens;* mais personne n'imaginera sans doute qu'il fût aussi roi de l'Abyssinie et d'Axum, pays compris sous la dénomination générique d'Éthiopie. Ce n'est donc là qu'une de ces fanfaronades communes chez ces rois barbares: ainsi Aeizana, dans l'inscription d'Axum, prend le titre de *roi des rois*, comme le souverain actuel celui de *negash negashi* (2), qui a le même sens. Ce titre pompeux ne parut pas trop magnifique aux petits rois du Bosphore (3); il paroît que souvent on n'y attachoit pas d'autre idée que celle d'un prince dont l'autorité étoit reconnue par des peuples ayant des chefs particuliers (4), et nous venons de voir que c'étoit le cas du roi des Nubiens. Quand on rapproche les inscriptions d'Adulis, d'Axum et de Talmis, des renseignemens nombreux que M. Et. Quatremère a puisés dans les écrivains orientaux (5), on en retire l'indication assez claire que la plus grande partie des peuples si nombreux qui habitoient le bassin supérieur du

---

(1) *Ap.* Lequien, *Oriens Christian.* II, 662. — (2) Salt. *Travels in Abyssinia*, p. 411. — (3) Raoul-Rochette, *Antiq. du Bosphore*, p. 56. — (4) *Cf.* Koehler, *Remarques sur un ouvrage* intitulé *Antiquités du Bosphore*, p. 35. — (5) *Mémoires géograph. &c.* II, p. 54 et suiv.

Nil, étoient alors soumis à l'un des deux grands royaumes de Nubie et d'Abyssinie; que ces peuples divers, ayant de petits rois particuliers, cherchoient de temps en temps à se soustraire à l'autorité du peuple dominateur, et sur-tout aux tributs qui leur étoient imposés. De là des guerres dont ces trois inscriptions nous ont conservé des monumens. Ces deux grands empires qui se touchoient à leurs extrémités, et dont les chefs cherchoient à attirer à eux telle ou telle partie de la domination de son voisin, devoient être dans un état continuel de rivalité et de guerre; et ce qui appuie cette conjecture, c'est la lettre écrite par Isaac, patriarche d'Alexandrie en 687, aux rois de Nubie et d'Éthiopie, pour les exhorter à la concorde (1).

Je suis disposé à croire que ce fut cet état de rivalité qui contribua à empêcher le christianisme de pénétrer de l'Abyssinie dans le pays des Nubiens : en effet, ceux-ci, comme on l'a vu, ne le reçurent que deux siècles après, par l'intermédiaire de l'Égypte. C'est encore ce qui résulte de l'examen des divers témoignages relatifs à ce point curieux.

Grégoire Bar-Hebræus, ou Abulfaradge, dans son Histoire universelle, rassemblant confusément les noms des différens peuples qui avoient reçu le christianisme sous le règne de Constantin, nomme les Coptes, tous les Nigrites, tels qu'Éthiopiens, Nubiens et autres (2). Cela est exact en ce qui regarde les Coptes et les Abyssins, mais ne peut être vrai qu'avec restriction pour les habitans du Noubah. Rien n'empêche, sans doute, que le christianisme ne s'y soit introduit, dès les règnes de Constantin et de Constance, parmi quelques individus; de même que, chez les Abyssins, il y eut un certain nombre de chrétiens avant l'apostolat de Frumentius (3). Restreint de cette manière, le texte d'Abulfaradge n'offre aucune difficulté; mais, entendu dans le sens d'une conversion générale, il offre plusieurs difficultés graves. En effet, indépendamment de ce que Priscus et Procope disent, en termes exprès, que les Nobades ou Nubiens adoroient encore Isis et Osiris (4), on pourroit opposer Abulfaradge à lui-même. Nous lisons dans sa Chronique syriaque des Jacobites, un récit des plus circonstanciés sur la conversion des Nubiens, qui fut opérée, pendant le règne de Justinien,

(1) Renaudot. *Hist. patr. Alexandr.* p. 178. — (2) Abulfarag. *Hist. Dyn.* VII, p. 85 ed. Pocock. — (3) De la même manière s'explique un passage où Cosmas compte les Nubiens et les Garamantes parmi les peuples chez lesquels s'étoit introduit le christianisme de son temps (*Topogr. christ. in Bibl. nov. Patr.* II, p. 173, B.). — (4) *Bell. Persiç.* I, 19, p. 59, 60.

par un prêtre jacobite, nommé *Julianus* (1). Abulfaradge termine son récit en ces termes : *Atque hoc pacto, universus Æthiopum populus orthodoxam fidem edoctus, sedi Alexandrinæ se subjecit.* Assémani s'étonne de ce que l'auteur place à cette époque la conversion de tous les Éthiopiens, puisque celle des Éthiopiens datoit d'environ deux siècles. Mais peut-être l'erreur vient-elle de l'équivoque du mot *Éthiopiens*, qui, comme tous les termes génériques, a été pris dans un sens tantôt restreint, tantôt étendu. Mille exemples prouvent qu'il a souvent été employé pour désigner seulement les Nubiens. Dans cette hypothèse, *universus Æthiopum populus* peut ne signifier que *la totalité de la nation nubienne ;* alors le passage ne présenteroit plus aucune difficulté ; et comme *orthodoxam fidem,* dans la bouche d'un jacobite, s'entend de l'hérésie des monophysites, nous tirerons du passage la conséquence que cette hérésie s'est introduite en Nubie en même temps que le christianisme. Les mots *sedi alexandrinæ se subjecit* étonneront alors d'autant moins, que, dès l'an 451, Dioscorus, vingt-cinquième patriarche d'Alexandrie (2), infecta tout son clergé de l'hérésie jacobite, qu'il n'abandonna plus, et qui s'est maintenue jusqu'à nos jours parmi les Coptes et les Abyssins. Renaudot regardoit la lettre écrite en 687, par le patriarche Isaac, aux rois de Nubie et d'Abyssinie, comme le plus ancien exemple connu des relations des patriarches jacobites d'Alexandrie avec les rois de Nubie et d'Abyssinie (3). Le témoignage de Grégoire Bar-Hebræus montre que ces relations, avec la Nubie du moins, sont plus anciennes d'un siècle environ : il est vraisemblable que l'hérésie des jacobites s'introduisit peu à peu en Abyssinie par la voie de la Nubie (4).

Quoi qu'il en soit, l'accord des témoignages d'Olympiodore, de Priscus, de Procope et de Grégoire Bar-Hebræus, prouve assez bien que le christianisme n'a point pénétré de l'Abyssinie chez les Nubiens, et qu'il s'est introduit parmi ces derniers sous le règne de Justinien. L'inscription de Silco ne peut donc être antérieure au milieu du VIe

---

(1) *Ap.* Asseman. *in Biblioth. oriental.* II, 330. *Julianus presbyter orthodoxus, incensus pio zelo* erga Nubas, superiori Thebaïdi finitimos, *cogitare cœpit, si quo modo eos* ad christianam fidem traduceret ; *erant quippè* ethnici *et romanæ ditionis terras vehementer vexabant.* — (2) Renaudot, *Hist. patriarch. Alex.* 114. — (3) *Id.* p. 178. — (4) Selon Eutychius (*Annal.* II, p. 387), ce ne fut que sous le califat d'Omar que les Nubiens adhérèrent à l'hérésie des jacobites ; mais le récit d'Abulfaradge me paroît se lier beaucoup mieux avec l'ensemble des faits.

siècle de notre ère. D'une autre part, il est difficile de la croire postérieure à la première invasion des Arabes en Nubie, qui est de l'an 20 ou 21 de l'hégire (1) (641 à 642 de notre ère). Ainsi, je ne pense pas qu'on s'éloigne beaucoup de la vérité si l'on en place l'époque vers la fin du VI.ᵉ siècle. Les Blémyes ne tardèrent sans doute pas à embrasser la religion chrétienne; peut-être même leur conversion fut-elle la suite des deux expéditions de Silco. C'est alors que plusieurs des temples païens de la Nubie inférieure furent convertis en églises chrétiennes.

Il me reste maintenant à expliquer pourquoi cette inscription d'un roi chrétien de la Nubie est écrite en grec, et pourquoi nous y reconnoissons les formes que cette langue avoit prises à Constantinople vers les VI.ᵉ et VII.ᵉ siècles de notre ère. Cette recherche peut conduire à quelques aperçus nouveaux qui intéressent à-la-fois la géographie et l'histoire de ces contrées; ce sera le sujet d'un troisième et dernier article.

LETRONNE.

Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et publiés avec une traduction française, des éclaircissemens et des notes, par C. Fauriel. Paris, chez Firmin Didot père et fils, rue Jacob, n.° 24, et chez Dondey-Dupré père et fils, rue Richelieu, n.° 67, 1824 et 1825, 2 vol. *in-8.°*

Lorsque, au milieu du XV.ᵉ siècle, Constantinople et la Grèce tombèrent au pouvoir d'une nation essentiellement ennemie de la religion chrétienne et de la civilisation qui en fut le bienfait, un deuil général se répandit dans le reste de l'Europe; tous les amis de la religion, de la liberté civile, des lettres, des sciences et des arts, craignirent et durent craindre que ce voisinage de barbares ne devînt funeste autant qu'il paroissoit honteux. En effet, ce voisinage n'étoit-il pas une honte et un danger pour des peuples dont les aïeux avoient rejeté au-delà des mers la lutte sanglante que les agressions des sectateurs de l'islamisme avoient d'abord portée en Europe, et qui devenoit désormais inévitable entre des guerriers que poussoient aux

---

(1) Ét. Quatremère, *Mém. géogr.* II, 39.

combats l'exaltation de leurs sentimens religieux et la rivalité de leurs croyances!

Le souvenir de la catastrophe terrible qui plaça les musulmans aux portes de l'orient de l'Europe, s'est prolongé long-temps, et il a souvent excité les regrets et les plaintes des écrivains généreux qui prenoient un juste intérêt à la gloire de la chrétienté.

Un siècle ne s'étoit pas écoulé, lorsque ce poëte célèbre dont la brillante imagination ne sembloit destinée qu'à embellir du charme d'un style animé, riant et pittoresque, les fictions les plus ingénieuses, les tableaux les plus séduisans et les récits les plus variés, l'Arioste, se souvenant que la destination primitive de la poésie fut d'exciter dans le cœur de l'homme les nobles pensées, les fécondes émotions, qui le rappellent aux devoirs de la religion, de la morale, et au sentiment de sa propre dignité, le chantre de Ferrare, interrompant tout-à-coup les narrations piquantes qui amusoient une cour dont les princes se vantoient d'avoir fourni un héros à la conquête des lieux saints, s'adressait aux rois et aux puissans de l'Europe, et s'écrioit :

« Si vous voulez acquitter noblement vos devoirs de chrétiens, si » vous voulez du moins être dignes de ce beau titre, pourquoi com- » battre des hommes qui adorent le Christ, leur ravir la vie ou les » dépouiller de leurs biens ! Et cependant l'impur Musulman occupe » Constantinople et la meilleure partie du monde !

» Ah! les immenses richesses du Turc ne sont pas loin de vous ; » chassez-le de l'Europe, CHASSEZ-LE DU MOINS DU REPAIRE QU'IL » S'EST DONNÉ DANS LA GRÈCE (1). »

Ces nobles accens retentissoient dans l'Europe ; et ce grand et infortuné poëte, qui trouva sa gloire en consacrant son talent à célébrer sa patrie, Camoëns, dont les sentimens élevés étoient soutenus à-la-fois par les inspirations de la vertu et par l'enthousiasme du génie, répondant au poëte italien, s'écrioit à son tour :

« O malheureux chrétiens! seroit-il vrai que vous soyez nés de ces

(1) Ariosto, canto XVII.
St. 75. Se cristianissimi esser voi volete
E voi altri cattolici nominati,
Perchè di Cristo gli uomini uccidete!
Perchè de' beni lor son dispogliati!
Perchè Costantinopoli e del mondo
La miglior parte occupa il Turco immondo.
St. 77. Le ricchezze del Turco hai non lontane;
Caccia 'l d' Europa o ALMEN DI GRECIA SNIDA.

» dents que Cadmus sema sur la terre et qui ne devoient produire que » des hommes acharnés à se détruire les uns les autres (1) !

» Ces nouvelles et terribles inventions, ces mortels instrumens d'ar- » tillerie, n'en ferez-vous pas de glorieuses épreuves contre les murs » de Byzance et les côtes de la Turquie!

» Refoulez vers les antres sauvages des monts Caspiens et de la froide » Scythie, ces hordes musulmanes qui grossissent sans cesse, menaçant » la civilisation de votre belle Europe.

» N'entendez-vous pas les Grecs ! ils appellent vos secours. Les » peuples de la Thrace, de la Géorgie, de l'Arménie, vous dénoncent » le Turc féroce qui condamne leurs enfans aux pratiques impies de » l'Alcoran; esclavage le plus affreux de tous! Vous vous vantez de » votre générosité et de votre bravoure ; consacrez-les donc à punir » une telle barbarie, et que des chrétiens ne cherchent plus la gloire » coupable de détruire des chrétiens. »

Quand de tels poëtes, constitués en représentans de l'opinion publique, réclament aussi noblement et aussi solennellement en faveur d'un peuple opprimé, leurs chants, répétés dans tous les pays et dans tous les âges, deviennent une protestation permanente qui interromproit la prescription de la tyrannie, si la tyrannie pouvoit jamais acquérir des droits.

---

(1) *As Lusiadas*, canto VII.

St. 9. O miseros christianos! pella ventura
Sois os dentes de Cadmo desparzidos
Que huns aos outros se dão a morte dura,
Sendo todos de hum ventre produzidos!....

St. 12. Aquellas invenções feras e novas
De instrumentos mortaes de artilheria,
Já devem de fazer as duras provas
Nos muros de Byzancio e de Turquia,
Fazei que torne lá ás silvestres covas
Dos Caspios montes e de Scythia fria
A turca geração, que multiplica
Na policia da vossa Europa rica.

St. 13. Grecos, Thraces, Armenios, Georgianos
Bradando-vos estão, que o povo bruto
Lhe obriga os caros filhos aos profanos
Preceitos do Alcorão: duro tributo!
Em castigar os feitos inhumanos
Vos gloriai de peito forte e astuto:
E não que rais louvores arrogantes
De serdes contra os vossos mui possantes.

Ce qui ajoutoit à l'intérêt que l'Arioste, Camoëns et tant d'autres écrivains manifestèrent tour-à-tour en faveur des Grecs, c'est que ces infortunés n'étoient pas indignes d'un tel intérêt. On savoit alors, et M. Fauriel le prouve évidemment aujourd'hui, que les Grecs n'avoient pas accepté le joug impie de l'étranger; la plupart en étoient restés à cette époque de malheur où un peuple, accablé sous l'oppression étrangère, conserve encore le sentiment de ses droits.

Quand le musulman eut étendu son joug sur diverses contrées qui se souvenoient encore d'avoir été la Grèce, trois causes principales maintinrent chez les vaincus le desir et l'espoir de reconquérir leur indépendance.

1.° Ils conservèrent fidèlement leur religion.

2.° Ils conservèrent pareillement leur langue nationale; et un peuple qui, dans ses revers politiques, reste séparé de ses vainqueurs par sa religion et par sa langue, sans renoncer jamais ni à l'une ni à l'autre, échappe tôt ou tard à la domination étrangère: il est opprimé, il peut l'être long-temps; mais il n'est pas encore esclave.

3.° Une autre cause fut l'isolement d'une partie de la population, qui se réfugia dans les montagnes, où la poursuite des Turcs, les périls de sa situation, la maintinrent dans l'habitude et l'exercice de la résistance.

Les chansons que publie aujourd'hui M. Fauriel, et dont les érudits ne connoissoient qu'un petit nombre, prouvent, ainsi que je l'ai annoncé, qu'une partie de la population grecque avoit conservé et transmis le sentiment de ses droits; mais, avant de faire connoître les monumens d'une littérature spéciale, il est indispensable de donner une idée de l'état des Grecs depuis la conquête.

Dans plusieurs pays, et sur-tout dans les plaines, les Grecs avoient subi le joug des musulmans; il leur restoit cependant l'usage de leur idiome et l'exercice quelquefois troublé de leur religion.

Mais des montagnards, tels que ceux de l'Olympe, du Pélion, des Branches thessaliennes du Pinde et des monts Agrapha, avoient résisté avec courage et même avec succès; ils faisoient fréquemment des incursions sur les terres cultivées et contre les villes; ils y pilloient les vainqueurs, et, dans l'occasion, ceux de leurs compatriotes qu'ils accusoient de n'avoir pas assez résisté aux Turcs; ils reçurent de là le nom de KLEPHTES, c'est-à-dire, *voleurs.*

Bientôt le gouvernement turc fut obligé de traiter avec eux. Les uns obtinrent des conditions favorables, et, moyennant un foible tribut, conservèrent leur indépendance; d'autres se maintinrent dans une indépendance absolue.

Le besoin de réprimer les actes de violence, et même de brigandage, que ces klephtes se permettoient, engagea les Grecs de la plaine et les Turcs à établir une sorte de milice, soldée aux frais de la population grecque, mais entièrement composée de Grecs. Ses membres se nommoient ARMATOLES. Elle fut répartie dans les différentes provinces de la Grèce, des bords de l'Axius à l'isthme de Corinthe, et divisée en autant de corps distincts et indépendans l'un de l'autre, qu'il y avoit dans ces provinces de cantons séparés. Chacun de ces corps avoit son capitaine.

Les armatoles, d'abord institués pour maintenir la police et écarter le brigandage des klephtes, eurent bientôt à s'exercer contre les Turcs eux mêmes. Tant qu'il restoit aux Grecs quelque chose à perdre, il restoit aux Turcs quelque chose à ravir : aussi l'histoire des armatoles n'est guère que le triste tableau de leur longue et courageuse lutte contre les pachas. Les armatoles, forcés par les vexations des Turcs de rentrer dans leur état d'indépendance et d'hostilité, redevinrent klephtes, nom qu'ils reprirent comme un titre de gloire. Tantôt foibles et réduits à guerroyer dans les montagnes, tantôt assez forts pour reprendre les villes dont on les avoit chassés, leur passage de la condition d'armatole à celle de klephte étoit si rapide et si fréquent, que les noms d'armatole et de klephte désignèrent indistinctement les Grecs qui se révoltoient contre le gouvernement des Turcs.

Quoique M. Fauriel ne rapporte pas les diverses tentatives que quelques-uns des Grecs faisoient en différens lieux et en divers temps pour se soustraire au joug musulman, je dois parler ici de cette colonie grecque qui, dans le XVII.ᵉ siècle, s'exilant volontairement, chercha un asyle en Europe, et l'obtint du gouvernement génois, qui leur assigna un pays dans l'île de Corse. Ces colons grecs s'y établirent; ils y conservèrent leur langage, leurs mœurs et leur industrie (1); ils y font encore entendre les mêmes chants populaires que M. Fauriel a publiés.

---

(1) Un ouvrage spécial a été écrit sur les événemens dont les suites déterminèrent les Grecs à s'expatrier. L'histoire de l'île de Corse, par M. de Pommereuil, Berne, 1779, tom. I, p. 118, rapporte qu'ils se nommoient MAINOTES, du petit canton de MAINA, qui jadis faisoit partie du territoire de Lacédémone. Lassés de leurs revers et de leurs malheurs, ils demandèrent un asyle au gouvernement génois, qui leur céda des terrains dans la Corse, à condition de payer le dixième du produit des terres, et cinq livres, monnoie de Gènes, d'imposition par feu. Un vaisseau français les transporta au nombre de huit cents, sous la conduite de leurs chefs, les Stephopoli et les Micaglia. Les territoires

Pour faire apprécier ces chants, M. Fauriel trace avec autant d'érudition que de goût le tableau des mœurs des Grecs; il démêle adroitement et indique les traits qui peuvent être restés de l'ancienne Grèce. Ce tableau est complet, animé, et il faudroit le citer en entier pour en donner une idée convenable. Je me bornerai aux faits suivans, qui expliqueront comment les Grecs modernes ont modifié les idées de la mythologie des anciens. Ils personnifient la peste de deux manières: tantôt ils la représentent sous les traits d'une femme qui va de maison en maison, faisant périr tout ce qu'elle peut toucher; tantôt ils la figurent comme un trio de femmes terribles qui parcourent de concert les villes pour en expulser les habitans. De ces trois femmes, l'une porte un grand registre de papier, l'autre est armée de ciseaux tranchans, et la troisième d'un balai; elles entrent dans les maisons: la première inscrit la mort des victimes, la seconde les blesse de ses ciseaux, et la troisième les balaie. Cette personnification n'est-elle pas une réminiscence traditionnelle des Parques!

« Mais, dit M. Fauriel, de toutes les idées de l'ancienne mythologie » grecque qui se sont perpétuées et vivent encore dans les croyances » actuelles des Grecs, la plus généralement répandue et celle qui fournit » à la poésie le plus d'allusions ou de pensées, c'est celle du vieux » nocher du fleuve d'oubli, celle de Caron. Ici seulement, à l'opposé » de ce qui est arrivé en beaucoup d'autres cas, c'est le nom qui est » resté, et ce sont les attributs qui ont changé. Les Grecs modernes » se figurent la mort comme un vieillard austère, inexorable et chagrin, » qu'ils nomment *Caron,* et auquel ils attribuent l'office de conduire

---

incultes, assignés à la colonie, étoient ceux de Paoncia, Recida et Siassologna. Bientôt ces territoires, où furent bâtis des villages, devinrent des pays fertiles et abondans. = On lit dans l'Histoire des révolutions de Gênes, par Brequigny, tom. II, p. 384, que la colonie prouva sa reconnoissance envers les Génois, lors des troubles qui éclatèrent en Corse vers 1730. Les Grecs n'abandonnèrent jamais la cause des bienfaiteurs de leurs pères. Fidèles au gouvernement, ils se retirèrent à Rhondholico, s'y défendirent un an contre les Corses insurgés; enfin la colonie, ne pouvant plus s'y maintenir, s'embarqua pour Ajaccio, laissant vingt-sept Grecs enfermés dans la tour d'Uncivia, qui furent attaqués par deux mille cinq cents Corses, et qui, pendant cinq jours, repoussèrent leurs assauts multipliés. Ils furent enfin obligés d'abandonner le poste et de rejoindre leurs compagnons à Ajaccio. Tous les établissemens furent détruits par les Corses. = Il se trouva à Ajaccio trois cents Grecs en état de porter les armes; le gouvernement génois en prit soin et les enrôla. = Aujourd'hui les restes de la colonie sont à Cargèse et à Ajaccio. Ces Grecs ont conservé leurs mœurs, leurs usages, leur langue et les chants populaires de leur ancienne patrie.

» les morts de ce monde en l'autre. Ainsi c'est le rôle et l'idée de » Mercure qu'ils ont mis sous le nom de Caron. Ils considèrent aussi » ce triste vieillard comme le dieu de la mort, proprement dit, comme » le pouvoir exterminateur des créatures humaines, et à ce titre ils lui » supposent la faculté de se transformer en oiseau ou en tout autre » animal, sous la forme duquel il lui sera facile de surprendre les im- » prudens qui ne songent pas assez à lui. »

M. Fauriel donne des détails également curieux sur la poésie actuelle des Grecs, et sur les formes de leur versification. Il explique les changemens qu'avoit subis l'ancien système : je crois indispensable d'indiquer une des principales observations qu'il fait à ce sujet.

Vers la fin du XI.ᵉ siècle, la poésie grecque subit une innovation remarquable ; l'ancien système de versification fut abandonné, et au vers hexamètre on substitua le vers appelé POLITIQUE, dont le mécanisme repose sur un principe différent et beaucoup plus simple.

Les croisades introduisirent dans l'orient les mœurs et les usages chevaleresques de l'Europe. La Grèce produisit alors des romans écrits dans l'idiome vulgaire et en vers ; ces compositions se ressentoient de l'esprit de l'occident. Parmi celles qu'on peut regarder comme d'invention grecque, la plus célèbre et la plus originale s'appelle ÉROTOCRITON, et offre des marques nombreuses et variées de l'influence de la langue italienne sur la langue et la littérature grecques.

J'aurois aimé que M. Fauriel eût expliqué à cette occasion comment l'ancienne langue grecque a, par des altérations successives, été changée en l'idiome actuel dans lequel sont écrites les chansons populaires dont il publie le texte et la traduction. Ce qui est remarquable, c'est que diverses formes grammaticales exceptionnelles se trouvent dans ces nombreuses pièces, quoique composées en différens temps et en différens lieux. On y voit que la désinence du datif grec a été remplacée par une préposition qu'on place au devant du mot ; on y distingue l'absence du futur simple, auquel un futur composé a été substitué, et sur-tout l'absence du présent de l'infinitif, qu'on ne place plus après un autre verbe. Ainsi les Grecs modernes ne disent plus *je veux aimer,* mais JE VEUX *que j'aime,* &c. &c.

M. Fauriel a divisé en trois classes principales les chants populaires de la Grèce :

1.° Chansons *domestiques* composées à l'occasion des événemens qui intéressent la famille.

2.° Les chansons *historiques* qui ont rapport à des événemens publics

ou à des faits qui se rattachent aux intérêts communs, tels que les combats des Klephtes, &c.

3.° Les chansons *romanesques* ou qui sont purement d'invention.

Je ne suivrai point cette division dans la citation de quelques exemples qui feront juger du ton et du caractère de ces chants.

Je parlerai d'abord de ceux qu'on retrouve encore aujourd'hui parmi les Grecs réfugiés dans la Corse.

La chanson de L'ENLÈVEMENT (1) est relative à un jeune guerrier qui apprend que sa fiancée a été enlevée par un Turc, qui veut la contraindre à devenir sa femme : le Grec arrive au secours de sa maîtresse et la délivre. Cette chanson est une des plus longues du recueil; M. Fauriel la regarde comme ancienne. A l'appui de son opinion, je dirai qu'elle est encore chantée en Corse par les descendans de la colonie grecque qui s'y établit, il y a cent cinquante ans.

Une autre chanson, pareillement consacrée dans cette colonie, est celle qui, dans le recueil, a pour titre LA JEUNE FILLE VOYAGEUSE (2).

Enfin une troisième chanson, dont j'ai l'air noté, et qui est souvent répétée par les réfugiés de la Corse, est celle qui se rapporte vraisemblablement à l'époque de l'invasion de la Morée. Je la transcris d'après la traduction de M. Fauriel ; elle est intitulée LA MÈRE MORÉATE (3).

« Celui qui veut ouïr des plaintes, de tristes lamentations, qu'il aille » dans les villes de la Morée, dans les carrefours de la ville ; c'est là » que la mère pleure l'enfant, et l'enfant la mère. Les femmes sont » assises à la fenêtre et tournent l'œil vers le rivage ; elles gémissent » comme des perdrix, s'arrachent les cheveux comme les cannes s'ar- » rachent les plumes, et leur vêtement est noir comme l'aile du corbeau ; » elles regardent les barques venir, les navires poindre en mer. O » vous, navires, vous, chaloupes, ou vous, petites barques, n'auriez- » vous pas vu Jean, mon fils Jean ! — Si nous l'avons vu, si nous » l'avons rencontré, d'où pouvons-nous le savoir ! Veuillez nous le » signaler, et peut-être le reconnoîtrons-nous. — Il étoit grand, il étoit » mince, il étoit droit comme un cyprès, et il avoit au petit doigt » un bel anneau ; mais plus encore brilloit le doigt que l'anneau. — » Hier soir nous l'avons vu sur le sable de la Barbarie ; des oiseaux » blancs le mangeoient, des oiseaux noirs l'entouroient, et il y avoit » là un oiseau, un bon oiseau qui ne vouloit manger ; mais de ses » lèvres desséchées ton fils lui disoit : Oiseau, bon oiseau, mange des

(1) *Tom. II, p. 141.* — (2) *Tom. II, p. 99.* — (3) *Tom. II, p. 189.*

» épaules d'un brave, pour que ton aile devienne grande d'une aune, » ta serre d'un empan, et sur tes ailerons j'écrirai trois billets de dou- » leur; l'un sera pour ma mère, l'autre pour ma sœur, et le troisième, » le dernier, sera pour ma maîtresse. Ma mère lira le sien et ma sœur » pleurera; ma sœur lira le sien et ma maîtresse pleurera; ma maîtresse » lira le sien et tout le monde pleurera. »

Voici quelques-uns des distiques qui se chantent dans les îles de l'Archipel et dans les villes (1).

6.e — « Je m'éveille la nuit et j'interroge les astres l'un après l'autre; » oh! que fait mon ami en cet instant et à chacun de ces instans! »

8.e — « Tourne-les vers moi ces yeux doux, ces yeux vainqueurs » qui apprivoisent ce qui est sauvage et rendent doux ce qui est amer. »

23.e — « A table les yeux noirs, les bleus à la fenêtre. »

29.e — « O brillante lune! mon cœur est jaloux de toi; tu vois » celui que j'aime, et il est loin de moi! »

30.e — « Tu m'as donné un baiser, et je suis devenu malade; » donne-m'en un autre pour que je guérisse, et un autre encore pour » que je ne retombe point malade à mourir. »

38.e — « N'est-ce pas toi qui me disois, *je mourrois si je ne te voyois!* » et maintenant je passe devant toi, tu me vois et tu ne me parles » même pas. »

La chanson intitulée IMPRÉCATION D'UN AMANT (2) m'a paru digne d'être distinguée :

« Je passe devant ta porte, et te vois fâchée; je te vois la tête » penchée sur la joue droite, et le cœur me bat à te demander quelle » est ta peine, afin de te consoler. — Pourquoi m'interroger, infidèle, » ne sais-tu pas ce que j'ai! Ne m'as-tu pas abandonnée et ne cherches- » tu pas une autre amie! — Qui te l'a dit, ô ma perdrix! qui te l'a dit, » ô ma fraîche fontaine! Oh! puisse celui qui te l'a dit ne pas vivre » une semaine. Si c'est une étoile qui te l'a dit, qu'elle périsse; si » c'est le soleil, qu'il s'obscurcisse; si c'est une jeune fille, qu'elle ne » trouve point d'époux. »

Mais le caractère le plus remarquable de ces nombreuses chansons, c'est le sentiment qui a inspiré les chansons klephtiques et celles qui ont rapport aux malheurs des Souliotes, ou qui sont consacrées aux intérêts communs. M. Fauriel les a placées avec raison en tête du recueil. La IIIe est intitulée JEAN STATHAS (3).

« Un vaisseau noir voguoit du côté de Kassandra; des voiles noires,

---

(1) *Tom. II, p. 273, 279, 281, 285.* — (2) *Tom. II, p. 415.* — (3) *Tom. I, p. 15.*

» un pavillon de la couleur du ciel, l'ombrageoient. A sa rencontre » vient une corvette avec un pavillon rouge. — Amène, lui crie-t-elle, » baisse tes voiles, lui dit-elle. — Je n'amène point, je n'abaisse point » mes voiles : me prenez-vous pour une fiancée, pour une nouvelle » mariée, qui va vous faire la révérence; je suis Jean Stathas, le gendre » de Boukovallas. Jetez le câble, ô mes braves; présentez la proue du » navire; faites couler le sang des Turcs; n'épargnez pas les infidèles! » — Les Turcs virent de bord, ils tournent la proue; Jean aborde le » premier, le sabre à la main; le sang court sur le lest, la mer devient » rouge, et les infidèles se rendent en criant : Alla! Alla! »

La 10.e porte le titre du TOMBEAU DU KLEPHTE (1).

« Le soleil se couchoit, et Dimos donnoit ses ordres : Vous, mes » enfans, allez chercher de l'eau pour votre repas de ce soir; toi, » Lamprakis, mon neveu, assieds-toi là, près de moi : tiens, revêts » mes armes et sois capitaine; et vous autres, mes braves, prenez mon » pauvre, mon cher sabre; coupez de verts branchages, faites-m'en un » lit pour que je me couche, et allez me quérir un confesseur à qui je » me confesse, à qui je dise tous les péchés que j'ai faits. Je fus trente » ans armatole, vingt ans klephte, et maintenant ma mort est venue; je » m'en vais mourir. Faites mon tombeau, et faites-le moi large et haut; » que j'y puisse combattre debout, et charger mon arme étendue sur le » côté. Laissez à droite une fenêtre, pour que les hirondelles viennent » m'annoncer le printemps, et les rossignols me chanter le bon mois » de mai. »

L'INSCRIPTION DU SABRE DE KONTOGHIANNIS est une chanson en quatre vers (2).

A celui qui ne craint point les tyrans,
Qui est libre dans le monde,
Et dont la gloire et l'honneur sont la vie,
A celui-là seul appartient ce sabre.

M. Fauriel, ayant à rapporter les chansons relatives aux illustres et malheureux Souliotes, les a fait précéder par un fragment historique sous le titre modeste d'argument. Comme historien, M. Fauriel se distingue autant que comme critique et traducteur. Sa narration est vive, animée, et pleine d'intérêt. Parmi ces chansons je choisis la 5.e, intitulée GUERRES DE SOULI (3) :

« Trois oiseaux se sont posés sur la hauteur de Saint-Élie; l'un regarde

---

(1) *Tom. I, p. 57.* — (2) *Tom. I, p. 91.* — (3) *Tom. I, p. 299.*

» Iannina, l'autre Kaco-Souli, et le troisième et le plus petit se lamente » et dit : — Les Albanais se sont assemblés pour aller contre Kaco-» Souli. Trois étendards ont marché, trois étendards de file. L'un est » de Moukhtar pacha; l'autre de Mitsobono; le troisième, le plus brave, » est celui du sélikhtar; la femme d'un papas les voit venir d'une haute » colline. — Où êtes-vous, enfans de Botsaris, enfans de Koutsonikas; » les Albanais tombent sur nous, ils vont nous emmener captifs et » nous conduire à Tébélen pour nous faire changer de croyance. — » Mais Koutsonikas lui crie d'Avaricos : — Ne crains pas cela, femme » de papas ; ne te mets pas cela dans l'esprit : tu vas voir une ba-» taille et les fusils des Klephtes; tu vas voir de quelle sorte combattent » les Klephtes et les Souliotes. — Il n'avoit pas achevé ce discours, il » n'avoit pas dit la parole, que vous auriez vu les Turcs fuir à pied » et à cheval; les uns fuyoient, les autres disoient : Maudit sois-tu, » pacha ! tu nous a causé cet été un grand malheur ; que de gent » turque tu as perdue ! que de spahis et d'Albanais ! — Et Botsaris, » le sabre à la main, s'écrioit : Viens donc, pacha ! pourquoi es-tu » chagrin ! pourquoi fuis-tu ainsi en poste ! Reviens ici dans nôtre » montagne; reviens dans cette pauvre Kiapha; viens-y poser ton » trône ; viens t'y faire sultan. »

Il n'est pas besoin de dire combien des chants semblables sont propres à entretenir, je ne dirai pas le courage, mais l'audace la plus aventureuse parmi des hommes qui n'ont d'autre état que la guerre, et qui sont sans cesse animés du sentiment et du besoin de l'indépendance.

M. Fauriel, dans un supplément aux *Chants populaires*, a publié diverses pièces qu'il a recueillies pendant le séjour qu'il a fait l'année dernière à Venise et à Trieste; car il s'est donné tous les soins possibles pour porter son ouvrage au plus grand degré d'intérêt et de perfection. Je crois que s'il avoit connu la chanson suivante, qui est récente et inédite, il l'auroit placée avec empressement dans son recueil.

L'auteur de cette chanson l'avoit consacrée à la mémoire de son gendre, appelé *Notis*, mort dans les combats; et, en 1823, faisant partie de la troupe de Colocotroni, les deux armées se trouvant près de Corinthe, il s'écarta pour visiter le tombeau de celui qu'il avoit chanté. Des sentinelles des Turcs étoient étendues à l'entour; il les mit en fuite et se plaça debout sur le tertre, dans l'attitude de la plus profonde douleur, les bras croisés. Bientôt ses compagnons entendirent une décharge de mousquets et on le vit tomber, percé de plusieurs balles, tandis qu'il se livroit au souvenir douloureux des sentimens qui

avoient inspiré cette élégie, intitulée LES FUNÉRAILLES DU BRAVE (1).

« O mon gendre ! ô mon brave ! toi qui es mort dans le combat, » écoute mes lamentations, écoute les paroles de ma douleur. Cinquante » Turcs étoient tombés sous tes coups, et tu avois pris leurs armes; » cinquante autres tirèrent sur toi, et tu tombas blessé. Malgré le » fardeau des ans qui pèsent sur moi, je t'ai relevé cependant, et t'ai » porté sur cette éminence. Ah ! pourquoi mon destin m'a-t-il abreuvé » de vaines espérances ! Pourquoi, pourquoi es-tu mort ! pourquoi ne » vis-tu pas encore ! Comment as-tu pu laisser ma fille dans les larmes » et dans la douleur ! Comment as-tu pu me délaisser dans ma vieillesse. » J'ai creusé ta fosse avec mon epée, et tu y dors; j'ai jeté de la terre » sur toi, pour te préserver de la voracité des animaux. Ah ! si Dieu » verse sur toi la rosée des nuages, le printemps te recouvrira de fleurs. » O ma fille malheureuse, je t'en apporterai une, afin que tu en res- » pires sans cesse le parfum et que tu la tiennes dans ton sein, afin » que tu dises : Mon cher Notis reposoit sur mon sein comme cette » fleur . . . Il est mort, mais il a vécu honoré et en brave. »

Je terminerai ces citations par un chant intitulé LA PRISE DE CONSTANTINOPLE, parce que la fin exprime une espérance, un vœu que les amis de la chrétienté desirent de voir réaliser (2).

« Les Turcs ont pris Constantinople, ils l'ont prise; ils ont pris » Thessalonique, ils ont pris aussi Sainte-Sophie, le grand monastère » qui a trois cents clochettes et soixante-deux cloches, et pour chaque » cloche un prêtre, pour chaque prêtre un diacre Au moment où le » Saint-Sacrement, où le Roi du monde sortoit du sanctuaire, une voix » du ciel descendit par la bouche des Anges. Cessez la psalmodie, re- » posez le Saint-Sacrement sur l'autel, et envoyez un message au pays » des Francs, pour que les Francs viennent le prendre, pour qu'ils » viennent prendre la croix d'or, le saint évangile et la table de l'autel, » afin que les Turcs ne la souillent pas. — Quand la Vierge entendit » cette voix, toutes ses images se mirent à pleurer. — Calme-toi, » ô Vierge, ne te lamente pas, ne pleure pas: avec les ans, avec le » temps, toutes ces choses seront de nouveau à toi. »

M. Fauriel, en consacrant son talent, ses soins, son goût et son érudition à faire connoître les chants populaires des Grecs, a pris une place distinguée parmi les littérateurs, et sur-tout parmi les personnes

---

(1) Elle m'a été communiquée par un jeune poëte grec, M. A. Kalbo, qui a publié un recueil estimé d'odes en idiome vulgaire, intitulé Η ΛΥΡΑ, dont il a été fait une traduction française. — (2) *Tom. II, p. 339.*

qui ont excité, en faveur de ces opprimés, l'intérêt que leur ont porté depuis les ames nobles et généreuses qui ont reconnu combien ils le méritoient. Si la providence rappelle enfin les Grecs au rang qui leur est dû parmi les nations chrétiennes et civilisées, le nom de M. Fauriel, ainsi que celui d'autres dignes écrivains, sera justement prononcé dans l'histoire de leur succès.

RAYNOUARD.

Grammaire arabe vulgaire, suivie de dialogues, lettres, actes, &c., à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes; par A. P. Caussin de Perceval, *professeur d'arabe vulgaire.* Paris, 1824, viij et 118 pages, et 43 pages de textes arabes, *in-4.°*

Les personnes qui ne connoissent que superficiellement la littérature orientale, pourroient s'étonner qu'on eût besoin d'une nouvelle grammaire d'arabe vulgaire, deux ouvrages destinés à l'enseignement de cette langue vivante ayant été publiés en France depuis un assez petit nombre d'années. Le premier, dont l'auteur est le voyageur Savary, a été imprimé aux frais du gouvernement en 1813, en français et en latin, et a eu pour éditeur feu M. Langlès. L'auteur s'étoit proposé de renfermer dans cet ouvrage les élémens de l'arabe savant ou littéral, et ceux de l'arabe vulgaire ; mais il n'avoit étudié ni l'un ni l'autre de ces idiomes assez à fond pour exécuter son projet de manière à satisfaire les bons esprits, et l'on pourroit regarder comme perdu l'argent que le gouvernement a consacré à la publication d'un ouvrage aussi imparfait, si les dialogues arabes joints à la grammaire par Savary, et la relation des voyages de Sindbab le marin qu'y a ajoutée M. Langlès, ne donnoient quelque valeur à ce volume. L'autre ouvrage dont je veux parler, est de M. Herbin, jeune orientaliste qu'une mort prématurée a enlevé aux lettres, auxquelles son talent, mûri par l'âge et par des études sérieuses, auroit pu rendre des services plus importans. Sa grammaire de l'arabe vulgaire, composée long-temps après celle de Savary, et publiée cependant dès 1803, sous le titre de *Développemens des principes de la langue arabe moderne*, est un mélange indigeste d'arabe littéral et d'arabe vulgaire, et mériteroit peu d'occuper une place dans la bibliothèque d'un amateur de ce genre de littérature, si l'auteur

n'y avoit joint un *Essai de calligraphie orientale* et des planches fort bien gravées qui compensent l'imperfection de la grammaire.

M. Caussin de Perceval n'a donc point entrepris un travail superflu en rédigeant une nouvelle grammaire de la langue dont l'enseignement lui est confié à l'école spéciale des langues orientales vivantes.

Il y a dans l'arabe, comme dans le grec vulgaire, plusieurs degrés, suivant que le langage écrit ou parlé s'éloigne plus ou moins des formes grammaticales admises dans la langue savante ou littérale, et aussi suivant les diverses contrées où cet idiome est en usage. Ces variétés n'empêchent pas qu'on ne puisse ramener à quelques règles générales les caractères qui distinguent l'arabe vulgaire de l'arabe des livres. Mais on pourroit dire avec vérité que la manière la plus simple de parvenir à la connoissance de ces règles, est de bien connoître d'abord tout le système grammatical de la langue savante. Pour apprendre l'arabe vulgaire, on n'a plus à procéder que par voie de soustraction ou d'exclusion ; et si parfois on rencontre de l'arabe vulgaire qui se rapproche plus de la langue savante que l'arabe parlé, on n'est point arrêté par l'emploi de certaines formes qui n'entrent pas dans le système ordinaire du langage usuel.

Il est juste cependant d'observer avec M. Caussin que le langage des différentes classes de la société ne présente pas chez les peuples qui parlent arabe, des nuances aussi tranchées que celles qu'on observe dans les langues de l'Europe. M. Caussin s'exprime à cet égard d'une manière non équivoque. « La différence de langage, dit-il, qu'on » aperçoit chez nous entre les diverses classes d'individus, existe à peine » parmi les Arabes. D'un côté, le mélange de la société et le défaut » presque général d'instruction ont contribué chez eux à niveler le » langage de tous les rangs ; de l'autre, le commun du peuple arabe, » sans doute à cause de la grande simplicité grammaticale de la langue » usuelle, s'exprime avec une certaine correction, quoiqu'en termes » peu élégans ; et, loin d'avoir un jargon composé de barbarismes, » comme les gens de nos campagnes, il possède à un haut degré » cette éloquence naturelle qui semble être un privilége des habitans » des climats méridionaux. »

On pourroit dire à ce sujet que l'éloquence naturelle dont parle ici notre auteur, n'a rien de commun avec la pureté du langage, et qu'elle peut fort bien s'unir avec les patois les plus grossiers ; et que si, parmi les Arabes, les diverses classes de la société se distinguent l'une de l'autre par le plus ou moins de régularité du langage, c'est que l'ignorance est devenue tellement générale que le patois du peuple a pris le

dessus, et que les hommes instruits eux-mêmes ont dû s'y conformer, sous peine de n'être point compris. Car il me semble que, quand un homme qui a quelque instruction, dit en arabe, *ammal* ou *amm byktob* عمّال بيكتب ـ عم بيكتب, *il écrit actuellement; beddo yktob* بدّه يكتب, *il écrira*, ما فيش, *il n'y en a pas; besch tekoullo* باش تقول له, *pour que tu lui dises; minschan ennak tèrouh* منشان انك تروح, *afin que tu ailles*, il fait comme un Français qui, pour être mieux entendu d'un villageois ou d'une servante, diroit : *je vons yeu donner un sciau d'eau, à celle fin qu'i m' laissiont tranquille.* Au reste, l'uniformité du langage arabe vulgaire n'est point telle, qu'on n'y observe encore quelques nuances assez marquées. J'ai vu des chansons vulgaires et des dialogues écrits dans le patois des porteurs d'eau et des muletiers du Caire, où l'on reconnoissoit à peine la langue des habitans de cette capitale, et M. Caussin avoue lui-même l'existence de ces divers degrés d'altération dans le langage vulgaire. « Le discours écrit et soigné des Arabes modernes se » confond, dit-il, en certains points, avec la langue savante, de laquelle » il se rapproche plus ou moins, quant à l'observance des règles et » au choix des expressions, suivant le plus ou le moins de littéra- » ture des personnes qui écrivent : mais il faut observer que les érudits » mêmes, ou ceux qui passent pour tels, ne font point sentir les voyelles » finales dans la lecture. Le style familier des lettres, et sur-tout de la » conversation, est séparé du style littéral par des limites bien déter- » minées ; j'ai cherché à les tracer dans cet ouvrage. S'attacher plus » strictement que je ne l'ai indiqué aux principes du *nahhou* (c'est-à- » dire, de la syntaxe savante), seroit de l'affectation et du pédantisme ; » s'en écarter davantage, seroit fautif. »

Il ne faut ajouter à cela qu'une seule observation, pour se faire une juste idée du langage vulgaire dont M. Caussin donne les règles : c'est que, comme il le dit lui-même, son travail est le fruit d'un long séjour dans les différentes parties de la Syrie, et que, par conséquent, le dialecte qu'il représente d'une manière plus spéciale, est celui de la Syrie. Ce dialecte diffère peu de ceux de l'Arabie, de l'Égypte et de la Mésopotamie, et les habitans de ces différentes contrées s'entendent réciproquement sans aucune difficulté. Je crois cependant que l'usage des préfixes *ammal* ou *amm*, *bed*, *b* et *m*, dans la conjugaison des verbes, appartient plus spécialement à la Syrie. Le dialecte de Maroc a beaucoup de particularités qui exigent une étude spéciale et n'entroient point dans le plan de M. Caussin : celui des régences barbaresques s'éloigne bien moins du langage de l'Égypte.

Il faudroit actuellement, pour donner une idée du langage arabe

vulgaire; et de son rapport avec l'arabe littéral, parcourir avec M. Caussin toutes les parties de la Grammaire; mais comme l'objet que je dois me proposer n'est que de faire connoître si cette nouvelle Grammaire mérite d'être bien accueillie du public, il me suffira de dire qu'elle m'a paru faite avec une connoissance approfondie de l'arabe tant littéral que vulgaire, et avec des idées justes de la grammaire générale; que l'ensemble en est méthodique, et toutes les parties bien disposées; que par-tout l'expression est claire, que les règles sont bien présentées, et rendues plus sensibles par des exemples quand il en est besoin; qu'enfin l'auteur n'a pas négligé la syntaxe, qui, très-étendue pour l'arabe littéral, se réduit, pour l'arabe vulgaire, à un petit nombre de règles de concordance.

M. Caussin a joint à sa Grammaire un appendice qui se compose de vingt dialogues et d'une collection de lettres, d'actes et de billets en arabe, avec la traduction française. Il a fait lithographier un assez grand nombre de pièces originales de cette nature, très-propres à exercer les étudians et à leur faire contracter l'habitude de lire les diverses écritures cursives, habitude qu'on n'acquiert qu'imparfaitement par la lecture des livres imprimés ou même manuscrits. Il est à souhaiter que tous ceux qui feront usage de la Grammaire de M. Caussin, y joignent ce cahier de 16 pages, lithographiées avec beaucoup de soin.

Ce volume nous permet d'espérer que M. Caussin de Perceval, en qui le goût pour les langues de l'orient est héréditaire, et qui a joint à ce qu'on peut apprendre dans les livres les connoissances locales qu'on n'obtient que par les voyages, entretiendra parmi nous la culture de la littérature arabe, et lui fera faire de nouveaux progrès.

Nous profiterons de cette occasion pour annoncer aux amateurs de cette littérature que le Dictionnaire français-arabe laissé par feu M. Ellious Boktor, et acquis par un amateur éclairé des lettres orientales, va être mis sous presse; et nous émettons le vœu que, pour le rendre plus utile, on y joigne une table alphabétique des mots arabes, qui puisse servir de dictionnaire arabe-français. Le propriétaire de ce manuscrit et les éditeurs acquerront par-là un nouveau droit à la reconnoissance de tous les orientalistes de l'Europe.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

LA séance publique annuelle des quatre académies a eu lieu le dimanche 24 avril 1825. Après le discours d'ouverture, prononcé par M. Raynouard, président, M. Naudet, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, a lu l'extrait d'un ouvrage sur *la poésie latine, et en particulier sur le théâtre des Romains;* M. le baron Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, un *Rapport sur les progrès et les applications des sciences mathématiques;* M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des beaux-arts, un morceau intitulé, *De l'emploi des sujets d'histoire moderne dans la poésie, et de l'abus de ces sujets dans la peinture;* M. Daru, de l'Académie française, un *Discours en vers sur les facultés de l'homme.* — Le Recueil des discours prononcés dans cette séance a été imprimé chez M. Frmin Didot; 76 pages *in-4.°*

Dans la même séance, M. le baron Silvestre de Sacy a lu le rapport suivant sur les ouvrages qui ont concouru pour le prix fondé par M. le comte de Volney: « La commission chargée de l'exécution de la fondation faite par M. le comte de Volney, avoit proposé, pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger le 24 avril 1825, « d'examiner si l'absence de toute écriture, ou l'usage soit de l'écriture » hiéroglyphique ou idéographique, soit de l'écriture alphabétique ou phono- » graphique, ont eu quelque influence sur la formation du langage chez les » nations qui ont fait usage de l'un ou de l'autre genre d'écriture, ou qui ont » existé long-temps sans avoir aucune connoissance de l'art d'écrire; et, dans » le cas où cette question paroîtroit devoir être décidée affirmativement, de » déterminer en quoi a consisté cette influence. » Le problème à résoudre avoit reçu, dans le programme de la commission, les développemens nécessaires, et elle avoit demandé que *la solution fût fondée sur des faits constans et mis hors de doute.* Considérant que la réunion de ces faits, et des preuves nécessaires pour en bien constater la certitude, exigeoit des recherches pénibles, et l'étude sérieuse du système grammatical de plusieurs langues, entièrement séparées les unes des autres par la distance des temps ou des lieux, la commission avoit jugé convenable d'accorder deux ans aux personnes qui voudroient traiter ce sujet, et de doubler le prix. Elle n'a reçu que deux mémoires, dont un seul même, mis sous le n.° 2, et ayant pour devise, *En dernier résultat, tout devient simple,* est consacré à l'examen du problème proposé: elle a vu avec regret que l'auteur de ce mémoire est parti, dans son travail, d'une théorie dont il a négligé de démontrer les principes fondamentaux, et qu'au lieu des faits sur lesquels elle avoit exigé que la réponse fût fondée, il n'a fréquemment employé que des assertions ou hasardées, ou même démenties par l'expérience. D'ailleurs on cherche en vain dans son mémoire une solution précise du problème; et si l'on entrevoit celle à laquelle ses raisonnemens ont dû le conduire, elle n'est ni explicitement présentée, ni appuyée d'une démonstration convenable.

La commission a donc pensé qu'elle ne pouvoit pas adjuger le prix à ce mémoire. Toutefois elle a cru qu'un nouveau délai pouvoit être nécessaire, soit à l'auteur, qui a fait preuve de sagacité et de talent, soit à d'autres philologues, pour compléter des travaux commencés sur ce sujet digne d'être approfondi; et en conséquence elle s'est déterminée à proroger ce concours et à différer l'adjudication du prix jusqu'au 25 avril 1826. Le prix reste fixé à la somme de 2,400 fr. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidens de l'Institut. Les mémoires seront écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er janvier 1826. Ce terme est de rigueur. Le second mémoire reçu par la commission est intitulé *Essai de logographie*, ou *Lettres adressées à l'Institut de France, sur un système d'écriture applicable à toutes les langues et idiomes*. Il a pour épigraphe ce passage de Quintilien: *Hic enim usus est litterarum, ut custodiant voces, et velut depositum reddant legentibus*. Quoique ce travail ait les formes extérieures d'un mémoire destiné au concours, il en étoit incontestablement exclu, puisque la question qui y est traitée est totalement étrangère au sujet proposé pour l'année 1825, et rentre dans celle qui a fait l'objet des concours précédens. L'auteur lui-même l'a parfaitement senti. Toutefois la commission a vu dans ce travail la preuve que quelques hommes de talent étoient encore disposés à consacrer leurs recherches à l'exécution du projet auquel M. le comte de Volney attachoit un grand intérêt, et qui est le but direct de la fondation. Elle a d'ailleurs l'espoir que le public jouira, d'ici à peu de temps, du travail de M. Schleiermacher, qu'elle a couronné en 1823, et sur lequel elle a témoigné le desir d'appeler l'attention des savans de l'Europe. Ce double motif l'a déterminée à remettre de nouveau au concours les moyens de réaliser les vues de M. le comte de Volney, et cela dans les termes mêmes du testateur, qui a entendu *encourager tout travail qui auroit pour but de donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées*. Pour cette fois la commission ne croit devoir circonscrire dans aucune limite les efforts des concurrens: ils restent les maîtres de donner à ce qu'il peut y avoir de vague et d'indéterminé dans les expressions du testateur, tel sens et telle latitude qu'ils jugeront à propos. L'expérience a montré que c'est en général vers un alphabet universel que se sont dirigés les efforts des philologues qui ont tenté de résoudre le problème. Pour que les concurrens puissent donner à leur travail toute la maturité desirable, le concours restera ouvert jusqu'à la fin de l'année 1826, et le prix ne sera adjugé que le 24 avril 1827: il sera double et de la somme de 2,400 fr. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidens de l'Institut. Les mémoires seront écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er janvier 1827. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que la commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. »

La Société linnéenne de Paris demande « des tableaux contenant, 1.° la température calculée sur un thermomètre centigrade, exposé au nord, placé à six mètres au-dessus du sol, et destiné à fournir chaque jour, à neuf heures du

matin, à deux heures après midi et à neuf heures du soir, la moyenne des températures extrêmes; 2.° la pression moyenne de l'atmosphère indiquée par les variations barométriques et les oscillations de la boussole, observées à neuf heures du matin, à midi et à neuf heures du soir; 3.° le degré d'humidité de l'air d'après un hygromètre de huit cheveux, tenu à l'ombre et au nord; 4.° la quantité de pluie tombée, calculée en centimètres; 5.° la nature des vents dominans, leur vîtesse, leur durée et leur quantité, mesurées toutes les vingt-quatre heures avec un bon anémomètre; 6.° l'état du ciel; 7.° enfin, une colonne d'observations où l'on insérera les phénomènes particuliers, tels que les époques de la floraison et de la fructification des arbres et des plantes indigènes et cultivées; l'apparition, disparition, nichée, passage ou chant des oiseaux; l'apparition et disparition des insectes; les épidémies et maladies régnantes, &c. A partir de sa séance publique annuelle du 28 décembre 1825, la Société linnéenne distribuera à ceux qui lui feront passer des tableaux de ce genre, avant le 1.er décembre, des encouragemens proportionnés au mérite du travail obtenu. Les paquets devront parvenir, francs de port, à M. Thiébaut de Berneaud, secrétaire perpétuel, rue des Saints-Pères, n.° 46, qui en donnera reçu. »

La même Société linnéenne « demande qu'on détermine par des expériences, 1.° si des animaux qui vivent ordinairement sur la terre et dans l'eau, peuvent exister pendant un temps plus ou moins long dans des corps solides, et privés d'air ou d'eau; 2.° si des animaux amphibies peuvent vivre dans des circonstances semblables; 3.° quels sont alors leurs moyens d'existence, quels phénomènes physiologiques ils présentent dans leurs fonctions nutritives et de relation; 4.° expliquer, par les résultats obtenus, les nombreuses observations consignées dans les livres, sur des serpens, crapauds, lézards, insectes, &c., trouvés vivans dans des masses terreuses plus ou moins dures, dans des troncs d'arbre, &c. Le prix est de 300 fr., et sera décerné, s'il y a lieu, le 28 décembre 1827. »

La Société linnéenne propose aussi un prix de botanique sur ce sujet: « Quel est l'organe, dans la fleur, auquel on doit exclusivement donner le nom de *nectaire!* A quel organe peut-on le reconnoître, et de quelle importance est-il pour les végétaux qui en sont pourvus! » Le prix est de 300 fr. Il sera décerné le 28 décembre 1825. Les mémoires devront être remis avant le 1.er octobre 1825 ou 1827. Ce terme est de rigueur. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de l'invention de l'imprimerie, pour servir de défense à la ville de Strasbourg contre les prétentions de Harlem, par J. F. Lichtenberger, professeur émérite au gymnase protestant de Strasbourg, correspondant de l'Institut, et accompagné d'un portrait de Gutenberg et de huit planches originales gravées sur bois. Strasbourg, impr. et libr. de Heitz; à Paris, chez A. Renouard, *in-8.°* de 6 feuilles 3/4 Le même ouvrage a paru aussi à Strasbourg en allemand.

Tableau bibliographique des ouvrages en tout genre qui ont paru en France pendant l'année 1824; contenant la table alphabétique des ouvrages, celle des auteurs, et une table systématique... Paris, impr. de Pillet, *in-8.°* de 258 pages.

Ces excellentes tables, rédigées par M. Beuchot, servent de complément au Journal de la librairie pour 1824, l'un de nos plus utiles recueils périodiques.

Œuvres complètes de P. Corneille, revues avec soin sur toutes les éditions de ce poëte: avec des notes extraites des meilleurs commentateurs, par P. R. Auguis,; un seul vol. *in-8.°* sur papier vélin, fabriqué exprès par MM. Montgolfier d'Annonay, avec un portrait. Ce volume paroîtra en seize livraisons de six feuilles chacune. Le prix de chaque livraison sera de 3 fr. pour les personnes qui souscriront, avant le 1.er juin, chez Fortic, libraire, rue de Seine, n.° 21.

Le Siége de Boulogne en 1544, poëme, par M. le baron d'Ordre, avec des notes historiques, un essai topographique sur les environs de Boulogne au XVI.e siècle, et un plan du siége. Boulogne-sur-Mer, impr. de Leroy-Berger, 1825, *in-8.°* de 154 pages. Ce poëme, dont le conseil municipal de la ville de Boulogne a voté l'impression, lui est dédié. Les notes historiques et l'essai topographique sont de M. Marmin, et nous paroissent puisés aux meilleures sources. Ce volume est un des plus instructifs qu'on ait encore publiés sur l'histoire de ce siége et de la ville de Boulogne.

Le Retour à la religion, poëme, suivi du sacre de Charles X, par M. Baour-Lormian, de l'académie française. Paris, impr. de Rignoux, librairie d'Aimé André, *in-8.°* de 4 feuilles et demie.

Œuvres choisies de Fénélon, accompagnées de son éloge par la Harpe, et d'une notice biographique et littéraire par M. Villemain, de l'académie française, 6 vol. *in-8.°*, ornés d'un portrait gravé d'après le dessin de Devéria. Cette nouvelle édition sera imprimée chez H. Fournier, sur papier fin des Vosges, avec les caractères neufs de la fonderie de MM. Firmin Didot. Le premier volume sera mis en vente dans les premiers jours de mai prochain, et les autres successivement de mois en mois. Prix de chaque volume satiné, 5 fr. 50 cent. Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire, sans rien payer d'avance, chez Guibert, libraire, rue Gît-le-Cœur, n.° 10.

Œuvres choisies de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, de Bar, &c.; précédées d'une notice historique par M.me de Saint-Ouen. Toul, impr. de Carez; Paris, impr. d'Eymery, *in-8.°* de 28 feuilles 5/8 avec deux portraits et un *fac-simile.*

Voyage en Angleterre et en Russie pendant les années 1821, 1822 et 1823, par Édouard de Montulé. Paris, impr. de Rignoux, libr. d'A. Bertrand. 2 vol. *in-12*, ensemble de 42 feuilles 3/4, avec un atlas *in-fol.* de 29 planches lithographiées.

Voyage en Perse, fait en 1812 et 1813, par Gaspar Drouville; seconde édition, 2 vol. *in-8.°* Paris, 1825. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Guerre des Gaules, traduite des mémoires dits *Commentaires de César*, avec un grand nombre de notes géographiques, historiques, littéraires, morales et politiques, par Th. Berlier. Paris, impr. de Rignoux, libr. de Parmentier, *in-8.°* de 25 feuilles 7/8, avec une carte. Pr. 7 fr. — Le traducteur a publié, en 1722, un Précis historique de l'ancienne Gaule, servant d'introduction aux mémoires de Jules-César Pompeius; Hayez, *in-8.°* Voyez *Journal des Savans*, novembre 1822, 792.

Histoire du sacre et du couronnement des rois et reines de France ; dédiée au Roi, par Alexandre le Noble, avocat à la cour royale de Paris, attaché à la section historique des archives du royaume, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, &c. Cet ouvrage paroîtra incessamment chez Pochet, éditeur, rue Sainte-Avoie, n.° 50, et Pélicier, place du Palais-Royal. Prix, 7 fr.; 6 fr pour les souscripteurs.

Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai, par M. le Glay, secrétaire perpétuel de la société d'émulation de Cambrai, &c.; ouvrage enrichi de planches lithographiées, par Ad. Rogé. A Paris, 1825, chez Firmin Didot; à Cambrai, chez l'auteur, *in-4.°* de x et 236 pages, avec douze planches lithographiées.

Histoire d'Angleterre, depuis Jules-César jusqu'en 1760, par Olivier Goldsmith, continuée jusqu'à nos jours par Ch. Coote; traduite de l'anglais par M.me Alexandrine Aragon; avec une notice sur la vie et les ouvrages de Goldsmith par M. Albert Montemont; 6 vol. *in-8.°* Les six volumes seront imprimés en caractères de Firmin Didot, sur papier superfin des Vosges satiné. Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour les souscripteurs. Le premier volume paroîtra le 20 avril prochain, et les autres successivement de quarante jours en quarante jours. On souscrit à Paris, sans rien payer d'avance, chez Peytieux, libraire éditeur, galerie Delorme, n.os 11 et 13, et chez Dupont, libraire, rue du Bouloy, hôtel des Fermes.

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, de ses causes et de ses suites jusqu'à nos jours en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et sur le continent, par Augustin Thierry. Paris, Firmin Didot, 1825, 3 vol. *in-8.°*, lx, 420, 507 et 566 pages. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne, par Alexandre de Humboldt; nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, 4 vol. *in-8.°*, avec un atlas géographique et physique. La première édition de l'*Essai politique* a paru en deux volumes grand *in-4.°*, réimprimés aussitôt en cinq volumes *in-8.°* L'édition nouvelle, plus correcte, mieux imprimée, et beaucoup plus ample, sera en quatre volumes *in-8.°*, chacun d'environ trente feuilles, et sur très-beau papier. Le premier volume a été mis en vente le 1.er mai 1825, et les trois autres paroîtront de six semaines en six semaines. Le prix sera de 7 fr. 50 cent. pour chacun des quatre tomes, et de 32 fr. pour l'exemplaire complet quand le dernier volume aura paru. Cette réimpression, de même que l'édition *in-4.°* qui l'a précédée, est accompagnée de l'atlas géographique et politique de la Nouvelle-Espagne. On souscrit chez Antoine-Augustin Renouard.

Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, &c., par M. le vicomte F. L. de Villeneuve de Bargemont. Paris, imprimerie de Carez, librairie de Blaise, 1825, 3 vol. *in-8.°*, viij, xij et 462, 401 et 459 pages, avec 17 planches.

Origine astronomique du jeu des échecs, expliquée par le calendrier égyptien, ou Mémoire relatif à la méthode de formation et à l'exposition d'une table qui présente d'une manière distincte et dans le plus petit espace possible toutes les combinaisons d'un nombre de signes donné; suivi d'une application de cette même méthode aux sept jours de la semaine, représentés par les sept planètes connues des anciens; application de laquelle résulte un *calendrier perpétuel et*

complet pour toute division hebdomadaire du temps, et notamment un triple calendrier pour l'année vague des Égyptiens, pour leur grande période solaire ou année sothique, et pour l'année et la période égyptienne lunaire, triple calendrier dont le jeu des échecs offre la fidèle représentation; par F. Villot, garde des archives de la ville de Paris. Paris, 1825, impr. de Crapelet, libr. de Treuttel et Würtz, *in-8.°* de 88 pages avec une planche.

Dissertation sur le périple de Scylax, et sur l'époque présumée de sa rédaction; par J. F. Gail fils. Paris, Treuttel et Würtz, et chez l'auteur, rue Neuve-des-petits-Champs, n.° 12; vj et 100 pages. Ce mémoire, qui a été lu à l'académie des inscriptions et belles-lettres, est extrait d'une édition des *Geographi græci minores*, dont le premier volume va paroître. L'auteur pense que ce périple a été rédigé à la fin du VI.ᵉ siècle avant notre ère, ou au commencement du V.ᵉ, et qu'il est réellement du Scylax dont parle Hérodote dans son IV.ᵉ livre. Cette conclusion, qui a été contestée par Ger. J. Vossius, par Dodwell, par Bougainville aîné, &c., peut sembler douteuse; mais nous croyons que les lecteurs applaudiront à l'érudition et à la méthode qui règne dans la Dissertation de M. Gail fils. Elle est suivie de notes, et de nouvelles recherches sur l'origine de Messène, avec des conjectures sur l'origine des villes de Soles en Chypre et en Cilicie.

Essais sur les rapports primitifs qui lient ensemble la philosophie et la morale, par le chevalier Bozzelli. Paris, impr. de Casimir, libr. de Grimbert, *in-8.°* de 564 pages. Pr. 7 fr., et 8 fr. 50 cent. franc de port.

Essai chimique sur les réactions foudroyantes, par C. J. Brianchon, capitaine d'artillerie. Paris, impr. et libr. de Dondey-Dupré père et fils; 22 pages *in-8.°* L'un de nos prochains cahiers contiendra un examen de cet Essai.

Traité de la géographie descriptive, par L. L. Vallée, ancien élève de l'École polytechnique, &c., deuxième édition, revue, corrigée, augmentée et mise à la portée des personnes qui n'ont étudié que la géométrie élémentaire. Paris, impr. de Huzard-Courcier, libr. de Bachelier, *in-4.°* de 49 feuilles et demie, avec un atlas d'une feuille et demie, et de 67 planches. Pr. 20 fr.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la société royale et centrale d'agriculture, année 1824. A Paris, chez M.ᵐᵉ Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n.° 7, *in-8.°* de 20 pages.

Mémoire sur l'eau, les terrains salans et le delta du Rhône, suivi d'un second mémoire sur la portion de ce delta appelée la Camargue, par M. Rivière, maire de Saint-Gilles, correspondant de la Société linnéenne de Paris; *in-8.°*, avec une carte. A Paris, 1825, de l'imprimerie de Lebel, imprimeur du Roi, rue d'Erfurt, n.° 1, près l'Abbaye.

La Clef de l'industrie et des sciences qui se rattachent aux arts industriels, par M. Armonville, secrétaire du conservatoire des arts et métiers. Cet ouvrage, proposé par souscription, doit paroître en quatre livraisons. Les trois premières ont été publiées.

Leçons de topographie données à l'école royale spéciale militaire, par F. C. Duhousset, lieutenant ingénieur-géographe; première partie. Paris, impr. et libr. de Migneret, *in-8.°* de 8 feuilles 1/2. Pr. 4 fr.

Les Leçons de la parole de Dieu sur la sanctification de l'homme, par C. E. F. Moulinié, pasteur de l'église de Genève, et membre de l'académie de Besan-

çon. Genève, 1825, imp. de Sestié; à Paris et à Londres, chez Treuttel et Würtz, *in-8.°* de 470 pages. Pr. 6 fr.

PAYS-BAS. *Specimen historico-criticum, exhibens vitam Amedis Tulonidis*, cùm ex manuscr. codicibus bibliothecæ L. B. tùm ex editis libris compositum, quod... ad publicam disceptationem proponit Taco Rovrda, Frisius, th. D. Lugduni Batavorum, 1825, *in-4.°*

ITALIE. *La Storia romana di Tito-Livio; Histoire romaine de Tite-Live*, traduite en italien par Jacopo Nardi, avec les supplémens de Freinshemius, traduits par Francisco Ambrosoli; tome I.er Milan, Bettoni, 1824, *in-8.°*

Lezioni archeologiche intorno ad alcuni monumenti del regio museo egiziano di Torino; Lectures académiques sur quelques monumens du musée égyptien de Turin, par Giulio di S. Quintino. Turin, 1824, imprimerie royale, *in-4.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Mémoire sur l'Inde centrale, comprenant Malwa et les provinces voisines; par sir J. Malcolm. (*Second art. de M.* Silvestre de Sacy.). Pag. 195.

Recherches anatomiques et physiologiques sur la structure intime des animaux et des végétaux, et sur leur motilité, par M. Dutrochet. (*Article de M.* Tessier.) .... 204.

Les Héroïdes d'Ovide, en vers français, pour servir de suite et de complément aux Œuvres d'Ovide traduites en vers par F. de Saint-Ange. (*Article de M.* Raynouard.) .... 213.

Nouvel examen critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco. (*Article de M.* Letronne.) .... 221.

Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et publiés avec une traduction française, des éclaircissemens et des notes, par C. Fauriel. (*Article de M.* Raynouard.) .... 234.

Grammaire arabe vulgaire, suivie de dialogues, lettres, actes, &c.; par A. P. Caussin de Perceval. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.). 246.

Nouvelles littéraires .... 250.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA du cahier de mars. Page 134, l. 22, *1755*, lis. *1749*; l. 36, *in-18*, lis. *in-8.°*; l. 37, *Blesse*, lis. *Plesse*; pag. 137, avant-dernière ligne, *Platrière*, lis. *Platière*; pag. 158, l. 32, *autels*, lis. *colonnes*; pag. 161, l. 4, *peindre*, lis. *et à peindre*; l. 5, *et n'avoit*, lis. *et il n'avoit*; l. 27, *inférieure*, lis. *supérieure*.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1825.

NOUVEL EXAMEN critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco; considérée dans ses rapports avec la propagation de la langue grecque et l'introduction du christianisme parmi les nations de la Nubie et de l'Abyssinie.

TROISIÈME ARTICLE. — *PARTIE HISTORIQUE.*

SECTION II.e — *De la propagation de la Langue grecque en Abyssinie et en Nubie.*

LA seconde des deux inscriptions d'Adulis, et celle d'Axum, découverte par M. Salt, prouvent que, vers les III.e et IV.e siècles de notre

ère (1), les rois d'Abyssinie employoient la langue grecque dans certains monumens publics. L'inscription de Silco établit clairement qu'il en étoit de même chez les Nubiens. Comme on avoit cru jusqu'à présent que celle-ci appartenoit, ainsi que les deux autres, à l'époque du paganisme, on avoit rapporté à la même cause l'emploi de l'idiome qui a été choisi pour toutes les trois. Mais, d'après les nouvelles observations dont cette dernière avoit été l'objet dans les deux précédens articles, on doit déjà présumer qu'il y a encore ici plus d'une distinction à faire. Pour moi, je pense que la propagation de la langue grecque n'a pas eu, en Nubie, les mêmes causes qu'en Abyssinie, et que cet idiome s'est introduit beaucoup plus tard dans la première que dans la seconde de ces deux contrées. Je vais indiquer les faits et les raisonnemens sur lesquels je fonde mon opinion.

§. I. *De l'introduction de la Langue grecque en Abyssinie.*

Du moment où les Grecs furent les maîtres de l'Égypte, et particulièrement dès le règne de Ptolémée Philadelphe, le commerce de la mer Rouge prit un développement extraordinaire. Les Grecs se répandirent sur toutes les côtes du golfe, et formèrent des établissemens dans toute l'étendue de la Troglodytique jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, et même au-delà (2). La fondation de Philotéras, de Ptolémaïs, des trois Bérénices, d'Arsinoé du détroit, et d'un grand nombre d'établissemens destinés, soit à la chasse des éléphans, soit à servir de comptoirs, amena sur ces côtes une multitude de familles grecques qui, bien avant l'époque de la domination romaine, y portèrent, non-seulement la langue, mais encore les usages religieux de la Grèce. Des autels, dédiés aux divinités grecques, furent élevés dans les lieux dont les navigateurs avoient pris possession, et où ils s'étoient établis; de là les noms d'*autels* de Pytholaüs, de Lichas, de Pythangélus, de Charimotrus (3), de Conon (4), qui furent donnés à plusieurs de ces comptoirs. Des statues, portant des inscriptions dédicatoires, furent érigées en l'honneur des princes sous le règne desquels ces divers établissemens avoient été formés.

---

(1) L'inscription d'Axum est un peu antérieure à l'an 356 de notre ère, date de la lettre de Constance aux princes d'Abyssinie. Celle d'Adulis peut être de vingt ou trente ans plus ancienne; elle est vraisemblablement du père d'Aeizana. M. Niebuhr en a publié le texte de nouveau dans le tome II du Muséum de Wolf; je regrette de n'avoir pu me procurer cet ouvrage. — (2) Gossellin, *Recherches sur la géographie systématique*, II, 173, suiv. — (3) Artemidor. *ap.* Strabon. *XVII, p. 774.* — (4) *Id.* p. 771.

Tel fut, je pense, l'unique objet de l'une des deux fameuses inscriptions trouvées à Adulis par Cosmas; je veux parler de celle de Ptolémée Évergète, que ce moine égyptien avoit vue gravée sur une table de basalte, et qui étoit en rapport avec une statue de ce prince (1). On sait maintenant qu'elle est tout-à-fait distincte d'une autre inscription gravée sur un siége de marbre, et que Cosmas a cru être la suite de la première, quoiqu'elle ait été écrite près de cinq cents ans plus tard, ainsi que l'a complétement démontré M. Salt. Depuis qu'on a fait cette distinction importante, l'authenticité de l'une et de l'autre, prises séparément, n'est plus la matière du plus léger doute. Mais comme, dans l'hypothèse de leur réunion en une seule, elles présentoient des difficultés inexplicables, il faut avouer que ceux qui en attaquèrent alors l'authenticité, montrèrent, quoiqu'ils fussent dans l'erreur, beaucoup plus de critique que ceux qui la défendirent (2). L'inscription de Ptolémée Évergète n'est pas entièrement complète; il manque quelque chose à la fin, parce que, dès le temps de Cosmas, la partie inférieure de la pierre avoit été fracturée (3). Mais cet auteur observe lui-même que ce qui manque doit avoir été peu considérable, la cassure n'ayant enlevé qu'une très-petite partie de la pierre (4); on ne peut donc supposer qu'il manquât plus d'une ligne ou deux. Or, cette inscription ne contient qu'une énumération pompeuse des conquêtes de Ptolémée Évergète; elle ne se rapporte en rien au lieu où Cosmas l'a découverte, ni à aucun autre lieu en particulier. Je présume que la fin portoit seulement, *et il a ordonné de s'établir en ce lieu,* ou toute autre phrase analogue exprimée en peu de mots; et l'inscription entière n'a pu être qu'une espèce de protocole contenant une formule générale de prise de possession. On conçoit que des inscriptions de ce genre pouvant convenir à tous les lieux, les commandans de navires, chargés de faire des établissemens, en emportoient d'Héroopolis, de Myos Hormos ou de Bérénice, un ou plusieurs exemplaires gravés sur une dalle de basalte ou de granit, d'une grandeur médiocre (5), avec autant de statues du roi, afin de les déposer dans les lieux où ils jugeoient à propos de fonder des établissemens nouveaux. Cette hypothèse

---

(1) Cosmas Indicopl. *in Bibl. Patr.* II, p. 141. — (2) Le nom d'*Adulis* ne se trouve que dans la seconde inscription. Ainsi les argumens de M. Gossellin, contre l'existence d'une ville d'*Adulis* au temps des Ptolémées, subsistent dans toute leur force. — (3) Τὸ κάτω πάνυ μέρος αὐτῆς κλασθὲν καὶ ἀπολεσθέν. Cosmas, p. 140, E. — (4) Ὀλίγα δὲ ἦν τὰ ἀπολόμενα· οὐδὲ γὰρ πολὺ ἦν τὸ κεκλασμένον μέρος αὐτῆς. *Id.* p. 142, A. — (5) Celle d'Adulis n'avoit que *trois coudées* de haut (Cosmas, p. 140, D), c'est-à-dire, 1m380.

me paroît satisfaire à toutes les conditions que présente l'inscription d'Adulis, d'après les diverses circonstances qu'a rapportées Cosmas. Ainsi tout ce qu'il faut conclure de l'existence d'un pareil monument à Adulis, c'est que les Grecs, dès le temps de Ptolémée Évergète, avoient formé un comptoir au fond du golfe de Masuah; et, dans le fait, il ne seroit pas vraisemblable qu'ils eussent long-temps négligé un port qui a dû toujours être le débouché principal des marchandises de l'Abyssinie.

Le commerce de la mer Rouge ayant pris une bien plus grande extension encore sous la domination romaine (1), les relations avec les côtes de la Troglodytique et de l'Arabie devinrent plus fréquentes: de nouveaux établissemens furent formés. Les Grecs, selon l'auteur du Périple de la mer Érythrée, se fixèrent jusque dans le port septentrional de Socotora, île alors déserte (2), excepté sur la côte nord où s'étoient établis quelques colons arabes, indiens et grecs; et l'usage de la langue grecque y subsistoit encore au temps de Cosmas (3). Ce port étoit situé presque en face d'Adana, ville de la côte d'Arabie, où les Grecs avoient formé un établissement (4). Ces deux positions correspondantes, à l'entrée du golfe, formoient naturellement des points utiles pour la relâche des bâtimens et l'entrepôt des marchandises. Tous ces comptoirs, même les plus éloignés, furent soumis à l'administration romaine; ils payèrent à l'empereur des impôts qui s'affermoient comme ceux des autres lieux de l'empire; et, dès le règne de Claude, les fermiers de ces impôts envoyoient leurs commis faire la collecte jusque dans les ports situés hors du golfe: c'est ce qu'on apprend par l'aventure arrivée à l'affranchi du fermier Annius Plocamus, que les vents poussèrent dans la Taprobane, d'où quelques députés furent envoyés à Rome, et débitèrent mille absurdités sur leur propre pays (5). Plus tard, au temps de Septime Sévère et de

---

(1) Strabon, *XVII, 778.* — (2) Μεγίστη μὲν, ἔρημος δὲ καὶ κάθυγρος. *Peripl. Mar. Erythr.* p. 158 ed. Blanc. Si l'auteur du périple ne s'est pas trompé, ou si les copistes n'ont pas écrit κάθυγρος pour ἄνυδρος, il faut que le climat de Socotora ait bien changé depuis seize siècles; car l'île est maintenant d'une extrême aridité. (Épidariste Colin, dans les *Annales des voyages*, X, 143.) — (3) Cosmas, *p. 179, A.* — (4) Philostorg. *III, 4.* = Peut-être le mot *Indiens* ne désigne-t-il ici autre chose que des Éthiopiens (voy. plus haut, *p. 226-228*). — (5) Plin. VI, 22. = *Cf.* Gossellin, *Recherches &c.* III, 295. = Un membre de la société de Sumatra, M. Tytler, vient d'essayer de prouver que cet affranchi de Plocamus avoit beaucoup contribué à répandre le christianisme à Java et dans les autres îles de l'archipel indien (*Asiatic Journ.* déc. 1824, p. 607). Il seroit curieux de savoir comment M. Tytler établit le point principal de sa thèse, savoir, que cet affranchi fût chrétien lui-même.

Caracalla, époque que je crois être celle de la rédaction du périple (1), un centurion, avec un corps de troupes, étoit envoyé pour percevoir le montant du quart des marchandises apportées aux comptoirs de l'Arabie (2). Les monnoies romaines d'or et d'argent servoient pour celles des transactions qui se faisoient par voie d'échange; aussi le périple compte-t-il les deniers d'or et d'argent parmi les articles d'exportation sur les côtes de l'Éthiopie et de l'Arabie (3). Ces monnoies alloient jusque dans l'Inde (4), comme à présent les piastres d'Espagne; et l'on a découvert des monnoies romaines en plusieurs endroits de l'Indoustan (5). Il suffit de ces faits pour sentir de quelle étendue devoient être les relations de l'empire romain avec les ports de la mer Rouge; et l'on aura l'idée de ce qu'elles étoient encore au IV.e siècle de notre ère, en lisant un rescrit de Constance sur les personnes chargées de messages auprès de ces deux peuples (6). Sans doute des réglemens fixèrent les rapports commerciaux des Grecs avec les naturels; on peut même conjecturer, avec une grande apparence de certitude, que les Romains continuèrent, comme on l'avoit fait sous les Lagides (7), d'entretenir dans la mer Rouge des bâtimens de guerre

---

(1) Dodwell place la rédaction du périple sous les règnes de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus; Saumaise et le D.r Vincent la reportent jusqu'aux temps de Claude ou de Néron: mais la diction appartient certainement à une époque plus récente; et toute personne un peu exercée à distinguer les styles, jugera que cette époque ne sauroit être antérieure au temps de Septime Sévère. Le passage où il est dit que le roi des Homérites, Charibaël, étoit *ami des empereurs* [φίλος τῶν αὐτοκρατόρων], et leur avoit envoyé de fréquentes ambassades, annonce que le trône impérial fut alors occupé pendant assez long-temps par deux princes; ce sont, je pense, Septime Sévère et son fils Caracalla, qui régnèrent conjointement pendant un espace de douze années, depuis 198 jusqu'en 210. La rédaction du périple se placeroit dans cet intervalle. — (2) Εἰς αὐτὴν παραλήπτης τῆς τετάρτης τῶν εἰσφερομένων φορτίων, καὶ ἑκατοντάρχης μετὰ στρατεύματος ἀποστέλλεται, *Peripl.* p. 153. On remarquera ici le mot παραλήπτης qui manque aux lexiques. C'est une expression du dialecte alexandrin, qui se rencontre, avec un sens analogue, dans des inscriptions en caractères cursifs sur des tessons trouvés à Dekké en Nubie par M. Gau, et que M. Niebuhr a très-bien déchiffrées (dans les *Antiq. de la Nubie*, p. 19, 20). Le mot παραλήπτης ou plutôt παραλήμπτης, car c'est ainsi qu'il est constamment écrit dans ces inscriptions, s'y applique au *centurion* ou à l'*option* qui, ayant reçu de l'autorité militaire les vivres nécessaires au corps de troupes cantonné à Dekké, étoit chargé de lui en faire la distribution mensuelle. Ces inscriptions contiennent les reçus des soldats. — (3) *Peripl.* p. 146, 148. — (4) Voyez mes *Considérations générales sur l'évaluation des monnoies grecques et romaines, &c.* p. 122. — (5) *Asiatic Researches*, II, n.° 19. — (6) *Cod. Theodos.* II, de legat. — (7) Artemidor. *ap.* Strabon. *XVI, p. 776*; = *ap.* Diodor. Sic. *III, 42*.

pour protéger les vaisseaux marchands contre les pirates arabes, et châtier les villes qui n'exécuteroient pas fidèlement les traités de commerce. De cette manière s'expliquent, et la destruction, par l'ordre de Septime Sévère, du port *Arabia Felix*, dans le pays des Homérites au-delà du détroit (1), et les députations chargées par Charibaël, roi des Homérites, de porter aux empereurs Sévère et Caracalla l'assurance de son amitié (2).

On conçoit que, par suite de ces relations, la langue grecque dut se répandre sur toutes ces côtes, et devenir l'idiome commercial des ports de la mer Rouge, comme l'italien le fut, pendant le moyen âge, pour les ports d'une partie de la Méditerranée. Au temps de Septime Sévère et de ses fils, le grec avoit pénétré à la cour des rois du pays. Zoscalès, qui paroît avoir réuni sous sa domination toute la Troglodytique jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, savoit très-bien le grec (3). On voit par la lettre de Constance aux princes d'Abyssinie, que les empereurs correspondoient en grec avec les rois du pays. D'ailleurs, la seconde inscription d'Adulis et celle d'Axum prouvent sans réplique que cette langue étoit devenue dans ces contrées, ainsi que le latin en occident, une espèce de langue commune entre les commerçans des diverses parties de l'Arabie et de la Troglodytique, habitées par une multitude de peuplades qui parloient des idiomes différens (4); et si les rois d'Abyssinie ont choisi de préférence la langue grecque pour retracer dans ces inscriptions leurs actions et leurs conquêtes, c'étoit sans doute afin que les négocians que le commerce amenoit à Adulis, des divers points de la mer Rouge, pussent en prendre plus facilement connoissance. Peut-être l'emploi de cet idiome tient-il encore à ce que le grec devoit être alors en Abyssinie la langue de la religion; car on ne peut douter que la religion grecque ne se fût introduite dans cette contrée, et probablement d'assez bonne heure; c'est ce qu'attestent ces mêmes inscriptions, où le roi prend le titre de *fils de Mars*, et principalement celle d'Adulis, où il est question de sacrifices à Mars, à Neptune et à Jupiter (5). Cosmas assure avoir vu les figures d'Hercule et de Mercure sculptées sur le dossier du trône de marbre que le roi d'Abyssinie avoit consacré à Mars (6). Dès-lors on conçoit que le grec fût employé de préférence dans tous les actes solennels où la religion entroit pour quelque chose. En prouvant que les Axumites

(1) *Peripl. Mar. Erythr.* p. 154. — (2) *Id. ibid.* — (3) *Id.* p. 145. — (4) *Id.* p. 153. — (5) Κατῆλθον εἰς τὴν Ἀδούλην τῷ Διὶ, καὶ τῷ Ἄρεϊ, καὶ τῷ Ποσειδῶνι θυσιάσαι, — (6) Cosmas, *p. 141, B.*

avoient adopté la religion grecque, ces inscriptions démontrent la fausseté des traditions qui font descendre les rois de ce pays de la reine de Saba, et adopter à la nation le culte des Juifs; il infirme l'autorité des chroniques d'Axum, du moins en ce qui concerne la religion des Abyssins (1). Quoi qu'il en soit, les divers rapprochemens que je viens de faire expliquent non-seulement l'existence de l'inscription d'Adulis et de celle d'Axum, mais encore la nature du style dans lequel elles sont écrites, et qui est celui d'Alexandrie et de Byzance à cette même époque. On s'étonnera donc peu d'y trouver le mot ἀννῶνα et le verbe ἀννωνεύεσθαι, qui étoient admis dès-lors dans le langage militaire et administratif de Constantinople (2). L'influence de cette ville se montre jusque dans les formes du trône de *marbre blanc* consacré par le roi d'Abyssinie, et qui, selon la description de Cosmas, a tous les caractères du style grec sous le règne de Constance et de ses successeurs. Je crois même faire une conjecture fort probable en supposant que ce trône avoit été transporté d'Alexandrie par quelque bâtiment marchand. Il est à remarquer en effet que, parmi les articles de commerce qu'on débitoit dans les ports de la mer Rouge et de l'Océan indien, le Périple compte des objets d'art et d'ornement, tels que des ustensiles d'argent (ἀργυρᾶ σκεύη), des vases d'argent ciselés (ἀργυρώματα τετορευμένα), et jusqu'à des *statues* (ἀνδριάντες) (3).

La religion chrétienne, qui s'introduisit dans ces contrées vers le milieu du IVe siècle, en bannit les divinités de la Grèce; mais elle y maintint l'usage de la langue grecque. Le christianisme trouva parmi ces peuples un grand nombre d'individus capables de lire ou d'entendre les livres saints dans la langue où ils étoient écrits, et cette circonstance put contribuer à hâter les progrès du christianisme, non-seulement en Abyssinie, mais encore dans tous les pays où le grec étoit répandu.

Voilà, ce me semble, dans quel ordre de faits viennent successivement se placer la premiere et la seconde inscription d'Adulis et celle

---

(1) Salt's *Travels in Abyssinia;* et dans la *Lettre de M.* Silvestre de Sacy (*Annal. des voyages*, XII, 339). — (2) Ce n'est pas le seul mot latin qui ait pénétré dans l'idiome grec qu'on parloit sur ces côtes. D'après une conjecture de M. Saint-Martin sur un passage de la Géographie de Moïse de Chorène, le nom que les marins qui traversoient la mer Érythrée donnoient à la constellation Canope, étoit pris du latin (*Mém. sur l'Arménie,* II, p. 321). Le Dr Vincent a déjà remarqué un nom latin parmi ceux des marchandises qu'on transportoit sur les côtes de l'Inde (*the Periplus of the Erythr. sea, append.* p. 3). — (3) *Peripl.* p. 167 et passim.

d'Axum, et comment on peut expliquer d'une manière naturelle et à-peu-près complète toutes les circonstances que présentent ces précieux monumens.

§. II. *De l'introduction de la langue grecque en Nubie.*

Quant à l'inscription de Silco, je crois que les faits que je viens d'exposer ne lui sont point applicables; car, si je ne me trompe, il s'en faut beaucoup que les causes qui ont été indiquées dans le paragraphe précédent, aient également contribué à répandre la langue grecque en Nubie.

Et ici, je n'entends pas parler de la partie inférieure de la Nubie qui s'étend de Philæ à Méharrakah, l'ancienne *Hiera-Sycaminos* (1); car cette partie fut, sous la domination des Grecs et des Romains, une annexe de l'Égypte, dépendant du nome d'Ombos, une sorte de pays frontière, de *collimitium* ou *συνορία* (2), qui n'étoit plus l'Égypte, sans être l'Éthiopie, et qu'habitoit une population gréco-égyptienne, défendue contre les incursions des barbares par des garnisons romaines. Il résulte de l'examen que j'ai fait de toutes les inscriptions grecques recueillies sur les temples de la Nubie par Burckhardt, MM. Legh, Light, Cailliaud, et sur-tout par M. Gau, qu'ils n'en ont point trouvé de *païennes* au-delà du temple de Méharrakah (3); d'où l'on peu tirer une coïncidence remarquable, c'est que les inscriptions païennes cessent là où finissent les itinéraires romains, et où s'arrêtoit la limite de l'empire.

Excepté cette foible partie de la vallée qui ne s'étend qu'à environ vingt-six lieues au-delà de Syène, on a tout lieu de croire que la langue grecque dut pénétrer assez difficilement parmi les peuples de la vallée du Nil, depuis Primis jusqu'à Méroé. Presque tout le commerce de l'Éthiopie se fit par mer, sous les Lagides et sous les empereurs. Sans doute les Nubiens apportèrent quelques denrées aux marchés des villes de la basse Nubie et de la haute Égypte; mais, dans ces relations des Nubiens et des naturels de l'Égypte, la langue grecque ne jouoit probablement aucun rôle. D'une autre part, il est à-peu-près certain qu'il n'exista, par la voie de terre, aucune de ces relations commerciales capables d'établir des rapports constans entre les Grecs et

(1) Cette synonymie, déjà reconnue des géographes, est confirmée par une inscription du recueil de M. Gau, où j'ai distingué le mot *Hiera-Sycaminos.* — (2) Voyez mes *Recherches pour servir à l'Hist. de l'Égypte*, p. 372. — (3) Il faut excepter celle que M. Bankes a trouvée sur une jambe d'un des colosses d'Ibsamboul, et qui est du temps du second Psammitichus, c'est-à-dire, antérieure de plus de deux siècles à la domination grecque; et quelques noms isolés inscrits à diverses époques par des voyageurs.

les Nubiens supérieurs : on est même en droit de conclure d'un passage de la seconde inscription d'Adulis (1), que la route de terre entre Axum et l'Égypte, le long de l'Astaboras et à travers le désert, ne fut établie qu'au commencement du IV.[e] siècle de J. C.

Au témoignage de Pline, des voyageurs grecs, Dalion, Aristocréon, Basilis, Simonide le jeune, pénétrèrent dans l'intérieur, et l'un d'eux s'avança même jusqu'au delà de Méroé (2). Mais Pline, le seul auteur ancien qui parle de ces voyageurs, ne laisse nullement entrevoir que leur expédition eût pour objet la conquête de la Nubie, comme on l'a cru ; et Strabon, qui paroît faire allusion à ces voyages, n'y voit d'autre but que celui de satisfaire la curiosité de Ptolémée Philadelphe (3). C'étoient des entreprises individuelles et qui ne tenoient peut-être à aucun système de conquête et de colonisation ; car il n'existe réellement aucune preuve que les Ptolémées aient porté leurs armes dans la Nubie supérieure, et aient soumis cette contrée à leur empire (4). Du reste, malgré les diverses excursions dont parle Pline, la géographie de l'intérieur des contrées situées au midi de l'Égypte, resta environnée de beaucoup d'incertitude ; il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer de faire de la géographie positive, c'est-à-dire une carte passable, soit avec la carte de Ptolémée, soit avec les renseignemens vagues et incomplets, quoique nombreux, que Pline a tirés des relations de ces voyageurs, soit enfin avec ceux qu'avoient rapportés les explorateurs chargés par Néron de reconnoître et mesurer le cours du Nil ; il n'y a presque rien dont un géographe puisse se servir parmi tous ces rapports, qui ne s'accordent ni entre eux, ni avec les notions assez exactes que nous possédons maintenant sur ces contrées. Mais quel qu'ait été le résultat géographique de ces voyages, toujours sera-t-il certain qu'ils n'auront pu contribuer à répandre une langue étrangère en Nubie ; tout au plus leur attribuera-t-on d'avoir donné au roi de Méroé, Ergamène (5), ces notions de gouvernement qui lui auront fait sentir l'absurdité du despotisme

(1) *Πεζεύεσθαι τὴν ὁδὸν ἀπὸ τῶν τῆς ἐμῆς βασιλείας τόπων μέχρι Αἰγύπτου.* — (2) Plin. *VI, 29, p. 344, 345.* — (3) Strab. *XVII, p. 789.* — (4) Le *ἀποτέμνεται... κελαινῶν τ' Αἰθιόπων* de Théocrite *(XVII, 87)* ne doit s'entendre que des colonies établies dans la Troglodytique. Dans le passage où Diodore de Sicile dit que Ptolémée Philadelphe est le premier qui fit une expédition guerrière en Éthiopie *(I, 37)*, Wesseling, sur l'autorité de Pline, pense qu'il ne s'agit encore que de l'expédition qui soumit à Ptolémée Philadelphe les points principaux de la Troglodytique, d'où il tiroit les éléphans pour ses armées. — (5) Diodor. Sic. *III, 6.* = La physionomie grecque du mot *Ergamène* est due sans doute à quelqu'une de ces altérations au moyen desquelles les Grecs avoient l'usage de ramener les noms étrangers à l'analogie de leur langue.

sacerdotal auquel il étoit forcé de se soumettre; et peut-être même n'a-t-il pas eu besoin des lumières des Grecs pour détruire un système qui donnoit aux prêtres le droit de commander au souverain de mourir aussitôt qu'il avoit cessé de leur plaire.

Toutes les probabilités historiques me semblent donc se réunir pour montrer que la langue grecque n'a dû s'introduire en Nubie qu'avec le christianisme qui y porta les livres saints et les liturgies écrits dans cette langue. A l'appui de ces probabilités, je puis citer une observation qui correspond à celle que j'ai faite un peu plus haut. J'ai dit qu'on n'a trouvé d'inscriptions grecques *païennes* en Nubie qu'entre Philæ et Hiera-Sycaminos (1) ; j'ajouterai maintenant que, parmi les inscriptions (et il en existe un assez grand nombre) copiées par différens voyageurs entre Méharrakah et Wady-Halfah, et par M. Cailliaud, dans la haute Nubie, je n'en ai trouvé aucune qui n'appartienne évidemment à l'époque du christianisme. Celles que M. Cailliaud a découvertes sont, pour la plupart, des noms de prêtres et d'évêques : dans cinq de ces fragmens, qu'il a copiés à Meçaourah, dans l'île de Méroé, il se trouve des noms propres malheureusement défigurés, mais suivis de lettres où je distingue les mots ΒΑCΙΛΕΥC ΑΙΘΙΟΠΙΑC : ce sont donc des commencemens d'inscriptions, où les rois chrétiens de la Nubie avoient sans doute, comme Silco, consigné le récit de quelque expédition, ou bien déposé leur hommage religieux dans ces temples antiques, alors convertis en églises chrétiennes. S'ils faisoient usage du grec, c'est que cette langue, étant celle que parloient les prêtres qui vinrent convertir les Nubiens au christianisme, et celle des livres saints et des prières, étoit devenue, comme le latin en occident, la langue de la religion. Non-seulement les prêtres nubiens, mais les rois eux-mêmes, s'en servoient pour tous les actes religieux ou publics. Dans une inscription chrétienne très-fruste, trouvée au temple d'Essaboua, je distingue la date de l'an 470, qui, comptée de l'ère des martyrs, répond à l'an 753 de notre ère (2); mais l'usage du grec, comme langue de la religion, subsista bien plus tard, puisque un auteur arabe, Abou-Sélah, nous apprend que, de son temps, la liturgie des Nubiens et toutes leurs prières étoient encore en grec (3). Ce dernier fait se coordonne très-bien avec les inscriptions de Méçaourah, et avec celle de Silco, rédigée sans doute par un des prêtres qui l'accompagnèrent dans son expédition.

---

(1) Plus haut, *p. 266.* — (2) Gau, *Antiq. de la Nubie*, pl. 44, D. — (3) Abou-Sélah, cité par M. Ét. Quatremère, *Mém. géograph.* II, p. 37.

D'après les observations contenues dans cette section de mon travail, on devine maintenant sans peine pourquoi l'inscription de Silco, à côté des fautes grossières qui décèlent un étranger, présente les formes du grec byzantin au VIe siècle.

En effet, jusqu'à l'époque de la conquête de l'Égypte par les Arabes, les communications furent assez fréquentes entre Constantinople et Alexandrie, pour que les modifications successives qu'éprouva la langue grecque, dans la première de ces villes, influassent promptement sur l'idiome alexandrin. D'un autre côté, dès que le christianisme se fut introduit en Nubie, les relations de l'église d'Alexandrie avec les chrétiens de cette contrée furent très-multipliées, et nous savons que les patriarches d'Alexandrie étoient en communication directe avec les rois de Nubie et d'Abyssinie (1). On conçoit donc que le grec du clergé nubien fût cet idiome mélangé d'expressions latines, de tournures empruntées à la Bible, de termes et de formes antiques qui s'étoient conservées dans la langue populaire, idiome qu'on a nommé *ecclésiastique*, et d'où s'est formé le grec moderne; et l'on a dû remarquer qu'en effet l'inscription de Silco nous offre le plus ancien exemple connu de quelques-unes des formes du langage que parlent les habitans actuels de la Grèce.

C'est également par les relations de Constantinople et d'Alexandrie avec les habitans de la vallée supérieure du Nil, qu'on peut, je crois, expliquer d'autres faits analogues : tels sont, 1.° l'usage du comput par *indictions*, que je retrouve employé, concurremment avec le calendrier égyptien, dans une inscription chrétienne copiée, près d'Ibsamboul, par le comte Vidua; 2.° le caractère de l'architecture des débris d'églises chrétiennes en Nubie, qui annoncent le style byzantin des VIe et VIIe siècles (2); et cette curieuse table horaire copiée par M. Gau (3), dans le temple de Téfah (ancienne *Taphis*). J'ai prouvé, en restituant cette table, que les proportions qui y sont marquées entre la longueur de l'ombre et celle du gnomon, sont les mêmes qu'on trouve dans d'autres tables horaires, dressées pour Constantinople et la Grèce, vers les Ve et VIe siècles; d'où j'ai tiré la conclusion qu'elles se rapportent toutes à une sorte de cadran universel employé à cette époque dans les diverses contrées de l'Orient qui avoient adopté le christianisme (4). Ce modèle de cadran passa de Cons-

---

(1) Plus haut, *p. 232*. — (2) Gau, *Antiquités de la Nubie*, pl. 53, C. — (3) Le même, *pl. 11*. — (4) Voyez mon *Mémoire sur la table horaire de Téfah*, dans les *Nouvelles Annales des voyages*, XVII, p. 357 suiv.

tantinople jusque dans les églises de la Nubie, et les mêmes tables servirent à régler les heures des offices et des prières dans des contrées si distantes les unes des autres, mais unies par les liens de la communion chrétienne.

En résumé, l'emploi du grec me paroît devoir s'expliquer, dans les inscriptions d'Adulis et d'Axum, par les relations commerciales des Grecs et par l'introduction de leur culte religieux en Abyssinie; dans les inscriptions de la Nubie, qui existent au sud de Méharrakah, par l'introduction du christianisme.

Voilà du moins les résultats auxquels me semble conduire l'examen attentif et appofondi de tous les faits qui se rattachent à ce sujet. La discussion de ces faits a pris une face toute nouvelle par suite de la seule observation que le roi nubien Silco étoit un chrétien; ce qui donne à l'inscription de Talmis beaucoup plus d'importance qu'elle n'en paroissoit avoir. Ce n'est plus seulement le récit des insignifiantes victoires d'un roi obscur; c'est désormais un document précieux qui peut servir à expliquer et à lier un grand nombre de faits qu'on ne comprenoit pas bien, ou qu'on n'avoit pas réussi à coordonner entre eux.

J'ai dû développer toutes les conséquences de cette observation et suivre toutes les lueurs diverses qu'elle m'a paru répandre sur plusieurs points historiques et géographiques: peut-être en est-il quelques-unes de trompeuses; peut-être plusieurs des conjectures auxquelles je me suis laissé conduire seront détruites par des faits qu'on découvrira plus tard. C'est un malheur dont je me consolerois facilement, si mon travail pouvoit contribuer à les faire découvrir, en éveillant l'attention des voyageurs qui parcourront désormais la Nubie, et en excitant leur intérêt pour les inscriptions grecques chrétiennes, très-nombreuses dans cette contrée, mais qu'on a peut-être jusqu'ici trop négligé de recueillir.

LETRONNE.

TRAVELS IN VARIOUS COUNTRIES OF THE EAST, more particularly Persia, &c. — Voyages en diverses contrées du Levant, et plus particulièrement de la Perse; ouvrage dans lequel l'auteur a décrit, autant que ses propres observations lui en ont fourni le moyen, l'état de ces contrées dans les années 1810, 1811 et 1812, et a tâché d'éclaircir divers objets de recherches archéologiques, d'histoire, de philosophie, et de littérature

mélangée, avec des extraits de plusieurs manuscrits orientaux rares et de grand prix; par sir William Ouseley, *&c. &c.*: tom. III. Londres, 1823, 600 pages *in-4.°*

Le troisième volume de la relation du voyage en Perse de sir William Ouseley est divisé en huit chapitres, et contient le journal de tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de l'ambassade britannique à Ispahan, jusqu'au retour de l'auteur en Angleterre. Le récit est, comme dans les volumes précédens, mêlé de beaucoup d'extraits d'écrivains orientaux, relatifs principalement à la géographie, et c'est ce qui forme le caractère particulier de la relation de M. Ouseley. Nous allons indiquer très-succinctement le contenu de chacun des chapitres que renferme ce volume, depuis le XIIIe jusqu'au XVe et dernier.

Le chapitre XIII contient les renseignemens historiques et topographiques que l'auteur a trouvés dans les écrivains orientaux, sur la ville d'Ispahan, et sur le *Zendèh-roud*, dont les eaux l'arrosent. Le détail de tout ce qu'a fait le voyageur, et de ce qui lui est arrivé pendant son séjour dans cette ancienne capitale de la Perse, occupe le XIVe chapitre. Dans le XVe on trouve le récit du voyage de l'ambassade, d'Ispahan à Téhéran, en passant par les villes de Caschan et de Koum.

Après un séjour d'environ trois mois à Ispahan, l'ambassade quitta cette ville, le 21 octobre 1811; elle arriva à Téhéran le 9 novembre suivant. M. Ouseley demeura avec l'ambassadeur, sir Gore Ouseley, son frère, à Téhéran, jusque vers les deux tiers du mois de février 1812; et il raconte dans le XVIe chapitre ce qui s'est passé pendant cet intervalle de temps, et l'excursion qu'il fit aux ruines de Rey, l'ancienne *Ragès*, qui a été long-temps une ville de premier rang sous l'empire des khalifes et de diverses dynasties musulmanes. Le XVIIe chapitre contient la relation d'une autre excursion aux rivages de la mer Caspienne, à travers la province de Mazendéran, et c'est sans contredit la partie la plus intéressante de ce volume. Sir William quitta Téhéran le 19 février, dans une saison où un semblable voyage présentoit encore de grandes difficultés, et ne fut de retour dans la capitale que le 17 mars. Dans le XVIIIe chapitre, l'auteur rend compte de son second séjour à Téhéran, et de son voyage avec l'ambassade, de Téhéran à Tebriz ou Tauris, où il arriva le 17 juin, étant parti de Téhéran le 25 mai. A Tauris, sir William quitta l'ambassade pour se rendre à Constantinople: ce voyage, qui dura depuis le 1.er juillet jusqu'au 2 septembre, est le sujet du XIXe chapitre. Le XXe et dernier contient le récit du voyage de l'auteur à travers l'Asie mineure

jusqu'à Smyrne, où il arriva le 21 septembre, et son retour par mer en Angleterre.

A la suite du XX.ᵉ chapitre se trouve, comme dans les deux précédens volumes, un *appendix* composé de neuf articles, dont le dernier contient quelques additions ou corrections pour les tomes I et II. L'ouvrage est terminé par diverses tables, qui seront d'une grande utilité à toutes les personnes qui font de la Perse l'objet spécial de leurs études.

Je vais maintenant extraire de quelques-uns des chapitres de ce volume, certaines particularités qui m'ont paru dignes de remarque et qui n'exigent point de grands développemens.

En parlant des jeux auxquels s'amusent les Persans, M. Ouseley fait connoître spécialement le jeu de *nard* نرد, fort analogue à celui de trictrac, et il donne, dans l'une des planches jointes à ce volume, la représentation du trictrac persan تختهٔ نرد. Dans ce jeu, chaque joueur a quinze dames ou مهره *muhrèh*, qui sont rangées sur trois lignes, cinq par cinq. Ces dames ressemblent plus à des pièces du jeu des échecs, qu'à nos dames rondes et plates : ce sont des pièces de bois, plus ou moins élégamment tournées, d'environ un pouce et demi de hauteur; les unes sont noires, et les autres rouges ou blanches; les dés sont ordinairement en os, et plus grands que ceux dont nous nous servons. Notre voyageur assure que la connoissance qu'il avoit acquise en Europe du jeu de trictrac, le mit presque immédiatement en état de jouer au *nard* des Persans.

Les cartes sont nommées par les Persans گنجفه *gandjafa :* on ne joue guère aux cartes, du moins ostensiblement. M. Ouseley vit quelques paquets de cartes dans le bazar d'Ispahan ; elles étoient de manufacture européenne, et avoient été tirées de Russie.

M. Ouseley, dans le journal du voyage de l'ambassade britannique d'Ispahan à Téhéran, a, suivant son usage, mis sous les yeux des lecteurs les détails historiques ou topographiques que lui ont offerts divers traités orientaux de géographie, sur les villes de Caschan et de Koum. Je remarque qu'en parlant de cette dernière, il dit, d'après un ouvrage intitulé *Heft iklim* ou *les Sept climats*, que dans le territoire de cette ville *l'aloës n'a aucune odeur.* Il falloit dire *l'agallocum* ou *bois d'aloës.*

Notre voyageur, pendant son premier séjour à Téhéran, ne manqua pas d'aller visiter, comme nous l'avons déjà dit, les ruines de la ville de Rey, et il a consacré une grande partie de son XVI.ᵉ chapitre à l'histoire de cette ancienne cité, dont les débris couvrent plusieurs

milles, et dont peut-être Téhéran fut autrefois un faubourg. On connoit déjà l'état actuel de ces ruines par le récit de M. Morrier, et l'on sait qu'on n'y a découvert aucun vestige de l'antiquité, digne de l'attention des voyageurs, si ce n'est une sculpture en relief du temps des Sassanides. M. Ouseley a joint à la description des débris de cette antique résidence royale, des extraits de divers écrivains qui offrent un abrégé de son histoire ; mais il paroît n'avoir pas eu connoissance ou il a oublié de faire mention du nom de محمدية *Mohammédia*, sous lequel cette ville paroît souvent dans l'histoire et sur les monnoies des khalifes, et de l'origine de cette dénomination. J'en ai parlé ailleurs.

J'ai déjà dit que le XVIIe chapitre contient la relation du voyage de M. Ouseley dans le Mazendéran : cette relation mérite que nous nous y arrêtions quelques instans, et il est bon de la comparer avec les détails qu'on trouve sur cette province limitrophe de la mer Caspienne, soit dans le second Voyage de M. Morrier, soit dans la Notice sur le Ghilan et le Mazendéran, imprimée à la suite du Voyage en Arménie et en Perse de M. Jaubert, et qui a pour auteur M. le colonel Trézel. Si le récit de M. Ouseley ne satisfait pas, autant que cette excellente notice, la curiosité du lecteur, il offre cependant des détails intéressans qui peuvent ou compléter ou confirmer quelques-uns des traits recueillis et présentés avec plus d'ensemble par M. Trézel. Les principaux lieux visités par sir William dans cette excursion très-pénible, sont Firouzcouh, Sari et Amoul, où se termina son voyage.

A peine notre voyageur avoit-il fait deux jours de marche, qu'il eût pu être facilement dégoûté de son entreprise, par la peinture que lui faisoient les gens du pays, de la province qu'il devoit traverser, de l'état des routes, et du climat du Mazendéran. Des rochers, d'étroits défilés, des bois fourrés, des rivières, des montagnes, des neiges épaisses, des torrens de pluie, étoient les obstacles qu'il avoit à redouter; mais pardessus tout un vent glacial, qu'on nomme dans le pays *le vent de Firouzcouh*, et qui avoit, disoit-on, fait périr, cet hiver même, onze personnes. La relation du voyage de sir William prouve que ce tableau étoit beaucoup moins chargé qu'il ne se l'imaginoit.

M. Ouseley ne visita la ville de Damavend qu'à son retour; la route qu'il suivit en allant; étoit éloignée de cette ville de quatre parasanges. Firouzcouh, ou, comme prononcent les habitans, *Pirouzcouh*, est la première ville qu'on trouve sur cette route, en venant de Téhéran. Notre voyageur y arriva le 23 février, après cinq journées de marche. On parloit beaucoup dans ce pays des *dives* ou méchans génies qui y faisoient autrefois leur séjour, et contre lesquels Rostam déploya si

souvent son incroyable valeur; on assuroit que, depuis l'établissement de l'islamisme, ces redoutables ennemis du genre humain avoient disparu, mais qu'on voyoit encore, sur les routes de Sari, d'Amoul et des autres villes de cette province, au milieu des rochers et des montagnes, leurs anciennes habitations. Des bêtes féroces, des scorpions et une multitude de serpens, rendent aussi, disoit-on, cette route dangereuse, et les voyageurs y ont beaucoup à souffrir des mousquites, qui y sont innombrables. Mais ce qui exposoit M. Ouseley et ses compagnons de voyage à un danger plus réel, c'est, d'une part, l'état de destruction presque totale de la chaussée, خيابان, exécutée autrefois sous le règne et par les ordres de Schah-Abbas, et que le temps a ruinée, sans qu'on ait pris aucun soin de l'entretenir ou de la réparer, et, de l'autre, le vent dont j'ai déjà parlé, et qui règne parfois avec fureur dans une plaine dont la traversée est de trois parasanges, et qu'on nomme *Sahra-i-Gadouk*, c'est-à-dire, la plaine de Gadouk. Schah-Abbas a fait bâtir dans cette plaine, de distance en distance, des caravanserais, pour offrir un asyle aux voyageurs surpris par ce vent; ce qui n'empêche pas que, de temps à autre, il n'y périsse quelques personnes. M. Ouseley cependant, porté à tenir peu de compte des dangers dont on le menaçoit, et d'ailleurs rassuré par quelques gens du pays qui, d'après certains pronostics, lui promettoient un temps favorable, quitta Firouzcouh le 24 février; et suivant la même route qu'avoit tenue, il y a près de deux siècles, Pietro della Valle, il arriva le 28 à Sari, ville qui est la résidence du gouverneur du Mazendéran, Mohammed-Kouli-Mirza, l'un des fils du roi de Perse. La cour de ce prince et l'étiquette qu'on y observe diffèrent peu de celles du roi son père, et le voyageur y reçut l'accueil le plus gracieux. Quoiqu'on ait de bonnes raisons de croire que Sari est une ville fort ancienne, sir William ne trouva, ni dans la ville, ni dans ses environs, aucunes ruines qui parussent appartenir à des monumens antérieurs à l'islamisme. On parle communément à Sari un dialecte propre au Tabaristan et au Mazendéran, ce qui n'empêche pas que, parmi les habitans de Sari, beaucoup ne soient habitués à parler le persan et le turc.

Après avoir pris deux ou trois jours de repos à Sari, M. Ouseley quitta le 2 mars cette ville, qu'il appelle la capitale du Mazendéran, pour se rendre à Amoul. Aschraf, ville où, suivant le voyageur Thomas Herbert, on comptoit de son temps une population de deux mille familles, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un chétif village, fut le premier lieu où le voyageur passa la nuit. On attribue la destruction

d'Aschraf, ou, comme écrit Pietro della Valle, *Eschref*, d'abord à Nadir-schah, puis à un violent tremblement de terre qui a causé, il y a quelques années, de grands dégâts dans les provinces de Perse voisines de la mer Caspienne. Le jour suivant conduisit le voyageur sur le bord de cette mer, et près de Farahabad, lieu que Schah-Abbas affectionnoit, et où il avoit fait bâtir pour sa résidence un magnifique palais dont plusieurs portions subsistent encore aujourd'hui, dans un état plus ou moins grand de dégradation. Suivant le témoignage de Pietro della Valle, la ville qui s'étoit formée en quelques années autour de ce palais, ne le cédoit point en étendue à Rome et à Constantinople, et l'on y comptoit, selon Thomas Herbert, trois mille familles. « Aujourd'hui, » dit M. Ouseley, en la considérant de la partie la plus élevée du palais, » je n'y ai aperçu que trois cents maisons, ou plutôt trois cents » cabanes construites en bois et couvertes en chaume, situées au milieu » des jardins et des arbres. »

Après Farahabad, le premier lieu remarquable qu'offre le récit de sir William, est *Balfurousch*, ou, comme on écrit et prononce aussi, *Barfurousch*, ville assez considérable, bien peuplée, et fréquentée par les Russes, qui y font un commerce actif tant d'importation que d'exportation. Balfurousch n'est point une ville ancienne; suivant le colonel Trézel, elle est aujourd'hui la capitale du Mazendéran. La ville d'Amoul, où le voyageur se rendit ensuite, et qui est éloignée de cinq parasanges de Balfurousch, fut le terme de son excursion dans les provinces qui bordent la mer Caspienne. Amoul, ville très-ancienne, et qui, il y a deux ou trois siècles, renfermoit une population très-nombreuse, est toujours regardée comme la capitale du Tabaristan, mais elle est aujourd'hui réduite à peu de chose; elle contient cependant encore, à ce qu'il paroît, un assez grand nombre d'habitans, qui occupent des maisons construites en bois et couvertes de planches ou de chaume. En général, tous les lieux visités dans cette excursion par M. Ouseley ont beaucoup souffert, il y a quelques années, par un violent tremblement de terre dont nous avons déjà fait mention, et dont les traces sont encore visibles. Ce phénomène a considérablement accéléré la ruine de tout ce que la prédilection de Schah-Abbas pour ces provinces lui avoit fait entreprendre et exécuter pour les assainir, pour en rendre le séjour agréable et les communications faciles, enfin pour augmenter leur population, et embellir les villes d'édifices publics, de palais et de jardins. Toutefois les efforts de ce prince n'avoient pu vaincre les effets fâcheux du climat humide de ces provinces, comme nous l'apprenons de Chardin.

M. Ouseley remarqua à Amoul, dans la maison où il étoit logé, quelques mots écrits en français avec la date de 1808; il apprit que deux officiers français, attachés à l'ambassade du général Gardanne, voyageant dans le Mazendéran, avoient occupé ce même logement. Le colonel Trézel étoit sans doute l'un de ces deux Français.

Notre voyageur visita les diverses antiquités qu'offrent encore Amoul et ses environs, mais dont il est impossible de déterminer les époques respectives. Suivant son usage, il rapporte, à cette occasion, tout ce qu'un grand nombre d'écrivains orientaux lui ont fourni de notions géographiques et historiques ou mythologiques sur Amoul, et sur la province dont cette ville est la capitale. Il peut être utile de comparer l'état actuel de ce pays, avec la relation de Hanway, qui se trouve dans le premier volume de ses voyages.

Résolu de ne pas pousser plus loin son voyage dans les provinces du nord-est de la Perse, M. Ouseley revint à Balfurousch, et se remit en route pour retourner à Téhéran par Damavend et Djadjeroud, tenant, à ce qu'il paroît, à peu de chose près, la même route qu'avoit suivie peu d'années auparavant le colonel Trézel.

Je n'arrêterai plus l'attention des lecteurs de ce journal que sur deux circonstances de la relation du voyage de M. Ouseley. La première a pour objet quelques Guèbres ou Parses de Yezd, qui vinrent à Téhéran pendant le second séjour de sir William dans cette capitale: il avoit déjà vu des hommes de cette religion à Schiraz et à Ispahan. M. Ouseley croit que c'est à tort que quelques voyageurs ont représenté les Guèbres comme une race d'hommes généralement disgraciés de la nature. L'état de mépris où ils vivent peut avoir contribué à leur donner un extérieur abject; mais il a vu parmi eux des individus d'une beauté remarquable. La conversation qu'il eut avec les Guèbres de Yezd, relativement à leur dialecte particulier, à leurs dogmes, à leurs cérémonies religieuses et à divers autres objets, le confirma dans l'opinion très-avantageuse qu'il avoit des travaux d'Anquetil du Perron. Ces hommes avouèrent leur ignorance totale des caractères cunéiformes; ils supposoient pourtant que, parmi leurs prêtres, il pouvoit s'en trouver qui en connussent la valeur, et en cela certainement ils se trompoient. Ils témoignèrent par leurs gestes un profond respect pour un de leurs rituels ou livres de prières, que le voyageur leur montra. L'un d'eux, nommé *Khodadad*, lui apprit qu'ils avoient à Yezd, avec la permission du gouvernement musulman, quatre lieux consacrés au culte du feu, et que, près de cette ville, il se trouve une caverne, nommée *Zendan-i-Secander*, c'est-à-dire, la Prison d'Alexandre, dont

ce prince avoit effectivement, dit-on, fait un lieu de détention; que cette caverne renferme de grands trésors qui y ont été déposés et mis sous la garde d'un talisman, et que jusqu'ici personne n'a pu les découvrir. « Les discours de Khodadad, ajoute M. Ouseley, me confirmèrent dans l'opinion, fondée sur des conversations que j'avois eues » précédemment à Schiraz avec Djuwan-mard et avec d'autres adorateurs du feu, que, quelles que soient les cérémonies superstitieuses » et en apparence absurdes que les Guèbres pratiquent dans l'exercice » de leur culte extérieur, les hommes les mieux instruits parmi eux » sont, dans la réalité, de simples déistes, et que les Guèbres du Kirman » et de Yezd possèdent encore des livres d'une haute antiquité. » Ceci conduit notre auteur à émettre quelques conjectures sur l'existence du langage pehlvi et de livres écrits en cette langue, jusqu'à une époque assez rapprochée de notre temps. Il se propose de faire de cette question le sujet d'un ouvrage particulier, ce qui nous dispense d'entrer ici dans l'examen du petit nombre de faits sur lesquels il fonde cette conjecture. Au reste, nous pensons comme lui que, si des recherches ultérieures faites par d'autres voyageurs dans l'intention de découvrir des antiquités de ce genre, peuvent avoir quelque succès, c'est vers le Kirman et vers la ville de Yezd qu'il convient de diriger son attention.

La seconde circonstance dont je veux faire mention, est relative à une tribu de *Djinganis*, ou, comme nous les appelons en français, de *Bohémiens*, dont M. Ouseley eut connoissance à Tébriz. Voici ce qu'il en dit :

« Un matin, comme j'étois chez M. Campbell, j'y trouvai un homme » de la tribu qu'on nomme *Karatchi*, كراچى, et qui me semble avoir, » à bien des égards, beaucoup de rapports avec nos Bohémiens (en » anglais *Gypsies*); outre qu'ils font usage entre eux d'un dialecte ou » jargon particulier. On dit en effet qu'ils aiment à mener une vie » errante et oisive, qu'ils préfèrent l'habitation des tentes à celle des » maisons; qu'ils escamotent avec une grande dextérité des œufs, des » volailles, du linge et d'autres effets; qu'ils disent la bonne aventure » par l'inspection des mains, et qu'ils sont à-peu-près, et peut-être » tout-à-fait, sans aucune religion. Celui avec lequel j'eus une conver» sation, avouoit franchement que ceux de sa tribu ou *bande*, طائفه, » n'avoient aucune forme de culte ni aucun système de croyance. Ce» pendant, comme il y avoit là quelques mahométans, il affectoit de » rendre grâces à Dieu, à haute voix, de ce que, pour lui, il étoit » un vrai croyant, un disciple très-orthodoxe du prophète. Les Tartares

» (c'est ainsi qu'on nomme les courriers turcs expédiés de Constanti-» nople) étant entrés par hasard en ce moment dans l'appartement, » reconnurent de suite cet homme et ses compagnons pour des *Djin-» ganis* ou *Tchinganis*, race chez laquelle, disoient-ils, tous les hommes » sont des fripons, et toutes les femmes des femmes de mauvaise vie. » Nos gens convinrent que ces tartares avoient raison à l'égard du nom » qu'ils leur donnoient, parce qu'en effet les gens de leur tribu sont » appelés *Djinganis* par les Turcs. Comme je desirois recueillir quelques » mots de leur idiome, j'écrivis le petit vocabulaire que je joins ici en » note, sous la dictée d'un de ces Karatchis, qui paroissoit avoir plus » d'intelligence que les autres, et qui, quoique totalement illettré, » sembloit un drôle assez malin. »

M. Ouseley donne une liste de soixante-douze mots; et parmi ces mots, il y en a beaucoup qui se rapprochent sensiblement de ceux qu'a recueillis M. Grellmann, dans son Mémoire historique sur les Bohémiens ou *Zigeuner*, traduit en français par le baron de Bock, et publié à Metz en 1788. M. Ouseley n'a point fait cette comparaison, ce qui ajoute encore à l'importance des résultats qu'on peut tirer de ce rapprochement.

J'aurois pu donner facilement beaucoup plus d'étendue à cet article; car l'ouvrage de M. Ouseley, composé sur un plan fort différent de toutes les autres relations de voyages faits en Perse depuis trente ans, renferme une multitude d'observations de détail très-précieuses pour les amateurs des langues et de la littérature de l'Orient. C'est à eux qu'il est destiné, et non pas à cette classe nombreuse de lecteurs qui ne cherchent dans les relations de voyages qu'un amusement frivole, ou un délassement d'études plus sérieuses. On pourroit dire que c'est ici un voyage classique, ou, si l'on veut, des études sur la Perse ancienne et moderne, études dont le voyage de l'auteur a été l'occasion et auxquelles il a servi de cadre.

SILVESTRE DE SACY.

Traité de l'Acupuncture ou Zin-king des Chinois et des Japonais; ouvrage destiné à faire connoître la valeur médicale de cette opération, et à donner les documens nécessaires pour la pratiquer; par J. Morss Churchill, *membre du Collége royal des chirurgiens de Londres; traduit de l'anglais par* M. R. Charbonnier. Paris, Crevot, 1825, *in-8.°*

Mémoire sur l'Électropuncture, considérée comme moyen nouveau de traiter efficacement la goutte, les rhumatismes et les affections nerveuses, et sur l'emploi du moxa japonais en France; suivi d'un traité de l'acupuncture et du moxa, principaux moyens curatifs chez les peuples de la Chine, de la Corée et du Japon; orné de figures japonaises; par M. Sarlandière. Paris, chez l'auteur, 1825, *in-8.º*

Mémoire sur l'Acupuncture, suivi d'une série d'observations recueillies sous les yeux de M. J. Cloquet; *par* M. Morand, 1825, *in-4.º*

Un procédé qui, depuis la plus haute antiquité, forme l'un des principaux moyens de la médecine curative des Chinois et des Japonais, a été remis en usage en Europe depuis plusieurs années, et particulièrement préconisé en France depuis quelques mois. Ainsi qu'il arrive pour tout ce qui semble nouveau et singulier, ce procédé a trouvé des enthousiastes et des détracteurs: les uns y ont vu une sorte de panacée d'un effet merveilleux; les autres, une opération qui pouvoit entraîner les suites les plus graves. De part et d'autre on a cité des faits; et les observations ne se présentant pas assez vîte ni en nombre suffisant, on a invoqué l'expérience des Asiatiques, habituellement si dédaignée dans les matières de science. Indépendamment des mémoires académiques et des articles de journaux, on a fait imprimer quelques opuscules propres à jeter du jour sur ce point intéressant de thérapeutique et de physiologie. Ceux dont nous avons transcrit les titres au commencement de cet article, vont être l'objet d'une courte analyse et de quelques réflexions. Ils ont été publiés dans un moment où l'acupuncture étoit devenue le sujet de l'attention générale; mais l'enthousiasme est déjà calmé, et peut-être dans quelques mois sera-t-il remplacé par l'indifférence. Les travaux dont nous allons rendre compte resteront du moins, parce qu'ils contiennent ou des vues ingénieuses ou des expériences bien faites, et que les unes et les autres peuvent devenir de quelque utilité pour les praticiens.

La première idée de l'acupuncture, telle qu'elle est pratiquée par les Chinois, paroît avoir été apportée en Europe par Ten-Rhyne, chirurgien hollandais de la fin du XVIIe siècle. Il inséra un mémoire relatif à l'acupuncture à la suite d'une dissertation sur la goutte, laquelle parut à Londres en 1693. Kæmpfer, en 1712, donna dans le

troisième fascicule de ses *Amœnitat.s academicæ*, une autre notice sur le même sujet (1). C'est à cette double source qu'ont été puisés les renseignemens relatifs à l'acupuncture des Japonais, qu'on trouve dans l'*Histoire de la chirurgie*, le *Dictionnaire des sciences medicales*, &c. Quoique incomplets et, à certains égards, peu exacts, ces renseignemens avoient de temps en temps éveillé l'attention des praticiens, et provoqué des essais qui n'avoient pas encore été suivis avec la persévérance convenable.

Plus récemment, des médecins français, parmi lesquels il faut nommer MM. Bretonneau, Haime, Berlioz et Sarlandière, ont repris, avec un nouveau zèle, l'examen des phénomènes qui suivent l'introduction des aiguilles dans les corps vivans. Le résultat du travail du dernier est exposé dans l'opuscule qu'il vient de publier. Ceux qu'ont obtenus les deux premiers avoient été consignés dans des mémoires qui ont paru il y a quelques années (2), et l'on peut croire qu'ils ont provoqué les tentatives de plusieurs médecins étrangers, et notamment celles de M. Churchill, membre du collége royal des chirurgiens de Londres. Cet auteur ne s'est pas étendu en recherches sur l'origine du procédé, ni en conjectures sur sa manière d'agir; il s'est borné à rapporter cinq observations qui semblent concluantes en faveur de l'efficacité de l'acupuncture : toutes cinq, à la vérité, se rapportent à différentes variétés de rhumathalgie et de pleurodynie, sans mouvement fébrile; et c'est dans le cas de ces affections qu'on a généralement éprouvé les meilleurs effets de ce moyen curatif. Ainsi, dans les deux premières observations, deux hommes attaqués de *lumbago* ont été soulagés comme par enchantement, au moment même de l'introduction des aiguilles. La cinquième, tout-à-fait analogue aux deux précédentes, a cela de particulier qu'elle a eu lieu sur un médecin, M. Scott, le premier qui ait fait connoître l'acupuncture en Angleterre, et qui, par conséquent, pouvoit et devoit mieux qu'un autre en suivre les effets et en constater l'utilité.

L'ouvrage de M. Morand est une dissertation inaugurale, composée sous les yeux de M. J. Cloquet, l'un des chirurgiens de Paris qui ont obtenu les meilleurs effets de l'acupuncture; elle est formée de trois

---

(1) *Curatio colicæ per acupuncturam, Japonibus usitata*, Am. ex. *p. 582*. — (2) Notice sur l'acupuncture, et observations médicales sur ses effets thérapeutiques, par M. Haime, dans le treizième volume du Journal général des sciences médicales. = *Mémoires sur les maladies chroniques, les évacutions sanguines et l'acupuncture*, par M. Berlioz. Paris, 1816.

parties. Dans la première, consacrée à l'histoire du procédé, l'auteur commence par exposer tout ce qu'on en savoit avant les travaux de son maître. Son premier guide dans cette occasion a été Vicq d'Azyr, dans un mémoire sur ce sujet dont il a emprunté les matériaux à Ten-Rhyne; il analyse pareillement le beau travail de M. Berlioz, qui non-seulement avoit, dès 1816, mis en usage l'acupuncture, mais qui, en supposant que ce remède agit en stimulant les nerfs ou en leur restituant un principe dont ils étoient privés par l'effet de la douleur, avoit proposé d'introduire deux aiguilles de métaux différens et de les mettre en contact, ou même de leur communiquer un choc galvanique produit par un appareil de Volta (1).

Dans la seconde partie, M. Morand cherche à déterminer les effets physiologiques et le mode d'action de l'acupuncture. Il donne le précis d'un mémoire que M. Cloquet a présenté à l'académie royale de médecine et à l'académie des sciences. Il en résulte que l'acupuncture agit essentiellement sur les douleurs, quels que soient leur siége et leur cause; qu'elle les déplace, les calme, en diminue l'intensité ou les fait disparoître sans retour; que si ces douleurs renaissent après un temps plus ou moins long, elles sont presque toujours plus foibles qu'avant l'opération, et peuvent être enlevées derechef par une ou plusieurs acupunctures.

M. Cloquet, en terminant son mémoire, demandoit si, après avoir reconnu que les aiguilles introduites dans les chairs se chargent d'électricité, on ne seroit pas porté à penser que la douleur avoit pour cause l'accumulation du fluide électrique dans la partie qui en est le siége. C'est là une des hypothèses par lesquelles on a cherché à rendre compte de la manière dont les aiguilles agissent sur les corps vivans. On avoit remarqué que celles qui étoient faites d'acier s'oxidoient; et en voyant que l'introduction d'une aiguille semblable dans l'épaisseur d'un muscle rhumatisé, ou d'une partie qui étoit le siége d'une douleur nerveuse, produisoit un soulagement immédiat et, pour ainsi dire, instantané, on étoit conduit naturellement à comparer cette action physiologique au phénomène qui se passe lorsqu'une surface chargée d'électricité est mise en rapport avec d'autres corps, au moyen d'un conducteur métallique. On expliqueroit ainsi tout-à-la-fois les causes de l'affection, qui consisteroient dans une accumulation morbide du fluide électrique sur une branche nerveuse, et l'effet curatif, qui s'opéreroit par la simple soustraction du fluide. L'aiguille seroit, comme on l'a dit, un veritable

(1) Ouvrage cité, *p. 311.*

paratonnerre introduit dans l'économie. M. Morand, qui paroît avoir été l'un des premiers frappé de cette idée, en fit part à M. Cloquet, qui voulut y joindre la sanction de l'expérience. Dans plusieurs cas, on crut sentir, en touchant le corps de l'aiguille, environ dix minutes après l'introduction, un petit choc assez semblable à celui qu'auroit produit un fil conducteur d'une pile voltaïque très-foible. Beaucoup d'élèves répétèrent cette épreuve, et la plupart en reconnurent la réalité. A la vérité, on ne remarquoit pas que l'effet fût moindre quand les aiguilles étoient isolées, ou augmenté, quand on avoit soin de les mettre en contact avec d'autres corps bons conducteurs. Les expériences par l'électromètre ne donnèrent que des résultats douteux, et l'examen dut en être renvoyé aux physiciens. Dans tous les cas, on pouvoit dire que des quantités d'électricité, capables d'effectuer sur les organes vivans des actions physiologiques ou morbides, pouvoient n'être pas appréciables pour nos instrumens. On est accoutumé, par l'exemple des gymnotes et par d'autres faits du même genre, à ne pas appliquer d'une manière trop rigoureuse les lois de l'électricité, telles qu'on les déduit de l'observation des corps inorganiques, aux phénomènes de même nature qui ont lieu dans les tissus organisés et vivans. C'est sur-tout dans les questions relatives à l'action du fluide électrique sur le système nerveux, que se présentent les difficultés qui séparent les *vitalistes* des *physiciens*, difficultés peut-être insurmontables, mais qui, du moins, sont loin d'avoir été surmontées jusqu'ici.

Au reste, quelques-uns des points qui étoient demeurés obscurs au moment où M. Morand a présenté sa dissertation à la faculté de médecine, ont été complétement éclaircis depuis par le travail de l'un des physiciens dont il annonçoit les recherches, M. Pouillet (1). On a reconnu qu'à la vérité il y avoit une action électrique produite par l'introduction d'une aiguille dans un muscle rhumatisé; mais que cette action n'étoit pas due à la douleur, ou à la cause qui la fait naître et qui l'entretient, puisqu'elle se montre également lorsque l'acupuncture est pratiquée sur une partie qui n'est le siége d'aucune affection névralgique : on s'étoit assuré que cette même action avoit également lieu chez les animaux, et enfin qu'elle coexistoit constamment avec l'oxidation de l'aiguille, tellement qu'elle n'étoit pas excitée par une aiguille de platine, d'or ou d'argent, mais bien par les aiguilles faites de tout autre métal oxidable. Il est donc permis de

(1) Voyez le précis des expériences de M. Pouillet, dans le *Journal de physiologie* de M. Magendie, *tom. V, p. 5 et suiv.*

conclure que le phénomène physique qu'on observe est le résultat d'une action chimique entre le métal de l'aiguille et les parties organisées avec lesquelles on l'a mise en contact. Il n'y a jamais d'oxidation de métal sans développement d'électricité : le fluide positif passe d'un côté, le fluide négatif de l'autre; et quand on offre à ces fluides un cercle voltaïque assez bon conducteur et entièrement fermé, comme dans les expériences de M. Pouillet, ils se rejoignent et forment le courant électrique que ce savant a observé. Il est donc à-peu-près certain que ce courant n'est pour rien dans le soulagement qu'ont éprouvé les malades, et l'on doit regretter que les physiciens n'en aient pas administré une dernière preuve, en vérifiant si le même effet électrique ne se manifesteroit pas sur le cadavre, placé dans les mêmes conditions thermométriques et hygrométriques que le corps vivant. Nous penchons à croire que cette expérience décisive acheveroit de montrer le peu de solidité des hypothèses physiques et pathologiques dont nous avons parlé.

Quant aux effets physiologiques de l'acupuncture, indépendamment du soulagement des malades qu'on a remarqué particulièrement dans les cas de rhumatisme et de névralgie; on a observé le plus souvent les phénomènes suivans. L'introduction de l'aiguille est peu douloureuse, si l'on a la précaution de bien tendre la peau, et si l'on fait tourner l'aiguille au lieu de la pousser directement. Généralement l'extraction est plus douloureuse que l'introduction. Il sort peu de sang; quelquefois cependant on en voit suinter une ou plusieurs gouttelettes. La peau est quelquefois soulevée autour de l'instrument, conservant sa couleur naturelle; mais bientôt elle s'affaisse, et l'on voit ordinairement se former une aréole rouge et comme érysipélateuse. Le malade ressent alors des élancemens qui se dirigent vers la pointe, des contractions musculaires, de l'engourdissement suivant le trajet des gros cordons nerveux, des tremblemens fibrillaires. Il n'est pas rare de voir survenir des sueurs répandues sur la partie de la peau qui répond au siége de la douleur. Cette dernière a dès-lors cessé, ou se trouve diminuée ou transportée. C'est encore vers ce temps que surviennent des lipothymies plus ou moins prononcées, plus ou moins durables, et qu'on ne sauroit guère attribuer à la douleur produite par la piqûre, puisqu'elles ont lieu après que la sensation douloureuse a disparu; c'est même là le seul accident qu'on voie communément résulter de l'acupuncture. Je ne parle pas des blessures graves et des suites funestes qui pourroient survenir, si l'aiguille traversoit de gros troncs nerveux, des artères, des cavités articulaires,

ou des organes essentiels à la vie. Quelques chirurgiens ont prétendu que l'extrême ténuité des aiguilles garantissoit de ces inconvéniens. Il en est qui se sont vantés d'avoir percé le nerf sciatique sans produire de convulsions, et l'estomac sans que le malade en ait éprouvé la moindre indisposition. M. Bretonneau introduisit une aiguille dans le cerveau de six jeunes chiens de très-forte race, en la faisant pénétrer d'abord par la fontanelle antérieure, et en la dirigeant d'avant en arrière jusqu'à l'occiput : il n'y eut aucun accident consécutif, et l'expérience fut renouvelée plusieurs fois sans aucun inconvénient. Chez d'autres animaux, le poumon fut traversé sans qu'aucun résultat fâcheux s'ensuivît. Le même praticien traversa des artères de tous les calibres avec le même bonheur. Il y a deux ans, M. Velpeau fit passer une aiguille très-fine à travers les parois du cœur d'un chien, et l'y laissa plusieurs minutes. L'animal ne donna aucun signe de douleur et n'éprouva pas le moindre accident. Un chat auquel on traversa la poitrine d'outre en outre ne fut pas moins heureux. On sait que les Japonais, quand les mouvemens du fétus fatiguent la mère, ne craignent pas de piquer l'utérus et le fétus lui-même de part en part pour l'obliger à rester en repos. Malgré ces différens essais, rien ne pourroit excuser la monstrueuse témérité du praticien imprudent qui compromettroit la santé et la vie d'un malade, que de pareilles tentatives rendroient victime, en un temps plus ou moins court, d'anévrysmes, d'hémorrhagies, de tétanos ou d'autres accidens non moins irrémédiables.

La troisième partie de la thèse de M. Morand contient vingt-huit observations d'acupuncture applicables à des cas de céphalalgie et d'hémicranie, de névralgie et de rhumatisme, de pleurodynie, de luxation spontanée, d'hématémèse, d'ophthalmie, et même de goutte sereine. Dans deux ou trois circonstances seulement, la cure a été nulle ou incomplète : tous les autres malades observés par M. Morand ont été guéris ou du moins considérablement soulagés. Le plus éclatant de ces succès seroit sans contredit celui qu'on avoit obtenu sur une jeune fille affectée d'amaurose. En moins d'un mois, la vue qu'elle avoit entièrement perdue lui avoit été rendue, et c'est dans ce moment que M. Morand avoit eu connoissance de ce prodige. Malheureusement on assure qu'une nouvelle attaque de la même maladie a eu lieu, et que cette fois elle a résisté au moyen même par lequel on avoit précédemment si bien réussi à la combattre.

On s'aperçoit, dès le frontispice de l'ouvrage de M. Sarlandière, qu'il a été guidé par des idées particulières. Le mot d'*électropuncture*,

qu'il a substitué à celui d'acupuncture, indique un changement important dans la manière de considérer les effets du procédé, et par suite dans la manière de l'appliquer. Sous un certain rapport, il a seulement généralisé l'idée qui s'étoit présentée aux auteurs des premières expériences, en combinant ensemble l'application de l'électricité et l'introduction des aiguilles. Il ne s'agit plus avec lui de faire une saignée d'un genre particulier, en soutirant l'électricité accumulée sur un muscle ou sur un rameau nerveux, mais d'y porter un stimulant nécessaire, en introduisant dans l'épaisseur des chairs un corps chargé de ce fluide; et comme il assure avoir tiré d'excellens effets du procédé ainsi modifié, on voit qu'il ne faut encore adopter qu'avec quelque restriction une hypothèse explicative qui devroit s'appliquer à deux phénomènes absolument opposés.

L'électrisation par bain, par courans, par aigrettes, par frictions, par étincelles et par commotions, a été préconisée pour un grand nombre de maladies: elle paroît sur-tout avoir été suivie de quelques succès dans les affections douloureuses des muscles et des tissus fibreux, dans les affections nerveuses, convulsives ou paralytiques. On l'a recommandée dans plusieurs inflammations dermoïdes circonscrites, et dans les tuméfactions non inflammatoires, telles que le goître, les scrofules, les tumeurs blanches, et les engorgemens du tissu cellulaire et des glandes. A dire vrai pourtant, ce moyen est de ceux dont l'effet est toujours incertain, qui nuisent quelquefois plus qu'ils ne servent, et qui, lors même qu'ils procurent un soulagement réel, laissent le praticien dans l'ignorance de leur véritable mode d'action, et par conséquent dans l'embarras, toutes les fois qu'il se voit forcé d'y recourir.

M. Sarlandière paroît avoir un peu plus de confiance que nous ne venons d'en exprimer pour l'application rationnelle de l'électricité; mais il fait observer que le plus souvent l'action de ce moyen est rendue imparfaite par la manière dont on l'applique. A son avis, le fluide électrique ne traverse pas nos organes au moment de la commotion, ou du départ de l'étincelle vers la surface de la peau; mais la commotion ou le choc de l'étincelle sont seuls transmis; de sorte que l'action stimulante n'est pas portée immédiatement sur les organes affectés, mais leur est transmise secondairement; il y a sensation et non stimulation. De cette manière de voir découle naturellement le procédé particulier à M. Sarlandière, et qui consiste à porter directement sur l'organe affecté le fluide électrique par le moyen de l'aiguille, laquelle n'est là véritablement qu'un conducteur ayant pour objet, non de rétablir l'équilibre électrique par le contact d'un simple conducteur,

mais d'opérer une décharge et de la diriger sur les parties qu'on juge utile de stimuler.

Le procédé opératoire est peu douloureux ; une très-légère sensation accompagne l'introduction de l'aiguille au travers de la partie nerveuse et vasculaire de la peau : les légers accidens douloureux qui pourroient survenir se calment aussitôt que l'aiguille a été introduite à quelques lignes de profondeur. Les aiguilles dont M. Sarlandière fait usage sont d'or ou d'argent, et construites de manière à pouvoir s'adapter, d'une part, à un manche de cristal que l'opérateur tient sans être en communication avec le malade, et, de l'autre, à un fil d'or ou de laiton qui sert de conducteur. La ténuité et la longueur des aiguilles doivent varier selon qu'on se propose de les enfoncer dans les chairs, ou de les faire glisser à une certaine distance dans la couche musculaire souscutanée. Une fois les aiguilles introduites, on les maintient en place au moyen d'un tube de verre qui sert en même temps à les soustraire au contact des corps environnans. Cela fait, on établit la communication entre l'aiguille et les conducteurs d'une machine électrique en mouvement, et l'on présente à la partie supérieure de l'aiguille le bouton d'un excitateur. A l'instant où l'étincelle passe d'un bouton sur l'autre, le choc se communique de la pointe de l'aiguille à toutes les ramifications nerveuses de la partie qu'elle touche. Si, au lieu d'un excitateur à bouton, on se sert de pointes, le malade ressent un picotement assez aigu dans le tissu que pénètre la pointe de l'aiguille. Les grosses boules de métal, en se déchargeant sur le bouton de l'aiguille, donnent des commotions très-vives qui ébranlent fortement les muscles ou les tissus fibreux. M. Sarlandière annonce qu'il n'a pas encore osé éprouver l'effet de la décharge d'une bouteille de Leyde ; il a craint, dit-il, les effets d'une aussi forte détonation dans l'intérieur de nos organes. Il paroît pourtant persuadé que la douleur produite par l'introduction des étincelles n'est jamais excessive, si l'on garde quelques précautions en les excitant. Il rapporte même un fait que quelques personnes auront peine à admettre : il s'agit d'un cas de colique de peintre, qui fut guérie comme par enchantement au moyen de l'acupuncture. Le malade soumis à l'expérience éprouvoit *une sensation si délicieuse*, disoit-il, des commotions électriques qu'on lui administroit, qu'il supplioit que l'on continuât, quoiqu'il ne ressentît plus aucune douleur.

Dans toute la partie de son opuscule qui est relative aux effets de l'électropuncture, M. Sarlandière s'exprime en homme qui a fait sur ce procédé une multitude d'expériences, qui l'a appliqué à un grand nombre de cas divers, et qui en a très-souvent obtenu les plus

heureux résultats. Toutefois il ne donne ici aucune observation détaillée, et il se borne à énoncer quelques règles générales, réservant, dit-il, pour un autre mémoire, les applications et les preuves pratiques. Il en annonce de *très-remarquables* et de *fort surprenantes;* ce sont les termes qu'il emploie. A la vérité, il restreint le nombre des cas où il convient de recourir à l'électropuncture, et il ne la conseille que dans les occasions où les douleurs nerveuses ou rhumatismales ne sont accompagnées d'aucune altération organique, ni d'inflammation prononcée. Que si l'on s'étonne de voir les irritations guéries par l'emploi d'un moyen stimulant, M. Sarlandière répondra que l'on ne réussit le plus souvent à déplacer la douleur qu'à l'aide de violens révulsifs, tels que la moutarde, les frictions, les moxas, les vésicatoires, les drastiques, le cataplasme de Pradier. Fabrice de Hilden rapporte que des hommes qui avoient subi la question, avoient été pour toujours guéris de la goutte. C'est le cas de répéter l'aphorisme d'Hippocrate, *Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum.* Mais cet aphorisme exprime une condition qui ne paroît pas remplie dans l'électropuncture, et qui est pourtant la base de toute la théorie des révulsifs : il faut que les deux douleurs n'aient pas le même siége, *non in eodem loco,* et au contraire le procédé de M. Sarlandière dirige l'action irritante sur la partie même qui est le siége du mal, sur les branches nerveuses dont la sensibilité exaltée produit la douleur. Il faut donc recourir à un moyen d'explication qu'Hippocrate ne suggère pas ; et c'est ce que l'on fait en supposant que l'électropuncture *change le mode d'être* des nerfs mêmes qui font ressentir la douleur, trouble un *mode vicieux d'action* et de *sensibilité ;* les nerfs de la partie souffrante se trouvent *modifiés* par des secousses subites et réitérées, et la douleur est *dénaturée.* L'électropuncture agiroit ainsi par une sorte de vertu occulte, dont l'effet seroit réel quoiqu'on ne pût en apprécier la nature avec précision, à-peu-près comme ces médicamens internes qu'on nomme *altérans*, pour exprimer qu'on ne sait trop comment expliquer la manière dont ils agissent, quoiqu'on se plaise à supposer que cette action inconnue s'exerce à l'avantage des malades auxquels on les administre. Au reste, il est possible que la théorie de M. Sarlandière ait éprouvé quelque changement ultérieur; car il annonce, en terminant son opuscule, qu'il a considérablement modifié l'application de l'électropuncture et les instrumens qui y servent. Son mémoire étant imprimé, dit-il, il en rendra compte dans un autre travail.

Dans un moment où les espérances que quelques praticiens avoient

fondées sur les heureux effets de l'introduction des aiguilles étoient encore dans toute leur force, plusieurs personnes auroient desiré que les livres où les medecins de la Chine et du Japon ont consigné les résultats de leurs observations particulières fussent consultés, et qu'on en tirât tout ce qui pouvoit être propre à éclairer sur les avantages réels de ce procédé. On pouvoit en effet supposer que des hommes qui font depuis si long-temps un si fréquent usage de l'acupuncture, auroient eu occasion de constater l'efficacité de ce moyen curatif, et de distinguer le cas où il peut être employé avec utilité, de ceux où il seroit impuissant ou même dangereux. M. Sarlandière a travaillé à satisfaire ce vœu, en publiant la traduction d'un petit ouvrage japonais sur cette matière, et quelques observations qui se rapportent au même objet, et que le hasard l'a mis à portée de recueillir.

M. Titsingh, ancien ambassadeur de la compagnie des Indes hollandaise au Japon, est l'auteur de la traduction dont il s'agit. J'ignore pourquoi M. Sarlandière ne l'a pas nommé, et s'est borné à le désigner par le titre de traducteur, en ajoutant que c'étoit une personne qui avoit résidé au Japon pendant l'espace de dix-huit ans. On sait que la manière de travailler de Titsingh, et les connoissances philologiques qu'il avoit pu acquérir, ne devoient faire attendre de sa part ni des traductions fort exactes, ni des recherches très-approfondies. Le mémoire qu'on a décoré du nom de *Traité*, ressemble, sous ce rapport, à tous les autres ouvrages qu'il avoit composés : ce n'est en effet que la traduction d'un petit opuscule qui, dans l'original, occupe soixante-huit feuillets d'un très-petit format, sur lesquels quatorze sont remplis par des planches. Il est intitulé en chinois *Tchin kieou ki pi tchhao*, c'est-à-dire, *Transcription des meilleurs secrets pour l'emploi de l'aiguille et du caustique*. Il a été composé à Foukousima, dans la province de Mouts, en 1780, par un médecin nommé (en chinois) *Taï-tchoung-youan de Ki-moura*, disciple du docteur Faraťaïyan de Miyako (1). J'ai cru devoir suppléer par cette courte note bibliographique à l'insuffisance des renseignemens fournis par Titsingh, ainsi qu'à la traduction incorrecte et fautive qu'il a donnée de la préface de son auteur.

Suivant le médecin japonais, l'acupuncture a été introduite au Japon par un médecin de la province de Kaï, nommé *Nagata-tok-fon*

(1) Ce petit volume japonais, qui m'a été communiqué, il y a quelques années, par les héritiers de M. Titsingh, doit se trouver, avec quelques autres opuscules du même genre, chez M. Nepveu, libraire de Paris.

(Tchang-thian-te-pen), dans les années *ki-tcho* (1516-1614). Il avoit appris l'usage de ce remède d'un médecin chinois nommé *Kin-te-pang*, et il l'enseigna lui-même à *Tanaka-si-sin*. On en fit un secret au public pendant quelques années ; et maintenant encore que l'art en est exposé dans des ouvrages imprimés, il n'y a qu'un médecin, qui réside à Miyako, qui enseigne la méthode pour l'acupuncture, et qui donne aux aspirans des certificats de capacité. Tout le mystère consiste dans le choix des endroits où il faut enfoncer les aiguilles, et dans la connoissance de la profondeur où elles peuvent pénétrer, et de la direction qu'elles doivent suivre. Pour le premier article, qui est le plus important, on a fixé sur la surface du corps humain trois cent soixante-sept points, qui ont reçu des noms particuliers d'après les rapports où l'on a supposé qu'ils étoient avec les parties internes ; et afin que les candidats pussent s'exercer sans compromettre la santé des hommes, on a fabriqué de petites figures de cuivre nommées *tsou bosi*, et sur lesquelles on a ménagé de très-petits trous aux endroits convenables. La surface de ces figures est recouverte de papier collé, et l'étudiant doit porter l'aiguille sans hésitation et rencontrer l'ouverture au lieu qu'il faut opérer suivant l'affection sur laquelle on l'interroge. M. Titsingh avoit rapporté du Japon une des figures dont on vient de parler : elle a été examinée par plusieurs médecins, et M. Sarlandière, qui l'a fait dessiner, en donne ici une gravure très-exacte, avec un index (1) des noms qu'on donne en japonais aux points sur lesquels le moxa ou l'aiguille peuvent être appliqués.

Après avoir satisfait aux conditions de cet examen, le candidat est admis au grade de docteur; mais il est tenu de s'engager, par un serment, à ne jamais essayer ce moyen sans guide, et à ne donner d'explications à ce sujet à aucune personne étrangère à la profession chirurgicale, dans la crainte des conséquences funestes qui suivroient infailliblement la négligence des règles qui sont prescrites.

On voit que l'acupuncture n'est pas pratiquée au Japon sans règle et sans méthode, ni abandonnée au caprice des hommes qui l'exercent. Mais que peuvent signifier toutes ces précautions, lorsque, dans

(1) Cet index ne contient pas la prononciation mandarine des noms dont il s'agit, comme l'a cru M. Sarlandière, mais au contraire la prononciation du Japon, défigurée pour nous par la transcription qu'en a faite un Hollandais. Par exemple, au lieu de *Sjo-mon (Sio-mon)*, il faut lire *Tchang-men ;* au lieu de *Quan-tjo (Kouan-tcho)*, il faut lire, *Hoan-tiao*, et ainsi des autres.

l'ignorance profonde où sont ces médecins de la situation des organes et de leurs connexions, ils se règlent uniquement sur les principes d'une routine aveugle, ou sur les théories plus absurdes encore d'une physiologie fantastique ! C'est ce qu'on peut voir dans les préceptes tant généraux que particuliers que l'auteur japonais a rassemblés. Il part de ce principe que les artères vont toujours de haut en bas, et les veines toujours de bas en haut ; c'est pourquoi il prescrit de piquer en tournant la pointe de l'aiguille vers le haut, quand on se propose d'aller contre le cours du sang, et de piquer en dirigeant la pointe en bas, quand on veut aller avec le cours du sang. On doit piquer de la première de ces deux manières à la partie moyenne et postérieure du cou, à la hauteur de la quatrième vertèbre cervicale, et, de la seconde, à la dépression susternale, au pli du jarret, et à l'épigastre. Si, par imprudence, on piquoit à contre-sens au-dessous de la tubérosité occipitale, le patient deviendroit muet. Une piqûre intempestive, ou maladroitement dirigée sur certains points, se corrige en piquant sur d'autres points qui y correspondent : par exemple, on répareroit le mauvais effet d'une acupuncture sur la crête de l'os des îles, en en appliquant à l'instant même une autre à la partie inférieure et latérale du cou. La moitié des prescriptions qui composent le corps de l'ouvrage sont dignes de ce qu'on vient de dire. Dans les syncopes qui suivent une forte chute, on pique à la partie supérieure du cou, devant le larynx, à la profondeur de cinq lignes, et à la partie externe de la cuisse, au-dessus du genou, à huit lignes de profondeur. Dans les maux de reins, on pique le jarret ; dans les toux sèches, on pique à la partie externe et un peu postérieure du bras, à une ligne de profondeur, ou au milieu de l'avant-bras, ou à la base du petit doigt ; et, dans les diarrhées sanguinolentes, l'acupuncture peut être appliquée avec avantage au-dessous de l'ombilic, aux hypochondres, à huit lignes de profondeur, au vertex, au jarret ou au milieu de la jambe. M. Sarlandière, considérant combien tous ces endroits sont éloignés les uns des autres, suppose que les médecins japonais cherchent à agir ici par dérivation : c'est, à mon avis, leur faire beaucoup d'honneur que de leur prêter une idée aussi nette du système de la révulsion. Dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, ils semblent agir au hasard, d'après les suggestions d'un empirisme ignorant et crédule.

Au reste, je ne prétends pas qu'on doive juger définitivement la doctrine médicale des Japonais d'après un petit ouvrage sans autorité, où se trouvent consignées quelques recettes qui n'ont peut-être pas l'assentiment des véritables hommes de l'art. Il y a des ouvrages de

médecine et de chirurgie parmi nous qui donneroient une idée peu satisfaisante de nos progrès dans ces deux sciences, si on les prenoit au hasard dans nos bibliothèques et qu'on les transportât à la Chine pour servir de spécimens de nos connoissances. On possède à la Bibliothèque du Roi un petit traité de l'acupuncture en chinois (1), et les prescriptions qu'on y trouve ne s'accordent pas avec celles de l'opuscule japonais. Ce qu'on peut dire, à la louange des médecins de l'un et de l'autre pays, c'est qu'une longue pratique paroît les avoir guidés dans l'application de l'aiguille et du moxa, et que le lieu d'élection qu'ils recommandent n'est pas toujours aussi mal choisi que dans les exemples rapportés ci-dessus. Ils semblent aussi avoir été éclairés par l'expérience sur les dangers d'introduire les aiguilles au-dessus des principaux nerfs, des gros troncs artériels et des organes essentiels à la vie. Du reste les aiguilles dont ils font usage sont si déliées, qu'il y auroit peu d'inconvéniens à ce qu'elles pénétrassent profondément dans les cavités. Ces aiguilles ne sont pas toujours d'or ou d'argent, comme on l'a cru; le plus souvent elles sont d'acier. Quelques médecins, au moment où l'acupuncture étoit le plus en vogue, auroient desiré qu'on pût faire venir des aiguilles du Japon : ces médecins n'auroient pas appris, sans quelque surprise, que les Japonais tirent leurs aiguilles de Hollande (2). L'ouvrage qui m'apprend cette circonstance renferme quelques détails sur les aiguilles; on en distingue de neuf sortes, parmi lesquelles on compte les lancettes; car, par un dernier trait bien propre à caractériser les praticiens japonais, ils confondent la phlébotomie avec l'acupuncture; et dans certains cas où ils ne savent trop si l'on doit saigner ou piquer, ils enfoncent l'aiguille au hasard dans les environs de quelque veine, et, s'il y a émission de sang, le soulagement qui en résulte est considéré comme une preuve incontestable de la capacité du médecin.

Un professeur que la faculté de Paris vient de perdre, M. Béclard, disoit qu'avant d'avoir fait des expériences sur l'acupuncture, et avant qu'elle fût employée comme moyen curatif, il avoit été disposé à croire qu'il falloit la laisser à ses inventeurs, et il ajoutoit que l'expérience l'avoit confirmé dans cette opinion. Peut-être, après avoir lu les observations contenues dans les différens ouvrages que nous venons d'analyser, trouvera-t-on le jugement de M. Béclard un peu sévère;

---

(1) *Catalogue de Fourmont*, n.° 322. = Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui ont été envoyés manuscrits par les missionnaires. — (2) *Encycl. japon.* l. XV, p. 5.

mais du moins on ne tombera pas dans l'excès opposé en accordant une confiance exclusive et sans réserve à un procédé qui doit encore être étudié long-temps, avant qu'on puisse prononcer définitivement sur son efficacité.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

PEREGRINAZIONI ED AVENTURE del nobile Romeo da Provenza. Torino, 1824, 2 vol. *in-12.* — *Voyages et Aventures du noble Romieu de Provence.* Turin, 1824, 2 vol. *in-12.*

ROMÉE DE VILLENEUVE, ministre de Raimond Bérenger, comte de Provence, dans le XIII.e siècle, laissa à ses descendans un nom illustre et révéré dont ils s'enorgueillissent encore à juste titre.

Ce nom de Romée qui, en langage du pays, ROMIEU, signifie pélerin, fut peut-être une des causes des fictions étranges qui attachèrent à sa mémoire une sorte de merveilleux; et ces contes, vraisemblablement imités des auteurs orientaux, et répétés d'âge en âge par la tradition populaire, accrédités même par des auteurs qui pouvoient imposer à l'opinion, donnèrent lieu dans la suite à un ouvrage publié en 1635 par Michel Baudrier, historiographe de Sa Majesté, intitulé « Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'estat en Provence, lorsqu'elle estoit en souveraineté, où se » voyent les effects d'une grande sagesse et d'une rare fidélité, ensemble » le vrai modele d'un ministre d'estat et d'un surintendant des finances. »

D'après l'exposé de Baudrier, qui recueillit les anciennes traditions et y ajouta d'autres détails romanesques, il parut tout-à-coup à la cour de Raimond Bérenger, dernier du nom et dixième comte de Provence, lequel commença de régner en 1206 et mourut en 1244, un pélerin inconnu, le roquet sur le dos, le bâton à la main, arrivant de Saint-Jacques en Galice. Accueilli par le comte, ce pélerin mérita et obtint son entière confiance, parvint aux premières fonctions de l'état, fut chef du conseil et surintendant des finances. Quoiqu'elles fussent épuisées, le ministre trouva le moyen d'enrichir son prince, sans fouler le peuple. Il fit rentrer dans le domaine public les biens qui en avoient été irrégulièrement détachés; il soutint la guerre et fit heureusement la paix. En peu d'années, Raimond Bérenger devint riche, puissant, considéré; des réglemens utiles, des lois sages, une administration paternelle, assurèrent le bonheur du peuple. Les lettres furent protégées, les savans et les poëtes encouragés. Le comte n'avoit point d'enfant

mâle; mais ses quatre filles furent mariées, l'une à Louis IX, roi de France ; une autre à Henri III, roi d'Angleterre ; la troisième à Richard, qui depuis fut empereur, et la quatrième, au comte d'Anjou, frère du roi de France, et ce comte parvint au trône de Naples et de Sicile.

La jalousie et la haine des courtisans travaillèrent à perdre le ministre dans l'esprit de son maître, qui eut le malheur de céder à d'injustes préventions; il demanda à Romieu un compte sévère de son administration des finances. Il fut facile au ministre de prouver sa loyauté et sa droiture; mais, justement affligé des soupçons que le prince avoit conçus contre lui, dès que le compte de son administration eut été jugé, et que ce jugement l'eut vengé de ses détracteurs, reprenant aussitôt le même costume qu'il avoit eu en arrivant à la cour, il vint prendre congé du comte en lui disant, *Pauvre je suis venu, pauvre je m'en retourne,* et il s'éloigna sans que les prières ni les ordres de Raimond Bérenger pussent le retenir. Le pélerin ne reparut plus, et l'on ne put découvrir ce qu'il étoit devenu. Ce roman de Michel Baudrier, quoique réfuté par divers historiens de Provence, avoit beaucoup contribué à entretenir la crédulité populaire. Les traditions locales conservoient et propageoient le souvenir merveilleux du pélerin.

Fontenelle ne dédaigna point d'occuper quelques instans de sa vieillesse à raconter l'histoire merveilleuse de Romieu de Provence, et, dans le Mercure de janvier 1751, il publia le commencement d'un ouvrage où il revêtoit des couleurs de son style aimable et facile les fictions depuis si long-temps débitées sur le pélerin; il y mêloit l'histoire du temps; et sans doute ce petit roman eût été très-agréable, si le Nestor de la littérature l'avoit achevé. Mais lorsqu'un écrivain aussi respectable et aussi accrédité que Fontenelle essaya de rajeunir ces vieilles traditions et de leur donner un nouveau cours, les savans craignirent que l'autorité d'un tel nom ne séduisît l'opinion publique; et une lettre de dom Vaissette, auteur de l'Histoire générale du Languedoc, adressée à M. de Fontenelle et insérée dans le Mercure de France de mars 1751, prouva sans réplique que Romée de Villeneuve avoit été un grand homme d'état, qu'il avoit gouverné jusqu'à sa mort la Provence, heureuse sous son administration, qu'il avoit même survécu de plusieurs années à Raimond Bérenger, et que, comblé d'honneurs et de richesses, il étoit mort en Provence, dans sa famille, après l'an 1250. Fontenelle recula devant l'appareil de l'érudition du savant bénédictin, et ne donna aucune suite à l'historiette qu'il avoit commencée. On trouve dans la Bibliothèque des romans, octobre 1781, deuxième volume, un

extrait de l'ouvrage de Baudrier, mais il n'y est pas question de celui de Fontenelle.

Puisqu'on publie dans l'étranger un nouvel ouvrage qui est fondé sur les mêmes traditions populaires, je crois convenable de rechercher l'origine de ces récits. Sans doute ils sont amplement réfutés par la critique historique de dom Vaissette dans sa lettre à Fontenelle, et par Papon, dans son Histoire de Provence; mais il appartient à la critique littéraire de remonter à l'origine de ces traditions mêmes.

Raimond Bérenger mourut en 1244, et Romée de Villeneuve après l'an 1250, date de son testament. Ce ministre avoit laissé un souvenir très-honorable de son administration, et il est vraisemblable que, dans un siècle peu éclairé, le peuple et les étrangers attachèrent quelque idée de merveilleux au nom de cet homme, qui avoit exercé long-temps et avec succès un grand pouvoir. Le nom de Romée, ou *pélerin*, prêta facilement à l'invention des fictions que le vulgaire adopta avec crédulité. Je n'ai encore trouvé dans le XIII.e siècle aucun auteur qui ait qualifié Romée de Villeneuve de pélerin. Un siècle ne s'étoit point écoulé, depuis sa mort, lorsque Dante, qui sans doute n'inventa pas la fiction romanesque, mais qui l'accrédita et la répandit en la plaçant dans son immortel poëme, s'exprima ainsi au sujet de Romée de Villeneuve (*chant VI* du PARADIS):

« (1) Et dans cette marguerite éclate la lumière de Romée, dont les » grands et beaux travaux furent mal récompensés.

» Mais les Provençaux qui agirent contre lui n'ont pas eu à se » réjouir de leur injustice; et certes celui-là n'est pas dans la bonne

---

(1) E dentro alla presente margherita
Luce la luce di Romeo, di cui
Fu l'opra grande e bella mal gradita.
Ma i Provenzali che fer contra lui
Non hanno riso; e però mal cammina
Qual si fa danno del ben fare altrui.
Quattro figlie ebbe, e ciascuna reina,
Ramondo Berlinghieri, e ciò gli fece
Romeo, persona umile e peregrina.
E poi si mosser le parole biece
A dimandar ragione a questo giusto
Che gli assegnò sette e cinque per diece.
Indi partissi povero e vetusto;
E se 'l mundo sapesse 'l cuor ch' egli ebbe,
Mendicando sua vita a frusto a frusto,
Assai lo loda, e più lo loderebbe.

» voie qui cherche son propre dommage dans le bien qu'un autre » fait.

» Raimond Bérenger eut quatre filles, et chacune d'elles épousa un » roi; et ce fut Romée, personnage d'une basse extraction, Romée » simple pélerin, qui les établit si glorieusement.

» Et ensuite les calomnies excitèrent le prince à demander à cet » homme juste le compte de son administration. Ce ministre lui rendit » douze au lieu de dix, et aussitôt il s'éloigna pauvre et âgé.

» Et si le monde savoit le courage que Romée montra en mendiant » son pain morceau à morceau, ce monde, qui le loue beaucoup, » le loueroit encore davantage. »

Ainsi Dante répandoit l'opinion que Romée étoit un pelerin de basse extraction, et qu'ayant été calomnié, il avoit quitté la cour de Raimond Bérenger et s'étoit éloigné en mendiant son pain.

Villani, livre VI, chapitre 92, ajouta que le pélerin étoit arrivé dans cette cour venant de Saint-Jacques, avec un mulet, un bourdon, une escarcelle, et qu'il reprit le même équipage quand il s'éloigna; que les instances du comte n'ayant pu le retenir, il disparut sans qu'on sût jamais ni d'où il étoit, ni où il alla; Villani annonce qu'on crut généralement que c'étoit un saint personnage. On voit que Villani, qui a écrit plus d'un siècle après Dante, a recueilli ou créé de nouvelles circonstances sur le pélerin. Villani avoit ajouté au récit de Dante, et les commentateurs de Dante expliquèrent les vers du poëte par les amplifications de l'historien; et ainsi se perpétua, de commentaire en commentaire, le roman relatif au pélerin Romée. M. Biagioli, dans son travail sur Dante, a rétabli les faits historiques concernant Romée de Villeneuve, et on doit lui en savoir gré; il est à desirer que désormais les personnes qui voudront expliquer ce poëte, adoptent les faits constatés par l'histoire, et aient le soin de réfuter les fictions romanesques.

L'auteur des Voyages et Aventures du noble Romée de Provence ne s'est point nommé dans son ouvrage; mais on sait qu'il appartient à une des familles les plus distinguées de la noblesse piémontaise. Le mérite de son roman ajoutera encore à la durée des traditions populaires, et j'ai cru convenable et utile de réclamer en faveur de la vérité historique avant de juger les nouvelles fictions.

Il eût appartenu sans doute à M. Ginguené de déclarer et de prouver, dans sa brillante analyse du poëme de Dante, que le poëte n'avoit rapporté qu'une tradition populaire, quand il avoit parlé de Romée de Villeneuve; mais puisque un écrivain du talent et de l'autorité de M. Ginguené n'a pas réclamé en faveur de la vérité

historique, j'ai cru encore plus nécessaire de réclamer moi-même, en rendant compte du nouvel ouvrage.

On peut le diviser en deux parties ; la première contient les aventures de Romée de Villeneuve depuis son arrivée à la cour de Provence, jusqu'à son départ de cette cour ; et la seconde ses aventures depuis qu'il l'eut quittée. Je pense que l'auteur n'a choisi ce cadre que pour faire connoître les mœurs, les usages, les opinions, l'état politique, guerrier et littéraire du XIII.ᵉ siècle. Il peint d'abord la cour de Raimond Bérenger, protecteur des troubadours et troubadour lui-même. La comtesse Béatrix, son épouse, préside une cour d'amour où se trouvent plusieurs de ces poëtes. Un pélerin se présente; le troubadour Perdigon le reconnoît pour un de ses amis : ce pélerin est Romée de Villeneuve, qui, accueilli par la comtesse et ses dames, leur raconte ses aventures d'amour. Il plaît au comte, qui lui confie bientôt l'administration de l'état; après quelque temps, il est envoyé en ambassade vers Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, et il conclut avec eux le mariage de deux des filles du comte. A son retour, envié, dénoncé par les courtisans, Romée est mal reçu du comte ; forcé de se justifier, il le fait avec succès: mais il se décide à quitter la cour, au grand regret de la comtesse, qui en reçoit des conseils pour le mariage de ses deux autres filles. On voit que le nouveau romancier a, pour le fond, suivi jusque-là les traditions populaires; il est vrai qu'il y a rattaché beaucoup d'incidens, et sur-tout des détails de mœurs qui les ont un peu rajeunies: mais comme, depuis l'exil volontaire de Romée, les traditions se taisent, l'auteur a eu le champ libre, et il en a profité.

Dans la seconde partie, Romée est à Bologne avec son écuyer Gismond. L'auteur décrit l'état des études dans cette ville, le concours des personnes qui y arrivoient de tous les pays. Romée y trouve le poëte Guido Guinicello, avec lequel il étoit lié : il vient à Florence, où il échappe à une intrigue d'amour; il passe à Pise ; ensuite il s'embarque : une tempête le jette en Sicile; il y rencontre Monna Nina, célèbre par ses vers, laquelle peut-être alloit sur les traces de Dante de Maiano.

Romée, bien accueilli à Palerme par Mainfroi, assiste à des fêtes, et ensuite s'embarque pour la Palestine, arrive à Ptolémaïs. L'auteur, entièrement libre de créer des détails, montre son héros sur les champs de bataille, dans les conseils, où il se distingue également. Romée contribue à une grande victoire; mais dans une autre rencontre, il reste prisonnier. Conduit en Égypte, il est présenté à la sultane

Chegger-Eydour, dépose à ses pieds la seule arme qui lui étoit restée, en est bien reçu et bien traité. Elle devient amoureuse de lui : il résiste ; elle n'en est que plus éprise. Voulant se venger d'un époux qui l'a abandonnée et s'emparer du pouvoir, elle offre son cœur et le trône à Romée, qui ne peut consentir à rien qui offense la religion ou l'honneur : il échappe à la vengeance de son amante, qui périt après avoir voulu le faire périr lui-même. Ayant recouvré alors sa liberté, il arrive à Chypre, et apprend les entreprises de Charles d'Anjou, mari de Béatrix, fille de Raimond Bérenger, contre l'Italie. Romée se hâte d'arriver à l'armée du prince français qui combattoit Mainfroi. Béatrix accompagnoit son époux ; elle reconnoît Romée, qui assiste à la bataille de Bénévent. Charles l'admet à ses conseils ; mais le vertueux Romée, témoin des excès que se permettent les Français et les Provençaux, s'en afflige, les désapprouve et se retire à la campagne. Quand Conradin est vaincu et fait prisonnier, Romée accourt et essaie de fléchir le roi ; mais, ne pouvant rien obtenir, il rentre dans sa retraite. Quelque temps après, instruit du danger de la reine, qui, pendant l'éloignement du roi, étoit assiégée dans son palais par des révoltés, il s'élance à son secours, parvient à la délivrer ; mais, blessé à mort dans le combat, il expire consolé par les regrets de la princesse. Un monument honorable est élevé à la mémoire de Romée ; la reine ne lui survit pas long-temps.

Telle est l'analyse rapide des principaux faits. Je ne me suis point arrêté à de nombreux détails qui pourroient donner une idée plus avantageuse de l'ouvrage. Si j'avois à le juger, je dirois que le style, qui entre pour beaucoup dans le mérite d'une telle composition, m'en a paru clair, pur et agréable ; que les détails sont racontés ou peints d'une manière précise ou brillante ; que les sentimens des personnages sont souvent nobles et quelquefois touchans : j'ajouterois que la rapidité d'exécution nuit à l'intérêt, que plusieurs situations heureuses ou dramatiques n'ont pas les développemens qu'on pourroit desirer ; enfin je pense qu'en général les lecteurs, satisfaits de cet ouvrage, le trouveront beaucoup trop court. Qu'une telle observation soit une critique ou un éloge, il est assez rare qu'on ait la juste occasion de l'adresser à un auteur de romans.

RAYNOUARD.

ESSAI CHIMIQUE sur les réactions foudroyantes (extrait), par C. J. Brianchon, *capitaine d'artillerie.* Paris, Dondey-Dupré père et fils, imprimeurs-libraires, rue Saint-Louis, n.° 45, au Marais, et rue de Richelieu, n.° 67; Ancelin et Pochard, libraires, rue Dauphine, n.° 9; Meillac, libr. Cloître-Saint-Benoît, 1825.

LE capitaine Brianchon nous a adressé cet essai, avec l'invitation de l'examiner et d'en rendre compte dans le Journal des Savans; il y expose les bases d'une nouvelle théorie de la fulmination, avec la louable intention de mettre les physiciens et les chimistes à portée d'en apprécier la valeur; il espère, en agissant ainsi, recueillir des jugemens qui l'éclaireront, et des conseils propres à le guider dans la composition d'un ouvrage spécial sur les mixtes détonans, explosifs et fulminans, qu'il se propose de publier. Mais avant d'exposer les idées de l'auteur, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de définir les mots *détonation*, *fulmination*, *explosion*, d'après le sens qu'on y attache généralement.

Le mot *détonation*, dérivé de *tonare*, signifie l'action de produire un bruit plus ou moins grand qui rappelle celui du tonnerre. *Fulmination*, d'après son étymologie, exprime l'action qui donne lieu à un dégagement subit de lumière lorsqu'une matière détone, puisque *fulmen*, *foudre*, est le feu céleste, le feu électrique, cause du bruit appelé *tonnerre*. Quant au mot *explosion*, il exprime l'action de rejeter. Remarquons que ces mots s'appliquent non-seulement à des actions, mais encore aux effets, aux phénomènes qui en sont les résultats; remarquons en outre que *tonnerre* est synonyme de *foudre*, lorsqu'on dit le *bruit du tonnerre*, le *tonnerre est tombé*, &c. Tel est le sens grammatical de détonation, fulmination, explosion. Voyons les rapports que la science a établis entre ces mots, soit qu'on s'en serve pour désigner des actions, soit qu'on s'en serve pour désigner de simples phénomènes que des matières présentent dans certaines circonstances.

Le bruit d'une matière qui détone est occasionné par le choc plus ou moins violent contre l'air, de cette matière ou de ses élémens: par exemple, renfermez de l'eau dans un globe de cuivre, du mercure dans un globe de fer; faites-les chauffer: il arrivera un instant où l'enveloppe, incapable de résister à l'expansion des liquides, crevera, et l'atmosphère, frappée par la vapeur qui se produira alors, résonnera

fortement. Chauffez de l'oxide de chlore dans un petit ballon de verre ; vous remarquerez un phénomène analogue, avec cette différence que, dans le premier cas, l'eau et le mercure n'éprouveront aucun changement de nature, tandis que, dans le second, l'oxide de chlore sera réduit en ses élémens. On voit donc que toute matière susceptible d'éprouver une augmentation de volume plus ou moins rapidement, est susceptible de produire du bruit. Si le bruit est très-intense et accompagné de lumière, on dit que la matière *fulmine ;* conséquemment la *fulmination* est une détonation qui, par le bruit et la lumière auxquels elle donne lieu, rappelle le bruit et la lumière de la foudre.

La liaison qu'il y a entre la détonation, la fulmination, d'une part, et l'explosion, d'une autre part, est facile à saisir d'après ce qui précède. En effet, si une matière détone ou fulmine dans un espace limité par des corps que nos yeux aperçoivent, la matière, par l'extension de volume qu'elle prendra, tendra à écarter, à projeter, en un mot à rejeter ces corps plus ou moins loin de l'espace qu'ils limitent ; c'est cette tendance qui, venant à s'effectuer, donne lieu à *l'explosion.* Il est visible que l'explosion, considérée comme phénomène, est une circonstance de la détonation, de la fulmination, produites par les causes que nous venons d'indiquer, et qu'on peut ajouter que toute matière qui détone ou fulmine sous la simple pression de l'atmosphère, produit une explosion, puisque l'on peut considérer la couche d'air qui touchoit la matière avant la détonation ou la fulmination, comme un obstacle à l'extension de volume de cette matière, obstacle qui a été rejeté plus ou moins loin par l'effet de l'extension de volume. Mais parce que l'explosion qui rejette une couche d'air produit un effet qui n'est pas sensible à la vue, comme l'est celui d'une explosion qui rejette une matière solide ou liquide, dans la langue usuelle le mot explosion ne s'applique pas au premier cas. En dernière analyse, *l'expansion d'une matière* est la cause à laquelle on a rapporté la détonation et l'explosion que cette matière produit ; et il faut ajouter que, par la raison qu'il se fait un bruit plus ou moins fort quand l'air se précipite dans un espace vide, on dit encore dans ce cas qu'il y a détonation. Telle est la manière dont la détonation, la fulmination et l'explosion ont été jusqu'ici généralement envisagées; maintenant nous allons parler des modifications que le capitaine Brianchon propose de faire à cette manière de voir.

D'abord il définit *les mixtes fulminans*, ceux qui, chauffés à l'air libre, se dissipent avec bruit; puis il établit les quatre propositions suivantes qu'il donne comme *résultats d'expériences.*

« 1.° Dans leur effet sur une surface plane, les mixtes fulminans » développent une force principale qui agit dans le sens de la » gravité;

» 2.° Lorsqu'une petite quantité de mixte fulminant est renfermée » dans un grand vase de verre clos, celui-ci supporte, sans se » rompre, une chaleur capable d'opérer la réaction du mixte, tandis » qu'il se brise toutes les fois qu'il peut donner entrée à l'air » extérieur;

» 3.° Tout mixte fulminant contient de l'oxigène;

» 4.° Les produits stables, qui tendent à se former par l'action de » la chaleur sur le mixte fulminant, exigent plus d'oxigène que n'en » contient celui-ci. »

De ces propositions l'auteur tire cette conséquence générale :

« La fulmination ne procède pas d'une simple expansion de gaz ou » de vapeurs; il se produit en outre dans ces réactions foudroyantes » une vive succion d'oxigène exercée par le mixte sur l'atmosphère » ambiante. »

Suivant le capitaine Brianchon, cette succion d'oxigène s'opérant aux dépens de la couche d'air qui est en contact avec le mixte fulminant, elle détermine un vide dans lequel les couches d'air supérieures se précipitant, occasionnent un choc vertical contre le plan où la fulmination s'est faite; c'est ce choc qui perce, brise une lame métallique sur laquelle on chauffe l'or fulminant, de même que l'air écrase avec bruit une vessie que l'on a tendue sur l'une des bases d'un cylindre creux dans lequel on fait le vide. Le capitaine Brianchon caractérise la fulmination par cette succion d'oxigène; il la distingue par-là de l'explosion qui, suivant lui, est toujours le résultat d'une simple force expansive. D'après cela, il ne seroit plus permis de regarder la fulmination comme une détonation énergique, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici. Il croit en outre que la quantité d'oxigène contenue dans le mixte, *sert d'amorce, qu'elle commence le mouvement et détermine l'appel des colonnes d'air.* L'auteur fait une application de ces vues à l'or fulminant ou orate d'ammoniaque, au cyanate d'argent et à la poudre fulminante formée de nitrate de potasse et de sulfure de potassium.

Ce qui a conduit le capitaine Brianchon à modifier les idées qu'on a généralement sur la fulmination, est sans doute le peu d'effet produit par la poudre à canon, lorsqu'on l'enflamme à l'air libre sur un plan horizontal, comparativement à la force que déploient les mixtes fulminans lorsqu'on les chauffe dans la même circonstance : mais

les faits sur lesquels l'auteur appuie ses raisonnemens sont-ils assez précis pour faire admettre la nouvelle théorie de la fulmination? c'est ce que nous ne pensons pas. En énonçant franchement notre opinion à ce sujet, nous ne craignons pas de blesser le capitaine Brianchon, parce que, dans l'examen que nous faisons de sa théorie, nous ne sommes dirigés que par le desir de nous conformer aux intentions qu'il nous a manifestées, et nous sommes prêts à renoncer à nos idées dès qu'il nous sera démontré qu'elles ne sont pas fondées.

Le capitaine Brianchon pose en principe que tout mixte fulminant contient de l'oxigène; et comme l'expérience n'a point démontré l'existence de cet élément dans le chlorure et l'iodure d'azote, qui ont la propriété de fulminer au plus haut degré, il pense que, dans la préparation de ces deux composés, l'azote, au moment où il se combine avec le chlore et l'iode, absorbe l'oxigène de l'atmosphère; de même que des métaux plongés dans des solutions de chlorures où ils ne s'altèrent pas hors du contact de l'air, sont attaqués quand ils peuvent soutirer progressivement l'oxigène de l'atmosphère pour s'unir ensuite avec les chlorures; de même encore que le cuivre qui ne colore pas l'ammoniaque privée d'air, la colore en bleu dès qu'il peut absorber le gaz oxigène. Mais avant de mettre les faits précédens en parallèle, il nous semble qu'il auroit été nécessaire de prouver d'abord que le chlorure et l'iodure d'azote ne peuvent se former qu'autant qu'on les prépare avec le contact de l'air, et en conséquence que l'iodure d'ammoniaque mis en contact avec l'eau privée d'air, ne donne point d'iodure d'azote; il nous semble enfin qu'avant de poser le principe que tous les mixtes fulminans contiennent de l'oxigène, il auroit fallu indiquer les moyens de démontrer l'existence de cet élément dans le chlorure et l'iodure d'azote: car, dans l'état actuel de la science, ce seroit s'égarer que de reconnoître dans un corps, sur de simples analogies, l'existence d'un élément que l'analyse n'en a pas séparé.

Le capitaine Brianchon croit que la possibilité de décomposer *sans bruit* des composés fulminans, tels que l'orate d'ammoniaque, le cyanate d'argent, lorsqu'on les chauffe dans des vases sans le contact de l'air, est une preuve de son opinion: nous pensons que les faits qu'il rapporte sont insuffisans pour l'établir. En effet, il a vu que $0^g,06$ de cyanate d'argent chauffés dans un verre de montre l'ont brisé en éclats, tandis que $0^g,12$ de la même matière chauffés dans une cornue de verre suspendue à des cordons, et dont le bec plongeoit dans l'eau, se sont décomposés sans bruit et sans briser la cornue,

quoiqu'il se soit dégagé du gaz et beaucoup de lumière : l'auteur dit qu'il n'y a pas eu de fulmination, parce que l'oxigène de l'atmosphère n'a pu être soutiré par le carbone de l'acide cyanique, et que conséquemment il ne s'est pas produit le vide qui est nécessaire pour que toute fulmination ait lieu.

Nous remarquerons d'abord qu'il n'est pas étonnant que la décomposition de l'orate d'ammoniaque, du cyanate d'argent, s'opère sans bruit quand les matières sont chauffées dans des tubes fermés, puisque un volume d'oxigène et deux volumes d'hydrogène qui détonent fortement à l'air libre, ne font point entendre de bruit quand on les brûle au moyen de l'étincelle électrique dans un eudiomètre au-dessus du mercure ou de l'eau, et cela parce que l'ébranlement que l'air reçoit par l'intermède de cette eau ou de ce mercure est très-foible, la force expansive de la vapeur d'eau produite s'étant déployée sur une masse de liquide beaucoup plus grande que la sienne. En second lieu, nous remarquerons que, dans la description que l'auteur fait de son expérience, on ne voit pas de raison pour que la fulmination ne se soit pas opérée comme elle auroit eu lieu à l'air libre : en effet, puisque le bec de la cornue où le cyanate a été chauffé plongeoit dans l'eau, la cornue contenoit un gaz ; et l'auteur ne disant pas avoir remplacé les six litres d'air qu'elle contenoit avant l'experience par un fluide élastique dépourvu de gaz oxigène, le lecteur doit penser que le cyanate a été décomposé dans un volume d'air que par approximation nous réduirons à cinq litres sous une pression de $0^{m},760$ de mercure, et à la température de zéro ; cela suppose 1075 centimètres cubes d'oxigène. Or les $0^{g},1200$ de cyanate contiennent $0^{g},0092$, ou plutôt 8,4 centimètres cubes de carbone, lesquels demandent un volume double d'oxigène pour se convertir en acide carbonique ; mais il y a déjà 8,4 centimètres cubes d'oxigène dans $0^{g},12$ de cyanate, conséquemment cette quantité de matière fulminante ne peut soutirer à l'atmosphère ou à l'air de la cornue que 8,4 centimètres cubes d'oxigène ; conséquemment s'il n'y a pas eu de fulmination dans l'expérience précédente, comme le prétend le capitaine Brianchon, le lecteur ne peut admettre que cela ait été faute d'oxigène, sur-tout quand il ne trouve aucune expérience qui prouve que les 1075 centimètres d'oxigène contenus dans la cornue aient été retrouvés à l'état libre après la décomposition du cyanate.

Examinons maintenant si ce que nous savons de l'intensité du bruit qui peut être produit par l'air lorsque ce fluide se précipite dans un espace vide, est conforme à la nouvelle théorie de l'auteur. $0,^{g}06$ de

cyanate chauffés dans un verre de montre le brisent en fulminant violemment : or, cette quantité de cyanate ne peut absorber que 4,2 centimètres cubes d'oxigène atmosphérique; d'après cela la vîtesse de l'air qui se précipite dans un vide aussi petit est-elle suffisante pour qu'on lui attribue le bruit de la fulmination et le brisement du verre! Et ajoutons premièrement qu'en admettant un vide produit dans la couche d'air qui enveloppe la matière fulminante par la soustraction de l'oxigène, il reste toujours dans cette couche les $\frac{4}{5}$ de son volume primitif d'azote qui doivent réduire à $\frac{1}{5}$ la vîtesse que l'air auroit s'il se précipitoit dans le vide absolu; deuxièmement, que nous ne connoissons aucun cas où du carbone venant à se combiner avec du gaz oxigène, celui-ci perde son état gazeux au moment de la combinaison, puisque le gaz acide carbonique a le même volume que l'oxigène qu'il contient : c'est pourtant ce qu'il faut admettre dans la nouvelle théorie de la fulmination du cyanate d'argent; et troisièmement enfin, que si l'on calcule, d'après la loi de Mariotte, la hauteur d'une colonne de mercure nécessaire pour amener un volume d'azote gazeux, au volume que le même poids d'azote a dans sa combinaison avec l'iode, on verra que le choc produit par l'expansion subite de l'azote ainsi condensé, soit contre le verre, soit contre l'air, sera, au choc produit par l'air qui se précipite dans le vide occasionné dans une couche d'air par la simple soustraction de l'oxigène, comme la longueur de la première colonne de mercure est à la cinquième partie de la longueur de la colonne de vingt-huit pouces, sous la pression de laquelle l'air se précipite dans le vide dont nous parlons.

Nous bornerons à ce que nous venons de dire nos observations, quoiqu'il nous fût facile d'en ajouter d'autres, sur-tout relativement au rôle que l'auteur fait jouer dans la fulmination à l'oxigène, qu'il admet dans tous les mixtes fulminans, pour *commencer le mouvement et déterminer l'appel des colonnes d'air.* Nous engageons le capitaine Brianchon à continuer son travail, à revoir chacun des élémens de la théorie de la détonation en les soumettant à l'expérience, et au calcul quand ils en sont susceptibles; par ce moyen il établira des explications qu'il ne sera plus permis de mettre en discussion.

E. CHEVREUL.

Anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes des animaux vertébrés, appliquée à la physiologie et à la pathologie du système nerveux; par T. R. A. Serres, *médecin ordinaire de l'hôpital de la Pitié, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, &c.*

> Démocrite, Anaxagoras, disséquoient déjà le cerveau il y a près de trois mille ans; Haller, Vicq d'Azir et vingt anatomistes vivans l'ont disséqué de nos jours; mais, chose admirable! il n'en est aucun qui n'ait encore laissé des découvertes à faire à ses successeurs. Cuvier.

ouvrage qui a remporté le prix à l'Institut royal de France; tome I.er, *in-8.°* de 700 pages en tout, principal texte, introduction et préface compris; avec un atlas de 16 planches, grand *in-4.°*, représentant 300 sujets, dessinés et lithographiés par Fertel, sous les yeux de l'auteur, et accompagnés d'une explication. A Paris, chez Gabon et compagnie, libraires, rue de l'École-de-Médecine, et à Montpellier, chez les mêmes libraires, 1824.

L'Académie royale des sciences avoit proposé, pour sujet d'un grand prix, l'anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes des animaux vertébrés; ce prix a été décerné à M. Serres, auteur de l'ouvrage que nous allons faire connoître. Dans un discours préliminaire, qui est étendu, il fait sentir le besoin que la science avoit et qu'elle a encore de poursuivre des recherches sur l'anatomie du cerveau. Il y a long-temps qu'on a commencé à s'en occuper, et qu'on a connu l'utilité dont est pour cela l'anatomie comparée. Cependant les bases de cette partie de la science ne sont pas, dit l'auteur, encore posées, les élémens de l'encéphale ne sont pas déterminés, même chez les animaux vertébrés; on ignore de quelles parties se compose cet organe chez les poissons, les reptiles, les oiseaux: on n'est pas plus avancé sur leurs rapports et leurs connexions. M. Serres va jusqu'à dire sur ce dernier objet qu'on n'a que des idées erronées, parce qu'on comparoit toujours les unes aux autres des parties hétérogènes. Il manque, selon lui, une bonne détermination des élémens de l'encéphale dans les quatre classes des animaux vertébrés. Autrefois les préjugés ne permettoient pas de disséquer le cadavre de l'homme; son anatomie fut

déduite de celle des animaux : plus tard, on put disséquer le corps de l'homme, auquel on rapporta tout. De l'examen de l'encéphale des quadrupèdes, on passa à celui des oiseaux, puis des poissons, où l'on trouva des différences. Les anatomistes s'attachèrent d'abord aux formes extérieures; ils établirent des systèmes sur la préexistence des germes et de leur éternel emboîtement. De deux opinions qui se formèrent, l'une supposoit que tous les germes qui sont nés et qui doivent naître sont contenus dans le premier; l'autre avançoit que, malgré leur incomparable petitesse, les germes étoient en miniature des animaux parfaits. M. Serres, loin d'admettre de semblables hypothèses, pense que les organes des embryons, avant d'arrêter leurs formes permanentes, traversent une multitude de formes fugitives et de plus en plus simples. S'étant livré depuis douze ans à l'étude de l'*organogénie*, il présente l'ensemble des principaux faits auxquels il est arrivé. Il met sous les yeux du lecteur les principes philosophiques qui l'ont dirigé et les applications principales qui en ont été faites dans les sciences anatomiques. « Plus les sciences, dit-il, se perfectionnent, plus elles » se concentrent, plus elles se rapprochent de la nature. Les hommes » de génie qui en surprennent le secret se distinguent des observateurs » ordinaires par le talent de saisir les principes généraux, et par celui » plus singulier encore d'enchaîner les idées entre elles par la force » des analogies. » (Il cite à cette occasion Descartes, Bacon, Galilée, Newton, Haller, Buffon, Lavoisier, &c.) « C'est, ajoute-t-il, un petit » nombre de principes généraux et féconds qui, dans les sciences phy» siques, semble avoir donné la clef de l'univers, et qui, par une » mécanique simple, explique l'ordre de l'architecture divine : pourquoi » n'en seroit-il pas de même dans les sciences anatomiques et phy» siologiques ! » Le but auquel M. Cuvier prétend que doit tendre celui qui cultive les sciences naturelles, est de connoître les rapports généraux et les lois fixes de la formation. M. le professeur Duméril, embrassant les rapports des vertèbres et de leurs muscles, a émis l'idée que le crâne des animaux n'étoit qu'une grande vertèbre; et le cerveau, que la moelle épinière renflée : cette idée, d'abord repoussée, est devenue classique. M. Geoffroy de Saint-Hilaire, après trente ans de méditations, a proclamé l'unité de composition; M. Cuvier, qui jouit d'une célébrité justement acquise, rassemblant et réunissant des ossemens épars, des fragmens mutilés, trouvés dans les entrailles de la terre, a évoqué pour ainsi dire les restes d'un monde primitif submergé par le déluge. C'est pour marcher sur les traces de ces savans que M. Serres a entrepris l'ouvrage que nous analysons.

Loin d'être de l'opinion de Haller et d'Albinus, qui admettent comme loi générale le développement central des animaux, il fait reposer toute la zoogénie sur le développement excentrique, d'où dérivent toutes les lois de la formation des organes, et par conséquent la névrologie, sur laquelle l'académie avoit appelé l'attention des concurrens. Ce principe étant établi, l'auteur explique la formation des nerfs et celle de la moelle épinière, &c.

On a regardé le système nerveux comme l'organe par lequel s'exécutent les sensations et les volontés de l'ame, dont on a cherché à expliquer l'harmonie par *les esprits animaux*, sorte d'abstraction à laquelle on donne un corps plus subtil qu'aucun fluide, et qu'on loge dans l'encéphale. M. Serres rejette l'existence de ce fluide imaginaire.

Il entre dans des détails sur l'organe encéphalique dans les quatre classes d'animaux vertébrés, dont les formes permanentes sont produites par le balancement respectif de ses diverses parties, et par l'influence réciproque que ces parties exercent les unes sur les autres.

Le phénomène qui lui paroît le plus curieux dans la formation de l'encéphale, est la marche opposée du cervelet et des hémisphères cérébraux; le cervelet se dirige d'arrière en avant, et les hémisphères suivent une progression inverse et se portent de devant en arrière. Aucun autre organe n'a offert une marche analogue : M. Serres fut long-temps à en découvrir la raison; enfin, il la trouva et la voici telle qu'il la donne. « Les carotides internes, sous l'influence desquelles » se développent les hémisphères cérébraux, se dirigent de devant en » arrière; les vertébrales, qui forment le cervelet, se portent au » contraire d'arrière en avant : on voit donc que le cervelet et le » cerveau devoient nécessairement suivre une direction opposée chez » tous les embryons et chez tous les animaux vertébrés. »

M. Serres développe l'organisation insolite des monstres, qu'il déduit des conditions diverses d'existence de leur système sanguin artériel. Quelque singulières et bizarres que paroissent leurs associations organiques, elles sont toujours assujetties à une règle inviolable, celle de la connexion des parties.

Les notions préliminaires que nous venons de présenter ont paru à l'auteur nécessaires pour donner la clef des faits dont se compose son ouvrage.

Il est divisé en deux parties : l'une traite de l'anatomie comparative de l'encéphale des embryons dans les quatre classes des animaux vertébrés; la deuxième, de la névrologie comparative appliquée à la déter-

mination et aux rapports de l'encéphale dans ces quatre classes, et à la détermination du système nerveux des invertébrés.

Dans le premier chapitre de la première partie, M. Serres examine la formation de la moelle épinière et de l'encéphale chez les embryons des oiseaux. On s'est beaucoup occupé de l'incubation de l'œuf : mais, dit l'auteur, au milieu de l'ensemble imposant des faits produits par ces travaux, on cherche en vain quelques notions suivies sur la formation de la moelle épinière et du cerveau. Les observateurs ont éprouvé de grandes difficultés que M. Serres s'est attaché à surmonter pour répondre à la question proposée par l'académie des sciences. Quelques physiciens ont assuré avoir vu les premiers vestiges de la moelle épinière avant la vingtième heure de l'incubation ; M. Serres a aperçu le fœtus bien formé à la vingt-deuxième heure ; il a suivi la marche de l'incubation de l'œuf d'une poule dans toute sa durée de vingt-un jours, terme généralement fixé, quoiqu'il s'étende quelquefois davantage, comme nous en avons la preuve. M. Serres observe que l'incubation peut rester stationnaire trois ou quatre jours, ce qui dépend sans doute, tantôt de la poule, tantôt de la température, tantôt d'autres circonstances. Ces recherches sur les œufs de poule, il les a faites sur ceux de la dinde, de l'oie, &c., et a trouvé les mêmes métamorphoses, avec quelques différences produites par la durée de l'incubation.

Les anatomistes se sont peu exercés sur l'incubation de l'œuf des reptiles ; on compte parmi eux, dit M. Serres, Swammerdam, Hochstetter, Hemmet et du Trochet. Celui-ci a rendu évidente l'analogie entre les enveloppes des vivipares et celles des ovipares. M. Serres croit qu'aucun anatomiste n'a dirigé encore ses recherches sur le développement de l'encéphale et de la moelle épinière du têtard, produit d'un œuf de la grenouille ; il s'est donc vu obligé de recourir à ses propres observations. Cette tâche, qui est l'objet du deuxième chapitre, lui paroît plus difficile à cause de la petitesse de l'œuf de l'embryon. Un examen aussi suivi que celui de l'œuf de la poule, lui a fourni des remarques curieuses : il en rapporte une, c'est qu'à une certaine époque la queue du têtard disparoît, ce qu'on savoit déjà, ainsi que la moelle épinière et tous les nerfs qui s'y rendoient.

Arrivé au troisième chapitre, l'auteur rend compte de la formation de la moelle épinière et de l'encéphale chez les mammifères.

Il est question, dans le quatrième, de l'encéphale des poissons, considéré dans l'état permanent embryonnaire des reptiles, des oiseaux et des mammifères : l'auteur y détermine cet organe dans cette classe par sa comparaison avec celui des embryons des trois classes supérieures.

Avant de pouvoir faire entrer les poissons en parallèle avec les oiseaux, les reptiles et les mammifères, il a fallu que l'auteur reconnût d'abord les élémens qui composent la structure de leur cerveau. L'encéphale des poissons, le plus simple en apparence, est, selon lui, le plus compliqué et même inextricable, 1.° parce qu'il présente une variété infinie, non-seulement de famille à famille, mais de genre à genre, d'espèce à espèce : c'est une métamorphose continuelle; 2.° parce qu'on a choisi l'animal adulte pour comparaison. Pour trouver la solution du problème, M. Serres déclare qu'il s'écarte de la route des autres anatomistes : au lieu de les suivre dans toutes leurs déterminations et suppositions, il va droit au but, prenant la nature pour guide et choisissant ses exemples sur des poissons osseux et cartilagineux, marchant du simple au composé, d'après les procédés analytiques les plus sévères. C'est aux anatomistes qui liront son ouvrage à juger s'il tient ce qu'il promet. Nous ne le suivrons pas dans la manière dont il expose ses recherches, dans les conséquences qu'il en tire.

La deuxième partie a pour objet l'anatomie comparative, appliquée à la détermination et aux rapports de l'encéphale dans les quatre classes des vertébrés, et à la détermination du système nerveux des invertébrés.

Avant de décrire les nerfs et tout ce qui les concerne, M. Serres établit des considérations générales sur ce qui a été fait et sur ce qu'il a cru devoir faire pour parvenir à la découverte de la vérité : il croyoit la trouver dans l'examen de la moelle épinière et de l'encéphale des jeunes embryons. Persuadé que leur ténuité les déroboit à la vue simple, il fit usage de la loupe et du microscope; il ne fut pas plus heureux : ces parties lui parurent dépourvues de nerfs; mais, en suivant tous ceux de la tête et du tronc, il vit qu'il n'y avoit pas de communication entre ces organes et la moelle épinière et l'encéphale.

On avoit prétendu que les animaux se développoient du centre à la circonférence : de là on croyoit que les nerfs devoient procéder de la moelle épinière et du cerveau, aux parties excentriques du corps. M. Serres assure qu'au contraire ils se développent de la circonférence au centre. D'après ce principe, il réfute l'opinion de MM. Gall et Spurzheim sur la nutrition primitive des nerfs par la matière grise de la moelle épinière et de l'encéphale : cette nutrition, dit-il, est imaginaire, puisque les deux ordres d'organes ne sont pas primitivement en communication l'un avec l'autre. Cette communication n'existant pas aussi dans les invertébrés, leurs nerfs ne doivent pas non plus tirer leur origine de la moelle épinière et du cerveau. Pour que l'opinion de MM. Gall et Spurzheim fût admissible, il faudroit

supposer que la matière grise de la moelle épinière et du cerveau en formât les couches extérieures, tandis que c'est la matière blanche.

On trouve, à la fin du deuxième chapitre de cette deuxième partie, des rapports des nerfs olfactifs et de la vision, comparés entre eux, chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons, comme il y en a à la fin du premier pour représenter les dimensions du nerf olfactif dans les différentes classes d'animaux.

Au troisième chapitre, il s'agit du nerf trijumeau, considéré dans ses rapports avec les organes des sens; dans le quatrième, du nerf facial; et dans le cinquième, de l'application de la névrologie au nerf pneumato-gastrique, dit accessoire de Willis, ou grand sympathique, et d'autres congénères. Ces cinq chapitres offrent les tableaux des dimensions des nerfs, et de leurs rapports dans les quatre classes.

Le sixième chapitre traite de trois choses, savoir: 1.° des lois du système nerveux; 2.° de la structure de ce système; 3.° de l'influence du système sanguin sur le système nerveux.

En résumé, M. Serres a présenté dans tous leurs détails les lois fondamentales du système nerveux; il a fait voir que toutes les parties de ce système se forment de dehors en dedans et marchent de la circonférence au centre de l'animal. De cette loi première il en fait dériver de secondaires; elles sont au nombre de deux, la loi de symétrie et celle de conjugaison. D'après la première, toutes les parties du système nerveux doivent être doubles; d'après l'autre, elles doivent toutes se réunir, s'engrener et se confondre sur l'axe central du système, pour donner naissance aux parties uniques que l'on rencontre dans les animaux vertébrés. C'est à ces deux principes généraux que l'auteur rattache tous les faits contenus dans son ouvrage. Cette marche est celle qu'il a suivie dans son travail sur l'ostéologie.

L'ouvrage est accompagné d'un atlas lithographié, de format petit *in-folio*, lequel représente trois cents figures: un second volume ne doit pas long-temps se faire attendre.

Par l'exposé que nous avons fait de ce que contient le premier volume, on peut juger qu'il est le fruit de recherches très-savantes, qui supposent dans l'auteur une grande sagacité pour scruter la nature et en tirer des observations applicables au développement de la physiologie peu connue de quatre classes d'animaux.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

PROGRAMME des prix proposés par l'académie royale des sciences (1) pour les années 1826 et 1827. I. PRIX DE PHYSIQUE pour l'année 1827. *Présenter l'histoire générale et comparée de la circulation du sang dans les quatre classes d'animaux vertébrés, avant et après la naissance, et à différens âges.* Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Il sera décerné dans la séance publique du premier lundi du mois de juin 1827. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.er janvier 1827. Ce terme est de rigueur.

II. PRIX DE MATHÉMATIQUES pour l'année 1826. *Méthode pour le calcul des perturbations du mouvement elliptique des comètes, appliquée à la détermination du prochain retour de la comète de 1759, et au mouvement de celle qui a été observée en 1805, 1819 et 1822. L'Académie a jugé qu'il était important d'appeler l'attention des géomètres et des astronomes sur la théorie des perturbations des comètes, afin de donner lieu à un nouvel examen des méthodes connues, et à deux applications principales dont les élémens sont très-differens, et qui offrent l'une et l'autre beaucoup d'intérêt.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

III. PRIX DE MATHÉMATIQUES pour l'année 1824; remis au concours pour l'année 1826. L'Académie considère la théorie de la chaleur comme une des questions les plus importantes auxquelles on ait appliqué les sciences mathématiques : cette théorie a déjà été l'objet de plusieurs prix décernés, et les pièces que l'Académie a couronnées ont beaucoup contribué à perfectionner cette branche de la physique mathématique. L'Académie avait proposé la question suivante, pour objet du prix de mathématiques qu'elle devait décerner dans la séance de juin 1824 : 1.° *Déterminer, par des expériences multipliées, la densité qu'acquièrent les liquides, et spécialement le mercure, l'eau, l'alcool, et l'éther sulfurique, par des compressions équivalentes au poids de plusieurs atmosphères ; 2.° Mesurer les effets de la chaleur produits par ces compressions.* Aucune des pièces envoyées au concours n'ayant obtenu le prix, l'Académie propose de nouveau le même sujet pour l'année 1826. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

IV. PRIX FONDÉ PAR FEU M. ALHUMBERT, proposé en 1824 pour l'année 1825, et remis au concours pour l'année 1826. L'Académie avait proposé pour sujet de ce prix : *De comparer anatomiquement la structure d'un poisson et celle d'un reptile; les deux espèces au choix des concurrens.* Les intentions de l'Académie n'ayant point été remplies, le même sujet a été reproduit

(1) Nous ferons connoître, dans le cahier de juin, les prix décernés en 1826 par l'Académie des sciences, et les autres détails de sa séance publique annuelle.

pour l'année 1825, avec cette modification, que les concurrens pourroient se borner à comparer un ou plusieurs des divers systèmes d'organes. La commission nommée pour l'examen des pièces du concours a reconnu que celle qui a pour titre, *Mémoire sur la myologie des poissons, comparée à celle des reptiles, des oiseaux et des mammifères*, offre, à la vérité, beaucoup d'intérêt, mais qu'elle ne répond pas entièrement aux vues de l'Académie. En conséquence, le même sujet est présenté de nouveau pour l'année 1826. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 450 francs.

V. L'Académie a proposé, en 1824, pour le sujet de prix qu'elle décernera en 1826, la question suivante : *Décrire avec précision les changemens qu'éprouve la circulation du sang chez les grenouilles dans leurs différentes métamorphoses.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

VI. PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE, fondé par M. de Montyon. L'Académie adjugera une médaille d'or de la valeur de 895 francs à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui lui aura été adressé d'ici au 1.er janvier 1826, et qui lui paroîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale.

VII. PRIX DE MÉCANIQUE, fondé par M. de Montyon. Médaille d'or de la valeur de 500 francs, qui sera décernée dans la séance publique du premier lundi de juin 1826. On n'admettra au concours que les machines dont la description, ou les plans ou modèles suffisamment détaillés, auront été soumis à l'Académie, soit isolément, soit dans quelque ouvrage imprimé transmis à l'Académie avant le 1.er janvier 1826.

VIII. Conformément au testament de feu M. le baron Auget de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821 et du 2 juin 1824, la somme annuelle résultant du legs dudit sieur baron de Montyon *pour récompenser les perfectionnemens de la médecine et de la chirurgie*, sera employée, pour moitié, en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie royale des sciences à l'auteur ou aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui, ayant pour objet le traitement d'une maladie interne, seront jugés les plus utiles à l'art de guérir; et l'autre moitié, en un ou plusieurs prix à décerner par la même Académie à l'auteur ou aux auteurs des ouvrages ou découvertes qui, ayant eu pour objet le traitement d'une maladie externe, seront également jugés les plus utiles à l'art de guérir.

IX. La somme annuelle provenant du legs fait par le même testateur en faveur de ceux qui auront trouvé *les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre*, sera également employée en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie aux ouvrages ou découvertes qui auront paru dans l'année sur les objets les plus utiles et les plus propres à concourir au but que s'est proposé le testateur. Les concurrens sont invités à adresser leurs ouvrages, leurs mémoires, et, s'il y a lieu, les modèles de leurs machines ou de leurs appareils, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er février 1826.

X. PRIX D'ASTRONOMIE. La médaille fondée par M. de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la séance publique du premier lundi de juin 1826. Cette médaille d'or sera de la valeur de 635 francs.

XI. PRIX DE STATISTIQUE, fondé par M. de Montyon. Une ordonnance du Roi, rendue le 22 octobre 1817, a autorisé la fondation d'un prix annuel de statistique, qui doit être proposé et décerné par l'Académie royale des sciences. Parmi les ouvrages publiés chaque année, et qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la statistique de la France, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la première séance publique de l'année suivante. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés dans le cours de l'année, seraient adressés au secrétariat de l'Institut : sont seuls exceptés les ouvrages imprimés ou manuscrits de ses membres résidens. Les mémoires et machines devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée, avec le nom de l'auteur, dans un billet cacheté joint au mémoire. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

La Société royale de médecine de Toulouse a tenu sa séance publique, le 19 mai 1825, devant une assemblée nombreuse. M. Duffourc, vice-président, en a fait l'ouverture par un discours où il a retracé en peu de mots le but de son institution, et les utiles travaux dont elle s'occupe pendant ses séances. Après cette lecture, M. Ducasse fils, secrétaire général, a exposé les travaux de la Société durant 1824.

La Société a retiré du concours la question *sur la meilleure position à donner au membre dans la fracture du col du fémur.* Elle a proposé pour l'année 1826 la question suivante: *Déterminer le mode de l'action de l'iode sur l'homme dans l'état de santé ou de maladie, et assigner les propriétés médicales de ses diverses préparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.* Elle propose pour l'année 1827, comme sujet de prix, la question suivante: *Faire succinctement l'historique des principales préparations phosphorées, et exposer la théorie du meilleur mode chimique et pharmaceutique de les obtenir en leur conservant leurs propriétés médicales.* Chaque prix est de la valeur de 300 francs. Les mémoires aspirant aux grands prix devront être remis avant le 1.er mars de chaque année. Il est nécessaire qu'ils soient écrits lisiblement en français ou en latin, et munis d'une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté, où doit se trouver le nom de l'auteur. Les ouvrages qui concourront pour les médailles devront être remis avant le 1.er avril 1826. Les auteurs feront connoître leurs noms. On n'admettra point au concours ceux qui auront été communiqués à d'autres sociétés. Les membres de la Société sont seuls exclus du concours. La Société témoigne sa gratitude à MM. les correspondans, ainsi qu'aux autres personnes qui lui ont envoyé des ouvrages sur divers sujets.

La Société libre d'émulation de Liége, pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, a tenu, le 29 janvier, sa séance publique sous la présidence de M. Beanin. On y a entendu, 1.° le rapport des travaux de la Société depuis le 25 décembre 1822; 2.° le rapport des deux concours ouverts nécessairement par les quatre comités qui forment la Société. Aucun prix n'a été décerné, mais des mentions honorables ont été accordées à MM. Alphonse

Mahul, Néocles Hennequin, Charles Rogier, Bignan. La Société propose, 1.° une branche de laurier en argent de la valeur de 100 fr. pour une pièce de poésie française sur l'*Établissement d'une université à Liége en 1817*. Les auteurs sont libres de choisir le genre de poésie dans lequel ils veulent traiter ce sujet patriotique; mais leur pièce doit avoir au moins cent vers. 2.° La Société continue de proposer une médaille en or de la valeur de 800 fr. pour l'*Éloge académique de Grétry*. 3.° Elle offre une médaille d'or de 300 fr. pour un *Mémoire* ou *Essai sur la vie et les ouvrages des écrivains liégeois depuis le X.e jusqu'au XV.e siècle*. 4.° Elle demande un *Mémoire* ou *Essai sur la vie et les ouvrages des Liégeois qui se sont distingués dans les arts du dessin*; le prix sera d'une médaille en or de 400 fr. Les pièces et mémoires doivent être adressés au secrétariat de la Société avant le 1.er juillet 1826.

La Société d'émulation de Cambrai a prorogé jusqu'au 20 juillet 1825 la clôture des concours qu'elle a ouverts en 1824, et qui devoient être fermés le 30 du présent mois de juin. 1.° *Archéologie et Histoire locale.* La Société décernera une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités du Cambrésis. 2.° *Poésie.* La Société n'indique point de sujet spécial: elle offre une *lyre d'argent*, de la valeur de 200 francs, à l'auteur de la meilleure pièce de poésie qui sera envoyée au concours. 3.° *Éloquence.* Sur la proposition du conseil municipal de Cambrai, la Société déclare que le prix, consistant en une médaille d'or de 200 francs, sera adjugé à l'auteur du meilleur discours *sur les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature*. Les mémoires, poëmes et discours devront parvenir, sans frais, avant le 20 juillet 1825, terme de rigueur, à M. le Glay, secrétaire perpétuel. On y joindra un billet cacheté contenant le nom de l'auteur avec son domicile, et répétant la devise qu'on aura placée en tête de l'ouvrage.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire grec moderne français, contenant les diverses acceptions des mots, leur étymologie ancienne ou moderne, et tous les temps irréguliers des verbes; suivi d'un double vocabulaire de noms propres d'hommes et de femmes, de pays et de villes, par F. D. Dehèque. Paris, impr. de Farcy, libr. de Jules Duplessis, *in-8.°* de 22 feuilles 3/8.

Essai sur la littérature romantique. Paris, impr. de le Normant fils, libr. de le Normant père, *in-8.°* de 20 feuilles. Pr. 4 fr.

Élégies rémoises, suivies de Fragmens dramatiques et d'un Essai sur les nouvelles théories littéraires, par Cyprien Anot. Paris, imprimerie de Pinard, libr. d'Amyot, *in-8.°* de 13 feuilles 1/4. Pr. 3 fr.

Poésies lyriques et bucoliques, précédées d'un essai sur la poésie et sur l'éloquence, et suivies d'Héromède, reine de Ségeste, tragédie en cinq actes, par M. Dorion; deuxième édition. Paris, Firmin Didot, *in 8.°* de xl et 232 pages. Ce volume, qui contient dix odes, dix idylles, outre la traduction de celle de Bion sur la mort d'Adonis, et une tragédie, est terminé par des notes. M. Dorion a publié aussi deux poëmes en douze chants chacun, intitulés, l'un,

Palmyre conquise; l'autre, *la Bataille d'Hastings*, ou *l'Angleterre conquise; le Méfiant*, comédie en cinq actes, &c.

Chant du Sacre ou la Veille des armes, par A. de Lamartine. Paris, impr. de Tastu, librairie de Baudouin, *in-8.º* de 4 feuilles 1/4. Pr. 4 fr.

Le dernier chant du Pélerinage d'Harold, par A. de Lamartine ; troisième édition. Paris, impr. et libr. de Dondey-Dupré, *in-8.º* de 12 feuilles. Pr. 4 fr.

La Clémence de David, tragédie en trois actes, avec des chœurs; représentée le 7 juin sur le Théâtre français et dans les principales villes de France, à l'occasion du sacre de S. M. Charles X, par M. X. V. Draparnaud. Paris, impr. de Trouvé, libr. d'Édouard Leroy, *in-8.º* de 5 feuilles 7/8.

Judith, tragédie en trois actes et en vers, par M. de Comberousse; représentée sur le premier Théâtre français le 16 avril 1825. Paris, impr. de Lottin de Saint-Germain, libr. de Barba, *in-8.º* de 2 feuilles 1/2.

L'Héritage, comédie en cinq actes et en vers, par M. Ed. Mennechet, lecteur du Roi; représentée au Théâtre français, par les comédiens ordinaires du Roi, le 7 mai 1825. Paris, impr. de Fain, chez Ladvocat, *in-8.º* de 6 feuilles. Prix, 3 fr.

Nouvel atlas de la France. Cartes des quatre-vingt-six départemens et des colonies françaises, avec des tableaux statistiques et historiques, précédés d'une carte de la Gaule, des cartes de l'ancienne France et de la France actuelle; par A. M. Perrot, membre de la société royale académique des sciences, de celle de géographie, de l'athénée des arts, &c.; et J. Aupick, officier supérieur au corps royal d'état-major, membre de la société de géographie, &c.; publié par L. Duprat-Duverger, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. n.º 13 : Soixante-six cartes de départemens ont déjà paru : il y en aura en tout quatre-vingt-quinze à quatre-vingt-dix-huit, outre cent tableaux; format *in-folio* carré, sur papier vélin, fabriqué exprès par MM. Delagarde, portant dans la pâte les mots, *Nouvel atlas de la France.* L'ouvrage paroît de mois en mois par livraisons séparées, chacune de trois cartes coloriées et de trois tableaux statistiques.... Les tableaux sortent des presses de M. Firmin Didot. Chaque livraison, prise à Paris, est du prix de 6 francs.

Sur la communication du Nil des noirs ou Niger avec le Nil d'Égypte; extrait d'un mémoire lu à l'académie royale des sciences, le 18 avril 1825, par M. Jomard, *in-8.º* de 28 pages avec une carte.

Voyage de Benjamin Bergmann chez les Kalmuks, traduit de l'allemand par M. Moris, membre de la société asiatique. A Châtillon-sur-Seine, chez Comillac, imprimeur-libraire (et à Paris, chez Lecointe et Durey), 1825, *in-8.º*, xxxviij et 361 pages, avec une figure (représentant la fête des Lampes), et onze tableaux d'écriture. L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur ce voyage.

Voyage du capitaine Hiram Cox dans l'empire des Birmans, avec des notes et un essai historique sur cet empire, sur les peuples qui occupent la presqu'île au-delà du Gange, et sur la compagnie anglaise des Indes orientales, par A. P. Chaalons d'Argé, attaché à la bibliothèque du dépôt de la guerre; orné de figures, de costumes coloriés, et de la carte du théâtre de la guerre entre ce peuple et les Anglais. Paris, impr. de Carpentier-Méricourt, librairie d'Arthus Bertrand, 2 vol. *in-8.º* ensemble de 49 feuilles 1/4. Prix, 14 fr.

Tableaux historiques extraits de Tacite, et réunis par des sommaires et des appendices; traduction nouvelle, avec le texte en regard et des notes critiques et littéraires; par M. Le Tellier, avocat, ancien secrétaire rédacteur du Tribunat et de la Chambre des députés. Paris, imprimerie de Casimir, libr. de Grimbert, successeur de Maradan, rue de Savoie, n.° 14, 1825, 2 vol. *in-8.°*, xlvj, 328 et 389 pages. Nous donnerons une notice de cette traduction.

Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant les précis des événemens depuis 1740 jusqu'en 1824, par F. C. H. L. Pouqueville, ancien consul général de France auprès d'Ali, pacha de Janina, &c., avec cartes et portraits; deuxième édition. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, 4 vol. *in-8.°*, ensemble de 143 feuilles 1/4. Prix, 35 fr. Il paroît une traduction italienne de cet ouvrage à Prato, chez les frères Giaffetti: le traducteur, M. Ticozzi, y a joint des éclaircissemens.

On annonce une nouvelle édition revue et corrigée de l'*Histoire des républiques italiennes*, par M. Simonde de Sismondi, 15 vol. *in-8.°*, dont les premiers paroîtront au mois d'août prochain. La souscription est ouverte, à raison de 6 fr. par volume, jusqu'au 1.er novembre, chez MM. Treuttel et Würtz.

Louis XII et François I.er, ou Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de leur règne; suivis d'appendices comprenant une discussion entre M. le comte Daru et l'auteur, concernant la réunion de la Bretagne à la France, par P. L. Rœderer. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Bossange frères, 2 vol. *in-8.°*, 441, xvj et 414 pages, avec trois feuillets contenant des *fac simile*, et deux tableaux. Prix, 12 fr.

Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623; édition complète, publiée sur les manuscrits originaux, et précédée des mémoires de M.me de Mornay sur la vie de son mari, écrits par elle-même pour l'instruction de son fils; cinquième livraison, composée de 2 vol. *in-8.°*, savoir: tome IX, contenant les écrits politiques et la correspondance des années 1598 à 1604; tome X, de 1604 à 1610. Prix de chaque volume, 7 fr. A Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, rue de Bourbon n.° 17. Nous avons rendu compte des premiers tomes, dans nos cahiers d'avril et de mai 1824, pages 109-218, 288-294. Nous ferons connoître les suivans.

Histoire de France pendant le XVIII.e siècle, par M. Charles Lacretelle, de l'académie française; tomes XI et XII; publiés aussi sous le titre de: *Histoire de la révolution française*, tomes V et VI, ou *Convention nationale*, tomes II et III. A Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17, 1825, 2 vol. *in-8.°* imprimés chez Crapelet, 513 et 483 pages. Prix, 12 fr. Il reste à publier deux volumes (XIII et XIV) qui compléteront l'ouvrage. On y joint 6 gravures dont le prix est de 8 fr., et avant la lettre 16 fr.

Le Havre ancien et moderne et ses environs. Description statistique de son port; état de son commerce; tableau de ses relations avec l'ancien et le nouveau monde; biographie de ses hommes célèbres; flore complète; notices sur Montivilliers, Lillebonne, Harfleur, Graville, Sanvic, Honfleur, &c.; par M. F. Morlent; 2 vol. *in-12*, ornés de gravures et de jolies vignettes. Le

même, un vol. *in-8.°*, papier vélin. Au Havre, chez Chapelle, libraire éditeur; et à Paris, chez Pillet aîné.

Traité élémentaire de numismatique ancienne grecque et romaine, composé d'après celui d'Eckhel, augmenté d'un grand nombre d'articles, de remarques et observations des meilleurs auteurs modernes, avec sept planches de médailles, contenant plus de cent cinquante sujets gravés au trait pour servir à l'intelligence du texte; par Gérard Jacob K., associé correspondant des académies royales des antiquaires de France et de Châlons-sur-Marne. Paris, impr. d'Éverat, librairie d'Aimé André, 2 vol. *in-8.°* de 23 feuilles, non compris 13 feuilles de *tables*. Prix, 15 fr.

Tabulæ octo nummorum, ponderum, mensurarum, apud Romanos et Græcos, auctore A. Letronne, acad. inscr. socio. Excudebat Firminus Didot, regis et gallicarum academiarum typographus, *in-8.°* de 8 feuillets.

Œuvres de Fréret, mises dans un nouvel ordre, augmentées de plusieurs mémoires inédits, et accompagnées de notes et d'éclaircissemens historiques; par M. Champollion Figeac, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres: tome Ier, contenant l'avertissement de l'éditeur, la vie de Fréret, et des mémoires relatifs à l'histoire générale et à la chronologie. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-8.°*, 56 et 574 pages. Nous reviendrons sur cet important recueil.

Tableaux synoptiques des acides, par M. Louis Bacon, professeur à l'école secondaire de médecine de Caen, &c. Paris, Louis Colas, 1825, 3 feuilles *in-fol.* Pr. 3 fr. 60 cent. Il y a des exemplaires *in-4.°*, cartonnés, et dont le prix est de 4 fr. 60 cent. — Les acides *minéraux* y sont distribués en quatre ordres, oxacides, hydracides, chloracides, phthoracides; ces quatre ordres embrassent dix genres qui se soudivisent en trente-neuf espèces. Les acides *végétaux* ne forment qu'un seul ordre et même qu'un seul genre, mais dans lequel on distingue des produits purement naturels, des produits purement artificiels, des produits de l'art et de la nature; et ces trois sortes de produits se classent en trente-trois espèces. M. L. Bacon n'établit non plus qu'un seul ordre d'acides *animaux*; mais il le divise en trois genres et vingt-cinq espèces.

Traité des arbres et arbustes, par Duhamel du Monceau; nouvelle édition, augmentée par MM. Veillard, Jaume Saint-Hilaire, Mirbel, Poiret et Loiseleux-Deslongchamps, 7 vol. *in-folio* en 83 livraisons; ouvrage enrichi de 500 planches imprimées en couleur, d'après les dessins de MM. Redouté et Bessa. Prix de chaque livraison 40 fr. sur grand papier vélin satiné; 25 fr. sur le second papier; 9 fr. sur le troisième, avec remise de 15 pour 100 aux souscripteurs qui retireront un demi-volume (9 ou 10 livraisons) par mois; de 25 pour 100 à ceux qui retireront les 83 livraisons avant le 1.er janvier 1826. On souscrit à Paris, chez M. Arthus-Bertrand, libraire éditeur.

Familles naturelles du règne animal, exposées succinctement et dans un ordre analytique, avec l'indication de leurs genres, par M. Latreille, membre de l'Institut, &c. Paris, impr. de Tastu, libr. de Baillière, *in-8.°* de 36 feuilles. Pr. 9 fr.

Physiologie des passions, ou nouvelle Doctrine des sentimens moraux, par M. J. L. Alibert, premier médecin ordinaire du Roi, &c. Paris, imprimerie de Rignoux, libr. de Béchet jeune; 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 57 feuilles 7/8, plus 9 gravures. Pr. 16 fr.

L'Homme considéré dans ses rapports avec l'atmosphère, ou nouvelle Doctrine des épidémies fondées sur les phénomènes de la nature, fragmens de physique, d'hygiène, de physiologie pathologique et de thérapeutique rationnelle; par L. J. L. Leprieur (de Pont-Audemer). Paris, impr. de Carpentier-Méricourt, libr. de Lerouge; 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 54 feuilles 7/8.

Développement d'une pensée de d'Alembert, ou Introduction à l'application de l'algèbre à la géométrie, par A. P. Gaudin, ancien élève de l'école polytechnique, professeur de mathématiques au collége de Nantes. Paris, 1825, Bachelier, *in-8.°*, 34 pages, plus une planche; 2 fr. 50 cent.

Traité de gnomonique, ou Méthode simple et facile pour tracer les cadrans solaires sur toute sorte de plans, sans aucun calcul, précédé d'un précis sur la sphère, avec la manière de construire les instrumens nécessaires; par P. A. B. Dupont. Paris, imp. de Boucher, libr. de Delaforest, *in-8.°* de 2 feuilles et 1/2. Prix, 1 fr.

Revue critique des productions de peinture, sculpture, gravure, exposées au salon de 1824, par M. ***. Paris, impr. et librairie de Dentu, *in-8.°* de 26 feuilles. Prix, 7 fr.

Anacréon, recueil de compositions dessinées par Girodet, et gravées par M. Châtillon son élève; avec la traduction en prose des odes de ce poëte, faite par Girodet; ouvrage publié par son héritier et par les soins de MM. Becquerel et Coupin, grand *in-4.°* qui sera publié en 9 livraisons, composées chacune de six planches. Le prix de chaque livraison est de 12 fr.; de 30 fr. sur papier de Chine. La traduction des odes sera imprimée chez M. Firmin Didot. On souscrit à Paris, chez M. Chaillou-Potrelle, rue Saint-Honoré n.° 14.

La Médecine sans médecin, ou Manuel de santé; ouvrage destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques sans le secours d'une main étrangère; par M. Audin Rouvière, médecin consultant, ancien professeur d'hygiène au Lycée de Paris; quatrième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, 1 vol. *in-8.°* de 540 pages, avec portrait et gravure. Prix, broché 6 fr., ou 7 fr. relié. Se vend à Paris, chez l'auteur, rue d'Antin, n.° 10, et chez les principaux libraires.

Des biens communaux et de la police rurale et forestière, par M. le président Henrion de Pansey; seconde édition. Paris, impr. de J. Didot, librairie de Barrois père, *in-8.°* de 32 feuilles 5/8. Prix, 6 fr.

Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, ancien professeur d'histoire et maître de conférences à l'école normale, membre de la société asiatique de Paris; tome I.er, en deux parties de près de 500 pages chacune, caractère petit romain, grande justification; la première contenant l'introduction de l'ouvrage original, et les religions de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte; la seconde, les études philologiques, historiques et littéraires du traducteur, pour servir de notes et d'éclaircissemens au travail du docteur Creuzer. Le cahier de planches qui accompagne cette première livraison, renferme cent quatre-vingt-seize monumens dont plusieurs sont gravés pour la première fois. Prix de cette livraison, 30 fr.; papier vélin, 60 fr. A

Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17. La deuxième livraison paroîtra à la fin de 1825, et la troisième et dernière en juin 1826. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

ANGLETERRE.

The italian Novellists; les Romanciers italiens. Recueil par ordre historique et chronologique des meilleurs auteurs itâliens qui ont écrit des romans, depuis les premières époques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, traduit de l'italien en anglais, avec des notes critiques et biographiques, par Th. Roscoe. Londres, 1825, chez Prowet, 4 vol. *in-8.°*, avec figures. Pr. 2 l. 2 sh.

Remarks on professor Lee's vindication of his edition of Jones's persian Grammar, published in the july and august numbers of the Asiatic Journal, 1824. Glasgow, 1825, printed for James Blash, *in-8.°* de 95 pages. Réponse aux observations critiques faites sur l'édition donnée par M. Lee de la Grammaire persane de W. Jones. Voyez, sur cette édition, Journal des Savans, avril 1825, pages 198-205.

The universal biographical Dictionary; Dictionnaire biographique universel, ou Description historique de la vie et des ouvrages des personnages les plus célèbres de chaque siècle et de chaque nation, par J. Watkins; nouvelle édition. Londres, 1825, Longman, *in-8.°* 1100 pages. Pr. 1 l. 1 sh. Ce Dictionnaire a été traduit en français, sur l'édition de 1800, par M. Lécui, en 1803; 2 part. *in-8.°*

A newly constructed Map of India; Carte de l'Inde nouvellement dressée, d'après les meilleures autorités, avec une esquisse de l'empire birman, à l'usage des officiers de l'armée aux Indes orientales; dédiée au major sir J. Malcolm. Londres, 1825, Kingsbury, 4 feuilles *in-folio* atlantique. Pr. 2 l. 2 sh.

Journal of a residence in Ashantee; Journal d'un séjour à Ashantie, par J. Dupuis, envoyé et consul britannique dans ce royaume; précédé d'un traité sur l'origine et les causes de la guerre actuelle. Londres, Murray, 1824, *in-8.°*

Narrative of a second visit to Greece, &c.; Relation d'un second voyage en Grèce, contenant plusieurs faits relatifs aux derniers momens de lord Byron, avec des extraits de correspondance, des documens officiels, &c.; par Édouard Blaquière. Londres, 1825, Wittaker, *in-8.°*, avec planches. Pr. 12 sh.

Origins, or Remarks on the origin of several empires, states and cities; Origines, ou Remarques sur l'origine de plusieurs empires, états et villes, par sir W. Drummond, Londres, 1825, Baldwin, 2 vol. *in-8.°* Pr. 24 sh.

The Life of cardinal Wolsey; Vie du cardinal Wolsey, par G. Cavendish, avec des notes et des éclaircissemens, par J. W. Singer. Londres, 1825, Harding, 2 vol. *in-8.°*, avec portraits et gravures. Pr. 1 l. 10 sh.

Letters on the state of Ireland; Lettres sur l'état présent de l'Irlande, adressées par J. K. L. à un ami en Angleterre. Londres, Cowie, 1825, *in-8.°*

Journal of the sieges of the Madras army; Journal des siéges de l'armée de Madras, durant les années 1817, 1818 et 1819, avec des observations sur le système qui a été constamment observé dans l'Inde pour les opérations de ce genre; par Edw. Lake, lieutenant au service de la compagnie des Indes orientales. Londres, 1825, Kingsburg, *in-8.°*, avec cartes. Pr. 1 l. 6 sh.

Memoirs of the life of J. P. Kemble, &c.; Mémoires sur la vie de J. P. Kemble esq., contenant l'histoire du théâtre anglais depuis Garrick jusqu'à ce jour; par J. Braden. Londres, 1825, 2 vol. *in-8.°*, avec portrait.

Celebrated Trials and remarkables Cases of criminal jurisprudence; Causes célèbres et Procès criminels fameux qui ont eu lieu pendant les quatre derniers siècles, en Grande-Bretagne et le reste de l'Europe, et en Amérique, depuis lord Cobham, en 1418, jusqu'à John Thurtell et Henri Fauntleroy, en 1824. Londres, 1825, 6 vol. *in-8.°*, avec planches.

— *The seven Seas, a Dictionary and Grammar of the persian language* by his majesty... the king of Oude, in seven parts. Lucknow, 1822, 2 vol. gr. *in-fol.* Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

A Collection of proverbs and proverbial phrases, in the persian and hindoostanee languages, compiled and translated chiefly by the late Th. Roebuck. Calcutta, 1824. *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Deutsche bucherkunde, &c.; Dictionnaire bibliographique de tous les livres qui ont paru en Allemagne depuis 1750 jusqu'en 1823, avec indication du format, des éditeurs et des prix; par C. G. Kayser. Leipsic, 1824, 2 vol. *in-8.°*, chacun de 6 à 700 pages. Prix pour les souscripteurs, 5 rxd. 12 gr.

Baki des groessten türkischen lyrikers diwan; Recueil des poésies de Baki, le plus célèbre des poëtes lyriques turcs, par M. J. de Hammer. Vienne, 1825, *in-8.°*

Hebels allemannische Gedichte; Poésies allemaniques de Hebel, traduites de l'idiome allemanique en haut allemand, par Adrian. Stuttgart et Tubinge, 1824, Cotta, *in-8.°*; ouvrage dont nous nous proposons de rendre compte.

Handbuch der mathematischen und technischen chronologie; Manuel de chronologie mathématique et technique, par M. Louis Ideler; tome I. Berlin, 1825, *in-8.°*

Reise durch Schweden, Norwegen, &c.; Voyage en Suède, en Norwége, en Laponie, en Finlande et en Jugermannie, fait pendant les années 1817-1820. Leipsic, 1824, 3 vol. *in-8.°* Pr. 7 rxd.

De Bellis Suantopolii, ducis Pomeranorum, adversùs ordinem Teutonicum gestis liber; scripsit Th. L. Lucas. Regiom. 1824, apud Borntrager, *in-8.°*

Franz der Erste, konig von Frankreich, Histoire de François I.er, roi de France, par A. L. Herrmann. Leipsic, 1824, G. Fleischer, *in-8.°* Pr. 2 rxd.

Beiträge zur nähern kenntniss der kaiserthums Brasilien; Mémoires pour servir à la connoissance de l'empire du Brésil, avec une description de la nouvelle colonie Léopoldine, &c.; par G. W. Freyreiss, naturaliste de S. M. l'empereur du Brésil; tome I.er Francfort, 1824, *in-8.°* Pr. 1 fl. 36 kr.

Romisch Denckmähler der gegend von Xanten and Wesel; Monumens romains des environs de Xante et de Wesel, vers le Rhin intérieur et le comté de la Lippe; par F. Friedler. Essen, 1824, *in-8.°*, avec planches.

Ciceronis Philosophica, Cato major, Lælius, Paradoxa et Somnium Scipionis, cum notis philologicis, historicis, geographicis, atque antiquitates spectantibus; edidit Ign. Seibt. Prague, 1825, *in-8.°*; 2 flor.

Annales Islamismi, sive Tabulæ synchronistico-chronologicæ chalifarum et regum orientis et occidentis, accedente historiâ Turcarum, Karomanorum, Selguikidarum Asiæ minoris, &c. E codicibus msptis. arab. bibl. reg. Hauniensis composuit, latinè vertit, edidit D. Janus Lassen Rasmussen, professor in univers. Hauniensi, &c. Hauniæ, 1825, *in-4.°*

PAYS-BAS. *Annotatio in loca nonnulla Novi Testamenti;* edidit Wessel Albertus van Hengel. Amstelædami, 1824, *in-8.°*

RUSSIE. *L'Inondation*, poëme, dédié à S. E. M. le lieutenant général de Benkendorff, aide-de-camp général de S. M. l'empereur de toutes les Russies, par Auguste de Saint-Thomas. Saint-Pétersbourg, 10 novembre, 1824, chez Saint-Florent et Haner, libraires de la cour: brochure de 8 pages.

Recueil de mémoires hydrographiques, pour servir d'analyse et d'explication à l'atlas de l'Océan pacifique, par le commodore de Krusenstern; dédié à S. M. impériale Alexandre I.er; tome I.er Saint-Pétersbourg, 1824, *in-4.°*

ITALIE. *Collezzione di tutti i classici latini*, con note e commenti. Le libraire Pomba a déjà publié à Turin trente-six volumes de cette collection qui doit en avoir au moins cent. Les textes latins sont accompagnés de notes choisies, extraites des meilleurs commentaires anciens et modernes.

Le Storie di Polibio, vulgarizzate sul testo greco dello Schweghæuser, corredate di note da J. Kohen di Trieste. Milano, Sonzogno, 1824, 2 vol. *in-8.°*, 384 e 475 pagine, con carte geografiche.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Nouvel examen critique et historique de l'Inscription grecque du roi nubien Silco. (*Troisième article de M.* Letronne.) .... Pag. 259.

Voyages en diverses contrées du Levant, et plus particulièrement de la Perse. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 270.

Traité de l'Acupuncture ou Zin-king des Chinois et des Japonais, par J. Moris Churchill. — Mémoire sur l'Électropuncture, considérée comme moyen nouveau de traiter efficacement la goutte, &c.; par M. Sarlandière. — Mémoire sur l'Acupuncture, par M. Morand. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 278.

Voyages et Aventures du noble Romieu de Provence. (*Article de M.* Raynouard.) .... 292.

Essai chimique sur les réactions foudroyantes, par C. J. Brianchon. (*Article de M.* Chevreul) .... 298.

Anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes des animaux vertébrés, &c.; par T. R. A. Serres. (*Article de M.* Tessier.) .. 304.

Nouvelles littéraires .... 310.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA du cahier d'avril. Page 222, l. 13, *pénétra-t-il*, lis. *pénétra-t-elle;* pag. 227, l. 11, *Gion*, lis. *Géon*, pag. 228, l. 10, *à cette même contrée*, lis. *à l'Éthiopie;* pag. 233, l. 15, *Éthiopiens*, lis. *Abyssins.*

JOURNAL
DES SAVANS.

JUIN 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et à *Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction *de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans*, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

JUIN 1825.

JOURNAL OF A TOUR IN ASIA MINOR, with comparative remarks on the ancient and modern geography of that country, by William Martin Leake, *F. R. S. &c.* — *Journal d'un voyage en Asie mineure, avec des remarques comparatives sur la géographie ancienne et moderne de ce pays, par* W. M. Leake, 1 vol. *in-8.°* de 30 et 362 pages, avec une carte comparative de l'Asie mineure. Londres, 1824, John Murray.

En rendant compte, dans ce Journal (1), du second volume des Mémoires sur la Turquie de M. Walpole, nous avons analysé deux morceaux insérés dans cet utile recueil, intitulés, l'un, *Voyage à*

(1) Année 1820, cahiers d'octobre et novembre.

travers quelques provinces de l'Asie mineure (1) ; l'autre, *Remarques sur la géographie ancienne et moderne d'une partie de la côte méridionale de l'Asie mineure* ; tous les deux composés par M. W. M. Leake, un des plus savans voyageurs qui, depuis Chandler, ont visité ces contrées.

Une partie de l'ouvrage que nous annonçons se compose de ces deux pièces intéressantes, mais travaillées de nouveau et corrigées en quelques points : il contient en outre de nouvelles discussions qui doivent contribuer beaucoup à perfectionner la géographie ancienne de l'Asie mineure.

Il est divisé en six chapitres : le premier contient la relation du voyage de Constantinople à Konieh ; le deuxième, des éclaircissemens sur la géographie ancienne de la partie centrale de l'Asie mineure ; le troisième, la continuation du voyage de Konieh à l'île de Chypre ; le quatrième, des remarques sur la géographie comparative des pays qui avoisinent la route d'Adalia à Shughut ; le cinquième, un mémoire sur les villes anciennes de la côte méridionale de l'Asie mineure ; le sixième, des remarques sur la géographie comparative des parties occidentales et septentrionales de l'Asie mineure. Quant aux *notes additionnelles*, qui toutes roulent sur des points intéressans, ou contiennent des faits neufs et curieux, nous en dirons le sujet en analysant leur contenu.

Nous n'avons presque rien à dire des chapitres premier et troisième, puisqu'ils ont été insérés dans les Mémoires de M. Walpole, et que nous en avons donné une analyse suffisamment détaillée. Les changemens que l'auteur a faits dans sa première narration ne sont ni assez nombreux ni assez importans pour que nous devions nous y arrêter.

Il n'en doit pas être ainsi du chapitre second, qui a pour objet d'éclaircir la géographie ancienne de l'Asie mineure centrale, depuis Eski-Shehr (l'ancienne *Dorylæum*) jusqu'à Konieh (*Iconium*). L'auteur commence par quelques observations sur un trait curieux de la constitution physique de cette région, et qui n'avoit point été remarqué. Depuis les sources du Sangarius et de l'Halys jusqu'à la grande chaîne du Taurus au sud et au sud-ouest, s'étend une vaste contrée de 250 milles de long, sur 150 de large, dont les eaux n'ont aucune communication avec la mer : la partie méridionale consiste en vallées ou en plaines étendues, entrecoupées par quelques chaînes de mon-

(1) Ce morceau a été traduit et inséré dans les *Nouvelles Annales des voyages*.

tagnes, et bornées au sud par le Taurus, d'où découlent une multitude de courans qui, après avoir fertilisé les vallées, réunissent le surplus de leurs eaux dans une chaîne de lacs, s'étendant depuis le voisinage de l'ancienne Synnada en Phrygie, à travers toute la Lycaonie jusqu'à l'extrémité de la Tyanitis de Cappadoce. Dans la saison pluvieuse, ces lacs couvrent la partie basse des plaines, et pourroient former une inondation continue de 200 milles en longueur, si elle n'étoit interrompue par quelques chaînons qui séparent les plaines en plusieurs bassins. Par la disposition des montagnes, ces bassins se forment en trois principaux récipiens qui n'ont aucune communication l'un avec l'autre, excepté dans les saisons extrêmement pluvieuses. « Si les intentions bienfaisantes de la Providence, dit M. Leake, étoient secondées » par un gouvernement raisonnable, les inondations pourroient servir » à préparer les plaines à produire d'abondantes moissons. Maintenant » les eaux ne font qu'alimenter une immense étendue de pâturages, et » les lacs fournissent aux habitans du poisson pour leur nourriture, et » des roseaux pour la construction de leurs misérables cabanes. »

L'examen de ce fait curieux de géographie physique conduit M. Leake à une hypothèse nouvelle sur le cours du Niger, et sur la manière dont se perdent les eaux de ce grand fleuve dans l'intérieur de l'Afrique : il considère la vallée de ce fleuve comme pouvant former une succession de lacs qui se débordent périodiquement sur les terres environnantes et les fertilisent. Nous n'entrerons point dans le développement de cette hypothèse, parce que, grâce au courage et à la persévérance des voyageurs anglais, elle est déjà surannée. Le grand problème du cours du Niger est presque résolu; et, de ce côté du moins, la carrière des hypothèses est à peu-près fermée.

Quant aux villes anciennes situées sur la route d'Eski-Shehr à Konieh, il y a peu de doute sur l'emplacement de deux d'entre elles: l'une est *Laodicée Combusta*, dont le nom se conserve encore dans le nom moderne de *Ladik;* l'autre est *Polyboton*, dont le nom, prononcé à la manière des Grecs modernes, est encore presque intact dans celui de *Bulwodun*, village au pied de l'Émir-Dagh. La position la plus importante à déterminer pour la géographie de cette partie de l'Asie mineure est celle de *Synnada*. En combinant les distances de la Table de Peutinger avec des textes de Tite-Live, de Cicéron et de Strabon, M. Leake est conduit à mettre l'emplacement de *Synnada* un peu au nord d'Aphiom Kara-Hissar. Il n'est pas facile de dire à quelle ville antique correspond ce dernier lieu. D'Anville a supposé que c'est l'ancienne *Apamée;* mais M. Leake observe que les eaux de Kara-

Hissar, au lieu de couler dans le Méandre, dont les sources principales étoient à Apamée, prennent au contraire la direction de l'est, et cette circonstance semble décisive contre l'opinion de d'Anville. Pococke dit avoir trouvé à Kara-Hissar une inscription qui prouve que ce lieu est sur l'emplacement de *Prymnesia;* mais on voit par le recueil de ses *Inscriptiones antiquæ* (1), que celle à laquelle il fait allusion contient seulement le nom d'un particulier nommé ΜΕΝΝΕΑΣ, et qui, de concert avec sa femme, a élevé un tombeau à sa fille unique; cela n'a rien de commun avec *Prymnesia.* A quelques milles au sud de Kara-Hissar, sont les sources d'un des bras du Méandre; c'est probablement l'*Obrimas*, qui prenoit sa source à *Aporis*, selon Tite-Live. Comme le consul Manlius entra dans la plaine de *Metropolis* du côté d'*Aporis*, et marcha sur *Synnada*, en se dirigeant sur la Galatie, M. Leake pense que Kara-Hissar est sur l'emplacement de *Metropolis;* il appuie cette conjecture de plusieurs rapprochemens qui coordonnent très-bien cette position avec celle de *Synnada*, de *Bendos Vetus* qu'il croit être Beïad; et il montre qu'elle s'accorde parfaitement bien avec la description donnée par Artémidore, de la route depuis Éphèse jusqu'à Mazaca dans la Cappadoce. Quoique les distances données par la table ne cadrent pas avec celles que fournit la carte moderne, M. Leake infère des restes d'antiquités trouvés à *Ilgun* et à Ak-Shehr, que ces lieux répondent à *Jullæ* et à *Philomelium*, et il s'appuie sur Strabon, Artémidore et Anne Comnène.

De toutes les villes que Xénophon a mentionnées sur sa route à travers la Phrygie jusqu'en Lycaonie, celles de *Tyriæum* et d'*Iconium* sont les seules qui se retrouvent dans des écrivains postérieurs. On voit par Strabon que *Tyriæum* étoit située entre *Philomelium* et *Iconium*, et à peu de distance de Laodicée. Cette indication paroît à M. Leake tout-à-fait inconciliable avec le tableau des distances données par Xénophon; et sur ce point, comme sur plusieurs autres, il émet l'opinion qu'il existe de grandes erreurs dans les mesures de cet historien; il va même jusqu'à dire: « Je penche à croire que l'itinéraire de Xénophon est » si incorrect, qu'on ne peut faire aucun fond sur son autorité. » Ce jugement est sévère, et nous persisterons à dire, comme nous l'avons déjà fait en parlant de l'ouvrage du major Rennel sur l'expédition des Dix-Mille (2), que, même en admettant que quelques erreurs se sont glissées dans la narration originale, ce qu'il est difficile de ne pas reconnoître, on doit avouer aussi que la géographie de l'Asie

(1) *Pag. 10, n. 2.* — (2) *Journal des Savans,* 1818, p. 5 et suiv.

mineure n'est pas assez avancée pour nous permettre de rejeter ainsi de tout point l'autorité d'un historien qui a vu les lieux, et à qui personne n'a jusqu'ici reproché de manquer d'exactitude ni de sincérité.

La *Dana* de Xénophon est généralement reconnue pour être la ville de *Tyane* des autres auteurs; et M. Leake en retrouve l'emplacement dans *Kilisa Hissar* [château de *Kilisa*], où sont des ruines considérables, telles que celles d'un aqueduc soutenu sur des arcades, signe indubitable de l'existence d'une ancienne ville, florissante sous les Romains. Ce lieu est encore reconnu par le clergé grec comme le siége épiscopal du diocèse de Tyane (1); sa position répond d'ailleurs parfaitement à celle que Strabon donne à cette ville.

M. Leake montre aussi que *Castabala* et *Cybistra*, villes situées non loin de Tyane, répondent à Nigde ou à Kara-Hissar, et que le lieu moderne appelé *Erkle* répond à l'ancienne *Archalla ; Carajeli*, à la *Coralis* ou *Caralis* d'Étienne de Byzance; le lac d'Ilgun, au *Trogitis* de Strabon.

Un des points les plus remarquables de cette partie de l'Asie mineure, est le lac de Tatta, qui fournit encore, comme au temps de Strabon, une grande quantité de sel. De toutes les villes que les anciens placent dans les environs , il n'y en a que deux dont la position soit bien déterminée; celle de *Germa*, dont le nom se conserve presque intact dans celui d'Yerma, et *Orcistus* , qui répond à *Alckiam* , comme le prouve une inscription latine curieuse trouvée en ce lieu et publiée par Pococke (2).

Au reste, les documens sur lesquels on s'appuie pour fixer l'emplacement des villes de cette région, sont principalement les itinéraires d'Antonin, de Jérusalem, et la Table de Peutinger: malheureusement ils sont loin d'être d'accord, ainsi que le prouve M. Leake. C'est ce qui répand encore beaucoup d'incertitude sur la géographie compara-

---

(1) M. Leake pense que *Kilisa* est le nom grec Κίλισσα, féminin de Κίλιξ, *Cilicien*, et provient de ce que Tyane étoit dans le voisinage de la province de Cilicie. Cette explication semble fort peu naturelle. M. Silvestre de Sacy propose une autre explication qui me paroît la véritable; il regarde *Kilisa* comme une corruption de Ἐκκλησία, étymologie qui s'accorde avec l'observation de M. Leake, que le clergé grec reconnoît dans *Kilisa Hissar* le chef-lieu du diocèse de Tyane. — (2) *Inscr. antiq.* p. 9, n. 5, 6. M. Leake reproche à Pococke d'avoir dit dans sa narration que cette inscription contient le mot *Amorianorum*, tandis qu'on y lit celui d'*Orcistanorum*. Cela est vrai; mais peut-être falloit-il observer que Pococke n'a pas commis cette erreur dans ses *Inscriptiones antiquæ*, où il a fort bien remarqué que l'inscription établit l'identité d'*Orcistus* et d'*Alekiam*.

tive de la Lycaonie, de la Galatie et de la Phrygie; malgré les discussions et les combinaisons ingénieuses au moyen desquelles M. Leake a rapporté sur sa carte les diverses routes des itinéraires anciens.

Notre savant voyageur fait ensuite des recherches sur la position des trois villes les plus considérables de la partie septentrionale de la Phrygie, savoir, *Juliopolis*, *Pessinunte* et *Amorium*. La première étoit sur l'emplacement de l'ancien *Gordium*, au confluent du Sangarius et du Scopas, circonstance qui, jointe à la combinaison des distances, dans les itinéraires, la place au confluent du Sangarius et de l'Aladan, qui descend de l'Olympe. Quant aux deux autres, M. Leake convient de l'insuffisance des renseignemens anciens. Pessinunte, au témoignage de Strabon, étoit située sur le Sangarius au pied du mont *Dindymum*, et à 150 stades des sources du fleuve. Notre auteur avoue encore combien il est difficile d'en fixer la position avec les seuls textes anciens: il ne donne son opinion à cet égard que comme conjecturale. Il en est de même d'*Amorium*, dont on ne peut connoître la situation que d'une manière très-vague.

Le chapitre IV contient, sur la route depuis Shughut au pied du mont Olympe jusqu'à Adalia sur la côte de Pamphylie, des discussions analogues aux précédentes et d'un égal intérêt. Cette route, qui a été parcourue et décrite par le général Kœhler, traverse une région sur laquelle l'histoire jette peu de lumières; la marche d'Alexandre, de la Pamphylie à Gordium, racontée par Arrien, et la description que fait Tite-Live de la route du consul Cneïus Manlius, de Cibyra en Pamphylie jusqu'à Synnada, tels sont les renseignemens historiques que l'on possède. M. Leake reconnoît que le seul point de toute la route du général Kœhler qu'on puisse considérer comme absolument certain, est celui de *Cotyæum*, qui répond à Kutaiah. Il en est deux autres qui, sans être d'une certitude parfaite, lui semblent laisser peu de prise au doute; ce sont *Termessus* et le lac *Ascania*: ce dernier correspond au lac de Burdur; *Termessus* a dû être sur l'emplacement des ruines considérables que le général Kœhler a vues à la montée du Taurus, au deuxième jour de son voyage en partant d'Adalia. Le reste des villes anciennes ne peut être déterminé que par des conjectures plus ou moins probables, que M. Leake expose avec tout le savoir et la clarté possible dans une telle matière. Nous mentionnerons toutefois deux villes dont la position actuelle nous paroît certaine; celle de *Tabæ*, dont le nom se conserve dans celui de *Dombay*, village qui correspond très-bien d'ailleurs à la situation que Strabon assigne à *Tabæ*; de même que la fertile plaine, nommée *Dombay-Ovasi* (vallée

de Dombay) correspond très-bien au Ταβηνὸν πεδίον, qui, selon Strabon, étoit placé sur les confins de la Phrygie et de la Pisidie : l'autre ville est celle d'*Eumenia;* elle étoit située sur l'emplacement du lieu appelé *Ishekle*, un peu au nord d'un des affluens du Méandre. Pococke a cru que ce lieu répond à la fameuse *Apamée;* mais cette opinion est démontrée fausse par une inscription très-fruste qu'il a découverte lui-même, en ce lieu, et publiée, sans y remarquer les mots ΣΥΜΕΝΕΩΝ (pour Εὐμενέων) ΒΟΥΛΗ qui décident le fait, selon l'observation de M. Leake. Pococke a publié deux autres inscriptions trouvées en cet endroit, et qui sont intéressantes à plusieurs égards. Si je ne me trompe, elles prouvent que la ville d'*Eumenia*, qui devoit son nom à Eumène, frère d'Attale, fut une des villes qui joignirent à leur premier nom celui de *Sébaste*. Comme le fait n'a point été remarqué, je donnerai la restitution de ces deux inscriptions curieuses. Voici la copie que Pococke (1) a prise de la première, et, en regard, le texte restitué.

ΟΚΡΑΤΟΡΑΚΑΙΣΑΡΑ	[Αὐτ]οκράτορα Καίσαρα
ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ	[θεοῦ] Ἀντωνείνου [υἱὸν],
ΘΕΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥ	θεοῦ Ἀδριανοῦ [υἱω]
ΥΙΟΝΘΕΟΥΤΡΑΙΑ	νὸν, θεοῦ Τραια[νοῦ]
ΠΑΡΘΙΚΟΥΕΙΤΟ	Παρθικοῦ ἔγγο[νον
ΕΟΥΝΕΡΟΥΑ	θ]εοῦ Νερουᾶ [ἀπό
ΟΝΟΝΜΑΡΚΟΝ	γ]ονον, Μάρκον [Αὐρή]
ΛΙΟΝΑΝΤΩΝΕ	λιον Ἀντωνε[ῖνο]
ΝΣΕΒΑΣΤΟΝΗΒΟΥ	ν Σεβαστὸν ἡ βου
ΚΑΙΟΔΗΜΟΣΟΣΕΒΑΣ	[λὴ] καὶ ὁ δῆμος ὁ Σεβασ[τηνῶν]
ΩΝΤΟΝΙΔΙΟΝΘΕΟΝ	ῶν τὸν ἴδιον θεὸν
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ	[καὶ] εὐεργέτην, [ἐπι]
ΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣΤΙ	μεληθέντος τ[ῆς
ΣΚΕΥΗΣΚΑΙΑΝ	κατα]σκευῆς καὶ ἀν[αστά]
ΣΕΩΣΤΩΝΤΕΑΛ	σεως τῶν τε ἀ[νδρι
ΝΤΩΝΚΑΙΤΩΝΥΠ	ά]ντων καὶ τῶν ὑπ
ΒΑΣΕΩΝ	[ο]βάσεων
ΡΡΩΝΟΥΕΡΜΕΟΥ	Ἡρώδου (!) Ἑρμείου....

« Le peuple des *Sébasténiens* honore l'empereur César Marc Aurèle » Antonin Auguste, fils du dieu Antonin, petit-fils du dieu Adrien, » arrière-petit-fils du dieu Trajan Parthique, fils de l'arrière-petit-fils

(1) *Inscr. antiq.* p. 11, n. 2.

» de Nerva, leur dieu et bienfaiteur; Hérode fils d'Hermias ayant » surveillé l'exécution et l'érection des statues. »

La leçon *ὁ δῆμος ὁ Σεβασ[την]ῶν*, qui est le trait principal de l'inscription, me paroît hors de doute. Je crois que cette même dénomination de *Sébaste* exis'e également, et sous une forme différente, dans l'autre inscription trouvée à *Eumenia*, et qui est beaucoup plus curieuse que l'autre. J'en dirai ici quelques mots, quand ce ne seroit que pour appeler sur ce monument l'attention des antiquaires, qui me paroissent l'avoir entièrement négligée. M. Leake n'y fait lui-même qu'une allusion qui, encore, me semble manquer de justesse. La copie de Pococke est extrêmement mutilée; on en jugera en la comparant avec la restitution que je hasarde.

COPIE DE POCOCKE.	RESTITUTION.
ΟΔΗΜΟΣΕΤΕΙΜ	Ὁ δῆμος ἐτείμ[ησεν. (prénoms) . . .
ΜΟΝΙΜΟΝΑΡΙΣΤΩ	Μόνιμον Ἀρίστωνος [τοῦ . . . ἀπὸ
ΤΩΝΛΑΜΠΑΔΑΡΧΗΝΙ	τῶν λαμπαδαρχη[σάντων τοῦ Διὸς]
ΣΩΤΗΡΟΣΚΑΙΑΠΟΛΛ	Σωτῆρος καὶ Ἀπόλλ[ωνος καὶ Πο
ΜΙ . . . ΝΟΣΑΣΚΛΗΠΟΥΙ	σειδῶ]νος [καὶ] Ἀσκληπιοῦ [καὶ μητρὸς]
ΘΕΩΝΑΝΓΔΙΣΤΕΩ	θεῶν Ἀνγδίστεω[ς ἱερῶν τῶν ἐπὶ τῆς φιλο]
ΔΑΙΜΟΝΟΣΚΑΙΕΙΣΕΒ	δαίμονος καὶ εὐσεβ[εστάτης Σε]
ΒΑΣΤΗΣΕΙΡΗΝΗΣΣ	βαστῆς Εἰρήνης, Ε[ὐμενέων]
ΤΗΣΠΟΛΕΩΣΤΟΕΚΤΟΝ	τῆς πόλεως, τὸ ἕκτον [στρατη]
ΚΗΣΑΝΤΑΚΑΙΕΠΛΟΓΙΣΤΤ	γήσαντα, καὶ ἐγλογισ[τεύσαντα],
ΚΑΙΑΓΟΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑΚΑΙ	καὶ ἀγορανομήσαντα καὶ [εἰρηναρ]
ΧΗΣΑΝΤΑΚΑΙΠΑΡΑΦ	χήσαντα καὶ παραφ . . . .

« Le peuple honore . . . Monime, fils d'Ariston, fils de . . . ayant » exercé les fonctions de lampadarque des temples de Jupiter Sauveur, » d'Apollon, de Neptune, d'Esculape, et de la Mère des dieux, Ang- » distis, qui sont dans la ville des Euménéens, amie des dieux, très- » pieuse, Paix Auguste; ayant été six fois stratége, eclogiste, agora- » nome, irénarque, &c. . . . »

Cette inscription curieuse pourroit fournir le sujet d'une dissertation étendue. Il me suffira de consigner ici quelques courtes remarques sur les passages restitués.

L. 3. *Ἀπὸ τῶν λαμπαδαρχησάντων* (ou bien *λαμπαδαρχῶν*), comme dans l'inscription de Panopolis *ἀπὸ τῶν κεχειλιαρχηκότων* (1). On trouve dans une

(1) Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 210.

inscription de Thiatyre (1), λαμπαδαρχήσαντος τῶν μεγάλων ἱερῶν, c'est-à-dire, ayant été *lampadarque* (ou chef des *lampadophories*), dans les grandes fêtes d'une corporation. Notre personnage avoit donc été, pendant sa vie, lampadarque dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Neptune, d'Esculape et de Cybèle.

L. 5. Au lieu de Ποσειδῶ]νος, on pourroit lire aussi Ἀρτέμιδος, restitution qui seroit assez probable, après Ἀπόλλωνος et avant Ἀσκληπιός; quant à [καὶ μητρὸς] θεῶν Ἀγδίστεω[ς, la leçon est certaine. On sait par Strabon que *Cybèle* étoit adorée à Pessinunte (2) et en plusieurs lieux de l'Asie mineure, sous le nom d'*Angdistis* [Ἄγδιστις]. Notre inscription confirme la leçon admise par les bons critiques dans le texte de cet auteur, et celle qu'on a déjà proposée pour une inscription qui porte : ΜΗΤΡΙ ΘΕΩΝ ΑΓΔΙΣΤΕΙ ΑΜΕΡΙΜΝΟΣ ΟΙΚΟΝΟΜΟΣ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΕΥΧΗΝ (3).

L. 6. Comme ΕΙΣΕΒ ne peut être que εὐσεβοῦς ou εὐσεβεστάτης, il est certain que ΔΑΙΜΟΝΟΣ est la fin d'un adjectif qui me paroît ne pouvoir être que εὐδαίμονος ou φιλοδαίμονος; mais cette dernière leçon est préférable; ce sont deux épithètes qui accompagnent le nom de la ville: plusieurs autres villes de l'Asie mineure prenoient des qualifications analogues, telles que ἱερὰ, ἱερωτάτη, λαμπροτάτη, &c. Nicomédie, dans une inscription rapportée par le comte Vidua, prend, entre autres qualifications, celles de ΙΕΡΑΚΑΙΑΣΥΛΟΣΦΙΛΗΠΙΣΤΗΚΑΙΣΥΜΜΑΧΟΣΑΝΩΘΕΤΟ ΔΗΜΩΤΩΡΩΜΑΙΩΝ, ce qui doit se lire ἱερὰ, καὶ ἄσυλος φίλη, πιστὴ, καὶ σύμμαχος ἄνωθεν τῷ δήμῳ τῶν Ῥωμαίων.

L. 8. ΒΑΣΤΗΣ est certainement la fin de Σεβαστῆς, expression qui se rapporte au nom de Σεβαστηνοὶ, que les habitans prennent dans l'inscription précédente. Ce mot de Σεβαστὴ doit être l'adjectif du mot ΕΙΡΗΝΗ qui suit, et Σεβαστὴ Εἰρήνη, littéralement *Pax Augusta*, est un nom que les Romains ont donné à une de leurs colonies d'Espagne, *Pax Augusta* et *Pax Julia* (4), et que d'autres avoient pris sans doute. Nous ignorions que ce nom eût été porté aussi par une colonie de l'Asie mineure; mais le fait me semble à-peu-près certain. On ne s'étonnera pas qu'il ait été conservé par cette inscription seule. Les historiens et les géographes ont le plus souvent désigné, sous leur dénomination ancienne, les villes qui étoient décorées du titre de *Sébaste*, de *Césarée* ou de *Julie*. Ce n'est que dans les monumens publics, et quelquefois même pendant un temps assez limité, que les nouveaux noms furent

---

(1) Peyssonnel, *Voyage à Thiatyre*, p. 284. — (2) Strab. *XI, p. 469; ibique* Tschucke et Coray. — (3) *In* Spon. *Miscell. erudit.* p. 97. — (4) Wesseling *ad Itiner. Anton.* p. 417. = Uckert *Geographie der Griechen and Roemer*, II, p. 388.

joints à l'ancien. Ainsi, par exemple, sans une inscription de la collection de Sherard, publiée par M. Leake, on ignoreroit que Tralles en Lydie porta le nom de *Césarée* (ἡ λαμπροτάτη Καισαρέων Τραλλιανῶν πόλις) : c'est une inscription recueillie par Pococke qui nous apprend que *Crateia* ou *Flaviopolis*, en Bithynie, fut appelée *Sébaste* (1) ; enfin c'est par une seule inscription de Nicomédie, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, que nous savons que cette ville a été nommée *Adrienne* et *Sévérienne* (ΑΔΡΙΑΝΗ ΚΑΙ ΣΕΟΥΗΡΙΑΝΗ), en l'honneur d'Adrien et de Septime Sévère. Tous ces noms, inventés par la flatterie, ont été bien plus communs qu'on ne l'imagine ordinairement.

L. 7 et 8. Après ΕΙΡΗΝΗΣ le Σ m'a paru être la première lettre du mot ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Remarquons que Pococke a déjà écrit ΣΥΜΕΝΕΩΝ (2) pour ΕΥΜΕΝΕΩΝ. La construction ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ n'a rien qui soit plus singulier que ΦΛΑΒΙΑΝΩΝ ΣΕΒΑΣΤΗ Η ΠΟΛΙΣ, dans l'inscription de *Crateia* que je viens de citer.

Il est inutile d'avertir que les restitutions [στρατη]γήσαντα, [εἰρηναρ]χήσαντα ne sont qu'hypothétiques.

L'incertitude où l'on est encore sur la situation d'une ville aussi célèbre qu'*Apamée*, prouve combien la géographie de ce pays est peu avancée. M. Leake s'appuie toutefois sur la position bien déterminée d'*Eumenia*, pour émettre l'opinion et prouver d'une manière satisfaisante, selon nous, d'après la combinaison des distances dans la Table de Peutinger, qu'Apamée répondoit au lieu appelé *Dinglar*, où Pococke et d'autres voyageurs furent informés qu'il se trouvoit des ruines considérables au pied d'une montagne élevée qui a sur son sommet un lac d'où s'échappe une rivière tombant en cascade ; or, cette circonstance cadre avec la description que les anciens font de *Celænæ*, à laquelle a succédé *Apamée Cibotos*.

Le reste de ce chapitre contient des discussions sur les cinq différentes routes anciennes qui traversoient la Phrygie Épictète et d'autres parties de la Phrygie. La rareté des matériaux est telle, que ces discussions ne peuvent guère être que de la géographie conjecturale. Il n'en est pas de même du chapitre suivant, qui a pour objet la géographie comparative de la côte de Caramanie : le relevé exact de cette côte par le capitaine Beaufort permet d'appliquer, avec une certitude presque complète pour un grand nombre de points, les renseignemens anciens à l'état actuel des lieux. Déjà le capitaine Beaufort, dans sa courte mais substantielle narration, dont nous avons donné une analyse assez

(1) Pocock. *Inscr. antiq.* p. 40, n. 12. — (2) Plus haut, *p. 329*.

détaillée (1), avoit consigné quelques résultats de son travail par rapport à la géographie ancienne, et nous y avons ajouté quelques observations nouvelles. M. Leake lui-même a inséré dans le recueil de M. Walpole un morceau qui consiste dans la traduction du texte géographique de Strabon relatif à la côte de Caramanie, accompagnée d'un rapprochement suivi entre ce texte et le périple anonyme, dit σταδιασμὸς τῆς θαλάσσης, qui a été inséré dans la *Bibliotheca Matritensis* d'Iriarte. C'est ce travail que M. Leake a repris en l'augmentant de plusieurs rapprochemens curieux. Nous indiquerons seulement les points neufs de cette discussion; pour le reste, il nous suffira de renvoyer à notre analyse de la *Caramanie* du capitaine Beaufort; nos lecteurs y trouveront une partie des détails que donne M. Leake sur le Cragus, Patara, Myra, Andriace, Mégisté et autres lieux de Lycie. A l'occasion de l'île de *Castelorizzo*, près de Patara, M. Leake dit que c'est celle que les anciens ont connue sous le double nom de *Mégisté* et de *Cisthéné*: nous avons émis la même opinion dans un des articles cités; mais M. Leake ne paroît pas les avoir connus. Il rapporte à cette occasion une inscription trouvée par M. Cockerell, où se trouve le nom de *Mégisté*. La position d'*Antiphellus* sur la côte en face de Castellorizzo est également prouvée par des inscriptions qu'a découvertes M. Leake en cet endroit, et où il a lu le nom de cette ville; les ruines qui s'y trouvent consistent dans un petit théâtre presque complet, les restes de quelques bâtimens publics, des catacombes et grand nombre de sarcophages. Les ruines de *Limyra* se trouvent à Phineka, où sont les tombeaux avec inscriptions en caractères et dialectes lyciens, décrits par M. Cockerell dans les mémoires de M. Walpole (2). A l'ouest d'*Andriace*, deux positions anciennes ont été déterminées par des inscriptions, savoir, celle de *Cyana* (3) ou *ville des Cyanites* [πόλις τῶν Κυανειτῶν], et celle d'*Aperlæ* [πόλις τῶν Απερλειτῶν], toutes deux placées non loin du cap Chelidonia, la pointe la plus méridionale de la Lycie. La situation d'Olbia est encore incertaine. M. Leake la met un peu au sud d'*Adalia*, ou Satalieh des modernes, qui est l'*Attalia* des anciens, selon lui; tandis que, selon d'Anville, M. Gossellin et le capitaine Beaufort, *Adalia* est l'ancienne *Olbia;* ce dernier place *Attalia* à Laara, lieu où sont quelques ruines. M. Leake observe que ces ruines sont trop peu considérables pour répondre à l'idée qu'on doit se faire d'une ville qui a

(1) *Jou nal des Savans*, 1819, mai et juin. — (2) *Idem*, 1821, p. 108, 109. — (3) Le Synecdème d'Hiéroclès la nomme Κυάνεαι.

joué un grand rôle depuis les rois de Pergame, jusque dans le bas empire, tandis qu'*Adalia*, outre la presque identité du nom et sa situation remarquable, possède des ruines d'une grande importance, telles que des murs et des fortifications, une porte triomphale, avec une inscription en l'honneur de Trajan, un aqueduc et une multitude de fragmens de sculpture. Il croit que Laara est le *Magydus* de Ptolémée, lieu qui eut quelque importance dans le bas empire. A partir de ce point jusqu'au fond du golfe d'Alexandrette, l'application des noms anciens aux dénominations modernes offre peu de difficulté et ne présente que rarement de l'incertitude. C'est tout près de l'embouchure du Calycadnus que se trouve le lieu appelé *Pershendip*, où le capitaine Beaufort a trouvé une inscription qui constate qu'une ville fut bâtie en cet endroit par Flavius Uranius (1), préfet de la province d'Isaurie, sous les règnes de Valentinien, Valens et Gratien. M. Leake croit que cette ville nouvelle a occupé l'emplacement de la *Pœcile Petra* de Strabon; mais il n'a pas recherché quel nom la ville avoit porté. Nous avons déjà fait observer que l'auteur n'a pas connu nos articles sur la Caramanie du capitaine Beaufort, où nous avons établi que ce doit être la *Neapolis d'Isaurie* (2), dont le nom se montre pour la première fois dans le Synecdème d'Hiéroclès.

Nous réservons pour un second article l'analyse du chapitre VI et dernier, qui est le plus important de l'ouvrage, et des notes additionnelles qui renferment plusieurs renseignemens d'un haut intérêt.

LETRONNE.

VOYAGE en PERSE, fait en 1812 et 1813; par Gaspar Drouville, *colonel de cavalerie au service de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres:* seconde édition. Paris, 1825, 2 tomes *in-8.°*, avec planches lithographiées et une carte.

L'ÉDITEUR, dans un très-court avertissement, nous apprend que la première édition de ce voyage a été imprimée à Saint-Pétersbourg en 1819, et qu'elle n'a été tirée qu'à cent cinquante exemplaires. Cette relation lui a paru d'un assez grand intérêt pour la faire réimprimer : « En le faisant, dit-il, nous n'avons pas cru devoir rien

---

(1) Et non *Fluranius*, comme dit l'auteur; ΦΛΟΥΡΑΝΙΟC doit se lire Φλ. Οὐράνιος. — (2) *Journal des Savans*, juillet, 1819, p. 391.

» changer à la forme de l'ouvrage; nous nous sommes bornés à en » faire disparoître les fautes les plus disparates. » Je ne sais ce que l'éditeur veut dire par des *fautes disparates*, et personne, je crois, ne le devinera. S'il a voulu parler des fautes de style, il nous est impossible de juger jusqu'à quel point il a rendu service à l'ouvrage de M. Drouville, parce que nous ne connoissons point la première édition; mais nous craignons qu'on ne soit redevable à cet éditeur d'une multitude de fautes graves dans le plus grand nombre des dénominations persanes dont l'auteur fait usage. Le récit même de M. Drouville donne tout lieu de penser qu'il entend et parle la langue persane, et il semble d'après cela que les fautes de ce genre ne peuvent pas lui être imputées.

L'auteur nous instruit, dans sa préface, que son premier dessein avoit été seulement de faire connoître les changemens remarquables que l'état militaire a récemment subis en Perse; mais qu'ensuite ayant senti que ce sujet intéresseroit peu de personnes, il s'est décidé à changer son plan, et à ne faire qu'un accessoire de ce qui, d'abord, devoit être son objet principal. Il reproche à ceux qui ont écrit avant lui sur la Perse et ses habitans, d'avoir passé légèrement sur tout ce qui tient aux mœurs et aux usages, ou d'en avoir parlé d'après des conjectures ou sur des rapports peu authentiques, ce qui pourroit faire douter qu'il ait lu Tavernier, Pietro della Valle, Thévenot, Chardin, &c. &c. C'est sur-tout en ce qui concerne les harems et les femmes que les relations antérieures à la sienne lui paroissent peu dignes de confiance, et il donne à penser que le lecteur trouvera dans celle-ci beaucoup de notions nouvelles et certaines à cet égard, parce que « des rapports » intimes avec plusieurs personnages de distinction, lui ont facilité les » moyens d'être admis dans différens harems, et notamment dans » ceux de la famille d'Asker-khan, dernier ambassadeur de Perse en » France. » Ce qu'il ajoute sur ce même sujet est si extraordinaire, que je ne saurois me dispenser de le transcrire. « Il se passoit rarement » plusieurs jours de suite sans qu'il (Asker-khan) ne me conduisît chez » les dames de sa famille. Cette déférence, qui ne fut d'abord qu'une » politesse, finit par devenir une habitude, au point qu'en peu de » temps je fus aussi libre de les visiter que si elles eussent été des » Européennes. » Le lecteur pourroit s'attendre après cela à trouver dans la relation du colonel Drouville des détails, inconnus jusqu'ici sur l'intérieur des harems; mais son espoir seroit trompé. Sans doute la discrétion du voyageur ne lui a pas permis de faire part au public de ses observations. On lui doit cependant des détails assez circonstanciés

sur le costume des femmes, tant persanes que géorgiennes et circassiennes, et sur ce qui caractérise la beauté de ces diverses races.

Je passe sous silence le surplus de la préface, me contentant d'observer que, quant aux mots persans ou turcs, l'auteur déclare qu'il a tâché de les rendre de la manière la plus conforme à la prononciation du pays : il renvoie les lecteurs qui desireroient une orthographe plus grammaticale, aux ouvrages de M. Langlès. Si l'auteur, comme je le présume, a été fidèle à la règle qu'il s'est imposée, il est fâcheux que des fautes typographiques aient souvent défiguré les mots étrangers au point de les rendre méconnoissables. Pour en donner un seul exemple, le *calioun* قاليون ou longue pipe des Persans, est par-tout écrit *cailliau* et au pluriel *cailliaux*, si ce n'est sur la planche qui représente un Persan fumant, et où, au lieu du *cailliau*, on lit *la cailliane* (1)

A la préface succède une introduction qui a pour objet la description géographique de la Perse et sa division en gouvernemens, puis l'abrégé de son histoire depuis les plus anciens temps. Cette introduction, empruntée pour la plus grande partie de *la Perse*, ouvrage estimable, quoique très-imparfait, de M. Jourdain, est une sorte de hors-d'œuvre dont le lecteur se fût bien passé. La partie historique sur-tout est si concise, qu'elle ne sauroit être d'aucune utilité. L'auteur a cru devoir se borner *à indiquer les premières dynasties*, *trop évidemment fabuleuses*, ce sont ses propres expresssions, et on ne peut lui en faire un reproche: mais comment, en rangeant parmi les fables la *première dynastie connue*, celle *des Pischdadiens, sous lesquels tous les événemens furent merveilleux*, a-t-il pu dire tout de suite : « M. Langlès a eu la » patience de pénétrer dans ce dédale obscur, et nous a fait connoître » des faits beaucoup plus certains sur tout ce qui concerne l'histoire » ancienne de la Perse. Les Pischdadiens furent, suivant lui, précédés » de plusieurs autres dynasties, dont il démontre clairement l'évidence. » En lisant de pareilles assertions, on a peine à en croire à ses yeux; et certes, celui pour qui l'existence de ces prétendues dynasties des Mahabadiens, enfantées par la plus folle imagination, est clairement et évidemment démontrée, n'a pas le droit de traiter de fables les

(1) Voici quelques exemples des fautes dont je parle : *Kaianuns*, pour *Kaianiens*; *Archalc*, pour *Arschak*; *Fassanides*, pour *Sassanides*; *Amouchivan Colroes*, *Taimour-Lam*, *Schah Hasseim*, pour *Anouschirvan Cosroes*, *Timourlenc*, *Schah-Hosseïn*. On lit aussi constamment *Afchard* et *Kadjard*, pour *Afschar* et *Kadjar*. Pourquoi ce *d* à la fin de ces mots! Seroit-ce parce qu'on écrit en français *hasard*, *hagard*, *tard*, &c.!

aventures de Djemschid, de Dhohak, de Féridoun, ni celles de Rostam et d'Afrasiab. M. Drouville auroit beaucoup mieux fait de se borner à donner une idée des révolutions que la Perse a éprouvées depuis Nadir-schah jusqu'au règne de Fath-Ali-schah.

Mais il est temps de passer au voyage même. Il contient trente-neuf chapitres, dont les vingt-quatre premiers forment le premier volume; le second volume renferme les quinze derniers, et se termine par un recueil de courtes notices géographiques, rangées en forme de dictionnaire.

Dès le premier chapitre, intitulé *Notions générales sur l'état actuel de la Perse, et Observations sur la paix dernière*, on s'aperçoit que l'auteur n'a pas été fâché de se procurer l'occasion de soumettre à une censure pour le moins sévère, les Européens, Russes, Anglais ou Français, qui, comme généraux ou ambassadeurs, militaires ou diplomates, ont eu depuis le commencement de ce siècle des relations avec la Perse. La mauvaise humeur qui perce en plusieurs endroits contre ces divers personnages, est peut-être la meilleure garantie contre l'effet de ces insinuations. Au surplus, nous ne faisons cette remarque qu'en passant; et nous allons choisir parmi les différens chapitres quelques-uns de ceux qui offrent le plus d'intérêt, pour donner au lecteur une idée des observations de l'auteur, et du fruit qu'on peut retirer de la lecture de son ouvrage.

Tout ce qui concerne les femmes, leur beauté, leur caractère, leurs vêtemens, leur parure, leurs occupations, leurs plaisirs, se trouve dans les chapitres IV et VI, et un grand nombre de planches ajoutent beaucoup à l'intérêt des descriptions. Le chapitre IV offre aussi de semblables détails sur le costume des hommes.

Les Persanes, suivant notre voyageur, sont grandes, droites, élancées et fort bien faites. Elles sont toutes d'une blancheur éblouissante. Leurs cheveux sont en général du plus beau noir, très-épais, et d'une longueur excessive; elles y attachent beaucoup de prix, et en prennent le plus grand soin.

« Elles ont, je laisse parler ici M. Drouville lui-même, le front » haut et très-blanc, les sourcils noirs, bien fournis, et formant deux » arcs qui se terminent à la naissance du nez. Leurs yeux sont d'un » noir parfait, fendus en amande, d'une grandeur surprenante, et » ornés de longs cils qui leur donnent une expression plus facile à » éprouver qu'à rendre. Elles ont le nez très-droit et de la plus » belle proportion. A l'égard de la bouche, il est impossible d'en » voir de plus petites : on fait tant de cas d'une petite bouche, qu'il

» est passé en proverbe qu'une femme, pour être réputée jolie, doit » l'avoir moins grande que les yeux.... Les Persanes ont les dents » fort blanches; et bien qu'elles soient dans l'usage de fumer le » *cailliau (calioun)*..., on n'en voit aucune à qui elles deviennent » jaunes, même dans un âge avancé. Leur menton est petit, bien » fait, et se termine par une légère fossette qui accompagne très-bien » leur genre de figure, et leur donne un agrément de plus. Si j'étois » tenté cependant de leur trouver un défaut, ce seroit d'avoir le » visage trop rond, ce qui est néanmoins considéré dans ce pays » comme le plus haut degré de beauté : on sait que tous les poëtes » persans, parlant de belles figures, les comparent toujours à la lune » dans son plein. »

Le portrait tracé par notre voyageur n'est pas sans doute celui de toutes les femmes persanes; mais il faut avouer qu'il répond parfaitement aux descriptions qu'on lit à chaque page des poëtes persans. Le voyageur leur reproche une pâleur habituelle, auquel l'art de la toilette remédie au moyen d'un savon d'une composition toute particulière. Je passe sur ces détails de la toilette, ainsi que sur les cosmétiques avec lesquels on relève l'éclat des yeux, on augmente la noirceur de la chevelure, et on donne à la peau des bras et des mains une douceur parfaite et une blancheur pareille à celle de l'ivoire. Ce dernier trait n'auroit-il pas échappé un peu légèrement à la plume de l'auteur, et seroit-il vrai, contre l'opinion générale, que le *henné* dont on fait usage dans tout le Levant pour teindre les mains, contribuât à blanchir la peau ! Suivant Chardin, les lutteurs persans ont tout le corps oint d'huile mêlée de poudre de *henné*, ce qui les fait paroître peints *en oranger* (édition de M. Langlès, tome II, page 203), et Forskal dit : *Hujus ope tinguntur ungues rubri, manus luteæ, capilli vetularum fulvi. Senes nonnulli... barbam fucant; quædam feminæ pedes luteis aspergunt maculis. (Flora Ægypt. Arab.* page lv. *)* Niebuhr *(Descrip. de l'Arabie)* dit aussi : « Les femmes teignent leurs ongles » en rouge, les mains et les pieds en jaune brun, avec une herbe » nommée *elhenne.* » Chardin, qui écrit *hannah*, dit « que c'est une » graine de laquelle on fait une couleur dont on se teint les mains, » les pieds et quelquefois le visage... pour conserver le teint et la » peau. Le soleil ne les hâle point, quand on en est frotté, ni le » froid ne pénètre point aussi, comme auparavant, et ne fait plus de » crevasses à la peau. On en frotte les jambes aux chevaux, par la » même raison. » (Tome III, page 314). On peut aussi consulter sur ce sujet le Voyage en Arménie et en Perse de M. Jaubert, page 238.

Enfin M. Drouville lui-même dit ailleurs (page 83) que la poudre de *henné*, employée pour teindre les cheveux, *les rend d'abord roux*, *et donne ensuite au noir une couleur bien plus foncée*; et plus loin (page 225) il nous apprend que les chevaux que monte le roi, ont la moitié du corps *peinte en rouge* avec du *henné*, de manière qu'une partie des côtes, du ventre, des épaules et des cuisses, soit *couleur de rouille*.

Je reviens aux dames persanes, dont je terminerai le portrait par une observation générale de notre voyageur. « Les Persanes, dit-il, n'ont » de commun avec les autres femmes orientales, qu'une expression » de noblesse et de dignité qu'on remarque chez presque toutes les » dames asiatiques, et qui me semble être la conséquence de la » régularité de leurs traits. »

Les Géorgiennes, au dire de M. Drouville, sont fort inférieures aux Persanes; il leur accorde seulement une bouche fort belle et ornée de dents *magnifiques*. Ce qu'il admire le plus dans les Circassiennes, c'est la régularité des formes, la beauté de la gorge, et l'élégance de la taille. Elles ont les yeux noirs et très-vifs; elles sont grandes et bien faites, mais *constituées en force*.

Quant au caractère, les Géorgiennes sont d'un caractère doux et très-aimant; elles sont douées d'une patience rare, et susceptibles d'un attachement durable. « Les Persanes aussi, dit M. Drouville, sont » d'une douceur angélique, et d'une égalité de caractère rare, vertus » qui peuvent être considérées chez elles comme une conséquence de » leur éducation, qui les condamne non-seulement à une reclusion » perpétuelle, et à être presque toujours étrangères à l'affection mater- » nelle, mais encore à être sacrifiées, à peine nubiles, à l'intérêt et » aux caprices de leurs parens, qui, dans les classes même les plus » élevées, font de leurs filles un objet de spéculation, soit en les » vendant, en les mariant, ou en les donnant à quelques grands » personnages, ou au souverain, pour s'en procurer la faveur ou les » grâces. »

A ce compte, il nous semble que cette *douceur angélique* et cette *égalité de caractère* si vantées par notre auteur, se réduiroient à une sorte d'apathie et d'imbécillité, qui ne répond point à cette *expression de noblesse et de dignité* empreinte dans tous les traits de ces femmes, et dont il a été question plus haut. Au reste, si l'on en croit l'auteur des Aventures de Hadji-Baba, il ne faut pas prendre à la lettre le portrait que M. Drouville s'est plu à nous tracer de ces êtres angéliques qui habitent les harems des Persans.

Dans le chapitre VI, à l'occasion de la description des harems, l'auteur, d'accord en cela avec les autres voyageurs, représente les dames persanes comme fort ignorantes, ne sachant, à quelques exceptions près, ni lire, ni travailler de l'aiguille. Aussi n'ont-elles, jusqu'à ce qu'elles deviennent mères, aucune autre occupation que leur toilette. Le reste de la journée, nonchalamment assises sur de beaux tapis, devant des fenêtres, sous lesquelles il y a des pièces d'eau, elles passent le temps à fumer, à prendre le café, et à recevoir les visites de leurs amies. Le soir venu, elles profitent de la fraîcheur pour aller se promener dans des jardins situés hors de la ville, et où elles restent souvent jusqu'à la nuit close. « On a en Europe, dit à » ce sujet M. Drouville, des idées très-fausses sur le degré de liberté » dont jouissent les dames persanes; dans nul autre pays, à ma con- » noissance, elles ne sont plus maîtresses de leurs actions. » Voilà encore une assertion paradoxale qui exige incontestablement beaucoup de restrictions. Ne faudroit-il point aussi restreindre ce qu'il ajoute, que, lorsqu'elles sont mères, il est peu de femmes qui remplissent avec plus de rigueur qu'elles les devoirs de la maternité; et s'il est vrai, comme on le lit ici, qu'elles ne confient jamais à un sein étranger le soin d'allaiter leurs enfans, et qu'elles se chargent elles-mêmes de les soigner et de les élever jusqu'à l'âge de onze à douze ans, falloit-il dire plus haut qu'elles sont condamnées par leur éducation à rester presque toujours étrangères à l'affection maternelle!

Les chapitres VII, VIII et IX sur les bâtimens, les caravanserais et les bazars, pourroient donner matière à quelques observations. Je me bornerai à corriger un anachronisme dans lequel l'auteur est tombé à l'occasion de la fondation de l'église célèbre d'Etchmiadzin, ou, comme écrit M. Drouville, *Utchmiacin*. Il a confondu S. Grégoire l'Illuminateur, si célèbre chez les Arméniens, avec le pape S. Grégoire le Grand. A cette occasion je me rappelle une errreur d'un autre genre qui se trouve au chapitre XVII, où, parlant des Nestoriens, notre auteur dit que la religion des Nestoriens ressemble beaucoup à la religion catholique, et ajoute : « Bien qu'elle n'admette pas la » messe, ils pratiquent néanmoins une cérémonie qui en diffère peu, » en consacrant d'une manière particulière, et communiant sous les » espèces du pain et du vin. »

Dans le chapitre XIX, consacré au clergé persan, aux derviches, aux fakirs, et enfin aux *hadjis*, ou pélerins, dont le nom, par une étrange faute, est changé en *radjis*, on apprend que le voyageur a été témoin d'un fait déjà remarqué par tant de voyageurs, que, tout surprenant

qu'il est, on ne peut pas le révoquer en doute. L'auteur, parlant des derviches, qui sont, dit-il, adroits et bons charlatans, ajoute : « Plusieurs d'entre eux prétendent, au moyen de paroles et de signes, » mettre un homme à l'abri du venin des serpens et des scorpions. » Quoique je ne sois pas très-crédule, j'ai vu moi-même plusieurs de » ces misérables poser sur leur poitrine de fort dangereux reptiles, pris » en plein champ, les manier et les jeter dans les manches de leurs » habits, après avoir fait tout le possible pour les irriter. J'obligeai une » fois un de mes domestiques persans, fort poltron d'ailleurs, à se faire » initier, puisque, en ma qualité d'infidèle, je ne pouvois l'être moi-» même. Aussitôt après il manioit vipères et scorpions aussi bien que » les derviches, sans en avoir la moindre crainte, tandis qu'auparavant » il n'en auroit pas approché pour tout l'or du monde. Pendant près » de deux ans que cet homme est resté avec moi, il n'a jamais manqué » l'occasion d'en prendre quand il en rencontroit, et il ne lui en est » jamais arrivé de mal. Je ne crois pas au reste qu'il y ait d'exemple » en Perse que personne se soit mal trouvé de la confiance accordée » à ces gens-là pour cet objet. »

Les chapitres XXI et XXII, dont l'un traite du roi, de ses femmes et de ses enfans, et le second, du prince Abbas-Mirza, héritier présomptif de la couronne, offrent, au milieu de choses bien connues, quelques faits curieux relatifs au roi et à ses enfans, à leurs querelles domestiques, à la jalousie dont le prince Abbas-Mirza est l'objet, et aux innovations nombreuses introduites par ce prince dans l'armée régulière et la manœuvre des Persans. L'auteur joue lui-même un rôle fort honorable dans plusieurs de ces anecdotes. S'il n'y avoit pas mêlé des traits amers contre un ministre anglais d'un caractère noble et généralement estimé, il se seroit mieux assuré la confiance des lecteurs.

Le chapitre de la promenade et de la chasse (ch. XXVIII) offre un trait singulier, dont je ne me rappelle pas qu'aucun autre voyageur ait fait mention, et qui m'engage à le transcrire ici.

« Lorsqu'un Persan a tué deux cents pièces de grand gibier avec le » même fusil, sa religion (la religion n'est certainement pour rien ici) » l'oblige à l'enterrer profondément dans un lieu secret où personne » ne puisse le trouver. Cette obligation est presque toujours éludée » par les gens du peuple, qui ne se soucient pas de perdre de bonnes » armes... ; mais elle est pratiquée sans regret par les grands, qui se » procurent une petite jouissance au prix d'un fusil garni en or ou en » argent. Leur amour propre est flatté d'annoncer de temps à autre » qu'ils ont tué ce nombre de pièces, ce qui leur fournit l'occasion ou

» le prétexte d'une cérémonie brillante, à laquelle assiste toute leur » clientelle pour l'enterrement du fusil. » Il reste à savoir comment cela se concilie avec le secret dont parle l'auteur.

Les chapitres XXXII à XXXVI inclusivement sont consacrés à l'armée persane, et aux améliorations qu'elle a reçues depuis quelques années. On a déjà vu que cet objet étoit d'abord le seul dont M. Drouville se proposoit d'entretenir ses lecteurs. Au moment où il a donné sa première édition, ce sujet avoit plus qu'aujourd'hui le mérite de la nouveauté. Au surplus, il n'a été traité par aucun autre voyageur avec autant de détails, quoique M. le général Malcolm, dans son Histoire de Perse, et M. Jaubert, dans son Voyage en Arménie et en Perse, nous aient déjà fourni des notions assez étendues sur cet objet. Je vais en donner une idée, en me bornant aux traits principaux, et ne parlant que de ce qui s'est fait depuis que le prince Abbas Mirza, nommé gouverneur de l'Aderbidjan, a senti la nécessité d'opposer aux Russes des corps de troupes régulières, organisés d'après le système militaire de l'Europe.

Il dut les premières leçons de ce système à des déserteurs russes qu'il accueilloit avec beaucoup de bonté; mais ce ne fut qu'à l'arrivée du général Gardanne et des officiers français qui l'accompagnoient, qu'il commença réellement à s'opérer une réforme dans l'armée persane. Cette réforme cependant se borna pour le moment à bien peu de chose, et M. Drouville accuse les officiers français d'y avoir apporté beaucoup de négligence. Il reproche aussi au prince Abbas Mirza deux fautes très-graves, et avec lesquelles il est bien difficile d'obtenir aucun succès. La première est de confier le commandement, quand il n'est pas lui-même à la tête de l'armée, à des khans, aussi ignorans que présomptueux; la seconde est de ne prendre jamais aucune résolution qui ne soit à l'instant même connue de tout le monde. Quant à la force de l'armée, il nous apprend que, durant toute la dernière guerre avec la Russie, les Persans ont eu en campagne plus de cinquante mille hommes, dont les deux tiers de cavalerie irrégulière, et il pense que la Perse pourroit, si le besoin l'exigeoit, mettre sur pied deux cent mille hommes bien armés, dont cent cinquante mille de cavalerie. Elle pourroit même y joindre trente mille Curdes, nation dont la cavalerie paroît à M. Drouville comparable à celle des Mameloucs.

L'armée persane se divise aujourd'hui en troupes irrégulières et troupes régulières; et dans les troupes irrégulières, la principale force consiste dans la cavalerie. La cavalerie irrégulière est trois ou quatre

fois plus nombreuse que l'infanterie; elle est divisée en plusieurs corps qui diffèrent les uns des autres par leur organisation, les armes dont ils font usage et leur manière de combattre.

La première cavalerie du royaume est celle des cuirassiers irréguliers, que M. Drouville nomme *kasal-bach*, et dont le vrai nom doit être, je pense, *kizil-basch;* ils sont au nombre de vingt mille, et ne font usage que de la lance et du sabre : la lance leur sert d'ordinaire à rompre l'ennemi et à lui faire tourner le dos; alors ils font usage du sabre, qu'ils manient avec autant de force que d'adresse.

Le second corps de cavalerie est celui des *golams* ou *golami-schahs*, c'est-à-dire esclaves du roi : on en compte quatre mille, et ils sont choisis parmi la fleur de la jeunesse persane; ils forment la garde du roi en campagne. Les princes ont aussi leurs *golams*, qui, à la guerre, prennent rang après ceux du roi. Cette cavalerie est bien montée et bien exercée au maniement de toutes les armes : à la guerre ils ne font usage que de la carabine, du pistolet et du sabre.

Les *golam-toufengchis* ou *golams* fusiliers forment le troisième corps de cavalerie; leur nombre est considérable. M. Drouville ne le fixe point d'une manière précise. « Ils sont, dit-il, organisés, montés » et armés comme les *golams*, et, à l'instar de nos dragons européens, » destinés à se porter avec rapidité sur un point quelconque, pour y » faire le coup de fusil à pied; en conséquence, au lieu de carabines, » ils ont de longs mousquets à canons rayés, à l'extrémité desquels » sont des fourches de bois à deux branches, pour les supporter quand » ils ajustent.... Au lieu de tirer debout, ils s'accroupissent ou se » mettent à genoux, en se courbant assez pour que le canon du » mousquet qui reverse sur la fourche soit parallèle au sol à deux » pieds au-dessus. »

Après cela vient la cavalerie provinciale, qu'on nomme *hatly* (il falloit écrire *atli* ou *atlu*), en ajoutant à ce mot le nom de la province d'où chaque régiment est tiré, et celui du khan ou du bey qui le commande. Cette cavalerie forme la très-grande partie des forces du royaume; elle est brave, mais mal montée, et armée irrégulièrement, quelques cavaliers ayant des fusils tandis que d'autres n'ont que des lances : aussi a-t-elle besoin, pour être vraiment utile, d'être soutenue par des corps d'élite. Cependant l'*atli* du gouvernement d'Ourouméa ou Ourmiya, formé d'Afchars, se distingue de toutes les autres légions provinciales par une meilleure organisation, par la bonté des chevaux et des armes, et par une plus grande habitude de la guerre.

Enfin il y a encore une cavalerie irrégulière nommée *azary*, si mal

organisée et si mal montée, qu'elle ne mérite presque pas qu'on en fasse mention.

L'infanterie irrégulière se compose d'un corps de douze mille hommes connus sous le nom de *djanbaz* (c'est-à-dire, *qui se jouent de leur vie*), et d'un autre corps d'élite de quarante mille hommes, composé pour la majeure partie de Kadjars, c'est-à-dire, de la tribu turque à laquelle appartient la famille royale. Les *djanbaz* sont choisis parmi les plus beaux hommes et les meilleurs tireurs; ils sont vêtus uniformément et forment la garde à pied du roi; leurs longs fusils, sans baïonnettes, pèsent plus de vingt livres : « ils ne font pas usage de » cartouches, et chargent avec de la poudre et des balles sans bourre, » ce qui ne les empêche pas de tirer très-loin et fort juste. » Les quarante mille Kadjars sont connus sous le nom de *schah-toufengdjis* ou fusiliers du roi; ils ne forment pas un corps permanent, mais ils peuvent être rassemblés en fort peu de jours.

Toutes ces troupes irrégulières font la guerre sans plan; elles se portent au devant de l'ennemi sans aucune précaution, et attaquent sans s'inquiéter des suites : n'ayant ni prévu la retraite, ni préparé les moyens de l'assurer, leur destruction est la suite presque inévitable d'une défaite.

Nous passons à présent à l'armée de troupes régulières, composées d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Notre voyageur croit devoir rappeler les circonstances qui ont amené la Perse à mettre ses troupes sur le pied européen; il ajoute qu'il rappellera aussi « les efforts faits » depuis, par la politique de l'Angleterre, pour arrêter, tout en ayant » l'air de la favoriser, cette révolution du système militaire qui doit » porter à la longue un si terrible coup à sa puissance dans l'Inde. » Nous ignorons jusqu'à quel point l'auteur est autorisé à prêter de telles vues au cabinet britannique : mais tout nous semble présager que la fin du règne de Fath-Ali-schah sera plutôt pour la Perse une époque de foiblesse et de déchiremens intérieurs, que le moment de conquêtes lointaines et d'un accroissement de force et d'influence. Les ministres anglais ne sont pas seuls l'objet de la rigoureuse censure de M. Drouville : personne n'est plus durement traité à son tribunal que M. le général Gardanne, auquel il ne tient aucun compte du délaissement total qu'il éprouvoit de la part du gouvernement qui l'avoit envoyé en Perse. Nous passons tous ces détails, qui ne portent pas le caractère d'une juste impartialité.

L'infanterie régulière consiste en trente-deux régimens nationaux, et un de Russes qui fait partie de la garde du prince royal : ces

régimens qui ne sont pas tous d'égale force, forment en tout cinquante bataillons. Il faut y ajouter dix régimens de nouvelle formation, de deux bataillons chacun, appelés *schah serbazsi* (M. Drouville écrit *schay serbasi*) ou infanterie du roi. Cette infanterie est distinguée en deux classes, l'ancienne et la nouvelle : l'ancienne se compose de neuf régimens provinciaux qui ont été organisés par les officiers français, et où la manœuvre étoit commandée en français ; les autres régimens, qui forment la nouvelle, ont été organisés par les officiers anglais de la compagnie des Indes, et le commandement s'y faisoit en anglais. Aujourd'hui toute l'infanterie régulière est commandée en langue turque. J'omets tout ce qui concerne l'uniforme, qu'il faut voir dans l'ouvrage même, et que des planches mettent sous les yeux des lecteurs.

La cavalerie régulière est totalement organisée à la française ; elle est parfaitement bien montée, et a pour armes la lance, le sabre et le pistolet. Elle a aujourd'hui des drapeaux et des étendards semblables aux nôtres, et qui ont été donnés aux régimens avec des cérémonies analogues à celles qui sont usitées en Europe : ils portent les armes de Perse, c'est-à-dire, un lion couché derrière lequel est un soleil levant. Le roi avoit intention d'ajouter à cette arme douze nouveaux régimens de lanciers ; mais, par suite de la paix avec la Russie, ce projet est demeuré sans exécution.

L'artillerie se divise, comme le reste de l'armée, en régulière et irrégulière. L'artillerie irrégulière ne se compose que des *zambereks*, ou, comme on écrit plus communément, *zemboureks*. Ce sont de petites pièces portées à dos de chameau, et qu'on tire sur l'animal, et sans les mettre sur des affûts. Depuis l'organisation de l'armée régulière, les zemboureks ne servent plus guère qu'à devancer le roi ou le prince généralissime, pour faire de temps à autre des salves d'artillerie. M. Drouville décrit la manière dont ces pièces sont montées et dont on en fait usage.

L'artillerie régulière ne se compose que d'artillerie à cheval. Elle a été organisée plusieurs fois par les officiers français et anglais, avant de recevoir son organisation actuelle, dont notre voyageur fait un grand éloge, et qui, à ce qu'il paroît, est en grande partie son ouvrage. Dans son dernier état elle comptoit soixante-six bouches à feu de diverses natures et de différens calibres, et la totalité des canonniers formoit trois escadrons ; l'état-major de cette arme est fixé à Tebriz. Cette ville possède aussi le seul arsenal où il y ait des ateliers.

« Il manque à la Perse, dit notre auteur, trois articles essentiels » pour faire la guerre sans le secours de ses voisins: 1.° les projectiles; » le manque de fonderies force le gouvernement à les acheter de la » compagnie des Indes, à moins de les avoir en cuivre; 2.° le chanvre » pour faire des mèches et de bonnes cordes: on confectionne ces » articles en coton, substance qui ne vaut rien pour cet usage; » 3.° enfin les pierres à fusil; on les achète fort cher des Arméniens » et des Russes qui trafiquent le long des frontières. C'est négligence » pure; car bien que le prince prétendît qu'on n'en trouvait pas en » Perse, j'en découvris une carrière d'une fort bonne espèce dans » les environs du Kourdistan.... Le salpêtre est encore un article » qui manque assez souvent en Perse, faute de nitrières: on le tire » de l'Inde; les frais de transport le rendent coûteux; souvent on le » reçoit avarié, et par conséquent peu propre à donner de la bonne » poudre. »

Je me bornerai à indiquer le contenu du chapitre XXXVI, qui termine tout ce qui a rapport à l'armée et à la guerre. Il y est traité des marches et des campemens, et l'on y trouve une description assez détaillée du camp de plaisance du prince royal, qui est établi d'ordinaire à Dada-beglou, village situé à quelques lieues d'Ahar, dans une vaste plaine arrosée par un ruisseau d'eau excellente. Ahar ou *Aheer* est, suivant les notices géographiques de M. Drouville, une petite ville de l'Aderbidjan, aux environs de laquelle on trouve l'albâtre connu sous le nom de *marbre de Tebriz;* elle possède aussi des mines considérables de cuivre et de fer. Je suppose que c'est le même lieu que M. Morier, dans son second voyage, nomme *Lahar* (pag. 251), et qui est près de Dada-beglou; le ruisseau s'appelle *Kara-sou.*

Je termine ici cet article, qui s'est étendu sous ma plume plus que je ne me l'étois proposé. On jugera, je pense, que l'éditeur a rendu service aux lettres en publiant cette seconde édition; et l'on regrettera qu'il n'en ait pas confié la surveillance à quelque personne capable d'en faire disparoître les fautes qui déparent l'ouvrage, si déjà elles se trouvoient dans la première édition, ou de les corriger, si elles ne sont dues qu'à la négligence des typographes.

SILVESTRE DE SACY.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE RAPHAËL; par M. Quatremère de Quincy; 1 vol. *in-8.°*, xvj et 480 pages, Paris, librairie de Charles Gosselin.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

RAPHAËL étoit parvenu (1) à ce point de sa carrière où déjà son talent avoit acquis toute sa plénitude et brilloit de tout son éclat. C'est l'époque de ce que l'on nomme sa troisième manière, de celle dans laquelle il produisit plusieurs de ses plus admirables chefs-d'œuvre. Remarquons toutefois, à cet égard, que la division que l'historien de Raphaël a établie entre les innombrables ouvrages de ce grand homme, est plutôt conforme à l'usage général qu'elle ne l'est à la nature même des choses. Ce n'est pas que parmi les diverses productions de Raphaël, séparées par un intervalle de plusieurs années, l'œil exercé de la critique ne distingue au premier abord des différences notables de goût, de style et d'exécution; et cette observation, jointe au besoin d'établir de l'ordre dans une si longue énumération de chefs-d'œuvre, justifie suffisamment la distinction qui en a été faite en trois grandes classes, correspondant aux trois principaux âges du talent de leur auteur. Mais le génie, dans sa marche régulière et tout ensemble indépendante, ne procède pas d'après les principes de cette exacte analyse; il s'avance de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre par des transitions toujours naturelles et toujours insensibles; il passe à travers toutes les classifications, comme il s'est fait jour à travers tous les obstacles; et sans doute qu'il seroit impossible au plus docte historien de Raphaël, c'est-à-dire à M. Quatremère, de déterminer précisément le point où finit la deuxième et celui où commence la troisième manière de ce grand peintre. Aussi dois-je remarquer ici, comme une nouvelle preuve du goût et de la raison profonde de notre auteur, qu'il semble avoir évité de s'arrêter à ces divisions banales, ressources vulgaires d'une critique subalterne. Il suit pas à pas le développement du génie de Raphaël; mais il passe, pour ainsi dire, comme Raphaël lui-même, d'un ouvrage à celui qui le suit dans l'ordre des temps, sans autre transition que celle d'un sujet à un autre, ou que celle d'une exécution savante à une exécution plus savante encore: en un mot, il présente l'histoire des travaux de Raphaël, de la même manière que Raphaël les produisit, sans y établir d'autres degrés, sans y marquer

(1) Voyez notre cahier de janvier, *p. 48-56.*

d'autres différences que celles qui résultent nécessairement du développement progressif de son génie.

En tête de cette nouvelle galerie, nous trouvons le tableau du *Portement de croix,* dit du *spasimo,* qui fut long-temps oublié, en Espagne, de l'Espagne elle-même, que la guerre, qui le lui enleva, lui a fait recouvrer en meilleur état qu'auparavant, et dont nous devrons bientôt une belle gravure au burin de M. Toschi de Parme. M. Quatremère analyse, avec son talent accoutumé, toutes les beautés de ce chef-d'œuvre; il y fait apercevoir jusqu'à ces délicatesses d'exécution, jusqu'à ces recherches de détail que Raphaël ne jugeoit pas indignes de son génie, au point que, suivant le jugement d'un habile connoisseur, de l'abbé Lanzi, on pouvoit compter parfois les cheveux de ses têtes, *che talora vi si contano, per cosi dire, i capelli.* A cette occasion notre auteur se demande si une pareille propriété, de rendre aussi bien les petits objets que les plus grands, n'avoit pas pu provenir, chez Raphaël, de la manière même dont il avoit reçu les premiers élémens de l'imitation, de ce système qui habitue à voir les objets de près et en détail; et, généralisant cette observation, il se demande encore si, dans ce genre, il ne seroit pas en effet plus facile d'avancer du moins au plus, que de rétrograder du plus au moins. C'est là un de ces points de théorie que l'on doit regretter que M. Quatremère n'ait fait qu'indiquer; car c'est peut-être, à notre avis, un de ceux qui seroient le plus féconds en développemens et en applications de toute espèce; et peut-être que toute l'histoire de l'art chez les anciens et chez les modernes, est en germe dans cette idée, en apparence si simple, de M. Quatremère. Il est du moins certain que l'école où se forma Raphaël, procédoit par une imitation minutieuse de la nature dans ses plus petits détails et dans ses formes les plus vulgaires; et c'est de là qu'elle s'est élevée, *du moins au plus,* comme dit M. Quatremère, aux conceptions les plus nobles et aux images les plus sublimes. Il semble au contraire que les anciens soient partis d'un principe tout différent, je veux dire d'un type abstrait et d'une image généralisée, qui a empreint toutes leurs productions de cet idéal qui les distingue entre tous les peuples qui ont cultivé les arts; de là, sans doute, cette difficulté de rétrograder *du plus au moins,* qui se remarque dans la négligence des détails accessoires et des parties qui tiennent à l'imitation matérielle. Mais je ne saurois suivre moi-même cette idée, sans m'éloigner beaucoup trop du livre de M. Quatremère, auquel il est de mon devoir, autant que de l'intérêt

de nos lecteurs, de m'attacher exclusivement, et j'y reviens pour ne plus le quitter.

Deux autres tableaux qui font partie, comme le précédent, de la riche collection du roi d'Espagne, la *Vierge* dite *à la perle* et la *Visitation*, se placent aussi à la même époque, et appartiennent à l'âge mûr de Raphaël, bien que, suivant une observation que ne contredit pas M. Quatremère, il y ait quelques différences de manière entre l'exécution du second de ces tableaux et celle du premier; mais ces différences proviennent uniquement de la diversité des mains que Raphaël employoit dans ses ouvrages; et c'est encore là une nouvelle preuve de l'inconvénient attaché à ces classifications trop rigoureuses, puisque ce que l'on appelle la seconde ou la troisième manière de Raphaël put être très-diversement modifié, quant à l'exécution, par les différentes manières de ses principaux disciples et de ses nombreux collaborateurs. La même observation s'applique au célèbre tableau de S. Jean-Baptiste, tableau produit aussi au commencement de cette période de la vie de Raphaël, et dont on ne peut distinguer avec certitude l'original d'avec les trois ou quatre copies qu'on en connoît, et qui révèlent, l'une, la couleur de Perrin del Vago, l'autre, la manière de Jule Romain, si ce n'est par cette circonstance toute particulière, que ces copies sont sur bois, tandis que l'original fut peint sur toile, au témoignage de Vasari; d'où il suit que la peinture de la galerie de Florence, la seule qui offre cette particularité, peut seule, à ce titre, prétendre à une originalité incontestable. Deux autres S. Jean-Baptiste, d'une composition un peu différente et aussi d'un mérite inférieur, entre lesquels M. Quatremère cite celui de la galerie de Dusseldorf, peint par André del Sarto, montrent encore combien, dans la foule des talens divers qui remplissoient et qui ornoient son école, le talent du maître put se trouver diversement modifié, en sorte qu'à cette époque même où le génie de Raphaël vivifioit et fécondoit tout autour de lui, de sa propre substance et de sa propre fécondité, on hésite à reconnoître sa main dans ses plus beaux ouvrages, et, pour ainsi dire, sa manière, dans celle de ses disciples. La supériorité d'exécution, quand elle se trouve jointe au mérite de la conception qui appartint toujours en propre à Raphaël, est le seul caractère auquel se révèlent indubitablement ses œuvres originales; et, à ce double titre, M. Quatremère a justement placé ici la mention de la belle Vierge de Dresde, celle de toutes les images de la Vierge qu'enfanta son génie, qui semble avoir été conçue dans le style le plus large, le plus pitto-

resque, et dans laquelle brillent avec le plus de charmes tous les traits de ce caractère virginal et divin.

Il sembleroit que l'exécution de tant d'ouvrages sortis alors des ateliers de Raphaël, et tous inspirés par son génie et touchés de sa main, ait dû excéder les forces mêmes et les ressources de la santé la plus robuste et de l'activité la plus infatigable. Quel homme, en effet, plus occupé de ses propres travaux, eut à occuper en même temps, dans plus de travaux divers, les talens si variés et si nombreux qui se pressoient autour de lui; exercer à-la-fois le pinceau d'un Jule Romain, d'un Perrin del Vago, d'un Polidore, et le burin d'un Marc-Antoine; tracer une foule de dessins de vases pour la fabrique de Faenza, ceux des portes en bois des salles et des loges du Vatican, qui sont restées le chef-d'œuvre de la menuiserie, et ceux du pavé de la galerie des loges, autre chef-d'œuvre dans un genre différent, en même temps qu'il peignoit ces admirables cartons, exécutés en tapisserie de Flandre, dont nous reparlerons plus bas, et approvisionner pour ainsi dire de tableaux et de dessins l'Europe entière, remplie du bruit de son nom et de l'admiration de ses ouvrages! On n'auroit cependant qu'une foible idée de cette activité prodigieuse que déploya Raphaël dans ses dernières années, si on la bornoit à celle du peintre le plus laborieux et le plus fécond qui fut jamais, peut-être, par lui-même et par les autres. C'est encore comme architecte qu'il faut le considérer à cette époque si brillante de sa vie pittoresque, et comme architecte, chargé de la construction du plus grand monument qu'aient élevé les modernes, en même temps qu'auteur de plusieurs des plus élégans édifices de Florence et de Rome. Nommé d'abord, ainsi que nous l'avons dit (1), architecte de Saint-Pierre, à la mort de Bramante et sur la recommandation de Bramante lui-même, il dut bientôt à ses propres travaux l'honneur d'être confirmé par Léon X dans la place importante pour laquelle l'avoit désigné le vœu de son parent; et les paroles mêmes du bref pontifical prouvent qu'en effet c'étoient les plans fournis par lui de l'édifice qu'il s'agissoit d'élever, qui lui avoient valu cette marque insigne de la confiance de Léon X, en même temps qu'ils avoient justifié l'estime de Bramante. Une lettre de Raphaël écrite vers ce temps à Balthasar Castiglione, nous apprend aussi avec quelle ardeur et quelle persévérance il s'occupoit de ses études architectoniques, avec quel profond sentiment du goût de l'architecture antique il avoit su pressentir l'insuffisance des notions que Vitruve lui fournissoit

(1) Voyez notre cahier de janvier, *p. 48.*

à cet égard, et cela dans un temps où Vitruve étoit l'oracle de tous les architectes; et l'on n'est plus étonné d'apprendre, ou plutôt on reste confondu, quand on sait que ce même homme entretenoit des dessinateurs dans l'Italie méridionale, qu'il en envoyoit jusque dans la Grèce, pour mesurer et dessiner des temples antiques, et que, de tous ces travaux et de ses propres dessins, il avoit formé une ample collection possédée en partie par le baron de Stosch, vue et souvent citée par Winckelmann, et dont on ignore malheureusement le propriétaire actuel. L'étonnement redouble en apprenant que, nommé l'année d'après, 1516, surintendant général de tous les restes d'antiquité, tant à Rome qu'aux environs, chargé de surveiller tous les travaux, de diriger toutes les fouilles, à-la-fois comme architecte, comme antiquaire et comme artiste, il dut, d'après plusieurs témoignages contemporains, avoir mesuré, dessiné et restitué les édifices ruinés de l'ancienne Rome, et qu'il avoit même commencé à en faire des vues peintes, quand la mort le surprit au milieu de tant de travaux à jamais perdus pour sa gloire. Mais combien n'est-il pas à regretter que, parmi ces travaux architectoniques qui auroient suffi à la renommée d'un autre homme, ceux qui avoient rapport à la basilique de Saint-Pierre aient subi le même sort ! Il paroît en effet qu'il avoit arrêté le plan définitif, et fourni tous les dessins, quoique le plan seul, qui nous a été conservé dans le traité d'architecture de Serlio, soit mentionné en termes exprès dans le bref de Léon X. M. Quatremère va plus loin ; il présume que Raphaël avoit non-seulement tracé *un plan*, mais encore produit un *modèle en relief* de l'édifice entier, et il le conjecture d'après le mot de *modello* dont se sert Raphaël lui-même dans sa lettre à Balthasar Castiglione, et d'après le mot latin *forma* employé dans le bref pontifical. Toutefois, j'observerai que, comme Serlio n'a admis dans son recueil que le plan seul de Saint-Pierre, sans aucun détail de l'ordonnance et de l'élévation, c'est là du moins une forte présomption contre l'existence du modèle en relief ; en second lieu, que le mot *forma* n'a pas, par lui-même, une signification assez précise, non plus que dans le latin conventionnel des secrétaires de la chambre apostolique, pour qu'on puisse fonder sur ce mot seul une conjecture bien solide, sur-tout lorsque, dans la traduction italienne du bref, le mot en question est rendu par *pianta* qui signifie bien certainement un *plan;* et enfin que, dans la langue du temps de Raphaël, et dans sa propre bouche, il est également bien douteux que le mot *modello* ait été autre chose qu'un synonyme ou un équivalent de *pianta.* Quoi qu'il en soit, le plan de Saint-Pierre, tel que l'avoit arrêté

Raphaël et que nous l'a conservé Serlio, est du moins un monument de son génie, qui suffiroit seul pour placer son auteur à la tête des plus grands architectes, et dont toute la disposition, très-supérieure à celle d'aujourd'hui, doit rendre éternellement regrettable l'abandon d'un pareil plan et la perte du projet entier. M. Quatremère passe ensuite en revue les palais bâtis sur les dessins de Raphaël, tels que ceux *degli Uguccioni* et *Pandolfini*, à Florence, de la *villa Madama*, et de quelques autres à Rome, qui soutiennent avantageusement le voisinage et le parallèle des plus élégans édifices de Balthasar Peruzzi; et c'est sans doute le comble de l'honneur pour Raphaël, que d'avoir ainsi rivalisé, sur son propre théâtre, avec l'homme qu'on pourroit surnommer le Raphaël de l'architecture.

Peu s'en faut que nous ne retrouvions encore à la même époque et dans une carrière toute différente, Raphaël rival d'un homme supérieur à Balthasar Peruzzi, c'est-à-dire, de Michel-Ange lui-même, et dans la statuaire où Michel-Ange excella. M. Quatremère incline à croire que la statue de Jonas, qui occupe une des quatre niches de la chapelle d'Augustin Chigi, dans l'église de Santa-Maria del Popolo, a été non-seulement exécutée sur le modèle de Raphaël, par le Lorenzetti son élève, mais encore retouchée de sa main sur le marbre même. A défaut de preuves positives que Raphaël ait manié personnellement le ciseau, son historien croit trouver ici, dans le fini précieux du marbre, dans une certaine grâce de contour, dans une délicatesse d'exécution toute particulière pour le temps, au moins des présomptions assez fortes à l'appui de cette conjecture, quoique ces qualités mêmes, qui tiennent à une pratique exercée et à une longue habitude de l'outil, semblent plutôt, à notre avis, des indices propres à étayer une opinion différente. Mais où la rivalité de Michel-Ange et de Raphaël se produisit avec le plus d'éclat et de la manière la plus incontestable, c'est dans l'exécution des célèbres peintures des loges du Vatican, consistant, comme chacun sait, dans cinquante-deux sujets de l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, peints à fresque, et répartis quatre à quatre dans les compartimens des voûtes de chaque travée. Il est impossible de se refuser à croire qu'en reproduisant ici quelques-uns des sujets traités par Michel-Ange à la chapelle Sixtine, Raphaël n'ait eu effectivement l'intention de se mesurer avec son terrible antagoniste, bien qu'avec des armes ou du moins dans des proportions bien inégales; car Michel-Ange, disposant d'un emplacement vaste, et pour ainsi dire gigantesque, comme son génie même, avoit pu se livrer librement à toute la fougue, à toute la grandeur de ses conceptions, et

dans un espace qui exigeoit nécessairement le colossal, suivre la nature de son talent qui le portoit à faire du colossal; tandis que Raphaël, obligé, par les bornes mêmes de l'emplacement qu'il avoit à remplir, de ne faire que des tableaux de chevalet, ne put être grand que de cette grandeur idéale qui supplée à l'étendue des lignes et au développement des figures, par la dignité, la force et la profondeur de l'expression. Sous ce rapport, M. Quatremère n'hésite pas à placer les petits tableaux de Raphaël au-dessus des grandes compositions de Michel-Ange; et toute la question, si longuement et si vainement débattue, de la prééminence de ces deux grands hommes et des emprunts que le génie de l'un put faire à celui de l'autre, se trouve réduite à cette proposition toute simple et toute raisonnable, que Raphaël dut à Michel-Ange d'avoir agrandi sa manière à son exemple, et d'avoir puisé dans ses ouvrages, non des idées, des formes, des images, mais ce puissant ressort de l'émulation qui est, dans tous les genres, l'aliment et l'aiguillon du talent.

Une suite de cinquante-deux sujets de la Bible et du Nouveau Testament, est, de l'aveu même de M. Quatremère, un de ces ensembles dont le discours doit abandonner la description à la gravure, et que cependant M. Quatremère décrit avec beaucoup de clarté et d'intérêt, même sans le secours de la gravure; mais il n'en seroit pas de même si j'entreprenois, à l'exemple de notre auteur, d'extraire cette partie de son livre, c'est-à-dire, d'analyser une analyse. Je me vois donc obligé d'indiquer seulement à nos lecteurs cette discussion importante, que M. Quatremère conclut par un judicieux parallèle de quelques sujets des peintures des loges, et des mêmes sujets traités par le Poussin dans des tableaux de même proportion. Il est impossible de mieux établir la différence de condition et de mérite qui existe entre des compositions si analogues tout-à-la-fois et si dissemblables, entre Raphaël improvisant, si l'on peut dire, dans toute la liberté du génie, cette suite nombreuse de tableaux, et le Poussin méditant et exécutant à loisir, l'un après l'autre, quelques-uns des mêmes sujets. « Chez celui-ci, dit M. Quatremère, tout est beau, » noble, judicieux, correct, parfait pour la raison et pour le goût, » mais cela sent un peu l'arrangement et la composition. Chez Raphaël, » tout est conçu et fait de verve; l'image semble être sortie toute » formée de l'imagination du peintre; tout paroît avoir été trouvé sans » avoir été cherché. »

Nous venons de voir Raphaël luttant avec Michel-Ange sur le domaine austère de l'histoire sainte et des traditions sacrées; nous

allons le voir rivalisant avec lui-même dans le riant empire des fictions grecques et de la mythologie profane, et sortant également vainqueur de cette lutte peut-être plus difficile encore. Il s'agit des peintures dont Raphaël fut chargé par son ami Augustin Chigi, amateur riche et éclairé de ce temps-là, tel en un mot qu'on n'en voit plus dans le nôtre, de décorer le vestibule du palais de la Farnésine. Ce palais, qui sembloit moins destiné à être l'habitation d'un particulier opulent qu'à devenir un sanctuaire de tous les arts, puisque, bâti par Balthasar Peruzzi, il devoit renfermer, outre les peintures de Raphaël, d'autres peintures de Sébastien del Piombo, et tous les ornemens et détails accessoires exécutés par Jean d'Udine, offre, en effet, outre le célèbre tableau du triomphe de Galatée dont il a déjà été parlé (1), dix sujets tirés de la fable de Psyché, et qui forment, pour ainsi dire, une seconde histoire de Psyché, presque entièrement différente de celle dont Raphaël avoit, quelques années auparavant, composé les dessins gravés par Marc-Antoine. Nous pouvons donc, en comparant cette première suite de sujets, telle que nous l'a conservée l'habile et fidèle graveur de Raphaël, avec les peintures exécutées par lui à la Farnésine, opposer pour ainsi dire Raphaël à lui-même; et c'est sur-tout dans un semblable parallèle que se découvrent toute l'étendue, toute la richesse et toute la variété de son génie. Il est vrai de dire que, livrées, pour l'exécution, à un trop grand nombre de mains différentes, restées long-temps exposées aux intempéries de l'air sous un vestibule privé de clôture, et enfin restaurées par Carle Maratte, ces fresques ne sauroient aujourd'hui donner une idée exacte du talent de leur premier auteur, sous le rapport du maniement de la couleur et de l'harmonie des teintes. Mais quant à la composition, M. Quatremère déclare que, notamment dans les deux grandes compositions du conseil et du banquet des dieux, Raphaël a touché au sommet de son art: également sublime et inimitable, s'écrie-t-il, soit quand la poésie de son pinceau, recréant l'antique Olympe, en rouvre à nos regards les portes fabuleuses, soit lorsqu'à la suite des chantres inspirés par l'esprit divin, elle déroule sous nos yeux la succession des faits prophétiques du peuple chéri de Dieu.

A cette époque de la plus grande activité des travaux de Raphaël, il est impossible à son historien même de les décrire tous, puis-

---

(1) *Journal des Savans*, octobre 1824, p. 620.

qu'une Ste Catherine, tout récemment gravée par M. Desnoyers, n'a pu trouver place dans ce livre ; à plus forte raison ne pourrois-je, dans un extrait comme celui-ci, en donner une simple nomenclature. Je dois me borner à nommer le portrait de la Fornarina, peint probablement à la même époque que le vestibule de la Farnésine, et qui fut cause, ou du moins le modèle de ce portrait, et que l'ouvrage en question fut long-temps interrompu, et qu'il fut enfin achevé. Je nommerai également un tableau de Ste Marguerite, peint pour François Ier, et qui, après avoir orné la chapelle de Fontainebleau, n'existe plus aujourd'hui que dans les gravures qu'on en a faites; et le S. Michel terrassant l'ange des ténèbres, également commandé par François Ier, morceau sublime pour lequel toutes les formes de l'admiration semblent avoir été épuisées par Vasari lui-même ; et enfin, la grande Sainte Famille, morceau par excellence du musée royal, et chef-d'œuvre de toutes les Saintes Familles de Raphaël, si l'on considère et la grandeur de la composition et la perfection de l'exécution, et encore l'époque, qui est celle de toute la maturité du talent de l'auteur, époque certifiée par l'inscription et par la date même de 1518, tracée sur la bordure de l'étoffe bleue de la Vierge. M. Quatremère analyse avec un soin particulier toutes les beautés de cet admirable ouvrage, au-dessus duquel on ne trouve à placer aucune des peintures de Raphaël, et, conséquemment, aucune des productions de l'art. C'est le plus haut degré où il soit parvenu, sur-tout dans la peinture à l'huile. Mais qui pourroit douter que si ce grand homme n'avoit pas été enlevé dans le milieu de sa carrière, il n'eût découvert, au-delà de ce qui nous paroît la perfection même, des perfections encore inconnues; et que, comme à chacun de ses ouvrages il sembloit s'être surpassé lui-même, il n'eût pareillement, dans une succession de nouveaux chefs-d'œuvre, reculé de beaucoup encore les bornes de son art !

Ce qui rend cette opinion très-vraisemblable, c'est de voir Raphaël, dans les deux dernières années de sa vie, produire les célèbres cartons destinés à être reproduits en tapisseries de Flandre; preuve incontestable de ce continuel mouvement d'ascension imprimé à son génie, et dont son historien fait le couronnement, non-seulement de toutes les productions de Raphaël, mais encore de toutes celles de l'art moderne. Les détails où est entré M. Quatremère sur l'histoire et la description de ces fameux cartons, dont sept seulement se sont conservés sur treize qui formoient la collection entière, sont certainement au nombre des plus intéressans de tout son livre. Plusieurs motifs justifient

l'étendue de ces détails; d'abord l'étendue même de ces compositions qui présentent l'ensemble de la plus vaste des entreprises dues au génie de leur auteur; en second lieu, l'intérêt qu'offre, sous le rapport de l'art, la comparaison entre les traits un peu affoiblis des cartons originaux, et les tapisseries dont l'éclat sert à relever celui de ces peintures qui subsistent encore, et nous rend au moins une image de celles qui ne sont plus; mais sur-tout la circonstance rare autant qu'indubitable que ces cartons, peints d'une manière si large, avec tant de soin et dans de si grandes dimensions, ont été presque tous exécutés totalement de la main de Raphaël, et cela précisément à l'époque où il jouissoit de toute la puissance d'invention et d'exécution à laquelle il pouvoit s'élever. Je dis *presque tous*, quoique Vasari ait formellement assuré qu'ils avoient été *tous sans exception* exécutés de sa main, *tutti di sua mano.* Mais M. Quatremère, juge pour le moins aussi éclairé que Vasari, et qui d'ailleurs a ici sur l'ancien biographe de Raphaël l'avantage d'avoir vu souvent et examiné de ses yeux les cartons dont il s'agit, dans la galerie d'Hamptoncourt en Angleterre, croit avoir relevé des indices certains de la part moins exclusive que Raphaël prit à l'exécution de ces grands travaux, et de celle qu'il laissa, dans quelques parties et dans quelques accessoires, soit à Jule Romain, soit à Jean d'Udine. Les quatre cartons où notre auteur reconnoît le plus indubitablement la main de Raphaël, à la pureté du trait, à la clarté de la couleur, à la simplicité de l'effet et en même temps à la force de l'expression, sont ceux qui représentent J. C. donnant les clefs à S. Pierre, Ananie frappé de mort par S. Pierre, S. Paul et S. Barnabé à Lystres, et S. Paul prêchant dans Athènes. M. Quatremère analyse et décrit avec le même soin les autres cartons d'Hamptoncourt, et les six morceaux de tapisserie du Vatican, qui nous tiennent lieu maintenant des six dernières peintures originales, entre lesquelles le massacre des Innocens se fait sur-tout distinguer comme monument de la rivalité que Raphaël, qui avoit déjà supérieurement traité ce sujet dans le célèbre dessin gravé par Marc-Antoine, y établissoit pour ainsi dire avec lui-même.

Dans le même temps que Raphaël composoit seul et exécutoit en grande partie cette vaste suite de peintures religieuses, il achevoit le tableau de la Transfiguration, le plus considérable de ses ouvrages à l'huile, et il s'occupoit de la décoration de la salle de Constantin au Vatican, laquelle devoit offrir, sur les quatre faces de ce vaste local, quatre immenses compositions relatives à la vie de ce premier empereur chrétien. Les dessins des deux premières, qui sont aussi les plus belles,

savoir, la *Vision céleste* et la *Bataille contre Maxence*, furent en effet arrêtés par lui, et, à ce titre, ils doivent être rangés parmi ses ouvrages, bien que la peinture n'en ait été exécutée qu'après sa mort, par Jule Romain, son élève et son légataire; autre raison pour les comprendre encore dans la liste de ses productions.

Nous voilà arrivés, sur les pas de l'historien de Raphaël, au terme d'une carrière si brillante et sitôt terminée; et c'est du moins, dans le sentiment de douleur qu'inspire encore, après plusieurs siècles, cette perte, la plus sensible peut-être que les arts aient jamais faite, une consolation que d'avoir à nommer, pour clore cette longue suite d'ouvrages excellens, le tableau de la Transfiguration, et que la dernière production de Raphaël soit tout-à-la-fois le chef-d'œuvre de Raphaël et celui de l'art. Ce n'est pas sans une sorte de tristesse religieuse, pareille à celle qu'excita l'exposition même de ce tableau auprès du lit de mort de son auteur, que M. Quatremère entreprend d'en décrire et d'en faire ressortir les inimitables beautés. Toutefois on regrettera peut-être qu'il ait fait précéder cette description, intéressante à tant de titres, par des détails affligeans sur la rivalité de Michel-Ange et de Raphaël, par le récit de manœuvres et d'intrigues, au moins très-problématiques, et qui prennent sous la plume de l'historien une gravité qu'elles ne nous paroissent pas avoir dans la réalité. En général il nous a semblé que M. Quatremère, toujours juste envers Raphaël, même lorsqu'il porte l'admiration jusqu'à l'enthousiasme, est habituellement trop sévère envers Michel-Ange. Est-ce qu'il importe à la gloire de Raphaël qu'on lui sacrifie celle de Michel-Ange! et parce que Raphaël fut, comme on se plaît à le reconnoître, le plus grand des peintres et le plus aimable des hommes, faut-il de toute nécessité que Michel-Ange, réduit au seul mérite de dessinateur, n'ait été qu'un intrigant, un envieux et un méchant! Puisque j'en suis à exprimer quelques doutes ou à relever quelques taches dans l'excellent travail de M. Quatremère, je remarquerai encore que l'admiration même la plus légitime, et telle est assurément celle qu'il a vouée à Raphaël, ne doit pas être exclusive au point de priver d'autres talens, ou rivaux ou subordonnés, de la portion d'éloges qui leur est due. A notre avis, M. Quatremère s'exprime trop souvent de manière à faire croire que tout le mérite des disciples de Raphaël n'appartient qu'à Raphaël; et encore faut-il bien qu'il leur en revienne quelque chose à eux-mêmes. Si, par exemple, M. Quatremère décrit la bataille de Constantin, peinte en entier par Jule Romain, et s'il ajoute que dans ce travail, la plus vaste page que le pinceau historique ait jamais tracée,

l'élève n'a plus rien à partager avec le maître, il s'interrompt par cette réflexion : « Pourquoi mettroit-on quelque restriction à un éloge qui » retourne toujours à Raphaël, puisqu'on peut dire que le talent de l'élève » fait une partie du mérite et de la gloire du maître. » Cette disposition d'esprit, qui domine dans tout le livre de M. Quatremère, lui donne quelquefois la couleur du panégyrique, au lieu de celle de l'histoire, et j'ai dû en faire l'observation, ne fût-ce que pour ne pas donner la même couleur à cet article, qui ne sauroit offrir les mêmes compensations.

Mais, avant de terminer cette analyse d'un des livres les plus curieux, les plus instructifs, les plus pleins de choses qui aient été faits depuis long-temps, je dois indiquer au lecteur les considérations importantes qui le terminent, et qui renferment tout le secret des vues et des intentions qu'a eues l'auteur en le composant. La multiplicité des travaux de Raphaël, même en mettant à part le mérite de ces travaux, forme sans contredit le trait le plus remarquable de son histoire; c'est la merveille de son génie, c'est, si l'on peut parler ainsi, le miracle de son existence. Ce fait bien constaté, et M. Quatremère semble n'avoir composé son livre que pour l'établir et pour le mettre en lumière, notre auteur a cherché à en indiquer les causes et à en démontrer les conséquences : c'est là ce qu'il appelle le résultat moral de cette histoire; et si notre auteur est bien compris, ce sera là aussi sans contredit le meilleur fruit de son travail. Or, cette leçon importante qui ressort de la vie entière de Raphaël, quelle est-elle ! C'est que Raphaël, semblable à tous les génies supérieurs des temps anciens et modernes, n'a pu exécuter tant et de si grandes choses qu'en disposant d'un grand nombre de collaborateurs habiles, sur le concours desquels il pouvoit se reposer des soins de l'exécution matérielle, en même temps qu'il jouissoit seul de la conduite des grandes entreprises; c'est qu'il étoit le chef d'une école, où tous les talens, subordonnés à son génie, recevoient de lui seul leur direction, leur inspiration et leur exemple, au lieu d'être abandonnés, dans une direction indépendante, à un régime égal d'encouragemens, à une division égale de travaux, qui n'aboutissent qu'à une égalité désespérante de médiocrités. Voici la dernière phrase du livre de M. Quatremère, qui en offre tout le résumé : « Si l'exécution de tous les tableaux » produits par Raphaël avoit été répartie entre les cinquante peintres » qui formèrent son école, on ne sauroit dire quels tableaux on auroit » eus. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on n'auroit point eu de Raphaël ; » et j'ajouterois qu'on n'auroit pas eu même son école.

RAOUL-ROCHETTE.

Collection des Chroniques nationales françaises...: Chroniques de J. Froissart, avec notes et éclaircissemens, par J. A. Buchon. Toul, J. Carez; Paris, Verdière, 1824 et 1825, tomes VI, VII, VIII, IX et X, *in-8.º*, 386, 488, 480, 471 et 531 pages. — *Chroniques de Jean de Lalain, par* G. Chastelain, *avec une notice et des éclaircissemens, par M.* Buchon. *Ibidem*, 1825, lxxiv et 436 pages *in-8.º*

SECOND ARTICLE.

En rendant compte des cinq premiers volumes de cette collection (1), nous avons dit que le véritable texte de Froissart y étoit pour la première fois mis au jour, et nous croyons que cette observation ne sembleroit point douteuse aux lecteurs qui prendroient la peine de comparer quelques articles des cinq nouveaux tomes que nous annonçons aujourd'hui, avec les parties correspondantes de l'édition de Denys Sauvage. Pour ne point multiplier ici les transcriptions, nous nous bornerons à indiquer les chapitres 28 et 100 du livre II, et 24 du livre III de l'édition nouvelle. Mais il suffiroit de remarquer le morceau jusqu'à présent inédit qui, sous le titre de *variante*, remplit les pages 129-333 du tome VI. Il a été fourni par le manuscrit 926 de la Bibliothèque du Roi; c'est un texte absolument nouveau, puisque l'étendue en est presque double de celle des mêmes récits dans les autres manuscrits de Froissart.

En imprimant cette longue *variante*, M. Buchon en a scrupuleusement conservé l'orthographe, ce qui étoit ici plus convenable et à-la-fois plus facile qu'ailleurs, puisqu'il n'existe qu'une seule copie manuscrite de ce morceau. L'éditeur est persuadé que les difficultés qu'y rencontreront les lecteurs, justifieront les modifications légères qu'il s'est permises en publiant, d'après les autres manuscrits, le texte courant de Froissart; mais nous ne serions pas tout-à-fait de son avis sur ce point. Comme il faut bien que ceux qui lisent Froissart possèdent ou acquièrent bientôt une connoissance suffisante de son langage et de l'orthographe de ses copistes, il nous semble que la variante ne leur offrira nulle part plus d'embarras qu'ils n'en trouvent dans le reste de l'édition. On en pourra juger par le petit nombre de lignes que nous allons transcrire.

(1) Septembre 1824, p. 538-550.

« En ce temps (1) escheyt ainsi que ceux de Poitiers furent en » grand' dissention ; car les trois parts de la ville se vouloient tourner » François ; mais Jean Regnault qui étoit maieur de la ville et une partie » de la communauté voulurent demeurer Anglois. » C'est ainsi que M. Buchon imprime le commencement du chapitre 668 du premier livre. Il y ajoute l'interprétation du mot *escheyt* par *arriva*, et de *maieur* par *maire.*

La variante porte : « Che terme pendant et cette chevauchie faisant » chil de Poitiers estoient en grant discension et rebellion l'ung contre » l'autre ; car li communaulté des Engles et aucun riche homme de » la ville se voloient tourner François ; et Jehan Renaulz qui maire » en estoit et tout li officyer du prinche et aucun autre grant riche » homme ne si voloient nullement accorder ; pourcoi il en furent en » tel estri que près fut le combattre. » Ce texte est si clair et l'ortho- » graphe en est si intelligible, qu'il ne seroit pas même nécessaire d'avertir que *che* équivaut à *ce, chil* à *ceux, voloient* à *vouloient,* &c.

A n'en juger que par l'exemple que nous venons de citer, on seroit tenté de penser que la variante n'est qu'une paraphrase du texte ordinaire, qu'elle dit en plus de mots les mêmes choses. Mais elle présente ailleurs des différences qui touchent aux détails et à la substance même des récits. Au lieu de faire marcher Thomas de Percy au secours de Poitiers, elle assure qu'il se contenta d'y envoyer Jehan d'Angle. Le texte ordinaire porte qu'en 1373, quand le connétable Duguesclin eut pris Hennebon, les Anglais furent mis à mort et leurs deux capitaines retenus comme prisonniers. La variante au contraire parle d'un *traittie et composition* qui accorda sans exception à tous les Anglais et à leurs alliés, la liberté de s'en aller : *que tout li Engles qui dedans Hainbon estoient, et ossi tout li Breton qui l'oppinion dou comte de Montfort tenoient pooient segurement partir, iaux et le leur.* Plusieurs autres faits sont modifiés et quelques-uns ajoutés dans ce nouveau récit, qui, par conséquent, sera désormais à consulter par ceux qui écriront l'histoire des années 1372 à 1377.

Les événemens arrivés depuis cette dernière année jusqu'en 1385, sont la matière des deux cent vingt-neuf chapitres du second livre de Froissart. Les excellentes notes de M. Dacier se prolongent jusqu'au chapitre 70 : elles rectifient ou éclaircissent un grand nombre de détails chronologiques et historiques (2). M. Buchon n'a rien négligé

---

(1) Année 1372. — (2) Voyez notre cahier de sept. 1824, *p. 543.* = La dernière des notes de M. Dacier est à la page 365 du tome VII.

pour compléter et continuer ce travail. Il a profité de quelques publications nouvelles, confronté, quand il étoit nécessaire, les relations de Froissart avec celles des autres chroniqueurs, s'est efforcé sur-tout de jeter quelque lumière sur des points de géographie qui demeuroient obscurs. Il en est pourtant d'inexplicables : on ne sait, par exemple, quelle est en Hongrie la place que Froissart désigne par le nom d'Alcafourme; et lorsque M. Buchon conjecture que Malcabée est la Moldavie, et Robée la Bessarabie, il vaut presque autant avouer qu'on ignore ce que l'historien a voulu dire.

Nous n'entreprenons aucune sorte d'analyse de ce second livre de Froissart : il contient beaucoup d'articles relatifs à la Flandre, qui sont aujourd'hui fort connus par les extraits que M. de Barante en a donnés dans le tome I.er de son Histoire des ducs de Bourgogne. On y peut remarquer aussi les récits de la mort de *Bertran Claiquin* [du Guesclin] en 1380, et du roi Charles V en la même année, ainsi que la description du couronnement de Charles VI (1). Mais ces relations ont souvent besoin d'être rapprochées de celles qu'ont rédigées d'autres chroniqueurs du même temps, et particulièrement le moine de Saint-Denis.

M. Buchon n'a publié encore que les soixante-sept premiers chapitres du livre III, qui n'atteignent pas l'année 1389 : or on sait que les chroniques de Froissart s'étendent jusqu'à 1400. Cet historien rend compte, en commençant son troisième livre, de tous les soins qu'il a pris pour être bien informé des faits dont il n'avoit pas été immédiatement témoin; car il savoit bien qu'au temps à venir, et après sa mort, *seroit cette haute et noble histoire en grand cours;* et il a voulu, pendant qu'il avoit encore *sens, mémoire et souvenance, engin clair et aigu,* se livrer à toutes les recherches pour savoir *la vérité des lointaines besongnes.* Il a principalement profité des entretiens de Gaston, comte de Foix, qu'il est allé visiter tout exprès en Béarn. C'est ainsi qu'il s'est

---

(1) « A la solennité de son couronnement ot grant foison de grands seigneurs et hauts. . . . .Et entra le jeune roi en la cité de Rheims le samedi à l'heure de vêpres, bien accompagné de noblesses, de hauts seigneurs et de mestrandies [musiciens], et par spécial il avoit plus de trente trompettes devant lui qui sonnoient si clair que c'étoit merveille. . . . Et ouit ce samedi ses vêpres le roi en l'église Notre-Dame de Rheims, et veilla en l'église, ainsi que usage est, la graigneur [plus grande] partie de la nuit, et tous les enfans qui chevaliers vouloient être avec lui. . . . Avant la consécration, le roi fit là devant l'autel tous les chevaliers jeunes chevaliers nouveaux, et en après fit-on l'office de la messe très-solennellement et très-révéremment, &c. »

instruit des événemens arrivés jusqu'en 1388, dans le midi de la France, en Espagne et en Portugal. Il a su aussi plusieurs détails par le chevalier Espaing de Lyon, qui l'avoit accompagné jusqu'à Orthez. Il y en a quelquefois d'un peu romanesques, auxquels nous sommes étonnés que M. Buchon n'ait joint aucune observation critique. Froissart paroît considérer comme historiques les livres de chevalerie; il fait mention des châteaux qui appartiennent à Regnault de Montauban, *qui les fit ordonner de telle façon par le conseil de Maugin* [Maugis]. S'il nous est permis de le dire, la partie la plus recommandable de l'ouvrage de Froissart n'est pas du tout celle que lui ont fournie les conversations de messire Espaing et du comte de Foix, et qui remplit les cinquante-huit premiers chapitres de son troisième livre. Il la termine en disant qu'il va mettre *un petit en repos* la Castille et le Portugal, et *parler des avenues qui avinrent en France et en Angleterre*: il en est beaucoup mieux informé.

Il sait bien quelles dissensions agitoient la Grande-Bretagne en 1386, et il raconte aussi avec beaucoup d'intérêt les entreprises et les aventures du connétable de France, Olivier de Clisson. Il ne manquoit à ce récit que le texte du traité conclu en 1387 entre le connétable et le duc de Bretagne; et M. Buchon l'a transcrit dans l'une de ses notes. Nous parlerons une troisième fois de cette importante et précieuse édition lorsqu'elle sera terminée; et si, comme on n'en peut douter, l'éditeur continue d'y ajouter les mêmes soins, nous serons autorisés à la recommander comme l'un des plus instructifs et plus authentiques monumens de l'histoire de France au XIV.ᵉ siècle.

En annonçant les premiers volumes, nous avions dit, conformément au *prospectus* de M. Buchon, qu'il se proposoit de publier une collection composée, 1.° des grandes Chroniques de France; 2.° de Froissart; 3.° de Monstrelet; 4.° des petites Chroniques écrites en français, et relatives à certaines provinces de France. Il a depuis modifié ce plan: tout son recueil ne sera plus divisé qu'en trois parties distinguées par les titres de XIII.ᵉ, XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècles. C'est au second de ces titres qu'appartient l'ouvrage de Froissart, auquel se joindront d'autres relations et chroniques françaises du même temps. Monstrelet sera le principal article de la partie intitulée XV.ᵉ siècle; mais, entre les autres histoires qu'elle doit comprendre, il en est une que M. Buchon vient de publier déjà; c'est la chronique du chevalier Jacques de Lalain, composée par Georges Chastellain, qui, né à Gand en 1404, mourut à Bruges en 1474, un an après avoir reçu de Charles le Téméraire le titre d'indiciaire ou historiographe de l'ordre de la toison d'or.

Le volume s'ouvre par une notice qui contient les hommages rendus à Chastellain par ses contemporains, particulièrement par Alain Chartier et par Jean Molinet, l'indication des manuscrits où se trouvent ses diverses productions en prose et en vers; quelques extraits de celles qui n'ont point été imprimées; et de plus un poëme du même Chastellain qu'on a publié tant avec les poésies de Molinet, qu'à la suite de la légende de Pierre Faifeu. Quant à la chronique de Jacques de Lalain, elle est connue par l'édition que Jules Chifflet en a donnée à Anvers en 1634, *in-4.°* Nous croyons que c'est la seule, quoique l'ouvrage soit l'un des plus propres à faire connoître l'état de la chevalerie au XVe siècle. Chifflet en indique trois manuscrits; M. Buchon n'en a retrouvé qu'un seul, celui qui est numéroté 118 à la Bibliothèque du Roi. Chastellain a mêlé beaucoup de digressions à ses récits: par exemple, à propos des instructions que *Jacques de Lalain* recevoit dans son enfance, il compose sept chapitres de pure morale sur les sept péchés capitaux; mais les détails relatifs à la cour du duc de Bourgogne, aux joutes, aux défis, à l'accueil que le chevalier reçut en France, en Espagne et en Portugal, en Écosse, en Angleterre et en Italie, ont un caractère réellement historique, moins par l'importance des faits que par la description des mœurs et des usages. Chastellain raconte ensuite comment Jacques de Lalain se distingua dans les guerres de Flandre jusqu'à sa mort, dont la date n'est point indiquée. Il y auroit eu lieu peut-être d'ajouter aux différentes parties de cette relation quelques éclaircissemens chronologiques: mais l'éditeur y joint des observations historiques et littéraires, outre un appendice qui renferme quelques notes et des pièces analogues au sujet du livre. Ce volume annonce très-avantageusement la troisième partie du grand recueil entrepris par M. Buchon, partie qui renfermera un autre ouvrage, encore inédit, de Chastellain, savoir, sa *Déclaration des hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bourgogne.*

DAUNOU.

Voyage de Benjamin Bergmann chez les Kalmuks; traduit de l'allemand par M. Moris, *membre de la Société asiatique.* Châtillon-sur-Seine, 1825, 1 vol. *in-8.°*, avec plusieurs planches lithographiées.

L'ouvrage de M. B. Bergmann, intitulé *Promenades nomades chez les Kalmuks*, est d'une époque déjà ancienne. Il en avoit paru des frag-

mens dans un recueil allemand sur la littérature russe et mongole, qui se publioit périodiquement à Riga en 1802 (1). La totalité des matériaux que M. Bergmann avoit réunis pendant son voyage fut ensuite publiée dans la même ville, en 1804 (2). Mais, comme il arrive trop souvent pour les livres écrits en allemand et imprimés dans le fond du nord, celui-ci resta fort peu connu en France. A peine quelques extraits en furent consignés dans des collections géographiques, et un très-petit nombre d'exemplaires seulement furent placés dans les bibliothèques des savans et demeurèrent inconnus au public. M. Moris, membre de la Société asiatique, a voulu faire cesser cet oubli injuste et mal entendu, où étoit tombée parmi nous une production utile et estimable : le desir de concourir avec lui au succès d'une entreprise recommandable, en lui faisant obtenir quelques encouragemens que nous croyons mérités, nous engage à dire ici quelques mots de sa traduction. Ce motif nous servira d'excuse auprès de ceux de nos lecteurs à qui l'ouvrage original seroit déjà suffisamment connu, et pour qui la briève analyse que nous allons en tracer ne seroit par conséquent d'aucun intérêt.

C'est en 1802 et 1803 que M. B. Bergmann fut conduit, par le desir d'étudier les mœurs, la langue et la religion des Calmuques, dans les steppes que parcourent ces tribus errantes, sur la rive gauche du Don, au midi du point où ce fleuve s'approche du Wolga, dans la partie septentrionale du gouvernement d'Astrakhan. Le voyageur, afin d'être plus à portée d'observer, avoit voulu renoncer, pour quelques mois, aux commodités de la vie des citadins et partager les agitations de la vie des nomades: cette résolution demandoit de la patience plutôt que du courage, et exposoit à moins de dangers que de privations ; car, par un premier trait qu'il faut remarquer à la louange des Calmuques, il est bien peu de peuplades, menant un genre de vie si différent de celui des états civilisés, chez lesquelles on puisse être admis si facilement, recevoir une hospitalité si parfaite, et séjourner avec tant de sécurité. La tribu que M. Bergmann visita d'abord pouvoit être regardée comme la principale parmi toutes celles qui sont du côté du Wolga, non-seulement à cause du nombre des huttes, qui y étoit d'environ cinq cents, mais parce que le patriarche de tous les sectateurs du grand lama répandus en Russie, sorte de délégué du pontife de

---

(1) *Miscellen der Russischen und Mogolischen Litteratur ; eine Monatschrift, u. s. f.* Riga und Leipzig, 1802, *in-8.°* — (2) *Nomadische Streifereien unter den Kalmüken ;* 4 vol. *in-8.°*

Lasa, y avoit établi son siége. Son chef, nommé *Tchoutchi,* descendu des anciens princes Derbetes, venoit d'être rétabli par l'empereur Paul dans la dignité de vice-khan, qu'aucun Calmuque n'avoit exercée depuis la fuite des Tourgaouts, en 1771; on avoit même augmenté la puissance et le revenu de ce chef, et affranchi de toute dépendance la justice qu'il exerçoit, et qui jusque-là avoit toujours relevé de celle des commandans d'Astrakhan. Quelques chefs avoient été mécontens de ce choix, parce que, descendus eux-mêmes d'Ayouka, le premier prince calmuque qui se soit avancé dans ces régions, ils avoient des prétentions à la prééminence : mais les qualités personnelles de Tchoutchi, et l'approbation des tribus soumises à son autorité, empêchèrent ces murmures d'avoir aucune suite fâcheuse.

M. Bergmann fut introduit sans difficulté auprès de ce chef national, et admis dans sa société intime et dans celle de sa famille. Il n'éprouva pas plus d'obstacle pour voir les *gelongs* ou prêtres, pour assister à leurs réunions et pour observer le détail de leurs cérémonies. La facilité avec laquelle il s'étoit mis en état de converser avec ces différens personnages dans leur langue maternelle, fut l'une des meilleures recommandations qu'il eut auprès d'eux, et il s'en servit ensuite pour accroître, par des explications orales ou des notes écrites, la masse des faits dont il devoit la connoissance à ses observations personnelles. C'est par ce moyen qu'il a pu se former des idées justes des usages et des mœurs des nomades qu'il visitoit. La partie de son livre que publie M. Moris contient à cet égard tout ce qu'il y a de plus intéressant dans sa relation.

L'auteur rend compte en détail de la manière dont les Calmuques conduisent les affaires judiciaires; de leurs jeux, parmi lesquels ils mettent au premier rang les échecs, la lutte et la course; des prières publiques et des autres cérémonies de la religion lamaïque : c'est sur ce sujet curieux qu'il a cru, avec beaucoup de raison, devoir réunir un plus grand nombre de particularités. Mais c'est sur-tout sur les traits du caractère national des Calmuques qu'il insiste avec complaisance; car il se montre en juge indulgent de leurs coutumes, et presque subjugué par les habitudes d'une vie aventureuse et vagabonde. On sait qu'il en est de la manière de vivre des pasteurs de l'Asie comme de celle des peuples chasseurs de l'Amérique, et que l'une comme l'autre exercent une grande séduction sur les hommes civilisés. On rapporte un autre exemple de cette influence surprenante. L'interprète Iærig, après avoir demeuré plusieurs années parmi les Calmuques, s'étoit tellement accoutumé à leurs habitations, qu'à son retour à Pétersbourg il ne

pouvoit plus supporter le séjour des maisons européennes : il avoit construit une tente mongole dans un salon, et faisoit monter les chevaux dans son appartement, pour y retrouver quelque chose de ces impressions qui avoient si vivement frappé son imagination.

Les *gelongs* ou prêtres calmuques se prêtèrent avec une extrême bienveillance au desir que manifesta M. Bergmann de voir de près et de pouvoir examiner en détail les images de leurs divinités, et tous les instrumens dont eux-mêmes font usage dans leurs cérémonies. Ils l'assistèrent même dans ses efforts pour prendre une teinture de leur langue et des caractères qui servent pour l'écrire. Ils lui montrèrent leurs livres religieux et lui en expliquèrent quelques parties. En retour de tant de complaisance, M. Bergmann fut seulement obligé de boire copieusement avec eux, et de renoncer à l'intention où il auroit été de faire parmi les Calmuques une collection entomologique : ce projet ne pouvoit se concilier avec l'éloignement que les *gelongs* ont pour le meurtre, et qu'ils étendent aux plus vils animaux et même aux insectes les plus incommodes, comme M. Bergmann eut de fréquentes occasions de s'en apercevoir.

Le seul différent que M. Bergmann eut avec ces religieux tolérans et faciles, naquit à l'occasion d'une question de géographie sur laquelle le hasard fit tomber la conversation dans une visite que le voyageur rendit au lama de la tribu, nommé *Ombo.* Ce prêtre, venu du Tibet, trouvoit du plaisir à parler des pays étrangers, et il fit à M. Bergmann un grand nombre de questions sur la partie orientale du *Djambou-dwipa*, celle des quatre régions du monde terrestre où les Hindous placent les continens que nous habitons. A mesure qu'on lui nommoit quelque contrée, le lama desiroit connoître le nom du pays qui étoit plus loin. Parvenu à l'océan, il voulut savoir ce qui étoit au-delà ; et comme on lui parla de l'Amérique, il ne fut pas encore satisfait et demanda des notions sur le royaume de *Champâla*, célèbre dans les traditions lamaïques, comme étant la demeure d'un personnage nommé, en tibetain, *Pak-tchham-pal* (1). Surpris de ce que les Européens, qui prétendoient connoître tous les pays du nord-ouest, n'avoient pas visité celui de Champâla, le lama objecta que la mer étoit grande, et que les vaisseaux ne pouvoient avoir navigué par-tout. Mais comme, en parlant de la circumnavigation du globe, M. Bergmann donna à entendre que la terre étoit ronde, on lui répondit par des éclats de rire ; on réfuta ses explications par des argumens qui sembloient sans réplique ;

---

(1) Cf. *Alphab. tibet.* p. 186, 473, 751.

et le lama lui-même se trouva tellement offensé d'une pareille assertion, que le voyageur fut contraint de reconnoître que, dans le monde, il se disoit bien des choses absurdes, et que dans ce nombre on pouvoit compter la supposition qui lui étoit échappée.

Dans un des lieux où s'étoit momentanément établie la tribu près de laquelle M. Bergmann résidoit, il eut occasion de voir un marché composé de cinquante huttes nomades, où des Russes, des Arméniens, des Tartares, mettoient en vente leurs marchandises. Sur la demande qu'il fit si les marchands n'étoient pas volés quelquefois, on lui répondit que, depuis bien des années, on ne se rappeloit pas qu'un seul vol eût été commis dans les boutiques, quoiqu'il n'y eût qu'une sentinelle pour garder le marché pendant la nuit. C'est une chose remarquable chez un peuple issu de la race mongole, où le nom de *voleur* est compté au nombre des neuf belles qualités dont un héros doit faire preuve (1); et en la rapprochant des autres traits qui montrent l'humanité des Calmuques et leur éloignement pour le carnage, on ne peut s'empêcher d'admirer le changement opéré chez les nations autrefois soumises à Tchingkis-khan, par l'introduction du bouddhisme, qui a contribué si efficacement à réformer leurs mœurs en adoucissant leur caractère.

M. Bergmann émet dans sa relation l'opinion que les Calmuques sont les descendans des Huns, sujets d'Attila. On sait que cette opinion est sujette à d'assez grandes difficultés, parmi lesquelles il y en a de plus graves que les objections que s'adresse l'auteur et qu'il s'attache à réfuter. Les principaux motifs qu'il a pour supposer cette identité tiennent à la ressemblance de la figure des Huns, telle qu'elle est décrite par Ammien Marcellin et Procope, avec la physionomie des Calmuques, et à l'analogie de quelques noms huns rapportés par les auteurs, avec des termes du dialecte mongol œlet: mais ces deux sortes de preuves nous semblent également foibles et peu concluantes. Comme nous avons proposé ailleurs nos doutes sur ce sujet (2), nous ne rentrerons pas dans une discussion qui pourroit nous entraîner beaucoup trop loin. Il suffira de rappeler combien il seroit intéressant d'arriver sur ce sujet à un résultat positif: il y a là une question d'histoire naturelle autant que d'histoire politique. Il ne s'agit pas seulement de poser quelque chose de certain sur l'origine de cette nation barbare, dont les émi-

---

(1) *Sammlung. histor. Nachricht.* tom. II, p. 373. — (2) *Rech. sur les langues tartares*, tom. I, p. 246.

grations ont ravagé plusieurs parties de l'ancien continent ; il s'agit encore de déterminer quelle étoit, dans les temps anciens, l'extension de l'une des variétés de l'espèce humaine, de celle à laquelle appartiennent les Mongols, les Tongous et les Chinois. L'opinion de M. Bergmann tendroit à la rapprocher des contrées occidentales, dont toutes les autres traditions historiques nous la montrent fort éloignée, jusqu'à l'irruption de Tchingkis-khan.

M. Bergmann a consacré des soins particuliers au récit de la transmigration des Tourgaouts, en 1771. Nous avons eu occasion d'entretenir les lecteurs de ce journal des causes de cet événement singulier, lorsque nous avons rendu compte (1) de la relation d'une ambassade chinoise en Tartarie, traduite par sir Georges Staunton ; il suffira de rappeler que cette tribu calmuque, forte de cinquante mille familles et de trois cent mille individus, disparut tout-à-coup des steppes où elle avoit, cent ans auparavant, fixé sa résidence, et, traversant des pays immenses, vint dans des contrées voisines de celles où des traditions reportoient son origine, se mettre sous la protection de l'empereur de la Chine. On avoit, par les écrits des missionnaires, le récit des particularités qui marquèrent son entrée sur les terres de la domination chinoise; mais l'auteur allemand fait connoître, d'après les Mémoires de Rytkhoff et de Pallas, ainsi que d'après des notions recueillies de la bouche de M. de Weseloff, témoin oculaire, les circonstances de leur départ, et le mouvement que ce départ causa dans les pays que les Tourgaouts venoient d'abandonner. M. Bergmann est d'avis que, malgré la perte réelle que le gouvernement russe éprouva dans cette occasion, ce fut pour lui un événement heureux que l'éloignement de cette tribu turbulente et populeuse, parce que, si elle eût continué d'habiter les steppes entre le Wolga et le Jaick, la révolte de Pougatcheff, qui éclata deux ans après dans une contrée limitrophe, eût pu s'étendre des Cosaques aux Calmuques, et que le soulèvement de tous ces barbares, au moment où le cabinet de Saint-Pétersbourg étoit engagé dans une guerre contre les Turcs, auroit pu compromettre la sûreté de ses armées, auroit ébranlé l'ouvrage de Pierre I.er, et bien certainement attiré de grandes calamités sur la Russie méridionale.

Le morceau relatif à la fuite des Tourgaouts occupe environ le dernier quart du volume publié par M. Moris. La relation qui remplit les trois autres quarts est distribuée en trente-six lettres. Cette forme,

---

(1) Cahier de mai 1821. — (2) M. Bergmann porte le nombre des familles Tourgaouts à soixante-dix mille, et compte quatre cent mille émigrés.

qui donne une apparence romanesque aux récits les plus véridiques, n'est peut-être pas celle que préféreroient les lecteurs sévères; mais on croit qu'elle est du goût des autres, qui sont toujours en plus grand nombre. M. Bergmann y avoit joint plusieurs autres morceaux, notamment diverses traductions du mongol, lesquelles remplissoient deux des quatre volumes de l'original allemand. M. Moris n'a point eu l'intention de supprimer ces accessoires curieux, qui augmentent le prix de l'ouvrage aux yeux des savans; mais, comme on annonce que l'auteur se propose de publier à Saint-Pétersbourg une seconde édition de son travail, son interprète français n'a voulu donner en ce moment que la relation du voyage, qui ne sauroit subir de grandes modifications. Il fera paroître le reste de sa traduction quand il aura pu prendre connoissance des réformes et des améliorations que l'auteur a le projet d'y apporter. Il n'y a donc pas ici lieu d'adresser au traducteur ni au libraire les reproches que ne méritent que trop souvent les éditeurs qui tronquent et dénaturent, par des suppressions mal entendues, les ouvrages allemands ou anglais qu'ils prétendent faire passer dans notre langue.

Le volume de M. Moris est agréable à lire; le sens de l'auteur allemand paroît généralement bien rendu; et si l'on peut faire un reproche au traducteur, c'est peut-être de s'y être tenu trop rigoureusement asservi. Dans un endroit pourtant, où il est question de la manière d'employer les pronoms suivant le respect qu'on veut marquer aux gens à qui l'on parle, on rencontre une légère inexactitude. M. Bergmann avoit dit qu'en calmuque le pronom *tu* [du] étoit à l'usage de ceux qui parlent à leurs inférieurs, et que *il* [sie] étoit plus respectueux; M. Moris a mis, comme s'il s'agissoit d'un usage allemand, selon les deux cas *tu* et *vous*. Mais l'emploi du pluriel de la deuxième personne au lieu du singulier, dans une langue tartare, seroit une particularité assez bizarre, au lieu que rien n'y est plus ordinaire que de remplacer le pronom de la seconde personne par celui de la troisième : il falloit donc *toi* et *lui*, deux mots qui offrent en effet la manière de rendre la nuance dont il s'agit. Ce n'est pas là une faute, ou, si c'en est une, l'auteur, par la manière peu exacte dont il s'est exprimé, y a entraîné son traducteur.

M. Moris a fait lithographier l'alphabet et le syllabaire, ainsi qu'un texte calmuque que M. Bergmann avoit donné comme un échantillon de l'écriture de ces peuples, et la copie rend très-bien les planches de l'original. Il a mis à la tête du volume une jolie vignette, dont le sujet est pris dans les Mémoires de Pallas. L'ouvrage a été imprimé

à Châtillon-sur-Seine, et pourroit passer pour être sorti des presses de l'un des meilleurs imprimeurs de Paris.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

ESSAI sur les Cloaques ou Égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville; par A. G. B. Parent du Châtelet, *D. M. P. chevalier de la Légion d'honneur, agrégé en exercice près la faculté de médecine de Paris, &c. &c.*

> *Ut gubernatori cursus secundus, medico salus, imperatori victoria, sic moderatori reipublicæ beata civium vita proposita est.* CICERO, *de Republica*, p. 334, edit. Leclerc.

A Paris, chez Crévot, libraire, rue de l'École-de-Médecine; Dondey-Dupré, père et fils, impr. lib. rue Saint-Louis; vol. *in-8.°* de 240 pages, 1824.

L'OUVRAGE que nous nous proposons de faire connoître appartient à l'hygiène, partie de la science médicale qui a pour objet la conservation de la santé; c'est elle qui indique les causes capables de l'altérer et les moyens d'en prévenir les effets. Parmi ces causes les physiciens ont placé certaines émanations, celles particulièrement qui sont produites par des amas de matières en putréfaction. On sait qu'il en existe dans les villes populeuses, soit par le défaut de police, soit par la négligence des magistrats, soit par l'insouciance des habitans, soit qu'il n'y ait pas de fonds consacrés au nettoiement. Pour empêcher l'accumulation des matières dont il s'agit, on a besoin souvent de travaux d'art, d'égouts convenablement faits, enfin de ce que l'auteur appelle cloaques, et dont Paris offre des exemples et des modèles : c'est à les décrire que s'attache M. Parent du Châtelet. Il dédie son livre à trois prévôts des marchands, Michel Turgot, François Miron, Jules Aubriot, qu'il regarde comme les plus grands bienfaiteurs de cette ville, à cause du soin qu'ils ont donné au perfectionnement et à l'augmentation des cloaques.

Dans une courte préface, il expose les services rendus dans ce genre par nos prédécesseurs et ceux de nos contemporains qui sont allés plus loin.

Il fait une réflexion qui vient assez à l'esprit de beaucoup de monde, c'est que, dans Paris, un grand nombre de personnes parcourent les rues et ne pensent point qu'elles ne peuvent y faire un pas sans fouler aux pieds des travaux considérables qui contribuent à la conservation de leur santé, et que si ces travaux cessoient un instant d'exister, ou même d'être régulièrement entretenus, la ville deviendroit inhabitable; elles ne savent pas non plus qu'une classe d'ouvriers se consacre à passer sa vie dans des souterrains infects, où ils sont continuellement exposés à des émanations délétères, qui trop fréquemment abrégent leurs jours.

On s'est beaucoup occupé, dit l'auteur, de recherches sur les fosses d'aisance. Sans doute on a découvert des moyens propres à prévenir des accidens funestes; nous-mêmes nous avons eu quelque part aux expériences faites à cette occasion: mais on a négligé ce qui se passe dans les égouts, relativement aux hommes qu'on emploie à leur entretien. M. Parent, voulant remplir cette lacune, n'a pas craint de traiter un sujet dédaigné, et non moins important que beaucoup d'autres. Par-tout l'humanité et la science trouvent des objets dignes de fixer leur attention. Comme médecin, il a reconnu que les égouts et cloaques avoient non-seulement rendu habitables des lieux qui ne l'étoient pas auparavant, mais qu'ils avoient en outre fait disparoître des épidémies qui, avant leur établissement, revenoient périodiquement. Pour en mieux faire sentir l'utilité, il rappelle que les anciens mettoient les égouts sous la protection de leurs divinités.

D'après ce qu'il nous apprend, pour arriver au degré de connoissances qu'il a acquises sur ce sujet, il a cherché à s'éclairer par tous les moyens possibles. Il a tout vu par lui-même; il a parcouru les lieux qu'il a décrits, et a interrogé tous ceux qui se sont occupés et s'occupent des égouts, jusqu'aux derniers ouvriers, aux travaux desquels il a assisté plusieurs fois; il a surmonté la répugnance et la peur des dangers inséparables de semblables recherches. Parmi les hommes distingués qui lui ont donné des renseignemens, il cite MM. Girard et Héricart de Thury, ingénieurs, et M. Gaultier Claubry, chimiste aussi modeste que savant.

Le premier chapitre contient des considérations préliminaires sur les cloaques de Rome ancienne; l'auteur en donne un précis historique. Passant ensuite, dans les deux chapitres suivans, à ce qui concerne Paris, il décrit le sol qui environne cette capitale et celui sur lequel elle est assise, ainsi que les variations qu'il a éprouvées dans la suite des temps. Il doit cette description et celle des égouts à M. l'ingénieur

Girard, dont il a cru devoir emprunter la majeure partie de ces deux chapitres.

M. Parent examine, dans le suivant, la nature des substances entraînées par l'eau dans les égouts, dont les produits n'ont point été analysés chimiquement: il fait sentir combien il seroit difficile, si ce travail étoit entrepris, d'obtenir des résultats certains; car la nature de ces substances varie à raison d'un grand nombre de circonstances, dont les unes tombent sous les sens et les autres ne peuvent être aussi facilement appréciées. Par exemple, il y a sans doute une grande différence entre les égouts qui reçoivent les eaux des maisons de particuliers, des abattoirs, de la Salpêtrière, des Invalides, &c.

L'odeur qui s'exhale des égouts ne nous paroît guère possible à caractériser; cependant M. Parent en distingue de six sortes, qu'il applique aux divers égouts, savoir, odeur fade, odeur ammoniacale, odeur d'hydrogène sulfuré, odeur putride ou de pièces anatomiques en macération, odeur repoussante et forte, que nous offre l'eau de savon et de vaisselle qui a croupi en été sur la terre ou entre les pavés; enfin, odeur spéciale, variant suivant les diverses substances.

Un professeur de la faculté de médecine de Paris ayant prétendu que la *mite* des égoutiers et des vidanges ne tenoit pas à l'ammoniaque, mais plutôt à l'hydrogène sulfuré, M. Parent est d'un avis contraire; il a fait des observations pour appuyer son opinion.

M. Parent pensoit que la position des égouts étant sous terre et souvent à une très-grande profondeur, elle devoit être assimilée à celle des caves et des souterrains, et toujours la même, ce qui n'a pas lieu; on ne doit pas s'en étonner, puisqu'elle dépend de leur étendue, de la disposition de leurs ouvertures, de la direction du vent, de leur direction particulière, de l'abondance et de la nature de la boue qu'ils contiennent, de la facilité plus ou moins grande que l'air renfermé éprouve à se renouveler.

L'auteur donne une idée de la manière dont on cure les égouts. Les ouvriers, intéressés à diminuer leur peine et à éviter les dangers, ont besoin de précautions qu'ils ne prendroient peut-être pas toujours, s'ils n'y étoient forcés par les chefs d'atelier.

La Seine étant le réceptacle de tous les égouts de Paris, M. Parent auroit desiré pouvoir s'assurer à quel point son eau pouvoit être altérée par les égouts. Cette rivière traverse toute la ville dans un espace d'environ deux lieues; on y puise la boisson de huit cent mille individus. Mais la tâche étoit difficile: il eût fallu d'abord connoître le rapport qui existe entre la masse des eaux que fournissent les égouts et de celles

que donne la rivière, et dans quelle proportion il faudroit qu'elles fussent mélangées pour être nuisibles. Cette masse varie considérablement, à raison des quartiers de la ville par où elle passe, des usines qui s'y trouvent, de la saison de l'année, de l'heure du jour. Des chimistes ayant analysé l'eau de la Seine au-dessus du pont d'*Austerlitz* et après celui d'*Iéna*, c'est-à-dire, au-dessus et au-dessous de Paris, ont déclaré qu'il n'existoit aucune différence dans la composition de l'eau prise à ces deux points opposés; d'où il s'ensuivroit que l'eau des ruisseaux est entièrement neutralisée par celle de la rivière, et qu'on peut en conséquence regarder leur influence comme nulle. Cependant, deux hommes de mérite, Touret et Tenon, le premier un des précédens directeurs de l'école de médecine de la capitale, ne croyoient pas que ces analyses fussent suffisantes pour établir une conviction; ils vouloient d'autres certitudes que des preuves négatives de ce genre. Il s'agissoit, lorsqu'ils émirent cette opinion, d'adopter un projet proposé de précipiter les matières de vidanges dans la Seine, ou de construire au-dessus de la ville un hospice pour les maladies contagieuses.

Après avoir fait connoître l'influence des égouts, tant de ceux qui sont infects que de ceux qui ne le sont pas, sur la santé des hommes qui y travaillent, M. Parent indique des améliorations à faire, but et complément de son ouvrage. Il considère dans cette partie l'intérêt des habitans de Paris et des ouvriers employés aux égouts, dont la conservation, en sa qualité de médecin, ne lui est point indifférente. Les améliorations qu'il propose consistent dans la direction qu'il pense qu'il faudroit donner aux nouveaux égouts, dans la dimension, la pente, le pavage, les embouchures, les aqueducs. C'est aux hommes de l'art à apprécier les modifications et corrections qu'il propose. Ses vues d'utilité ne sont pas équivoques, elles se manifestent dans tout ce qu'il dit : on ne peut douter du zèle qu'il a mis dans ses recherches, excité et encouragé par le célèbre Hallé, qui, toute sa vie, a favorisé les travaux propres à éclairer la science médicale et à servir l'humanité. Bien que le livre de M. Parent soit spécialement consacré à l'avantage de la ville de Paris, il peut être utile par-tout où les mêmes circonstances ont lieu.

Il est terminé par des notes qui fortifient le texte et ne sont pas sans quelque intérêt.

On regrette que M. Parent n'ait pas joint à son livre une carte pour faire connoître la direction et l'étendue des égouts de Paris. Quelque bien faite que soit une description, elle ne fixe pas, comme

une carte, l'esprit des lecteurs: il assure qu'il en a dressé une, que des raisons d'économie l'ont empêché de faire graver; elle manque à son livre.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 20 juin; le président étoit M. le comte Chaptal. Des éloges historiques de M. Richard et de M. Thouin ont été lus par M. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel. M. le baron Dupuytren a lu un mémoire sur le traitement par la ligature de quelques espèces d'anévrismes, ordinairement traitées par l'amputation des membres; et M. Magendie, des observations sur un sourd-muet de naissance, guéri de son infirmité à l'âge de neuf ans.

Des prix ont été décernés ainsi qu'il suit.

I. « L'Académie avoit proposé, en 1823, *de déterminer, par une série d'expériences chimiques et physiologiques, quels sont les phénomènes qui se succèdent dans les organes digestifs durant l'acte de la digestion.* Il résulte de l'examen des pièces du concours, qu'aucune d'elles n'a entièrement satisfait aux vues de l'Académie. Toutefois, deux mémoires portant les numéros de réception 1 et 2, ont été jugés dignes d'être mentionnés honorablement. Les auteurs ont fait grand nombre d'expériences, et ils ont obtenu des résultats remarquables. D'après ce motif et en considération des recherches dispendieuses auxquelles les auteurs se sont livrés, l'Académie attribue, à titre d'encouragement, une somme de 1,500 fr. pour le mémoire n.° 1, et une pareille somme pour le mémoire qui porte le n.° 2. Les auteurs du premier mémoire sont MM. François LEURET, élève interne de la maison royale de Charenton, et Louis LASSAIGNE, préparateur du cours de physique et de chimie à l'école royale d'Alfort. L'auteur du second mémoire n'a point fait connoître son nom, et il est invité à déclarer son intention au secrétariat de l'Institut. »

II. « PRIX DE STATISTIQUE fondé par M. le baron de Montyon. Ce prix, dont la fondation a été autorisée par une ordonnance royale en date du 22 octobre 1817, doit être décerné à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, publié dans le cours de l'année, qui, ayant pour objet une ou plusieurs questions relatives à la statistique de la France, contiendra, au jugement de l'Académie, les recherches les plus utiles. La commission nommée pour l'examen des mémoires envoyés au concours a pris connoissance des pièces manuscrites ou imprimées remises au secrétariat pendant l'année 1823; et, sur sa proposition, l'Académie a décerné le prix à l'ouvrage enregistré sous le n.° 6, et qui est intitulé *Statistique du département de l'Hérault*, par M. Hippolyte CREUSÉ DE LESSER. En couronnant cet ouvrage, il a été jugé convenable de mentionner honorablement une notice fort étendue sur le règne animal, et divers

autres articles insérés dans cette statistique du département de l'Hérault, par M. MARCEL DE SERRE. La commission désigne dans son rapport plusieurs ouvrages importans, dignes de fixer l'attention publique, et dont quelques-uns ont déjà été cités comme des modèles de ce genre d'étude, mais qui n'ont pas dû être compris dans le concours, soit d'après les intentions mêmes des auteurs, soit parce que leur objet embrasse des questions d'économie civile placées au-delà des limites de la statistique. »

III. « PRIX DE MÉCANIQUE fondé par M. le baron de Montyon. Ce prix, consistant en une médaille d'or du prix de 1,000 fr., doit être décerné à celui qui, au jugement de l'Académie royale des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instrumens utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences. La commission nommée pour l'examen des pièces du concours, a examiné et comparé tous les mémoires qui lui ont été transmis, et, sur sa proposition, l'Académie décerne le prix au mémoire de M. PONCELET, capitaine au corps royal du génie. Ce mémoire contient la description d'une nouvelle espèce de roues verticales à aubes courbes, principalement applicables aux petites chutes d'eau. L'auteur a donné la théorie de ces roues, et fait des expériences qui ont confirmé le résultat de la théorie et constaté les avantages que l'on pouvoit attendre de cette invention. »

IV. « PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE, fondé par M. le baron de Montyon. Ce prix, dont le roi a autorisé la fondation par une ordonnance en date du 22 juillet 1818, doit être décerné chaque année à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui, au jugement de l'Académie, aura le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. L'Académie l'a décerné à un mémoire *sur l'analyse des fonctions urinaires.* L'auteur, M. CHOSSAT, médecin de Genève, a fait à ce sujet de nombreuses et utiles expériences. Le travail fort recommandable de M. FLOURENS a fixé aussi l'attention de l'Académie. Il a pour titre, *Expériences sur l'encéphale des poissons, sur la cicatrisation des plaies du cerveau, et la régénération de ses parties tégumentaires, sur les conditions fondamentales de l'audition, et sur les diverses causes de la surdité.* Ces recherches auroient partagé le prix avec M. CHOSSAT, si l'on n'eût considéré que les questions traitées par M. FLOURENS, quoique nouvelles en ce qui concerne les faits particuliers, sont toutefois une continuation d'anciens travaux couronnés dans les derniers concours. »

V. « PRIX fondés par le testament de M. le baron de Montyon. L'Académie décerne, pour la première fois, les prix légués par M. de Montyon. Deux ordonnances du Roi ont autorisé cette fondation mémorable, et en ont réglé toutes les conditions. Conformément aux nobles desseins du testateur, des récompenses sont offertes à ceux qui auront le plus contribué à la perfection de la médecine et de la chirurgie, ou dont les ouvrages et les découvertes auront fourni de nouveaux moyens de prévenir ou de diminuer l'insalubrité de certaines professions. L'Académie, après avoir entendu les rapports de ses commissions, en a réglé, comme il suit, la distribution, par sa délibération du 6 juin dernier. Elle décerne une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs à M. le professeur ROUX, pour avoir inventé et exécuté un procédé opératoire, à l'aide duquel il réunit les parties séparées du voile du palais et de la luette, infirmité grave, qui gêne la déglutition des liquides,

et qui, sur-tout, cause une altération notable de la voix et de la prononciation. Il est accordé une récompense de 2,000 francs à M. le docteur LASSIS, qui s'est occupé, avec un zèle ardent et désintéressé, de recherches sur les causes des maladies épidémiques, et qui s'est rendu en Espagne, à ses frais, durant l'épidémie de Barcelone. Le rapport de la commission a cité honorablement les noms de MM. AMUSSAT, LEROY d'Étiolles, et CIVIALE, dont les recherches et les travaux ont eu pour objet une opération qui consiste à briser et détruire dans la vessie les calculs qui s'y forment ou s'y développent. Les résultats dus à MM. CIVIALE, AMUSSAT et LEROY d'Étiolles, sont mentionnés dans le rapport. Il n'est rien affirmé sur l'antériorité de l'invention; et ces mêmes travaux, confirmés par une plus longue expérience, pourront devenir l'objet de prix décernés dans les concours suivans. »

« Les prix offerts à ceux qui auront contribué à rendre l'exercice d'une profession moins insalubre, sont décernés comme il suit : Il est accordé à M. LABARRAQUE, pharmacien à Paris, un prix de 3,000 francs, pour avoir démontré, par un grand nombre d'expériences, qu'on peut employer avec succès, économie et facilité, les solutions de chlorures de chaux et de soude, dissous dans l'eau, pour détruire tout-à-coup les odeurs infectes des matières animales qu'emploie l'art du boyaudier, et celles des cadavres en putréfaction, ainsi que pour assainir les lieux où l'air est corrompu. Une récompense de 2,000 francs est attribuée à M. MASUYER, de Strasbourg, qui a proposé depuis long-temps de substituer, et a substitué en effet, le chlorure de chaux au chlore, pour purifier l'air des salles des hôpitaux. Une récompense d'une pareille somme de 2,000 francs est attribuée à M. PARENT DU CHATELET, auteur d'un mémoire sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris, considérés sous les rapports de l'hygiène publique et de la topographie médicale. »

VI. « PRIX D'ASTRONOMIE. La médaille fondée par feu M. Delalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs, les membres de l'Institut exceptés, aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, a été décernée cette année à MM. John HERSCHEL et James SOUTH, membres de la société royale de Londres, pour leurs observations sur les distances apparentes et les positions de trois cent quatre-vingts étoiles doubles ou triples, faites en 1821, 1822 et 1823, et comparées avec les observations des autres astronomes. »

(Nous avons publié dans notre dernier cahier, pages 310-312, le programme des prix que l'académie des sciences décernera en 1826 et 1827).

On a distribué dans la séance du 20 juin l'analyse des travaux de l'académie pendant l'année 1824 : *Partie mathématique*, par M. Fourier, secrétaire perpétuel, 84 pages *in-4.°*; *Partie physique*, par M. Cuvier, 84 pages *in-4.°* (de l'imprimerie de M. Firmin Didot).

PARTIE MATHÉMATIQUE. Après un exposé général de l'état et des progrès de toutes les sciences mathématiques dans les diverses parties du globe durant l'année 1824, M. Fourier fait connoître plus particulièrement les travaux des membres de l'académie; savoir, les livres XIV et XV de la Mécanique céleste de M. de la Place, les recherches de M. Poisson sur la théorie du magnétisme, de M. Cauchy et de M. Fourier lui-même sur des questions

d'analyse mathématique; le précis de la théorie des phénomènes électro-dynamiques, par M. Ampère; le phare à feu fixe, inventé par M. Fresnel; le mémoire où M. Dupin prouve que l'emploi des machines ne peut avoir qu'une influence favorable sur la condition des personnes adonnées aux professions mécaniques; et les considérations de M. Girard sur les avantages respectifs des divers moyens de transport. Ces moyens ont été fort améliorés en France depuis un demi-siècle. Telle distance, qui n'étoit autrefois parcourue qu'en trois jours par des voitures publiques privilégiées, est maintenant parcourue en douze ou treize heures par des voitures publiques sans priviléges, ce qui procure, en voyage, une véritable économie de 80 pour 100. Aussi trouve-t-on que le nombre des voyageurs qui chaque jour partent de Paris, et de ceux qui y arrivent, est maintenant d'environ trois mille, tandis qu'en 1666 ce nombre total n'étoit que de deux cent soixante-dix. Les moyens de transport par eau n'ont pas été également perfectionnés: cela tient sur-tout, selon M. Girard, à l'énorme capacité des bateaux qu'on emploie. Les bateaux en usage sur la Seine, entre Paris et Rouen, par exemple, sont du port de trois à quatre cents tonneaux, tandis que la contenance moyenne de vingt-quatre mille bâtimens anglais de commerce, qui vont d'une extrémité du monde à l'autre, est de cent tonneaux seulement. C'est ainsi qu'il arrive que des denrées coloniales sont quelquefois plus long-temps sur la Seine entre ces deux villes qu'elles n'ont été sur l'Océan entre l'Amérique et l'Europe. M. Girard a lu aussi à l'Académie un mémoire sur le canal de Soissons.

PARTIE PHYSIQUE, c'est-à-dire météorologie, chimie, minéralogie et géologie, physique végétale et botanique, zoologie, anatomie comparée, physiologie, médecine et chirurgie, agriculture et technologie. La liste des articles compris sous ces différens titres occuperoit ici trop d'espace: nous nous bornerons à un petit nombre d'extraits.

« La seconde partie du cinquième tome qui termine l'ouvrage de M. Cuvier sur les ossemens fossiles a paru cette année; et l'auteur, avant de la livrer au public, en a soumis plusieurs chapitres à l'académie; il lui a présenté sur-tout des échantillons nombreux et considérables de deux genres extraordinaires de reptiles, découverts dans les falaises de l'Angleterre et décrits par les géologistes anglais, mais dont on a trouvé aussi quelques échantillons en France et en Allemagne. L'un est celui de l'ichthyosaurus, qui réunit à un corps de lézard une grande tête assez semblable à celle d'un crocodile du Gange, et quatre pattes courtes et comprimées, qui rappellent les nageoires des cétacés: on a déjà recueilli les os de cinq ou six espèces dont les tailles varient de trois pieds jusqu'à vingt-cinq. L'autre a été nommé *plesiosaurus;* il a aussi la forme d'un lézard et des pattes en forme de nageoires; mais sa tête est petite, et, ce dont on ne connoît pas d'autre exemple, portée sur un cou mince, presque aussi long que le corps, et composé de trente et quelques vertèbres, nombre supérieur même à celui des vertèbres du cou du cygne. Ces animaux, qu'on ne peut comparer même de loin à rien de ce que nous connoissons aujourd'hui à l'état de vie, sont incrustés dans des bancs d'un ordre de terrains fort anciens, qui fait partie de ceux que l'on a nommés *calcaires du Jura.* L'ouvrage de M. Cuvier contient l'histoire de plusieurs autres reptiles de ces mêmes terrains, tous remarquables par leur taille ou par quelques caractères singuliers: quelques-uns, par exemple, voloient

probablement comme le dragon, mais au moyen d'un de leurs doigts très-prolongé qui devoit soutenir une membrane. Leurs os n'y sont point accompagnés d'ossemens de quadrupèdes vivipares; en sorte qu'à l'époque de la formation de ces terrains, la classe des reptiles devait être infiniment plus nombreuse et plus puissante qu'aujourd'hui, tandis que celle des quadrupèdes, si elle existoit, étoit réduite à quelques petites espèces fort peu multipliées. Dans les longues recherches sur lesquelles M. Cuvier a fondé son ouvrage, il ne lui est jamais arrivé de trouver des ossemens fossiles de singes ni d'aucun quadrumane; mais tout nouvellement, M. le comte de Bournon lui a fait connoître une vraie chauve-souris dans la pierre à plâtre de Montmartre. . . . »

« M. Dupetit-Thouars a continué d'entretenir l'Académie de ses recherches sur la physiologie végétale, et a traité spécialement de la composition des nervures principales des cotylédons, ainsi que de celle des racines de quelques plantes, sur-tout des cucurbitacées, composition qui lui paroît en relation directe avec sa théorie générale du développement des végétaux. D'après cette théorie, telle que l'auteur l'exprime aujourd'hui, toutes les fibres qui se manifestent dans une feuille, sont continues jusqu'à l'extrémité d'une racine, en sorte que partant d'un point reproductif, soit d'un bourgeon, soit d'une graine, elles ont été simultanément montantes et descendantes; que dans leur partie montante, elles sont soumises à une loi d'association ou de fasciculation; que c'est dans les différentes modifications numériques des faisceaux qu'il faut chercher la source de toutes les différences qui caractérisent les groupes, comme classes, genres et espèces. »

« M. Magendie a fait plusieurs expériences sur les fonctions propres aux diverses parties du cerveau, et a communiqué à l'Académie l'une des plus singulières, qui correspond toutefois avec une de celles que M. Flourens a faites sur le cervelet et lui sert en quelque sorte de complément. Quand on a coupé à un animal la grande commissure du cervelet, ou ce qu'on nomme communément *pont de Varole*, au-dessus du passage de la cinquième paire de nerfs, l'animal perd immédiatement le pouvoir de se tenir sur ses quatre pattes; il tombe sur le côté où la lame nerveuse est coupée, et roule sur lui-même pendant des jours entiers, ne s'arrêtant que lorsqu'il rencontre un obstacle. L'harmonie du mouvement de ses yeux se perd également : celui du côté lésé se dirige irrésistiblement vers le bas, et celui du côté opposé vers le haut. Un cochon d'Inde ainsi traité tourne jusqu'à soixante fois par minute : cette même rotation a lieu quand on coupe un des deux pédoncules du cervelet; mais si on les coupe tous les deux, l'animal ne fait plus aucun mouvement; c'est de l'équilibre de ces deux organes que dépend la possibilité du repos et même des mouvemens réguliers de l'animal. Des phénomènes analogues se sont présentés quand on a coupé le cervelet lui-même de bas en haut. Si l'on en laisse les trois quarts à gauche et le dernier quart à droite, l'animal roule à droite et ses yeux se tournent comme il a été dit. Une section semblable qui ne laisse qu'un quart à gauche rétablit l'équilibre; mais si, laissant un quart du cervelet intact à droite, on le coupe du côté gauche à son pédoncule, il tourne à gauche; en un mot, il tourne du côté où on en laisse le moins. Une section verticale du cervelet mit l'animal dans un état étrange : ses yeux sembloient sortir de l'orbite; il penchoit tantôt d'un côté, tantôt de

l'autre ; ses pattes étoient roides comme s'il avoit voulu reculer. M. Magendie cite une observation de M. Serre qui prouve que les mêmes effets auraient lieu sur l'homme. Un individu, à la suite d'un excès de boisson, fut saisi d'un tournoiement sur lui-même qui dura pendant toute sa maladie et jusqu'à sa mort. On ne trouva, à l'ouverture de son corps, d'autre altération qu'une lésion assez étendue de l'un des pédoncules du cerveau. »

« M. Portal a consigné dans un ouvrage *ex professo* sur l'hydropisie, en deux volumes *in-8.°*, les résultats de sa longue pratique et de ses observations chimiques et anatomiques. Il y rejette bien loin les méthodes curatives qui prétendent traiter par des moyens semblables une affection qui peut être due à des causes non-seulement très-diverses, mais souvent entièrement opposées. L'analyse de ces diverses causes, les signes auxquels on peut les reconnoître, les remèdes qu'elles réclament, sont exposés dans son livre avec autant d'ordre que de clarté, et la doctrine y est sans cesse appuyée sur les faits. Après une histoire étendue de l'hydropisie générale, l'auteur passe aux hydropisies particulières, qu'il considère successivement d'après les organes qu'elles affectent ou les cavités qu'elles remplissent, depuis l'hydrocéphale, l'hydrothorax et l'ascite, jusqu'à celles de chaque viscère et à celles des articulations. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire anglais-français et français-anglais, par N. Salmon, vingt-septième édition, augmentée de plus de cinq cents mots, revue et corrigée par M. Stone, professeur de langue anglaise. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Tardieu Denesle, 1825, 2 vol. *in-8.°* (ensemble, 1264 pages). Pr. 18 fr.

M. F. Quintilianus et Calpurnius Flaccus, de quorum operibus judicia testimoniaque omnia, item annales Quintilianeos, editionesque recensuit, et tres indices absolutissimos emendavit, auxit N. E. Lemaire: volumen septimum et ultimum. Parisiis, J. Didot, 1825, *in-8.°*, 672 pages. — Ce volume est le trente-septième de la *Bibliotheca classica latina.* Il paroît comme trente-quatrième livraison avec le I.er tome de Martial : *M. V. Martialis* Epigrammata, ad codices parisinos accuratè recensita, variis lectionibus, notis veteribus et novis, græcâ interdum versione, notitiâ litterariâ et indice locupletissimo, illustraverunt quinque Parisiensis academiæ professores, *in-8.°*, 672 pag.

Études sur Virgile, comparé avec tous les poëtes épiques et dramatiques anciens et modernes, par P. F. Tissot, précédées de considérations préliminaires. Paris, impr. de Pinard, libr. de Méquignon-Marvis, 1825, tomes I et II, 79 feuilles 3/4, y compris 220 pages d'introduction. L'ouvrage aura 2 autres volumes.

Satires de D. J. Juvénal, traduites en vers français, avec le texte en regard, et accompagnées de notes explicatives, par V. Fabre, de Narbonne. Paris, impr. de A. Belin, libr. de Berquet, 1825, 2 vol. *in-8.°*

Vision d'Ézéchiel, ou l'Apparition du Verbe de Dieu, ode, par M. le vicomte Prévost d'Ivray, membre de l'Institut. Paris, impr. de H. Fournier, libr. d'Arthus Bertrand, 1825, *in-8.°*, 14 pages.

Œuvres de J. F. Regnard. Paris, impr. de Firmin Didot, libr. de L. Debure, 1825, 4 vol. *in-32*, qui sont les tomes LX-LXIII de la collection intitulée *Classiques français, ou Bibliothèque portative de l'amateur.*

Œuvres complètes de Marivaux, de l'académie française, nouvelle édition, avec une notice historique sur la vie et le caractère du talent de l'auteur, des jugemens littéraires et des notes, par M. Duviquet (et M. Paul Duport). Paris, impr. de Casimir, 1825, *in-8.°;* tomes II et VIII. L'édition aura 12 volumes d'environ 530 pages chacun. Pr. de chaque volume, 6 fr.

Théâtre de Clara Gazul, comédienne espagnole. Paris, chez Sautelet, 1825, *in-8.°* Les six comédies contenues dans ce volume sont offertes au public, comme des essais du nouveau genre appelé *romantique.*

Tableau des mœurs françaises au temps de la chevalerie; tiré du Roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, mis en français moderne, et accompagné de notes sur les guerres générales et privées; sur les rapports des grands vassaux avec le roi et avec leurs vassaux inférieurs; sur le ban et l'arrière-ban; sur l'oriflamme, les bannières, les cris d'armes, les rois et les hérauts d'armes, &c.; sur les combats à outrance, judiciaires et autres; sur les tournois, les joutes, les pas d'armes, &c.; sur les fraternités d'armes et les adoptions, sur les chevaliers, les écuyers, les damoiseaux, les pages, &c.; sur les trouvères et les troubadours, les ménestrels et les jongleurs; sur la langue d'oyl et la langue d'oc; sur les chasses et les repas, &c. &c.; toutes extraites des auteurs les plus accrédités; par L. C. P. D. V. Paris, 1825, impr. et libr. d'A. Egron, rue des Noyers, n.° 37, 4 vol. *in-8.°* Prix, 20 fr. Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse, par M. Amédée Pichot, D. M. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Ladvocat et de Gosselin, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 95 feuilles 1/4 avec 22 planches. Prix, 27 fr.

Lettres sur l'Angleterre, par M. A. de Staël-Holstein (éditeur *des Œuvres complètes de M.me la baronne de Staël sa mère, et des Œuvres complètes de M. Necker son grand-père*), 1 vol. *in-8.°*, vij et 428 pages, sur beau papier, avec une planche représentant la chambre des communes à Londres. Prix, 7 fr. 50 cent. A Paris, chez Treuttel et Würtz; et même maison de commerce à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres 30 Soho-Square. Ces lettres sont au nombre de dix-neuf; la première traite des *Précautions à prendre dans l'étude et l'observation de l'Angleterre.*

Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France, par le rév. Th. Frognall Dibdin; tome I.er, traduit de l'anglais avec des notes, par Théodore Licquet, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen. Paris, impr. et librairie de Crapelet, *in-8.°* de 23 feuilles. L'ouvrage aura 4 vol.; les deux derniers seront traduits par M. Crapelet.

Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'au commencement du XVII.e siècle, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par M. Petitot; tomes XLV et XLVI. Paris, impr. de Rignoux, librairie de Foucault, 1825, *in-8.°* Ces deux volumes forment la 23.e livraison de la première série. — La seconde série contient les mémoires relatifs à la même histoire depuis l'avénement de Henri IV jusqu'en 1763; et la 22.e livraison (tomes XLIII et XLIV) vient aussi d'être publiée.

Mémoires du marquis d'Argenson, ministre sous Louis XV, publiés par M. René d'Argenson fils. Paris, chez les frères Baudouin, 1825, *in-8.°*

Prix, 7 fr. Des parties de ces mémoires avoient paru sous les titres d'Essais dans le goût de ceux de Montaigne (1785), et de Loisirs d'un ministre (1787). L'édition qui vient de paroître contient de nouveaux chapitres. On y apprend, entre autres faits, que le marquis d'Argenson est le principal auteur de l'Histoire du droit public ecclésiastique français, imprimée en 1737. On a de cet ancien ministre des Considérations sur le gouvernement de la France, 1764, *in-8.°*

M. Crapelet vient de mettre sous presse une nouvelle édition, revue et corrigée, de *l'Histoire des republiques italiennes du moyen âge*, par M. Simonde de Sismondi, 16 vol. *in-8.°* Les deux premiers tomes paroîtront au mois d'août prochain : on souscrit jusqu'au 1.er novembre, chez MM. Treuttel et Würtz, à raison de 6 fr. par vol. Le prix sera de 7 fr. pour les personnes non inscrites avant ce terme. Nous avons rendu compte, en 1818, des derniers volumes de ce grand ouvrage, qui tient, dans le genre historique, l'un des rangs les plus distingués.

Histoire d'Angleterre, depuis Jules-César jusqu'en 1760, par Olivier Goldsmith, continuée jusqu'à nos jours par Charles Coote; traduite de l'anglais en français par M.me Alexandrine Aragon, avec une notice sur la vie et les ouvrages de Goldsmith, par M. Albert Montemont, auteur des Lettres sur l'astronomie. Paris, Peytieux, 1825, 6 vol. *in-8.°*, papier satiné. Prix, 36 fr.

Histoire du gouvernement féodal, par M. Barginet, de Grenoble. Paris, Raymond, 1825, *in-12*, 336 pages. Ce volume fait partie de la collection intitulée *Bibliothèque du XIX.e siècle.*

Précis de l'histoire des tribunaux secrets, par M. A. Loève Veimar. Paris, Carez, 1825, *in-8.°*, 306 pages. — M. Loève Veimar vient de publier aussi une *Chronique universelle*. Paris, Raymond, 1825, *in-12*, 446 pages.

Mémoire, par Alex. Duwicquet, sur cette question, *Quelles sont les principales causes de la mendicité dans le département du Pas-de-Calais, et quels seraient les moyens les plus efficaces d'y remédier?* proposée par la société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Paris, impr. de Stahl, librairie de Castel de Courval, rue de Richelieu, n.° 87, *in-8.°* de 64 pages. Prix, 1 fr.

La Chimie enseignée en vingt-six leçons, contenant le développement des théories de cette science, mises à la portée des gens du monde, et à chaque leçon l'exposé des expériences chimiques et des applications aux arts; ouvrage traduit de l'anglais, par M. Payen. Paris, Audin, 1825, *in-8.°*, 500 pages. Prix, 7 fr.

Discours sur les révolutions de la surface du globe et sur les changemens qu'elles ont produits dans le règne animal, par M. le baron G. Cuvier; troisième édition française. Paris, impr. de Fain, librairie de G. Dufour et de Ed. d'Ocagne, *in-8.°* de 406 pages avec 6 planches et 2 tableaux. Prix, 7 fr. 50 cent. Ce discours sera compris dans une nouvelle édition des *Recherches* de M. Cuvier *sur les ossemens fossiles*, 5 vol. *in-4.°* avec planches. L'édition paroîtra en 7 livraisons, dont le prix total sera de 70 fr. Le prospectus, imprimé chez M. Fain, se distribue chez MM. Dufour et d'Ocagne.

De l'agriculture en Europe et en Amérique, considérée et comparée dans les intérêts de la France et de la monarchie; suivi d'observations sur les

projets de Sully et de Colbert, par P. N. H. Deby. Paris, impr. et librairie de M.me Huzard, 2 vol. *in-8.°* avec portraits. Prix, 12 fr.

Notice biographique sur M. André Thouin, professeur de culture au Jardin du Roi, membre de l'Institut, par A. F. Silvestre, secrétaire perpétuel de la société centrale d'agriculture. Paris, impr. et librairie de M.me Huzard, *in-8.°* de 26 pages.

L'Art de préparer les terres et d'appliquer les engrais, ou Chimie appliquée à l'agriculture, par sir Humphry Davy, traduit de l'anglais par A. Bulos. Paris, impr. de Fain, librairie de Baudouin frères, *in-12* de 17 feuilles.

De la garantie et des vices rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques, par J. B. Huzard fils. Paris, impr. et librairie de M.me Huzard, *in-12* de 14 feuilles. Prix, 3 fr. 50 cent.

Enquête faite par ordre du parlement d'Angleterre, pour constater les progrès de l'industrie en France et dans les autres pays du continent, présentée à la chambre du commerce de Paris. Paris, impr. de Fain, librairie de Baudouin frères, *in-8.°* de 22 feuilles 3/4.

Essai sur la méthode directe du calcul intégral, par M. Simonoff, professeur à l'université impériale de Kazan. Paris, Arthus-Bertrand, *in-8.°*, 40 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. Ce mémoire a été accueilli par l'académie des sciences avec des témoignages d'estime.

Traité des fusées de guerre nommées autrefois rochettes *et maintenant fusées à la Congrève*, par M. de Montgéry. Paris, impr. de Fain, librairie de Bachelier, *in-8.°* de 18 feuilles 3/4, avec 6 planches.

De la membrane muqueuse gastro-intestinale dans l'état sain et dans l'état inflammatoire, ou Recherches d'anatomie pathologique sur les divers aspects sains et morbides que peuvent présenter l'estomac et les intestins, par C. Billard; ouvrage couronné par l'Athénée de médecine de Paris. Paris, Gabon, 1825, *in-8.°*, 565 pages. Prix, 7 fr. La question mise au concours étoit ainsi conçue : « Déterminer, d'après des observations précises, les divers aspects que présente dans l'état sain la membrane muqueuse gastro-intestinale; 2.° indiquer les caractères anatomiques propres à l'inflammation de cette membrane; 3.° distinguer cette inflammation des autres états sains ou morbides, et notamment des congestions avec lesquelles elle pourroit être confondue. »

Nouvelle doctrine des maladies mentales, par A. L. J. Bayle, D. M., et sous-bibliothécaire de la faculté de Paris. Paris, 1825, chez Gabon; brochure *in-8.°* de 52 pages. Prix, 1 fr. 50 cent.

Recueil général des lois et arrêtés concernant les émigrés, déportés, condamnés, leurs héritiers, créanciers et ayans-cause, depuis 1791 jusqu'en 1825; par MM. Taillandier et Mongalvy, avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation; tome second (jurisprudence judiciaire et administrative, loi d'indemnité, discours, pièces et instructions qui la concernent). Paris, imprimerie de Tilliard, librairie de Pichard, quai de Conti, 1825, *in-8.°*, viij et 504 pages. Ce recueil est disposé avec beaucoup de méthode.

— *Société Asiatique : discours et rapports lus dans la séance générale annuelle du 28 avril 1825*. Paris, Dondey-Dupré, père et fils, 1825, *in-8.°* de 75 pages, contenant le procès-verbal de cette séance; le discours prononcé par M. Silvestre de Sacy, président; le rapport de M. Abel-Rémusat, secrétaire perpétuel, sur les travaux du conseil de la société asiatique et sur

l'emploi des fonds pendant l'année 1824; la liste des membres souscripteurs, celle des associés étrangers et le réglement de la société. Le rapport de M. Abel-Rémusat est terminé par ce résumé : « Deux ouvrages qui manquoient à la littérature orientale ont été achevés et mis en état de voir le jour (1). Plusieurs autres, auxquels des membres de votre association ont prêté le secours d'une active coopération, ont pareillement été ou terminés, ou considérablement avancés. Un nouveau corps de caractères asiatiques, qui ne se trouvoit jusqu'ici dans aucune imprimerie française, a été ajouté à votre collection typographique, par la munificence d'un souverain *(le roi de Prusse)* qui a su apprécier les vues louables et les heureux efforts de votre institution. Le Journal *(asiatique)* qui paroît sous vos auspices s'est enrichi d'une foule de morceaux curieux et importans; et en se répandant de plus en plus, il a contribué à exciter dans toute l'Europe le goût des études orientales. Votre correspondance, étendue jusqu'aux extrémités de l'Asie, est allée en tous lieux provoquer des recherches, éveiller l'ardeur des savans, et solliciter le concours de tous les hommes éclairés. Les liens d'une estime mutuelle ont été contractés avec plusieurs associations consacrées à des travaux littéraires, ou dévouées aux intérêts de la religion et de l'humanité. L'académie asiatique que vous avez fondée, a continué d'être un centre de réunion pour toutes les personnes adonnées aux mêmes travaux, et elle s'est occupée, dans ses séances de chaque mois, de lectures et de discussions également intéressantes. On y a vu affluer avec quelque surprise des traductions des langues les plus savantes de l'Asie, telles que l'arabe, le chinois et le samskrit; et le champ où l'on a moissonné jusqu'ici promet de s'agrandir encore; puisqu'à ces idiomes enseignés dans nos écoles publiques, plusieurs de nos confrères vont joindre l'étude du géorgien, du japonais et de l'hindoustani. Près de trois cents volumes imprimés, et plus de cinquante ouvrages manuscrits (nombre prodigieux pour un si court espace de temps) sont venus enrichir encore la collection que vous avez formée pour la faire servir à l'avancement de vos études favorites, en l'ouvrant à tous ceux qui s'y livrent. Enfin il n'est pas jusqu'à la librairie fondée par votre imprimeur, qui n'ait ressenti une heureuse influence de ces mouvemens et de ces communications, qui ont lieu toutes les fois qu'une branche spéciale de littérature devient l'objet de l'attention générale et l'occasion de plusieurs travaux particuliers.... »

ITALIE.

Storia della Vercellense letteratura &c.; Histoire de la littérature et des arts de Verceil et de son territoire, par M. de Grégory. Turin, 1819-1824, 4 vol. grand *in-8.°* (1748 pages avec 40 portraits et 24 gravures). Prix, 80 fr. A l'article de Jean Gersen, abbé de Verceil au XIII.e siècle, M. de Grégory s'efforce de prouver que ce religieux est le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Introduzione alla storia della medicina antica e moderna; Introduction à

---

(1) *Choix de fables de Vartan*, en arménien et en français, revu et traduit par MM. Zohrab et Saint-Martin, *in-8.°*

Élémens de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez; traduits du portugais par M. Landresse, et précédés d'une explication des syllabes japonaises par M. Abel-Rémusat, *in-8.°*

l'histoire de la médecine ancienne et moderne, par Rovario Scuderi. Padoue, 1825, impr. de la Minerve, *in-8.°* Prix, 2 fr.

Saggio di storia della medicina veterinaria; Essai sur l'histoire de la médecine vétérinaire, par Ant. Zannoni. Udine, 1825, *in-8.°* Prix : 1 fr.

Della cementazione e della fusione dell' acciajo; Sur la cémentation et la fusion de l'acier, par Gius. Vismara, professeur de physique à Crémone. Milan, impr. impériale et royale, *in-8.°* avec planches.

Chiese principali d'Europa; Églises principales de l'Europe; recueil dédié au pape Léon XII; premier cahier. Rome, de Romanis, 1825, *in-fol.* Il y aura 36 livraisons. La première contient la description de l'église de Saint-Pierre. Prix de la livraison, 15 fr., et pour les exemplaires coloriés, 30 fr.

La Fionda di David, ossia l'antichità ed autorità dei punti vocali nel testo ebreo, dimostrata e difesa per il dottore Ippolito Rosellini, Toscano. Bologna, 1823, *in-8.° — Risposta del medesimo al sign. abate Luigi Chiavini*, rispetto all' antiquità ed autorità dei punti vocali. Bologna, 1824, *in-8.°* Ces deux écrits, dont le prix total est de 5 fr., ont pour but de soutenir l'antiquité et l'autorité des points-voyelles des Massorètes, contre Masclef, Houbigant et d'autres hébraïsans.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Journal d'un voyage en Asie mineure, &c.; par W. M. Leake. (*Article de M.* Letronne.) .... Pag. 324.

Voyages en Perse, fait en 1812 et 1813, par Gaspar Drouville. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 334.

Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, par M. Quatremère de Quincy. (*Troisième article de M.* Raoul-Rochette.) .... 347.

Collection des chroniques nationales françaises... Chroniques de J. Froissart, avec notes et éclaircissemens, par J. A. Buchon; tomes VI, VII, VIII, IX et X. — Chronique de J. de Lalain, par J. Chastellain. (*Second article de M.* Daunou) .... 359.

Voyage de Benjamin Bergmann chez les Kalmuks, traduit de l'allemand par M. Moris. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 363.

Essai sur les Cloaques ou Égouts de la ville de Paris, &c.; par A. G. B. Parent du Châtelet. (*Article de M.* Tessier.) .... 370.

Nouvelles littéraires .... 374.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier de mai. Page 265, l. 16, *Alexandrie*, lis. *Égypte*; l. 21, ἀνδρίαντες, lis. ἀνδριάντες.

JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1825.

Supplément à l'Histoire générale des Huns, des Turcs et des Mogols, contenant un abrégé de l'histoire de la domination des Uzbeks dans la grande Bukharie, depuis leur établissement dans ce pays jusqu'à l'an 1709, et une continuation de l'histoire de Kharezm, depuis la mort d'Aboul-ghazi-khan jusqu'à la même époque; par M. Joseph Senkowski, *professeur ordinaire de langues et de littératures orientales à l'université impériale de Saint-Pétersbourg, &c.* Saint-Pétersbourg, 1824, 132 pages et 24 pages de texte persan, *in-4.°*

Le volume que nous allons faire connoître, contient l'histoire des souverains de la Bukharie, depuis que ce royaume fut conquis sur

les descendans de Tamerlan, en 911 de l'hégire ou 1505 de notre ère, par un prince descendant de Tchoutchi-khan, fils de Tchinghiz-khan, et nommé *Mohammed Scheïbani Schahbakht Béhadir-khan*, jusqu'à l'année 1116 (1705). Cette histoire est extraite d'un ouvrage écrit en langue persane, vers l'an 1121 de l'hégire (1709), qui a pour titre تذکره مقیم خانی ou *Mémorial de Moukim-khan*, et dont l'auteur se nomme *Mohammed Yousouf, fils de Khodja Béka*, محمد یوسف بن خواجه بقا. Moukim-khan, pour qui cet ouvrage a été composé, étoit un prince de la famille qui régnoit alors en Bukharie ; il étoit parvenu à la vice-royauté de Balkh en 1702, et, secouant la dépendance du souverain dont la cour résidoit à Bokhara, il s'étoit, à ce qu'il paroît, rendu indépendant dans la capitale de son gouvernement. Le manuscrit original a été apporté en 1821 à Saint-Pétersbourg, par M. le baron de Meyendorff, attaché à la mission impériale de Russie auprès du souverain de la Bukharie, et c'est de ce souverain lui-même, émir Haïder, que l'avoit reçu en don M. le conseiller d'état Negri, qui étoit à la tête de cette mission. L'ouvrage contenoit originairement deux tomes; et l'on peut juger par la préface de l'auteur que le second tome étoit entièrement consacré à l'histoire de Moukim-khan : ces deux tomes avoient été reliés en un seul volume; mais le souverain bukhare, avant de le donner à M. Negri, a arraché de la reliure le second tome que M. Senkowski juge avoir contenu environ cent cinquante pages. Le premier tome, le seul dont il s'agit ici, contient deux cent cinquante-huit pages *in-8.°*: il est divisé en une *introduction* مقدّمه et trois *livres* مقاله. Dans l'introduction, l'auteur expose en abrégé la généalogie de Tchinghiz-khan, ses commencemens, la conquête qu'il fit de la Transoxane ou Mawaralnahr, et quelques autres faits : de là il passe à la généalogie d'Abou'lkhaïr-sultan, qui fut père de Mohammed Scheïbani-khan, fondateur de la dynastie bukhare, dite des Uzbeks. La première partie embrasse toute l'étendue de la dynastie des *Scheïbanites*, depuis Scheïbani-khan jusqu'à la mort d'Abd-almoumin, dernier prince de cette dynastie. La seconde renferme l'histoire d'une seconde dynastie, dite *d'Astracan*, qui s'empara du trône après la mort d'Abd-almoumin, et dont le premier prince, issu aussi de Tchinghiz-khan par Batou, fils de Tchoutchi, s'attacha par un mariage à la descendance de Scheïbani. Un prince de cette seconde dynastie, nommé *Obéïd-allah Béhadir khan*, occupoit le trône de Bokhara, au temps où l'auteur écrivoit. La troisième et dernière partie contient peu de faits historiques, et n'est, à proprement parler, qu'un panégy-

rique de Moukim-khan; « mais, dit M. Senkowski, la beauté et le » brillant du style m'engagent à en publier le texte, que je donne à » la fin de cette notice, croyant par-là rendre service à ceux qui » étudient les langues orientales. »

Ce qu'on connoissoit jusqu'ici de l'histoire de la dynastie des Uzbeks, étoit fort incomplet et très-inexact. On le devoit à M. Deguignes, qui l'avoit tiré de Kazwini, et de l'Histoire des Tartares, d'Abou'lgazi. M. Senkowski s'est appliqué à en relever les erreurs, et, par une discussion lumineuse, il a rattaché les faits et les noms des princes dont M. Deguignes avoit fait mention, avec l'histoire suivie que présente l'ouvrage de Mohammed Yousouf; il a donné ensuite une notice abrégée de tout ce que contient cet ouvrage, et y a joint des notes remplies d'érudition et de critique, dans lesquelles on trouve, entre autres choses, la suite des souverains de la Bukharie depuis l'époque où finit le récit de Mohammed Yousouf jusqu'à l'émir Haïder aujourd'hui régnant: enfin il a publié divers fragmens de l'original, à la tête desquels il a mis une préface composée par lui-même en persan, dans le style le plus élégant, et qui a pour objet de rendre compte des motifs qui l'ont engagé à faire imprimer ces fragmens.

Je n'entrerai dans aucun détail des faits contenus dans cette histoire, et il me suffira de dire que la dynastie des Scheïbanites se compose de sept princes, et se termine à l'an 1008 de l'hégire (1599-1600); que le dernier prince de cette dynastie, après six mois de règne, haï de tous les seigneurs de sa cour, périt victime d'une infame trahison, et que les seigneurs uzbeks, ne trouvant plus de descendant de Scheïbani, offrirent le trône à Djani-khan, descendant de Batou, et dont les ancêtres avoient possédé le gouvernement d'Astracan, mais qui, chassé avec son père de ses domaines patrimoniaux, s'étoit réfugié à la cour de Bokhara. Djani-khan refusa la couronne, qui ne devoit point sortir, disoit-il, de la famille de Scheïbani; mais il avoit trois fils dont la mère étoit sœur de l'avant-dernier souverain uzbek. L'aîné de ces princes, Din-Mohammed-khan, fut appelé au trône, et périt malheureusement avant d'en avoir pris possession; ses deux frères, Baki-Mohammed-khan et Wéli-Mohammed-khan, lui succédèrent l'un après l'autre. Obéïd-allah Béhadir-khan II, qui régnoit à l'époque où écrivoit Mohammed Yousouf, étoit le huitième souverain de cette seconde dynastie. Cette dynastie est nommée par M. Senkowski *dynastie d'Astracan*, et le terme employé par l'auteur original est *Eschterkhaniyan*, sans doute اشترخانيان. Cependant le vrai nom d'Astracan est *Hadji-terkhan* حاجی ترخان. Je regrette que M. Senkowski n'ait fait

à cet égard aucune observation. Pour suppléer à son silence, je remarquerai que sir W. Ouseley, dans son Voyage en Perse (tom. III, pag. 156), fait observer qu'on écrit quelquefois le nom de cette ville هشتر خوان, *Haschtar-khan.*

Je me borne à ce court aperçu historique, et je préfère m'arrêter à quelques-uns des objets auxquels sont consacrées les notes de M. Senkowski.

Dans la note (13) on apprend que les souverains uzbeks avoient institué dans la grande Bukharie plusieurs principautés féodales, qui tantôt étoient conférées à volonté par le monarque, et tantôt se transmettoient héréditairement des pères aux enfans; il arrivoit fréquemment que ces grands vassaux, s'il est permis de se servir de ce mot, se rendoient indépendans et prenoient les armes contre le souverain. Les monarques uzbecks portoient le titre de *khans;* mais comme ce titre leur étoit commun avec plusieurs seigneurs de leur cour, leur rang suprême étoit distingué par la dénomination de خانيت الجمع, c'est-à-dire, *khanat universel;* ils prenoient aussi le titre de *khalifes.* La première dignité, après le khan, étoit celle du gouverneur ou vice-roi de Balkh, auquel on donne le titre de *kalkhan* قلخان, mot dont le sens et l'origine sont problématiques : le vice-roi de Balkh est moins un gouverneur de province qu'un grand feudataire. Le titre de *sultan* appartenoit aux gouverneurs de provinces; il se donnoit aussi aux princes du sang, qui pouvoient, par une faveur spéciale du souverain, y substituer celui de *khan.* Enfin le dernier degré de dignité féodale étoit celui de *beg*, qu'on prononce dans ce pays *big* et même *bi* ou *bé,* et qu'on écrit aussi بگ et بې. « Beaucoup de seigneurs uzbeks, dit » M. Senkowski, possèdent, avec ce titre, des villes et des districts, » qui portent alors le nom de *yourt* ou apanage. Ces begs turbulens » sont très-souvent en révolte ouverte, et dans leurs forteresses ils » bravent la puissance des khans de Bokhara. »

Les choses ne sont plus aujourd'hui sur le même pied, comme nous l'apprenons d'une note que M. le baron de Meyendorff a communiquée à M. Senkowski, et que ce dernier a fait imprimer dans les additions et corrections (pag. 228). Je vais en extraire ce qui a rapport à ce sujet.

« Avec le renouvellement de la dynastie (c'est-à-dire, avec la » dynastie actuelle qui a commencé en 1740, en la personne de » Mohammed Rahim), la signification des titres honorifiques a subi des » changemens essentiels : le souverain de Bokhara ne porte plus le » titre de *khan*, qui est abandonné aux princes du sang, et réservé

» plus particulièrement aux fils du monarque, même à ceux qui sont » encore en bas âge. L'aîné, héritier présomptif de la couronne, » ajoute au titre de *khan* celui de *tourèh* (طوره; c'est un mot du » turc djagataï) : on dit donc *tourèh-khan*, *bater-khan*, *omer-khan*, &c. » Les monarques de la dynastie régnante s'arrogent le nom d'*émir-* » *almouminin*, titre sacré dans l'islamisme; mais les frères d'émir Haïder » n'étoient distingués que par le nom de *beg:* on dit encore *Din-* » *Nassyr-beg*, *Mouhammed-Houssein-beg*, &c. »

M. Senkowski fait encore à ce sujet une observation importante. « Il ne faut pas confondre, dit-il, avec les titres de *beg*, *big*, ou *bi*, » celui de *bây:* ce dernier n'est donné qu'aux marchands. Quoique » les mots *beg* et *bi* ne soient que deux prononciations différentes » du même terme, cependant l'usage leur a donné en Bukharie deux » acceptions qu'il faut bien distinguer. *Beg* est un titre d'honneur, » tandis que *bi* est un grade militaire; le premier répond à-peu-près » à nos titres de *comte, baron*, &c.; l'autre peut être assimilé à ceux » de *lieutenant général* et de *maréchal-de-camp.* On peut être *beg* sans » être *bi*, et réciproquement : ces derniers ont le privilége de pouvoir » passer à cheval les portes du sérail. »

Le récit de Mohammed Yousouf offre quelquefois des difficultés chronologiques qui ont exercé la sagacité de M. Senkowski. Il s'en présente une à l'occasion du règne de Schah Bourhan-khan, quatrième prince de la dynastie des Scheïbanites. Ce prince parvint au trône de Bokhara en 957 de l'hégire, et M. Senkowski place sa mort, et l'avénement au trône de son successeur Iskender-khan, en 972. Ce n'est pas que cette dernière date soit donnée positivement par l'historien des Uzbecks; cet auteur rapporte seulement un quatrain qui renferme un chronogramme رباعی تاریخی, au moyen duquel, pourvu qu'on le comprenne bien, on doit connoître la date de la mort de Borhan-khan. Comme M. Senkowski, qui en a tiré la date de 972, date sujette aux plus grandes difficultés, me paroît n'en avoir pas saisi le sens, je dois le transcrire, et faire voir qu'il en résulte la date de l'an 964, et que cette date cadre parfaitement avec les autres données chronologiques fournies par l'historien. Voici le quatrain :

برهان که طریق ظلم راکرده پسند
زو شد علم حادثه در دهر بلند
شد کشته بظلم تا شود تاریخش
شمشیر اجل سر وی از ظلم فکند

En voici la traduction littérale : « Bourhan ayant adopté la voie » de l'injustice, l'étendard de l'infortune a été élevé, à cause de lui, » dans le monde : il a été tué *injustement,* en sorte que son époque » (c'est-à-dire, la date de sa mort) sera exprimée ainsi : *le glaive* » *du trépas a fait tomber sa tête à cause de l'injustice.* »

M. Senkowski a bien senti que, d'après l'usage, et même d'après le sens du troisième hémistiche, c'étoit dans le dernier hémistiche qu'il falloit chercher la date ou le chronogramme; mais comme ce dernier hémistiche ne lui offroit aucun mot dont les lettres, prises pour des chiffres, donnassent un nombre convenable, il a cru devoir chercher cette date dans le troisième hémistiche, qu'il a divisé et traduit ainsi : شد کشته, *il a été tué ;* بظلم تا شود تاریخش *en sorte que sa date* (ou son *chronogramme*) *sera (le mot)* INJUSTEMENT بظلم. Ce dernier mot donnant le nombre 972 (ب 2 + ظ 900 + ل 30 + م 40 = 972), il a adopté l'année 972 de l'hégire pour l'époque de la mort de Bourhan-khan. Mais, suivant l'historien des Uzbeks, Iskender-khan, successeur immédiat de Bourhan-khan. ayant régné *peu d'années* اندک سال, le trône fut occupé après lui par Abd-allah Béhadir-khan, qui *mourut en l'an 1006, après un règne de quarante ans,* بعد از چهل سال بتاریخ ست والف مقدّمه لشکر فنا کردید. Abd-allah, mort en 1006, doit donc être monté sur le trône en 967, et quand on ne donneroit que deux ou trois ans au règne d'Iskender, on se trouveroit reporté, pour la mort de Bourhan, à l'an 964 ou 965, et non à l'an 972.

M. Senkowski a senti toute la difficulté, et a proposé pour la résoudre plusieurs conjectures dont aucune ne l'a satisfait lui-même et ne peut satisfaire le lecteur. La manière même dont il a divisé et traduit le troisième hémistiche du quatrain, est trop forcée et trop contraire à l'usage, pour qu'on puisse l'admettre. Sans aucun doute le chronogramme est dans le quatrième hémistiche, et voici, je crois, comment il faut l'entendre. J'emploierai une traduction latine pour me faire mieux comprendre.

Gladius mortis caput ILLIUS *ex* INJUSTITIÂ *abjecit*, c'est-à-dire que du mot *INJUSTITIÂ* ظلم, dont les lettres, prises pour des chiffres, donnent 970 (ظ 900 + ل 30 + م 40 = 970), il faut retrancher *la tête* ou la première lettre du mot *ILLIUS* وی, ou autrement le nombre *6,* représenté par la lettre و. Or, si de 970 on retranche 6, il reste pour la date cherchée 964. Ainsi Bourhan est mort en 964 ; il a eu pour successeur Iskender, qui n'a régné que peu d'années, et dont on doit placer la mort en 967, et Abd-allah a

commencé à régner en la même année 967, et est mort en 1006, après quarante ans ou trente-neuf ans complets et quelques mois de règne. Ainsi disparoissent toutes les difficultés.

Pour l'intelligence de l'objet dont je vais parler maintenant, je dois d'abord rapporter en abrégé, d'après Mohammed Yousouf dont M. Senkowski nous fait connoître ici le texte, le fait qui a donné lieu à diverses observations du savant éditeur. Notre historien rapporte qu'en l'année 1102, et non 1002, comme on le lit dans la traduction par une erreur purement typographique (1693 de J. C.), sous le règne de Soubhan couli Béhadir-khan, huitième prince de la seconde dynastie des Bukhares, il vint à la cour de ce prince en même temps trois ambassades, envoyées, la première de Constantinople par Ahmed, ou, comme on écrit communément, Achmet II, sultan ottoman; la seconde, par les Musulmans de la province de Kirim, *pays qui appartient au Khatai;* la troisième enfin, de Kaschgar, par Mohammed-Amin, khan de ce pays. Le sultan Ahmed envoyoit de magnifiques présens à Soubhan couli, et son ambassadeur étoit chargé d'une lettre par laquelle le prince ottoman, en répondant à celle qu'il avoit reçue précédemment du khan uzbek, lui rendoit compte de plusieurs avantages obtenus par lui-même sur les Francs, l'instruisoit qu'après avoir ainsi repoussé et forcé à la paix ces ennemis des Musulmans, il se proposoit de faire la guerre aux Persans, et enfin l'engageoit à concourir à cette expédition. Cette lettre, rapportée textuellement, est écrite en turc djagataï. Les Musulmans du pays de Kirim faisoient savoir au prince uzbek qu'ils habitoient en commun avec des peuples *polythéistes* مشركين, c'est-à dire sans doute *chrétiens*, et non, comme a traduit M. Senkowski, *des idolâtres,* et que la différence de religion ayant occasionné entre eux des querelles et des animosités, les Musulmans, en dépit des polythéistes, avoient pris le parti de le reconnoître pour leur souverain. Enfin le khan de Kaschgar lui annonçoit que, attaqué dans ses états par les Kirghizes infidèles, il avoit recours à son assistance, qu'il s'étoit reconnu son vassal, et avoit fait faire la *khoutbèh* et battre la monnoie au nom de Soubhan-couli. « Il est digne de re-» marque, ajoute l'auteur, que, depuis l'établissement de Scheïbani en » Bukharie, et avant le règne de Soubhan-couli, jamais les ambassa-» deurs d'Istamboul, qui est la capitale de Roum, et ceux de Qérim, » *pays dependant de la Chine* (il y a dans l'original *du Khatai*), ne » sont venus à la cour de Bokhara, circonstance qui prouve la » puissance de ce monarque, et la considération qu'il s'étoit acquise » auprès des autres souverains. »

M. Senkowski ne se dissimule pas combien il est difficile de reconnoître quel est ce pays de Kérim, de concilier avec l'histoire bien connue du règne d'Achmet II les détails contenus dans la lettre rapportée par Mohammed Yousouf, enfin de supposer qu'un sultan ottoman se fût oublié au point d'écrire à un souverain étranger dans le patois djagataï. Néanmoins il conjecture que *Kirim* n'est autre que *Kara-Korum*, l'ancienne capitale des Mogols ; il lui paroît probable que dans la Bukharie on conserve ce nom au Khatai septentrional, mais toutefois que l'ambassade dont il s'agit venoit d'une contrée beaucoup moins éloignée et de quelque horde turque ou bourgade insignifiante, « à laquelle, dit-il, l'auteur n'a appliqué le nom important de *Vilayéti Qérim*, que pour relever la grandeur de son souverain, et se servir d'une appellation reçue, au lieu du nom inconnu » d'un endroit particulier. »

Quant à l'ambassade et à la lettre d'Achmet, plutôt que de nier la réalité de l'une et l'authenticité de l'autre, il croit que ce fait peut avoir eu lieu un siècle plutôt, sous le règne du prince uzbek Abd-allah Béhadir-khan et du sultan ottoman Morad ou Amurat III, parce qu'il paroît certain qu'il y eut réellement entre ce sultan et Abd-almoumin, vice-roi de Balkh du temps d'Abd-allah Béhadir-khan, quelque correspondance dont l'objet étoit d'unir leurs armes contre les Persans, et il conjecture que Mohammed Yousouf, « pour des » raisons à lui seul connues, n'a fait que substituer le nom de Soubhan-» couli à celui d'Abd-almoumin. »

Toutes ces conjectures sont bien foiblement appuyées, et supposent de la mauvaise foi dans l'historien. Pour moi, j'aime mieux croire que le tout est une imposture, imaginée pour flatter l'amour-propre de Moukim-khan, petit-fils de Soubhan-couli. Je ne me persuaderai jamais qu'un sultan ottoman ait écrit une lettre en turc djagataï, lettre dans laquelle on ne trouve d'ailleurs ni le nom d'Achmet, ni aucun des titres que prennent les sultans ottomans, ni aucune date ; et je pense que le pays de Kérim n'est autre que la Crimée, que notre auteur aura appelée *une dépendance du Khatai*, parce que les khans de ce pays descendoient de Tchinghiz-khan, et que peut-être encore il en connoissoit fort peu la vraie situation. Et il est bien digne de remarque qu'on n'apprend point dans l'histoire des Uzbeks, autant du moins que nous la connoissons par l'extrait que nous en donne M. Senkowski, qu'aucune de ces ambassades ait été suivie de la part de Soubhan-couli d'une démarche quelconque. Cette seule réflexion doit suffire, je crois, pour que ma conjecture ne paroisse pas trop hasardée. Au reste,

on doit savoir gré à M. Senkowski d'avoir publié l'original djagataï de cette prétendue lettre d'Achmet.

Je me borne à ces observations, et je termine cet article en disant que l'ouvrage de M. Senkowski, qui annonce des connoissances fort étendues dans les langues de l'Asie, y compris même le chinois, est d'un heureux augure pour la littérature orientale, parce qu'il permet d'attendre beaucoup de son auteur, et qu'il prouve que cette littérature obtient de jour en jour plus de faveur dans un empire qui, par sa situation et ses relations politiques et commerciales, peut contribuer plus qu'aucun autre état de l'Europe à étendre nos connoissances sur les contrées septentrionales et orientales de l'Asie, et sur les régions centrales de cette partie du monde.

SILVESTRE DE SACY.

Journal of a tour in Asia minor, &c. — *Journal d'un voyage en Asie mineure, avec des remarques comparatives sur la géographie ancienne et moderne de ce pays, par M.* W. M. Leake, 1 vol. *in-8.°* de 30 et 362 pages, avec une carte. Londres, 1824, John Murray.

SECOND ARTICLE.

Le sixième chapitre de cet ouvrage concerne la géographie comparative des parties occidentales et septentrionales de l'Asie mineure; il contient des recherches semblables à celles dont nous avons donné l'analyse dans le précédent article. Les provinces de la côte occidentale, à raison de leur célébrité et des grands avantages que leur sol, leur situation et leur climat ont présentés en tout temps, ont été plus souvent et plus complétement décrites par les écrivains anciens et modernes. Le nombre des renseignemens qu'il faut concilier pour arriver le plus près possible du vrai, est beaucoup plus considérable et exige des discussions plus nombreuses.

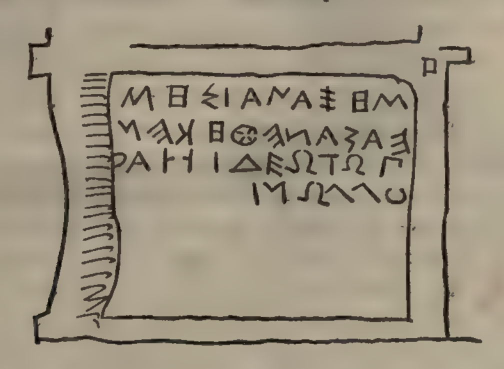
L'auteur commence par l'extrémité sud de l'Asie mineure; il se dirige vers le nord, en ne s'attachant qu'aux points géographiques qui peuvent laisser quelque doute. Il détermine d'abord la position de plusieurs des lieux de la côte de Rhodes, tels que *Physcus* [Marmara], le port *Cressa*, qui est l'Aplothika des Grecs, et le Porto-Cavaliere des

Italiens, Jasus, Caryande, Myndus, &c. M. Leake sauve l'aridité des discussions géographiques, en y mêlant de temps en temps des indications intéressantes pour l'art ou l'histoire. Telles sont ses observations sur l'introduction de l'architecture et du dialecte dorique dans la Carie : il rapporte une inscription en ce dialecte trouvée à Cnide, et il dit de cette ville : « Il n'existe peut-être pas de ville ancienne qui » renferme autant de restes de l'architecture grecque dans tous les » genres. On y voit encore les ruines des murs de la ville, de deux » ports fermés, de plusieurs temples, de portiques (στοαὶ), de terrasses » artificielles sur lesquelles on avoit élevé des édifices publics et par» ticuliers, de trois théâtres, dont un a quatre cents pieds de diamètre, » et d'un grand nombre de monumens sépulcraux. Les dessins de tous » ces restes importans de l'antiquité vont être publiés par la société » des Dilettanti. »

Une des plus importantes villes intérieures de la Carie, *Stratonicée*, étoit située à Eski-Hissar, comme le prouvent les ruines auxquelles est dû le nom moderne, et une inscription recueillie par Sherard et publiée par Chishull (1). La situation d'*Alabanda* et de Labranda est encore douteuse : Chandler croyoit que cette dernière répond à *Jakli*, où se trouve un temple d'ordre corinthien ; MM. de Choiseul-Gouffier et Barbié du Bocage y reconnoissent *Euromus*, et M. Leake partage leur opinion. Une inscription copiée par M. Hamilton à Kafatlar a prouvé à M. Leake que ce lieu étoit l'ancienne Amyzon. Latmus ou Héraclée du mont Latmus conserve encore des restes de murs, des tombeaux et un petit temple, dans le lieu appelé *Bafi*, près de l'extrémité orientale d'un petit lac, de même nom, au pied du mont Latmus : ce lac n'est autre chose que le golfe Latmique, comblé par les attérissemens du Méandre. D'après cette remarque, déjà faite par M. de Choiseul-Gouffier, et d'après l'emplacement certain de l'ancienne Priène, de Branchidæ et de Milet, on a tous les moyens desirables pour juger de l'étendue des attérissemens du Méandre. A l'occasion de Branchidæ, M. Leake fait connoître une inscription très curieuse en boustrophédon, copiée par sir William Gell sur le trône d'une statue assise au bord de la voie sacrée, ou route conduisant de la mer au temple d'Apollon Didyméen. « Cette route étoit bordée, de chaque » côté, de statues assises, d'un seul bloc de pierre, avec les jambes » serrées et les mains sur les genoux ; imitation exacte des avenues

(1) *Antiq. asiat.* p. 225.

» des temples égyptiens. » L'inscription est en quatre lignes et légèrement mutilée à droite ; elle est ainsi disposée :



Notre auteur la lit ΕΡΜΗΣΙΑΝΑΞ ΗΜΕΑΣ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΒΡΑΓΚΙΔΕΩ ΤΩΠΟΛΛΩΝΙ. « Hermésianax nous a élevées (ce sont les statues qui » parlent) à Apollon Branchidéen (1). » L'adjectif étonne par sa forme et sa construction.

A cette occasion, M. Leake propose une explication nouvelle de l'inscription d'un casque trouvé à Olympie, offrande d'Hiéron fils de Dinomène. Cette explication est certaine ; mais ce voyageur paroît n'avoir pas su qu'elle a été donnée par M. Boeckh dans son excellent commentaire de Pindare (2).

Une position importante à déterminer pour la géographie de cette région, est celle de *Tralles ;* Smith, Pococke et Chandler ont cru que cette ville étoit située sur l'emplacement maintenant reconnu pour être celui de *Magnésie ;* erreur qui en a entraîné d'autres assez graves. M. Barbié du Bocage, dans ses notes sur Chandler, avoit déjà donné de très-bonnes raisons pour prouver que *Tralles* répondoit à l'emplacement de Guzel-Hissar ; mais, dit M. Leake, la question ne put être considérée comme décidée que lorsque M. Hamilton eut exploré les ruines de *Magnésie* à Inekbazar, et découvert les restes

---

(1) Cet article étoit déjà composé et en épreuves, quand le premier *fasciculus* du *Corpus inscriptionum græcarum*, rédigé par M. Aug. Boeckh, est parvenu à ma connoissance. Cet illustre philologue y a inseré (p. 55) un *fac simile* de cette inscription, qui lui a été fourni par M. C. O. Müller. Ce *fac simile*, qui diffère en quelques points de celui qu'a publié M. Leake, a conduit M. Boeckh à proposer une restitution qui semble beaucoup trop longue pour la place. C'est ce qui m'a déterminé à conserver ici la gravure exacte de la copie de notre voyageur, et la restitution qu'il en a donnée. — (2) *Pag. 225, 226.* Ce savant vient de la reproduire dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, p. 34, 55.

du temple de Diane Leucophryène (que la société des Dilettanti a fait récemment dessiner et mesurer). Inekbazar répond très-bien à la description que Strabon fait de Magnésie: outre des murs de ville, un théâtre, un stade et d'autres indices d'une grande cité, on voit les restes d'un temple ionique octastyle, dont le péristyle avoit près de deux cents pieds de longueur et les colonnes plus de quatre pieds et demi de diamètre. Cet édifice convient parfaitement à la description que Vitruve et Strabon donnent du temple de Diane à Magnésie; l'identité des lieux est d'ailleurs prouvée par plusieurs inscriptions dédicatoires où il est fait mention d'un grand prêtre, greffier des Magnésiens, et de quelques prêtresses de Diane Leucophryène. M. Leake les a publiées. Il en est une qui commence par les mots ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙΣΑΡΑ ΤΟΝ ΓΗΣ ΚΑΙ ΘΑΛΑΣΣΗΣ ΔΕΣΠΟΤΗΝ ΜΑΡ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΝ ΕΥΣΕΒΗ ΕΥΤΥΧΗ ΣΕΒΑΣΤΟΝ. M. Leake la rapporte à Marc-Aurèle, mais à tort, je crois; le mot ΕΥΤΥΧΗ prouve qu'il s'agit de Caracalla, puisque Marc-Aurèle n'a jamais porté le titre de *Felix:* j'ai déjà eu occasion de relever la même erreur commise par Gruter et Grævius (1). Le titre de *maître de la terre et de la mer* est donné au même Caracalla dans d'autres inscriptions (2), et à Septime Sévère son père (3).

Quant à Tralles, la preuve positive qu'elle étoit sur l'emplacement de Guzel-Hissar se tire de deux inscriptions honorifiques qu'y a copiées Sherard, et que M. Leake publie pour la première fois. L'une commence par les mots... ΣΤΗΜΑ (4) ΤΗΣ ΓΕΡΟΥΣΙΑΣ ΚΑΙΟΙ ΦΙΛΟΣΕΒΑΣΤΟΙ ΝΕΟΙ ΚΑΙ ΟΙ ΕΝ ΤΡΑΛΛΕΣΙ ΡΩΜΑΙΟΙ ΕΤΕΙΜΗΣΑΝ... « Le corps du sénat, les jeunes gens, chérissent les empereurs, et » les Romains établis à Tralles, honorent... un tel; » dans l'autre, Tralles est désignée par les mots Η ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗ ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΠΟΛΙΣ, qui nous apprennent que Tralles avoit aussi reçu le nom de *Césarée.* Pococke, dit M. Leake, auroit pu connoître l'emplacement de Tralles, d'après un fragment d'inscription latine qu'il a copié à Guzel-Hissar (5), et où se lisent les mots *IN TRALLIBUS*; mais peut-être ces mots isolés ne suffisoient pas pour fixer la position d'une ville, car encore faut-il savoir dans quel rapport ils sont avec le sens de l'inscription. Sur la même page (6), Pococke a donné une inscription grecque à laquelle ni ce voyageur,

---

(1) *Recherches pour servir à l'hist. de l'Égypte, &c.* p. 205. — (2) *Marmor. Oxon.* CLXXII. = Peysson. *Voy. à Thyatira.* — (3) Villoison, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.* tom. XLVII, p. 318. — (4) Lisez ΤΟΣΥ]ΣΤΗΜΑ. — (5) Pocock. *Inscr. ant.* p. 17, n. 4. — (6) *Pag. 17, n. 1.*

ni M. Leake lui-même n'ont fait aucune attention, quoiqu'elle pût servir à prouver l'identité de Gazel Hissar et de Tralles, bien mieux que le fragment dont se sert ce dernier voyageur. Elle se compose de trois hexamètres, suivis de deux lignes de prose ; et je vais la transcrire ici, parce qu'elle a échappé à M. Jacobs, qui a relevé avec soin les inscriptions métriques des collections de Pococke et de Chandler. Peut-être les deux lignes de prose de la fin, la manière irrégulière dont les vers ont été distribués sur le marbre, et quelques fautes dans la copie de Pococke, ont-elles empêché d'y distinguer des vers, et d'y trouver un sens.

ΕΥΒΟΥΛΟΥΠΟΛΛΙΩΝ
ΚΛΗΙΖΟ.ΙΤΑΙ
ΕΣΤΙΔΕΠΑΤΡΗΝΥΣΤΑΜΟΙ
ΕΥΚΛΕΙΗΣ
ΠΟΛΙΟΣΔΕΓΕΤΗΡΕΜΕΔΗΜΟΣ
ΓΡΑΛΛΕΟΣ
ΕΝΑΕΘΛΟΙΣΙΝΑΤΑΡΒΕΣ
ΗΡΑΚΛΕΟΣ
ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥΝΤΩΝΚΑΙΑΝΑ
ΘΕΝΤΩΝΤΟΥΣΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣ
Μ.ΑΥΡΣΥΙΩΜΑΧΟΥΚΥΑΝΙΟΥ
ΚΑΙ Μ. ΑΥΡ. ΕΡΜΕΙΟΥ.

Elle doit, je pense, se lire ainsi :

Εὐβούλε Πολλίων κληΐζομαι· ἔστι δὲ πάτρη
Νύσσα μοι· εὐκλείης πόλιος δὲ γέρηρέ με δῆμος
Τράλλεος, εἰν ἀέθλοισιν (1) ἀταρβέος (2) Ἡρακλῆος.

Ἀγωνοθετούντων καὶ ἀναθέντων τοὺς ἀνδριάντας Μ. Αὐρ. Συμμάχου Κυανίου καὶ Μ. Αὐρ. Ἑρμείου....

« Je suis (3) Pollion, fils d'Eubulus ; Nyssa est ma patrie. Le » peuple de l'illustre ville de Tralles a (par ce monument) honoré » (ma valeur) dans les combats de l'intrépide Hercule.

» Marc-Aurèle Symmaque, fils de Cyanius (4), et Marc-Aurèle

---

(1) L'auteur a fait brève, contre l'usage, la seconde de ἀέθλοισιν: la même quantité se retrouve dans ce vers d'Euripide *(Sisyph. fragm.* v. 3*)*, Ὅτ' οὐδὲν ἆθλον οὔτε τοῖς ἐσθλοῖσιν ἦν ; car les tragiques évitant avec soin l'anapeste aux lieux pairs, il y a peu de doute que le second pied ne soit un tribraque. — (2) Ou ἀταρβέσιν rapporté à ἀέθλοισι par hypallage. — (3) Κληΐζομαι, *je suis*, signification ordinaire. (Monk ad Euripid. *Hippol.* 2.) — (4) Si nous lisions ΚΥΑΝΙΤΟΥ au lieu de ΚΥΑΝΙΟΥ, et cette leçon seroit assez probable, nous traduirions, *de la ville de Cyana*, ville de Lycie dont il a été question plus haut *(p. 333)*.

» Hermias fils de..... étant agonothètes et chargés de l'érection des » statues. »

Cette inscription est curieuse, à cause des deux noms géographiques qu'elle contient; car ΝΥΣΤΑ ne peut être que Νύσσα, et ΓΡΑΛΛΕΟΣ est évidemment une faute pour ΤΡΑΛΛΕΟΣ. Le singulier Τράλλις, au lieu de Τράλλεις, qui est la forme usitée, étoit employé sur-tout en vers; ainsi, *τὰν μεγάλαυχον ὤρθωσε Τράλλιν*, dans une inscription honorifique (1), et *Τράλλις δὲ ἡ γείτων Ἐφέσου*, dans les oracles sibyllins (2). On retrouve aussi Τράλλις dans Étienne de Byzance. Le nom de *Nyssa*, que Strabon et d'autres écrivent par un seul Σ, est écrit Νύσσα dans Hiéroclès et ailleurs (3).

Cette ville de *Nysa* ou *Nyssa* est placée par M. Leake à *Sultan-Hissar*, tout près de *Nasli*, où Pococke mettoit *Nyssa*; selon notre auteur, Nasli seroit *Mastaura*. Je préfere l'opinion de Pococke : les mots Γναῖος Λέντλος... ἀιθύπατος Νυσαέων ἄρχουσι, dans une inscription (4) trouvée à *Nisli*, me semblent prouver, indépendamment de la ressemblance du nom, que Nisli est *Nysa*.

M. Leake reconnoît au reste qu'il y a beaucoup d'incertitude sur la géographie ancienne du pays au sud du Méandre. Les seuls points hors de doute sont *Aphrodisias*, *Laodicea ad Lycum*, le *mont Cadmus*, et *Hiérapolis*. Il reconnoît la même incertitude sur la position des villes de la vallée du *Caystrus*. Éphèse est peut-être la seule de ces villes *anciennes* dont la position soit parfaitement connue. M. Leake remarque à ce sujet que les temples de Samos, de Branchides, de Priène, de Magnésie et de Sardes, ont été dessinés et mesurés, tandis qu'on n'a pu découvrir une seule pierre qu'on puisse affirmer avoir appartenu au temple d'Éphèse, quoiqu'il y ait peu de doute sur le lieu où il étoit situé.

Après quelques observations relatives à plusieurs des villes de l'Ionie et de la Mysie, M. Leake termine ce chapitre par des remarques sur la plaine de Troie, sujet d'intarissables discussions. Son but paroît avoir été de combattre la nouvelle hypothèse de M. Maclauren, qui, si elle étoit fondée, renverseroit de fond en comble toutes celles de le Chevallier, de Choiseul-Gouffier, du major Rennell, puisqu'elle consiste à soutenir que le site de l'ancienne Ilion étoit le même que celui d'*Ilium Recens*, c'est-à-dire qu'elle étoit fort près du bord de la mer.

---

(1) *Ap.* Agath. *Hist.* II, p. 54. = *Cf.* Jacob. *Adespot.* n.° 184 = *Anth. Palat. append.* n.° 222. — (2) *Lib. III*, *p.* 425, *ibique* Serv. Gall. — (3) Wesseling *ad Itiner. vet.* p. 613. — (4) Pocock. *Inscr. antiq.* p. 13, n.° 5.

Nous n'entrerons pas dans une discussion que nous ne pourrions rendre claire qu'en analysant la dissertation même de M. Maclauren, que nous n'avons point sous les yeux.

Il nous reste à parler des notes additionnelles placées à la fin de cet ouvrage. Quelques-unes méritent que nous nous y arrêtions : telle est, par exemple, celle où M. Leake donne, d'après les communications de M. Cockerell, le plan des théâtres de Mylasa, et de Myra en Carie, dont la construction ressemble à celle des autres théâtres de l'Asie mineure, tels que ceux de Side, de Telmissus, d'Hiérapolis, de Laodicée, &c.; ils diffèrent en un point essentiel de ceux de la Grèce européenne et de la grande Grèce. Dans les premiers, les extrémités de la *cavea* divergent de l'orchestre, de manière à former un angle avec le prolongement de la scène: on trouve, au contraire, aux théâtres de Ségeste, de Tauromenium, de Syracuse, de Sparte, d'Épidaure, de Sicyone, d'Hérodes à Athènes, que les extrémités de la *cavea* sont parallèles à la scène. Cette différence constante est un fait que n'a point remarqué Vitruve. Cette note, qui contient plusieurs observations importantes pour l'architecture des théâtres anciens, est terminée par la mesure du diamètre extérieur et intérieur des principaux théâtres qui existent soit en Grèce, soit en Asie mineure: les premiers ont été mesurés par M. Leake; les autres l'ont été par la société des Dilettanti ou par M. Cockerell.

La note qui suit n'est pas moins intéressante; M. Leake y donne quelques détails sur une longue inscription latine que Shérard avoit copiée à Stratonicée, et qui contient le prix, fixé *au maximum*, d'un grand nombre de denrées, et même de différens salaires. C'est cette même inscription que M. Bankes a copiée, sans savoir, à ce qu'il paroît, qu'elle l'avoit été déjà par Shérard. M. Leake pense qu'elle est du temps de Théodose. La quantité des denrées est indiquée, soit par le nombre, que représente la sigle *N*, soit par le poids, qu'expriment les sigles *PO* (pondo), soit par la mesure, que M. Leake croit être le *sextarius*. Il transcrit la liste des denrées avec leurs prix exprimés en *deniers ;* du moins le signe indicateur de l'espèce de monnoie est-il un *X* barré, qui est la sigle ordinaire du *denarius*. On juge, par le rapport élevé de diverses denrées à cette monnoie, que ce numéraire avoit éprouvé une dépréciation considérable. Ce fait s'accorde avec les monumens qui, pendant une partie du moyen empire, ne nous montrent pour deniers que des monnoies de très-bas aloi, simplement saucées, ou de potin, dont la valeur intrinsèque n'est peut-être pas la dixième partie du *denarius* de la république ; vestiges

de ces misérables opérations financières (ou plutôt de ces *banqueroutes*), au moyen desquelles les despotes essaient en vain de donner le change à l'intérêt privé; il a bientôt fait de réduire à sa juste valeur la fausse monnoie qu'ils mettent en circulation. Le résultat nécessaire de ces opérations, comme je l'ai dit ailleurs (1) en parlant de cette période de l'empire, est de déprécier le numéraire nominal, et de faire disparoître de la circulation les métaux précieux non monnoyés. M. Leake n'a donné que la liste qu'il a trouvée dans la copie de Shérard : « il est *possible*, dit-il, que la copie de M. Bankes soit plus » complète, et présente une liste plus étendue. » Ces expressions sembleroient annoncer qu'il ne connoît pas cette copie ; nous qui la connoissons, nous pouvons assurer qu'elle contient à-peu-près le double de ce que M. Leake a tiré de celle de Shérard : il seroit bien à desirer que M. Bankes, après avoir fait de si louables efforts pour recueillir une multitude d'inscriptions des plus curieuses en Égypte et en Asie, pût enfin se résoudre à ouvrir son riche porte-feuille, et à en faire jouir le monde savant.

Dans la note suivante, M. Leake transcrit une autre inscription curieuse que Shérard a trouvée en deux endroits à Mylasa : ΜΑΥΣΣΩΛΟΣ ΕΚΑΤΟΜΝΩΙ ΤΟΜΒΩΜΟΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ. « Mausole élève cet autel » (funéraire) à Hécatomnus. » C'est l'inscription du tombeau élevé par Mausole, roi de Carie, à son père Hécatomnus.

Une autre note contient le plan du théâtre et de la palestre d'Hiérapolis, d'après les dessins de M. Cockerell. Celui de la palestre est d'autant plus important, qu'on ne connoît, dit M. Leake, que deux palestres ou gymnases, celles d'Alexandria Troas et d'Éphèse, qui, par leur état de conservation, puissent donner quelques notions sur la disposition de ce genre d'édifices. Le même M. Cockerell a découvert, près des sources minérales qui s'élèvent au centre de l'emplacement d'Hiérapolis, le *platonium*, ou caverne méphitique, mentionné par Strabon, Pline, Dion Cassius, Apulée, Ammien Marcellin et Damascius ; il avoit échappé aux recherches de Pococke et de Chandler.

C'est encore M. Cockerell qui a fourni la matière de la note suivante ; elle contient le plan et la description du grand temple de Sardes ; nous en rapporterons quelques traits : « Deux colonnes de l'ordre » extérieur de la façade orientale et une colonne du pronaos subsistent

(1) *Considérations générales sur l'évaluation des monnoies grecques et romaines, &c.* p. 110.

» encore avec leurs chapiteaux ; les deux premières supportent la pierre » de l'architrave, et cette pierre s'étend du centre d'une des colonnes » au centre de l'autre. Les colonnes sont enterrées jusqu'à moitié de » leur hauteur, le sol s'étant élevé par suite de l'éboulement de la » montagne de l'Acropolis. On dit que trois autres colonnes du temple » subsistoient encore il y a quatre ans, et qu'elles furent renversées » par les Turcs, qui espéroient trouver de l'or dans leurs joints...... » Ce qui reste au-dessus du sol est suffisant pour donner une idée des » dimensions du temple, et pour montrer qu'il étoit un des plus » magnifiques de la Grèce ; car, quoique inférieur en étendue aux temples » de Junon à Samos, d'Apollon à Branchidæ, les proportions de l'ordre » sont au moins égales à celles de l'ordre du premier temple, et supé- » rieures à celles du second... Le chapiteau me semble surpasser, par la » perfection du dessin et de l'exécution, tous les chapiteaux ioniques » que je connois. Je suppose que le temple étoit octastyle diptère, » avec dix-sept colonnes sur les côtés ; mais je dois convenir, à l'égard » de ce nombre, que je suis guidé plutôt par la proportion des autres » temples diptères de l'ordre ionique que par aucune preuve tirée de » l'état des ruines. L'entrecolonnement de la façade diminue graduelle- » ment du centre aux angles, caractère que je n'ai vu nulle part ailleurs. » Les colonnes des ordres intérieurs ont un plus petit diamètre, ce » qui n'est pas rare dans les temples grecs : leurs chapiteaux res- » semblent à ceux de l'ordre extérieur ; mais les cannelures ne s'étendent » pas dans toute la longueur des colonnes, d'où je conclus que le » temple, comme celui d'Apollon Didyméen, n'a jamais été achevé. » La grande hauteur de l'architrave, le style particulier du dessin » et de l'exécution, la différence des entrecolonnemens, sur les » faces et sur les côtés, sont à mes yeux autant de caractères d'une » haute antiquité, et peut-être devons-nous considérer comme tels la » grandeur des pierres employées dans l'architrave. Dans les temps » postérieurs, la durée qui résulte de cette construction massive a été » sacrifiée à l'élégance de l'aspect, à une facilité plus grande de » construction. »

L'ouvrage de M. Leake est terminé par un parallèle entre les proportions relatives des principaux temples de l'Asie mineure, et quatre des plus célèbres temples de la Grèce européenne, savoir, ceux de Diane à Éphèse, de Junon à Samos, d'Apollon Didyméen à Branchides, de Cybèle à Sardes, de Diane Leucophryène à Magnésie, de Bacchus à Téos, de Minerve à Priène, tous d'ordre ionique, comparés avec ceux d'Agrigente et de Sélinonte, avec le Parthénon d'Athènes, tous trois

d'ordre dorique, et avec l'Olympium d'Athènes, d'ordre corinthien. Les plans de ces onze édifices, réduits à la même échelle, sont placés sur une même page.

LETRONNE.

Tableaux historiques extraits de Tacite, et réunis par des sommaires et des appendices; traduction nouvelle, avec le texte en regard, et des notes critiques et littéraires, par M. Le Tellier, *avocat, ancien secrétaire rédacteur du tribunat et de la chambre des députés.* Paris, imprimerie de Casimir, librairie de Grimbert, 1825, 2 vol. *in-8.°*, xlvj, 328 et 389 pages.

La notice préliminaire par laquelle s'ouvre le premier de ces deux volumes est divisée en trois parties: la vie de Tacite, le caractère de ses ouvrages, les travaux de ses éditeurs et de ses traducteurs. Il eût été possible de comprendre sous ces trois titres des recherches historiques et des observations littéraires d'une assez grande étendue; mais M. Le Tellier s'est borné à exposer les résultats qui passent pour les plus constans et les plus utiles, et nous ne devons pas entrer dans les discussions qu'il a écartées. Nous dirons seulement qu'il nous paroît avoir jugé avec beaucoup de sévérité la version italienne de Davanzati; il la confond, sans la nommer, avec toutes les traductions italiennes, espagnoles, anglaises, dont *aucune*, dit-il, *ne l'emporte sur les nôtres*. Ce n'est pourtant pas qu'il s'exagère le mérite de celles qu'ont publiées la Bléterie, Dotteville, Dureau de la Malle: en les citant comme les *meilleures*, il avoue qu'*elles ne peuvent satisfaire l'homme de goût, qu'elles n'ont pu résister à la critique*, et que si elles sont exactes et fidèles *en tout ce qui tient à la simple énonciation des faits et des pensées*, on n'y retrouve pas *l'esprit de vie qui anime le modèle, et qui constitue l'écrivain, le style du maître.* Une véritable traduction de Tacite est, selon lui, une *conquête* qui reste à faire; mais, loin de prétendre lui-même à cette gloire, il annonce son travail comme un simple recueil d'extraits et d'études. D'Alembert a traduit ainsi des morceaux de Tacite. « J'ai pensé, dit M. Le Tellier, qu'en disposant sur le même » plan des extraits plus étendus et pris dans *tous* les livres de Tacite, » et en les réunissant par des appendices et des sommaires, je donnerois » une idée plus complète de l'auteur, et que mon travail offriroit une

» sorte d'ensemble qui pourroit ajouter à l'intérêt et à l'utilité du recueil. »
M. Le Tellier n'a rien traduit du livre des mœurs des Germains; mais il est vrai qu'à l'égard de tous les autres livres, il rétablit la cohérence des faits : ses extraits, enchaînés par des sommaires, complétés par des notes souvent historiques et par des tables chronologiques, peuvent tenir lieu d'un abrégé de tous les récits compris dans les Annales, dans les Histoires, et dans la Vie d'Agricola.

Tacite est fort clair, puisqu'il est énergique; car l'énergie n'est au fond que l'éclat frappant et soudain que l'expression donne à la pensée. Cependant il peut rester des difficultés, même grammaticales, dans quelques lignes de son texte; et lors même qu'on est sûr d'en bien comprendre le sens, il n'est pas toujours aisé de reconnoître si les mots et les tours employés pour le traduire en français, sont précisément les plus justes et les plus heureux que notre langue pourroit fournir. Il s'ensuit que l'examen approfondi d'une traduction nouvelle de cet historien embrasseroit de très-longs détails, sur-tout s'il falloit la confronter, non-seulement avec le texte, mais aussi avec les versions précédentes. Le travail de M. Le Tellier seroit digne, à tous égards, d'un tel examen, et le plus souvent il le supporteroit sans dommage; mais la critique devient à-la-fois plus facile, plus sévère, et, à vrai dire, moins équitable, lorsqu'elle s'arrête, comme nous allons être obligés de le faire, sur un très-petit nombre d'articles.

Dans le morceau de Tacite (liv. III, chap. 26-28) que M. Le Tellier intitule, *Digression sur le droit en général et sur la législation romaine*, on rencontre une de ces lignes dont l'interprétation a été controversée : nous voulons parler des mots *finis æqui juris*, appliqués aux douze tables. M. Dureau de la Malle les rend par *chef-d'œuvre de l'équité humaine*. La plupart des interprètes précédens, et avec eux M. Le Tellier, pensent que *finis* indique non le plus parfait des codes humains, mais le dernier des codes équitables promulgués dans Rome, et ce sens nous semble assez déterminé par la phrase qui suit immédiatement : *Nam secutæ leges . . . . per vim latæ sunt.* Le seul reproche qu'on pourroit adresser ici au nouveau traducteur, seroit d'avoir sacrifié la rapidité à l'exactitude. *Dernier monument d'une législation fondée sur l'équité ;* voilà bien des mots français pour six syllabes latines. D'Alembert dit, *dernier code juste*, et il traduit la ligne précédente *accitis quæ usquàm egregia, compositæ duodecim tabulæ*, par ces mots, *des meilleures lois connues et rassemblées, on composa celle des douze tables.* On lit dans la nouvelle traduction : « Les décemvirs, recueillant de » toute part les meilleures institutions, en composèrent les douze

» tables. » N'étoit-il pas possible d'éviter ce mot plus long que précis d'*institutions* qui, suivi de celui de *législation* dans la même phrase, contribue à ralentir le mouvement du style ! M. Dureau de la Malle avoit écrit, *les décemvirs ayant été recueillir de toute part les meilleures institutions :* M. Le Tellier s'est bien gardé d'emprunter l'expression *ayant été recueillir*, qui peut sembler incorrecte quoique familière, et qui d'ailleurs va fort au-delà du texte *accitis*. A notre avis, le mot d'*institution* ne méritoit pas non plus d'être reproduit.

Les deux phrases suivantes de M. Le Tellier donneroient lieu à plusieurs observations critiques : « Car les lois qui suivirent, à l'excep-» tion de celles dont le but étoit de réprimer les délits des malfaiteurs, » furent le plus souvent arrachées par la violence . . . , soit *dans l'objet* » de parvenir aux honneurs par des voies illégitimes, ou de bannir » d'illustres personnages, soit dans d'autres vues *également* perverses. » *Ainsi*, les actes des Gracchus et des Saturninus, ces agitateurs du » peuple; les concessions non moins indiscrètes de Drusus au nom » du sénat; les proclamations corruptrices et les oppositions dérisoires » dans l'affaire des alliés. »

Nous aurions à demander d'abord si l'expression *dans l'objet de parvenir* est assez française, et si le mot *également* étoit bien nécessaire : il est dans Dotteville et dans M. Dureau de la Malle; mais Tacite et d'Alembert s'en étoient passés; *aliaque ob prava* ou *pour d'autres motifs odieux*. Les prédécesseurs de M. Le Tellier avoient rendu *hinc Gracchi*, par les mots, *de là les Gracques*, &c. : à *de là* substituer *ainsi*, et ne mettre à la suite de ce mot que de simples noms, sans verbe, n'est-ce point hasarder gratuitement une construction peu régulière ! Des questions d'un autre genre s'éleveroient sur le sens de *nec minor largitor, nomine senatûs, Drusus*, et de *illusi per intercessionem socii*; car jusqu'à présent on avoit cru généralement que Tacite rappeloit ici, non des *concessions* politiques, mais les *largesses* pécuniaires prodiguées en effet par Drusus père au nom du sénat, et qu'il s'agissoit ensuite des *oppositions* réelles et non feintes par lesquelles les promesses seules étoient devenues illusoires. En conséquence, Dotteville traduisoit : *corrompant les alliés par des espérances, les frustrant par des oppositions*; et M. Dureau de la Malle, un peu moins fidèlement, *nos alliés corrompus par des promesses, insultés par des refus.* On peut s'étonner que M. Le Tellier n'ait cherché à justifier par aucune note les interprétations nouvelles qu'il donne à ces lignes du texte latin. Il dit ensuite de Sylla qu'après avoir aboli, modifié *des réglemens contradictoires*, et introduit des articles supplémentaires, *il laissa pour quelques momens*

reposer la matière; otium ejus rei haud in longum paravit. L'expression *reposer la matière,* quoique littérale en apparence, a un caractère vague ou métaphorique que le texte ne présente point. Dire avec M. Dureau de la Malle, *rétablit pour un moment le calme,* c'est, nous le croyons, dénaturer tout-à-fait la pensée de l'auteur. Mais d'Alembert dit, *après lui* (Sylla), *la législation fut suspendue pour un moment;* et si l'on étoit mieux averti que par *la législation* on doit entendre la fabrication des lois et non leur empire, cette version nous paroîtroit la plus exacte. Sylla, par le nombre et la nature de ses actes législatifs, procura, prépara, *paravit*, un relâche momentané, une courte interruption de ce genre de travail, *ejus rei.* Quant aux mots si célèbres, *corruptissimâ republicâ plurimæ leges*, M. Le Tellier emprunte l'une des versions précédentes: *plus la république étoit corrompue, plus les lois se multipliAIENT;* il ne change que la terminaison du dernier mot, il écrit *se multipliÈRENT,* et nous avons peine à croire qu'il n'y ait pas moyen de mieux représenter ce texte.

Parmi les morceaux où le nouveau traducteur s'est fort élevé au-dessus des anciens, nous indiquerons le second chapitre du livre I.er des histoires. *Opus aggredior plenum casibus, &c.;* cependant nous y remarquerions encore certains détails qui peut-être avoient été déjà mieux rendus. *Ipsâ etiam pace sævum, désastreux jusque dans la paix.* D'Alembert et J. J. Rousseau disent *terrible,* et ce terme plus mesuré nous sembleroit plus exact. Après avoir parlé des guerres civiles et des guerres étrangères, Tacite ajoute *ac plerùmque mixta;* Rousseau traduisoit simplement, *et la plupart mixtes;* ce que nous aimerions mieux, *que la plupart avec ce double caractère. Plenum exiliis mare:* on avoit dit, *la mer couverte d'exilés;* et nous doutons que le changement d'*exilés* en *fugitifs* soit très-heureux: on pourroit demander d'ailleurs si Tacite ne veut point parler des îles qui servoient de lieux d'exil au milieu des mers. *Omissi gestique honores pro crimine, l'acceptation ou le refus des honneurs au rang des crimes;* Dotteville et M. Dureau de la Malle avoient jugé nécessaire de dire *devenus des crimes;* mais il reste à savoir si l'*acceptation* répond bien à *gesti*, et s'il ne faudroit pas un tour plus vif, plus rapproché de celui du texte. Le dernier trait de ce morceau n'est pas sans difficulté: *non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.* S'agit-il de la *vengeance* exercée *sur nous*, ou des soins pris pour *nous venger* de ceux qui ont causé nos malheurs! Les interprètes ont peu discuté cette question; la plupart l'ont résolue dans le premier sens: *que les dieux ne veillent sur les hommes que pour les punir*, dit d'Alembert; J. J. Rousseau et Dotteville expriment la même idée presque dans les mêmes

termes; M. Dureau de la Malle la modifie par la manière dont il traduit les deux lignes précédentes : *nec enim unquam atrocioribus populi romani cladibus magisve justis indiciis approbatum est NON ESSE &c.* ; « car les » dieux qui, après avoir laissé gémir le peuple romain sous la plus cruelle » des oppressions, *le vengèrent* d'une manière si éclatante, n'ont jamais » mieux prouvé que s'ils ne préviennent pas le crime, du moins ils » le punissent. » M. Le Tellier, dans une note sur ce passage, dit qu'il signifie *littéralement, que les dieux ne s'occupoient point de notre bien-être, qu'ils s'occupoient de notre châtiment.* On a donc lieu de croire que c'est le sens qu'il entend donner à ces paroles de la version, *qu'il n'étoit point pour eux des dieux tutélaires, mais des dieux vengeurs.* Jusqu'à un certain point, cette traduction laisse subsister l'ambiguité que semble présenter le texte : ces dieux, qui sont *pour nous des dieux vengeurs*, pourroient être des dieux qui nous vengent, aussi bien que des dieux qui se vengent de nous. A considérer en elle-même l'expression latine, *ultionem nostram*, elle nous sembleroit offrir plus immédiatement l'idée d'une vengeance qui s'exerce à notre profit ou pour notre cause; et, si on l'envisage dans la phrase de Tacite, elle paroît encore y avoir cette signification. En effet, d'une part, les dieux ont permis que le peuple romain fût accablé de malheurs et d'outrages, ce qui prouve que leur premier soin n'étoit pas de veiller à sa sûreté; de l'autre, ils ont puni ses oppresseurs, et montré par-là qu'ils prenoient soin de le venger. Nous avouerons que les mots latins *magisve justis indiciis*, ou *judiciis* comme on lit quelquefois, ne retracent pas la mort de Domitien aussi clairement que M. Dureau de la Malle le suppose : c'est là qu'il peut rester quelque obscurité; mais en leur donnant le sens que nous avons indiqué, la phrase entière devient facile à comprendre. Au lieu de la décomposer attentivement, les commentateurs ont jugé à propos ou de disculper Tacite d'impiété, ou de l'en accuser; comme si c'étoit nier la providence des dieux, que d'essayer d'en distinguer, bien ou mal, les divers actes ! Tout ici se réduit à dire que les dieux ne garantissoient pas la sécurité du peuple romain (car le mot *nostram* est assez restreint par ce qui précède, *populi romani*), et qu'ils se réservoient de punir les auteurs de ses calamités; idée qui peut bien n'être pas très-juste, mais qui ne seroit pas irréligieuse, même sous une théologie plus pure et plus vraie que celle des païens.

Si, dans la Vie d'Agricola, les regards des lecteurs se fixent sur le discours, ou, comme dit M. Le Tellier, l'ALLOCUTION de Galgacus aux Bretons, et s'ils comparent la nouvelle traduction aux anciennes, nous croyons qu'en général ils la trouveront plus fidèle et plus élé-

gante. Nous n'examinerons que la première page de ce morceau: *LORSQUE j'envisage les causes de la guerre et la nécessité qui nous presse, j'ai la plus haute confiance &c.:* le latin *quoties* annonce une pensée qui revient souvent à l'esprit de Galgacus; le français *lorsque* est loin d'avoir la même valeur. *Magnus mihi animus est* est aussi plus expressif et moins recherché que *la HAUTE confiance;* et peut-être cet imposant adjectif, dont on fait depuis vingt-cinq ans beaucoup d'usage, convient-il assez peu dans le discours et sur-tout dans l'exorde d'un guerrier breton du premier siècle de notre ère: *animus* indiqueroit plutôt la profondeur, l'intimité de la conviction, ou la plénitude de la confiance, que sa *hauteur.*

« *Lors des premières campagnes* contre les Romains, l'*alternative* des » chances de la guerre laissoit un espoir, une ressource dans nos bras. » *Lors des* rabaisse brusquement le style oratoire; on croit que c'est l'historien qui reprend la parole; le texte est au contraire très-figuré: *Priores pugnæ. . . . spem habebant;* et l'un des traducteurs, feu M. Desrenaudes, qui a publié, en 1797, une version de la Vie d'Agricola, version que M. Le Tellier paroît n'avoir pas connue, M. Desrenaudes n'a pas craint d'écrire: les premiers *combats* . . . avoient un espoir. C'est, » disoit-il dans une note, une expression hardie; mais elle est belle » dans le latin, et ce ne seroit point traduire Tacite que de ne pas » oser la transporter dans le français. »

Immédiatement après le mot *habebant*, la phrase de Galgacus continue ainsi: *quia nos, nobilissimi totius Britanniæ, eòque in ipsis penetralibus siti, nec servientium littora aspicientes. . . . &c.* M. Le Tellier traduit, « *N'étions-nous* pas, *nous*, les plus nobles enfans de la Bre- » tagne, placés *comme* dans son sanctuaire, où, loin des régions de *la* » *servitude*, &c.! » L'interrogation introduite ici ne rend la liaison des idées ni plus étroite ni plus sensible. Il est à remarquer que Tacite n'a employé que deux fois cette figure dans tout le discours de Galgacus, et seulement vers le milieu: en général elle convient peu aux exordes, à moins qu'elle ne les commence. Malgré la répétition du pronom *nous*, on est d'abord tenté de rapporter *n'étions-nous pas* à la première qualification *les plus nobles enfans de la Bretagne;* et ce n'est qu'après coup qu'on s'aperçoit que l'interrogation ne porte que sur *placés comme dans son sanctuaire.* D'un autre côté, pourquoi ce *comme*, lorsque Galgacus dit positivement *ipsis in penetralibus!* Enfin les mots français, *loin des régions de la servitude,* ne sont qu'emphatiques, les mots latins, *nec servientium littora aspicientes*, sont pittoresques.

« Adossés aux limites du monde et de la liberté *(nos terrarum ac* » *libertatis extremos)*, nous avions jusqu'à ce jour pour sauvegarde

» l'abri et le voile mystérieux de la renommée, et tout ce qu'on ignore » impose à l'imagination; mais aujourd'hui les bornes de la Bretagne » sont à découvert: nulle habitation humaine au-delà; rien que les » flots, rien que les roches, et devant nous les Romains, dont le » farouche orgueil ne seroit désarmé ni par vos soumissions, ni par » votre modeste existence. » *Adossés aux limites...* est en soi une fort belle expression; seulement on regrette qu'elle soit appliquée à un peuple dont le territoire est borné par des mers. *L'abri et le voile mystérieux de la renommée* sont des termes un peu vagues qui ne reproduisent pas l'image *recessus ipse ac sinus famæ.* Les mots, *devant nous les Romains*, ne répondroient pas non plus bien exactement à *interiores Romani*, et seroient encore moins exacts, s'il falloit lire avec Labléterie, Brotier et M. Dureau de la Malle, *nihil nisi fluctus et saxa et INFESTIORES Romani.* L'épithète de *farouche*, ajoutée à l'orgueil *quorum superbiam*, est au moins inutile; et *la modeste existence* est d'un langage fort moderne qui représente mal celui de Galgacus: on peut douter d'ailleurs que ce soit une traduction fidèle de *modestiam*, conduite mesurée, selon Dotteville, ou plutôt modération, selon Desrenaudes.

« *Dévastateurs* du globe..., ils vont fouiller les mers... Enlever, » égorger, dépouiller, c'est dans leur *perfide* langage ce qu'ils appellent » gouverner; et quand le pays n'est plus qu'un désert, ils *proclament* » qu'il est en paix. » *Dévastateurs du globe* n'a pas la vivacité de *raptores orbis.* Desrenaudes a transporté ici l'expression de Bossuet, *ravageurs du monde;* mais le mot *ravisseurs* employé par Dureau de la Malle correspond mieux à *raptores.* Il nous semble que *dans leur faux langage* suffisoit pour traduire *falsis nominibus;* que *perfide* et ensuite *proclament* (pour *appellant*) s'éloignent trop de l'extrême simplicité que Tacite a voulu donner ici aux expressions d'une grande pensée. On peut craindre enfin que *ubi solitudinem faciunt* ne soit pas assez rendu par *quand le pays n'est plus qu'un désert* (1).

---

(1) Nous croyons devoir mettre sous les yeux des lecteurs, mais sans prévenir en aucune manière leur jugement, la traduction des mêmes lignes du discours de Galgacus, par M. Mollevaut: « Toutes les fois que je considère » les causes de la guerre et sa nécessité, j'ai le magnifique espoir.... Nos » premières batailles qui balancèrent nos succès avoient mis sur nos glaives » leurs fortes espérances: nobles enfans de la Bretagne, placés dans son sanc- » tuaire même, nous n'apercevions point de rives esclaves.... Aux limites » du monde et de la terre, jusqu'à ce jour l'éloignement et le silence nous » défendaient: ce qui est inconnu inspire un magnifique effroi. Maintenant » les bornes de la Bretagne s'ouvrent: derrière nous, aucun peuple, mais des » flots! des rochers! devant nous, les Romains! et vos soumissions, vos misères,

Malgré ces légères taches, le ton général de cette traduction peut donner une juste idée du style de Tacite à ceux qui n'ont pas lu le texte de ce grand historien, et retracer vivement à ceux qui ont étudié ses livres, plusieurs des grands traits qu'ils y ont admirés. La critique ne peut s'exercer, comme on vient de le voir, que sur des détails ou difficiles ou peu importans, dont l'imperfection n'empêcheroit pas l'heureux effet de l'ensemble. Nous avons pensé que l'un des hommages dus à un si honorable travail étoit d'appeler l'attention du traducteur sur un petit nombre de défauts qui ne sont peut-être qu'apparens, et qu'il lui sera facile de rectifier, s'il les croit réels. Nous l'inviterions sur-tout à faire disparoître plusieurs expressions toutes modernes ou même récentes, telles qu'*allocution*, *haute confiance*, *haute considération*, *modeste existence*, *mon existence d'un jour* (1), *si pour votre part d'existence* (2), *un frère d'une égale illustration* (3), *si pour votre part d'existence*, *les développemens de votre jeunesse*, &c. (4), expressions qui, lors même qu'elles se maintiendroient dans notre langage, resteroient toujours trop étrangères à celui de Tacite, aux idées et aux mœurs de son siècle.

Il est aussi quelques endroits où la nouvelle traduction gagneroit à se resserrer et à se débarrasser de mots inutilement ajoutés. Davanzati portoit si loin le scrupule sur cet article, qu'il comptoit les lignes, et n'étoit satisfait que lorsque sa version devenoit plus courte que le texte. Il est vrai qu'il n'atteignoit ce but que par des omissions quelquefois assez graves. C'est le principal défaut de son travail, qui n'en est pas moins, dit Ginguené, un chef-d'œuvre de précision, d'énergie et d'élégance, et qui, à notre avis, est un modèle que les traducteurs français ne devoient pas négliger. C'est expliquer Tacite et non le traduire, que d'employer beaucoup plus de mots que lui. Nous croyons même qu'à l'égard d'un tel écrivain, il importe extrêmement de conserver ses expressions, ses tours, ses images et, autant qu'il est possible, jusqu'à l'ordre qu'il a établi entre les mots : cette exactitude ou, si l'on veut, cette servilité ne doit, à ce qu'il nous semble, avoir d'autres bornes que celles qui sont posées par les règles et les caractères de la langue du traducteur; mais peut-être n'est-il aucune langue moderne

---

» ne fléchiront pas ces superbes. Spoliateurs du monde, ... ils fouillent les » mers. . . . . Quel faux langage! Piller, égorger, ravir, ils le nomment em» pire! Faire d'immenses déserts, c'est la paix! »

(1) *Novitas mea.* Ann. XIV, 53. — (2) *Pro virili portione.* V. Agr. 45. — (3) *Pari nobilitate.* Hist. I, 15. — (4) *Juventæ tuæ rudimentis adfuisse.* Ann. XIV, 53.

qui offre à cet égard plus de facilité et de ressources que la nôtre.

Nous regrettons enfin que M. Le Tellier n'ait pas un peu plus profité de toutes les versions françaises qui ont précédé la sienne. En effet, on a tout lieu de croire qu'il n'existe qu'une seule manière de traduire parfaitement chaque détail des livres de Tacite: quand une fois cette manière a été trouvée, il n'y a point de profit à la modifier. Aussi M. Dureau de la Malle s'est-il donné sur ce point une pleine et juste liberté; assez souvent il ne fait que corriger et perfectionner la version de Dotteville ou celle de d'Alembert. Ces emprunts nécessaires, et qui tendent au plus grand bien de l'instruction commune, peuvent d'autant moins passer pour des plagiats, que malheureusement ils ne seroient ni très-fréquens ni sur-tout fort étendus. Au surplus, ils n'auroient besoin que d'être avoués pour devenir tout-à-fait irrépréhensibles. Si aucune traduction de Tacite, publiée avant 1825, n'est satisfaisante dans son ensemble, comme l'a dit M. Le Tellier, il n'en est aucune qui ne le soit du moins en quelques lignes; et s'il n'étoit pas permis de les reproduire, jamais nous ne verrions Tacite aussi bien traduit qu'il peut l'être. Il ne conviendroit pas même d'écarter le travail de J. J. Rousseau sur le premier livre des histoires; car, bien qu'il y ait laissé beaucoup de contre-sens, ainsi qu'il l'avoit prévu, ce qu'il comprend, il le sent, et ce qu'il a senti, il l'exprime.

M. Le Tellier réunit à une parfaite intelligence du texte, une étude profonde de la langue française: il ne lui manque rien de ce qu'il faut pour achever le travail de ses prédécesseurs.

DAUNOU.

LES LUSIADES ou LES PORTUGAIS, poëme de Camoëns en dix chants; traduction nouvelle, avec des notes, par J. B. Millié. Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n.° 24, 1823 et 1824, 2 vol. *in-8.°*

CETTE nouvelle traduction du poëme de Camoëns est dédiée à M. le comte de Souza, qui, par sa magnifique et savante édition du texte original, a élevé à ce grand poëte un monument digne de sa renommée, et a tâché d'acquitter envers lui la dette de la patrie et de la postérité (1).

(1) Voyez le *Journal des Savans*, juillet 1818, où il est rendu compte de cette édition, ainsi que de la notice de M. le comte de Souza sur la vie et les ouvrages de Camoëns.

Mais un monument qui a aussi son prix et son importance, c'est le travail d'un traducteur habile, dont les succès permettent à ceux mêmes qui ignorent la langue dans laquelle le poëme a été composé, d'en apprécier les beautés nombreuses et diverses, et d'offrir au génie un juste tribut d'admiration.

On a depuis quelques années beaucoup écrit, et sur la vie et sur les ouvrages de Camoëns; je crois inutile de m'arrêter sur des détails déjà connus, et même sur d'autres consignés dans la préface ou dans les notes du nouveau traducteur.

La littérature française possédoit deux traductions de Camoëns, et ni l'une ni l'autre ne donnoient de l'original l'idée avantageuse qu'on doit en avoir.

La diction de Camoëns, qui emploie une langue gracieuse, abondante, énergique et sonore, en réunit les divers avantages. Les stances des LUSIADES sont écrites en vers ordinairement faciles, pleins et harmonieux; la poésie en est souvent pittoresque ou imitative; la surabondance de l'expression, la réunion des adjectifs, ne nuisent pas à la précision des images; la gravité de la langue semble ajouter à celle des pensées; et l'harmonie pompeuse du chantre portugais retentit encore à l'oreille et à l'imagination, quand on a cessé de le lire ou de le réciter.

Duperron de Castera, premier traducteur, n'avoit cherché qu'à appeler l'attention des lecteurs français sur le poëme de Camoëns en général: il n'avoit pas senti la nécessité d'appliquer ses soins, et sur-tout un talent convenable, à exprimer et à faire sentir les beautés de détail, sur-tout celles du style, cette partie si essentielle, et peut-être l'élément le plus indispensable pour le succès de tout grand ouvrage littéraire. Aussi je ne discuterai point le jugement, sans doute trop sévère, de M. Millié, quand il s'explique en ces mots:

« La version qu'en a donnée Duperron de Castera n'est qu'une » longue paraphrase où le bon sens et le goût sont blessés à » chaque page. »

Il faut l'avouer, il a long-temps existé contre la langue portugaise un préjugé qui sembloit ne lui accorder qu'un rang bien au-dessous de celui qu'on accorde aux autres langues de l'Europe latine, avec lesquelles elle a droit de rivaliser. On ignoroit ou on refusoit de croire qu'il se trouvât dans cette langue des beautés spéciales, des formes précises, une élégance harmonieuse, un charme poétique, capables de faire goûter la poésie portugaise comme celles des autres littératures modernes.

Il est vraisemblable que la Harpe n'étoit pas exempt de ce préjugé, lorsqu'au lieu de chercher à connoître un idiome dont la facile étude lui eût révélé les beautés poétiques de Camoëns, il se borna à jeter quelques couleurs sur une traduction littérale qu'il s'étoit chargé de rendre élégante.

M. Millié a dit : « Étranger à la langue portugaise, M. de La » Harpe n'a fait que polir et abréger Duperron de Castera ; il resserre » ou supprime tous les passages qui lui résistent, en transpose quelques » autres et secoue toute espèce d'entraves. »

La nouvelle traduction a été entreprise sous de plus heureux auspices et dans des circonstances plus favorables.

Écoutons M. Millié lui-même : « L'étude suivie que nous avons » faite de la langue portugaise, pendant et après notre séjour à » Lisbonne, ne nous rassuroit pas entièrement sur la véritable intelli- » gence du texte.... Un savant portugais, dont la modestie égale » le mérite, M. Timothéo Lécussan-Verdier, nous a fourni dans une » version littérale un moyen sûr de vérifier l'exactitude de la nôtre.... » Un homme de lettres, exercé depuis long-temps dans l'art si difficile » de transmettre dans notre langue les beautés des langues anciennes, » M. Hippolyte Lefebvre, ancien professeur de rhétorique à Juilly, » a bien voulu s'associer à nos travaux. »

Il ajoute que, bien que son travail, commencé en 1817, se trouvât entièrement ébauché en 1819, il restoit à revoir l'ouvrage d'un bout à l'autre, à le refaire de verve et en quelque sorte d'un seul jet, à le soumettre à une critique sévère, à le polir sans en altérer la couleur, à le confronter scrupuleusement avec l'original..., à donner un tableau de l'ensemble et de l'harmonie.... ; et il annonce que la traduction a subi toutes ces épreuves multipliées.

Enfin il explique les principes qui l'ont dirigé et qui méritent d'être connus, soit pour faire apprécier justement son travail, soit pour servir d'exemple à d'autres traducteurs.

« La traduction que nous offrons au public aura du moins le mérite » d'être complète et fidèle. Sans nous asservir à la lettre, nous avons » cherché constamment à bien saisir l'esprit de l'auteur, les formes et » la couleur de son style, et jusqu'au mouvement de sa phrase. » A chaque octave de l'original correspond un alinéa de la traduc- » tion..., sauf les cas rares où le poëte se permet des enjambemens.

» Nous avons cru pouvoir néanmoins... éclaircir certains passages » dont l'obscurité tenoit à l'éloignement des époques où les événemens » se sont passés, adoucir quelques images trop hardies pour notre

» langue ou pour nos mœurs, animer par l'expression quelques détails » qui, dans l'original, se soutiennent naturellement par la rime et par » la cadence du vers et qui auroient langui dans la prose; substituer » des noms propres à des périphrases ou des périphrases à des noms » propres, suivant que l'exigeoient ou la clarté du sens ou l'harmonie » du discours; négliger quelques-unes de ces épithètes sonores, mais » un peu vagues, qui surabondent dans les poëtes méridionaux; » ménager enfin des transitions qui donnassent à la version française » la marche libre et aisée de l'original portugais. »

A mesure qu'on examinera attentivement le travail de M. Millié, on pourra se convaincre qu'en général il a été fidèle à ces engagemens et à ces principes, et que des soins constans et une scrupuleuse bonne foi l'ont fait triompher des nombreuses difficultés qu'il avoit à vaincre pour nous donner une traduction digne à-la-fois de Camoëns et de notre littérature.

Jusqu'à présent les traducteurs français avoient employé un terme impropre en disant LA LUSIADE. Cette expression ne rendoit pas le pluriel masculin portugais, OS LUSIADAS, qui semble indiquer que les Portugais sont principalement les héros du poëme consacré à la gloire nationale. Ainsi LA LUSIADE n'exprimoit pas le vrai titre. Lorsque, dans le Journal des Savans, j'eus à parler de l'édition publiée par M. le comte de Souza, je relevai cette impropriété d'expression et je fis l'observation suivante: « on peut même dire » que le titre du poëme OS LUSIADAS, *les Lusitains,* et non » LA LUSIADE, comme on l'a traduit en français, annonçoit aussi » que Camoëns se proposoit de chanter la gloire acquise par les » Portugais. »

Je ne sais si le titre LES LUSIADES est plus convenable et plus heureux que celui des LUSITAINS qu'on auroit compris plus aisément; mais il est vraisemblable que le succès de la traduction de M. Millié fera adopter le titre nouveau qu'il a imposé.

Pour faire juger du mérite du travail de M. Millié, je citerai le début du poëme, et le commencement de l'épisode d'Inès, en comparant la nouvelle traduction avec celle de M. de La Harpe; j'ai pris ces points de comparaison sans les choisir.

Le début de Camoëns est original, noble, poétique; il a une forme majestueuse, en ce qu'il indique, groupe et accumule les faits, les exploits qu'il doit reproduire dans son poëme; et c'est seulement quand ce tableau a frappé l'imagination du lecteur, que le poëte annonce qu'en les chantant il en semera la renommée dans l'univers.

La versification portugaise autorisant l'usage des suspensions prolongées et des formes inversives, le poëte a commencé par un bel effet, en rejetant ainsi *je chante* à la fin de la seconde stance. Cette forme heureuse avoit été employée par l'Arioste ; elle fut ensuite reproduite par Milton.

Je doute qu'il soit possible d'imiter entièrement cette manière dans une traduction française ; mais on verra que M. Millié a senti la beauté de l'original, et l'a conservée autant que cela lui a été permis par notre langue.

Voici sa traduction (1).

I. « *Je chanterai* les combats et ces hommes courageux qui, de la » rive occidentale de la Lusitanie, portés sur des mers que la proue » n'avoit pas encore sillonnées, franchirent les plages de la Taprobane, » déployèrent, au milieu des périls et des batailles, une force plus » qu'humaine, et parmi des peuples lointains fondèrent si glorieuse- » ment un nouvel empire. »

II. « *Je dirai* les vertus héroïques de ces princes qui soumirent à » leur domination les contrées infidèles de l'Afrique et de l'Asie, » et sur d'impurs débris établirent le règne de la foi. Je dirai ces » guerriers que leur valeur a rendus immortels. Si l'art et le génie » me secondent, leur renommée remplira l'univers. »

Traduction de M. de La Harpe :

« Je vais chanter et confier à la renommée, si mon génie ne » trompe point mes efforts, les exploits de ces hommes fameux qui, » partis des rives de la Lusitanie et des bords de l'occident, s'avan- » cèrent au-delà de la Taprobane dans des mers immenses, que nulle » flotte n'avoit encore sillonnées, et qui, bravant la guerre et les » dangers avec un courage au-dessus de l'humain, fondèrent, chez des » nations lointaines, un nouvel empire que leurs victoires ont rendu » à jamais célèbre. Je chanterai la gloire immortelle de ces princes » qui renversèrent le trône des despotes barbares d'Afrique et d'Asie, » et sur ses ruines établirent le règne de la foi. »

---

(1) As armas, e os barões assinalados
Que da occidental praia Lusitana,
Per mares nunca de antes navegados,
Passaram ainda alem da Taprobana
Em perigos, e guerras esforçados
Mais do que promettia a força humana,
Entre gente remota edificaram
Novo reino, que tanto sublimaram.
E tambem as memorias gloriosas, &c.

Si l'on compare ces deux traductions, on sera facilement convaincu de la supériorité de celle de M. Millié.

M. MILLIÉ.	M. DE LA HARPE.
De la rive occidentale de la Lusitanie (1).	*Des rives de la Lusitanie et des bords de l'occident.*
Que la proue n'avoit pas encore sillonnées (2).	*Que nulle flotte n'avoit encore sillonnées.*
Une force plus qu'humaine (3).	*Un courage au-dessus de l'humain.*

M. de la Harpe a dit : « Ces princes qui renversèrent *le trône* des » despotes barbares d'Afrique et d'Asie, et sur ses ruines &c. »

Outre qu'il n'est pas question de *trône* dans l'original, M. de la Harpe savoit bien que ces despotes n'avoient pas un seul *trône;* mais il n'en a mis qu'un, parce qu'il auroit été obligé de dire, *et sur* LEURS *ruines:* ainsi, pour éviter une amphibologie, il a fait une faute plus grave.

M. de la Harpe a transporté au commencement les deux derniers vers de la seconde strophe, tandis que M. Millié s'est borné à dire, *je chanterai, je dirai,* et a conservé ainsi une partie de l'effet de ces deux derniers vers.

En comparant un très-grand nombre de passages, on trouveroit presque toujours le même résultat en faveur du nouveau traducteur; j'examinerai seulement la première strophe de l'épisode d'Inès.

Je ne dirai rien des traductions du poëme de Camoëns dans les autres idiomes modernes de l'Europe ; elles sont assez connues : mais je crois devoir indiquer une traduction manuscrite en latin, vers pour vers, faite à Paris par François de Saint-Augustin Macedo, moine cordelier portugais, né en 1596 ; il l'entreprit à la sollicitation du marquis de Nice, alors ambassadeur du Portugal en France, qui étoit le cinquième descendant de Vasco de Gama. Je ne doute pas que si

---

(1) D'après la version de M. de la Harpe, ne diroit-on pas qu'il y avoit deux points de départ! L'original porte, *da occidental praia Lusitana,* et M. Millié a traduit élégamment, quoique mot à mot. — (2) L'original dit *nunca de antes navegados,* jamais naviguées avant. M. de la Harpe, en se servant du mot *flotte,* ne rend plus l'idée de Camoëns; il ne s'agit pas qu'une flotte n'ait jamais sillonné les mers, mais qu'il n'y ait jamais paru un seul vaisseau européen. — (3) M. Millié traduit d'une manière précise l'original, *mais do que promettia a força humana,* plus que ne promettoit la force humaine.

M. Millié avoit pu se procurer une copie de ce manuscrit, il n'en eût placé dans les notes quelques fragmens choisis (1).

J'ai annoncé que j'examinerois un passage de la traduction de l'épisode d'Inès.

Cet épisode célèbre est sur-tout remarquable en ce que le récit touchant des amours et des malheurs d'Inès se trouve lié à l'histoire nationale; il n'est pas inséré comme un ornement poétique, mais comme une narration nécessaire pour la connoissance entière des annales de l'époque. Aussi le poëte est d'une précision rare : il ne s'abandonne point aux détails que le sujet indiquoit en abondance ; il ne met pas même en scène le royal amant d'Inès, et ne donne à la circonstance touchante des périls et de la mort de cette intéressante victime que la place qu'elle doit occuper dans le grand tableau qu'il retrace : si elle paroît sur le premier plan, c'est plutôt par l'intérêt du sujet et par la magie de l'exécution que par la disposition du poëte. Mais ce chantre habile ne néglige aucun des moyens que l'art et le talent peuvent lui fournir. Il interrompt la froide narration des événemens ; il commence l'épisode par une exclamation; il s'adresse à Inès par une apostrophe. Croiroit-on que cette forme animée, ce mouvement heureux, ne se retrouvent point dans la traduction de M. de la Harpe, qui s'est contenté de mettre en récit ce que Camoëns a tâché de mettre en action !

Traduction de M. DE LA HARPE.

« La belle Inès goûtoit tranquillement les doux fruits de ses nais-» santes années; elle passoit ses jours dans les délices d'une ame » amoureuse, dans cette ivresse aveugle et charmante, dans cet état » de bonheur dont la fortune ne nous laisse pas jouir long-temps. Elle » habitoit les campagnes salubres et riantes du Mondégo, dont les » eaux se plaisoient à réfléchir les attraits de l'aimable Inès. C'est

(1) Voici la traduction de la première strophe du poëme:

Arma cano, celebresque viros qui à littore ponti
Occidui, Lysii surgunt ubi mœnia regni,
Per maria, antè aliis nunquam tentata carinis,
Ire vel extremos ultrà potuere recessus
Tapobranes : bello egregii fortesque periclis
Plus quàm humana ferat virtus, quàm spondeat ausus,
Et nova regna inter gentes statuere remotas,
Quæ tantùm factis sublimia in astra tulere.

» là qu'elle apprenoit aux échos des montagnes le nom de dom » Pèdre, ce nom que l'amour avoit gravé dans son cœur (1). »

M. Millié a conservé dans sa traduction l'heureuse forme de l'original :

« Tu vivois, belle Inès, solitaire et tranquille, abandonnant ton » ame à ces illusions, hélas! si passagères, qui embellissent le prin- » temps de la vie. Les rives du Mondégo fleurissoient sous tes pas; » son onde pure aimoit à réfléchir ton image, et les échos du vallon » répétoient le nom chéri que tu venois de leur apprendre. »

Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun examen critique, il suffit d'avoir cité ces deux traductions pour donner la préférence à la dernière, qui, toujours élégante, a conservé le mouvement et une partie de la grâce de l'original. Cependant je reprocherai au nouveau traducteur cette expression et cette image si usées pour nous, *les rives du Mondego fleurissoient sous tes pas*, qu'il a prêtées à Camoëns. L'original porte : « Sur les bords rians du Mondégo, dont tu ne détournois jamais tes beaux yeux, c'est-à-dire, dont tu ne t'éloignois jamais. »

De teus formosos olhos nunca enxuto,
De tes beaux yeux jamais privé.

Il est inconcevable que M. de la Harpe ait dit, en parlant d'Inès : « ELLE (Inès) habitoit..., dont les flots aimoient à réfléchir les » attraits de *l'aimable INÈS.* »

Florian, qui a mis en romance l'épisode d'Inès, rend ainsi cette strophe :

Le front paré des roses du bel âge,
Charmante Inès, dans une douce erreur,
Tu jouissoïs de ce calme trompeur,
Toujours, hélas! si voisin de l'orage.
Du Mondégo, témoin de ton ardeur,
Tu parcourois les campagnes fleuries,
En répétant aux nymphes attendries
Le nom qu'amour a gravé dans ton cœur.

---

(1) Estavas, linda Ignez, posta em socego,
De teus annos colhendo doce fruto,
Naquelle engano da alma, ledo e cego,
Que a fortuna não deixa durar muito;
Nos saudosos campos do Mondego,
De teus formosos olhos nunca enxuto,
Aos montes ensinando, e ás hervinhas,
O nome que no peito escripto tinhas.

Je crois avoir suffisamment justifié ce que j'avois dit au commencement de cet article sur le mérite de la nouvelle traduction. Je puis avancer que M. Millié a tenu ce qu'il avoit promis dans sa préface ; il a ajouté à sa traduction des notes qui sont quelquefois aussi intéressantes qu'instructives ; il a rassemblé les jugemens, les hommages dont Camoëns a été l'objet, et sur-tout il a traduit l'excellente notice de M. le comte de Souza, dont l'original est si honorablement placé en tête de la belle édition qu'il a publiée de ce poëte.

J'eusse desiré que, pour compléter la réunion de ces divers tributs offerts à la mémoire de l'auteur des LUSIADES, M. Millié eût inséré dans son ouvrage la gravure de la médaille que M. de Souza a fait frapper en l'honneur de Camoëns.

D'un côté on voit la figure de ce grand homme, avec ces mots autour :

LUD. CAMOES. OB. A. C. MDLXXIX. AET. LIV.

Sur le revers, une proue de navire, entre une épée et une trompette ; au haut LUSIADES, et au bas

D. I. M. SOUZA. EXCUDI. JUSSIT
A. MDCCCXIX.

RAYNOUARD.

PLATONIS PHILEBUS. — Recensuit, prolegomenis et commentariis illustravit Godofredus Stalbaum; *accesserunt Olympiodori scholia in Philebum, nunc primùm edita.* Lipsiæ, 1821, *in-8.°*, 300 pages.

QUOIQUE plusieurs critiques célèbres aient publié des observations précieuses sur plusieurs passages du Philèbe, il est à remarquer que ce dialogue n'avoit pas eu jusqu'ici d'édition particulière ; et pourtant il est peu de dialogues de Platon qui pussent réclamer à plus de titres le secours de notes fréquentes et d'une explication continue ; car on sait que le texte d'aucun autre dialogue n'est plus corrompu, ou du moins n'en a plus l'apparence et la réputation. Mais ce genre de difficultés, loin de décourager la critique, l'attire ordinairement, et il a fallu ici d'autres raisons pour la rebuter. N'est-ce pas que depuis la mort d'Heindorf il s'est trouvé peu d'hommes, même en Allemagne, qui joignissent à de profondes connoissances grammaticales la sagacité

philosophique nécessaire pour pénétrer dans la métaphysique de certains dialogues de Platon! Aussi les travaux d'Heindorf restent inachevés, *pendent opera interrupta;* le Parménide et le Théætète attendent encore le Timée, le Critias, le Politique. M. Stalbaum, jeune philologue de l'école d'Hermann, semble enfin s'être chargé de remplir le vide laissé dans la critique platonicienne par la mort d'Heindorf; il nous promet le Politique, et nous donne d'abord le Philèbe, avec des notes nombreuses, le commentaire inédit d'Olympiodore, et une introduction étendue, destinée à faire connoître le but philosophique de ce grand et important dialogue, l'ordre de la composition entière, et le rapport de ses différentes parties entre elles. Une pareille introduction est une partie essentielle d'un travail complet sur un dialogue de Platon : mais peut-être est-il à regretter que celle de M. Stalbaum rappelle plus encore le philologue que le philosophe, et ressemble plus à un extrait un peu superficiel qu'à une introduction vraiment philosophique, capable de pénétrer dans le sens intime de l'un des plus beaux, mais des plus difficiles dialogues de Platon. En nous chargeant ici de suppléer à son travail, nous n'espérons pas être plus heureux que M. Stalbaum; nous avons voulu simplement faire preuve d'une bonne volonté.

Le Philèbe est véritablement le complément du Théætète. Après avoir établi que la science humaine se réduit à la sensation, et au raisonnement appuyé sur la sensation, les sophistes étoient trop conséquens pour ne pas conclure que la sensation, agréable ou pénible, explique la vie morale toute entière; que le mal est dans la peine, le bien dans le plaisir, et que le bonheur est le but unique de l'existence. Le Théætète étoit consacré à la réfutation du principe, le Philèbe l'est à celle de la conséquence.

Le souverain bien réside-t-il dans le plaisir et le bonheur, ou la raison, avec le cortége des sciences qu'elle nous révèle et des vertus qu'elle nous impose, constitue-t-elle l'essence du bien! Ou encore, est-ce dans une sphère plus haute, au-dessus de la raison comme au-dessus du plaisir, qu'il faut aller le chercher!

Pour décider cette question, il est évident qu'il faut examiner avec l'attention la plus scrupuleuse, reconnoître et mesurer dans toute leur étendue, le domaine du plaisir et celui de la raison, afin de déterminer si l'un ou l'autre contient le souverain bien. Mais, avant d'entrer dans cet examen sous les auspices de cette méthode sévère, synthétique et analytique à-la-fois, qui recherche tous les faits individuels pour en tirer des généralités précises en passant par tous les intermédiaires nécessaires, ou qui descend des généralités aux détails en s'attachant aux rapports

qui les unissent, Platon essaie de trancher le nœud avant de le résoudre, et il répand d'abord sur toute la discussion une lumière qui en éclaire la marche et la suit dans tous ses détours. Puisque toute la question est de savoir si le souverain bien consiste dans le plaisir ou dans la raison, la première chose à faire paroît être de déterminer ce que c'est que le souverain bien. Or, ne nous faisons point illusion, et interrogeons la nature humaine toute entière, et non quelques-unes de ses parties; et nous reconnoîtrons que le souverain bien auquel elle aspire n'est rien moins qu'un bien inconnu, capable de répondre à tous nos besoins, de remplir toutes nos facultés et de ne nous laisser rien à souhaiter ni à concevoir au-delà. Le caractère propre du souverain bien est de suffire: ce caractère fixe du souverain bien établi, reste à savoir qui le possède, de la vie de raison ou de la vie de plaisir. Si l'une ou l'autre a besoin encore de quelque chose au-delà d'elle, elle ne se suffit pas elle-même; elle ne constitue pas le vrai bien.

Mais pour examiner si le plaisir ou la raison suffisent à la nature humaine, il faut avoir soin de les séparer de tout ce qui n'est pas eux, et particulièrement l'un de l'autre, de manière à bien reconnoître le rapport réel de chacun d'eux au souverain bien. Examinons donc le plaisir en lui-même; faisons l'hypothèse des plaisirs et les plus vifs et les plus longs; prodiguons-leur tous les caractères qui répondront le mieux à l'idéal de plaisir que l'imagination la plus exigeante à-la-fois et la plus riche puisse concevoir: mais soyons fidèles à l'hypothèse, c'est-à-dire, ne laissons entrer dans le plaisir aucun autre élément que lui-même; car c'est le plaisir en soi, et non le plaisir uni à quelque autre chose, qu'il s'agit de reconnoître. Il faut donc, pour être rigoureux, faire la supposition du plus grand plaisir possible sans aucun mélange de raison. Or la prévoyance tient à cette partie de la raison qui du présent déduit ou induit l'avenir; donc, sans la raison, pas de prévoyance, pas d'avenir, par conséquent pas d'espérance. De plus, sans la raison, pas de mémoire; car il y a du savoir aussi dans la mémoire, et se souvenir c'est connoître dans le passé, comme prévoir, c'est connoître dans l'avenir. Or n'oublions pas qu'il ne faut mêler aucune connoissance au plaisir; il faut donc lui retrancher aussi la connoissance des plaisirs passés, puisque c'est une connoissance: le voilà donc borné au présent; le voilà renfermé dans les étroites limites de l'instant qui passe, qui tout-à-l'heure n'étoit pas pour le plaisir sans prévoyance, qui bientôt ne sera plus pour le plaisir privé de mémoire. Eh bien! cet étroit espace ne lui restera pas même. En effet, la sensation du plaisir présent, et en général toute sensation,

est un fait complexe. L'un de ses termes est, si je puis m'exprimer ainsi, la matière de la sensation, à savoir, l'impression antérieure faite sur l'organe, l'irritation intérieure qui y répond, et l'ensemble de mouvemens et de phénomènes physiologiques qui en résultent. Que ces mouvemens et phénomènes se passent dans une substance divisible qu'on appelle le cerveau, ou dans une substance que l'on suppose indivisible et que l'on appelle ame, toujours est-il que ces mouvemens et phénomènes ne sont pour nous qu'autant que nous en avons connoissance. Quelles que soient les conditions de cette connoissance, il suffit de poser en fait que la connoissance doit être ajoutée à la matière de la sensation pour constituer le fait de conscience. Tant que l'élément intérieur de la connoissance n'a pas eu lieu, l'élément extérieur et matériel est entièrement comme s'il n'étoit pas, et la conscience n'est pas encore née. Toute sensation dont on n'a pas conscience est vaine; toute conscience suppose apperception, toute apperception est connoissance, et la raison est déjà dans la sensation, ou la sensation est sans réalité. Otez donc la raison, et la sensation du plaisir présent n'arrive pas à la conscience, et le plaisir tout seul, en tant que plaisir, est impossible. L'hypothèse condamne donc le plaisir en soi à une condition qui le frappe lui-même d'impossibilité.

Or si telle est la vie de plaisir considérée en elle-même, indépendamment de tout ce qui n'est pas rigoureusement elle, satisfait-elle à la définition du souverain bien! une pareille vie suffit-elle à l'homme!

Maintenant essayons l'hypothèse contraire: supposons une vie toute de raison, où la science, la mémoire, la prévoyance, la sagesse, soient réunies au plus haut degré, à condition qu'il n'y ait aucun plaisir ni petit ni grand, et par conséquent aucune émotion, aucun sentiment à proprement parler. Pensons-y bien; ne retranchons pas les plaisirs des sens pour laisser ceux de la vertu, de la science, de l'intelligence; car tout élément de plaisir, quels qu'en soient la source, la forme, le degré, doit être impitoyablement retranché; et après cela demandons-nous avec sincérité si cette sublime et abstraite existence suffit aux entrailles de l'homme, et si l'ame humaine ne rêve rien au-delà! La conclusion est que ni le plaisir tout seul ni la raison toute seule ne constituent le souverain bien.

Mais si l'on mêloit le plaisir et la raison, quelle partie de la nature humaine réclameroit encore! Ce mélange ne satisferoit il point à tous nos besoins, à toutes nos facultés, ne suffiroit-il pas à l'homme, ne seroit-il pas le souverain bien! Peut-être: mais comment et à quelle dose faut-il mêler le plaisir et la raison! Qui doit prédominer dans ce

mélange ! On ne peut résoudre ces problèmes que par une connoissance plus intime des élémens qu'il s'agit de combiner, c'est-à-dire, du plaisir et de la raison. Avant donc de se laisser entraîner à aucune solution précipitée, il faut faire une revue méthodique de la raison et du plaisir, et avoir, en quelque sorte, une statistique exacte du monde sensible et du monde rationnel. Platon commence par le premier, par le plaisir, dont il détermine le siége, la nature, l'origine, les caractères, sans oublier la douleur, dont la théorie se mêle à celle du plaisir et le complète. Nous nous contenterons d'exprimer ici les résultats de cette longue et belle analyse.

1.° Le plaisir et la douleur sont des affections d'un être organisé et animé, et tout être organisé et animé est le résultat d'une combinaison d'élémens divers, dont l'idéale perfection seroit d'être en équilibre. Aussitôt que l'équilibre se dérange, il y a peine; quand l'équilibre se rétablit, il y a plaisir : le désordre est l'origine de la douleur, le retour à l'ordre est celle du plaisir. Le plaisir et la douleur ne peuvent donc avoir lieu qu'autant qu'il y a mouvement, changement, trouble, révolution: n'éprouver ni plaisir ni douleur, ce seroit donc être placé au-dessus des lois qui président à l'organisation des êtres, au-dessus de l'ordre et du désordre des élémens, au-dessus de tout changement; ce seroit être placé au-dessus des conditions de toute nature composée et finie; ce seroit être Dieu lui-même. Aussi, l'antagoniste de Socrate, Protarque, avançant que sur ces principes il n'y a pas apparence que les dieux soient sujets à la joie ou à la douleur, Socrate répond qu'assurément il n'y a pas apparence, la joie et la douleur contenant quelque chose d'indécent qui dégraderoit la majesté divine. Le plaisir et la peine sont donc des affections d'un rang inférieur.

2.° Le plaisir et la peine ne se rencontrent pas seulement dans la sensation : tous les accidens sensitifs s'évanouiroient sans laisser aucune trace, sans retenir aucun lien entre eux, si la mémoire ne les conservoit, en les coordonnant; ou plutôt, c'est la réminiscence qui opère ce prodige; car il y a deux mémoires : l'une, passive comme la sensation, la réfléchit involontairement et accidentellement par une bonne fortune sur laquelle on ne peut pas toujours compter, qui dure peu, et qui ne va jamais jusqu'à reproduire un ensemble dans toute son intégrité; l'autre qui naît de la volonté et ne reproduit plus par hasard des traits indécis, mutilés et fugitifs, mais interroge elle-même le passé, l'évoque devant elle, en rassemble tous les traits épars pour en faire elle-même un tableau complet et fidèle. La mémoire passive ne dispose pas d'elle-même; la réminiscence dispose d'elle, se gouverne,

se corrige ; et c'est à elle que commence, à proprement parler, la vie morale, dont le centre est la volonté. Ces plaisirs et les peines qui résultent de ce nouvel ordre de choses, sont les plaisirs et les peines de l'ame. Ces plaisirs et ces peines donnent naissance au desir : le desir est donc, suivant Platon, un phénomène intellectuel, puisqu'il suppose la réminiscence et la vie morale.

3.° Le plaisir et la peine peuvent se rencontrer simultanément dans le même fait, par le concours de circonstances différentes.

4.° S'il y a des opinions vraies et des opinions fausses, il y a des plaisirs vrais et faux, c'est-à-dire, vrais et faux relativement à leur objet, comme lorsqu'on se réjouit dans l'espoir d'une chose qui n'arrivera pas, ou lorsqu'on s'attriste par le regret d'une chose qui n'est pas arrivée.

5.° Peut-il y avoir un état de l'ame entièrement vide de plaisir et de peine ? Cette question peut se ramener à celle-ci : Tout être animé a-t-il toujours la conscience de tout ce qui se passe en lui ? Socrate incline pour la négative.

6.° Le plaisir est-il négatif ou positif ? Le plaisir n'est-il qu'une négation de la douleur, laquelle seroit alors le seul fait positif ? Il paroît que c'étoit-là une opinion célèbre du temps de Platon, qui, sans l'adopter, se sert des argumens qu'elle lui fournit contre le système du plaisir. Antisthène n'est pas nommé, mais on peut le reconnoître dans le portrait de l'homme austère qui ne philosophe point avec le simple secours de la raison et les lumières impartiales du sens commun, mais par une sorte de dépit généreux qui lui inspire une humeur involontaire pour tout ce qui ressemble au plaisir.

7.° La vivacité du plaisir n'est pas un argument en sa faveur. En effet, les plaisirs les plus vifs sont ceux dont les desirs sont les plus violens, et la violence des desirs étant relative à celle des besoins, il s'ensuit que les plaisirs les plus vifs se perçoivent nécessairement au milieu des peines les plus vives. Ensuite, les plaisirs les plus vifs appartiennent plus à la vie désordonnée qu'à la vie régulière et tempérante ; car le sage est retenu par la maxime « rien de trop, » tandis que l'homme déréglé s'abandonne à toutes les extrémités du plaisir et s'y livre jusqu'à en perdre le sens. Les plus grands plaisirs, comme les plus grandes douleurs, sont donc attachés à une mauvaise disposition de l'ame plutôt qu'à une bonne.

8.° Les plaisirs et les peines physiques ou morales sont des composés où l'un et l'autre ingrédiens, le plaisir et la peine, entrent à des doses différentes. Souvent les deux élémens sont si intimement

confondus, et tiennent si profondément l'un à l'autre, qu'on ne peut les séparer qu'en les détruisant tous les deux. Quelquefois c'est le plaisir qui prédomine, et quelquefois la douleur; et c'est l'élément prédominant qui donne son caractère et son nom à la combinaison.

Tout plaisir réel est composé de plaisir et de peine : tous les objets réels de la nature, composés et variables, ne nous donnent que des plaisirs semblables à eux. Ces figures, ces couleurs, ces sons, ces formes de toute espèce, qui nous charment et qui nous entraînent, mêlent toujours à la vivacité des plaisirs qu'ils nous procurent, quelque chose d'inégal et de douloureux; on en jouit avec inquiétude, on les perd avec désespoir : mais que l'intelligence traverse ces apparences extérieures, qu'elle pénètre dans l'intimité de la nature et dans les profondeurs de son essence, elle y découvrira un autre monde, d'autres couleurs, d'autres lignes, d'autres figures. On comprend qu'il s'agit ici des figures idéales cachées sous toutes les figures réelles de cet univers, de la ligne droite du cercle, du triangle géométrique, des tons simples dont se compose la mélodie, des couleurs primitives, des formes incorruptibles et des proportions invariables qui entrent dans la composition de tous les êtres. Ce monde, qui échappe aux yeux des sens et du vulgaire, est toujours ouvert au sage, refuge assuré contre les troubles du monde extérieur; source inépuisable de plaisirs toujours nouveaux, dont la privation n'est pas douloureuse, et dont la jouissance est accompagnée d'une sensation agréable sans aucun mélange nécessaire de douleur. Le bonheur que nous offre la science est aussi un bonheur sans mélange comme celui de la contemplation intellectuelle; il est pur, dans toute l'étendue et dans toute l'énergie de cette expression. Or il y a une sympathie intime entre la pureté, et la vérité et la beauté : ce qu'il y a de plus pur est essentiellement ce qu'il y a de plus vrai et de plus beau. La blancheur la plus vraie et la plus belle n'est pas celle, selon Platon, qui renferme le plus de blanc souvent mélangé, mais celle qui est la blancheur la plus pure, c'est-à-dire, celle qui renferme le moins d'élémens étrangers. Il en est ainsi de tout le reste, et par conséquent du plaisir et du bonheur. Le bonheur pur ou dégagé de toute douleur, quoiqu'en petite quantité, est plus du bonheur, est un bonheur plus vrai et plus beau que la plus grande quantité de bonheur composé et mélangé. La mesure du vrai et du beau est donc la pureté, non la quantité et la grandeur.

Voilà le plaisir dans toute sa pureté : cependant, même en cet état, il est essentiellement relatif, et par conséquent d'un ordre inférieur. Il y a deux sortes d'existences, l'existence absolue et l'existence rela-

tive. L'existence absolue vient d'elle-même, se rapporte à elle-même, se suffit à elle-même. L'existence relative a besoin d'une autre pour exister et se maintenir. Or le plaisir n'est qu'un phénomène, un accident qui paroît et disparoît, et qui même, pris dans l'instant où il passe, change sans cesse et admet sans cesse du plus et du moins, caractère incompatible avec ce qui existe en soi ; le plaisir est donc relatif, relatif à une autre chose, laquelle nécessairement doit être absolue. L'existence absolue, à laquelle le plaisir se rapporte, lui est donc supérieure et l'exclut du premier rang ; si elle est le bien, le plaisir ne peut l'être. Il suffit de distinguer l'existence absolue et l'existence phénoménale, pour comprendre qu'il est impossible de mettre le bien dans le plaisir. Que penser après cela des philosophes qui, au lieu de rapporter le phénomène à l'existence, le plaisir à son principe, rapportent leur vie toute entière au plaisir comme à l'existence elle-même, subissant ainsi toutes les conséquences de cette subversion de l'ordre, et soumettant toute leur destinée aux conditions inévitables de tout phénomène, à la diminution comme à l'augmentation, à l'altération, au changement et à ce trouble perpétuel qui est la loi de toute nature relative et contingente !

Si le plaisir est le souverain bien, il est le vrai principe directeur de l'existence. C'est à lui qu'il faut tout rapporter ; c'est sur lui qu'il faut tout mesurer ; c'est lui qui doit décider ce qui est bien, ce qui est mal, et si les attributs de l'ame, la force, la tempérance, l'intelligence, la liberté, le dévouement, sont bons ou mauvais, selon qu'ils font pour lui ou contre lui. Dans ce système, le plaisir et la peine sont la condition de la bonne ou de la mauvaise disposition de l'ame. Souffrir est un mal, fût-on le plus vertueux des êtres ; jouir est un bien, en fût-on le plus pervers.

Telle est l'origine du plaisir, sa nature, ses formes différentes, ses caractères essentiels, ses conséquences, en un mot, tout le système du bonheur. Il résulte de cette analyse, que si le plaisir, même le plus excellent et le plus pur, est encore marqué du caractère de relativité et de contingence, il est dans une impuissance invincible de constituer le souverain bien et de suffire à la nature humaine.

Passons maintenant à l'analyse de la raison, et considérons-la dans ses produits, dans les connoissances humaines.

Rien de plus facile que de diviser et de classer les sciences d'après certaines vues et pour certains besoins de l'esprit ; mais une méthode sévère ne peut s'arrêter à ces distinctions et ces classifications arbitraires. Laissant là toute considération d'utilité pratique, et s'attachant au sujet

en lui-même, c'est de l'idée même de la science qu'elle part pour examiner, diviser et classer toutes les sciences. Or, le caractère et la mesure de la science, comme de la blancheur, du plaisir et du bonheur, est la pureté et l'abstraction, c'est-à-dire, le retranchement de tout élément étranger; et tout élément particulier et contingent est étranger à la science. Il n'y a point de science de ce qui passe, de ce qui peut être ou n'être pas, de ce qui fut hier et ne sera plus demain; ce qui change et devient sans cesse sans être jamais à parler rigoureusement. Le particulier et le contingent peuvent bien se mêler à la science; ils l'enveloppent, ils ne la constituent pas. Plus une science est entourée de cet alliage, moins elle a de hauteur et de vérité, ne renfermant que des vérités qui ne lui appartiennent pas, dépendantes des temps, des lieux, des circonstances, vérités à telle condition, erreurs à telle autre. Plus elle est pure, au contraire, plus elle renferme de vérités universelles et nécessaires, et plus elle a de vérité, plus elle est élevée dans l'échelle de la science.

Platon met donc au-dessus de toutes les sciences qui n'ont pour objet que l'arbitraire et la contingence, au-dessus des sciences empiriques, celles qui s'occupent des vérités universelles et nécessaires. Il les appelle directrices, ἡγημονικαὶ, parce qu'elles fournissent à toutes les autres un point de départ, une impulsion, une lumière, un but. En effet, ôtez aux sciences empiriques, l'arithmétique, la géométrie, la physique mathématique, la métaphysique, la morale désintéressée, il ne vous reste que des arts et non des sciences, des routines au lieu de méthodes, et à la place de règles fécondes, des tâtonnemens et des calculs incertains. C'est dans Platon lui-même qu'il faut voir l'énumération et la classification des sciences d'après ce point de vue, et l'état des connoissances humaines à cette époque.

Mais parmi les sciences qui seules méritent ce nom, parmi les sciences supérieures, chacune d'elles contient en quelque sorte deux sciences différentes, c'est-à-dire, une partie plus scientifique que l'autre. Par exemple, l'arithmétique est double : il y a l'arithmétique qui opère sur le concret et s'allie à des élémens étrangers; et il y a celle qui opère sur l'abstrait, n'admet que des quantités pures et des rapports indépendans de toute matière. Il y a deux géométries, celle des mesureurs vulgaires et celle des philosophes. Il y a deux physiques, deux astronomies; enfin par-tout et toujours le caractère scientifique est l'abstrait et le pur, l'universel et le nécessaire.

Si les divers degrés de pureté et de fixité déterminent et mesurent les divers degrés de la science, la première de toutes les sciences doit

être celle qui considère dans toute science ce qu'il y a de pur et de fixe, ce qui en fait une science véritable, je veux parler de la dialectique. Et ne confondons pas la dialectique des Grecs et de Platon avec celle de la scolastique moderne, profonde dans l'apparence, ignorante dans la réalité, perdue et comme ensevelie dans des arguties verbales et des formules pédantesques. La dialectique de Platon néglige les mots et les formes, tend à l'essence, et s'y attache. Elle va parcourant toutes les sciences, *διαλέγων*, recherchant les bases de chacune d'elles, en examinant la légitimité, retranchant tout ce qui n'est point d'accord avec l'idéal scientifique dont elle est armée, qu'elle poursuit dans tout, qu'elle impose à tout, séparant la plus haute probabilité de la certitude, la généralisation la plus étendue de l'universalité, la vraisemblance de la nécessité, l'apparence du réel, le phénomène de l'être; elle ne s'arrête que quand elle est arrivée là; car alors elle est arrivée au plus haut degré de pureté et d'abstraction, l'être étant essentiellement identique et simple, et tout mélange, toute composition, tout alliage d'élémens étrangers, et par conséquent toute altération de la vérité, expirant dans l'absolue pureté de l'essence. La dialectique est la science de l'absolu et de l'être; elle est donc la science par excellence, la science de la science pour ainsi dire, elle est la sagesse et la raison elle-même.

Ici finit toute analyse; on ne peut ni remonter plus haut ni pénétrer plus avant. Nous avons atteint ce qu'il y a de plus pur dans la science; nous avons épuisé ce qu'il y a de meilleur dans la raison : eh bien! même à cette hauteur, interrogeons-nous de bonne foi, et demandons-nous si dans cette sphère sublime quelque chose ne nous manque pas encore, si rien au fond de nous-mêmes ne nous demande du bonheur; car ne l'oublions pas, plus nous avons pénétré dans l'intimité et la pureté de la science, plus nous avons dû séparer rigoureusement la science et la raison de tout élément étranger, et par conséquent de tout plaisir et de tout bonheur. Or la nature humaine, naïvement et profondément interrogée, répond avec une force irrésistible qu'elle ne peut se défendre d'aspirer au bonheur, et que la science de l'être lui-même, la science absolue ne lui suffit pas. Nous voici donc ramenés à cette conclusion générale, que ce n'est ni dans le plaisir tout seul, ni dans la science toute seule, mais dans le mélange et la combinaison de l'un et de l'autre, qu'il faut chercher le souverain bien.

Mais comment faire ce mélange ! mêlera-t-on toutes les sciences avec tous les plaisirs, ou seulement les sciences pures avec les plaisirs purs?

Ici se montre le bon sens qui, dans Platon comme dans la réalité, est toujours joint à l'élévation et à la profondeur. N'admettre dans les

sciences que la partie qui s'occupe de l'absolu et de l'immuable, ce seroit se renfermer dans une sphère sans contact avec celle d'ici-bas, ce seroit retrancher les conditions mêmes de notre existence actuelle, c'est-à-dire du bonheur. Laissons donc aller les sciences empiriques à la suite des sciences plus pures, pourvu que d'abord nous nous soyons mis en possession de celles-là; car les sciences empiriques, si dangereuses et si vaines lorsqu'elles nous font illusion sur les sciences véritables, dont elles nous écartent, sont bonnes et vraies quand on les a rendues au rapport qu'elles devroient toujours garder avec la science et la vérité. Quant aux plaisirs, il faut accepter les plaisirs purs dont nous avons parlé, les plaisirs que la quantité et la grandeur extérieures recommandent moins que leur qualité intrinsèque; les plaisirs qui tiennent le plus à la raison, et qui accompagnent la vertu, la tempérance et la sagesse. Mais, pour les plaisirs qui naissent de la folie et de l'intempérance, qui voudroit les associer avec la raison! La règle invariable de ce mélange est de ne rien mêler à la sagesse qui lui répugne et puisse jamais lui faire obstacle. Cette règle écarte les plaisirs trop grands, quelle qu'en soit la source, fût-elle, en apparence, la plus noble et la plus élevée: il faut les écarter, quels qu'ils soient, sous quelque forme qu'ils se présentent, de quelque côté qu'ils nous viennent, par cela seul que leur effet inévitable est de troubler l'ame, et par conséquent d'être tôt ou tard un obstacle à la sagesse. Tout élément passionné doit être scrupuleusement retranché du mélange, et c'est entre les plaisirs purs exclusivement et toutes les sciences sans distinction que se fait le mélange le plus vrai, le plus harmonieux, le plus beau, l'image la plus fidèle et la plus complète du souverain bien dans l'homme et dans l'univers. Je dis le plus vrai, puisque ainsi il a été fait sous les auspices de la vérité, ce qu'il y a de plus pur, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus vrai dans la science et dans le plaisir étant les élémens de ce mélange; le plus harmonieux, puisque sans l'harmonie, la mesure et la proportion, ce ne seroit pas un mélange, mais la confusion et le chaos; enfin le plus beau, puisque la vérité et la proportion constituent la beauté. La vérité, la proportion, la beauté, tels sont les caractères du mélange qui seul nous représente le souverain bien.

Or, si tels sont les caractères de ce mélange, auquel des deux élémens dont il se compose, se rapportent-ils; au plaisir ou à la raison! En d'autres termes, la combinaison du plaisir et de la raison étant nécessaire pour constituer le souverain bien, quel est celui des deux

élémens qui prédomine dans la combinaison, et en fait la vérité, la proportion et la beauté !

1.° La vérité se rapporte-t-elle plus au plaisir ou à la raison! mais rien de plus trompeur que le plaisir, tandis que la raison est ou la même chose que la vérité, ou ce qui lui ressemble davantage et ce qu'il y a de plus vrai.

2.° Quant à la proportion, rien de plus impatient de toute mesure que le plaisir.

3.° Pour la beauté, personne n'a imaginé, même en songe, de rougir de la raison, comme d'une chose laide et honteuse; tandis que le plaisir, quand il n'a pas été soumis à la mesure et à la vérité, risque de paroître honteux et ridicule, et que tout mortel, par un instinct de pudeur qui trahit à-la fois et la dignité de la nature humaine et l'infériorité du plaisir, cherche l'ombre et le mystère pour y cacher ses plus exquises jouissances.

Ainsi, en résumé, ni le bonheur ni la raison, considérés isolément même à leur degré le plus élevé, ne constituent le souverain bien. Pour y atteindre, il faut mêler le bonheur avec la raison, en choisissant ce qu'il y a de plus pur dans l'un et dans l'autre, de manière à en composer un mélange dont les caractères soient la vérité, la mesure et la beauté, c'est-à-dire, dont la raison reste toujours l'élément fondamental.

En terminant cette imparfaite analyse d'un des plus anciens monumens de philosophie morale, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la singulière analogie qu'il présente avec la dernière grande tentative philosophique qui a honoré la fin du XVIII.ᵉ siècle. Sous le règne des méthodes et des classifications empiriques, il s'est rencontré un homme qui entreprit de déterminer avec plus de profondeur l'élément scientifique des connoissances humaines, et par-là la vraie méthode, et qui, au scandale de toute la philosophie contemporaine, trouva cet élément scientifique dans le caractère de nécessité et d'universalité qu'il assigne à une partie de nos connoissances. Toutes les connoissances humaines contiennent, pour parler la langue bizarre, si l'on veut, mais précise et claire, du philosopbe de Königsberg, une partie matérielle, c'est-à-dire, des données extérieures, sensibles et empiriques, variables et contingentes comme la sensibilité et l'expérience; et de plus une partie formelle, c'est-à-dire, empruntée à la raison qui, intervenant avec ses lois, impose aux élémens isolés, divers et fugitifs de l'expérience et des sens, sa propre forme, un élément intellectuel et intérieur qui les rallie et les coordonne, et en fait des pensées, des propo-

sitions. Toute connoissance réelle est complexe, composée d'une partie matérielle et d'une partie formelle. L'analyse vulgaire s'arrête au composé : l'analyse philosophique consiste à séparer ces deux termes pour ne s'attacher qu'à l'un deux, à la partie universelle et nécessaire, à la forme de la connoissance, et à s'élever sans cesse du composé à l'abstrait, de la raison considérée dans ses rapports avec le monde sensible, à la raison considérée en elle-même et dans sa pureté. Réhabiliter l'indépendance de la raison, déterminer avec précision toutes les lois qui émanent de sa constitution, énumérer toutes ces lois, les classer systématiquement, développer leur action et leur mécanisme intérieur, mesurer avec une exactitude scrupuleuse leur portée la plus haute et leur limite nécessaire, et toujours rester dans la sphère de l'abstraction la plus élevée, et cela sans aucune teinte de mysticisme ou de fanatisme, avec une méthode d'observation psycologique profonde, régulière et lumineuse, voilà l'idée fondamentale de la *Critique de la raison pure.* N'est elle pas déjà presque toute entière dans le Philèbe ? Et, chose singulière, avec l'identité des idées, n'y trouve-t-on pas aussi celle du langage ; et l'expression célèbre qui sert en quelque chose d'étendard à la philosophie de Kant, ne joue-t-elle pas aussi un rôle important dans le Philèbe ? *Das rein,* et τὸ εἰλικρινὲς, le pur et l'abstrait, ne sont-ils pas à-la-fois la devise et le but des deux philosophies ?

Mais c'est sur-tout la *critique de la raison pure pratique* que le Philèbe nous rappelle. Toujours fidèle à sa marche générale, Kant commence par y déterminer encore les caractères que devroit présenter le principe moral pour être un véritable principe. C'est là qu'examinant lentement et scrupuleusement tous les efforts de la sensation pour faire un principe moral de l'intérêt personnel, il a prouvé une fois pour toutes, avec une rigueur et une étendue qui ne laissent rien à desirer, que l'intérêt personnel, le bonheur étant essentiellement relatif à celui qui l'éprouve, varie nécessairement dans l'infinie variété des individus et des circonstances, et par conséquent ne peut constituer un principe de législation morale. Quels sont donc les caractères qui distinguent le principe moral ? Ceux-là même qui distinguent les vrais principes métaphysiques, l'universalité et la nécessité, c'est-à-dire, en morale, l'obligation. Otez ces deux caractères, il vous reste les conseils et les calculs de la prudence ; mais vous n'avez plus de devoir, le devoir n'étant pas, si on peut l'éluder sous quelque prétexte, et n'étant pour personne, si un seul en est délié. Or, en descendant en soi-même, on y trouve cette

notion sacrée du devoir marquée avec éclat de ces deux nobles attributs d'universalité et d'obligation absolüe.

Mais si c'est la raison pure qui révèle et qui fonde la loi du devoir et le principe universellement obligatoire de la justice, il suit que ce principe est applicable à tout, et même au bonheur, dont il est essentiellement distinct; et l'application directe de l'idée de la justice à celle du bonheur, donne naissance à un nouveau principe que la raison pure reconnoît irrésistiblement, et qu'elle proclame avec la même autorité que le premier, savoir, que le bonheur est dû à l'accomplissement de la loi morale, qu'il en est la conséquence légitime. Le principe du mérite de la vertu est aussi universel, aussi absolu que celui de la vertu même. Séparez ces deux principes, il y a trouble et contradiction dans la raison; ce n'est plus même ici, comme dans Platon, la sensibilité qui réclame. Toute considération sensible est écartée; le bonheur n'est plus un besoin, c'est un droit inhérent à un devoir, et constituant avec lui une unité morale que Kant, ainsi que Platon, appelle le souverain bien. Dans l'un comme dans l'autre, le souverain bien a deux élémens indivisibles; et dans l'un comme dans l'autre encore, ces deux élémens, tout indivisibles qu'ils sont dans l'unité du souverain bien, se distinguent néanmoins en ce que l'un doit toujours rester l'élément primordial qui détermine et mesure l'autre. Le bonheur est lié intimement à la vertu; mais, selon Kant, la vertu reste toujours le motif unique de l'acte moral, qui n'est moral en soi, légitime et bon, que par son rapport immédiat à la règle qui seule doit l'avoir déterminé. Le bonheur n'est même un droit qu'autant qu'il n'a pas été un motif; il est permis tout au plus comme espérance. Comme but direct, il cesse d'être légitime, et du haut rang où l'élevoit sa subordination à la vertu, il retombe parmi ces mobiles sensitifs avec lesquels la raison pure pratique n'a rien à voir.

Les développemens analytiques de ces grandes idées remplissent la première partie de l'ouvrage de Kant. La seconde embrasse l'ensemble des conséquences ontologiques que la dialectique déduit des faits et des principes psycologiques précédemment établis. Si nous devons, nous pouvons, et l'obligation de la vertu implique le pouvoir de la pratiquer. S'il y a une alliance nécessaire entre la vertu et le bonheur, l'obstacle de ce monde extérieur, relatif et contingent, est un obstacle vain devant un décret de la raison pure; ce décret doit être réalisé, et l'ordre moral ou la réparation de ce désordre temporaire, la vie future est infaillible. Et si elle l'est, l'existence d'une puissance supérieure à la fatalité de ce monde, et capable d'opérer le rétablissement de l'ordre,

n'est pas moins infaillible ; de sorte que la liberté, l'immortalité de l'ame et Dieu sont des corollaires de la notion du souverain bien, corollaires dont toute la valeur repose sur celle de leur principe. Tel est le système entier de la *critique de la raison pure pratique*, le monument le plus solide et le plus hardi que le génie philosophique ait élevé à la vertu désintéressée. La méthode qui a présidé à sa formation, qui brille dans les moindres détails comme dans les proportions générales et l'ordonnance du tout, est l'esprit de la véritable abstraction. La pierre de l'édifice, la base réelle de tout le système, est le dualisme du souverain bien et la relation intime des deux termes distincts et inséparables à-la-fois dont il se compose. Or l'esprit de la vraie abstraction et le dualisme du bien sont les fondemens du Philèbe. L'accord de ces deux beaux génies qui se rencontrent sans s'être cherchés, à travers tant de siècles, presque aux deux extrémités de la civilisation européenne, n'est-il pas un phénomène curieux et frappant, qui dépose d'une manière touchante en faveur de l'universalité et par conséquent de la haute vérité de leurs principes!

Dans le prochain article nous examinerons les principales difficultés du texte de Platon, les solutions de M. Stalbaum, et le commentaire d'Olympiodore.

V. COUSIN.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, par M. Degérando : deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. A Paris, 1823, 4 vol. *in-8.°*

L'OUVRAGE que nous annonçons est une preuve, entre plusieurs autres, des changemens et des progrès qui se sont opérés depuis vingt ans dans l'état de la philosophie parmi nous. A l'époque où l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie* parut pour la première fois, dominoit une doctrine exclusive qui, mesurant sur elle toutes les doctrines antérieures, ne leur laissoit guère que l'honneur assez médiocre d'avoir approché plus ou moins d'elle, d'avoir entrevu et préparé plus ou moins ce dernier terme des progrès et de la sagesse de l'humanité. La philosophie de Condillac étoit alors comme le lit de Procuste, sur lequel le dogmatisme du jour étendoit les plus nobles productions de l'esprit humain, les raccourcissant et les alongeant, les proscrivant ou les admirant à son gré. Or, comme on n'est pas très-curieux de

connoître et d'étudier sérieusement ce que l'on dédaigne, et que tous les systèmes philosophiques, à commencer par celui de Platon et à finir par celui de Leibnitz, étoient bien peu de chose pour qui se trouvoit en possession du système de la sensation transformée, on étoit peu tenté de s'enfoncer dans les recherches épineuses de l'histoire, pour n'en tirer que des rêveries stériles, et l'érudition philosophique étoit presque abandonnée. L'Histoire comparée des systèmes de philosophie fut donc, en 1804 un ouvrage d'un genre nouveau, et qui se distingua honorablement de toutes les productions d'alors, par la nature même du sujet, l'étendue des recherches et la modération des jugemens. Mais, tout en cherchant à reconnoître le mérite de l'ouvrage de M. Degérando, nous ne pouvons aller jusqu'à dire qu'il fût étranger au temps où il parut, et ne participât d'aucun de ses défauts. Vingt ans s'étant écoulés depuis cette époque, un autre livre étoit donc devenu nécessaire pour un autre temps : l'estimable écrivain le sentit lui-même, et une édition nouvelle de l'Histoire comparée des systèmes de philosophie vient satisfaire les besoins nouveaux. Et ce n'est pas à tort qu'elle s'annonce comme augmentée, revue et corrigée. En effet, la première édition se bornoit à trois volumes; un volume et demi lui avoit suffi pour embrasser l'exposition complète de toutes les tentatives de l'esprit humain, depuis les plus foibles commencemens de la philosophie jusqu'à la fin du XVIII.[e] siècle; le reste de l'ouvrage étoit consacré à les juger. La seconde édition a déjà quatre volumes, et n'est pas même arrivée à la moitié de la tâche que toutes les deux s'étoient imposée : l'exposition des systèmes n'y va point encore jusqu'au renouvellement des lettres et de la philosophie dans l'Europe moderne. Platon, qui avoit obtenu à grand'peine quelques pages de l'historien de 1804, est aujourd'hui examiné avec l'étendue et le scrupule que réclame une pareille gloire. Les nouveaux Platoniciens, mentionnés d'abord si légerement, remplissent ici presque un volume. Les pères de l'Église, dont plusieurs ont tant honoré la raison humaine, sont vengés d'un oubli injuste, et des recherches ingénieuses et savantes ont fécondé et animé jusqu'aux déserts de la scolastique. M. Degérando paroît s'être convaincu qu'à toutes les époques de son existence, l'humanité ne s'est point manqué à elle-même. Enfin, la manière de présenter et d'apprécier les systèmes et les hommes, a beaucoup gagné en impartialité et en élévation, et un spiritualisme un peu vague encore a succédé au Condillacisme indécis de la première édition.

Après nous être plus à faire à l'éloge une part méritée, nous sera-t-il permis d'en faire une aussi à une critique bienveillante ! Nous

sera-t-il permis de regretter qu'au milieu des heureux changemens qui distinguent si avantageusement cette seconde édition, et pour le fond et pour la forme, le plan primitif de l'ouvrage et la méthode générale de la première soient restés les mêmes! Ce plan consiste à diviser l'ouvrage en deux parties, destinées l'une à exposer les faits, l'autre à les apprécier; celle-ci toute narrative, celle-là dogmatique et systématique. L'auteur ne s'est pas lui-même entièrement dissimulé les inconvéniens et les difficultés de cette division, la sécheresse à laquelle elle condamne chaque partie, si l'on traite sévèrement chaque partie dans le point de vue exclusif qui lui est propre, ou, pour peu que l'on fléchisse, comme il est presque inévitable, les répétitions et les doubles emplois que cette division entraîne. Nous avouerons qu'il nous eût paru plus naturel d'unir, avec tous les historiens de la philosophie, ce qui ne peut être séparé que par une sorte de violence faite à l'intelligence humaine, laquelle examine, conçoit et juge en même temps par des opérations distinctes sans doute, mais parallèles et simultanées. On ne fait point à l'expérience et à la critique une part exclusive: isolées, elles languissent et deviennent stériles; elles ne sont fécondes que l'une par l'autre, et l'une avec l'autre.

Nous avouerons qu'il nous est également impossible d'approuver la méthode d'exposition que l'auteur a suivie, ou du moins qu'il s'est proposé de suivre. Justement frappé de la confusion qui règne trop souvent dans l'exposition d'un système entier, pour éclairer ses lecteurs et laisser dans l'esprit un résultat net et précis, l'auteur s'est proposé de prendre pour sujet de ses recherches une seule question, mais une question principale dont la solution influât puissamment sur celle des autres questions et dominât le système entier, de telle sorte que la manière de résoudre cette question fondamentale servît à caractériser successivement tous les systèmes, toutes les écoles, toutes les époques, à rendre compte de leurs différences et de leurs ressemblances, et à mesurer leur valeur relative; et comme, à toute époque, la question qui l'occupe paroît toujours la question fondamentale, et qu'en 1804 on s'occupoit sur-tout de l'origine et du principe des connoissances humaines, c'est cette question particulière que M. Degérando a choisie pour la question fondamentale sur laquelle roule l'histoire entière de la philosophie. Assurément l'idée est ingénieuse, et en apparence elle simplifie toute l'histoire; mais nous doutons qu'en réalité elle tienne tout ce qu'elle promet. Sans rechercher ici s'il n'y a pas de question plus fondamentale que celle du principe des connoissances humaines, sans rechercher si

une note de quelques lignes (1) détermine avec assez de précision ce qu'il faut entendre par le mot principe, ni si, en traduisant, comme le veut M. Degérando dans cette note, le mot de principes en celui de vérités premières, la question ne change pas un peu de face et ne perd pas en s'étendant les avantages de simplicité qui la recommandoient d'abord; en écartant toutes ces considérations sur lesquelles il seroit possible d'insister, nous doutons encore que le choix d'une seule question prise pour mesure unique de tous les systèmes, soit une bonne méthode historique, c'est-à-dire, une méthode qui tende à reproduire les systèmes tels qu'ils ont été réellement, et à les représenter sous les couleurs et avec le caractère qu'ils ont eus dans l'esprit de leurs auteurs, dans leur époque et dans la marche générale de l'humanité. La question choisie par l'historien, qu'elle soit fondamentale ou non en réalité, n'ayant pu paroître telle à tous les philosophes de tous les siècles, et n'occupant pas toujours le premier plan d'un système, si vous voulez absolument lui donner la place que vous lui attribuez de votre propre autorité, il faut nécessairement déranger les proportions et l'ordonnance réelle d'un système, pour leur substituer une ordonnance factice qui présente les idées, non sous le point de vue de l'auteur, mais sous celui de l'historien. Étendez cette substitution à un petit nombre de systèmes et d'époques, vous bouleversez l'histoire, vous en dénaturez totalement la physionomie véritable. Il n'est pas impossible qu'il en résulte quelque instruction philosophique, mais l'instruction historique périt toute entière, et la vraie instruction historique, comme l'art véritable de l'historien, consiste dans l'intelligence approfondie du passé tel qu'il a plu à la providence de le faire. D'ailleurs cette décomposition et cette recomposition de l'histoire, cet arrangement artificiel, là où règne déjà un ordre admirable, cette espèce de gageure de la méthode contre les données réelles est si difficile à soutenir, pour peu qu'elle dure, qu'on pourroit assurer d'avance que la méthode la plus obstinée la perdra, et que la force toute-puissante de la vérité, faisant oublier à l'historien son plan primitif, l'entraînera à une exposition plus naturelle, plus franche et plus large : c'est ce qui est arrivé à M. Degérando. Après avoir établi très-méthodiquement que, sur chaque école, sur chaque système, il recherchera d'abord quelle est la solution de ce système et de cette école, relativement au principe des connoissances humaines, pour passer ensuite aux questions secondaires qui se rattachent à celle-là, et de

---

(1) Tome I.er, *Introduction*, p. xviij.

celles-ci successivement à toutes les autres, de manière à épuiser le système entier; à peine a-t-il ainsi parcouru une foible partie de sa carrière, qu'il oublie l'allure étroite et gênée qu'il s'étoit imposée, pour prendre celle que les choses lui donnent d'elles-mêmes. Nous citerons comme exemple l'exposition de la doctrine de Zénon, au troisième volume, et celle de la doctrine de S. Augustin, au quatrième; tableaux si peu faits sur le modèle indiqué dans l'introduction, que nous oserions porter le défi à quiconque les verroit indépendamment du reste, de deviner par-là le plan et la méthode générale que s'est proposés l'auteur. Il y a bien d'autres systèmes dans l'exposition desquels se retrouve la même inconséquence, où la question du principe des connoissances humaines est confondue avec les autres questions, quelquefois même négligée. Ces disparates sont très-fréquentes dans l'Histoire comparée des systèmes de philosophie; et en vérité, nous serions tentés d'en féliciter l'auteur et le public; car que l'on juge combien seroit uniforme dans sa marche et fatigante dans son uniformité, une histoire complète de la philosophie depuis l'origine jusqu'à nos jours; où l'historien, faisant comparoître devant lui tous les systèmes, les interrogeroit comme du haut d'un tribunal, et au lieu de les laisser parler eux-mêmes avec vérité et indépendance, leur feroit toujours et à tous la même question, dans les mêmes termes, et les contraindroit de ne répondre que sur celle-là. Nous ne craignons donc pas de conclure qu'en général la méthode adoptée par M. Degérando est trop artificielle pour être bonne, qu'il est à-peu-près impossible de la suivre à la rigueur pendant long-temps, que lui-même ne l'a pas suivie, et qu'on ne peut trop lui en faire un reproche. Au reste, ce défaut, assez grave selon nous, est un des liens qui rattachent encore la seconde édition de l'Histoire comparée des systèmes de philosophie à la première, à l'époque où cette première édition parut et à la philosophie de cette époque. La philosophie de Condillac, qui, dans la théorie, mutiloit l'esprit humain pour l'expliquer plus aisément, devoit, en histoire, mutiler les systèmes pour en rendre compte; elle ne pouvoit pas plus accepter l'histoire toute entière qu'elle n'avoit accepté l'esprit humain tout entier; tout système exclusif est condamné à être artificiel. Heureusement, depuis 1804, une philosophie plus libre a commencé à émanciper l'histoire, et fraie chaque jour la route à une représentation du passé plus complète à-la-fois, plus naïve et plus grande. Depuis qu'on a rendu à l'ame humaine toutes ses facultés, elle est devenue ou deviendra capable d'entrer en rapport et de sympathiser avec tous les développemens de l'ame humaine dans le cours des siècles,

avec toutes les situations de l'humanité, avec tous les mouvemens de l'histoire, soit philosophique, soit morale, soit littéraire ; car tous ces mouvemens ne sont et ne peuvent être que des manifestations riches et variées de toutes les parties de la nature humaine. La gloire de la véritable philosophie est d'accepter la nature humaine telle qu'elle est, et de la recueillir toute entière ; celle de l'histoire est d'en reproduire les résultats, et tous les résultats, avec cette impartialité supérieure qui accompagne la force.

Après avoir rendu compte du plan, de la méthode et de l'esprit général de l'ouvrage de M. Degérando, il reste à l'examiner en détail dans le développement successif de l'histoire de la philosophie. Je la divise en cinq grandes périodes : la *première*, qui embrasse les tentatives les plus foibles de la philosophie naissante jusqu'à Socrate ; la *seconde*, qui s'étend de Socrate jusqu'à la translation de la philosophie grecque en Égypte et à Rome ; la *troisième*, de l'école d'Alexandrie à la chute de l'empire d'occident ; la *quatrième*, de la chute de l'empire d'occident au renouvellement des lettres ; la *cinquième* et la dernière, du renouvellement des lettres jusqu'à la fin du XVIII.[e] siècle. Les volumes publiés jusqu'ici arrivent à peine jusqu'au renouvellement des lettres, et n'embrassent que les quatre premières périodes. Nous les parcourrons successivement dans un second article.

V. COUSIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

Le 7 juillet, l'Académie française a tenu une séance publique où l'on a entendu les discours de réception de MM. Droz et Delavigne, les réponses de M. Auger, directeur, et une pièce de vers de M. Andrieux sur la perfectibilité de l'homme.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 29 juillet 1825, sous la présidence de M. Raynouard.

L'Académie avoit proposé pour sujet de l'un des prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, *de rechercher l'origine et la nature du culte et des mystères de Mithra ; de déterminer leurs rapports avec la doctrine de Zoroastre et les autres systèmes religieux répandus dans la Perse ; de décrire les cérémonies et les emblèmes du culte ; de faire connoître l'époque et les causes de*

son introduction et de son extension dans l'empire romain; d'indiquer les changemens qu'il y a éprouvés en se combinant avec les opinions religieuses et philosophiques des Grecs et des Barbares; enfin d'en tracer l'histoire aussi complètement qu'il serait possible, d'après les auteurs, les inscriptions et les monumens de l'art. Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1500 francs, a été adjugé au mémoire enregistré sous le n.° 2, et qui porte pour épigraphe: *Cujusvis hominis est errare....* Cicer. *Tuscul. I, cap. XVII.* L'auteur est M. Félix LAJARD, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Marseille, et de la société impériale des naturalistes de Moscou. L'Académie a jugé devoir citer honorablement le mémoire enregistré sous le n.° 1, et qui porte pour épigraphe ces mots tirés du Zend-Avesta, traduction française d'Anquetil-Duperron: *Je fais Izeschné à Mithra.*

L'Académie avoit proposé pour sujet d'un autre prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, *de comparer les doctrines des diverses sectes des gnostiques et ophites, en s'attachant spécialement à leurs caractères essentiels; de rechercher les origines de ces sectes, et d'en déterminer, autant qu'on le pourrait, la succession; d'examiner quelle influence elles ont pu exercer sur les autres sectes contemporaines, soit religieuses, soit philosophiques.* Aucun des mémoires envoyés au concours n'a paru à l'Académie réunir toutes les conditions nécessaires pour mériter le prix. L'Académie auroit desiré que les auteurs de ces mémoires, qui n'ont point assez développé les rapports des opinions des gnostiques avec les doctrines orientales, eussent fait beaucoup plus d'usage du Zend-Avesta, des livres des Sabéens publiés par M. Norberg et remplis d'opinions qui se rattachent évidemment aux sectes gnostiques. Cette partie très-importante de la question est restée presque intacte. L'Académie a néanmoins jugé digne d'une mention honorable le mémoire enregistré sous le n.° 3, qui porte pour épigraphe: Ὦ Τιμόθεε, τὴν παρακαταθήκην φύλαξον, ἐκτρεπόμενος τὰς βεβήλους κενοφωνίας, καὶ ἀντιθέσεις τῆς ψευδωνύμου γνώσεως. Saint-Paul, *in 1.ª Epistola ad Timotheum*, cap. VI, V, XX; et le mémoire enregistré sous le n.° 2, ayant pour épigraphe: *Les opinions des gnostiques n'étoient qu'un platonisme christianisé, comme le platonisme n'étoit lui-même que le magisme.* Abbé Foucher, *Traité historique de la religion des Perses.* L'Académie propose de nouveau le même sujet pour l'année 1826. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1826. Ce terme est de rigueur.

L'Académie renouvelle l'annonce qu'elle fit l'année dernière, du sujet du prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1826. Ce sujet consiste *à rechercher quels sont, en France, les provinces, villes, terres et châteaux dont Philippe-Auguste a fait l'acquisition, et comment il les a acquis, soit par voie de conquête, soit par achat ou échange; à déterminer entre ces domaines quels sont ceux dont il a disposé par donation, par vente ou par échange, et ceux qu'il a retenus entre ses mains et réunis à la couronne.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1826. Ce terme est de rigueur.

L'Académie propose pour sujet d'un autre prix qu'elle adjugera dans sa

séance publique du mois de juillet 1827 : *Rechercher quel fut l'état politique des cités grecques de l'Europe, des îles et de l'Asie mineure, depuis le commencement du II.e siècle avant notre ère, jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople. Les concurrens devront recueillir dans les écrivains et dans les monumens de tout genre, tous les faits propres à faire connoître, soit l'administration intérieure de ces cités, soit leurs rapports entre elles et avec l'empire.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1827. Ce terme est de rigueur. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. Après la lecture de ce programme, on a entendu, 1.° un rapport sur les moyens propres concernant les recherches sur les antiquités de la France, par M. le baron Walckenaer; 2.° une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Langlès, par M. Dacier, secrétaire perpétuel; 3.° un mémoire sur le traité fait entre Philippe le Hardi et le roi de Tunis, pour l'évacuation du territoire de Tunis par les croisés, par M. le baron Silvestre de Sacy; 4.° une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Bernardi, par M. Dacier. »

L'heure étant trop avancée, M. Naudet n'a pu lire un mémoire intitulé, *Plaute considéré comme historien des mœurs romaines ;* ni M. le vicomte le Prevost d'Iray, un Mémoire sur la députation du philosophe Carnéade à Rome.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Annales de l'imprimerie des Alde, ou Histoire des trois Manuce et de leurs éditions, par Ant. Aug. Renouard; seconde édition : tome I.er Paris, impr. de P. Renouard, librairie de A. A. Renouard, *in-8.°* de 26 feuilles 7/8, avec une planche. Prix, 12 fr.; les tomes II et III paroîtront dans le courant de l'automne de 1825.

Annales des concours généraux, ou Recueil des discours latins, discours français et vers latins couronnés, en rhétorique, aux concours généraux de l'ancienne et de la nouvelle université; ouvrage dédié à MM. les professeurs et à MM. les élèves des classes supérieures. Paris, 1825 ; Brédif, libraire-éditeur, *in-8.°*

Calliope, ou Traité sur la véritable prononciation de la langue grecque, par C. Minoïde Mynas, ancien professeur de philosophie et de rhétorique en Macédoine. Paris, impr. de Farcy, libr. de Bossange, de Treuttel et Würtz, *in-8.°,* 172 pages.

Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Droz le 7 juillet 1825. Paris, impr. de Firmin Didot, *in-4.°* de 24 pages.

Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie fran[çaise] pour la réception de M. Casimir Delavigne le 7 juillet 1825. Paris, im[pr. de] Firmin Didot, *in-4.°* de 24 pages.

Discours en vers sur la perfectibilité de l'homme, récité à la séance publique de l'Académie française, le 7 juillet 1825, par M. F. G. J. S. Andrieux; Paris, Firmin Didot, 1825, 20 pages *in-8.°* (236 vers suivis de notes).

Le Corsaire, poëme en trois chants; traduit de l'anglais de lord Byron, en vers français, par M.me Lucile Thomas. Paris, impr. de Fain, libr. de Hubert, *in-8.°* de 7 feuilles 3/4.

Le Roman, comédie en cinq actes et en vers, par M. de Laville de Mirmont; représentée au Théâtre français, le 22 juin 1825; seconde édition. Paris, impr. de Fain, librairie de Barba, *in-8.°* de 8 feuilles 3/4. Prix, 4 francs.

Harald ou les Scandinaves, tragédie en cinq actes, par P. Victor, acteur tragique, représentée sur le second théâtre français en 1825; précédée et suivie d'observations historiques, littéraires et théâtrales. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-8.°*, 312 pages, avec des vignettes d'après Devéria et une planche.

Œuvres (choisies) de Fénélon, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits; nouvelle édition, imprimée chez Crapelet, et qui sera publiée chez Boiste fils aîné, en 12 vol. *in-8.°*, qui paroîtront de mois en mois, à partir du 1.er octobre. Prix de chaque volume, 6 fr.

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes; ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savans; tomes XLI et XLII (Sca-Sok). Paris, impr. d'Éverat, librairie de L. G. Michaud, 2 vol. *in-8.°* 568 et 584 pages.

Nouvel Atlas de la France, cartes des 86 départemens, précédées des cartes de l'ancienne France et de la France actuelle, dressées par MM. Malo frères; avec des descriptions historiques et statistiques, ouvrage publié par M. L. Duprat du Verger. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-fol.* Il en a déjà paru vingt-cinq livraisons; la vingt-cinquième comprend les départemens de l'Allier, de la Charente-inférieure, de Lot-et-Garonne.

Voyage historique et pittoresque sur les ruines de Nasium, à Bar-le-Duc et dans ses environs ou la vallée de l'Ornain, par M. R. X. N. Bar-le-Duc, impr. de Choppin, *in-18* de 4 feuilles 1/9.

History of Boulogne-sur-mer, from Julius Cæsar to the year 1825; Histoire de Boulogne-sur-mer, depuis J. Cæsar jusqu'à l'année 1825, ornée de cartes. Paris, impr. et librairie de Dondey-Dupré; à Boulogne, chez Griset.

Histoire de la ville d'Agde depuis sa fondation; et sa statistique au 1.er janvier 1824, ou Agde ancien et moderne, par J. J. Balthayer-Jordan. Montpellier, impr. de Tournel aîné, *in-8.°* de 26 feuilles 5/8.

Incendie de Salins, notice historique sur cette ville, son origine, sa position topographique, sa population, son industrie, &c.; suivie du récit de sa catastrophe, du détail des souscriptions ouvertes au profit des victimes &c., par M. Émile M. de Saint-Hilaire. Paris, imprimerie de la Chevardière, libr. de Papinot, 32 pages *in-8.°* Prix, 1 fr. au profit des incendiés.

Tableau des révolutions de la France depuis la conquête des Francs jusqu'à l'établissement de la Charte, ou Examen critique des causes qui ont changé le gouvernement français, et spécialement de celles qui l'ont détérioré ou qui

l'ont amélioré, &c., par le baron de Beaujour. Paris, Boucher, 1825, *in-8.°*, 160 pages. L'auteur jette un coup-d'œil rapide sur l'histoire politique de la France avant 1789, et en conclut « que le gouvernement français étoit à sa naissance une sorte de république ou de *royauté héroïque;* qu'il devint une espèce d'aristocratie, puis une monarchie pure qui n'étoit limitée que par le régime municipal sous la première dynastie; que, sous la seconde, le régime féodal, substitué au municipal, transforma le gouvernement en une *royauté oligarchique;* que, sous la troisième, on eut une *royauté complète,* quand l'affranchissement des communes et l'introduction de leurs députés aux états généraux l'eurent dégagée peu à peu de tous les liens dont la féodalité l'avoit enlacée; que les terres et les personnes, franches sous les Mérovingiens, furent soumises à la hiérarchie féodale sous les successeurs de Charlemagne, et restèrent sous les Capétiens dans un état mixte, jusqu'à ce que les terres étant redevenues franches, les personnes s'affranchirent aussi. » Suivant M. de Beaujour, le gouvernement franc présentoit, dès son origine, le germe de toutes les institutions qui l'ont successivement modifié; et voilà pourquoi les publicistes ont trouvé dans nos vieilles annales tout ce qu'ils y ont voulu découvrir: Dubos, les élémens de la royauté; Boulainvilliers, ceux de l'aristocratie; Mably, ceux de la république. Nous n'avons point à discuter ici ces conclusions, non plus que celles qui suivent l'aperçu de l'état politique de la France depuis 1789; il y auroit lieu, de part et d'autre, à beaucoup de controverses. L'auteur a publié en 1823 une Théorie des gouvernemens (2 vol. *in-8.°*) qui a été annoncée dans notre cahier de mars 1824, page 189.

Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne, par M. Alexandre de Humboldt; deuxième édition. Paris, Renouard, 1825, tome I.er, *in-8.°*, 490 pages. Il y aura quatre volumes, avec un atlas géographique et physique.

Essai sur les preuves directes et rigoureuses de l'immortalité de l'ame et de la création, par M. Amillet de Sagrie, chevalier de Saint-Louis et ancien officier du génie. Versailles, impr. de Vitry, libr. de Sallior, et à Paris, chez Ponthieu, 1825, *in-8.°*, xvj et 150 pages.

Résumé complet de la physique des corps impondérables, contenant, outre l'acoustique, la théorie des vibrations, des observations sur les phénomènes de l'électricité et du magnétisme, de la lumière et de la chaleur; ouvrage précédé d'une introduction historique et suivi d'un catalogue, d'un vocabulaire, &c.; par MM. Babinet et C. Bailly. Paris, impr. de Marchant-Dubreuil, libr. de Boulland, &c., *in-32.*

Chimie minéralogique, ou Méthodes concises et faciles, démontrées par l'expérience, pour déterminer immédiatement la nature et la valeur des différentes mines métalliques et autres substances minérales, &c., avec la description des appareils, l'explication des procédés; ouvrage traduit de l'anglais de Frédéric Joyge, par M. Ph. Couliet. Paris, impr. de Henri, librairie de Tournachon-Molin, 1825, *in-12*, 440 pages.

Manuel portatif des eaux minérales les plus employées en boisson, par E. Julia Fontenelle, professeur de chimie médicale. Paris, impr. de Richomme, librairie de Guitel, et chez Crevot, 1825, *in-18,* 216 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. On a du même auteur un Manuel de chimie médicale, 1824, *in-8.°* de 650 pages, prix, 6 fr.; des Recherches sur l'air marécageux, ouvrage couronné par l'académie de Lyon, 1823, *in-8.°*, prix, 2 fr. 50 cent.

Histoire naturelle des oiseaux d'Europe, par M. Boitard. Paris, imprimerie de Casimir, librairie de Rousselon, 1825, *in-4.°*; cinquième livraison, composée d'une feuille et quatre planches. — MM. Temminck et Meiffren Laugier continuent leur *Nouveau Recueil de planches coloriées d'oiseaux*, pour servir de suite et de complément aux planches enluminées de Buffon, &c. La soixante-unième livraison vient d'être publiée, *in-fol.*, 4 feuilles et 6 planches, chez Dufour et d'Ocagne. Le prix de la livraison est de 15 fr.

Lois fondamentales de la nature sur les semis et les plantations, ou Règles universelles et invariables pour semer et planter, avec un plein succès, toutes les espèces de graines et d'arbres, quels que soient le climat, la qualité du terrain et l'exposition, suivies d'une notice sur les moyens de régénérer les arbres fruitiers, &c., et d'un moyen unique pour lever les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'agriculture; par M. Lardier, de l'académie de Marseille, et de plusieurs sociétés d'agriculture. Marseille, Ricard, *in-8.°* Pr. 5 fr.

Moyens faciles de parvenir à fixer la condition de l'établissement des ponts suspendus, ou Renseignemens sur les dispositions à adopter dans ces nouvelles constructions, et tableaux de calculs que tout le monde peut effectuer pour connoître sur-le-champ la valeur et les dimensions des différentes parties qui les composent; par M. R. N. D. Lemoyne, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, impr. de Huzard-Courcier, libr. de Carilian-Gœury, 1825, *in-4.°*, 44 pages et une planche. Pr. 3 fr.

Traité anatomico-pathologique des fièvres intermittentes simples et pernicieuses, fondé sur des observations cliniques, sur des faits de physiologie et de pathologie, comparées sur des autopsies cadavériques et sur des recherches statistiques, recueillies en Italie et principalement à l'hôpital du Saint-Esprit de Rome, pendant les années 1820, 1821 et 1822; par E. M. Bailly de Blois. Paris, impr. de Gueffier, libr. de Gabon, et à Montpellier, même maison de librairie, *in-8.°* de 38 feuilles 1/4. Pr. 9 fr.

L'Ouïe et la Parole rendues à Honoré Trésel, sourd-muet de naissance; précédé d'un rapport fait à l'académie des sciences par M. le D.r Deleau jeune. Paris, impr. de Richomme, libr. de M.lle Delaunay, *in-8.°* de 3 feuilles 1/2, avec une planche.

Jurisprudence générale des mines en Allemagne, traduite de l'ouvrage de Franz Ludwig von Cancrin, avec des annotations relatives à ce qui a trait à la même matière en France, par M. Blavier, ingénieur en chef au corps royal des mines; tome I.er Paris, 1825, impr. d'Égron, chez l'auteur, rue Saint-Jacques, n.° 61, *in-8.°*, lxxiv et 392 pages. L'auteur allemand a traité en cinq codes distincts tout ce qui se rapporte à la législation des mines et usines dans son pays: chacun de ces codes est accompagné d'annotations du traducteur, qui ont pour but de mettre cette législation en parallèle avec les lois des différens peuples civilisés de l'Europe sur le même objet. Le premier volume vient de paroître et contient le code public et le code privé des mines; le tome II, qui est sous presse, renfermera le droit criminel, le droit pratique et le droit des salines; il sera terminé par un traité politique des mines. Le troisième volume offrira un recueil complet des lois et des réglemens sur la matière, qui ont servi de guide à l'administration des mines, en France, depuis la fondation de la première école royale, sous Louis XVI, jusqu'au temps présent. Le lecteur aura, par ce moyen, sous les yeux, le texte de ces mêmes lois dont les

articles sont cités dans le cours de cet ouvrage : les exploitans y trouveront aussi la solution des questions les plus importantes pour leur conduite dans les affaires qui exigent l'application des principes du droit commun.

Mélanges asiatiques, ou Choix de morceaux de critique et de mémoires sur plusieurs points relatifs aux religions, aux sciences, à l'histoire et à la littérature des peuples orientaux; par M. Abel-Rémusat; quatre volumes *in-8.°*, chez Dondey-Dupré père et fils. Pr. 28 fr. Le premier volume est en vente; les autres sont sous presse.

ALLEMAGNE, PAYS-BAS, ÉTATS DU NORD, &c.

Allgemeine litteratur der Kriegswissenschafen ; Catalogue systématique et chronologique de tous les livres qui, depuis l'invention de l'imprimerie, ont été publiés dans les principales langues européennes sur les sciences militaires; par F. Rumpf. Berlin, 1824, chez Reimer, *in-8.°*

Auli Gellii Noctes atticæ ; collatis mss. codicib. et edit. veter. recensuit, annotationibus criticis &c. illustravit, indicibusque copiosissimis instruxit Albertus Lion. Gottingæ, 1825, 2 vol. *in-8.°*

Corpus inscriptionum græcarum, autoritate et impensis classis historiæ et philologiæ academiæ litterarum Borussicæ. Edidit Augustus Boeckius, academiæ socius; voluminis primi fasciculus primus. Berolini, ex officinâ academicâ; vendit Reimar, 1825, *in-fol.*, 292 pages. L'éditeur annonce que cette collection sera disposée dans l'ordre géographique; mais une première partie est intitulée *Tituli antiquissimâ scripturæ formâ insigniores*, et comprend quarante-trois articles qui occupent les soixante premières pages du fascicule, et sont suivis d'un appendix ayant pour titre *Inscriptiones Fourmonti spuriæ* (pag. 62-102). = La seconde partie (pag. 103-292) a pour matière les inscriptions attiques et se subdivise en plusieurs classes : I. Acta senatûs et populi, universitatum et collegiorum ; II. Tabulæ magistratuum, imprimis quæstorum et similium; III. Tituli militares: mais cette troisième classe commence à peine dans le premier fascicule. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans nos prochains cahiers.

De Runarum origine, propagatione et usu, autore Gislio Brynsulfifil. Hauniæ, *in-8.°*

Einleitung in das studium der gesammten philosophie ; Introduction aux sciences philosophiques en général, par Simond Echard. Heidelberg, 1824, chez Groos, *in-8.°*

Der Mysticismus, &c. ; Histoire et origine du mysticisme, par Henri Schmid. Iena, 1824, *in-8.°*

Das Ganze der schafzucht, &c. ; Traité complet de l'éducation des moutons en Allemagne, par Bernard Petri; seconde édition, augmentée. Vienne, 1825, chez Schaumburg, 2 vol. *in-8.°* avec 20 planches.

De Originibus et Fatis ecclesiæ christianæ in Indiâ orientali ; auctore Haquin Hohlenberg. Hafniæ, 1824, *in-8.°*

Annales islamismi, sive Tabulæ synchronistico-chronologicæ chalifarum et regum Orientis et Occidentis, accedente historiâ Turcarum, Karamanorum, Selgiukidarum, &c. E codicibus manuscriptis arab. bibl. reg. Hanniensis, composuit, latinè vertit, edidit D. Janus Lassen Rasmussen. Hauniæ, 1825, *in-4.°*

Abul Abbasii Ahmedis Tulonidarum primi vita et res gestæ; ex codd. mss. bibliothecæ Lugduno-batavæ editisque libris concinnavit et auctorum testimonia adjecit Taco Roorda. Lugduni-Batavorum, 1825, *in-4.°* Pr. 7 fr.

Das erbrecht in Weltgeschichtlicher Entwickelung: eine Abandung der universal rechts geschichte, von D.r E. Gans. Berlin, tome I, 1824; tome II, 1825; le tome III est sous presse. Dans l'un de nos prochains cahiers, il sera rendu compte du tome I.er, qui concerne le droit d'héritage, &c., chez les Indiens, les Chinois, les Musulmans, les Athéniens, et chez les Hébreux d'après les lois de Moïse et selon le Talmud.

ANGLETERRE.

Lord Byron en Italie et en Grèce, ou Aperçu de sa vie et de ses ouvrages d'après des sources authentiques, accompagné de pièces inédites et d'un tableau littéraire et politique de ces deux contrées, par le marquis de Salvo, membre de plusieurs sociétés littéraires. Londres, chez Treuttel et Würtz, 1825, *in-8.°* — Un autre ouvrage sur lord Byron a été publié à Londres sous le titre de *Character, opinions, and writings of lord Byron, in-8.°* On y voit qu'il n'avoit point pour Shakespeare une admiration excessive, qu'il sentoit à quel point ce poëte a offensé le bon goût et blessé les convenances théâtrales, combien il est sous ce rapport inférieur aux dramatiques français.

Illustrations of the author of Waverley &c.; Éclaircissemens sur les romans de l'auteur de Waverley, ou Recherches et anecdotes sur les événemens et les personnages véritables peints par Walter Scott. Ces recherches sont de Robert Chambers. Édimbourg, Anderson, 1825, 1 vol. *in-12.* Prix, 5 sh.

A philosophical inquiry into the source of the pleasures derived from tragic representations; Recherche philosophique sur la source des plaisirs que nous éprouvons à la représentation des tragédies, par Mac Dermot. Londres, Sherwood, 1824, *in-8.°* Prix, 12 sh.

A New universal Biography; Nouvelle Biographie universelle, par ordre chronologique, ou Vies des personnages les plus célèbres de tous les siècles et de tous les pays; avec un index alphabétique, par le rév. John Platts; vol. I, partie 1.re Londres, Sherwood, 1825, *in-8.°* Ce recueil est distinct de celui dont le premier cahier a paru au mois de mai dernier à Londres, chez Hunt, et qui est intitulé *A general biographical Dictionary, in-8.°*

A Visit to Greece &c.; Voyage en Grèce en 1823 et 1824, par Georges Waddington, auteur des voyages en Éthiopie. Londres, Murray, 1825, *in-8.°* Prix, 8 sh. 6 d.

Journal of the british embassy to Persia; Journal de l'ambassade anglaise en Perse, avec une dissertation sur les antiquités de Persépolis, par W. Price, secrétaire de sir Gore Ouseley, ambassadeur britannique à la cour de Perse. Londres, Kingsbury, 1825, 2 vol. *in-4.°* oblong, avec un grand nombre de planches. Prix, 4 l. 2 sh.

Travels in south America &c.; Voyage dans l'Amérique du sud pendant les années 1819, 1820 et 1821, contenant un tableau de la situation actuelle du Brésil, de Buenos-Aires, du Chili et du Pérou, par Alex. Caldeleugh. Londres, Murray, 1825, 2 vol. *in-8.°* avec des cartes et des gravures. Prix, 30 sh.

History and antiquities &c.; Histoire et antiquités de l'église abbatiale de Bath et de la cathédrale de Wells, par J. Britton. Londres, 1825, 2 vol. *in-4.°* avec des figures gravées par Lekeux sur les dessins de Mackenzie.

History of the island of Saint-Helena &c.; Histoire de l'île de Sainte-Hélène, depuis sa découverte par les Portugais jusqu'en 1823, par S. H. Brooke; seconde édition. Londres, Kingsbury, 1825, *in-8.°* Prix, 12 sh.

Numismata orientalia illustrata. — The oriental Coins, ancient and modern, of his collection, described and historically illustrated, by William Marsden, F. R. S. &c., with numerous plates, from drawings made under his inspection; part. I. — Les Médailles orientales, tant anciennes que modernes, du cabinet de M. Will. Marsden, membre de la Société royale, &c., décrites et expliquées sous le point de vue historique, par lui-même, avec un grand nombre de planches gravées d'après des dessins faits sous ses yeux; 1.re partie. Londres, 1823, xx et 434 pages *in-4.°* Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Institutes of Hindu laws; Instituts des lois indoustanes, ou Ordonnances de Menu, d'après Culluna; contenant le système indien sur les devoirs religieux et civils; traduits littéralement de l'original, avec une préface de sir W. Jones; nouvelle édition, avec le texte samskrit et des notes de Chamney Haughton, professeur de littérature indoustane. Londres, Rivington, 1825, *in-4.°* Prix, 2 l. 2 sh.

— *Transactions of the historical and litterâry committee of the american philosophical society, held at Philadelphia, and promoting useful knowledge, &c.;* vol. I. Philadelphia. Ce premier tome est consacré tout entier à des recherches sur les nations de l'Amérique septentrionale, et spécialement sur les langues de ces peuples.

ITALIE.

Vocabulario ebraico-italiano, ed ebraico-italiano; da Francesco Fontanella. Venezia, Molinari, *in-8.°*

Prospetto nominativo di tutte le lingue note, e de' loro dialetti. C'est un ouvrage de Fred. Adelung, traduit en italien, avec des additions et des rectifications, par M. Fr. Cherubini. Milan, Brianchi, *in-8.°*

Opinioni di parecchi scrittori, &c.; Opinions de plusieurs écrivains, Flaminio, Facciolati, Condillac, d'Alembert, &c., sur les études élémentaires; avec des observations nouvelles, par M. Giov. Scarabelli. Imola, imprimerie du séminaire, *in-8.°*

Osservazioni intorno ad Orazio; Observations sur Horace, par Clementi Vanetti. Lugano, Veladini, 1825, *in-8.°*

On continue à Milan la collection des *Classiques italiens, in-8.°*, avec variantes, &c. L'un des derniers volumes jusqu'ici publiés contient l'Aminte du Tasse, et l'on assure que cette édition est plus correcte qu'aucune des précédentes.

Prose e Poesie, &c.; Morceaux en vers et en prose du marquis Tommaso Gargallo. Milan, Silvestri, 1825, 2 vol. *in-12.*

Tre Lettere sull' ultimo viaggio di Giov. Belzoni. Padua, 1825, *in-12.* On y trouve un récit fort circonstancié de la mort de Belzoni.

Quadro de' principali popoli antichi, dal cavaliere Tamascia. Bergame, Mazzoleni, *in-16*, avec une carte du monde ancien, d'après d'Anville.

Le Storie di Polibio, &c. Milano, Sonzogno, 2 vol. *in-8.°* Cette traduction de Polybe est faite sur l'édition du texte, donnée par M. Schweighæuser; et elle est accompagnée des notes du D.r J. Kohen.

M. Viviani vient de publier à Gènes un *Specimen Floræ Libycæ, in-fol.*, avec 27 planches; et un *in-4.°*, intitulé *Floræ Corsicæ specierum novarum vel minus cognitarum diagnosis.*

Del Riso Cinese, o secco; du Ris de la Chine, ou sec, par M. Ignazio Lomeni. Milan, Silvestri, 1825, *in-8.°*

Prodromo della mineralogia vesuviana, di T. Monticelli e Nic. Cavelli. Napoli, 1825, tom. I, *in-8.°* M. Monticelli est secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences de Naples, et M. Cavelli est membre de cette compagnie — Ce vol. est accompagné de 19 planches.

Opere d' intaglio, &c.; les Gravures du chevalier Raphaël Morghen, expliquées par M. Palmerini. Florence, Pagani, *in-8.°*

Un nouveau journal vient de s'établir à Naples sous le titre d'*Utile passatempo;* il en paroît chaque mois un cahier de 64 pages *in-8.°*, chez Maretta et Vanspandoni. Des notices scientifiques et littéraires, des recherches curieuses, y sont jointes à des pièces de vers, à des anecdotes, &c.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Supplément à l'histoire générale des Huns, des Turcs et des Mogols, par M. Joseph Senkowski. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .. Pag. 387.
Journal d'un voyage en Asie mineure, &c.; par W. M. Leake. (*Second article de M.* Letronne.) .... 395.
Tableaux historiques extraits de Tacite, traduction nouvelle, avec le texte en regard, par M. Le Tellier. (*Article de M.* Daunou) .. 404.
Les Lusiades ou les Portugais, poëme de Camoëns, en dix chants; traduction nouvelle, avec des notes, par J. B. Millié. (*Article de M.* Raynouard) .... 412.
Platonis Philebus. — Recensuit, prolegomenis et commentariis illustravit Godofredus Stalbaum. (*Article de M.* Cousin.) .... 420.
Histoire comparée des systèmes de philosophie, par M. Degérando. (*Article de M.* Cousin.) .... 434.
Nouvelles littéraires .... 439.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction *de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

AOÛT 1825.

TRANSACTIONS of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland; vol. I, part. 1. London, 1824, *in-4.°* de xxiij et 154 pages.

L'INSTITUTION d'une société pour la recherche des objets relatifs aux sciences, à la littérature et aux arts de l'Asie, dans une ville telle que Londres, a produit, plutôt qu'on n'auroit pu l'espérer, les résultats heureux qu'on devoit en attendre. On avoit tout lieu de penser qu'un si grand nombre de personnes qui, après avoir rempli des fonctions publiques ou exercé des professions utiles en diverses contrées de l'Asie, reviennent dans la *vieille Angleterre* consacrer le reste de leur carrière à des travaux paisibles ou à d'honorables

loisirs, fourniroient en abondance à un recueil périodique ou à une collection académique, des notes, des observations, des mémoires rassemblés dans le cours de leurs voyages. Nulle part il n'étoit si nécessaire d'établir un dépôt où l'on pût mettre en réserve et sauver de la destruction ou de l'oubli une foule de morceaux scientifiques et littéraires utiles pour la connoissance des diverses contrées de l'orient; mais quelque idée qu'on se formât de ces richesses, il eût été difficile de croire que, si peu de temps après son institution, la Société asiatique de Londres seroit assez bien pourvue de matériaux pour donner au public un volume de recherches et de dissertations d'une aussi grande importance que celui qu'elle a déjà mis au jour.

Ce volume, formant la première partie du tome I.er de la collection que la Société asiatique se propose de publier, contient neuf mémoires. On les a fait précéder du rapport de la séance générale tenue par les fondateurs de la société, le 15 mars 1823, de la *charte d'incorporation* ou ordonnance rendue par le roi d'Angleterre au sujet de cette institution, et du discours d'ouverture prononcé par M. Colebrooke. On a de plus distribué séparément des cahiers qui contiennent le réglement de la société et la liste de ses membres de divers ordres. Les noms les plus marquans parmi les savans et les hommes d'état de la Grande-Bretagne sont dès à présent inscrits sur les registres de la société: elle a obtenu, dès sa naissance, le titre de *société royale*, et c'est le roi d'Angleterre lui-même qui a voulu en être le *patron*. C'est sous de tels auspices qu'elle a commencé ses travaux; et l'on ne doit pas s'étonner qu'une association qui reçoit de si nobles encouragemens, se montre de bonne heure jalouse d'y répondre en justifiant par d'honorables travaux une protection si puissante et si glorieuse.

La plupart des mémoires contenus dans le premier volume des nouvelles *Transactions* sont relatifs à des sujets qui, de près ou de loin, se rattachent à l'histoire morale ou physique de l'Hindoustan, le pays de l'Asie que les Anglais ont le plus grand intérêt à étudier et le plus de moyens de bien connoître. Tels sont, des observations de M. Moorcroft sur le pays de Ladakh et sur quelques espèces de ruminans qui y vivent; un mémoire sur le pays de Sirmor, par feu le capitaine Blane, et un autre sur la tribu des Bhills, par M. le chevalier J. Malcolm; une dissertation sur le figuier d'Inde, par le secrétaire de la société; la traduction d'une inscription samskrite, par M. le capitaine Tod, et sur-tout deux parties d'un grand mémoire de M. Colebrooke sur la philosophie des Hindous. Deux morceaux seulement traitent de sujets étrangers aux possessions britanniques en

Asie : l'un est un mémoire de M. J. F. Davis, concernant les Chinois, et l'autre la traduction d'une *proclamation singulière* du préfet de Canton, par M. Morrison. Ces deux morceaux, qui ne nous arrêteront pas long-temps, sont les premiers dont nous allons faire connoître la substance à nos lecteurs.

Le mémoire de M. Davis n'a point un objet spécial et déterminé, et l'intention de l'auteur ne paroît pas avoir été de jeter du jour sur un point quelconque de l'histoire ancienne ou moderne de la Chine. Il a voulu plutôt présenter un résumé des opinions diverses dont les Chinois ont été l'occasion, et le tableau des connoissances qu'on possède sur ce peuple, et qu'il a sans doute supposées moins répandues chez ses compatriotes qu'elles ne le sont sur le continent. C'est ainsi, par exemple, qu'il a cru devoir rentrer dans l'examen des questions relatives à l'époque de la fondation de l'empire chinois ; et l'on peut dire que ce sujet a été traité dans les mémoires de Gaubil, de Prémare, de Cibot et d'Amiot, de manière à exiger, de la part de celui qui voudroit y ajouter des faits nouveaux, de longues recherches et des travaux bien approfondis. M. Davis cite le passage des lois de Menou que W. Jones a le premier fait connoître (1), et d'après lequel ce célèbre écrivain avoit été conduit à penser que beaucoup de familles de la caste militaire, ayant par degrés abandonné les règles des Védas et la société des Brahmanes, finirent par vivre dans un état de dégradation, comme les *Tchinas* et d'autres peuples. Mais s'il étoit bien établi que le mot de *Tchinas* désignât en cet endroit les Chinois, comme cela paroît assez vraisemblable, ce fait seroit la preuve la plus incontestable que le code de Menou ne remonte pas à la haute antiquité qu'on prétend lui assigner, ou que du moins il a souffert ici quelqu'une de ces interpolations malheureusement si communes dans les livres samskrits : car, d'une part, il est impossible de ne pas reconnoître que ce nom de *Tchina*, en tant qu'appliqué aux Chinois, seroit absolument identique avec ceux de *Tchin, Tsin, Djen, Sin,* par lesquels la Chine et ses habitans sont désignés dans toute l'Asie ; et, d'un autre côté, il n'y a pas lieu de douter que tous ces noms ne soient dérivés de celui de la dynastie *Thsin.* Or le fondateur de cette dynastie, ou du moins le premier de ses princes qui ait possédé la Chine entière, ne commença à régner qu'en 246 avant J. C. ; et le premier de ses prédécesseurs qui puisse avoir été connu hors de la Chine, ne monta sur le trône que dix ans auparavant. A la vérité, on a supposé que le nom de la

(1) *Rech. asiat.* trad. franç. *tom. II, p. 406.*

principauté de Thsin avoit peut-être été porté dans l'occident antérieurement à l'époque où ses princes s'emparèrent de l'empire, et dans un temps où ils ne gouvernoient encore que la province actuellement nommée *Chen-si ;* mais cette supposition ne sauroit s'appliquer au passage des lois de Menou. Elle n'expliqueroit nullement la mention que le législateur fait de *Tchina*, sur-tout si cette mention devoit se rapporter à une époque plus ancienne que le IXe siècle avant notre ère. Il peut être bon de remarquer à ce sujet que, dans les lois de Menou (1), les Tchinas sont nommés conjointement avec d'autres peuples qui, autant qu'on peut en juger par conjecture, habitoient les frontières de l'Hindoustan, du côté de l'occident ou du nord-ouest : tels sont les *Kambodjas* ou naturels du Cambaye, les *Pâradas* et les *Pahlavas*, qu'on regarde comme les anciens Persans, les *Sakas*, que l'on prend pour les Saques, et les *Yavanas*, dans lesquels on croit retrouver les Grecs. Il en est de même dans le *Râmâyana* (2), où les noms qui accompagnent celui des *Tchinas* sont, avec les *Paramatchinas* [Tchinas par excellence], ceux des *Ghândhâras* [Candahar], des *Yavanas*, des *Bahlikas* [Balkh], des *Kekayas* et des *Kambodjas*. Il est vrai que l'ordre suivi dans cette énumération ne paroît pris ni de la distance de ces divers pays, par rapport à l'Hindoustan, ni de leur situation respective. Mais il y a lieu de supposer que, dans les idées du poëte, toutes ces nations devoient être placées à l'ouest des montagnes de neige; car, après en avoir parlé, il continue immédiatement la description des différentes chaînes de l'Himâlaya : et il est bien évident, par cette description même, que l'auteur n'avoit aucune notion positive sur les contrées situées au-delà de cette chaîne en allant vers le nord ou le nord-est; car les détails qu'il rapporte à ce sujet sont absolument fantastiques, et s'appliquent à des montagnes imaginaires habitées par des dieux, des demi-dieux, des saints, &c. Au reste, le rédacteur des lois de Menou assure bien que les peuples dont il parle avoient négligé les institutions des Brahmanes, et que cette négligence les avoit entraînés dans une sorte de dégradation; mais il ne donne nullement à penser que les Tchinas aient jamais habité une partie quelconque de l'Hindoustan. Il y a donc de fortes

---

(1) *L. X, v. 43 et 44.* — (2) *L. IV.* = Ce passage m'a été obligeamment communiqué par M. Lassen, jeune philologue très-versé dans la littérature indienne, digne élève et collaborateur de l'illustre traducteur du *Bhagavat ghita*, de qui l'Europe attend avec impatience la publication du grand et important ouvrage auquel les passages cités ci-dessus sont empruntés.

raisons de croire que ce sont effectivement les Chinois qui sont désignés par ce nom; et pourvu qu'on veuille assigner aux passages où il en est fait mention une date peu antérieure à l'ère chrétienne, il sera très-aisé d'expliquer comment il se fait que les Chinois aient été rangés avec des peuples du nord-ouest, tels que les habitans de Balkh et de Candahar. C'est par-là que les Chinois ont, de leur côté, fait la découverte des Indes. C'est par l'intermédiaire des habitans des plaines de la Transoxane que le rapprochement s'est d'abord opéré entre les deux grandes nations de l'Asie orientale. Des auteurs indiens qui n'étoient pas géographes, des législateurs, des poëtes, ont donc pu en faire mention à propos de ceux des *Mletchas* ou barbares auxquels ils en devoient la connoissance. L'époque qu'il faut assigner à ces communications expliqueroit très-bien en même temps les indications relatives au nom des Saques, et à celui des *Yavanas*, qui se trouveroient être les Grecs de la Bactriane. Les *Tchinas* de Manavashastra et du Râmâyana seroient donc les sujets de la dynastie des *Thsin*, venus, au II.e siècle avant J. C., sur les rives de l'Indus. Ces passages ainsi expliqués n'ont plus aucun rapport avec l'origine de la nation chinoise; et c'est pour les écarter d'une discussion à laquelle je pense qu'ils sont étrangers, que j'ai cru devoir soumettre aux lecteurs de ce Journal des considérations que W. Jones avoit négligées lorsqu'il a le premier voulu les y introduire.

Le ton d'incertitude avec lequel M. Davis s'exprime sur les temps anciens de l'histoire chinoise, et même sur plusieurs événemens d'une date récente, a sans doute quelque chose de surprenant chez un auteur qui auroit pu s'aider de tant de travaux approfondis exécutés avant lui; mais il est plus singulier de voir M. Davis garder la même réserve, ou, pour mieux dire, s'en tenir à des assertions non moins vagues, relativement à d'autres points qu'il auroit pu éclaircir par lui-même durant le séjour qu'il a fait à Canton: la population est un article de ce genre. C'est dans le pays même qu'on peut se livrer à ce sujet à des recherches exactes et parvenir à un résultat positif. Au lieu de renseignemens nouveaux et de notions puisées aux sources, M. Davis nous donne la comparaison des documens réunis par des auteurs plus anciens. Il invoque même l'autorité de Grosier, comme si elle ajoutoit quelque chose aux témoignages des missionnaires dont les mémoires lui ont fourni les matériaux de sa compilation; et la conclusion de l'auteur anglais sur ce point important d'histoire et de statistique est que nous ne savons absolument rien de positif: *and all our knowledge is we nothing know.*

La proclamation du préfet de Canton, qui a été traduite par M. Morrison et communiquée par sir Geo. Staunton à la Société asiatique, ne peut être qualifiée de *singulière*, qu'eu égard à l'idée que nous nous formons de ce genre de publication et de l'objet qu'on se propose habituellement en Europe lorsqu'on y a recours; celle-ci est une instruction morale adressée par le préfet à ses administrés, et rien n'est plus ordinaire à la Chine, ou, pour parler plus exactement, c'est une partie essentielle des devoirs des magistrats, d'adresser au peuple des leçons morales, dont il lui doit la confirmation par sa conduite. Le sujet de celle dont il s'agit ici est exprimé en huit caractères chinois, dont le sens est : *encourager l'industrie ; fonder l'instruction ; honorer la vertu ; réprimer le vice.* Le magistrat commence par une sorte de profession de foi morale qui pourroit passer pour un éloge. « J'ai commencé par être sous-préfet, dit-il, et j'ai servi vingt ans dans la » province de Canton. J'ai passé ensuite dans le Chan-toung et le » Ho-nan ; et maintenant me voici dans cette ville, joignant aux » fonctions de préfet celles de censeur général, moniteur de sa majesté » impériale, et de commandant militaire, pouvant lever les troupes du » département. La musique et les femmes, les richesses et le profit, » les divertissemens, l'avarice, n'ont aucun pouvoir sur moi. Mon desir » unique, invariable, continuel, *prévoyant,* ardent, et que je ne puis » me dispenser de nourrir, est d'être en état de considérer les affaires » du pays comme si c'étoient celles de ma maison, et les affaires » des pauvres comme si c'étoient les miennes propres. » Les conseils que le préfet adresse ensuite aux habitans de son département sont distribués sous les quatre chefs qu'on vient de rapporter. Il recommande aux uns de faire venir de l'eau pour arroser les champs, et de planter des arbres, *importante production qui ne demande pas de vêtement et qui ne mange pas de riz ;* de nourrir des animaux domestiques, d'être charitables, compâtissans, économes. Il engage les autres à cultiver les talens, à répandre l'instruction; et puisque les femmes n'apprennent point à lire, il veut que leurs pères et leurs maris prennent soin d'éclairer leur esprit. Les magistrats doivent honorer les vierges qui refusent de se marier par dévouement pour leurs parens, les femmes chastes, les veuves qui fuient les secondes noces. Enfin le préfet moraliste interdit le jeu, réprouve le suicide, particulièrement celui qui paroît commun dans la province de Canton, et auquel le dénuement ou la haine conduit des misérables, pour obliger des gens riches à payer à leur famille des sommes d'argent, dans la crainte d'être compromis et recherchés. Il s'élève aussi contre des

avocats vagabonds qui excitent des procès, les enveniment ou les éternisent, contre les bandits qui font partie de certains clubs ou d'associations où l'on se jure attachement les uns aux autres. Il finit en priant les officiers qui lui sont subordonnés, les gens bien nés et le peuple, de ne pas regarder ses discours comme un amas de moralités vagues et sans application, mais de les recevoir avec respect, en fait et en vérité, et de les réduire en pratique. Cette proclamation est datée de la deuxième année tao-kouang, le huitième jour du onzième mois (23 décembre 1822). Les mots *tao-kouang*, qui font partie de la date, ont été mal placés au milieu de la dernière ligne. On les prendroit pour la signature du préfet, et ce sont les caractères qui désignent les années de l'empereur actuellement régnant.

M. W. Moorcroft a recueilli, dans son voyage à Ladak, quelques observations d'histoire naturelle qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, et il en a consigné le précis dans un mémoire très-court qui a été communiqué à la Société asiatique par M. Fleming. On y trouve la description d'une variété de mouton domestique qui, quoiqu'il n'atteigne pas, dans sa plus grande croissance, la grosseur d'un agneau de cinq ou six mois, ne le cède à aucune race pour le poids et la beauté de sa toison. On le nomme *pourik* dans le pays. Il n'y a pas de chien mieux apprivoisé. Cet animal enfonce sa tête dans les marmites, y prend les tranches de pain, boit dans les tasses les restes du thé au sel et au beurre, et ne dédaigne pas de venir ronger un os déjà dépouillé, dans la main de son maître. Habituellement il cherche sa nourriture sur des rochers de granit à la surface desquels on n'aperçoit à quelque distance aucune trace de végétation, mais où l'infatigable industrie de l'animal sait découvrir quelques touffes d'absinthe, de buglosse ou d'hysope. Le pays aux environs de Ladak est cultivé en froment, en orge et en luzerne; mais deux mois après la moisson, il ne reste ni un brin de chaume ni un pied d'herbe: les vaches, les *tho*, métis du yak mâle et de la vache, et les chèvres à schales, ont tout dévoré, et le *pourik* seul peut encore y trouver à paître. L'auteur a remarqué ces circonstances minutieuses, parce qu'elles lui ont donné lieu de penser que la race des moutons dont il s'agit, qui donnent deux agneaux et peuvent être tondus deux fois dans l'espace d'un an, et dont la nourriture coûte si peu, seroit une acquisition très-importante pour son pays.

M. Moorcroft fait encore mention d'une espèce particulière de schale, nommée *asli* ou *asli-tous*, d'une couleur brune, et qui est fabriquée à Kaschemire avec un duvet d'une beauté remarquable.

Depuis le règne de Mahmoud-schah, on a à peine fabriqué un seul schale de cette espèce pour le commerce, et un très-petit nombre seulement par commande, à cause des frais. Ni la chèvre à schales domestique, ni la vivogne, ne fournissent une matière aussi précieuse. L'animal qui porte celle-ci est une des innombrables variétés de chèvres sauvages qui habitent les montagnes du pays de Ladak, et particulièrement celles de Tchang-thang et de Khotan. Le prix en est très-élevé, parce que la chèvre n'a pu encore y être apprivoisée. L'auteur en croit la race supérieure à celle dont la France est redevable aux soins de M. Amédée Jaubert; et cependant il ne pense pas qu'il fût avantageux de la naturaliser ailleurs que dans les portions inhabitées de l'Himâlaya, à raison de la très-petite quantité de duvet que fournit chaque individu.

Il y a, dans les parties orientales de la principauté de Ladak, un autre animal dont M. Moorcroft donne ici la première description: c'est une variété de cheval sauvage, nommée *kiang*, qui, sous quelques rapports, approche de l'âne plutôt que du cheval, mais qui diffère du gourkhar du Sind. Hormis les oreilles, on le prendroit plutôt pour un antilope, à la beauté de ses yeux et à la vivacité de ses mouvemens. Il peut avoir quatorze palmes de hauteur; ses formes sont musculeuses, et remarquablement bien dessinées. Le voyageur anglais eut en vue une douzaine d'individus de cette race, lors d'une excursion qu'il fit pour reconnoître la ligne que suivit l'armée des Sokpos (tartares ou Calmuques), quand elle fit une invasion dans le territoire de Ladak, sous le règne d'Aurengzeb.

M. Noehden, secrétaire de la Société asiatique, a consacré une dissertation à cet arbre dont la forme gigantesque et la ramification singulière ont attiré l'attention des voyageurs anciens et modernes, et dont un poëte français a tracé une peinture aussi fidèle qu'eût pu la faire un naturaliste (1). L'arbre des Banians, ou le figuier d'Inde *[ficus Indica]*, ne paroît pas avoir été connu dans l'occident avant l'expédition d'Alexandre. Théophraste en donne une description assez exacte, vraisemblablement d'après les mémoires qui avoient été envoyés

---

(1) Ainsi de tige en tige, ainsi de race en race,
De ces troncs populeux la famille vivace,
Voit tomber, retomber ses rameaux triomphans,
Du géant leur aïeul gigantesques enfans;
Et leur fécondité, qui toujours recommence,
Forme d'un arbre seul une forêt immense.
DELILLE, *les Trois Règnes.*

à son maître Aristote. Ce dernier l'avoit sans doute compris dans ses deux traités sur les plantes, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Pline est, avec Théophraste, le seul ancien qui ait parlé du figuier d'Inde en botaniste. Mais les remarques populaires et les récits merveilleux dont cet arbre a été le sujet, se rencontrent chez tous les écrivains de la vie d'Alexandre. Quinte-Curce, Strabon, Arrien, en font mention, mais en mêlant à leurs descriptions des particularités qui semblent se rapporter au grand palmier *éventail [corypha umbraculifera]*. M. Noehden distingue avec sagacité ces traits descriptifs, source de confusion pour des auteurs qui n'étoient pas naturalistes.

M. le major Tod a communiqué la traduction d'une inscription samskrite qu'il a relevée dans un lieu nommé *Asi* ou *Hansi*, l'un des points les plus reculés de l'Inde anglaise, du côté du nord-ouest. Cette inscription, datée de l'an 1224 de l'ère *Samvat*, a un sujet historique comme plusieurs autres inscriptions que cite aussi M. Tod. Elle se rapporte au règne d'un prince nommé *Prithviradja*, issu de l'une de ces tribus belliqueuses du nord de l'Inde qui eurent à soutenir les premières le choc des armées musulmanes, lorsque celles-ci firent la conquête de l'Hindoustan. M. Tod se livre à de longues recherches sur cette tribu nommée *Tchohan*; et l'analogie qu'il remarque entre quelques noms de peuplades du nord de l'Inde, et ceux de nations du nord ou du centre de l'Asie, le conduit à des rapprochemens parmi lesquels il en est de très-curieux, et d'autres qui peut-être soutiendroient difficilement un examen approfondi. Du nombre de ceux-ci est la ressemblance tout-à-fait accidentelle du nom de *Tchohan* avec celui de la dynastie chinoise de *Chou-han* ou plutôt des *Han* du pays de *Chou*, ou du *Sse-tchhouan*. M. Tod croit avoir retrouvé les restes des Youeï-chi, nation tartare à laquelle Deguignes a, peut-être un peu légèrement, appliqué la dénomination d'Hindo-Scythes. Il admet sans discussion l'identité des Huns avec une tribu qu'il a lui-même observée dans le Guzarate, sous son nom primitif de *Hun*, et celle des Gètes avec les *Djit* ou *Djats* de *Salindrapour*. Je ne crois pas qu'il soit impossible de donner une base solide à ces derniers rapprochemens, si plausibles par eux-mêmes : mais comme ils ont été contestés par des savans respectables, il semble nécessaire, en les proposant de nouveau, de les faire précéder par des considérations propres à les justifier.

Deux morceaux fournis au recueil de la Société asiatique de Londres par M. le capitaine Blane et par sir J. Malcolm, ne sont pas tout-à-fait du genre de ceux qui composent habituellement les

collections académiques, particulièrement sur le continent. Ce sont deux mémoires de géographie positive, tels qu'on doit desirer d'en voir paroître beaucoup sur des contrées que les Anglais seuls maintenant peuvent visiter sans obstacle et décrire avec exactitude. Le premier est un article très-étendu sur un canton du nord de l'Inde nommé *Sirmor*, au sud de Biser, dont il est séparé par la rivière Paber, à l'orient de Hindour et de Barahtoukraï; et sur la rive occidentale de la rivière Djamna. M. Blane fait connoître en détail les mœurs des habitans de ce canton, subjugués il y a vingt ans par les Gorkhas, alliés du radjah de Sirinagar, et maintenant vassaux de la compagnie des Indes. La profession de l'auteur a principalement dirigé son attention sur les objets qui excitent l'intérêt d'une nation dominatrice, les ressources d'un pays, les montagnes qui le coupent, les rivières qui l'arrosent, les défilés, les gués, les endroits qui sont fortifiés ou qui pourroient l'être. On a donc ici une de ces descriptions, résultat d'un travail topographique, que l'intérêt de la conquête ou de la conservation a fait entreprendre, et que la science aime à s'approprier, comme s'il avoit été préparé pour elle.

Le second morceau, intitulé *Essai sur les Bhills*, est plus étendu et offre plus d'intérêt. Les Bhills sont une peuplade qui habite les parties montagneuses des contrées de Malwa et de Candeish. Ils se regardent eux-mêmes comme une nation distincte du reste de la population indienne, et leur prétention à cet égard paroît fondée. Toutefois la multiplicité des tribus entre lesquelles ils sont partagés a fait croire qu'ils étoient formés d'une association d'Hindous d'origine et de race diverses, dégradés de leur caste et réunis sous l'influence de quelques événemens politiques et de circonstances locales. Quoi qu'il en soit, sir J. Malcolm pense que la nation des Bhills peut prétendre à une assez haute antiquité. Il y a des traditions authentiques qui nous apprennent que les souverains radjpouts de Djadhpour et d'Odepour ont enlevé aux Bhills de grands espaces de terrains; et les pays qui sont maintenant au pouvoir des princes radjpouts de Dongerpour et de Banswara peuvent être considérés comme des conquêtes faites récemment aux dépens de cette tribu, qui, quoiqu'elle n'ait plus de chefs nationaux, continue de former la masse de la population. Il en est de même de tous les territoires des radjpouts dans les parties montagneuses et boisées qui séparent le Guzarate de Malwa et de Mewar. Mais c'est sur la rive gauche du Nermada, que les Bhills ont été moins poursuivis, et c'est aussi là qu'on peut plus facilement étudier les usages qui les distinguent des autres classes d'Hindous.

C'est, par exemple, une coutume commune à presque tous les pays dont on vient de parler, que celle qui consiste à marquer le front des princes ou chefs radjpouts, lorsqu'ils héritent du pouvoir, avec du sang tiré du pouce ou de l'orteil d'un Bhill. Cette cérémonie, qui passe pour un témoignage de dépendance, paroît au contraire avoir été dans l'origine le signe du pouvoir exercé par ces peuples. Il y a des familles qui réclament le droit exclusif de fournir le sang employé dans ces occasions. Si l'on excepte quelques tribus qui ont été converties au musulmanisme, les Bhills honorent des dieux particuliers, et ils assignent à chacun d'eux des fonctions distinctes, comme d'assurer le succès de leurs courses et de leurs brigandages, de protéger les villages contre les ravages des bêtes féroces, &c. Ils ne fréquentent ni les temples ni les autres lieux de dévotion ; et l'endroit qu'ils choisissent pour les cérémonies de leur culte, c'est le pied d'un arbre qu'ils entourent de quelques grosses pierres. Ils rendent des honneurs à leurs ancêtres et aux chefs de marque. Quand quelqu'un de ceux-ci vient à mourir, ils remettent au *bhat* (1), ou poëte historien de la tribu, une figure de bœuf ou de cheval en bronze, que celui-ci promène dans les hameaux, en chantant les louanges du défunt. Sir J. Malcolm rapporte quelques fragmens d'une sorte de chronique où l'origine des Bhills et la succession de leurs princes sont racontées avec un mélange de fables et de détails merveilleux: mais l'auteur anglais ajoute qu'il n'est pas dans cette nation de tribu qui n'ait conservé quelque récit de ce genre sur ses antiquités particulières ; et quelque défigurés que soient ces récits par l'ignorance et la superstition, il seroit à desirer qu'on pût les réunir et les faire connoître. Les renseignemens sur l'histoire de l'Inde sont encore trop peu communs pour qu'on puisse se croire en droit d'en dédaigner aucun.

Quoique nous nous soyons efforcés de réduire ce que nous avions à dire de chacun des mémoires renfermés dans le volume que nous analysons, à ce qui étoit vraiment indispensable pour en faire apprécier le contenu, il nous reste trop peu d'espace pour offrir ici le résumé de ce que M. Colebrooke a donné sur la philosophie des Hindous. L'examen de ce grand et important mémoire doit donc être renvoyé à un second et dernier article.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

(1) Voyez *Memoir of central India*, tom. II, p. 131.

Mémoire sur quelques Papyrus écrits en arabe et récemment découverts en Égypte (1).

J'ai reçu, au mois de janvier dernier, de M. Drovetti, consul général de France en Égypte, trois papyrus écrits en caractères arabes. Comme ils étoient roulés et paroissoient en très-mauvais état, je n'osai point les dérouler, de peur d'en briser quelques parties, et j'eus recours à la complaisance de M. Dubois pour les développer et les fixer en même temps sur un carton léger, opération qui seule pouvoit assurer leur conservation. De ces trois papyrus, deux ont été déroulés et fixés comme je le desirois; le troisième, dont la destruction est presque complète, sera traité de la même manière, par respect uniquement pour son antiquité : car je ne pense pas qu'on puisse en tirer aucun parti. Je ne parlerai ici que des deux que je mets sous les yeux de l'Académie.

En jetant un premier coup d'œil sur ces papyrus, je pensai qu'il seroit très-difficile de les lire, parce qu'ils offroient, l'un d'eux surtout, beaucoup de lacunes et des parties entièrement détruites, et que d'ailleurs on n'y voyoit aucun des points diacritiques, c'est-à-dire, des points qui servent à fixer la valeur des lettres dont la figure est commune à deux, trois et jusqu'à cinq des élémens de l'écriture. D'ailleurs, comme ils étoient écrits dans le caractère *neskhi*, dont on attribue généralement l'introduction au célèbre vizir Ebn-Mokla, mort en 326 (937), je conjecturois qu'ils n'étoient pas d'une très-haute antiquité : j'y donnai donc peu d'attention, et j'en remis l'examen à un moment où j'aurois plus de loisir. Je me contentai d'écrire à M. Drovetti, neveu du consul général et résidant à Marseille, le même qui avoit rapporté d'Égypte ces papyrus, pour apprendre de lui où ils avoient été trouvés. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Je crois, comme vous, Monsieur, que ces papyrus ne doivent » point dater d'une bien haute antiquité. Je vais satisfaire, autant » qu'il m'est possible, à vos desirs. Monsieur, j'ai trouvé ces manus- » crits à la surface d'un tombeau (ou puits), enfermés dans un » petit vase de terre cuite et cacheté, le tout enfoui dans le sable, » aux montagnes de la ville de Memphis, près des pyramides de » Saccara, et fort près de l'endroit où j'ai travaillé à faire sortir le » sarcophage de granit qui est dans votre ville, à la consignation de

---

(1) Ce mémoire a été lu par M. Silvestre de Sacy à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, au mois de juin 1825.

» M. Chayolle, et dont M. Champollion donne une explication » très-savante. »

Ayant reçu cette réponse, elle me rappela les papyrus que j'avois mis de côté. Je les regardai de nouveau, et en moins de deux heures je parvins à les lire entièrement, à très-peu de choses près. Leur contenu est en lui-même de bien peu d'importance; mais quelques circonstances me paroissent leur donner un grand intérêt. Je vais les copier et en donner la traduction. Je commence par celui que j'ai numéroté A, parce qu'il a moins souffert des injures du temps; mais je dois prévenir que comme ils ont tous deux un même objet, leur comparaison respective m'a servi beaucoup à en déterminer la lecture.

Voici donc ce qu'on lit dans le papyrus marqué A.

بسم الله الرحمن الرحيم

هذا كتب من جابر بن عبيد عامل الامير عبد الملك
بن يزيد على كورة منف لسمعا فلبك امرد جسيم ادم اقنى ازجّ
غلوف ولفلوج هلبه امرد ادم ازجّ غلوف من اهل دير ابو
هرميس من كورة منف انى اذنت لهما ينطلقا الى الصعيد
فى حرمهما ومعيشتهما واجلبهما الى انسلاخ شوال
سنة ثلث وثلثين ومايه فمن لقيهما من عمّال الامير
اصلحه لله فلا يعرض لهما الى ذلك...
..............وكتب ابرهيم..........مستهلّ شوال سنة
..........ثين ومابة

En haut de ce papyrus il y a un mot isolé qui doit être lu نسخت, c'est-à dire, *il a été transcrit.*

TRADUCTION.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

» Ceci est un écrit donné par moi, Djaber fils d'Obéïd, intendant » de l'émir Abd-almélic, fils de Yézid, et préposé à la province de » Memphis, à *Samia Felibek*, imberbe, corpulent, roux, ayant le nez » relevé en bosse, louche, incirconcis; et à *Féloudj Halbé*, imberbe, » roux, louche, incirconcis; tous deux habitans du (lieu nommé le) » *monastère d'Abou Hermès*, du nome de Memphis; (attestant) que je » leur ai permis de se transporter dans le Saïd, avec leurs femmes, » leurs provisions et leurs marchandises, jusqu'à la fin de schawal » de l'année 133. Si donc quelqu'un des intendans de l'émir, que

» Dieu lui accorde le bonheur! les rencontre, il ne doit leur apporter » aucun empêchement.......... Écrit par Ibrahim.... le premier » jour de la lune de schawal de l'an 133. »

Avant d'aller plus loin, je dois faire quelques observations.

1.° Ici, comme dans l'orthographe des anciens manuscrits de l'Alcoran et des monnoies coufiques, l'élif de prolongation est omis dans certains cas. Ainsi on lit كتب pour كتاب, ثلث et ثلثين pour ثلاث et ثلاثين, اجلب pour اجلاب.

2.° Les noms des deux Égyptiens pourroient être prononcés de bien des manières, attendu l'absence totale des points diacritiques.

3.° L'année 133 est clairement écrite dans le corps du passe-port; à la fin on ne voit bien distinctement que les dernières lettres du mot ثلثين *trente* et le mot ومابة *et cent;* mais cela suffit pour prouver que, dans le corps du passe-port, il ne faut pas, comme on pourroit être tenté de le faire, lire ثلثمابة *300*, ou اربعمابة *400*, au lieu de ومابة *et cent.* C'est ce que met hors de doute le second passe-port.

Le bas du papyrus a été roulé et retenu par quelques filamens qu'on a repliés sur la partie roulée, et arrêtés par un cachet en argile, sur lequel on lit en caractères coufiques: فوّض جابر امره الى الرحمن الرحيم.

Djaber a remis tous ses intérêts au (Dieu) clément (et) miséricordieux.

Je passe au second papyrus indiqué par la lettre B, et dont voici le contenu:

..............................ـمن الرحيم

هذا كتب من جابر بن عبيد عامل الامير عبد الملك بن يزيد

.........اقنى...

اهل دير ابو هرميس من كورة منف انى اذنت لـــــه.........

الى الصعيد فى حرمه ومعيشته واجلـبه الى انســـــلاخ

شوال سنه ثلث وثلثين ومابة فمن لقيه من عمّـال الامـيـــر

اصلحه لله فلا يعرض له الى ذلك مـــن الاجـــلّ والا.........

.............................شوال سنة ثلث وثلثيـن

....

TRADUCTION.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

» Ceci est un écrit de Djaber, fils d'Obéïd, intendant de l'émir » Abd-almélic, fils de Yézid.................... ayant le nez » relevé en bosse...... des habitans du monastère d'Abou-Hermès, » du nome de Memphis; (attestant) que je lui ai permis...... dans » le Saïd avec sa femme, ses provisions et ses marchandises, jusqu'à » la fin de schawal de l'année 133. Si quelqu'un des intendans de » l'émir, que Dieu lui accorde le bonheur! le rencontre, il ne doit » lui opposer aucun empêchement, soit que ce soit un des principaux » (officiers) ou.......................... schawal de l'année » ....trente-trois. »

Excepté le nom et le signalement de l'Égygtien auquel est donné ce passe-port, il est facile de remplir les lacunes qu'il présente, au moyen du précédent. Celui-ci est scellé comme le premier, et avec le même cachet; il porte aussi tout au haut du papyrus le mot نسخت *il a été transcrit.*

Un des mots que j'ai eu le plus de peine à deviner, a été celui de *Yézid*, nom du père de l'émir Abd-almélic. Je l'avois lu cependant, avant de recourir à la Description historique et topographique de Misr et du Caire, de Makrizi, que j'ai consultée pour savoir par quel émir l'Égypte étoit gouvernée en 133. Voici ce que dit cet écrivain : « Au commencement du mois de schaban 133, Abou-Aoun Abd- » almélic, fils de Yézid, qui étoit natif du Djordjan, fut nommé » gouverneur de l'Égypte et chargé en même temps de l'intendance » générale des finances, comme lieutenant de Saléh, fils d'Ali. » Abd-almélic conserva ce gouvernement jusque vers la fin de l'année 135. D'après ce qui vient d'être dit, il y avoit deux mois qu'Abd-almélic gouvernoit l'Égypte, quand son délégué Djaber, fils d'Obéïd, donna nos deux passe-ports.

On pourroit s'étonner que des Égyptiens, habitans du canton de Memphis, aient eu besoin d'un passe-port pour faire un voyage dans le Saïd; mais je dois observer que l'époque de laquelle ces passe-ports sont datés, coïncide avec celle de la chute des Ommiades et le commencement des Abbasides; que le dernier khalife ommiade avoit cherché un asile en Égypte, et que le changement de dynastie occasionna des troubles et des hostilités dans ce pays. Il n'est pas surprenant que, dans de telles circonstances, on ait soumis les chrétiens indigènes de l'Égypte à une surveillance qui pouvoit ne pas avoir lieu dans des temps plus tranquilles.

J'ai dit que ces pièces, sous certains rapports, sont d'un très-grand intérêt. D'abord elles sont les plus anciens monumens connus

de l'écriture arabe en général ; du moins sont-elles les seuls monumens antiques de cette écriture qui aient une date certaine. En second lieu, elles prouvent que le caractère nommé *neskhi* est de deux siècles au moins antérieur au célèbre vizir Ebn-Mokla, à qui on en attribue communément l'invention. Cette opinion n'a point trouvé, que je sache, de contradicteurs ; et c'est une chose reçue parmi tous ceux qui ont traité de l'écriture et de la littérature arabes, que le caractère nommé dans la suite *coufique*, du nom de la ville de Coufa, a été introduit parmi les habitans du Hedjaz peu de temps avant Mahomet, qu'il tire son origine de l'ancien caractère syriaque nommé *estranghélo*, et que c'est de la Mésopotamie qu'il s'est introduit parmi les habitans du Hedjaz ; enfin, qu'il a continué à être d'un usage général pendant les trois premiers siècles de l'hégire, et n'a été remplacé que lorsque le vizir Ebn-Mokla, mort en 324 ou 326 de l'hégire, eut inventé le caractère dont on fait encore usage aujourd'hui, caractère qui a subi, il est vrai, par la suite, quelques réformes et quelques embellissemens, mais sans être dénaturé ou altéré dans ses formes essentielles. Voilà ce que disent, d'un commun accord, d'Herbelot (*Biblioth. orientale*, au mot *Moclah*) ; Edw. Pococke (*Specim. Hist. arab.*) ; Adler (*Descriptio codicum quorumdam cuficorum . . .* et *de Scripturâ cuficâ Arabum Observationes novæ*) ; S. G. Wahl (*Allgemeine Geschichte der morgenlænd. Sprachen*) ; de Jenisch (*de Fatis linguarum orientalium*) : enfin j'ai moi-même supposé la vérité de cette opinion dans mon mémoire sur *l'origine et les anciens monumens de la littérature chez les Arabes*, inséré dans le tome L des Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Toutefois, les autorités que j'ai rapportées et discutées dans ce mémoire, m'ont paru prouver qu'antérieurement au caractère auquel convient proprement le nom de *coufique*, il existoit deux variétés du caractère arabe originairement venu de la Mésopotamie ; que de ces deux variétés, l'une étoit usitée à la Mecque, l'autre à Médine ; qu'après la fondation de Basra et de Coufa, on introduisit dans ces deux villes deux nouvelles variétés du caractère arabe qui furent distinguées par les noms de *basri* et de *coufi*, et que ce dernier devint général, en sorte que la connoissance des autres est totalement perdue pour nous.

Au reste, c'est d'après les historiens et les philologues arabes eux-mêmes, qu'on a attribué à Ebn-Mokla la substitution du caractère arabe usité aujourd'hui au caractère coufique ; et la seule incertitude qu'ils laissent à cet égard, c'est de savoir si l'on doit faire honneur de cette invention à Ebn Mokla, ou à son frère Abou-Abd-allah Hasan, mort en 338. Quoique les passages d'Ebn-Khilcan, qui ont

servi d'autorité principale en cette matière, aient été cités plusieurs fois, et que le texte même en ait été donné, mais avec peu d'exactitude, par M. Adler, je ne puis me dispenser de les rapporter ici. Je commence par celui qui se trouve dans la vie d'Abou'lhasan Ali, fils de Hélal, connu sous le nom d'*Ebn-albawwab* (1). « Il n'y a personne, dit le » biographe arabe, ni entre les anciens, ni entre les modernes, qui ait » écrit comme lui, ou même qui ait approché de la beauté de son écriture, » quoique Ebn-Mokla soit le premier qui ait tiré du caractère coufique » le système actuel, et qui l'ait amené à cette forme; il a en cela » le mérite de la priorité, et son écriture est aussi fort belle; mais » Ebn-albawwab a perfectionné son système, en a rendu l'exécution » plus pure, et lui a donné un extérieur plein de charmes et d'agré- » mens. D'autres disent que l'inventeur de cette belle écriture n'est » pas Abou-Ali, que c'est son frère Abou-Abd-allah Hasan. Nous » en faisons mention dans la vie d'Abou-Ali, qui est classé parmi les » personnages du nom de *Mohammed.* Il faut le voir en cet endroit. »

Voici maintenant ce qu'on lit dans la vie d'Ebn-Mokla (Abou-Ali Mohammed) :

« Nous avons déjà parlé de lui dans la vie d'Ebn-albawwab, le » cateb, et nous avons dit que c'est lui qui a tiré le système actuel » du caractère coufique, et qui lui a donné cette forme, c'est-à-dire, » lui ou son frère, suivant la diversité d'opinions dont nous avons » fait mention dans l'endroit cité. » Quelques lignes plus loin, le biographe ajoute que « le frère d'Ebn-Mokla, Abou-Abd-allah Hasan, » étoit un cateb de beaucoup de talens, et lettré; et le vrai, dit-il, » c'est que c'est lui qui est l'auteur de la belle écriture. »

Je dois maintenant rappeler en quels termes s'exprime à ce sujet Elmacin, écrivain du VIe siècle de l'hégire, qui, comme on sait, a abrégé l'Histoire de Tabari, et qui, à cause de cela même, est d'un grand poids, bien que son texte, publié par Erpenius, fourmille de fautes qui arrêtent à chaque instant le lecteur.

« Cet Ebn-Mokla, dit-il, est celui qui est le célèbre auteur de » l'écriture; il est le premier qui ait converti l'écriture coufique » d'origine étrangère en ce beau système arabe.... Après lui est venu » Ebn-albawwab qui l'a encore rendue plus arabe, et y a atteint le » suprême degré. » Dans ce texte il reste un mot qui n'offre point un

(1) C'est dans cette même vie d'Ebn-albawwab, que se trouve le célèbre passage sur l'origine de l'écriture arabe; mais il est étranger au sujet de la discussion actuelle.

sens satisfaisant, mais que je ne sais comment corriger. Au reste, il n'y a d'important dans ce passage que l'épithète *d'origine étrangère* qu'Elmacin donne à l'écriture coufique, et cette même épithète lui est donnée par Ebn-Schohna, dans un texte que M. Adler a cité dans sa dissertation intitulée *Descriptio codicum quorumdam cufi*., et qui est conçu presque dans les mêmes termes que celui d'Elmacin. Elle prouve que l'écriture coufique étoit considérée comme étrangère aux Arabes; car le mot مولد (1), que je regarde comme l'origine de notre mot *mulâtre*, signifie un enfant né d'un père arabe et d'une mère étrangère, ou d'un père étranger et d'une mère arabe.

Ebn-Khaldoun, écrivain plus récent, mais qui joint à une grande érudition une critique assez rare chez les orientaux, traite fort au long de l'écriture dans ses Prolégomènes historiques. Voici un abrégé de ce qu'il dit:

« Sous le gouvernement des Tobbas, l'écriture avoit atteint un haut » degré de formation, de régularité et de beauté, à cause que la » civilisation et le luxe étoient aussi à un haut degré: c'est l'écriture » qu'on appelle *himyarite*. Cette écriture passa des Tobbas à Hira, » parce que Mondhar, qui y régnoit, et les fondateurs du nouveau » royaume des Arabes dans l'Irak, avoient quelques liaisons de sang » et de parenté avec les Tobbas, et partageoient leur patriotisme. » Cependant l'écriture n'y eut pas le même degré de perfection, » parce qu'il y avoit bien de la différence entre ces deux dynasties. » C'est de Hira que l'ont reçue les habitans de Tayef et les Koréï- » schites. » Ici Ebn-Khaldoun rapporte les traditions qu'on trouve partout dans Ebn-Kotaïba, Ebn-Khilcan, Hadji-Khalfa, &c., sur l'introduction de l'écriture parmi les habitans du Hedjaz. J'observe seulement que, suivant le récit d'Ebn-Khaldoun, c'étoit un homme venu du Yémen qui avoit apporté l'écriture à Anbar, et que cet homme en avoit reçu la connoissance d'un personnage nommé *Khaldjan, fils de Kasem*, qui mettoit par écrit les révélations du prophète Houd. Il me semble que je n'ai point vu ailleurs ces particularités, qui tendroient à établir que l'écriture introduite à la Mecque peu de temps avant Mahomet, venoit originairement du Yémen, et de l'écriture himyarite. Ebn-Khaldoun, dont je reprends le récit, dit ensuite « que les Himya- » rites avoient une écriture nommée *mousnad*, dont toutes les lettres » étoient isolées, et qu'ils ne souffroient pas que personne apprît cette

---

(1) Voyez ce que j'ai dit sur le sens de ce mot dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom L, p. 309.

» écriture sans leur permission ; que c'est d'eux que les Arabes descendus » de Modhar ont appris l'écriture, mais qu'elle n'est jamais parvenue » chez eux à une grande perfection, parce que les arts ne peuvent » point fleurir à un haut degré chez les peuples nomades, attendu » qu'ils en font peu d'usage. L'écriture des Arabes, dit-il en propres » termes, étoit donc *nomade* (c'est-à-dire, telle qu'il convient à » des peuples nomades), telle, ou à-peu-près, qu'elle est encore » chez eux de nos jours, à moins que nous ne disions qu'elle est » aujourd'hui faite avec plus d'art, parce qu'ils se sont rapprochés » davantage de la civilisation, et ont plus de rapports avec les grandes » villes et les états régulièrement organisés. Les Arabes de Modhar » étoient plus éloignés de la vie des peuples domiciliés et plus près » de l'état nomade, que les peuples de la Syrie, du Yémen, de » l'Égypte et de l'Irak.

» L'écriture arabe, jusqu'au commencement de l'islamisme, n'at» teignit donc jamais un degré éminent de régularité, de perfection et » de beauté; elle n'atteignit même pas ce mérite à un degré médiocre, » à cause que les Arabes conservoient les mœurs des nomades, leurs » habitudes sauvages, et leur éloignement pour les arts. » Notre auteur prouve cela par la manière dont les exemplaires de l'Alcoran étoient écrits par les compagnons du prophète, puis par les *Tabis*, c'est-à-dire, par ceux qui avoient vécu avec les compagnons de Mahomet, et se faisoient un honneur et un mérite de les imiter en tout; et il réfute l'opinion de ceux qui, au lieu d'avouer l'ignorance de ces premiers disciples de l'islamisme, ont recours à des subtilités ridicules pour justifier leurs fautes. Il fait voir qu'il n'y a aucune raison de recourir à de pareils subterfuges, et que l'honneur des premiers Musulmans n'est nullement compromis par cette sorte d'ignorance qui étoit une conséquence nécessaire de leur position sociale ; puis il continue ainsi :

« Quand les Arabes eurent acquis la royauté, qu'ils eurent soumis » les grandes villes, conquis les provinces, qu'ils se furent établis » à Basra et à Coufa, et que le gouvernement eut besoin d'employer » des hommes de plume, ils se servirent de l'écriture, et ils se » livrèrent à l'étude et à la pratique de cet art, qui devint chez eux » d'un usage commun. Il acquit plus de précision et de beauté, et » parvint, à Basra et à Coufa, à un certain degré de régularité, mais » néanmoins fort au-dessous de la perfection. On connoît l'écriture » coufique encore de nos jours. Plus tard les Arabes se répandirent » dans diverses contrées et divers royaumes. Ils conquirent l'Afrique

» et l'Espagne. Les Abbasides fondèrent Bagdad, où l'écriture s'éleva » au plus haut degré de perfection, parce que la civilisation atteignit » le plus haut point dans cette ville, qui étoit le chef-lieu de l'islamisme » et le centre de l'empire des Arabes. Les formes de l'écriture à » Bagdad devinrent différentes de celles qui étoient en usage à Coufa, » en ce qu'elles tendoient à devenir plus gracieuses, plus belles, et » d'un effet plus agréable. Cette opposition (entre le caractère coufique » et celui de Bagdad) se fortifia avec le cours des années, jusqu'à » ce qu'enfin (Abou) Ali fils de Mokla, le vizir, déploya l'étendard » de ce nouveau genre d'écriture à Bagdad, et fut suivi en cela par » Ali, fils de Hélal, le cateb, connu sous le nom d'*Ebn-albawwab.* Ce » fut lui qui fixa la pratique de cet art dans le IIIe siècle et les temps » qui suivirent. Alors les formes et les figures du caractère de Bagdad » s'éloignèrent à un tel point de celles du caractère coufique, qu'on peut » regarder ces deux écritures comme tout-à-fait différentes. L'écriture » éprouva encore, par la suite des temps, d'autres altérations, &c.

Quoique Ebn-Khaldoun soit un écrivain assez moderne et qu'il ne cite point les autorités qu'il a suivies, cependant comme il est connu, ainsi que je l'ai déjà dit, par un esprit de critique rare chez les auteurs orientaux, et que d'ailleurs son récit est tout-à-fait conforme aux vraisemblances, je suis très-porté à admettre les résultats qui s'en déduisent naturellement, savoir, que le caractère dont on se servoit dans le Hedjaz du temps de Mahomet, soit qu'il fût dérivé immédiatement de l'écriture syriaque nommée *estranghelo,* soit qu'il dût son origine à l'ancienne écriture himyarite, éprouva de premiers changemens à Coufa et à Basra, lorsque les Arabes, avec l'agrandissement de leur puissance, commencèrent à cultiver les lettres, et que les besoins de la religion et de la politique rendirent la pratique de l'art d'écrire plus commune et journalière parmi eux; que de là vint le nom de *coufique,* donné à l'ancien caractère que nous connoissons; qu'ensuite, après la translation du chef-lieu de leur empire à Bagdad, ce caractère subit de nouvelles altérations successives, dont nous ignorons le détail, et fut enfin fixé par le talent d'Ebn-Mokla et d'Ebn-albawwab, vers la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle de l'hégire; que par conséquent Ebn-Mokla ne fut point, à proprement parler, l'inventeur d'une nouvelle écriture, et qu'il n'y eut point un passage subit du caractère coufique à celui que nous nommons *neskhi:* d'où il suit que peut-être le caractère coufique avoit pris la place d'une écriture qui s'éloignoit moins que lui des formes de l'écriture moderne.

J'avois déjà observé, dans mon Mémoire sur l'origine et les anciens

monumens de la littérature parmi les Arabes (1), que le caractère que Moramer avoit introduit chez eux, y éprouva sans doute quelques changemens successifs, et que ces diverses sortes d'écriture reçurent différens noms, indiquant les lieux où chacune d'elles avoit pris naissance, ou dans lesquels elle étoit d'un usage plus ordinaire. « C'est sans doute, avois-je ajouté, ce qu'il faut entendre par ces » mots *mekki*, *médéni*, *basri* et *coufi*, c'est-à-dire, caractère de la » Mecque, de Médine, de Basra et de Coufa. » Une autre observation que j'ai faite aussi dans le même mémoire doit être rappelée ici. « Je suis fort porté à croire, ai-je dit, que les changemens successifs » introduits dans le caractère primitif inventé par Moramer, et qui » eurent vraisemblablement pour but de donner plus de facilité pour » en lier les lettres les unes avec les autres, et pour en resserrer les » figures, furent cause de ce défaut si rebutant du caractère coufique, » et en général du caractère arabe, où une même figure est presque » toujours commune à plusieurs lettres. Il ne me paroît pas naturel » de supposer qu'un pareil défaut, auquel on chercha un remède dans » la suite, puisse appartenir à l'alphabet primitif. En manquant le but » essentiel de l'écriture, il en auroit infailliblement arrêté la propagation » parmi les Arabes. »

M. le comte Castiglioni ne croit pas qu'on puisse douter que l'écriture arabe ne tire son origine de celle des Syriens, et il reconnoît une grande analogie entre les formes des lettres arabes et celles du caractère syriaque nommé *estranghelo*. « Toutefois, ajoute-t-il (2), on » a de la peine à comprendre comment, dans ce passage de l'alphabet » syriaque à l'alphabet arabe, on en est venu à confondre les formes » de plusieurs lettres qui étoient distinctes; et peut-être n'en sauroit- » on imaginer d'autre raison que la profonde ignorance des premiers » Arabes qui adoptèrent cette écriture. » J'aime mieux croire que cette confusion ne s'est introduite qu'après coup, à Coufa peut-être, lorsque le nombre de ceux qui écrivoient se fut multiplié. M. Castiglioni ajoute quelques autres observations qui sont d'une grande importance.

« La monnoie frappée à Tibériade, dit-il, sous le règne de l'empe- » reur Héraclius, déjà expliquée par M. Cattaneo, et qui est le plus » ancien monument d'une époque certaine en caractère arabe, prouve

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. L, p. 309. — (2) *Monete cuf. dell' I. R. Museo di Milano*, Osservaz. prelimin. pag. lxxxij.

» que, dès avant l'islamisme, le caractère inventé dans l'Irak avoit été » adopté dans la Palestine.

» L'ancien caractère arabe, comme le syriaque duquel il est dérivé, » avoit une figure arrondie et moins angulaire que celle qu'il a acquise » plus tard sous la dynastie des Abbasides. Faute d'avoir fait cette » observation, les savans qui les premiers ont expliqué les monnoies » coufiques, ont attribué souvent une époque assez moderne aux pièces » les plus antiques. » M. Castiglioni, en preuve de cette assertion, cite trois médailles, l'une de l'an 116 qu'Adler avoit jugée, d'après la forme des lettres, appartenir à une époque assez rapprochée; la deuxième et la troisième du commencement du II.e siècle de l'hégire, rapportées par l'abbé Simon Assemani, l'une à la dynastie des Ikhschidites, et par conséquent au IV.e siècle de l'hégire, l'autre à la dynastie des Fatémites, postérieure encore aux Ikhschidites. Le même motif, je veux dire la configuration des lettres, a aussi empêché le même Assemani de reconnoître pour authentiques les monnoies avec figures du khalife Abd-almélic: « mais, dit M. Castiglioni, les exemples » que nous fournira dans la suite de cet ouvrage le musée de Milan, » dans les monnoies de cuivre des Ommiades, justifieront de plus en » plus que ces caractères grands et arrondis furent en usage sous » cette dynastie, et l'on en pourra induire avec probabilité que c'est » aussi à cette dynastie qu'appartiennent ces autres médailles du même » métal, qui n'offrent que des légendes tirées de l'Alcoran, ou le » nom de la ville où elles ont été frappées et du gouverneur, sans » aucune date, parce qu'elles présentent toutes cette même forme » de caractères, tandis que les monnoies des Abbasides, de tout » métal, ont toutes des caractères d'une forme plus menue et plus » régulière. »

Je me suis expliqué ailleurs (1) sur l'authenticité des monnoies avec figures, attribuées par M. Castiglioni et par M. Fræhn au khalife Abd-almélic; et quoique la forme des caractères qu'on voit sur ces médailles me parût fournir une objection assez forte contre leur authenticité, j'ai reconnu, contre l'opinion de M. Marsden, qu'il falloit céder à l'évidence des preuves produites en leur faveur. La découverte de nos papyrus, dont la date ne sauroit être révoquée en doute, bat tout-à-fait en ruine l'objection tirée de la forme des lettres, et par conséquent confirme merveilleusement les observations de M. le comte Castiglioni et l'authenticité de ces médailles.

---

(1) *Journal asiatique*, tom. II, p. 260.

J'avouerai que jusqu'ici je m'étois refusé à reconnoître le nom de la ville de *Damas*, écrit en caractères arabes, sur des monnoies avec figures, publiées par M. l'abbé Sestini, qui les attribuoit à Léon Khazare, et que M. Marchant, dans ses Mélanges de numismatique et d'histoire (pag. 6 et 7), attribue au khalife Abd-almélic, et qu'il considère « comme des essais de monnoie dont la politique des Musul- » mans a commencé de rapprocher le style et la fabrique, du système » monétaire des empereurs, pour en favoriser le cours. » De là aussi, suivant lui, le mélange du grec et de l'arabe sur ces médailles. Je ne vois plus maintenant de raison pour refuser de reconnoître le nom arabe de *Damas* sur ces médailles, ni celui de *Tibériade* sur la monnoie frappée sous Héraclius, où ce même nom se lit aussi en grec. Peut-être faudra-t-il même réformer tout-à-fait nos idées sur la chronologie des différentes écritures arabes, et reconnoître que le caractère *neskhi*, dont on fixoit l'invention au IIIe siècle de l'hégire, existoit, à-peu-près sous la forme actuelle, avant que les Arabes du Hedjaz reçussent d'Anbar ou de Hira celui qui a donné naissance au caractère coufique. Ne nous hâtons pas cependant d'adopter cette conjecture, et sachons seulement douter, afin de ne point opposer de préjugés aux nouvelles découvertes que pourront nous offrir d'heureux hasards, tels que celui auquel nous devons les papyrus qui ont été l'objet de ce mémoire.

SILVESTRE DE SACY.

Ancient unedited Monuments of grecian art from collections in various countries, principally in Great Britain, illustrated and explained by James Millingen, *esq.* London, numb. 1-4, 1822, *in-4.°*, 60 pages et 24 planches.

Peu d'ouvrages archéologiques offrent autant d'intérêt que celui dont je viens de transcrire le titre, et que je me propose de faire connoître à nos lecteurs. Le choix seul des monumens puisés aux plus pures sources de l'art et de l'antiquité grecques, est le premier titre de ce recueil à l'attention publique. La plupart de ces monumens, je pourrois même dire *tous*, sont d'ailleurs inédits; car le très-petit nombre de ceux qui ont déjà été publiés, l'ont été d'une manière si peu exacte, qu'ils paroissent entièrement nouveaux dans la représentation aussi fidèle qu'élégante qu'en donne M. Millingen.

Voilà trois mérites assez rares qui recommandent l'ouvrage de ce savant antiquaire, et qu'il me suffit sans doute d'avoir énoncés, pour n'avoir plus à m'occuper que de l'indication même des monumens qui y sont décrits et expliqués.

Le premier de ces monumens, auquel sont consacrées les trois premières planches, est le fameux vase antique qui fut découvert en 1813 près d'une des portes d'Athènes, et qui est indubitablement sous tous les rapports, et de la fabrique de ce vase, et de sa destination, et de son origine, et du style des figures, et enfin de l'inscription qu'il porte, un des restes les plus précieux de l'antiquité grecque. C'est en effet un de ces vases de terre cuite, provenant, encore jusqu'ici en si petit nombre, de la métropole même de la Grèce; c'est, en second lieu, un de ces vases donnés en prix dans les jeux publics, conformément à un usage attesté par Pindare (1), dont il a fallu que les monumens mêmes tirés du sein de la terre, tels que celui-ci, vinssent défendre et expliquer le texte, suffisamment clair par lui-même, contre les fausses interprétations de quelques savans, tels que M. Heyne (2); c'est enfin un de ces vases qui, par la fabrique et par le dessin des figures, nous reportent aux plus anciens ouvrages de l'art grec, en même temps que, par l'orthographe des mots et par la forme des caractères de l'inscription qui y est tracée, ils se placent au premier rang des monumens paléographiques. Tant de motifs d'intérêt, réunis dans un seul monument, justifient assez l'étendue donnée par M. Millingen à l'explication de ce vase, et m'autorisent à entrer moi-même dans plus de détails que ne le comporteroit une simple analyse.

La forme du vase est celle que l'on nomme *amphore*. La couleur générale en est noire; les figures s'y détachent, sur fond jaune, en noir, avec des parties en blanc et en violet ou rouge foncé. Sa hauteur est de deux pieds anglais. Trouvé en pleine terre, à trois pieds de profondeur, sans aucune apparence de tombeau aux environs du sol où il gisoit, il renfermoit six autres petits vases de terre, et quelques débris d'ossemens; en sorte qu'il n'est pas douteux qu'il n'ait servi d'urne cinéraire, conséquemment qu'il n'étoit pas un de ces vases déposés, comme simples ornemens ou comme accessoires religieux,

---

(1) Pindar. *Nem.* X, *v.* 61-68, et Dissen. *ad h. l.* — (2) Voyez Heyne, *sur Pindare,* au passage indiqué dans la note précédente. Il y censure à tort l'opinion qu'avoit énoncée Winckelmann, *Storia dell' Arte,* tom I, p. 225, ed. Rom., et qui fut trouvée confirmée par les monumens.

dans les sépulcres. Cette destination, rare et singulière par elle-même, est ici d'autant plus étrange, que le sujet représenté sur le vase, et l'inscription qui s'y rapporte, prouvent avec non moins d'évidence que, dans l'origine, ce vase n'avoit pu être destiné à faire partie d'une sépulture, mais qu'il avoit rapport aux jeux célébrés à Athènes, en l'honneur de Minerve, c'est-à-dire, aux grandes ou aux petites panathénées. En effet, l'un des côtés du vase représente Minerve elle-même dans son costume, qu'on pourroit appeler primordial, sous les traits les plus antiques et dans l'attitude de vibrer sa lance, attitude qui avoit fourni, suivant quelques scholiastes, l'étymologie même du nom de Pallas (1) : l'autre côté offre un héros dans un char ou bige attelé de deux chevaux en course ; et l'inscription tracée du côté de la Minerve, en caractères anciens et de droite à gauche, complète la démonstration. Cette inscription est ainsi conçue : ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΟΝ ΑΘΛΟΝ ΕΜΙ, pour ΤΩΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΑΘΛΟΝ ΕΙΜΙ, *je suis un prix des Athénées*, c'est-à-dire, des *Panathénées*.

Telle est du moins la description de ce vase, réduite à sa plus simple expression, et telle est aussi l'interprétation des paroles qui y sont tracées, l'une et l'autre comme les a données M. Millingen. Mais je dois dire que l'une et l'autre aussi sont sujettes à quelques difficultés. La conjecture avancée par ce savant que l'image de Minerve, telle qu'elle est tracée sur ce vase, est probablement une copie de la primitive statue conservée dans l'ancien temple de l'Acropole d'Athènes, qui fut brûlé par les Perses, cette conjecture, dis-je, qui ne repose que sur le style grossier de la figure et sur la forme antique et la simplicité des accessoires, n'a pour elle aucun des caractères de vraisemblance qui doivent servir de base à de pareils rapprochemens. Loin de là, celui-ci semble avoir contre lui l'autorité d'un monument décisif ; c'est le bas-relief de la frise du Parthénon, dont le dessin se trouve aujourd'hui parmi ceux de Nointel (2), et qui représente l'ancien simulacre du Parthénon, entre deux prêtresses qui le parent. Or, cette figure, pareille aux plus anciens simulacres de bois, que nous connoissons à-la-fois par les témoignages de l'histoire et par les

---

(1) De πάλλειν, vibrer. Schol. Homer. *ad Iliad.* I, 200. — (2) Voyez Montfaucon, *Ant. expliq.* tom. III, pl. I ; Stuart, *Antiq. of Athens*, II, pl. XV, n. 4. Voyez une idole de Minerve, dans une attitude analogue à celle du vase de M. Millingen, mais dans une forme bien plus antique encore, telle qu'étoit probablement celle de l'ancien simulacre de l'Acropole, sur le fameux vase de la *prise de Troie*, publié et savamment expliqué par mon ami, M. Schorn, *Homer. nach Antik.* heft IX, pl. V et VI, p. 25 et suiv.

monumens, n'a aucun rapport avec celle du vase qui nous occupe. Si M. Millingen se fût rappelé le bas-relief en question, je ne doute pas qu'il n'eût abandonné sa conjecture, ou du moins qu'il n'eût cherché à lever la difficulté très-forte dont elle est susceptible.

Mais une difficulté bien plus grave, et sur un objet beaucoup plus important, est celle à laquelle peut donner lieu l'inscription même tracée à côté de la Minerve. Cette inscription a déjà été le sujet des discussions de plusieurs savans (1), et conséquemment d'explications très-diverses. Quelques critiques ont cru que le mot ΑΘΕΝΕΟΝ, pour ΑΘΗΝΕΩΝ, étoit l'ancien génitif ionique de ΑΘΗΝΑΙ, et en conséquence ils ont traduit, *je suis un prix* (donné par) *Athènes;* d'autres, regardant ce même mot comme l'ancienne forme attique du génitif pluriel ΑΘΗΝΑΙΩΝ, où la diphthongue ΑΙ étoit représentée par Ε, ont pensé qu'il s'agissoit ici des jeux publics nommés *panathénées,* et, plus anciennement *athénées,* et en conséquence ils ont traduit, *je suis un prix des athénées.* C'est à ce dernier sentiment que se range M. Millingen; et comme l'époque où ce nom d'athénées cessa par l'institution des grandes panathénées, est fixée, par le témoignage de Phérécyde (2), d'accord avec la chronique d'Eusèbe (3), à la troisième année de la LIIIe olympiade, M. Millingen en conclut que ce vase est nécessairement antérieur à cette époque, et qu'on doit en rapporter la fabrication au plutôt vers la cinq-cent-soixante-deuxième année avant notre ère, c'est-à-dire, au siècle d'Épiménide et de Solon.

Ce seroit là, comme on le voit, une conséquence bien importante, puisqu'elle tendroit à nous procurer un *specimen* du style du dessin, de la langue et de l'écriture attiques, au VIe siècle avant notre ère, tout cela certifié par une date authentique. Malheureusement, les motifs desquels cette conséquence est déduite, sont loin d'être aussi solides qu'ils peuvent sembler spécieux. D'abord, il n'est rien moins que prouvé que le mot ΑΘΕΝΕΟΝ soit une ancienne forme attique pour ΑΘΗΝΑΙΩΝ, et encore moins que ce mot ΑΘΗΝΑΙΩΝ ait rapport aux panathénées, et non pas aux Athéniens eux-mêmes. Le célèbre M. Boëckh, qui vient de publier tout récemment cette inscription parmi les monumens les plus remarquables de l'ancienne paléographie grecque (4), se

---

(1) Dr Clarke, *Travels,* vol. IV, prefac. p. ix; Rob. Walpole, *Memoirs relating to Turkey,* tom. I, p. 459; Dodwell, *Travels,* tom. I, p. 457. M. Millingen ne fait pas mention de ce dernier. — (2) *Apud* Marcellin. *Vit. Thucydid.* p. 1, ed. Duker. — (3) *Can. Chronic.* p. 162. — (4) *Corpus Græcar. inscript.* fascic. 1, n. 33, p. 49-50.

détermine, après une discussion nouvelle, pour l'opinion déjà indiquée plus haut, qui ne voit dans le mot ΑΘΗΝΕΩΝ que le génitif ionique ou ancien attique d'ΑΘΗΝΑΙ, d'après quoi il faudroit traduire tout simplement, *je suis un prix d'Athènes* ou *donné par Athènes;* et il n'est pas douteux que l'autorité de M. Boëckh en de pareilles matières ne dût faire pencher la balance en faveur de cette dernière explication. Mais une circonstance à laquelle je suis surpris que ni M. Millingen, qui seul a publié le vase, ni MM. Clarke, Dodwell, Walpole, qui l'ont vu et expliqué chacun à leur manière, ni enfin M. Boëckh lui-même, qui a commenté l'inscription en dernier lieu, n'aient fait attention jusqu'ici, c'est que le mot que l'on a lu ΑΘΕΝΕΟΝ, doit se lire, comme il est tracé sur la planche de M. Millingen lui-même, ΑΘΕΝΕΘΕΝ, la lettre qu'on a prise pour un *omicron* étant visiblement un *thêta,* fait absolument comme le premier *thêta* du même mot, et comme le *thêta* du mot ΑΘΛΟΝ, et l'*epsilon* qui devoit suivre cette lettre, pour former le mot ΑΘΕΝΕΘΕΝ, ayant été omis par une inadvertance du dessinateur. J'ajoute que l'*omicron* du premier mot de l'inscription, ΤΟΝ, n'a pas le point au milieu qu'offre le prétendu *omicron* du mot ΑΘΕΝΕΟΝ. Quant à la leçon ΑΘΕΝΕΘΕΝ, ce n'est point une supposition, mais un fait établi par la découverte toute récente d'un vase grec, un des plus beaux que l'on connoisse, et appartenant au général Koller, à Naples (1). Ce vase porte, à côté d'une figure de Minerve, d'ancien style, absolument comme celle du vase de M. Millingen, l'inscription, en caractères archaïques, que voici : ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, qu'on peut lire ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΟΝ; *prix donné par ceux d'Athènes,* c'est-à-dire, *par les Athéniens;* ou bien encore, ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ *(un) des prix donnés par ceux d'Athènes,* ce qui revient au même. On connoît encore deux autres vases semblables, tous deux inédits, appartenant, l'un à M. Bartoldi, à Rome, l'autre, au capitaine Lamberti, à Naples (2), qui ne laissent aucun lieu de douter que ces sortes de vases ne fussent des prix donnés aux vainqueurs dans les jeux publics d'Athènes. Quant à la leçon ΑΘΕΝΕΘΕΝ, au lieu de ΑΘΕΝΕΟΝ, l'exemple tiré du vase du général Koller ne permet pas davantage de conserver le moindre doute. Mais je puis y ajouter une nouvelle preuve que me fournit M. Boëckh lui-même; il rapporte (3) l'inscription suivante d'un

(1) Voyez le *Kunstblatt* de 1825, n. 61, p. 241-242, où ce vase est décrit, et l'inscription rapportée textuellement. — (2) *Kunstblatt, ibid.* p. 242. — (3) Ouvrage cité, *p. 50.*

vase de Constantinople, Ἀγασίας ἄρχων τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων; et je m'étonne que M. Boëckh, qui se trouvoit si près de la véritable leçon de l'inscription qu'il commentoit, se soit arrêté à ce rapprochement; car les trois derniers mots du vase de Constantinople, τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων, sont absolument les mêmes qu'offre le vase du général Koller, suivant la manière de les lire que j'ai proposée en second lieu et qui me paroît la meilleure. C'est donc aussi, à n'en pas douter, la leçon du vase de M. Millingen, puisque une formule identique avoit dû être adoptée pour des vases qui avoient la même forme, la même destination, et qui probablement sortoient de la même fabrique. Je crois donc qu'on doit lire ainsi, τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων εἰμί, l'inscription du vase de M. Millingen, et traduire, *je suis* (un) *des prix* (donnés par) *ceux d'Athènes:* dès-lors, il n'y est plus question ni d'*athénées* ni de *panathénées;* dès-lors aussi il ne s'y trouve plus d'indication chronologique, et le système entier qu'on pourroit bâtir sur ce fondement s'écroule inévitablement. Mais ce vase n'en reste pas moins, en lui-même, un des plus curieux qui existent sous le double rapport et de l'art et de la paléographie, et son antiquité même n'en est presque pas affectée, puisqu'il peut fort bien appartenir, d'après le style du dessin et d'après la forme des caractères, au VI.[e] siècle avant notre ère.

Je ne saurois terminer cette digression sans dire quelques mots d'une particularité fort curieuse qu'offre encore ce vase si remarquable à tant d'égards. Le cou en est orné, d'un côté, d'une chouette, attribut accoutumé de Minerve, et, du côté opposé, d'un autre oiseau à tête humaine. M. Millingen doute si c'est une harpie ou une sirène que l'on a voulu représenter ici, et, dans cette incertitude, il n'ose décider non plus quel rapport cet oiseau symbolique peut avoir avec Minerve. Mais il nous semble qu'il n'y a nullement lieu à confondre en général les sirènes avec les harpies, non plus qu'à s'étonner ici de la présence d'une sirène, symbole assez fréquent sur les monumens de l'antiquité. Il suffit de rappeler les sirènes portées dans la main d'une statue de Junon, à Coronée, dont parle Pausanias (1); les mêmes divinités, que porte également en sa main une Minerve, sur une rare médaille antique (2); enfin, les sirènes d'or suspendues à la voûte du temple de Delphes et célébrées par Pindare (3). Sous un autre rapport, la relation intime et profonde qui existoit entre le

---

(1) Pausan. *IX, 34.* — (2) Haym, *Tes. britann.* I, II, 2. — (3) Pausan. *X, 5, 5;* et *apud* Athen. *VII, 36; conf.* Heyne, *ad Fragm. Pindar.* p. 54, sqq.

mythe des sirènes et ceux des divinités infernales (1), relation dont on connoît tant d'exemples sur les vases et les sarcophages antiques, rend encore moins difficile à concevoir la présence de cet être symbolique sur un monument qui, bien que destiné primitivement à consacrer une victoire, pouvoit toujours servir, comme il a servi en effet, à des usages funéraires. Je suis obligé, pour ne pas entrer ici dans de plus longs détails, de renvoyer à quelques ouvrages récens (2), où les divers rapports du mythe des sirènes ont été parfaitement exposés de manière à ne laisser aucune difficulté sur l'explication d'un symbole qui paroît avoir embarrassé M. Millingen.

Les détails où je me suis laissé entraîner sur le premier vase publié par M. Millingen, et que justifie sans doute l'importance de ce monument, m'obligent à passer un peu plus rapidement sur les vases qui suivent, bien que très-curieux aussi, et fort intéressans sous plus d'un rapport. Les planches IV et V nous offrent un vase d'Agrigente à figures noires sur fond jaune, appartenant à M. Hamilton, actuellement ambassadeur britannique à Naples. Le côté principal présente deux guerriers dont la tête est entièrement couverte d'un casque, et qui combattent pour la possession du corps d'un troisième guerrier étendu à terre et dont la tête est nue. Deux inscriptions placées, l'une au-dessus des deux guerriers combattans, l'autre au-dessus du guerrier mourant, offrent les noms des deux principaux héros de l'Iliade, Achille et Hector, AΗΙΛΕΕΥΣ *(sic)* et ϘΟΤΚΞΗ *(sic)*. Ce qu'il y a de singulier dans cette peinture, c'est d'y trouver une opposition tellement grave entre le sujet qu'elle représente et les inscriptions qui s'y rapportent, qu'il est impossible d'admettre que les unes aient été faites pour l'autre. Les circonstances du combat singulier d'Achille et d'Hector sont en effet trop bien connues par l'Iliade (3), pour qu'on puisse reconnoître ce combat dans celui que nous offre cette peinture, malgré l'autorité des inscriptions; tandis que les circonstances du combat d'Achille et de Memnon pour le corps d'Antiloque, circonstances racontées fort au long par Quintus de Smyrne (4) et tirées probablement de l'Æthiopide d'Arctinus (5),

(1) Creuzer, *Zusatz zu* Schorn*'s Homer. nach Antik.* p. 27. — (2) Creuzer*'s Commentat. Herodot.* I, 347, sqq. = Böttiger, *über die Keledonen, als* Zusatz *zu* Huschke*'s, Abhandl. über das Grabmahl des Sophokles, im N. T. Merkur*, 1800, st. 5. — (3) *Iliad.* X, v. 248 et sqq. — (4) *Lib. II, v. 100-470.* — (5) Dionys. Halic. *Ant. roman.* lib. I, c. 68.

sont tellement d'accord avec les personnages de la peinture qui nous occupe, qu'on ne peut y méconnoître ce dernier fait d'armes, représenté, comme chacun sait, sur la *table iliaque* (1), au nombre des principaux événemens de la guerre de Troie. Les noms d'Achille et d'Hector ont été substitués, par une inadvertance du dessinateur de ce vase, ou par tout autre motif dont nous ne pouvons rendre compte, à ceux d'Achille et de Memnon que devoit porter l'original de cette peinture. On pourroit citer quelques exemples de pareilles substitutions, ailleurs encore que sur les vases antiques, et qui proviennent peut-être tout simplement de l'ignorance des dessinateurs, et peut-être aussi du desir d'ennoblir ces monumens en y inscrivant des noms plus fameux et plus populaires. Les fautes d'orthographe qui déparent la plupart de ces noms, tracés en caractères cursifs sur les vases grecs, et dont nous trouvons ici même un exemple dans le nom ΑΗΙΛΕΕΥΣ, prouvent assez que les ouvriers, en copiant avec plus ou moins de liberté les patrons qu'on leur donnoit, ne respectoient guère plus les inscriptions qu'il étoit d'usage d'y ajouter, et qu'ils n'étoient probablement pas beaucoup plus forts sur l'histoire mythologique que sur la grammaire de leur propre langue. Quoi qu'il en soit de cette observation, que M. Millingen n'a point faite, je dois ajouter que le revers de ce vase, qui nous montre l'Aurore enlevant le corps de Memnon, l'une et l'autre désignés indubitablement par les inscriptions ΗΕΟΣ et ΜΕΜΝΟΝ qui les accompagnent, ne permet pas de douter que ce ne soit bien réellement le combat d'Achille et de Memnon qui est représenté sur l'autre côté du vase, puisque l'Aurore enlevant son fils Memnon tué par Achille, offre nécessairement le complément de l'action précédente. Je remarque encore que dans le nom de l'Aurore, écrit ΗΕΟΣ, cette aspiration Η est encore une faute de langage qui confirme l'observation que j'ai faite plus haut, à moins qu'on n'aime mieux y voir, avec M. Millingen, un reste d'une ancienne prononciation, ce qui, je l'avoue, ne me paroît pas probable.

Les planches VII et VIII nous offrent les peintures d'un des vases les plus curieux de la collection du comte de Lamberg, et actuellement du cabinet impérial de Vienne. Ce vase, de fabrique sicilienne, à figures jaunes sur fond noir, représente le combat de Neptune

(1) *N. 70, 71, 72.* Voy. la *Table iliaque*, nouvellement gravée et expliquée dans le bel ouvrage de M. Schorn, *Homer nach Antiken gezeichnet*, cah. VII, pl. II, p. 13 et suiv.

contre un des géans : c'est le second monument connu (1) dont le sujet paroisse emprunté de ces *gigantomachies*, poëmes populaires jadis si répandus dans la Grèce, et dont il ne reste plus aujourd'hui que des lambeaux. A ce mérite d'une excessive rareté pour le sujet de la composition, et à celui d'une exécution très-remarquable, ce vase joint encore l'avantage de nous fournir une nouvelle preuve de la confusion opérée quelquefois dans les sujets et dans les traditions mythologiques, par les ouvriers qui exécutoient ces vases. Ceci mérite une explication que je tâcherai de rendre aussi succincte qu'il me sera possible.

Des inscriptions ajoutées aux deux personnages qui se combattent, nous les font reconnoître, l'un pour Neptune, ΠΟΣΕΙΔΟΝ *(sic)*, fort bien caractérisé d'ailleurs par son action et par son trident; l'autre pour Éphialte, ΕΦΙΑΛΤΕΣ *(sic)*, déjà à demi renversé sous le poids de l'énorme rocher dont le dieu marin va l'écraser. Mais c'est le nom même d'Éphialte qui fait ici toute la difficulté du sujet de cette peinture ; car, d'un côté, l'action représentée est, de l'aveu de M. Millingen, celle que rapportent tous les mythographes (2), de Neptune poursuivant à travers les flots le géant Polybote, seul échappé au massacre de ses frères, l'atteignant près de l'île de Cos, et détachant de cette île un énorme rocher, sous lequel le géant demeura enseveli et qui forma depuis l'île de Nisyros : d'un autre côté, le nom inscrit près du géant terrassé, au lieu d'être celui de Polybote, est celui d'un des Aloïdes, d'un des fils mêmes de Neptune (3), avec lequel ce dieu n'entra jamais en contestation, et dont la mort et le supplice dans les enfers, célébrés par les poëtes (4), sont rapportés d'une toute autre manière (5). Une contradiction si étrange entre l'action représentée sur ce vase et le nom d'un des personnages qui y figurent, a fait éclore les explications les plus contradictoires aussi et les plus singulières, qu'on peut voir dans la description qu'a donnée de ce vase, depuis la publication qu'en a faite M. Millingen, l'ingénieux éditeur des vases du comte de Lamberg (6). Suivant M. Böttiger, dont l'opinion est citée dans ce dernier ouvrage, il faudroit voir ici un combat allégorique des colonies grecques établies

---

(1) Cet autre vase, qui représente le combat d'Hercule contre le géant Alcyonée, a été publié par Tischbein, *tom. II, pl. XX.* — (2) Pausan. *1, 2;* Apollodor. *1, c. VI;* Strabon. *lib. X, p. 489;* Stephan. Byz. *v.* Νίσυρος. — (3) Hygin. *fab. 28.* — (4) Homer. *Odyss.* Λ, v. 304-319, — (5) Apollodor. *lib. 1, c. 4;* Hygin. *fabul. 28.* — (6) *Pl. XLI, p. 58 et suiv.*

au-delà des mers, et personnifiées sous la figure de Neptune, contre les indigènes exterminés par ces colonies, et représentés à leur tour dans la personne d'Ephialte (1). Mais, sans m'arrêter à montrer combien ce genre d'allégorie et de personnification est généralement peu conforme au génie grec qui produisit ces peintures, je me borne à remarquer que la principale difficulté, celle qui consiste à reconnoître dans cet Éphialte un fils de Neptune terrassé par Neptune lui-même, n'est nullement écartée par l'explication de M. Böttiger. Je n'ose dire que celle de l'éditeur même des vases de Lamberg soit plus solide, quoiqu'elle paroisse bien plus plausible. Ce savant voit (2) dans le personnage nommé *Éphialte*, un Pan, rival du dieu des mers, d'après l'autorité assez suspecte de passages de Servius (3) et de Suidas (4). Mais, sans s'embarrasser dans des explications si conjecturales ou si frivoles, n'est-il pas plus simple de reconnoître que le dessinateur de ce vase, trompé par sa mémoire, a inscrit ici le nom d'*Éphialte*, nom plus connu, plus populaire, et consacré par une foule de témoignages poétiques, au lieu de celui de *Polybote* que devoit porter le dessin original ! C'est ainsi que nous venons de voir le nom de Memnon remplacé par celui d'Hector dans une inscription du même genre; c'est ainsi que, pour citer un exemple plus direct, sur un tableau que Pausanias vit à Athènes, dans le Céramique, et qui représentoit Neptune, cet écrivain dit qu'on avoit substitué un autre nom à celui de cette divinité (5) ; et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le Neptune auquel on avoit fait souffrir par méprise ou par tout autre motif une pareille substitution, étoit représenté précisément dans l'action figurée sur notre vase, c'est-à-dire, combattant le géant Polybote (6) ; en sorte que, dans le monument d'Athènes, et sur notre vase, représentant l'un et l'autre le même sujet, le véritable nom de chacun des personnages qui y figurent, a été remplacé par un autre. Voilà sans doute une explication qui peut sembler bien peu recherchée, mais qui n'en est peut-être que plus sûre, en ce qu'elle dispense de recourir à des suppositions fort ingénieuses et fort savantes sans doute, mais qui ont l'inconvénient de mêler et de confondre une foule de mythes divers, de témoignages contradictoires, de l'amas desquels il ne peut rien résulter de satisfaisant,

(1) Voyez la note 7 de la page 59 de l'ouvrage cité dans la note précédente. — (2) Ouvrage cité, *p. 60.* — (3) Servius, *ad* Virg. *Æneid.* VI, 776. — (4) Suidas, *v.* Ἐφιάλτης· *add.* Hesych. *hâc eâd. voce.* — (5) Pausan. *I*, 2: τὸ δὲ ἐπίγραμμα τὸ ἐφ' ἡμῶν τὴν εἰκόνα ἄλλῳ δίδωσι καὶ οὐ Ποσειδῶνι. — (6) *Idem, ibidem*: Ποσειδῶν ἐστὶν... ἀφιεὶς δόρυ ἐπὶ γίγαντα Πολυβώτην.

précisément parce que l'on y trouve toujours tout ce que l'on veut y trouver.

Le vase de la planche IX, d'une plus petite dimension et d'une très-ancienne fabrique, représente le même sujet, sur lequel il n'y a pas lieu de se méprendre, attendu que les deux personnages combattans, le Neptune et le prétendu Éphialte, ne sont pas accompagnés d'inscriptions. Ce dernier vase provenant, comme le précédent, de la riche collection du comte de Lamberg, a été également publié par M. de Laborde (1), dont l'explication se trouve à-peu-près conforme à celle de M. Millingen.

Un des plus beaux vases de la collection du Vatican, déjà publié par Passeri (2), mais publié comme on le faisoit de son temps, et expliqué à-peu-près de la même manière, est celui que nous donne ensuite M. Millingen, planche X, et qu'il accompagne d'un commentaire aussi docte que satisfaisant sous tous les rapports. Ce vase représente la violence faite à Thétis par Pélée; et tous les personnages de cette scène mythologique s'ajustent si bien avec l'action dont il s'agit, que l'explication de M. Millingen nous semble avoir toute la force d'une démonstration. Mais ce n'est pas à ce seul mérite que se borne la dissertation de M. Millingen. Il est rare qu'un seul monument bien expliqué ne serve pas immédiatement à en expliquer quelques autres; et c'est là le signe indubitable, on pourroit presque dire la vraie pierre de touche à laquelle on reconnoît les excellens travaux en archéologie, que de jeter sur plusieurs points à-la-fois une lumière inattendue. On connoît ce beau vase d'Athènes publié par M. Wilkins (3) et qu'il a essayé lui-même de faire servir de base à une opinion insoutenable (4) sur l'arrangement des sculptures du fronton occidental du Parthénon. M. Leake avoit déjà remarqué qu'il ne pouvoit être question, sur ce vase, de la dispute de Minerve et de Neptune, que M. Wilkins croyoit y trouver, et qu'il s'agissoit seulement du mariage de Thétis et de Pélée (5), sujet un peu différent: mais ce qui n'étoit qu'une observation faite en passant par M. Leake, est devenu, par l'examen attentif qu'a fait M. Millingen de la composition entière et

(1) Ouvrage déjà cité, *pl. XLIII, n. 12, p. 61-62.* — (2) *Pictur. ex vas. etrusc.* tab. VIII et IX. — (3) Dans les *Memoirs relating to Turkey*, by Rob. Walpole, p. 409 et sqq. — (4) Sur cette opinion, qu'il est désormais impossible de reproduire, voir l'excellente dissertation que vient de publier M. Quatremère de Quincy, sous ce titre, *Restitution de deux frontons du temple de Minerve, à Athènes.* Paris, 1825, *in-fol.* de 59 pages. — (5) *Topography of Athens*, p. 256 et 426.

de chacune des figures de ce vase, un fait indubitable, bien qu'un habile antiquaire, qui a proposé tout récemment une explication nouvelle des figures du Parthénon, ait cru pouvoir s'autoriser encore du vase de M. Wilkins, tout en rejetant quelques-unes des applications qu'en fait M. Wilkins à ces figures (1). M. Millingen n'a pas été moins heureux dans l'interprétation qu'il donne ensuite du célèbre vase Barberini, aujourd'hui Portland, dont le sujet a long-temps embarrassé des savans du premier ordre (2); mais il faudra voir dorénavant, avec M. Wilkins, une scène du mariage de Thétis et de Pélée. Voilà donc trois monumens d'une haute importance rendus à la critique historique, à l'occasion d'un seul; et c'est ainsi que presque toutes les interprétations de M. Millingen, lors même que l'on pourroit y contester quelques points, répandent un jour tout nouveau sur de rares monumens et sur d'épineuses questions d'archéologie.

Une de ces questions les plus importantes tout-à-la-fois et les plus controversées, est celle qu'a soulevée la présence, si fréquente sur les vases grecs, d'un jeune dieu ailé, dans lequel l'opinion la plus commune voit le génie des mystères, mais où M. Millingen ne veut voir absolument que l'Amour, l'amour terrestre, fils de Vénus, sans aucune allusion aux mystères de la vie future. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point est fondée une opinion si tranchante, si exclusive, d'un homme aussi versé que M. Millingen dans la connoissance des monumens, et sur une question qui touche à tant de points de l'antiquité. Je me bornerai à remarquer que l'un des deux vases que M. Millingen publie ici, pl. XII et XIII, à-la-fois pour appliquer et pour appuyer sa doctrine, laisse encore bien des difficultés à résoudre. La composition consiste en trois figures : le dieu ailé, que notre auteur appelle l'Amour; une femme appuyée sur un cippe, et dont il fait une Vénus, sans qu'elle ait aucun des caractères et des attributs de cette déesse; et une seconde femme, portant un miroir et une bandelette, dans laquelle il croit trouver une espèce de suivante de Vénus (3). Mais l'objet principal de cette composition est un ornement que M. Millingen nomme *sphæra*, du mot grec ΣΦΑΙΡΑ, et qui est, selon lui, une allusion à un jeu célèbre sous ce nom dans l'antiquité; et, à l'appui de cette supposition, il interprète l'inscription qui se lit tracée

(1) Reuvens, *Disputat. de simulacris quibusdam tympanorum Parthenonis*, p. 15 et seqq. Londin. 1823, extrait du *classical Journal*, n. LV et LVI. — (2) Visconti, *Mus. Pio Clement.* tom. VI, p. 71; Zoega, *Bassi Rilievi*, tom. I, p. 249. — (3) Ce vase a été publié, mais sans explication, dans la *Collection des vases de Lamberg*, vignettes du tome I, n. XII.

sur le cippe, ΗΗΣΑΝ ΜΟΙ ΤΑΝ ΣΦΙΡΑΝ, de cette manière, *elles m'ont envoyé la balle* (1). Toutefois, et cette explication de l'ornement en question, et la lecture de l'inscription qui y a rapport, ne sont rien moins que prouvées. L'énorme faute d'orthographe qu'a commise le dessinateur de ce vase, en écrivant ΣΦΙΡΑΝ pour ΣΦΑΙΡΑΝ (2), dans le système de M. Millingen, doit nous rendre fort suspects les autres mots, et sur-tout le premier, +ΙΝΣΑΝ, dont on peut proposer plusieurs interprétations, toutes également arbitraires. Un savant a lu ΧΡΗΣΑΝ, ou ΧΡΥΣΑΝ (3); et, de quelque manière qu'on lise, il est difficile d'appuyer sur une base aussi peu solide une explication satisfaisante. Je n'en dirai pas davantage sur un sujet qui comporte de bien plus grands développemens que ne le permettent les bornes de cette analyse.

Dans la planche XIV, M. Millingen reproduit un vase publié par d'Hancarville (4), mais sans explication, ce qui lui donne lieu d'en proposer une interprétation qui ne me paroît souffrir aucune difficulté. Le sujet est la mort de Procris tuée par Céphale, et les personnages sont Procris, Céphale, probablement Érechtée, père de Procris. Jusque-là tout me paroît indubitable; mais, au-dessus de la femme mourante, un oiseau à tête humaine, les ailes éployées, qui semble se séparer de la dépouille mortelle de Procris, est expliqué par M. Millingen d'une manière qui me semble inadmissible. Il y voit une personnification du nuage, *Néphélé*, dans le récit original de Phérécyde (5), *Aura*, dans la version latine d'Ovide (6), que Céphale invoquoit dans l'excès de la chaleur dont il étoit accablé, et qui donna lieu à la jalousie de Procris: mais c'est une chose entièrement inouie sur les monumens de l'antiquité, que des vents ou des nuages aient été personnifiés par des oiseaux à tête humaine. En second lieu, si le nuage qui joue dans le mythe de Céphale un rôle si important, eût été introduit par le peintre de cette scène sous une forme quelconque, nul doute que cet être, devenu partie de sa composition, n'eût reçu la forme humaine toute entière; comme l'on voit, par exemple, les vents représentés sur la tour octogone d'Athènes, dite *la tour des vents* (7): il faut donc

(1) Voyez les objections qu'a présentées M. Inghirami contre cette *sphæra*, dans ses *Monument. Etruschi*, série II, p. 357, pl. XXXIII. — (2) Peut-être par la simple omission de l'A, plutôt que par une forme particulière de prononciation, comme le croit M. Millingen. — (3) *Kunstblatt*, 1825, n. 61, p. 244. — (4) *Vases d'Hamilton*, tom. II, p. 126. — (5) Pherecyd. *Fragment.* p. 116. sqq. ed. 2.ᵉ Sturz. — (6) Ovid. *Metamorph.* VII, 800 et sqq. — (7) Dans Stuart, *Antiq. of Athens*, tom I, pl. 12-19.

chercher ailleurs l'explication de ce symbole. M. Millingen, qui ne peut s'empêcher d'avouer que rien n'est plus commun sur les vases que de semblables objets, sans s'apercevoir que cela détruit absolument sa conjecture sur le nuage personnifié de Céphale, pense, du reste, qu'ils n'y figurent que *comme de simples ornemens, sans aucune signification déterminée* (1). C'est ce qu'on n'admettra pas sans peine sur des monumens funéraires, où tout devoit avoir un rapport quelconque à la doctrine populaire ou mystérieuse de la vie future. Mais cet oiseau à tête humaine, dont le type pourroit bien avoir été emprunté d'une figure semblable, si souvent reproduite dans les monumens funéraires de l'antique Égypte, est tout simplement une de ces *sirènes* qu'on trouve fréquemment représentées sous cette forme sur les sarcophages antiques, et dont j'ai déjà indiqué la relation avec les mythes des divinités infernales, relation établie d'après des témoignages et des monumens de la plus grande autorité (2).

Un vase représentant *le repas de Phinée* souillé par les harpies, pl. XV, sujet neuf et curieux; un autre vase représentant *l'enlèvement de Proserpine par Pluton*, pl. XVI, sujet très-fréquent sur les bas-reliefs des sarcophages antiques, mais qui se produit ici avec des particularités nouvelles, et qui offre de plus le mérite, très-rare dans ces bas-reliefs, d'un dessin élégant et correct, ne donnent lieu à aucune difficulté. Il n'en est pas tout-à-fait de même du vase suivant, pl. XVII, où M. Visconti a cru voir Phrixus et Hellé (3), où M. Millingen veut trouver Pâris et Vénus, et dont le sujet me paroît encore incertain, même après ces deux explications si opposées. Je me contente d'indiquer les deux vases qui suivent, pl. XVIII et XIX, l'un et l'autre extrêmement recommandables sous le rapport de l'art, comme la plupart de ceux qui sortirent des élégantes fabriques de Nola, et qui représentent, le premier, une partie de chasse des temps héroïques, dont les personnages sont distingués par leurs noms; le second, un fait emprunté de l'histoire des Amazones, qui produisit ou inspira tant d'ouvrages de l'art chez les Grecs. Le dernier des vases publiés par M. Millingen, et qui remplit à lui seul les cinq dernières planches de son recueil, XX à XXIV, est, à tous égards, un des plus beaux, des plus riches en figures, et des plus intéressans qui existent. Publié d'abord par Dempster (4), puis par d'Hancarville,

(1) Pag. 38. *Merely as ornaments, without any definite signification.* — (2) Voyez aussi le *Kunstblatt*, 1825, n. 62, où la même explication est proposée. — (3) *Mus. Pio Clement.* tom. IV, tav. A. — (4) *Etrur. Regal.* tom. I, pl. 47-48.

qui en présenta les peintures comme appartenant à quatre vases différens (1), ce qui prouve qu'il n'avoit pas vu lui-même le vase original, il offre, dans la partie principale et antérieure de ce vase, une scène héroïque que M. Millingen explique d'une manière très-vraisemblable, par les *adieux d'Achille et de Patrocle*, prenant congé de leurs pères Pélée et Menœtius. Un combat où notre auteur croit trouver, mais avec moins de certitude, le *combat d'Achille et de Télèphe*, forme le sujet d'un autre tableau; une partie de chasse orne une moitié du cou, et l'autre moitié présente une scène évidemment en rapport avec les initiations aux mystères d'Éleusis, et, par-là même, plus difficile à concilier avec les sujets des autres peintures. Mais il est impossible de reconnoître dans celle-ci Triptolème, sur un char ailé et attelé de deux serpens; à ses côtés sont deux femmes tenant chacune une torche, dans lesquelles M. Millingen voit Hécate et Proserpine, dénominations passablement arbitraires; deux autres figures de femmes portant des patères, sont à ses yeux les filles de Céléus, de ce prince ou magistrat suprême d'Éleusis, auprès duquel se retira Cérès, suivant le témoignage de l'hymne à Cérès : sur quoi je remarquerai que, puisque M. Millingen faisoit de cet hymne homérique la principale base de son explication, il ne devoit pas réduire à deux, sur son vase, les filles de Céléus, qui sont au nombre de quatre dans l'hymne en question; et j'ajouterai que, comme les deux autres figures de femmes qui accompagnent Triptolème n'ont rien qui les caractérise comme Hécate et Proserpine, il est probable qu'il faut voir en elles les deux autres filles de Céléus, ce qui rentre tout-à-fait dans la légende suivie par l'auteur de l'hymne homérique.

D'après ce court exposé, nos lecteurs pourront se convaincre que je n'ai rien avancé de trop, au commencement de cet article, en disant que le recueil de M. Millingen est un des plus intéressans qu'on puisse voir, par le choix, la rareté et l'importance des monumens. Généralement aussi les explications de l'auteur, puisées aux meilleures sources de l'antiquité, et empreintes d'une profonde connoissance des monumens, sont aussi satisfaisantes qu'il est possible. Quelques idées systématiques qui s'y produisent de temps en temps, et que j'ai indiquées, loin de nuire au mérite réel de cet ouvrage, sont plutôt propres à hâter les progrès de la science, en fournissant de nouveaux sujets de doute et de controverse, qui, de la part d'un aussi habile

(1) *Vases d'Hamilton*, tom. II, pl. 106 et 129; tom. III, pl. 110 et 128.

antiquaire, ne peuvent être accueillis qu'avec la plus sérieuse attention. En résumé, je pense que le travail de M. Millingen est digne des plus grands éloges, et qu'on ne sauroit trop l'encourager à le poursuivre avec le même soin et avec un peu moins de lenteur.

Il a paru un cahier de bas-reliefs en marbre et en terre cuite; c'est la première livraison d'un recueil consacré à ce genre de monumens, et qui fait suite à celui des vases. Nous nous occuperons de cette nouvelle collection lorsqu'elle sera plus avancée.

RAOUL-ROCHETTE.

Fragmentos de hum Cancioneiro inedito que se acha na livraria do real collegio dos nobres de Lisboa; impresso á custa de Carlos Stuart, *socio da Academia real de Lisboa.* Em Paris, no paço de Sua Magestade brittanica, 1823, 1 vol. *in-4.º* — *Fragmens d'un Cancioneiro inédit qui se trouve dans la bibliothèque du collége royal des nobles de Lisbonne; imprimés aux frais de* Charles Stuart, *associé de l'Académie royale de Lisbonne.* A Paris, dans le palais de Sa Majesté britannique, 1823, 1 vol. *in-4.º*

Le chevalier Charles Stuart, ci-devant ambassadeur extraordinaire d'Angleterre auprès de la cour de France, possède dans sa bibliothèque divers manuscrits et plusieurs imprimés rares ou curieux. Le même goût, le même zèle qui le porte à les rechercher, l'engage à les communiquer avec complaisance.

Pendant son séjour en Portugal, il eut occasion de connoître le précieux manuscrit d'une partie d'un *cancioneiro* qui est un monument remarquable de l'ancienne littérature portugaise; il en fit prendre une copie exacte, avec les soins les plus minutieux, de manière qu'elle tînt lieu d'original, et il l'apporta en France. Cette copie me fut depuis confiée pendant quelque temps, et j'y recueillis des notes utiles que j'ai eu occasion d'employer lors de la rédaction de ma Grammaire comparée des langues de l'Europe latine avec celle des troubadours, où je cite souvent le cancioneiro pour démontrer les nombreux rapports de la langue portugaise avec celle de ces poëtes; et à la page XLI du discours préliminaire, j'ai déclaré que j'étois redevable au chevalier Stuart de la communication de cet ouvrage important.

Je me félicite de pouvoir en annoncer aujourd'hui l'impression; elle a été faite dans le palais habité par M. l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et à ses frais; j'ai lieu de croire qu'il n'en a été tiré que vingt-cinq exemplaires.

Un avertissement placé en tête de l'imprimé fait connoître en détail le manuscrit.

Dans le même volume avoient été reliés ce cancioneiro et un nobiliaire qui commence au fol. 5 et finit au fol. 40 inclusivement; dès le fol. 41, on trouve le commencement des fragmens du cancioneiro, qui remplissent soixante-quinze folios, jusqu'au fol. 103 : il y a quelques transpositions de feuilles.

L'écriture, dont un *fac-simile* a été joint à l'imprimé, paroît être du XIV.[e] siècle, et même antérieure : les pages sont partagées en deux colonnes. Le *fac-simile* permet d'apprécier la beauté des caractères. Les vers des premiers couplets sont séparés en espaces interlinéaires qui étoient destinés à recevoir les notes de musique.

L'idiome paroît plus ancien que l'écriture; on peut conjecturer qu'il est du XIII.[e] siècle, et certainement antérieur au règne du roi Denis. Les règles de la grammaire y sont observées : on y remarque une bonne et régulière orthographe. Cet idiome présente quelques expressions qui ne se trouvent pas dans les lexiques portugais et qui ont certainement appartenu à la langue, puisqu'on les retrouve dans d'autres langues nées de la langue romane.

Sous le rapport du langage, du style et de la versification, ce cancioneiro paroît beaucoup antérieur au cancioneiro du comte don Pèdre, fils du roi Denis, et qui est aussi un monument curieux et inédit de l'ancienne poésie portugaise.

Rien ne fait connoître ni le nom ni le nombre des auteurs dont les ouvrages composoient le cancioneiro nouvellement publié. En général, ils ont cherché à imiter les troubadours, soit pour les formes de la versification, soit quant aux pensées et aux sentimens; ils ont même pris le titre de troubadours.

« Je voudrois volontiers, dit un de ces poëtes portugais, faire un » chant pour ma dame, un chant tel que devroit le faire un *trou-* » *badour* &c. (1).

» Pourtant, dit une autre chanson, je vois ici des *troubadours*, ô

---

(1) Que eu mui de grado querria fazer
Eu huma tal cantiga por mia sennor
Qual a devia fazer TROBADOR, &c. *Fol. 91 recto.*

» dame et lumière de mes yeux, qui *TROUVENT d'amour* pour leurs » dames; mais, par Dieu, je ne vois ici *troubadour* qui me comprenne, » pourquoi je dis &c. (1). »

Et ailleurs : « Parfois j'ai dit dans mes chansons que je ne voudrois » pas vivre sans dame; et parce que je cessai alors de TROUVER, » plusieurs s'imaginent que j'ai renoncé à l'amour &c. (2).

J'ai annoncé que les pensées, les sentimens qu'expriment ces poëtes portugais, sont à-peu-près les mêmes que les pensées et les sentimens des troubadours. Ainsi ils disent à leurs dames :

« Puisque vous pouvez me racheter de la mort, pourquoi, ô chère » dame, me laissez-vous mourir (3) !

» O dame, il n'est pas en ma puissance de vivre davantage sans » vous voir (4). »

La chanson suivante semble être une traduction de nos troubadours (5):

---

(1) Pero eu veio aqui TROBADORES,
Sennor e lume d'estes ollos meus,
Que troban d'amor por sas señores;
Non vei eu aqui TROBADOR par Deus
Que moi entenda o por que digo, &c. *Fol. 101 recto.*

(2) Algua vez dix eu en meu cantar
Que non querria viver sen sennor,
E por que m' ora quitey de TROBAR,
Muytos me teen por quite d' amor. *Fol. 108 recto.*

(3) Pois me podedes de morte guarir,
Sennor, per que me lexades morrer! *Fol. 98. Sennor fremosa.*

(4) Ca, sennor, non ey eu poder
De viver mays sen vós veer. *Fol. 106. Por vos veer.*

(5) Par Deus ay, dona Leonor,
Gran ben vus fez nostro sennor.
Sennor, parecedes assi
Tan ben que nunca tan ben vi.
E gran vertade vus digi
Que non poderia mayor.
Par Deus ay, dona Leonor,
Gran ben vus fez nostro sennor.
E Deus que vus en poder ten
Tan muito vus fezo de ben
Que non soubo [a] el no mundo ren
Per que vus fezesse mellor
Par Deus &c.
En vos mostrou el seu poder
Qual dona sabia fazer

[a] Ms. *soub;* l'O s'élidant avec l'E qui suit.

« Par dieu, ô dame Léonor, notre seigneur vous combla de ses » dons. Vous paroissez, ô dame, si belle, que jamais je n'en vis de » semblable, et je vous dis une grande vérité, telle que je ne pourrois » la dire plus grande; par dieu, ô dame Léonor, notre seigneur » vous combla de ses dons.

» Et Dieu, qui vous tient en sa puissance, vous fit si parfaite, » que je ne connois rien au monde qui eût pu ajouter à votre mérite. » Par dieu &c.

» Son pouvoir montra en vous quelle dame il étoit capable de » faire admirer par son mérite, sa grâce et son langage. Par dieu &c.

» Comme le bon rubis brille entre les pierres précieuses, vous- » même brillez entre toutes les femmes que j'aie jamais vues; et » Dieu vous créa pour mon bonheur, pour moi qui suis si vivement » épris d'amour. Par dieu &c. »

Le couplet suivant offre une idée qui se retrouve dans d'autres poëtes, parce qu'il exprime une sensation qui se reproduit souvent :

« Quand je ne puis voir ma dame, je pense plus de mille fois » dans le jour comment je lui exprimerai, si toutefois je la rencontre, » la grande peine d'amour qu'elle me fait souffrir; et lorsque je » l'aperçois, lorsqu'elle arrive vers moi, je ne puis lui rien dire de » tout ce que je pensois; l'extase que me cause sa beauté me fait » tout oublier (1). »

De bon pret e de parecer
E de falar fez vus, sennor.
Par Deus &c.
Como [a] antre as pedras bon rubi,
Sodes antre quantas eu vi,
E Deus vus fez por ben de mi
Que ten comigo gran amor.
Par Deus &c. *Fol. 78 recto. Par Deus ay.*

(1) *Texte du manuscrit.*

Mais de mil vezes coidei e no dia
Quando non posso mia sennor veer.
Calle direi sè a vir toda via. A mui gran
Coita que me faz soffrer. E poila veio vedes
Que mia ven. Non lle digo de quanto coi
Do ren. Ant o seu mui fremosa pareçer.
Que me faz quanto coido escaeçer.

Texte arrangé pour la lecture et la ponctuation, et pour la séparation des vers.

Mais de mil vezes coidei en o dia,
Quando non posso mia sennor veer,

[a] Ms. *com*; l'O s'élidant avec l'A qui suit; de même *antr*, dont l'*e* s'élide avec l'*a* qui suit.

Souvent les mots du manuscrit ont besoin d'être séparés, classés, pour que le lecteur ne soit pas embarrassé dans l'explication. A l'exemple qu'offre la note précédente, j'en ajouterai un autre tiré de la chanson, *Se Deus me valla, mia sennor, &c.*, fol. 42 v.° (1).

« Si Dieu me l'accorde, ô ma dame, je voudrois apprendre de » votre bon gré si vous trouvez quelque plaisir dans toutes les peines » que vous me causez ; et si vous y trouvez quelque plaisir, ce mal » même sera un grand bien pour moi : mais puisque je l'ignore, à » quoi me sert de souffrir?

» Et soyez maintenant instruite de ce que je cherche à vous dire. » Oui, il seroit pour moi plus doux d'éprouver sans cesse des peines » de votre part, si vous y trouviez quelque plaisir, que de goûter » à jamais le bonheur avec vous, si ce bonheur devoit vous coûter » quelque peine. »

Cal le direi, se a vir toda via,
A mui gran coita que me faz soffrer;
E, poi [a] la veio, vedes que mi aven,
Non lle digo de quanto coido ren,
Ant [b] o seu mui fremosa pareçer
Que me faz, quanto coido, escaeçer. *F.° 62 R.° Mas de mil vezes.*

(1) *Texte du manuscrit tel qu'il est imprimé.*

1.er Couplet. Se Deus me ualla mia Sennor
De grado querria saber. Se avedes algũ.
Sabor. En quanto mal mides fazer. Ca
Se sabor auedes y. Gran ben per este
Por a mi. Mais poyleu [c] non sei.
Que me val.

Texte tel qu'il doit être lu avec l'arrangement des vers du couplet et la ponctuation.

1.er Couplet. Se Deus me valla, mia sennor [d],
De grado querria saber
Se avedes algun sabor
En quanto mal mi des fazer;
Ca, se sabor avedes y,
Gran ben per este por a mi,
Mais poi l' eu non sei, que me val!

2.e Couplet. E seede ora sabedor
Do que vus eu quero dizer.
Ca, me seria mui mellor
De sempre de vos mal prender,
Se sabor ouvessedes y,

[a] POILA, contraction de *pois la.* — [b] ANT pour *ante*, dont l'*e* s'élide avec *o.* — [c] C'est ici une contraction de *pois lo eu.* — [d] *Sennor*, masculin, est ici pour SENNORA. Les Portugais ont conservé cette forme grammaticale pour d'autres mots, tels que *prior*, *rector*, &c. == On trouve, dans le second couplet, *sabedor* employé au féminin.

Voici une chanson qui n'est pas dans le genre ordinaire des troubadours: c'est celle, *Quantos oge andam &c.*, fol. 92 (1).

« Tous ceux qui de nos jours s'aventurent sur la mer, pensent que » dans le monde entier il n'y a de peines que celles que la mer » cause, et ils n'en ressentent pas d'autres; mais il m'en arrive à » moi autrement; quoique les peines de la mer soient très-grandes, » la peine d'amour qui m'accable me les fait oublier.

» De toutes les peines, quelque grandes qu'elles soient, la peine » d'amour est la plus sensible pour celui que Dieu veut en affliger: » oui, c'est une peine mortelle, et il n'en est pas ainsi de celle de la » mer; et c'est pour cela que, quelque grandes &c.

» En vérité, la plus grande peine de celles qui furent, qui sont » et qui seront, c'est celle d'amour. Les personnes qui ne connoissent » pas l'amour disent que non: mais moi, je puis dire quelle est cette » peine; quelque grandes &c.

» Oui, c'est la peine d'amour qui est beaucoup plus grande, » puisqu'elle fait oublier les peines de la mer, qui coûtent la vie à » tant de personnes. »

Si j'examine l'idiome tel que les troubadours portugais l'ont employé

Ca de prender ja sempre assi
De vos ben, se us [a] fosse en mal.

(1) Quantos oge [b] andam en o mar aqui
Coidan que coita no mundo non a
Se non de mar, ne an outro mal ja;
Mais d' outra guisa contece oje a mi.
Coita d' amor mi fa escaeçer
A muy gran coita de mar e teer.
Pola mayor coita de quantas son
Coita d'amor a quen a Deus quer dar;
E e gran coita de morte [c]; a do mar
Mas non é tal: e por esta razon
Coita d'amor &c.
Pola mayor coita, par boa fé,
De quantas forom, nem som, nem seran;
E estes outros, que amor nom an
Dizen que nom: mas eu dirái qual é.
Coita d'amor &c.
Por mayor gran coita a que faz perder
Coita do mar que faz muitos morrer.

[a] SE US. Si ce n'est point une faute du copiste, pour *se vus*, c'est un affixe roman; mais je le regarde comme une faute. — [b] Ms. *og*, l'*e* s'élidant avec la voyelle suivante. — [c] Ms. *mort*, à cause de l'élision de l'*e*.

dans ce cancioneiro, j'y trouve, encore plus que dans la langue portugaise actuelle, des rapports avec l'idiome des troubadours (1).

On rencontre parfois dans ce cancioneiro cette sorte de pléonasme qui consiste à joindre au temps du verbe qui exprime l'état ou l'action, le présent de l'infinitif ou le participe du même verbe, afin de donner à l'expression une plus grande énergie (2), forme qui est fréquemment employée dans la langue hébraïque et dans d'autres

---

(1) Il seroit facile d'entrer dans des détails curieux pour les linguistes; je me borne à indiquer EL employé comme article, et LO comme pronom démonstratif :

En vos monstrou EL seu poder
Qual dona sabia fazer. *Fol. 78. Par Deus ay.*
Il montra en vous LE sien pouvoir et quelle dame il savoit faire.
Deu LO sabe. *Fol. 41 verso. Sennor fremosa.*
Dieu LE sait.

NULLO dans le sens d'*aucun ;*
NULLA cousa nom me pode guardar. *Fol. 41 recto. Sennor fremosa.*
NULLE chose ne me peut garder.

EN, comme particule relative, *en, de cela.*
Que a torto foi ferida,
Nunca EN seia guarida. *Fol. 102 recto. Eu sey la dona.*
Puisque je suis frappée injustement, je n'EN serai jamais guérie.

ALLUR, adverbe, *ailleurs.*
E yr morar ALLUR seu vosso ben. *Fol. 90 recto. Muito ando.*
Et aller demeurer AILLEURS sans votre bien.

TAN, adverbe de comparison.
TAN grande que me faz perder o sen. *Fol. 76 verso. Ora non moiro.*
SI grande qu'elle me fait perdre le sens.

OME, pronom indéfini, *on.*
Mais eu non o posso creer
Que OME prendera per ren
Coita d' amor, sen aver ben
Da dona que lla faz aver. *Fol. 44 recto. Muitos disen que.*
Mais je ne puis croire cela qu'ON peut prendre pour rien peine d'amour, sans obtenir aucun bien de celle qui la cause.

SE NON, pour *si non,* séparés par des mots intermédiaires.
SE per vosso mandado NON. *Fol. 42 verso. Se Deus me valla.*
SI par votre commandement NON.

(2) Les exemples suivans sont remarquables :
Da quelas cosas que VEJO VEER. *Fol. 88 recto. Se m' ora Deus.*
De ces choses que je VOIS VOIR [je vois].
E non poderia prazer
U eu vos non VISSE VEER. *Fol. 92 recto. Parti m' eu de vos.*
Et ne pourrois me plaire où je ne vous VISSE VOIR [vous verrois].
D' aquesta cuita que LEVO LEVAR. *Fol. 41 recto. Sennor fremosa.*
De ce souci que je SUPPORTE SUPPORTER [je supporte].

langues orientales, et que la langue portugaise a vraisemblablement empruntée à l'arabe.

Je dois sur-tout avertir que souvent les voyelles finales des mots sont élidées, dans ce manuscrit et dans l'impression qui le représente, avec la voyelle qui commence le mot suivant (1).

Cette forme, qui n'existe pas dans le portugais actuel, pourroit embarrasser les personnes qui ne la connoîtroient pas.

J'ai dit, d'après l'avertissement qui est en tête de l'imprimé, que le Cancioneiro contient quelques mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires portugais, tels même que *l'Elucidario* (2); mais il me suffira d'avoir indiqué cette circonstance, sans qu'il soit nécessaire de citer ici des exemples.

Plusieurs des observations que j'ai faites, et notamment l'élision de quelques voyelles finales, l'emploi d'expressions et de tournures qui ne sont pas restées dans la langue, &c., prouvent l'antiquité du manuscrit, et j'ajouterai qu'on n'y trouve aucune désinence en *ão*, diphthongue dont les Portugais font beaucoup usage aujourd'hui, et que rarement l'*m* final remplace l'*n* comme dans l'orthographe actuelle.

On jugera sans doute que le chevalier Stuart a rendu un vrai service à la langue et à la littérature portugaises, et aux écrivains qui s'en occupent, quand il a publié ce cancioneiro, qui mérite de fixer l'attention des philologues, des linguistes et des grammairiens.

RAYNOUARD.

---

(1) On a vu précédemment dans les notes quelques mots qui avoient ainsi perdu leur voyelle finale. — (2) J'en ai cité précédemment. On trouve dans le cancioneiro CHA, qu'il ne faut pas confondre avec CA. Ce CHA est pour le IA des troubadours, qui est aussi dans la langue portugaise, et se combine parfois avec *mais*.

No CHA direi eu....
No CHA direi MAIS. *Fol. 101. A mais fremosa.*
Ne JAMAIS dirai moi.... ne JA dirai MAIS.

Au sujet de l'emploi de *par*, *per* et *pera*, prépositions qu'on rencontre souvent dans le cancioneiro, je dirai que les classiques ont adopté le PER, roman, qui quelquefois est remplacé par POR; et cependant on ne doit peut-être pas les confondre. Je n'entrerai ici dans aucun développement, mais j'invite les littérateurs portugais à lire la préface du poëme DO HISSOPE, édition de Paris, 1821; ils trouveront sur ce point de grammaire de judicieuses observations dans le *prologo*, p. 111 et suivantes.

Traité élémentaire de minéralogie, par F. S. Beudant, *chevalier de la légion d'honneur, sous-directeur du cabinet de minéralogie du Roi, professeur de minéralogie à la faculté des sciences de l'Académie royale de Paris, &c.* A Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n.° 25, 1825, 1 vol. *in-8.°*, vj et 856 pages, et 10 planches.

PREMIER ARTICLE.

Considérations générales sur la minéralogie.

L'étude approfondie des corps organiques qui constituent la plus grande partie de la masse du globe terrestre, a donné naissance à deux branches de connoissances, la *minéralogie* et la *géognosie* ou *géologie.* La minéralogie cherche à ramener à des types bien caractérisés les diverses sortes de substances inorganiques qui constituent les montagnes, les terres et les eaux ; en un mot, son objet est de réunir dans une même espèce tous les échantillons de ces substances qui ont un certain nombre de caractères essentiels communs. La géologie étudie les espèces minéralogiques en place, formant des couches, des terrains, des montagnes ; elle examine la manière dont elles sont distribuées dans l'économie de notre globe, la proportion respective de leurs masses, le mode de leur agrégation, et sur-tout l'ordre de leur superposition, d'après lequel elle déduit les époques relatives de leur formation.

Pour réduire à des types tous les échantillons des minéraux que nous offre la nature, il est indispensable d'étudier les propriétés de ceux-ci : plus on en aura déterminé, et moins on courra le risque de s'égarer dans l'établissement des espèces. Les premiers groupes de minéraux que l'on a considérés comme des types, des espèces, ont été formés d'après la considération de quelques caractères extérieurs communs, tels que la forme, la couleur, la ductilité, la fragilité ; mais des corps extrêmement différens pouvant se ressembler par une propriété, on a dû faire des rapprochemens étranges toutes les fois qu'on a fermé les yeux sur les différences de ces corps pour n'apercevoir que ce qu'ils ont de semblable. Pour n'en citer qu'un exemple, nous rappellerons que Linnæus, doué à un degré si éminent du génie qui distingue en espèces et en genres les individus du règne végétal et du règne animal, a rangé le diamant à côté de l'alun, parce que l'un et l'autre ont la forme d'un octaëdre; et ce rapprochement lui

sembloit d'autant plus naturel qu'il étoit fondé sur la forme cristalline, caractère que Linnæus considéroit déjà comme étant du premier ordre, d'après ce tact si fin qui l'a mis à la tête des naturalistes du dernier siècle. Que falloit-il donc pour éviter ce rapprochement? Avoir des connoissances plus approfondies de la structure des cristaux et de la composition chimique des substances minérales. Mais ces connoissances exigeoient l'application de la géométrie à la structure des cristaux, et les découvertes qui ont illustré les Bergman, les Scheele, les Klaproth, les Proust, les Vauquelin, les Berzelius. Linnæus est donc bien excusable d'avoir fait un rapprochement qui nous paroît aujourd'hui si étrange : car il lui étoit impossible d'apercevoir ce qu'il a de répréhensible ; et si nous avons rappelé une erreur de ce grand homme, c'est que nous ne pouvions citer un nom plus imposant que le sien pour démontrer la nécessité de consulter *un ensemble de caractères raisonnés*, avant d'établir la distinction des espèces minérales.

Si la chimie eût fait rentrer toutes les substances inorganiques indistinctement dans des espèces aussi faciles à définir par la composition que le sont les sulfates de baryte, de chaux, de soude, le chlorure de sodium, &c. &c., les minéraux n'auroient point été étudiés par les naturalistes autrement que sous le point de vue où la géologie les considère; ils auroient eu le sort commun des corps que le chimiste étudie comme des espèces; la science appelée *minéralogie* n'existeroit pas, et la cristallographie ne devroit pas son origine à la nécessité que des naturalistes auroient sentie de connoître les lois auxquelles la structure des cristaux est soumise pour établir les espèces minérales d'une manière rationnelle. C'est donc parce qu'il y avoit un grand nombre de minéraux que la chimie seule ne pouvoit définir à l'époque où elle en circonscrivoit d'autres en espèces bien déterminées, que des naturalistes ont cherché dans l'application de la géométrie, de la physique et même de la chimie, mais en envisageant cette science sous de nouveaux rapports, des moyens de fonder les espèces minérales. La difficulté d'arriver à ce but a été cause que les sciences en apparence les plus diverses, les mathématiques, la physique et la chimie, ont concouru à créer la minéralogie. Ce concours nous explique la nécessité de connoître au moins les élémens des sciences que nous venons de nommer, si l'on veut approfondir celle qui leur doit ses bases fondamentales ; et plus tard il nous expliquera pourquoi l'auteur d'un traité de minéralogie, qui veut développer d'une manière continue et dans tout leur ensemble les principes sur lesquels cette science repose,

est obligé de commencer par ce qu'il y a de plus difficile dans l'étude des substances minérales.

La minéralogie se compose essentiellement de deux parties très-distinctes ; la première considère l'établissement, la détermination, ou la circonscription de l'espèce et de ses variétés ; et la seconde cherche à coordonner les diverses espèces minérales en genres, familles, ordres et classes. C'est à cette partie que se rattache la question de savoir s'il existe pour les minéraux une méthode naturelle, comme il en existe une pour les êtres organisés. Avant d'examiner l'ouvrage de M. Beudant, nous présenterons quelques considérations relatives à chacune des deux parties dans lesquelles nous venons de diviser la minéralogie ; nous espérons que nos lecteurs trouveront dans ces considérations des moyens d'apprécier exactement l'examen que nous ferons du Traité de minéralogie de M. Beudant, dans deux nouveaux articles.

I.re PARTIE. *Considérations relatives à la détermination de l'espèce et de ses unités.*

Les idées principales comprises dans le mot *espèce*, appliqué aux corps qui ressortissent à la minéralogie et à la chimie, sont au nombre de quatre : elles se rapportent, 1.° à la nature des principes qui constituent ces corps ; 2.° à leur proportion respective dans les corps composés, 3.° à leur arrangement ; 4.° à l'individu représentant l'espèce.

(A et B). *Nature et proportion des élémens.*

Les notions de l'espèce, qui se rapportent à la nature de ses principes et à leur proportion, si l'espèce n'est pas un corps simple, sont, dans l'état actuel de la chimie, faciles à déterminer ; elles doivent précéder les autres notions. L'étude des espèces minérales, envisagée sous ces deux rapports, a conduit à ces résultats ; *c'est que des corps composés d'élémens différens ou des mêmes élémens unis en des proportions différentes et définies, sont toujours distincts par leurs propriétés, et doivent conséquemment constituer des espèces différentes.*

(C et D). *Arrangement des élémens et individu minéralogique.*

Les notions de l'espèce, qui se rapportent à l'arrangement des élémens, est bien plus difficile à acquérir aujourd'hui que les précédentes. Celles-là se composent d'observations si diverses, que, pour apercevoir le lien qui les unit, il faut entrer dans quelques détails.

La structure intime des corps nous est complètement inconnue; les observations cristallographiques, d'accord avec les découvertes les plus récentes sur les lois des proportions définies, ont conduit presque tous les physiciens et les chimistes à adopter le système atomistique, parce qu'en effet les observations que l'on a faites relativement à la structure des cristaux, et les résultats qui se déduisent de la composition définie des corps, ne semblent pas devoir s'énoncer en termes plus simples qu'ils ne s'énoncent lorsqu'on admet que les corps sont formés d'atomes ou de molécules invariables dans leur forme et dans leurs autres propriétés. Mais, pour ne point s'égarer, pour ne pas encourir le reproche de réaliser des abstractions, il ne faut pas dissimuler que nous sommes obligés de supposer les atomes d'une division si grande qu'ils échappent à nos sens: conséquemment nous reconnoissons *que nous ne pouvons étudier leur arrangement que dans des masses qui sont déjà des réunions d'atomes.* Il est évident que les masses régulières sont spécialement propres à cette étude, parce que les formes symétriques qu'elles affectent prouvent que les particules se sont réunies suivant des lois que l'observation a reconnues. Par exemple, on sait que les angles des cristaux d'une même variété d'espèce sont constans dans tous les échantillons de cette variété; on ramène à une forme unique une multitude de cristaux divers que l'analyse chimique apprend avoir une composition identique quant à la nature et à la proportion de leurs élémens; et ce qui rend encore l'étude des formes cristallines importante, c'est qu'on admet généralement que tous les corps sont susceptibles de cristalliser dans des circonstances favorables.

Les connoissances que la chimie fournit par rapport à l'arrangement des élémens, ne concernent que les corps composés dont les élémens sont en de telles proportions, qu'ils représentent des composés plus simples que ceux qu'ils constituent. Ainsi, le marbre de Carrare le plus pur est formé d'*oxigène de carbone* et du métal appelé *calcium;* l'analyse a appris que ces élémens sont unis en des proportions telles, que l'oxigène, partagé entre le carbone et le calcium, représente exactement de l'acide carbonique et de la chaux: en outre, l'étude des propriétés chimiques du marbre conduit à considérer ces deux composés, l'acide carbonique et la chaux, comme le constituant immédiatement; c'est cette conclusion que la nomenclature a exprimée en l'appelant carbonate de chaux ou chaux carbonatée.

Voilà un exemple de la manière dont la chimie procède, quant à l'arrangement des élémens: mais il est visible qu'elle ne le fait que

pour les corps composés; qu'en conséquence elle ne concourt pas à cette détermination avec la cristallographie lorsqu'il s'agit de corps simples.

Si nous cherchons maintenant la masse la plus simple par rapport au nombre de ses atomes, qui constitue l'individu représentant l'espèce, nous ne trouverons que des agrégations d'individus et non un seul: tels sont les cristaux les plus ténus que nous puissions observer; aucun d'eux ne peut être considéré comme l'individu minéralogique ou la particule représentant l'espèce à laquelle il appartient.

La description d'une espèce est l'énoncé de ses propriétés; mais comme il n'en existe pas une seule dont nous connoissions toutes les propriétés, il y a un choix à faire parmi celles-ci, lorsqu'on veut étudier l'espèce pour la décrire ensuite. La science seroit parfaite, si, connoissant les atomes en forme, en nature, en proportions et en arrangement, on pouvoit déduire de ces données toutes les propriétés des composés que ces atomes sont susceptibles de former. Malheureusement nous n'en sommes pas là; presque toujours nous sommes bornés à constater des propriétés en cherchant celles qui sont essentielles à l'espèce: il n'en existe qu'un très-petit nombre qui, étant connues, en font connoître nécessairement d'autres.

II.ᵉ PARTIE. *Considérations relatives à la coordination des espèces minérales.*

Une classification repose sur les analogies et les différences que présentent des objets que l'on veut ranger suivant un certain ordre, soit pour les rappeler plus aisément à notre mémoire, soit que nous voulions en transmettre la connoissance aux autres. La nécessité d'une classification pour étudier les diverses espèces de plantes et d'animaux est évidente, quand on considère le nombre de ces espèces; il est tel, que l'homme qui seroit doué au plus haut degré de la faculté de les distinguer et de la mémoire la plus heureuse pour retenir les traits qui caractérisent chacune d'elles en particulier, commettroit bien des erreurs ou s'arrêteroit tout court s'il n'appeloit pas une méthode à son secours, toutes les fois qu'il s'agiroit de désigner ces espèces par leur nom, et de les coordonner les unes à l'égard des autres: plus les espèces qu'on réunira en un genre auront de ressemblance, plus les genres dont on fera une famille auront d'analogies, plus les familles dont on composera un ordre en auront entre elles, et ainsi de suite pour les ordres qu'on groupera en classes, pour les classes qu'on réunira en embranchemens, &c.; et plus l'esprit de

celui qui aura étudié les espèces ainsi groupées aura de facilité, soit qu'il veuille saisir les rapports des espèces qu'il verra pour la première fois avec celles qu'il connoît, soit qu'il veuille se rappeler les caractères d'une espèce qu'il aura perdue de vue, et retrouver la place qu'elle occupe dans la méthode. On voit donc que la nécessité a fait imaginer les méthodes en histoire naturelle, et que la philosophie de cette science a conduit aux méthodes naturelles, c'est-à-dire, aux classifications fondées sur l'ensemble des caractères les plus essentiels des êtres.

La méthode naturelle a été appliquée d'abord au règne végétal, puis à l'ensemble des groupes de tout ordre du règne animal, c'est-à-dire, aux règnes qui présentent exclusivement à l'observation, des individus représentant *des espèces toutes faites*. Mais la méthode naturelle a donné des résultats différens pour les deux règnes.

Dans le règne végétal, elle a conduit à établir des familles plus ou moins naturelles, c'est-à-dire que, dans celles qui le sont au plus haut degré, il suffit d'avoir vu une espèce pour qu'on reconnoisse toutes les espèces de cette famille qu'on pourroit rencontrer: mais, il faut l'avouer, lorsqu'on veut coordonner ces familles entre elles, les rapprochemens auxquels on est conduit reposent bien souvent sur des caractères artificiels; et parmi les familles qui sont comprises dans les monocotylédones et les dicotylédones, il est impossible de les échelonner de manière que les unes puissent être considérées comme étant douées d'une organisation plus simple que les autres.

Dans le règne animal, la méthode naturelle conduit à des résultats bien plus satisfaisans. Outre la possibilité d'établir des genres et des familles, fondés sur des ressemblances aussi grandes que celles que présentent des genres et des familles de végétaux, nous avons en outre des moyens d'échelonner, je ne dis pas les familles, mais les groupes plus élevés, tels que les classes. Que l'on prenne pour point de départ les mammifères, dont l'organisation est la plus complète, et celle que nous pouvons le mieux apprécier par les rapports nombreux qu'elle a avec la nôtre, on établira une échelle descendante d'organisation dans les autres classes d'animaux, dont les échelons seront, à de légères exceptions près, placés dans le même ordre par tous les naturalistes. Mais si l'on veut échelonner les ordres d'une même classe, et sur-tout les familles d'un même ordre, en commençant toujours par les groupes dont l'organisation est la plus élevée, les difficultés augmenteront, et conséquemment il ne régnera pas le même accord que pour la subordination des classes.

Enfin le zoologiste a le grand avantage sur le botaniste, de tirer des caractères excellens de la distinction des tissus composant les organes, ainsi que des fonctions que ces organes exercent dans l'économie animale; et l'accord qui règne en général entre les caractères purement zoologiques et ceux qui sont fournis par l'anatomie et la physiologie comparées, donne au zoologiste une assurance que le botaniste n'a point eue jusqu'ici; car les secours que l'anatomie et la physiologie végétale ont fournis à la méthode naturelle sont d'une foible importance : bien entendu que nous restreignons l'anatomie végétale à la distinction des tissus; nous n'y comprenons donc pas la distinction des parties qui s'offrent immédiatement à l'observation, et qui sont elles-mêmes composées de parties très-distinctes.

Si nous portons nos regards sur les minéraux, nous voyons qu'ils diffèrent en cela des végétaux et des animaux, qu'ils ne présentent point immédiatement à l'observation des *espèces toutes faites*; c'est ce qui explique les différences extrêmes que l'on trouve entre les espèces des premiers minéralogistes et les espèces des minéralogistes modernes. D'un autre côté, le nombre des espèces minérales infiniment plus limité que celui des espèces végétales et animales, a rendu une méthode propre à les reconnoître, moins nécessaire que celle qui a présidé aux classemens des espèces des êtres organisés; enfin la nécessité où s'est trouvé le minéralogiste de consulter le chimiste pour l'établissement de ses espèces et pour les grouper suivant l'analogie de leur composition, analogie que le minéralogiste ne pouvoit deviner d'après l'étude des caractères extérieurs, nous paroît expliquer pourquoi, jusqu'à M. Beudant, aucun naturaliste n'a appliqué la méthode naturelle à la coordination des espèces minérales.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

La séance publique que l'Académie française a tenue le 25 août a été présidée par M. le comte Daru, qui l'a terminée par un discours sur les prix de vertu. Les autres lectures ont eu lieu dans cet ordre : 1.° rapport de M. Raynouard, secrétaire perpétuel, sur le concours de poésie ; 2.° éloge historique de Vicq d'Azyr, par M. Lemontey ; 3.° ode à la mémoire de M. le comte de Souza, par M. Lemercier. Ces trois morceaux et le discours de M. Daru ont été imprimés chez M. Firmin Didot, *in-4.°* (12, 42, 15, et 9 pages).

L'Académie n'a point décerné le prix de poésie; elle a fait mention honorable de la pièce n.° 28, *Pertransiit benefaciendo;* et du n.° 27 : « Qu'on » me dise si la gloire attachée au meilleur des discours qui sera couronné » dans cette académie, est comparable au mérite d'en avoir fondé le prix. » J. J. Rousseau. — L'Académie *a cru devoir désigner avec distinction* la pièce n.° 24, *Un mortel bienfaisant approche de Dieu même* (Racine fils); et enfin le n.° 10, *Rectè facti fecisse merces est.* Le sujet étoit, *les fondations et legs de feu M. le baron de Montyon en faveur des hospices et des académies.* Le même sujet est remis au concours pour l'année 1826, où l'Académie française décernera aussi un prix d'éloquence au meilleur éloge de Bossuet.

Elle a, dans sa séance du 25 août 1825, décerné des prix *aux ouvrages les plus utiles aux mœurs*, savoir, deux prix de 4,000 fr. chaque ; l'un à l'ouvrage de M. le baron de Gérando, intitulé, *du Perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même*, 2 vol. *in-8.°*; et l'autre à l'ouvrage de feue M.me Campan, intitulé, *de l'Éducation, suivi des conseils aux jeunes filles*, 3 vol. *in-12.* Elle a accordé une médaille d'or (du modèle de celle de l'Institut) en hommage à la mémoire de M.me la comtesse de Rémusat, auteur de l'ouvrage intitulé, *Essai sur l'éducation des femmes*, 1 vol. *in-8.°*

Les prix de vertu ont été, en 1825, décernés ainsi qu'il suit :

1.° Un prix de 10,000 francs à Pierre-Antoine-Roch Martin, né à Narbonne, domicilié à Montigni-lès-Metz, département de la Moselle ;

2.° Un second prix de 3,000 francs à la demoiselle Thérèse-Mélanie Hermitte, fille de Louis-Gaspar Hermitte, propriétaire à Saint-Martin, canton de la Seyne, département des Basses-Alpes ;

3.° Une médaille de la valeur de 1200 francs à Mathieu-François Wéry, né à Landrecy, ancien domestique, demeurant au palais Bourbon, à Paris ;

4.° Cinq médailles de 500 francs chaque : 1.° à Françoise et Catherine les Douillot, l'une journalière, et l'autre fileuse de laine, de la commune de Ville-devant-Belrain, canton de Pierre-Fite, département de la Meuse ; 2.° à Étienne Laget, cordonnier de Saint-Chamas, département des Bouches-du-Rhône; 3.° à Étienne Lasne, journalier, et à Jeanne-Philippine Dantine, son épouse, à Paris, rue Faubourg-Saint-Jacques, n.° 29 ; 4.° à la femme Dubois, domiciliée à Berzé-la-Ville, canton du Nord de Mâcon, département de Saone-et-Loire ; 5.° à Claudine Guichoux, femme Cléach,

demeurant à Henvic, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix, département du Finistère.

Conformément aux fondations et legs de M. le baron de Montyon, l'Académie décernera en 1826 un prix au livre *le plus utile aux mœurs*, qui aura été publié du 1.er janvier 1824 au 31 décembre 1825; on le distribuera *à divers auteurs d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions;*

Et un prix *à l'auteur d'un acte de vertu* qui aura eu lieu dans le même intervalle, prix qui pourra être aussi partagé entre plusieurs personnes. On aura soin de faire remettre, avant le 1.er mars 1826, à M. le secrétaire perpétuel, les preuves qui constateront les faits qui peuvent donner lieu au prix.

Les ouvrages destinés à concourir aux prix de poésie et d'éloquence, doivent être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, où ils ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1826. Chacun de ces deux prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs.

L'Académie française a perdu, dans le cours du mois d'août, l'un de ses membres, M. le comte Bigot de Préameneu.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a élu deux associés étrangers, M. Guillaume de Humbolt et M. Creuzer, en remplacement de MM. Wildfort et Wolf, décédés.

La Société d'émulation de Cambrai a tenu, le 16 août, sa séance publique: elle avoit reçu cent deux ouvrages pour concourir au prix de poésie, dont le sujet n'étoit pas déterminé. Ce prix a été décerné à un poëme lyrique sur Venise, par M. Bignan. Une élégie, intitulée *la jeune Coquette*, par M. Victor Chauvet, a obtenu une médaille d'or comme accessit. Trois discours sur les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature, ont concouru au prix d'éloquence, qui a été adjugé à M. Hyacinte Corne d'Arras, avocat près la cour royale de Douai. La Société avoit ouvert aussi un concours d'archéologie et histoire locale: elle a reçu deux mémoires, et a jugé digne d'une médaille d'or celui qui est intitulé *Notice sur les communautés de femmes qui existoient à Cambrai avant la révolution*. L'auteur est une dame qui a desiré garder l'anonyme.

La Société des lettres, sciences et arts de Metz décernera, en 1826, une médaille d'or de 160 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question: *Quel est le plan d'instruction publique le plus propre à rendre une nation riche et puissante?*

La Société académique de Strasbourg avoit demandé quels étoient les moyens d'améliorer la situation des Juifs d'Alsace et de les faire participer aux bienfaits d'une civilisation perfectionnée. Le mémoire que M. Prosper Wittersheim a composé sur ce sujet, et qui est déjà imprimé, a obtenu une mention honorable, et le prix a été décerné à M. Arthur Beugnot, connu par des recherches sur les Juifs d'occident au moyen âge, que l'Académie royale des inscriptions a distingué en 1823 (voyez Journal des Savans, 1823, août, pag. 503; 1824, juin, pag. 341), et auparavant par un ouvrage sur les Institutions de S. Louis, qui, au jugement de la même académie, a partagé le prix avec l'ouvrage de M. Mignet sur le même sujet. (Voyez Journal des Savans, août 1821, p. 503-505; 1822, janvier, p. 37-41; mai, p. 304-314.)

L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen vient de publier un volume de ses mémoires (à Caen, chez Chalopin, *in-8.°*, 256, 28, 75 et 35 pages). On y trouve, après la liste des académiciens, un discours d'ouverture de la séance publique et un rapport de M. Hébert, secrétaire, sur les travaux de la société durant l'année. M. Hérault, ingénieur en chef des mines, a fait une reconnoissance générale et particulière des terrains du Calvados; M. de Magneville, un examen géognostique des buttes qui séparent la plaine de Caen de la vallée de la Dive: MM. le Sauvage, Ameline, Baron le jeune, ont traité divers autres sujets d'histoire naturelle. M. Vaultier a discuté les hypothèses de Ch. Lévesque sur l'affinité de la langue slave avec le grec et le latin; et, en admettant cette affinité, en l'étendant même beaucoup plus loin, il a pourtant rejeté ou modifié les conséquences historiques qu'on a prétendu en tirer. M. Spencer-Smyth a fait, au nom d'une commission, un rapport sur l'ouvrage intitulé *Copie figurée d'un rouleau de papyrus*, publié par M. Fontana et expliqué par M. de Hammer. L'un des articles à remarquer dans ce volume est un Essai sur Jacques Molay, dernier grand maître de l'ordre du temple, par M. Labbey de la Roque. L'auteur annonce qu'*il ne veut pas écrire une invective contre la mémoire de Molay*; cependant les détails dans lesquels il entre tendent à prouver que les templiers, et sur-tout leur grand maître, étoient réellement coupables des crimes qu'on leur imputoit. M. Labbey de la Roque fait particulièrement usage des actes publiés par Moldenhaver en 1792; il ne dit rien ni du *Mysterium Baphometi revelatum*, inséré dans le tome VI des Mines de l'Orient, ni des observations que M. Raynouard a opposées (Journal des Savans, 1819; mars, 151-162; avril, 221-229) aux inductions tirées de certains monumens par M. de Hammer. — Malfillatre (et non Malfilatre) est le sujet d'un discours de M. de Baudre: c'est, à notre connoissance, la notice la plus étendue et probablement la plus exacte qui existe sur la vie et les ouvrages de ce poëte, né à Caen le 8 octobre 1732 (et non 1733). Malfillatre a pris quelquefois le surnom de Clinchamp: c'étoit celui de sa mère. Toutes les circonstances de son éducation et de ses travaux, jusqu'à sa mort (6 mars 1767), sont ici méthodiquement exposées d'après ses écrits et d'après les renseignemens recueillis dans sa patrie, où quelques-uns de ses contemporains subsistent encore. La seconde partie de ce discours est purement littéraire: elle consiste en observations sur le talent poétique de Malfillatre. — Deux mémoires de M. Jamet, sur l'instruction des sourds-muets, ont été joints à ce volume: ils ont pour but de montrer, par un parallèle fort détaillé des signes, que la méthode employée à Caen pour cette instruction est préférable à celle qui est suivie à Paris et à Bordeaux. L'instruction des sourds-muets fait partie de l'établissement qui porte, dans la ville de Caen, le nom d'*Hospice du bon Sauveur*, et dont on trouve une description par M. Lamouroux, à la fin de ce tome des Mémoires de l'Académie. Cette société a publié, en 1822, un « mémoire de M. Surville, l'un de ses » membres et ingénieur des ponts et chaussées, sur les vestiges des thermes de » Bayeux, découverts en 1760, et recherchés en 1821. » (Caen, Chalopin, *in-8.°*, 48 pages, avec 4 planches lithogr.). Les restes de ces thermes ont été trouvés, à Bayeux, sous l'église de Saint-Laurent, sous le presbytère, l'ancien cimetière et la rue du même nom.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

M. Aucher-Éloy, imprimeur-libraire à Blois, publie le *prospectus* d'une Bible triglotte (en hébreu, en grec et en latin) disposée par M. Fl. Lécluse, professeur de littérature grecque et de langue hébraïque à l'académie de Toulouse, &c. Le texte hébreu (avec points-voyelles) occupe la moitié supérieure de chaque page du *specimen;* l'inférieure est partagée en deux colonnes, l'une pour le grec (des Septante), l'autre pour la version latine (Vulgate). On souscrit, à Blois, chez l'éditeur; à Paris, chez Treuttel et Würtz, Bossange père, Renouard, &c. L'édition formera 4 vol. *in-8.º*, qui paroîtront en cinquante livraisons de trois feuilles chacune, de mois en mois. Le prix de chaque livraison est de 5 francs.

Le Roman de Rou, et des ducs de Normandie, par Robert Wace, poëte normand du XII.ᵉ siècle; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre; avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, et des notes pour servir à l'intelligence du texte, par Frédéric Pluquet, ancien correspondant de la société royale des antiquaires de France, membre de l'académie de Caen, de la société des antiquaires de Normandie, &c. &c. PROSPECTUS... « Parmi les monumens des travaux littéraires des Normands, il n'en est point parvenu jusqu'à nous de plus important que le Roman de Rou, soit sous le rapport de son étendue et de son intérêt archéologique et grammatical, soit sous celui de l'abondance et de l'authenticité des renseignemens qu'il fournit à l'histoire. Ce poëme n'est point, en effet, un simple ouvrage d'imagination, comme son nom sembleroit l'indiquer..., mais bien une chronique en vers, offrant l'un des récits les plus exacts et les plus circonstanciés qui existent des invasions des Normands et de la vie de leurs ducs, depuis Rollon jusqu'à Henri I.ᵉʳ On conçoit facilement tout ce qu'un pareil ouvrage, écrit au XII.ᵉ siècle et dans la propre langue que parloient les vainqueurs d'Hastings, a d'avantage même sur les autres compositions historiques contemporaines, qui ne sont arrivées jusqu'à nous que plus ou moins dénaturées par leur passage à travers un idiome étranger; tout ce qu'il doit renfermer de tableaux vrais et animés de la vie des temps chevaleresques, de détails piquans sur les mœurs, les habitudes et l'existence privée des diverses classes de la société, ainsi que de faits curieux et peu connus relatifs à l'histoire de France et d'Angleterre. Nous nous contenterons de dire qu'il n'existe, à notre connoissance, sur les hommes et les événemens de ces siècles reculés, aucun récit empreint d'une couleur locale plus franche et plus vive, ni qui transporte plus complètement le lecteur au milieu de ces générations du moyen âge, vers lesquelles nous nous plaisons de plus en plus à diriger nos regards, à mesure que le mouvement de la civilisation moderne nous en éloigne davantage. Le roman de Rou ne présente d'ailleurs, ni dans les mots, ni dans les constructions, aucune difficulté propre à arrêter les personnes tant soit peu familiarisées avec nos anciens auteurs; et il n'est point de Normand de nos jours qui, avec le secours des interprétations placées près des mots vieillis, ne puisse lire couramment cette composition véritablement nationale, monument de l'époque de la plus grande splendeur politique et littéraire de son pays; où ses ancêtres, si souvent, si long-temps

calomniés, semblent se présenter eux-mêmes pour la première fois à la postérité, tels qu'ils furent aux jours de leur puissance et de leur gloire... Livré par goût depuis long-temps à l'étude de la littérature et des antiquités normandes, auxquelles il a déjà rendu de nombreux services, M. Pluquet a consacré plusieurs années de sa vie aux longs et pénibles soins de la collation de tous les textes existans. La notice qu'il a récemment publiée sur Robert Wace et les extraits qu'il y a joints, peuvent donner une idée de ses travaux ainsi que des soins scrupuleux qui seront apportés à cette publication. Nous nous contenterons de dire qu'il a mis autant d'attention à respecter le texte primitif qu'à corriger les omissions et les altérations des copistes. La manie de rajeunir le style de nos vieux auteurs n'a été poussée que trop loin, et Wace perdroit plus que tout autre à ce travestissement. L'édition sera enrichie d'une explication de tous les mots aujourd'hui inusités, d'une table très-exacte et très-ample des matières, et enfin de notes tantôt explicatives des passages obscurs ou des noms de lieux, tantôt relatives à des étymologies curieuses, à des traces de l'origine scandinave des Normands, ou à des éclaircissemens historiques. Des amis des antiquités normandes ont promis d'ajouter quelques autres notes. De son côté, le libraire-éditeur n'a rien négligé pour que cet ouvrage, dont l'impression sera confiée aux soins de M. Crapelet, réponde complétement à l'attente du public par la perfection de son exécution typographique... Le roman de Rou paroîtra en deux forts volumes *in-8.°*, tirés à trois cents exemplaires seulement, et ornés de deux gravures, par M. E. H. Langlois. Le prix sera de 18 fr. en papier fin, et de 36 fr. grand papier vélin. La liste des souscripteurs sera imprimée à la fin du deuxième volume. Les non-souscripteurs paieront l'ouvrage 20 fr. en papier fin, et 40 fr. en grand papier vélin. On souscrit, sans rien payer d'avance, à Rouen, chez J. Frère, libraire-éditeur, quai de Paris, n.° 45; à Paris, chez A. A. Renouard, et chez Bossange frères. »

Œuvres complètes de la Fontaine; nouvelle édition, collationnée avec soin sur les meilleurs textes; accompagnée d'une notice par M. Walckenaer, et de l'éloge de la Fontaine par Chamfort; enrichie de 147 vignettes encadrées, exécutées par Forssell, Leroux, Pauquet, Pourvoyeur, &c., sur les dessins de Desenne, Devéria, &c.; 5 vol. *in-8.°*, publiés en sept livraisons. Prix, 70 fr., figures avant la lettre, 140 fr. On souscrit à Paris, chez Peytieux, libraire, galerie Delorme.

Huit Messéniennes, suivies des Lamentations du Tasse dans les prisons de Ferrare, poëme élégiaque, imité du poëme anglais de lord Byron, et poésies diverses, par M. Marvaud. Périgueux, impr. de Dupont; à Paris, chez P. Dupont.

Les deux Écoles, ou le Classique et le Romantique, comédie en trois actes et en vers, par MM. Jos. Léonard et Ader; représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 13 août 1825. Paris, impr. de Fain, libr. d'A. Dupont, *in-8.°*, 40 pag.

Ossian; chants galliques, traduits en vers français par E. P. de Saint-Ferréol. Paris, impr. de Doyen, libr. de Causette, *in-18* de 6 feuilles. Pr. 3 fr.

Ballades, Légendes et Chants populaires de l'Angleterre et de l'Écosse, par Walter-Scott, Thomas Moore, Campbell et les anciens poëtes; publiés et précédés d'une introduction par A. Loève-Veimars. Paris, impr. de P. Renouard, libr. d'A. A. Renouard, *in-8.°* de 26 feuilles 5/8. Pr. 7 fr.

Œuvres de Montesquieu, avec éloges, analyses, commentaires, remarques notes, réfutations, imitations, par MM. Destutt de Tracy, Villemain, Walckenaer, membres de l'Institut ; d'Alembert, Helvétius, Voltaire, Dupin, Échassériau, Lenglet, le cardinal de Boisgelin, Condorcet, Marmontel, Cartaud de la Villatte, Grosley, Filangieri, Beccaria, le comte de Saint-Roman, M.me Geoffrin, Léonard, Colardeau, Suard. Cette édition, imprimée chez Marchand-Dubreuil, aura 9 volumes *in-8.°*, qui paroîtront de mois en mois, à partir du 15 septembre, chez Dalibon. Prix, de chaque vol. 5 fr.

Œuvres choisies de Marsollier, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits, par M.me la comtesse d'Hautpoul, sa nièce. Paris, impr. de Coniam, libr. de Peytieux. Cette édition aura trois volumes ; deux ont déjà paru.

Essai historique sur les monnoies d'argent de la ligue achéenne, accompagné de recherches sur les monnoies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage, qui ont eu cours pour le service de cette fédération, par M. E. Cousinery, ancien consul général de France dans la Thessalie, &c. Paris, imprim. de Crapelet, libr. d'A. A. Renouard, 1825, *in-4.°*, 200 pages. Pr. 15 fr.

Histoire du tribunat des Gracques, par M. M.... de V. Paris, impr. de Boucher, libr. de Delaforest, *in-12*. Prix, 3 fr.

Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan, et sur la ville de Mende, qui en est la capitale, pour servir au Dictionnaire universel de la France ; recueillis et dressés par le R. P. l'Outreleul ; nouvelle édition. Mende, impr. et libr. d'Ignon, *in-8.°* de 8 feuilles.

Mémoires de Jacques, comte de Waldegrave, chevalier de l'ordre de la jarretière, membre du conseil privé de Sa Majesté, sous le règne de Georges II, et gouverneur du prince de Galles ensuite Georges III. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairie de Treuttel et Würtz, *in-8.°* de xxxj et 219 pages. L'aïeul de l'auteur de ces mémoires, ayant épousé une fille d'Arabella Churchill et du roi Jacques II, suivit ce prince en France et y mourut en 1689, laissant un fils qui abjura le catholicisme, servit la maison d'Hanovre, fut ambassadeur de Georges II près de la cour de Versailles depuis 1730 jusqu'en 1740, et finit ses jours à Navestock en 1740. Jacques de Waldegrave, fils aîné de ce ministre, obtint de bonne heure la confiance et l'affection du monarque anglais, qui, après la mort de Frédéric, prince de Galles, le nomma gouverneur du nouvel héritier présomptif de la couronne, fils de Frédéric et depuis le roi Georges III. Waldegrave a rempli cette fonction jusqu'en 1758, et ne s'y est rendu agréable ni à son élève ni à la mère de ce jeune prince ; mais il servoit fidèlement le roi Georges II, qui a toujours conservé pour lui beaucoup de bienveillance et d'estime. Le comte de Waldegrave mourut de la petite vérole en 1763, à l'âge de 48 ans. Ses mémoires, dont le manuscrit autographe subsiste, n'ont pu être publiés qu'après la mort de Georges III : ils correspondent aux années 1754-1758. C'est un tableau curieux et instructif des intrigues assez misérables qui agitoient alors les partis, les deux chambres, le ministère, le palais de Saint-James, et Leycester-House qu'habitoient la princesse de Galles et son fils. L'auteur n'est pas un très-grand peintre; mais il est un observateur attentif et judicieux. Il ne donne pas une très-haute idée des talens de ceux qui gouvernoient alors la Grande-Bretagne ; il montre au contraire à quels intérêts personnels ils sacrifioient la cause publique et la

dignité même du trône : car ils avoient réduit le vieux monarque à une telle dépendance, qu'il n'étoit plus maître de choisir ses servitenrs, ni de refuser les ministres qu'on vouloit lui imposer. Ce volume contient plusieurs particularités que nous n'avons point remarquées ailleurs. La traduction française nous paroît fort bien écrite.

Notice sur les monumens exposés dans le cabinet des médailles antiques et pierres gravées de la Bibliothèque du Roi ; suivie d'une description des objets les plus curieux que renferme cet établissement, de notes historiques sur sa fondation, ses accroissemens, &c., par M. Dumersan; nouvelle édition augmentée. Paris, impr. de Coniam, chez Journe, *in-8.°* de 2 feuilles 3/4. Pr. 1 fr.

Archéologie armoricaine. Mémoire sur les pierres de Carnac. Rennes, impr. de M.me veuve Prout ; à Paris, chez Dentu, *in-4.°* de 68 pages.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin : tomes VIII et IX. Paris, impr. de Lachevardière, libr. de Levrault, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 76 feuilles 1/4.

Principes de la chimie, établis par les expériences, ou Essai sur les proportions définies dans la composition des corps, par Th. Thomson, professeur de chimie à l'université royale de Glascow, &c.; traduction de l'anglais, publiée avec l'assentiment de l'auteur. Paris, impr. de Lebel, librairie de Crevot, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 61 feuilles 3/4. Prix, 14 fr.

Instruction pratique sur le magnétisme animal, par J. P. F. Deleuze ; suivie d'une lettre écrite à l'auteur par un médecin étranger. Paris, impr. de Belin, librairie de Dentu, *in-8.°* de 30 feuilles. Prix, 6 fr.

Mémoire sur le magnétisme animal, adressé à MM. les membres de l'académie des sciences et de l'académie royale de médecine, par P. Foissac, D. M. Paris, impr. de Didot le jeune, *in-8.°*

Manuel complet du jardinier maraicher, pépiniériste, botaniste, fleuriste et paysagiste ; par M. Louis Noisette, membre des sociétés linnéenne de Paris, horticulturales de Londres et de Berlin, d'agriculture et de botanique de Gand, auteur du *Jardin fruitier.* Le Manuel complet du jardinier, déjà honoré des souscriptions de Sa Majesté et de tous les princes de son auguste famille, formera 4 vol. *in-8.°* de 500 à 700 pages, ornés du portrait gravé de l'auteur, et des planches nécessaires à l'intelligence du texte. Ces quatre volumes paroîtront en huit livraisons, à trois mois d'intervalle; le second volume, composé des 3.e et 4.e livraisons, est en vente. Prix de chaque livraison, 4 fr. 50 cent., et 5 fr. 50 cent. par la poste. Après le 15 octobre prochain, le prix de chaque livraison sera irrévocablement fixé à 5 fr., et 6 fr. franc de port. On souscrit chez Rousselon.

Traité élémentaire et pratique sur le gouvernement des abeilles, par F. Desormes, propriétaire d'abeilles à Montreuil, département de la Seine ; seconde édition, revue et augmentée de quelques nouvelles découvertes. Paris, impr. de Lebel, chez Fournier-Favreux, *in-18* de 6 feuilles 1/3.

Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée ; publiée d'après les ordres de son exc. le ministre de l'intérieur, par M. Christian ; tome IX. Paris, impr. et libr. de M.me Huzard, *in-4.°* de 50 feuilles avec 31 planches. Prix, 25 fr.

Manuel de l'architecte et de l'ingénieur, par M. Delattre, ex-professeur à l'école royale militaire; précédé d'une introduction, par M. Edme Ponelle. Versailles, impr. de Vitry; à Paris, rue de l'Arbre-sec, n.° 22.

Aphorismes de Bacon; traduction de l'Essai sur la justice universelle et sur les sources du droit de Fr. Bacon, avec des notes extraites des meilleurs auteurs, par M. S. Fournier, avocat. Paris, 1825, chez Bavoux, *in-18.* Prix, 2 fr.

Essai d'un traité sur la justice universelle, suivi de plusieurs opuscules, par Fr. Bacon; traduction nouvelle avec le texte en regard, précédée de la vie de Bacon et d'un discours préliminaire, accompagnée et suivie de notes, par J. B. de Vauzelles, ancien magistrat. Paris, chez Warée, *in-8.°* Prix, 5 fr.

Histoire du droit romain ou Enchiridion de S. Pomponius, contenant l'origine et les progrès du droit de la magistrature et la succession des prudens; traduit par E. Dubarle, avec des éclaircissemens historiques et critiques. Paris, chez Gobelet, *in-8.°* de 5 feuilles. Prix, 1 fr.

Jurisprudence des codes criminels et des lois sur la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse et par tous autres moyens de publication, faisant suite au Manuel d'instruction criminelle, par M. Bourguignon, conseiller honoraire et avocat. Paris, chez Bavoux, 2 vol. *in-8.°* Pr. 12 fr.

De l'administration et de l'ordre judiciaire en France, par d'Eyraud; seconde édition. Paris, chez Faujat aîné, 3 vol, *in-8.°* Prix, 18 fr. La partie théorique est renfermée dans le premier volume; la législation criminelle et civile est exposée dans le second, l'organisation judiciaire dans le dernier.

Régime ou Traité des rivières et cours d'eau de toute espèce, salines et manufactures insalubres; des obligations, droits et actions qui en résultent pour l'État et les particuliers, et de la compétence des autorités administratives et judiciaires, même des juges de paix en matière possessoire, suivant la jurisprudence du conseil d'état et de la cour de cassation; par F. X. P. Garnier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation; première partie, seconde édition. Paris, chez l'auteur, rue de l'Observance, n.° 8, *in-8.°* de 19 feuilles.

ITALIE. On annonce que M. Angelo Mai vient de découvrir des fragmens considérables de Ménandre et de Polybe, et un livre entier de Diodore de Sicile où il s'agit principalement des Phéniciens.

ALLEMAGNE.

Theocriti, Bionis et Moschi quæ supersunt, græcè, cum scholiis græcis; textum ad optimas edd. et ad codd. mss. fidem quàm diligentissimè exprimi curavit, carminum argumenta indicavit, varias codicum mss. et edd. vett. lectiones conjecturasque virorum doctorum subjunxit, indices locupletissimos adjecit J. A. Jacobs; tomus primus. Halæ, 1825, apud Orphan, *in-8.°* Pr. 3 rxd.

Der Laien doctrinal; Livre de Morale, en vers et en ancienne langue allemande, avec un glossaire, par F. H. Scheller. Brunswic, 1825, *in-8.°* Pr. 20 gr.

Reise eines deutschen Artillerie officiers nach Griechenland; Relation d'un

voyage d'un officier d'artillerie allemand, en Grèce, et de sa résidence dans ce pays en 1822 et 1823; publiée par F. de Mauvillon. Eisen, 1824, *in-8.°*

Lehrbuch der kirchengeschichte; Cours d'histoire ecclésiastique, par C. L. Gieseler. Darmstadt, 1824, *in-8.°* Ce premier volume ne conduit l'histoire ecclésiastique que jusqu'à l'avénement de Septime-Sévère (l'an 193 de l'ère vulgaire).

Die römischen Alterthümer &c.; Antiquités des villes romaines souterraines découvertes aux environs de Neuwied sur le Rhin depuis 1791, par Dorow. Berlin, chez Schlesinger, 1825, *in-4.°*

Grundlinien zu einer theorie der Erdgestaltung; Élémens d'une théorie de la figure et de la formation de la terre, sous les rapports astronomique, géognostique, géographique et physique, par Fr. Klöden. Berlin, 1824, *in-8.°* avec 7 planches.

De Medicinæ militaris apud veteres Græcos Romanosque conditione, auctore J. Martini. Lipsiæ, 1824, *in-4.°*

Erfahrungen über den biss der otter; Expériences sur la morsure de la vipère et son traitement, par Fr. Wagner. Leipsic, 1825, chez Fleischer, *in-8.°* avec planches coloriées. Pr. 8 gr.

ANGLETERRE.

On annonce une magnifique édition du *Paradise lost* de Milton, donnée par J. Martin, *in-4.°* Il y a des exemplaires *in-fol.* Les gravures seules, sans le texte, coûtent 18 guinées.

Sydney papers &c.; Œuvres posthumes de Sydney, contenant le journal du comte de Leicester, et des lettres originales d'Algernon Sydney; publiées avec des notes, par W. Blencowe. Londres, Murray, 1825, *in-8.°*, avec *fac-simile.* Pr. 10 sh. 6 d.

The naval history of Great Britain; Histoire navale de la Grande-Bretagne depuis 1783 jusqu'en 1822, par E. Pelham Brenton. Londres, Rice, 1825, 5 vol *in-8.°* avec 13 portraits et 29 planches. Prix, 5 l. 5 sh.

Analysis of the statistical account of Scotland; Abrégé de la description statistique de l'Écosse, avec un coup-d'œil général sur l'histoire de ce pays, et des discussions sur plusieurs parties importantes de l'économie politique, par sir J. Sinclair. Londres, Hurot, 1825, 2 vol. *in-8.°* Pr. 1 l.

Denmark delineated &c.; Description du Danemark, ou Esquisses de l'état actuel de ce pays, par Anderson Feldborg, de l'université de Copenhague. Londres, Baldwin, 1825, *in-8.°* avec portraits et vues.

Travels in south America &c.; Voyages dans l'Amérique du sud, pendant les années 1819, 1820 et 1821; contenant une description de l'état actuel du Brésil, de Buenos-Ayres et du Chili, par Alex. Caldelengh. Londres, Murray, 1825, 2 vol. *in-8.°* avec cartes et planches.

Voyage of discovery in the interior of Africa; Voyage de découverte dans l'intérieur de l'Afrique, depuis la côte occidentale jusqu'au Niger, en 1818, 1819, 1820 et 1821; avec une description de l'expédition sous le commandement du feu major Peddie et du capitaine Campbell, par le major Gray et Dochard, chirurgien de l'état-major; publié par ordre du comte Bathurst. Londres, 1825, chez Murray, *in-8.°* avec cartes et planches. Pr. 18 sh.

The Antiquities of Athens; Antiquités d'Athènes, par Stuart et Revett; nouvelle édition en 4 vol. *in-fol.* publiée en quarante livraisons. Londres, Priestley, 1825. Prix de chaque livraison, 6 sh.

Essay on the phonetic system of hieroglyphics &c.; Essai sur le système phonétique des hiéroglyphes, pour étendre les progrès faits par le D. Young et M. Champollion dans l'explication de ces caractères, par Henri Salt, consul général en Égypte. Londres, Longman, 1825, *in-8.°* Pr. 9 sh.

Inquiry into the principles of national wealth; Recherches sur l'origine de la richesse nationale, par J. Rooke. Londres, Richardon, 1825, *in-8.°*

An attempt to establish the first principles of chemistry by experiment: Essai pour établir par l'expérience les premiers principes de chimie, par Th. Thomson. Londres, chez Baldwin, 1825, 2 vol. *in-8.°* Pr. 1 l. 10 sh.

Treatise on mineralogy; Traité de minéralogie, ou Histoire naturelle du règne minéral, par Fr. Mohs; traduit de l'allemand avec un grand nombre d'additions, par W. Haidinger. Edimbourg, Constable, 1825, 3 vol. *in-8.°* avec planches. Pr. 1 l. 16 sh.

The History of ancient and modern wines; Histoire des vins anciens et modernes, par A. Henderson. Londres, Longman, 1825, *in-4.°* avec planches.

Observations on the use of the Colchicum &c.; Observations sur l'usage du Colchicum autumnal dans le traitement de la goutte, et sur les moyens de prévenir le retour de cette maladie, par Ch. Scudamore. Londres, chez Longman, 1825, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Transactions of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 451.

Mémoire sur quelques Papyrus écrits en arabe et récemment découverts en Égypte. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 462.

[Les planches lithographiées qui doivent accompagner ce mémoire, seront insérées dans le prochain cahier.]

Ancient unedited Monuments of grecian art, from collections in various countries, principally in Great Britain, by James Millingen. (*Article de M.* Raoul-Rochette.) .... 473.

Fragmens d'un Cancioneiro inédit qui se trouve dans la bibliothèque du collége royal des nobles de Lisbonne. (*Article de M.* Raynouard).. 488.

Traité élémentaire de minéralogie, par F. S. Beudant. (*Article de M.* Chevreul.) .... 496.

Nouvelles littéraires .... 502.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et *à Londres, n.° 30 Soho-Square*. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1825.

HISTOIRE NATURELLE DU GENRE HUMAIN; nouvelle édition; augmentée et entièrement refondue, avec figures, par J. J. Virey, *docteur en médecine de la faculté de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, &c.* Paris, Crochard, 3 vol. *in-8.°*

LES mots de *genre humain* désignent, dans l'usage habituel, la succession des individus de notre race qui ont peuplé la terre, ou l'ensemble de ceux qui la couvrent actuellement. L'*histoire du genre humain*, dans ce sens, seroit le récit des actions attribuées à ces individus ou aux agrégations diverses qu'ils ont formées, comme les tribus, les cités, les nations anciennes et modernes. L'*histoire naturelle*

du genre humain seroit une expression qui n'offriroit pas d'idée bien précise, à moins qu'on n'entendît par-là une description physique des variétés d'hommes établies dans chaque contrée, de leurs habitudes, considérées dans les rapports qu'elles peuvent avoir avec la diversité des races, les particularités d'organisation, les différences de climat, de sol, &c.

Le sujet de l'ouvrage de M. Virey n'est pas tout-à-fait celui que nous venons d'indiquer. Ce ne sont pas les rapports ou les différences des individus entre eux qu'il veut étudier, mais les traits caractéristiques qui leur sont communs, et par lesquels ils se distinguent des autres êtres. En un mot, c'est *l'homme* et non pas *les hommes,* c'est *l'espèce*, être abstrait, et non le genre, être collectif, dont il a entrepris la description. Son frontispice eût donc donné des notions plus exactes des objets qu'il a voulu traiter, s'il eût intitulé son livre *Histoire naturelle de l'homme* ou *de l'espèce humaine.*

Ainsi définie, la matière que M. Virey a choisie est encore intéressante et vaste. Des philosophes dont il aime à invoquer l'autorité, ont dit depuis long-temps que la plus digne étude de l'homme étoit l'homme lui-même; et quoique ces philosophes aient eu en vue l'homme moral plutôt que l'homme physique, on ne sauroit nier que la connoissance du premier ne soit intimement liée à celle du second, et qu'on ne soit perpétuellement ramené de l'un à l'autre. Il résulte de cette étroite liaison que les considérations les plus variées et les faits les plus disparates se présentent en foule à celui qui veut tracer l'histoire de notre espèce, et que, pour approfondir par lui-même toutes les questions qui s'offrent à son examen, il lui faudroit être à-la-fois anatomiste, physicien, moraliste, métaphysicien, antiquaire, et se montrer versé dans l'étude de la physiologie, de l'hygiène, de l'économie politique, de la philosophie, de l'histoire et de la législation. Un tel ouvrage ne peut donc être que le fruit des réflexions d'un philosophe durant sa vie entière, ou le produit d'une lecture immense. Même dans ce dernier cas, il y a tant de choix à faire entre les sources où l'on peut puiser, et une si grande inégalité dans les autorités dont on a besoin de s'appuyer, que ce ne seroit pas un mérite médiocre pour le naturaliste obligé de sortir si fréquemment du domaine le plus habituel de ses recherches, s'il parvenoit à échapper aux erreurs où peuvent à chaque instant l'entraîner des voyageurs peu instruits, des observateurs superficiels ou des compilateurs ignorans. Parmi les devanciers de M. Virey, bien peu ont su éviter cet écueil; et Buffon lui-même, en traitant

des variétés de l'espèce humaine, n'est pas toujours parvenu à s'en garantir.

Les considérations qui précèdent justifieront le peu d'étendue que nous comptons donner à l'extrait de l'ouvrage de M. Virey; car, quelque important qu'en soit le sujet, et quelque intérêt que l'auteur se soit efforcé d'y jeter, nous ne saurions, sans tomber dans une prolixité excessive, entreprendre l'examen suivi, moins encore la critique détaillée, d'un livre où des matières si diverses sont traitées ou effleurées, et un si grand nombre d'auteurs mis à contribution ou invoqués en témoignage. La revue rapide des principaux faits qui s'y trouvent indiqués prouvera seule la difficulté de les soumettre tous à une analyse approfondie.

M. Virey a partagé son ouvrage en six livres: le premier traite en sept sections, de la race humaine en général, de ses rapports avec les autres espèces, de la constitution physique de l'homme, des caractères qui le distinguent des autres animaux, et des effets de la station verticale qui lui est propre; des sens de l'homme et de son instinct, dont les effets nécessaires se montrent dans la sociabilité; de l'enfance et de la puberté; de la femme, et de ses attributs physiques et moraux chez les différentes races humaines; du mariage, de la fécondité, et du nombre relatif des individus de chaque sexe; de la durée de la vie, et de la variation qu'on observe à cet égard chez les différentes nations; de la mort et du suicide.

Le second livre, partagé en trois sections seulement, renferme l'exposition des idées de l'auteur sur la distribution du genre humain, suivant la nature des terrains, ou, comme il le dit, suivant les divers *territoires du globe*, et sur les espèces et races d'hommes. M. Virey examine si le genre humain est composé de plusieurs espèces distinctes; et sa conclusion, contraire au sentiment de Blumenbach, seroit de nature à autoriser, du moins dans un sens nouveau, l'emploi du mot *genre* qu'il a mis sur son frontispice, puisque c'est le terme par lequel on a coutume de désigner plusieurs espèces réunies. Les deux espèces qu'il reconnoît, partagées en six races, se subdivisent encore en onze variétés. Enfin le second livre est terminé par une histoire naturelle de l'*espèce nègre* en particulier. L'auteur y traite de l'esclavage en général, de la traite des nègres, qui remonte à l'an 1508, à l'époque même où Saint-Domingue commença d'être cultivé régulièrement, de sorte que l'exploitation du sucre et la traite, ou, dit l'auteur, *ce qu'il y a de plus doux et de plus amer au monde, commença l'un avec l'autre.*

Dans le troisième livre, M. Virey recherche l'origine et les causes des variétés humaines, l'influence des climats, les différences dans la stature des hommes, et les divers alimens dont se servent les différens peuples. Il termine ce livre en examinant pourquoi l'homme est le plus maladif des animaux, et en faisant une histoire succincte des maladies qui sont propres à l'espèce humaine, et de celles qui affectent plus particulièrement les habitans des diverses parties du globe.

Les livres IV et V sont remplis en entier par des observations sur l'homme intellectuel et moral, sur les facultés qui distinguent notre espèce des autres animaux, sur les rapports qui existent entre ces facultés et notre organisation, sur les divers modes de communication et les religions, les gouvernemens, considérés dans leur influence sur le développement de la sociabilité. L'intelligence, les passions, l'instinct, les sciences, les arts, la famille, la propriété, les lois, la civilisation, tels sont les principaux objets qui s'offrent successivement à l'attention de l'auteur. Ces deux livres réunis occupent les deux cent cinquante-cinq premières pages du troisième volume.

L'état de l'homme dans les temps primitifs, et l'époque où l'on peut faire remonter l'origine de notre espèce, sont le sujet des recherches de M. Virey, dans son sixième et dernier livre. Il y a joint l'examen de quelques faits particuliers relatifs à l'état sauvage, à l'anthropophagie, à l'*eunuchisme;* il traite encore des habitations, des vêtemens, des fards, du tatouage, et de quelques autres habitudes établies chez certaines nations. La dernière section est consacrée à une histoire des animaux les plus voisins de la race humaine, tels que l'orang-outang et le chimpanze.

Cette indication sommaire du contenu du livre de M. Virey suffit pour faire voir quelle singulière variété d'objets a dû y trouver place. Sans doute nous n'aurions que l'embarras du choix si nous voulions extraire quelques-uns des faits curieux et des observations importantes que l'auteur a empruntés à ses devanciers, ou transcrire quelques-unes des réflexions ingénieuses et des développemens intéressans qu'il a su y joindre de son propre fonds. Il seroit plus facile encore de relever un certain nombre d'erreurs de détails ou de propositions hasardées; un prodige seroit d'avoir su s'en garantir entièrement dans le cours de trois volumes consacrés aux sujets les plus étendus, les plus variés, les plus controversés de tous ceux sur lesquels l'homme peut diriger ses études. La plus grande quantité de celles que nous avons cru remarquer provient peut-être de la nécessité où l'auteur s'est trouvé, dans une matière que les recherches

personnelles d'aucun homme ne sauroient embrasser toute entière, de s'en rapporter à des écrivains d'une autorité douteuse ou tout-à-fait contestable. Cet inconvénient nous a sur-tout frappés dans ce qui a rapport aux traditions historiques, aux langues, aux religions et aux coutumes des nations lointaines. C'est aussi là ce qui est le moins étroitement lié à l'objet principal que s'est proposé M. Virey, et ce qui n'a sans doute obtenu de lui qu'une attention passagère. Il est aussi beaucoup plus ordinaire d'être induit en erreur par les rapports des voyageurs ou par les conjectures des savans, que par les écrits des naturalistes, parce qu'il faut des connoissances toutes spéciales pour apprécier les témoignages des uns à leur juste valeur, tandis que les assertions des autres restent soumises à une vérification immédiate que M. Virey n'a sans doute pas négligée dans les occasions essentielles.

Il est une matière où l'on doit de toute nécessité réunir et combiner les deux sortes de documens dont on vient de parler; c'est l'histoire des races ou variétés d'hommes, lorsqu'on ne s'en tient pas aux différences les plus tranchées, et qu'on veut descendre dans l'examen des caractères de chacune des familles dont se compose notre espèce; car si l'on peut étudier dans nos cabinets cette variété de structure qui est empreinte jusque dans les parties les plus dures du corps humain, il faut absolument s'en rapporter aux voyageurs pour ces nuances délicates et ces traits fugitifs par lesquels la physionomie de chaque peuple décèle une origine particulière. M. Virey a exposé ce sujet avec un soin proportionné à l'importance qu'il y a reconnue, et l'on peut dire qu'il l'a traité deux fois dans son ouvrage, puisque, après avoir indiqué, en parlant des sexes, la diversité des races de femmes sur le globe (1), il a consacré toute la première moitié de son livre deuxième à la classification des variétés de l'homme (2) Nous recueillerons dans ce dernier morceau, qui est le plus complet et le mieux approfondi, quelques particularités qui donnent lieu à de courtes observations.

Les nations du nord de l'Europe ont souvent la chevelure blonde ou rousse, et l'iris d'une couleur bleue ou verdâtre. Les teintes s'approchent du brun dans les contrées plus méridionales, et passent au noir en avançant vers le tropique. Toutefois cette progression semble particulière à la race caucasienne; car on n'observe rien de semblable chez les peuples de l'Amérique, ni dans cette grande race asiatique

---

(1) *Tom. I, p. 189-214, et 238-254.* — (2) Même volume, *385-514.*

que les naturalistes, et d'après eux M. Virey, se sont accoutumés à désigner par la dénomination tout-à-fait impropre de *race mongole*. Souvent, dans nos climats, la même progression a lieu dans les individus : les cheveux des enfans nés blonds deviennent successivement châtains, bruns, et même tout-à-fait noirs. Or ce phénomène remarquable, sur lequel l'auteur n'a pas beaucoup insisté, semble n'avoir encore été étudié suffisamment ni dans sa nature physiologique, ni sous le rapport qu'il peut avoir avec l'origine et le mélange des races. Le caractère tiré de la couleur des cheveux et de l'iris est-il, dans la race caucasienne, un effet particulier du climat ou de toute autre influence extérieure ! Est-il héréditaire ou accidentel, et, pour ainsi dire, sporadique ! Peut-il, de parens appartenant à la race caucasienne, mais distingués par des yeux et des cheveux noirs, naître un enfant qui ait les yeux bleus et les cheveux blonds ou roux, et qui les conserve toute sa vie! Ou bien, cette double particularité reconnue fixe chez un individu, permet-elle de supposer qu'un mélange avec des individus qui la présentent, ait eu lieu, soit dans la personne de ses parens immédiats, soit dans quelqu'une des générations précédentes! De l'examen de ces questions, peut-être un peu difficiles à résoudre par des expériences directes dans les conditions de notre état social, dépend la solution d'une autre question qui a de l'importance relativement à l'histoire du genre humain. Les nations blondes qui occupent actuellement le nord de l'Europe, et les individus qui leur ressemblent au milieu de celles qui habitent plus au midi, doivent-elles le caractère qui les distingue à quelque influence tenant du climat ou de la température, ou est-il chez eux une sorte d'héritage qui leur soit venu d'une seule et même race dont le sang se seroit mêlé, dans des proportions différentes, avec celui des aborigènes de l'occident! A s'en tenir aux traditions historiques, la dernière supposition paroîtroit la plus probable. L'existence des blonds semble coïncider par-tout avec une autre particularité d'une nature toute différente, mais qui pourroit bien avoir la même origine; je veux parler de cette analogie de langues qui se montre chez la plupart des nations de la partie occidentale de l'ancien continent, et qui décèlent, je ne dirai pas seulement une origine commune, mais une affinité qui ne remonte pas toujours au-delà des temps historiques. Par-tout où nous voyons actuellement des blonds, nous retrouvons, dans les siècles passés, les établissemens ou du moins les incursions des peuples de race gothique et slavonne, et, en nous reportant plus haut, les Scythes, les Gètes ou les Sarmates. Il n'y a sans

doute rien d'étonnant à voir des hommes à cheveux blonds en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie même, parce que nous connoissons assez bien l'origine de la population de ces diverses contrées. Procope (1) parle d'un peuple blanc à chevelure blonde, qui habitoit fort avant dans le désert de Sahara; mais Shaw, qui a observé la même particularité chez les habitans des *Djebal evres* (2), nous en suggère lui-même une explication plausible, en rapportant l'origine de cette tribu aux Vandales qui ont autrefois occupé cette contrée. Il y avoit des blonds parmi les Grecs; mais personne n'ignore la part que les nations septentrionales avoient droit de revendiquer dans la formation de l'ancienne population hellénique. Nous savons que plusieurs tribus turques offroient les mêmes traits distinctifs; et par une coïncidence remarquable, ce sont justement celles qui ont eu les rapports les plus multipliés avec les nations gothiques de l'Europe orientale. Les écrivains asiatiques nous font connoître l'existence de peuplades et même de grandes nations remarquables par leurs *yeux verts* et leurs *cheveux jaunes*, dans des régions très-rapprochées du centre de l'Asie; mais les noms de *Djats*, de *Ye-tha*, de *Asiani*, par lesquels ils les désignent, nous ramènent encore à cette même souche gétique ou gothique d'où semblent issus tous les individus qui se distinguent par cette particularité. Quelque opinion que l'on adopte sur des rapprochemens que nous ne pouvons qu'à peine indiquer en ce moment, on voit toujours qu'il y a là un point que les anthropologistes doivent s'efforcer de débrouiller, et sur lequel on peut regretter de ne pas trouver tous les éclaircissemens nécessaires dans l'ouvrage de M. Virey.

Il y auroit aussi des recherches du même genre à faire sur ces familles d'hommes abâtardis, dégénérés, rabougris, qui habitent généralement dans les parties les plus septentrionales de notre hémisphère; M. Virey, qui les désigne par le nom de *Myrmidons polaires*, leur assimile à tort les Ostiaques, les Yakoutes et les Kamtchadales, trois peuples dont la taille, sans s'élever beaucoup, surpasse pourtant en général celle des Samoyèdes et sur-tout des Lapons. Il rejette, avec le dédain qu'elles méritent, les traditions fabuleuses des Grecs sur les Pygmées; mais peut-être eût-il été convenable d'examiner si ces traditions n'avoient pas quelque fondement réel, comme cela s'observe quelquefois à l'égard des plus grandes absurdités. Déjà les

(1) *L. I, c. 22.* — (2) *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie, &c., tom. I, p. 149.*

progrès de la géographie et les relations de voyageurs dignes de foi ont fait connoître l'existence de races d'hommes très-petits dans des contrées où l'imagination crédule des anciens et leur goût pour le merveilleux avoient placé des peuples de nains, et l'exagération de leurs récits avoit seule fait tort à la vérité. Ainsi diverses peuplades de l'Inde ultérieure et des îles orientales, et notamment les habitans des îles Lieou-khieou, se distinguent par une stature au-dessous de la moyenne. Les explications tirées du climat seroient en cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, absolument insuffisantes; car les îles Lieou-khieou, par exemple, placées sous le vingt-septième degré de latitude, jouissent d'une température très-douce, et offrent en abondance à leurs habitans tout ce qui peut contribuer au libre et entier développement des organes.

Le style des ouvrages d'histoire naturelle n'offre ordinairement matière à aucune observation critique : nous ne dirons qu'un mot de celui qu'a adopté l'auteur dans quelques endroits du traité que nous venons d'examiner. Sans doute M. Virey, écrivant pour les gens du monde encore plus que pour les savans, a cru devoir consulter le goût de ceux parmi lesquels il a compté qu'il trouveroit un plus grand nombre de lecteurs. Les citations, les emprunts, les allusions aux écrits des anciens et des modernes, se présentoient trop naturellement sous sa plume, pour qu'on puisse lui faire un reproche de les avoir multipliés. Mais quoique certains aspects sous lesquels il avoit à considérer son sujet appelassent tout aussi naturellement quelques formes oratoires, et que d'autres pussent également bien justifier l'emploi de la plaisanterie, nous pensons qu'un ton grave, simple, naturel, exempt d'emphase et d'affectation, de sarcasmes et de jeux de mots, est celui qui convient le mieux à la science, ne fût-ce que par la raison qu'il est le plus aisé de le soutenir constamment. Tout autre expose à de trop grandes disparates, quand il faut passer des hautes considérations de la philosophie à des expositions techniques remplies de détails arides : quelque ridicule que l'homme puisse quelquefois paroître à ses propres yeux, sa destinée n'inspire à ceux qui en font l'objet de leur contemplation, que des réflexions austères, et l'on se sent peu de disposition à goûter les meilleures railleries, en méditant sur ce que la morale et la politique ont de plus sérieux et la nature de plus imposant, les bases de l'état social, les maladies, la douleur et la mort.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Numismata orientalia illustrata. — *The oriental Coins, ancient and modern, of his collection, described and historically illustrated by* William Marsden, *F. R. S. &c. &c.; with numerous plates, from drawings made under his inspection:* part. 1. — *Les médailles orientales, tant anciennes que modernes, du cabinet de M.* William Marsden, *membre de la Société royale, &c., décrites et expliquées sous le point de vue historique, par lui-même; avec un grand nombre de planches gravées d'après des dessins faits sous ses yeux:* 1.re partie. Londres, 1823, xx et 434 pages *in-4.°*

Le volume que nous annonçons se recommande tellement par le nombre de médailles de différens siècles et de diverses contrées de l'Asie, qu'il offre aux amateurs de la numismatique orientale, et par la perfection avec laquelle la gravure a représenté ces précieux monumens, que nous avons différé long-temps d'en rendre compte, dans l'espérance de trouver le loisir de le faire avec l'étendue convenable. Mais d'autres occupations ne nous ayant point permis et ne nous permettant point encore d'entrer dans une exposition détaillée du contenu de ce volume, et ne voulant point cependant tarder davantage à remplir l'engagement que nous avons pris de le faire connoître, nous nous bornerons à en donner une idée générale, et à y joindre un petit nombre d'observations critiques.

M. Marsden a placé en tête de ce volume une introduction où il rend compte de la manière dont s'est formée d'abord, puis accrue successivement, la collection de médailles orientales qu'il possède. Il observe que la description qu'il publie étoit en grande partie disposée pour l'impression, lorsqu'il a pu se procurer l'ouvrage de M. le comte Castiglioni, intitulé *Monete Cufiche dell' I. R. museo di Milano.* Le travail de M. le comte Castiglioni ne pouvoit manquer d'intéresser vivement M. Marsden, dont le cabinet renferme un grand nombre de médailles qui lui sont communes avec celui de Milan; et les observations du savant auteur de la description de ce dernier cabinet, devoient nécessairement trouver de fréquentes applications dans un travail consacré au même objet. M. Marsden a donc revu avec soin toutes ses descriptions; et, sans rien changer à ce qu'il avoit écrit, lorsqu'elles ne se sont point trouvées d'accord avec celles de l'orientaliste de Milan, il a exposé dans des articles addi-

tionnels les raisons qui l'ont déterminé à persister dans son opinion, ou à l'abandonner pour adopter celle de M. Castiglioni.

Après quelques autres observations d'une moindre importance, M. Marsden traite briévement de l'histoire des premières monnoies des khalifes; puis, pour abréger les descriptions spéciales des médailles et éviter d'inutiles répétitions, il donne les légendes mahométanes employées, suivant les temps et les lieux, sur ces monumens, et les place sous divers numéros auxquels il se contente de renvoyer dans le cours de l'ouvrage.

Les médailles orientales contenues dans ce volume sont rangées sous vingt-une classes différentes, dont il est à propos de donner ici la liste. Ce sont, 1.° les monnoies des khalifes de la race d'*Ommia*, ou plus exactement d'*Omayya*, et qu'on a coutume d'appeler *Ommiades ;* 2.° celles des khalifes de la race d'Abbas; puis celles, 3.° des Samanides; 4.° des Seldjoukides; 5.° des Turcomans Ortokides; 6.° des Atabegs, ou Atabecs; 7.° des Aglabites; 8.° des khalifes Fatémites d'Égypte; 9.° des Ayyoubites d'Égypte et de Syrie; 10.° des Mamloucs Baharites d'Égypte; 11.° de la dynastie des Mogols de Perse; 12.° de Timour ou Tamerlan; 13.° des khans du Kiptchak. Ensuite viennent, 14.° les médailles qui offrent un type mélangé de divers symboles ou légendes, appartenant les uns à la religion chrétienne, les autres au mahométisme; puis celles, 15.° des princes normands de la Sicile; 16.° des rois de Géorgie; 17.° des khalifes d'Espagne; 18.° des *Morabitoun* ou Almoravides d'Afrique et d'Espagne; 19.° des schérifs de Maroc et de Fez; 20.° des sultans ottomans; 21.° enfin des khans de Crimée.

Le nombre des médailles décrites et expliquées est de cinq cent quinze, et vingt-sept planches parfaitement bien gravées mettent sous les yeux des lecteurs trois cent cinquante-une de ces médailles, de tout métal.

La plus ancienne médaille avec un type purement musulman que nous offre la collection de M. Marsden, est un dirhem ou pièce d'argent du khalife Abd-almélic, de l'an 84 de l'hégire, et par conséquent elle n'est postérieure que de neuf ans à l'établissement de la monnoie proprement dite musulmane. Si l'on admettoit l'opinion de M. le comte Castiglioni sur certaines médailles de bronze avec figures, que M. Marsden a placées dans sa quatorzième classe, mais qui, suivant le savant auteur de la Description des monnoies cufiques du cabinet impérial et royal de Milan, appartiennent à une époque antérieure à l'institution de la monnoie musulmane, cette médaille

d'argent du khalife Abd-almélic ne seroit pas la plus ancienne monnoie des Ommiades du cabinet de M. Marsden. Notre auteur, quelque plaisir qu'il eût trouvé à adopter une opinion qui donneroit beaucoup de prix à un assez grand nombre de médailles de sa collection, n'a pas été convaincu par les motifs que M. Castiglioni a fait valoir pour attribuer ces monumens numismatiques au règne d'Abd-almélic. Le témoignage positif de Makrizi, qui donne tant de poids à l'opinion du savant de Milan, paroît avoir fait peu d'impression sur son esprit; et, sans même en discuter l'autorité, il s'est contenté d'opposer au sentiment qu'il refusoit d'adopter, diverses objections dont aucune ne nous paroît avoir une grande force, et d'exprimer des doutes sur l'existence du nom d'*Abd-almélic*, reconnu par M. Castiglioni sur cinq médailles de cette classe. Le seul motif qu'il allègue à l'appui de ce doute, c'est qu'on ne voit aucune trace de ce même nom sur les monnoies de la même classe, de sa propre collection, et sur quelques autres publiées par Niebuhr et par M. Adler. Cependant il reconnoît lui-même l'insuffisance de cette raison. Il y a lieu d'être surpris qu'il ait omis l'objection la plus forte qu'on pouvoit faire contre la haute antiquité attribuée à ces médailles, et qui résultoit de l'emploi fait dans leurs légendes du caractère arabe *neskhi*. Cette objection avoit été prévue, et, sinon entièrement écartée, du moins atténuée par M. Castiglioni, et elle est aujourd'hui sans aucune valeur, par la découverte des papyrus trouvés en Égypte, qui sont incontestablement écrits en caractère *neskhi*, et datés de l'an 133 de l'hégire. Et d'ailleurs, le nom du khalife Abd-almélic paroît si évidemment sur quelques-unes des médailles du cabinet de Milan, que ce seul fait, joint au témoignage de Makrizi, suffit pour mettre l'opinion de M. Castiglioni au nombre des vérités historiques les mieux démontrées.

M. Marsden n'est pas plus favorable à l'opinion de quelques savans antiquaires, relativement à des médailles dont le type principal paroît appartenir aux monnoies grecques du bas empire, et sur lesquelles on lit en arabe le nom d'une ville, comme Damas, Alep, &c. Il paroît avoir ignoré ce qu'a écrit M. Marchant, au sujet de quelques-unes de ces monnoies que M. l'abbé Sestini avoit attribuées à Léon Khazare. J'en ai parlé dans mon mémoire sur les papyrus écrits en arabe, qui a été inséré dans ce Journal, et je me borne à y renvoyer le lecteur.

Parmi les monnoies arabes, soit des khalifes, soit des dynasties particulières, il en est un grand nombre qui offrent des problèmes

très-difficiles à résoudre, et sur lesquels personne n'a jeté plus de jour que M. Fræhn. Ce savant, profondément instruit du génie de la langue arabe, et guidé par les règles d'une rigoureuse critique, n'a jamais proposé ou admis aucune solution de ces problèmes qui ne fût d'accord avec les préceptes de la grammaire et l'usage connu de la langue. M. Marsden paroît n'avoir pas connu toutes les observations de M. Fræhn, disséminées dans un assez grand nombre d'opuscules, et il a quelquefois adopté avec trop de confiance ce que d'autres orientalistes, tels que feu M. Tychsen de Rostock, avoient écrit sur ces problèmes de numismatique orientale. D'ailleurs, comme il n'a pas fait de la langue arabe l'objet spécial de ses études, il a admis parfois, dans la lecture des légendes, des formes tout-à-fait inconciliables avec les règles de cette langue. C'est ainsi, pour en donner quelques exemples, qu'il suppose avec Reiske (pag. 59), qu'on a pu dire على محمد pour على يدى محمد, ce qui est certainement sans exemple ; qu'ailleurs (p. 42), il lit الامير المومنين sans être arrêté par l'article joint, contre tout usage, à l'antécédent de ce rapport d'annexion ; qu'il propose (p. 51) de lire ابن الهرون, quoique le nom de *Haroun*, comme ceux de *Mousa*, *Isa*, *Yahya*, &c., ne reçoive jamais l'article arabe ; enfin, qu'il suppose que النصر نصرانى (p. 254) pourroit signifier *protector christianorum*. Ailleurs (p. 106) il suppose que les mots قسم امير المومنين, qu'il prononce *Kesemi amir-al-moumenin*, peuvent signifier *teste adjurato imperatore fidelium*, parce qu'il a trouvé dans le dictionnaire de Méninski la phrase turque *kasemi billah etmek*, à la lettre, *faire le serment de par Dieu.* Il falloit lire قسيم, ce qui signifie, comme on le verra plus loin, *partisan, allié, lié par des sermens avec quelqu'un.* C'est encore faute d'être familiarisé avec l'usage de la langue arabe, qu'il lit sur une médaille d'or du khalife Naser (p. 70) عزم الدنيا والدين, ce qui, dans le fait, ne signifie rien, au lieu de عزّة ou عدّة الدنيا والدين. Sans doute quelques méprises de cette nature ne sont que de légères taches dans un ouvrage de longue haleine et hérissé d'une multitude de difficultés; et, si je m'y suis arrêté, c'est sur-tout pour faire voir qu'on auroit tort de penser qu'il suffit de posséder une connoissance superficielle de la langue d'une nation, pour expliquer les légendes de ses médailles. Feu M. Tychsen, qui ne manquoit pas d'une certaine instruction en fait de langue arabe et persane, est tombé cependant dans un grand nombre d'erreurs de ce genre, parce qu'il n'avoit pas étudié suffisamment le système grammatical de ces langues, et

qu'il sacrifioit les règles les moins susceptibles d'exceptions à la première interprétation plausible qui s'offroit à son esprit.

Je passe à quelques autres observations.

La médaille d'argent n.° 35 (p. 36 et pl. II) offre une singularité remarquable, et dont je ne sais comment me rendre compte. Selon la description de M. Marsden, elle porte dans le champ de la face postérieure, cette légende : حارب محمد رسول الله الخليفة الرشيد الخ ; et cependant la gravure, au lieu du nom de *Raschid* الرشيد, offre, sans aucune équivoque, le mot المحمد, c'est-à-dire, le nom de *Mahomet*, précédé, ce qui n'a point d'exemple, de l'article arabe ال. Est-ce une faute de celui qui a gravé le type monétaire! Mais, alors, comment M. Marsden n'en a-t il pas fait l'observation? Et, si c'est une faute de celui qui a dessiné la médaille, ce qui est presque incroyable, comment a-t-elle échappé à l'œil si vigilant et si exercé du savant auteur!

La médaille d'argent n.° 6 (pag. 9) a été frappée, suivant M. Marsden, à Nisabour, ville célèbre du Khorasan. Comme elle n'est point gravée, il est difficile de juger jusqu'à quel point il est autorisé à l'attribuer à cette ville. Je suis fort porté à croire qu'il faut lire بشابور, *à Schapour*.

La médaille d'or n.° 60 est remarquable, en ce qu'elle joint aux noms du khalife Motamed et de son frère Mowaffek, celui de Khomarowia, fils d'Ahmed, fils de Touloun, qui avoit cherché à se rendre indépendant en Égypte. Elle prouve que ce prince, pour ne point attirer sur lui les armes du khalife, s'étoit soumis à lui conserver l'honneur de voir son nom proclamé dans la *khotba* et inscrit sur les monnoies, et rien n'est plus naturel et plus conforme à l'histoire. Mais la chose dont on ne sauroit se rendre compte, c'est qu'une telle monnoie eût été frappée hors de la province que gouvernoit Khomarowia. C'est pourtant ce qu'il faudroit admettre, si on lisoit sur cette monnoie, comme fait M. Marsden, le nom de *Mowaffékiyya*, ville fondée par Mowaffek. Je dois avouer que je ne partage pas à cet égard l'opinion de M. Marsden, et que je ne vois pas de traces du nom de cette ville sur cette monnoie.

La collection de M. Marsden offre un grand nombre de médailles de ce Loulou qui, d'esclave eunuque, confident de son maître, puis successivement ministre, ou tuteur de ses deux fils, devint enfin lui-même le successeur de la puissance des Atabecs, avec les titres honorifiques d'*Almélic-alrahim Bedr-aldounya oualdin* الملك الرحيم بدر الدنيا والدين.

Parmi ces médailles, la plus curieuse est celle (n.° 181) sur laquelle on lit le nom de *Mangou-kaan.* Une pareille médaille avoit déjà donné lieu à une erreur de M. Castiglioni, qui avoit cru y voir le nom de *Holagou*, écrit contre l'usage حلاو. M. Marsden n'a pas été plus heureux, et n'a pas reconnu le mot persan خداوند, qui est pourtant parfaitement lisible. Mais il reste encore à lire et à expliquer les deux derniers mots de cette legende persane que MM. Castiglioni et Marsden lisent تترمعظم. Le dernier a bien senti toutefois que le mot *Tatar* تتر étoit sujet à de grandes difficultés. Pour moi, il me paroît certain que le dernier mot est عظما et non معظم. Quant au mot qui a été lu تتر par M. Castiglioni, les trois lettres dont il se compose peuvent donner lieu à bien des conjectures; car les deux premières, faute de points diacritiques, peuvent être des ب, des پ, des ت, des ن ou des ى, et la troisième peut être un د, un ر, un ز ou ژ, ou un ل. Je propose de lire نيل عظمًا : ce seroit alors une formule votive arabe, qui signifieroit: *Puisse-t-il obtenir de la grandeur!* Et quoique je n'aie point d'exemple à citer de cette formule, cette conjecture me paroît très-vraisemblable.

La médaille d'or n.° 197, qui appartient au troisième prince de la dynastie des Aglabites, porte dans le champ du revers la formule محمد رسول الله, *Mahomet est l'envoyé de Dieu.* Au-dessus de cette formule est un mot que M. Marsden lit على, et la dernière ligne, au-dessous de la formule, offre le surnom ou titre honorifique du prince Aglabite, *Ziadet-allah* زيادة الله. M. Marsden a bien reconnu là le surnom du prince, mais il voit aussi dans la réunion du nom d'*Ali* et des mots *ziadet-allah* une autre intention. « Le prince Aglabite, » dit-il, étoit de la secte d'Ali, comme il paroît par la légende; » car les mots *Ali ziadet-allah [Ali est amplificatio Dei]*, en même » temps qu'ils expriment le nom du prince, offrent une déclaration » évidente de la qualité divine du personnage qui étoit l'objet de » la vénération religieuse des Aglabites. On pourroit objecter, il est » vrai, que dans ce cas il n'auroit pas pu y avoir des rapports » d'amitié et de bonne intelligence entre le prince Aglabite et le » khalife Abbaside, chef visible de la foi orthodoxe. » (Or on sait par l'histoire, comme le dit dans une note M. Marsden, que Ziadet-allah avoit fait hommage au khalife Mamoun.) « Mais cette objection » perd tout son poids, si on se rappelle que Mamoun, au grand » détriment de ses propres intérêts et de ceux de sa dynastie, » étoit très-attaché aux principes des Alides et à la descendance

» d'Ali, et encouragea leurs prétentions, autant qu'il put le faire » sans s'exposer à des mouvemens populaires et à une dangereuse » insurrection. »

Il est absolument impossible d'admettre la supposition de notre auteur. D'abord il est fort douteux qu'on doive lire sur cette médaille le nom d'*Ali*, et le mot que M. Marsden lit ainsi, et qu'on voit sur beaucoup d'autres médailles, me semble plutôt devoir être lu غلب, quoique je n'affirme rien à cet égard. En second lieu, il n'y a aucune raison de croire que les Aglabites fussent Schiites. Cette famille tenoit le gouvernement de la province d'Afrique, de Haroun Raschid. Devenue en réalité indépendante, elle conserva toujours une soumission extérieure et nominale aux Abbasides, et elle fut traitée en ennemie par Abd-allah le Schiite, quand il souleva les peuples de l'Afrique septentrionale en faveur d'Obéïd-allah, chef de la dynastie des Fatémites. Enfin, le titre honorifique *Ziadet-allah*, porté par plusieurs princes aglabites, ne sauroit signifier *amplificatio Dei*, ce qui, à dire vrai, n'auroit pas de sens, mais veut dire, suivant toute apparence, *nouveau don de Dieu, addition aux bienfaits de Dieu*.

Entre les monnoies des khalifes fatémites d'Égypte, celles d'Aziz offrent, dans une des deux légendes de la partie antérieure, la profession de foi musulmane, avec une addition qui caractérise la doctrine des Schiites, et que M. Marsden n'a pas pu déchiffrer. Au lieu que, sur les monnoies de Moëzz, on lit, *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; Mahomet est l'envoyé de Dieu; Ali est le plus excellent des successeurs* (ou *des légataires*) *et le vizir du meilleur des envoyés*, et que, sur celles de quelques autres khalifes de la même dynastie, on lit, *Ali est l'ami* (ou *le favori*) *de Dieu* علي ولي الله : sur quelques médailles d'Aziz, ces formules sont remplacées par celle-ci, *Ali est l'élite de Dieu*, c'est-à-dire, l'objet de sa préférence et de son choix علي صفوة الله. C'est ainsi qu'on dit de Mahomet, qu'il est *l'objet du choix de Dieu entre toutes ses créatures* صفوة الله من خلقه. Je crois que c'est M. Reinaud qui a le premier reconnu cette formule sur les médailles d'Aziz.

J'ai dit ailleurs (1) ce que je pense de la formule optative عال غايه, qui paroît assez souvent sur les monnoies des Fatémites, et sur laquelle on a émis bien des conjectures. M. Marsden la lit ainsi

(1) *Journal des Savans*, cahier de juillet 1824; *Journal asiatique*, tome VI, p. 282.

عال عليه, et la rend par ces mots, *ei sit præeminentia ;* mais il y joint un point interrogatif, pour exprimer le doute que lui laisse cette interprétation. Elle ne sauroit effectivement être admise; le verbe seroit sans sujet, et عليه signifieroit *contrà eum* ou *super eum*, et non pas *ei*.

Une observation que j'ai faite sur plusieurs médailles des Fatémites, et qu'il est bon de constater, parce qu'elle n'est pas sans quelque importance, c'est que *le surnom* ou كنية commençant par le mot *Abou* ابو, est placé, tantôt avant, tantôt après le nom.

Parmi les monnoies des Ayyoubites, il en est une de bronze de Mélic-aladel, frère de Saladin (n.° 241), frappée en 604, que M. Marsden attribue à la ville de Palestine nommée *Rama*, parce qu'il y lit ces mots ضرب بالرما; mais cette ville, chez les écrivains arabes, est toujours appelée *Ramla* الرملة : je crois qu'il faut lire بالرها, *à Roha* ou Édesse.

Deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, de Bibars, le premier des sultans baharites (n.os 260 et 261), méritent de nous arrêter un instant. Elles sont remarquables d'abord à cause qu'elles offrent la figure d'un lion, et confirment ainsi le témoignage de Makrizi, qui nous apprend que ce sultan fit mettre sur les dirhems qu'il fit fabriquer, *ses armes, qui étoient la figure d'un lion.* Nous voyons même, par ces médailles, que ce que Makrizi dit des pièces d'argent, s'applique aussi aux pièces d'or. Une autre chose digne de remarque, c'est que Bibars ajoute à ses noms et surnoms l'épithète d'*allié* ou *partisan du prince des croyans*, قسيم امير المومنين. Le sens que je donne ici au mot قسيم ne se trouve pas, il est vrai, dans nos dictionnaires; mais il se dérive si naturellement des verbes قسم *partager*, et اقسم *jurer*, ou du mot قَسَم *jurement*, que je ne fais aucune difficulté de suppléer à cet égard au silence des dictionnaires. Toutefois ce n'est pas ainsi que M. Marsden a entendu cette partie de la légende. Il regarde قسيم comme un nom propre, et traduit ainsi, *Kasim imperator fidelium.* Voici ce qu'il dit à cet égard : « Le nom de *Kasim* est celui d'un » khalife qui ne fut khalife que de nom, et que Bibars avoit établi, ou » du moins dont il reconnut les prétentions, quand la race des Abba- » sides fut exterminée à Bagdad par les Mogols. Bibars lui donna les » noms de *Mostanser-billah Abou'lkasim Ahmed*, et en revanche il » reçut de ce simulacre de khalife l'investiture de ses propres états. » En note, il remarque qu'Abou'lféda écrit قاسم; « mais, ajoute-t-il, » les deux médailles portent incontestablement قسيم. » Mais y a-t-il un seul exemple qu'on change un *surnom* كنية en nom, en retran-

chant le mot *abou* ابو (1), et qu'on ait jamais appelé un homme *Djafar*, *Ibrahim*, *Mansour*, parce qu'il avoit le prénom d'*Abou-Djafar*, *Abou-Ibrahim* ou *Abou-Mansour!* Cela peut arriver dans des manuscrits par la faute des copistes; mais admettre une pareille substitution sur les médailles, ce seroit tout confondre. D'ailleurs, il est vraisemblable que si Bibars eût admis sur ses monnoies le nom de ce fantôme de khalife, il l'auroit désigné par son titre honorifique *Mostanser-billah*. J'ajoute qu'il n'y a point, que je sache, d'exemple de *Kasim* قسيم, ou *Abou'lkasim* ابو القسيم, comme nom propre.

La dernière médaille de cette même classe (n.° 269), qui est en or et de l'an 764, n'ayant pas été parfaitement lue par M. Marsden, j'en donnerai ici les légendes. On lit sur la face antérieure : السلطان الملك الناصر صلاح الدنيا والدين محمد بن الملك المظفر حاجى بن الملك الناصر *Le sultan Mélic-alnaser Salah-eddounya-ouaddin Mohammed, fils de Mélic-almodhaffer Hadji, fils de Mélic-alnaser ;* puis, comme l'a bien lu M. Marsden, *frappé au Caire en 764*. Sur l'autre face on lit la formule : *Il n'y a point d'autre dieu que Dieu ; Mahomet est l'envoyé de Dieu : il l'a envoyé avec la direction et la vraie religion*, &c. Mais la légende commence par ces mots empruntés de l'Alcoran : وما النصر الا من عند الله *et la victoire ne vient que de Dieu.*

Je suis surpris que, sur une médaille d'Oldjaïtou (n.° 276), que M. Marsden a d'ailleurs bien lue, il n'ait pas reconnu les mots مالك رقاب الامم, à la lettre, *possidentis colla populorum*, c'est-à-dire, *le maître souverain des nations :* c'est une locution ordinaire qui n'offre aucune difficulté. Il n'y avoit pas lieu non plus à hésiter sur le nom du prince mogol, et à lire, comme fait M. Marsden, اوكابتو *Au-gaptou :* on lit bien distinctement sur cette médaille les deux premières syllabes *Oldja* اولجا. Sur une autre médaille d'un prince mogol, nommé *Abou-Saïd* (n.° 278), autour de la légende qui occupe le champ de la face antérieure, et qui contient la profession de foi musulmane, et plus bas les noms des quatre premiers khalifes, il y a une légende circulaire qui n'a pas été bien lue ; elle me paroît contenir les mots بسم الله وهو السميع هو الله, que peut-être il faut disposer ainsi, بسم الله هو الله وهو السميع *au nom de Dieu ; c'est lui qui est Dieu, et c'est lui qui entend :* tout cela est tiré de l'Alcoran.

La collection de M. Marsden offre une suite assez nombreuse de

(1) M. Marsden a encore admis cette supposition, relativement à quelques médailles des khalifes d'Espagne.

monnoies des khalifes d'Espagne, et de quelques autres princes musulmans qui ont régné dans ce pays. Elle présente aussi quelques médailles de la dynastie des Almoravides, frappées, soit en Afrique, soit en Espagne, sans parler de celles des schérifs de Maroc et de Fez, des sultans, et des khans de Crimée; mais je me borne, pour ne pas trop alonger cette notice, à cette simple indication. J'ajouterai seulement que la médaille de bronze n.° 379 seroit bien précieuse, si l'on pouvoit s'assurer qu'elle soit effectivement d'Orkhan, fils de cet Othman qui a donné son nom à la famille qui règne encore aujourd'hui à Constantinople. M. Marsden a exposé les motifs qu'on peut, suivant lui, faire valoir pour et contre cette attribution; mais il n'a pas fait attention à deux circonstances qui me paroissent bien fortes en faveur de l'affirmative. La première est que cette médaille appartient à un prince qui prend les titres de *sultan* et de غازى, *conquérant* ou *armé pour la défense de la religion*, tandis que son père n'a que le titre de غازى *conquérant*, et n'a point celui de *sultan ;* la seconde, c'est qu'on voit distinctement que ce sultan, dont le nom se termine par la syllabe *khan* خان, étoit fils d'un père nommé *Othman :* or, quoique la suite des sultans ottomans présente deux sultans du nom d'*Othman*, outre celui qui a été père d'Orkhan, aucun fils d'Othman II ni d'Othman III n'a occupé le trône, en sorte que la double qualité de *sultan* et de *fils d'Othman* ne peut appartenir qu'à Orkhan.

En finissant cet article, je dois avertir les lecteurs que, si je n'ai offert que des réflexions critiques sur ce magnifique ouvrage, ce n'est pas que je n'eusse pu donner fréquemment de justes éloges à l'érudition et à la modestie de l'auteur, et relever souvent l'importance des monumens que renferme le riche cabinet dont il est possesseur, et qu'il a voulu rendre commun à tous les orientalistes. Mon but a été de joindre mes efforts aux siens, et d'augmenter, en éclaircissant quelques points obscurs, ou en corrigeant quelques erreurs, l'utilité de cette importante publication; et, pour atteindre ce but, sans me jeter dans de longs détails, j'ai évité de toucher aucun des problèmes de numismatique orientale, sur lesquels je n'aurois eu que des difficultés à signaler, sans pouvoir en offrir une solution nouvelle plus satisfaisante que celles qui ont déjà été proposées. D'ailleurs, un travail plus approfondi sur cette matière sortiroit des bornes d'un journal, et l'on peut espérer que la description tant desirée des médailles orientales de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, jettera une grande lumière sur ce sujet aussi intéressant que difficile.

SILVESTRE DE SACY.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MINÉRALOGIE, par F. S. Beudant, *chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, sous-directeur du cabinet de minéralogie particulier du Roi, professeur de minéralogie à la faculté des sciences de l'Académie de Paris, &c.* A Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n.° 25, 1824, 1 vol. *in-8.°*, vj et 856 pages, et 10 planches.

SECOND ARTICLE.

EXAMEN DU PREMIER LIVRE.

DANS un premier article, nous avons fait voir que toutes les considérations fondamentales de la minéralogie rentrent dans les quatre rapports sous lesquels nous avons envisagé les espèces minérales, et dans la classification de ces mêmes espèces. Nous allons examiner l'ouvrage de M. Beudant d'après l'ordre qu'il a suivi; mais nous appuierons d'une manière spéciale sur les parties qui se rattachent aux bases de la science.

Le Traité élémentaire de minéralogie est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur expose les coupes principales de l'histoire naturelle, et les différences qui distinguent le règne inorganique du règne organique. Il indique l'objet de la minéralogie et fait connoître les divisions de son ouvrage en quatre livres.

I.er LIVRE. *Caractères extérieurs, propriétés physiques et nature chimique des minéraux.*

Le premier chapitre est consacré aux formes extérieures des minéraux. L'auteur y parle des cristaux, mais d'une manière générale et indépendante de leur structure et de leur formation; il se borne à considérer le mode de leur réunion en *groupes réguliers*, et en *groupes irréguliers*. Parmi les premiers groupes, il cite des octaèdres, des dodécaèdres à plans rhombes formés par des cubes, des prismes hexaèdres formés par deux prismes rhomboïdaux et deux demi-prismes; il explique comment des *trémies* ou pyramides creuses se produisent par le groupement de cubes ou de petits cristaux quelconques. Parmi les *groupemens irréguliers*, il signale les groupemens en *dendrites* ou *arborisations*.

Il s'occupe ensuite des *configurations accidentelles*, où les molécules n'ont pas eu le temps d'obéir aux lois de la cristallisation, pendant

leur passage de l'état fluide à l'état solide ; il décrit, 1.° *les stalactites* et *les stalagmites ;* 2.° *les formes globuleuses à couches concentriques*, produites, par exemple, lorsqu'un grain de sable, venant à être roulé dans une eau calcaire, se recouvre en totalité de couches de sous-carbonate de chaux, de manière qu'il présente un globule de la grosseur d'un pois ou d'une noisette; 3.° *les matières réniformes:* parmi celles-ci il en distingue qui, comme les pierres à fusil qu'on trouve au milieu des terrains calcaires, sont absolument étrangères par leur nature aux terrains qui les recèlent. Il pense qu'elles n'ont pas été produites par infiltration, ainsi qu'on le croit communément, mais que la matière qui les constitue a été mêlée à l'état liquide avec la matière du terrain, lorsque celle-ci étoit sous la forme d'un dépôt meuble, et qu'ensuite, par la force de cohésion, les particules de la première matière se sont séparées de leur dissolvant pour s'agréger en *masses réniformes ;* 4.° *les géodes ;* 5.° *les formes capillaires* sous lesquelles plusieurs minéraux se présentent. Il passe *aux formes empruntées,* dont les plus remarquables sont la forme rhomboïdale que le grès de Fontainebleau emprunte au carbonate de chaux qui l'enveloppe ; la forme de végétaux, de coquilles, que présentent des matières (le plus souvent du carbonate de chaux) qui ont recouvert des végétaux ou qui se sont moulées dans des coquilles ou dans des cavités moulées par ces dernières ; il parle de cristaux qui, comme ceux de sulfure de fer, de carbonate de plomb, sont convertis en peroxide de fer hydraté, en sulfure de plomb, sans qu'il y ait eu de changement apparent dans leur forme. Ces derniers phénomènes servent de transition à l'auteur pour arriver aux *véritables pétrifications.* Il parle des *formes produites par retrait,* qu'il distingue d'autant plus soigneusement des formes cristallines, que les premières ont quelquefois été rangées parmi les cristaux. Enfin il parle des formes arrondies accidentelles qu'un frottement prolongé donne aux pierres qui sont entraînées des montagnes par la violence des eaux.

Dans le chapitre II, l'auteur traite de la structure des minéraux et de la forme de leur cassure, qui est si propre à éclairer le minéralogiste sur cette structure. Il distingue *la structure propre,* qui n'appartient qu'aux cristaux, de *la structure* qu'il appelle *d'agrégation ;* celle-ci résulte de ce que les particules ont été gênées dans leur mouvement au moment où elles se sont réunies pour former un agrégat solide. La structure d'agrégation est *lamellaire, granulaire, fibreuse, schisteuse, compacte, terreuse.* Enfin l'auteur apprécie l'influence que le dégagement d'un gaz du sein d'une masse molle et celle que le retrait peuvent

exercer sur la structure de certains corps. Mais revenons sur *la structure propre;* elle est des plus importantes: car, quelles que soient les formes sous lesquelles les cristaux se présentent à nous, leur structure est tellement identique pour chaque espèce de corps, que ceux de ces cristaux qui sont susceptibles de se cliver, c'est-à-dire, de se diviser en certains sens plutôt que dans d'autres, se réduisent tous par cette division en un solide régulier qu'on a appelé *noyau* ou *forme primitive.* M. Beudant dit avec raison que ce résultat obtenu par Haüy sur les cristaux d'un assez grand nombre d'espèces, est une découverte qui a renouvelé la face de la minéralogie; mais tout en la présentant avec l'importance qu'elle mérite, il remarque qu'il existe des clivages qui conduisent à différens *noyaux* pour une même espèce, et en outre que la théorie que Haüy a donnée du mécanisme de la cristallisation d'après la division des cristaux, théorie dans laquelle on suppose que la forme primitive est recouverte par des lames formées de molécules semblables à celles du noyau, et décroissant suivant un certain ordre, ne doit être considérée que comme une hypothèse qui enchaîne heureusement les observations cristallographiques.

Le troisième, le quatrième et le cinquième chapitres sont consacrés à la cristallographie: non-seulement toutes les notions de cette belle partie de nos connoissances y sont exposées, mais l'auteur les présente avec une telle simplicité, qu'il ne faut, pour les comprendre, que la connoissance des mathématiques élémentaires. En outre, l'ordre suivant lequel ces notions sont développées est indépendant de toute hypothèse sur le mécanisme de la cristallisation, ou plutôt l'hypothèse qu'on peut faire pour lier les faits et les calculs, est rejetée au chapitre V, c'est-à-dire, qu'il n'en est question que lorsque le lecteur a saisi tout l'ensemble des faits auxquels l'observation des cristaux a conduit. Indiquons briévement cet ordre.

Le chapitre III a pour objet l'examen spécial des formes régulières. L'auteur parle d'abord de la constance des angles dans tous les cristaux d'une même variété de substance; cette constance n'est vraie que pour des températures égales et des compositions identiques, résultats fort importans que nous devons à M. Mitscherlich et à M. Beudant.

L'auteur donne le moyen de mesurer les angles des cristaux avec le gonyomètre ordinaire et avec le gonyomètre de Wollaston, dont la précision est bien supérieure à celle où l'on peut atteindre avec le premier. M. Beudant fait voir que toutes les formes des cristaux se rattachent à l'un des sept types principaux suivans, savoir, *le tétraèdre, le rhomboèdre, le prisme droit à bases carrées, le prisme*

droit rectangulaire, le prisme droit à bases de parallélogramme obliquangle, le prisme oblique à bases rectangulaires, le prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle. Quelles que soient les différences qui existent en apparence entre un type et les formes qui en dépendent, ces différences ne sont dues qu'à des facettes qui remplacent des arêtes ou des angles de la forme type. Dès ce moment il expose les lois suivant lesquelles ces modifications de la forme type ont lieu; il examine ensuite les formes principales que chacun des sept types est susceptible de donner. Enfin ce chapitre est terminé par l'examen des *cristaux transposés et hémitropes*, c'est-à-dire, par l'examen des formes extrêmement remarquables que présentent des cristaux qui se réunissent pour former un groupe régulier, comme une croix, une étoile, &c. C'est ici que l'on trouve l'explication des angles rentrans de cristaux, qui semblent être, dans le règne minéral, ce que sont les monstres dans le règne animal.

Le chapitre IV traite *des formes cristallines fondamentales ou primitives.* L'auteur y trace la marche qu'il faut suivre pour découvrir la forme primitive des différentes variétés de cristaux d'une même espèce. Ainsi l'on cherche d'abord quel est celui des sept types auquel les formes de ces variétés se rattachent; puis, en observant les clivages les plus constans, ou les formes qui dominent particulièrement dans la substance, on est conduit à choisir le noyau ou la forme primitive: par exemple, le sel marin, le sulfure de plomb, l'alun, le diamant, se rapportent au premier type, c'est-à-dire, au tétraèdre; mais en examinant les clivages de ces substances, ou les formes dominantes, on voit que la forme primitive du diamant et de l'alun est l'octaèdre, tandis qu'elle est le cube dans le sel marin et le sulfure de plomb. Enfin, après avoir adopté une forme primitive, il faut, lorsqu'elle n'appartient pas au premier type, déterminer les dimensions relatives de cette forme par le calcul. C'est ce que l'auteur apprend à faire.

Dans le chapitre V, M. Beudant expose les lois de dérivation et le calcul des angles. Ce chapitre est, à proprement parler, le complément du précédent: ainsi, connoissant la forme primitive d'un cristal en ses dimensions relatives, il faut donner les lois suivant lesquelles cette forme primitive passe aux formes secondaires; c'est l'exposé de ces lois qui donne aux observations que l'on a faites préalablement le caractère de la vérité.

Après avoir reconnu cette multiplicité de cristaux, le petit nombre de formes primitives auxquelles ils se rattachent, on est conduit à chercher quelles peuvent être les causes qui occasionnent de si

grandes variétés dans les formes d'une même espèce de corps. Le chapitre VI de l'ouvrage est consacré à l'exposition complète des recherches que l'on a faites pour connoître ces causes; il est d'autant plus précieux, que l'auteur y a consigné des observations du plus grand intérêt, qui lui sont propres.

M. Beudant reconnoît trois causes fondamentales qui ont de l'influence sur la forme des cristaux.

1.° *Les mélanges mécaniques*, c'est-à-dire, des matières solides qui sont mêlées au liquide cristallisable. L'influence de ces matières est telle, que, dans certains cas, elle détermine un sel à prendre une forme plus simple et plus régulière que celle qu'il auroit prise s'il eût cristallisé dans un liquide limpide. Ce résultat, qu'on observe dans nos laboratoires, paroît avoir eu lieu dans la formation des cristaux naturels: au moins remarque-t-on cette simplicité de forme dans des cristaux d'axinite, de feldspath, pénétrés de mica; tandis qu'on ne l'observe point dans des cristaux de ces mêmes substances qui sont voisins des premiers dans leur gisement, mais qui ne contiennent pas des matières étrangères entre leurs parties.

2.° *La nature du liquide.* Cette cause a une influence très-grande sur la cristallisation. Par exemple, le chlorure de sodium cristallise en cubes dans l'eau pure, tandis qu'il cristallise en cubes dont les angles sont tronqués dans une solution d'acide borique. L'alun cristallise en octaèdres dans l'eau pure, en cubes dans de l'eau à laquelle on ajoute des carbonates de plomb, de fer et de chaux. Ces observations s'accordent parfaitement avec ce qu'on remarque dans un assez grand nombre de cristaux de diverses espèces; c'est que par-tout où ils sont accompagnés des mêmes substances, ils se présentent sous la même forme. L'arragonite des mines de fer est en pyramides très-aiguës; l'arragonite des argiles gypseuses qui accompagnent les dépôts salifères, est en prismes hexagones.

3.° *L'influence des matières qui se combinent.* Il est des cas où cette influence détermine une matière à prendre une forme plus simple que celle qu'elle auroit prise si elle eût cristallisé dans les mêmes circonstances à l'état de pureté; il est d'autres cas où les résultats sont différens. Ainsi le sulfate de cuivre détermine le sulfate de protoxide de fer à prendre la forme simple d'un prisme oblique rhomboïdal, tandis que le sulfate de zinc donne au même sel la forme d'un prisme tronqué très-profondément sur l'angle solide aigu.

L'auteur traite ensuite de la formation des *cristaux isolés* et des circonstances où la même substance donne *de petits cristaux ou de*

gros cristaux. Il examine les circonstances où il se produit *des cristaux à faces creuses, des cristaux aciculaires, des groupemens dendroïdes irréguliers;* celles où des corps cristallisables qui passent de l'état liquide à l'état solide, acquièrent *la structure saccharoïde, la structure fibreuse.* Au sujet de cette dernière structure, l'auteur rapporte une observation très-intéressante: on savoit qu'un morceau de sucre d'orge ou de sucre de pomme exposé à l'air acquiert une structure fibreuse; mais on ignoroit que, quelle que fût l'irrégularité de ce morceau, ses fibres fussent placées perpendiculairement au-dessus de chaque face.

Enfin ce chapitre, si riche d'observations neuves, est terminé par la citation de plusieurs cas où une même substance, en cristallisant dans des circonstances différentes, se présente sous des formes qui appartiennent à des types différens de cristallisation. Ainsi le nitrate de potasse, qui cristallise dans l'eau pure en prisme rhomboïdal droit, affecte la forme d'un rhomboèdre obtus en cristallisant dans de l'eau qui contient du nitrate de soude; le soufre, qui se dépose du sulfure de carbone, a la forme d'un octaèdre à bases rhombes, tandis que, quand il cristallise après avoir été fondu et refroidi lentement, il est en prismes obliques à bases rhombes : ces belles observations appartiennent à l'auteur et à M. Mitscherlich.

Le chapitre VII traite des propriétés optiques des minéraux. Les propriétés optiques qui sont essentielles à l'espèce, sont distinguées de celles que l'espèce peut recevoir de la présence de corps qui lui sont étrangers. L'auteur expose, avec tous les détails convenables, les phénomènes que les minéraux présentent relativement à la réfraction simple et à la réfraction double, et il apprécie à sa juste valeur l'importance des caractères qu'on en déduit pour la distinction des espèces. La liaison de ces propriétés avec les formes types des cristaux fait bien sentir l'étendue des services que la minéralogie philosophique a reçus de la physique, et principalement des recherches de Malus, d'Arago, et sur-tout de celles de MM. Biot et Brewster sur la lumière polarisée. On verra, par exemple, que toute substance cristallisée qui n'a que la réfraction simple, ne peut se rapporter qu'au cube; de sorte que l'on peut conclure qu'une substance douée de la réfraction simple a la forme cubique, et qu'une substance qui a la forme cubique jouit de la réfraction simple : en outre on verra que toutes les substances qui appartiennent *au système rhomboédrique et au système prismatique droit à bases carrées, n'ont qu'un axe de double réfraction*, c'est-à-dire, une ligne suivant laquelle un rayon lumineux peut la traverser sans se diviser en deux rayons; tandis

que les substances qui appartiennent aux systèmes *prismatique droit à bases rectangles*, *prismatique à bases de parallélogramme obliquangle*, *prismatique oblique rectangulaire*, *prismatique oblique à bases de parallélogramme obliquangle*, *ont deux axes de double réfraction*; et il est bien remarquable que ces axes se rapportent à des lignes suivant lesquelles les modifications cristallines sont ordonnées. On a observé que les espèces douées de la réfraction simple éprouvent un changement dans l'intensité de leur pouvoir réfringent par la présence de quelques matières étrangères qu'elles peuvent contenir; tandis que les substances douées de la double réfraction n'éprouvent aucun changement relativement aux phénomènes de la double réfraction de la part des corps qu'elles peuvent contenir à l'état de mélange.

Enfin M. Biot a observé que, dans certaines substances, *le rayon extraordinaire* (1) se rapproche constamment de l'axe ou des deux axes de double réfraction, tandis que, dans certaines autres, il s'en éloigne: il semble donc que la double réfraction puisse être *attractive* ou *répulsive*. On sait encore que l'écart des deux rayons est constamment le même pour une même incidence, et varie dans un rapport constant pour des incidences diverses, en outre que l'écart est différent dans les différentes espèces des substances minérales. Après avoir établi ces faits, M. Beudant indique les moyens de déterminer si la réfraction d'une substance est simple ou double, si une substance a un ou deux axes de réfraction, si la double réfraction est attractive ou répulsive; enfin il donne le moyen de déterminer l'écartement des deux rayons. L'auteur traite ensuite de la transparence, de l'opacité, de l'éclat des couleurs, de la phosphorescence: en parlant des iris de l'opale, il combat l'opinion de Haüy, qui les attribuoit à des fissures; il pense qu'elles sont dues à des vacuoles remplies par un fluide dont la réfringence diffère de celle de la pierre.

Dans le chapitre VIII, l'auteur examine les autres propriétés physiques des minéraux, savoir, leur électricité, leur magnétisme, leur pesanteur spécifique, leur dureté, leur ténacité, leur flexibilité, leur ductilité, leur odeur et leur saveur.

Le chapitre IX traite de la nature chimique des minéraux, et des moyens de la représenter. M. Beudant énumère les corps simples en

---

(1) Quand la lumière éprouve la double réfraction, en passant dans un milieu, il y a un rayon qui est soumis aux lois de la réfraction simple, tandis que l'autre suit des lois différentes: le premier est appelé *rayon ordinaire*, et le second, *rayon extraordinaire*.

les disposant circulairement, suivant l'ordre adopté par M. Ampère. Il distingue des élémens *minéralisateurs* et des élémens *minéralisables*, *des corps oxigénés minéralisateurs* et *des corps oxigénés minéralisables*, distinction qui n'est au fond que celle des corps en électro-négatifs et électro-positifs; ceux-ci correspondent aux minéralisables et ceux-là aux minéralisateurs. Il expose les lois des combinaisons en proportions définies, d'après le système atomistique, et principalement d'après celui de M. Berzelius. Il indique le moyen de calculer le poids relatif des atomes, de manière qu'on puisse en composer une table (cette table est insérée à la fin de l'ouvrage) ; puis il se sert de cette table pour exprimer en atomes des composés binaires, des composés ternaires, des composés quaternaires, dont l'analyse a été faite, et dont les proportions des élémens ont été exprimées en poids. L'auteur adopte pour principe de nomenclature de faire précéder le nom d'un des principes de la combinaison des mots *bi*, *tri*, *quadri*, &c., suivant que le corps nommé entre dans le composé pour *deux*, *trois*, *quatre* &c. atomes; ainsi *sulfure*, *bisulfure*, *trisulfure*, *quadrisulfure*, désignent des sulfures qui contiennent 1, 2, 3, 4 atomes de soufre; *oxide*, *bioxide*, *trioxide*, désignent des oxides contenant 1, 2, 3 atomes d'oxigène. Assurément cette nomenclature n'a rien en soi de répréhensible; mais en l'adoptant, il sera bien difficile d'éviter la confusion : car ces expressions, qui semblent être les mêmes que *deutoxide*, *tritoxide*, *tétro* ou *quadroxide*, adoptées par les chimistes, en sont très-différentes, puisque ces derniers ont établi leur nomenclature sans avoir égard, nous ne disons pas au nombre des atomes, mais même aux proportions d'oxigène ; elles expriment simplement la série des oxides d'un corps, en commençant par celui qui est le moins oxidé; enfin le nombre des atomes que l'on assigne à un composé étant arbitraire, nous n'avons plus de règle pour nommer les corps. Citons des exemples pour faire sentir les inconvéniens de la nouvelle nomenclature. Les oxides de plomb, appelés par les chimistes *protoxide*, *deutoxide*, *tritoxide*, seront appelés par M. Beudant *bioxide*, *trioxide*, *quadroxide*, parce qu'ils contiennent suivant lui 2, 3, 4 atomes d'oxigène; enfin ceux qui admettent que le protoxide contient 1 atome d'oxigène et qui voudront se conformer à la nouvelle nomenclature, n'adopteront pas les dénominations de M. Beudant.

M. Beudant, à l'exemple de M. Berzelius, se sert de signes pour représenter les espèces minérales; mais M. Berzelius ayant fait usage de deux sortes de signes, *les chimiques* et *les minéralogiques*, pour

désigner la même substance, M. Beudant a eu, suivant nous, raison d'adopter exclusivement *les signes chimiques* qui sont les plus significatifs. Il donne le moyen de repasser d'une analyse énoncée en formule à une analyse énoncée en poids; il fait sentir tous les avantages qu'il y a à représenter la composition des minéraux en atomes plutôt qu'en poids : ainsi, dit-il, il est bien difficile d'apercevoir le rapport qui existe entre les analyses des deux sulfures d'arsenic représentés par arsenic — 70 — 61.

soufre — 30 — 39.

Mais en exprimant les proportions des élémens en atomes, on voit que le premier sulfure contient 2 atomes de soufre, et que le second en contient 3.

Ce chapitre est terminé par des considérations de la plus haute importance sur les corps qui peuvent être mélangés dans les espèces minérales, et sur la manière dont on peut arriver à les reconnoître en partant des belles observations que M. Mitscherlich a faites sur *les bases et les acides isomorphes*, c'est-à-dire, sur les bases qui, en se combinant avec un même acide, ou les acides qui, en se combinant avec une même base, produisent des cristaux dont les formes sont identiques; ou, si elles ne le sont pas, elles ne diffèrent les unes des autres que de très-peu par leurs angles. M. Mitscherlich a en outre remarqué que ce sont les sels isomorphes qui ont le plus de disposition à se mélanger, ou à se combiner en proportions indéfinies s'il y a action chimique entre les particules des sels qui se réunissent.

Quand on examine sous ce point de vue les analyses de divers échantillons d'une substance qui a été considérée comme une espèce par les minéralogistes, et qui sont très-différentes, ainsi qu'on peut le remarquer pour les analyses des grenats, des axinites, des amphiboles, on voit que ces minéraux sont des réunions de plusieurs espèces simples; on arrive ainsi à distinguer plusieurs espèces de grenat, plusieurs espèces d'axinite, plusieurs espèces d'amphibole, qui sont toutes respectivement isomorphes. Ces résultats sont certainement une des plus belles découvertes que l'on ait faites pour les progrès de la minéralogie philosophique.

Le chapitre X, qui termine le premier livre, traite des essais chimiques que le minéralogiste peut tenter pour reconnoître la nature des minéraux. L'auteur parle d'abord des essais que l'on fait par la voie sèche, en prenant pour guide le Traité du chalumeau de M. Berzelius, dont nous avons rendu compte dans ce Journal (*voyez* cahier

d'octobre 1822). Il parle ensuite des essais que l'on fait par la voie humide. Les corps sont-ils solubles dans l'eau, il indique les moyens de découvrir d'abord la nature des acides qui peuvent s'y rencontrer, ensuite celle des bases auxquelles ces acides peuvent être unis; les corps sont-ils insolubles dans l'eau, il les traite par l'acide nitrique et indique les phénomènes principaux qui se manifestent; dans le cas où les corps sont dissous, il donne les moyens de reconnoître leurs parties constituantes; enfin dans le cas où les corps sont insolubles, il prescrit de les traiter par le sous-carbonate de soude ou les alcalis caustiques. L'auteur termine ce chapitre par des réflexions judicieuses sur l'emploi qu'on a fait de quelques phénomènes chimiques, tels que l'effervescence, la propriété de faire gelée avec les acides &c. &c., pour caractériser quelques espèces minérales; il démontre l'insuffisance de pareils caractères, parce qu'ils appartiennent à un trop grand nombre d'espèces, et il ajoute qu'ils ne peuvent éclairer le minéralogiste qu'autant qu'ils servent de point de départ pour faire de nouveaux essais susceptibles d'indiquer les principes immédiats des composés qui ont présenté ces phénomènes.

Dans un troisième et dernier article, nous examinerons les trois derniers livres de l'ouvrage de M. Beudant.

E. CHEVREUL.

Fragmens de Ménandre et de Philémon, suivis d'un choix de fragmens de divers autres poëtes comiques grecs, et de nouveaux fragmens d'Euripide, traduits par M. Raoul-Rochette, *membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, imprimerie de Trouvé, rue des Filles-Saint-Thomas, n.° 12, 1825, *in-8.°*

Lorsque le P. Brumoy voulut faire connoître à des lecteurs français le théâtre des Grecs, soit par des traductions, soit par des analyses ou des extraits, il crut nécessaire de justifier cette entreprise littéraire, dont le siècle de Louis XIV avoit su se passer.

Parmi les causes qui concoururent au succès du P. Brumoy, je crois qu'on peut admettre la circonstance qu'à l'époque de la publication de son Théâtre des Grecs, à peine quelques littérateurs de profession se livroient à l'étude de la langue de Sophocle et d'Aristo-

phane, et que le défaut d'instruction du grand nombre des lecteurs contribua à la vogue d'un ouvrage qui donnoit une idée assez juste, quoique imparfaite, du théâtre des Grecs, et où l'on trouvoit des rapprochemens ingénieux, des aperçus de goût, et des parallèles piquans et instructifs.

Le succès soutenu de la traduction du P. Brumoy excita le zèle d'autres littérateurs, qui donnèrent des traductions entières des pièces de chaque poëte dramatique grec, et sur-tout de celles dont le P. Brumoy n'avoit publié que de courtes analyses ou de simples extraits.

L'approbation qu'obtinrent la plupart de ces traductions, détermina une opération de librairie qui n'avoit peut-être pas eu encore d'exemple en ce genre; ce fut celle de publier, et le Théâtre des Grecs du P. Brumoy, et la réunion complète de toutes les pièces qui composent ce théâtre, au moyen de ce qu'on y inséroit la traduction entière des pièces dont le P. Brumoy n'avoit donné que des extraits.

L'édition publiée de 1785 à 1789 contient treize volumes; elle fut bien accueillie.

Il a paru dernièrement une édition en seize volumes dirigée par M. Raoul-Rochette.

Cette dernière édition auroit été recommandable par les seules notes et observations que M. Raoul-Rochette a répandues dans le corps de l'ouvrage; mais elle se distingue encore par la traduction entière des fragmens de Ménandre et de ceux de Philémon, et par le choix de quelques fragmens d'autres poëtes comiques grecs qu'il a pareillement traduits, et qui font regretter, ainsi que je le dirai plus bas, que l'éditeur n'en ait pas réuni un plus grand nombre qui méritoient le même honneur.

Ces fragmens de Ménandre et de Philémon n'avoient pas encore été traduits en aussi grand nombre et avec un pareil soin. Poinsinet de Sivry en avoit publié plusieurs avec sa traduction d'Aristophane.

Le succès de cette nouvelle édition du Théâtre des Grecs est trop connu, pour qu'il soit nécessaire d'indiquer les avantages qui l'ont procuré; il faut dire cependant que le travail relatif aux fragmens de Ménandre et de Philémon donnera à cette édition un caractère particulier.

Avant d'en venir à la traduction de ces fragmens, je dois dire que, dans la préface qui les précède, M. Raoul-Rochette, parlant du théâtre des Grecs et sur-tout de celui d'Aristophane, a cru devoir venger ce poëte de l'imputation qu'on lui a faite souvent d'avoir

été la cause de la condamnation de Socrate, en le peignant, dans la comédie des NUÉES, comme un ennemi des dieux. Parmi les raisons données en faveur du poëte, je me borne à en citer une qui est décisive; c'est que les NUÉES furent représentées vingt-cinq ans avant la condamnation du philosophe.

En publiant une traduction nouvelle des fragmens de deux poëtes célèbres, tels que Ménandre et Philémon, il étoit convenable de rassembler toutes les notions que l'on pouvoit se procurer sur eux; et c'est ce que M. Raoul-Rochette a fait avec autant d'érudition que de goût.

Ménandre avoit composé plus de cent comédies, dont huit seulement obtinrent à l'auteur la gloire d'être couronné; de tous ces ouvrages dramatiques il ne reste que des fragmens.

Ne pourroit-on pas attribuer en partie la perte de ces nombreux ouvrages à l'honneur même qu'ils eurent d'être heureusement traduits ou imités par les poëtes latins? Les Romains, retrouvant Ménandre presque entier dans les comédies de Plaute et de Térence, n'eurent plus le même empressement à transcrire ou à rechercher les exemplaires d'un original très-volumineux. Il est vrai qu'Eustathe, dans son commentaire sur Homère, cite souvent des pièces de Ménandre; mais il n'est pas constaté qu'au XII.e siècle, lorsque l'évêque de Thessalonique écrivoit ses commentaires, les ouvrages de Ménandre existassent encore en entier.

Du moins les traits de ce poëte nous ont été conservés dans une statue qui a long-temps orné le musée de Paris, et dans une autre petite image en bouclier, laquelle a été reproduite par le burin, et se trouve en tête de la biographie qui précède la traduction des fragmens qui nous restent de ses pièces.

On a peu de renseignemens sur Philémon, qui fut souvent le rival heureux de Ménandre, et de qui Apulée a dit: *fortasse impar, certè æmulus.* Nous connoissons le titre d'environ cinquante pièces de ce poëte, qui vécut environ cent ans; sa mort est racontée de diverses manières. Il en est une qui permet de desirer qu'elle ait été la véritable; c'est celle qui aprend qu'il mourut en plein théâtre, dans toute la joie d'un triomphe et au moment même où il recevoit la couronne.

Si cette version étoit la vraie, il faudroit admirer, autant que la circonstance de cette mort, celle d'avoir remporté le prix à cent ans.

Les fragmens de Ménandre et de Philémon et d'autres poëtes comiques et tragiques, ont été recueillis plusieurs fois; Hug. Grotius

les publia au commencement du XVII.ᵉ siècle, avec une version latine en vers.

En 1709, Leclerc fit imprimer en grec et en latin les seuls fragmens de Ménandre et de Philémon; son travail fut l'objet de critiques amères et souvent très-fondées.

M. Raoul-Rochette a suivi l'excellente édition de M. Meinecke, publiée à Berlin en 1823, et dans laquelle se trouve un recueil de vers détachés et rangés alphabétiquement, au nombre de six cent quatre-vingt-cinq. Chacun de ces vers forme un sens complet; ils expriment chacun une idée morale: mais ces sentences paroissent avoir été plutôt imitées qu'extraites des ouvrages des comiques grecs, par des personnes qui auront voulu les réduire à la forme d'un vers.

Pour faire connoître le mérite du travail du nouveau traducteur français, il suffiroit sans doute de quelques citations, d'après lesquelles on pourroit en apprécier l'importance; mais je crois qu'on me saura gré de joindre à ces citations quelques-uns des mêmes passages imités d'une manière agréable et facile par M. François de Neufchâteau, qui avoit lu, soit dans les séances particulières de l'académie française, soit dans la séance publique de l'Institut du 24 avril 1820, des fragmens d'un ouvrage inédit, *la Philosophie des poëtes*, où se trouvent traduites beaucoup de tirades des poëtes comiques grecs.

Voici un fragment de Ménandre sur les prétendus avantages de la naissance, que je fais précéder de la nouvelle traduction françoise.

CCCXV. « Quoi! toujours ma naissance! Eh! ma mère, si vous » m'aimez, cessez de me citer à tout propos ma généalogie. Ceux qui » n'ont aucun mérite personnel, ont recours à leurs titres, font sonner » bien haut la noblesse de leur extraction, et nous étalent la longue » liste de leurs aïeux; mais demandez-leur autre chose, ils n'ont plus » rien. Cependant, est-il un seul homme qui n'ait des aïeux, qui ait » pu naître sans en avoir! ou bien ceux qu'un changement de lieu, » la disette d'ami ou tout autre accident, ont mis hors d'état de pro- » duire les leurs, sont-ils moins nobles que ceux qui ont cet avantage! » L'homme né pour la vertu, ma mère, est toujours noble. Nous » méprisons le Scythe; mais n'étoit-ce pas un Scythe que le sage Ana- » charsis. »

Imitation de M. le comte FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.

Ah! ma mère, pardon! mais vraiment tu me tues
De ces histoires-là si souvent rebattues:
Cesse de me parler sans fin de mes aïeux,

Et de vouloir sur-tout que j'en sois glorieux.
C'est l'asyle de ceux qui n'ont point de mérite;
Des talens, des vertus, penses-tu qu'on hérite
Ainsi que de ces biens qui des pères aux fils
Arrivent, par la loi, d'âge en âge transmis!
Mais quelle différence! On ne tient pas des autres
Des talens, des vertus qui soient vraiment les nôtres;
Par un tort étranger je ne suis point noirci:
Le vice est personnel; l'honneur doit l'être aussi.
Qui compte ses aïeux ne fait rien, à tout prendre.
De quelque homme, en effet, tout homme doit descendre;
Et quand il veut nombrer ses aïeux prétendus,
Si, par quelque malheur, ses titres sont perdus,
Perdra-t-il avec eux la noblesse de l'ame,
La seule qui soit digne enfin qu'on la réclame!
Les penchans généreux, les exploits personnels,
Voilà, n'en doutons point, les titres éternels.
Anacharsis, venu du fond de la Scythie,
N'avoit de sa naissance aucune garantie;
On ne demanda point quel père il avoit eu,
Et la Grèce en un Scythe honora la vertu.

Les poëtes comiques grecs se sont souvent occupés de la nature de l'homme; le passage suivant fera souvenir de la huitième satire de Boileau.

CCCXVIII. « Les animaux sont beaucoup plus heureux et beaucoup » plus sages que l'homme. Sans aller plus loin, jetez les yeux sur cet » âne que voici : tout le monde convient que son sort est des plus à » plaindre ; mais il n'a de maux que ceux que lui imposa la nature; » il n'en a pas qui lui viennent de lui-même. Pour nous, outre les maux » nécessaires, nous nous en forgeons sans cesse d'étrangers: un éter- » nuement nous afflige; une injure nous met en colère; un songe nous » épouvante ; le cri d'une chouette nous glace de frayeur; préjugés, » opinions, ambition, lois, autant de maux ajoutés à ceux de la » nature. »

Imitation de M. le comte FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.

Les autres animaux, à l'homme comparés,
Sont d'autant plus heureux qu'ils sont plus modérés;
Disons tout: oui la bête est plus sage que l'homme.
Regardez-moi d'abord cet animal de somme,

Cet âne, vil objet d'un vulgaire dédain:
Eh bien! l'âne, à mon sens, confond l'orgueil humain.
Il est bien malheureux, il faut que j'en convienne;
Mais ce n'est pas de lui que vient jamais sa peine;
Du poids dont il gémit c'est nous qui l'excédons:
Il suit son naturel et broute ses chardons.
Mais l'homme, outre les maux que son état comporte,
Et dont, pour l'écraser, la charge est assez forte,
Combien d'autres malheurs va-t-il imaginer!
Que de peines pour rien il aime à se donner!
Lui seul a des frayeurs aux bêtes inconnues.
Qui lui fait ainsi peur! Ses visions cornues;
Un songe ridicule ou l'aspect d'un hibou,
Voilà ce qui suffit pour rendre un sage fou.
Par un mot de travers on le blesse, on l'irrite;
Il se fait un tourment qu'un autre ait du mérite:
Il s'égare lui-même, et court avec fureur
De chimère en chimère et d'erreur en erreur, &c.

Pour compléter ce tableau, j'ajouterai cette autre imitation que M. le comte François de Neufchâteau a faite d'un fragment d'Épicharme, rapporté dans le recueil de Grotius, 1626, *in-4.°*, p. 476, et que M. Raoul-Rochette n'a pas admis dans le sien. En voici d'abord la traduction littérale que je fais pour annoncer l'imitation en vers:

« La sagesse, chère Eumée, n'est pas le partage de l'homme seul;
» chaque être vivant a aussi sa raison qui le guide. En effet, considérez les femelles du coq; elles n'enfantent pas des petits qui, en naissant, jouissent de la vie; c'est en les couvant qu'elles la leur communiquent: mais cet esprit de prévoyance, elles ne le tiennent que de la nature; c'est la nature qui leur donne à toutes la même instruction. »

L'homme seul croit avoir la sagesse en partage;
Mais l'instinct de la brute a bien son avantage.
Descendez un moment dans votre basse-cour;
Voyez avec quel soin, quel zèle, quel amour,
Des femelles du coq la tendre prévoyance,
Durant trois fois sept jours, sans perdre patience,
Reste sur les poussins dans la coque enfermés,
Et qui, par leur chaleur, doivent être animés.
Ce mystère étonnant, qui le leur fait connoître!

La nature : elle seule est leur guide et leur maître;
Et la fière raison, qui n'auroit pas mieux fait,
De cet aveugle instinct doit admirer l'effet.

M. Raoul-Rochette a admis dans son recueil deux fragmens considérables du poëte Timoclès : il auroit pu y joindre un autre fragment rapporté par Grotius, p. 692 ; le poëte grec y peint les cruelles privations d'un pauvre gastronome, avec des couleurs qui rendent ce tableau aussi amusant que nos caricatures modernes dans le même genre.

Je traduirai ce passage, et ensuite je rapporterai l'imitation de M. le comte François de Neufchâteau.

« Il est agréable pour un homme riche de parcourir un marché » fourni de mets rares et délicats; mais, pour un homme pauvre, cette » exquise abondance a quelque chose de pénible. Corydus, que per- » sonne n'invite, à ce que je crois, s'occupe tristement à faire lui- » même ses provisions pour dîner chez lui. Quel ridicule il se donne! » N'ayant pas plus de quatre pièces de cuivre, il contemple des an- » guilles, des tortues, des langoustes, des thons. Agitant déjà ses dents » comme s'il mangeoit, il parcourt le marché, questionnant sur l'excel- » lence et le prix des mets; mais, effrayé de leur cherté, il se réduit » enfin au plus mauvais poisson. »

Imitation de M. François de Neufchâteau.

Au marché, le matin, l'on sait que tout abonde.
Oh ! d'un pauvre gourmand quelle douleur profonde,
Quand, pour dîner ailleurs manquant d'occasion,
Il doit aller lui-même à la provision !
Il retourne sa bourse, elle est à-peu-près vide.
La halle cependant, à son regard avide
Offre à choisir poissons, gibier, pâtés, gâteaux :
L'eau lui vient à la bouche, et d'étaux en étaux
Il faut voir comme il rode et comme il s'extasie
Devant tout ce qui peut flatter sa fantaisie.
Que de friands morceaux tentent ses yeux ardens,
Et lui semblent déjà craquer entre ses dents !
Il marchande, en tremblant, chaque mets qu'on lui vante.
La faim le presse, hélas! mais le prix l'épouvante.
Trop heureux si, laissant l'anguille et l'esturgeon,
Il peut dans son taudis rapporter du goujon.

Voici un fragment très-remarquable parmi ceux de Ménandre :

CCCLXXXIX. « Tout homme naît avec son génie tutélaire qui le » dirige durant tout le cours de la vie; génie tutélaire, ai-je dit, » car il ne faut pas croire qu'il y ait de mauvais génies capables de » corrompre et d'égarer la vertu ; rien que de bon ne peut émaner » de la divinité. »

Ce fragment a été conservé par S. Clément d'Alexandrie, *Stromat.* V, 260.

M. Raoul-Rochette observe que la belle doctrine exprimée dans ces vers de Ménandre fut celle de l'antiquité toute entière; et il ajoute : « Les *Morales* de Plutarque, les *Dissertations* de Maxime de » Tyr et la *Table* de Cébès, offrent par-tout les mêmes idées; mais les » vers de Ménandre les avoient plus profondément gravées dans » l'esprit des hommes que les froides sentences des philosophes. »

Il auroit pu aussi faire remarquer que Ménandre avoit proclamé ces belles maximes sur le théâtre long-temps avant que ces philosophes les reproduisissent dans leurs écrits.

Je n'avertirois pas que M. Raoul-Rochette n'a traduit aucun des fragmens d'Eubule, dont un assez grand nombre a été recueilli par Hug. Grotius, si l'un de ces fragmens sur ceux qui se remarient, tiré de la pièce intitulée CHRYSILLE, ne me fournissoit l'occasion de faire un rapprochement avec des vers assez malins de la Fontaine.

Je traduis ainsi le passage d'Eubule :

« Il mérite de faire une triste fin celui qui prend femme pour la » seconde fois. On ne doit pas encourir un grand blâme la première » fois qu'on se marie, car l'homme ignore encore à quel malheur » il s'expose: mais celui qui se remaria étoit inexcusable ; il savoit ce » que c'est qu'une femme. »

J'aime à croire que le bon la Fontaine connoissoit cette boutade du poëte grec, quand il écrivit les vers suivans :

Homme qui femme prend se met dans un état
Que de tous à bon droit on peut nommer le pire;
Fol étoit le second qui fit un tel contrat;
A l'égard du premier, je n'ai rien à lui dire.

La traduction des fragmens des poëtes comiques offre souvent des tirades morales assez longues; on a pu encore en remarquer dans les diverses citations que j'ai faites, ce qui permettroit de penser qu'elles étoient tolérées ou applaudies sur le théâtre d'Athènes autant que sur le nôtre. Il m'a semblé qu'il n'en étoit pas de même du théâtre des Latins ; Plaute et Térence ne s'abandonnent que rarement à de longues réflexions. Cette différence de composition de

la part des Grecs et des Latins serviroit à prouver que les spectateurs grecs aimoient et apprécioient, plus que les spectateurs romains, les développemens moraux, les tableaux de la société, enfin ces détails brillans qui doivent être jugés par des esprits exercés et délicats.

Les passages que j'ai eu occasion de citer de la traduction de M. Raoul-Rochette feront juger de son élégance; et j'ose croire que les personnes qui la compareront avec l'original, applaudiront à sa précision et à sa fidélité. Le style du traducteur est toujours celui du sujet; je dois cependant lui proposer un principe qui est sévère sans doute, mais qui, à mon avis, est nécessaire pour donner à la version d'un ouvrage de l'antiquité cette perfection de couleur locale qu'un goût exquis peut attendre et exiger. Ce principe consiste à ne jamais rendre des idées ou des images antiques par des expressions qui ne se rapportent qu'à des mœurs, à des opinions plus modernes, et qui ne peuvent représenter littéralement l'expression de l'original.

Je citerai à ce sujet les deux passages suivans.

Le fragment de Ménandre, CCCCXLIII, ne se trouve pas dans la collection de M. Meinecke; le traducteur l'a tiré de la nouvelle édition d'Athénée, par M. Schweighæuser, tome I, pag. 276-277.

« C'est une rude chose que d'être jeté tout-à-coup au milieu d'un » repas de famille, où, le gobelet en main, le papa prend d'abord la » parole pour débiter quelques vieux sermons; puis la maman, la » grand-maman balbutient, &c. »

Débiter *quelques vieux sermons* est une locution qui, faisant allusion à nos prônes, à nos sermons, ainsi qu'elle est employée constamment, n'auroit pas dû être choisie pour exprimer le passage original, qui dit simplement *le père d'abord commence un discours*, πρῶτος ἄρχεται λογόν.

Le fragment du même poëte, CCCXIX, est ainsi traduit :

« Il faut avouer que nous autres Thraces, et sur-tout les Gètes, » auxquels je me fais gloire d'appartenir, nous ne sommes pas forts » sur l'article de la continence. Nous n'épousons jamais moins de » dix, onze, douze femmes, quelquefois même davantage; si, par » quelque accident, un de nous n'en a que quatre ou cinq, on ne » le regarde en ce pays-là que comme un célibataire, ou comme un » pauvre diable. »

Cette expression, comme *un pauvre diable*, faisant allusion au diable, au démon qu'admettent nos croyances religieuses, et qui étoit inconnu aux Grecs de l'époque, ne me paroît pas exacte; le grec dit

misérable, ἄθλιος; *pauvre hère* eût sans doute mieux rendu l'original.

Peut-être c'est pousser loin la rigueur; mais aussi c'est moins une critique que je fais qu'un scrupule littéraire que je propose.

Il seroit curieux de comparer plusieurs de ces fragmens des poëtes comiques grecs avec des observations philosophiques, avec des peintures de mœurs des auteurs modernes ; on seroit étonné de voir que les anciens ont si bien observé et si bien peint le cœur humain : mais ce détail meneroit trop loin.

Je regrette que M. Raoul-Rochette, cédant à la crainte de grossir le volume, ait rejeté de son recueil beaucoup de fragmens de poëtes comiques autres que Ménandre et Philémon, et qu'il se soit borné à un choix. Les trois passages que j'ai rapportés d'Eubule, de Timoclès et d'Épicharme, et les nombreux fragmens aussi importans que j'aurois pu citer encore, m'ont fait croire que tôt ou tard on publiera en entier la collection de ces restes précieux de la littérature grecque, et je me flatte même que le succès de cette édition du théâtre des Grecs que M. Raoul-Rochette a enrichie de ses notes et de la traduction des fragmens de Ménandre et de Philémon, ainsi que d'un choix de ceux des autres poëtes comiques, donnera lieu à une réimpression où les fragmens omis trouveront place, et ne dépareront pas ceux qui ont été publiés jusqu'à présent. Par ces justes regrets, je crois faire apprécier l'importance et le mérite du travail du nouveau traducteur, ainsi que de l'édition qu'il a dirigée, et indiquer suffisamment tous les éloges qui lui sont dus.

RAYNOUARD.

HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE, Académie des inscriptions et belles-lettres ; tome VII. Paris, de l'imprimerie royale, 1824 (publié en 1825), *in-4.°*, x, 222 et 438 pages, avec trois cartes géographiques et sept planches.

LES deux titres d'*Histoire* et de *Mémoires* divisent ce volume en deux parties. La première, qui est la moins étendue, contient, 1.° le tableau de l'état intérieur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis le commencement de l'année 1818 jusqu'à la fin de 1822, et des travaux faits en commun, durant le même intervalle,

par tous ses membres ou par les commissions créées dans son sein; 2.° les notices historiques composées par M. Dacier, son secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de MM. Niébuhr, Mentelle, Ginguené, Choiseul-Gouffier et Clavier; 3.° l'analyse de onze mémoires dont les auteurs sont MM. Bernardi, Brial, Mongez, Caussin et le Prévot d'Iray. Les notices que nous venons de rappeler étant depuis long-temps connues par des publications particulières, et les programmes ou annonces de la plupart des travaux et des jugemens de l'académie ayant été insérés dans ce Journal, nous devons, à l'égard de cette première partie, nous borner à exposer les sujets et les résultats des onze mémoires abrégés qu'elle comprend.

Feu M. Bernardi a rassemblé les textes de Quintilien et de Tacite qui concernent l'orateur Galerius Trachalus, qui a été consul sous Néron et qui a survécu à Othon. Quatre discours de ce dernier sont rapportés par Tacite, et plusieurs circonstances permettent de croire que le second, le troisième et le quatrième avoient été composés par Trachalus.

Le mémoire de M. Brial a pour but de montrer que le personnage nommé *Hugues de Meun* par Ives de Chartres n'est probablement pas distinct de celui que Suger appelle *Humbaud*, seigneur de Sainte-Sévère, et d'en conclure que l'expédition de Louis VI dans le Berry est de l'année 1104 ou 1105. L'erreur que M. Brial cherche à rectifier est du genre de celles que les copistes ont occasionnées, les uns en réduisant les noms propres à de simples initiales, et leurs successeurs en interprétant fort mal ces signes abrégés.

M. le Prévôt d'Iray, après avoir recueilli toutes les notions mythologiques relatives aux trois centimanes, Briarée, Cottus et Gygès, s'est appliqué à rechercher particulièrement ce qui concerne Briarée, son origine, ses alliances et ses actions. L'auteur pense que les centimanes sont des êtres purement allégoriques et distincts des autres enfans d'Uranus et de Ghê; qu'ils forment entre eux un ensemble indivisible; qu'auxiliaires de Neptune et de l'Océan, ils étoient à l'égard du dieu des mers, comme les Cyclopes à l'égard de Jupiter; qu'il n'y a pas lieu de distinguer plusieurs Briarées; que les phénomènes dont le Briarée mythologique est l'image, se peuvent reconnoître dans les lieux où le Briarée historique est placé par les traditions.

Hérodote compare la distance entre la mer et Héliopolis à celle d'Athènes à Pise ET jusqu'au temple de Jupiter olympien [καὶ ἐπὶ τὸν νηὸν. . .]. Cette conjonction KAÌ a donné lieu d'élever la question de savoir si l'historien n'indique pas ici deux chemins, si Pise et

le temple ne sont pas deux points différens. M. Caussin présente plusieurs observations géographiques, historiques et grammaticales, qui tendent à prouver qu'il ne s'agit là que d'un seul chemin qui aboutissoit, dans Pise, au temple de Jupiter. Un autre mémoire de M. Caussin a pour objet de déterminer la position des lieux que Thucydide nomme *Hermaion* et *Mycalesse.* En rapprochant les paroles de l'historien grec de celles de Tite-Live, *ad Hermæum quà transitus ex Beotiâ in Eubœam insulam est*, M. Caussin soutient que l'Hermæon ou Hermaion étoit situé devant Salganée, sur le bord de la mer. La ville de Mycalesse n'étoit éloignée de ce même rivage que de quinze stades ou une demi-lieue : il est vrai que Pausanias, Étienne de Byzance et Eustathe disent que cette ville est dans l'intérieur des terres, ἐν μεσογείᾳ; mais, selon l'auteur du mémoire, cette expression n'exige pas qu'on suppose ici une longue distance; car Strabon et Pline comptent Mycalesse au nombre des lieux maritimes.

Les six autres mémoires analysés dans ce volume sont de M. Mongez : l'un traite de la chasse aux petits quadrupèdes, et particulièrement au lièvre. Il y est prouvé, par des textes de Xénophon, d'Oppien, d'Élien, d'Arrien, et par des monumens, que les anciens ont employé dans cette chasse divers procédés; qu'ils y ont fait usage de filets, de chiens, de massues et de flèches. Le même académicien s'est occupé des mesures gravées sur un rocher près de Terracine, et décrites par M. Scaccia, ingénieur des Marais Pontins. Il en résulte que le pied romain étoit de deux cent quatre-vingt-treize millimètres, ou plus approximativement, 0^{m},293,191 [10 pouces et un peu moins de 10 lignes]. D'autres monumens ou d'autres déductions ont donné 294 millimètres ou 296; d'où il semble permis de conclure que la longueur du pied romain a varié, qu'elle n'avoit point été déterminée par des procédés rigoureux, qu'il n'est donc pas certain que les Grecs et les Romains aient eu un système métrique déduit tout entier, par la quadrature et la cubature, d'une seule mesure fondamentale.

Un troisième mémoire de M. Mongez n'est qu'un supplément à celui qu'il a lu en 1808 sur les masques des anciens, et dans lequel il s'est efforcé de prouver que ces masques n'étoient point destinés à renforcer les sons. Le supplément, auquel ont donné lieu des peintures découvertes par M. Mai dans un palimpseste, aboutit à deux résultats : 1.° que les masques à bouche entr'ouverte n'étoient pas réservés aux pantomimes seuls, mais qu'ils servoient aussi aux acteurs qui jouoient les rôles de femme; 2.° que les masques à bouche béante s'employoient pour représenter les personnages du sexe masculin.

Des inscriptions au-dessus desquelles se voient des mains levées, sont le sujet d'une autre dissertation de M. Mongez: il y confirme par de nouvelles observations l'opinion de Visconti, qui regardoit l'emblème des mains levées comme une imprécation pour invoquer la vengeance contre l'assassin du personnage auquel l'épitaphe se rapporte.

On a long-temps cru que les vases appelés *lacrymatoires* étoient destinés à recevoir les larmes versées dans les funérailles; et depuis même que Schœpflin et Paciaudi ont combattu cette opinion, elle s'est reproduite à l'occasion d'un bas-relief observé à Clermont en Auvergne, sur un mur d'église. On y voyoit, en effet, dans un cortége funèbre, une figure qui approchoit de ses yeux deux petits vases de cette espèce. M. Mongez a examiné ce bas-relief, et y a reconnu tous les caractères d'un ouvrage du moyen âge tout-à-fait étranger aux usages et aux idées de l'antiquité. Ce prétendu monument laisse donc la question entière; et en la traitant une dernière fois, en ajoutant de nouvelles recherches à celles qu'on avoit déjà faites pour l'éclaircir, M. Mongez a prouvé que les vases dits *lacrymatoires* contenoient les huiles odorantes que les parens et les amis du défunt répandoient sur son bucher et sur ses cendres. Un sixième mémoire de cet académicien est déjà connu de nos lecteurs par l'analyse que nous en avons donnée dans le cahier de janvier 1819 (page 58), et par la mention que M. Letronne en a faite, en rendant compte (mars 1825, p. 160, 161) du tome II de l'Iconographie romaine, publié par M. Mongez: il s'agit, en ce sixième article, de savoir s'il est vrai qu'Octavie ait récompensé Virgile de ses vers sur Marcellus au VIe livre de l'Énéide.

La seconde partie du volume qui nous occupe aujourd'hui, contient le texte entier de huit mémoires, dont trois sont de M. Abel-Rémusat, deux de M. Silvestre de Sacy, deux de M. Walckenaer et un de M. de Pastoret. Les tomes précédens de la collection de l'Académie des inscriptions renferment les trois premières parties d'un travail très-étendu de M. de Pastoret sur le luxe des Romains: il y a tracé le tableau historique de ce luxe pendant les six premiers siècles de Rome, puis au VIIe, et en troisième lieu sous Auguste. Le quatrième mémoire, qui vient d'être publié, embrasse les règnes de Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon et Vitellius. L'auteur a distribué sous chacun de ces règnes les détails relatifs aux lois somptuaires, aux impôts, aux produits et aux consommations de toute espèce, alimens, vêtemens, meubles, décorations, édifices, &c. Il a recueilli les textes des historiens, des philosophes, des poëtes, qui peuvent donner des idées ou générales ou précises de tous ces genres de dépenses.

C'est une matière sur laquelle il n'est pas toujours facile d'établir des notions historiques bien exactes et bien complètes; mais les faits particuliers y abondent; et quelle qu'en soit la diversité ou même l'incohérence, ils suffisent pour indiquer les progrès et les vicissitudes de tous les vices que le luxe suppose et qu'il entretient. On peut trouver dans ce mémoire la preuve de l'inutilité des lois somptuaires et fiscales : on y voit les princes donner l'exemple des profusions qu'ils ont interdites ou entravées, et les philosophes subir l'empire des habitudes qu'ils reprochent à leurs contemporains. Pendant les cinquante-six années comprises entre la mort d'Auguste et l'avénement de Vespasien, le luxe ne devient pas plus élégant ni même plus recherché; mais il est de plus en plus effréné, monstrueux, dévorateur. Vitellius, élève de Tibère à Caprée, puis l'émule des déréglemens de Caligula, de Claude et de Néron, parvient, à force de vices, aux plus hautes dignités : Galba le trouve digne de gouverner la basse Germanie; car, dit le vieux empereur, je n'aurai point à craindre un homme qui ne songe qu'à manger. Empereur à son tour, Vitellius multiplie le nombre de ses somptueux repas; il se fait inviter, le même jour, par plusieurs personnes, et il en coûte à chacune d'elles 400,000 sesterces (70,000 francs, en évaluant 4 sesterces de cette époque à 70 centimes, conformément aux tables récemment publiées par M. Letronne). Suétone parle d'un festin donné à Vitellius par son frère, et où furent servis deux mille poissons choisis et sept mille oiseaux. Toute l'Italie, selon Tacite, étoit chaque jour tributaire de la voracité de ce prince; ses pourvoyeurs occupoient toutes les routes d'une mer à l'autre. On voudroit pouvoir douter de ces excès, et sur-tout des dépenses non moins énormes qui tendoient à satisfaire de plus abominables passions. Il n'entroit point dans le plan de l'auteur de ce mémoire de joindre à l'exposé de tant de faits le développement des observations politiques et morales qui s'y peuvent rattacher; mais il a soin d'en offrir par-tout les germes, et de faire servir l'histoire à l'instruction des princes, des hommes d'état et des peuples.

Les deux dissertations de M. Walckenaer tiennent à la géographie ancienne. L'une a pour objet de rechercher quels lieux antiques existoient sur une portion de la voie appienne comprise entre Barium et Egnatia, et particulièrement de déterminer l'ancien nom du lieu aujourd'hui appelé *Polignano* ou Pugliano. Les géographes et en général les auteurs de l'antiquité ayant laissé cet intervalle vide de noms, on est obligé de recourir aux itinéraires, à celui d'Antonin,

à celui de Bordeaux à Jérusalem, à la table de Peutinger et aux nomenclatures de l'anonyme de Ravenne. Une première difficulté consiste en ce que la mesure de cet espace n'est point indiquée d'une manière uniforme : c'est tantôt trente-sept milles romains, tantôt trente-huit, quelquefois trente-neuf, et ce dernier nombre est le plus exact; car on trouve précisément de Barium à Egnatia trente-neuf milles et un tiers, si l'on fait le mille romain égal à sept cent soixante toises. En comparant et en rectifiant les différentes tables que nous venons de nommer, on en déduit qu'à quinze milles de Barium se trouvoit le lieu appelé *Mutatio Turris Julianæ*, aujourd'hui remplacé par Mola; à six milles au-delà, la *Turris Cæsaris*, dont les ruines subsistent près de la Torre di Rapagnolo; un mille plus loin, *Armestum*, dont San-Vito occupe maintenant la place; à deux milles d'*Armestum*, la *Mutatio Turris Aurelianæ*, correspondant au Pugliano ou Polignano moderne; ensuite, et à une distance de six milles, *Dertum*, maintenant Martenillo près de la Torre dell' Orto; à trois milles de Dertum, le *Portus Pediculorum*, où est actuellement le port de Monopoli; enfin à six milles de ce port, la ville Egnatia ou Gnatia, dont le nom s'est conservé dans celui de Torre d'Egnazia ou Anazzo. On voit par ces détails que ce canton étoit fort habité; aussi receloit-il un grand nombre de débris antiques, et l'auteur est persuadé qu'on en découvriroit bien davantage, si l'on se donnoit la peine d'y faire des fouilles.

M. Walckenaer a pris pour sujet d'un autre mémoire, les dénominations de portes caspiennes, caucasiennes et albaniennes, appliquées aux défilés de la chaîne du Caucase. Selon Pline (*Hist. nat.* l. VI, chap. 11), c'est par erreur qu'on a donné le nom de caspiennes aux portes caucasiennes que la nature a formées par l'interruption subite des montagnes, et que l'art ouvre ou ferme à son gré au moyen de portes réelles composées de poutres ferrées. Au milieu coule une rivière : sur une roche voisine s'élève la citadelle Cumania; et là, une portion du globe est séparée de l'autre en face d'Harmastis, ville des Ibères. Au chapitre XV du même livre, Pline s'exprime en ces termes dans les éditions du P. Hardouin, de Brottier et de Franzius : *Corrigendus est error in hoc loco multorum, eorum etiam qui in Armeniâ res proximè cum Corbulone gessêre. Namque hi Caspias appellavêre portas Iberiæ quas Caucasias diximus vocari; situsque depicti et inde missi hoc nomen inscriptum habent. Et Neronis principis comminatio ad Caspias portas tendere dicebatur, cùm peteret illas quæ per Iberiam in Sarmatas tendunt, vix ullo, propter appositos montes,* aditu ad Caspium

mare. *Sunt autem aliæ, Caspiis gentibus junctæ: quod dignosci non potest nisi comitatu rerum Alexandri Magni.* M. Walckenaer soutient d'abord que, pour rendre ce texte intelligible, il faut en changer la ponctuation, mettre un point après *aditu,* lire ensuite: *Ad Caspium mare sunt* (autem) *aliæ,* et traduire: « Mais les autres portes *(auxquelles » appartient véritablement le nom de portes caspiennes)*, sont vers la » mer Caspienne, près de la nation des Caspiens; et l'on ne peut » puiser la connoissance de ce qui les concerne que dans les écrits » de ceux qui accompagnèrent Alexandre. » Toutefois, même après cette correction, il y a lieu d'examiner encore si Pline a raison d'accuser d'erreur ses contemporains, et si ce n'est pas lui qui se trompe en déclarant que les portes caucasiennes ne peuvent être appelés *caspiennes.* M. Walckenaer cite et discute des textes de Strabon, de Tacite, de Suétone, de Procope; il en rapproche une position indiquée dans la table de Peutinger, et il conclut que les noms généraux de Caucase et de monts Caspiens désignoient la même chaîne; que les auteurs qui appeloient le défilé du Térek ou de l'Ibérie, portes caspiennes, se servoient du véritable nom, de celui qui étoit le plus ancien, le plus usité chez les naturels du pays; qu'enfin Pline a ignoré que le Caucase se nommoit *Caspius.* Or, non-seulement la chaîne entière prenoit ce nom, mais il appartenoit plus proprement à l'un des monts qui la composent; car Strabon nous apprend qu'Érathosthène comptoit de Dioscuras au Caspius cinq journées de chemin; et Hipparque, du Phase au Caspius, mille stades: ces distances précises et d'autrés du même genre, qu'Ératosthène avoit déterminées, n'étoient applicables qu'à l'un des sommets d'une si longue chaîne, qu'à celui qui, par sa plus grande élévation, réelle ou présumée, dominoit tous les autres et leur communiquoit son nom, ainsi qu'il est arrivé à l'égard des Pyrénées, de l'Apennin, et des diverses chaînes d'Alpes, *Graiæ, Penninæ, maritimæ.* Dans les dernières pages de son savant mémoire, M. Walckenaer recherche quelle étoit la position exacte de ce mont particulièrement appelé *Caspius*, et sous quel nom moderne on peut le reconnoître. Les relations des voyageurs, et notamment de M. Klaproth, indiquent aux deux extrémités du Kourdsch, l'Elbourz et le Kasi-beg, qui sont les deux sommets les plus élevés de la chaîne caucasienne, et entre lesquels la distance est de quatre-vingts milles géographiques. L'Elbourz est non-seulement le plus haut, mais aussi celui qui répond le mieux aux mesures données par Strabon d'après Ératosthène et Hipparque: on a donc lieu de croire que c'est lui qui représente le Caspius.

« Mais, ajoute M. Walckenaer, si Pline avoit tort d'accuser d'erreur » des auteurs qui n'en commettoient aucune, il avoit raison de vouloir » désigner le défilé du Térek par un nom qui empêchât de le confondre » avec les portes caspiennes traversées par Alexandre. Seulement le » nom de portes caucasiennes, qu'il préfère à tous les autres, étoit » encore mal choisi ; car tous les défilés du Caucase, celui de l'Albanie, » celui de la Colchide et autres, pouvoient aussi prétendre au nom » de portes caucasiennes, et ce nom ne les distinguoit point des » défilés qui traversent la chaîne de montagnes au nord-ouest de » l'Inde, qui portoient aussi le nom de Caucase. »

Nos cahiers de novembre 1816 et d'avril 1823 ont fait connoître deux premiers mémoires de M. Silvestre de Sacy sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les musulmans jusqu'à l'expédition des Français. Cet important travail est terminé par un troisième mémoire compris dans le volume dont nous rendons compte aujourd'hui. Mais, pendant que l'auteur achevoit de traiter ce sujet, M. de Hammer publioit un ouvrage sur la constitution et l'administration de l'empire ottoman; et en y exposant l'espèce de système féodal qui existe entre le gouvernement, les bénéficiers ou timariotes, et les sujets qui cultivent ou font valoir les terres, il soutenoit que, dans les états musulmans, les propriétés foncières ne sont, ne peuvent être que des concessions du prince. M. de Sacy, qui a déjà combattu cette opinion dans le Journal des Savans (juin 1818, pag. 335-341), et dans son second mémoire, la réfute encore au commencement du troisième, et ajoute sur-tout aux faits et aux textes sur lesquels il s'est fondé, un passage de Makrisi, où le droit qu'a l'imam de disposer des terres délaissées et désertes est établi sur des décisions particulières de Mahomet, ce qui auroit été superflu, si toutes les terres avoient appartenu de droit divin à l'imam. Reprenant ensuite la série chronologique des faits au point où il l'a laissée, c'est-à-dire, au règne de Saladin, M. de Sacy observe que dès-lors l'usage de donner des domaines publics en apanages étoit connu en Égypte : Makrisi en fournit des preuves. Il y avoit en Égypte, avant la dynastie turque, des apanagistes qui tenoient des khalifes ou des émirs, des domaines à titre gratuit; et il y avoit aussi des fermiers, gens de guerre ou simples cultivateurs, arabes, coptes ou de toute autre nation, qui, moyennant un prix ou une redevance fixée par des enchères, exploitoient les terres du gouvernement. Ces fermes, en devenant, en quelque sorte, emphytéotiques, donnèrent naissance au système général d'apanage adopté dans la suite. Entre les mains

des gens de guerre et des personnages chargés de fonctions publiques, les baux à longues années préparèrent l'établissement des apanages militaires en remplacement de la solde. Ce changement de la solde en dotations n'est ni antérieur à l'an 577 de l'hégire, ni postérieur à 697 : à ce dernier terme, on voit le nouveau système en pleine vigueur. Almélic-almansour Ladjin, qui régna de 696 à 699 (1296 à 1299 de l'ère vulgaire), exécuta un nouveau cadastre, c'est-à-dire, un nouveau mesurage et une nouvelle répartition de l'impôt. Dix-huit ans après, le sultan Almélic-Alnaser Mohammed fit une opération du même genre, et il en résulta que de vingt-quatre karats (ou portions) qui comprenoient toutes les terres d'Égypte, dix furent réservés au sultan et à sa maison, et quatorze employés à former les apanages des émirs et des hommes de guerre. La suite des récits de Makrisi donne lieu de présumer que, sous le gouvernement de Barkouk (1382 à 1399 de notre ère) et des Mameloucs circassiens qui lui succédèrent, beaucoup d'apanages concédés précédemment à des militaires, furent réunis au domaine des sultans, ou donnés par pure faveur à des courtisans, ou vendus à vil prix, ou cédés au moyen de ventes fictives. Il paroît que l'hérédité des apanages devint très-commune sous cette dynastie ; et M. de Sacy conjecture que l'un des moyens employés pour rendre héréditaires des concessions qui ne devoient être que viagères, et qui pouvoient même être révoquées, fut de les convertir en wakf ou fondations pieuses, ou de les hypothéquer à des rizka ou pensions en faveur des professeurs et des autres membres de l'ordre ecclésiastique. C'est ce qu'on a droit de conclure d'un procès-verbal dressé par le vizir Ali-pacha, l'an 957 de l'hégire (1550 de J. C.); et l'on voit d'ailleurs par l'édit de Soliman pour l'administration de l'Égypte, que les princes circassiens avoient accordé aux concessionnaires la faculté de transmettre les apanages à leurs héritiers; car Soliman révoque expressément cette permission. Ces détails et plusieurs autres que nous ne pouvons indiquer ici, tous puisés dans les meilleures sources, font connoître aussi bien qu'il est possible le régime administratif et financier qui s'est maintenu, sauf diverses altérations, jusqu'à l'occupation de l'Égypte par les Turcs, et qui s'est conservé quelque temps encore sous les princes ottomans. Le système qui depuis a remplacé les apanagistes par des multézim ou fermiers, ne diffère pas essentiellement de l'institution précédente; il s'en rapproche d'autant plus, que ces fermes ont été le plus souvent accordées à des militaires, qu'elles sont devenues héréditaires, et qu'enfin elles ont pris, à beaucoup d'égards, le

caractère de véritables propriétés, sans cesser pourtant de conserver des traces de leur origine domaniale.

Voici le résumé chronologique de tout ce travail de M. de Sacy. Les Arabes, en conquérant l'Égypte, sous le règne d'Omar, ne prétendirent point avoir détruit les droits des propriétaires particuliers: les Égyptiens s'obligèrent à payer une capitation individuelle, et à loger et défrayer pendant trois jours, quand ils en seroient requis, les soldats de la nation victorieuse; à ces conditions, ils conservèrent tous les droits et toutes les propriétés patrimoniales que leur garantissoient les titres de possession antérieurs à la conquête. Les chrétiens habitans des villes pouvoient se décharger de cette capitation en se faisant musulmans; et pour les habitans des campagnes, elle se convertissoit en une contribution foncière appelée *kharadj.* Mais il faut observer qu'en Égypte les terres sont plutôt des propriétés communales dont l'étendue varie après chaque inondation, que des possessions individuelles; qu'ainsi chaque propriétaire a droit à la culture d'une partie aliquote du territoire d'un village et ne possède point une étendue de terrain invariablement limitée. Il s'ensuivoit que les sommes dues par tous les contribuables d'un village, ne formoient qu'une seule cote à répartir entre les individus à raison de la partie aliquote qu'ils cultivoient. Converti en kharadj, cet impôt demeura exigible sans défalcation pour les chrétiens qui se faisoient musulmans non plus que pour les musulmans qui succédoient aux droits des chrétiens par acquisition, donation ou héritage. En plusieurs provinces, ce kharadj fut en tout ou en partie remplacé par des livraisons de grains ou d'autres denrées en nature. On y joignit bientôt différentes contributions indirectes; et peu à peu les révolutions, les guerres civiles, les fléaux publics, amenèrent le gouvernement à se considérer comme l'unique propriétaire de toutes les terres sans aucune distinction. Il les afferma par des baux de quatre ans, puis de trente, le plus souvent à des hommes de guerre ou à des émirs. Ainsi, vers le déclin de la dynastie des Fatémites, tout se disposoit pour recevoir le système des apanages qu'une dynastie étrangère alloit établir, et qui a duré, avec plus ou moins de régularité, durant quatre cents ans, sous les descendans de Saladin, sous les Mameloucs turcs, sous les Circassiens. Sélim et Soliman son successeur abolirent l'hérédité des apanages; et le gouvernement, rentré en possession de tant de domaines, chargea des régisseurs d'en recueillir les revenus, en subordonnant à ces officiers des percepteurs ou agens qui, après avoir d'abord compté de clerc à maître avec les régisseurs, prirent

la recette à forfait et devinrent de véritables fermiers; c'est l'origine des multézims actuels. A mesure que les fermes parurent avantageuses, les hommes puissans les recherchèrent: peu à peu elles se sont concentrées entre les mains des militaires, plus tard entre celles des beys, et sont enfin redevenues héréditaires. Tels sont les résultats d'un travail qui, par la profondeur des recherches, par la rigueur de la critique et par la précision du langage, nous paroît jeter sur une matière qui étoit restée fort obscure, les plus vives et les plus sûres lumières.

En visitant les archives secrètes de la république de Gènes, M. Silvestre de Sacy y a remarqué un traité conclu à Péra, le 27 mai 1387, entre les Génois et un prince bulgare nommé Juanchus, fils de Dobordizé. On voit immédiatement, par les dispositions de ce traité, que Juanchus et la plupart de ses sujets professoient la religion chrétienne selon le rit grec; que ses ambassadeurs avoient besoin d'interprètes pour négocier avec les Génois; que les possessions de Juanchus devoient être voisines de la colonie génoise de Péra; que les relations commerciales entre les deux états avoient lieu par terre et par mer; qu'enfin des Bulgares et des Grecs composoient la plus grande partie de la population gouvernée par le prince Juanchus. Il s'ensuit que ses états étoient situés dans la partie de la Bulgarie qui est bornée au sud par l'Hæmus, à l'est par la mer Noire. Cette contrée s'appelle aujourd'hui *Dobrudjé,* nom qui se rapproche beaucoup de celui de Dobordizé, père de Juanchus. Dans le langage actuel, le Dobrudjé ne s'étend pas, à l'ouest, plus loin que Silistrie; mais M. de Sacy prouve, par des textes d'historiens et de géographes, que le nom de Dobrudjé a été quelquefois appliqué à toute la Mœsie, quelquefois aussi restreint à la Mœsie inférieure ou Bulgarie. Chalcondyle raconte que le roi de Hongrie, Ladislas, parti de la Transilvanie, passa le Danube, entra sur les terres de l'empereur grec, et vint camper non loin du Pont-Euxin, dans le pays de Dobroticæus le Mysien. Dobroticæus est sans doute Dobrudjé; c'est le nom d'un prince mysien auquel ce pays appartenoit ou avoit appartenu. Ce nom est sans doute d'origine slavonne; mais on sait, par plusieurs témoignages, que la langue des Bulgares diffère peu de celle des Serviens, qu'elle est un dialecte slavon. A travers les ténèbres qui couvrent l'histoire des derniers temps du royaume de Bulgarie, on démêle que le prince Alexandre, qui régna depuis 1330 jusqu'en 1353, laissa quatre fils: le quatrième, que les historiens ne nomment pas, est probablement Dobroticæus ou Dobrudjé, père de Juanchus; et l'on a lieu de croire que Juanchus lui-même est

le personnage que des écrivains turcs désignent par le nom de Dobritza Ogli, fils de Dobritza, et qu'ils font régner, en 1388, sur la contrée même qui est indiquée dans le traité de 1387. La Bulgarie n'a été entièrement réduite sous la domination ottomane qu'en 1392, ou même qu'en 1396, lorsque Bajazet eut vaincu, près de Nicopoli, le roi de Pologne, Sigismond. M. de Sacy a joint à ce mémoire le texte du traité qui en est l'objet, et deux autres pièces qui contribuent à établir les résultats que nous venons d'exposer.

L'un des trois mémoires de M. Abel-Rémusat contient des recherches sur la vie et les opinions de Lao-tseu, philosophe chinois du VIe siècle avant l'ère vulgaire, né vers la fin du VIIe dans le voisinage du bourg de Li. Ce bourg étoit du ressort de Kou, ville du troisième ordre, qui dépendoit de la principauté de Tsou, mais qui étoit alors soumise aux princes de Tchin. Lao-tseu fut revêtu, à la cour impériale des Tchéou, d'un titre équivalent à celui d'historiographe et d'archiviste. Confucius, jeune encore, vint le consulter sur les cérémonies, sujet fort grave aux yeux des Chinois; et l'on a conservé le souvenir d'un discours que tint alors Lao-tseu : « Le sage doit suivre le temps » et s'accommoder aux circonstances; en profiter si elles sont favo- » rables, céder à l'orage dans le cas contraire. La vraie sagesse est » celle qui se dissimule : gardez-vous d'un extérieur orgueilleux, et des » prétentions excessives. » L'auteur de ces conseils les mettoit en pratique; il se tenoit caché, il évitoit soigneusement tout ce qui pouvoit étendre sa réputation dans l'empire. Il avoit long-temps vécu dans les états des Tchéou; mais voyant cette dynastie sur son déclin, il résolut de s'éloigner, et prit la route des frontières de la Chine. Avant de les franchir, il mit au jour les deux parties de son ouvrage, où il traite, en plus de cinq mille mots, de la *raison* et de la *vertu*. Il partit ensuite, et l'on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu. Voilà tout ce que Ssema-thsian raconte de la vie de ce philosophe; et c'est en effet à ce petit nombre de faits qu'il faut la réduire, si on veut la dégager des fictions dont l'ont surchargée les Tao-ssé, qui le révèrent comme leur patriarche. Toutefois M. Rémusat ne révoque point en doute les voyages lointains de Lao-tseu ; il ne croit pas invraisemblable qu'à cette époque un philosophe chinois ait pénétré dans la Perse et dans la Syrie; et il trouve enfin, dans le livre qui fait le principal sujet de ce mémoire, la preuve des communications antiques de l'orient avec l'occident. Ce livre, nommé *Tao-te-king*, a-t-il échappé à l'incendie de tous les monumens littéraires, ordonné par Chi-Hoangti ! Il n'est pas certain qu'il ait été excepté de cette proscription ; mais quand

il y auroit été compris, on a droit de présumer qu'il s'en est conservé quelques exemplaires, ou qu'il s'est retrouvé dans la mémoire des hommes. Après des observations sur l'état et le nombre des éditions et des commentaires de ce traité, M. Rémusat conclut qu'il n'y a pas un livre à la Chine, qu'il n'y a peut-être aucun ouvrage de philosophie en aucun pays, dont l'authenticité soit aussi complètement à l'abri du soupçon que celle du Tao-te-king. C'est d'ailleurs un fait très-important dans l'histoire de la philosophie, que la conformité des rêveries métaphysiques de Lao-tseu avec les doctrines professées un peu plus tard dans les écoles de Pythagore et de Platon. Le philosophe chinois établit pour première cause la *raison*, ineffable, incréée, type de l'univers, et n'ayant de type qu'elle-même. Il regarde les ames humaines comme des émanations de la substance éthérée, destinée à s'y rejoindre quand elles se séparent des corps; il refuse néanmoins aux méchans la faculté de rentrer dans l'ame universelle. Il donne aux premiers principes les noms des nombres; il rattache à un (ou à l'un), à deux, à trois, toute la chaîne des êtres; il compose une triade mystique et suprême, soit des trois temps de Dieu, soit de ses principaux attributs ou de ses actions, et il la désigne par le nom trigrammatique *I-hi-weï* ou *I. H. V.*, mot étranger à la langue chinoise, et qui paroît matériellement identique à IAO. On retrouve enfin, dans les deux parties du livre de Lao-tseu, les dogmes et les opinions des Orphiques, et de cette antique philosophie orientale que les Grecs alloient étudier à l'école des Égyptiens et des Thraces. Ce mémoire se recommande à-la-fois par une méthode lumineuse et par la haute importance du sujet.

Un second mémoire de M. Rémusat est intitulé *Recherches sur la ville de Kara-Koroum*, avec des éclaircissemens sur plusieurs points obscurs de la géographie de la Tartarie dans le moyen âge. D'Anville plaçoit Kara-Koroum à 44 degrés 21 minutes de latitude septentrionale, à 103 degrés 40 minutes de longitude orientale du méridien de Paris. Quoique les géographes modernes ne soient pas d'accord sur la position précise de ce lieu, tous néanmoins, d'après les observations des astronomes chinois, la supposent inférieure au 46.e degré de latitude. M. Rémusat prouve par des itinéraires et des cartes, par des descriptions géographiques et des détails historiques, que la ville de Kara-Koroum, autrement appelée *Ho-lin* ou Honing, et qui a été, pendant un certain temps, la capitale de l'empire des Mongols, étoit située à une assez grande distance des frontières chinoises, au nord du désert, au midi de la Selinga, sur la rive septentrionale de l'Orkhon, à l'ouest du pays des Mongols et à l'orient des monts Altaï. Il avoue qu'une

détermination plus rigoureuse ne seroit que conjecturale ; mais il pense que l'emplacement de Talarho-Karabal-gasoun sur la carte des missionnaires satisferoit assez exactement à toutes les conditions de ce problème, d'autant plus que ce nom a aussi quelque analogie avec celui de Kara-Koroum. Or cette position est à 47 degrés 32 minutes de latitude septentrionale et à 13 degrés 21 minutes de longitude occidentale du méridien de Péking, ou à 100 degrés 47 minutes de longitude orientale du méridien de Paris.

Les relations des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France, avec les empereurs mongols, ont fourni à M. Rémusat la matière d'un travail fort étendu qu'il a divisé en deux parties. La première a été insérée dans le tome des Mémoires de l'académie qui précède immédiatement celui que nous annonçons : elle n'embrasse que cinquante-six années, depuis la fondation du grand empire des Mongols par Tchinggis-khan en 1206, jusqu'à sa division sous Khoubilaï en 1262 ; mais elle contient des faits importans qui n'avoient pas été assez éclaircis ou rapprochés, et qui jettent un grand jour sur l'histoire des croisades du XIIIe siècle, sur les négociations et les expéditions de S. Louis. En 1262, une victoire que les Égyptiens remportèrent sur les Tartares consomma le démembrement de l'empire des successeurs de Tchinggis-khan. Des deux royaumes mongols qui se formèrent dans les contrées voisines de l'Europe, l'un, savoir le Kaptchak, n'eut de relations fréquentes qu'avec les Russes, les Hongrois et les Polonais : M. Rémusat ne s'occupe que du royaume de Perse, qui continua d'avoir quelques intérêts communs avec la France, parce qu'il sentoit le besoin de se procurer des auxiliaires contre les Musulmans. Ce n'étoit plus de Rome ou d'Avignon, c'étoit d'une cour idolâtre que venoient les projets de croisades. Quand une paix générale eut été conclue entre tous les princes de la Tartarie, depuis la grande muraille de la Chine jusqu'aux frontières des pays occupés par les Francs, le roi de Perse se vit en état de mettre à la disposition de Philippe le Bel, pour une expédition en Syrie, deux cent mille chevaux, deux cent mille charges de blé, plus de cent mille cavaliers. La lettre en langue mongole où ces offres sont exprimées, et qui est de l'an 1305, est un rouleau long de neuf pied, sur dix-huit pouces de haut, qui existe aux archives royales. C'est l'un des monumens originaux que M. Rémusat fait connoître, et qu'il rapproche des récits historiques, pour rectifier et compléter le tableau de ces négociations. Il compte, dans le XIIIe siècle et dans le XIVe, jusqu'à quinze ambassades envoyées par les

Tartares en Europe, sur-tout aux papes et aux rois de France, et neuf tentatives principales faites par les princes chrétiens pour s'allier aux Mongols. On ne cesse de trouver des traces de ce genre de relations diplomatiques que sous le règne d'Abousaïd, qui a duré depuis 1316 jusqu'en 1355, époque de la destruction du royaume mongol de Perse. Deguignes et Voltaire avoient peine à croire qu'un roi tartare eût prévenu S. Louis par des offres de services; et leurs doutes étoient fort légitimes, quand ce fait sembloit ne tenir à aucun autre. Aujourd'hui qu'il se rattache à un grand nombre de faits du même genre, il rentre naturellement dans la politique et dans l'histoire de ces deux siècles. M. Rémusat a rassemblé tous ces faits; il a résolu les difficultés dont on pouvoit les trouver susceptibles, et il est parvenu à établir par des détails, scrupuleusement vérifiés, le système général de cette importante partie des annales politiques. Il y a joint des observations curieuses sur les règles et l'étiquette de la diplomatie orientale: et il a terminé son ouvrage par des considérations sur l'influence morale des croisades et des communications qu'elles ont occasionnées entre des peuples jusqu'alors inconnus les uns aux autres. Des préjugés s'effacèrent, beaucoup d'erreurs disparurent, le cercle des idées s'agrandit. On acquit des notions plus justes de la forme et de l'étendue des contrées asiatiques : on entreprit l'étude des arts, des croyances, des idiomes de cette vaste partie de l'ancien continent; et l'on eut même dès-lors la pensée d'établir une chaire de langue tartare dans l'université de Paris. Des connoissances et des pratiques depuis long-temps répandues en orient, devinrent en Europe des découvertes qui signalèrent la fin du moyen âge. La boussole, les poudres explosives, l'imprimerie tabellaire, les cartes à jouer et d'autres inventions, ont été empruntées à l'Asie par les Européens, qui les ont perfectionnées et fecondées. « Ainsi, dit M. Rémusat en finissant, des catastrophes dont l'espèce » humaine sembloit n'avoir qu'à s'affliger, servirent à la réveiller de la » léthargie où elle étoit depuis bien des siècles, et la destruction de vingt » empires fut le prix auquel la providence accorda à l'Europe les » lumières de la civilisation actuelle. »

Au dernier de ces instructifs et intéressans mémoires sont annexées les lettres et pièces diplomatiques des princes mongols qui y ont été citées, et six planches lithographiées contenant la copie figurée de deux de ces pièces, savoir, des lettres adressées à Philippe le Bel en 1289 et en 1305.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

M. PIERRE-JULES DELESPINE, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort le 16 septembre 1825; il étoit né à Paris, le 31 octobre 1756. On lui doit le marché des Blancs-Manteaux, et plusieurs travaux importans, dans la rue de Rivoli, à Saint-Roch, &c. Ses élèves ont, durant plusieurs années, obtenu des succès dans les concours publics.

Le samedi, 1.er octobre, l'Académie royale des beaux-arts a tenu sa séance publique et annuelle, présidée par M. le baron Gros. On y a entendu un éloge historique de M. Girodet-Trioson, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel; et un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'Académie de France à Rome, par M. Garnier. La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de paysage historique et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant:

I. GRANDS PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'Académie étoit, *Antigone donnant la sépulture à Polynice.* Créon avoit défendu, sous peine de mort, de donner la sépulture au corps de Polynice. « Vers le milieu du » jour, au travers d'un tourbillon de poussière causé par un ouragan, des » gardes, apostés par Créon pour veiller sur le cadavre, aperçurent Anti- » gone faisant des libations sur le corps de Polynice et se préparant à le » couvrir de terre; ils s'emparent d'elle et la conduisent à Créon. » Le moment du sujet est celui où les soldats accourus la surprennent dans cet acte de piété. Le premier grand prix a été remporté par M. Sébastien-Louis-Wilhem NORBLIN, Français, né à Varsovie en Pologne, âgé de vingt-neuf ans et demi, élève de M. Regnault, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste BÉZARD, natif de Toulouse, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. Guérin, membre de l'Institut, et de M. Picot. « L'Académie a arrêté de déclarer, dans sa » séance publique, qu'elle a éprouvé le regret de n'avoir pas un autre pre- » mier grand prix à adjuger au tableau n.° 5, dont l'auteur est M. Elzidor » NAIGEON, de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de M. le » baron Gros. »

II. GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'Académie avoit donné pour sujet de concours, *Prométhée attaché au rocher.* « Prométhée ayant dérobé le feu » du ciel, Jupiter irrité le fit attacher à un rocher sur le mont Caucase, » où un aigle devoit lui dévorer éternellement le foie. » Le moment du sujet est celui où Prométhée est enchaîné au rocher et où l'aigle lui dévore le foie. *(Sujet de ronde-bosse.)* L'Académie a jugé qu'il n'y avoit pas lieu à décerner le premier grand prix; mais elle a décerné un second grand prix à M. François-Gaspar-Aimé LANNO, natif de Rennes, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. Cartellier, membre de l'Institut.

III. GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours, donné par l'Académie, étoit le projet *d'un Hôtel-de-ville pour Paris*, édifice qui doit

être situé sur le bord de la Seine, précédé d'une place publique, et composé de quatre parties distinctes, savoir : 1.° les bureaux de l'administration générale ; 2.° les appartemens pour le conseil de préfecture ; 3.° le logement de M. le préfet ; 4.° un grand appartement royal pour les réceptions et les fêtes. Le premier grand prix a été remporté par M. Joseph-Louis DUC, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Châtillon, architecte du Gouvernement; et le second grand prix, par M. Auguste-Frédéric-Félix FRIES, de Strasbourg, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Huyot, membre de l'Institut. L'Académie a décerné une mention honorable à M. Étienne-Théodore DOMMEY, Français, né à Barnbeck, Basse-Saxe, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de M. Vaudoyer, membre de l'Institut, et de M. Lebas, architecte du Gouvernement.

IV. GRANDS PRIX DE PAYSAGE HISTORIQUE. L'Académie avoit donné, pour sujet du concours, *la Chasse de Méléagre.* « Un sanglier énorme, » envoyé par Diane, ravageoit les campagnes, déracinoit les arbres chargés » de fruits, &c. Méléagre rassemble les chasseurs et bergers des environs. » Atalante est à leur tête. Atalante eut l'honneur de porter le premier coup » au sanglier. » Le moment principal de l'action est celui où Méléagre sauve Atalante des fureurs de l'animal blessé. La scène se passe à l'entrée d'une forêt. On voit dans le lointain la ville de Calydon en Étolie. Le premier grand prix a été remporté par M. Alphonse GIROUX, de Paris, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de M. Giroux, son père; et le second grand prix, par M. Jacques BRASCASSAT, né à Bordeaux, âgé de vingt-un ans, élève de M. Richard, et de M. Hersent, membre de l'Institut; et le deuxième second grand prix, par M. Jean-Baptiste GIBERT, de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), âgé de vingt-trois ans, élève de M. Lethière, membre de l'Institut. « L'Académie a arrêté de témoigner, dans sa séance » publique, sa satisfaction sur le concours de cette année. »

V. GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'Académie royale des beaux-arts : 1.° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties ; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement; 5.° *Ariane à Naxos*, cantate. Le premier grand prix a été remporté par M. Albert GUILLION, natif de Meaux, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut; et, pour le contre-point, élève de M. Fétis, professeur à l'école royale de musique. Le second grand prix a été remporté par M. Claude-Joseph PARIS, né à Lyon, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Lesueur, membre de l'Institut; et le deuxième second grand prix, par M. Adolphe-Charles ADAM, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Boïeldieu, membre de l'Institut, et de M. Reicha, professeur à l'école royale de musique, pour le contre-point.

Le prix de la tête d'expression, fondé par M. le comte de Caylus, n'a point été accordé cette année; non plus que celui de la demi-figure peinte, fondé par M. de Latour. La grande médaille d'émulation, dite autrefois *prix départemental*, a été remportée dans l'école d'architecture, pour le cours d'études de 1825, par M. Félix-Louis LEPREUX, de Paris, âgé

de vingt-neuf ans et demi, élève de M. Peyre, architecte du Gouvernement, de M. Vaudoyer, membre de l'Institut, et de M. Lebas, architecte du Gouvernement.

La séance a été terminée par l'exécution de la cantate, Ariane à Naxos. Les tableaux, les sujets de ronde-bosse, les plans d'architecture et les paysages historiques qui ont remporté les grands prix, ont été exposés, durant les trois derniers jours de septembre et les trois premiers d'octobre, dans les salles de l'école royale des beaux-arts.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Rhétorique française, extraite des meilleurs auteurs anciens et modernes, par M. Andrieux, professeur en l'université royale de France, membre de plusieurs académies. Paris, impr. de Fain, librairie de Brunot-Labbe, 1825, *in-8.°*, 457 pages. Prix, 7 fr. L'auteur de ce volume est distinct de M. Andrieux, membre de l'Institut, professeur au collége royal de France.

Biographie littéraire des romanciers célèbres, depuis Fielding jusqu'à nos jours, par sir Walter Scott, traduite en français. Paris, impr. de Cosson, librairie de Ch. Gosselin, 1825, 4 vol. *in-12.*

Le Roman du Renart (1), imprimé d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des XIII.ᵉ, XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècles, et publié par M. D. M. Méon, éditeur du roman de la Rose, des fabliaux et contes des XII.ᵉ, XIII.ᵉ, XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècles, &c.: 4 vol. *in-8.°*, sur beau papier, avec 4 gravures; ouvrage sous presse, pour paroître en novembre 1825. On se fait inscrire dès à présent, sans rien payer d'avance, à Paris, à la librairie Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; à Londres, 30 Soho-Square. *Prospectus.* « Nous croyons rendre service à la littérature ancienne, et faire un vrai plaisir aux amateurs, de publier le roman du Renard, si toutefois on peut donner le nom de roman à une suite de contes tous plus plaisans les uns que les autres: on pourroit peut-être l'appeler avec plus de raison une risée, un gabet, en l'appréciant d'après ses divers auteurs eux-mêmes, dont le premier est Perros de Saint-Clost (Pierre de Saint-Cloud), qui vivoit au commencement du XIII.ᵉ siècle. Legrand d'Aussy, dans le cinquième volume des Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, en a rendu un compte assez étendu, quoiqu'il n'ait consulté que quatre manuscrits, et qu'il n'ait parlé que de vingt-cinq branches. L'édition que nous allons publier en contient trente-deux, non compris le Renart nouvel par Jacquemart Gielée, de Lille, divisé en deux parties, dans lesquelles se trouvent quelques vers des anciennes chansons de nos trouverres, dont le chant est noté; et le Couronnement de Renard, dont Legrand d'Aussy n'a pas eu connoissance. Ce roman a été traduit et imprimé en plusieurs langues dès le XV.ᵉ siècle. Henri d'Alkmar, maître d'école, le mit en vers bas-saxons vers 1470, et en tira des moralités pour l'éducation de la jeunesse; Gerard Leeu l'imprima en prose flamande à Goude en

---

(1) On a donné une idée de ce roman, pag. 234 et 235 du Discours sur l'état des lettres au XIII.ᵉ siècle, tome XVI de l'Histoire littéraire de la France, *in-4.°*

1479; Caxton le traduisit du hollandais en anglais, et le mit sous presse dans l'abbaye de Westminster, en 1481; il en parut une traduction allemande à Lubeck, en 1498, et à Francfort-sur-le-Mein, en 1567; une autre traduction fut publiée en vers latins par Hartman Schopper. On le mit au jour en prose française, en 1566 et en 1739, sous le titre de *Renard, ou le Procès des bêtes*. Enfin, Jean-Christophe Gottsched en a donné une édition en allemand moderne à Leipsig, en 1752, d'après l'édition de 1498. Mais, chose assez particulière, ce roman n'a jamais été publié dans sa langue originale. M. Méon, déjà connu par différentes éditions d'ouvrages de poésie ancienne..., s'est occupé de la publication du roman du Renard.... L'ordre des branches n'étant pas le même dans tous les manuscrits, l'éditeur a cherché à en établir un qui les liât ensemble; il pense que la classification qu'il a adoptée ne laissera rien à desirer. L'ouvrage a été collationné avec le plus grand soin sur dix manuscrits des XIII.e, XIV.e et XV.e siècles. Ces contes formeront quatre volumes *in-8.°*, avec un glossaire des mots hors d'usage, à la fin de chaque volume, pour en faciliter la lecture. Ils seront ornés chacun d'une gravure faite sur les dessins de M. Desenne. Il en est tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier grand raisin vélin superfin, ainsi que sur papier grand raisin de Hollande. Les personnes qui desireront se le procurer sur l'un ou l'autre papier, sont priées de se faire inscrire à la librairie Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres. On ne paie rien d'avance. Le prix des 4 vol. sur papier carré fin sera, pour Paris, de 36 fr.; sur papier grand raisin vélin superfin, fig. avant la lettre, 108 fr.; sur papier grand raisin de Hollande, fig. avant la lettre, 120 fr.»

Le Débat des deux demoyselles, l'une nommée *la Noyre* et l'autre *la Tannée*; suivi de la vie de S. Harenc, et d'autres poésies du XV.e siècle, avec des notes et un glossaire. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-8.°*, 184 pages.

Les Amours de Psyché et de Cupidon, texte de la Fontaine, figures lithographiées d'après les dessins de Raphaël, par MM. Bouillon, Baugard, &c., sous la direction de M. Hipp. Castel de Courval. Paris, impr. de F. Didot, 1825, *in-folio*. Pr. 160 fr., chez M. Castel de Courval, rue Neuve-de-Luxembourg, n.° 17.

Œuvres de Molière, en un seul vol. *in-18*, et *Chefs-d'œuvre de Pierre et Thomas Corneille*, aussi en un seul vol. *in-18*, avec des notes extraites des meilleurs commentateurs, et des notices par MM. Nodier et A. Martin. On souscrit à Paris, sans rien payer d'avance, chez Bouquin de la Souche, libraire-éditeur, boulevart Saint-Martin, n.° 3. Le *Molière* paroîtra en 14 livraisons, et l'autre volume en 8. Le même libraire publie un *Boileau, in-18*, 1 seul volume, en 8 livraisons.

Œuvres de Colardeau, de l'Académie française. Paris, impr. de Rignoux, libr. de Froment, 1825, 2 vol. *in-12*.

Épîtres (en vers), par M. Alphonse de la Martine. Paris, impr. de Tastu, libr. d'Urbain Canel, 1825, *in-8.°*, 2 feuilles et demie. Pr. 2 fr.

Les Martyrs de Souli, ou l'Épire moderne, tragédie en cinq actes, par M. Népomucène le Mercier, membre de l'Institut. Paris, impr. de Tastu, libr. d'Urbain Canel, 1825, *in-8.°*, lij et 155 pages. Pr. 5 fr. L'auteur, dans sa préface, rend compte des motifs qui l'ont déterminé à livrer sa pièce à

l'impression avant de l'exposer sur la scène : il examine quelles doivent être l'étendue et les limites de la liberté du théâtre. L'une des hardiesses de M. le Mercier dans ce nouvel ouvrage, est d'introduire sur la scène française le langage même des nègres; il fait dire à Christel :

Africains, moins suspects aux yeux des musulmans,
Pouvoir mieux que chrétiens fléchir leurs sentimens;
Puis jamais dès périls n'avoir fui le passage,
Et moins haïr trépas que haïr esclavage.....
O toi jadis mon chef, ô toi qu'en nos revers
Européens punir de repousser leurs fers,
Toussaint! martyr sacré de la race africaine,
Toi qui des noirs un jour avoir rompu la chaîne,
Si......
Savoir mieux étouffer ta pitié pour tes fils,
Toi vivre &c.
Confiance en pervers nous ôter ce héros, &c.

Sigismond de Bourgogne, tragédie en cinq actes, par J. P. G. Viennet; représentée, le 10 septembre 1825, par les comédiens ordinaires du Roi. Paris, impr. de Fain, libr. de Dupont et de Ladvocat, *in-8.°*

L'Auteur et l'Avocat, comédie en trois actes et en vers, par M. Paul Duport, représentée sur le théâtre français, le 2 septembre 1825. Paris, impr. de Lottin, libr. de Brunet; 64 pages *in-8.°*

Dictionnaire historique, ou Biographie universelle classique, ouvrage entièrement neuf, par M. le général Beauvais et par une société de gens de lettres; revu et augmenté, pour la partie bibliographique, par M. Barbier : première livraison (A-Bog.). Paris, impr. de Cosson, libr de Gosselin, 1825, *in-8.°,* 196 pages. L'ouvrage paroîtra en six livraisons, qui, réunies, ne formeront qu'un volume (environ 1176 pages). Prix de chaque livraison, sur papier cavalier fin, 5 fr. 50 cent.

Atlas géographique, statistique et chronologique des deux Amériques et des îles adjacentes; traduit de l'atlas exécuté en Amérique, avec de nombreuses corrections et augmentations, par J. A. Buchon. Toul, impr. de Carez; Paris, rue Hautefeuille, n.° 18. L'ouvrage se composera de 60 cartes et coûtera 120 fr. Les 23 premières feuilles ont déjà paru en deux livraisons.

Voyage de l'Inde à la Mekke, par A'bd-Oul Kesim, favori de Thamas-Couli-Kan; traduit de la version anglaise de ses mémoires, par feu M. Langlès; deuxième édition, revue et augmentée. Paris, impr. d'Éverat, libr. de Nepveu, 1825, *in-8.°,* 270 pages avec trois planches. Pr. 5 fr.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe siècle (traduits du latin, &c.), avec supplément, notices et notes, par M. Guizot, professeur d'histoire moderne à l'Académie de Paris; onzième livraison. Paris, impr. de le Bel, libr. de Brière, 1825, 2 vol. *in-8.°,* contenant, l'un, la Philippide, poëme de Guillaume le Breton (trad. en prose française), xij et 391 pages; l'autre, les deux premiers livres de l'histoire de Normandie, d'Orderic Vital (trad.), 439 pages. Nous avons indiqué le plan et annoncé les premiers tomes de ce recueil dans notre cahier de novembre 1824, p. 698, 699. La publication en est maintenant fort avancée; il ne manque plus qu'un assez petit nombre d'articles, comme la

vie de Guillaume le Conquérant, par Guill. de Poitiers; celle de Philippe Auguste, par Rigord, &c.

Histoire des croisades entreprises pour la délivrance de la Terre-sainte, par Charles Mills, traduite de l'anglais par Paul Fiby, et accompagnée d'un atlas dessiné et gravé par Ambr. Tardieu: tome I.er Paris, impr. de Stahl, libr. de Boulland, 1825, *in-8.°*, 360 pages et 4 planches. Pr. 6 fr.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de Bourbon, contenant les naissances, actions mémorables, alliances et décès de tous les princes et princesses de cette illustre maison, avec leurs descendances directes, depuis Robert le Fort jusqu'à nos jours, d'après les monumens et les manuscrits les plus authentiques; par N. L. Achaintre. Cet ouvrage formera deux volumes *in-8.°*, ornés des armoiries de chaque branche principale, et imprimés par M. Jules Didot, imprimeur du Roi. La liste de MM. les souscripteurs sera imprimée à la fin du tome II. Prix de chaque volume, papier fin satiné, 7 fr. 50 cent.; grand papier vélin cavalier, satiné et broché en carton, 15 fr.; le même, avec les armoiries peintes en or et en couleurs, sur la demande des souscripteurs, 20 fr. On souscrit, à Paris, chez Mansut fils, éditeur, rue de l'École-de-Médecine, n.° 4.

Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623; édition complète, publiée sur les manuscrits originaux; tome XI et XII. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1825; 572 et 555 pages. Nous avons, dans nos cahiers d'avril et mai 1823, fait connoître le plan général de cette édition, et les articles contenus dans les deux premiers volumes. Par les annonces que nous avons faites des tomes suivans, on a vu que le X.e conduisoit les Mémoires de Mornay jusqu'au mois de février 1610. Le XI.e est composé de 287 pièces, dont la dernière est datée du 7 janvier 1613; et le XII.e en renferme 271 qui vont jusqu'au 7 mars 1614. Parmi ces 558 pièces, qui ont toutes un caractère historique, on en compte environ 344 dont les unes manquoient à l'ancienne édition, et les autres n'avoient encore été publiées nulle part. Elles contribueront à jeter du jour sur l'histoire de la minorité de Louis XIII. Nous nous proposons d'en rendre un compte plus particulier, quand cette importante collection sera terminée. On sait qu'elle doit s'étendre jusqu'à l'année 1623: elle aura 15 vol.

Histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Romains, par J. Lingard, traduite sur la deuxième édition anglaise, par M. le chevalier de Roujoux. Paris, Carrié de la Charie, 1825; tome IV, *in-8.°* Prix, 6 fr. 50 cent. On annonce que cet ouvrage diffère essentiellement de celui de Hume; qu'il est composé dans un autre esprit.

Promenade aux cimetières de Paris, avec 48 dessins représentant les principaux monumens qu'on y remarque, et particulièrement les tombeaux des personnages les plus célèbres, par M. P. D. T. A.; seconde édition considérablement augmentée et enrichie d'un plan détaillé du cimetière du P. Lachaise. Paris, impr. et librairie de Panckoucke, 1825, *in-12*.

Le Joueur à Paris, ou les jeux dans leurs conséquences sur la moralité des individus et la fortune des familles, par M. A. Vivien, avocat à la cour

royale d'Amiens; ouvrage couronné par la société de la morale chrétienne, dans sa séance du 15 avril 1825. Paris, impr. de Fain, librairie de L. Colas, juillet 1825, *in-18*, viij et 168 pages. Dans les cinq premiers chapitres, l'auteur trace le tableau des différentes espèces de jeux privés et publics, des chances défavorables auxquelles les joueurs s'exposent, des artifices dont ils deviennent les complices et plus souvent les victimes, &c. Les effets de la passion du jeu sont exposés dans les cinq chapitres suivans, intitulés: *l'Hôpital de Charenton, le Mendiant du boulevart Montmartre, le Mont de piété, Testament d'un joueur, une Séance de la cour d'assises.* — Le volume est terminé par le rapport fait à la société de la morale chrétienne sur le concours qu'elle avoit ouvert, en proposant un prix au meilleur mémoire contre les jeux.

Conseils aux jeunes filles, par M.me Campan; ouvrage couronné par l'académie française. Paris, impr. de Fain, librairie des frères Baudouin, *in-12*, 212 pages.

De l'Influence des femmes dans la société, et de l'importance de leur éducation, par M.me la comtesse de Flamarans. Douai, impr. de Wagrez, 1825, *in-12*, 360 pages.

Esprit du droit et ses applications à la politique et à l'organisation de la monarchie constitutionnelle, par M. Albert Fritot, avocat à la cour royale de Paris; ouvrage contenant le résumé de la *Science du publiciste* par le même auteur, et propre à diriger le législateur, l'homme d'état, l'électeur et le citoyen. Paris, Pochard, *in-8.°*, 580 pages. La *Science du publiciste*, composée par M. Fritot, a été publiée en onze volumes *in-8.°*, 1819 à 1822. Dans le précis qu'il en donne aujourd'hui, le droit est défini, la réunion, l'ensemble des principes de toutes les sciences législatives, c'est-à-dire, des règles qui doivent déterminer les rapports des hommes entre eux et des choses entre elles en matière de législation. La science de ce droit est divisée en deux parties, l'une philosophique ou morale, l'autre organique ou constitutionnelle; et la première est soudivisée en trois branches: 1.° *droit public*, terme par lequel l'auteur entend ce qui règle les rapports, les droits et les devoirs de chaque homme envers le peuple dont il fait partie, et les obligations du peuple envers chacun de ses membres; 2.° *droit politique*, terme que M. Fritot traduit par droit des nations, celui qui règle les rapports et la conduite des différens peuples entre eux; 3.° *droit des gens*, ou (continue l'auteur) droit commun, celui qui règle les rapports des hommes de nations différentes à l'égard des peuples ou sociétés dont il ne font point partie et à l'égard des membres de ces diverses sociétés. Telles sont les matières traitées dans trois livres dont chacun contient deux chapitres, l'un intitulé *Bases des principes*, et l'autre *Principes* ou règles et applications. Ces trois livres présentent la solution d'un grand nombre de questions particulières, discutées plus au long dans *la Science du publiciste*. La seconde partie, savoir, celle qui est appelée *organique* ou *constitutionnelle*, se compose aussi de trois livres dont le premier concerne les gouvernemens divers, et se partage pareillement en deux chapitres, *Base des principes* et *Principes;* mais ce second chapitre a deux sections, l'une pour les gouvernemens simples, et l'autre pour les gouvernemens mixtes. Les simples sont ici au nombre de cinq, démocratie, aristocratie, oligarchie, despotisme et théocratie. A l'égard des gouvernemeus mixtes, M. Fritot en

distingue jusqu'à vingt-six formes principales, dont le tableau se trouve aux pages 6 et 7 du tome V de la Science du publiciste. Le second livre de la deuxième partie du résumé est consacré à la monarchie constitutionnelle, que l'auteur déclare être le gouvernement par excellence. Après avoir, selon sa méthode constante, établi, dans un premier chapitre, la *base des principes* de la monarchie, il expose dans le suivant ces *principes* mêmes, en les distribuant sous les titres de *pouvoir législatif*, *exécutif* et *judiciaire ;* c'est la partie la plus étendue du volume. Le livre III, intitulé *Moyens de transition*, est fort court; il y est question de la rédaction, acceptation et révision de la loi constitutionnelle. Ce travail se recommande assez par l'importance et la matière.

Recherches sur la nationalité, l'esprit des peuples allemands, et sur les institutions qui seroient en harmonie avec leurs mœurs et leur caractère, par Fr. L. Jahn; ouvrage traduit de l'allemand, avec des notes, par M. P. Lortet de Lyon, docteur en médecine. Lyon, Milon; et Paris, Bossange, 1825, *in-8.°*

Entretiens sur l'économie politique dégagée de ses abstractions, d'après Adam Smith, Say, Malthus, Mill, &c. Paris, impr. de Huzard-Courcier, libr. de Boulland, 1825, *in-12*, 456 pages. Pr. 4 fr.

Du Commerce, des Douanes, et du Système des prohibitions, considéré dans ses rapports avec les intérêts respectifs des nations, par M. Billet fils aîné, de Lyon, avec des additions, par M. Marie Dumesnil. Paris, impr. de Bouchard, libr. de Renard, 1825, *in-8.°*, 160 pages. Pr. 3 fr. L'Académie de Lyon, dans sa séance solennelle du 31 août dernier, a décerné une médaille à l'auteur de cet ouvrage.

Essai géologique sur la montagne de Boulade près d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, avec la description et les figures lithographiées des ossemens fossiles qui y ont été recueillis; par MM. Deveze de Chabriol et J. B. Bouillet; troisième livraison. Clermont-Ferrand, Thibaut-Landriot, 1825, *in-fol.* 6 pl.

Méthode lichénographique, ornée de 4 planches, dont trois coloriées, donnant les caractères qui composent la famille des lichens, avec leurs détails grossis; par M. A. L. A. Fée, pharmacien. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-4.°*, 104 pages et 4 planches. Pr. 12 fr.

Considérations générales sur la classe des crustacés, et description des espèces de ces animaux qui vivent dans la mer, sur les côtes ou dans les eaux douces de la France; par M. A. G. Desmarest, professeur de zoologie à l'école royale vétérinaire d'Alfort, &c. Paris, impr. de le Normant, libr. de Levrault, 1825, *in-8.°*

Notice sur un nouvel enseignement de la géométrie et de la mécanique, appliquées aux arts et métiers et aux beaux-arts; lue à l'académie des sciences, dans sa séance du 16 août 1825, par M. Charles Dupin. Paris, impr. de Fain; 16 pages *in-8.°*

La nouvelle mécanique agricole, ou l'Art de rendre l'agriculture une fois plus productive avec moins de travaux de la part des hommes ; suivi de l'art de faire mécaniquement, par des moyens fournis par la nature, le tracé des routes, des canaux de navigation, de desséchement et d'irrigation; le creusement des rivières, des carrières, des mines, &c.; ouvrage contenant plus de deux cents inventions jusqu'alors inconnues; par M. Legris, ingénieur-géographe. Paris, imprim. de Béraud, libr. de F. M. Maurice, 1825, *in-8.°*, 496 pages.

Traité complet de l'anatomie de l'homme, comparée, dans ses points les plus importans, à celle des animaux, et considérée sous le double rapport de l'histologie et de la morphologie; par Hippolyte Cloquet, docteur en médecine et professeur agrégé à la faculté de Paris, &c. *Prospectus.* « L'ouvrage de M. le docteur H. Cloquet sera composé d'environ 400 planches *in-4.°*, et de 100 ou 120 feuilles de texte même format, en rapport avec les figures à l'aide de lettres ou de chiffres tellement disposés, que leur multiplicité ne nuise en aucune façon à la netteté de ces *dernières*, toutes ombrées d'ailleurs, *autant que besoin*, d'une exactitude de détails dont on ne possède encore que trop peu d'exemples malheureusement, et exécutées sur une échelle qui n'a forcé d'en négliger aucun. Il sera tiré sur papier cavalier, pour le texte, en grand-raisin vélin, pour les planches lithographiées. Les caractères seront en cicéro neuf. Il paroîtra le premier de chaque mois par livraison de dix planches et de deux à trois feuilles de texte. La première livraison sera mise en vente le 1.er novembre 1825, et les autres la suivront immédiatement de mois en mois. Le prix est de six francs par livraison. On souscrit, à Paris, à l'imprimerie lithographique de Brégeaut, rue Saint-Marc-Feydeau, n.° 8, et chez Dondey-Dupré, père et fils. »

Bibliothèque allemande, journal de littérature, publié à Strasbourg; et destiné, dit le prospectus, « à donner des analyses, des extraits détaillés et fidèles des ouvrages les plus importans qui paroîtront en Allemagne, à entretenir les lecteurs des événemens les plus intéressans de la république des lettres et des sciences. Il sera divisé en trois parties. La première traitera de la littérature proprement dite; la seconde sera consacrée aux sciences morales, politiques et religieuses; et la troisième, sous le titre de *Variétés*, contiendra des notices biographiques et un résumé de nouvelles littéraires et scientifiques. » La Bibliothèque allemande paroîtra le 15 de chaque mois, à partir du 15 novembre prochain, par cahiers d'environ quatre feuilles d'impression. Prix, pour Strasbourg, 12 fr. par an, et 7 fr. pour six mois; pour les départemens (franc de port), 15 fr. par an, et 8 fr. pour six mois; pour l'étranger (franc de port), 18 fr. par an, et 10 fr. pour six mois. On s'abonne, à Strasbourg, au bureau du Journal, place Saint-Thomas, n.° 3, et chez M. Alexandre, au cabinet littéraire, rue Brûlée, n.° 18; à Paris, chez Treuttel et Würtz, et chez Sautelet et compagnie, libraires, place de la Bourse.

Œuvres inédites de J. J. Rousseau, suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages, par V. D. Musset-Pathay. Paris, impr. de Gaultier-Laguionie, librairie de P. Dupont, 1825, 2 vol. *in-8.°*; viij, 503, viij et 484 pages. Le tome I contient, après l'avertissement des éditeurs, 119 lettres de J. J. Rousseau; des notes marginales écrites par lui sur quelques livres; celles qu'il a mises sur un exemplaire de l'*in-fol.* intitulé *la Botanique mise à la portée de tout le monde,* par les sieur et dame Regnault, Paris, 1774; et des additions à l'histoire de J. J., publiée par M. Musset Pathay en 1821. La première des 119 lettres est datée de 1732, et la dernière de 1738; 95 sont adressées aux libraires Duchesne et Guy. On y apprend plusieurs particularités relatives à la publication des ouvrages de Rousseau, et sur-tout de son Émile, à l'état de sa fortune et aux livres qu'il achetoit; elles peuvent fournir aussi quelques traits au tableau de ses habitudes et de son caractère. Entre les 24 autres lettres, on en distingue une à M.me d'Houdetot en

1755, et deux à Servan datées de 1768. Toutes se lisent avec intérêt, et l'on y a joint des notes plus que suffisantes pour le parfait éclaircissement des faits qu'elles rappellent. Les observations écrites par J. J. sur les marges de quelques livres ne sont pas nombreuses. Voici celle qu'il a mise sur un cahier de musique, à la suite d'un chant pour un chœur de nymphes : « Je » crois entrevoir dans ces essais quelque lueur de talent naturel; mais trop » offusqué de mauvais goût acquis, pour que j'en puisse bien juger. Avant de » prendre un maître de composition, il faut commencer par apprendre ce que » ces maîtres-là n'apprennent pas, à scander, à ponctuer, à accentuer, à » phraser. Cela s'apprendra en écoutant long-temps une bonne musique avec » une oreille attentive et avide d'instruction. Évitez la musique moderne; » étudiez Pergolèse; et quand vous le saurez par cœur, étudiez-le encore » jusqu'à ce que vous n'ayez plus besoin d'apprendre la composition. » — L'exemplaire de *la Botanique mise à la portée &c.*, annoté par J. J. Rousseau, existe à la bibliothèque de la Chambre des Députés. On a extrait ces notes, qui sont en général fort courtes : elles n'occupent ici 90 pages que parce qu'il a fallu y joindre les textes qu'elles rectifient. A l'article du Napel (*Aconitum Napellus*, Linn.), Regnault disoit que *l'usage* des anciens étoit d'aiguiser leurs flèches avec le suc vénéneux de la racine de cette plante, et que leurs cruelles mains lançoient avec le fer le poison et la mort. Rousseau ajoute : « Ne diroit-on pas à cette tournure que c'étoit une pratique com- » mune parmi les anciens! Quand nous le serons devenus, nos descendans, » qui se croiront plus sages, parce qu'ils seront peut-être encore plus bavards, » ne manqueront pas de dire : Ah! les mauvaises gens que nos ancêtres! » ils mordoient leurs balles afin que les plaies fussent incurables et qu'aucun » blessé ne pût échapper à la mort. » — Dans le supplément historique qui compose la troisième partie de ce premier volume, M. Musset-Pathay s'est proposé de répondre par des faits et par des dates à ce qu'ont écrit contre la mémoire de J. J. Rousseau, Du Saulx, Servan, Suard, et des auteurs encore vivans. Ce qui concerne le séjour du philosophe génevois à Lyon en 1770, est un récit fait par M. Horace Coignet, auteur de la musique de Pygmalion; récit déjà publié dans les Tablettes historiques et littéraires de Lyon, à la fin de 1822. — Le tome II contient une relation fort détaillée des visites faites à J. J. en 1774 à Paris, par M. Eymar, et divers autres écrits de ce dernier, tous consacrés à l'auteur d'Émile; ce sont des apologies et des analyses de ses livres, avec des observations pareillement apologétiques sur quelques-unes des actions qui lui ont été reprochées. Le dernier article de ce recueil est de M. Musset-Pathay : c'est un examen des jugemens portés depuis 1822 contre J. J. Rousseau. — Ces deux volumes doivent servir de complément tant à l'histoire de cet écrivain, indiquée ci-dessus, qu'à l'édition de ses Œuvres en 22 vol. *in-8.°*, publiée chez M. P. Dupont en 1825, et que nous croyons la plus complète.

— *Mélanges asiatiques*, ou Choix de morceaux de critique, et de mémoires relatifs aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales; par M. Abel-Rémusat. Paris, Dondey-Dupré, 1825, tom. I.er; viij et 456 pages *in-8.°* Les morceaux réunis dans ce volume concernent la prédication du christianisme en orient, les deux religions du Logos et de Bouddha, la grammaire générale et la philosophie du langage, les écritures

orientales, l'histoire de l'Inde, les relations diplomatiques entretenues à diverses époques par les princes de l'Asie entre eux ou avec les Européens, &c. Le second tome sera consacré tout entier à des observations paléographiques, philosophiques et littéraires sur les écritures et le langage des Chinois; le troisième et le quatrième se composeront d'extraits et de fragmens relatifs à la littérature, à la géographie et à la biographie. Quelques-uns des articles du tome I.er ont paru dans notre journal même et sont connus de nos lecteurs, sauf toutefois les additions et les modifications que l'auteur y a faites en les rapprochant: tels sont les articles relatifs à la mission des Baptistes dans l'Inde, à l'*Asia polyglotta* de M. Klaproth, à la Grammaire turque de M. Jaubert. Deux autres morceaux présentent l'analyse de deux mémoires insérés parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un sur la vie et les opinions de Lao-tseu; l'autre, sur les relations politiques des rois de France avec les empereurs Mongols; mémoires d'un très-grand intérêt, et dont nous avons exposé les résultats ci-dessus, pages 562-565 du présent cahier. Mais une grande partie du premier volume des Mélanges est composée d'articles qui n'avoient point été publiés encore. Nous citerons particulièrement celui qui est intitulé *Uranographie mongole*, pag. 212-239, et qui contient l'explication des noms que les Mongols ont appliqués dans leurs planisphères à 366 constellations. De ces noms, 28 sont ceux des 28 maisons de la lune dans le zodiaque; ceux-là sont empruntés des Hindous: les autres, savoir, ceux des constellations extrazodiacales, traduisent des dénominations chinoises. Nous n'entrons point ici dans de plus longs détails, parce qu'il sera rendu un compte particulier de ces Mélanges dans nos prochains cahiers.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Histoire naturelle du genre humain, par J. J. Virey. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 515.
Les Médailles orientales, tant anciennes que modernes, du cabinet de M. William Marsden. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 523.
Traité élémentaire de minéralogie, par F. S. Beudant. (*Second Art. de M.* Chevreul.) .... 533.
Fragmens de Ménandre et de Philémon, &c.; traduits par M. Raoul-Rochette. (*Article de M.* Raynouard) .... 542.
Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome VII. (*Article de M.* Daunou.) . 551.
Nouvelles littéraires .... 566.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1825.

Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence, par M. le vicomte F. de Villeneuve-Bargemon. Paris, 1825, 3 vol. *in-8.º*, chez J. J. Blaise, libraire-éditeur, rue Férou-Saint-Sulpice, n.º 24.

René d'Anjou est du petit nombre des princes dont la mémoire, toujours chère aux pays qu'ils avoient gouvernés, se conserve religieusement d'âge en âge, pour apprendre aux bons rois qu'ils peuvent compter sur la reconnoissance de la postérité.

L'histoire de France, celles de Provence, de Lorraine, d'Anjou, celle des royaumes de Naples et de Sicile, et d'autres histoires de

l'époque, nous apprennent suffisamment les faits guerriers et politiques, la vie publique de René; mais elles ne donnent pas assez de renseignemens sur les vertus privées, les qualités personnelles, et, si j'ose le dire, sur l'intérieur de famille d'un prince qui mérita de ses peuples et de ses contemporains le surnom de BON, que la postérité lui a conservé comme un titre aussi juste qu'honorable.

C'étoit donc une idée heureuse que celle d'écrire l'histoire particulière de René d'Anjou. M. F. de Villeneuve-Bargemon a rempli une lacune de notre littérature historique; il a bien conçu son sujet, et il a exécuté son plan avec autant de zèle que d'intelligence.

Il s'est borné à indiquer les faits de l'histoire publique, qui étoient déjà très-connus, et il a mis ses soins à rassembler les anecdotes, les circonstances spéciales, les détails de mœurs, qui permettent de juger les opinions et les usages du siècle où ce prince a vécu, pour mieux apprécier le prince lui-même.

J'imiterai l'auteur, et je choisirai dans son ouvrage les actions, les coutumes ou les événemens qui me paroîtront dignes de l'attention ou de la curiosité des personnes qui connoissent déjà l'histoire guerrière et politique de René d'Anjou, dont j'ai précédemment eu l'occasion de présenter un précis dans ce Journal (1).

Le règne du roi René, qui comprend de 1437 à 1480, c'est-à-dire, près d'un demi-siècle, est digne des regards de l'observateur. Les comtés d'Anjou et de Provence, le duché de Lorraine, alors séparés de la France, et gouvernés par un prince qui conservoit et même rétablissoit les vertus, les opinions, les mœurs chevaleresques, présentent une époque caractéristique dont je tâcherai de faire connoître quelques traits principaux.

Dans la jeunesse du roi René, et avant que Louis XI montât sur le trône, il existoit encore dans la noblesse française le desir de se signaler dans les tournois; les guerres nationales, qui avoient si long-temps exigé que nos guerriers se mesurassent avec les Anglais, peuvent être regardées comme une des causes qui avoient maintenu l'habitude de ces exercices militaires et chevaleresques : la présence des dames excitoit à des succès dont il falloit ensuite soutenir la renommée dans les combats sanglans qui avoient lieu si souvent contre les ennemis de la France.

René, plus qu'un autre prince, par son caractère et par ses opinions, aima les faits d'armes, tout l'appareil et le prestige de

(1) Cahier de juillet 1821, p. 417 et suiv.

la chevalerie, dont il semble avoir été un des derniers TENANS. Il se fit un plaisir et un devoir d'offrir ces spectacles guerriers où il pouvoit figurer lui-même avec avantage.

En 1438, étant entré à Naples en vainqueur, il assista, avec son épouse et avec les chevaliers angevins, lorrains et provençaux, et toute la noblesse de la capitale, à un célèbre tournoi pour lequel il avoit assigné des prix magnifiques.

En 1446, eut lieu, entre Razilli et Chinon, *l'emprinse de la queue du dragon;*

En 1447, à peu de distance de Saumur, le pas de *l'emprinse de la joyeuse garde;*

En 1449, dans les prairies qui environnent Tarascon, *l'emprinse des pastoureaux.*

L'historien du roi René nomme tous les seigneurs français qui se présentèrent à ces tournois; parmi les détails qu'il rapporte, je me bornerai à citer les suivans.

Pour le pas de l'emprinse de la joyeuse garde, René avoit fait construire en bois un palais spacieux, peint et meublé richement: pendant six semaines, les plaisirs, les fêtes s'y succédèrent; il inventoit sans cesse de nouveaux moyens d'amuser des hôtes illustres et aimables. Quand le jour indiqué par les proclamations fut arrivé, un fastueux cortége sortit de ce palais; deux estaffiers, vêtus à l'orientale, ouvroient la marche, conduisant deux énormes lions vivans, dont la large crinière s'agitoit sur les anneaux d'or et d'argent massif qui les retenoient.

Précédés des musiciens, les rois d'armes portoient les registres d'honneur où devoient être inscrits les faits mémorables du tournoi: les juges du camp suivoient; après eux, le nain de René portoit l'écu de ce prince, où étoient peintes des touffes de pensées, symbole d'un amour encore mystérieux.

Des groupes nombreux de pages, d'écuyers, de poursuivans, précédoient une jeune *damoiselle* couverte de pierreries, montée sur une blanche haquenée, et guidant, par une longue écharpe, le cheval de bataille sur lequel s'avançoit René; il étoit suivi de tous les chevaliers qui devoient avec lui soutenir l'emprinse de la joyeuse garde.

La damoiselle présenta successivement la main à chacun des *tenans*, en les conduisant à l'entrée de la lice.

L'écu de René fut suspendu à une colonne de marbre, à laquelle on avoit attaché les deux lions. Le tournoi fut brillant; il dura plusieurs jours. Les noms des vainqueurs étoient proclamés et inscrits

au livre d'honneur; il fut déposé, d'après leur vœu, aux pieds des dames, cinquante-quatre diamans, trente-six rubis, &c.

Quand il ne se présenta plus d'assaillans, on décerna les grands prix; le nain, la damoiselle, les juges, les rois d'armes, proclamèrent le nom de Ferri de Lorraine et celui de Florigni.

René avoit paru plusieurs fois dans ce tournoi avec sa supériorité ordinaire; on a dit qu'il fit un tableau qui représentoit ce pas d'armes, et qu'il l'offrit à Charles VII.

Dans le dessein d'entretenir cette ardeur chevaleresque, cette émulation guerrière, René fonda l'ordre du croissant, dont les chevaliers juroient, *par leur part de paradis*, de remplir tous les devoirs que ce titre leur imposoit.

Et quand il n'assista plus à ces joûtes militaires, René rédigea un ouvrage où il a conservé les cérémonies, les formes, les coutumes, les règles des tournois.

Parmi les autres usages qui donnent une idée des mœurs de l'époque, l'historien du roi René rapporte des détails curieux sur les sociétés des VALENTINS et des VALENTINES.

Du temps du roi René, soit que ce fût une imitation des cours d'amour, un reste des galanteries chevaleresques, ou soit que c'eût été une institution nouvelle, dès que le carnaval ramenoit les amusemens publics, les chevaliers de tout âge formoient une association galante, dont les membres devoient offrir aux dames des fêtes et des hommages dignes de les amuser noblement. Quand les chevaliers et les dames étoient réunis, on interrogeoit le sort pour assigner à chaque *gentilfemme* mariée, veuve, ou damoiselle, un cavalier qui, pendant l'année entière, devoit se soumettre à toutes les volontés de sa dame, et devenir en quelque sorte son homme lige: les dames italiennes ont conservé quelque chose de ce personnage sous le nom de PATITO.

Ainsi, d'après les statuts de cette association, le chevalier nommé par le sort s'obligeoit par serment, et sur sa foi et loyauté, à rendre à sa dame tous les services qu'elle exigeroit, à l'accompagner partout où il lui plairoit d'aller, enfin à lui accorder tout ce que permettoient la politesse, la décence et l'honneur.

L'assemblée où ces engagemens étoient contractés se tenoit au mois de février, le jour de la S. Valentin; et c'est vraisemblablement à cause de cette circonstance qu'on nommoit VALENTINS les chevaliers que le sort désignoit, et VALENTINES les dames au service desquelles ils se consacroient.

S'il faut en croire l'historien du roi René, quoique les mœurs du temps n'offrent pas une garantie bien assurée de la sagesse des Valentins et des rigueurs des Valentines, cette espèce de servitude amoureuse n'alloit jamais au-delà des bornes d'une honnête galanterie; et si les chevaliers valentins adressoient à leurs dames des lettres pleines de tendresse, des vers qui exprimoient des sentimens amoureux, des déclarations très-passionnées, cette correspondance, nullement mystérieuse, n'étoit qu'un simple jeu d'esprit auquel le cœur restoit ordinairement étranger. Il est vrai que la malice du sort mettoit souvent obstacle aux moyens de séduction, quand il appeloit à cette société galante un vieillard et une jeune damoiselle, ou un jeune chevalier et une vieille dame; cette mésalliance des âges, des goûts, des inclinations, devenoit une sauvegarde pour les mœurs, et sans doute plus d'un Valentin et d'une Valentine ont trouvé bien longue l'année de leur engagement.

Il nous reste du roi René deux rondeaux adressés à des Valentines. De courtes citations feront connoître la manière de ce roi poëte.

Après une seule exceptée,
Je vous servirai cette année,
Ma doulce Valentine gente,
Puisqu'amour veult que m'y consente,
Et que celle est ma destinée.

Il est permis de croire que René n'étoit pas très-enthousiaste de la dame que le sort lui avoit commandé de servir. Il y a quelque adresse dans l'exception d'*une seule*, soit que le prince crût rendre un hommage à son épouse, soit qu'il se réservât le droit de jouir de cette exception.

Le second rondeau prouve évidemment qu'il avoit été maltraité par le sort, et qu'il étoit condamné à servir une dame très-âgée. Il s'en exprime ainsi :

Je suis desjà d'amour tanné,
Ma très-doulce Valentinée;
Car pour moi fustes trop tost née,
Et moi pour vous fus trop tard né.

L'historien du roi René cite divers pays où le même usage a existé, et sur-tout où les noms de Valentins et Valentines désignoient les chevaliers et les dames de l'association. Les recherches qu'il a faites, et beaucoup d'autres qu'on pourroit y ajouter, deviendroient le sujet d'une dissertation qui ne seroit pas sans intérêt. Je me borne à dire

que l'on trouve dans les poésies de Charles d'Orléans plusieurs passages relatifs aux Valentins et aux Valentines ; que même on y lit sous son nom les vers que je viens de citer, qui sont cependant attribués au roi René par divers recueils, et notamment par le manuscrit de la Bibliothèque du Roi n.° 2788.

On trouve dans l'ouvrage de M. de Villeneuve-Bargemon une circonstance de la vie de Louis XI, qui étoit ignorée ou peu connue : Duclos lui-même n'en a point parlé ; et cependant elle méritoit d'être consignée dans l'histoire de ce prince, parce qu'elle peut servir à expliquer son caractère.

Vers 1447, après le mauvais succès de la guerre de la Praguerie, Louis XI, alors dauphin, vint en Provence, auprès du roi René : il n'est pas permis de douter que le fils de Charles VII, Louis, qui s'étoit déjà retiré dans le Dauphiné, où il eut bientôt l'administration et le gouvernement de cette province, n'eût formé le projet politique de se ménager l'amitié et l'appui du comte de Provence son voisin ; aussi Louis ne manqua pas de donner à ce voyage un prétexte pieux. Il partit de Chinon pour la Provence, en annonçant qu'il alloit acquitter un vœu de la reine Marie d'Anjou à S. Louis, évêque de Toulouse, un des fils de Charles le Boiteux. Les reliques de ce saint, canonisé en 1317 par Jean XXII, long-temps conservées à Marseille, où elles avoient été transportées de Brignoles, lieu de sa naissance et de sa mort, avoient été enlevées par Alphonse, roi d'Aragon, en 1425.

Le comte de Provence reçut le dauphin avec magnificence et amitié. Louis logea à Aix au couvent des dominicains ; de là il se rendit en pélerinage à la Sainte-Baume, où la tradition place la retraite de la Magdelaine pénitente ; il visita dévotement la célèbre caverne où l'on croit que la sainte avoit choisi son séjour, déposa son offrande sur l'autel, et se rendit ensuite à Marseille, où il arriva le 7 mai. L'évêque, accompagné du viguier et des consuls de la ville, et d'un nombreux clergé, reçut solennellement ce prince devant l'église où étoient autrefois déposées les reliques de S. Louis, et les acclamations du peuple répétèrent le cri : *VIVO LOU DAUPHIN! vive le dauphin !*

Il se rendit ensuite à Tarascon, pour y prier sur le tombeau de S.te Marthe, sœur du Lazare ; et ayant appris qu'on disoit que les ossemens des saintes Maries reposoient obscurément auprès d'une petite ville du côté de la mer, il promit aux Provençaux, qui paroissoient avoir confiance en sa piété, qu'il s'adresseroit au pape

et au comte de Provence, afin d'obtenir que ces restes précieux fussent exposés à la vénération des fidèles.

Il quitta ensuite la Provence, laissant les différentes villes où il avoit paru, édifiées de sa dévotion.

Cette sorte de pélerinage de Louis XI, alors âgé d'environ vingt-trois ans, est le premier acte solennel de dévotion ou d'hypocrisie qui ait pu annoncer le caractère qu'il développa dans la suite; dès-lors il sut couvrir du voile de la religion les démarches politiques qu'il vouloit dérober aux regards du public. Je n'ai pas besoin de répéter que le but secret de son voyage en Provence étoit de s'assurer des sentimens de son oncle René, dont peut-être déjà il ambitionnoit le comté, qu'il obtint dans la suite par des moyens trop habiles, et sur-tout de se ménager dès-lors des intelligences, des appuis et des secours pour les circonstances où il en auroit besoin. Je ne sais pourquoi l'historien du roi René a rejeté dans une note du troisième volume un fait important qui me paroît jeter un grand jour sur les motifs de ce voyage. Le dauphin, passant à Lambesc le 10 mai 1447, distingua Jean de Martins, auquel il donna le titre de conseiller en son grand conseil. Quoique ce soit le seul Provençal sur qui on sache que ce prince avoit répandu des grâces, il est permis de croire qu'il s'étoit aussi assuré du zèle et du dévouement de beaucoup de personnes considérables.

Depuis son retour de Provence, le dauphin ne reparut plus à la cour de son père, contre le gré duquel il se remaria, et il demeura, soit dans le Dauphiné, soit à la cour du duc de Bourgogne.

On ne peut que savoir gré à l'historien du roi René d'avoir rappelé aussi heureusement ce voyage de Louis XI, encore dauphin, en Provence.

Il a présenté, dans les notes du tome II, l'analyse détaillée des divers ouvrages littéraires du roi René, avec des citations choisies qui permettent de les apprécier. On ne peut qu'applaudir à cette partie de son travail, qui est précédée d'une courte dissertation sur l'histoire de la poésie française, depuis son origine jusqu'à l'époque où ces ouvrages furent composés.

Ce prince fit souvent exécuter devant lui la représentation de ces pièces nommées *Mystères*, productions dramatiques qui composoient le théâtre du XV.e siècle. Il paroît qu'il s'étoit exercé dans ce genre de littérature: son historien a fait, dans les notes du troisième volume, une digression curieuse sur divers mystères joués à cette époque; mais il n'a point découvert à quelles pièces le prince avoit travaillé.

On pense bien qu'on trouve, soit dans le texte, soit dans les notes, de nombreuses recherches relatives aux ouvrages de peinture, aux portraits, aux enluminures, &c., qu'on attribue au roi René, ainsi qu'aux divers jugemens qui en ont été portés. M. de Villeneuve-Bargemon ne laisse rien à desirer à ce sujet; mais son travail, inutile aux progrès de l'art, ne peut intéresser que la curiosité des personnes qui en étudient l'histoire dans ses moindres détails.

Une critique sévère condamneroit peut-être comme longueurs, des citations, des anecdotes, des digressions qu'on rencontre parfois et sur-tout dans les notes; des nomenclatures, des généalogies, &c. &c.: mais cette surabondance d'érudition n'est pas tout-à-fait inutile à la connoissance de la littérature, des mœurs, de l'histoire de l'époque, et je n'oserois m'en plaindre. Je dois dire pourtant que j'eusse préféré que l'auteur eût appliqué ces recherches et ces développemens à deux points importans, qui exigeoient d'être traités largement: les états de Provence tenus plusieurs fois sous le roi René, et la législation de ce prince.

Nous savons que les états de Provence furent convoqués en 1146 à Tarascon; mais il est permis de croire que leur existence étoit déjà très-ancienne.

Les trois ordres avoient le droit de proposer des lois au prince, qui les acceptoit, les rejetoit ou les modifioit.

Quand il demandoit des subventions, et que les états les accordoient, c'étoit sous le titre de don gratuit; ils régloient le genre et le mode d'imposition. Le successeur de René reconnut expressément, en 1480, le privilége antique et constitutionnel qu'avoient les Provençaux de ne supporter d'autre impôt que celui qui avoit été consenti volontairement par les trois états: *cum consilio et assensu trium statuum.*

Le principe que nul officier du comte ne pouvoit être membre des états, n'avoit jamais varié, et un arrêt du parlement de Provence, du 5 mai 1758, l'avoit encore consacré. L'auteur (1) du Traité de l'administration du comté de Provence, publié en 1786, disoit: « Les » officiers royaux doivent être exclus des états et des assemblées » générales et particulières du pays. »

Dans les états tenus à Marseille en 1441, on se plaignit au roi René de l'établissement d'un droit de gabelle qui n'avoit pas été

(1) L'abbé de Coriolis, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Provence.

consenti par les trois ordres, et le prince déclara qu'il n'entendoit point attenter aux priviléges du pays.

Ce trait auroit dû être cité par l'historien du roi René, parce qu'il me paroît honorable pour la mémoire du prince.

Je rapporterai, d'après M. de Villeneuve-Bargemon, une réponse peu grave que René fit un jour aux états; elle passeroit peut-être aujourd'hui pour un persiflage. Les états demandoient qu'il fût ordonné des costumes pour faire distinguer les barons des comtes et des simples gentilshommes, ceux-ci des bourgeois, et ces derniers des marchands, &c.

René répondit en langue provençale : « Il faut qu'au premier bal » qui aura lieu, les dames s'assemblent, et que Monseigneur d'Aix » leur soumette le contenu de la supplique; quand elles se seront » expliquées, le roi y pourvoira (1). »

Quant à la partie de la législation du roi René, l'historien est entré dans quelques détails intéressans; mais il auroit pu y en ajouter plusieurs autres, et sur-tout faire des rapprochemens avec les autres législations de l'époque.

Il n'étoit guère permis de passer sous silence la singulière institution des jeux relatifs à la procession de la Fête-Dieu à Aix : mais l'historien de René s'est borné à donner l'analyse de l'ouvrage curieux de M. Grégoire. Il y a ajouté la circonstance suivante :

« René avoit ordonné, dit-on, que les syndics d'Aix choisissent » tous les ans quelques personnes capables de composer et de débiter » des vers (provençaux) pendant les jeux de la procession.

» M. de Saint-Vincent pense que ces poëtes populaires prirent » d'abord pour objet de leurs satires les ennemis de la maison » d'Anjou, et qu'ils s'attachèrent ensuite à corriger les vices des » habitans d'Aix, en tournant contre eux les armes du ridicule. Ces » plaisanteries s'appeloient MOMONS ou jeux de *Momus*, et un poëte » du XVII.e siècle prétend que, depuis qu'ils ont cessé, on a fait » beaucoup plus de sottises en Provence.

» Un de ces plus célèbres Aristophanes s'appeloit Balthasar Roman, » fils d'un paveur de rue : il ne savoit pas lire, mais il composoit » et retenoit ses vers par le moyen de petits cailloux auxquels il » donnoit des formes diverses, et dont chacun avoit la valeur » d'un mot.

(1) Sembla que, a la premiera dansa que se fara, se deuran assemblar las donas, a lasquals Monseignor d'Aix proposara lou contengut dels capitols, et, agnda la reposta de ellas, lo rey y provisera.

» La ville lui fit une pension.... Les particuliers qui redoutoient » les vers satiriques de Roman, ne manquoient pas de lui fournir » aussi beaucoup d'argent.

» La veille de la procession, il se montroit en costume, et par- » couroit la ville, suivi de quatre compagnons qui chantoient ses vers...

» Balthasar Roman étant mort en 1645, Arnaud son fils hérita » de ses talens et de la faveur publique, jusqu'à l'année 1660; » mais alors les troubles religieux et politiques de la France firent » cesser ces jeux, dont la malignité et l'esprit de parti avoient fini » par abuser ouvertement. »

La première fois que René arriva en Provence, il accepta du chapitre de la métropole d'Aix le titre de chanoine d'honneur; la cérémonie de sa réception fut très-solennelle.

Introduit dans le chœur de l'antique cathédrale, le prince déposa son épée, couvrit sa cotte d'armes du surplis de chanoine, endossa l'aumusse, et jura sur les livres saints de veiller à la conservation des priviléges de cette église et de les défendre toute sa vie.

M. de Villeneuve-Bargemon rapporte à cette occasion qu'Alix de Vergi, tutrice d'Hugues IV, duc de Bourgogne, chanoine d'honneur de Saint-Martin de Tours, fut admise en 1218 à représenter son pupille, et que, revêtue de l'habit, elle donna le baiser de réception à tout le chapitre.

Il auroit pu ajouter que le roi de France étoit abbé, protecteur et chanoine de la même abbaye de Saint-Martin de Tours. Louis XIII fut reçu le 21 juillet 1614. L'acte capitulaire porte que sa majesté avoit fait difficulté de prêter le serment d'usage, pour n'être pas dûment informée; mais que l'ayant été depuis, elle avoit, à l'exemple de ses prédécesseurs, prêté ce serment à genoux sur les saints évangiles.

Et je dirai que le feu roi Louis XVIII, portant encore le titre de Monsieur, fut reçu chanoine et prêta le serment au nom du roi alors régnant Louis XVI.

Je terminerai cet extrait en choisissant dans l'ouvrage quelques traits qui feront apprécier le cœur du bon roi.

« Vers 1451 à 1452, de violens symptômes de peste s'étant » manifestés en Provence, René se hâta de partir pour Aix. Il ne » craignit point de s'exposer au plus redoutable des fléaux, quand il » put espérer d'en calmer les effets, ou d'en arrêter les progrès » par ses soins, par ses mesures et sa paternelle vigilance. Il étoit » temps que ce prince ranimât par son exemple le courage de ses

» malheureux sujets. . . . Il envoya des médecins et des secours en » tout genre dans les lieux infectés; il assigna un local salubre pour » y recueillir les infortunés sans asyle; et voulant employer la grande » quantité d'ouvriers qui étoient alors sans occupation et sans pain, » il fit exécuter plusieurs travaux. Le cinquième agrandissement de » la ville d'Aix date de cette malheureuse époque.

» Balthasar d'Haussonville, l'un des plus intimes officiers de sa » maison, lui lisoit un jour la vie de Titus : au mot si connu de » l'empereur romain, *J'ai perdu ma journée*, René, arrêtant son ami, » s'écria avec une franchise qui n'étoit que l'expression d'une con- » science sans reproche, *A Dieu grâce, Haussonville, n'en ai aucune* » *perdue.* »

Pendant les guerres d'Italie, en 1439, près d'un bourg nommé *Hauteville*, on lui amena cinq paysans prisonniers, restes d'une troupe qui avoit tout tenté pour s'emparer de sa personne, et qui lui avoit fait courir de grands dangers; ils se jetèrent à ses pieds; René, les relevant lui-même, leur adressa ces paroles mémorables :

« Roi, je veux remplir tous les devoirs que ce titre m'impose; la » clémence est un des premiers et des plus doux. Loin de vouloir » faire périr aucun de mes sujets, je ne desire que leur bonheur. . . » Allez, mes enfans, allez consoler vos familles alarmées, et devenez » à l'avenir, entre elles et moi, un gage constant de paix et d'amitié; » et il les renvoya en leur distribuant quelque argent.

En 1467, il écrivoit à l'évêque de Marseille :

« Mons de Marseille et mon compère,

» Il m'a été exposé par quelques pauvres gens qu'ils avoient » commis certaines choses que je ne vous dis point; mais je crois » que ce doit être par erreur ou par foiblesse, comme verrez par » leur écriture que trouverez ci-incluse. Vous saurez d'abord que » ce sont des marins qui ont bien d'autres soucis en ce monde : il » vous appartient de juger si c'est un cas d'église; car pour ce qui » me regarde, je suis bien aise qu'on leur pardonne. »

Près de mourir, il ranima sa voix pour dire à son successeur :

« Mon fils, il me semble qu'il manque quelque chose à l'amour » que je vous ai témoigné; et ce n'est pas assez de l'avoir fait » paroître en vous donnant mes états, il faut encore que je vous » apprenne comment vous en jouirez heureusement : la seule maxime » que vous ayez à pratiquer pour cela, C'EST D'AIMER VOS PEUPLES » COMME JE LES AI AIMÉS. »

M. de Villeneuve-Bargemon a fait entre le roi René et le roi Stanislas un parallèle aussi vrai que piquant ; et il produit d'autant plus d'effet qu'on a souvent vu figurer dans l'histoire la politique ou les manœuvres souvent injustes, toujours insidieuses, qu'on est convenu d'appeler la politique de Louis XI, à côté duquel ressortent davantage les vertueuses qualités de René, qui gouverna ses peuples, administra ses états avec bonne foi, et qui fut toujours honnête homme sur le trône.

M. de Villeneuve-Bargemon a inséré dans les trois volumes qu'il a publiés, des portraits, des dessins, des airs de musique, et sur-tout environ cent *fac-simile* de la signature de presque tous les personnages considérables qui y sont nommés. Ces ornemens extérieurs sont recherchés aujourd'hui, et ils contribueront à augmenter encore l'intérêt que le talent de l'historien et le nom de son héros inspireront aux lecteurs.

RAYNOUARD.

Forschungen im Gebiete der ælteren, religiœsen, politischen und litterærischen Bildungsgeschichte der Vœlker Mittel-Asiens, vorzüglich der Mongolen und Tibeter; von Isaac-Jacob Schmidt. — *Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, particulièrement des Mongols et des Tibétains, sous le triple point de vue de la religion, de la politique et de la littérature; par* M. I. J. Schmidt. Saint-Pétersbourg, 1824, xiv et 287 pages *in-8.°*

Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen über die Geschichte der Mittel-Asiatischen Vœlker des Herrn I. J. Schmidt *in Saint-Petersburg; von* J. Klaproth. — *Examen et Réfutation des Recherches de M.* I. J. Schmidt, *de Saint-Pétersbourg, relatives à l'histoire des peuples de l'Asie centrale; par M.* J. Klaproth. Paris, 1824, 108 pages *in-8.°*

Je dois supposer que les lecteurs qui mettront quelque intérêt à connoître les deux ouvrages auxquels je consacre cet article, ne sont point étrangers à la controverse qui a déjà eu lieu entre M. Schmidt et M. Klaproth. La dissertation de M. Klaproth sur la langue et

l'écriture des Ouïgours, imprimée d'abord dans les Mines de l'Orient, puis dans la relation de son Voyage au Caucase, et publiée de nouveau à Paris avec beaucoup d'augmentations en 1820, a été, dès sa première publication, l'objet d'une critique sévère de la part de M. *Isaac-Jacques* (et non, comme le nomme M. Klaproth, *Joseph-Jacques*) Schmidt, critique qui a aussi obtenu une place dans les Mines de l'Orient. Cette critique donna lieu alors à une lettre imprimée de M. Klaproth au rédacteur des Mines de l'Orient, où il dit qu'ayant lu la dissertation dans laquelle M. Schmidt lui attribue l'invention de la langue et de l'écriture des Ouïgours, comme une pure création de son imagination, et ne sachant pas si le rédacteur des Mines de l'Orient seroit disposé à donner place à sa défense dans ce recueil littéraire, qui sembloit avoir exclu entièrement de son domaine la polémique, il croit utile de le prévenir que les *puissantes* raisons de M. Schmidt ne resteroient pas sans réponse. « Ayant le projet, » ajoute-t-il, de donner une édition augmentée de mes *chers* Ouïgours, » je la ferai suivre d'une réfutation complète de la dissertation *antiouï-* » *gourienne*, dans laquelle je démontrerai que s'il y a quelque mérite » à la création que M. Schmidt m'attribue, je dois le partager avec » Rubruquis, Plan-Carpin.... MM. Silvestre de Sacy, Abel-Re- » musat, Et. Quatremère, et principalement avec M. Langlès, qui » avoit célébré les Ouïgours; pour ne pas parler de Rachid-eddin, » d'Aboulghazi, Mirkhond, et, en général, de tous les auteurs » musulmans, chrétiens et idolâtres, arabes, persans, tartares et » chinois. Quant à ces derniers, M. Schmidt se croit en droit de » douter de leur autorité; mais, s'il les lit jamais, il y trouvera la » matière de belles notes pour son histoire des Mongols. Ce secours » ne lui sera pas inutile: car, malgré sa *profonde connoissance* du mongol, » il n'a pas laissé de prendre le pronom personnel *bida* [nous, notre] » pour le nom que portoit la nation mongole dans le temps de » Tchinghiz-khan, et de laisser échapper quelques erreurs de la » même force, que j'aurai soin de relever. » J'ai cru nécessaire de copier en grande partie cette lettre, datée du 28 octobre 1819, parce que, imprimée dans le temps sur une feuille volante, elle peut avoir échappé à la connoissance ou à la mémoire de beaucoup de lecteurs, qu'elle présente en peu de mots l'objet de la contestation, et que le style dans lequel elle est écrite avertit les lecteurs des deux ouvrages que je dois faire connoître, de se tenir en garde contre les assertions gratuites, les demi-preuves, les conséquences forcées, que les auteurs, dans la chaleur d'une dispute qui n'est pas

exempte d'humeur, auroient pu prendre pour des argumens décisifs ou des conclusions légitimement déduites de principes ou de faits démontrés. Comme je ne sais point la langue mongole ni le chinois, je serai obligé de m'en rapporter aux traductions données par MM. Schmidt et Klaproth des textes originaux. D'ailleurs je m'efforcerai de tenir la balance impartiale entre deux savans qui puisent à des sources dont l'accès m'est interdit.

Je vais d'abord donner une idée de la préface de M. Schmidt.

Notre auteur présente son ouvrage comme devant servir de précurseur à l'histoire des Mongols orientaux et de leur maison royale, traduite par lui de l'original écrit en langue mongole par *Sanang-Sætsæn* (1), *Contaisch des Ortos.* Ce seroit une prétention absurde de croire que l'histoire des Mongols n'ayant été écrite jusqu'ici que d'après des documens fournis par des écrivains étrangers, il soit superflu de connoître ce que cette nation elle-même nous a transmis sur son origine, et les événemens qui se sont passés dans son sein. C'est précisément tout le contraire; car le reproche de partialité qu'on pourroit opposer aux historiens nationaux, peut à aussi bon droit s'adresser aux écrivains étrangers, soit qu'ils aient écrit dans un temps où ils portoient le joug de la nation dont ils nous ont conservé l'histoire, ou après qu'ils avoient recouvré leur indépendance.

Quelque prédilection qu'on puisse avoir pour les écrivains chinois, et quelque haute idée que l'on se forme de l'impartialité qui veille chez ce peuple à la rédaction de l'histoire de ses dynasties, on ne sauroit nier que les réflexions précédentes ne leur soient applicables; elles le sont pareillement aux écrivains mahométans, pour qui, hors l'islamisme et ses sectateurs, tout est barbare et indigne d'attention, et qui, par cette raison, n'ont jamais porté aucune critique dans l'histoire des peuples étrangers à la religion de Mahomet. A combien plus forte raison peut-on dire cela des écrivains musulmans contemporains de la puissance des Mongols, et appartenant pour la plupart à des nations qui avoient reçu des Arabes la doctrine de l'islamisme, sans recevoir en même temps ce goût pour l'étude et les recherches scientifiques, qui avoit honoré la plus belle époque de la puissance des khalifes.

Pour bien apprécier ces témoignages étrangers et les réduire à

(1) Je conserve dans les noms mongols l'orthographe de M. Schmidt, en y changeant seulement ce qui tient à la valeur respective qu'ont certaines lettres en allemand et en français.

leur juste valeur, la saine critique exige d'abord qu'on y applique une connoissance solide et approfondie des opinions, des préjugés, des idées qui étoient en circulation chez chacune des nations auxquelles appartenoient ces historiens étrangers à l'époque où ils ont écrit, et y exerçoient une puissante influence, et ensuite qu'on se tienne en garde contre les méprises des traducteurs. Et, sans manquer de reconnoissance envers les savans qui ont cultivé ou qui cultivent de nos jours avec succès les langues et la littérature des peuples de l'orient, M. Schmidt est convaincu qu'il reste beaucoup à desirer à cet égard, et qu'en général on n'a pas consacré à la partie de cette littérature qui concerne l'histoire autant de recherches et de travaux qu'elle le méritoit.

D'après cela, M. Schmidt se flatte que, sous le point de vue de la critique, le volume qu'il publie aura quelque mérite aux yeux des amateurs des recherches historiques ; car il est consacré à un objet auquel jusqu'ici on a donné peu d'attention, et les extraits originaux qu'il renferme jettent du jour sur quelques points de la religion de Bouddha, et sur l'histoire de cette même religion.

Ce n'est point par l'enchaînement chronologique des dates que sont liés entre eux les faits qui sont l'objet de ces recherches ; c'est bien plutôt par l'esprit général qui animoit et vivifioit en quelque sorte les peuples dont s'occupe l'auteur, et par les influences de cet esprit, influences qui devoient nécessairement amener les événemens comme ils sont effectivement arrivés. Ce point de vue a été cause que l'auteur n'a pas cru devoir établir, dans son travail, des divisions systématiques ; on ne doit pas croire cependant qu'il manque totalement de plan, et que les matières y soient traitées sans ordre et d'une manière confuse.

La nature des recherches de l'auteur ne pouvoit manquer de le mettre souvent en contradiction avec des écrivains qui n'ont pas puisé aux mêmes sources, et a par conséquent donné fréquemment à son travail une couleur polémique. Il annonce qu'il est disposé à accorder toute l'attention convenable aux objections fondées sur des motifs plausibles et présentées avec des formes convenables à la gravité du sujet, mais qu'il ne tiendra aucun compte des injures et des attaques frivoles, et ne leur opposera que le silence.

Telle est en substance la préface de M. Schmidt. Quoique l'auteur n'ait établi aucune division systématique dans ses recherches, elles se divisent assez naturellement en quatre parties. Après quelques considérations générales sur l'ignorance presque totale où est restée

l'Europe, jusqu'à la fin du XVII.ᵉ siècle, de l'histoire des contrées les plus élevées de l'Asie centrale, sur l'imperfection des connoissances que, depuis cette époque, les travaux de quelques savans nous ont procurées relativement à ces contrées ou aux révolutions dont elles ont été le théâtre, enfin sur les causes qui nous ont empêchés jusqu'ici de donner plus d'étendue et d'exactitude à cette branche de l'histoire, causes parmi lesquelles il faut mettre au premier rang l'ignorance presque totale des langues et de la littérature des Mongols et des Tibétains, M. Schmidt s'occupe de l'histoire des Mongols antérieurement à Djenghiz-khan ou Tchinghiz-khan (pag. 11 à 75); et à ce sujet se trouvent incidemment mêlées des conjectures sur l'origine des Chinois, la priorité de la civilisation de l'Inde, source primitive de celle du Tibet, de la Chine et des Mongols, l'identité des *Hiong-nou* ou Huns et des Mongols, &c. C'est là la première partie des recherches de M. Schmidt.

La seconde (pag. 75 à 132) a pour objet la nation qui a porté pendant un temps le nom d'*Ouïgours.* M. Schmidt prétend établir que ce nom a été donné aux *Tangouts* ou à une branche de la race tibétaine, et que c'est une erreur de voir dans les *Ouïgours* une nation de race turque ou tartare, et de lui attribuer l'invention d'une écriture adoptée plus tard par les Mongols. La défense de ce système entraîne l'auteur dans des recherches sur l'histoire ancienne du Tibet, sur l'étendue de l'empire des Tibétains depuis la fin du VII.ᵉ siècle jusqu'au X.ᵉ, et sur la propagation de l'écriture tibétaine et de la religion de Bouddha à l'est, au nord et à l'ouest du Tibet, propagation qui fut une suite de la domination et de la puissance des Tibétains, dont l'empire à l'est touchoit à la Chine, et à l'ouest comprenoit toute la petite Boukharie. Cette seconde partie est presque entièrement polémique et dirigée contre les opinions de MM. Klaproth et Abel-Rémusat.

La troisième partie, qui se rattache à la seconde, parce que M. Schmidt attribue immédiatement aux Mongols l'invention de l'écriture dont MM. Klaproth et Rémusat font honneur aux *Ouïgours*, a pour objet l'origine de cette écriture, née, suivant notre auteur, en partie du zend et en partie du sabéen (pag. 133 à 165).

L'origine et l'histoire du bouddhisme, particulièrement dans le Tibet, ainsi que l'histoire politique du Tibet, en tant qu'elle est liée à celle de la religion de Bouddha, forment la quatrième et dernière partie des recherches de M. Schmidt (pag. 165 à 244).

Vient ensuite un *appendix*, divisé en trois parties, dont la première

a pour objet les livres sacrés des Bouddhistes et le caractère dans lequel ils sont écrits (pag. 245 à 254); la seconde contient la traduction d'un épisode de la vie de Bouddha, ou le triomphe de Bouddha sur six faux docteurs qui égaroient les peuples (pag. 254 à 277); enfin la troisième offre une nouvelle traduction d'un texte de Raschid-eddin, relatif aux *Ouïgours*, texte publié par M. Klaproth dans la dernière édition de sa dissertation sur les *Ouïgours* (pag. 277 à 287).

S'il s'agissoit d'un ouvrage superficiel, ou qui ne contînt qu'une compilation de récits ou d'opinions déjà connus, je pourrois me contenter de l'esquisse que je viens d'en tracer; mais l'importance et la nouveauté des recherches de M. Schmidt, qui d'ailleurs, étant écrites en allemand, ne sont pas accessibles à tous les lecteurs curieux d'étendre leurs connoissances sur l'histoire politique et religieuse de l'Asie, m'obligent à entrer plus avant dans les matières traitées dans cet ouvrage, et à suivre l'auteur, pour ainsi dire, pas à pas, aussi briévement toutefois qu'il me sera possible. Je diviserai donc le compte que je vais rendre du travail de M. Schmidt en trois articles, et le premier sera uniquement consacré à ce que je considère comme la première partie, je veux dire à l'histoire ancienne des Mongols.

Après avoir relégué au nombre des fables ce que les écrivains musulmans disent des deux frères *Moungl* et *Tatar*, auteurs des Mongols et des Tartares, de leur descendance de Noë, et de l'empire d'un prince nommé *Oghouz*, petit-fils de Moungl, et antérieur de quarante siècles à l'époque de Tchinghiz-khan, M. Schmidt fait commencer l'histoire des Mongols à *Burtæ Tchino*, nommé *Bertézena* par Abou'lgazi. L'histoire de *Burtæ Tchino* a été singulièrement défigurée par les écrivains mahométans et chinois: dans le récit des derniers, on voit intervenir une louve; et *tchino*, mot mongol qui a été prononcé *zéna*, veut dire *loup*. Suivant l'historien mongol qui sert de guide à M. Schmidt, et dont le nom est *Sanang Sætzæn*, le prince *Burtæ Tchino*, fils du septième roi du Tibet qui avoit été victime d'une révolution, se retira de contrée en contrée jusqu'au lieu où résidoient, sur les bords du lac Baïkal, les Mongols encore barbares, et qui portoient alors le nom de *Bædæ*. Ces barbares, instruits de sa noble origine, le choisirent pour leur roi. La même chose à-peu-près étoit arrivée aux Tibétains, dont l'auteur mongol fait remonter l'histoire à trois siècles environ avant J. C. Un descendant de Bouddha, miraculeusement échappé à la mort dans l'Inde, s'étant

réfugié dans les hautes montagnes du Tibet, y fut reconnu par les Tibétains pour un fils du ciel; ils le placèrent sur le trône, et il devint la tige des rois du Tibet.

A cette occasion, M. Schmidt observe que, suivant la tradition des Brahmanes, les Chinois descendent de certaines familles de la caste des *Kschatrias*, qui, émigrées de l'Inde, s'établirent dans les plaines et les vallées au nord-est du Bengale. Cette origine, fondée sur un passage des lois de Menou, dont l'authenticité peut être contestée, paroît à notre auteur confirmée par l'usage où sont les Tibétains d'appeler les Indiens *Gja blancs*, et les Chinois *Gja noirs*. Ces émigrés de l'Inde durent nécessairement se trouver en contact avec les habitans grossiers des hautes contrées de l'Asie, ne fût-ce que pour se procurer des femmes; et, en ce cas, on ne peut voir dans les Chinois qu'une nation bâtarde, mêlée du sang indien et de celui des barbares de la haute Asie. Voilà pourquoi on trouve chez les Chinois, au milieu d'une culture qui leur est propre, beaucoup de choses empruntées de l'Inde. Il est donc démontré que l'Inde, sa population et sa culture, ont devancé de beaucoup la Chine et sa civilisation, et personne ne croira plus à cette prétendue culture des habitans de la haute Asie, du temps d'Oghouz, quatre mille ans avant Tchinghiz-khan.

Cette assertion de M. Schmidt est une de celles qui ont été rejetées durement par M. Klaproth, comme si l'origine indienne des Chinois ne pouvoit pas être admise par un homme de bon sens (page 92). Sans doute il n'est pas vrai que les conclusions de M. Schmidt soient démontrées, et, quoique la saine critique doive se tenir en garde contre ce qu'une nation aussi vaine que les Chinois raconte de son origine, ce n'est assurément pas d'après des inductions aussi légèrement fondées que celles sur lesquelles il s'appuie, qu'on peut décider une telle question: mais nous pensons qu'on pourroit encore la discuter, malgré les plaisanteries de M. Klaproth, et même malgré les raisons qu'il y oppose, et qui certes méritent d'être prises en grande considération. C'est ainsi, ce nous semble, qu'en a jugé un membre distingué de la société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, M. Davy (*Transactions of the Asiatik royal Society*); et M. Rémusat, qui diffère entièrement d'opinion avec M. Davy, n'a pas cru cependant qu'il y eût quelque chose de ridicule à soumettre cette question à une sérieuse et savante discussion, qu'on a pu lire dans ce journal.

M. Schmidt, revenant aux Mongols, observe qu'on peut être tenté de supposer que ces peuples, devenus Bouddhistes, ont voulu rattacher

l'origine de leurs princes à l'Inde et au Tibet, comme les Turcs, devenus mahométans, ont lié leur primitive histoire à la famille de Noë. Les réponses que fait M. Schmidt à cette objection sont loin de pouvoir être considérées comme une démonstration. La plus forte est l'unanimité qui règne, à l'égard de ce fait, entre les chroniques tibétaines et l'historien mongol. M. Schmidt trouve aussi une confirmation du même récit dans ce que l'historien chinois *Matuanlin* rapporte de l'origine des princes des *Toukiouei;* mais cette preuve ne peut faire impression que sur les personnes qui admettront, avec notre auteur, l'identité des *Toukiouei* et des Mongols. Nous reviendrons là-dessus dans un instant; mais auparavant, pour ne pas nous écarter de l'ordre suivi par notre auteur, nous devons parler de la descendance des princes mongols depuis *Burtœ Tchino* jusqu'à *Tchinghiz-khan:* elle se compose de vingt-trois générations. *Burtœ Tchino* laissa deux fils, *Bœdœs-khan* et *Bœdœtsœ-khan.* Le dernier, tige de la ligne mongole, est celui dont *Sanang Sœtzœn* donne la descendance; le premier fut la tige de la ligne *Taidschot,* dont un seul prince est nommé par occasion dans l'écrivain mongol. Cette généalogie de *Tchinghiz-khan* avoit paru suspecte à M. Klaproth, parce qu'elle étoit inconnue, disoit-il, aux écrivains mahométans et chinois; mais l'objection paroît mal fondée, du moins quant aux derniers, et c'est M. Klaproth lui-même qui en a fourni la preuve à M. Schmidt.

Ici notre auteur entreprend de relever les erreurs où sont tombés, suivant lui, M. Deguignes et d'autres orientalistes, relativement à l'origine des Mongols, faute d'avoir connu la langue de cette nation. M. Deguignes ne commence à connoître des Mongols qu'au XII.ᵉ siècle, et ils sont pour lui une horde turque. Ce qui a donné lieu à cette méprise, c'est le nom de *Toukiouei* donné par les Chinois, sous la dynastie des *Thang*, au même peuple qui, sous celle des *Chan* ou *Han,* portoit celui de *Hiong-nou.* Suivant les Chinois, le nom des *Toukiouei* vient de celui d'une montagne qui avoit la forme d'un casque; et comme, dans le turc ottoman, *tukyèh* ou *tekyèh* veut dire *un casque*, on en a conclu que les *Toukiouei* étoient une nation turque, que les *Hiong-nou* étoient pareillement des Turcs, et qu'enfin les Mongols n'étoient aussi qu'une horde turque, et que leurs princes étoient de la même nation. Cette étymologie, je dois l'avouer, m'a toujours paru une bien foible autorité; et M. Schmidt fait voir qu'on pourroit tout aussi bien, en adoptant l'origine que les écrivains chinois donnent au nom des *Toukiouei*, l'expliquer par la langue mongole, dans laquelle *touhlga* ou *douhlga* veut dire *un casque.*

Ajoutons qu'en arabe aussi *terkèh* signifie *un casque.* Il y a donc bien peu de chose à conclure de cet argument fondé sur une étymologie. Dans le système de notre auteur, les *Hiong-nou* et les *Toukiouei* sont un peuple qui appartient à la race qui parle la langue mongole, et non à celle qui se caractérise par l'usage de l'idiome turc ou tartare. Nous verrons bientôt sur quoi il fonde cette assertion.

M. Rémusat pense que le nom de *Mongol* appartient en propre à la petite nation qui, la première, reconnut l'autorité de *Tchinghiz-khan*, et que la race mongole ne forma jamais qu'une très-foible population, en comparaison des nations de race turque (1). Ce sont, dit M. Schmidt, deux erreurs qui proviennent d'abord de ce qu'on ignoroit ce qui donna lieu à l'adoption subite de la nouvelle dénomination de *Mongol*, et ensuite de ce qu'on a supposé que, dans les innombrables armées des Mongols, il y avoit très-peu de Mongols; opinion qui n'est vraie que des derniers temps des monarchies méridionales et occidentales formées par les descendans de *Tchinghiz-khan.*

Il y a ici une digression pour justifier Abou'lgazi d'une critique de M. Rémusat. M. Klaproth a démontré pleinement qu'on ne peut pas avoir une grande confiance aux traductions que nous possédons d'Abou'lgazi : c'est une raison pour que je passe légèrement sur cette discussion. Je me contenterai de dire que, suivant M. Schmidt, les *Khirghiz* sont des Mongols et une branche des Bouriates, qui, avec le temps, se sont tout-à-fait séparés des peuplades mongoles, et, par suite de leur voisinage avec des nations tartares, se sont formé un nouvel

(1) Pour éviter tout malentendu, je crois devoir transcrire ici les propres expressions de M. Rémusat. « Les Mongols, dit-il, formoient une nation peu » nombreuse en comparaison des peuples turcs dont ils étoient entourés. Ils » ne manquèrent pas, après avoir soumis les Turcs, de se servir d'eux pour » subjuguer les contrées plus éloignées; de sorte qu'augmentant leurs forces » par leurs conquêtes, se recrutant de tous les peuples qu'ils avoient vaincus, » leurs armées. . . durent, en atteignant le terme de leurs invasions, se trouver » composées de beaucoup d'étrangers, et d'un fort petit nombre de Mongols. » *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 234. Ailleurs il dit : « *Mongol* » est le nom particulier de la plus célèbre des petites nations de commune » origine qui se réunirent les premières sous les ordres de Tchinghiz-khan; mais » je crois que c'est par extension, et à raison de l'influence que cette petite » nation sut prendre sur les tribus voisines, que son nom est devenu commun » aux Olet, aux Ortos, aux Naïman, et aux autres nations qui parlent la » langue mongole d'une manière plus ou moins pure. » *Ib. p. 27.*

idiome, divisé en plusieurs dialectes, espèce de langage tartare fort différent de tous ceux des peuples de race tartare qui les avoisinent au nord, au sud et à l'ouest, et rempli de mots mongols. Rien de semblable ne se rencontre chez les tribus mongoles qui ont conservé le culte de Bouddha. A quelque distance qu'elles résident les unes des autres, elles parlent toutes la même langue, la langue mongole, et s'entendent facilement entre elles.

Plusieurs écrivains ont déjà avancé que les Huns, qui, au IVe et au Ve siècle, ravagèrent une partie de l'Europe, étoient des Mongols. Notre auteur ne fait aucun doute que les Huns ou *Hioung-nou* (1), les *Hoei-ke* ou *Khouy-khe*, les *Toukiouei*, les *Bædæ*, les *Taidschot* et quelques autres peuplades, n'appartinssent toutes à la race mongole; et les historiens chinois sont, dit-il, plutôt favorables que contraires à cette opinion. Il est sans aucun doute qu'autrefois, comme aujourd'hui, toute la population de l'Asie centrale appartenoit seulement à quatre races, les Tongouses, les Mongols, les Tibétains et les Turcs. Mais ce qui exige de la critique, c'est de bien distinguer, à chaque époque de l'histoire, les subdivisions de ces quatre races. Les écrivains chinois peuvent fournir d'excellens matériaux pour cela; il faut pourtant se tenir en garde contre les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, erreurs qui dénaturent les faits et les présentent sous un faux point de vue, et qui ont leur source, entre autres causes, dans l'orgueil national poussé souvent jusqu'au ridicule.

Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la première partie de ces Recherches, a pour objet d'établir que les nations qui viennent d'être nommées appartenoient toutes effectivement à la race mongole. Il est d'abord question des *Bædæ*. M. Schmidt avoit dit, dans les Mines de l'orient, d'après l'historien mongol, que, jusqu'à *Tchingkiz-khan*, le peuple auquel ce conquérant donna le nom de *Mongols* s'appeloit *Bida*, ou, comme il écrit aujourd'hui, *Bædæ*. A cette occasion, il avoit été sévèrement réprimandé par M. Klaproth, comme on l'a vu dans le commencement de cet article (2). M. Schmidt justifie de nouveau son assertion; il retrouve ce même nom, sous la forme de *Pé-ti*, chez les historiens chinois, et répond aux objections élevées par

---

(1) M. Schmidt ne met pas même en question l'identité des *Hiong-nou* et des *Huns*. M. Abel-Rémusat est loin de regarder cette identité comme démontrée. *Rech. sur les lang. tart.* p. 11. — (2) M. Abel-Rémusat partageoit l'opinion de M. Klaproth à cet égard, lors de la publication du tome I de ses *Recherches sur les langues tartares*. Voyez l'*Avant-propos*, p. viij.

M. Klaproth contre l'identité des *Bædæ* et des *Pé-ti.* Il pense que ce nom, sous la forme de *Batæ* et *Betæ*, se retrouve aussi au nombre de ceux des peuples de la Sérique, chez Ptolémée et Ammien Marcellin. J'ajoute, ce qui paroît avoir échappé à MM. Klaproth et Schmidt, que Grégoire Bar-Hebræus, dans sa Chronique syriaque, à l'an 1014, nomme les *Bata* ܒܛܐ parmi les peuples dont se composoit une armée chinoise (1). Au surplus, le récit de *Sanang-Sætzæn* n'a rien d'invraisemblable, et il faudroit, pour le rejeter, autre chose que des conjectures. Nous aurions vu avec plaisir que l'antagoniste de M. Schmidt eût reconnu du moins que ce savant ne s'étoit pas rendu coupable de la méprise qu'il lui avoit imputée, comme M. Schmidt a avoué qu'il avoit eu tort de laisser entrevoir que l'alphabet *ouïgour* pouvoit bien n'être qu'une création de l'imagination de M. Klaproth.

On se rappelle qu'après la mort de *Burtæ Tchino*, la race mongole se divisa en deux branches, les *Bædæ* et les *Taidschod* ou *Taidschighod*, ce qui est le pluriel de *Taidscho* ou *Taidschigho.* Au lieu de *Taidschod* ou *Taidschot*, Abou'lgazi écrit *Taizeut.* Les deux branches de cette nation, après diverses alternatives respectives de succès et de revers, furent définitivement réunies sous *Témoudjin* ou *Tchinghiz-khan*, et prirent en commun le nom de *Mongols.* M. Schmidt conjecture que les *Taidschot* sont vraisemblablement ceux qui, plus tard, ont été nommés *Tatar*, en chinois *Ta-tschi* et *Tata.* Ce nom leur aura été donné à une époque où ils étoient sous le joug; car, suivant une observation de Pallas, le mot *tatar* en mongol veut dire *tributaire*: mais ici il faudroit savoir si c'est effectivement là une signification primitive, ou si, au contraire, ce ne seroit pas parce que la tribu nommée *tartare* se trouvoit assujettie à un tribut, que son nom seroit devenu synonyme de *tributaire.* M. Schmidt ajoute que le nom de cette branche de la race mongole s'est trouvé transporté, par l'effet des conquêtes de *Tchinghiz-khan* et de ses descendans, à des tribus de la race turque, et est devenu leur nom générique. Il blâme l'usage ou plutôt, suivant lui, l'abus que les philologues français font de ce nom; et sans doute cette observation s'adresse particulièrement à M. Rémusat, qui pourtant est allé au-devant de cette objection dans l'ouvrage même qu'a eu en vue M. Schmidt.

Notre auteur a sur-tout un grand intérêt à établir l'identité des *Hiong-nou* ou Huns et des *Mongols.* Il fait observer d'abord que, sous la dynastie des *Han*, les *Hiong-nou* étoient divisés en droite et gauche,

---

(1) Gregor. Bar-hebr. *Chron. Syr.* p. 218 du texte.

et que chaque division avoit un roi ou vice-roi. Plus tard on retrouve la même division chez les Mongols, après leur expulsion de la Chine, et elle se conserva parmi eux jusqu'à l'époque de la conquête de la Chine par les *Mantchous*. La division ancienne de cette nation en *Bædæ* et *Taidschot* n'est peut-être pas autre chose : peut-être les *Bædæ* étoient-ils la droite, et les *Taidschot* la gauche. Et qui sait si les *Toukiouei*, dont le nom, prononcé à la manière de Péking, est *Toudschioué*, sont autre chose que les *Taidschot!*

Une autre remarque de notre auteur, c'est que, dans plusieurs des récits qui concernent l'origine des *Hiong-nou*, un loup et une biche jouent un grand rôle: ces fables lui paroissent avoir leur source dans les noms de *Burtæ Tchino* et de sa femme *Goa Maral;* car le premier de ces noms signifie *un loup dans sa fourrure d'hiver*, et le second, *une biche*. Ces fables mêmes, rapprochées de l'histoire, prouveroient donc l'identité des *Hiong-nou* et des *Mongols*. Il y a plus; d'après une observation déjà faite par M. de Volney, et qui a son application dans certains dialectes mongols, les lettres gutturales se changent souvent en sifflantes, et il paroît que cette permutation des gutturales en *s*, *ds* et *ts*, se rencontre aussi dans la prononciation du chinois. Ainsi, à Péking, on prononce *sia* au lieu de *hia*, *Tsian-lounn* et *Bedsinn*, au lieu de *Kian-loung* et *Péking*. La prononciation du tibétain offre une semblable différence entre les provinces du sud et celles du nord; enfin le nom même des *Hiong-nou* est écrit, par l'archimandrite Hyacinthe, *Sioun-nou*. Or, M. Schmidt croit retrouver dans ce nom, ainsi prononcé, le mot mongol *tchino* ou *tchinou*, qui, dans l'usage, se prononce, dans tous les dialectes mongols, *tchiouno*, et plus communément *tchiounno*.

Cette même observation conduit notre auteur à un autre rapprochement. Les empereurs des *Hiong-nou* portoient un titre que Deguignes écrit *Tsengli-koto*, et M. Rémusat, *Tangri-koutou*, c'est-à-dire, fils du ciel. Or, au moyen de la permutation des gutturales et des sifflantes, ce surnom se retrouve dans le titre de *Soutou-Bokda* donné à *Tchinghiz-khan* dans les livres mongols. *Bokda* est synonyme de *Tangri*, et *soutou* n'est autre chose que *koutou*. Il est vrai pourtant que ni le mot *soutou* ni *koutou* ne signifient *fils*, soit dans le mongol d'aujourd'hui, soit dans le turc ou le tartare: *soutou*, en mongol, signifie les *grandes pennes de l'aile d'un oiseau*. Il est évident que M. Schmidt suppose que *koutou* ou *soutou* a pu signifier autrefois en mongol *fils*, quoique ce terme soit inconnu dans le mongol actuel, et qu'il n'a pas voulu donner à penser, comme M. Klaproth se plaît à le dire, que

l'empereur des *Hioung-nou* portoit le titre de *grande penne du ciel* (*.... so will doch Herr Schmidt durchaus Sr. Chiungnuischen Majestät den Titel HIMMELS-SCHWUNGFEDER beilegen).* Le critique en général se laisse trop aller à tourner en ridicule les conjectures étymologiques de M. Schmidt. Je sais qu'une opinion ou un système historique, fondé uniquement sur de semblables rapprochemens, n'a point une base solide; mais n'y a-t-il point de l'exagération à prétendre, comme le fait le critique, que, dans les recherches historiques, il n'est pas permis de s'appuyer sur des étymologies, si elles ne sont *indubitablement démontrées !* « L'étymologie, dit-il encore, » ressemble à un outil tranchant qui, dans la main d'un homme » raisonnable, est d'une grande utilité, et, dans celle d'un enfant, » est extrêmement dangereux. » Puis, pour prouver cette thèse dans ses deux parties, il se donne lui-même pour exemple du critique qui sait faire un usage légitime de l'étymologie, appliquée aux recherches historiques : il va sans dire que M. Schmidt lui fournit l'exemple de l'abus. S'il est des étymologies indubitablement démontrées, elles sont en bien petit nombre ; et si celles-là seules devoient être prises en considération dans les recherches historiques, il faudroit renoncer à celle qu'on fait valoir pour prouver l'identité des *Turcs* et des *Toukiouei.* Une chose qu'on ne doit, je crois, jamais perdre de vue, quand il s'agit de juger la valeur d'une étymologie, c'est que telle étymologie qui, au premier coup-d'œil, paroît forcée et peu vraisemblable, peut être vraie, tandis que telle autre qui semble naturelle et se présente avec des couleurs favorables, peut être fausse (1). Que le *t* prenne souvent la place de l'*s*, c'est une chose indubitable ;

(1) Il ne sera pas hors de propos de donner ici un exemple d'une étymologie qui, sans doute, aura paru très-naturelle à la plupart des lecteurs, et qui pourtant est entièrement inadmissible. Cet exemple me sera fourni par l'Histoire de la régénération de la Grèce. L'auteur de cet ouvrage dit (tom. I, p. 64) que la Porte accorda à Ali-pacha le sangiac de Janina, au titre onéreux d'*arpalik* ou conquête, et il ajoute en note qu'*arpalik* est un mot dérivé du grec *ἁρπάζω*, *rapio*, et que cette expression est parfaitement en harmonie avec les actes du gouvernement ottoman. Comment l'auteur a-t-il ignoré qu'*arpalik* signifie un domaine, un apanage donné à un serviteur de l'état pour *fournir l'orge à ses chevaux*, et que ce mot est turc et vient d'*arpa* [orge]! Dans le Levant, les chevaux vivent d'orge et de paille hachée. Si notre mot *apanage* vient de *panis [ad panem]*, comme il est permis de le penser, son origine ressemble beaucoup à celle d'*arpalik.* Ceci rappelle que le roi de Perse avoit donné à Thémistocle le domaine ou les revenus publics de diverses villes, l'une *pour son pain*, l'autre pour *sa viande*, &c.

il n'est pas moins certain que l'esprit rude ou aspiration des Grecs se change souvent en latin en *s*. Si de ce double fait bien reconnu on voulоit conclure que le mot latin *te* vient du grec ἑ, on diroit une absurdité. Rien ne paroîtroit plus naturel que de dériver le mot *mystère* de l'hébreu *mustar (caché)*, et pourtant il est démontré que ce mot vient du grec *μύω*. Il est à-peu-près certain que les mots persan, grec et latin, *tchéhar* چهار, *τέσσαρες* et *quatuor*, sont originairement le même mot, et pourtant, au premier abord, cette assertion semble ridicule. Mais en voilà assez sur ce sujet.

J'oubliois de dire que M. Schmidt ne se borne pas uniquement aux étymologies pour appuyer son système de l'identité des *Hiong-nou* et des *Mongols* ; il cite une histoire des Mongols, écrite en russe par l'archimandrite Hyacinthe. « Dans cet ouvrage, dit-il, l'histoire » des anciens Mongols est entièrement conforme à ce que Deguignes » nous raconte, dans son premier livre, des anciens Huns, et a été » rédigée d'après les mêmes sources : l'archimandrite est seulement » plus exact et plus détaillé, et il s'écarte de Deguignes dans la » manière d'écrire les noms propres, mais d'après certaines règles » constantes. » Mais ici il faudroit savoir si l'archimandrite a eu de bonnes raisons de mettre sur le compte des Mongols ce que Deguignes a attribué aux anciens Huns.

Puisqu'il est avoué de part et d'autre que les noms de *Hiong-nou* et de *Toukiouei* indiquent la même nation à différentes époques, il falloit aussi chercher dans l'histoire de ces derniers des indices de leur identité avec les Mongols. M. Schmidt croit pouvoir la prouver ; 1.° par l'étymologie mongole des noms propres de quelques-uns de leurs chefs, qui nous ont été conservés par les écrivains chinois ; 2.° par les points de ressemblance qu'il observe entre l'origine mythologique de la famille royale des *Toukiouei*, telle qu'elle est rapportée par les Chinois, et ce que *Sanang Sætzæn* raconte des aventures de *Burtæ Tchino*, chef de la maison royale des *Bædæ* ou Mongols. Ces derniers rapprochemens sont peut-être plus ingénieux que propres à porter la conviction dans les esprits.

Si l'on pèse avec attention tous les argumens employés par M. Schmidt pour établir que les *Hiong-nou* et les *Toukiouei* sont des Mongols, on verra toutes ces preuves se réduire à des conjectures plus ou moins plausibles. Les preuves opposées par M. Klaproth sont de deux espèces. Il admet comme une chose incontestable que les *Hiong-nou*, ou, comme il écrit, les *Khioung-nou* et les *Toukiouei*, dont il écrit le nom *Thou-kiou*, sont la même nation ; puis il prouve

que ces derniers sont des Turcs, 1.° par une liste de sept mots de leur langue qui nous ont été transmis par les Chinois, et qui se retrouvent dans le turc, tandis qu'ils sont étrangers à la langue mongole ; 2.° par l'autorité des écrivains byzantins, qui les appellent constamment *Turcs*, et leur assignent pour demeure le voisinage du mont *Altaï*, où les Chinois placent aussi les *Toukiouei*. Ce dernier argument est fondé sur le sens du nom propre *Altaï*, qui, suivant M. Klaproth, signifie *montagne d'or;* sans doute *Altaï* est regardé par lui comme une altération ou syncope d'*Altoun-tag* التون طاغ. Cette étymologie est assurément très-vraisemblable; mais est-elle *indubitablement démontrée!*

A ce dernier argument M. Schmidt peut opposer l'habitude où sont les écrivains byzantins de donner le nom de *Turcs* à des peuples de races différentes, ainsi qu'il l'a fait observer dans son ouvrage. Au premier il répondra peut-être que ce n'est pas avec sept mots seulement qu'on démontre l'identité d'origine de deux langues ; que ces mots d'ailleurs étant tirés d'écrivains chinois, M. Klaproth a été obligé, ainsi qu'il en convient, de leur restituer leur forme primitive, et il reste à savoir jusqu'à quel point cette restitution a pu être arbitraire. D'ailleurs, depuis ces anciens temps, la langue mongole peut avoir subi des altérations, et avoir perdu quelques mots pour en adopter de nouveaux. Le vocabulaire *ouïgour*, publié par M. Klaproth comme une preuve incontestable de l'identité des idiomes turc et *ouïgour*, pourroit servir à appuyer jusqu'à un certain point ces objections.

A tout prendre cependant, s'il m'est permis d'émettre ici une opinion, je dirai que ni l'un ni l'autre des deux systèmes ne me paroissent *rigoureusement* démontrés, mais que les preuves offertes par M. Schmidt me semblent beaucoup plus problématiques que celles sur lesquelles s'appuie M. Klaproth, et que l'opinion de ce dernier conservera une grande vraisemblance, tant qu'on n'aura point d'argumens à lui opposer plus forts que ceux qu'a produits M. Schmidt.

Avant de terminer cette partie de ses Recherches, M. Schmidt essaie de fixer l'époque de *Burtæ Tchino*, et, par une suite de rapprochemens et de combinaisons ingénieuses, mais pourtant susceptibles d'incertitude, il croit pouvoir la fixer à l'an 73 avant J. C.

Dans un second article, nous examinerons ce qui regarde les *Ouïgours*.

SILVESTRE DE SACY.

Élémens de la Grammaire japonaise, par le Père Rodriguez, *traduits du portugais sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, et soigneusement collationnés avec la Grammaire publiée par le même auteur à Nagasaki en 1604, par M.* C. Landresse, *membre de la Société asiatique; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M.* Abel-Rémusat; *ouvrage publié par la Société asiatique.* Paris, Dondey-Dupré, 1825, grand *in-8.°* de xx et 142 pages.

Depuis que les Japonais, nation fière et soupçonneuse, et que sa position insulaire garantit des atteintes du dehors, ont volontairement renoncé à tout commerce avec les étrangers, il n'est resté d'autre moyen d'étudier leur histoire, leurs institutions et leur littérature, que de chercher dans leurs livres les renseignemens qu'ils y ont eux-mêmes consignés sur ces différens objets. Le peu qu'on en savoit par les relations des voyageurs, éveilloit la curiosité sans la satisfaire. Kæmpfer, le plus habile de tous, a laissé entrevoir, au sujet de la langue, des écritures, du gouvernement et des coutumes du Japon, plus de questions intéressantes qu'il ne lui a été possible d'en résoudre; et si les recherches des Européens n'ont pas encore ajouté beaucoup de faits importans à ceux qu'il avoit observés, on doit l'attribuer, non à la négligence ou au peu d'activité des savans qui les ont entreprises, mais au petit nombre et à l'imperfection des secours qui ont été jusqu'ici mis à leur disposition.

On pourroit contester la double circonstance que je viens de rappeler, si l'on consultoit les apparences, au lieu de s'attacher à la réalité. Les catalogues bibliographiques et les traités généraux sur les langues, présentent, pour le japonais, les titres de trois ou quatre grammaires et de quatre ou cinq dictionnaires (1), dont la composition remonte aux premiers temps de la mission du Japon. Si ces ouvrages, tout imparfaits qu'il est permis de les supposer, avoient été répandus en Europe, on peut croire qu'ils eussent suggéré à quelques amateurs de littérature asiatique l'idée de se livrer à l'étude

---

(1) Voyez en particulier le *Mithridate* d'Adelung, tom. I, p. 570, et tom. IV, p. 512. = *Catal. des livres de feu M. Langlès*, n.os 1072, 1072 *bis*, 1073, 1074, 1075.

de l'idiome qui y est enseigné, et qu'ils leur eussent, jusqu'à un certain point, fourni les moyens d'y faire des progrès. Par malheur, ils ont été presque tous imprimés, ou au Japon même, ou dans des contrées non moins reculées, où les éditions entières se sont perdues dans l'espace de deux siècles, de telle sorte qu'il en est dont un seul exemplaire connu a échappé à la destruction. Ces volumes, devenus de véritables raretés littéraires, ne pouvoient être d'aucun secours pour les étudians, qui se seroient trouvés réduits à faire usage du vocabulaire et de la grammaire du P. Collado, publiés à Rome en 1632 et 1638, les plus incomplets et les plus fautifs de tous. La grammaire du P. Rodriguez, imprimée à Nagasaki en 1604, ne se trouve dans aucun dépôt public à ma connoissance, et la Bibliothèque du Roi possède seulement un extrait de cet ouvrage, rédigé par l'auteur lui-même à Macao en 1620, et qui étoit resté manuscrit jusqu'à présent.

La Société asiatique de Paris, qui, d'après le but que se sont proposé ceux qui l'ont instituée, doit sur-tout s'occuper de multiplier les ouvrages élémentaires propres à faciliter l'étude des langues, a mis celle du Japon au nombre de celles auxquelles elle a voulu consacrer ses premiers soins; et c'est par la publication d'une grammaire japonaise qu'elle débute dans la carrière utile qu'elle s'est promis de parcourir. Si ses intentions ne sont pas déçues, le petit volume qui vient de paroître sous ses auspices peut accélérer ce mouvement qu'elle a fait naître, qu'elle entretient par des encouragemens journaliers, et qui doit successivement s'étendre aux idiomes de tous les peuples asiatiques qui possèdent une littérature.

Le plus sûr moyen de remplir ses vues en ce qui concerne le japonais, eût été sans contredit de se livrer à la lecture de tous les ouvrages de cette langue qui existent en Europe; de se mettre en état, par une étude suivie, non-seulement d'en comprendre le sens général et d'y chercher la connoissance des faits, mais encore d'en décomposer les phrases, et d'arriver par une analyse méthodique à une interprétation exacte des valeurs assignées aux terminaisons et aux particules. Ce procédé philosophique, qui consiste à puiser les notions grammaticales dans les écrits des bons auteurs, a pleinement réussi pour le chinois, et l'on ne doute pas qu'il n'eût été couronné du même succès à l'égard du japonais: mais pour ce dernier idiome, les difficultés qu'on eût rencontrées sont si grandes, qu'on ne craint pas d'avancer qu'il n'y a pas actuellement en Europe de savant connu qui se soit, par un travail préparatoire, rendu capable de les surmonter.

Il étoit beaucoup plus aisé de mettre à profit les essais anciens, et, en choisissant le moins mauvais des ouvrages grammaticaux rédigés par les missionnaires, de l'offrir au public, non comme un traité complet et approfondi, mais comme une sorte d'introduction, et, pour ainsi dire, de secours provisoire, à l'aide desquels on pût faire le premier pas dans l'étude de la langue. On n'a que des moyens de ce genre pour apprendre certains idiomes tartares, et quelques personnes n'ont pas laissé d'y faire d'assez grands progrès pour en venir à composer ensuite elles-mêmes des grammaires de ces mêmes idiomes sur un plan plus judicieux.

C'est là le genre d'utilité qu'on a cru trouver dans l'extrait de la grammaire du P. Rodriguez, et le motif qu'on a eu d'en donner une édition, plus de deux cents ans après l'époque où il avoit été écrit. En le rédigeant, l'auteur avoit sans doute le projet d'éviter quelques-uns des défauts qu'on avoit été en droit de reprocher à sa grande grammaire imprimée, l'obscurité, la confusion, une excessive prolixité. Ce dernier défaut étoit à-peu-près le seul qu'il eût complètement fait disparoître dans son abrégé. On ne s'est pas dissimulé les imperfections qui étoient inhérentes au fond du travail des missionnaires, et qui, pour la plupart, provenoient du peu de progrès qu'avoient encore faits de son temps les études grammaticales; mais on a pensé qu'on remédieroit aux plus graves par de légers changemens dans la rédaction, à quelques autres par des additions, par des corrections, par des emprunts faits à l'édition imprimée, dans le cas où les suppressions ne paroîtroient pas suffisamment motivées. On a jugé enfin qu'à tout prendre, bien des notions erronées, qu'il faudroit sévèrement exclure d'un traité systématique composé d'après les méthodes récentes, n'ont pas de très-grands inconvéniens pratiques, quand il s'agit d'un livre usuel et purement élémentaire où personne ne songera à aller chercher des théories profondes ou des principes de grammaire générale.

L'un des défauts communs à presque tous les ouvrages grammaticaux composés par les anciens missionnaires, est d'avoir pris pour base et pour modèle les rudimens latins qui avoient cours de leur temps dans les colléges, d'avoir en quelque sorte voilé les formes particulières de chacun des idiomes différens qu'ils vouloient enseigner, sous un déguisement commun, et d'avoir souvent, par leurs efforts pour ramener à un seul et même type les systèmes les plus disparates, embrouillé la matière par un grand nombre de règles superflues. Ainsi les paradigmes des déclinaisons et des conjugaisons latines

étoient appliqués forcément aux diverses modifications des noms et des verbes dans des langues qui n'ont point de cas proprement dits, et qui marquent à peine les temps ; des conventions arbitraires qui régnoient alors dans les classes remplaçoient presque par-tout les principes généraux, bases de la théorie du langage. Ces *rudimens* tartares, chinois, japonais, offrent non-seulement des génitifs et des ablatifs, des plusqueparfaits, et les gérondifs en *di* ou en *do*, mais la question *quò* et la question *undè*, et jusqu'à la règle du *que* retranché. Le P. Rodriguez ayant conçu son plan conformément à ces idées, il n'auroit pas été possible, sans refondre entièrement son ouvrage, d'effacer toutes les traces de ce système bizarre ; mais il ne paroît pas que ce qui en reste soit capable d'embarrasser les étudians.

Un autre défaut beaucoup plus grave consiste en ce que le P. Rodriguez, ni ses collègues, ne se sont jamais occupés de faciliter aux commençans l'accès des livres écrits ou imprimés en japonais. La langue orale a été l'objet de leur attention exclusive, parce que leurs ouvrages étoient uniquement destinés aux missionnaires qui vouloient s'engager sur leurs pas dans la route des fonctions apostoliques. Ainsi, non-seulement ils se sont toujours bornés à transcrire en lettres latines les mots japonais dans les exemples qu'ils rapportent, mais ils ne semblent pas même avoir songé à faire connoître les diverses écritures dont on fait usage au Japon. Cette omission fâcheuse est réparée dans l'édition donnée par la Société asiatique. On a mis au commencement un morceau sur les syllabaires japonais, extrait d'un travail plus étendu sur le même sujet, qui fait partie d'une notice sur l'Encyclopédie japonaise (1), et dont nous ne devons dire autre chose, sinon qu'il est destiné à jeter du jour sur un des points les plus curieux de l'histoire de l'écriture. Les Japonais sont le seul peuple connu maintenant qui ait, pour exprimer ses pensées, non des lettres, comme presque toutes les autres nations, ni des images diversement altérées, comme les Chinois, mais des caractères syllabiques proprement dits, qui n'ont point de connexion entre eux, et qui ont été tirés chacun séparément de symboles chinois convertis en signes de sons. Ils en possèdent deux séries complètes, dont l'invention remonte au commencement du IX.[e] siècle de notre ère. On fait connoître ici les circonstances qui ont amené

(1) Inséré dans le tome XI des *Notices et Extraits des manuscrits*, maintenant sous presse.

l'emploi de cette double écriture syllabique ; et les règles auxquelles elle est assujettie. Deux planches lithographiées en présentent aussi les formes, qui n'avoient été données jusqu'ici que d'une manière incomplète et tout-à-fait inexacte par Kæmpfer et par ceux qui l'ont copié.

Le japonais est, comme on sait, un idiome radicalement différent de toutes les autres langues connues. Les mots qui lui sont propres n'offrent aucun rapport étymologique avec ceux du chinois ni des dialectes tartares parlés sur la partie du continent d'où on a supposé les Japonais originaires, en Corée, ou dans les archipels les plus voisins du Japon. Mais si ce caractère bien prononcé d'originalité permet de considérer ces insulaires comme ayant été dès l'origine une famille distincte et tout-à-fait séparée du reste du monde, deux sortes de faits qu'un observateur attentif peut relever dans cette même langue en commençant à l'étudier, prouvent en même temps que, de bonne heure, ceux qui la parloient ont été soumis à une action étrangère. Ces preuves se manifestent sur-tout dans la constitution grammaticale de la langue, et dans la manière dont le chinois, apporté au Japon comme idiome savant, s'est introduit, mêlé, et, pour ainsi dire, incorporé dans la langue du pays.

Relativement à ce dernier point, on peut dire qu'il n'y a pas d'objet au Japon ou d'idée dans l'esprit des habitans, qui n'ait deux appellations ou deux signes, l'un chinois, l'autre japonais. Dans bien des cas, on peut employer l'un ou l'autre indifféremment ; d'autres fois, l'usage a consacré l'un des deux à l'exclusion de l'autre. On appelle *koye* les termes chinois légèrement altérés par la prononciation du pays, et *yomi* le mot japonais qui y correspond. Par exemple, *ten* (pour *thian*) est le mot *koye* pour *ciel*, et *ame* en est le *yomi*. *Gets* est la forme japonaise du mot chinois *youeï*, lune, et *tsouki* en est l'équivalent en japonais. *Kiang-hou* [la porte du fleuve] seroit la manière dont on liroit en chinois le nom de la deuxième capitale du Japon, et ce nom se lit en japonais *Ye-do*. Par un effet de la même transmutation, qui s'applique, entre autres choses, aux noms des villes et des provinces, *Ta-fan* fait *Ozaka ; Tou* [la cour] se change en *Miyako ; Tchang-ki* [le long cap] devient *Nagasaki*, &c.

L'existence de cette double langue au Japon n'auroit rien d'embarrassant, si l'on s'étoit fait par-tout une règle fixe pour l'emploi de chacune, et qu'on lui eût assigné une destination bien déterminée. Mais le caprice a eu plus de part que toute autre chose aux usages qui se sont établis à cet égard. Généralement pourtant les dénomi-

nations chinoises *(koye)* sont plus fréquemment introduites dans les sujets qui tiennent à la politique, à la législation, à la religion, aux belles-lettres et aux sciences; et les termes japonais *(yomi)*, dans tout ce qui se rapporte aux métiers, aux occupations du peuple et aux habitudes nationales. De là vient que les ouvrages dont la matière n'est pas bien déterminée ou qui ne sont pas spécialement destinés, soit aux gens de lettres, soit au vulgaire, offrent un assemblage bizarre de mots chinois et japonais qui se combinent entre eux dans la même page, dans la même ligne et bien souvent dans la même phrase. On n'entrera pas ici dans le détail des inconvéniens qui sont la conséquence de ce mélange; il suffira de faire remarquer qu'il impose aux étudians la nécessité d'acquérir au moins une connoissance élémentaire de l'écriture et de la langue des Chinois; sans quoi l'ouvrage du P. Rodriguez, qui leur enseigne assez bien les principes de l'idiome propre du Japon, les laisseroit absolument hors d'état d'entendre une seule de ces phrases mixtes qui sont si communes dans les livres japonais. Cette étroite liaison entre deux langues radicalement différentes, tient évidemment à l'influence bien connue que les Chinois ont exercée sur la civilisation des habitans du Japon.

Il ne seroit pas aussi facile de rendre compte, par des considérations historiques, d'une autre particularité qui seroit sans doute bien sensible dans une exposition du système grammatical japonais, vraiment conforme au génie de la langue, puisqu'elle se montre encore d'une manière frappante à travers les formes étrangères dont le P. Rodriguez a entouré la sienne. Quoique les mots de cet idiome, ainsi que je l'ai déjà fait observer, n'offrent aucune ressemblance avec les mots des langues chinoise et tartares, leurs rapports sont soumis aux mêmes règles, exprimés par les mêmes procédés, et susceptibles des mêmes combinaisons. Ce qu'on pourroit appeler la partie matérielle est radicalement différent dans tous ces idiomes, et la syntaxe y est rigoureusement identique. Les modifications des verbes japonais sont rendues par des noms d'action, avec indication de temps, qu'on peut assimiler aux gérondifs, et qui se construisent avec des particules, comme en mandchou et en mongol. Les propositions conjonctives se placent avant les propositions directes, comme en chinois. En un mot, la disposition qu'on a nommée *inverse* y est constamment suivie, c'est-à-dire qu'on y place l'attribut avant le sujet, l'adjectif avant le substantif, l'adverbe avant le verbe, l'accessoire avant le principal, l'expression modificative avant l'expression modifiée, d'après un système de construction qui prévaut dans le langage de la plu-

part des peuples de l'Asie orientale (1), et qui n'est pas le moins curieux des phénomènes qu'un esprit méditatif peut y relever.

Nous nous bornerons à ce peu de remarques sur un ouvrage qui, quoique de très-peu d'étendue, pourroit devenir l'occasion de beaucoup d'autres observations intéressantes. Nous ne saurions porter un jugement définitif sur son mérite intrinsèque : comme traité élémentaire destiné aux étudians, il doit être éprouvé par eux, et jugé d'après l'utilité qu'ils en retireront. Si, quand on y aura joint en leur faveur l'indispensable secours d'un dictionnaire, il peut hâter leurs progrès dans la connoissance d'une langue difficile, l'ouvrage du P. Rodriguez devra être réputé bon, malgré ses défauts, et l'on ne pourra refuser un juste tribut de reconnoissance à la savante association qui l'a tiré de l'oubli, et à celui de ses membres, M. Landresse, qui, après l'avoir traduit du portugais, sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, a encore eu soin de le collationner sur l'édition imprimée. Ce double travail n'a pu être exécuté sans une peine assez considérable ; car le style du missionnaire n'est ni plus clair ni plus correct dans l'extrait que dans la grande grammaire, et l'impression du volume de Nagasaki le rend pour le moins aussi difficile à déchiffrer que le manuscrit.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MINÉRALOGIE, par F. S. Beudant, *chevalier de la légion d'honneur, sous-directeur du cabinet de minéralogie du Roi, professeur de minéralogie à la faculté des sciences de l'Académie royale de Paris, &c.* A Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n.° 25, 1825, 1 vol. *in-8.°*, vj et 856 pages, et 10 planches.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

EXAMEN DES II.e, III.e ET IV.e LIVRES.

NOUS avons vu que M. Beudant a parlé, dans le premier livre de son Traité, de toutes les propriétés qui peuvent fournir au minéralogiste des caractères propres à établir les espèces et à les distinguer les unes

(1) Voyez *Rech. sur les langues tart.* tom. I, p. 395. = *Élémens de la Gramm. chinoise*, p. 166.

des autres; nous avons fait remarquer à nos lecteurs le soin avec lequel il a déterminé la valeur des caractères que chaque propriété est susceptible de fournir. Au point où nous sommes arrivés, il seroit superflu de démontrer que l'étude des caractères est la base de la minéralogie, et que savoir apprécier la valeur respective de chacun d'eux, c'est posséder les élémens d'après lesquels on peut juger si les espèces auxquelles ces caractères se rapportent sont bien définies. Il est visible qu'après avoir considéré les propriétés des minéraux en particulier, il faut les envisager dans leur ensemble, relativement aux corps qui les possèdent; de cette manière on est conduit à définir l'espèce et ses variétés, et à voir comment il est possible de former des genres, des familles et des classes: tel est aussi l'ordre que M. Beudant a suivi; son second livre se compose de *la théorie, de la classification et du tableau méthodique des espèces minérales.*

Après avoir distingué les *méthodes arbitraires ou artificielles de la méthode naturelle*, et avoir donné la notion de *l'espèce* en général, M. Beudant définit *l'espèce en minéralogie, la collection des corps formés des mêmes principes et en mêmes proportions;* il ajoute *la condition que les particules des principes immédiats ou élémentaires soient arrangées entre elles de la même manière.* Toutefois, en exprimant cette condition, il ne prétend pas que les arrangemens divers soient toujours assez importans pour qu'on doive regarder comme différentes des substances qui sont formées des mêmes élémens unis dans les mêmes proportions, mais dont les particules ne sont pas arrangées dans le même ordre.

Les caractères que M. Beudant met en première ligne sont tirés de la structure régulière, de la double réfraction et de la composition définie; mais par la raison que les premiers ne peuvent être observés que dans quelques échantillons d'une même espèce, et en outre que des substances différentes, telles que le sulfate de magnésie et le sulfate de zinc, ont la même forme, quoique cette forme ne se rapporte point aux polyèdres réguliers de la géométrie, l'auteur met avant eux la composition définie, qui est constante pour tous les échantillons d'une espèce, et en même temps il répond à plusieurs difficultés qu'on peut opposer à cette manière de voir. Il revient ensuite sur la définition de l'espèce, et il établit que, lorsque des corps simples ou des corps qui sont composés des mêmes élémens unis dans les mêmes proportions, présentent des formes qui appartiennent à deux systèmes cristallins différens, ces formes ne doivent pas constituer deux espèces, mais deux sous-espèces: d'après ce principe, le soufre et le carbonate

de chaux, qui présentent chacun des formes appartenant à deux systèmes cristallins, doivent constituer deux sous-espèces de soufre, deux sous-espèces de carbonate de chaux. Nous partageons l'opinion de l'auteur pour les exemples cités, ainsi qu'on peut le voir dans nos *Considérations sur l'analyse organique:* mais si l'on étend la définition de l'espèce à tous les composés chimiques indistinctement, l'arrangement divers des élémens doit nécessairement être pris en considération. C'est ce qui est bien sensible lorsqu'on se rappelle que *le ligneux [le bois pur]* et *l'acide acétique [le vinaigre pur]* sont formés des mêmes élémens unis dans les mêmes proportions; ici les différences sont trop évidentes pour qu'on hésite un moment à faire deux espèces de ces corps.

M. Beudant, en parlant des variétés de l'espèce en minéralogie, ne pense point, avec Haüy, qu'il soit nécessaire de désigner par des noms particuliers, des échantillons cristallisés qui ne se distinguent les uns des autres que par de légères différences. Berthollet, dans sa Statique chimique, avoit déjà critiqué le système cristallographique de Haüy sous ce rapport.

M. Beudant, en parlant de la réunion des espèces minéralogiques en genres, adopte les genres des chimistes, c'est-à-dire, des groupes formés de toutes les espèces qui ont le corps électro-négatif commun. Ainsi il admet les sulfates, les sulfures, &c., comme genres; et, autant que possible, il dispose les espèces du même genre de manière que celles qui sont de la même formule soient ensemble.

Nous voici arrivés à la partie de la classification la plus difficile, c'est-à-dire, à la formation des familles et à leur coordination. Nous allons exposer la manière dont M. Beudant a raisonné pour arriver à ce but; nous ferons ensuite quelques observations sur la classification des genres.

Après avoir formé un genre, par exemple, le genre carbonate, l'auteur prend le carbone pour en faire le type d'une famille qui comprend le diamant, et les divers composés où le carbone joue un rôle quelconque, tels que les combustibles charbonneux, les carbures, l'acide carbonique. En procédant de la même manière, il fait du soufre le type d'une famille qui comprend les sulfures, les acides sulfurique et sulfureux, les sulfates. On voit donc que *M. Beudant établit ses familles en prenant le corps simple d'un genre s'il existe dans la nature, les composés où il sert de modificateur, les oxides de ce corps et leurs combinaisons.*

Après avoir établi des familles, M. Beudant compare entre eux les corps simples qui en sont les types, et qui, tantôt à l'état de

pureté, et tantôt unis à l'oxigène, servent souvent de principe minéralisateur. Il prend le silicium, et, en mettant la silice en parallèle avec les acides du tantale, du titane, du tungstène, du molybdène, il rapproche ces derniers corps simples du premier. D'un autre côté, le carbone, le bore s'unissant au fer comme le silicium, et le bore et le silicium formant avec le phtore des acides gazeux, M. Beudant rapproche encore du silicium le carbone et le bore; il en rapproche l'aluminium, parce que l'alumine et la silice cristallisent en rhomboèdres très-analogues et qu'elles s'unissent aux alcalis. Il place l'étain à côté du titane, parce que leurs péroxides jouent souvent le rôle d'acides et qu'ils cristallisent de la même manière. A côté de l'étain il place l'antimoine, l'arsenic, dont les oxides sont volatiles et font fonction d'acides. Le tellure vient après l'arsenic, parce qu'il forme des composés gazeux avec l'hydrogène; le sélénium, ayant la même propriété, suit l'arsenic, et, parce qu'il répand une vapeur odorante lorsqu'il brûle, M. Beudant en rapproche l'osmium. Le chlore se place à côté de ce dernier, parce qu'il est odorant, et que, d'un autre côté, il a, comme le sélénium, la propriété de s'unir à l'hydrogène. Le chlore est suivi du phtore, qui, comme lui, forme un acide avec l'hydrogène; enfin l'auteur, trouvant de grands rapports de ressemblance à l'arsenic et au phosphore, place celui-ci auprès de l'autre.

M. Beudant pense qu'aucun des autres corps simples servant de types aux familles ne peut être intercalé avec les précédens, mais qu'ils s'y rattachent cependant de diverses manières: c'est ce qu'il rend sensible dans un tableau où les corps sont disposés en une sorte de réseau ou de carte géographique. Mais ce n'est pas tout-à-fait cet ordre qu'il observe dans son tableau des espèces minérales; il dispose les familles en série linéaire, en nommant les corps qui en sont les types, selon l'ordre où M. Ampère les a rangés dans sa classification des corps simples: comme lui, il les range en trois groupes.

1.° LES GAZOLYTES, c'est-à-dire, les corps susceptibles de former des composés gazeux permanens.

Ils comprennent les familles suivantes:

Les silicides, les borides, les anthracides, les hydrogénides, les azotides, les sulfurides, les chlorides, les phtorides, les sélénides, les tellurides, les phosphorides et les arsenides.

2.° LES LEUCOLYTES, c'est-à-dire, les corps qui font des dissolutions incolores avec les acides.

Ils comprennent

Les antimonides, les stannides, les zincides, les bismuthides, les

hydrargyrides, les argyrides, les plumbides, les aluminides, les magnésides.

3.° LES CHROÏCOLYTES, c'est-à-dire, les corps qui font des dissolutions colorées avec les acides.

Ils comprennent

Les tantalides, les tungstides, les titanides, les molybdides, les chromides, les uranides, les manganides, les sydérides, les cobaltides, les cuprides, les aurides, les platinides, les palladiides, les osmiides.

M. Beudant, en fondant, comme les chimistes, ses genres sur l'identité du principe minéralisateur ou du principe électro-négatif des diverses espèces qu'il a groupées ensemble, a rendu un vrai service à la minéralogie ; car les généralités auxquelles il est conduit sont bien plus importantes que celles qui résultent de la classification contraire, d'après laquelle les genres sont formés d'espèces qui ont le principe électro-positif commun. D'après cela, on doit être étonné qu'il ne se soit pas conformé à la même règle dans la formation des familles, en prenant pour type de chacune d'elles le corps minéralisateur ou modificateur; par exemple, qu'il n'ait pas pris l'oxigène pour type d'une famille qui auroit compris tous les corps oxigénés, tels que les oxides, les acides et leurs sels; qu'en parlant des genres sulfures, arseniures, il n'ait pas limité la famille des sulfurides, celle des arsenides, au soufre, à l'arsenic, et aux seuls composés où ces corps sont électro-négatifs; et dès que l'auteur auroit eu rangé les corps d'après leur plus grande *influence de minéralisation ou de modification*, il eût été facile au lecteur de trouver la famille d'un composé quelconque, tandis que cela n'est pas aussi facile d'après ce principe de M. Beudant, que, pour faire une famille, on *prend le corps simple d'un genre, s'il existe dans la nature, les composés où il sert de modificateur, les oxides de ce corps et leurs combinaisons:* d'où il suit que le type d'une famille est tantôt modifié et tantôt modificateur, qu'en conséquence on part de deux principes opposés pour former une famille: par exemple, en partant des arseniates, on choisit pour type de la famille le corps modifié, tandis qu'en partant des arseniures, on choisit au contraire le corps modificateur.

Quant à la manière dont l'auteur a disposé les familles dans sa série linéaire, nous n'en dirons rien, puisqu'il reconnoît lui-même qu'elle est un peu artificielle, ou plutôt qu'elle contrarie la disposition réticulaire de son tableau.

Après avoir relevé ce qui nous a paru répréhensible dans la manière dont l'auteur a formé ses familles, il ne sera pas inutile de revenir

sur la méthode naturelle appliquée à la minéralogie, afin de fixer les différences que l'on doit nécessairement remarquer entre les résultats de cette application et ceux de l'application de la même méthode aux êtres organisés.

Nous avons appuyé, dans notre premier article, sur les différences que présente la méthode naturelle, suivant qu'elle est appliquée aux plantes et aux animaux, pour montrer que nous ne sommes point opposé en principe à l'application de cette méthode, aux corps inorganiques, malgré les différences extrêmes qui distinguent ces derniers des êtres organisés : mais comme il est de l'essence de la méthode naturelle d'être basée sur l'ensemble d'un certain nombre de caractères fondamentaux; qu'il faut, en second lieu, que ces caractères ne puissent prêter à des interprétations susceptibles de faire placer le même objet dans des groupes différens; qu'il faut enfin que ces caractères soient faciles à saisir dans l'ensemble des objets qu'on veut classer, nous allons examiner à quel point il est possible de satisfaire à ces trois conditions dans une méthode minéralogique.

A. Si l'on se rappelle la simplicité des notions comprises dans le mot *espèce* appliqué aux corps simples et à leurs composés, on verra que les substances minérales, une fois distinguées en espèces, ne présentent qu'un très-petit nombre de caractères fondamentaux d'après lesquels on puisse les coordonner en genres et à plus forte raison en groupes d'un ordre supérieur. Dès-lors il est aisé de sentir la difficulté qu'il y a d'arriver à une classification qui ressemble à celle que la méthode naturelle donne pour les êtres organisés; car ceux-ci sont susceptibles d'être envisagés sous des rapports si multipliés, que, pour les classer, on a toujours un nombre de caractères plus ou moins considérable.

B. Chaque espèce de plante, chaque espèce d'animal, ou plutôt chaque individu de ces êtres, représentant l'espèce à laquelle il appartient, est un; il porte en lui un ensemble de caractères qui lui assignent une certaine place dans la classification des êtres de son règne. Par exemple, d'un genre bien naturel il est impossible de déplacer une espèce pour la transporter dans un autre genre. Il n'en est pas de même pour les minéraux composés; et de là résulte une des difficultés les plus grandes de leur classification. Nous avons vu que la composition chimique est un des caractères du premier ordre, lors même qu'on lui refuseroit l'importance que les chimistes lui accordent : or ce caractère, suivant la manière dont on l'interprète, est susceptible de conduire à réunir ou à séparer les mêmes espèces.

Par exemple, réunirez-vous en un genre toutes les espèces de sels qui contiennent le même acide, ou toutes les espèces de sels qui contiennent la même base ! Dans le premier cas, le sulfate de baryte se trouvera à côté du sulfate de strontiane; dans le second cas, ces deux sels appartiendront à deux genres distincts. A la vérité, nous avons reconnu des avantages au premier mode de classification ; mais il faut avouer qu'il y a encore de l'arbitraire dans la préférence qu'on lui donne sur le second. Ajoutons encore une autre difficulté, celle de savoir si l'on réunira les corps d'après la nature de leurs élémens ou d'après des propriétés très-importantes qui appartiennent à des composés essentiellement différens par leurs élémens. Par exemple, voici des acides formés d'oxigène et des acides sans oxigène: les réunirez-vous ensemble d'après leur acidité ! ou, classant les premiers auprès des oxides, parce qu'ils contiennent un élément commun, l'oxigène, en séparerez-vous les seconds pour les rapprocher de composés non acides formés des mêmes élémens qu'eux ! Ces questions ne sont point encore résolues d'une manière rationnelle.

C. Lorsque, à l'exemple de M. Beudant, on ordonne les familles du règne minéral par rapport à l'un des corps simples qui concourent à former les espèces composées qu'on place dans une même famille, il se présente des difficultés qu'on ne rencontre pas dans la classification des familles botaniques et zoologiques. D'abord ces dernières comprennent tous les êtres du règne végétal et du règne animal, tandis que les familles minéralogiques ne comprennent que les seules espèces inorganiques qui se trouvent dans la nature : le minéralogiste est donc par-là même conduit à ne considérer qu'une fraction de ces espèces, puisqu'il en existe un grand nombre qui sont le produit de l'art et qu'on ne trouve pas dans la nature ; il y a donc des lacunes dans l'étude des espèces inorganiques dont le minéralogiste s'occupe, qui n'existent pas en botanique et en zoologie. En outre, nous avons vu que la botanique a trouvé en elle-même tous les caractères dont elle a fait usage, et nous avons remarqué que, si la zoologie a emprunté à l'anatomie et à la physiologie plusieurs de ses caractères, ceux-ci coïncident avec les caractères purement zoologiques, de sorte que, dans beaucoup de cas, l'anatomie ne fait que confirmer les rapprochemens faits par les zoologistes ; et dans tous les cas, en considérant les choses du point de vue le plus élevé, on est fondé en raison de dire que l'anatomie et la physiologie viennent se confondre dans la zoologie, plutôt que celle-ci va se perdre dans l'anatomie et la physiologie, puisque ces dernières sciences ne considèrent les animaux que sous

des points de vue spéciaux, tandis que la zoologie les considère dans leur ensemble. Il en est tout autrement de la minéralogie: la méthode naturelle qu'on applique à la classification de ses espèces, loin de l'isoler de la chimie, vient au contraire la confondre dans cette science; car la minéralogie ne fait ses genres et ses familles qu'avec les notions que la chimie lui fournit; elle est encore obligée de lui emprunter les caractères des corps simples qui servent de types à ses familles. Or, ces caractères appartenant en général aux combinaisons de ces mêmes corps simples, et un grand nombre d'entre elles ne se rencontrant pas dans la nature, les minéralogistes sont obligés de s'en rapporter entièrement aux chimistes; ce qui est un obstacle pour que la méthode naturelle appliquée aux minéraux soit adoptée par *les minéralogistes purs.* Enfin, dans une classification où les types de famille sont des corps simples, ces types n'étant qu'une partie des corps simples étudiés par les chimistes, il devient très-difficile de les considérer sous des rapports assez nombreux et assez importans pour que ceux qui étudient la minéralogie trouvent dans les rapports sous lesquels le minéralogiste a considéré ces types, une connoissance exacte de leurs propriétés et de leurs rapports avec les autres corps simples. Par exemple, M. Beudant n'ayant pas pris l'oxigène pour type d'une de ses familles, il est obligé de passer ses propriétés sous silence, quoique ce corps soit certainement le plus remarquable, si l'on considère le nombre de ses combinaisons, les propriétés qu'elles ont qui diffèrent tant de celles des élémens qui les constituent, et enfin les phénomènes que présente l'oxigène dans l'acte de ses combinaisons.

Pour terminer nos observations sur les parties du Traité élémentaire de minéralogie qui nous paroissent prêter à la critique, nous demanderons à l'auteur si *le terreau*, qui provient de la décomposition des végétaux et des animaux, si *le guano*, que M. de Humboldt nous a fait connoître, si *le bois altéré*, *la tourbe*, présentent des caractères assez définis, assez constans, pour qu'on puisse leur appliquer la définition de l'espèce; nous lui demanderons si l'air atmosphérique, qui n'est certainement qu'un mélange de corps gazeux, peut être rangé parmi les espèces. Il nous a paru encore que l'auteur, au lieu d'intituler plusieurs substances, telles que *le feld-spath*, « 31 espèce ou groupe d'espèces, » auroit agi plus conséquemment à la définition de l'espèce, en considérant le feld-spath comme un sous-genre dont les espèces sont le feld-spath de potasse, celui de soude, celui de chaux. Enfin il est une critique que les chimistes ne manqueront pas de lui adresser

au sujet de la nomenclature qu'il a adoptée pour désigner les sels qui contiennent de l'eau d'hydratation : cette nomenclature consiste à joindre au nom du genre du sel hydraté le mot *hydro ;* par exemple, pour désigner le *sulfate de soude hydraté,* il emploie l'expression *hydrosulfate de soude,* que les chimistes appliquent à la combinaison de l'*acide hydrosulfurique avec la soude.* M. Beudant appelle l'acide hydrosulfurique *hydrure de soufre :* or le mot *hydrure* s'applique, en chimie, à une combinaison de l'hydrogène qui n'est pas acide. Enfin, M. Beudant, en désignant la combinaison de l'acide hydrochlorique avec la chaux, par l'expression d'*hydrochlorate de chaux*, ne paroît-il pas dire à ceux qui adopteront sa nomenclature, qu'il entend parler du *chlorate de chaux hydraté!*

Le second livre est terminé par *un examen empirique des minéraux*, sous forme de tableaux, au moyen desquels on parvient plus ou moins aisément à déterminer le nom d'une espèce minérale donnée, en suivant une sorte de méthode d'exclusion. L'usage de ces tableaux ne peut être que très-favorable à l'étude des personnes qui commencent la minéralogie.

Quoique, dans le tableau des espèces minérales, l'auteur se soit borné à donner les caractères qui les distinguent les unes des autres, il est facile de voir, d'après les détails dans lesquels nous sommes entré, que le premier et le second livre du traité que nous examinons, renferment toutes les connoissances fondamentales de la minéralogie proprement dite. Cependant, si M. Beudant s'en fût tenu là, le lecteur auroit desiré certainement quelques notions sur le gisement des espèces, sur les proportions respectives suivant lesquelles elles entrent dans la composition des couches de la terre, enfin quelques détails sur l'emploi de ces substances dans les arts et l'économie domestique. C'est pour remplir ce desir que M. Beudant a consacré le troisième livre *à la manière d'être des substances minérales dans la nature,* et le quatrième livre *à l'emploi des substances minérales.*

IIIe LIVRE. M. Beudant a su rendre ce livre fort intéressant par l'art avec lequel il initie le lecteur à la géologie, et lui inspire l'envie d'étudier les détails de cette science. Après avoir défini ce qu'on entend par *couches, amas, filons*, &c., il donne des idées très-nettes des *âges relatifs* des couches de la terre : ces notions préliminaires lui permettent de considérer ensuite les espèces minérales de la manière la plus élevée par rapport à la géologie. Ainsi il traite des espèces qui entrent dans la composition des grandes masses, ou qui en forment à elles seules ; il les examine chacune en particulier,

dans les terrains primitifs, dans les terrains intermédiaires et dans les terrains secondaires; il traite ensuite,

1.° Des substances non métalliques en dépôts limités, telles que le chlorure de sodium, la houille;

2.° Des gîtes métallifères;

3.° Des substances subordonnées aux gîtes métallifères;

4.° Des substances qui sont disséminées en noyaux, veines, &c.;

5.° Des substances disséminées dans les dépôts arénacés;

6.° Des substances en solution dans les eaux;

7.° Des substances qui se forment journellement;

8.° Des substances aériformes et liquides.

IVe LIVRE. Ce livre est plein de notions importantes et variées, propres à intéresser tous les hommes qui veulent connoître l'usage des substances minérales, et apprécier les avantages que la société en retire. L'auteur traite d'abord de l'emploi des minéraux dans l'art de bâtir; il parle des qualités qui doivent faire préférer telle espèce ou telle variété d'espèce à telles autres; il explique brièvement tous les procédés principaux qui se rattachent à cet art, tels que la préparation de la chaux, du ciment, du plâtre. Il considère ensuite les minéraux relativement à l'emploi qu'on en fait pour décorer les édifices, pour l'ameublement; il examine particulièrement les marbres, les albâtres, les granits, les porphyres; de là il passe naturellement à l'emploi des substances minérales dans la bijouterie, la joaillerie; il s'occupe des gravures sur pierre, des camées, des pierres précieuses, de la taille du diamant, et il n'oublie jamais de parler du prix de ces substances dans le commerce. Les minéraux employés en agriculture fixent ensuite son attention: il expose les résultats généraux qu'on a obtenus du mélange des terres pour les amender; il parle de l'usage des combustibles minéraux; il indique la valeur de chacun d'eux, et fait sentir tous les avantages qu'il y a à les employer dans nos usines, de préférence au bois et à son charbon; il indique les procédés généraux au moyen desquels on prépare les métaux usuels; il traite de l'emploi et de la fabrication des sels et acides minéraux, de l'emploi des substances minérales dans la poterie, la verrerie. Enfin le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'emploi que l'on fait des substances minérales pour un grand nombre d'usages variés: par exemple, il traite des minéraux qui entrent dans les préparations médicales, la fabrication des couleurs; il parle des terres à foulon, des pierres à aiguiser, des meules, des pierres à fusil, &c.

Nous venons d'examiner un des ouvrages les plus importans qu'on

ait écrits sur la minéralogie; les critiques que nous avons faites de quelques dénominations employées par l'auteur, les réflexions qui nous ont été suggérées par la classification en familles des genres des espèces minérales, ne peuvent affoiblir le mérite de l'ouvrage auprès de nos lecteurs; elles doivent au contraire le relever: car, outre que ce que nous avons trouvé de répréhensible ne tombe pas sur la circonscription des espèces ni sur la formation des genres, parties que nous considérons comme les plus importantes de la science, ces critiques et ces réflexions prouvent l'indépendance de notre jugement, et conséquemment la sincérité de nos éloges, lorsque nous avons loué la manière claire et précise dont l'auteur a su rassembler et coordonner tant de faits divers empruntés à la physique, à la chimie et à la géologie.

E. CHEVREUL.

Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Entwickelung; eine Abhandlung der Universalrechtsgeschichte, &c.; c'est-à-dire, *Histoire générale du droit d'héritage; traité faisant partie d'une Histoire universelle de la jurisprudence, par M.* Édouard Gans: premier volume. Berlin, 1824, *in-8.°*

Il n'en est pas des sciences morales comme des sciences physiques: dans celles-ci, les idées nouvelles doivent presque toujours l'emporter sur les autres, parce qu'elles sont le résultat des expériences et de l'observation, et que ce n'est qu'en ajoutant chaque jour à la somme de ses recherches et de ses connoissances que l'homme peut pénétrer les secrets de la nature. Mais les vérités morales, au contraire, acquièrent d'autant plus d'autorité, qu'elles datent de plus loin, qu'elles ont été reconnues par plus de peuples et proclamées par un plus grand nombre de sages. Dans la jurisprudence sur-tout, rien ne semble plus digne d'un esprit solide et judicieux que de comparer entre elles les législations des peuples qui ne sont plus, et d'étudier les monumens de cette belle philosophie pratique des nations, en remontant aussi loin que l'état actuel de nos connoissances nous permet de le faire. Tel a été le desir de M. Gans, et le but constant de ses travaux. Jurisconsulte distingué, il a su réunir à une connoissance approfondie des langues classiques l'intelligence bien plus rare de l'arabe et des principaux idiomes de l'Orient: apportant dans la recherche et l'explication des coutumes antiques, des législations obscurcies, des monumens historiques presque effacés, une critique judicieuse et un

esprit d'observation remarquable, il découvre souvent des aperçus curieux et nouveaux; et, bien que jeune encore, il a consacré d'assez longues veilles à étudier la jurisprudence des peuples anciens et la nature de leurs lois, pour qu'il lui soit permis d'essayer d'en développer la théorie.

Toutefois, le livre que nous annonçons aujourd'hui, n'est à proprement parler qu'un fragment d'un ouvrage bien plus étendu, qui doit avoir pour objet l'histoire de la jurisprudence chez tous les peuples. En attendant la publication de ce grand travail, qui fournira en quelque sorte un appui et des preuves aux *Élémens de la jurisprudence universelle* de Puffendorf, M. Gans s'est borné à réunir et à coordonner tout ce qu'il a pu recueillir sur le droit d'héritage et les lois de succession, telles que les nations anciennes et celles du moyen âge les avoient adoptées. Ces recherches, il les offrira au public en trois volumes, dont le premier contiendra les lois de succession en vigueur chez les peuples de l'Orient et chez les Athéniens, le second celles des Romains, le troisième celles des peuples teutoniques et slaves. C'est du premier volume seulement que nous allons entretenir nos lecteurs, en réclamant d'abord leur indulgence, si, dans notre analyse, nous sommes obligés de reproduire le langage métaphysique dont l'auteur fait quelquefois usage.

Dans une préface où il expose son plan, M. Gans établit une distinction nécessaire entre deux branches de la jurisprudence. L'une n'a qu'un but pratique, modifié par les divisions politiques et les localités, *(rechtskunde)*; l'autre, sans dédaigner la connoissance exacte des détails, n'exclut pourtant ni les recherches sur les principes et l'histoire des lois, ni les connoissances philosophiques qui doivent accompagner ces nobles études, *(rechtswissenschaft)*. A la suite de ces définitions, l'auteur rend un hommage éclatant et mérité à M. Hegel, l'un des philosophes les plus estimés de l'Allemagne, et au célèbre président de la société de Calcutta, William Jones. Les nombreux écrits de sir William ont été d'un grand secours à M. Gans dans ses recherches sur la législation des orientaux, tandis qu'il doit aux ouvrages de M. Hegel la direction qu'ont prise ses études sur les principes fondamentaux du droit naturel et du droit civil.

Les Romains nous ont laissé un système complet de jurisprudence; dont les plus importantes dispositions, justement admirées à cause de leur haute sagesse, sont venues jusqu'à nous par une observation non interrompue. Mais leur code n'est pas seulement, pour ainsi dire, le berceau de notre propre législation; il contient encore des

principes féconds qu'il importe de comparer au droit positif des nations contemporaines. C'est par cette raison que M. Gans, prenant pour point de départ le code de ce peuple vainqueur, commence son ouvrage par quelques considérations sur l'origine des lois romaines; et cette introduction (pag. 1-45), dont nous allons donner un extrait fort succinct, se distingue autant par la profondeur des vues que par la justesse et la précision des détails. Rappelant par ses familles patriciennes la stabilité de l'Orient, et, en quelque sorte, les castes des nations asiatiques, conservant dans la partie plébéienne la *mobilité* de la civilisation hellénique, la constitution de la république romaine étoit si merveilleusement modifiée, les droits du peuple et du sénat se lioient de telle manière les uns aux autres, et trouvoient dans la religion de l'état, qui rattachoit le tout à des formes invariables, un appui si ferme, que pendant long-temps on n'eut à craindre ni les maux extrêmes de l'anarchie, ni, ce qui est encore plus étonnant chez un peuple guerrier, le fléau du despotisme militaire. Cependant, ajoute M. Gans (page 13), ces deux principes opposés, la *stabilité*, caractère distinctif des grandes familles patriciennes ou sacerdotales, et la *mobilité* de la classe plébéienne, manifestèrent leur influence jusque dans la législation de la république. C'est à l'esprit d'ordre, aux principes sages, mais sévères et inflexibles, des patriciens, qu'elle devoit ce que ses jurisconsultes appeloient *strictum jus;* tandis que l'esprit plus flexible de la démocratie opposoit avec succès à ces formes immuables le système du *bonum et æquum* et de l'*arbitrium*, appuyé et autorisé par les *leges annuæ* et les édits des préteurs. Tels furent, selon notre auteur, les deux élémens rivaux qui formoient l'ensemble des lois romaines, et dont la lutte opiniâtre, vivement engagée dès le commencement de la république, n'avoit pas encore entièrement cessé du temps de Justinien. Les maximes patriciennes, selon M. Gans (page 21), dominent dans les dispositions du droit civil. Celui-ci, pris strictement, étoit basé sur les traditions anciennes, sur les institutions locales, sur des formules précises (*quod quisque populus ipse sibi jus constituit*, DIGEST.); mais il se trouvoit souvent en opposition avec ce que les Romains appeloient le *droit des gens* (*quasi quo omnes gentes utuntur*, DIG.; *commune omnium hominum jus*, ibid.). Les *actiones bonæ fidei* combattoient les *judicia stricti juris;* la loi écrite fut modifiée peu à peu par la loi ou raison naturelle, dérivée des premières règles de droit établies parmi les hommes (*jus gentium primarium*, DIG.) et également observées chez toutes les nations policées.

Cette lutte dont nous venons de parler, l'opposition entre un principe despotique immuable, tenant aux premiers siècles de Rome et peut-être à l'origine orientale de plusieurs peuples italiques, et un autre plus flexible, plus conforme au droit naturel, et qui, depuis le règne d'Auguste, prévalut sur l'autre; cette lutte, dit M. Gans, s'aperçoit entre autres dans les dispositions sur le mariage, dont le droit romain admet deux sortes. L'un *(matrimonium)*, solennel et rigide, fut le seul usité dans les premiers temps de la république, au moins dans les familles patriciennes; l'autre *(connubium)*, introduit plus tard, est assujetti à des règles moins sévères. Par le premier, qui se contracte par les trois sortes de la *conventio in manum*, la femme *(materfamilias)* fait partie de la *famille* du mari; le mariage est un achat *(coëmtio)*, comme dans l'Orient; l'épouse, regardée comme fille de la maison *(filiafamilias)*, est dans la puissance absolue du mari *(in manum convenit)*; elle n'a point de propriété à elle; son mari est son juge, et dans certains cas il pourra la mettre à mort, après en avoir délibéré avec ses parens (1). Le mariage moins rigide *(connubium)*, ou le mariage *libre*, comme M. Gans l'appelle, est d'origine plébéienne; la femme *(uxor, tantummodo uxor)*, loin d'appartenir au mari comme esclave, conserve la jouissance de ses biens. Les donations entre les époux sont défendues; la loi *Aquilia* permit même l'action entre mari et femme lors d'un dommage causé à dessein prémédité. Et comme, en général, dans l'histoire de la jurisprudence romaine, nous voyons les institutions nouvelles l'emporter sur les coutumes patriciennes, de même le mariage *rigide* tomba insensiblement en désuétude, au point que les jurisconsultes du temps de Justinien ne connoissent plus que le *connubium*, et que, depuis Ulpien, ils donnent le nom de *materfamilias* à celle qui, sous la république, n'auroit été qu'*uxor* (2). La doctrine de la puissance paternelle fut modifiée de la même manière, lorsque sous les empe-

---

(1) Voici le texte de la loi des douze Tables : *Sei stuprum comisit (materfamilias), aliudve peccasit, maritus judex et vindex estod, deque eo cum cognatis cognoscitod.* Denys d'Halicarnasse attribue cette loi à Romulus. — (2) L'ancienne définition se trouve non-seulement dans Cicéron *(Genus enim est uxor; ejus duæ formæ : una* matrumfamilias, *earum quæ in manum convenerunt ; altera earum quæ* tantummodo uxores *habentur.* Topic. *cap. 3)*, mais aussi dans Aulugelle (Matrem *autem* familias *appellatam esse* eam solam, *quæ in mariti manu mancipioque esset.* Noct. attic. *lib. XVIII, cap. 6*). La définition moderne est adoptée par Ulpien, *Fragm.* IV, 1 : *Sui juris sunt familiarum suarum principes, id est paterfamiliæ, itemque* materfamiliæ.

reurs, par une sorte de fusion des deux théories opposées, des lois plus humaines adoucirent les institutions rigides de l'antiquité. Car, continue M. Gans, tout prouve que sous la domination absolue des Césars, la jurisprudence, loin de déchoir comme les arts et presque toutes les branches de la littérature, prit au contraire un nouvel essor. Une métaphysique plus exacte, un système de morale plus complet et mieux lié dans toutes ses parties, enfin des lumières plus étendues et dirigées par un esprit plus philosophique, éclairèrent ces théories contradictoires; c'est de l'époque depuis Nerva jusqu'à Théodose que datent les dispositions les plus sages, les plus précises, les plus détaillées, sur les successions, sur les testamens, sur les tutelles, sur la possession et ses effets. Quelle fut la cause de ces progrès de la jurisprudence au milieu de la décadence générale! M. Gans les attribue non-seulement à l'esprit de recherche et de subtilité qui succéda alors par-tout aux élans du génie; le discrédit, dit-il (pag. 8), dans lequel étoit tombée la haute éloquence, dut ramener les esprits à la discussion calme, mais exacte, à l'étude et à la comparaison des textes, à l'examen scrupuleux des faits positifs; enfin la cupidité rusée ayant remplacé dans le caractère national l'énergie et l'ambition politique, des lois mieux combinées devoient opposer une barrière à l'égoïsme croissant, et la décadence même de la grandeur morale des Romains tourna ainsi au profit de leur législation civile.

Je termine ici cet extrait, peut-être trop long, de l'introduction de M. Gans, et je reviens à l'analyse de son ouvrage. Une explication savante des termes souvent mal compris de *res mancipi* et de *res nec mancipi* (page 38), complète les considérations préliminaires sur la jurisprudence romaine en général, considérations dont on verra l'application dans le second volume. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il traitera uniquement du droit de succession usité à Rome du temps de la république et sous les empereurs.

Après quelques notions sur la jurisprudence des Asiatiques envisagés collectivement, où l'auteur cherche à concilier les opinions de Montesquieu et d'Anquetil du Perron concernant les principes de la législation orientale (pag. 59-61), M. Gans s'occupe spécialement de celle-ci. Il expose, avec beaucoup d'étendue, de soin et de talent, les lois relatives à la succession en vigueur chez les Hindous (chap. I.er, pag. 71-79), et dans l'empire des Chinois (chap. II, pag. 98-123). Le principe religieux domine chez les uns; l'idée d'une grande famille dont l'empereur est le chef, semble avoir dicté toutes les dispositions suivies chez les autres. C'est sur-tout en Chine que l'hérédité *testamentaire*

est circonscrite; elle doit être presque entièrement *légitime*, c'est-à-dire, celle que la loi seule donne en Europe lorsque quelqu'un meurt *intestat* (pag. 115). Par conséquent, elle est nécessairement déférée aux plus proches parens, parce qu'ils sont ceux que le testateur doit le plus chérir. La loi, il est vrai, exclut les filles de l'héritage, mais les frères sont chargés de pourvoir à leur entretien et à leur établissement.

Le troisième chapitre (pag. 124-177) est employé à nous donner les lois de succession chez les Juifs, contenues non-seulement dans le Pentateuque, mais aussi dans le Talmud et dans ses nombreux commentateurs. Ce chapitre sur-tout contient un grand nombre d'observations lumineuses, par lesquelles M. Gans interprète chaque réglement, et réfute en peu de mots les erreurs de ceux qui l'ont précédé; on doit également lui savoir gré d'avoir par-tout établi une distinction rigoureuse entre les préceptes de Moïse et les additions nombreuses du droit rabbinique.

Le Coran est la base de la jurisprudence mahométane; mais il contient peu de dispositions sur l'héritage; et ces dispositions, citées textuellement par l'auteur, sont si contradictoires, qu'au milieu d'un dédale de définitions, de points de controverse, de commentaires, où des jurisconsultes arabes ont voulu fixer la véritable valeur des mots et expliquer l'intention du prophète, il a fallu beaucoup de zèle et de courage à M. Gans pour établir une théorie complète du droit d'hérédité chez les peuples professant l'islamisme. Il l'essaie dans le quatrième chapitre (pag. 178-233), principalement d'après les deux traités d'Ibno'l Motakanna et du scheik Siradj-eddin, traduits en anglais par William Jones. On y retrouve la perspicacité ordinaire de l'auteur: toutefois c'est aux savans orientalistes à juger si, comme nous le croyons, il y a entièrement rempli son objet, et pour l'étendue des recherches, et pour la certitude des preuves; c'est à eux encore à apprécier les considérations concernant le droit de succession chez les Orientaux en général; et qui forment le cinquième chapitre (pag. 234-280). Cette section est comme le résumé des quatre précédentes; l'auteur y cherche à ramener à un seul principe ces formules, ces mœurs et ces usages, qui n'ont aucun rapport avec les nôtres, et qui même présentent quelquefois une opposition frappante.

Plusieurs savans d'un grand mérite, MM. Böckh, Hudtwalker, Bunsen (1), Schönmann, Otto (2), Meyer (3), et tout récemment

---

(1) *De jure hereditario Atheniensium.* Gottingæ. — (2) Otto, *de Atheniensium actionibus forensibus.* Lipsiæ, 1820. — (3) *Historia juris attici de bonis damnatorum.*

MM. Platner (1), Heffter (2) et Tittmann (3), ont écrit sur la législation d'Athènes, de cette cité célèbre, brillante de tout l'éclat qui entoure les beaux-arts. Ses habitans, dit M. Gans, sensibles, turbulens, avides et fiers d'une liberté et d'une *civilisation individuelle*, nous offrent la *sommité*, le beau idéal du caractère hellénique; tandis que les états d'origine dorienne semblent avoir conservé, dans les idées comme dans les institutions, des traces évidentes d'une origine exotique et orientale. La jurisprudence des Athéniens est donc essentiellement hellénique; on y reconnoît, mieux que dans toute autre, le caractère distinctif des anciens Grecs, et c'est leur législation surtout qu'il importe d'étudier. En effet, ce sont leurs réglemens sur l'héritage que l'auteur a examinés en détail dans la sixième et dernière section (p. 281-416). Entouré de recherches accumulées, de dissertations et de systèmes contradictoires, il a, selon nous, entièrement refondu cette matière importante du droit attique; il a découvert plus d'une erreur accréditée; et le résultat de ses discussions offre un ensemble plus complet et plus satisfaisant que tout ce qui, depuis les doctes recherches de Samuel Petit (4) et de Meursius (5), a été publié sur cette partie de la législation grecque.

Un examen plus détaillé de l'ouvrage de M. Gans, convenable dans un journal consacré aux matières de jurisprudence, deviendroit trop long et peut-être déplacé dans celui-ci. Mais, d'après ce qui vient d'être dit, nos lecteurs pourront du moins se faire une idée du mérite de ce beau travail. Il est de la plus haute importance par le grand nombre de vues qu'il contient, et par l'espèce de relation et d'enchaînement qu'il présente entre les vérités morales qui composent la législation orientale et celle de l'Occident. Peut-être y a-t-il une sorte d'obscurité dans quelques discussions; mais elle n'existe probablement que pour nous, qui ne connoissons pas assez le langage tant soit peu abstrus et les termes nouveaux adoptés par l'école philosophique qui domine actuellement dans une partie de l'Allemagne; peut-être aussi l'auteur, en nous entraînant avec lui dans une série de recherches curieuses, de discussions instructives, n'a-t-il pas mis

(1) Il y a deux bons ouvrages de M. Platner sur la législation des Grecs; le premier est intitulé *Notiones juris et justitiæ in Homeri et Hesiodi carminibus.* Marburgi, 1819. Le second a été publié un an plus tard, sous le titre: *Beiträge zur Kenntniss des attischen Rechts.* Marburg, 1820. — (2) *Athenäische Gerichtsverfassung.* Köln, 1822. — (3) *Darstellung der griechischen Staatsverfassung.* — (4) Samuelis Petiti *Leges atticæ.* Paris, 1634. — (5) *Themis attica, seu de legibus atticis libri duo.* Traject. ad Rhen. 1685, *in-4.°*

tout l'art qu'on pourroit desirer à cacher au lecteur, par un style simple et facile, la peine que lui ont coûté ses efforts laborieux. Mais ce léger défaut, si toutefois c'en est un dans un ouvrage destiné aux savans, est amplement racheté par une érudition vaste et variée, par l'étude approfondie de l'esprit même de tant de lois différentes, et par l'analyse exacte de leurs principes, suivie avec méthode jusque dans les dernières conséquences.

HASE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des sciences a perdu l'un de ses plus anciens membres, M. le comte de Lacépède. Les funérailles de ce naturaliste célèbre ont eu lieu à Épinay, le 8 octobre; et MM. Chaptal, Geoffroy-Saint-Hilaire, Duméril, y ont prononcé des discours dont nous insérons ici quelques extraits.

« M. de Lacépède naquit à Agen en 1756. Doué d'un caractère doux, » d'une sensibilité profonde, passionné pour l'étude, il se consacra d'abord » à la physique et à la musique: jeune encore, il publia deux volumes sur » chacune de ces parties. Mais, arrivé à Paris à l'âge de vingt-un ans, il se » lia avec le célèbre Buffon, et dès ce moment il embrassa avec prédilection » l'étude de l'histoire naturelle. M. de Lacépède se trouva alors dans son » véritable élément; la nature l'avoit formé pour être son historien: M. de » Buffon en fit son ami, et le désigna pour être le continuateur de ses ou- » vrages. Peu d'années suffirent à M. de Lacépède pour justifier le choix » qu'avoit fait de lui notre premier naturaliste: il publia successivement » l'histoire générale des cétacés, des quadrupèdes ovipares et des poissons. » Le style aussi élégant que correct et les vues profondes dont il a orné ces » ouvrages, le rapprochent beaucoup de son modèle..... » *(Discours de M. Chaptal.)*

« Son aimable caractère sut attacher à sa personne tous ceux qui purent » l'approcher. Affabilité naturelle, douces prévenances, manières affectueuses, » délicatesse de l'esprit et du cœur, noblesse constante dans le sentiment, » dans le discours et dans l'action; tel fut l'heureux assemblage des plus » éminentes qualités qui distinguèrent l'ami des hommes dont nous pleurons » aujourd'hui la perte.... Uniquement occupé du bonheur des autres, il » conserva la simplicité de ses mœurs primitives au milieu des grandeurs: » sacrifiant sans réserve tout ce qui pouvoit lui être personnellement agréable, » il poussa malheureusement trop loin cet oubli de lui-même; et cette » abnégation nous laisse peut-être le pénible regret de ne l'avoir pu décider

» à opposer le moindre effort contre la cruelle et horrible maladie à laquelle
» il a succombé.... » (*Disc. de M. Duméril.*)

« Au nom de Lacépède, que d'écrits se présentent à la pensée! Pourrai-je » choisir et distinguer l'un d'eux, quand tous sont également marqués du » cachet et des traits qui caractérisent le grand écrivain ; quand se retrouvent » également dans tous la magie du style, la grandeur des vues, le savoir » du physicien, les profondes méditations du naturaliste, des pages sublimes » sur la vie, les habitudes et les formes si diversifiées des animaux! Ses » loisirs, qui eurent souvent la musique pour objet, l'ont porté à en rechercher » les principes; et d'autres compositions d'une moindre importance, où il » s'abandonnoit aux plus douces émotions du cœur et racontoit les combats » et les déchiremens causés par un excès de sensibilité, témoignent de toutes » les grâces de son esprit, respirent un sentiment exquis du beau et du » vrai..... » (*Disc. de M. Geoffroy-Saint-Hilaire.*)

M. Artaud, correspondant de l'Institut, communiqua en 1823 à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres un mémoire sur les vernis des vases grecs. Il y traitoit particulièrement des vases qui lui sembloient peints par encaustique, et en même temps il présentoit plusieurs échantillons de vases qu'il avoit faits lui-même au moyen du bitume de momies, de l'huile siccative, &c., et qui ressembloient aux vases antiques. Depuis ce temps, M. Hausmann, professeur à Göttingue, a publié dans cette ville un écrit intitulé : *De confectione vasorum antiquorum fictilium quæ vulgò etrusca nominantur.* Après avoir décrit tous les vernis noirs des vases grecs, l'auteur de cette dissertation parle de ceux qu'il est aussi parvenu à faire en employant le bitume, l'huile de pétrole, &c. MM. Artaud et Hausmann se sont trouvés ensemble à Lyon, il y a peu de temps; et de la communication qu'ils se sont faite de leurs essais, il résulte qu'ils ont fait usage l'un et l'autre du même procédé pour imiter les anciens vases, mais M. Artaud plusieurs mois avant M. Hausmann. En informant M. Mongez de cette rencontre d'une même découverte en France et en Allemagne, M. Artaud annonce qu'il s'occupe d'un travail sur les inscriptions de l'église de S. Irénée.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale à Paris, se trouvent des glossaires allemands-latins, rédigés au moyen âge, à partir du VIIIe siècle. M. Graff, professeur de langue et de littérature allemande (à Kœnigsberg), a recueilli dans ces glossaires un assez grand nombre de mots, ou tout-à-fait inconnus, ou qui ne s'offrent presque jamais dans les autres monumens littéraires. En voici des exemples, avec l'interprétation latine donnée dans ces lexiques.

Antriske, antiqui; *arhospan*, exhaustus; *chinit*, adrisit; *farscipinot*, discrepat; *feimit*, fremit; *foatenti*, nutriens; *fōteraidi*, nutrix; *glati*, algor; *insnerahan*, innectere; *kachlanchit*, tortuosum; *muhhan*, grassari; *mundalon*, effari; *pifladet*, carpit; *pisnorhan*, complecti; *por*, fastigium; *striplenti*, strepitus; *suep*, aer; *ustinot*, fungitur, &c.

M. Graff a remarqué aussi dans ce recueil des composés fort peu connus ailleurs; tels que *aruntporo*, adnunciatio; *caantiprurten*, ordinare; *kapurscaflih*,

civilis; *poahfaz*, bibliotheca; *tômquiti*, sententia; *unmanalomi*, immanitas; *uuostandscdalo*, solitarius, &c.

L'âge de ces glossaires peut se reconnoître par l'emploi de certaines désinences dans les noms et dans les verbes, qui se retrouvent en d'autres monumens dont l'époque est connue, et qui n'étoient plus usitées après un siècle: *abanstigom* [j'envie]; *araltet* [il vieillit]; *az entim* [aux derniers termes, à la fin]; *augono* [des yeux, génitif]; *cafestinot* [il fixe]; *cafrumit* [il crée, il produit quelque chose de bon]; *cafustot pirum* [nous sommes frappés à coups de poing]; *camahomes* [nous adaptons]; *cilem* [j'étudie, j'ai du goût pour...]; *escauue daremu* [à l'un et à l'autre]; *feldir* [les champs]; *fogala* [des oiseaux, génitif]; *fona tage drittin* [depuis trois jours]; *hilfu* [j'aide]; *hukkiu* [je pense]; *ilungu* [en hâte]; *in stimnu* [dans la voix]; *minneot* [il aime]; *mit mahti* [avec force]; *pauma* [des arbres, génit.] *pergo* [des montagnes, génit.]; *pineo* [des abeilles]; *taotero* [des morts]: *za narrom uuerdant* [ils deviennent fous] &c..: et comme exemples du cas instrumental, *diu rehtu* [de cette manière]; *mit aiganu namin* [en propre nom]; *ubilu* [par méchanceté] &c...

Une autre observation de M. Graff a eu pour objet l'aspiration *h*, qui, dans ces lexiques, comme dans le plus ancien langage, précède quelquefois les consonnes *l*, *r*, *n* et *w* ou *uu*: *cahreinit* [purificat]; *hrimit* [tangit]; *hrom* [gloria]; *huuas* [acutus]; *huuil* [mora, tempus]; *umpihuuerft* [circuitus], &c.

Ces glossaires emploient *ao* pour *o* (*traost* pour *trost*, consolation); *oa* pour *uo* (*poah* pour *puoh*, livre); *eo* pour *iu* (*leoht* pour *liuht*, lumière); *ai* pour *ei* (*prait* pour *preit*, large); *au* pour *ou* (*paum* pour *poum*, arbre); la consonne *c* pour *g* (*catar* pour *gadar*, il osa); *p* pour *b* (*opa* pour *oba*, sur ou au-dessus de)...; *pf* pour *ph* (*helpfa* pour *helpha*, je souffre); *dh* pour *d* (*sedhal*, siége); *th* pour *d* (*tholem*, je souffre); *ur* pour *uz* (*ur pantum urlaosit*, dégagé des liens), &c. On voit assez par ces exemples à quel point ces anciens glossaires peuvent éclaircir et même étendre l'histoire de la langue allemande.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Discours prononcé à la distribution des prix du collége de Sainte-Barbe, le 17 août 1825, par M. Michelet, professeur d'histoire, *in-4.°* L'enchaînement des connoissances humaines est le sujet de ce discours, où des idées d'un ordre assez élevé nous paroissent exprimées avec beaucoup de précision et de convenance.

Nous avons annoncé, dans notre cahier de février dernier (page 122), la première livraison des *Études grecques sur Virgile*, par M. Eichhoff; c'étoit le tome second de l'ouvrage: le premier et le troisième viennent de paroître. Les trois volumes offrent un recueil de tous les passages des poëtes grecs imités dans les Bucoliques, les Géorgiques et l'Énéide, avec le texte latin et des rapprochemens littéraires. Le tome I.er (xij et 319 pages *in-8.°*) contient, après la préface, un tableau historique de la poésie pastorale avant et après Virgile; des extraits de ses douze églogues, avec les morceaux corres-

pondans que fournissent, d'une part, les poëtes grecs Théocrite, Moschus, Bion, &c., qu'il avoit pour modèles; de l'autre, les auteurs italiens, français, anglais, allemands, &c., qui l'ont imité lui-même; ensuite une histoire abrégée de la poésie didactique, et particulièrement des poëmes agronomiques grecs, latins et modernes, plusieurs fragmens de chacun des quatre livres des Géorgiques pareillement rapprochés des morceaux où les mêmes idées ont été exprimées par des poëtes, soit antérieurs, soit postérieurs à Virgile. Le tome II (448 pages) s'ouvre par des considérations sur l'origine de l'épopée et sur chacun des grands ouvrages qui appartiennent à ce genre, et comprend une suite d'extraits des six premiers livres de l'Énéide. Le premier soin de M. Eichhoff est toujours de recueillir les textes grecs imités par l'auteur; mais il y joint l'indication des emprunts faits à ces six livres, tant par les poëtes épiques grecs et latins qui ont vécu après le chantre d'Énée, que par ceux qui ont écrit dans nos langues vulgaires. La même méthode est suivie, à l'égard des six derniers livres, dans les 406 pages du tome III. M. Eichhoff ne dissimule point *qu'il n'a pas embrassé ce plan dans toute son étendue.* Il lui auroit été facile de grossir son recueil d'un très-grand nombre de citations; il s'est contenté d'indiquer sommairement les imitations modernes. Il a négligé celles qui sont recelées dans les littératures du moyen âge; et l'on ne sauroit lui reprocher de s'être épargné des recherches qui auroient été plus pénibles que profitables. Il n'a même, en général, tenu aucun compte des emprunts faits à Virgile par les versificateurs latins des deux derniers siècles: en effet, ce ne sont guère là que des centons qu'il ne convenoit pas de confondre avec les imitations proprement dites. Professeur de belles-lettres dans une institution très-distinguée, M. Eichhoff a voulu que son travail servît à l'instruction classique, et répondît sur-tout au titre d'*Études grecques sur Virgile* qu'il a donné à ce recueil. Ces trois volumes, qui méritoient l'approbation de l'université et qui l'ont obtenue, se trouvent chez M. Delalain, imprimeur-libraire, et chez MM. Treuttel et Würtz.

Le Temple du Romantisme, en prose et en vers, par M. Hyacinthe Morel. Paris, Lecointe et Durey, 1825, *in-12.*

Ah! sortons d'une ornière obscure,
Secouons un joug odieux:
Inventons une autre nature;
Créons un nouveau Pinde et soyons-en les dieux.

Tel est le manifeste des romantiques, ou plutôt leur chant de triomphe; car ils annoncent qu'ils ont enfin retiré la littérature des *ornières* où se traînoient Pascal, Corneille, Molière et Racine; ils ont détruit le Parnasse et bâti un *temple* immortel *entre l'enfer du Dante et l'atelier de Calot.* Leur poésie peindra la société; mais, dit M. H. Morel, je plains la société si elle ressemble à leur peinture. Nous croyons en effet que la *civilisation* qui correspond au romantisme n'est que celle du moyen âge.

Fables inédites des XII.ᵉ, XIII.ᵉ et XIV.ᵉ siècles, et fables de la Fontaine rapprochées de celles de tous les auteurs qui avoient, avant lui, traité les mêmes sujets; précédées d'une notice sur les fabulistes, par M. C. M. Robert, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève; ornées d'un portrait de la Fontaine, de 90 gravures en taille douce et de quatre *fac simile.* Paris, impr. de Rignoux, librairie de Cubia, 1825, 2 vol. *in-8.°*,

ensemble de 77 feuilles 1/2 outre les planches. Prix, 25 fr., et sur papier superfin d'Annonay, avec fig. à lettre blanche, 50 fr.

Lascaris ou les Grecs du XV.e siècle, suivi d'un essai historique sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours, par M. Villemain, de l'Acad. française. Paris, impr. de Fournier, libr. de Ladvocat, 1825, *in-8.°*, 412 pages. Pr. 8 fr.

Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par (S. Q.) Longchamp et (J. L.) Vagnières, ses secrétaires, suivis de divers écrits inédits de la marquise du Châtelet, du président Hénault, de Piron, d'Arnauld-Baculard, Thiriot, &c.; tous relatifs à Voltaire. Paris, impr. de Lebel, libr. d'Aimé-André, 1825, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 67 feuilles 1/4. Pr. 14 fr.; et grand papier vélin, 36 fr.

M. Arthus Bertrand annonce qu'il va publier, en novembre, deux volumes *in-8.°*, intitulés *Mémoires sur la vie privée, politique et littéraire de A. B. Shéridan*, par Thomas Moore; traduits de l'anglais par M. J. T. Parisot, traducteur des Lettres de Junius. — Le même libraire fera paroître aussi en novembre les *Mémoires de la margrave d'Anspach*, écrits par elle-même, contenant les observations recueillies par cette princesse dans les diverses cours de l'Europe, ainsi que des anecdotes sur la plupart des princes et autres personnages célèbres de la fin du XVIII.e siècle; 2 vol. *in-8.°*, traduits aussi par M. Parisot. Pr. 14 fr.

Tableaux synoptiques de géographie ancienne et moderne comparées, par M. J. Daniel; 8 tableaux *in-fol.* Coutances, imprimerie de Voisin; Paris, librairie d'Alexis Eymery, 1825. Pr. 5 fr. et 7 fr. Le premier tableau offre un précis des sept suivans, qui ont pour objet l'Europe septentrionale, l'Europe centrale, la France, l'Europe méridionale, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique.

On a publié dans les derniers mois les livraisons VII-XI du *Voyage autour du monde* fait par ordre du Roi sur les corvettes de S. M. *l'Uranie* et *la Physicienne*, par M. Louis de Freycinet, capitaine. Ces cinq cahiers *in-fol.* (avec figures) concernent la zoologie et sont dus à MM. Quoy et Gaimard, médecins. — L'ouvrage se trouve, à Paris, chez Pillet aîné. Nous nous proposons d'en rendre compte.

Ceylan, ou Recherches sur l'histoire, les mœurs et les usages des Chingulais, par M. Ed. Gaultier, membre de la Société de géographie. Paris, Nepveu, 1825, *in-18*, orné de 8 gravures.

M. Buchon vient de mettre au jour deux volumes qui appartiennent à la collection de chroniques annoncée dans notre cahier de juin dernier, pages 359-363. L'un est le tome XI de *Froissart*, comprenant la suite du livre III, chap. 68-134 et dernier; années 1387 et 1388. Toul, imprim. de Carez; Paris, libr. de Verdière et de Carez, 1825, *in-8.°*, 620 pages. Nous reviendrons sur ce volume quand l'édition de Froissart sera terminée. — L'autre contient une *Chronique des guerres des Français en Romanie et en Morée*; précédée d'une dédicace à la princesse Marie Soutzo, d'une préface et d'une notice sur les Ville-Hardoin de Morée, et suivie de pièces justificatives et de tables. Ce tome, qui doit faire partie de la première série de la collection de M. Buchon, série comprenant les chroniques du XIII.e siècle, est imprimé à Paris, chez Firmin Didot, et se trouve chez Verdière et Carez, xlviij et 458 pages *in-8.°* Les pages 1-420 sont remplies par les deux livres de la

chronique des guerres des Français en Morée et en Romanie. Cette chronique, dont l'auteur n'est pas connu, est écrite en grec, en vers politiques: elle paroît ici pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris; mais M. Buchon n'a pas cru devoir imprimer le texte du second livre, qui est le plus long; il en donne une traduction française, accompagnée de notes. Les onze cent quatre-vingt-neuf vers qui composent le livre Ier se lisent en regard de la version. On jugera du langage et du style de l'auteur grec par les vers que nous allons transcrire :

Θέλω νὰ σὲ ἀφηγηθῶ ἀφήγησιν μεγάλην,
J'ai un récit important à vous faire (trad. de M. Buchon)
Τȣ̃ μακαρίου ἐκείνου Φρὲ Πιέρου ἐρημίτου,
du bienheureux *frère* Pierre l'ermite (Φρὲ est employé comme le *fra* des Italiens).
Εὐθὺς ὁρίζει γράφουσιν εἰς ὅλα τὰ ῥηγάτα,
Γαρδιναλέους ἀπέστειλε, λεγάτους κ' ἐπισκόπους
Εἰς τον ῥῆγαν τῆς Φράντζας....
Il (le pape Urbain II) ordonna immédiatement qu'on écrivît dans tous les royaumes; il se hâta lui-même d'expédier des cardinaux, des légats et des évêques au roi de France, &c.

« Si l'on compare ce chroniqueur aux auteurs byzantins de la même époque, » dit M. Buchon, on est étonné de ce mélange barbare de grec et de français » qui semble le désigner comme étranger à la Grèce. Les solécismes lui sont » presque aussi ordinaires que les barbarismes. Quand il introduit de nouveaux » mots, il le fait sans choix et sans considérer si la langue grecque ne possède » pas déjà pour le même objet des mots plus clairs et plus harmonieux. Sans » *sa* connoissance parfaite de la géographie du pays, je serois tenté de le » prendre pour quelque Français né en Grèce, et familiarisé dès l'enfance » avec la langue du pays, mais qui, plus tard, parlant la langue de ses com- » patriotes français, seroit parvenu ainsi à composer une sorte de patois de » ces deux langues diverses.... J'ai cru qu'il étoit utile à-la-fois, comme étude » historique et comme étude philologique, d'avoir une idée de cette langue » gréco-française. »

Histoire des Français, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi, tomes VII, VIII et IX, comprenant les règnes de Louis IX, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X, Philippe le Long et Charles IV; 1226-1328. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1825, 3 vol. *in-8.°*, 528, 548 et 492 pages. Pr. 24 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ces trois volumes dans l'un de nos prochains cahiers.

Histoire de l'Homme au masque de fer, accompagnée des pièces authentiques, par M. J. Delort. *Le Masque tombe.* Paris, impr. de Boucher, 1825, *in-8.°*, 296 pages, avec un portrait en pied lithographié, et trois *fac-simile.* Prix, 7 fr.; chez Delaforest, libraire. — Le résultat de cette histoire est que le mystérieux prisonnier étoit le comte Mattioli, premier ministre du duc de Mantoue. C'est l'une des neuf ou dix solutions de ce problème, et celle qui a déjà été particulièrement exposée dans la dissertation intitulée *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer...*, d'après des matériaux authentiques, par Roux-Fazillac. Paris, an IX (1801), 142 pages *in-8.°*; mais M. Delort s'applique à la confirmer par des considérations nouvelles et par

un grand nombre de pièces qu'il a recueillies dans les archives du royaume et dans celles du ministère des affaires étrangères. Nous indiquerons quelques-unes de ces pièces dans notre cahier prochain. M. Delort publie en même temps 2 vol. *in-8.°*, intitulés *les Philosophes et les Gens de lettres des XVIIe et XVIIIe siècles à la Bastille*, avec tous les documens authentiques et inédits, et des *fac-simile.* On est fréquemment renvoyé à cet ouvrage, dans l'*Histoire de l'Homme au masque de fer.*

Idéologie expérimentale, ou Théorie des facultés intellectuelles de l'homme, établie sur les faits; précédée d'une théorie de l'homme organique, et suivie d'un tableau méthodique des sujets de nos connoissances. Paris, Migneret, *in-8.°*, xij et 143 pages, avec un tableau. La théorie de l'homme organique ou physique forme la première section de cet opuscule anonyme. L'auteur attribue à l'homme physique, comme aux animaux, des sensations ou sentimens externes, accompagnés de plaisir ou de douleur. Selon lui, les sensations ne nous font connoître que des choses présentes, toujours existantes, et non pas seulement possibles, et c'est en cela que les sentimens diffèrent entièrement de l'idée. « Les sensations, dit-il, n'ont pour produit que » la perception brute des qualités et des actions des corps. » Cette section renferme de plus des considérations sur le mécanisme de la sensibilité, sur les mouvemens organiques de l'homme et sur ses actions instinctives. La seconde partie traite de l'ame et de ses opérations intellectuelles. On y enseigne qu'il n'appartient qu'à elle de penser : « elle est physiquement impassible, dépourvue » d'organes; elle ne peut souffrir : mais dans le moment de la douleur ou » du plaisir du corps, elle peut se complaire dans ce qu'il éprouve ou en » ressentir de la tristesse. » L'auteur recherche ensuite en quoi consistent nos connoissances, quelles sont leurs sources et le degré de leur certitude. Il les divise en trois classes, selon qu'elles ont pour objet ce qui se passe hors de nous, ce qui se passe dans notre corps, ce qui a lieu dans notre ame elle-même. Il n'admet point d'idées innées: mais il s'efforce d'expliquer comment s'acquièrent les idées simples et les idées complexes; quelles sont les opérations de l'ame sur les unes et sur les autres, quels secours elle y emploie, et de quelles affections ses opérations sont précédées ou suivies. Il pense que les erreurs des métaphysiciens de toutes les écoles viennent de ce qu'ils ont formé des mélanges de choses tout-à-fait *étrangères;* confondant ce qui appartenoit au corps et ce qui étoit propre à l'ame, les sentimens du premier et les affections de la seconde, les besoins des organes et les exaltations de la pensée, &c. Il croit cependant que l'ancienne métaphysique étoit plus vaste dans ses sujets, et plus puissante dans ses moyens que notre métaphysique moderne. Cet essai, quoiqu'il soit possible de contester plusieurs des détails qu'il renferme, et même des résultats qu'il présente, nous paroît se distinguer de la plupart de ceux du même genre, par un langage moins obscur, par un style moins emphatique, par une méthode plus simple. Il est terminé, comme le titre l'annonce, par un tableau systématique des sciences et des arts, contre lequel on pourroit proposer aussi beaucoup d'objections graves.

Nous avons annoncé déjà (cahier d'avril, pag. 255) les *Essais* de M. Bozzelli sur les rapports *qui lient ensemble la philosophie et la morale.* Paris, chez Grimbert, 1825, *in-8.°* de 754 pages. Prix, 7 fr. Nous joindrons ici à ce titre l'indication des matières traitées dans les six essais qui composent l'ouvrage. Le premier est destiné à exposer les phénomènes immédiats

de la sensibilité, l'origine et les caractères physiques et moraux de la sensation, la nature du plaisir et de la douleur: l'auteur examine le système qui fait consister le plaisir dans la simple cessation de la douleur; ceux qui le placent dans la médiocrité de la sensation ou qui le font dériver de l'affoiblissement graduel de la sensibilité. Dans le second essai, il entreprend de tracer le tableau du développement successif des facultés de l'ame, volonté, jugement, mémoire, sentiment du *moi* et du *non moi*, &c. M. Bozzelli recherche en troisième lieu quel est le principe qui développe et détermine nos actions, et croit le trouver dans *la sensation agréable d'un objet à venir :* il explique comment l'idée de l'avenir se forme dans nos esprits, et confirme sa théorie par les institutions sociales, par l'établissement de la propriété, de la loi et de la religion. Le quatrième essai a pour but de montrer de quelle manière on parvient à découvrir et à rassembler les préceptes de la morale, d'après le principe de nos actions; ce qui amène des observations sur la nature de la liberté humaine. Le cinquième tend à établir les fondemens sur lesquels toutes les règles de la morale doivent reposer et s'élever. On y distingue dans l'homme l'être animal et l'être social, et l'on classe, selon ces deux genres d'existence, les différentes affections de plaisir : on considère la justice et la bienfaisance comme deux sentimens dans lesquels vont se résoudre tous les plaisirs de l'existence sociale; mais on reconnoît la nécessité d'ajouter à la morale théorique des moyens pratiques, et l'on s'applique sur-tout à montrer le rapport qui existe entre la morale et la religion; enfin l'on envisage l'ensemble des idées sur lesquelles se fondent l'innocence et la moralité de la volonté, le mérite et le démérite des actions, les récompenses et les peines. Le sixième essai n'est qu'un résumé des cinq premiers, et il est suivi d'un petit nombre de notes et éclaircissemens. Nous ne pouvons donner ici plus d'étendue à cette analyse; elle suffira pour montrer à quel point cet ouvrage peut intéresser ceux qui s'occupent d'études philosophiques: il nous semble écrit avec une précision assez rare en de telles matières, et plus remarquable encore dans un livre français composé par un étranger.

Application de la morale à la politique, par M. Joseph Droz, de l'académie française. Paris, Renouard, *in-8.°*, 264 pages. Prix, 5 fr.

L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté, par Ch Barth. Dunoyer. Paris, impr. de Duverger, librairie de Sautelet, 1825, *in-8.°*, viij et 450 pages. Prix, 7 fr. L'épigraphe, « Nous ne devenons libres » qu'en devenant industrieux et moraux, » annonce tout le système de l'ouvrage. L'auteur examine successivement quelle liberté est compatible avec l'état sauvage, avec la vie nomade, avec le système social où il y a des esclaves, avec celui où il y a des priviléges, avec celui où les fonctions publiques sont universellement recherchées, enfin avec l'état des peuples purement industrieux. Il finit par examiner les obstacles qui s'opposent à la liberté dans le système industriel, et les bornes qu'elle rencontre dans la nature même des choses. L'un des résultats indiqués dès les premières pages, est que les peuples sont toujours coupables des désordres dont ils se disent les victimes; que c'est contre eux-mêmes que doivent se diriger leurs plaintes, et que les réformes salutaires seroient celles qu'ils opéreroient dans leurs propres mœurs.

Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfans trouvés, par F. E. Fodéré. Paris, impr.

de Bouchard, librairie de M.me Huzard, 1825; *in-8.°* de 636 pages. Prix, 8 fr.

Le Faisceau, esquisses morales et militaires, par Amédée de Bast. Paris, impr. de Chassaignon, 1825, 2 vol. *in-12*, ensemble de 19 feuilles et demie. Prix, 5 fr.

Manuel du naturaliste préparateur, ou l'Art d'empailler les animaux, &c., par M. Boitard. Paris, Roret, 1825, *in-18*. Prix, 2 fr. 50 cent.

L'Art de la vitrification, ou Traité élémentaire, théorique et pratique, de la fabrication du verre; ouvrage dans lequel sont décrits avec précision les divers procédés qu'on emploie pour se procurer toutes les espèces de verres et de cristaux tant pour la fabrication des vases que pour les vitraux, &c.; suivi d'un vocabulaire de mots techniques employés dans cet art, et d'un traité de la dorure sur cristal et sur verre, par F. Bastenaire-Daudenare. Paris, Bachelier, 1825, *in-8.°*, 506 pages et 4 planches gravées en taille-douce par Adam. Prix, 7 fr.

Éloge historique de M. Girodet, par M. Quatremère de Quincy, et autres lectures faites dans la séance publique de l'Académie royale des beaux-arts, le 1.er octobre 1825. Paris, Firmin Didot, *in-4.°*, 23, 42 et 12 pages.

Expériences sur le système nerveux, par M. Flourens. Paris, Crévot, 1825, 53 pages *in-8.°* Un rapport de M. Cuvier, au nom d'une commission de l'Académie des sciences, se termine en ces termes : « L'objet des expériences » très-variées de M. Flourens est intéressant, et elles nous ont paru faites » avec beaucoup de soin et de sagacité. L'auteur en a répété plusieurs devant » nous, avec le même succès qu'il les avoit faites dans son laboratoire, et » nous pensons que l'académie doit l'encourager, par son approbation, à pour- » suivre la carrière difficile où il est entré avec tant d'éclat. »

Recherches, observations et expériences sur le développement naturel et artificiel des maladies tuberculeuses; ouvrage traduit de l'anglais de sir John Buron, médecin de l'hôpital général de Gloucester, par M.me veuve Boivin. Paris, 1825, *in-8.°*, 509 pages et 25 de supplément par la traductrice, avec des planches coloriées.

Coup-d'œil sur les révolutions de l'hygiène, ou Considérations sur l'histoire de cette science et ses applications à la morale: discours prononcé à l'ouverture du cours d'hygiène fait à l'Athénée royal de Paris, par M. le D. Eusèbe de Salle. Paris, impr. de Gueffier, librairie de Gabon, 1825, *in-8.°*

Examen médical des procès criminels des nommés *Léger, Feldtmann, Lecouffe, J. Pierre et Papavoine*, dans lesquels l'aliénation mentale a été alléguée comme moyen de défense; suivi de quelques considérations médico-légales sur la liberté morale, par le D. Georget. Paris, impr. de Migneret, *in-8.°* de 8 feuilles 3/4.

Rapport fait à Son Exc. M.gr le Ministre de l'intérieur sur la proposition de MM. Doreste, Orfila, Pelletier, Caventou et Pelletan, relative à la création d'une école spéciale de médecine légale; par MM. Dupuytren..., Dupuy, Adelon, et Dumas, rapporteur. Paris, impr. de Rignoux, 1825, *in-4.°*, 28 pages.

Exposé de quelques-uns des principaux articles de la théogonie des Brahmes, extrait et traduit des meilleurs originaux écrits dans les langues du pays, par M. l'abbé J. A. Dubois, ci-devant missionnaire dans le Meissour. Paris, impr. et librairie de Dondey-Dupré, 1825, *in-8.°*

Notes sur la Mythologie, ou Interprétations historiques tirées de la fable des Grecs pendant les siècles héroïques, par M. J. le Riche. Paris, 1825, *in-12*, avec une carte. Ces notes, extraites en partie de l'ouvrage de M. Devico, tendent à prouver que l'antique mythologie n'est que l'histoire emblématique de la civilisation des Grecs; que Saturne représente la généralité des événemens; Hercule, celle des choses; Titan, les prêtres; Jupiter, les guerriers; Vulcain, les laboureurs, &c.; qu'en un mot l'histoire poétique n'est qu'un tissu d'abstractions personnifiées.

On a publié les six premiers numéros du *Producteur*, journal de l'industrie, des sciences et des arts, avec cette épigraphe : « L'âge d'or, qu'une » aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous. » Il doit en paroître chaque semaine un cahier de 3 feuilles *in-8.°*, 48 pages, impr. de Lachevardière fils, librairie de Sautelet, où l'on s'abonne, ainsi que chez Bossange père, à raison de 14 fr. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois et de 50 fr. pour l'année.

ITALIE.

Storia della letteratura italiana; Histoire de la littérature italienne, par P. L. Ginguené, traduite par Bened. Perotti. Milan, 1825, impr. du commerce, 12 vol. *in-8.°* Prix, 5 fr. chaque volume. On vient de traduire aussi en italien la Chimie appliquée à l'agriculture, par M. Chaptal; et l'Histoire de la révolution française, par M. Mignet.

Opere dell' abate G. Romani; Œuvres de l'abbé G. Romani; tome I.er; *Théorie des synonymes italiens.* Milan, Silvestri, 1825, *in-8.°* Les trois volumes suivans contiendront un *Dictionnaire général des synonymes italiens*, et des *Observations sur le vocabulaire de la Crusca.*

Terentii Comœdiæ sex, à F. G. Perlet recensitæ. Augustæ Taurinorum, Pomba, 1825, 2 vol. *in-8.°* — Ce sont les tomes XXXV et XXXVI de la collection de classiques latins qui se publie à Turin.

Le odi di Anacreonte e di Saffo; Les odes d'Anacréon et de Sapho, traduites en vers italiens, par G. Caselli. Florence, impr. et librairie de Ciardetti, 1825, *in-8.°*

La Vita di Dante Alighieri; Vie du Dante, par Gio. Boccacio; nouvelle édition, augmentée, par Bartol. Gamba. Venise, chez Alvisopoli, 1825, *in-8.°*, avec portrait.

Vita di Torquato Tasso; Vie du Tasse, par Giambatt. Manso. Venise, Alvisopoli, 1825, *in-8.°*, avec portrait. Prix, 2 lire.

Rime di Fr. Vannozzo &c.; Poésies de Fr. Vannozzo, tirées d'un manuscrit du XIV.e siècle. Padoue, 1823, impr. du séminaire, *in-8.°*

Elegia inedita di Cornelio Amalteo; Élégie inédite de Corn. Amalteo, poëte du XVI.e siècle. Trévise, chez Andreolo, 1825, *in-8.°*

Rime. Poésies de M.me Cecilia de Luna Folliero, Napolitaine, associée correspondante de plusieurs académies d'Italie. Naples, R. Marotta, 1825, *in-8.°*

Tragedie ed altre opere; Tragédies et autres ouvrages d'Alexandre Manzoni. Florence, chez Molini, 1825, un gros vol. *in-12*. Prix, 3 fr.

Commedie di A. Campagna; Comédies d'A. Campagna; première édition, publiée par les frères Giachetti, à Prato, 1825, *in-8.°* de 170 pages.

Opere in versi e in prosa; Ouvrages en vers et en prose du docteur Filippo Pananti. Florence, chez Piatti, 1825, 3 vol. *in-8.° :* tome I.er, Essai sur la poésie dramatique; tome II, divers morceaux en prose et en vers; tome III, Relation d'un voyage à Alger.

On vient d'imprimer à Venise une Histoire chronologique et générale du XVII.e siècle, en langue arménienne, 3 vol. *in-8.°* Prix, 17 lire 25.

Memorie e documenti per servire all' istoria del ducato di Lucca; Mémoires et documens pour servir à l'histoire du duché de Lucques; tome IX. Lucques, de l'imprimerie ducale, chez F. Bertini, 1825, *in-8.°* Ce volume contient l'histoire littéraire de Lucques par C. Lucchesini.

Illustrazione dell' arco d' Augusto in Rimini; Description de l'arc de triomphe d'Auguste à Rimini, par Maurizio Brighenti. Rimini, 1825, *in-8.°*, avec 6 planches *in-fol.*

Osservazioni sul basso-rilievo fenico-egizio che si conserva in Carpentrasso; Observations sur le bas-relief phénicien-égyptien qui se trouve à Carpentras, par Michelangelo Lanci, interprète des langues orientales à la bibliothèque du Vatican. Rome, 1825, chez Bourlié, *in-4.°*

Elementi di storia naturale generale; Élémens d'histoire naturelle, par G. Brugnatelli; tome I.er Pavie, chez Bizzoni, 1825, *in-8.°* Ce premier volume traite des êtres inorganiques.

Raccolta di lettere sulla pittura; Recueil de lettres sur la peinture, la sculpture et l'architecture, écrites par les plus célèbres personnages des XV.e, XVI.e et XVII.e siècles; ouvrage publié par G. Bottari, et continué jusqu'à nos jours par Et. Ticozzi. Milan, G. Silvestri, 1825, 8 vol. *in-8.°* Prix, 32 lire.

Discorso del conte Barbacovi intorno ad alcune parti della scienza della legislazione; Discours du comte F. V. Barbacovi sur quelques parties de la science législative. Milan, 1824, 2 vol. *in-12.*

Memorie dell' imperiale regio istituto del regno lombardo-veneto; Mémoires de l'institut impérial et royal du royaume lombardo-vénitien, années 1816 et 1817. Milan, 1825, *in-4.°* avec planches. Prix, 10 fr.

ANGLETERRE.

Pentalogia græca: Sophoclis Œdipus Tyrannus, Œdipus Coloneus et Antigone, Euripidis Phœnissæ, et Æschyli Septem contrà Thebas; quinque scilicet dramata de celeberrimâ Thebaïde scripta: notis anglicè scriptis illustravit; et lexicon vocum difficiliorum adjecit G. Trollope. Londres, 1825, apud Rivington, *in-8.°* Prix, 14 sh.

Lays of the Minnesingers, &c.; Lays et chants divers des Minnesingers ou troubadours allemands du XII.e et du XIII.e siècles, avec des remarques historiques et critiques. Londres, Longman, 1825, *in-8.°* Prix, 14 sh.

Poems of W. Cowper; Premiers essais poétiques de William Cowper, publiés pour la première fois d'après les originaux que possède James Croft, avec des notes sur le poëte. Londres, Baldwin, 1825, *in-8.°* Prix, 3 sh. 6 d.

The poetical Works of A. L. Barbauld; Œuvres poétiques d'Anna-Lætitia Barbauld, avec sa correspondance et autres morceaux en prose. Londres, Longman, 1825, 2 vol. *in-8.°* Prix, 1 l. 4 sh.

Narrative of a journey into Khorasan, &c.; Récit d'un voyage dans le

Khorasan, contenant une description des pays situés au nord-est de la Perse; avec des remarques sur le caractère national, le gouvernement et les ressources de ce royaume, par J. B. Fraser, auteur d'un Voyage aux montagnes d'Himala. Londres, 1825, *in-4.°*, avec carte. Prix, 3 l. 3 sh.

Journal of the british Embassy to Persia &c., by Will. Price. London, 1825, *in-fol.*

An historical and descriptive narrative of twenty years residence in south America; Relation historique et descriptive d'une résidence de vingt ans dans l'Amérique méridionale; contenant des voyages au Chili, au Pérou, à Arauco et en Colombie; avec un récit des événemens de la révolution, par W. Stevenson, secrétaire de lord Cochrane, vice-amiral du Chili. Londres, chez Hurst, 1825, 3 vol. *in-8.°* avec figures. Prix, 2 l. 2 sh.

A succinct view and analysis of authentic information extant in original works, on the practicability of joining the atlantic and pacific Ocean, &c.; Aperçu rapide sur la possibilité de réunir la Mer atlantique à l'Océan pacifique, au moyen d'un canal à travers l'isthme de l'Amérique; par Robert Birks Pitman. Londres, 1825, *in-8.°*

Observations on the cholera-morbus of India; Observations sur le choléra-morbus de l'Inde; lettre adressée aux directeurs de la compagnie des Indes orientales, par Whitelaw Ainslie. Londres, 1825, chez Kingsburg, *in-8.°* Pr. 3 sh. 6 d.

The Gulistan or Flower-garden of Shaikh Sadi of Shiraz; translated into english by James Ross. London, *in-8.°*

On annonce la publication prochaine des *Mémoires de Zéhîr-Ed-Din Muhamed Baber*, empereur de l'Indoustan, roi de Ferghana, Samarkand, Kabul, &c., écrits par lui-même en langue taghatai-turki, et traduits en anglais par MM. John Leyden, secrétaire de la Société asiatique, et Will. Erskine, avec une introduction géographique et historique, une carte des pays situés sur l'Oxus et le Jaxartes, dressée par M. Ch. Waddington, ingénieur de la compagnie des Indes orientales. Le prix de ce volume *in-4.°* est de 2 guinées: on souscrit à Londres, chez J. W. Lubdock et comp., Mansion-house-street; à Londres et à Paris, chez MM. Treuttel et Würtz.

The twenty-first report of the british and foreign Bible-society; Vingt-unième rapport de la Société biblique. Londres, 1825, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Handbuch der geschichte der litterature; Manuel de l'histoire littéraire, par L. Wachler. Francfort, 1824, chez Hermann, 4 vol *in-8.°*

Ciceronis orationum pro Scauro, pro Tullio et in Clodium fragmenta inedita; orationum pro Cluentio, pro Cælio, pro Cæcinâ variantes lectiones; orationem pro T. A. Milone lacunis restitutam, ex membranis palimpsestis Bibliothecæ regiæ Taurinensis Athenæi edidit, et cum Ambrosianis parium orationum fragmentis composuit Amedæus Peyron. Stuttgardiæ, Cotta, 1824, *in-4.°*

König Albrecht der erste; le Roi Albert I.er, tragédie en cinq actes, par Ch. Kopp. Berne, 1824, chez Jenni, *in-8.°*

Chrestomathia syriaca, sive S. Ephræmi Carmina selecta, cum notis criticis, philologicis, historicis et glossario locupletissimo; auct. Aug. Hahn et Fr. Seiffert. Lipsiæ, 1825, apud Vogel, *in-8.°*

Züge durch die Hochgebirge und thäler der Pyrenäen; Voyage aux Pyrénées, fait en 1822 par W. de Ludemann. Berlin, 1825, chez Dacker, *in-8.°*, avec 2 cartes. Pr. 1 rxd. 16 gr.

Gustav Adolph der Grosse; &c.; Vie de Gustave-Adolphe le Grand, roi de Suède; par Fr. L. de Rango. Leipsic, 1824, *in-8.°*, avec portrait.

Der universal Planimeter; le Planimètre universel, ou Description et usage d'un nouvel instrument pour dresser, copier, calculer et réduire les cartes géographiques, sans endommager la carte par des traits de crayon et de compas; par Ed. Harkort. Cologne, 1824, chez Bachen, *in-8.°*, avec planches. Pr. 24 kr.

Die Hundswuth, &c.; de la Rage ou de l'Hydrophobie, et moyens de la prévenir, par Lutheritz. Meissen, 1825, chez Goedsche, *in-8.°* Pr. 5 gr.

De Metris carminum arabicorum libri duo, cum appendice emendationum in varios poetas; aut. Geo. Henr. Ang. Ewold. Brunsvigæ, 1825, *in-8.°*

Catalogus librorum tam manuscr. quàm impress. qui jussu divi Augusti ducis Saxo-Gothani, à B. Seetzenio in Oriente emti, in biblioth. Gothanâ asservantur....; aut. J. H. Moellero; fasciculus 1, cod. arab. argumenti theologici, juridici et historici complectens. Gothæ, 1825.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence, par M. le vicomte F. de Villeneuve-Bargemon. (*Article de M.* Raynouard)........ Pag. 579.

Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, &c.; par M. I. J. Schmidt. — Examen et Réfutation des Recherches de M. I. J. Schmidt, &c.; par M. J. Klaproth. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)........ 590.

Élémens de la Grammaire japonaise, par le père Rodriguez, traduit du portugais sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, &c., par M. C. Landresse. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)...... 605.

Traité élémentaire de minéralogie, par F. S. Beudant. (*Troisième article de M.* Chevreul.)........ 611.

Histoire générale du droit d'héritage, traité faisant partie d'une Histoire de la jurisprudence, par M. Édouard Gans. (*Article de M.* Hase.)........ 621.

Nouvelles littéraires........ 628.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de septembre, p. 573, l. 10, *l'importance et la matière*; lisez *l'importance de la matière.*

JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1825.

AN ACCOUNT OF EXPERIMENTS, &c.; Exposé d'expériences pour déterminer la figure de la terre par les vibrations du pendule à secondes à diverses latitudes, avec des recherches sur divers autres objets de sciences, par Édouard Sabine, *capitaine d'artillerie, membre de la Société royale de Londres, &c.* 1 vol. *in-4.°* de 500 pages, avec deux cartes; imprimé aux frais du Bureau des longitudes d'Angleterre.

L'AFFAIBLISSEMENT progressif de la pesanteur, à mesure que l'on s'avance des latitudes boréales vers l'équateur terrestre, et la liaison de ce phénomène avec la figure aplatie de la terre, sont des vérités naturelles qui ne sont connues que depuis un siècle et demi. Richer, astronome français, découvrit la première en 1670, en remarquant

qu'une horloge astronomique, transportée de Paris à Caïenne avec tous les soins qui pouvoient assurer la constance de sa marche, se trouvoit aller plus lentement à mesure qu'elle se rapprochoit de l'équateur, et s'accéléroit de nouveau, par les mêmes degrés, en revenant vers le nord; de manière à reprendre enfin à Paris la même marche qu'elle avoit au moment du départ. Newton, dans son immortel ouvrage des Principes de la philosophie naturelle, rattacha ce fait remarquable à la théorie de l'attraction; il montra que la variation observée dans la pesanteur décéloit un aplatissement de la terre à ses pôles, circonstance qui se remarque aussi dans la forme de Jupiter, de Saturne, et des autres planètes qui ont un mouvement de rotation. La vérification de cette pensée de Newton fut l'objet de plusieurs grands voyages scientifiques, auxquels Bouguer, Godin, la Condamine, Clairaut, le Monnier, Maupertuis, tous membres de l'académie des sciences, se dévouèrent successivement pour aller mesurer les variations de la pesanteur et des degrés terrestres, dans les parties les plus diverses et les plus éloignées du globe.

Ces hommes habiles firent alors tout ce qui étoit possible avec les instrumens qu'ils avoient entre les mains; et, pendant long-temps, leurs opérations ont été les seules sur lesquelles on pût établir la connoissance de la figure de la terre. Mais, lorsque l'idée de fonder un nouveau système de mesures fut adoptée en France, il y a environ trente ans, on résolut d'en prendre les bases dans les dimensions mêmes du globe terrestre, déterminées avec le nouveau degré de précision que l'état plus parfait des instrumens et la découverte récente du principe de la répétition appliquée à la mesure des angles permettoient d'espérer: tel fut le motif des grandes opérations géodésiques exécutées par Delambre et Méchain depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone. En même temps, Borda, que l'on pouvoit regarder comme l'ame de ces opérations, inventoit, pour mesurer la longueur du pendule, un ensemble de procédés incomparablement plus précis que ceux que l'on avoit employés jusqu'alors; procédés dont il fit usage pour déterminer cette longueur à Paris même, avec des soins et une exactitude que l'on n'a point surpassés depuis. Plus tard, le travail des deux astronomes français fut étendu à l'Espagne, et prolongé jusqu'aux îles Baléares; les longueurs du pendule furent aussi mesurées par le procédé de Borda, depuis ces îles jusqu'à Unst, la plus boréale des îles Shetland. Les autres nations, suivant l'exemple de la France, entreprirent bientôt et exécutèrent des opérations non moins parfaites dans les différentes parties du globe qu'elles occupoient. La portion

déjà mesurée du méridien, qui s'étendoit de Formentera, vers 38 degrés de latitude, jusqu'à Dunkerque, fut prolongée par les observations anglaises jusqu'à l'île d'Unst vers 61 degrés, offrant ainsi le plus grand arc qui soit mesurable en Europe. L'Allemagne, l'Italie, le Danemarck, la Suède, furent couvertes de triangulations habilement exécutées, et liées les unes aux autres, comme les opérations anglaises et françaises, par le concours le plus bienveillant des observateurs. De là résultèrent plusieurs grands arcs de parallèles géodésiquement mesurés sur toute leur longueur, et qui, croisant à angles droits le méridien de Formentera et d'Unst, achèveront de donner toutes les notions desirables sur la forme de cette portion du continent européen. Cette généreuse émulation des observateurs ne s'est pas bornée à l'Europe. Un grand arc de méridien embrassant 10 degrés de latitude a été mesuré dans l'Inde anglaise avec la plus rare précision. Une opération du même genre, quoique nécessairement plus bornée dans son étendue, s'exécute en ce moment aux extrémités de la Nouvelle-Hollande, par les soins d'un simple particulier, officier général anglais, et correspondant de l'Institut de France, qui n'a desiré et obtenu le gouvernement de cette colonie lointaine que pour aller l'explorer sous tous les rapports scientifiques que l'esprit humain puisse embrasser. Dans cette immensité de travaux géodésiques entrepris sur tant de points du globe, les longueurs du pendule ont été par-tout observées conjointement avec celles des degrés terrestres. Elles l'ont été ainsi en Angleterre et en Écosse, comme en Espagne et en France, sur l'arc du méridien qui traverse ces contrées. On vient récemment de les déterminer sur le grand arc de parallèle qui s'étend de Bordeaux jusqu'à Fiume, à travers les volcans de l'Auvergne et de l'Italie. Deux expéditions de navigation autour du monde ont été ordonnées pour le même objet par la France. Les marins anglais ont porté les mêmes expériences jusqu'au milieu des glaces du pôle, dans l'expédition presque surhumaine du capitaine Parry; et voici aujourd'hui encore le capitaine Sabine qui, à peine de retour de cette expédition périlleuse, part avec les mêmes instrumens pour parcourir tout l'hémisphère boréal, depuis les côtes d'Afrique jusqu'à celles du Groenland et du Spitzberg, et revient, après deux années d'un nouveau voyage, enrichir la philosophie naturelle d'une nombreuse suite d'expériences nouvelles, qu'il publie dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux.

Les variations de la pesanteur à différentes latitudes peuvent être mesurées de deux manières: en déterminant dans chaque lieu la longueur absolue du pendule simple, qui battroit des secondes exactes,

et en comparant entre elles les longueurs ainsi obtenues dans les divers lieux d'observations ; ou bien en transportant successivement dans tous ces lieux un même pendule solide, supposé parfaitement constant dans ses dimensions et sa forme, puis comparant les nombres d'oscillations qu'il exécute dans chaque lieu, entre des amplitudes d'excursion pareilles. La première méthode est celle qu'a employée Borda, et que les astronomes français ont adoptée après lui. La seconde est celle que le capitaine Kater avoit employée en Angleterre et en Écosse, et c'est également celle que le capitaine Sabine a suivie. Nous ne voulons pas ici discuter laquelle de ces deux méthodes est préférable ; cette discussion, dans laquelle nous pourrons entrer plus tard, seroit maintenant prématurée : nous nous bornons à dire que le capitaine Sabine a employé la seconde. Lorsque l'on veut comparer ainsi les oscillations d'un même corps à diverses latitudes, il faut déterminer en chaque lieu et à chaque instant sa température actuelle, pour le ramener par le calcul à la température primitive qu'il avoit à la première station. En outre, comme l'amplitude des oscillations diminue sans cesse, par l'effet de la résistance de l'air, et que leur amplitude influe sur leur durée, il faut en observer le décroissement progressif, et les réduire toujours par le calcul au cas général des amplitudes infiniment petites. Mais la pesanteur de l'air qui environne le pendule a encore un autre effet sur lui; elle le soutient, précisément comme tout autre fluide soutient les corps qu'on y plonge, et elle diminue ainsi la gravité réelle de toute l'intensité de cet effort. Il faut donc encore dégager les oscillations de cette influence étrangère, et les réduire toutes à ce quelles seroient si elles s'opéroient dans le vide. Cela nécessite une correction dépendante de la densité actuelle de l'air que le baromètre indique. Quand toutes ces réductions sont faites, les oscillations se trouvent ramenées à un état du pendule qui est rigoureusement pareil dans toutes les stations : elles ne diffèrent donc qu'en vertu de l'inégale énergie des pesanteurs qui les ont déterminées; et la théorie des forces mécaniques montre que les carrés des nombres d'oscillations exactement comparables qui se font ainsi dans un temps donné par un même pendule, sont entre eux exactement comme les longueurs absolues des pendules simples que l'on auroit observées dans les mêmes lieux. Ainsi, pourvu que cette longueur absolue soit connue dans une seule des stations, par exemple à Paris ou à Londres, on peut, par le rapport des carrés des nombres observés d'oscillations, calculer la longueur absolue du pendule dans tous les autres lieux, comme si on l'y eût observée

directement. Avec deux de ces longueurs, observées au niveau de la mer, on peut, au moyen d'une relation très-remarquable que Clairaut a découverte, déterminer l'aplatissement du sphéroïde terrestre, toutefois dans la supposition que ce sphéroïde a rigoureusement une figure de révolution, où tous les méridiens sont des courbes exactement semblables.

La durée des oscillations exécutées en chaque lieu par le pendule d'expérience, est, comme on voit, le premier élément de tous les résultats dans les deux méthodes; et ainsi il faut la déterminer avec la dernière exactitude, ce qui ne peut se faire qu'en comparant la durée totale d'un grand nombre et d'un nombre connu d'oscillations, à l'intervalle correspondant de temps sydéral déterminé par des observations astronomiques : or, compter un si grand nombre d'oscillations l'une après l'autre, seroit une tâche excessivement pénible et très-susceptible d'erreur. C'étoit pourtant celle que s'imposoient les premiers observateurs, et en particulier Bouguer; mais Borda a imaginé une méthode d'observation au moyen de laquelle, sans toucher le pendule, sans l'approcher, et seulement en l'observant de loin avec une lunette pour projeter son mouvement sur la lentille d'une horloge placée au-delà de lui, on peut faire compter ses oscillations par cette horloge, et se borner à déterminer, à de certaines époques prescrites par le mouvement relatif des deux corps, le moment précis où ils arrivent ensemble au point le plus bas de leur oscillation. La détermination de ces époques suffit pour calculer les nombres absolus d'oscillations exécutées par le pendule pendant que l'horloge en a exécuté le nombre total marqué par la marche de ses aiguilles. Cette méthode, appelée *des coïncidences*, a été adoptée, avec quelques modifications légères, par le capitaine Kater, dans ses belles Recherches sur la longueur du pendule absolu à Londres. Elle a été également mise en usage par M. le capitaine Sabine, qui n'a pas cru devoir en désigner l'auteur, probablement parce qu'il l'a jugé trop généralement connu pour qu'il fût nécessaire de le nommer; cependant cette mention d'un savant étranger eût été peut-être d'autant plus convenable, que le capitaine Sabine porte l'exactitude jusqu'au scrupule, lorsqu'il s'agit de ses compatriotes. Ainsi, en citant la formule qu'il a employée pour corriger les arcs d'excursion et les réduire aux amplitudes infiniment petites, il en attribue la démonstration beaucoup moins importante à un Anglais, M. Watts, comme l'ayant donnée dans le second numéro du Journal philosophique d'Edinbourg. Or il est facile de voir que cette formule est absolument la même que celle qui a été donnée par Borda dans son

Mémoire sur le pendule, inséré au troisième volume de l'ouvrage sur la méridienne, et que les observateurs français ont constamment employée. Seulement la forme sous laquelle elle a été présentée par M. Watts la rend, en apparence, un peu différente; mais lui-même, dans l'écrit cité par M. Sabine, l'a rapportée à Borda, son véritable auteur (1).

Lorsque l'on a fait aux résultats de l'observation toutes les corrections que nous venons d'indiquer, on connoît le nombre d'oscillations que le pendule auroit exécuté dans le lieu où l'on observe, si son mouvement se fût opéré dans le vide et à la même température que dans le lieu de départ. Mais cela ne suffit pas encore pour que les observations ainsi faites en différens lieux puissent être immédiatement employées à la détermination de la figure de la terre; car ces lieux où l'on va se placer se trouvent généralement à des hauteurs inégales au-dessus du niveau de la mer, niveau qui, en vertu de la liberté de mouvement dont jouissent les molécules des fluides, peut seul représenter avec régularité la véritable surface du sphéroïde terrestre: or, la pesanteur résultant de l'attraction générale exercée par toutes les particules de ce sphéroïde, s'affoiblit à mesure que l'on s'éloigne de sa surface; et si l'on pouvoit s'en détacher tout-à-fait, comme on le feroit en s'élevant dans un aérostat au-dessus de la mer, l'énergie de cette force s'affoibliroit en raison exacte du carré de la distance au centre: il faut donc tenir compte de cette diminution d'énergie dans chaque station, selon sa hauteur, afin de réduire tous les phénomènes au cas général d'une même force qui seroit celle qui a lieu au niveau de la mer. C'est aussi ce que l'on fait généralement: néanmoins, on a remarqué avec raison que les conditions réelles dans lesquelles on observe le pendule, ne sont pas précisesément celles que nous venons de définir, parce que l'élévation de chaque station au-dessus du niveau de la mer est toujours l'effet d'une protubérance matérielle, et par conséquent attractive; de sorte que la diminution de la pesanteur due à l'élévation doit être nécessairement un peu

(1) Borda, dans son Mémoire sur le pendule, s'était contenté de donner cette formule sans la démontrer. J'expliquai la manière d'y parvenir dans la deuxième édition de mon Astronomie, *tome III, p. 154;* mais, par une inadvertance de calcul évidente, dont je ne m'aperçus pourtant pas alors, j'obtins un résultat qui me parut semblable à celui de Borda, quoiqu'il en diffère sensiblement, sur-tout dans les amplitudes un peu considérables. En suivant la démonstration sans faire la faute, on arrive au résultat même de Borda et à sa formule. C'est ce que M. Watts a fait, comme il reconnoît lui-même, dans le mémoire que M. Sabine a cité.

moindre que si cette masse n'existoit pas. On a donc cru devoir ne pas employer cette correction toute entière, mais en prendre seulement une partie, par exemple les deux tiers; on a même remarqué qu'il conviendroit de varier cette fraction, selon la nature géologique de la masse sur laquelle la station repose, la rendant plus foible, par exemple, dans les lieux où le sol annonce une très-grande densité, et, s'approchant davantage, de lui laisser sa valeur totale dans les cas où cette densité paroît moindre. On voit que tout cela est sujet à beaucoup d'incertitude, puisque le seul aspect des couches superficielles ne peut le plus souvent indiquer que d'une manière douteuse ce qui a lieu à de plus grandes profondeurs, et que même, parvînt-on à le connoître, il seroit impossible encore de dire au juste comment il en faut tenir compte, pour trouver la véritable diminution de la pesanteur, et par conséquent la valeur exacte de la réduction au niveau de la mer. Ce sont là des inconvéniens inévitables et impossibles à surmonter, puisqu'ils ne tiennent pas à des lois générales, mais à des circonstances qui varient, sans aucune loi, avec les localités. Le parti le plus sûr c'est d'avoir soin de s'en rendre aussi indépendant qu'il est possible, en établissant les stations à de très petites hauteurs au-dessus du niveau de la mer. C'est à quoi le capitaine Sabine s'est astreint dans toutes ses observations; mais on n'a pas toujours cette possibilité, et il faut renoncer entièrement à le faire, lorsque l'on veut mesurer l'intensité de la pesanteur dans l'intérieur des continens. Alors les incertitudes résultant de la correction des hauteurs marquent la limite de l'exactitude que ce genre d'observations peut atteindre, et qu'il n'est plus en notre pouvoir de lui faire dépasser.

En faisant aux oscillations de ses pendules toutes les corrections que nous venons d'expliquer, le capitaine Sabine les ramène à un état exactement comparable, dont il ne reste qu'à déduire les résultats. Mais, avant d'exposer ceux qu'il en conclut, nous devons dire qu'outre deux pendules dont le mouvement étoit tout-à-fait libre et se déterminoit par la méthode des coïncidences, il en a encore employé deux autres également supposés invariables, mais qui s'appliquoient à un mouvement d'horloge, de sorte que leurs oscillations successives se trouvoient ainsi comptées par elles-mêmes à mesure qu'elles s'exécutoient. Ce procédé avoit déjà été employé par le capitaine Sabine à l'île Melville, et dans les autres lieux où il avoit observé le pendule lors du premier voyage du capitaine Parry vers le pôle; les résultats qu'il en avoit obtenus alors avoient été très-satisfaisans, et s'étoient accordés très-bien avec les longueurs que

l'on pouvoit déjà, par d'autres observations, assigner aux pendules dans les régions les plus boréales. On a objecté contre cette méthode que le pendule devant alors imprimer le mouvement aux rouages qui mènent les aiguilles, et recevant en même temps, à chaque oscillation, une restitution de force par l'action du poids inséparable de ce mécanisme, la complication de ces circonstances peut modifier son mouvement de manière qu'il ne soit plus l'expression parfaitement pure et libre de l'action de la pesanteur, ce qui peut faire craindre que les vîtesses de ces mouvemens en différens lieux ne soient plus rigoureusement proportionnelles à l'énergie des pesanteurs qui y agissent. Il seroit difficile et peut-être impossible de décider par des considérations théoriques la valeur réelle de cette objection, et l'expérience peut seule à cet égard nous offrir une autorité suffisamment certaine. Or elle montre que, dans plusieurs voyages où des observations de ce genre ont été faites par des hommes habiles, avec des horloges préparées exprès pour conserver spécialement la constance de leur mouvement, les rapports des nombres d'oscillations ont été très-sensiblement conformes aux variations de la pesanteur indiquées par la théorie de l'attraction. Il en a été ainsi, par exemple, dans le voyage des académiciens français au cercle polaire, où les expériences du pendule furent faites avec une horloge à poids construite exprès pour cet objet par Graham, et que l'on eut soin de faire osciller à une même température à Paris et dans le nord. Ce même mode d'observation a réussi également dans le premier voyage du capitaine Parry, où le capitaine Sabine l'avoit employé. Cependant, comme la bonté de ce procédé avoit été contestée par quelques personnes, à la vérité d'après des conjectures théoriques plutôt que d'après des expériences, le capitaine Sabine a jugé avec raison que ce seroit une épreuve utile à faire que de porter avec lui, dans son nouveau voyage, les mêmes horloges et les mêmes pendules qui lui avoient servi alors, et d'observer leurs indications concurremment avec celles des pendules tout-à-fait libres. Il paroît que les résultats de ces deux méthodes se sont accordés aussi bien et mieux même qu'on n'auroit osé l'espérer; et l'on doit savoir gré au capitaine Sabine d'avoir ainsi donné plus d'autorité aux premières expériences déjà faites de cette manière dans des contrées où il est aussi difficile et aussi rare de porter des instrumens.

Après avoir exposé les motifs généraux de l'intérêt qui, dans l'état actuel des sciences, doit s'attacher à un ouvrage où l'un des plus grands phénomènes de la physique terrestre est étudié par un ensemble

d'observations qui embrassent tout l'hémisphère boréal du globe; après avoir fait connoître spécialement les méthodes employées par l'observateur habile et zélé auquel on doit ces observations, il nous reste à faire connoître les résultats qu'elles lui ont donnés, et les conséquences physiques qu'il a cru pouvoir en conclure: mais l'appréciation de ces résultats et de ces conséquences ne peut pas être séparée de la discussion détaillée des observations elles-mêmes; car une telle discussion peut seule faire connoître le degré de confiance que l'on doit leur accorder, ainsi que la sûreté des inductions auxquelles elles peuvent donner lieu. Ceci formera l'objet d'un second article, dans lequel nous rendrons également compte de plusieurs autres recherches physiques ou géographiques que M. le capitaine Sabine a trouvé l'occasion de faire pendant son voyage.

BIOT.

RESTITUTION des deux frontons du temple de Minerve à Athènes, ou Dissertation pour servir à l'explication des sujets que la sculpture y avoit représentés, ainsi qu'à la réfutation de l'opinion des anciens voyageurs et de quelques critiques modernes sur le sujet du fronton occidental et sur la face antérieure du temple, avec trois planches; par M. Quatremère de Quincy, *&c.* Paris, 1825, *in-4.°* de 60 et viij pages.

CETTE dissertation est déjà un peu ancienne, puisqu'elle a été lue dans les séances de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, en juillet, août et septembre 1812; et nous avons déjà eu l'occasion d'en présenter à nos lecteurs le résultat sommaire, en rendant compte de la Topographie d'Athènes de M. W. M. Leake (1). L'auteur, satisfait d'en avoir consigné le principal résultat dans ses lettres à Canova sur les marbres d'Elgin, l'avoit presque condamnée à ne pas voir le jour, parce que les renseignemens recueillis depuis par les voyageurs lui ayant paru démontrer plusieurs des points qu'il avoit pris le plus de peine à établir, il avoit craint qu'elle n'eût perdu l'intérêt et le mérite qu'elle pouvoit présenter auparavant. Mais le fait même qu'il pensoit avoir prouvé sans réplique ayant été remis en

---

(1) *Journal des Savans*, mars 1822, p. 167.

question par des personnes qui sont loin d'être sans autorité sur une telle matière, il a pensé que la publication de son travail pourroit présenter encore quelque utilité.

Comme le titre l'indique, cette dissertation a un double objet; d'abord, de prouver de quel côté étoit l'entrée principale du temple de Minerve, et par conséquent de reconnoître le véritable sujet des deux frontons de l'édifice, puisque les anciens nous ont appris que celui de la partie antérieure représentoit la dispute de Minerve et de Neptune, et l'autre la naissance de Minerve; ensuite, de retrouver les traces de ces deux sujets dans les fragmens de sculptures qui nous ont été conservés.

Ceux des voyageurs qui avoient vu le Parthénon avant l'explosion de 1687, c'est-à-dire, à l'époque où les sculptures des deux frontons étoient encore entières, du moins dans leurs masses principales, s'étoient accordés à dire que le sujet représenté dans le fronton occidental est la naissance de Minerve. L'ambassadeur de France, Ollier de Nointel, partagea cette opinion, et les dessins qu'il fit faire des sculptures déjà mutilées de ce fronton servirent encore à l'accréditer. Une conséquence de cette opinion fut que l'entrée principale du temple étoit vers l'occident.

Stuart tenta le premier de redresser les idées à ce sujet; il établit dès-lors, par des indications assez nombreuses, que l'entrée principale étoit à l'est, et qu'on se trompoit sur le sujet du fronton. Mais, privé de plusieurs renseignemens décisifs, Stuart ne put détromper ceux qui, interprétant la composition du fronton occidental dans le dessin de Nointel, comme l'avoient fait les premiers Voyageurs, croyoient avoir pour eux l'autorité de Pausanias. Aussi, dans le voyage du jeune Anacharsis, et plus tard dans une note de la traduction française de l'ouvrage de Stuart, on reproduisit l'opinion de Nointel, en opposition avec celle de l'architecte anglais. Cette note fit naître une controverse entre son auteur et M. Quatremère de Quincy; et c'est ce qui donna naissance à la dissertation que nous allons analyser.

La première partie a pour objet d'établir que l'entrée principale du Parthénon étoit réellement du côté de l'orient.

On sait que ce temple avoit deux entrées ou deux portes, placées chacune sous l'un et l'autre des deux *prostylons.* Au temps des voyages de Spon et de Wheler, en 1675, de Nointel en 1674, le temple n'avoit plus d'entrée du côté de l'orient, et même le *prostylon* de ce côté avoit perdu son second rang de colonnes. A la place de la porte, s'étoit élevé un hémicycle formant le chœur de l'église chrétienne

qui avoit succédé au temple païen. Les premiers voyageurs ne prirent pas garde au changement survenu de ce côté du temple, et, ignorant d'ailleurs la disposition propre aux temples périptères amphiprostyles, ils furent facilement trompés par l'état du Parthénon, et portés à croire que l'entrée subsistante du côté de l'occident déterminoit la partie antérieure de l'édifice et son entrée principale; et comme de ce côté il existoit, immédiatement après le *prostylon*, une pièce assez grande, ils durent lui donner le nom de *pronaos*.

Après avoir ainsi montré ce qui a dû conduire les voyageurs à leur opinion, M. Quatremère de Quincy s'attache à prouver en quoi et comment elle est erronée. Dans une discussion approfondie sur ce qu'il faut entendre par *pronaos*, il établit clairement que cette dénomination ne peut s'appliquer à la pièce quadrangulaire à laquelle les voyageurs l'avoient donnée, et qui a en longueur le tiers de la *cella;* qu'au contraire, cette pièce ne convient absolument qu'à ce que les anciens nommoient *opisthodome:* ils appeloient ainsi une pièce, derrière le naos, où se conservoient les richesses du temple, et souvent même le trésor de l'état. Aussi Démosthène appelle-t-il le trésor *opisthodome ;* c'est dans l'opisthodome du temple de Minerve qu'Aristophane place Plutus, le dieu des richesses (1). De ces notions exactes il résultoit la preuve que la partie postérieure du temple étoit vers le côté occidental où se trouve l'*opisthodome*.

On a voulu étayer l'opinion des premiers voyageurs par quelques considérations prises de la position de ce monument sur la colline de l'acropolis : on a dit, par exemple, que l'entrée principale du temple doit avoir été tournée vers l'occident, c'est-à-dire, vers les Propylées et le Pirée, dans la direction des longs murs. M. Quatremère de Quincy prouve que les Athéniens ont fort bien pu n'avoir aucun égard à cette apparente raison de convenance. « Ces considérations, » dit-il, pourroient être de quelque valeur, si l'on supposoit que les » monumens de l'acropolis d'Athènes auroient été placés et exécutés » d'après un plan combiné à loisir, ou sur des projets tels que les » rêvent ceux qui s'occupent de bâtir en idée ou d'embellir des villes. » Mais ce n'est guère ainsi que sont nées et se sont formées les plus » anciennes cités. Athènes fut d'abord renfermée dans l'acropolis, et » lorsque, par la suite, elle s'étendit dans la plaine et se réunit au » Pirée, il n'est guère probable qu'on ait pensé à mettre les construc- » tions de l'ancienne ville en rapport de regard ou de symétrie avec

---

(1) Voyez, sur ce sujet, Böekh, *die Staatshaushaltung der Atheners*, 1, 473.

» celles que la succession des siècles et de nouveaux besoins firent » élever. » Quant à la présomption tirée de l'alignement des longs murs, elle est plus foible encore. Le Parthénon fut reconstruit au lieu même qu'avoit occupé le temple brûlé par les Perses : or cet ancien édifice existoit bien long-temps avant qu'il y eût de longs murs ; l'alignement qu'on a remarqué est donc purement accidentel. Enfin, relativement à cette autre indication que la côte occidentale fait face aux Propylées, M. Quatremère observe, comme une preuve qu'aucun des rapports supposés n'exista dans l'esprit des ordonnateurs de ces monumens, que le Parthénon, construit le premier, est fort loin de s'aligner avec la seule entrée de l'acropolis qui existât et qui existe encore. Non-seulement il ne s'aligne point avec cette entrée, mais les axes des deux monumens sont séparés par une distance de deux cents pieds.

L'auteur s'arrête un moment à réfuter l'opinion de M. W. M. Leake sur la manière d'entendre le passage où Pausanias parle de la partie postérieure du Parthénon. Je renvoie à ce que j'en ai dit dans ce Journal (1), en indiquant combien l'interprétation du savant voyageur anglais est forcée et peu admissible.

Après avoir prouvé que l'entrée principale du temple fut placée du côté de l'orient, M. Quatremère n'avoit presque plus besoin d'établir que le fronton de ce côté représentoit la naissance de Minerve, et l'autre, la dispute de cette déesse avec Neptune ; cependant, il a jugé utile, faisant abstraction de la preuve qu'il venoit de tirer de la disposition du temple, de montrer que l'examen des dessins de Nointel conduit nécessairement au même résultat. C'est là le sujet de la seconde partie de sa dissertation.

Et d'abord, il examine l'état où se trouvoient les deux frontons au temps de Spon, de Wheler et de Nointel (1674-1675). Le fronton oriental étoit déjà plus qu'à moitié détruit, et toute la partie du milieu avoit entièrement disparu ; il n'y restoit que sept figures plus ou moins mutilées, occupant, d'un côté et de l'autre, l'espace qui alloit en se rapprochant des angles du fronton. Or, ces figures, fort éloignées du cintre, ne pouvoient dès-lors, dans leur état de mutilation, aider à trouver le moyen de remplir cette lacune, ni même le sujet auquel elles avoient dû se rapporter. Quant au fronton occidental, les voyageurs cités plus haut virent la presque totalité des figures qui l'ornoient. Le dessin de Nointel nous y montre dix-huit

(1) Mars 1822, *p. 167, 168.*

figures, sans compter les chevaux du char, qui étoient encore entiers, moins quelques parties qu'il étoit facile de restituer. Depuis le bombardement des Vénitiens en 1687, et les tentatives du doge Morosini pour enlever les chevaux du fronton, sa dégradation augmenta de manière à ne plus laisser que des restes ou des tronçons de figures presque méconnoissables.

Spon et Wheler, croyant que l'entrée principale du temple avoit été du côté de l'occident, admirent comme un fait que le sujet de ce fronton, conformément au texte de Pausanias, étoit la naissance de Minerve, et dès-lors la grande figure du milieu fut prise pour Jupiter : le mouvement prononcé de cette figure, qui semble marcher à grands pas, leur fit croire que Jupiter introduisoit la nouvelle déesse dans le conseil des dieux, placés à sa gauche, et la faisoit reconnoître pour sa fille. M. Quatremère de Quincy réfute cette opinion au moyen du dessin même de Nointel; et l'aspect seul de ce dessin suffit pour montrer combien peu elle s'y applique, sur-tout en ce qui concerne la figure prétendue de Jupiter. Il fait voir, par l'analyse de diverses circonstances, qu'elle ne peut avoir représenté que Neptune dans l'action de fuir après la victoire de la déesse. Les deux figures principales ne laissent donc aucun doute; et à cet égard, les antiquaires sont maintenant tous d'accord, si l'on excepte M. Leake, qui persiste encore dans l'opinion de Spon et de Wheler, d'après sa fausse interprétation du texte de Pausanias.

Si l'on est fixé sur le sujet du fronton et sur la dénomination des deux figures principales, il s'en faut beaucoup qu'il en soit de même pour les autres figures. Leur état de mutilation, même dans le dessin de Nointel, l'absence totale d'attributs caractéristiques, laissent une vaste carrière aux conjectures; sur plusieurs de ces figures, il y a presque autant d'avis différens que d'antiquaires qui s'en sont occupés. On a vu, dans l'analyse que M. Quatremère de Quincy a donnée de l'ouvrage de Visconti sur les marbres d'Elgin, et dans celle que j'ai donnée moi même des lettres à Canova, que les deux antiquaires diffèrent en plusieurs points. Je ne reviendrai pas sur l'opinion de M. Quatremère à l'égard de chacune des figures; il sait fort bien combien il est difficile, en pareille matière, de tomber sur une conjecture qui satisfasse tout le monde, et il est disposé lui-même à adopter toutes les dénominations qu'on voudra assigner à ces figures. « Quelques-unes d'entre elles, dit-il, ne laissent aucun doute sur » le nom qu'il faut leur donner. D'autres, et c'est le plus grand » nombre, resteront probablement toujours des énigmes dont il

» importe assez peu à mon travail qu'on devine le mot. » Cette assertion est sur-tout applicable au fronton oriental, dont nous avons plus haut indiqué l'état. M. Quatremère de Quincy consacre la troisième partie à l'examen et à la restitution du sujet qui s'y trouvoit représenté. Tout ce qu'on sait de certain, le sujet de l'autre étant déterminé, c'est que celui-ci représentoit la naissance de Minerve. On a vu plus haut que tout le milieu avoit disparu, avant même le bombardement des Vénitiens : or ce milieu devoit être occupé par le sujet principal et les personnages les plus en rapport avec l'idée essentielle de la composition. En partant de cette idée, qui est incontestable, M. Quatremère de Quincy a essayé une restitution, qu'il appelle lui-même *conjecturale*, de ce fronton, à l'aide d'une patère étrusque représentant la naissance de Minerve. L'application ingénieuse qu'il en fait au sujet du fronton a du moins l'avantage de redonner quelque idée de l'ouvrage anéanti, ou d'inspirer à un autre le desir de faire mieux. « Une semblable » restitution, dit l'auteur, est toujours une sorte de reprise exercée » sur le temps et la destruction. On ne sauroit regarder comme » perdu tout effort qui auroit réussi à ressaisir quelques traits d'un » des plus beaux édifices de l'antiquité. »

Dans un appendice, l'auteur indique les modifications que la vue des fragmens transportés à Londres par lord Elgin a pu lui suggérer depuis la composition de son mémoire ; ils n'ont fait qu'en confirmer l'objet principal. Parmi ces fragmens, sont les magnifiques têtes de cheval qui remplissoient les angles inférieurs du fronton oriental. Le dessin de Nointel ne pouvoit faire comprendre quelle en pouvoit être la destination; mais l'auteur ayant vu et dessiné ces têtes au Musée britannique, a réussi à s'en former une idée qui a tous les caractères de la vraisemblance. Quand on examine le dessin de Nointel, on aperçoit dans l'angle gauche deux têtes de cheval qui se dirigent en haut : le côté opposé fait voir une tête de cheval dont le mouvement se porte en bas; cette tête semble même déborder la base du fronton. Derrière on aperçoit le trait, assez léger, d'une autre tête voisine du tympan, et dont le mouvement paroît avoir été le même. Comme ces objets avoient été vus et dessinés d'en bas, il étoit impossible que le dessinateur en comprît l'idée et pût la rendre sensible ; leur déplacement pouvoit seul la révéler. Il devient évident que ces têtes sont celles des chevaux du soleil, qui, à gauche, sortent de la mer pour monter sur l'horizon, et à droite descendent pour se plonger de nouveau dans l'Océan. Comme, sur le dessin de Nointel, il existe, en avant des têtes de cheval, un espace assez grand pour avoir contenu

une figure, M. Quatremère de Quincy a pensé que cet espace a pu être rempli par la partie supérieure d'un personnage, tel qu'Apollon, dans une attitude indiquant l'action de sortir de la mer et de s'y plonger. C'est en conséquence de cette idée que l'auteur a restitué cette partie du fronton.

Telle est l'analyse de cette dissertation, dans laquelle l'auteur a parfaitement prouvé les points qu'il a voulu établir, savoir, quelle étoit la partie antérieure du temple, et conséquemment quel étoit le sujet des sculptures de chacun des deux frontons. En ce qui concerne les dénominations propres à chaque figure, il sait mieux que personne qu'il est sur le terrain des conjectures, et il n'est nullement disposé à attribuer aux siennes plus de certitude qu'elles n'en ont. « Mon dessein, dit-il, dans la restitution des deux frontons du Parthénon, a été de prouver aux yeux, par la seule composition des » figures, après l'avoir fait entendre à l'esprit du lecteur par la critique » des textes et par le raisonnement, que le sujet qu'on avoit pris pour » être celui de la naissance de Minerve est visiblement celui de sa » dispute avec Neptune. Ce n'est donc point en vue de l'art qu'on » devra considérer les dessins gravés que je présente à l'appui de » cette dissertation. Si j'ai mis sous les yeux la copie des dessins » originaux de Nointel, réduits à moitié de leur grandeur; si j'ai pris » sur moi de rachever et de compléter les figures que le temps » avoit déjà fort mutilées, j'ai beaucoup moins prétendu à l'approbation qu'à l'indulgence de l'artiste; je n'ai voulu que faire un appel » à de plus habiles. »

LETRONNE.

Histoire de la législation, par M. le marquis de Pastoret, *vice-président de la Chambre des pairs, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions), &c. &c.;* tomes V, VI et VII. Paris, de l'imprimerie royale, chez J. Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lodi, n.° 6, 1824, 3 vol. *in-8.°*

Toutes les personnes qui cherchent à connoître la législation des anciens peuples, ne se font pas peut-être une assez juste idée des difficultés innombrables que rencontre un historien qui consacre

son talent à tracer et à exposer, dans tous ses détails, le tableau de cette législation, soit pour l'avantage des générations présentes, soit pour faire mieux apprécier les diverses nations qui ont été soumises aux lois dont il explique l'origine, le caractère et l'influence.

En effet, il ne suffit pas de rassembler les lois positives que les monumens publics ou privés des peuples de l'antiquité nous ont conservées ; de recueillir et de coordonner les débris nombreux et divers de celles dont il nous reste à peine quelques fragmens ; de juger avec soin le mérite des citations qu'en ont faites des auteurs parfois étrangers aux matières de législation ; de reconnoître dans les usages constatés, dans les faits historiques, et même dans des accidens particuliers, ce qui fournit les inductions, les probabilités de l'existence de plusieurs lois ; de poursuivre même la recherche de ces sortes de preuves dans les ouvrages qu'on croit imités de la littérature de ces peuples: il faut encore que les doutes qu'on peut se former au sujet des monumens de la législation, soient éclairés par les monumens de la religion ou par ceux de l'histoire ; il faut savoir distinguer les temps et les pays, séparer les réglemens locaux et accidentels, des lois générales et durables, réfuter souvent les écrivains qui ont eu occasion de traiter les mêmes sujets, soit dans des écrits spéciaux, soit, par occasion, dans d'autres ouvrages ; enfin il faut déjà posséder l'histoire générale, celle de la religion et de la philosophie des peuples et des pays, avant de devenir l'historien de leur législation.

Cette tâche, si difficile à remplir, n'avoit pas encore été entreprise dans tout son ensemble avant M. le marquis de Pastoret. Le succès qu'il a obtenu n'a pu être que le résultat d'une étude profonde, d'une investigation habile, d'une application opiniâtre, et sur-tout d'une sagacité sagement exercée, qualités qui se rencontrent rarement dans un même écrivain.

Si l'on vouloit s'élever à la perfection idéale du genre, peut-être demanderoit-on que l'auteur, qui, à travers les ténèbres de l'antiquité, a recherché les traces et les restes des anciennes législations, confiât à ses lecteurs la sorte de certitude qu'il a lui-même acquise, et que, pour la communiquer plus facilement, il divisât son travail,

1.° En lois dont le texte existe encore ;

2.° En lois positivement indiquées par les auteurs ou par les monumens ;

3.° En lois que permettent de présumer les faits avérés, les usages reconnus ;

4.° En lois dont un seul fait, dont un accident particulier permettroit d'admettre l'existence, par une induction plus ou moins fondée.

En rapportant chacune de ces lois, on citeroit, toutes les fois qu'il seroit possible, l'occasion et l'époque où elles furent établies, les pays sur lesquels leur autorité s'étendit, le temps où elles furent changées ou abrogées, &c. &c.

Ces conditions, quelque sévères qu'elles paroissent ou qu'elles soient en effet, se trouvent implicitement remplies par M. le marquis de Pastoret; et il seroit facile, d'après ses divers exposés, de dresser plus d'un tableau synoptique où seroient ainsi classées les principales lois qu'il rapporte et qu'il discute dans son histoire. C'est ainsi que lui-même, à la page 281 du tome II, avoit recomposé, article par article, les lois criminelles de l'Égypte. J'ose croire que, s'il appliquoit cette méthode à tout son travail, quand il sera achevé en entier, ce résultat précis et déterminé de ses recherches en démontreroit plus évidemment le mérite et l'utilité. On auroit dans un demi-volume toute la substance d'un immense ouvrage, sauf à chercher à leur place les détails qu'on désireroit connoître sur l'origine, l'établissement, l'influence, la durée de ces lois, et sur les diverses opinions des savans ou des légistes qui les ont expliquées et discutées.

Au moment où les efforts et le courage que montrent quelques descendans des anciens habitans du continent hellénique, appellent et fixent les regards et les vœux de tant d'amis de la religion chrétienne et de l'humanité, il est curieux et intéressant de reconnoître, dans l'histoire de leurs lois, une partie des causes qui jadis concoururent aux succès et à l'indépendance des peuples de cette belle Grèce, au nom de laquelle s'attachent encore et s'attacheront toujours tant de nobles souvenirs de gloire et de prospérité publique.

On apprendra sans doute avec plaisir que M. le marquis de Pastoret a obtenu un premier succès, dirai-je une noble récompense de ses travaux, quand, à l'apparition des trois volumes dont je rends compte, et qui sont consacrés à l'histoire de la législation de la Grèce, cette partie de son ouvrage, quoique non entièrement achevée, a été traduite en grec moderne. Ainsi les guerriers qui combattent aujourd'hui contre l'oppression des Musulmans, peuvent déjà se remettre sous le joug protecteur des lois pour le maintien desquelles les anciens Grecs, leurs aïeux, combattirent si glorieusement et si heureusement contre l'agression des Perses.

Dans le numéro de septembre 1817, je rendis compte des quatre

premiers volumes qui contiennent l'histoire de la législation des Assyriens, des Babyloniens, des Égyptiens, des Syriens, des Hébreux.

Dans les trois volumes récemment publiés, l'auteur traite de la législation des Crétois, des Lacédémoniens et des Athéniens.

Je parlerai d'abord de la législation des Crétois, et je m'attacherai principalement aux points qui peuvent fournir l'occasion de quelque discussion nouvelle ou de quelque éclaircissement utile.

Après avoir expliqué les premiers faits relatifs à l'histoire et à la législation de la Crète, M. le marquis de Pastoret dit que l'île entière paroît avoir été soumise au régime monarchique seulement à l'époque de la domination de Minos, et il ajoute : « On le proclame » véritablement le premier monarque des Crétois, en le déclarant » le fils et l'organe des dieux, l'instituteur du gouvernement et » des lois. »

L'énonciation de FILS DES DIEUX, c'est-à-dire, de fils de Jupiter, ne seroit pas une preuve assez concluante, s'il étoit vrai que le nom de Jupiter, comme le prétend Newton dans sa Chronologie (1), signifiât ROI, et que les Phéniciens, la première fois qu'ils vinrent dans la Crète, eussent donné à tous les rois le nom de JAOPATER ou de JUPITER.

Les détails les plus remarquables et les plus positifs sur la législation des Crétois sont tirés de Strabon, qui cite Éphore, dont il se borne même à copier le récit.

Une expression équivoque et ambiguë d'Éphore me paroît avoir induit en erreur quelques écrivains anciens, et la plupart des écrivains modernes qui ont eu à parler de cette législation.

M. le marquis de Pastoret n'a pas élevé la question de savoir si Minos doit être considéré comme auteur de la généralité des lois rapportées par Éphore et Strabon, ou s'il exista pour les Crétois un autre législateur, depuis que le gouvernement monarchique fut changé en gouvernement républicain. La manière dont M. le marquis de Pastoret a classé et jugé ces lois me semble ne laisser aucun doute sur ce point ; mais comme il ne s'en explique pas expressément, je crois d'autant plus important d'éclaircir ce point essentiel, que

(1) *Page 158* de la traduction française, dont voici les expressions: « Les » Phéniciens, dans leur premier voyage en Crète, donnoient le nom de *Jao-* » *pater*, Jupiter, à tous les rois.... Ainsi Minos et son père, qui avoient le même nom, furent appelés *Jupiter*.

plusieurs auteurs (1), et M. de Sainte-Croix lui-même, qui le dernier a écrit, sur la législation des Crétois, un ouvrage spécial, ont attribué au roi Minos des lois qui me paroissent n'appartenir qu'à un état républicain ou à une époque postérieure à ce prince.

Il n'est pas inutile de remarquer ici que les anciens Crétois et les anciens Lacédémoniens n'eurent que des lois orales et traditionnelles.

Une des premières lois de Lycurgue fut la défense d'en rédiger aucune par écrit.

Il faut pardonner à Fénélon, comme fiction poétique, d'avoir, dans son Télémaque, cité le code des lois de Minos.

On lit dans Strabon qu'Éphore avoit fait un traité sur le gouvernement des Crétois, ainsi que sur les gouvernemens d'autres peuples de l'Europe. Voici le commencement du passage de Strabon :

« Telle est la description que l'on peut faire en général du pays » des Crétois ; quant à leur gouvernement, dont Éphore a traité, je » crois qu'il suffit d'en citer les principaux articles. »

Strabon continue ainsi : « LE LÉGISLATEUR DE LA CRÈTE, nous » dit Éphore, paroît avoir posé ces bases :

» D'abord, que pour les sociétés civiles, le premier des biens est » la liberté, &c. &c.

» Partant de ces principes, il voulut &c. &c. »

Bientôt suit une discussion sur la question de savoir si les institutions de la Crète ont été imitées par Lacédémone, ou si c'est de celle-ci que la Crète les a empruntées.

Strabon ayant rapporté ce qu'Éphore dit sur son gouvernement, la réunion des jeunes gens en troupes appelées AGÈLES, et le repas commun des hommes faits, auquel on donnoit le nom d'ANDRÎE, l'éducation sévère, les gymnases, les exercices guerriers, les pæans, les rhythmes inventés, dit-il, par Thalès, &c. &c.

« Quant aux lois des Crétois, continue-t-il, voici les principales, » celles qu'Éphore rapporte en détail. »

Après l'énumération de ces lois, Strabon termine par ces mots :

« J'ai pensé que le gouvernement des Crétois méritoit d'être décrit, » à cause de sa singularité et de sa célébrité. Beaucoup de leurs » institutions ne subsistent plus ; aujourd'hui en Crète, comme dans » les autres provinces, presque toute l'administration se règle par les » ordres des Romains. »

(1) Entre autres Ubbo Emmius, les auteurs de l'Histoire universelle anglaise, &c. &c.

On aura remarqué qu'Éphore ne nomme pas Minos, et qu'il dit seulement *le législateur.* Et comment auroit-il pu désigner Minos, quand il met au nombre des institutions de ce législateur, qu'il ne nomme pas, l'usage des pæans et rhythmes inventés, dit-il, par Thalès ! Car il est certain que Thalès ou Thalétas étoit contemporain de Lycurgue, et qu'il vint à Lacédémone auprès de ce législateur.

A cette preuve se joint la considération que si les lois rapportées par Éphore étoient celles que Minos avoit données aux Crétois, nous y trouverions des institutions monarchiques, et non des institutions républicaines, telles que les repas communs, l'autorité des cosmes, des gérontes, qui composoient le sénat, dont les décisions étoient ensuite soumises à l'approbation du peuple ; et d'ailleurs, comment attribuer à Minos, au sévère Minos, la loi qui permettoit et régloit le rapt des jeunes garçons par leurs amans, &c. !

Je n'insiste pas sur d'autres considérations, d'autant que, suivant Aristote, au livre II, chapitre 10 de ses Politiques, il est permis de croire qu'Onomacrite fut le législateur des Crétois, et j'ajouterai, vraisemblablement celui dont Éphore parle sans le nommer.

Le bon esprit et la sage érudition de M. le marquis de Pastoret l'ont porté à placer sous le chapitre intitulé, *du gouvernement de la Crète depuis l'abolition de la royauté*, toutes les lois dont parle Strabon en citant Éphore; et c'est parce que j'ai vu cette distribution de l'auteur contredire ce que les autres historiens des lois de la Crète avoient avancé des lois de Minos, que j'ai recherché la cause qui avoit pu exiger cette distribution. Je dois même dire que plus d'une fois M. le marquis de Pastoret avertit que la loi qu'il rapporte est évidemment postérieure à l'abolition de la royauté, sans le prouver autrement que par la présomption morale que fournit la nature de la loi. L'autorité de son ouvrage, et les motifs que je donne de cette partie de son travail, feront peut-être admettre désormais que les lois rapportées par Éphore doivent s'appliquer seulement à une époque postérieure à l'abolition de la royauté, ou tout au plus à cette époque même.

Il appartenoit à l'auteur de l'Histoire de la législation de relever les erreurs de ceux qui l'avoient précédé dans la même carrière. Ainsi, en parlant de la Crète devenue république, il réfute avec succès Ubbo Emmius et les auteurs de l'Histoire universelle anglaise, qui ont prétendu que les dix magistrats désignés sous le nom de *cosmes* étoient choisis dans toutes les classes du peuple ; tandis qu'Aristote

assure expressément qu'ils étoient exclusivement choisis dans quelques familles, et que même il blâme cette sorte de privilége.

M. le marquis de Pastoret a eu à combattre encore les auteurs de l'Histoire universelle anglaise, qui supposent que les cosmes avoient le droit de sanctionner les lois, tandis que la constitution leur déféroit seulement l'initiative, en proposant des résolutions prises avec le sénat composé des gérontes, et que la sanction étoit réservée à l'assemblée générale des citoyens, ainsi que le dit Aristote. Tous avoient droit d'y voter; mais cette assemblée ne pouvoit prétendre à aucune initiative. M. de Sainte-Croix regarde ce droit du peuple comme illusoire: « mais, répond M. le marquis de Pastoret, le refus d'ap» prouver faisoit tomber la résolution des cosmes et du sénat; point » de sanction, point de loi. »

Quand des cosmes remplissoient mal leurs fonctions ou manquoient à leurs devoirs, l'insurrection étoit permise. Des citoyens, des collègues même du cosme s'ameutoient contre ce magistrat dont ils avoient à se plaindre: en donnant sa démission, il pouvoit prévenir le danger d'être chassé ignominieusement. Aristote n'approuvoit point que la loi laissât à l'arbitrage des hommes ce qu'elle auroit dû prévoir et déterminer. Il regardoit cette explosion populaire, non comme une institution républicaine, mais comme une forme anarchique, une véritable tyrannie.

Montesquieu et Filangieri ont parlé de ce droit d'insurrection établi chez les Crétois. L'auteur de l'Esprit des lois est moins sévère qu'Aristote, et celui *della Scienza della legislazione* est encore plus favorable à cet usage anarchique; mais il est permis de croire qu'Aristote a vu la chose de plus près et de plus haut.

M. le marquis de Pastoret paroît admettre que Montesquieu et Filangieri regardent l'insurrection comme établie par la loi. Il me semble que rigoureusement on ne peut pas soutenir que ces deux écrivains aient donné à entendre que la loi même en avoit établi l'usage. Montesquieu a dit, *Cela étoit CENSÉ fait en conséquence de la loi;* et Filangieri a répété à-peu-près la même opinion, *Quest' atto era CONSIDERATO legittimo, e quantunque pernicioso in ogn' altro governo, fù utilissimo in Creta.*

Je me permettrai de dire, en passant, qu'il n'est pas prouvé que l'insurrection ait été très-utile en Crète, comme le dit le légiste italien: il convient qu'elle eût été pernicieuse dans tout autre gouvernement; il auroit dû expliquer ce qui pouvoit, dans la Crète, le convertir en un moyen d'utilité publique.

Parmi les institutions remarquables en Crète, je citerai l'usage d'adresser une prière aux dieux au moment de commencer les repas communs. Par cette pieuse pratique, le législateur avoit formé entre les citoyens un lien religieux. C'étoit la patrie qui imploroit la divinité; et quand j'ai dit *patrie*, j'aurois dû employer l'expression de MATRIE, dont les Crétois se servoient pour nommer du titre le plus affectueux la mère commune des citoyens.

Entre autres moyens de fournir aux dépenses de ces repas, chacun donnoit le dixième du produit de ses champs.

L'éducation des jeunes Crétois, déterminée par la loi, étoit forte et sévère; on les endurcissoit de bonne heure à la fatigue, aux privations, aux combats du gymnase, aux exercices guerriers. Une loi que M. le marquis de Pastoret cite d'après Platon, et qui se retrouve dans une autre législation, interdisoit aux jeunes gens toute discussion sur les lois du pays; il leur étoit même ordonné de vanter leur perfection, comme émanées des dieux. Les vieillards seuls avoient le droit de communiquer leurs observations aux magistrats, mais hors de la présence des jeunes gens.

Un magistrat visitoit trois fois l'année les divers tribunaux, pour s'assurer si les lois étoient exécutées. Il y avoit des tribunaux mixtes, composés de juges tirés des différentes parties de l'île, pour prononcer sur les causes des citoyens qui n'étoient pas de la même cité. Les cosmes choisissoient ces magistrats, qu'ils renouveloient tous les ans.

Quoique dans la Crète il existât des esclaves désignés sous diverses dénominations, en raison de leurs emplois, la loi accordoit à ces esclaves action contre leurs maîtres, qu'ils pouvoient citer devant les tribunaux.

Outre la peine du talion, qu'on a crue établie par Rhadamante, les peines appliquées aux crimes étoient l'amende, l'emprisonnement, l'exposition infamante, le bannissement.

Ce bannissement étoit quelquefois l'effet d'un soulèvement du peuple. Ce fut une émeute populaire qui chassa de la ville de Gnosse, où il étoit né, Ergatèle, qui depuis fut si souvent vainqueur dans les jeux les plus célèbres de la Grèce.

L'adultère étoit puni: on exposoit publiquement les coupables, une couronne de laine sur la tête; ils étoient condamnés à une amende, et ils perdoient tous les droits de l'association publique.

Les cosmes eux-mêmes, qui avoient droit d'arrêter les personnes et de saisir les biens, étoient, outre les périls de l'insurrection populaire, soumis à des peines graves, quand ils manquoient à leurs devoirs.

L'accusateur obtenoit une portion de l'amende à laquelle l'accusé étoit condamné ; mais on accordoit à celui-ci un défenseur.

Lors des fêtes de Mercure, les maîtres étoient obligés de servir à table leurs esclaves; institution qui servit peut-être de modèle à celle des saturnales.

Je regrette de ne pouvoir joindre à ces courtes indications l'analyse des nombreuses et sages réflexions de l'historien de la législation sur les avantages ou les inconvéniens de ces diverses lois, et sur les opinions des écrivains qui ont eu occasion d'en parler.

Mais je ferai connoître sa juste animadversion envers une loi des Crétois, contre laquelle il s'élève avec d'autant plus de force et de raison, qu'elle n'a pas été jugée avec assez de sévérité par un philosophe ancien et par un légiste moderne.

J'ai déjà eu occasion de blâmer la loi qui autorisoit le rapt des jeunes garçons. Quand un jeune Crétois devenoit amoureux d'un autre, il devoit employer la force et non la séduction. Le projet étoit annoncé aux amis, et, après le rapt que la loi exigeoit, et que personne n'avoit droit d'empêcher, le ravisseur gardoit son amant pendant deux mois, et le renvoyoit ensuite avec des présens. Ces jeunes gens aimés, qu'on nommoit *parastathentes*, avoient les premières places aux courses et aux festins. « Il étoit donc accordé de la considération » et des témoignages honorables à ceux qui avoient ainsi inspiré une » passion; avec de la beauté et une noble extraction, ne point trouver » d'amant, dit Éphore, ce seroit signe d'un mauvais caractère. »

M. le marquis de Pastoret accuse la loi d'avoir consacré le scandale d'une passion criminelle.

« Platon et Montesquieu, dit-il, ont rappelé cette institution des » Crétois. Platon leur reproche d'avoir imaginé la fable de Ganymède » pour donner à des plaisirs criminels la protection du dieu même » qui avoit inspiré leurs lois. Le moyen infame qu'employoient les » Crétois pour prévenir le trop grand nombre d'enfans, dit Mon- » tesquieu, est rapporté par Aristote, et j'ai senti la pudeur effrayée » quand j'ai voulu le rapporter. »

Cependant Maxime de Tyr donne à cette loi une interprétation favorable; et Filangieri, pareillement indulgent, s'arrête au passage de Strabon et d'Éphore, d'après lequel ce n'étoit pas la beauté qui inspiroit cette affection, mais le mérite du courage et de la modestie, puisque ne pas obtenir un amant, c'étoit le signe d'un mauvais caractère.

Eh! comment s'abuser à ce point, quand Aristote et Platon ne

laissent aucun doute sur cet égarement des mœurs publiques! Platon, qui croit que les premiers gymnases furent établis en Crète, a indiqué, comme une cause funeste, la nudité de ceux qui se livroient à ces exercices dangereux pour les mœurs.

Telles sont les principales institutions des Crétois que l'historien de la législation a rassemblées et jugées; on verra dans un article suivant que plusieurs se retrouvent dans les institutions des Lacédémoniens.

RAYNOUARD.

Forschungen im Gebiete der ælteren, religioesen, politischen und litterærischen Bildungsgeschichte der Voelker Mittel-Asiens, vorzüglich der Mongolen und Tibeter; von Isaac-Jacob Schmidt. — *Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, particulièrement des Mongols et des Tibétains, sous le triple point de vue de la religion, de la politique et de la littérature; par M.* I. J. Schmidt. Saint-Pétersbourg, 1824, xiv et 287 pages *in-8.°*

Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen über die Geschichte der Mittel-Asiatischen Voelker des Herrn I. J. Schmidt *in Saint-Petersburg, von* J. Klaproth. — *Examen et réfutation des Recherches de M.* I. J. Schmidt, *de Saint-Pétersbourg, relatives à l'histoire des peuples de l'Asie centrale; par M.* J. Klaproth. Paris, 1824, 108 pages *in-8.°*

SECOND ARTICLE.

La seconde partie des Recherches de M. Schmidt, celle qui, à proprement parler, fait le sujet de la contestation élevée entre lui et M. Klaproth, c'est celle qui a pour objet la nation nommée *Ouïgour*, la langue et l'écriture de cette nation. Suivant M. Klaproth, les *Ouïgours* sont une nation de race turque, parlant un dialecte de la langue turque, et c'est à eux qu'est due primitivement l'espèce d'écriture qui a ensuite été adoptée par les Mongols, et dont l'origine vient du caractère syriaque répandu par les chrétiens Nestoriens dans les contrées centrales

et orientales de l'Asie. M. Schmidt, au contraire, prétend établir que la nation qui a reçu de ses oppresseurs le nom d'*Ouïgour* et l'a conservé pendant assez long-temps, étoit un peuple de race *tangoute*, et par conséquent tibétaine; que le nom d'*Ouïgour* lui avoit été donné par les Mongols; que ce que M. Klaproth a produit comme des *specimen* de la langue des *Ouïgours*, n'est que du tartare ordinaire, mêlé de mots mongols ou calmoucks, mélange dû à la longue domination que les peuplades mongoles ont exercée sur la majeure partie de la haute Asie; enfin que si l'invention de l'écriture mongole peut être attribuée aux *Ouïgours*, c'est seulement en ce sens que le lama *Schagkia Pandida*, inventeur de cette écriture, étoit un *Ouïgour*, c'est-à-dire, un Tibétain, et que tout ce qu'on a donné pour des écrits en caractère *ouïgour* peut être et est effectivement de l'écriture mongole, l'écriture dont il s'agit ayant été long-temps usitée chez les descendans de *Tchinghiz-khan*, soit qu'ils régnassent sur des peuples de race mongole ou de race tartare. M. Schmidt avoit d'abord pensé que ce que M. Klaproth avoit produit de documens de la langue et de l'écriture des *Ouïgours* pouvoit être de son invention; et M. Klaproth, qui a été choqué, et avec raison, de cette supposition, la rappelle encore dans son nouvel écrit, quoique M. Schmidt ait reconnu en termes précis qu'il avoit eu tort à cet égard. M. Rémusat ayant, dans ses Recherches sur les langues tartares, soutenu, comme M. Klaproth, que les *Ouïgours* sont une nation turque, et que l'écriture qui porte leur nom est une invention de ce peuple de race turque, M. Schmidt combat également et les motifs particuliers que ce savant a fait valoir en faveur de ce système, et ceux qui lui sont communs avec M. Klaproth. Pour découvrir la vérité dans ces assertions directement opposées, et pour démontrer le système qu'il a embrassé, M. Schmidt est, pour me servir de ses propres expressions, *entraîné de nouveau dans le labyrinthe de l'histoire de l'Asie centrale*. Je vais le suivre dans cette nouvelle discussion, où peut-être on desireroit que les recherches historiques n'eussent pas été interrompues par des excursions qui auroient pu en être détachées.

Suivant *Sanang Sætzæn*, dont l'autorité sert presque exclusivement de guide à M. Schmidt, le bouddhisme ne s'établit dans le Tibet qu'en l'année 407 de notre ère; et ce n'a été que dans le VII.ᵉ siècle, à l'époque de la dynastie des *Thang*, que toutes les branches de la race tibétaine ont été réunies de nouveau sous une même domination. A cette même époque fut inventé l'alphabet tibétain, dérivé du dévanagari; et, par l'ordre du monarque qui régnoit alors, et qui est

nommé *Srong-dsan-gambo,* cet alphabet fut introduit par-tout avec la religion de Bouddha. L'empire du Tibet, sous ce monarque et plusieurs de ses successeurs, conserva sa puissance et son étendue, et se rendit redoutable aux Chinois : leurs historiens nous assurent qu'il comprenoit à cette époque toute la petite Boucharie. L'alphabet tibétain, composé de trente consonnes, parmi lesquelles sont compris l'*a* long et l'*a* bref, et des quatre voyelles, *i, u, e* et *o*, alphabet qu'il faut bien distinguer de l'alphabet indien auquel il devoit son origine et qui contient seize voyelles et trente-quatre consonnes, se répandit alors aussi loin que les extrêmes limites de l'empire du Tibet.

Faute d'avoir connu cela, M. Rémusat, qui a parlé de l'introduction de cet alphabet d'origine indienne dans la petite Boucharie (1), n'a pas même cherché à rendre raison de ce fait, dont apparemment les historiens chinois n'ont pas fait mention; ce qui n'a rien de surprenant, les Tibétains n'ayant commencé à être connus des Chinois que par leurs conquêtes dans le VIIe et le VIIIe siècle. M. Rémusat a conclu de ce silence des écrivains chinois, que les *Ouïgours* n'adoptèrent ni la religion de Bouddha, ni l'alphabet tibétain dont nous parlons (2), mais qu'ils firent usage d'un autre alphabet dérivé d'une source différente. Et pourtant, tout ce qu'on doit conclure de ce silence, c'est qu'à cette époque il n'y avoit point encore d'*Ouïgours :* en effet, ce nom n'a été donné aux *Tangouts* que sous la dynastie des *Youan.* L'erreur du savant auteur des Recherches sur les langues tartares vient de ce qu'il a cru que le bouddhisme et l'alphabet tibétain n'avoient pas pénétré à l'est plus loin que le lac de *Lop* (3), tandis que, dans le fait, l'influence et la puissance des Tibétains se sont étendues à l'orient pour le moins autant qu'à l'occident, et ont compris sans aucun doute les *Tangouts,* peuple qui appartient à la race tibétaine. Ce n'est que vers la fin du IXe siècle qu'on trouve le pays des *Tangouts* séparé de l'empire du Tibet, et gouverné par un monarque particulier sous l'influence de la domination chinoise. Le *Tangout,* sous les successeurs du prince qui le gouvernoit en 881, devint un état indépendant qui soumit à sa puissance diverses provinces de la Chine, avec les contrées situées près du lac de *Lop.* Il paroît que le bouddhisme se maintint dans le *Tangout;* car les Mongols ont connu les lamas du *Tangout* avant de connoître ceux du Tibet, et ils appellent

(1) *Recherches sur les langues tartares,* tom. I, p. 295. — (2) *Ibid.* p. 294. — (3) *Ibid.*

encore aujourd'hui *tangoute* l'écriture tibétaine, que plus anciennement ils ont nommée *ouïgoure.*

La décadence de l'empire tibétain commença au X.[e] siècle, ou, selon les écrivains chinois suivis par M. Deguignes, au IX.[e], sous un prince nommé *Dharma*, qui fit tous ses efforts pour anéantir le bouddhisme et introduire à sa place la religion *noire*, c'est-à-dire, le mahométisme. J'observe en passant que cette dénomination du mahométisme vient sans doute de ce que les vêtemens noirs étoient la couleur affectée aux Abbassides. Avec cette religion s'introduisit dans le plat pays, à l'ouest de l'Asie centrale, l'écriture arabe. Dharma vit ses états envahis au nord par les Mahométans, et à l'est le *Tangout* devint indépendant. Plus de cinquante ans après Dharma, le bouddhisme reprit le dessus dans le Tibet : ce pays resta dépouillé de son influence politique sur ses voisins ; mais, nonobstant tous les efforts du mahométisme, il conserva son influence religieuse.

Après cet exposé historique, M. Schmidt examine les autorités alléguées par M. Klaproth en faveur de son opinion sur les *Ouïgours*, considérés comme une nation de race turque. Ces autorités sont d'abord divers voyageurs, à commencer du XIII.[e] siècle, puis des écrivains orientaux musulmans. M. Schmidt passe successivement en revue tous ces écrivains, dont il cherche à atténuer les témoignages : il ne parle pas, en cet endroit, des écrivains syriens chrétiens, dont M. Klaproth a aussi fait valoir l'autorité; mais on verra plus loin qu'il croit leurs récits pour le moins très-exagérés. Voyons par quels motifs il récuse les témoins invoqués par son antagoniste, ou les fait tourner à la défense de son propre système.

Marc-Pol a connu, dans les régions où l'on place la nation des *Ouïgours*, des chrétiens nestoriens ; il n'y a pas connu un pays des *Ouïgours ;* et cela devoit être, puisqu'il a connu le *Tangout* et le Tibet, et que le nom d'*Ouïgour* n'est qu'une autre dénomination du *Tangout.* Marc-Pol ne dit pas un mot de la langue et de l'écriture de ces chrétiens ; et l'influence des préjugés et de l'ignorance de son siècle, dont il n'étoit pas exempt, fait que son témoignage est d'une foible autorité, s'il n'est appuyé par celui des écrivains orientaux : ce dernier cas est celui qui a lieu ici. Aucun écrivain mongol, chinois ou mahométan, ne fait mention qu'à cette époque il existât des chrétiens dans cette contrée. M. Schmidt n'ose cependant pas nier absolument la chose. Ce qui le retient, ce ne sont pourtant ni les témoignages souvent contradictoires des voyageurs du moyen âge, ni la fameuse inscription de *Si-gan-fou*, dont l'authenticité lui paroît très-

problématique, ni les listes de siéges métropolitains qui ont existé, dit-on, dans la grande et la petite Boucharie, mais dont l'existence n'est appuyée d'aucun fait qui en démontre la réalité (1). Ce qui l'oblige à admettre ou du moins à ne pas rejeter sans réserve le témoignage du voyageur vénitien, ce sont les traces évidentes d'un christianisme extrêmement dégénéré, qu'offrent les formes extérieures du culte lamaïque dans le Tibet.

Plan-Carpin, digne de foi quant aux choses qu'il dit avoir vues et dont il pouvoit juger, mais crédule et disposé à adopter les récits les plus absurdes, décrit avec assez de vérité les Mongols, dont il a le premier fait connoître le nom à l'Europe. Il ne parle point des *Tangouts;* mais, à leur place, il nomme les *Houires*, c'est-à-dire, les *Ouïgours*, dont il fait des chrétiens nestoriens. Avec la crédulité qui le caractérise, on doit bien se garder d'invoquer son témoignage comme une autorité historique.

Rubruquis, auquel on ne peut pas, avec autant de justice, faire honneur d'un grand amour pour la vérité, est une autorité bien autrement précieuse pour ceux qui prétendent faire des *Ouïgours* une peuplade turque, et établir l'existence d'une écriture *ouïgoure;* mais de quel poids peut être à cet égard le témoignage d'un écrivain qui avoue qu'il n'entendoit pas un seul mot de la langue de ces prêtres nestoriens et *ouïgours* (qu'il appelle *jougoures*)! Et ce qu'il faut bien observer, c'est que, au milieu de ses erreurs, plusieurs traits de la description qu'il fait des *Ouïgours* indiquent évidemment des bouddhistes et des prêtres *tangouts* ou autrement *tibétains-ouïgours.* Ceux mêmes qui se prévalent de son autorité en faveur de leur système, ne sont pas tout-à-fait d'accord sur le degré de confiance qu'il mérite. M. Rémusat, contraire en cela à M. Klaproth, reproche à Rubruquis d'avoir à tort présenté la langue des *Ouïgours* comme la source des idiomes turc et coman (2). Il eût mieux valu dire que Rubruquis, de son propre aveu, étoit incompétent pour juger de cela.

Suivant l'Arménien Haïton, les *Jogoures* (les *Ouïgours*) habitent

(1) Je profite de cette occasion pour dire que je possède un monument du christianisme nestorien à la Chine: c'est un manuscrit syriaque d'une partie de la Bible, écrit ou plutôt calqué à la Chine. Il est en caractère *estranghélo;* je l'ai acheté de M. l'abbé de Tersan, et il faisoit partie de divers livres et papiers qui avoient appartenu à M. l'abbé Brottier: le surplus a été acquis en partie par M. Rémusat, et en partie par M. Langlès. Voyez le catalogue de la bibliothèque de M. Langlès, n.° 4356.—(2) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 255.

une contrée qu'il appelle le royaume de *Tarsa*, et dont la situation fait reconnoître la partie septentrionale du *Tangout* et du *Tibet*. Les *Jogoures*, d'après les traits par lesquels il les caractérise, sont indubitablement des Bouddhistes; *Tarsa* même paroît à M. Schmidt une dénomination prise de la langue tibétaine, et analogue à *Lassa* ou *Hlassa*. Je dirai en passant qu'il seroit permis de croire que *Tarsa* étant le nom que les Persans donnent aux chrétiens, *le royaume de Tarsa* pourroit bien n'être autre chose que le *pays des chrétiens*.

Passons aux témoignages des écrivains mahométans.

Abou'lgazi parle beaucoup des *Ouïgours;* mais on s'aperçoit tout de suite qu'il ne les connoît guère, pas plus qu'il ne connoît en général les contrées hautes de l'Asie centrale. Chez lui, comme chez Raschid-eddin, les *Ouïgours* jouent un rôle dès les temps fabuleux d'*Ogouz-khan*. D'ailleurs, l'étymologie qu'il donne de leur nom est ridicule. M. Schmidt s'exprime, en parlant d'Abou'lgazi et de Raschid-eddin, avec un mépris qui est certainement poussé beaucoup trop loin, et l'on auroit droit d'exiger qu'il justifiât d'une manière moins vague les reproches qu'il leur fait. « Quand on connoît, dit-il, les côtés foibles des écrivains » mahométans et leurs préjugés, quand on sait que sans cesse ils » confondent les nations mongoles et turques et ne savent pas les » distinguer, et combien est vague chez eux la dénomination de » Turcs, leurs assertions hasardées ne peuvent exciter que le rire. » Que cette confusion des Mongols et des Turcs règne souvent chez les écrivains mahométans, ou du moins chez quelques-uns d'entre eux, c'est ce dont on ne sauroit disconvenir; mais j'ai peine à croire que ce reproche puisse être fait aussi légèrement à Raschid-eddin. M. Schmidt affirme qu'Abou'lgazi donne une fausse explication du nom *idicout*, qui étoit le titre du prince des *Ouïgours;* il cherche l'étymologie de ce mot dans la langue mongole, et croit l'y trouver, mais ce n'est pas sans quelque violence: d'ailleurs l'erreur d'Abou'lgazi dans l'interprétation de ce mot, fût-elle démontrée, ne prouveroit rien contre les faits qu'il raconte.

Un autre indice de la confusion qui règne dans le récit des auteurs mahométans, c'est que le P. Gaubil, qui les a suivis, et Abou'lgazi, racontent de quelle manière les *Ouïgours* et l'*idicout* qui les gouvernoit du temps de *Tchinghiz-khan*, se soumirent volontairement au conquérant mongol, et ne disent pas un mot de la soumission du Tibet. Au contraire, *Sanang Sætzæn* raconte, avec des circonstances à-peu-près semblables, la soumission du Tibet septentrional à *Tchinghiz-khan*. Il y a tout lieu de croire que, sous des noms différens, il s'agit, de part et

d'autre, du même fait. En admettant cette conjecture de M. Schmidt, il lui resteroit encore à prouver que l'erreur est du côté d'Abou'lgazi.

Je passe une discussion incidente sur quelques tribus établies dans la Boucharie, que M. Klaproth, appuyé sur l'autorité d'Abou'lgazi, prend pour turques, et qui, suivant M. Schmidt, sont des Mongols transplantés hors de leur pays, et qui ont pu à la longue adopter la langue tartare. Il me suffit de dire que M. Klaproth me paroît avoir, à cet égard, victorieusement répondu aux objections de M. Schmidt.

A l'autorité de l'historien arabe de Timour, Ahmed fils d'Arabschah, qui semble positive en faveur du système de M. Klaproth, notre auteur oppose le même écrivain, qui, dans un autre ouvrage, traitant exactement le même sujet, ne parle plus d'écriture *ouïgoure*, mais y substitue l'écriture mongole, dont il donne un exemple, et qu'il nomme *kiatlu* ou *kiatché*, nom dérivé de *kiat*, qui est celui de la tribu mongole à laquelle appartenoit *Tchinghiz-khan*. On peut demander ce que cela prouve, si la même écriture, inventée d'abord par les *Ouïgours*, comme le soutient M. Klaproth, a été adoptée ensuite par les Mongols.

M. Schmidt se débarrasse, par les mêmes inculpations générales d'inexactitude et de défaut de critique, du témoignage très-important d'Ouloug-beg, chez lequel les dénominations de *turc* et d'*ouïgour* sont synonymes, et qui donne pour *ouïgours* des mots incontestablement turcs; et après cette discussion, il se croit en droit d'en conclure, d'une manière positive, que les écrivains mahométans ayant tout confondu, faute de connoître la haute Asie centrale, ne peuvent fournir aucune lumière sur ce sujet. Il faut bien observer, ajoute-t-il, qu'il s'agit ici des écrivains musulmans contemporains de la domination des Mongols ou plus modernes[1]; car aucun écrivain arabe antérieur à cette époque (il falloit dire du moins, *aucun de ceux qui nous sont connus jusqu'à ce jour*), n'a parlé des Turcs *Ouïgours* ni de leur prétendue littérature; et c'est déjà un fort argument contre leur existence. Tout ce que les écrivains mahométans, et après eux des Européens, ont appelé *écriture ouïgoure*, n'est que l'écriture mongole, portée dans le plat pays de l'Asie par les conquêtes des Tchinghizkhanides, et qui s'y est conservée plus tard même que leur domination. C'est de cette époque que datent tous les documens en divers dialectes turcs ou tartares, écrits dans ce caractère; il n'en existe aucun, de quelque nature que ce puisse être, qui soit antérieur à cette époque; et même, parmi les documens connus écrits ainsi, les

plus anciens sont en langue mongole. M. Schmidt est parfaitement convaincu de la rigoureuse justesse de ces conclusions; mais peu de lecteurs, je pense, partageront cette conviction, sur-tout s'ils se souviennent combien plusieurs des autorités citées par M. Klaproth et rappelées dans la réfutation des Recherches de M. Schmidt, mais que je n'ai pas dû transcrire ici, sont positives et se confirment les unes les autres. Ce ne sont pourtant pas les seules que M. Schmidt ait à combattre pour faire triompher son opinion. Il lui reste encore à examiner quelques faits, dont un seul sembleroit suffire pour prouver que les *Ouïgours* étoient réellement une nation de race turque.

M. Klaproth s'étoit prévalu d'un passage de Raschid-eddin, cité par M. Saint-Martin, où il est dit en termes précis que *Mangou-khan* avoit des secrétaires pour écrire ses ordres *en persan, en khatayen* (ou chinois), *en tibétain, en tangoutain et en ouïgour.* Il résulte de ce passage, d'abord que l'idiome *tangoutain* différoit de celui des *Ouïgours*, et ensuite que par l'idiome *ouïgour* il faut très-vraisemblablement entendre la langue turque, puisqu'une notable partie des sujets de *Mangou* étoient Turcs. Que répond à cela M. Schmidt? C'est que Raschid-eddin a ignoré que le *tangoutain* et le *tibétain* n'étoient qu'une seule et même langue, et qu'il a encore ajouté la langue *ouïgoure* par ignorance, et pour parfaire le nombre de cinq; et « nous » devons, ajoute-t-il, être parfaitement convaincus que *Mangou* » n'avoit besoin que d'un seul secrétaire pour faire connoître ses ordres » à ces trois nations. » Cette simple dénégation ne pourroit être permise que dans le cas où l'assertion de Raschid-eddin seroit en contradiction avec des faits avérés et incontestables. Est-ce ici le cas!

Dans la première édition de sa Dissertation sur la langue et l'écriture des *Ouïgours*, M. Klaproth, pour prouver l'identité du turc et de l'*ouïgour*, avoit publié une liste de mots *ouïgours* qu'il avoit reçus d'un habitant du Tourfan, à Ust-Kamenogorsk, place forte russe sur l'Irtysch, et il avoit rapproché les mots *ouïgours* de leurs synonymes dans les dialectes turcs-tartares. A cet égard, M. Schmidt s'étonne d'abord qu'un habitant du Tourfan ait pu, en contravention aux traités existant entre la Russie et la Chine, se trouver domicilié sur les terres de Russie; puis il ajoute qu'au surplus il n'étoit pas besoin, pour obtenir un pareil vocabulaire, de recourir à un habitant du Tourfan, et que le premier marchand de rhubarbe, Bouchare, auroit pu le fournir. Dans la seconde édition de la même Dissertation, ce vocabulaire est remplacé par des documens plus importans. Il s'agit, 1.° d'un vocabulaire *ouïgour-chinois*, d'environ huit cents mots, qui se trouve

en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi et dans la riche collection de M. le baron Schilling de Canstadt à Saint-Pétersbourg ; 2.° de quinze lettres adressées par les souverains de divers pays aux empereurs de la dynastie des *Ming*, qui sont écrites en *ouïgour*, et accompagnées d'une traduction chinoise. M. Klaproth a fait imprimer cette liste de mots *ouïgours*, qu'il a comparés avec les autres dialectes turcs-tartares et quelques autres langues asiatiques, et trois de ces quinze lettres avec une traduction : « Dans cette comparaison, a-t-il dit, une » circonstance m'a frappé ; c'est que plusieurs mots *ouïgours* qu'on » chercheroit inutilement dans le turc et le tartare commun, se » retrouvent dans le langage des tribus turques qui habitent les monts » *Altaï*, et particulièrement chez les *Yakoutes*, au bord de la mer » Glaciale. » M. Schmidt reconnoît que la plus grande partie des mots contenus dans le vocabulaire sont du tartare pur ; le surplus, qui forme encore un nombre considérable, est mongol. Les objections de notre auteur contre les conséquences qu'on doit naturellement tirer de ce vocabulaire et de ces lettres, se réduisent à-peu-près à ceci. M. Klaproth ne met pas même en question l'authenticité de ces lettres, et pourtant elle a paru très-douteuse à M. Rémusat (1) ; et aux motifs puissans qui lui ont inspiré ces doutes, on pourroit en ajouter plusieurs autres ; tels sont le défaut de date, et l'absence d'une indication précise de l'empereur des *Ming* auquel chacune d'elles a été adressée. M. Schmidt affirme d'ailleurs qu'on s'aperçoit au premier coup-d'œil qu'elles ont été composées d'abord en chinois, pour être traduites ensuite en tartare. Celui qui a fabriqué ces lettres a conservé la forme de l'écriture chinoise et a rangé les lignes perpendiculaires, à la manière chinoise, de droite à gauche. Plusieurs de ces lettres viennent de contrées beaucoup plus occidentales que le *Chamil* et le *Tourfan*, les seules régions où les plus zélés défenseurs de l'existence d'une nation spéciale d'*Ouïgours* placent les établissemens de cette nation. D'ailleurs cette même collection contient des lettres écrites en persan par des princes du *Chamil* et du *Tourfan*, sans qu'on puisse se rendre raison de cette singularité ; je veux dire, sans qu'on puisse concevoir comment le même pays appartenoit à des princes bouchares, faisant usage dans leur correspondance de la langue persane, et à des princes *ouïgours*, écrivant en turc, et envoyant de là les uns et les autres des tributs à la cour de Pékin. Il y a encore, dans quelques-unes de ces lettres, des invraisemblances assez

(1) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 258.

graves que relève M. Schmidt. Quelques-unes de ces objections sont susceptibles de réponses plausibles, et M. Klaproth a cherché à atténuer la dernière, qu'il traite à-peu-près de *niaiserie [ein Kind hætte keinen kindischern Einwurf machen kœnnen].* Sa réponse toutefois ne repose que sur une conjecture qu'on a le droit de nier, comme il a eu celui de l'affirmer. Après tout, il ne seroit pas impossible que la collection de lettres dont il s'agit fût, non pas une imposture, mais un de ces recueils de lettres tantôt vraies, tantôt fictives, connues dans l'orient sous le nom d'*inscha* انشاء, tels qu'on en possède dans plusieurs bibliothèques, en arabe, en persan et en turc, et qui sont destinés à fournir des modèles aux écrivains ou commis des chancelleries des cours de l'Asie. La nature de ce recueil de lettres mériteroit d'être examinée par des critiques assez instruits pour s'assurer si elles sont authentiques, et assez impartiaux pour ne porter dans cet examen aucun préjugé.

Quant au vocabulaire, M. Schmidt croit en atténuer l'importance en observant qu'on n'a point jugé à la Chine même, à ce qu'il paroît, qu'il valût la peine d'être imprimé, puisque nous ne le connoissons que manuscrit; mais on sent qu'il n'y a aucune conséquence à tirer de cette circonstance, qui d'ailleurs n'est pas certaine. Il reste toujours constant qu'aux yeux du bureau officiel des traducteurs de la cour de Pékin, c'est un vocabulaire de la langue *ouïgoure*, et que cette langue est un idiome turc, mêlé de mots empruntés, si l'on veut, à la langue mongole; et par conséquent, d'après l'opinion des rédacteurs de ce vocabulaire, le nom d'*Ouïgour* désignoit une peuplade turque, et non une branche des *Tangouts* ou de la race tibétaine. Cette conséquence subsisteroit encore, quand même on admettroit la proposition de M. Schmidt, qui croit trouver dans la manière dont certains mots sont orthographiés dans ce vocabulaire, une preuve que le caractère dans lequel il est écrit étoit originairement étranger à la langue à laquelle il est appliqué.

M. Schmidt persiste toujours néanmoins à ne voir dans le nom des *Ouïgours* qu'une dénomination donnée temporairement à une peuplade de race tibétaine; dénomination qui, née sous la dynastie des *Youan*, et transmise par ceux-ci aux *Ming*, puis par les *Ming* aux *Mandchous*, est tombée tout-à-fait en désuétude, aussitôt que la puissance tibétaine a été anéantie, et que la petite Boucharie a été entièrement conquise par les Chinois, sous le règne de *Kian-loung*. Les Mongols et les Calmoucks ne connoissent point d'*Ouïgours* turcs; et quand le nom d'*Ouïgour* se trouve dans leurs livres, il désigne

toujours un peuple *tangout*, de race tibétaine : aussi les noms des individus *Ouïgours* qu'on y rencontre sont-ils tous purement tibétains. Cette dernière preuve étymologique est sujette à beaucoup d'incertitude. Si M. Schmidt pouvoit produire, non pas un seul, mais plusieurs passages de livres mongols où le nom d'*Ouïgour* fût incontestablement appliqué à des peuples de race tibétaine, il en résulteroit une objection puissante contre le système qu'il combat; et il faudroit examiner s'il n'y auroit pas un moyen de concilier les deux opinions, et si le nom d'*Ouïgour*, à raison de sa signification, n'auroit pas pu, comme celui de *barbares*, être appliqué par les Chinois à une nation turque, et par les Mongols à une nation de race tibétaine. Mais il me semble que M. Schmidt n'a produit qu'un seul texte d'un livre mongol assez moderne, où l'identité des *Tangouts* et des *Ouïgours* semble clairement énoncée. C'est le passage suivant de l'Histoire de l'introduction de l'écriture chez les Mongols :

« Le lama *Tsoidchi Odsir*, ayant reçu l'ordre de traduire en langue » mongole les paroles du *Bourkhan* (c'est-à dire, de Bouddha), ne » put pas exécuter cet ordre avec les lettres carrées des Mongols, » nommées *dourbeldchin*. . . Car, avant cette époque, on voyoit bien » les livres de la doctrine (bouddhique) en langue *ouïgoure*, mais on » ne les lisoit point en langue mongole. Quant à ce qui concerne la » nation *ouïgoure*, le peuple du *Tangout* étoit appelé en ce temps-là » *Ouïgour.* » Puis, après avoir raconté ce que fit *Tsoidchi Odsir* pour augmenter le nombre des élémens de l'alphabet mongol, et avoir observé que, nonobstant cette augmentation, le caractère mongol se trouva encore insuffisant pour rendre certains passages des livres sacrés de Bouddha, l'auteur ajoute : « C'est pourquoi on en entend lire encore » aujourd'hui la plus grande partie en langue *ouïgoure.* »

Ce texte, il faut l'avouer, est précis; les expressions de l'auteur ne laissent aucun doute sur ce qu'il a entendu par *Ouïgour;* et d'ailleurs, quand il ne se seroit pas exprimé aussi clairement, on ne pourroit jamais supposer que l'écriture particulière d'un dialecte turc eût été plus propre que l'écriture mongole à rendre les mots de la langue tibétaine. M. Schmidt n'a pas tort de se plaindre de la légèreté avec laquelle M. Klaproth a traité cette autorité. Mais il s'agit de savoir si elle suffit pour anéantir tout ce que ce dernier a apporté en preuve que les *Ouïgours* étoient une nation turque, et s'il n'y auroit pas moyen de concilier le tout. M. Klaproth avoit déjà proposé une explication satisfaisante, ce me semble, de ce passage, dans la seconde édition de sa Dissertation, et il l'a donnée de nouveau, avec plus de

développemens, dans sa Réfutation des recherches de M. Schmidt. Voici en quoi elle consiste.

Les *Ouïgours*, nommés par les Chinois *Chouy-kou* et *Kao-tchang*, avoient formé au moyen âge un puissant empire dans la partie orientale de l'Asie centrale. Vers l'an 848 de notre ère, cet empire fut détruit, et leurs hordes se dispersèrent, et se retirèrent à l'ouest dans le *Tangout*. Là ils se rendirent puissans; et environ vers l'an 1008, leur puissance comprenoit toute la petite Boucharie, et s'étendoit jusqu'aux rives de l'Oxus. Il n'est donc pas surprenant que chez les Mongols, au temps de *Tchinghiz-khan* et de ses successeurs, les dénominations de *Tangout* et d'*Ouïgour* aient été synonymes, puisque ce pays étoit habité principalement par des Turcs *Ouïgours*.

M. Schmidt répondra peut-être à cela que l'auteur qu'il a cité ne s'est pas, dans cette supposition, exprimé avec une rigoureuse exactitude, et qu'il auroit dû dire qu'on *lisoit jusque-là les livres de Bouddha en langue du Tangout, pays qui, au temps dont il s'agit, étoit connu sous le nom d'Ouïgour.* Mais il est avoué de tout le monde que les Orientaux, et on peut le dire aussi des anciens Grecs et Latins, ne s'expriment pas avec la même rigueur qu'exige le goût des modernes, et que cependant on ne trouve pas toujours, même dans nos plus célèbres écrivains. Et, puisqu'il y a beaucoup de textes qui distinguent les *Ouïgours* des *Tangouts*, la saine critique veut qu'on explique, s'il est possible, ce qui est obscur et susceptible d'un double sens, par ce qui est clair et précis. C'est ici le cas, ce me semble, de se conformer à cette règle; et, en admettant l'exactitude des faits sur lesquels se fonde M. Klaproth, faits que je ne puis pas discuter, son explication n'offre rien qui répugne à la vraisemblance. Je persiste donc à penser que si, dans la question qui divise MM. Schmidt et Klaproth, il reste encore quelque incertitude, ce que je ne crois pas, du moins jusqu'à ce qu'on produise des argumens plus forts que ceux de M. Schmidt, la vraisemblance restera acquise à l'opinion qui fait des *Ouïgours* une nation de race turque.

SILVESTRE DE SACY.

TABLEAU DES MŒURS FRANÇAISES aux temps de la chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, mis en français moderne et accompagné de notes sur les guerres générales et privées, sur les rapports des grands vassaux avec le roi, &c.; par L. C. P. D. V. Paris, Égron, 1825, 4 vol. *in-8.°*, xvj, 293, 319, 384 et 370 pages.

Si l'on demande quelles sont les preuves de l'authenticité du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, la préface du traducteur n'en donne pas d'autres que les caractères mêmes de l'ouvrage. En effet, les récits n'y sont jamais interrompus par des réflexions; le style est simple, il n'a rien du coloris brillant des livres modernes; enfin cette histoire est parsemée d'anachronismes, d'erreurs, d'invraisemblances, qu'un romancier de notre âge auroit su éviter. Voilà de quelle manière il nous est démontré que cet ouvrage a été composé, non pas, à la vérité, au XIII.e siècle, dont il doit nous retracer les mœurs, mais à la fin du XIV.e Le traducteur a conservé çà et là quelques lignes *du texte*, écrites dans le langage de cette époque; et c'est, selon lui, un indice de plus de la véritable origine du livre.

Si ce n'étoit qu'un pur et simple roman, nous nous serions abstenus d'en entretenir nos lecteurs, d'autant plus qu'à ne considérer que le tissu des aventures qui le remplissent, il nous eût été peut-être difficile de lui assigner un rang très-distingué dans ce genre de compositions. L'héroïne et le héros, malgré toutes les perfections dont l'auteur les a doués, ne sauroient plus passer pour des modèles; ils ressemblent trop à ceux que d'autres romanciers nous ont proposé d'admirer. En général nous n'avons remarqué aucun trait profond dans les caractères, rien de frappant ou de pathétique dans les situations, rien d'inattendu dans les reconnoissances ni dans les catastrophes. Au milieu d'un assez grand nombre d'acteurs, nous n'en pourrions guère citer qu'un seul dont la physionomie ait quelque originalité; c'est un vieil écuyer, nommé *Jean de la Trigalle*, qui n'est mis en scène qu'au dernier tome. On distingue, dans ce volume et dans les précédens, des personnages fournis par l'histoire, tels que le roi de France Louis IX, sa mère Blanche, son épouse Marguerite, le roi d'Angleterre Henri III, son ministre Montfort-Leicester, les seigneurs de Parthenay, Guillaume et Jacques l'archevêque, &c. : ils nous ont paru fidèlement et dignement représentés, mais sans aucune observation nouvelle sur leurs mœurs privées ni sur leur conduite politique. Toutes ces considéra-

tions doivent nous dispenser d'entreprendre une analyse proprement dite des aventures de sire Raoul et de la belle Ermeline. Le récit en seroit fort long, quoiqu'il n'ait pourtant pas toute l'étendue que les quatre volumes semblent promettre; car il en faut retrancher non-seulement plus de cent soixante pages de notes, mais aussi environ cinq cents autres, occupées par des narrations incidentes: *Histoire des trois Pélerins ; Histoire de la princesse Almodie*, où est incluse celle de *S.te Ustelle et du roi païen ; Histoire des deux Pélerins et de la princesse de Mingrelie ; Histoire de Charles d'Albret et d'Alfaïs.* De ces morceaux épisodiques, le dernier est le seul qui tienne de près au sujet principal de l'ouvrage; mais on peut excuser tous les autres, d'abord parce que le roman qu'ils interrompent n'est pas d'un si vif intérêt qu'il soit très-pénible de s'en détacher, ensuite parce que les compositions romanesques du moyen âge, au nombre desquelles ce livre veut se placer, offrent en effet beaucoup d'exemples d'intercalations de cette espèce.

La plupart des aventures racontées par l'auteur se passent en Saintonge et en Poitou, entre les années 1240 et 1246, et se rattachent plus ou moins à l'histoire politique et militaire de cette époque; c'est ce qui leur communique, de temps en temps, un véritable intérêt. Du reste, si le fond et le plan de l'ouvrage peuvent essuyer des critiques, le style nous paroît mériter des éloges. Nous avouerons que, dans les cent premières pages, on pourroit trouver la narration un peu lente; mais elle acquiert ensuite beaucoup plus de vivacité, et, en demeurant simple, ainsi que le traducteur a pris soin de l'annoncer, elle se revêt, quoi qu'il en ait dit, des formes et des couleurs qui conviennent au sujet. Sous ce rapport, ce livre n'est point à confondre avec la plupart de ceux du même genre qui se publient aujourd'hui en France ; et bien que, par sa matière, il semble appartenir à la littérature qui se qualifie romantique, le caractère des idées, le choix des détails, la pureté du langage, la vérité des expressions, annoncent un goût formé par l'étude des meilleurs modèles de l'art d'écrire. Mais ce qui le recommande encore davantage, et ce qui nous a donné lieu de le distinguer, c'est qu'il est destiné à offrir le tableau des mœurs du XIII.e siècle, des relations politiques dont se composoit alors le régime féodal, des habitudes domestiques et publiques des diverses classes de la société. Il met en action, il traduit en scènes dramatiques, toutes les notions historiques que Pasquier, Fauchet, Legendre, Sainte-Palaye, Legrand d'Aussy, &c., ont recueillies sur l'ancienne chevalerie, sur les écuyers, les damoiseaux, les pages, les rois d'armes, les hérauts, les cris, les bannières, les bans et l'arrière-ban, les

combats à outrance, les combats avec armes courtoises, les tournois, les joûtes, les fraternités d'armes et d'adoption, les chasses, les repas, et plusieurs autres détails des mœurs de ce temps. L'histoire littéraire n'a pas été négligée dans ce tableau; plusieurs trouvères et troubadours y figurent, et l'on y trouve des aperçus sur l'état des deux langues vulgaires d'oyl et d'oc. Nous devons ajouter que certaines parties de l'ouvrage sont parsemées de traductions ou imitations en vers; chansons, tensons, lays et autres poésies. Ces morceaux ne sont pas sans mérite; néanmoins, à les examiner avec rigueur, on trouveroit peut-être que les pensées et les tours y prennent souvent un caractère beaucoup trop moderne, et qu'au contraire la naïveté y descend quelquefois jusqu'au pur prosaïsme. Voici des stances qu'on pourroit citer comme exemple de ce second défaut :

Desirant avec bienveillance
Céder à leurs prétentions,
Je veux qu'une sage ordonnance
Fixe leurs attributions. . . .
A ces charges si glorieuses
J'ajoute encor d'autres bienfaits,
Et de mes grâces précieuses
Ils vont connoître les effets.
Avant la fin de la journée,
L'un et l'autre, au gré de ses vœux,
Verra le dieu de l'hyménée
Lui présenter les plus doux nœuds.

Dans les pièces mêmes où la poésie a plus de vivacité ou d'élévation, la diction conserve un caractère indécis; elle offre une sorte de mélange de l'ancien langage avec celui des derniers siècles :

Mais, sur ma lyre, aux gentes damoiselles
Lorsque je fais répéter ces leçons,
Cruels pensers m'accablent de tristesse;
Et quand ma voix, par des couplets joyeux,
Est condamnée à peindre l'alégresse. . . . .

Il nous semble que ce dernier vers n'est pas du même âge que le premier et le troisième; et nous en dirions autant de ces deux-ci :

Preux chevaliers, et vous tant belles dames,
Qui de mes maux écoutez les récits.

Après *tant belles dames,* on attend *les récits écoutez* plutôt qu'*écoutez les récits.*

Nous ne dirons rien des anachronismes et des erreurs que M. L. C. P. D. V. a cru devoir maintenir dans ce qu'il nomme le texte, afin de les relever dans les petites notes qu'il a jetées au bas des pages, et dans les remarques plus étendues qui terminent chaque volume; les inexactitudes qu'il seroit possible de reprendre dans ces remarques elles-mêmes sont fort légères. Il y est parlé du trouvère Rutebeuf comme déjà célèbre en 1242: il l'est devenu en effet sous le règne de S. Louis; mais comme il n'est mort qu'en 1310, on peut douter qu'il eût acquis, avant 1245, une réputation si brillante. Sa pièce, intitulée *Miracle de Théophile*, est donnée ici pour un essai de poésie dramatique; ce n'est au fond qu'un récit interrompu par les discours des personnages, et l'on ne sauroit guère y découvrir le germe du drame, plus que dans les tensons, les églogues et les autres poésies dialoguées. En parlant des différentes manières de commencer l'année, l'auteur semble croire que la formule *depuis l'incarnation* indique le 25 mars comme point de départ, tandis que les ans *de la nativité* s'ouvrent au 25 décembre: mais les deux formules, *ab incarnatione* et *à Christo nato*, ont été souvent employées comme absolument synonymes, et se sont appliquées l'une et l'autre à des années dont l'ouverture répondoit à de tout autres jours. Encore une fois, ces observations critiques seroient d'une très-foible importance, et nous croyons plus utile de présenter le germe de quelques réflexions générales sur la nature même de l'ouvrage.

Il y a long-temps qu'on a conçu l'idée d'associer les fictions à l'histoire; cette intention se découvre plus ou moins dans les productions de la plupart des romanciers français, depuis le moyen âge jusqu'à M.lle de Lussan. Mais ces auteurs s'étoient proposé de confondre par-tout le vrai et l'imaginaire; ils avoient espéré de les embellir l'un par l'autre: on a mieux senti, depuis un demi-siècle, la nécessité de les séparer, et de n'employer la fable qu'à rendre plus sensibles certains détails de la vie sociale, indiqués plutôt que décrits dans les livres des chroniqueurs et des historiens. Il s'est formé, dans cette vue, un genre de roman historique véritablement nouveau, et qui atteste le progrès de la saine critique. Déjà recommandé par d'éclatans succès chez une nation voisine, ce genre ne peut manquer d'être cultivé parmi nous; et quelque lents ou imparfaits que ses progrès y puissent être, toujours imprimera-t-il un caractère plus sérieux et plus honorable à une branche de littérature qui, jusqu'à nos jours, s'étoit plus souvent montrée futile ou dangereuse qu'instructive et intéressante. Cependant il seroit possible de redouter encore, pour l'étude positive de l'histoire, ce contact si continu des faits et des contes, de

la fiction et de la science. Qui nous assure qu'environnée, enveloppée de tant de brillans mensonges, la vérité ne sera jamais altérée! Qui nous répond sur-tout qu'on ne tranchera point à chaque instant, par des récits affirmatifs, un grand nombre de questions indécises, et que, par cet ensemble de narrations, tantôt feintes, tantôt présentées comme réelles, on ne donnera pas de très-fausses idées du caractère général des faits! Par exemple, et pour revenir au roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, le résultat de l'ouvrage est de représenter les institutions chevaleresques, et même plus généralement les mœurs du moyen âge, comme des modèles de sagesse, de bravoure, de courtoisie et de sociabilité; l'auteur les admire presque sans réserve, et il entraîne, autant qu'il est en lui, ses lecteurs à leur rendre les mêmes hommages. Notre intention n'est pas de contredire ici ce résultat; nous dirons seulement que, pour être ou parfaitement établi, ou convenablement restreint, il exigeroit des discussions historiques et morales que le genre de cette composition n'admettoit pas, et qui n'ont pu même entrer, à beaucoup près, dans les notes qu'on y a jointes.

DAUNOU.

TRANSACTIONS of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland; vol. I, part. I. London, 1824, *in-4.°* de xxiij et 154 pages.

SECOND EXTRAIT (1).

L'ESSAI sur la philosophie des Hindous par M. Colebrooke, a été lu devant la Société asiatique de Londres, dans deux séances différentes, et il a été inséré en deux parties dans le premier volume des *Transactions* de cette compagnie; il y occupe en tout cinquante-deux pages, où l'on trouve l'exposition la plus claire, la plus authentique et la plus complète qui ait encore été donnée, des opinions philosophiques des Hindous, selon les systèmes appelés *sankhya*, *niaya* et *vaïseshika*. Le savant auteur nous laisse espérer, sans prendre à cet égard aucun engagement formel, qu'il pourra donner une série de mémoires sur les différentes écoles philosophiques de l'Hindoustan. La manière véritablement supérieure dont il s'est déjà acquitté de la

---

(1) Voyez le cahier d'avril 1825, *p.* 451.

première partie de ce beau travail, en fera vivement desirer la continuation par tous ceux qui attachent du prix à des recherches profondes, consciencieuses et productives, appliquées à l'un des sujets les plus dignes d'occuper les esprits éclairés et méditatifs (1).

On sait que les Hindous possèdent différens systèmes anciens de philosophie qu'ils considèrent comme étant *orthodoxes*, c'est-à-dire, conformes à la théologie et à la métaphysique des Védas; et qu'ils ont aussi conservé d'autres systèmes qui passent pour *hétérodoxes*, parce qu'ils sont incompatibles avec la doctrine de ces livres sacrés.

Les deux écoles de métaphysique qui prétendent au plus haut degré d'orthodoxie, sont le *pourva mimansa*, fondé par Djaïmini, dans l'intention expresse d'appliquer l'art de raisonner à l'interprétation des Védas, et l'*outtara-mimansa*, communément désigné par le nom de *vedanta*; ce dernier système, attribué à Vyasa, tire du texte des livres sacrés une psychologie raffinée qui va jusqu'à nier l'existence de la matière. Le *niaya*, dont l'auteur reconnu est Gotama, est un troisième système, consistant dans une classification philosophique avec des règles précises pour le raisonnement, qu'on peut jusqu'à un certain point comparer à la dialectique de l'école d'Aristote. Enfin un quatrième système, qui passe sous le nom de Kanadi, porte la dénomination de *vaïseshika*, et repose sur la doctrine des atomes; mais ce dernier n'est déjà pas regardé comme entièrement orthodoxe, et il en est de même du *sankhya*, système mixte, en partie hétérodoxe, et en partie conforme à la pure croyance indienne, lequel se subdivise encore en deux parties, l'une le *sankhya* proprement dit, dont la doctrine, manifestement liée à celle des sectes de Djaïna et de Bouddha, est le principal objet dont M. Colebrooke se soit occupé dans son premier mémoire, et l'autre est plus connue sous le nom de *yoga*.

Le nombre des traités de philosophie réputés hérétiques est très-considérable. Les plus connus sont ceux de Tcharvaka, qui expose les dogmes de la secte des Djaïnas, et de Pasoupata. Ces écrits, aussi bien que ceux auxquels on reconnoît un degré plus ou moins élevé d'orthodoxie, sont fréquemment cités par les auteurs attachés

(1) Le *Journal asiatique*, cahier de mars 1825 (tom. VI, p. 165), contient déjà une analyse des mémoires de M. Colebrooke, par M. Burnouf fils. Nous prenons la liberté de la recommander à nos lecteurs, parce qu'elle est exacte, concise, et que son auteur, qui donne chaque jour de nouveaux gages à la science, a acquis, par une étude approfondie du samscrit, plus de moyens que nous n'en pouvons avoir d'apprécier, sous le rapport littéraire, le travail du savant président de la Société asiatique de Londres.

au système *sankhya ;* et c'est sous ce rapport seulement que M. Colebrooke a été conduit à en faire mention dans la première partie de son *Essai.*

Le nom même de *sankhya* devient, dès le commencement, l'objet d'une observation importante : ce nom signifie *nombre* et *raisonnement.* Ceux qui seroient disposés à adopter la première signification, pourroient être tentés de chercher dans le système auquel on l'applique une analogie quelconque avec la philosophie pythagoricienne. M. Colebrooke adopte de préférence la seconde interprétation, et, soutenu de l'autorité des commentateurs indiens eux-mêmes, il définit le *sankhya, la découverte de l'ame au moyen d'une distinction exacte, the discovery of soul by means of a right discrimination.*

Il est assez naturel de desirer connoître l'âge et les principales circonstances de la vie de Kapila, celui qui passe pour le fondateur de la philosophie *sankhya.* Mais c'est une recherche dans laquelle on est immédiatement arrêté par une de ces difficultés malheureusement si communes dans les études indiennes, et qui sont le tourment des bons esprits qui s'y livrent. On ne sait rien d'historique sur celui auquel on rapporte l'institution de ce système. Selon les uns, il étoit fils de Brahma, et l'un des sept grands saints nommés dans les théogonies anciennes; d'autres en font une incarnation de Vischnou, ou d'Agni, le dieu du feu. Il avoit la connoissance intuitive des choses, et la vertu innée, un pouvoir transcendant et d'autres perfections qu'il tenoit de la création primitive. Après avoir rassemblé plusieurs assertions de ce genre, M. Colebrooke conclut en disant qu'on peut mettre en doute si Kapila n'étoit pas un personnage tout-à-fait mythologique auquel le véritable auteur du système philosophique, quel qu'il fût, a jugé à propos d'attribuer sa doctrine.

Une collection d'anciens aphorismes, en six lectures, et portant le nom de Kapila, existe sous le titre de *Sankhya-pravatchana.* Par un de ces anachronismes qu'il faut s'attendre à rencontrer dans les meilleurs livres samskrits, cet ouvrage, attribué à Kapila, contient des citations empruntées au disciple de l'un de ses élèves. Il en existe deux textes différens, qui se complètent l'un l'autre, et qui sont comme résumés dans le *Tatwa samasa* du même auteur. Des six lectures ou chapitres dont il se compose, les trois premiers offrent une exposition de la doctrine du *sankhya ;* le quatrième contient des comparaisons destinées à l'éclaircir, avec des exemples tirés des récits fabuleux; le cinquième est consacré à la controverse, et renferme une réfutation des opinions des autres sectes; le sixième et dernier traite,

avec plus d'étendue, de quelques points les plus importans de la doctrine. Le *Karika* est un autre ouvrage, écrit en vers, qui passe pour classique dans cette matière. Il est formé de soixante-douze stances, dans le mètre *âriâ*, et l'on en attribue la composition à Iswara-Krischna, qui avoit, par différens intermédiaires, reçu l'enseignement de Pantchasikha, qui le tenoit d'Asouri, disciple de Kapila. Tous ces livres forment la base d'un grand nombre de commentaires, entrepris dans des vues différentes, et rédigés par des auteurs qui avoient chacun leurs opinions particulières. M. Colebrooke les passe en revue avec rapidité, et s'efforce de jeter du jour sur l'ordre et la succession de ces divers travaux. Mais chez une nation qui n'a pas de chronologie, l'histoire littéraire se ressent inévitablement de la confusion qui résulte, dans toutes les branches de connoissances, de l'absence des dates et de toute notion sur l'âge des monumens.

De la variété des vues chez les partisans du *sankhya*, sont nées trois écoles auxquelles, d'après les noms qui leur sont assignés, on auroit peine à supposer une communauté quelconque d'opinions et de doctrines. L'une est celle de *Patandjali*, ou des théistes, qui reconnoît un Dieu suprême; l'autre est l'école de Kapila, ou des athées, qui, comme les Djaïnas, n'admet pas le créateur ni la providence régissante de l'univers, mais seulement des êtres supérieurs à l'homme, et toutefois, comme lui, sujets au changement et à la transmigration. La troisième, qui, sur plusieurs points, participe des deux autres, considère la nature comme une illusion. La théogonie ou cosmogonie enseignée dans les Pouranas, et même au commencement des lois de Menou, n'a rien de contraire aux dogmes de cette dernière école.

Quel que soit au reste le parti qu'on ait pris à l'égard de ce point fondamental, l'objet commun et hautement avoué de toutes les écoles du *sankhya*, comme de tous les autres systèmes indiens de philosophie, n'en est pas moins d'enseigner les moyens d'obtenir la béatitude éternelle après la mort, si l'on ne peut en jouir auparavant. « L'ame » doit être connue, dit un passage des Védas; elle doit être distinguée » de la nature; de cette manière elle ne revient plus. » C'est-à-dire que, par la connoissance de la nature de l'ame, on parvient à l'exempter de la métempsychose, exemption qui est le but auquel tendent pareillement les autres sectes philosophiques. « La vraie » science, dit Kapila, peut seule nous délivrer entièrement et défini- » tivement du mal; les moyens temporaires qui servent à exciter le » plaisir ou à adoucir les maux de l'esprit et du corps, sont insuffisans

» pour cet objet; les ressources spirituelles de la religion pratique » sont imparfaites, puisque le sacrifice, la plus efficace de toutes » les observances, est accompagné du meurtre des animaux, et n'est » par conséquent pas innocent et pur; les récompenses célestes » des actions pieuses sont transitoires. Ce n'est pas pourtant qu'on » atténue le mérite de ces actions ni des sacrifices en particulier. » L'*aswa-medha*, ou l'immolation d'un cheval, subjugue tous les » mondes, surmonte la mort, efface le péché et expie le sacrilége. » Mais les êtres mêmes qui ont bu le jus de l'asclépias (1) et qui » sont devenus immortels; les dieux enfin, d'après les idées des Hindous, » sont enveloppés dans les destructions périodiques de l'univers. Plu- » sieurs milliers d'Indras et d'autres dieux ont passé dans autant de » périodes successives, vaincus par le temps; *car le temps est difficile* » *à vaincre* (2). »

Il y a trois sortes de maux dont on s'exempte à perpétuité par une connoissance parfaite de la vérité, savoir, le mal intérieur, corporel, comme dans la maladie, ou mental, comme dans la cupidité, la colère et les autres passions; le mal extérieur, causé par un être du monde, et enfin celui qui est produit par l'action d'un être supérieur, ou par une cause fortuite. La connoissance qui en délivre consiste à distinguer exactement les principes perceptibles ou imperceptibles du monde matériel, et les principes sensitifs ou *cognitifs* de l'ame immatérielle. Les moyens qui y conduisent sont au nombre de trois, sans compter l'intuition, qui est le partage des êtres d'un ordre supérieur: la perception, l'induction et l'affirmation. Toutes les autres sources de connoissances indiquées par les autres écoles se rapportent à ces trois, par lesquelles on arrive à la démonstration et l'on atteint la certitude. La comparaison ou l'analogie des logiciens de l'école de Gotama entre dans les trois moyens reconnus ici, et il en est de même de la tradition et des autres procédés enseignés par Djaïmini. On rejette comme n'ayant pas une autorité suffisante les opinions des philosophes qui comptent un plus petit nombre de principes de nos connoissances, et notamment celles de Tcharvaka, qui s'attache exclusivement à la perception, et des *Vaïseshikas*, qui n'admettent pas la tradition.

On distingue trois sortes d'inductions: celle de la cause à l'effet, comme quand on conclut de la vue d'un nuage épais qu'il va se

---

(1) *Soma*, la plante de la lune, *asclepias acida.* — (2) *Time is hard to overcome. Gotama*, sur la II.[e] partie du *Karika.*

résoudre en pluie; celle de l'effet à la cause, comme lorsqu'on déduit l'existence du feu dans un endroit élevé où l'on aperçoit de la fumée; et enfin celle qui s'applique à tout autre rapport que celui des causes et des effets, comme quand on conclut de l'observation des différens aspects du disque de la lune, que cet astre se meut, ou de l'épreuve faite sur une petite quantité d'eau de mer, que la mer est salée, &c.

Relativement à la tradition ou affirmation directe, on remarque qu'elle doit s'entendre des Védas, ou livres sacrés, lesquels renferment les souvenirs de ces mortels privilégiés qui se sont rappelé certaines circonstances de leur vie précédente; comme lorsque, dans un dialogue cité des Védas, le sage Djaïghisavia assure qu'il a vu et par conséquent qu'il se rappelle dix renouvellemens de l'univers. On exclut de ce moyen d'obtenir des notions exactes les prétendues révélations des imposteurs et des barbares; mais on y comprend, dans un sens plus étendu, tout mode d'information orale ou de communication verbale d'où la connoissance de la vérité peut être tirée.

L'emploi de ces trois moyens conduit par un exercice régulier du jugement et une application exacte de la faculté de raisonner, à découvrir vingt-cinq principes dans lesquels, selon le système *sankhya*, consiste la connoissance de la vérité.

La nature, *prakriti* ou *moula-prakriti*, est le premier de ces vingt-cinq principes. La définition qu'on en donne ici n'est pas trop intelligible, et semble même renfermer quelques contradictions. C'est, dit-on, la racine et l'origine plastique de tout; la cause universelle, matérielle, identifiée, dans les cosmogonies anciennes, avec *maya* ou l'illusion, et, chez les mythologues, avec *brahmi*, le pouvoir ou l'énergie de Brahma. C'est la matière éternelle, sans parties, que l'on connoît par ses effets, qui produit, mais n'est pas produite.

Le second principe est l'intelligence, *bouddhi* ou *mahat* [le grand], première production de la nature, increée, générative et produisant elle-même les autres principes. Celui-ci est, pour les mythologues qui s'attachent au *sankhya*, le même que la triade indienne. *Mahat* produit par la matière modifiée, dit une ancienne cosmogonie (1), se manifeste en une seule personne et trois dieux [*eka mourtis traya devah*], sous la triple influence de la bonté, de la passion [foulness] et de l'obscurité, selon la traduction que donne M. Colebrooke de ces noms, et qui laisse matière à quelques doutes.

---

(1) Le *Matsaya pourana*.

La conscience, *ahankara*, ou, selon le sens littéral du mot, le sentiment du *moi*, procède du principe intellectuel et produit ceux qui suivent; sa fonction particulière est la conviction personnelle; c'est la croyance que *je suis* pour quelque chose dans la perception et la méditation, que les objets de sentiment me touchent; en un mot, que JE SUIS.

Les principes qui suivent ceux-là sont distribués en classes. Cinq particules, rudimens ou atomes, appelés *tanmatra*, perceptibles pour les êtres d'un ordre supérieur, mais insaisissables pour les organes grossiers du genre humain, dérivent du principe de la conscience, et donnent eux-mêmes naissance aux cinq élémens. Ce sont les principes du son, de l'attribut tangible, de la couleur, de la saveur, et de l'odeur. Nous oserions appeler l'attention des métaphysiciens sur ces cinq particules, qui nous paroîtroient représenter les cinq types intellectuels des élémens, dans un ordre d'idées qui n'est peut-être pas aussi étranger au fond de la doctrine *sankhya*, que le savant auteur anglais paroît l'avoir pensé. Onze organes servent à la perception et à l'action, savoir, à l'extérieur, l'œil, l'oreille, le nez, la langue et la peau, l'organe de la parole, les mains, les pieds, l'orifice intestinal et les organes de la génération; et à l'intérieur, le *manas* ou *mens*, participant du sentiment et de l'action. Les sens externes perçoivent, le sens interne examine, la conscience fait l'application personnelle, et l'intelligence résout; les organes extérieurs exécutent. Ce sont là les treize instrumens de connoissance, trois internes et dix externes, qu'on nomme les *trois gardiens* et les *dix portes*.

Les cinq élémens produits, ou peut-être reproductions matérielles des cinq atomes élémentaires, sont l'éther, fluide répandu dans l'espace, véhicule du son; l'air, susceptible d'être entendu et touché; le feu, qu'on peut entendre, toucher et voir; l'eau, qui peut être entendue, touchée, vue et goûtée; et la terre, sensible pour l'ouïe, le toucher, la vue, le goût et l'odorat.

Le vingt-cinquième et dernier principe est l'ame, *pourousha*, *poumas* ou *atman*, laquelle n'est ni produite ni productive, mais multiple, individuelle, sensitive, éternelle, inaltérable et immatérielle. Les théistes écartent la notion de l'individualité de l'ame, et la remplacent par celle qu'ils attachent au mot *Iswara*, Dieu, le maître du monde.

L'ame aspire à la jouissance ou à la délivrance; pour l'un comme pour l'autre de ces deux objets, elle est douée d'un corps subtil, à la formation duquel les atomes élémentaires concourent seuls avec

l'intelligence, la conscience, le *mens* et les organes de la vie, en tout dix-sept principes. Le résultat de cette association est un être primordial, nommé *linga, linga-sarira*, ou *soukschma-sarira*; c'est un atome animé trop subtil pour être retenu ou fixé; aussi le nomme-t-on *ativahika* [surpassant le vent en vîtesse]: il n'est pas capable de jouissance, à moins qu'il ne soit uni à un corps plus grossier; mais il est susceptible de sentimens. M. Colebrooke considère cette conception comme une sorte de compromis entre les partisans du dogme raffiné d'une ame immatérielle, et les esprits grossiers qui trouvent quelque difficulté à concevoir l'existence individuelle indépendamment de la matière. Je serois porté à supposer qu'il pourroit être resté dans les originaux quelque obscurité relativement à cette notion, qui ne se lie bien naturellement ni à ce qui précède ni à ce qui suit, et qui touche au point le plus curieux de la philosophie indienne, la naissance des individus. On seroit tenté d'y voir l'*idée* ou le type de l'intelligence humaine, dans la doctrine dont nous avons déjà parlé, et que M. Colebrooke n'a nulle part indiquée comme ayant le moindre rapport avec le *sankhya*.

L'atome animé revêt, pour arriver à la jouissance, un corps plus grossier, composé des cinq élémens, suivant les uns; de quatre, à l'exclusion de l'éther, selon les autres; et de terre seulement, d'après une troisième opinion. Ce corps est périssable, tandis que l'atome animé passe successivement par plusieurs corps, comme un acteur change de costume suivant ses rôles. L'atome animé, ou peut-être un autre corps intermédiaire d'une substance très-ténue, est conçu comme s'étendant au-dessus du crâne, à l'exemple d'une flamme qui s'élève au-dessus de la mèche.

La création corporelle, consistant dans l'union des ames avec des corps grossiers, comprend huit classes d'êtres supérieurs, et cinq d'êtres inférieurs; ce qui, conjointement avec l'homme, constitue quatorze classes d'êtres distribués dans les trois mondes. Les êtres supérieurs à l'homme sont les *Brahmas*, les *Pradjapatis*, les *Indras*, les *Pitris*, les *Gandharvas*, les *Yakshas*, les *Rakshasas*, et les *Pikatchas*, c'est-à-dire, les dieux, les demi-dieux, les démons et les mauvais esprits de la mythologie des Hindous. Les êtres inférieurs sont les quadrupèdes, divisés en deux ordres, les oiseaux, les reptiles, les poissons et les insectes.

Indépendamment de la double création des individus et des corps, qui appartiennent également au monde matériel, il y en a une troisième qui est intellectuelle, et qui s'applique aux affections et

aux sentimens de l'intellect. Elle comprend, en quatre classes, les obstacles qui l'arrêtent ou qui le privent de sa puissance, et les moyens qui le satisfont et qui le perfectionnent. On en compte en tout cinquante ; il suffira de dire un mot des principaux.

Parmi les obstacles qui arrêtent l'intelligence, on compte huit sortes d'erreurs, autant d'illusions, dix autres sortes d'illusions plus fortes encore, dix-huit d'obscurité, et autant d'une obscurité plus profonde ; ce qui forme soixante-deux obstacles. Il y a de même vingt-huit causes qui entravent les opérations de l'intelligence, neuf choses qui la satisfont, et huit autres qui la perfectionnent.

L'erreur affecte la nature irrationnelle, l'intellect, la conscience ou les cinq atomes élémentaires. Il en est de même de l'illusion, qui peut séduire jusqu'aux êtres supérieurs, au point de persuader à Indra, par exemple, ou aux autres dieux qui possèdent un pouvoir transcendant, que ce pouvoir est à perpétuité, ou qu'ils sont eux-mêmes immortels. L'*obscurité*, ou, pour parler plus clairement, la crainte, tourmente l'homme de l'idée qu'il a quelque chose à perdre par la mort, ou par la privation du pouvoir. La satisfaction a lieu par la croyance que des observations ascétiques suffisent pour opérer la délivrance, ou que le temps seul pourra l'amener, sans le secours de l'étude. Le perfectionnement enfin s'exécute par le raisonnement, l'instruction orale, l'étude, le commerce des amis, la pureté interne et externe.

Les partisans du sankhya et les autres écoles de l'Inde attachent beaucoup d'importance à la contemplation de ce qu'ils appellent les trois *qualités (gouna)*, ou plutôt, selon le sens étymologique du mot, les trois *cordes ;* car ce sont des substances plutôt que des attributs qu'ils entendent désigner par ce nom. Ce sont ces trois facultés morales que nous avons déjà vues figurer comme les équivalens philosophiques de Brahma, de Vischnou et de Shiva, la bonté, l'impureté ou passion, et l'obscurité. On les considère encore comme des modifications de la nature qui tiennent l'ame asservie. La première allége, élève, s'accompagne de plaisir et de bonheur, et la vertu domine par son influence ; elle prévaut dans le feu : aussi la flamme monte, et les étincelles se dirigent en haut. La seconde est active, pressante, sujette à variation, compagne du mal et de la misère ; elle domine dans l'air, et donne au vent son mouvement transversal ; dans les êtres vivans, elle est la cause du vice. Enfin la dernière et la plus basse des trois, est pesante et *obstructive*, s'accompagne de chagrin, d'ignorance et d'illusion. La terre et l'eau en participent ;

c'est pourquoi elles tombent et tendent vers le bas : les êtres vivans en tiennent la stupidité. Ces trois qualités proviennent l'une de l'autre. Tout étoit d'abord obscurité ; l'ordre de changer étant venu, l'obscurité devint passion ; et à un nouvel ordre, la passion prit la forme de la bonté. Tel est le langage énigmatique des Védas. Les mêmes qualités concourent à un but par l'action mutuelle des opposés, comme dans une lampe où l'on voit agir ensemble trois substances ennemies, l'huile, le coton et la flamme. De leur action sur l'intellect, résultent huit modes, effets ou propriétés, quatre provenant de la bonté, la vertu, la science, l'impassibilité et le pouvoir, et quatre provenant de l'obscurité, et qui offrent le revers de ces quatre facultés, le péché, l'erreur, l'incontinence et la foiblesse. Au reste, il paroît bien positif que les trois qualités génératrices doivent être considérées comme des substances, et non comme des attributs, selon les philosophes indiens, lesquels, en cette circonstance comme en plusieurs autres qu'on a pu remarquer dans le cours de cette exposition, auront sans doute cédé à cette disposition à convertir en êtres les abstractions, disposition qui est l'écueil où viennent échouer les métaphysiciens les plus subtils, et qui tient à la foiblesse même de notre esprit, non moins qu'à l'imperfection de nos idiomes.

L'examen des nuances qu'on distingue dans la vertu, la science, &c., nous entraîneroit trop loin ; mais nous ne saurions nous dispenser de remarquer, au sujet du *pouvoir* ou de la *puissance*, qu'on étend cette faculté à toute sorte d'actions contraires aux lois de la nature, comme de se réduire à une forme si petite qu'on puisse traverser tous les autres corps, de prendre une taille gigantesque, de s'élever au disque du soleil sur un rayon lumineux, de toucher la lune du bout du doigt, de plonger dans l'intérieur de la terre comme dans l'eau, &c. L'idée que ce pouvoir peut s'obtenir durant la vie de l'homme n'est pas particulière à la secte du sankhya ; elle prévaut généralement parmi les Hindous de toutes les classes et de toutes les écoles. Mais le pouvoir, à quelque degré qu'il soit parvenu, l'impassibilité, la vertu même, quelque méritoire qu'elle puisse être, ne suffisent pas pour obtenir la béatitude : ils servent seulement à préparer l'ame pour cette contemplation qui accomplit l'œuvre de la délivrance. Le plus court moyen est la dévotion à Dieu ; elle consiste à répéter son nom mystique, la syllabe OM, en méditant sur sa signification. C'est là ce qui constitue une contemplation efficace, ce qui rend la divinité propice, ce qui lève tous les obstacles, et amène l'ame à un état où sa délivrance est possible.

Dieu, le seigneur suprême, est, suivant Patandjali, une ame ou un esprit distinct des autres ames, que n'affecte aucun des maux qui assiégent celles-ci, qui n'a rien de commun avec les actions bonnes ou mauvaises et leurs conséquences; en lui réside une omniscience parfaite; il est le maître qui instruit les êtres qui ont un commencement, les divinités de la mythologie; lui-même est infini, et n'a pas de limites dans le temps. D'un autre côté, Kapila nie qu'il y ait un *Iswara* qui gouverne le monde par sa volonté. Il avance qu'il n'y a pas de preuve de l'existence de Dieu, perçue par les sens, déduite par le raisonnement ou même révélée. Il reconnoît bien une intelligence absolue, mais issue de la nature : elle est pour lui la source de toutes les intelligences individuelles; la vérité de l'existence d'un *Iswara* de cette espèce est démontrée selon lui. Le créateur des mondes, en prenant le mot de *création* dans le sens de l'existence des effets, dépend de la conscience, et non d'Iswara. Cet être est limité; il a un commencement et une fin; il date du grand développement de l'univers, et doit être anéanti à la consommation des choses. Kapila repousse formellement l'idée d'un être infini, créateur et directeur de l'univers par sa volonté. Détaché de la nature, et conséquemment à l'abri des affections de la conscience et des autres principes qui en dépendent, un tel être n'auroit eu aucun motif pour opérer la création; retenu dans les liens de la nature, il n'auroit pu l'exécuter. Voilà le dilemme des athées indiens sectateurs de Kapila; ceux de leurs passages où il est fait mention d'un Dieu, se rapportent à une ame délivrée, à une divinité mythologique, ou à cet être supérieur, mais non suprême, que la fable place au centre de l'œuf du monde. Cela étant, on ne sait plus à quel être doit s'adresser la dévotion sanctifiante dont il étoit question tout-à-l'heure, et que recommandent ces mêmes sectaires. C'est là une difficulté grave que M. Colebrooke a négligé d'éclaircir.

Voilà le point le plus important au sujet duquel il y a dissentiment entre les partisans du sankhya. Il nous paroîtroit superflu de nous arrêter à discuter les autres articles où les subdivisions de cette école offrent des différences plus ou moins importantes. Les deux principales, celles qui reconnoissent Patandjali et Kapila pour chefs, s'éloignent l'une de l'autre, sur-tout en ce que la première donne plus de part aux pratiques de dévotion et aux abstractions mystiques, tandis que la seconde s'occupe davantage des principes et du raisonnement qui s'y applique.

Un sujet important dans cette doctrine est la contemplation de la

nature, abstraction dans laquelle trouve place l'union de l'ame et de la nature, comparée à celle du boiteux et de l'aveugle, qui se réunissent, l'un pour se faire porter et l'autre pour servir de guide. C'est dans cette union que consiste la création, ou le développement de l'intellect et des autres principes. L'ame est un témoin, un assistant, un spectateur; elle est solitaire et passive. La nature, quoique inanimée, remplit la fonction de délivrer l'ame, de même que le lait, substance privée d'intelligence, a la destination de nourrir le veau. La nature est encore comme une danseuse qui a l'ame pour spectateur, et qui se livre sans modestie à ses regards effrontés. Elle s'arrête néanmoins, lorsqu'elle s'est assez long-temps montrée, parce qu'elle a été vue, et que le spectateur l'a vue. De ce moment le monde n'a plus d'utilité; par l'acquisition de la connoissance spirituelle au moyen de l'étude des principes, on apprend la vérité définitive, incontestable, unique. Le Karika la déclare en disant: « ni JE SUIS, » ni rien qui soit MIEN, ni MOI, n'existent (1). » Tout ce qui passe dans la conscience et dans l'intellect est réflété par l'ame, comme l'image qui ne souille pas le cristal, mais qui ne lui appartient pas. En possession de cette connoissance d'elle-même, l'ame contemple à loisir la nature, étant débarrassée de ses liens et désormais exempte de changement. Elle reste encore un temps unie au corps, comme la roue du potier continue de tourner après que le vase a été façonné, entraînée par l'impulsion qui lui a été donnée précédemment. Lorsque arrive la séparation de l'ame instruite et de son enveloppe corporelle, la nature cesse à son égard, et sa délivrance complète et définitive est accomplie.

Notre intention avoit été de faire entrer dans cet extrait l'examen du second mémoire de M. Colebrooke, relatif à la philosophie *niaya* et *vaïseshika*, et nous aurions voulu renfermer l'une et l'autre analyse dans des bornes plus étroites. La difficulté de la matière nous a empêché d'être plus concis, et nous aurions craint d'ajouter encore à son obscurité, en supprimant les exemples et les développemens qui peuvent contribuer à l'éclaircir. Dans des sujets de ce genre, le desir d'être court doit être balancé par le devoir de rester intelligible. Nous avons, dans l'intérêt de la brièveté, supprimé beaucoup de remarques et de rapprochemens que le sujet appelleroit, et qui se présentent en foule à un esprit nourri des spéculations de la philosophie allemande et des abstractions du bouddhisme hindo-chinois.

(1) Neither I AM, nor is aught MINE, nor I, exist.

On doit regretter que M. Colebrooke, qui n'étoit pas retenu par les mêmes motifs, n'ait presque jamais indiqué ces points de contact, et qu'il se soit presque entièrement borné à une analyse purement historique. Du reste, nos lecteurs nous pardonneront sans doute de les avoir arrêtés si long-temps sur cet objet, s'ils considèrent qu'il s'agit d'un des travaux les plus importans qui aient paru depuis long-temps sur la philosophie indienne. On ne doit pas craindre de mettre les mémoires de M. Colebrooke, avec le *Baghavat gita*, au premier rang parmi les emprunts qu'on a faits jusqu'ici aux livres samskrits. On ne sauroit donc consacrer trop de soin à faire connoître des recherches qui doivent jeter le plus grand jour sur l'histoire des opinions de tous les peuples de l'ancien monde. Les antiquités de la métaphysique sont dans l'Hindoustan; et s'il est permis de douter que la philosophie ait pris naissance dans cette contrée, on doit convenir du moins qu'on y a conservé, mieux qu'ailleurs, l'empreinte de ses premiers pas.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

Le 3 novembre, l'Académie française a élu M. le duc Mathieu de Montmorency à la place vacante par le décès de M. le comte Bigot de Préameneu.

Le 21, l'Académie des sciences a élu M. Blainville pour succéder à feu M. de La Cépède, dans la section de zoologie et d'anatomie.

La même Académie a perdu l'un des membres de sa section de géographie et de navigation, M. J. Nic. Buache, âgé de 85 ans, et premier géographe du Roi.

L'Académie des beaux-arts a donné pour successeur à M. Delespine, dans la section d'architecture, M. Hippolyte Le Bas.

Une place est vacante dans la section de sculpture, depuis le 13 novembre, jour du décès de M. Ch. Dupaty, statuaire célèbre.

L'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a tenu sa séance publique le 25 août 1825, dans le lieu ordinaire de ses assemblées. M. de Malaret, président, en a fait l'ouverture par un discours sur cette question : *Les sciences physiques ne peuvent-elles prospérer sans porter atteinte au développement des sciences morales ?* M. Tajan a lu un rapport sur le concours ouvert par l'Académie sur cette question : *Peut-on se flatter, sans l'étude des langues anciennes, d'être mis au rang des bons écrivains ?*

Et dans le cas où l'on soutiendroit la négative, l'étude de la langue latine peut-elle suppléer à l'étude de toute autre! Le prix a été accordé à M. Delpon, de Livernon, membre du conseil général du département du Lot. M. Charpentier, de Saint-Prest, professeur d'humanités au collége royal de Louis le Grand, à Paris, a obtenu une mention très-honorable. Le rapport indique un troisième discours qui a fixé aussi l'attention de l'Académie, mais qui a été écarté : il étoit inscrit sous le n.° 3 ; l'auteur y répondoit affirmativement à la première question. Le mémoire couronné et le mémoire mentionné tendent au contraire à prouver la nécessité de l'étude des langues anciennes. M. du Mége a lu un éloge historique de M. Magi-Durival, ancien membre de l'Académie.

La même Académie avoit proposé pour sujet de prix extraordinaire à donner en 1825, les questions suivantes : 1.° *Déterminer l'état politique, civil et religieux de la Gaule avant l'entrée des Romains dans cette partie de l'Europe ;* 2.° *fixer, d'après les auteurs et les monumens, les connoissances que les Gaulois avoient acquises dans les sciences et dans les arts.* Mais les mémoires qui lui sont parvenus n'étant pas arrivés avant le 1.er mai, terme de rigueur, l'Académie en a renvoyé l'examen à sa rentrée pour 1826, en déclarant, toutefois, que le concours est fermé. Elle demande, pour le prix à décerner en 1826 : *Une théorie physico-mathématique des pompes aspirantes et foulantes, faisant connoître le rapport entre la force motrice employée et la quantité d'eau réellement élevée (la hauteur de l'élévation étant connue), en ayant égard à tous les obstacles que la force peut avoir à vaincre,* tels que le poids et l'inertie de la colonne d'eau élevée, son frottement contre les parois des tuyaux, son étranglement en passant par les ouvertures des soupapes, le poids et le frottement des pistons, le poids des clapets ou soupapes, l'inégalité entre la surface supérieure et la surface inférieure de ces clapets, au moment où la pression va les ouvrir, &c. Cette théorie doit être basée sur des expériences positives, et les formules qui en seront déduites doivent être faciles à employer dans la pratique. Ce prix est double, et consistera en une médaille d'or de 1000 fr. L'Académie propose, pour sujet du prix de 1827, la question suivante : *Déterminer la manière dont les réactifs antifermentescibles et antiputrides connus, tels que le camphre, l'ail, les péroxide et perchlorure de mercure (oxide rouge et sublimé corrosif), le gaz acide sulfureux, &c., mettent obstacle à la décomposition spontanée des substances végétales et animales, préviennent ainsi le formation de l'alcohol dans les premières, et le développement de l'ammoniaque dans les secondes.* Enfin, l'Académie propose, pour l'année 1828, la question suivante : *A laquelle des deux littératures, grecque ou latine, la littérature française est-elle le plus redevable!* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr. Les savans de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres de l'Académie, à l'exception des associés étrangers, sont exclus du concours. Les auteurs sont priés d'écrire en français ou en latin, et de faire remettre une copie bien lisible de leurs ouvrages. Ils écriront au bas une sentence ou devise, et joindront un billet séparé et cacheté portant la même sentence, et renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ils adresseront les lettres et paquets, francs de port, à M. d'Aubuisson de Voisins, secrétaire perpétuel de l'Académie. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 1.er mai de chacune des années pour

lesquelles le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur. L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New-Lanark; traduit de l'anglais de M. Dale Owen, par M. Desfontaines. Paris, impr. de Dondey-Dupré, 1825, chez Lugan, libraire-éditeur, passage du Caire, n.° 12, *in-12*, 166 pages. Ce volume contient beaucoup de détails sur l'enseignement mutuel.

Manière tout-à-fait nouvelle d'enseigner et d'étudier la langue latine, ou Exposition d'une méthode d'enseignement préparatoire, pratiquée avec succès pendant plus de vingt ans, par M. Chompré, ancien professeur et ancien maître de pension. Paris, impr. de Duverger, libr. de Borel, *in-8.°*, 16 pages. Pr. 1 fr.

Églogues de Virgile, traduites en français par M. de C***. Caen, impr. et libr. de Poisson; et à Mortain, chez Glize, *in-8.°*, 80 pages. Pr. 3 fr.

Œuvres du cardinal de Bernis, de l'Académie française, collationnées sur les textes des premières éditions et classées dans un ordre plus méthodique. Paris, impr. de Doyen, 1825; chez l'éditeur, M. Delangle, rue du Battoir-Saint-André-des-Arcs, n.° 19, *in-8.°*, 328 pages, avec le portrait de Bernis. Pr. 9 fr.

Les Mois, poëme en 12 chants, par Roucher, nouvelle édition, avec une notice sur l'auteur, signée Hourdou; Paris, impr. de Pinard, libr. de Froment, quai des Augustins, n.° 37, 1825, *in-32*, 304 pages. Pr. 3 fr. 50 cent.

Geoffroi Rudel, ou le Troubadour, poëme en huit chants, par M. de Lantier. A Paris, chez Arthus-Bertrand, 1825, *in-8.°* Pr. 6 fr.

Marie de Brabant, poëme en six chants, par M. Ancelot. Paris, Urbain Canel, 1825, *in-8.°*, 168 pages. Pr. 4 fr. L'héroïne de ce poëme est la seconde femme de Philippe le Hardi, accusée d'avoir empoisonné le prince Louis, né du premier mariage. Les autres personnages sont le roi Philippe, la béguine de Nivelle, Eymeri, fils de Pierre Labrosse, et Labrosse lui-même, envoyé au supplice comme coupable de cet empoisonnement.

Poésies fugitives, par M. le vicomte Le Prevost d'Iray. Paris, imprimerie de Fournier, libr. de Ch. Gosselin, 1825, *in-18*, 232 pages. Pr. 3 fr. 50 cent.

Le Voyage de Marie Stuart, par M. Édouard Géraud. Paris, impr. de J. Didot, libr. de Lefuel, 1825, *in-32*, Pr. 1 fr. 50 cent.

Ode à P. P. Riquet de Bonrepos, auteur du canal de Languedoc, à l'occasion de l'obélisque qui lui est élevé par ses descendans; par M. A. Soumet. — *A la mémoire de P. P. Riquet*, dithyrambe par M. le marquis d'Aguilar, l'un des quarante mainteneurs des jeux floraux. Toulouse, impr. de Douladoure, 1825, *in-8.°*

Œuvres dramatiques de Guibert, membre de l'Académie française, auteur de l'*Essai général de tactique;* publiées par sa veuve, sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. Paris, impr. de P. Renouard, 1825, libr. d'A. A. Renouard, *in-8.°*, 320 pages. Pr. 5 fr.

Théâtre de M. Casimir Delavigne, membre de l'Institut, Académie française (les Vêpres Siciliennes, le Paria, les Comédiens, l'École des

Vieillards, précédée d'un examen critique par M. Étienne). Paris, impr. de Fournier, librairie de Ladvocat, 1825, 4 vol. *in-18,* ensemble de 23 feuilles 1/6, avec vignettes. Pr. 20 fr. Il y a aussi une édition *in-8.°*, 2 vol. 41 feuilles, avec 4 planches. Pr. 24 fr.

Supplément aux diverses éditions des œuvres de Molière, ou Lettres sur la femme de Molière, et Poésies du comte de Modène. Paris, impr. de Didot, 1825, *in-8.°,* 172 pages. Pr. 3 fr. L'éditeur est M. le marquis de Fortia, qui s'est proposé de prouver que Molière a épousé Françoise, fille de Madeleine Béjard et du comte de Modène. Les poésies attribuées à ce seigneur étoient restées inédites.

Pline le Jeune, esquisse littéraire du siècle de Trajan; traduite du hollandais (de M. Van Hall), par M. Wallez, ancien bibliothécaire de Gand. Paris, impr. de Doyen, librairie de A. A. Renouard; 1825, *in-8.°* Pr. 4 fr.

Les Mille et un Jours, contes orientaux, traduits du turc, du persan et de l'arabe, par Petis de la Croix, Galland, Cardonne, Chawis, Cazotte, &c...; avec une notice par M. Collin de Plancy; 5 vol. *in-8.°*, ornés de gravures. Le prospectus annonce que les précédentes éditions des Mille et un Jours étant incomplètes, on y a joint des contes publiés, après Petis de la Croix, par d'autres orientalistes, et de plus divers morceaux traduits de l'arabe en anglais et de l'anglais en français. La souscription est ouverte chez M. Rapilly, libraire éditeur, passage des Panoramas, n.° 43, et à la librairie orientale de MM. Dondey-Dupré, imprimeurs de l'ouvrage. Il y aura sept livraisons, dont les deux dernières consisteront chacune en un cahier de gravures. Prix, 6 fr. 50 cent. en papier fin satiné; 12 fr. en papier cavalier-vélin, figures doubles. La première livraison doit paroître le 15 décembre 1825.

Œuvres complètes de M.mes Lafayette, de Tencin et de Fontaines, avec des notices historiques et littéraires par MM. Étienne et Jay. Paris, impr. de Fain, librairie de Moutardier, 1825, 5 vol. *in-8.°* Pr. 30 fr., et sur papier vélin, 60 fr. Cette édition contient (outre les notices) quelques articles qui n'étoient pas dans celle de 1804. Paris, Colnet, 5 vol. *in-8.°* L'une et l'autre sont ornées des portraits de M.me de Lafayette et de M.me Tencin.

Correspondance inédite de Voltaire avec P. M. Hennin, résident de France près la république de Genève, &c.; publiée par M. Hennin fils. Paris, impr. de Herhan, librairie de Merlin, 1825, *in-8.°,* 326 pages. Pr. 5 fr.

*Lettres philosophiques à M.me *** sur divers sujets de morale et de littérature*, dans lesquelles on trouve des *anecdotes inédites* sur Voltaire, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Pechmeja, Franklin, le feu comte d'Aranda, &c.; suivies d'une dissertation sur la vie et les ouvrages de Galilée, et d'une notice sur quelques exemples de longévité, par Charles Pougens. Paris, impr. de Fain, librairie de F. Louis, rue Hautefeuille, n.° 19, 1825, *in-12*, 360 pages. Pr. 3 fr.

Œuvres posthumes de Cabanis, formant le tome cinquième et dernier de ses *Œuvres complètes.* Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.°*, 464 pages. Pr. 7 fr. Ce volume est terminé par des fragmens d'une traduction en vers de l'Iliade.

Dictionnaire géographique universel, contenant la description de tous les lieux du globe, intéressans sous le rapport de la géographie physique et

politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, &c., par une société de géographes; tome II, 2.e partie. Paris, impr. de Didot jeune, librairie de Kilian, 1825, *in-8.°*, 400 pages. Pr. 7 fr. L'ouvrage aura 8 vol., qui paroîtront en seize parties.

Les Vies des hommes illustres, traduites du grec de Plutarque, par Jacques Amyot; nouvelle édition, avec un choix de notes des divers commentateurs, et une notice sur Plutarque, par M. Coray; tome V (le IV.e dans l'ordre de la publication). Paris, impr. de Gaultier-Laguionie, librairie de P. Dupont, hôtel des Fermes, 1825, *in-8.°*, 448 pages. Pr. du vol. 5 fr. 50 cent.

Annales du moyen âge, comprenant l'histoire des temps qui se sont écoulés depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la mort de Charlemagne; 8 vol. *in-8.°* de 500 pages chacun. L'ouvrage sera publié par livraisons de 2 vol.; les deux premiers, imprimés à Dijon chez Frantin, sont en vente, à Paris, chez Lagier, libraire, rue Hautefeuille, n.° 3 (513 et 487 pages). Pr. 13 fr. Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Lettres sur l'Italie, considérée sous le rapport de la religion, par M. Pierre de Joux, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, impr. royale, librairie de Méquignon-Havard, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 40 feuilles 1/8. Pr. 10 fr. L'auteur de cet ouvrage en annonce un autre également en 2 vol., et qui sera intitulé *Soirées napolitaines.*

Mémoire sur le traité fait entre Philippe le Hardi et le roi de Tunis en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par les croisés, par M. le baron Silvestre de Sacy, membre de l'Institut. Paris, impr. et librairie de Dondey-Dupré, *in-8.°*, 16 pages. (Extrait du Journal asiatique).

Du Masque de fer, ou Réfutation de l'ouvrage de M. Roux-Fazillac, intitulé *Recherches historiques sur le Masque de fer,* et réfutation également de l'ouvrage de M. J. Delort, qui n'est que le développement de celui de M. Roux-Fazillac, publié le 15 octobre 1825, chez Delaforest, libraire, et qui a pour titre *Histoire de l'Homme au masque de fer;* par feu M. de Taules, ancien consul de France. Paris, impr. de Gaultier-Laguionie, librairie de Peytieux, *in-8.°* — Le volume publié par M. Delort contient environ 130 pieces, au nombre desquelles se trouvent des lettres de Louis XIV à Mattioli, et de celui-ci à Louis XIV. Les deux principales correspondances sont celle de Pomponne avec l'abbé d'Estrade et avec Pinchesne, et celle de Louvois avec Catinat, qui arrêta Mattioli, et avec Saint-Mars, sous la garde duquel il fut enfermé (sous le nom de sieur de l'Estang), à Pignerol, puis à Exiles, et enfin à la Bastille. A toutes ces lettres sont joints un inventaire des papiers de Mattioli, deux interrogatoires qu'il a subis, &c. Ces documens authentiques trouvés, les uns aux archives des affaires étrangères, les autres aux archives du royaume, éclaircissent parfaitement l'histoire des négociations entamées avec Mattioli en 1677, du mécontentement qu'il excita en ne remplissant point les engagemens qu'il avoit pris, de son arrestation en 1679, et de sa détention jusqu'à sa mort en 1703. Il a été enterré sous le nom de *Marchiali*, et il est désigné comme le prisonnier au masque (de velours noir), dans le journal de Dujonca. Cependant il peut rester des doutes sur la question de savoir s'il est réellement l'homme au masque de fer, et l'on a sur-tout peine à concevoir pourquoi l'on auroit gardé si scrupuleusement jusqu'à la fin du règne de Louis XV, un secret qui, ce semble, n'auroit plus été d'une très grande importance.

Histoire de la révolution française, par M. A. Thiers; tomes V et VI. Paris, impr. de Cosson, librairie de Lecointe et Durey, 1825, 2 vol. *in-8.°* Les tomes VII et VIII compléteront cette histoire; le prix de chaque volume est de 6 fr. 50 cent.

Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon en 1793, rédigés par M. Ch. Pons, professeur de rhétorique à Toulon. Paris, Trouvé, 1825, *in-8.°*, xv et 394 pages. Pr. 5 fr. 50 cent.

Histoire des révolutions politiques et littéraires de l'Europe au XVIII.e siècle, par F. C. Schlosser, professeur d'histoire à l'université d'Heidelberg; traduite de l'allemand par W. Suckau, avec des notes de M. Guizot. Paris, Brière, Ponthieu, et Dupont, hôtel des Fermes, 2 vol. *in-8.°* Pr. 13 fr.

Histoire du Mahométisme, contenant la vie et les traits du caractère du prophète arabe, &c., par Charles Mills; traduite de l'anglais, sur la deuxième édition, par M. P., docteur ès lettres. Paris, impr. de Stahl, librairie de Boulland, *in-8.°*, 552 pages. Pr. 6 fr. Le faux titre porte : *Œuvres complètes de Ch. Mills*, tome IV. Ces Œuvres formeront 7 vol.

Origine de la tapisserie de Bayeux, prouvée par elle-même; ouvrage de M. Al. F. Delauney, de Bayeux. Caen, impr. de Poisson, libr. de Mancel; et à Paris, chez Arthus-Bertrand, 1825, *in-8.°*, 96 pages.

ΞΕΝΟΦΩΝΤΟΣ *ἀπομνημόνευματα*, *καὶ* ΠΛΑΤΩΝΟΣ Γοργίας. *Les quatre Livres de Xénophon, des choses mémorables de Socrate, et le Gorgias de Platon*; tome XV.e de la Bibliothèque hellénique de M. Coraï, qui a joint à ce volume des prolégomènes, des notes et une table. Paris, impr. d'Éberart, et chez Firmin Didot, père et fils, 1825, *in-8.°*, lxviij et 422 pages, avec un portrait de Socrate.

Δοκίμιον περὶ τῶν προσώπικων ἀσφάλειων; *Essai sur les garanties individuelles, &c.*, par M. Daunou; traduit en grec moderne par M. (Ph.), avec une préface du traducteur et une table. Paris, Firmin Didot, 1825, *in-8.°*, xiv et 247 pages.

Discours sur l'origine, les objets particuliers et l'importance de l'économie politique, contenant l'esquisse d'un cours sur les principes et la théorie de cette science; par J. R. Mac-Calloch; traduit de l'anglais par G. Prévost, docteur en droit, et suivi de quelques observations du traducteur sur le système de Ricardo. Paris, chez Paschoud, *in-8.°* Pr. 3 fr. 50 cent.

Le Commerce au XIX.e siècle; état actuel de ses transactions dans les principales contrées des deux hémisphères; causes et effets de son agrandissement et de sa décadence, et moyens d'accroître et de consolider la prospérité agricole, industrielle, coloniale et commerciale de la France; ouvrage qui a remporté le prix extraordinaire fondé par S. Exc. le baron de Damas, et décerné par l'Académie royale de Marseille; par Alex. Moreau de Jonnès. Paris, impr. de Migneret, et chez l'auteur, rue de l'Université, n.° 18, *in-8.°*

La Convalescence d'un père de famille, ou Moyen de bien vivre et de bien mourir. Paris, Bossange père, 1825, *in-8.*, 30 pages. Cet opuscule est destiné à recommander l'établissement de la Compagnie d'assurance de la vie des hommes (autorisée par une ordonnance du Roi en 1819).

Introduction à l'étude de l'artillerie; de l'instruction, considérée dans ses rapports avec les différens services de cette arme. Paris, impr. de Guiraudet, libr. de Bachelier, *in-8.°*, 330 pages, avec deux tableaux.

Traité sur le calcul des fractions, par un officier en retraite. Versailles, impr. de Daumont; chez l'auteur, rue de Noailles, n.° 23, *in-8.°* Pr. 1 fr.

Dissertation sur le mouvement, par L. A. Gruyer. Paris, impr. de Plassan, librairie de Lugan et chez Ponthieu, 1825, *in-8.°*, 89 pages, Pr. 2 fr. 50 c. On croit communément que le repos est l'état naturel des corps, que tout ce qui est en mouvement a dû être primitivement en repos: on regarde comme un effet, non le passage du mouvement au repos ou du repos au mouvement, mais le mouvement lui-même; on appelle force la cause immédiate de cet effet; et cependant plusieurs physiciens donnent aussi le nom de force à la cause qui maintient en repos les corps immobiles. On suppose aussi que les corps mobiles, en vertu de la force dont ils sont doués et qu'ils transportent avec eux dans l'espace, communiquent le mouvement aux corps immobiles qu'ils rencontrent, &c. Ces notions paroissent obscures et fausses à M. Gruyer; et c'est principalement à cette discussion que sa dissertation est consacrée.

Connoissance des temps ou des mouvemens célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 1826; publiée par le bureau des longitudes: seconde édition, revue et corrigée. Paris, imprimerie de Huzard-Courcier, libr. de Bachelier, 1825, *in-8.°*, 208 pages, avec un tableau.

Traité d'agriculture et d'horticulture, traduit de l'anglais, sur la dixième édition de Smith, par Bulos. Paris, impr. de Fain, libr. d'Urbain Canel, 1825, *in-12* de 270 pages. Pr. 6 fr.

Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation; suivi d'un appendice contenant le texte des lois et réglemens rendus en France, un précis de la législation anglaise, des lois des États-Unis de l'Amérique septentrionale et des cortès d'Espagne, par M. A. C. Renouard, avocat à la cour royale de Paris. Paris, impr. de Paul Renouard, libr. d'A. A. Renouard; 1825, *in-8.°*, 512 pages. Pr. 7 fr.

Traité spécial de coupe des pierres, par J. P. Douliot, professeur d'architecture et de construction à l'école royale gratuite de mathématiques et de dessin en faveur des arts mécaniques. Un très-fort volume *in-4.°*, avec 100 planches gravées, divisé en deux parties, dont la dernière est en vente depuis le 15 septembre 1825. Cet ouvrage se trouve chez l'auteur, rue Saint-Jacques, n.° 67; chez M.me veuve Desoer, libraire, rue des Poitevins, n.° 12; et chez Carilian-Gœury, libraire des corps royaux des ponts et chaussées et des mines, quai des Augustins, n.° 41.

Traité de la typographie, par Henri Fournier, imprimeur. Paris, imprim. de Fournier, libr. de Sautelet, 1825, *in-8.°*, 370 pages. Pr. 7 fr.

Œuvres choisies des chevaliers Jean-Baptiste Piranesi, et François Piranesi, son fils. PROSPECTUS. « Le nom de J.-B. Piranesi, et la nombreuse collection de ses œuvres, sur l'architecture, la peinture, la sculpture, et les antiquités grecques et romaines, jouissent en Europe d'une juste célébrité. Il suffira d'annoncer aux amis des arts, qu'afin de rendre cette nouvelle édition digne de la réputation des auteurs, les nouveaux éditeurs ont fait un choix sévère dans l'immense chalcographie de MM. J.-B. et F. Piranesi. Ils ont écarté avec soin tout ce qui pouvoit être d'un intérêt médiocre, comparativement aux splendides monumens que nous ont laissés ces deux illustres maîtres. Les planches qui forment cette précieuse collection; sont, en grande partie, composées et gravées par J.-B. Piranesi, mort à Rome en 1778, et que les

amateurs des beaux-arts avoient surnommé *le Rembrandt* de l'architecture ; les autres ont été exécutées par F. Piranesi, l'un de ses fils, et par plusieurs célèbres graveurs. Les ouvrages de J.-B. Piranesi se distinguent principalement par l'effet, et par ce style grandiose qui caractérise les monumens des arts chez les anciens. Son fils François a adopté la même manière ; mais il s'est attaché à donner à ses gravures plus de fini, et il a ajouté à cette belle collection un assez grand nombre de monumens entièrement inédits, récemment découverts. Le trésor d'antiquités que nous annonçons, formera, pour les artistes, un cours complet d'architecture, de peinture et de sculpture, d''après les plus beaux édifices de Rome moderne, en même temps qu'il offrira aux amateurs des beaux-arts un recueil précieux des restes des monumens antiques. Cette nouvelle édition est la seule qui soit disposée d'une manière raisonnée et sous une forme méthodique. On avoit publié, originairement, les volumes à mesure qu'ils sortoient de la main des artistes, sans classification, sans méthode. On trouvera dans cette nouvelle édition plusieurs planches qui n'avoient point été terminées par MM. Piranesi (notamment les n.os 1 et 9 du Panthéon), que les amateurs attendoient avec impatience depuis 1790. Les éditeurs publieront, sous le format *in-8.º*, le texte explicatif en français. Il sera revu par des hommes de lettres distingués et accoutumés à parler le langage des arts. Voici les parties de ce recueil :

» Antiquités romaines, ou Ruines des anciens édifices de Rome, thermes, aqueducs, forum ou marchés publics — Tombeau des Scipions, avec les bustes et les inscriptions qui y ont été trouvés. — Temples antiques, dont celui de Vesta, dit *de la Sibylle*, le temple de l'Honneur et de la Vertu, le Panthéon dans tous ses détails. — Magnificence de l'architecture romaine, architecture étrusque, grecque, égyptienne, ponts, temples, &c. — Fastes et triomphes, depuis la fondation de Rome jusqu'à Tibère. — Champ de Mars, avec tous les édifices circonvoisins. — Antiquités d'Albane et de Castel-Gandolphe. — Vases et candélabres, urnes, lampes, siéges, trônes, autels, trépieds, bas-reliefs, &c. — Colonnes Trajane et Antonine ; apothéose d'Antonin le Pieux. — Ruines de Pestum ; temple de Neptune, gymnase, &c. — Vues de Rome moderne ; fontaines, temples, places, ports, ponts, forum ou marchés publics, château Saint-Ange, tombeaux, &c. — Statues et bustes antiques, du Vatican, de la Villa-Borghèse, du Capitole et du palais Farnèse. — Théâtre d'Herculanum : mosaïques de Pompéia. — Recueil de dessins gravés d'après le célèbre Guerchin. — Choix de tableaux de l'école italienne, gravés par différens maîtres, dont : la Création et la Chute, de Michel-Ange : la Galatée, de Raphaël ; la Transfiguration, du même ; la Modestie et la Vanité, de Léonard de Vinci ; la Sainte-Cécile, du Dominiquin ; le Ganimède, du Titien ; les Néréides, de l'Albane ; le Jésus au jardin des Olives, du Corrége ; la Madeleine, de Paul Véronèse ; celle du Guide ; le S. Jérôme, &c. — Salle Borgia, au Vatican, d'après Raphaël. — Tableaux de Jules Romain, à la Villa-Lante. — Cabinet de Jules II, au Vatican, d'après Raphaël. — La Farnésine. — Les Bacchantes d'Herculanum. — Peintures de Vasari, à Altoviti, d'après Michel-Ange, et gravées par Piroli. — Les Heures, de Raphaël, et un grand nombre de sujets précieux dont le détail seroit trop long. Il y aura 110 livraisons, chacune de 10 feuilles, format grand ou demi-colombier et grand aigle, avec l'explication sommaire de chaque planche en langue italienne ou française. Les nouveaux éditeurs donneront

gratis un beau portrait de l'auteur, et les frontispices allégoriques de chaque volume, dont quelques-uns ont 22 pouces de haut sur 30 de large, et sont de vrais chefs-d'œuvre d'invention et d'exécution. Le prix de chaque livraison est de 15 fr. Il paroîtra une livraison tous les mois. On souscrit à Paris, au bureau de la direction Piranesi, rue Bleue, n.° 22, faubourg Poissonnière; chez M. Lamy, libraire, quai des Augustins, n.° 21; chez M. Passerat, rue J.-J. Rousseau, n.° 15; et chez les principaux libraires et marchands d'estampes, soit de Paris, soit des départemens et de l'étranger, ainsi que chez MM. les directeurs des postes. »

Anatomie du cerveau dans les quatre classes d'animaux vertébrés, comparée et appliquée spécialement à celle du cerveau de l'homme, par Laurencet de Lyon, avec planches. Paris, impr. de Henri, et chez l'auteur, rue de la Harpe, n.° 78, *in-8.°* de 10 feuilles cinq huitièmes, plus 5 planches.

Traité sur les fièvres prétendues essentielles, où l'on cherche à démontrer leur identité avec des phlegmasies locales, par H. Chauffard, médecin en chef de l'hopital civil et militaire d'Avignon. Avignon, impr. d'Aubanel; Paris et Montpellier, chez Gabon, 1825, *in-8.°*

Essai sur la propriété littéraire, par M. Florentin Ducos, avocat. Paris, impr. d'Everat; se vend rue Saint-Marc, n.° 10. Pr. 75 cent.

De l'Administration de la justice, et de l'ordre judiciaire en France, par M. d'Eyraud, seconde édition complétée. Paris, Faujat aîné, libraire-éditeur, 1825, 3 vol. *in-8.°*, 400, 368 et 453 pages. Pr. 18 fr.

Législation historique (Histoire de la législation) *du sacrilége chez tous les peuples*, par M. de Saint-Edme. Paris, librairie ancienne et moderne, rue Croix-des-Petits-Champs, 1825, *in-8.°*, 5 fr.

Jurisprudence générale des mines, en Allemagne, traduite de l'ouvrage de Ludwig von Cancrin, par M. Blavier, ingénieur en chef au corps royal des mines. Nous avons annoncé le premier volume dans notre cahier de juillet dernier, p. 444, 445. Les tomes II et III (xiv et 503, xxiv et 613 pages *in-8.°*) viennent de paroître chez M. Égron, imprimeur, rue des Noyers, n.° 37; chez le traducteur, rue Saint-Jacques, n.° 161, et chez M. Carillan-Gœury, libraire, quai des Augustins, n.° 41. Le prix des trois volumes (dont plus d'un tiers est en caractère petit texte) est de 20 fr. Cet ouvrage se compose de la traduction de deux traités publiés par Cancrin en 1790 et 1791, l'un sur la législation des mines en Allemagne, et l'autre sur l'économie et la police des exploitations de cette contrée. Le traducteur a joint, aux principaux titres du texte, des annotations dans lesquelles il signale les différens systèmes adoptés en semblables matières, chez plusieurs peuples de l'Europe, et sur-tout en France; il y a inséré des extraits des codes français. Le troisième volume contient un recueil des lois, ordonnances et instructions publiées en France jusqu'à ce jour sur les mines, les carrières, les usines, les tourbières et les salines. On y trouve aussi le texte des articles du droit commun qui sont applicables à la matière, et en outre l'extrait de quelques ordonnances et instructions qui lui sont étrangères, mais que doivent néanmoins consulter tous ceux qui prennent part aux exploitations, de quelque nature qu'elles soient.

Depuis le 16 novembre, la Bibliographie de la France, ou le Journal général de l'imprimerie et de la librairie, paroît deux fois par semaine, savoir, le mercredi et le samedi, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui demeure fixé pour l'année à 20 fr., les tables comprises. Ce journal, qui a commencé

en septembre 1797, est rédigé, depuis 1812, par M. Beuchot, qui n'a rien négligé de ce qui pouvoit le rendre aussi utile aux hommes de lettres qu'aux imprimeurs et aux libraires. Il l'a enrichi de notices nécrologiques, d'éclaircissemens historiques, d'observations diverses qui serviront un jour à rédiger avec une exactitude parfaite les annales de notre littérature actuelle.

PAYS-BAS. *Bydragen, &c.; Considérations sur l'économie politique dans le royaume des Pays-Bas*, par G. C. comte de Hogendorp. La Haye, 1825, *in-8.°* de x et 512 pages.

Mémoire sur une nouvelle manière de considérer les caustiques, soit par réfraction, soit par réflexion; par A. Quetelet, professeur de chimie à l'Athénée. Bruxelles, 1825, *in-4.°*, avec planches. Extrait des Mémoires de l'Académie.

ALLEMAGNE.

Bibliotheca historico-geographica; Catalogue de tous les livres qui ont paru en Allemagne depuis 1750 jusqu'en 1824, relatifs à la géographie, à l'histoire politique, ecclésiastique ou littéraire, à la chronologie, &c. Berlin, 1825, chez Enslin, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 4 gr. Ce catalogue contient neuf mille articles.

Bibliotheca architectonica; Catalogue de tous les livres qui ont paru en Allemagne jusqu'à la fin de 1824, relatifs à l'architecture civile et hydraulique, avec une table des matières. Berlin, 1825, *in-8.°* Pr. 4 gr.

A. G. Spohn, de linguâ et literis veterum Ægyptiorum, cum permultis tabulis lithographicis, literas Ægyptiorum, tum vulgari tum sacerdotali ratione scriptas explicantibus, atque interpretationem Rosettanæ aliarumque inscriptionum et aliquot voluminum papyraceorum in sepulcris repertorum exhibentibus. Accedunt grammatica atque glossarium ægyptiacum; edidit et absolvit. Gust. Seyffarth. Pars prima. Lipsiæ, 1825, apud Weidmann, *in-8.°*, cum imagine Spohnii.

Die Freunde; Les deux Amis, tragédie en cinq actes, par E. Raupach. Leipsic, 1825, Knobloch, *in-8.°* Pr. 1 rxd.

Luciani Toxaris, græcè; prolegomenis instruxit, annotationem et quæstiones adjecit C. G. Jacob. Halæ, 1825, apud Hemmerde, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 12 gr.

Martini Galli Chronicon, ad fidem codicum qui servantur in Pulaviensi tabulario celsissimi Adami principis Czartoryscii, Palatini regni Poloniarum: denuò recensuit ex mandato regiæ soc. philomathicæ vitamque S. Stanislai atque inventarium ecclesiæ metropolitanæ Guesnensis adjecit J. V. Bandtke. Varsovie, 1824, impr. des Piaristes, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 4 gr.

Synchronistische Tafeln der Kirchengeschichte; Tables synchronistiques de l'histoire ecclésiastique, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, par J. S. Vater; quatrième édition, refondue et augmentée. Halle, 1825, *in-fol.*

Ueber die neuentdeckte roemische &c.; Sur un établissement romain récemment découvert à Riegel en Brisgau, avec une instruction pour faciliter les recherches d'objets d'antiquités dans cette contrée, et une petite carte de Riegel et des environs. Fribourg, 1825, *in-8.°*

Ueber den Geist der Staatsverfassungen; De l'Esprit des constitutions et de leur influence sur la législation, par F. Ancillon. Berlin, 1825, chez Duncker, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 18 gr.

Versuch über die Wärme, &c.; Essai sur la chaleur et ses rapports avec l'organisation, par A. Rube. Marburg, 1824, chez Krieger, *in-8.°* Pr. 4 gr.

Handbuch der Meteorologie; Manuel de météorologie, par Kästner. Erlangen,

1825, 2 vol. *in-8.°* Un troisième volume est sous presse, et complétera cet ouvrage, où se trouvent exposés les divers systèmes de météorologie proposés jusqu'à nos jours.

Ueber den Kreislauf des Saftes in den Pflanzen; Sur la circulation de la sève dans les plantes, par C. H. Schultz. Berlin chez Reimer, *in-8.°* Pr. 6 gr.

Die Entwickelung und Fortpflauzung der Flechten, &c.; Sur le développement, la métamorphose et la propagation des lichens, et leur ordre systématique, par G. Meyer. Göttingue, Vandenhoek, 1825, *in-8.°*, avec figures coloriées.

Die Vulkane auf Java, &c.; Description des volcans dans l'île de Java, par F. Raffles. — Mémoires sur le Monte-Somma, par L. Necker; — et sur les volcans en Auvergne, par Daubeng; traduit de l'anglais et du français, avec des remarques par J. Noggerath et P. Pauls. A Elberfeld, chez Schonian, *in-8.°* avec trois cartes lithographiées. Pr. 1 rxd. 20 gr. Ce recueil est destiné à faire suite aux ouvrages de Monticelli et Covelli sur l'histoire naturelle des volcans.

Die Farben; Traité pratique de peinture ancienne et moderne, par Roux. Heidelberg, 1824, chez Winter, *in-8.°*

RUSSIE. *De Musei Sprewitziani Mosquæ* numis cuficis nonnullis antehac ineditis, qui Chersonesi humo eruti dicuntur, commentationes duæ, &c.; scripsit D. C. M. Fræhn. Petropoli, 1825, *in-4.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Exposé d'expériences pour déterminer la figure de la terre par les vibrations du pendule à secondes à divers latitudes, &c.; par M. Édouard Sabine. (*Article de M.* Biot.)................ Pag. 643.

Restitution de deux frontons du temple de Minerve à Athènes, par M. Quatremère de Quincy. (*Article de M.* Letronne.)........ 651.

Histoire de la législation, par M. le marquis de Pastoret. (*Article de M.* Raynouard)................................ 657.

Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, &c.; par M. I. J. Schmidt. — Examen et Réfutation des Recherches de M. I. J. Schmidt, &c.; par M. J. Klaproth. (*Second article de M.* Silvestre de Sacy.)... 666.

Tableau des mœurs françaises au temps de la chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline. (*Article de M.* Daunou.).. 678.

Transactions of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. (*Second article de M.* Abel-Rémusat.)............ 682.

Nouvelles littéraires.................................... 694.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1825.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1825.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1825.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi; tomes VII, VIII et IX. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1825, 3 vol. *in-8.°*, 528, 548 et 492 pages. Prix, 24 fr.

LES six premiers volumes de l'ouvrage de M. de Sismondi ont conduit l'histoire des Français jusqu'à l'avénement de S. Louis en 1226 (1): les cent deux années suivantes comprennent le règne de ce prince,

(1) Voyez *Journal des Savans*, 1821, août, 486-494; septembre, 552-562; 1823, juillet, 409-416; 1824, février, 77-84.

ceux de Philippe III, de Philippe IV et des trois fils de ce dernier, Louis X, Philippe le Long et Charles le Bel : c'est la matière des trois volumes que nous annonçons aujourd'hui ; ils achèvent l'histoire de la première branche des rois Capétiens. Mais l'auteur, conformément au système qu'il a suivi dans les tomes précédens, caractérise d'avance, au commencement du septième, les six règnes dont il va tracer le tableau ; il les annonce comme la période durant laquelle les légistes ont subordonné le régime féodal au monarchique, et reconstitué le pouvoir absolu des rois, pour l'exploiter à leur profit. Cette manière de *représenter par un petit nombre de mots* l'aspect général des affaires politiques pendant un long espace de temps, séduit à tel point M. de Sismondi, que, dès ce moment, il porte ses regards sur les cinq siècles qui ont suivi l'avénement de Philippe de Valois, afin de les partager aussi en périodes caractérisées par la nature des institutions et des habitudes. Nous ne le suivrons point dans ces aperçus anticipés : il avoue lui-même que toute classification qui veut enchaîner ainsi les événemens, est artificielle ; que le choix des époques où s'ouvrent et se ferment les séries, est arbitraire ; que les intérêts et les passions qui dominent en un siècle, n'impriment aux hommes et aux choses qu'une teinte principale qui n'est jamais l'unique, et qui même n'est pas, à tous les instans, la plus sensible ; que chaque jour détruit, édifie, apporte des changemens, et se distingue par quelque nuance de ceux qui le précèdent et de ceux qui le suivent ; qu'enfin l'enchaînement que nous croyons découvrir, que nous prétendons montrer dans les faits passés, est souvent l'ouvrage de notre esprit, plutôt qu'un tableau réellement offert par l'histoire.

Quoi qu'il en soit, voici l'idée générale que M. de Sismondi se dispose à nous donner des cent deux années comprises de 1226 à 1328. Louis IX, parvenu à l'âge viril, se proposa, non d'accroître sa puissance, non de s'approprier les droits d'autrui, pas même ceux des feudataires qui venoient d'ensanglanter le royaume durant sa minorité, mais d'attribuer à la loi l'empire que la violence avoit usurpé, de mettre fin aux combats judiciaires, aux guerres privées, et d'ouvrir le recours à la justice. Pour accomplir ce dessein, qui devoit épargner le sang des seigneurs, il eut besoin de les soumettre aux jugemens des légistes, qui, sortis, la plupart, des rangs obscurs de la société, se virent appelés à juger et à dominer les classes jusqu'alors éminentes. Ce nouveau corps, introduit dans l'état, sut bientôt mettre à profit contre le clergé, contre la noblesse, tout ce qu'il avoit d'habileté, tout ce qu'on lui confioit de puissance ; et sous les règnes suivans,

il employa, dit l'auteur, le sceptre des rois à briser l'épée des gentilshommes et la crosse des prélats. Les grands dépouillés de leurs fiefs héréditaires ; les Templiers expirant sur les bûchers ; le clergé outragé dans son chef, Boniface VIII, et par-tout humilié ou asservi ; le commerce ruiné par l'altération des monnoies, par les confiscations exercées sur les Juifs, sur les Lombards, sur les banquiers ; tel fut le gouvernement des légistes et de Philippe le Bel : et lorsqu'à ce monarque ambitieux et cruel succédèrent, l'un après l'autre, ses trois inhabiles fils, l'ordre des gens de loi, malgré les catastrophes de quelques-uns de ses membres, sacrifiés à des caprices de cour, réussit à conserver un ascendant que signaloient dans la France entière les supplices des sorciers, des pastoureaux et des lépreux. La magistrature s'est montrée depuis sous un plus honorable aspect : mais alors elle débutoit par de viles iniquités ; elle fondoit le despotisme, à condition d'être employée à l'exercer. Les grands du royaume perdirent tout moyen, tout espoir de s'opposer efficacement aux volontés absolues du prince ; et la nation, quoiqu'on semblât lui concéder quelques formes représentatives, n'étoit réellement appelée à prendre aucune délibération ni à exprimer aucun vœu. Il ne se formoit plus d'opinion publique : tous les ordres, excepté celui des gens de loi, s'accoutumoient à l'obéissance passive ; et l'on ne s'occupoit, on ne s'informoit des actes du gouvernement que lorsqu'on se voyoit personnellement et immédiatement menacé de quelque nouveau dommage. M. de Sismondi croit trouver un indice de cette indifférence générale dans la rareté des écrits historiques de cette époque, dans leur brièveté, dans leur sécheresse, dans l'extrême impéritie des chroniqueurs qui les rédigent.

L'auteur rend hommage, comme nous venons de le dire, aux intentions de S. Louis ; mais, dit-il, le caractère *proéminent* de ce prince, c'est la piété, c'est la plus humble soumission aux directeurs de sa conscience. Il abolissoit les duels judiciaires et les guerres privées, parce que l'église avoit déclaré que par les uns on tentoit Dieu, et que dans les autres on substituoit la force humaine au droit divin. En conséquence, il faisoit chercher dans les lois canoniques et dans les recueils de jurisprudence romaine les élémens d'une législation nouvelle. Il ne détruisoit pourtant pas tout le système des lois féodales ; il le modifioit seulement : il ordonnoit à ses jurisconsultes d'en conserver tout ce qui seroit conciliable avec sa foi et avec leur science. Ainsi se sont formées ces institutions de S. Louis, qui sont encore généralement révérées, mais dont M. de Sismondi ne croit pas

devoir donner une idée si avantageuse. L'admiration qu'elles ont obtenue est, selon lui, une pure illusion qu'il reproche à l'Institut d'avoir accréditée par l'un des derniers concours, ouvert au sein de l'une des quatre académies (1). Il ne voit dans ces réformes que le renversement des *libertés féodales*, les seules que possédât alors la France. S'il avoue que la guerre privée n'étoit qu'un recours à la violence, il représente le combat judiciaire comme un *recours à la loi*, comme *une forme de procédure* chère à la noblesse, dont elle garantissoit l'indépendance; et il ajoute qu'en repoussant les tortures, les enquêtes secrètes et même les témoignages, qui n'étoient fort souvent que des parjures, les gentilshommes avoient peut-être servi réellement la justice. En un mot, le *gage de bataille* ne lui paroît pas le plus mauvais genre de preuve dont on fît alors usage dans les démêlés judiciaires. M. de Sismondi est donc persuadé que, malgré l'apparence d'équité qu'offroient les institutions de Louis IX, et malgré les effets salutaires qu'elles ont pu produire dans leur nouveauté, leur influence funeste s'est manifestée dès les règnes suivans, et qu'elles n'ont enfin contribué qu'à fonder le dangerenx pouvoir des juristes et le despotisme des rois.

Qu'il y eût des imperfections, ou, si l'on veut, de graves défauts dans les statuts de S. Louis, c'étoit le résultat presque nécessaire des erreurs de son siècle, et sur-tout des ménagemens qu'il croyoit devoir au régime féodal. Il n'opéroit ces changemens qu'avec une circonspection timide; il n'abolissoit le combat judiciaire que dans les tribunaux de ses propres domaines. Beaumanoir distinguoit alors deux manières de juger, l'une selon *l'establissement le roi*, l'autre selon la pratique ancienne. Les seigneurs conservoient le droit de choisir entre ces deux systèmes: seulement, lorsque dans une affaire on avoit choisi l'un, il falloit le suivre jusqu'au bout. Hors du domaine royal, les lois de S. Louis n'étoient pleinement en vigueur que dans les lieux où l'on trouvoit avantageux de les recevoir : ailleurs la justice féodale n'avoit été modifiée que par l'introduction des appels et des cas royaux. On peut donc dire avec Montesquieu (2) que Louis IX avoit moins changé la jurisprudence française, qu'offert les moyens de la renouveler, de la rendre par degrés « plus naturelle, plus

(1) Voyez *Journal des Savans*, août 1818, p. 508; 1819, p. 507; 1820, p. 501; 1821, janv. p. 47-57; août, p. 503; 1822, janv. p. 37-41; mai, p. 304. — (2) *Esprit des lois*, l. xxviij, ch. 38.

» raisonnable, plus conforme à la morale, à la religion, à la tran-
» quillité publique, à la sûreté des personnes et des biens. »

Quelque effort qu'on ait déjà fait et que fasse encore aujourd'hui M. de Sismondi pour justifier ou presque pour recommander les duels judiciaires, et pour les rattacher aux mœurs nationales, nous oserons dire que ces pratiques, par leur nature même, retenoient une grande partie des habitans de la France dans l'état de guerre contre lequel l'ordre social est institué. Trop d'abus, il est vrai, trop d'infidélités, peuvent se glisser dans les procédures par témoignages et par pièces écrites; mais ce n'est point une raison de renoncer aux moyens naturels de vérifier des faits et d'y appliquer des lois; et il nous semble prouvé par tout le cours de l'histoire depuis le XIII.ᵉ siècle jusqu'au nôtre, que S. Louis a fait faire les premiers pas qui devoient conduire à une sage administration de la justice. Nous ignorons d'ailleurs quelles sont ces *libertés féodales* qu'on l'accuse d'avoir abolies. Il ne s'agit pas, sans doute, de la liberté de ceux qui vivoient sous la domination des seigneurs; et à l'égard de ces seigneurs eux-mêmes, n'est-ce pas une illusion du langage que d'appeler liberté une indépendance anarchique, qui tendoit bien moins à garantir leurs intérêts qu'à les compromettre! Au sein d'une société politique, la liberté consiste dans la protection efficace que l'on obtient de la loi pour tous les actes qui ne blessent pas les droits d'autrui, et non dans le périlleux pouvoir de provoquer et d'accepter des combats. « Il étoit, nous dit le nouvel historien, conforme à l'honneur » du gentilhomme de ne s'en rapporter qu'à Dieu et à son épée. » Mais lorsqu'on ne se laisse point éblouir par l'éclat de ces expressions chevaleresques, on conçoit qu'après tout l'épée ne fait guère plus triompher les bonnes causes que les mauvaises, et que les jugemens divins ne se manifestent pour l'ordinaire que par l'exercice régulier des pouvoirs légitimes établis au sein des états.

S. Louis craignoit à tel point d'usurper la puissance, que les acquisitions de son aïeul Philippe Auguste lui inspirèrent des scrupules qui lui ont été quelquefois reprochés: il se prescrivit des restitutions qui, de son temps même, excitèrent des murmures. Nous avons peine à comprendre comment il fondoit une monarchie absolue, lorsqu'il maintenoit des justices seigneuriales que nous trouverions plutôt inconciliables même avec la monarchie tempérée. Nous ne voyons pas non plus quel abus ont fait de sa confiance les jurisconsultes qu'il a le plus employés; et ce n'est guère en effet qu'aux légistes des époques postérieures que s'adressent les reproches de M. de Sis-

mondi : mais sur ce point même, il y auroit lieu à des restrictions importantes. D'abord, il s'en faut que les personnages accusés de malversations sous les règnes suivans aient tous été des hommes de loi : on ne sauroit, par exemple, attribuer cette qualité ni à La Brosse, ni à Marigny. En second lieu, on reconnoît aujourd'hui assez généralement l'injustice de plusieurs de ces condamnations. Mais quand même, après la mort de S. Louis, beaucoup de juristes se seroient véritablement rendus coupables, il seroit encore difficile d'apercevoir dans leurs fautes ou dans leurs crimes les effets des institutions de ce prince : il s'ensuivroit seulement qu'il n'avoit pu extirper tous les germes des désordres qui devoient un jour être produits par d'autres causes, amenés par d'autres circonstances. M. de Sismondi représente ces légistes comme un nouvel ordre introduit dans le royaume ; il en fait un second corps de lettrés, rival des clercs proprement dits ou des ecclésiastiques. Cette rivalité pouvoit-elle être déjà si sérieuse entre deux corps dont l'un avoit acquis, dans le cours des siècles, tant d'étendue et de puissance, tandis que l'autre commençoit à peine à se montrer ! Il convient d'observer d'ailleurs que beaucoup de ces hommes de loi, la plupart peut-être, étoient en même temps des hommes d'église. S. Louis avoit à-la-fois rassemblé des canonistes et des légistes, des clercs et des laïques, dans ces grands conseils dont les actes, à Paris et en d'autres lieux, semblent ouvrir l'histoire des parlemens : il y avoit appelé le baronnage et le clergé, au moins autant que la bourgeoisie. A la vérité, Philippe le Bel ordonna que les baillis ne fussent pris que parmi les laïques ; il voulut que la magistrature devînt tout-à-fait distincte de l'ordre ecclésiastique : mais celui-ci ne discontinua pourtant point de se livrer à l'étude et quelquefois même à l'enseignement des lois civiles. On en rencontre au XIII.[e] siècle et au XIV.[e] beaucoup d'exemples ; et pour n'en citer qu'un seul, l'évêque de Mende, Guillaume Durand, dont M. de Sismondi n'a fait aucune mention, a, dans sa compilation intitulée *Speculum juris*, embrassé l'un et l'autre droit.

En général, M. de Sismondi a écarté de son Histoire des Français les noms qui appartiennent spécialement aux annales des lettres : il n'a nommé ni Vincent de Beauvais, ni les trouvères Adenez, Rutebeuf, Guillaume de Lorris et Jean de Meung, ni presque aucun troubadour. Il s'est dispensé d'indiquer les établissemens d'instruction publique fondés par S. Louis et par ses successeurs ; il n'a même rien dit de l'origine de la Sorbonne. S'il avoit plus souvent porté ses regards sur l'étendue de l'enseignement, sur l'activité des controverses, sur la multitude et la variété des productions de la littérature ecclésiastique

et profane, en prose et en vers, en latin et en langues vulgaires, peut-être auroit-il conçu quelques doutes sur ce profond et morne silence auquel il suppose que l'opinion publique étoit réduite par l'effet des réformes de S. Louis. Tant de livres, tant d'écrits divers, où les allusions aux affaires politiques ne laissent pas d'être assez fréquentes, semblent démentir l'indifférence et l'engourdissement qu'on veut attribuer aux Français de ce siècle. Nous inclinerions à penser au contraire que jamais encore il ne s'étoit établi en France un commerce plus actif entre les esprits, et que les opinions ne se sont plus généralement propagées ou entrechoquées plus vivement, que lorsque les moyens de communication sont devenus plus nombreux, plus directs et plus rapides.

S'il est vrai qu'on aperçoive quelque décadence du genre historique dans le cours du XIII.ᵉ siècle, ce n'est pas du moins sous le règne de S. Louis : Geoffroi de Beaulieu, le confesseur de la reine Marguerite, Joinville, Albéric de Trois-Fontaines, Guillaume de Puy-Laurent, &c., continuent la série des biographes et des chroniqueurs. Mais, en supposant que déjà ils se montrassent moins habiles que ceux des âges précédens et des pays étrangers, ce qu'il seroit permis de contester, conviendroit-il d'imputer leur infériorité à l'influence d'institutions toutes nouvelles qui n'avoient pas eu le temps de produire de pareils effets ? A l'égard des cinquante-huit années comprises entre 1270 et 1328, quelques-uns des écrits de Guillaume de Nangis et de Bernard Guidonis s'y rapportent, et nous offrent encore un assez grand nombre de détails fort instructifs. On pourroit, nous l'avouerons, desirer davantage ; et M. de Sismondi a eu souvent besoin de recourir à d'autres sources, ou étrangères, ou moins anciennes, ou purement monumentales. Mais on sait que les bibliothèques recèlent beaucoup de chroniques manuscrites composées en France à ces époques, et qui n'ont pu être insérées, ni dans le recueil de Duchesne, qui s'arrête à 1285, ni dans celui des Bénédictins, qui n'a pas encore atteint l'année 1226. Nous ne serons bien sûrs de leur insuffisance que lorsqu'elles auront été publiées et rassemblées ; et s'il arrivoit qu'elles laissassent en effet trop de lacunes et de nuages dans cette partie de notre histoire, il y auroit lieu de rechercher plus rigoureusement qu'on ne le peut faire aujourd'hui, quelles ont été les différentes causes de leurs réticences et de leur obscurité, et pourquoi les annales des règnes de Philippe le Bel et de ses trois fils resteroient à puiser dans les chartes, dans les autres genres de monumens, et dans les récits traditionnels, plutôt que dans les livres des historiens proprement dits, contemporains et sujets de ces monarques.

Sous S. Louis, les opinions avoient conservé tant de liberté, qu'il s'en manifesta deux, en sens opposés, relativement aux croisades. Les hommes d'état ou de cour désapprouvoient ces expéditions; elles ne plaisoient ni aux gens de lettres, ni aux légistes, s'il y avoit déjà lieu de tenir compte de ces derniers; et la plupart des ecclésiastiques n'excitoient plus les peuples à les entreprendre. Mais S. Louis y étoit entraîné par ses propres sentimens religieux et par les idées qui dominoient encore en France; du moins M. de Sismondi est persuadé que s'il y avoit eu un moyen de consulter la volonté nationale, elle se seroit prononcée avec énergie pour la continuation des guerres sacrées. Le nouvel historien dit plus : sans dissimuler aucunement les désastres qu'amenèrent les entreprises de 1250 et 1270, et sans mettre en compensation les avantages que les sciences, les arts et le commerce en ont pu accidentellement recueillir, il soutient directement, comme l'annonce le titre de son chapitre V, *la légitimité des croisades;* et entre les raisons qu'il en donne, il insiste particulièrement sur celle qu'énonce l'expression de *droit d'intervention.* Il pense que chaque peuple est appelé à concourir au maintien des lois fondamentales de l'humanité, toutes les fois qu'elles sont violées par des actes d'odieuse tyrannie; que nos ancêtres étoient pleinement autorisés à regarder les Musulmans comme s'étant mis, par leurs atrocités, en dehors des lois de la société humaine; et pour rendre cette théorie plus sensible, il l'applique à certains faits tout récens encore. Cet exemple peut faire craindre qu'en décidant une question si générale, il ait plus consulté les sentimens honorables dont il se sentoit pénétré, que les maximes austères du droit des gens.

En effet, s'il est incontestable que les lois naturelles sont antérieures aux établissemens politiques, et doivent avoir été les premiers fondemens des lois positives, il n'en est pas moins vrai que, dans les sociétés et entre elles, les relations, les obligations et les droits reposent immédiatement bien moins sur ces lois naturelles elles-mêmes, que sur les conventions ou les proclamations positives qui les ont ou sont censées les avoir déclarées. M. de Sismondi en convient pour ce qui regarde l'intérieur d'une société; il sent bien que si chacun pouvoit opposer avec plus ou moins de rectitude la loi naturelle à la loi promulguée, on seroit bientôt ramené à cet état extra-social qu'on appelle aussi, par abstraction, *état de nature.* Mais parce qu'il ne voit point, entre les nations, de régulateur et de juge, il est d'avis que chacune d'elles intervienne pour mettre un terme aux iniquités et aux violences exercées au sein d'une autre. Nous n'indiquerons que bien

succinctement les objections qui s'élèvent presque d'elles-mêmes contre cette doctrine. D'abord l'absence d'un juge ou d'un régulateur ne fait que rendre ces interventions possibles, et ne suffit pas pour les rendre légitimes. D'un autre côté, il existe entre les peuples des conventions au moins tacites et souvent expresses, dont le but le plus général est de garantir leur indépendance réciproque, et de leur permettre, dans leur régime intérieur, tous les actes que les traités n'ont pas formellement interdits comme offensifs des droits ou des intérêts d'un autre état. On conçoit encore que si un gouvernement, par un traité de paix ou d'alliance, s'est obligé à maintenir ses propres sujets dans la possession de certains droits, il ne pourra s'affranchir de ce devoir, sans donner aux étrangers avec lesquels il aura contracté, un motif légitime d'agression. Hors de ces hypothèses, les guerres font tant de mal et si peu de bien, qu'il ne paroît pas fort utile à l'humanité qu'on en puisse multiplier presque indéfiniment les causes par l'invocation du droit naturel contre les actes intérieurs, législatifs, administratifs ou judiciaires de chaque gouvernement. Nous nous abstenons d'entrer plus avant dans la discussion d'une question si compliquée, si délicate, que, bien que M. de Sismondi l'ait traitée beaucoup plus au long qu'on ne pouvoit l'espérer dans une histoire, nous doutons néanmoins qu'il ait exposé tous les motifs de l'opinion qu'il combat, et même de celle qu'il embrasse. Il seroit possible de justifier les croisades du XIII.e siècle, sans établir des principes de discorde universelle.

Entre les personnages dont il est parlé dans les trois volumes qui nous occupent, aucun n'est plus sévèrement jugé que Philippe le Bel. L'auteur ne voit rien qui puisse compenser ou tempérer les reproches que ce prince a mérités. Philippe s'est en effet dégradé par l'altération des monnoies; et ses honteux trafics avec des banquiers florentins sont inexcusables. L'histoire ne lui pardonne pas non plus la proscription des Templiers; car lors même que les soupçons élevés contre eux ne seroient pas tous dissipés, l'odieuse irrégularité des procédures dont ils ont été les victimes, flétriroit toujours leurs juges. Philippe IV est bien coupable encore, s'il a commandé les violences exercées contre Boniface VIII dans la ville d'Anagni. Mais quand M. de Sismondi censure aussi la résistance opposée auparavant par le monarque aux entreprises du pontife, quand il explique ou excuse les bulles *Clericis laicos*, *Ausculta fili*, *Unam sanctam*; quand il dit que Boniface, quoique arrogant et emporté, avoit un jugement sain, une longue habitude des affaires, et assez d'empire sur lui-même pour se montrer

modéré toutes les fois que les circonstances l'exigeoient, et pour ne laisser dans son langage que de la dignité et de la raison, nous aurions besoin d'un plus grand nombre de preuves et d'éclaircissemens, avant d'adopter sur ce démêlé fameux des opinions si contraires à celles qu'ont professées Dupuy, Bossuet, Fleuri, et presque tous les historiens français. M. de Sismondi lui-même donne un extrait fort étendu des dépositions reçues par Clément V contre la mémoire de Boniface VIII, et il avoue qu'on ne peut refuser toute croyance à un tel nombre de témoignages volontaires et désintéressés : or ils tendent précisément à prouver que ce pontife n'avoit pas la gravité, la prudence et la justesse d'esprit que l'auteur vient de lui accorder.

Il fait remarquer en France, parmi les adversaires de la cour de Rome, le chancelier Flotte et quelques autres juristes qu'il persévère à représenter comme les instigateurs ou les instrumens de la plupart des désordres de cette époque. Après leur avoir reproché leur extraction roturière, il assure qu'alors « aucun bourgeois n'avoit assez d'expérience, » assez d'éducation, assez d'étendue dans l'esprit, pour embrasser la » France de ses regards. » Les appeler à de hauts emplois, leur accorder des lettres de noblesse, c'étoit, poursuit-il, *supprimer toutes les notabilités nationales*, et consommer la destruction des *libertés féodales*. Le président Hénault, en terminant le tableau du règne de Philippe le Bel, s'étoit déjà plaint de ces anoblissemens, qui, disoit-il, « ne sauroient forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui » qui n'est que roturier, ni par conséquent empêcher la différence » qu'il y aura toujours entre un anobli et un noble. » Sans entrer dans ces questions, nous observerons, d'une part, que Philippe le Bel a rétabli les duels judiciaires, et que son règne est l'époque d'un accroissement considérable dans le luxe et l'appareil pompeux des seigneurs; de l'autre, qu'en appelant en effet la bourgeoisie à l'assemblée de 1302, il donna le premier exemple d'une convocation des états généraux. A la vérité, cette assemblée ne dura qu'un seul jour, et n'étoit qu'un moyen de défense employé par le roi contre le pape; mais chacun des trois ordres y rédigea, dans une salle distincte, des remontrances à Boniface, et une supplique à Philippe pour « qu'il lui plût garder la » franchise de son royaume; » et il nous semble que c'est là, dans notre histoire, un fait beaucoup plus important que M. de Sismondi ne paroît le croire.

Du reste les historiens n'ont pas dissimulé les vices de Philippe IV : il étoit, nous disent-ils, plus avide d'argent que de gloire, prodigue dans ses dépenses, habile à augmenter ses recettes par des extorsions,

faux monnoyeur sur le trône, juge impitoyable, ennemi vindicatif et cruel, mais pourtant bon époux, tendre père, excellent frère, chéri de sa famille, ami des lettres, fondateur de plusieurs écoles; recommandable encore par la vivacité de son esprit, par sa bravoure dans les combats, par la fierté de ses sentimens, sur-tout par la fermeté de son caractère. Ceux qui prétendent qu'il se laissoit gouverner par ses ministres ou ses favoris, se fondent sur le conseil que lui donnoit Boniface VIII de se défier de ceux qui l'approchoient, et de se rendre moins accessible à leurs séductions. Mais, comme l'a remarqué Velly, il est fort ordinaire de rejeter ainsi les torts réels ou chimériques des princes sur leurs conseillers; et c'est un tour qu'on ne manque guère d'employer lorsqu'on adresse aux potentats des avis ou des réprimandes. La vérité est que peu de rois se sont montrés plus jaloux que celui-là de conserver et d'exercer leur puissance; et nous croyons qu'en le jugeant autrement, M. de Sismondi s'en est trop rapporté aux bulles pontificales.

Dans un second article, nous entreprendrons l'examen de quelques détails historiques; aujourd'hui, nous avons dû nous arrêter aux considérations générales répandues, avec quelque profusion peut-être, dans un ouvrage qui se distingue si honorablement par le caractère original des pensées et souvent du style. L'histoire y est fortement rattachée aux sciences sociales; et il nous semble juste de savoir gré à M. de Sismondi de ne point concourir à lui restituer, comme on nous en menace quelquefois, la sécheresse et l'insignifiance des chroniques du moyen âge. « Les sciences sociales, dit-il, ne peuvent être étudiées » d'une manière profitable qu'*à l'aide* de l'histoire. Ce grand dépôt de » toutes les expériences politiques renferme seul des exemples propres » à nous éclairer sur les moyens... de rendre les hommes heureux... » et vertueux. La brièveté de notre vie, l'impossibilité où nous laisse » notre foiblesse de comprendre d'un coup d'œil toutes les conséquences » d'un seul principe, rendent les théories dangereuses en matière de » gouvernement, si nous ne les appuyons pas sans cesse sur des faits, » si nous ne les rectifions pas *avec leur aide*. D'autre part,... beaucoup » de causes influant simultanément sur le même fait,... l'étude des faits » sans philosophie ne seroit pas moins décevante que celle de la philoso- » phie sans faits. Pour tirer quelque avantage de l'histoire, nous devons » sans cesse expliquer et coordonner les faits *à l'aide* des principes, tout » comme nous devons découvrir les principes dans l'enchaînement des » événemens, et les développer par l'étude pratique de leurs résultats. » C'est la méthode que suit constamment M. de Sismondi.

DAUNOU.

Forschungen im Gebiete der ælteren . . . — *Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, particulièrement des Mongols et des Tibétains, sous le triple point de vue de la religion, de la politique et de la littérature; par* M. I. J. Schmidt. Saint-Pétersbourg, 1824; xiv et 287 pages *in-8.°*

Beleuchtung und Widerlegung . . . . — *Examen et Réfutation des Recherches de M.* I. J. Schmidt, *de Saint-Pétersbourg, relatives à l'histoire des peuples de l'Asie centrale; par M.* J. Klaproth, Paris, 1824, 108 pages *in-8.°*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Des quatre parties dans lesquelles j'ai cru pouvoir diviser les Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, la troisième dont je vais m'occuper a pour objet l'écriture mongole, dont M. Schmidt fait honneur aux Mongols eux-mêmes, et qui, suivant M. Klaproth, usitée d'abord chez les Ouïgours, a donné naissance à celles des Mongols et des Mandchous. M. Schmidt se demande si le lama *Schagkia Pandida*, auquel les Mongols attribuent l'invention de leur alphabet, a véritablement inventé cette nouvelle écriture, ou s'il n'a fait qu'adapter à la langue mongole une écriture déjà existante. Notre auteur se déclare pour la seconde hypothèse, avec les savans qui ont déjà traité ce sujet; il pense aussi, comme eux, que ce lama a pris pour modèle l'alphabet d'une des langues qu'on nomme aujourd'hui *sémitiques*, dans l'acception la plus étendue. On s'est partagé à cet égard entre l'alphabet syriaque nestorien, l'arabe coufique, et le sabéen. M. Schmidt pense que de tous les peuples qui font usage des diverses écritures qu'on peut comprendre sous le nom de *sémitiques*, il n'en est aucun qui n'ait eu pour le moins autant de relations que les Nestoriens avec les peuples de la haute Asie centrale, et que, si l'on eût pris la peine de comparer leurs diverses écritures avec celle des Mongols, on auroit bientôt reconnu que de toutes, l'écriture syriaque est celle avec laquelle l'alphabet mongol a le moins de ressemblance. Pour lui (j'intervertis ici un peu l'ordre suivi par notre auteur, pour faire connoître de suite l'opinion qu'il a embrassée sur cette matière), il regarde l'alphabet zend comme le premier et le principal, mais non l'unique modèle d'après lequel a été formé celui des Mongols, et il pense que l'alphabet sabéen a aussi

contribué à la formation de cette nouvelle écriture. Le système de M. Klaproth, qui d'abord avoit proposé l'alphabet sabéen comme l'unique source de l'écriture *ouïgoure*, et qui, dans la seconde édition de sa dissertation, y a fait intervenir les autres genres d'écriture syriaque, lui paroît reposer sur des fondemens peu solides. Mais, pour faire prévaloir son opinion, il se trouve obligé d'établir qu'il a existé effectivement de nombreux points de contact, sur-tout en fait d'idées religieuses, entre les sectateurs de Zoroastre et les habitans de la haute Asie, d'une part, et, de l'autre, entre ces derniers et les Sabéens. Je vais le suivre dans la démonstration de ces propositions.

Après quelques remarques générales sur les traces qui existent encore, dans les monumens historiques, des anciennes communications des habitans de l'occident de l'Asie avec ceux de l'Asie centrale, l'auteur, s'appuyant de l'observation faite, il y a long-temps, que les peuples nomades, tant qu'ils conservent ce genre de vie, demeurent étrangers à l'art d'écrire, dont ils n'éprouvent pas le besoin, en tire cette induction que le bouddhisme qui limite la lecture et l'étude aux seuls prêtres, étoit par-là même très-convenable aux nomades des contrées élevées de l'Asie centrale. La religion de Bouddha, qui, partout où elle a été admise, y a porté ses livres sacrés, a d'ailleurs un autre caractère qui a dû faciliter sa propagation; c'est qu'elle ne repousse pas les préjugés qu'elle trouve antérieurement établis chez les peuples parmi lesquels elle s'introduit, et qu'elle sait au contraire leur donner place dans sa doctrine. Aussi voyons-nous que chez les Mongols, et avant eux chez les Tibétains, le bouddhisme ne conserva pas sa pureté primitive. Avant que cette religion passât du Tibet chez les Mongols, on avoit composé dans le premier pays une multitude d'ouvrages où le bouddhisme se trouvoit mêlé d'idées étrangères. Or, bien que les Mongols aient leur propre littérature, cependant la plupart des livres qu'ils possèdent sont des traductions du tibétain.

Suivant le récit de *Sanang Sætzæn*, *Godan*, prince Tchinghiz-khanide, fils d'*Oktaï*, attaqué d'une maladie dangereuse, fit venir du Tibet, pour lui rendre la santé, le lama *Schagkia Pandida. Pandida* se rendit auprès de *Godan* en 1247, et resta près de lui jusqu'à sa mort, arrivée en 1251. Ce fut lui qui introduisit chez les Mongols la religion de Bouddha. Pour le succès de sa mission, il lui falloit une écriture adaptée à la langue mongole. Sans doute il reconnut que l'écriture tibétaine ne pouvoit pas remplir son but; cela le détermina, à ce que conjecture M. Schmidt, à inventer une écriture pour laquelle l'alphabet zend ou pehlvi lui servit de modèle, concurrem-

ment avec l'alphabet sabéen, et, si l'on veut, avec l'alphabet syriaque, non pas toutefois immédiatement, mais seulement en tant que le syriaque a pu contribuer à la formation du sabéen. Qu'on ne s'étonne point, dit M. Schmidt, de voir jouer un rôle à l'écriture zende dans la création de l'écriture mongole. D'abord le système religieux de Zoroastre paroît avoir eu pour base des idées communes à presque toutes les nations de l'Asie, et, en second lieu, quelques-unes des doctrines ou des pratiques qui appartenoient en propre à Zoroastre ou à sa nation, ont passé dans la religion de divers peuples de l'Asie centrale. Chez les tribus mongoles qui ont embrassé le culte lamaïque, aussi bien que chez les peuplades qui professent encore le schamanisme, on reconnoît des traces et du système primitif qui a servi de fondement à la religion de Zoroastre, et du mélange de quelques systèmes plus récens : car, comme on l'a déjà dit, le bouddhisme, au lieu de chercher à les anéantir, a mieux aimé s'y accommoder et les adopter. Bornons-nous à quelques traits. Comme les sectateurs de Zoroastre, 1.° ces peuples n'aiment pas à enterrer les morts, et ils préfèrent exposer leurs cadavres à devenir la proie des oiseaux carnassiers ; 2.° ils ont une sorte de respect pour le chien, à tel point que les lamas regardent comme le plus haut degré de la métempsychose sous forme d'animaux sans raison, de revenir au monde dans le corps d'un chien ; 3.° ils ont une grande vénération pour le feu, et ils lui rendent une sorte de culte. Mais un trait de ressemblance bien plus frappant, et dans lequel on ne peut, suivant notre auteur, méconnoître le système de Zoroastre, intimement fondu avec le bouddhisme, et ne jouant pourtant dans cet amalgame qu'un rôle secondaire, c'est le royaume des trente-trois *Tægri* placés sur le mont *Soumer*, et ayant à leur tête *Chormousda*. Qui ne reconnoît-là l'*Hormuzd* ou *Ehoro-mezdao* des livres zends, avec leurs trente *Amschaspands* et *Izeds*, ou même, d'après les *Ieschts-sadés*, avec les trente-trois *Amschaspands*, sur le mont *Albordj* ! *Chormousda* et les trente-trois *Tægri* se montrent dans presque tous les livres des Mongols (1) : suivant ces livres, *Chormuzda* est le génie protecteur de la terre ; les grands monarques, maîtres du monde et fils du ciel, sont ses fils et ses émanations ; il protége la religion de Bouddha,

---

(1) M. Rémusat ne paroît pas porté à admettre le rapport que M. Schmidt établit entre *Chormousda* et *Hormuzd*. Voyez *Mélanges asiatiques*, tom. I, p. 183. Sur les trente-trois *Tægri* ou divinités, voyez l'ouvrage intitulé *Livre des récompenses et des peines*, par le même, *p. 67*.

dont il confesse cependant la supériorité au-dessus de lui, et de qui il reçoit l'instruction. De même que Hormuzd et ses Amschaspands combattent contre l'armée des Dews, *Chormousda* et ses *Tægris* sont dans une guerre perpétuelle avec les *Assouri* qui habitent les cavernes au bas du mont *Soumer;* et les livres mongols ajoutent que le bien et le mal prédominent sur la terre, suivant que la victoire penche du côté de ces bons ou de ces mauvais génies. Sans pousser plus loin ce parallèle, j'ajoute seulement que *Chormousda* joue un grand rôle dans tous les livres des bouddhistes mongols et mandchous, et semble être identique avec l'*Indra* de la mythologie brahmanique. Si l'on ne peut méconnoître dans tout ce qui vient d'être dit une doctrine analogue à celle des livres zends, on doit, conclut M. Schmidt, en tirer l'induction que ces livres ont été apportés dans la haute Asie centrale par les sectateurs de Zoroastre qui fuirent au VII.e siècle devant les conquérans arabes pour se soustraire à leur intolérance. Voyons maintenant ce qui concerne les Sabéens.

L'origine de cette secte remonte nécessairement aux premiers temps du christianisme, et sa naissance appartient à la Palestine et à la Syrie. C'est de là que, ainsi que d'autres sectes persécutées ou condamnées comme hérétiques, elle s'est réfugiée dans l'intérieur de l'Asie, où nous la trouvons encore de nos jours. L'alphabet des Guèbres, qui se rattache à celui des Sabéens, prouve la haute antiquité de ces derniers, l'ancienneté de leur établissement dans la Perse, et la connoissance qu'ils ont eue des livres zends. Rien de tout cela ne peut se dire des Nestoriens. M. Schmidt répète ici ce qu'il avoit déjà dit pour atténuer toutes les preuves historiques de la propagation du christianisme, par les Nestoriens, dans l'Asie centrale et orientale : il regarde comme une fable ce qu'on a dit de la conversion de toute une nation tartare avec son roi Oung-chan, de la tribu *Kéraï.* Oung-chan ou son frère est le *prêtre Jean,* sur lequel on a débité tant de contes ridicules, qui toutefois doivent avoir un fond de vérité, et que notre auteur explique ainsi. Ces prétendus chrétiens nestoriens ne sont que des Sabéens, et le *prêtre Jean* est Jean-Baptiste, qu'ils croyoient présent au milieu d'eux en esprit, ou peut-être même en réalité, par une suite d'incarnations ou d'incorporations successives. M. Schmidt croit trouver un indice de cela dans un fait rapporté par Marc-Pol, mais qui, en réalité, ne prouve point du tout cette hypothèse, qui me paroît purement gratuite. Notre auteur pense que les voyageurs du moyen âge ont pu facilement confondre les Sabéens avec des Nestoriens, ce dont il n'apporte que des raisons extrêmement foibles. La

secte des Sabéens, toujours suivant lui, se sera par la suite éteinte et fondue dans le bouddhisme, et elle semble même avoir laissé quelques traces de ses dogmes dans le lamisme de la haute Asie centrale; car il est avéré que ce n'est qu'au XV.ᵉ siècle seulement que commence la série non interrompue des incarnations successives de *Khomschin-Bodhi-sadou* dans les dalaï-lamas (1), et cette idée seroit, d'après cela, fondée sur celle des incarnations de Jean-Baptiste chez les Sabéens. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il y a là pétition de principe. Ainsi, de conjecture en conjecture, notre auteur croit avoir démontré l'origine de l'influence qu'a eue l'écriture sabéenne dans la formation de celle des Mongols. Pour moi, quoique je ne nie point le grand rapport qu'il y a entre l'écriture des Sabéens et celle des Mongols, rapport que M. Klaproth le premier a fait remarquer, je dois avouer que je n'ai jamais bien compris comment cette écriture avoit pu se propager dans le centre et à l'est de l'Asie par les chrétiens nestoriens; que les hypothèses de M. Schmidt me paroissent et trop arbitraires en elles-mêmes et trop contraires à des témoignages historiques dont il ne présente point une réfutation solide, pour que je puisse leur donner mon assentiment; enfin qu'en ce qui concerne en particulier les rapports qu'il croit pouvoir établir entre l'écriture zende et l'écriture mongole, ils me paroissent peu frappans. Toutefois le rapprochement qu'il fait de certaines doctrines zoroastriques, bouddhiques et brahmaniques, me semble fort important, et mériteroit peut-être de devenir l'objet d'une étude spéciale, ou le sujet d'un concours académique.

Ici se termine ce qu'il y avoit de pénible dans la tâche qui m'étoit imposée, et je n'aurai plus qu'à appeler, par une courte analyse dégagée de toute polémique, l'attention des lecteurs sur la quatrième partie des Recherches de M. Schmidt, relative au bouddhisme, et à l'histoire de son origine et de ses progrès, spécialement dans le Tibet. Pour tracer l'histoire du bouddhisme, auquel il attribue la plus grande influence dans la civilisation et la culture des parties hautes de l'Asie centrale, notre auteur supplée, par ce que lui a fourni la lecture des livres mongols, à l'insuffisance ou au défaut d'exactitude des renseignemens déjà donnés par Pallas et M. Bergmann. Il observe cependant qu'il faut apporter beaucoup de critique dans l'usage de ces livres, qui ont reçu de fréquentes interpolations. Ils sont distingués

(1) Suivant M. Rémusat, la suite des *dalaï-lamas* remonte au XIII.ᵉ siècle. Voyez *Mémoires asiat.* tom. I, pag. 137.

en *soudours* ou *soutras*, où Bouddha lui-même est censé parler, et en *schastirs* ou *sastras*, c'est-à-dire, légendes, cosmogonies, commentaires, et livres ascétiques, composés par des lamas. Beaucoup de ces derniers sont d'une époque moderne.

Par *Bouddha* on entend communément l'être qui, sous le nom de *Schagkia-mouni*, ou *Schagkia-toubba*, reçoit les adorations de ses sectateurs. Dans les trois âges du monde qui ont précédé l'âge actuel, il y a eu trois autres *Bouddhas*, et il doit y en avoir, jusqu'à la fin du monde, en tout mille, dont *Schagkia-mouni* est le quatrième. Ici M. Schmidt raconte la naissance, l'éducation, le mariage, la vie, la retraite, la pénitence et la mort de *Schagkia-mouni*. Sa mort, de laquelle date toute la chronologie historique des Tibétains et des Mongols, est fixée à l'an 2134 avant J. C. C'est au moins mille ans d'exagération ; et cette haute antiquité se trouve contredite par une prédiction insérée dans les livres mêmes de Bouddha, concernant l'époque à laquelle le bouddhisme devoit s'introduire dans la Chine.

Bouddha lui-même n'a rien écrit. Sa doctrine a été consignée par écrit à trois époques différentes : la première fois seize ans, la seconde cent dix ans, et la troisième trois cents ans après sa mort. Les Bouddhistes admettent une multitude de Bouddhas imparfaits, qu'il faut bien se garder de confondre avec *Schagkia-mouni*.

Dans le système bouddhique, il n'y a point d'être éternel, créateur, et par conséquent point de création. L'*espace vide* est la source de tout. Tout ce qui existe se divise en six classes dont la réunion forme l'*ortschilang*, c'est-à-dire, l'univers. Ces six classes sont le royaume des *Esrun* ou *Tœgri*, c'est-à-dire, des bons génies, celui des *Assouri* ou mauvais génies, ceux des hommes, des brutes, des monstres qui habitent les avenues de l'enfer, et enfin des créatures infernales. L'*ortschilang*, que l'on compare à un océan toujours agité par les flots et la tempête, n'est qu'une maladie, une altération de l'*espace vide*. Au-delà de cet océan est une septième classe d'êtres : c'est celle de Bouddha ; quiconque y est parvenu, est échappé à l'agitation perpétuelle de l'*ortschilang*. L'anéantissement de l'*ortschilang*, la réabsorption de tout ce qui existe dans l'*espace vide*, tel est le but de tout le système bouddhique. L'*espace vide*, qui rappelle le *temps sans bornes* des sectateurs de Zoroastre, le πλήρωμα des gnostiques, semble une dénomination contraire à l'idée qu'elle exprime, idée qui est plutôt positive que négative ; mais il paroît que les livres bouddhiques ne donnent à cet égard aucune explication. L'anéantissement de l'*ortschilang* étant le but de la religion, le Bouddhiste, pour atteindre ce but et se perdre

dans Bouddha, doit travailler à s'anéantir lui-même, autant que possible, par toute sorte de privations, ce qui va jusqu'au sacrifice de sa vie. On rapporte de nombreux exemples de ce dévouement; mais il n'est plus de mode, et les lamas aujourd'hui en sont quittes à meilleur marché.

Auquel des deux systèmes, du bouddhisme ou du brahmanisme, appartient la priorité! Notre auteur pense que ces deux sectes viennent d'une même source, qu'elles ne sont que deux branches défigurées d'une doctrine plus ancienne, pure dans son origine, et que de ces deux branches le bouddhisme a la priorité. Les rapports entre le brahmanisme et le bouddhisme ne sont au surplus ni très-frappans, ni très-nombreux. M. Schmidt regarde la doctrine des Djaïnas comme une altération du bouddhisme, et comme postérieure tant à cette religion qu'au brahmanisme. Toutefois les Djaïnas sont ennemis des Bouddhistes; mais leur doctrine n'a point étendu son influence au-delà de la partie ouest de la presqu'île; et chez les Chingulais, l'ordre des divinités bouddhiques est le même que chez les Mongols. M. Schmidt s'attache à faire ressortir les caractères qui distinguent les Bouddhistes des Djaïnas.

L'introduction du bouddhisme au Tibet forme pour cette religion une époque nouvelle: elle y fut introduite en l'an 407, bien plus tard par conséquent qu'à la Chine, où elle avoit pénétré dès le premier siècle. Il faut lire dans notre auteur lui-même l'histoire de la conversion du Tibet au bouddhisme, par le Khoutouctou *Nidoubær Usæktchi*. Celui-ci, nommé aussi *Khomschin-Bodhi-sadou* (1), est, après *Schagkia-mouni*, le principal objet du culte des Tibétains. M. Schmidt croit qu'il est le même que la dixième incarnation de Vischnou, et on le trouve nommé quelque part le dixième *Bodhi-sadou*. Est-ce, comme *Schagkia-mouni*, un personnage réel et historique! Notre auteur n'a rien trouvé qui le mette en état de répondre à cette question. Ce qu'il y a de certain, suivant M. Schmidt, mais qui ne me paroît pas démontré, c'est que, dans le système des Bouddhistes, c'est *Khomschin-Bodhi-sadou* qui est le génie tutélaire du Tibet; c'est lui, et non *Schagkia-mouni*, qui s'incarne dans les *dalaï-lamas*.

Les Tibétains croient fermement que le premier auteur de leur

---

(1) Voyez, sur le nom de *Bodhi-sadou* ou *Bodhi-satoua*, et sur l'origine de ce nom, M. Rémusat, *Mélanges asiat.* tom. I, p. 120, 175 et 176. Khomschin ne seroit-il pas le même *Bodhi-satoua* que M. Rémusat nomme *Khouan-chi-yin*, p. 75!

race fut un singe, et ils sont loin de rougir de cette origine. Ce singe fut converti au bouddhisme par *Nidoubær Usæktchi*, et ses descendans furent changés de singes en hommes, par la vertu des cinq céréales que le même *Nidoubær Usæktchi* jeta du mont *Soumérou* sur la terre. Ensuite les hommes se multiplièrent dans le Tibet, en sorte qu'à l'arrivée du roi *Sægœr Sandalitou*, on comptoit déjà plusieurs villes dans ce pays. Ce *Sægœr Sandalitou* étoit un descendant de Bouddha, venu de l'Inde par une suite de circonstances miraculeuses, et que les Tibétains se donnèrent pour roi, trois cent treize ans avant notre ère, parce qu'ils reconnurent en lui un fils du ciel, ou de Dieu. C'est avec lui que commence l'histoire du Tibet, dont il fut le premier roi.

M. Schmidt ne devant parler ici de l'histoire du Tibet que dans ses rapports avec celle du bouddhisme dans ce royaume, passe de suite au commencement du V.ᵉ siècle après notre ère, époque à laquelle il est, dit-il, indubitable que le Tibet reçut, immédiatement de l'Inde, la religion de Bouddha. Une fable, rapportée dans les chroniques tibétaines à l'an 407, indique d'une manière obscure l'arrivée de quelques docteurs bouddhistes dans le Tibet; mais il y a tout lieu de croire que la persécution des Brahmanes contre les Bouddhistes de l'Inde, qui fut dans toute sa force au V.ᵉ et au VI.ᵉ siècle, et qui força un grand nombre de Bouddhistes à s'expatrier, donna lieu à une émigration de prêtres bouddhistes dans le Tibet. Ce n'est au reste que vers la moitié du VII.ᵉ siècle, sous le règne d'un prince nommé *Srong-dsan-gambo*, que le bouddhisme se propagea avec une extrême célérité dans le Tibet et les contrées voisines; et c'est aussi à partir de cette même époque qu'on commence à voir clair dans l'histoire du Tibet. La renommée de ce prince est telle, qu'on le regarde comme une incarnation de *Khomschin-Bodhi-sadou*.

Srong-dsan-gambo naquit en 617, et succéda à son père en 629. En 632, desirant lire les livres sacrés, et ne trouvant personne qui fût capable de lui procurer cet avantage, il envoya dans l'Inde quelques jeunes gens pour s'y instruire dans l'écriture des purs esprits (le *déwanagari*). *Tougmi Sambodha*, le chef de cette mission, apprit à lire ce caractère; et le comparant avec la langue tibétaine, il composa pour cette langue un alphabet de trente consonnes et quatre voyelles. Le caractère qu'il avoit choisi pour modèle étoit celui qu'on nomme *landsa*, qui contient trente-quatre consonnes et seize voyelles : il en rejeta comme inutiles onze consonnes et onze voyelles; aux vingt-trois consonnes qu'il admit, il ajouta l'*a* long; puis, pour

rendre le nouvel alphabet propre à écrire la langue du Tibet, il inventa six nouvelles consonnes, y compris l'*a* bref. Quelques écrivains disent que *Tougmi Sambodha* donna aux Tibétains deux alphabets. Le roi s'occupa à répandre dans ses états la connoissance de l'écriture, et forma toute sorte d'institutions pour l'étude des sciences, le gouvernement et la prospérité du royaume : il publia aussi des lois sages. Il épousa deux princesses qui professoient la religion de Bouddha, ce qui contribua à attirer dans ses états des lamas, et à y multiplier les livres, les statues sacrées et les temples. Il mourut en 698, c'est-à-dire, suivant les Tibétains, qu'il *rentra dans le cœur de Khomschin-Bodhi-sadou.* Avant sa mort, il prédit la persécution contre le bouddhisme, qui devoit arriver sous un de ses successeurs, la destruction presque totale de cette religion dans le Tibet, et son rétablissement. Il avoit augmenté l'empire par ses conquêtes.

L'auteur donne la suite des rois du Tibet jusqu'en 878, et raconte leurs guerres avec les Chinois. Le bouddhisme s'étoit conservé jusqu'à cette époque; il avoit cependant éprouvé quelques contradictions dans les premières années du IX.e siècle. Sous le roi *Thi-dsong-dæ-dsan*, qui commença à régner en 878, un de ses frères, *Dharma*, qui avoit été éloigné du trône comme ennemi de la religion de Bouddha, forma des intrigues. En 901 il parvint à faire étrangler le roi, et il monta sur le trône, qu'il occupa jusqu'en 925. Il mit tout en œuvre pour anéantir le bouddhisme et lui substituer le mahométisme; mais il périt par la main d'un hermite. L'assassin avoit eu soin de cacher un arc et une flèche sous ses habits blancs, et de mettre par dessus un vêtement noir; car il étoit défendu de paroître devant le roi autrement qu'avec des habits noirs. Sous *Dharma*, l'empire du Tibet perdit beaucoup de sa puissance. Son fils, qui lui succéda, haïssoit aussi le bouddhisme; mais de son temps la persécution cessa. Après lui, la division du Tibet en plusieurs petites principautés soumises à des parens ou des descendans des *Dsanbo* ou empereurs, fut favorable au bouddhisme, et en 1064 cette religion avoit repris dans le Tibet toute sa splendeur.

M. Schmidt termine cet aperçu historique par quelques réflexions sur le bouddhisme, sur la nécessité d'étudier cette religion dans ses sources, et non dans le culte, les traditions ou les mœurs de ses sectateurs actuels, et sur ses rapports intimes avec la doctrine des gnostiques. Quand même on regarderoit Simon le magicien comme le fondateur de cette doctrine dans la Syrie, il ne faudroit pas croire pour cela que ce soit de la Syrie qu'elle ait pénétré dans l'Inde; d'un

autre côté, il n'est plus permis de croire aujourd'hui, avec le P. Georgi, que c'est à Manès que le Tibet doit ce système religieux : la doctrine des Sabéens et celles de quelques autres sectes juives ou demi-chrétiennes, ont bien pu avoir quelque influence sur les développemens de ce système dans les contrées où domine le bouddhisme ; mais il faut reconnoître, dans le fond de cette religion, une très-ancienne doctrine qui a régné autrefois sur une grande partie de l'occident, comme elle embrasse aujourd'hui presque tout l'orient de l'ancien monde. M. Schmidt finit en rapportant les termes par lesquels *Sanang Sætzæn* conclut son ouvrage.

J'ai déjà dit que M. Schmidt a placé à la fin du volume, sous forme d'*appendix*, trois morceaux détachés, et j'en ai indiqué le contenu. Je me borne pour les deux premiers à cette simple indication ; mais je ne puis me dispenser de dire quelques mots du troisième. Il s'agit d'un long passage de Raschid-eddin sur les *Ouïgours*, rapporté en original et traduit par M. Klaproth dans sa Dissertation. M. Schmidt, craignant que le traducteur ne se fût pas rigoureusement attaché au sens du texte persan, et ne pouvant pas en juger par lui-même, a obtenu une nouvelle traduction de ce texte, qui diffère, en effet, assez essentiellement, en plusieurs endroits, de celle de M. Klaproth. Elle a pour auteur un jeune élève de l'école des langues orientales de Saint-Pétersbourg, M. Wolkow. Dans sa réfutation des Recherches de M. Schmidt, M. Klaproth a cru pouvoir défendre sa traduction, qui ne diffère guère, à son sens, de celle de M. Wolkow, que parce que ce dernier a traduit littéralement ce qu'il avoit rendu d'une manière plus libre. Il seroit aisé de faire voir qu'il y a entre les deux traductions beaucoup de différences essentielles, et que le sens de l'auteur est toujours celui qu'a exprimé M. Wolkow. Je ne m'arrêterai ici qu'à trois endroits où M. Klaproth croit trouver en défaut la traduction de M. Wolkow.

1.° Les mots بی تعرّض این مقدمات doivent être réunis, et این مقدمات forme le régime d'un rapport d'annexion : le sens est donc, comme la suite des idées l'exige, et comme M. Wolkow l'a rendu, *sans avoir égard à ces prémisses*, ou plutôt, *sans prendre la peine d'exposer ces observations préliminaires*, et non pas, comme l'a traduit M. Klaproth, *incontestablement*. La traduction de ce dernier d'ailleurs ne rend point du tout, dans ce passage, le sens de l'original. Il est vrai, comme le dit M. Klaproth, que بی تعرّض (et non تقرّض, comme on lit dans sa dissertation) pourroit signifier *sans objection*, s'il n'avoit pas de

complément ; mais, en arabe, le verbe تعرّض, suivi des prépositions ل ou الى, ne signifie pas seulement *s'opposer;* il veut dire aussi *entreprendre une chose, s'y appliquer, s'en occuper,* comme تصدّى, et le rapport d'annexion du persan représenté ici la préposition arabe ل.

2.° M. Klaproth avoit tellement rendu ce qui suit, qu'on n'y trouvoit rien qui répondît aux termes de l'original اقوام مانند باتراك, et M. Wolkow les a traduits ainsi : *dans ce chapitre (où nous parlons) des peuples qui ressemblent aux Turcs.* M. Klaproth prétend que c'est là un non-sens, et que مانند باتراك signifie à la lettre *restant près des Turcs (bei den Türken bleibend),* ou ce qui revient au même, *appartenant aux Turcs (Türken gehoerig).* Quoique les verbes ماندن et مانيدن signifient *rester, demeurer* (mais non pas *habiter*) et *ressembler,* et que, d'après l'analogie, مانند puisse signifier *restant* et *ressemblant,* il est indubitable qu'il a ici la dernière signification, étant construit avec la préposition ب. D'ailleurs, c'est faire violence à la langue que de supposer que *bei den Türken bleibend* soit synonyme de *Türken gehoerig.*

3.° Le passage que M. Klaproth avoit traduit : « En dernier lieu, » dans la langue des *Ouïgours*, les rois furent appelés *Idikout,* c'est-» à-dire, *prince fortuné,* » est rendu ainsi par M. Wolkow : « Durant » ces derniers temps, les *Ouïgours* nommèrent leur roi, *par une* » *expression de convention [nach conventioneller Sprache],* *Idikout,* c'est-» à-dire, *possesseur de l'empire.* » M. Klaproth soutient que le texte signifie à la lettre : « Après cela il est connu que leur roi fut nommé » *Idikout*, c'est-à-dire, *prince du bonheur,* » et il avance qu'il n'y a rien dans le texte qui réponde aux mots *par une expression de convention.* Il se trompe : c'est là précisément ce que signifie le mot مصطلح dont il paroît n'avoir pas compris le sens, puisqu'il le rend par *il est connu :* on entend par مصطلح ou اصطلاح une *expression technique,* qui, dans le langage d'une science, d'un art, d'une corporation, a un sens convenu. Quant au mot دولت, il est vrai qu'il peut signifier *fortune* ou *empire,* mais il me paroît naturel de choisir ici le dernier sens.

J'ai tâché, dans l'analyse de l'ouvrage de M. Schmidt et de sa réfutation par M. Klaproth, de garder la plus parfaite impartialité. Je souhaite que ni l'un ni l'autre de ces savans ne se trouvent offensés de ma critique, et qu'ils rendent justice à mes intentions.

SILVESTRE DE SACY.

PLATONIS PHILEBUS. — *Recensuit, prolegomenis et commentariis illustravit* Godofredus Stalbaum; *accesserunt Olympiodori Scholia in Philebum, nunc primùm edita.* Lipsiæ, 1821, *in-8.°*, 300 pages.

SECOND ARTICLE.

IL semble qu'il en soit de la critique verbale comme de la critique historique et d'autres branches plus importantes de la littérature et de la civilisation; qu'elle soit condamnée à passer successivement par deux époques de crédulité et de scepticisme, où d'abord on admet presque sans examen les textes les moins purs et les authenticités les plus douteuses, où ensuite l'orgueil de quelques corrections heureuses pousse jusqu'à la manie le dédain des autorités les plus positives et le goût des innovations, avant de parvenir à l'époque où la raison plus étendue et plus ferme emprunte aux époques précédentes ce qu'elles eurent de légitime, à l'une le respect de l'antiquité, à l'autre le droit d'examen, discute toutes choses sans préjugé comme sans suffisance, et les prend et les donne pour ce qu'elles sont. Ici, comme par-tout, les degrés et les intermédiaires sont inévitables et utiles. D'un côté, on ne peut pas commencer par le doute, et, d'autre part, la raison a le droit de ne croire qu'après avoir examiné. Il n'y avoit qu'une foi vive et un peu superstitieuse qui pût inspirer le courage et soutenir la patience de ces hommes admirables qui, au renouvellement des lettres, entreprirent de nous rendre les monumens écrits de l'antiquité : trop de sévérité envers eux seroit une ingratitude. Et il faut aussi savoir respecter ces savans ingénieux et hardis qui, se trouvant en possession des textes, au lieu de s'y reposer avec une foi stérile, osèrent les rappeler à un examen sévère, et tenter des hypothèses souvent arbitraires, qui du moins avoient l'avantage de féconder le terrain qu'elles remuoient. L'enthousiasme du XV.e et du XVI.e siècle a recréé l'antiquité; le scepticisme du dernier siècle l'a éclaircie : c'est à nous aujourd'hui à la comprendre.

On diroit, à des indices graves et presque généraux, que la critique du texte de Platon approche de ce troisième période. Après l'âge de Ficin et de Henri Étienne, dont les travaux, empreints d'un caractère admirable de naïveté et de grandeur, ont droit à une reconnoissance éternelle, sont venus d'habiles investigateurs qui, avec moins de génie, mais plus de critique, examinant en détail et décomposant

minutieusement chaque dialogue, après avoir commencé par en moins admirer quelques-uns, finirent par douter entièrement de leur authenticité; et qui, dans les dialogues mêmes qu'ils laissèrent à Platon, à tous les passages difficiles, remplacèrent l'ancien texte par les substitutions les plus savantes, mais les plus arbitraires. Une réaction salutaire ramène aujourd'hui au respect de l'ancien texte par la voie même de la critique. Déjà le savant célèbre qui semble avoir voulu attacher son nom à l'époque du scepticisme historique et verbal dans la critique platonicienne, M. Ast, avec ses hypothèses aventureuses, est aujourd'hui presque abandonné et traité avec une sévérité voisine de l'injustice. Enfin celui que l'on peut, à plus d'un titre, appeler le Henri Étienne de notre âge, l'homme existant sans contredit qui, avec M. Coray, a le plus lu et imprimé de textes, et peut-être l'homme de tous les temps qui a tenu entre les mains un plus grand nombre de manuscrits, et qui, je crois, a reconstitué à lui seul plus de textes que la plupart de ses devanciers n'en avoient gâté, M. Bekker, après d'immenses recherches dans toutes les bibliothèques de l'Europe savante, et une collation de manuscrits dont l'exactitude égale l'étendue, M. Bekker a presque par-tout rétabli les premières leçons; et son édition complète de Platon, en consignant ce nouvel esprit, l'a par-tout répandu et transporté dans la plupart des éditions partielles qui viennent de loin à loin enrichir la philologie allemande, et éclaircir quelques dialogues de Platon.

L'édition du Philèbe que nous annonçons est-elle faite dans cet esprit? Le Philèbe a tellement la réputation d'être corrompu, on l'a tant répété, qu'il est curieux de rechercher quel parti aura pris le nouvel éditeur, dont le vaste commentaire atteste le long travail. De plus, l'éditeur est le disciple d'un homme que l'on peut supposer n'être pas resté tout-à-fait étranger à un ouvrage qui lui est offert, et qui a été exécuté sous ses auspices et presque sous ses yeux. On se demande avec intérêt ce qu'un disciple de M. Hermann aura cru devoir ajouter à M. Bekker. Or, une étude attentive de l'édition de M. Stalbaum nous a conduit à trouver qu'il n'a pas toujours assez respecté l'ancien texte, qu'il y voit des lacunes où il n'y en a point, opère violemment des transpositions arbitraires dans l'ordre du dialogue et dans celui de la phrase, introduit des corrections graves sans aucun besoin, et que, dans l'interprétation, il ne se méfie point assez des sens raffinés sur les passages les plus clairs, tandis que souvent il glisse sur des passages difficiles et vraiment obscurs, où la sagacité et la subtilité de la critique auroient trouvé leur place

légitime; qu'en général enfin sa méthode n'a pas la rigueur et la circonspection qui recommandent si honorablement plusieurs travaux récens sur Platon, et qui commencent à caractériser l'époque actuelle de la critique en Allemagne. Ces reproches sont graves; pour les justifier, de nombreuses citations sont nécessaires.

I. Nous avons fait voir, dans l'article précédent, comment le but du Philèbe étoit de montrer que le souverain bien réside dans l'union du plaisir et de la raison, dans la combinaison des plaisirs purs et véritables avec ce qu'il y a de plus pur et de plus vrai dans les sciences. Platon devoit rechercher d'abord ce qu'il y a de pur dans les plaisirs; ce qu'il ne pouvoit faire sans entrer dans une théorie et dans une classification des plaisirs; il devoit ensuite reconnoître ce qu'il y a de plus pur dans la science. Il est clair que cette dernière recherche devoit être plus courte que l'autre, l'élément de pureté étant plus difficile à dégager dans le plaisir que dans la science, et d'ailleurs l'appareil de l'analyse, de la division et de la classification n'ayant pas besoin d'être employé symétriquement dans le second cas comme dans le premier. Platon se garde bien de répéter ici les formes lentes et les procédés successifs de ses recherches sur le plaisir; il va droit à son but, qui est le dégagement de l'élément scientifique. M. Stalbaum, qui ne voit pas que tout cet appareil d'énumérations, de divisions et de classifications n'est pas le but, mais le moyen, moyen ici inutile, ne l'y trouvant pas, se plaint qu'il y a un vide et une lacune considérable; et, préoccupé de l'idée fixe qu'il auroit fallu pour les sciences, comme pour les plaisirs, une dissertation parallèle à la première, de même étendue et sur le même modèle, il s'imagine qu'elle existoit, mais qu'elle est perdue: *Tristi fato accidit ut ea particula, in quo* (lisez *quâ*) *de scientiæ naturâ ac distributione uberiùs fuit expositum, perierit. Quæ res mihi quidem adeò manifesta videtur, ut viris doctis nullam lacunæ suspicionem in mentem venisse vehementer mirer.* Prolegomen. p. 79. Si M. Stalbaum veut bien suivre le véritable but de Platon et l'ordre des idées du Philèbe, tel que nous l'avons exposé dans notre premier article, il verra qu'il n'y a ici aucune solution de continuité, et que l'enchaînement et les proportions logiques de toutes les parties de la discussion sur les plaisirs et les sciences sont d'une telle rigueur, qu'on ne pourroit, sans danger pour la légitimité du résultat, ni abréger la première partie, ni étendre la seconde.

II. Presque au début du dialogue, Socrate, pour savoir si le plaisir ou la sagesse est le souverain bien, veut entrer dans l'examen du

plaisir et de la sagesse, et pour cela diviser les plaisirs et les sciences, afin de les bien connoître ; ce qui ne seroit pas possible, si, comme le veut Protarque, le défenseur du plaisir, on soutient que tous le plaisirs sont semblables et identiques l'un à l'autre dans l'unité du plaisir. Socrate, défenseur de la science, objecte qu'à le prendre ainsi, lui-même pourroit soutenir que la science étant toujours la science, toutes les sciences sont identiques, ce qui empêcheroit toute analyse, et par conséquent toute discussion. Tout cela seroit agir sans bonne foi. « Si par hasard, dit Socrate, en examinant les sciences, il s'en » rencontroit d'opposées, serois-je digne de disputer avec toi, si, » dans la crainte de reconnoître cette opposition, je disois qu'aucune » science n'est différente d'une autre, en sorte que cette conversation » s'en allât en un vain propos, et que nous nous tirassions d'affaire au » moyen d'une absurdité ! Mais non, il ne faut pas que cela nous » arrive ; tirons-nous d'affaire, à la bonne heure, mais évitons l'absur- » dité. Mon avis est que nous mettions de l'égalité entre nous dans » cette discussion : qu'il y ait donc plusieurs plaisirs et qu'ils soient » dissemblables, plusieurs sciences et qu'elles soient différentes. Ainsi, » Protarque, ne dissimulons pas que mon bien et le tien renferment » chacun en lui-même des élémens différens : exposons hardiment au » grand jour cette différence ; peut-être qu'après avoir été discutée, » elle nous fera connoître s'il faut dire que le plaisir est le bien, ou » si c'est la sagesse...... »

Εἰ δὲ καὶ ἐναντίαι πῃ γίγνονταί τινες (ἐπιστῆμαι), ἆρ' ἄξιος ἂν εἴην τοῦ διαλέγεσθαι νῦν, εἰ φοβηθεὶς τοῦτ' αὐτὸ, μηδεμίαν ἀνόμοιον φαίην ἐπιστήμην ἐπιστήμῃ γίγνεσθαι, κᾄπειθ' ἡμῖν οὕτως ὁ λόγος ὥσπερ μῦθος ἀπολόμενος οἴχοιτο, αὐτοὶ δὲ σωζοίμεθα ἐπί τινος ἀλογίας ; ἀλλ' οὐ μὴν δεῖ τοῦτο γενέσθαι, πλὴν τοῦ σωθῆναι. Τόγε μήν μοι ἴσον τοῦ σοῦ τε καὶ ἐμοῦ λόγου ἀρέσκει· πολλαὶ μὲν ἡδοναὶ καὶ ἀνόμοιοι γιγνέσθων, πολλαὶ δὲ ἐπιστῆμαι καὶ διάφοροι. Τὴν τοινῦν διαφορότητα, ὦ Πρώταρχε, τοῦ ἀγαθοῦ τοῦ τ' ἐμοῦ καὶ τοῦ σοῦ μὴ ἀποκρυπτόμενοι, καταθέντες δὲ εἰς τὸ μέσον τολμῶμεν ἄν πῃ ἐλεγχόμενοι μηνύσωσι πότερον ἡδονὴν τ' ἀγαθὸν δεῖ λέγειν ἢ φρόνησιν...... Bekker, *partis secundæ vol. tertium, p. 137* ; Stalbaum, *p, 17 et 18.*

Tel est l'ancien texte, et la leçon de tous les manuscrits. Le passage total est très-clair, et l'enchaînement des idées tout-à-fait satisfaisant. M. Stalbaum, faute de le comprendre, a pris le parti de le bouleverser. Et d'abord il importe de déterminer avec précision le sens de cette incise : Τόγε μήν μοι ἴσον τοῦ σοῦ τε καὶ ἐμοῦ λόγου ἀρέσκει. Il nous semble que tous les traducteurs l'ont peu compris. Grou traduit : *L'égalité qui se trouve à cet égard entre votre sentiment et le mien me plaît.* Ficin : *Mihi igitur et in tuâ et in meâ oratione ex æquo id placet.*

Schleiermacher : *Diese Gleiche deines und meines Satzes genügt mir.* Or ce sens est tout-à-fait inadmissible, puisque, loin de s'accorder, Protarque et Socrate sont d'avis absolument contraires; de sorte que le raisonnement exige, pour l'ordre et la suite des idées, que l'on cherche un autre sens. Il est singulier que M. Stalbaum se taise sur cette difficulté sérieuse. Nous proposons l'explication suivante : Tu nies qu'il y ait des plaisirs, par esprit de système; moi aussi je pourrois nier qu'il y a des sciences différentes, et cette mauvaise foi ne nous meneroit à rien. *Mettons donc un peu d'égalité dans cette discussion*, et convenons qu'il y a des plaisirs différens et des sciences différentes. Partons de cette différence, de cette pluralité d'élémens dans le plaisir et la science, que nous regardons comme le bien (car telle est la signification véritable de διαφορότητα, que ni Grou, ni Ficin n'ont entendue); mettons-la dans tout son jour, et faisons l'un et l'autre une analyse des plaisirs et des sciences. Τό γε μὴν ἴσον τοῦ σοῦ τε καὶ ἐμοῦ λόγου ἀρέσκει se lie donc à tout le raisonnement et à τὴν τοίνυν διαφορότητα. Ἀρέσκει est la formule usitée pour ἀρεσκέτω, *placet* pour *placeat.* Ce sens une fois bien établi, il est aisé de voir comment tout s'enchaîne facilement : Et moi aussi, à ton exemple, je pourrois faire des difficultés; je pourrois soutenir que les sciences ne sont pas différentes les unes des autres, et me tirer d'affaire contre toi par l'absurdité; mais non, il ne le faut pas, et il faut également tomber d'accord que les plaisirs et les sciences contiennent des élémens différens. Il est clair que ce membre de phrase, *non, il ne le faut pas*, doit appartenir au même interlocuteur que ce qui précède, comme il faut aussi rapporter au même interlocuteur la conséqûence définitive, savoir, qu'il faut, cette diversité d'élémens pour les plaisirs et pour les sciences bien établie, la développer au grand jour. En effet tous les manuscrits sont ici unanimes, et le passage entier est par-tout rapporté à Socrate. Or, M. Stalbaum s'avise de le diviser, d'attribuer à Socrate jusqu'à *non, il ne le faut pas*... ἀλλ᾽ οὐ μὴν... et d'attribuer ce morceau à Protarque, jusqu'à τὴν τοίνυν διαφορότητα, conséquence du morceau précédent, et que Socrate, selon M. Stalbaum, exprimeroit ici pour son compte, tandis que les divers membres du raisonnement auroient été partagés entre Protarque et lui. *Id quod non modò colloquii concinnitas, sed etiam sensus horum verborum postulat :* τό γε μὴν ἴσον τοῦ σοῦ τε καὶ ἐμου λόγου ἀρέσκει. Or, remarquez que le *sensus horum verborum* est fort douteux et n'a pas été le moins du monde établi par M. Stalbaum. Voilà sur quel motif on se permet de changer l'ordre du dialogue

donné par tous les manuscrits, et confirmé par une étude approfondie.

III. Nous avons annoncé que M. Stalbaum ne change pas seulement l'ordre d'interlocution, mais que souvent il bouleverse celui des phrases, sur les motifs les plus légers. En voici un exemple frappant : Platon, en parlant de la manie de certains philosophes de son temps, qui croyoient avoir trouvé dans la catégorie de l'unité et de la pluralité, dans la méthode synthétique et analytique, le secret de toutes les découvertes, s'exprime ainsi : « Il n'est point de sujet qu'il (le jeune » philosophe) ne se plaise à remuer, tantôt le roulant et le confon- » dant en un, tantôt le développant et le coupant par morceaux, » s'embarrassant lui-même et quiconque l'approche, plus jeune ou plus » vieux, ou de même âge que lui; il ne fait quartier ni à son père » ni à sa mère, ni à aucun de ceux qui l'écoutent; il attaque non- » seulement les hommes, mais en quelque sorte tous les êtres, et je » réponds qu'il n'épargneroit aucun barbare, s'il pouvoit trouver un » truchement. » Bekker, p. 140 ; Stalbaum, p. 27, 28. . . . *Φειδόμενος οὔτε πατρὸς οὔτε μητρὸς οὔτε ἄλλου τῶν ἀκουόντων οὐδενὸς, ὀλίγου δὲ καὶ τῶν ἄλλων ζώων, οὐ μόνον τῶν ἀνθρώπων, ἐπεὶ βαρβάρων γε οὐδενὸς ἂν φείσαιτο, εἴπερ ἑρμηνέα μόνον ποθὲν ἔχοι.*

Il est évident que, quoiqu'en effet ce membre de phrase, *il attaque non-seulement les hommes, mais encore tous les êtres*, soit plus fort que celui-ci, *et il n'épargneroit pas même les barbares, s'il avoit un truchement ;* quoiqu'en effet, dis-je, le premier soit plus fort que l'autre, et même précisément à cause de cela, il doit le précéder afin de ne pas laisser l'esprit du lecteur sur un trait plus violent qu'ingénieux, et assez commun. M. Stalbaum, ne voyant pas cela, veut bouleverser toute la phrase. *Hæc verba*, dit-il, *quò diutius cogito tantò majorem labem traxisse videntur. Vide modò an hæc à Platone, vel ab alio quovis prudente scriptore proficisci potuerint. Sentisne intolerabilem verborum languorem, ne quid graviùs dicam, quasi verò ista sententiæ vim augeant, nec potiùs debilitent atque frangant. . . . Ut dicam quod sentio, locus hic ità corrigi debet : Φειδόμενος οὔτε πατρὸς οὔτε μητρὸς, οὔτε ἄλλου τῶν ἀκουόντων οὐδένος· ἐπεὶ βαρβάρων γε οὐδένος ἂν φείσαιτο, εἴπερ ἑρμηνέα μόνον ποθὲν ἔχοι· ὀλίγου δὲ καὶ τῶν ἄλλων ζώων, οὐ μόνον τῶν ἀνθρώπων. Mirum est omnium interpretum in tam manifestis corruptelis silentium.* En vérité, c'est bien plutôt la correction de M. Stalbaum qui est extraordinaire.

IV. Je regrette que, dans un autre endroit, p. 59, ce soit sur les traces de M. Schleiermacher que notre éditeur se soit égaré. Socrate

ayant établi quatre grandes classes d'existences, Protarque lui demande en plaisantant s'il n'en a pas encore une cinquième. Socrate lui répond: Et pourquoi pas, si j'en ai besoin pour expliquer de nouveaux faits incontestables! Ἐὰν δέ τι δέῃ, συγγνώσῃ πού μοί σὺ μεταδιώκοντι πέμπτον βίον; c'est-à-dire, une cinquième manière d'être, une cinquième classe d'existence. Schleiermacher n'admettant pas le sens de βίον, selon nous fort naturel, propose πέμπτον τίον; mais M. Stalbaum, forçant les choses, rejette ον, et propose seulement πέμπτόν τι. M. Bekker n'hésite pas, avec tous les manuscrits, à laisser πέμπτον βίον.

V. Mais voici un passage où les corrections de M. Stalbaum ont de plus graves conséquences: c'est celui où Platon traite de la classification des lettres de l'alphabet et de la constitution de la grammaire. « Ce fut, dit-il, selon la tradition égyptienne, un certain Theuth » qui, le premier, découvrit les voyelles. . . . , puis d'autres lettres » qui, sans être des voyelles, ont pourtant un certain son; . . . . » ensuite il distingue celles que nous appelons aujourd'hui muettes. . . » Πρῶτος τὰ φωνήεντα κατενόησεν. . . . καὶ πάλιν φωνῆς μὲν οὐ, φθόγγου δὲ μετέχοντα τινός. . . τρίτον δὲ εἶδος. . . τὰ νῦν λεγόμενα ἄφωνα. . . Bekker, p. 146; Stalbaum, p. 39, 40. Ainsi, d'abord et au premier rang, les voyelles, τὰ φωνήεντα; au dernier rang et à l'autre extrémité, les muettes, τὰ ἄφωνα; puis des lettres intermédiaires, μέσα, comme Platon le dit plus bas, et qui, sans être voyelles, φωνῆς μὲν οὐ μετέχοντα, ne sont pourtant pas tout-à-fait muettes, comme l'est B, lettre qu'on ne peut absolument prononcer seule, et ont un certain son, φθόγγου δὲ μετέχοντα, comme Σ, qui donne un son. Cette classification se trouve aussi dans le Théætète. « L'S (Σ) est un simple bruit que forme la langue en » sifflant. Le B (B) n'est ni une voyelle ni même un bruit. » Le B, dans la phraséologie du Philèbe, est une muette, ἄφωνος, ou même une lettre ἀφθόγγος, privée de son, et qui n'a pas même l'avantage du Σ. Le Cratyle ne laisse à cet égard aucune incertitude. Je citerai le texte: Ἆρ' οὖν καὶ ἡμᾶς οὕτω δεῖ πρῶτον μὲν τὰ φωνήεντα διέλεσθαι. . . . ἔπειτα ἄφωνα καὶ ἀφθόγγα, ... καὶ τὰ αὖ φωνήεντα μὲν οὔ, οὐ μέντοιγε ἀφθόγγα. . . . Cette phrase reproduit entièrement celle du Philèbe.

La raison et les manuscrits s'accordent donc pour faire lire avec Bekker, dans le passage du Philèbe, φωνῆς μὲν οὐ, φθόγγου δὲ μετέχοντα. Mais M. Stalbaum, sans aucune discussion, et sur un soupçon de M. Baumgarten-Crusius, propose et introduit dans le texte, φωνῆς μὲν, οὐ φθόγγου δὲ μετέχοντα. . . . , ce qui est absurde; car toute voyelle est, *à fortiori*, φθόγγου μετέχων, comme toute lettre ἀφθόγγος est ἄφωνος,

tandis qu'elle peut être ἄφωνος sans être ἀφθόγγος, et ne pas avoir le son déterminé de la voyelle, et pourtant avoir un certain son et produire un simple bruit.

VI. Je ne veux plus donner qu'un exemple de la facilité avec laquelle M. Stalbaum se laisse entraîner à modifier le texte ordinaire. Dans l'énumération et la classification des diverses espèces d'existences, Socrate, après avoir décrit l'espèce de l'infini, dit à Protarque: Présentement, ajoute à cette espèce τὴν τοῦ πέρατος γέννας. — Πρωτ. Ποίαν; — Σωκρατ. Ἣν καὶ νῦν δὴ δέον ἡμᾶς, καθάπερ τὴν τοῦ ἀπείρου ξυνηγάγομεν εἰς ἕν, οὕτω καὶ τὴν τοῦ περατοειδοῦς ξυναγαγεῖν, οὐ ξυνηγάγομεν· ἀλλ' ἴσως καὶ νῦν ταὐτὸν δράσει· τούτων ἀμφοτέρων ξυναγομένων καταφανὴς κἀκείνη γενήσεται. — Πρωτ. Ποίαν καὶ πῶς λέγεις; — Σωκρατ. Τὴν τοῦ ἴσου καὶ διπλασίου . . . Stalbaum, p. 64, 65; Bekker, p. 161, 162.

Il y a dans ce passage plusieurs difficultés qu'il faut éclaircir. D'abord que signifie τὴν τοῦ πέρατος γένναν! Si c'est l'espèce, εἶδος, γένος, comme tout le monde paroît l'avoir entendu, il en résulte le sens suivant: « A l'espèce de l'infini ajoute l'espèce du fini. — Quelle espèce! — » L'espèce que nous aurions dû tout-à-l'heure rassembler sous une seule » espèce. » En effet, εἰς τὸ ἕν veut dire ici incontestablement une idée collective, une classe, une espèce; il est donc ridicule de rassembler une classe sous une classe, une espèce sous une espèce. Nous pensons qu'il faut entendre, par τοῦ πέρατος γένναν, non pas l'espèce du fini, mais la génération du fini, les individus de cette espèce, les phénomènes de cette classe; et il en résulte le sens le plus satisfaisant. *Mêle à l'espèce de l'infini les phénomènes du fini, phénomènes dont nous avons dit plus haut quelque chose, sans les avoir méthodiquement rangés sous une seule idée et rapportés à la classe, à l'espèce à laquelle ils appartiennent.* En effet, plus haut Socrate a touché ces phénomènes et en a décrit quelques-uns, savoir, ceux de l'égal, du double, &c. Il ne les a pas approfondis; il ne le fait pas même ici, ces phénomènes étant assez clairs par eux-mêmes, et il se hâte d'aller à son but, au mélange des deux ordres de phénomènes, de l'infini et du fini. Mêle-les, dit-il, et il en va résulter un nouvel ordre, une nouvelle classe ou espèce; et Socrate, s'exprimant avec vivacité, dit: Mêle ces deux espèces, il en va résulter celle-ci: τούτων ἀμφοτέρων συναγομένων, καταφανὴς κἀκείνη γενήσεται. Rien de plus clair; mais la vivacité de cette forme, κἀκείνη, combinée avec l'interruption brusque de Protarque, Ποίαν καὶ πῶς λέγεις, a jeté du louche sur toute la phrase: en effet Ποίαν λέγεις, au premier coup d'œil, a bien l'air de se rapporter à κἀκείνη; et pourtant cela est inadmissible, car la réponse à Ποίαν λέγεις est τὴν

τῦ ἴσου καὶ διπλασίου, qui appartient, comme on l'a vu, à la seconde espèce, celle du fini, tandis qu'ici κἀκείνη indique une troisième espèce. Il faut donc rapporter ποίαν λέγεις à γέννιαν, et supposer que Protarque, trouvant que Socrate est allé trop vîte dans l'indication des phénomènes du fini, ce qui est assez vrai, ne fait pas attention à κἀκείνη qui est à la fin de la phrase, et l'interrompt en s'écriant: Que veux-tu dire! je ne t'entends pas: de quels phénomènes veux-tu parler! Et Socrate alors se développe, et lui rappelle avec précision les phénomènes dont il lui a déjà touché quelque chose, τὴν τῦ ἴσου καὶ διπλασίου.... Cela fait, il procédera à l'exposition de la troisième espèce. Nous doutons que l'on puisse adopter raisonnablement un autre sens que celui-ci; nous avouons pourtant que κἀκείνη et ποίαν paroissent, au premier coup d'œil, avoir l'air de se rapporter l'un à l'autre; mais c'est là une de ces obscurités apparentes qui sont si fréquentes dans Platon, parce que sa diction suit avec une flexibilité admirable tous les mouvemens et, pour ainsi dire, tous les hasards de la conversation, qui amènent souvent de pareilles rencontres. C'est un art dans Platon, et souvent on le lui a donné en reproche. Ceux qui ne sont pas habitués à la souplesse de son style et à l'enchaînement de ses idées, que les détours perpétuels de la conversation développent sans jamais les troubler, ne le comprenant pas, veulent le rectifier et le gâtent. Ici, par exemple, M. Stalbaum, pour éviter l'apparente relation de ποίαν et de κἀκείνη, propose pour plus de clarté de retrancher κἀκείνη, qui fait toute l'obscurité; or, on ne peut retrancher κἀκείνη sans la phrase entière, τούτων ἀμφοτέρων ξυναγομένων καταφανὴς κἀκείνη γενήσεται; il faudra donc retrancher toute cette phrase qui, tenant à la précédente, ἀλλ' ἴσως καὶ νῦν τοῦτον δράσει, doit l'envelopper aussi dans sa ruine; et M. Stalbaum, ne reculant devant aucun scrupule, retranche le tout comme interposé, quoique pas un seul manuscrit ne contienne même la plus légère variante.

Nous pourrions prolonger cet examen; mais son utilité compenseroit à peine son aridité, et nous croyons que les nombreux exemples que nous avons cités prouvent abondamment les assertions que nous avons avancées sur le peu de sévérité critique de cette nouvelle édition, et sur la hardiesse souvent téméraire avec laquelle M. Stalbaum s'est permis d'altérer le texte de Platon; ce texte qui, comme celui de la plupart des grands écrivains attiques, et, plus particulièrement qu'aucun autre, accueilli, conservé, transmis d'âge en âge, avec un respect et des scrupules presque religieux, jusqu'à l'entière destruction du paganisme; amnistié, honoré même par le christianisme,

remplissant toutes les bibliothèques publiques et particulières, a dû se présenter à la barbarie avec toutes les chances de salut, et qui, au renouvellement des lettres, objet d'un nouvel enthousiasme et d'un nouveau culte, n'admet guère, dans les nombreuses copies que l'on en fit alors sur tous les points du monde savant, d'autres altérations, ou même d'autres diversités possibles, que celles qui peuvent résulter du plus ou moins de diligence ou d'habileté de la part du copiste. Encore, jusqu'à ces derniers temps, pouvoit-on se faire une illusion sur les ressources que fourniroit la découverte de nouveaux manuscrits, et autoriser ses conjectures de l'espérance de variantes nouvelles. Mais aujourd'hui que les deux derniers volumes de l'édition de M. Bekker, en attestant son zèle et son infatigable activité, ne laissent plus guère de bibliothèques nouvelles et de nouveaux manuscrits à consulter, et trahissent, au milieu de tant de leçons diverses soigneusement recueillies, l'uniformité des manuscrits, la pureté du texte ancien, et l'insignifiance de la plupart des variantes, la route des hypothèses et des conjectures est fermée ; nous savons que nous possédons le texte de Platon tel qu'il est permis de le posséder et tel qu'on le possédoit dans l'antiquité. Il ne reste plus, au lieu de le défigurer par des corrections hypothétiques, qu'à l'étudier, et à essayer de le comprendre tel qu'il est, à l'aide des ressources et des procédés d'une critique éclairée qui connoît ses droits et leurs limites. Cependant les défauts graves que nous avons cru devoir signaler dans le travail de M. Stalbaum ne nous empêchent point d'en reconnoître d'ailleurs le mérite. Celui qui le distingue particulièrement, et recommande avec honneur cette nouvelle édition à tous les amis de la littérature et de la philosophie grecque, est la publication du commentaire jusqu'alors inédit d'Olympiodore sur le Philèbe. Cette publication toute seule est déjà un service important; elle fera l'objet d'un dernier article.

V. COUSIN.

DISCOURS sur les révolutions de la surface du globe, et sur les changemens qu'elles ont produits dans le règne animal; par M. le baron G. Cuvier, *commandeur de la Légion d'honneur, &c. &c.;* troisième édition française. Paris, Dufour et d'Ocagne, 1825, *in-8.°* de 400 pages, avec plusieurs planches.

PREMIER EXTRAIT.

LES *Recherches sur les ossemens fossiles* par M. le baron Cuvier sont un des monumens de notre temps dont les savans et le public ont le mieux senti l'importance et apprécié l'utilité. Trois éditions successives d'un ouvrage en cinq volumes *in-4.°*, publiées dans l'espace de peu d'années, n'ont pas encore satisfait l'empressement des nombreuses classes de lecteurs qu'un pareil livre a droit d'intéresser. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le discours préliminaire qui a l'avantage d'offrir le plan et le résultat des travaux de l'auteur sur les os fossiles, sous une forme qui les rend accessibles aux personnes mêmes qui n'ont pas fait une étude spéciale de la géologie, a été recherché avec plus d'avidité encore que le traité auquel il sert d'introduction. Indépendamment des deux éditions de ce traité, à la tête desquelles le discours a trouvé place, et des traductions anglaise et allemande qu'on en a faites séparément, on a cru devoir le réimprimer une troisième fois en français; et c'est cette réimpression, perfectionnée par quelques améliorations de l'auteur, qui va paroître de nouveau dans la troisième édition des *Recherches,* que les libraires se sont vus dans la nécessité d'annoncer au moment même où ils achevoient de livrer la seconde à l'impatience du public.

Un discours préliminaire si remarquable par son étendue, si intéressant par son objet, et dans lequel M. Cuvier a rapproché les fruits de ses travaux sur une science qui doit tant à ses découvertes, et les résultats de ses observations sur des questions d'un autre genre qui s'y rattachent; un tel discours est à lui seul un ouvrage digne de toute l'attention des lecteurs; et nous ne craignons pas de consacrer une certaine étendue à l'analyse d'un écrit où l'on trouve tout-à-la-fois l'histoire critique de la géologie, l'exposition complète de ses principes et de sa méthode, et l'aperçu des principaux faits dont elle se compose.

Le début de M. Cuvier est digne du sujet auquel le discours est consacré: « Lorsque le voyageur parcourt ces plaines fécondes où

» des eaux tranquilles entretiennent par leur cours régulier une » végétation abondante, et dont le sol, foulé par un peuple nombreux, » orné de villages florissans, de riches cités, de monumens superbes, » n'est jamais troublé que par les ravages de la guerre ou par l'op- » pression des hommes en pouvoir, il n'est pas tenté de croire que » la nature ait eu aussi ses guerres intestines, et que la surface du » globe ait été bouleversée par des révolutions et des catastrophes. » Ce premier coup-d'œil, jeté sur l'extérieur de notre planète, marque, par une image sensible et frappante, le contraste entre ce qu'il est à présent et ce qu'il fut autrefois, et prépare l'esprit à concevoir ces changemens et ces bouleversemens dont on va parcourir l'histoire, et dont M. Cuvier trace rapidement l'étonnante succession.

Ces idées d'ordre, de repos, de fixité, qui s'offrent à celui qui se borne à considérer l'état actuel de la terre, s'évanouissent aussitôt qu'on vient à creuser ce sol aujourd'hui si paisible. Les terrains bas, les collines qui bordent les plaines, sont formés de couches qui enveloppent d'innombrables produits de la mer. Ces couches pénètrent à de très-grandes profondeurs, et s'élèvent à des hauteurs infiniment supérieures au niveau de toutes les mers. Toutes les parties du monde, tous les hémisphères, tous les continens, toutes les îles un peu considérables, présentent le même phénomène. L'ignorance avoit autrefois soutenu que ces restes de corps organisés étoient de simples jeux de la nature : l'examen attentif qu'on a fait de leur structure et de leur nature chimique, dispense aujourd'hui de réfuter sérieusement une pareille hypothèse. D'un autre côté, ces coquilles fossiles ont gardé leurs parties les plus délicates, leurs crêtes les plus ténues, leurs pointes les plus déliées : on n'y aperçoit le plus souvent ni détrition, ni rupture, rien qui indique un transport violent. La mer où elles ont vécu les a donc déposées dans les lieux où on les trouve. Elle a séjourné dans ces lieux long-temps, paisiblement, pour former ces dépôts si réguliers, si solides, si vastes, si épais. Le bassin des mers a donc éprouvé au moins un changement, soit d'étendue, soit de situation; voilà ce qui résulte des premières fouilles et de l'observation la plus superficielle.

Mais les traces de révolutions deviennent plus importantes, quand on s'élève un peu plus haut, ou quand on se rapproche davantage du pied des grandes chaînes. Ce sont bien encore des bancs coquilliers, plus épais même et plus solides que les précédens; les coquilles y sont tout aussi nombreuses, aussi bien conservées : mais ce ne sont plus les mêmes espèces, et les couches qui les contiennent se présentent

souvent dans une direction oblique ou verticale. Il est d'autant plus évident qu'elles n'ont pas été déposées ainsi, et qu'elles ont été relevées postérieurement à leur formation, que souvent leur partie supérieure est recouverte de dépôts horizontaux. Ainsi la mer, avant de former ces derniers, en avoit formé d'autres, que des causes quelconques avoient brisés, redressés, bouleversés de mille manières ; et comme on observe de grandes différences entre ces couches et les produits de la vie qu'elles renferment, selon qu'on vient à les examiner dans l'ordre de leur superposition, on acquiert encore la preuve que la nature animale a successivement éprouvé des variations qui ont correspondu à celles du liquide dans lequel les animaux vivoient. Des mêmes observations appliquées à l'ensemble et aux détails de tous les faits de ce genre, on déduit plusieurs propositions qui peuvent passer pour démontrées. Plus les couches sont anciennes, plus chacune de ces couches est uniforme dans une grande étendue ; plus elles sont nouvelles, plus elles sont limitées et sujettes à varier à de petites distances. Lorsque certaines couches, en se montrant au-dessus des eaux, eurent divisé la surface des mers par des îles, par des chaînes saillantes, il put y avoir des changemens différens dans plusieurs bassins particuliers. Généralement, les coquilles des couches anciennes ont des formes qui leur sont propres ; elles disparoissent graduellement pour ne plus se montrer dans les couches récentes, encore moins dans les mers actuelles. Enfin lorsque la mer a quitté nos continens pour la dernière fois, ses habitans ne différoient pas beaucoup de ceux qu'elle alimente encore aujourd'hui. D'un autre côté, le mélange des débris d'animaux marins avec ceux des animaux terrestres prouve que le bassin des mers s'est déplacé plusieurs fois ; que des terrains mis à sec ont été de nouveau recouverts par les eaux ; et, pour s'en tenir à ce qui regarde le sol que l'homme et les animaux terrestres habitent actuellement, il est certain qu'il avoit déjà été desséché une fois, et qu'il avoit alors nourri des quadrupèdes, des oiseaux, des plantes, et d'autres productions terrestres de tous les genres.

Après avoir rappelé à grands traits les preuves de toutes ces assertions, M. Cuvier examine quelle a été la manière d'agir de la cause qui a pu produire ces révolutions. Il fait voir, toujours par des faits, que le plus souvent l'action n'en a pas été lente et progressive, mais au contraire rapide et instantanée. Cela est sur-tout évident pour la dernière catastrophe, pour celle qui, par un double mouvement, a inondé, et ensuite remis à sec, nos continens actuels. Les cadavres des grands quadrupèdes qu'elle a laissés dans les pays du nord, et

que la glace y a saisis, se sont conservés jusqu'à nos jours avec leur peau, leur poil et leurs chairs : s'ils n'eussent été gelés aussitôt que tués, la putréfaction les auroit décomposés. Les déchiremens, les redressemens, les renversemens des couches plus anciennes ne laissent pas douter que des causes subites et violentes ne les aient pareillement mises en l'état où nous les voyons. « La vie, dit M. Cuvier, » a donc souvent été troublée sur cette terre par des événemens » effroyables. Des êtres vivans sans nombre ont été victimes de ces » catastrophes. . . . ; leurs races mêmes ont fini pour jamais, et ne » laissent dans le monde que quelques débris à peine reconnoissables » pour le naturaliste. «

D'autres considérations prises de l'étude de ces parties de notre globe qu'on nomme *primitives*, parce qu'elles paroissent avoir été formées avant toutes les autres et avoir précédé la naissance même des êtres organisés, suivent cette exposition rapide. Elles portent le même caractère de solidité, de justesse et de rigoureuse exactitude. Elles conduisent l'auteur à rechercher si, parmi les causes qui agissent maintenant à la surface de la terre, il s'en trouve quelqu'une à laquelle on puisse rapporter les changemens immenses et les bouleversemens survenus dans les âges antérieurs à celui où nous existons. Il en compte quatre principales, qui contribuent à altérer la surface de nos continens : les pluies et les dégels, qui dégradent les montagnes escarpées ; les eaux courantes, qui entraînent ces débris ; la mer, qui, sapant le pied des côtes élevées, y forme des falaises, et qui, d'un autre côté, rejette sur les côtes basses des monticules de sable ; et enfin les volcans, qui percent les couches solides, et répandent à la surface les amas de leurs déjections. Les grands éboulemens produits par la première de ces quatre causes, sont assez rares, et la principale influence des débris tombés des hautes montagnes est de fournir des matériaux pour les ravages des torrens. Les eaux des montagnes, enflées par la fonte des neiges, voient leurs flots se ralentir à mesure qu'elles s'éloignent des points élevés d'où elles s'élancent, et n'apportent aux plaines qu'elles traversent, ou aux côtes où elles arrivent, qu'un limon composé des parties les plus ténues, parmi celles qu'elles ont d'abord entraînées ; elles bornent leur action à l'accroissement des rivages près de l'embouchure qui les conduit à la mer. Les dunes accumulées sur les côtes basses par le mouvement du reflux, les falaises creusées sur les côtes élevées par la puissance destructive des flots, produisent des effets encore moins considérables. En général, l'action des eaux sur la terre ferme ne consiste qu'en

nivellemens. Leurs effets sont contenus dans des limites qu'il est aisé d'apprécier, et qui n'ont rien de commun avec ces énormes masses dont la géologie cherche l'origine. Quelques autres changemens qui s'opèrent dans le sein même de l'océan, ou par un effet de la transsudation des eaux au travers des couches calcaires, ne sauroient non plus servir à l'explication de si grands phénomènes. Telles sont les stalactites, les incrustations, la production des lithophytes. Toutes ces causes réunies ne changeroient pas d'une quantité appréciable le niveau de la mer, ne releveroient pas une seule couche au-dessus de ce niveau, et sur-tout ne produiroient pas le moindre monticule à la surface de la terre. On a bien soutenu que la mer éprouvoit une diminution générale; mais les faits qu'on a cités à l'appui de cette assertion ont été contredits par des faits tout opposés. Quant aux volcans, leur action est encore plus bornée, plus locale que toutes celles dont on vient de parler. Ils n'élèvent ni ne culbutent les couches que traverse leur soupirail; et si quelques causes, agissant de ces profondeurs, ont contribué à soulever de grandes montagnes, ce ne sont pas des agens volcaniques tels qu'il en existe de nos jours.

Après avoir prouvé qu'on chercheroit en vain, dans les forces qui agissent maintenant à la surface de la terre, des causes suffisantes pour produire les révolutions et les catastrophes dont son enveloppe montre les traces, M. Cuvier porte ses regards sur les forces extérieures constantes connues jusqu'à présent, et fait voir qu'on n'y trouve pas plus de ressources. L'inclinaison de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique s'exécute dans des directions et des limites connues, et la lenteur de ce mouvement ne sauroit amener des révolutions instantanées. Il en est de même de tous les mouvemens graduels, quels qu'ils puissent être; un changement subit, tel que celui dont il s'agit, ne peut en avoir été le résultat immédiat.

M. Cuvier passe ensuite en revue les différens systèmes qui ont été imaginés pour rendre raison de ces révolutions anciennes; et cet examen, qui ne seroit qu'un sujet de moquerie pour des esprits superficiels, conduit l'auteur à faire voir que tant d'hommes ingénieux ou savans n'ont erré le plus souvent que parce qu'ils accordoient une attention trop exclusive à certains phénomènes, et qu'ils négligeoient en même temps d'autres phénomènes non moins importans à étudier. La recherche exacte des faits n'auroit pas donné naissance à tant de théories, et elle auroit produit plus de résultats solides; elle eût servi sur-tout à tracer une histoire des terrains secondaires, qui forment la partie la

plus importante et la plus difficile du problème, et l'on auroit pu fixer les superpositions de leurs couches, et les rapports de ces couches avec les espèces d'animaux et de plantes dont elles renferment les restes. « Y a-t-il des animaux, des plantes, propres à certaines » couches et qui ne se trouvent pas dans les autres ! Quelles sont » les espèces qui paroissent les premières, et celles qui viennent » après ! Y a-t-il un rapport constant entre l'ancienneté des couches » et la ressemblance ou la non-ressemblance des fossiles, soit entre » eux, soit à l'égard des êtres vivans ! » Voilà quelques unes des questions que l'auteur se propose, et auxquelles il lui semble qu'il auroit fallu répondre avant de hasarder des conjectures et des explications toutes plus ou moins prématurées.

L'étude des fossiles est donc, suivant M. Cuvier, le guide que doit prendre le naturaliste qui s'occupe de l'histoire de notre globe ; et c'est la seule base sur laquelle on puisse établir une doctrine solide en géologie. La *partie purement minérale* de ce grand problème avoit été étudiée avec un art admirable par Saussure, et développée d'une manière non moins satisfaisante par Werner ; mais quoique d'autres savans eussent rassemblé et décrit par milliers les débris fossiles des corps organisés, on avoit presque toujours négligé de rechercher les lois générales de position et de rapport des fossiles avec les couches ; et cependant, c'est aux fossiles qu'on doit la précision et la certitude dont la théorie de la terre est susceptible. Eux seuls pouvoient nous apprendre qu'il y avoit eu, dans la formation du globe, des époques successives, et une série d'opérations différentes ; que ce globe n'a pas toujours eu la même enveloppe, puisqu'il recèle dans son sein la dépouille d'êtres organisés qui n'ont pu vivre qu'à sa surface. En effet, s'il n'existoit que des terrains sans fossiles, personne ne pourroit soutenir que ces terrains ne remontent pas à la même époque et n'ont pas été formés tous ensemble.

Obligé de faire un choix parmi les fossiles, dont l'étude seule offre un champ immense, M. Cuvier nous informe des motifs qui l'ont déterminé à donner la préférence aux quadrupèdes. Cette classe d'êtres organisés étoit tout à-la-fois plus féconde en conséquences précises, et cependant moins connue et plus riche en nouveaux sujets de recherches. Les coquilles annoncent, il est vrai, que la mer existoit aux lieux où elles se sont formées ; mais les ossemens des quadrupèdes prouvent de plus, ou que la couche même qui les renferme étoit autrefois à sec, ou qu'il s'étoit au moins formé une terre sèche dans le voisinage. La disparition des espèces fait voir

que cette couche a été inondée, ou que cette terre sèche avoit cessé d'exister : c'est donc par leurs ossemens que nous apprenons le fait important des irruptions répétées de la mer. La différence qui existe entre les espèces détruites et les espèces vivantes, est aussi beaucoup plus facile à constater pour les mammifères que pour les mollusques. On pourroit, à la rigueur, soutenir que les coquilles des couches anciennes existent encore dans le fond de quelques mers inaccessibles à nos filets : mais pour les quadrupèdes, même pour les espèces de petite dimension, cette ressource, déjà considérablement diminuée par les progrès de la zoologie, s'affoiblit encore journellement par le perfectionnement des connoissances géographiques, qui ne permettront plus à l'avenir de supposer l'existence de mammifères inconnus. Loin d'avoir, comme les modernes, visité toutes les grandes terres du globe, les anciens n'avoient porté leurs pas que dans une portion assez peu considérable de notre continent ; et cependant la plupart des espèces de mammifères qui y habitent leur étoient connues. M. Cuvier établit cette dernière assertion en rapprochant des indications fournies par les naturalistes et les autres écrivains grecs ou romains, les notions plus positives recueillies de notre temps. Les fables mêmes racontées touchant certaines espèces trouvent souvent une explication naturelle ; et par la pénétrante sagacité du zoologiste, la vérité se montre à travers les récits merveilleux des mythologues et la fantasque imagination d'artistes ignorans ou crédules. « Si dix-huit ou vingt siècles, conclut ici » M. Cuvier, si la circumnavigation de l'Afrique et des Indes, n'ont » rien ajouté en ce genre à ce que les anciens nous ont appris, il n'y » a pas d'apparence que les siècles qui suivront apprennent beaucoup » à nos neveux. »

L'objet des réflexions dont nous venons de présenter le résumé, est de prévenir l'objection qui pourroit être faite par ceux qui refuseroient de croire à l'entier anéantissement des races anciennes, et qui nourriroient encore l'espoir de les retrouver vivantes en quelques lieux du globe. A bien dire, cet espoir est maintenant tellement chimérique, et l'objection à laquelle il serviroit de fondement est si foible aux yeux des hommes instruits, qu'il semble presque superflu d'y rien opposer. Mais M. Cuvier a voulu circonscrire de la manière la plus précise les phénomènes dont il entreprenoit l'histoire ; et la rigueur presque mathématique des résultats auxquels il parvient, n'est pas un des traits les moins remarquables de l'ouvrage que nous examinons.

Un des inconvéniens de l'étude à laquelle l'auteur a cru devoir

accorder la préférence, c'est que les ossemens qui en sont le sujet se sont rarement conservés entiers, comme les coquilles ou les squelettes de poissons, et que le plus souvent les caractères qui peuvent servir à faire retrouver leurs analogues dans les collections ou dans les écrits des naturalistes, ont disparu dans l'état incomplet et fruste où la nature nous les présente. De là vient que tant d'auteurs estimables et de géologues célèbres, MM. Camper, Pallas, Blumenbach, Sæmmering, Faujas, Rosenmuller, et tant d'autres qui ont décrit des os fossiles de quadrupèdes, les ont classés d'une manière vague, d'après des ressemblances superficielles ; en sorte que cette partie de l'histoire des fossiles, la plus instructive de toutes, étoit aussi, avant les travaux de M. Cuvier, de toutes la moins avancée et celle qui laissoit le plus à desirer.

Mais, ainsi que l'observe l'auteur, l'anatomie comparée possède un principe qui, bien développé, étoit capable de faire évanouir tous les embarras: c'est celui de la corrélation des formes dans les êtres organisés, principe au moyen duquel chaque espèce pourroit, à la rigueur, être reconnue par chaque fragment de chacune de ses parties. Tout être organisé forme un ensemble, un système unique dont les parties se correspondent mutuellement et concourent à un même ordre d'actions. Aucune de ces parties ne peut changer sans que les autres ne changent aussi; et par conséquent chacune d'elles, prise séparément, indique et donne toutes les autres. Si les intestins d'un animal sont organisés de manière à ne digérer que de la chair, et de la chair récente, il faut aussi que ses mâchoires soient construites pour dévorer une proie, ses griffes pour la saisir et la déchirer, ses dents pour la couper et la diviser, le système entier de ses organes locomoteurs pour la poursuivre et pour l'atteindre, ses organes des sens pour l'apercevoir de loin. Telles seront les conditions générales propres au régime carnivore; il en existe ensuite de particulières relatives à la grandeur, à l'espèce, au séjour de la proie pour laquelle l'animal est disposé. Les mêmes principes sont applicables, avec le même degré de rigueur, à toutes les autres conditions de l'existence des animaux, et se montrent à un œil exercé, non-seulement dans leur ensemble, mais dans les moindres détails de leur organisation; et c'est ainsi qu'il est vrai de dire que la classe, l'ordre, le genre, et jusqu'à l'espèce, se trouvent exprimés dans la forme de chaque partie.

Mais outre ces rapports évidens par eux-mêmes, et que la théorie explique d'une manière satisfaisante, il en est d'autres dont la nécessité semble moins bien établie, et qui néanmoins ne laissent pas de

s'offrir avec la même régularité. On voit bien, par exemple, pourquoi les animaux à sabots doivent tous être herbivores; c'est qu'ils n'ont aucun moyen de saisir une proie. Mais il paroît douteux qu'on eût deviné, si l'observation ne l'avoit appris, que les ruminans auroient tous le pied fourchu, et qu'ils seroient les seuls qui l'auroient. Une connoissance approfondie des lois qui lient et subordonnent les unes aux autres les diverses fonctions des corps animés, ne suffiroit donc pas pour se former une idée complète et sûre de cette sorte de dépendance : il faut y joindre une étude attentive, même minutieuse, de l'anatomie comparée, et l'étendre à toutes ces particularités qu'on voit exister chez une même espèce, quelquefois sans pouvoir se rendre compte de leur coïncidence. Sous tous ces rapports, personne ne pouvoit, plus que M. Cuvier, jeter du jour sur tant de questions délicates, de circonstances fugitives, de rapports subtils, qui constituent les caractères des espèces. C'est en ne négligeant aucun des secours qu'une anatomie perfectionnée prête à la zoologie, que ce célèbre naturaliste est parvenu à poser sur cette matière des lois aussi précises qu'invariables, et dont les applications offrent les exemples multipliés d'une admirable sagacité et d'une pénétration qui semble avoir quelque chose de divinatoire. Nous aurons occasion d'en citer plusieurs avant de terminer cette analyse.

Un système d'observations peut être si bien lié et tellement complet, qu'il en résulte une égale certitude pour ses conséquences négatives et pour ses conséquences positives : c'est ce qu'on observe à l'égard des recherches de M. Cuvier. Non-seulement on peut, avec ses descriptions, ainsi que nous le dirons en finissant, considérer comme véritablement restituées et *reconstruites*, s'il est permis de parler ainsi, quatre-vingt-dix espèces inconnues, fixer l'époque relative de la naissance de chacune de ces espèces, déterminer par conséquent avec la plus grande précision l'ordre où elles se sont succédées; mais on peut assurer aussi que ces espèces, différentes de celles qui existent actuellement sur le globe, ne leur ont pas donné naissance; qu'elles ne sont pas de simples modifications les unes des autres, produites par un changement dans les influences auxquelles elles auroient été soumises. Cette idée, qui s'est présentée avec des apparences si séduisantes à l'esprit de plusieurs habiles naturalistes, et d'après laquelle toutes les espèces pourroient se changer les unes dans les autres, ou résulter, par une altération indéfinie des formes, de l'une d'entre elles, ne reçoit donc aucune confirmation par les recherches de M. Cuvier. On peut dire même que ces recherches y sont tout-à-fait contraires, puisqu'en constatant

ce qui s'est passé à cet égard dans les temps déjà écoulés, elle donne la mesure exacte de ce qui peut arriver de semblable à l'avenir. Si les espèces avoient changé par degrés, on devroit trouver des traces de ces modifications graduelles, et les entrailles de la terre auroient ainsi conservé les monumens de la plus curieuse des généalogies. Mais puisque rien de semblable n'a été observé jusqu'ici, on peut en conclure que les espèces d'autrefois étoient aussi constantes que les nôtres, ou du moins que la catastrophe qui les a détruites ne leur a pas laissé le temps de se livrer à leurs variations.

Un autre résultat négatif du plus haut intérêt, qui se tire pareillement des recherches de M. Cuvier, c'est l'absence d'os humains, parmi les fossiles proprement dits, dans les couches régulières de la surface du globe. On ne démentiroit pas cette observation en montrant des débris de notre espèce dans les tourbières, dans les fentes des rochers, dans les grottes calcaires, dans les alluvions des fleuves. Il n'est guère plus extraordinaire de trouver les restes de l'homme en de pareils lieux, qu'il ne le seroit d'en découvrir dans un ancien cimetière ou dans des catacombes. Mais dans les lits qui recèlent les anciennes races, parmi les paléothérions, et même parmi les éléphans et les rhinocéros, on n'a jamais découvert le moindre fossile humain. On a beau proclamer de temps à autre des découvertes de ce genre, l'observation la plus simple suffit toujours pour faire voir, ou que les ossemens humains n'étoient pas réellement fossiles, ou que les fossiles véritables n'étoient pas des ossemens humains. Les assertions contraires qu'on a si souvent hasardées à ce sujet sont formellement démenties par la vérification des faits. Les ouvriers qui travaillent dans les carrières à plâtre sont fermement persuadés que les portions de squelettes qu'ils découvrent appartiennent à des corps humains, et l'on connoît les fables auxquelles ont si souvent donné lieu, chez des peuples peu instruits, ces grands ossemens qu'on prenoit pour des os de géans. Mais on doit convenir qu'entre de tels observateurs qui affirment, et le naturaliste qui nie, il ne sauroit y avoir à balancer.

C'est donc une chose aussi bien prouvée que curieuse et importante, que l'espèce humaine n'existoit pas encore dans les pays où l'on a découvert des fossiles, à l'époque des révolutions qui les y ont enfouis; car si elle y eût existé, il n'y auroit eu aucune raison pour qu'elle échappât toute entière à des catastrophes si générales; et si, comme cela eût été inévitable, un certain nombre d'individus humains avoient été enveloppés dans ces catastrophes, il seroit impossible d'expliquer pourquoi tous les débris en auroient disparu, les os de l'homme se

conservant tout aussi bien que ceux des animaux, quand ils sont placés dans les mêmes circonstances. M. Cuvier, toujours attentif à ne poser comme conséquence que ce qui est véritablement compris dans son raisonnement, n'assure pas non plus que l'homme n'existoit point du tout avant cette époque. Plusieurs hypothèses également plausibles pourroient être opposées à cette assertion : l'homme auroit pu habiter quelques contrées peu étendues, d'où il auroit repeuplé la terre après ces événemens terribles. Peut-être aussi les lieux où il se tenoit ont-ils été entièrement abîmés, et ses os ensevelis au fond des mers actuelles, à la réserve du petit nombre d'individus qui ont continué son espèce. Ce qui est certain, c'est que l'établissement de l'homme dans les pays où se trouvent les fossiles des autres animaux terrestres, c'est-à-dire, dans la plus grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, est nécessairement postérieur, non-seulement aux révolutions qui ont enfoui ces os, mais encore à celles qui ont ensuite remis à découvert les couches qui les enveloppent, et qui sont les dernières que le globe ait subies. La certitude d'un tel fait donneroit le plus grand prix à un travail dont il seroit l'unique résultat. Car une telle certitude, acquise à l'événement qui a consommé l'œuvre de la création, marque le point où l'histoire de notre espèce vient se joindre à l'histoire de la nature, et fournit un abondant sujet de réflexions à l'homme religieux, à l'antiquaire et au véritable philosophe. Ici de nouveaux matériaux viennent s'offrir au naturaliste qui continue de tracer les annales de notre globe. Aux renseignemens qu'il continuera de chercher dans les entrailles de la terre, il lui sera permis de joindre ceux qui se sont conservés dans la mémoire des hommes; et les lumières plus vives qu'il obtiendra de l'étude de cette double série de monumens, ajouteront encore à l'éclat de ses recherches, en lui donnant à lui-même une plus grande assurance d'avoir approché de la vérité. Le morceau, si remarquable sous tous les rapports, où M. Cuvier a combiné ces deux classes de faits pour déterminer l'époque de la dernière grande révolution que notre globe ait subie, exige de notre part une attention toute particulière. Nous en réservons l'analyse pour un second article, où nous présenterons également le précis des découvertes relatives aux ossemens des quadrupèdes, et quelques autres objets qui n'ont pu trouver place dans celui-ci.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

ICONOGRAPHIE ANCIENNE, ou Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité.

ICONOGRAPHIE ROMAINE, tome II, par le chevalier Mongez, *membre de l'Institut royal de France;* avec cette épigraphe : *Magnorum virorum imagines, incitamenta animi.* 1 vol. *in-4.°* de 334 pages, avec un atlas de 35 planches.

SECOND ARTICLE.

DANS notre premier article, nous avons analysé la partie du chapitre premier consacrée à Jules César, à Auguste et à leur famille.

Les monumens relatifs au règne de Tibère auxquels les auteurs de cet ouvrage ont donné accès dans leur recueil, sont : 1.° Deux médailles qui présentent sa tête bien exécutée, l'une frappée l'an 776 par ordre du sénat; l'autre, frappée à Lyon, qui offre au revers l'autel élevé en l'honneur d'Auguste par toutes les Gaules (1). Tibère, avec les principaux membres de la famille d'Auguste, avoit été nommé prêtre de cet empereur déifié : cette médaille, dit M. Mongez, eut probablement pour objet de conserver le souvenir de ce sacerdoce. Ce sont ces médailles qui ont servi à faire reconnoître plusieurs des portraits de Tibère. 2.° Une statue de Tibère, de marbre pentélique, trouvée en 1795 à Piperno (l'ancienne *Pivernum*) : d'après le port des deux bras, M. Mongez conjecture avec raison qu'elle tenoit le foudre dans la main droite, et un sceptre dans la gauche, comme les empereurs représentés en Jupiters sur les pierres gravées et les médailles. Sa conjecture est d'ailleurs confirmée par une cornaline du cabinet Poniatowski, décrite par M. Visconti, dans le Musée Pio-Clementino. Outre le dessin de la statue, on a reproduit à part le profil de la tête. 3.° La tête de Tibère, conservée au musée royal; elle fut trouvée en 1792 dans les fouilles ordonnées par le prince Borghèse. 4.° Enfin, le beau camée du cabinet du Roi, offrant les profils de Tibère et de Caligula.

L'article de Tibère est suivi de celui de Drusus et de ses fils; et quoique le texte et les monumens qui s'y rapportent mériteroient bien

---

(1) Tout ce qui se rapporte à cet autel a été savamment traité par M. Artaud, directeur du musée de Lyon, dans un ouvrage spécial intitulé *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon.* Lyon, 1820, *in-4.°*

que nous nous y arrêtassions un peu ; nous passerons aux monumens relatifs à Germanicus, parmi lesquels on remarque un bel onyx qui, après avoir appartenu à une église où on le connoissoit sous le nom de la *Fuite du patriarche Joseph en Égypte*, fut déposé dans le cabinet de Louis XIV. Agrippine, et un prince qui a quelque ressemblance avec Germanicus son époux, y sont représentés montés sur un char traîné par des serpens ailés. Oudinet, en 1707, présenta à l'académie des inscriptions et belles-lettres le dessin et l'explication de ce camée (1) : il y reconnut avec raison Agrippine, sous l'emblème de Cérès, tenant des pavots, symbole d'abondance, à cause de la quantité innombrable de leurs graines. Montfaucon a depuis publié ce camée. Les serpens ailés, attelés au char, rappellent celui que Cérès donna à Triptolème pour aller enseigner le labourage aux hommes ; et comme, selon Diodore de Sicile, il commença par Éleusis près d'Athènes, M. Mongez conjecture que ce camée est un monument de l'attachement des Athéniens pour Germanicus, et des honneurs extraordinaires qu'ils lui rendirent, lorsqu'il vint visiter leur pays. On trouvera peut-être cette indication un peu fugitive ; mais, en archéologie, il faut réunir les plus foibles indices, quand les caractères décisifs manquent, et l'on peut se hasarder à proposer une conjecture, au défaut de toute autre, quand elle a quelque probabilité.

Ce camée est suivi d'un autre également fort beau représentant aussi une apothéose de Germanicus, mais de Germanicus seul. C'est encore un monument précieux conservé par la pieuse ignorance de nos pères. Selon eux, il représentoit S. Jean l'Évangéliste enlevé au ciel par un aigle et couronné par un ange. Le cardinal Humbert avoit rapporté ce camée de Constantinople, où il alla, sous le pontificat de Léon IX. Il le donna aux Bénédictins de Saint-Èvre de Toul, qui le conservèrent précieusement parmi leurs reliques ; mais ils s'empressèrent de l'offrir à Louis XIV en 1684, lorsqu'ils eurent découvert qu'il représentoit un sujet païen. Germanicus y est représenté le haut du corps revêtu de la redoutable égide : d'une main il tient le *lituus*, marque de sa dignité ; et de l'autre, la corne d'abondance. Il est placé sur les ailes d'un aigle qui tient une palme dans ses serres. La Victoire ailée offre une couronne au prince déifié. Germanicus, comme l'observe M. Mongez, ne reçut point les honneurs de l'apothéose. Tibère, qui le haïssoit et ne l'avoit adopté que par l'ordre exprès d'Auguste, fit à peine rendre à ses restes les derniers devoirs. Ce seroit donc

(1) *Mém. acad. inscr.* I, p. 278.

à Caligula, selon M. Mongez, qu'il faudroit attribuer ce monument de respect. Dans les premiers mois de son règne, il ne s'occupa qu'à rétablir la mémoire des membres de sa famille, que Tibère avoit si lâchement persécutés et fait mourir. Ne pourroit-on pas présumer avec autant de vraisemblance que ce monument fut exécuté par l'ordre d'Agrippine elle-même, qui voulut ainsi honorer la mémoire d'un époux chéri, et lui conférer, sur un monument de famille, l'apothéose que la haine de Tibère n'avoit pas permis qu'on lui conférât publiquement !

Entre les monumens relatifs à Caligula, nous devons remarquer, 1.° un camée, l'un des plus beaux du cabinet du Roi ; 2.° un autre camée, qui appartient à l'empereur de Russie, et représente les trois sœurs de Caligula : le graveur de cette pierre a profité habilement des six lits de la pierre ; le premier lit brun forme le voile ou la draperie qui couvre la tête de la première ; le premier lit blanc forme son visage, et ainsi de suite ; 3.° le précieux buste de bronze du musée royal, dont on a gravé la face et le profil : le caractère sinistre de la figure de Caligula s'y retrouve avec une effrayante vérité.

Vient ensuite le plus grand de tous les camées connus, celui qui est désigné sous le nom d'*agate de la Sainte-Chapelle.* On prétend que ce camée fut vendu à S. Louis par Baudouin II, empereur de Constantinople. Charles V le donna à la Sainte-Chapelle : on l'exposoit les jours de fête aux regards des fidèles, qui le baisoient pieusement, parce qu'ils y voyoient la représentation du triomphe de Joseph ; cette grande dévotion ne cessa que lorsque Peiresc eut montré que ce camée offre les portraits de la famille d'Auguste.

Ce magnifique camée, gravé plusieurs fois, ne l'a jamais été que d'une manière très-défectueuse. C'est pourquoi M. Visconti l'a fait dessiner et graver avec le plus grand soin : le dessinateur, M. Bouillon, en a saisi le vrai caractère, et le graveur, feu Girardet, l'a reproduit avec une finesse et une exactitude qui font de cette gravure un véritable chef-d'œuvre. Le sujet que représente ce camée est divisé en trois scènes : la première est placée dans le ciel ; M. Mongez y reconnoît *l'apothéose d'Auguste :* la seconde est placée sur la terre ; il en désigne le sujet sous le nom de *sacerdoce de la famille de Tibère*, institué pour le culte d'Auguste : la troisième présente des captifs de toutes les nations vaincues ou subjugées par les personnages principaux de la seconde scène. Tel est le résumé de l'interprétation de M. Mongez. Ce savant donne des dénominations à chaque figure, en conséquence de son idée principale. Ainsi, dans la *première scène*, la figure qui porte une

couronne radiée, qui a son manteau relevé sur la tête et tient un sceptre, est Jules César déifié : le personnage monté sur Pégase est Auguste, qui s'élève vers Jules César; son génie tient les rênes du cheval ailé : sous le costume des barbares orientaux, un personnage présente à Auguste le globe, attribut impérial qui désignoit le commandement du monde. A la droite de César est Drusus l'ancien, fils adoptif d'Auguste. Mort avant son père, il est placé dans l'Olympe et s'avance au devant de lui. Dans la *seconde scène*, Tibère et Livie sont assis au milieu et couronnés de laurier, à cause du sacerdoce. Devant eux sont debout Germanicus, en costume militaire, et Agrippine l'ancienne, son épouse; elle est couronnée de laurier. Auprès de Germanicus est placé son fils Caligula, en costume militaire : on voit auprès de cet enfant, Clio, muse de l'histoire, assise et tenant un *volumen*. Derrière Tibère et Livie, paroît debout, revêtu du costume militaire, levant les yeux et la main droite vers le ciel, et portant de la gauche un trophée, Drusus le jeune, fils de Tibère. A la gauche de Drusus, est assise une femme coiffée comme la muse Clio, élevant vers le menton la main droite; c'est Polymnie, muse de l'éloquence. Enfin, au bas du siége de Livie, un barbare oriental est assis sur un bouclier; il représente l'Arménie vaincue par Tibère. La *troisième scène* contient des captifs dont les costumes sont de deux sortes : les uns, coiffés de mitres semblables à celles des Phrygiens, revêtus de tuniques à longues manches, portant des chausses longues et n'ayant point de barbe, représentent les peuples de l'Orient vaincus par Tibère; les autres, à demi nus, portant de longues barbes, représentent les barbares occidentaux. M. Mongez appuie cette explication de tous les rapprochemens qui peuvent la rendre probable. Après l'avoir composée, il a eu communication d'une épreuve de la gravure du camée où M. Visconti avoit placé les noms qu'il attribuoit aux divers personnages : les deux antiquaires se sont rencontrés pour les noms de Tibère, Livie, Germanicus, Caligula, et Drusus le jeune; ils diffèrent pour tout le reste. Les personnages que M. Mongez croit être Drusus l'ancien, Jules César, l'univers personifié, Auguste, Agrippine, Clio, Polymnie et l'Arménie, sont nommés par M. Visconti, Jules César, Auguste, Énée, Drusus l'ancien, Antonia, mère de Germanicus, Agrippine, Livilie, femme de Drusus le jeune, et un prince arsacide, en otage à Rome. D'après ces désignations, on voit que M. Visconti reconnoissoit dans la scène du haut, Auguste avec la couronne radiée, Jules César à sa droite, à sa gauche Drusus l'ancien monté sur Pégase, Énée tenant le globe : dans celle du milieu, Tibère et Livie; devant eux, Antonia et Germanicus,

puis Agrippine et Caligula ; derrière, Livie, Drusus jeune et Livilie son épouse; et au-dessous d'elle, un prince arsacide. Malheureusement, le célèbre antiquaire n'a laissé aucune note qui puisse faire connoître la liaison qu'il établissoit entre les deux scènes ; et il n'est peut-être pas facile de le deviner. L'explication de M. Mongez nous paroît lier ces deux scènes d'une manière satisfaisante : au reste, l'auteur lui-même ne la présente modestement que comme conjecturale ; « et » peut-être, ajoute-t-il, ne doit-on pas espérer d'obtenir autre chose » que des conjectures probables sur des monumens de ce genre, » dépourvus d'inscriptions. »

Parmi les monumens relatifs au règne de Claude, on remarque sur-tout un camée sardonyx à trois couches, plus remarquable par son volume que par le travail du graveur. Il fut publié par Cuper et Poleni, d'après un dessin tellement imparfait, que Cuper et Grævius crurent y reconnoître Auguste et Livie. Visconti, pour donner une idée du mérite de ce morceau, disoit que la composition paroissoit en avoir été conçue à Rome, et exécutée loin de cette ville. On pourroit, dans le même sens, conjecturer qu'elle avoit été conçue par un homme habile et exécutée par un artiste médiocre; mais M. Mongez a, comme on va le voir, des raisons pour préférer l'hypothèse de Visconti. Le sujet que ce camée représente lui donne un grand prix : on y voit un char traîné par deux centaures qui foulent aux pieds deux hommes revêtus de cuirasses : dans le char sont placés deux personnages que M. Mongez, d'après la comparaison des médailles et des portraits non contestés, croit être l'empereur Claude et son épouse Messaline. Claude porte le costume de triomphateur, la couronne de laurier, la toge, la tunique; il est armé du foudre, et les centaures foulent aux pieds les ennemis qu'il a foudroyés. Selon M. Mongez, le sujet est le triomphe de Claude après la défaite des Bretons. A ses côtés sont placés ses deux enfans, Octavie et Britannicus, la première couronnée de laurier comme son père; le second, revêtu du costume militaire, appuyant sa main sur le *parazonium*. C'étoit un usage reçu que le triomphateur fît monter ses enfans dans son char. M. Mongez se fait cette objection : selon Suétone, Messaline suivit le char du triomphateur, montée sur un autre char *(in Claud. 17)*; et sur le monument, elle est dans le char de son mari : mais c'est une licence que l'auteur du camée a bien pu prendre. M. Mongez pense que ce camée a été gravé du temps de Claude, ou que du moins il a été commencé de son vivant ; car personne, après sa mort, ne prit intérêt à sa mémoire ; on ne s'étonne point de le voir représenté

déifié, puisque, de son vivant, les Bretons lui avoient élevé un temple richement doté (Tac. *Ann.* XIV, 31; Senec. ἀποκολοκύνθ. §. VIII). M. Mongez hasarde ici une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance. « Ce camée n'auroit-il pas été exécuté par l'ordre du collége » des prêtres bretons ? La médiocrité du travail s'expliqueroit alors » naturellement, et l'hypothèse de M. Visconti trouveroit là son » application. » Notre savant antiquaire convient que les centaures qui traînent le char présentent quelque difficulté. Cuper, qui croyoit voir Auguste déifié, trouvoit un rapport évident entre la victoire remportée par ce prince à Philippes, et les centaures qui habitoient la Thessalie (1). D'après les remarques de M. Mongez, il ne faudroit pas beaucoup s'arrêter sur cette circonstance, puisqu'une médaille de grand bronze nous montre Jupiter sur un char traîné par deux centaures (Vaill. *Num. Gr.* p. 234); et une autre, de l'an 4 de Domitien, frappée à Alexandrie (*Mus. Pisan.* p. 20), représente cet empereur sur un char traîné de la même manière.

Nous avons essayé de donner une analyse exacte de l'opinion du continuateur de Visconti sur ces importans camées, dont l'explication exigeoit le plus de connoissance de l'antiquité. Les monumens des règnes suivans ne consistent qu'en bustes et médailles; le choix, qui n'a pu être que le résultat d'une discussion préparatoire, appartient presque en totalité à M. Visconti. Ceux du règne de Néron sont assez rares, parce qu'on en détruisit le plus grand nombre à la mort du tyran. Le plus précieux de ses portraits est celui du musée royal; il donne une juste idée de l'expression féroce et sanguinaire de la figure de ce monstre. La tête de Poppée sa femme ne se trouve que sur des médailles frappées hors de l'Italie, et d'un travail grossier, et elles ne peuvent offrir qu'une idée fort imparfaite de ses traits : il en est de même de celles de Messaline jeune, seconde femme de Néron.

Notre savant antiquaire termine l'explication des monumens relatifs au règne de Néron, par des considérations générales sur la *famille des Césars :* il désigne ainsi, avec Suétone (*Galb.* 1), les princes qui descendoient du dictateur, soit par la naissance, soit par l'adoption.

Il réunit ensuite dans un seul chapitre les trois successeurs de Néron, et celui de Clodius Macer leur émule, dont les règnes n'ont rempli

---

(1) En admettant que l'artiste a commis l'erreur de placer Philippes en Thessalie, comme Florus, Manilius, Ovide et Lucain.

que l'espace d'un an et vingt-deux jours. Galba n'ayant régné que neuf mois, ses bustes sont fort rares : il en existe un au musée royal, dont la ressemblance est justifiée par une médaille de bronze portant la tête de Galba. Selon Eckhel, on ne posséderoit aucun portrait de Clodius Macer; car il doute de l'authenticité de la médaille d'argent sur laquelle on voit sa tête. « Mais ce doute, dit M. Mongez, a été » dissipé par la découverte de deux autres médailles semblables, dont » une, de la collection d'Hunter, fut envoyée par le possesseur à » Visconti, pour qu'il la fît dessiner sur l'original. » Elle est gravée au n.° 4 de la pl. XXXI.

La briéveté du règne d'Othon a rendu ses monumens aussi fort rares. M. Mongez, selon l'opinion commune, voit un portrait de ce prince dans un buste du musée royal (n.° 680) : Visconti, au contraire, l'a cru de Démétrius Poliorcète; et malgré un air de ressemblance avec les médailles d'Othon, le style de la sculpture, le caractère de la tête, et le diadème qui ceint sa chevelure, sont autant d'indices qui me feroient pencher pour l'opinion de Visconti : il n'est peut-être pas certain que ce soit Démétrius Poliorcète; mais, à coup sûr, ce n'est ni Othon, ni aucun personnage romain.

Plusieurs collections d'antiques contiennent des bustes de Vitellius; mais il n'en est aucun d'authentique. M. Mongez rapporte, à ce sujet, une note curieuse trouvée parmi les papiers de Visconti. « Les médailles » de coin romain, dit ce grand antiquaire, font connoître parfaitement » le portrait de Vitellius. Les antiquaires le retrouvent dans plusieurs » têtes en marbre; mais j'ai remarqué que ces prétendus bustes de » Vitellius, loin d'être constatés par la comparaison des médailles, » offrent au contraire un portrait de convention, que les artistes du » XV.ᵉ siècle ont voulu attribuer à cet empereur. . . . Tous ces bustes se » ressemblent entre eux, autant qu'ils diffèrent de la physionomie de » Vitellius. » Visconti portoit le même jugement sur le buste du musée royal (n.° 72). « Il est encore douteux, disoit-il, si ce buste, » exécuté d'ailleurs dans une grande et belle manière, n'est pas dû à » quelque excellent ciseau du XVI.ᵉ siècle. » Le savant continuateur ajoute de nouvelles observations à ce témoignage d'un si grand poids; tous ces motifs n'ont pas permis d'admettre dans l'Iconographie d'autres portraits de Vitellius que ceux que donnent les médailles.

Le chapitre troisième et dernier de ce volume est consacré à la famille de Vespasien. Le portrait de cet empereur est connu par deux excellens bustes dont la ressemblance est prouvée par les médailles; l'un, en marbre, de la collection Farnèse; l'autre, en bronze, du musée

royal : la face et le profil de ces deux bustes ont été dessinés par MM. Laguiche et Montagny, et parfaitement gravés par M. Corot. Le temps nous a heureusement conservé les traits pleins de candeur et de bonté de Titus. Quoique son règne ait été court, le nombre de ses portraits est considérable. L'Iconographie en contient deux qui sont les plus propres à donner une idée de la physionomie de cet excellent prince : 1.° le profil et la face de la tête d'une statue conservée au musée royal; 2.° le profil et la face du buste en bronze du même musée ; 3.° une belle médaille de grand bronze qui atteste la vérité de ces portraits. Les traits de son successeur, du cruel Domitien, sont connus par les médailles et par une belle statue du musée royal, dont les auteurs de l'Iconographie ont fait graver la tête vue de profil et de face.

Telle est l'analyse un peu sèche, mais fidèle, de ce que contient ce nouveau volume de l'Iconographie. Ce que nous avions dit, dans notre premier article, de l'esprit qui a dirigé le continuateur pour la rédaction des notices sur chaque personnage, nous a permis d'insister davantage dans cet article sur ses explications des monumens curieux que cette livraison renferme : le lecteur a pu se faire une idée des soins scrupuleux du continuateur pour se tenir au niveau de la tâche difficile qu'il avoit à remplir, et juger en même temps de la richesse et de l'importance des monumens qu'il a été chargé d'éclaircir et d'expliquer. Après les éloges si bien dus au savant continuateur, il faut aussi rendre justice au dessinateur principal, M. Laguiche, qui, honoré de la confiance de Visconti et de M. Mongez, a été chargé de reproduire, avec un crayon fidèle et sûr, les portraits authentiques qui lui étoient désignés : il a continué de donner des preuves d'un zèle éclairé, en surveillant l'exécution des gravures.

Le recueil des dix-sept planches dont se compose cette livraison est précédé du portrait de Visconti, dessiné de profil par M. Laguiche : au-dessous, le continuateur a eu l'heureuse idée de placer la belle inscription latine composée par Morelli, et qui contient l'éloge des travaux et du mérite éminent de cet illustre antiquaire. M. Mongez l'a accompagnée d'une traduction française, au-dessus de laquelle se voit une vignette supérieurement exécutée, représentant le tombeau élégant et simple élevé à Visconti sur les dessins d'un de ses fils, qui, jeune encore, a déjà pris une place honorable parmi les architectes de notre temps.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. Barbié du Bocage, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 27 décembre.

L'Académie des beaux-arts a élu M. Corto pour remplir, dans la section de sculpture, la place vacante par le décès de M. Dupaty.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Diccionario de la lengua castellana, por la academia española; nueva edicion hecha segun la ultima de Madrid; bajo la direccion de José-René Masson. Paris, impr. de Farcy, librairie de Masson et fils (1826), *in-4.°* de 924 pages. Prix, 32 fr.

Œuvres complètes de Massillon, nouvelle édition, augmentée d'un discours sur le danger des mauvaises lectures, et orné d'un portrait de l'auteur par Deveria, un seul volume *in-8.°*, qui paroîtra en 12 livraisons, dont la première a été mise en vente en décembre 1825. Prix de chaque livraison, 2 fr. 50 c. On souscrit chez Méquignon-Havard, libraire, rue des Saints-Pères, n.° 10.

Philippe Auguste, poëme héroïque en douze chants, par F. A. Parseval, membre de l'académie française. Paris, impr. de Jules Didot, librairie des frères Baudouin, 1825, *in-8.°*, 464 pages. Prix, 7 fr.; et sur papier vélin, avec 13 planches, 14 fr.

Derniers vers de M.me Dufresnoy, précédés et suivis de pièces intéressantes sur sa vie et ses ouvrages, par F. Gérinal. Paris, impr. d'Éverat, chez Mongie aîné, 1825, 34 pages *in-8.°* Pr. 1 fr. 50 cent.

Nouveaux essais poétiques, par M.lle Delphine Gay. Paris, impr. de Tastu, librairie d'A. Dupont, *in-8.°*, 1825, 184 pages.

Napoléon, ou le Glaive, le Trône et le Tombeau, poëme, suivi du siége de Lyon, de plusieurs autres poëmes (dont la plupart ont été couronnés dans des concours académiques), et de la traduction en vers du premier chant de l'Iliade, par A. Bignan. Paris, impr. de Guiraudet, librairie de Galliot, 1825, *in-8.°*, 248 pages. M. Bignan a traduit l'Iliade entière, et s'occupe à revoir ce travail. Il s'est fait, dit-il, « un scrupuleux devoir de traduire sur le » texte et non sur une traduction, et de ne pas dérober même un seul vers » à aucun de ses *devanciers*. « Je soumets, ajoute-t-il, à *leur* critique ce premier chant. »

Chante, ô céleste muse, Achille et sa colère
Qui forgea pour les Grecs une immense misère,
Envoya chez les morts tant d'illustres héros
Et nourrit les vautours de leurs pâles lambeaux.
Ainsi de Jupiter la volonté fatale
S'accomplit, du moment où la haine rivale
Agita ses flambeaux pour la première fois
Entre le fils des dieux et le maître des rois.
Quel Dieu leur inspira ce courroux homicide! &c.

Œuvres posthumes de Cabanis, formant le tome V.^e de ses Œuvres complètes. Paris, Firmin Didot et Bossange frères, 1825, 459 pages *in-8.*° Les quatre tomes précédens, imprimés en 1823 et 1824, contiennent les ouvrages que Cabanis a publiés de son vivant. I. Révolutions et Réformes de la médecine; Rapport sur les écoles de médecine; du Degré de certitude de la médecine (xiv et 531 pages). — II. Journal de la maladie de Mirabeau; Observations sur les affections catarrhales; Note sur le supplice de la guillotine; Observations sur les secours publics et sur les hôpitaux (592 pages). — III et IV. Rapports du physique et du moral de l'homme, avec trois tables, l'une analytique, l'autre des auteurs, et la troisième des matières (500 et 587 pages). — Le volume d'Œuvres posthumes contient une lettre à M. F. sur les causes premières; deux discours, l'un d'ouverture, l'autre de clôture, du cours sur Hippocrate; un Éloge de Vicq d'Azyr; une Notice sur Benjamin Francklin; une Lettre à M. T. sur les poëmes d'Homère; dix fragmens d'une traduction de l'Iliade (1.er ch. v. 1-68, dans le texte; 3.e ch. v. 121-244; 5.e ch. v. 311-417; 6.e ch. v. 119-236, v. 503-529; 9.e ch. v. 225-429; 18.e ch. v. 428-605; 22.e ch. v. 90-372, v. 477-515; 24.e ch. v. 339-572); et un poëme intitulé *Serment du médecin*, 102 vers. — Ayant transcrit ci-dessus les premiers vers de l'Iliade traduits par M. Bignan, nous en rapprocherons la version de Cabanis:

Chante, fille du ciel, la colère d'Achille,
Funeste à tous les Grecs, en douleurs si fertile,
Qui, de tant de héros frappés avant le temps,
Envoya chez Pluton les mânes palpitans;
Tandis que leurs débris, jetés à l'aventure,
Des chiens et des vautours devenoient la pâture.
Ainsi fut accompli l'arrêt du roi des dieux,
Quand l'aveugle fureur d'un débat orgueilleux
Enflamma tout-à-coup d'une haine homicide
Achille, enfant des dieux, et le puissant Atride.
Qui divisa ces rois! &c.

Les Albigeois, roman historique du XIIe siècle, par le R.^d Ch. R. Maturin, auteur de Melmoth, de Bertram, &c.; traduit de l'anglais (par M. de Fauconpret) et précédé d'une notice biographique sur l'auteur. Paris, impr. de Cosson, libr. de Gosselin, 1825, 4 vol. *in-12*, xxviij, 240, 233, 250 et 240 pages. Pr. 10 fr. Les romans de Ch. Rob. Maturin forment, dans le genre romantique, une espèce particulière qu'on a distinguée par le nom d'*école frénétique*. L'auteur de la notice préliminaire dit qu'*un goût éclairé réprouve cette école, mais que la* GÉNÉRALITÉ *des lecteurs l'encourage évidemment par le besoin insatiable d'émotions fortes, qui caractérise la génération actuelle.*

Vie de John Dryden, renfermant l'histoire de la littérature anglaise depuis la mort de Shakspeare jusqu'en 1700, par sir Walter Scott; traduit de l'anglais sur la 2.e édit. Paris, impr. de Cosson, libr. de Ch. Gosselin, 2 vol. *in-12*, ensemble de 27 feuilles. Pr. 5 fr.

Antiquités romaines, ou Tableau des mœurs, usages et institutions des Romains, par Alexandre Adam, recteur du grand collége d'Édimbourg; traduit de l'anglais sur la septième édition, avec des notes du traducteur français et quelques-unes du traducteur allemand: seconde édition, revue, corrigée et augmentée de la vie de l'auteur, ainsi que de plusieurs notes

nouvelles du traducteur français. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Verdière (1826), 2 vol. *in-12*, L., 441 et 625 pages. Pr. 7 fr. Nous avons, en 1815 (cahier de mai, pag. 283-288), rendu compte de la première édition *in-8.°* de cette traduction, dont le succès nous sembloit dès-lors assuré, tant par l'utilité de l'ouvrage que par les soins et l'habileté du traducteur. Reproduite aujourd'hui dans le format *in-12*, cette version se joint à la collection des classiques latins qui s'imprime chez M. Firmin Didot; et elle peut en paroître en effet un supplément indispensable; car ces deux volumes présentent l'explication d'un grand nombre de textes qui, dans les chefs de la littérature latine, font allusion aux mœurs, aux institutions, aux antiquités de Rome. C'est d'ailleurs un exposé fort méthodique de ces antiquités; et ce que l'auteur y avoit laissé d'incomplet ou d'inexact, a été, en partie, suppléé ou rectifié par le traducteur allemand, M. J. Léonard Meyer, et par le traducteur français (M. de l'A...in). Il restoit quelques erreurs et beaucoup de citations fautives dans l'édition française de 1818: elles ont été corrigées dans celle qui se publie en ce moment, et qui d'ailleurs est enrichie de plusieurs remarques nouvelles. L'une des plus intéressantes additions est une vie d'Alexandre Adam, qui, né en 1741, à Coats en Burgie, comté de Moray, mourut à Édimbourg le 18 décembre 1809, et dont la vie entière a été consacrée à l'étude et à l'enseignement de la littérature antique. Ses autres ouvrages sont une grammaire latine, un abrégé d'histoire et de géographie, une biographie classique, un *Lexicon linguæ latinæ compendiarium*. Alex. Adam n'avoit point d'article dans le tome I.er de la Biographie universelle, publié en 1811.

De la Sociabilité des animaux, par M. Frédéric Cuvier, mémoire extrait d'un ouvrage sur l'origine ou les causes efficientes des actions des animaux; 27 pages *in-4.°*

Des Dents des mammifères, considérées comme caractères zoologiques, par M. Frédéric Cuvier. « Le cabinet d'anatomie formé par M. G. Cuvier pouvoit » seul donner l'idée et fournir les matériaux de cet ouvrage. » Strasbourg, impr. de Levrault; Paris, Levrault et le Normant, 1825, *in-8.°*, lv et 259 pages, outre 103 planches. Le feuillet qui suit le frontispice contient cette dédicace: « A la mémoire de G. Saulnier *[Saunier]*, enlevé par une mort prématurée » à l'histoire naturelle, qu'il auroit agrandie par son savoir et honorée par son » caractère, et dont la perte sera un sujet perpétuel de regrets pour tous » ceux qui le connurent. Reçois, mon cher Saunier, au séjour heureux que » tu habites, ce triste et public témoignage de l'estime et de l'amitié que je » te portois, et qu'avoient su mériter les nobles et aimables qualités de ton » ame. F. CUVIER. » — Les pages 47-52 de l'ouvrage renferment un tableau du système de dentition des chauvesouris, et une note apprend au lecteur que ce travail, qui exigeoit des soins très-minutieux et une grande attention, à cause de la petitesse des objets, a été fait sous les yeux de M. F. Cuvier par M. Saunier. Ce jeune homme, qui donnoit les plus hautes espérances est mort en 1824, n'ayant pas encore atteint sa dix-neuvième année. On se propose de rendre compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

Encyclopédie méthodique, quatre-vingt-dix-septième livraison (architecture), par M. Quatremère de Quincy; tome III, I.re partie (MAC—SAN). Paris, impr. et libr. de M.me Agasse, *in-4.°* de 340 pages. Pr. 8 fr.

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans publiés en 1825. (Les simples annonces bibliographiques qui ne sont accompagnées d'aucune note ou notice, ne sont pas comprises dans cette table.)

I. LITTÉRATURE ORIENTALE. Bhagavad-Guîtâ, sive almi Krishnæ et Arjunæ colloquium; textum recensuit, interpretationem lat. et adnotationes criticas adjecit Guill. à Schlegel. In Acad. Borussicâ Rhenanâ, 1823, *in-8.º*: article de M. *Chézy*; janvier, 37-48.

Meng-tseu, curâ Stanislai Julien. Parisiis, Dondey-Dupré, 1824, *in-8.º*: article de M. *Abel-Rémusat*; févr. 79-87, et mars, 189.

Élémens de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits par M. Landresse. Paris, Dondey-Dupré, 1825, *in-8.º*: article de M. *Abel-Rémusat*; oct. 605-611.

Transactions of the asiatic Society of Great Britain and Ireland. London, 1828, *in-4.º*: deux art. de M. *Abel-Rémusat*; août, 451-461; nov. 682-694.

Mémoires asiatiques, par M. A. Rémusat, tom. I.er Paris, Dondey-Dupré, 1825, *in-8.º*; juillet, 445; sept. 575, 576.

Grammaire arabe vulgaire, par M. A. P. Caussin de Perceval. Paris, 1824, *in-4.º*: article de M. *Silvestre de Sacy*; avril, 246-249.

Moténabbi, le plus grand des poëtes arabes, traduit pour la première fois en entier par M. de Hammer. Vienne, 1824, *in-8.º* — Commentatio de Motenabbio, auctore Petro à Bohlen. Romæ, 1824, *in-8.º*: article de M. *Silvestre de Sacy*; janv. 24-37.

Recherches de M. I. J. Schmidt sur l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie orientale. — Examen de ces recherches par M. J. Klaproth, 1824, 2 vol. *in-8.º*: trois articles de M. *Silvestre de Sacy*; octobre, 590-604; novembre, 666-677; décembre, 717-728.

Numismata orientalia. The oriental coins, illustrated by Will. Marsden. London. 1823, *in-4.º*: juillet, 447; article de M. *Silvestre de Sacy*; septembre, 523-532.

Mémoire de M. *Silvestre de Sacy* sur quelques papyrus écrits en arabe, et récemment découverts en Égypte; août, 462-473.

Rapport de M. *Silvestre de Sacy* sur les ouvrages qui ont concouru au prix fondé par M. de Volney; avril, 250, 251.

Les Mille et un Jours, contes orientaux, nouvelle édition donnée par M. Collin de Plancy; nov. 697.

Institutes of Hindu laws. London, 1825, *in-4.º*; juillet, 447.

Annonce d'une bible triglotte (hébr. gr. lat.), disposée par M. Lécluse; août, 506. — Écrits sur les points voyelles; juin, 384.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Histoire de la littérature grecque, par M. Schoell. Paris, 8 vol. *in-8.º*; févr. 122; mars, 185.

Appendices de la bibliothèque de M. Coray, Traités politiques de Plu-

tarque. Paris, Firm. Didot, *in-8.º*: janv. 61. — Les quatre livres des choses mémorables de Socrate, par Xénophon, tome XV de la même bibliothèque; nov. 699.

Platonis Philebus; recensuit Godofr. Stalbaum. Lipsiæ, *in-8.º*: deux articles de M. *Cousin*; juillet, 420-434; décembre, 729-739.

Fragmens de Ménandre et de Philémon, traduits par M. Raoul-Rochette; tome XVI du Théâtre des Grecs. Paris, 1825, *in-8.º*: article de M. *Raynouard*; sept. 542-561.

Dissertation sur le périple de Scylax, par M. Gail fils. Paris, Treuttel et Würtz, 1825, *in-8.º*: avril, 255.

Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis par M. Fauriel, Paris, Firmin Didot, 2 vol. *in-8.º*: article de M. *Raynouard*; avril 234-246.

Études grecques sur Virgile, par M. Eichhoff. Paris, Delalain, Treuttel et Würtz, 1825; 3 vol. *in-8.º*; févr. 122; octobre, 630, 631.

Les Héroïdes d'Ovide, trad. nouvelle en vers français (par M. de Boisgelin). Paris, Michaud, 1824, *in-8.º*: article de M. *Raynouard*; avril, 213-221.

De Tibulli vitâ et carminibus, dissertatio Philippi Am. de Golbery. Parisiis, Dondey-Dupré, *in-8.º*; janv. 61.

Guerres des Gaules, par J. César, traduites en français, avec des notes, par M. Th. Berlier. Paris, Rignoux, *in-8.º*; avril, 253.

Œuvres complètes de Cicéron, traduites en français par M. Jos. Vict. le Clerc, &c., 37 vol. *in-8.º*; févr. 122, 123.

Tableaux historiques extraits de Tacite, et traduits par M. le Tellier. Paris, 2 vol. *in-8.º*; mai, 315: article de M. *Daunou*; juillet, 404, 412.

III. Littérature moderne: 1.° *Belles-Lettres.* — Grammaire, — Poésie. — Mélanges.

Archéologie française, ou Catalogue des mots français tombés en désuétude et propres à être restitués au langage, par Ch. Pougens. Paris, F. Didot, 1825, 2 vol. *in-8.º*; janvier, p. 60: art. de M. *Daunou*; février, 117-121.

Anciens mots allemands, extraits par M. Graff de glossaires manuscrits conservés dans la bibliothèque royale de Paris; octobre, 629-630.

Abrégé du cours complet de rhétorique de Hugues Blair, traduit de l'anglais (par M. Hortode). Paris, 1825, *in-8.º*; février, 123.

Scènes de la nature sous les tropiques, et leur influence sur la poésie, par Ferd. Denis. Paris, *in-8.º*; janvier, 63.

Disciplina clericalis, auctore Petro Alphonsi. — Le Chastoiement d'un père à son fils, traduit de Pierre Alfonse. Paris, Rignoux, 2 vol. *in-8.º*: article de M. *Raynouard*; mars, 178-185.

Due Sonetti del Dante. Perugia, 1824, *in-8.º*; février, 127.

Peregrinazioni ed avventure del nobile Romeo da Provenza. Torino, 1824, 2 vol. *in-12*: article de M. *Raynouard*; mai, 292-297.

Fragmentos de hum cancioneiro inedito. Paris, 1823, *in-4.º*: article de M. *Raynouard*; août, 488-495.

Les Lusiades, poëme de Camoëns, traduit par J. B. J. Millié. Paris, F. Didot, 2 vol. *in-8.º*; mars, 185-186: article de M. *Raynouard*; juillet, 412-420.

Les Poëtes français depuis le XII.ᵉ siècle jusqu'à Malherbe, avec des notices. Paris, 6 vol. *in-8.º*: article de M. *Raynouard*; février, 87-97.

Le roman du Rou, par Rob. Wace; août, 506-507.

Le roman du Renart, par Perros de Saint-Clost, 4 vol. *in-8.°*, publié par M. Méon; septembre, 568-569.

Œuvres complètes de Boileau, édition revue par M. Daunou, avec discours préliminaires, notes, &c. Paris, P. Dupont, 1825, 4 vol. *in-8.°;* janvier, 61; mars, 186.

Œuvres de Voltaire, tome XIII. La Henriade, avec des observations préliminaires et des notes de M. Daunou. Paris, Jules Didot, 1825, *in-8.°*

Discours sur Malfillatre, par M. de Baudre; août, 505.

Marie de Brabant, poëme en six chants, par M. Ancelot; nov. 696.

Poésies de M. Dorion; mai, 312, 313. — Poésies de M. Bignan; déc. 758.

Théâtre de M. Casimir Delavigne; novembre, 696, 697.

Les Martyrs de Souli, tragédie de M. Népomucène Lemercier, *in-8.°;* septembre, 567-570.

Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, allemand, anglais, espagnol, italien, &c. Paris, Ladvocat, 25 vol. *in-8.°:* article de M. *Raynouard;* janvier, 11-24.

Racine et Shakspeare, ou Réponse au manifeste contre le romantisme, par M. de Stendhall, n.° 2, *in-8.°;* mars, 186.

Le Temple du romantisme, par M. Hyac. Morel. Paris, 1825, *in-8.°;* octobre, 631.

Lord Byron en Italie et en Grèce; caractère, opinions &c. de lord Byron; juillet, 446.

Les Albigeois, roman trad. de l'anglais de Maturin, 4 vol. *in-12;* déc. 759.

Œuvres posthumes de Cabanis, *in-8.°;* déc. 759.

Discours de M. Michelet sur la liaison à établir entre les divers genres d'études; octobre, 620.

2.° *Histoire.* — Géographie et Voyages. — Antiquités, &c.

Biographie universelle, tomes XXXIX et XL, *in-8.°;* février, 124; tomes XLI et XLII; juillet, 442.

A new universal Biography, by John Platts; tome I. London, 1825; *in-8.°;* juillet, 446.

Dictionnaire classique et universel de géographie moderne, par Hyac. Langlois, 8 vol. *in-8.°*, avec atlâs; mars, 186-187.

Nouvel Atlas de France, par M. Perrot; mai, 314.

Voyages de sir Will. Ouseley en diverses contrées du Levant (en anglais); tome III. Londres, 1823, *in-4.°:* article de M. *Silvestre de Sacy;* mai, 270-278.

Mémoire sur l'Inde centrale (en anglais), par sir John Malcolm. Londres, 1823, 1 vol. *in-8.°:* deux articles de M. *Silvestre de Sacy;* février, 67-79; avril, 195-204.

Voyage en Perse, par Gasp. Drouville. Paris, 1825, 2 vol. *in-8.°:* article de M. *Silvestre de Sacy;* juin, 334-346.

Journal of a tour in Asia minor, by Will. Leake. London, 1824, *in-8.°:* deux articles de M. *Letronne;* juin, 323-334; juillet, 395-404.

Voyage de Benj. Bergmann chez les Kalmuks, traduit par M. Moris. Châtillon-sur-Seine, 1825, *in-8.°;* mai, 314: article de M. *Rémusat;* juin, 363-370.

Histoire romaine, par M. Poirson. Paris, 1825, 2 vol. *in-8.°*; fév. 124.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Guizot; septembre, 570-571.

Collection des chroniques nationales françaises (Froissart, &c.), par les soins de M. Buchon; février, 123. Sur les tomes VI-X de Froissart, et sur les chroniques de Jean de la Lain, 1825, *in-8.°* : article de M. *Daunou;* juin, 359-363.

Tome XI de Froissart, et chronique grecque des guerres des Français en Morée; octobre, 632-633.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi; tomes VII, VIII, IX, *in-8.°*; années 1226-1328; octobre, 633 : article de M. *Daunou;* décembre, 707-717.

Tableau des mœurs françaises au temps de la chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, par L. C. P. D. V. Paris, 4 vol. *in-8.°*; juin, 380: article de M. *Daunou;* novembre, 678-682.

Tableau des révolutions de la France, par M. de Beaujour. Paris, 1825, *in-8.°*; juillet, 442-443.

Siége de Boulogne en 1544, poëme de M. d'Ordre, avec des notes historiques par M. Marmin. Boulogne, *in-8.°*; avril, 253.

Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay; tomes IX et X, *in-8.°*; chez MM. Treuttel et Würtz; mai, 315. Tomes XI et XII; septembre, 571.

Histoire généalogique et chronologique de la maison de Bourbon, par M. Achaintre, 2 vol. *in-8.°*; septembre, 571.

Histoire de l'Homme au masque de fer, par M. Delort, *in-8.°*; octobre, 633-634; novembre, 698.

Mémoires du marquis d'Argenson. Paris, Baudouin, *in-8.°*; juin, 380-381.

Cérémonies qui doivent avoir lieu au sacre de S. M. Charles X, *in-8.°*; mars, 188. — Histoire des sacres, par M. Alex. le Noble, *in-8.°*; avril, 154.

Histoire d'Angleterre depuis Jules César, traduite de l'anglais d'Olivier Goldsmith, 6 vol. *in-8.°*; avril, 154; juin, 381.

Histoire d'Angleterre, par J. Lingard; traduite par M. Roujoux; sept. 571.

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands; ouvrage de M. Thierry. Paris, Firmin Didot, 3 vol *in-8.°*; avril, 254.

Mémoires du comte de Waldegrave; août, 508, 509.

Lettres sur l'Angleterre, par M. Aug. de Staël-Holstein. Paris, Treuttel et Würtz, *in-8.°*; juin, 380.

Histoire de René d'Anjou, par M. Villeneuve de Bargemont. Paris, 3 vol. *in-8.°*; avril, 254: article de M. *Raynouard;* octobre, 579-590.

Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne, par M. Alex. de Humboldt, 4 vol. *in-8.°*; avril, 254.

Supplément à l'histoire générale des Huns, des Turcs et des Mogols, par M. Jos. Sensowski. Saint-Pétersbourg, 1824, *in-4.°* : article de M. *Silvestre de Sacy;* juillet, 387-395.

— (Antiquités). Collection d'antiquités égyptiennes, formée par M. Drovetti; mars, 189, 190.

Lettre de M. Dacier sur l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques, par M. Champollion le jeune. Paris, 1822, *in-8.°* — Précis du système hiéroglyphique des anciens, par le même, 1824, *in-8.°* — An account of some recent

discoveries in hieroglyphical litterature, by Th. Young. London, 1823, *in-8.°*: article de M. *Silvestre de Sacy*; mars, 141-154.

Corpus inscriptionum græcarum, curâ Augusti Boeckii. Berolini, 1825, fasciculus primus, *in-fol.*; juillet, 445.

Nouvel examen critique et historique de l'inscription grecque du roi nubien Silco, par M. *Letronne*; 3 articles : févr. 97-113; avril, 221-234; mai, 259-270.

Origine astronomique du jeu des échecs, par M. Villot. Paris, Treuttel et Würtz, *in-8.°*; avril, 255.

Extrait d'un mémoire sur l'histoire du coton, par M. *Mongez*; mars, 171-178.

Vases peints par encaustique, essais et observations de M. Artaud, et après lui de M. Haussmann; octobre, 629.

Iconographie ancienne. — Iconographie romaine; tome II, par M. Mongez, *in-4.°*: deux articles de M. *Letronne*; mars, 154-163; décembre, 750-757.

Religions de l'antiquité, considérées dans leurs formes symboliques, ouvrage de M. Creuzer, traduit et refondu par M. Guigniaud. Paris, Treuttel et Würtz; *in-8.°*; mai, 317, 318.

Notes sur la mythologie, par M. le Riche. Paris, 1825, *in-12*; oct. 637.

Antiquités romaines, traduites de l'anglais d'Alex. Adam (par M. de l'A...in), 2 vol. *in-12*; déc. 759.

Œuvres de Fréret, recueillies par M. Champollion-Figeac. Paris, Firmin Didot, *in-8.°*, mai, 316.

— (Histoire littéraire et bibliographie). Storia della Vercellense letteratura, dal signor Gregory. Torino, 1819, 1820, 4 vol. *in-8.°*

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par M. Barbier. Paris, Barrois, 4 vol. *in-8.°*: article de M. *Raynouard*; mars, 131-140.

Catalogue des livres imprimés sur vélin, conservés dans les bibliothèques publiques et particulières (par M. V. Pr.). Paris, de Bure, 3 vol. *in-8.°*; février, 122.

Catalogue des livres de M. Langlès. Paris, Firmin Didot, 1825; *in-8.°*; février, 122.

Catalogue des livres de M. J. Hurtaut; janvier, 60.

3.° *Philosophie.* — Sciences morales et politiques. — Législation.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, par M. Degérando. Paris, 1823, 4 vol. *in-8.°*: article de M. *Cousin*; juillet, 434-439.

Idéologie expérimentale. Paris, 1825, *in-8.°*; octobre, 634.

Essais sur les rapports qui lient ensemble la philosophie et la morale, par M. Bozzelli. Paris, Grimbert, *in-8.°*; avril, 255; octobre, 634, 635.

Œuvres inédites de J. J. Rousseau. Paris, P. Dupont, 1825, 2 vol. *in-8.°*; septembre, 574, 575.

Le Joueur à Paris, par M. Vivien. Paris, 1825, *in-18*; septembre, 571, 572.

L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté, par M. Dunoyer. Paris, 1825, *in-8.°*; octobre, 635.

Esprit du droit ou Résumé de la science du publiciste, par M. Fritot, *in-8.°*; septembre, 572, 573.

Histoire de la législation, par M. de Pastoret; tomes VI et VII, *in-8.°*: article de M. *Raynouard*; novembre, 657-666.

Recherches sur le droit d'héritage et de succession chez les Indiens &c., par M. Gans (en allemand). Berlin, 1823, *in-8.°*; juillet, 446: article de M. *Hase*; octobre, 621-628.

Les cinq Codes français, complétés &c., avec des prolégomènes, &c.; par M. Locré. Paris, Treuttel et Würtz, 20 vol. *in-8.°*; janvier, 63.

Jurisprudence générale des mines d'Allemagne, par Franz Ludwig von Cancrin, traduit par M. Blavier; tome I.er Paris, 1825, *in-8.°*; juillet, 444, 445; novembre, 702.

4.° *Sciences physiques et mathématiques.* — Médecine. — Agriculture.

Dissertation sur le mouvement, par M. Gruyer; novembre, 702.

Expériences (et voyage) du capitaine Sabine, pour déterminer la figure de la terre : article de M. *Biot*; novembre, 631-643.

Essai chimique sur les réactions foudroyantes, par M. Brianchon : article de M. *Chevreul*; mai, 298-303.

Tableaux synoptiques des acides, par M. L. Bacon; mai, 316.

Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications, par M. E. Chevreul. Paris, Levrault, 1824, *in-8.°* : article de M. *Abel-Rémusat*; janvier, 3-11.

Traité élémentaire de minéralogie, par M. Beudant. Paris, 1825, *in-8.°* : trois articles de M. *Chevreul*; août, 496-502; septembre, 533-542; octobre, 611-621.

Discours sur les ossemens fossiles, par M. Guill. Cuvier : article de M. *Abel-Rémusat*; décembre, 739-749.

De la Sociabilité des animaux, par M. Fréd. Cuvier. — Des dents des mammifères, par le même, ouvrage dédié aux mânes de G. Saunier; déc. 760.

Histoire naturelle du genre humain, par M. Virey. Paris, 3 vol. *in-8.°* : article de M. *Abel-Rémusat*; septembre, 515-522.

Traité complet de l'anatomie de l'homme, par M. Cloquet; sept. 514.

Recherches anatomiques et physiologiques sur la structure intime des animaux et des végétaux, par M. Dutrochet. Paris, *in-8.°* : article de M. *Tessier*; avril, 204-213.

Anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes d'animaux vertébrés, par M. Serres. Paris, *in-4.°* : article de M. *Tessier*; mai, 304-309.

Expériences sur le système nerveux, par M. Flourens. Paris, 1825, *in-8.°*; octobre, 636.

Mémoire sur l'électro-puncture, et traité de l'acupuncture, par M. Sarlandière. Paris, *in-8.°*; février, 126. — Traité de l'acupuncture des Chinois, par M. Morss Churchill, traduit par M. Charbonnier. Paris, *in-8.°* — Mémoire sur l'acupuncture, par M. Durand, *in-4.°* : article de M. *Abel-Rémusat*; mai, 278-292.

Histoire des marais et des maladies causées par les eaux stagnantes, ouvrage de M. J. B. Montfalcon. Paris, 1824, *in-8.°* : article de M. *Tessier*; mars, 168-171.

Essai sur les cloaques de Paris, par M. Parent-Duchâtelet. Paris, 1824, *in-8.°* : article de M. *Tessier*; juin, 370-373.

Essai sur les constructions rurales, par M. Morel de Vindé. Paris, 1825, *in-fol.* : article de M. *Tessier*; févr. 113-117.

IV. Beaux-arts. Ancient unedited monuments of grecian art, illustrated by James Millingen. London, 1822, *in-4.°* : article de M. *Raoul-Rochette*; août, 473-488.

Œuvres choisies de J. B. et François Piranési; nov. 700-702.

Musée de Naples, 18 vol. févr. 124, 125.

Restitution de deux frontons du temple de Minerve à Athènes, par M. Quatremère de Quincy. Paris, Rignoux, *in-8.°* : article de M. *Letronne*; nov. 651-657.

Histoire de la vie et des œuvres de Raphaël, par M. Quatremère de Quincy, *in-8.°*: 2.e et 3.e articles de M. *Raoul-Rochettte*; janv. 48-56; juin, 347-358.

V. INSTITUT ROYAL DE FRANCE. Académies et Sociétés littéraires. — Recueils académiques. — Recueils périodiques.

Institut royal de France. Séance des quatre académies; avril, 250.

Académie française, élection de M. Casimir de Lavigne; févr. 121. Réception de MM. Droz et de Lavigne, juillet, 439. Séance publique, rapport sur les concours; prix de vertu, &c.; prix proposés pour l'année 1826; août, 503, 504. Mort de M. Bigot de Préameneu, 504. Élection de M. le duc Mathieu de Montmorency, nov. 694.

Académies des inscriptions et belles-lettres; sa séance publique: prix décerné au mémoire de M. Lajard sur le culte et les mystères de Mithra. Prix proposés pour les années 1826 et 1827. Éloges historiques de MM. Langlès et Bernardi, &c.; juillet, 439-441. MM. Guillaume de Humboldt et Creuzer nommés associés; août, 504. Mort de M. Barbié du Bocage; déc. 758.

Tome VII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *in-4.°*: article de M. *Daunou*; sept. 551-565.

Académie des sciences. Mort de M. Deschamps ; discours prononcé à ses funérailles par M. de Percy ; janv. 56-58. Élection de M. Boyer ; févr. 121. Mort de M. de Percy, *ibid.* — Prix proposés; mai, 310-312. Séance publique et prix décernés; juin, 374, 376. Travaux de l'Académie pendant l'année 1824; juin, 376-379. Mort de M. de Lacépède; octobre, 628-629. Élection de son successeur, M. Blainville; nov. 694. Mort de M. Buache, *ibid.*

Académie des beaux-arts. Mort de M. Poyet; janv. 56. Mort de M. Girodet-Trioson; 58, 59. Élection de M. Thévenin; févr. 121. Mort de M. de Lespine; sept. 566. Séance publique et distribution des prix, sept. 566-568. Élection de M. Hippolyte le Bas; nov. 694. Mort de M. Ch. Dupaty, *ibid.* Élection de M. Corto; déc. 758.

Société asiatique; sa séance publique; juin, 382, 383.

Société linnéenne: ses Annales, deuxième année, *in-8.°*; mars, 189. Prix qu'elle propose; avril, 251, 252.

Société de géographie; sa séance générale; janv. 60.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Caen; ses mémoires; août, 505.

Société d'émulation de Cambrai; ses mémoires, 1825, *in-8.°*; mars, 189. Prix proposés; mai, 313. Sa séance publique; prix décernés; août, 504.

Société des lettres, sciences et arts de Metz; prix qu'elle propose; août, 504.

Société académique de Strasbourg; prix décerné par elle à M. Arthur Beugnot; août, 504.

Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse; sa séance publique; prix décernés et proposés; nov. 694-696.

Société royale de médecine de Toulouse; sa séance publique et les prix qu'elle propose; mai, 312.

Société libre d'émulation de Liége; prix proposés dans sa séance publique, mai, 312, 313.

Société royale de Copenhague; ses mémoires philosophiques et historiques, *in-4.°*; mars, 191.

Transactions of the historical and litterary committee of the American philosophical Society; juillet, 447.

Journal de la librairie et imprimerie : tables bibliographiques rédigées par M. Beuchot; avril, 252-253; novembre, 702.

Revue encyclopédique; janvier, 63-64.

Journal asiatique; février, 126.

Journal des voyages, découvertes et navigations, ou Archives géographiques, *in-8.°*; février, 126, 127.

Opinions littéraires, philosophiques et industrielles, ouvrage périodique, *in-8.°*; janvier, 61.

Le Producteur; octobre, 637.

Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Lyon, Barret, *in-8.°*; janvier, 63.

Bibliothèque allemande. Strasbourg et Paris: septembre, 574.

Année française (1824); Mémorial des sciences, des lettres et des arts. Paris, Crapelet, *in-8.°*, mars, 189.

TABLE.

Histoire des français, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi; tomes VII, VIII et IX. (*Article de M.* Daunou.) .... Pag. 707.

Recherches relatives à l'histoire ancienne de la culture des peuples de l'Asie centrale, &c.; par M. I. J. Schmidt. — Examen et Réfutation des Recherches de M. I. J. Schmidt, &c.; par M. J. Klaproth. (*Troisième article de M.* Silvestre de Sacy.) ... 718.

Platonis Philebus. Recensuit, prolegomenis et commentariis illustravit Godofredus Stalbaum. (*Second article de M.* Cousin.) .... 729.

Discours sur les révolutions de la surface du globe, &c.; par M. le baron Cuvier. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 739.

Iconographie ancienne, &c. — Iconographie romaine, tome II, par M. Mongez. (*Second article de M.* Letronne.) .... 750.

Nouvelles littéraires .... 758.

Table des articles contenus dans les douze cahiers de 1825 .... 761.

FIN DE LA TABLE.

